

DICTIONNAIRE

de science
économique

3^e édition revue et augmentée



Alain BEITONE, Antoine CAZORLA
Christine DOLLO, Anne-Mary DRAI

ARMAND COLIN



Alois Belfrage, Antoine Cécile,
Christine Delle, Anne-Marie Des

Dictionnaire de science économique

ARMAND COLIN

Alain Beitone, Antoine Cazorla,
Christine Dollo, Anne-Mary Draï

Dictionnaire de science économique

ARMAND COLIN



LES AUTEURS

Alain Beitone, agrégé de sciences économiques et sociales, est professeur en classes préparatoires au lycée Thiers à Marseille, formateur à l'IUFM d'Aix-Marseille. Il est responsable pédagogique de la préparation au CAPES de SES et à l'agrégation interne de SES au CNED.

Antoine Cazorla, agrégé de sciences économiques et sociales, enseigne les sciences économiques dans le cadre du département LEA de l'université de Provence.

Christine Dollo, agrégée de sciences économiques et sociales, maîtresse de conférences en sciences économiques à l'IUFM d'Aix-Marseille où elle dirige le département sciences humaines, économiques et sociales.

Anne-Mary Drai, agrégée de sciences économiques et sociales, est professeure en classes préparatoires au lycée Saint-Charles à Marseille, formatrice à l'IUFM d'Aix-Marseille.

Parmi nos publications en économie

Collection « Coursus »

Beitone A. (dir.), *Analyse économique et historique des sociétés contemporaines* (2^e édition)

Brasseul J., *Introduction à l'économie du développement* (2^e édition).

Étienne J., Revol R., *La Dissertation économique* (2^e édition).

Nikitin M.-O., Régent M., *Introduction à la comptabilité* (2^e édition).

Silem A., *L'Économie politique* (5^e édition).

Illustration de couverture : © Image Source/Corbis

Maquette intérieure : Arclemax

© Armand Colin, Paris, 2010, 3^e édition

© Armand Colin, Paris, 2007, 2^e édition

© Armand Colin, Paris, 2002

ISBN : 9-782-200-24335-7

www.armand-colin.com



Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés, réservés pour tous pays. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans le présent ouvrage, faite sans l'autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées, d'une part, les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective et, d'autre part, les courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'œuvre dans laquelle elles sont incorporées (art. L. 122-4, L. 122-5 et L. 335-2 du Code de la propriété intellectuelle).

PRÉSENTATION

Les débats sur la situation économique (mondialisation, inégalités, croissance, chômage...) occupent largement les médias. Dans le même temps, la science économique et son enseignement font l'objet de nombreuses critiques. Mais nul n'échappe aux conséquences des réalités économiques et les citoyens sont légitimement animés du besoin de comprendre cet univers complexe.

L'information économique se développe (presse, télévision, internet...), la science économique est enseignée dans de nombreux cursus de formation du lycée à la formation continue en passant par les classes préparatoires, l'université, les grandes écoles.

La troisième édition de ce dictionnaire profondément mis à jour et renouvelé est au service de toutes celles et de tous ceux qui cherchent à comprendre le monde de l'économie et à se forger un point de vue éclairé.

La compréhension du vocabulaire économique est la condition essentielle de la compréhension des enjeux économiques du monde contemporain.

On trouvera donc dans cet ouvrage des définitions précises, classées par ordre alphabétique, des concepts, des mécanismes et des théories économiques. À la fin de chaque définition, des corrélats sont indiqués afin de trouver d'autres définitions complémentaires. L'histoire économique, les outils statistiques ainsi que les institutions ne sont pas oubliés et les informations les plus récentes ont été prises en compte. La pluralité des théories économiques est exposée, car la confrontation de points de vue différents est la condition d'une véritable réflexion critique.

Mais une définition isolée n'offre pas toujours une compréhension suffisante : il faut mettre en perspective, problématiser, pour comprendre vraiment. C'est pourquoi le lecteur trouvera aussi des articles thématiques qui mettent en relation les différentes définitions et les différentes approches. Chaque article thématique est accompagné d'une bibliographie sélective.

Enfin, le lecteur trouvera en annexes, un lexique anglais-français, ainsi qu'un index des noms cités.

Signification des signes utilisés

Absorption : entrée simple

 **Capital et croissance économique** : article thématique

● Bibliographie de base (à la fin des articles thématiques)

○ Pour aller plus loin (à la fin des articles thématiques)

⇒ remarque importante ou difficulté particulière
(dans le corps ou à la fin des articles)

► Renvoi à un article thématique (à la fin des articles)

▷ Renvoi à d'autres articles (à la fin des articles)

Liste des articles thématiques

Capital et investissement	35
Commerce international	55
Comptabilité nationale	71
Consommation et épargne	84
Croissance économique	112
Économie du développement	151
Économie et écologie	160
Entreprise	178
Épistémologie économique	188
État	201
Finances internationales	218
Fluctuations et crises	227
Intégration économique	256
Marché du travail, emploi et chômage	279
Marchés et prix	289
Mondialisation	304
Monnaie	312
Politique économique	348
Productivité	364
Protection sociale	374
Revenus	398
Système productif	429

A

ABSORPTION

L'absorption est une technique de **concentration** dans laquelle une **société** intègre les **avoirs** d'une ou plusieurs autres sociétés. Dans cette opération, seule la société absorbante subsiste, les autres sociétés sont dissoutes. La société absorbante peut procéder à une **augmentation de capital** dont les parts vont aux **actionnaires** des sociétés absorbées en contrepartie de leur apport en **titres** des anciennes sociétés.

⇒ L'absorption contribue à la concentration des **entreprises** et elle est susceptible de porter atteinte à la **concurrence**. Elle est le plus souvent réglementée par les autorités de la concurrence.

► **Système productif** ► **Concurrence imparfaite**
► **Fusion**

ACCÉLÉRATEUR

On appelle accélérateur le principe selon lequel toute variation de la demande engendre une variation plus que proportionnelle de l'**investissement** qui permet de la satisfaire. Le principe d'accélération est dû à A. Afatlon (*La réalité des surproductions générales*, 1913) et à J. M. Clark (*Business Acceleration and the Law of Demand : a Technical Factor in Economic Cycles*, 1917).

Le mécanisme de l'accélérateur montre comment un choc de demande peut se transmettre au reste de l'économie. L'accélérateur agit sous l'effet du **coefficient de capital** qui est supérieur à 1.

Soit la variation de la demande finale (connue ou prévue) ΔY , il est possible de calculer l'**investissement induit** (I) : $I = \beta \Delta Y$ étant le **coefficient marginal de capital** avec $\beta = \frac{\Delta K}{\Delta Y}$

Le principe d'accélération conduit à des phases de sous-investissement et de **surinvestissement**. Mais l'accélérateur repose sur des hypothèses contraignantes :

1) les **entreprises** fonctionnent à pleine **capacité de production**. Toute augmentation de la demande

nécessite de nouveaux achats de biens d'équipement ;

2) à une augmentation de la demande, les **entrepreneurs** ne répondent pas par une augmentation des **prix** mais par un accroissement des quantités produites ;

3) le coefficient de capital est constant.

⇒ L'accélérateur peut être combiné avec le **multiplicateur d'investissement** dans l'oscillateur. Il est à la base d'une approche **dynamique** des fluctuations économiques dans la théorie keynésienne.

► **Capital et investissement** ► **Fluctuations et crises**
► **FBCF** ► **Investissement autonome** ► **Modèle accélérateur profit**

ACCÉLÉRATEUR FINANCIER

L'accélérateur financier est un mécanisme qui relie la **richesse nette des agents économiques** et leur accès au **crédit**. Quand les agents ont une richesse nette élevée et croissante, ils peuvent s'endetter dans des conditions favorables, ce qui leur permet d'accroître encore le volume des **actifs financiers** et des **actifs immobiliers** qu'ils possèdent. Cette demande d'actifs, alimentée par le crédit, fait croître le **prix** des actifs et donc la richesse nette des agents : il s'agit d'une dynamique auto-entretenu qui joue ici à la hausse. Mais si un retournement à la baisse du prix des actifs se produit, le coût du crédit va s'accroître (puisque la richesse nette des agents diminue), les agents réduisent leur endettement, la demande d'actifs diminue amplifiant la baisse de leurs prix : l'accélérateur financier joue cette fois à la baisse. Ce mécanisme contribue à expliquer l'instabilité des économies capitalistes.

L'accélérateur financier a été exposé par B. Bernanke au début des années 1980 et se situe dans la mouvance des réflexions de F. Hayek (1899-1992), I. Fisher (1867-1947) et H. Minsky (1919-1996). Les travaux de Bernanke se situent dans le courant des nouveaux keynésiens, ils reposent notamment

sur la prise en compte des asymétries d'information et des coûts d'agence.

► **Monnaie** ► *Finances internationales*
► *Fluctuations et crises* ► *Effet de levier* ► *Nouvelle économie keynésienne* ► *Politique monétaire*
► *Théorie de l'agence* ► *Politique monétaire*

ACCORD DE COMPENSATION

Un accord de compensation stipule qu'une transaction commerciale est assortie d'une obligation de contrepartie. Il s'agit donc d'une pratique par laquelle on cherche à obtenir, pour un montant donné d'importations, des ventes de produits nationaux de valeur comparable afin d'atteindre un équilibre commercial (solde commercial nul).

La forme la plus simple de compensation est le troc, mais d'autres formes plus élaborées de compensation existent. Par exemple, le contre-achat est une opération par laquelle l'exportateur s'engage à acheter ou à faire acheter des produits dans le pays de son client.

⇒ Il y a compensation bilatérale lorsque l'équilibre du commerce extérieur est recherché entre pays pris deux à deux. Dans le cadre du Conseil d'assistance économique mutuelle, les soldes commerciaux devaient être compensés de façon bilatérale. Un solde excédentaire d'un pays A à l'égard d'un pays B ne pouvait être utilisé pour compenser un déficit avec un pays C. Lorsque cette compensation est possible, il y a compensation multilatérale. Le plan Keynes proposé à la conférence de Bretton Woods (1944), mais écarté en faveur du plan White, visait à mettre en place un tel système organisé autour d'une Union internationale de compensation (*International Clearing Union*)

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Multilatéralisme*

ACCORD DE LA JAMAÏQUE

L'accord de la Jamaïque est intervenu les 7 et 8 janvier 1976 à Kingston. Il modifie les statuts du **Fonds monétaire international** (FMI), notamment en supprimant toute référence à l'or (démonétisation de l'or). On se trouve officiellement, à partir de cet accord, dans un étalon DTS.

⇒ Certains auteurs considèrent que cet accord institue de fait un système d'étalon-dollar.

► *Finances internationales* ► *Bretton Woods*

ACCORD DE LIBRE ÉCHANGE CENTRE EUROPÉEN

Signé en 1992, l'accord de libre échange centre européen crée une **zone de libre-échange** initialement entre quatre pays d'Europe centrale ou Groupe de Visegrad (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovaquie), il a été élargi à d'autres pays (Bulgarie, Roumanie, Slovaquie) pour faciliter les candidatures d'adhésion à l'**Union européenne** (UE). Depuis l'entrée dans l'UE, des pays fondateurs en 2004, puis de la Slovaquie et de la Bulgarie, l'accord concerne d'autres candidats à l'adhésion européenne (Croatie, Macédoine, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Moldavie, Monténégro, Serbie et Kosovo).

► *Intégration économique*

ACCORD DE PENSION

L'accord de pension est une opération par laquelle des titres sont cédés tandis que le vendeur obtient simultanément le droit et l'obligation de les racheter à un **prix** déterminé, à un terme fixé ou sur demande. L'agent qui cède les titres (le vendeur) réalise une mise en pension, l'agent qui acquiert les titres réalise une prise en pension.

⇒ Les opérations de mise en pension permettent aux agents qui y ont recours de se procurer des **liquidités** aux conditions du **marché** en offrant en garantie des titres dont ils sont détenteurs.

► *Monnaie* ► *Marché monétaire* ► *Politique monétaire*

ACCORD DU LOUVRE

Au terme de l'accord du Louvre, intervenu à Paris le 22 février 1987, le « groupe des cinq » (États-Unis, Japon, RFA, France, Grande-Bretagne) auquel s'ajoute le Canada, convient de coopérer pour promouvoir la stabilité des **changes**. Les pays signataires considèrent que le cours atteint alors par le dollar, à la suite de l'« atterrissage en douceur » (*soft landing*) organisé par l'accord du Plaza, est satisfaisant.

⇒ En raison d'un défaut de coordination des **politiques monétaires**, notamment entre les États-Unis et la République fédérale allemande, l'atterrissage en douceur a été un échec qui a débouché sur le **krach** boursier de 1987.

► *Finances internationales* ► *Bretton Woods*
► *Changes flottants* ► *Gouvernance mondiale*
► *Zone cible*

ACCORD DU PLAZA

Au terme de l'accord du Plaza, intervenu à New York le 22 septembre 1985, les pays membres du « groupe des cinq » décident de pratiquer des interventions concertées afin d'éviter une chute trop brutale (*hard landing*) du cours du dollar. Ces accords ouvrent une nouvelle période dans l'histoire du **système monétaire international** caractérisée par une importance plus grande accordée à la coopération monétaire internationale et à la coordination des **politiques économiques**.

► *Finances internationales* ► *Accords du Louvre*
► *Bretton Woods* ► *Changes flottants*
► *Gouvernance mondiale* ► *Zone cible*

ACCORD DU SMITHSONIAN INSTITUTE

L'accord du *Smithsonian Institute* a été conclu à Washington le 18 décembre 1971 :

– il définit de nouvelles **parités** : **dévaluation** du dollar (38 dollars pour une once d'or) et **réévaluation** du Deutsche Mark et du yen ;

– il restaure la stabilité des **changes** (le Deutsche Mark et le yen flottaient depuis la déclaration Nixon du 15 août 1971) ;

– il élargit les **marges de fluctuations** de plus ou moins 1 % à plus ou moins 2,25 %.

⇒ Cette période de relative stabilité des changes prend fin le 19 mars 1973 avec le passage au flottement général des monnaies.

► *Finances internationales* ► *Bretton Woods*
► *Changes flottants* ► *Flottement des monnaies*

▷ Gouvernance mondiale ▷ Serpent monétaire européen ▷ Système monétaire international

ACCORD GÉNÉRAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (AGCS)

L'accord général sur le commerce des services (AGCS), conclu lors de l'Uruguay round (1986 à 1994) et repris dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), vise à libéraliser les échanges de services (à l'exception de ceux fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental).

Il s'agit d'un cadre de négociation spécifique car chaque pays peut choisir un certain nombre de secteurs pour lesquels il s'engage à ouvrir l'accès au marché et à appliquer le principe du traitement national aux entreprises étrangères.

⇒ L'AGCS suscite des points de vue divergents. Pour les uns, cet accord permet de fournir des services de qualité à moindre prix. Pour les autres, il sert surtout à démanteler les services publics.

► Commerce international ► Mondialisation
 ▷ Accord général sur les tarifs et le commerce
 ▷ Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
 ▷ Clause de la nation la plus favorisée
 ▷ Droits de propriété intellectuelle
 ▷ Exception culturelle

ACCORD GÉNÉRAL SUR LES TARIFS ET LE COMMERCE (AGETAC)

L'Accord général sur les tarifs et le commerce (en anglais General Agreement on Tariffs and Trade, GATT) a été signé le 30 octobre 1947. À l'origine, il n'était qu'un simple accord conçu comme provisoire, en attendant la création d'une véritable institution, « l'Organisation internationale du commerce » à laquelle devaient aboutir les négociations de la Charte de La Havane débutées en 1946. Le projet de création de l'Organisation internationale du commerce a échoué en 1948 (opposition des États-Unis) et le dispositif de l'Accord général sur les tarifs et le commerce a été prolongé.

Lors de sa création les principaux objectifs étaient :

- la suppression des obstacles aux échanges et le retour au libre-échange (suppression des droits de douane et des barrières non tarifaires) ;

- l'abolition de toutes pratiques faussant la concurrence telles que les subventions à l'exportation, le dumping, les restrictions quantitatives et tarifaires ;

- le développement des négociations entre les parties contractantes ;

- le contrôle de l'application des accords commerciaux ;

- l'arbitrage des différends entre les pays.

L'AGETAC repose sur quatre principes fondamentaux.

1. Le principe de non-discrimination

Principe de base de l'accord, il est le plus important et comprend deux clauses :

- La clause de la nation la plus favorisée : elle stipule qu'un pays accordant des avantages commerciaux à un autre doit les étendre à l'ensemble des autres nations.

- La clause du traitement national : elle réclame une égalité de traitement, notamment sur le plan fiscal, entre les produits nationaux et les produits importés.

2. Le principe de l'abaissement général et progressif des droits de douane dont la mise en place fait l'objet de négociations commerciales multilatérales entre pays membres. À intervalles plus ou moins réguliers, les membres se réunissent (dans le cadre de sessions de négociations commerciales multilatérales appelées « rounds ») dans le but de parvenir à cette réduction des restrictions tarifaires.

3. Le principe de l'interdiction des restrictions quantitatives

Les restrictions quantitatives, tant à l'importation qu'à l'exportation, sont interdites dans le cadre de l'accord qui prohibe ainsi toute politique de contingentement.

4. Le principe de l'interdiction du dumping et des subventions à l'exportation.

N'étant pas une organisation internationale indépendante, mais un simple accord, l'Accord général sur les tarifs et le commerce n'avait aucun pouvoir d'imposition ou de coercition, à la différence de l'actuelle OMC. L'AGETAC a été amené à multiplier les exceptions aux règles du libre-échange pour tenir compte des différences de niveaux de développement économique des pays membres, et de la difficile application de la stricte réciprocité.

Ainsi, contrairement au principe de la clause de la nation la plus favorisée, l'Accord Général sur les Tarifs et le Commerce autorise la création de zones de libre-échange ou d'unions douanières qui accordent aux pays membres des conditions avantageuses en matière de droits de douane.

De même un pays peut utiliser la « clause de sauvegarde » et rétablir à titre transitoire :

- des barrières douanières dans le but de protéger certaines branches d'activités.

- des quotas en cas de déficit grave de la balance commerciale.

Le 1^{er} janvier 1995, l'organisation mondiale du commerce (OMC) s'est substituée à l'Accord général sur les tarifs et le commerce. Ainsi, l'AGETAC « en tant que cadre de négociation » car on dit toujours que le GATT était un accord et non une organisation *ad hoc* n'existe plus depuis la naissance de l'OMC, mais l'AGETAC *en tant qu'accord* – enrichi pendant près d'un demi-siècle – existe toujours, incorporé à l'OMC. On parle désormais du « GATT de 1994 ».

► Commerce international ► Libre-échange
 ▷ Protectionnisme

ACCORD MONÉTAIRE EUROPÉEN (AME)

L'Accord monétaire européen (AME), signé le 5 août 1955, est entré en vigueur le 26 décembre 1958. Il organise le retour à la convertibilité des monnaies des pays membres de l'Union européenne des paiements (UEP).

⇒ L'AME marque le début de la mise en œuvre effective du système de Bretton Woods puisque les statuts du Fonds monétaire international stipulent que les pays membres doivent assurer la libre convertibilité externe de leur monnaie.

► Finances internationales

ACCORDS COMMERCIAUX PRÉFÉRENTIELS

Des accords commerciaux préférentiels sont des traités commerciaux visant à accorder à certains partenaires des tarifs douaniers ou des quotas d'importation préférentiels. Ils peuvent constituer une étape dans un processus d'intégration économique vers une union douanière.

Ces accords préférentiels, justifiés en raison d'une proximité géographique ou pour des raisons historiques ou politiques, peuvent être plus ou moins contradictoires avec les principes du multilatéralisme fondés sur le principe de la clause de la nation la plus favorisée. Mais l'Accord général sur le commerce et le commerce (AGETAC) avait prévu dès sa création des clauses dérogatoires pour permettre le développement du régionalisme commercial.

► *Intégration économique* ► *Association économique de libre échange* ► *Association de libre échange de l'Atlantique Nord* ► *Organisation mondiale du commerce (OMC)* ► *Traité de Rome* ► *Union européenne*

ACCORDS D'AUTOLIMITATION DES EXPORTATIONS

Un accord d'autolimitation des exportations consiste, pour un pays, à s'engager volontairement à limiter ses exportations à destination d'un pays client.

⇒ Le caractère volontaire de la limitation doit être relativisé car il résulte en général d'une pression du pays importateur.

► *Commerce international* ► *Protectionnisme*

ACCORDS DE BÂLE

L'accord de Bâle de 1972 met en place le Serpent Monétaire Européen.

L'accord de Bâle de 1988 (Bâle I) met en place le ratio Cooke.

L'accord de Bâle de 2004 (Bâle II) met en place le ratio Mac Donough.

► *Finances internationales* ► *Monnaie*
► *Intégration monétaire* ► *Règles prudentielles*

ACCORDS DE BRETTON WOODS

► *Bretton Woods (Accords de)*

ACCORDS DE KYOTO

Le protocole de Kyoto, adopté en décembre 1997 a mis en place un agenda pour réduire les émissions des gaz à effet de serre (GES) des pays industrialisés de 5,2 % d'ici à 2012 par rapport à 1990.

La mise en œuvre des accords de Kyoto s'avère difficile car les pays concernés craignent que les coûts de réduction de l'émission de GES ne provoquent un ralentissement de la croissance économique. Ainsi, les États-Unis n'ont toujours pas ratifié les accords et l'adhésion des pays en développement reste une question sensible.

⇒ Les accords de Kyoto à partir de 2008, ont instauré la mise en place de marchés de permis d'émission lesquels s'échangeront des GES appelés maladroitement « droits à polluer ».

⇒ En avance sur le calendrier du protocole de Kyoto, l'Union européenne a mis en place un marché de permis d'émission de GES depuis le 16 février 2005.

► *Économie et écologie* ► *Développement durable*
► *Économie de l'environnement* ► *Effet externe*
► *Sommet de Copenhague* ► *Taxe carbone*

ACCORDS DE COTONOU

► *Accords de Lomé*

ACCORDS DE LOMÉ

Les accords de Lomé (Togo) sont des accords multilatéraux signés entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP).

Plusieurs accords se sont succédés : Lomé I (1975), Lomé II (1979), Lomé III (1984), Lomé IV (1990), révision de Lomé IV (1995). En juin 2000, l'accord quinquennal de Cotonou a succédé aux accords de Lomé et a renouvelé le partenariat entre l'Union européenne et 76 pays ACP. Il constituait le cadre financier et politique le plus étendu pour la coopération Nord-Sud en instituant :

– des préférences commerciales non réciproques accordées aux États ACP ;

– des systèmes visant à stabiliser et régulariser les recettes d'exportation par la mise en place d'un fonds de stabilisation avec des stocks régulateurs garantissant les prix et les quantités vendues sur le marché européen, pour les produits agricoles (STABEX créé lors de Lomé I) et les ressources minières (Fonds SYSMIN mis en place avec Lomé II) ;

– le respect d'une clause relative aux droits de l'homme depuis Lomé IV.

⇒ La coopération entre l'Europe et les PED remonte aux années 1960 avec les accords de Yaoundé.

⇒ Les accords de Cotonou qui régissent, depuis 2000, les relations entre l'UE et les 79 pays ACP font l'objet de révision tous les cinq ans. L'accord de 2005 visait à ouvrir davantage le marché européen aux pays ACP, à favoriser l'insertion des pays ACP dans l'économie mondiale, la démocratie, la solidarité et l'intégration régionale entre pays ACP. La révision de 2010 recentre la coopération ACP-UE autour du changement climatique, de la sécurité alimentaire, de l'efficacité de l'aide publique au développement selon les principes internationaux et conforte l'intégration régionale pour promouvoir la résolution des problèmes frontaliers, la paix et les Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'accord de Cotonou inclut des clauses de sauvegarde en faveur des pays ACP les plus fragiles afin que le libre-échange ne constitue pas un obstacle au développement.

► *Commerce international* ► *Économie du développement* ► *Développement durable*

ACCORDS SUR LES ASPECTS DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE QUI TOUCHENT AU COMMERCE (ADPIC)

Les Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce sont des accords négociés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui visent à atténuer

les différences dans la manière dont les **droits de propriété intellectuelle** sont protégés dans le monde et à les soumettre à des règles internationales communes. L'OMC répartit les droits de propriété intellectuelle en deux groupes : les droits d'auteur (lutte contre le piratage de musique par exemple) et les droits qui régissent la propriété industrielle (lutte contre la contrefaçon par exemple).

⇒ Pour certains, les ADPIC constituent une avancée dans le règlement des conflits de droits de **propriété intellectuelle** qui ne peuvent que s'accroître avec l'essor de l'économie de la connaissance. Pour d'autres, au contraire, ils sont une entrave au développement et à la libre diffusion des connaissances.

► **Commerce international** ► **Mondialisation**
 ► **Accord général sur les tarifs et le commerce**
 ► **Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce** ► **Clause de la nation la plus favorisée** ► **Économie de l'innovation** ► **Économie de la gratuité** ► **Exception culturelle**

ACCUMULATION DU CAPITAL

L'accumulation du capital est le processus par lequel s'accroît le stock de **capital**. Le stock de capital disponible dans une économie à un moment donné résulte des flux antérieurs d'**investissement** et de déclassement du capital usé ou obsolète. On utilise parfois le terme « accumulation du capital » comme synonyme d'**investissement net**. L'accumulation du capital a un effet important sur la **croissance économique** et sur la **productivité**.

⇒ Ce terme, repris par K. Marx (1818-1883) aux économistes classiques, est souvent utilisé par des économistes marxistes ou radicaux. Pour Marx, l'accumulation croissante du capital est une loi économique du capitalisme.

► **Fluctuations et crises** ► **Capital et investissement**
 ► **Baisse tendancielle du taux de profit** ► **École classique** ► **Suraccumulation** ► **Taux d'accumulation** ► **Théorie marxiste**

ACCUMULATION PRIMITIVE DU CAPITAL

L'accumulation primitive du capital est un concept de la **théorie marxiste** qui vise à rendre compte des conditions d'émergence du **mode de production capitaliste** (MPC).

Le MPC s'est développé à partir de la fin du Moyen Âge et tout au long de l'époque moderne par dissolution progressive du servage et émergence d'un **capitalisme** commercial et bancaire. À la fin du XVIII^e siècle, ce processus d'accumulation s'accéléra avec le développement de l'**industrie**. Dans le même temps, le **salariat** s'impose comme rapport social dominant par séparation des producteurs d'avec leurs moyens de **production**.

⇒ Le concept d'accumulation primitive a aussi été utilisé par des auteurs marxistes pour caractériser la période de démarrage du **développement capitaliste** dans les pays en voie de développement (PVD).

► **Capital et investissement**

ACTE DE SPENHAMLAND

► **Lois sur les pauvres**

ACQUIS COMMUNAUTAIRE

L'acquis communautaire désigne l'ensemble des droits et des obligations communs à tous les États membres de l'**Union européenne**. Il comprend la législation et les traités européens, les déclarations et les résolutions, les accords internationaux conclus par l'Union et les arrêts de la Cour de justice européenne. Il comprend également les actions entreprises par les gouvernements de l'Union dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, ainsi que dans celui de la politique étrangère et de sécurité commune.

« Accepter l'acquis », signifie donc accepter l'Union européenne telle qu'elle existe à ce jour. Les pays candidats doivent accepter l'acquis avant d'adhérer à l'Union et transposer la législation communautaire dans le droit national.

► **Intégration économique** ► **Traité d'Amsterdam**
 ► **Traité de Maastricht** ► **Traité de Lisbonne**
 ► **Traité de Rome**

ACTE UNIQUE EUROPÉEN (AUE)

L'Acte unique européen est le traité signé, en février 1986, par les douze États membres de la **Communauté européenne**, qui modifie le **traité de Rome**.

Il réunit dans un même cadre juridique les Communautés européennes et la Coopération politique européenne (CPE).

Il élargit les compétences de la Communauté (politique régionale, politique de l'environnement, de la recherche)

Il affine les procédures de décision. Il tend à substituer la règle de la majorité qualifiée (ou de la majorité renforcée) à la règle de l'unanimité.

Entré en vigueur le 1^{er} juillet 1987, l'Acte unique européen visait à relancer la construction communautaire et à éliminer les obstacles à la réalisation du **marché commun** dont l'achèvement était prévu pour 1992. Le **traité de Maastricht** a ensuite poursuivi ce processus d'approfondissement.

► **Intégration économique** ► **Traité de Lisbonne**
 ► **Union économique** ► **Union européenne**

ACTIF (INDIVIDU)

Un actif est un individu appartenant à la **population active**. Il peut être **actif occupé** ou **chômeur**.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Inactif**
 ► **Population inactive**

ACTIF

Un actif représente tout élément de **patrimoine** ayant une valeur économique positive pour un **agent économique**. Il s'agit de **biens** ou de **capacités** possédés, susceptibles d'être vendus ou loués à d'autres agents moyennant rémunération.

Trois catégories d'actifs peuvent être différenciées en fonction de leur degré de **liquidité** :

– les actifs monétaires : la **monnaie** est le plus liquide et le moins risqué des actifs,

– les **actifs financiers** qui regroupent les titres de propriété comme les **actions** et titres de créance comme les **obligations**. Ils font supporter un degré de risque plus élevé à leur propriétaire,

– les **actifs réels** qui regroupent des biens reproductibles (bâtiments, biens immobiliers, bétail, stocks) ou non reproductibles (terre, œuvres d'art).

Actif immobilisé

Dans le second cas, l'offre étant rigide, le **prix de marché** fluctue fortement avec les variations de la demande.

En **comptabilité**, l'actif du **bilan** enregistre à un moment donné les éléments du patrimoine qui ont une valeur économique positive. L'actif brut est évalué au **coût** historique d'entrée dans le patrimoine (ou coût d'acquisition) et non à sa valeur réelle sur le marché. L'actif net est la différence entre l'actif brut et l'amortissement.

⇒ Depuis janvier 2005, au sein de l'Union européenne, les **groupes** dont les titres sont admis sur un marché réglementé doivent publier des comptes consolidés selon les nouvelles normes comptables internationales dites IFRS (*International Financial Reporting Standards*). Ces normes se caractérisent en particulier par un recours accru à la « juste valeur » dans l'évaluation des éléments de l'actif qui sont désormais évalués à leur valeur de marché. Cependant ces normes ont été critiquées à l'occasion de la crise des subprimes.

► *Entreprise* ► *Consommation et épargne* ► *Actif circulant* ► *Actif financier non produit* ► *Actif immobilisé* ► *Bilan consolidé* ► *Droits de propriété* ► *Immobilisations* ► *Passif*

ACTIF IMMOBILISÉ

L'actif immobilisé est une partie de l'actif d'un bilan. Il regroupe tous les éléments du **patrimoine** d'un agent économique (ménage, entreprise, etc.) qui ne peuvent pas être cédés sans perte en patrimoine ou sans remettre en cause l'activité de cet agent.

► *Immobilisations*

ACTIF OCCUPÉ

Un actif occupé est un individu appartenant à la population active et occupant un **emploi rémunéré**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Actif* ► *Inactif* ► *Pôle emploi* ► *Taux d'emploi*

ACTIF SOUS-JACENT

Un actif sous-jacent (ou plus généralement un sous-jacent) est un actif réel (marchandise) ou financier (action, obligation, devise) à partir duquel est défini un **produit dérivé** (option, contrat futur, warrant).

⇒ Le sous-jacent d'un produit dérivé peut aussi être un **taux d'intérêt** ou un indice relatif à l'évolution du cours d'un actif ou d'une catégorie d'actifs.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Liffe* ► *Marché à terme international de France* ► *Marché dérivé* ► *Marché des options négociables de Paris*

ACTIF SPÉCIFIQUE

Dans la théorie des **coûts de transactions** et dans la théorie des **contrats**, un actif spécifique est un actif lié à une transaction particulière (il se différencie d'un actif général ou standard qui peut être utilisé dans des opérations diverses). Par exemple si un sous-traitant achète une machine dans le but de satisfaire la demande spécifique d'un donneur d'ordre, la machine en question ne conserve une **valeur économique** que si le donneur d'ordre continue à passer des commandes. Dans le cas contraire, le sous-traitant subira une perte car la machine constitue un **coût irrécouvrable**.

L'existence d'actifs spécifiques favorise les relations durables entre les contractants. Cela suppose soit l'**internalisation** de l'activité au sein de l'entreprise, soit l'établissement de **contrats** qui offrent des garanties à l'**agent économique** qui a investi dans un actif spécifique. L'existence d'actifs spécifiques favorise également les comportements opportunistes. Par exemple, le donneur d'ordre, une fois l'**investissement** spécifique réalisé par le sous-traitant, peut user de sa situation dominante pour imposer une baisse des **prix**.

⇒ Le concept d'actif spécifique peut s'appliquer au **capital humain** et concerne donc aussi le contrat de travail.

► *Entreprise* ► *Capital humain* ► *Frontière de la firme* ► *Hierarchie* ► *Incitation* ► *Organisation* ► *Opportunisme* ► *Théorie de l'agence*

ACTIFS ÉCONOMIQUES

En comptabilité nationale, les actifs économiques sont des biens corporels ou incorporels servant de réserve de valeur, sur lesquels des **droits de propriété** peuvent être exercés par des **unités institutionnelles** (individuellement ou collectivement), et dont la détention ou l'utilisation au cours d'une période déterminée peut procurer des avantages économiques à leurs propriétaires. Ces actifs sont enregistrés dans les comptes de **patrimoine**.

► *Comptabilité nationale* ► *Compte de capital*

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont un élément du **patrimoine** des **agents économiques** qui est constitué d'avoirs monétaires, de titres de créance ou de titres de propriété. On compte parmi les actifs financiers :

- la **monnaie** manuelle (billets et pièces),
- les soldes créditeurs des **comptes courants** et des **comptes d'épargne**,
- les autres **contrats financiers** (contrat d'assurance-vie, contrats sur **produits dérivés** par exemple),
- les **actions**, les **obligations** et autres types de créances (billet de trésorerie, etc.).

⇒ Dans un sens étroit, la monnaie n'est pas comprise dans les actifs financiers, il ne reste alors que les actifs financiers qui procurent à leurs détenteurs un **revenu** ou la possibilité d'un gain en capital, en contrepartie d'une prise de risque.

► *Consommation et épargne* ► *Monnaie* ► *Actif* ► *Actif réel* ► *Bilan* ► *Immobilisation* ► *Marché financier*

ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels sont les éléments du **patrimoine** des **agents économiques** qui n'ont ni un caractère matériel, ni un caractère financier. Ce sont par exemple les **marques commerciales**, les **brevets**, les **droits d'auteurs**, etc.

► *Capital et investissement* ► *Droits de propriété* ► *Propriété intellectuelle* ► *Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce*

ACTIFS NON FINANCIERS NON PRODUITS

Dans les **comptes nationaux**, les actifs non produits sont des **actifs économiques** dont l'existence n'est pas

le résultat d'un processus de **production**. Par référence à leur origine, on les classe dans deux catégories :

- les actifs corporels non produits qui sont des actifs naturels conférant un avantage économique à un propriétaire effectif (des actifs naturels comme l'air et la mer n'en font donc pas partie).

- les actifs incorporels non produits qui sont la conséquence d'opérations de nature juridique ou comptable (notamment les brevets ou les fonds de commerce).

► *Comptabilité nationale* ► *Compte de capital*

ACTIFS RÉELS

Les actifs réels sont des éléments du **patrimoine** qui désigne des biens reproductibles (bâtements, biens immobiliers, bétail, stocks) ou non reproductibles (terre, œuvres d'art).

► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ► *Actif* ► *Actifs*

ACTION

Une action est un titre de propriété d'une fraction du **capital social** d'une société qui donne droit :

- à un revenu (**dividende**) variable en fonction du **résultat** annuel et des décisions prises par l'Assemblée générale des actionnaires,

- à une partie de l'**actif net** en cas de liquidation,
- à une information et un contrôle sur la gestion de l'**entreprise**,

- à la participation et au vote lors de l'assemblée générale (sauf pour certains types d'action).

Les actions sont des **valeurs mobilières** dont certaines sont cotées en **Bourse**. Comme tous les actifs financiers, elles peuvent, lors d'une vente, procurer une **plus value** à leur détenteur, mais également une moins value.

⇒ Ne pas confondre avec l'obligation qui est un titre de **créance**.

⇒ On considère souvent que l'évolution du cours boursier d'une action reflète les **anticipations** sur l'évolution des **profits** de la société considérée. Mais ce constat suppose que les intervenants sur le **marché financier** soient en possession d'une information parfaite et connaissent en particulier les **fondamentaux** de la société (endettement, taux de **rentabilité**, évolution des **parts de marché**, etc.). La **volatilité** constatée des cours peut alors conduire à admettre que le cours d'une action peut alors dépendre d'autres facteurs comme les rumeurs ou les **comportements mimétiques**.

► *Entreprise* ► *Consommation et épargne* ► *Augmentation de capital* ► *Capitalisation boursière* ► *Capitalisme actionnarial* ► *Coefficient de capitalisation des résultats* ► *Effet de richesse* ► *Finance comportementale* ► *Financement de l'économie* ► *Placement*

ACTIONNAIRE

Un actionnaire est un agent économique privé ou public, personne physique ou morale qui détient des actions d'une société.

Dans les sociétés **anonymes**, l'actionnaire participe à l'assemblée générale des actionnaires qui élit le conseil d'administration ou bien le conseil de

surveillance et le **directoire**. Chaque actionnaire détient une voix par action sauf exception.

⇒ Un actionnaire est donc un propriétaire à la différence d'un obligataire qui est un créancier de la société.

► *Capital et investissement* ► *Entreprise* ► *Capitalisme actionnarial* ► *Capital social* ► *Fonds de pension* ► *Gouvernement d'entreprise* ► *Manager* ► *Théorie de l'Agence*

ACTUALISATION

L'actualisation est l'opération qui consiste à chercher la valeur actuelle d'une somme disponible plus tard. On appelle valeur actuelle d'une somme perçue au temps n , avec un **taux d'actualisation** (i), la valeur calculée à partir de la formule d'actualisation suivante :

$$C_0 = \frac{C_n}{(1+i)^n} = C_n(1+i)^{-n}$$

La valeur actuelle d'un euro disponible l'année prochaine sera de $\frac{1}{(1+i)}$ et celle de l'année suivante $\frac{1}{(1+i)^2}$. Le taux d'actualisation (i) exprime donc

les choix intertemporels des agents économiques. Par exemple 1 000 euros perçus dans trois ans correspondent à $1\,000(1+i)^{-3}$. Si le taux d'actualisation est de 4 %, cela équivaut à 889 euros. Avec un taux d'actualisation de 10 %, la somme actuelle devient 751,32 euros.

⇒ Le calcul d'actualisation joue un rôle important dans les décisions d'investissement et dans les débats sur le **développement durable** et les politiques environnementales.

► *Capital et investissement* ► *Économie et écologie* ► *Arbitrage intertemporel* ► *Taux de rendement interne (TIR ou TRI)* ► *Valeur actualisée nette (VAN)*

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES (APU)

Les administrations publiques constituent un **secteur institutionnel** de la **comptabilité nationale**. Selon l'INSEE, elles sont chargées de mettre en œuvre les politiques publiques et de réguler la vie économique et sociale. La majeure partie de leurs ressources provient des **prélèvements obligatoires** et non de ventes.

Elles comprennent toutes les **unités institutionnelles** dont l'activité principale consiste à redistribuer le **revenu** et la **richesse nationale**, qui sont des producteurs de **services** non marchands contrôlés par une unité publique et dont la production est destinée à la consommation individuelle et collective. Ce secteur institutionnel regroupe ainsi les administrations publiques centrales, les administrations publiques locales et les administrations de **sécurité sociale**.

⇒ Il ne faut pas confondre administrations publiques et **entreprises publiques**, ces dernières étant classées parmi les **sociétés**, financières ou non financières, selon leur activité principale.

► *Comptabilité nationale* ► *État* ► *Impôts* ► *Production non marchande* ► *Redistribution*

AELE

► *Association économique de libre-échange*

AGENCE

▷ *Théorie de l'agence*

AGENCE DE NOTATION

Une agence de notation est une **entreprises** qui évalue la qualité des **titres de créance** émis par les **agents économiques** (États, entreprises, banques). La capacité de l'emprunteur à faire face à ses engagements fait l'objet d'une note. Plus la note est favorable, plus l'emprunteur peut obtenir sur les **marchés financiers** un **taux d'intérêt** faible (et réciproquement). L'activité des agences de notation fait l'objet de nombreuses critiques ;

Le secteur est très concentré (trois agences principales au niveau mondial) et il existe un risque de conflit d'intérêt dans la mesure où ce sont les emprunteurs qui payent les agences.

Les critiques se sont intensifiées à partir de la **crise des subprimes**, dans la mesure où les agences de notation ont mal apprécié les risques correspondant aux **crédits structurés**. Certains observateurs proposent la création d'agences publiques de notation.

► *Finances internationales* ► *Monnaie*
 ► *Gouvernance mondiale* ► *Règles*

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI (ANPE)

En France, l'ANPE créé par ordonnance en 1967 pour organiser l'intervention publique sur le **marché du travail** est un établissement public d'État rattachée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité qui regroupait les agences locales pour l'emploi (ALE) et avait pour mission principale de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande d'**emplois**, d'aider les demandeurs d'emploi à retrouver un emploi et d'aider les employeurs à recruter. En 2008 l'ANPE a été fusionnée avec l'Association pour l'Emploi dans l'Industrie et le Commerce (ASSEDIC) pour créer le **Pôle emploi**.

⇒ Depuis 1997, l'ANPE n'assurait plus les opérations d'inscription administrative des demandeurs d'emploi qui devaient s'adresser directement aux ASSEDIC. L'ANPE conservait la responsabilité juridique de la gestion de la liste. C'est sur la base des inscriptions à l'ANPE que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité comptabilisait les demandes d'emploi en fin de mois.

⇒ Fin octobre 2004, l'ANPE a été privée de son **monopole** en matière de placement. Les organismes privés et les agences d'intérim et de placement pouvaient participer au **service public** de l'emploi à condition que l'activité de placement soit gratuite pour le demandeur d'emploi et exercée sans **discrimination**. En contrepartie, l'ANPE a été autorisée à créer des filiales, prendre des participations et fournir des **services payants** (par exemple des prestations d'aide au reclassement dans le cadre des plans de restructuration).

Les **chômeurs** devaient également respecter de nouvelles obligations en ne pouvant plus « refuser un emploi correspondant à une formation ou qualification que le service public de l'emploi lui a permis d'acquérir ». L'éloignement n'a plus été considéré comme un motif de refus d'emploi dès lors que le chômeur reçoit une proposition d'aide. En cas d'infraction à ses obligations légales, le chômeur était passible d'une réduction de son revenu de remplace-

ment, mais non d'une suppression pure et simple, comme c'était le cas auparavant.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Bien collectif* ► *Emploi* ► *Sous emploi*

AGENT DE CHANGE

En France, avant le 1^{er} janvier 1992, les agents de change étaient des officiers ministériels qui avaient le monopole de la réalisation des transactions à la **bourse des valeurs**. La Compagnie des agents de change assurait la gestion du **marché des valeurs mobilières**. Les agents de change ont été remplacés par les **sociétés de bourse** et le marché boursier lui-même est devenu une **entreprise** (Euronext).

► *Finances internationales*

AGENT ÉCONOMIQUE

Un agent économique est une personne morale ou physique autonome qui prend des décisions de nature économique (**consommation**, **production**, **épargne**, **investissement**, etc.). Il peut s'agir d'un individu, d'une **entreprise**, d'une **administration publique**, d'une institution sans but lucratif au service des ménages, etc.

⇒ En **comptabilité nationale**, le terme d'agent économique a été remplacé par le terme **unité institutionnelle**.

► *Comptabilité nationale* ► *Circuit économique*

AGRÉGATS

Les agrégats sont des indicateurs synthétiques qui mesurent le résultat de l'activité économique. Le principal agrégat de la **comptabilité nationale** est le **Produit intérieur brut** (PIB). Mais on trouve également dans les **comptes nationaux** d'autres agrégats comme le **revenu national**, le **revenu national disponible**, l'**épargne**, ou la **formation brute de capital fixe** (FBCF).

Des agrégats sont aussi élaborés par les autorités monétaires (**agrégats monétaires**), et par les organismes internationaux (en matière de **développement durable**, par exemple).

► *Croissance économique*

AGRÉGATS MONÉTAIRES

Les agrégats monétaires sont une mesure statistique de la quantité de **monnaie** en circulation dans une économie. Les agrégats regroupent donc des **actifs monétaires**, c'est-à-dire des actifs parfaitement liquides ou susceptibles d'être convertis rapidement et à faible coût en actifs liquides.

L'**Eurosystème** distingue trois agrégats monétaires :

– L'agrégat M 1 qui constitue la monnaie au sens strict et regroupe la **monnaie fiduciaire** (pièces et billets) et la **monnaie scripturale** (dépôts à vue auprès des **institutions financières monétaires**).

– L'agrégat M 2 regroupe M 1 et les comptes sur livret, les dépôts à terme dont la durée est inférieure ou égale à deux ans et les dépôts à terme dont la transformation en moyens de paiement à l'échéance est prévue au contrat.

– L'agrégat M 3 regroupe M 2 plus des actifs financiers qui comportent peu de risques en **capital** et sont aisément transformables en monnaie (titres

d'OPCVM monétaires, instruments du **marché monétaire**).

⇒ Si on caractérise la monnaie par la liquidité parfaite, on considère avec l'économiste A. Chaineau que « la monnaie c'est M 1 ».

⇒ Les agrégats sont donc « emboîtés » et classés par ordre décroissant de **liquidité**.

⇒ Les agrégats de l'Eurosystème ne mesurent que la quantité de monnaie détenue par les agents non financiers résidents (on ne prend donc pas en compte les actifs monétaires détenus par les **institutions financières résidentes** et par les agents non résidents).

► **Monnaie** ► **Politique monétaire**

AIDE BILATÉRALE

► **Aide publique au développement**

AIDE LIÉE

► **Aide publique au développement**

AIDE MULTILATÉRALE

► **Aide publique au développement**

AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT (APD)

L'aide publique au développement (APD) regroupe tous les **flux réels et financiers** dont bénéficient les pays les moins développés. Les apports de ressources considérées comme une aide publique au développement sont essentiellement le fait du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE. Ils incluent :

- les **dons**, les opérations en **capital** à long terme (plus d'un an) effectués par les gouvernements ou le secteur public ;
- les opérations en **capital** à long terme du secteur privé effectuées par des **résidents** des pays du CAD ;
- les dons des organisations non gouvernementales (ONG) privées ayant leur siège dans les pays du CAD.

Les dons représentent la majeure part des apports auxquels s'ajoutent des prêts assortis de conditions financières avantageuses. Une partie de l'aide concerne les allègements de dette et la coopération technique.

Les formes de l'aide ont un impact sur son efficacité. On différencie :

- les aides multilatérales qui transitent par les organisations internationales ;
- les aides bilatérales qui peuvent être liées à des conditions imposées par le pays donateur (par exemple, la contrainte pesant sur le pays aidé de ne réaliser les projets financés qu'avec les **entreprises** du pays donateur). De nombreuses études d'évaluation concluent sur la nécessité d'un déliement progressif de l'aide bilatérale pour accroître sa **productivité**.

⇒ La décennie 1980 marque la mise en place des **politiques d'ajustement structurel** (PAS) consécutives à la crise de la dette et au renversement des termes de l'échange.

Depuis la Déclaration du millénaire (septembre 2000), les États se sont engagés à réduire de moitié,

d'ici à 2015, le nombre de personnes dont le **revenu** est inférieur à un dollar par jour. Le consensus qui s'est dégagé à Monterrey en 2002 a fixé un objectif de l'APD qui évoluerait de 0,24 % du PNB des pays donateurs en 2005 à 0,7 % de leur **Produit national brut** dont une part de 0,15 % à 0,20 % en faveur des **pays moins avancés** (PMA).

Aux sommets du G8 à Gleneagles en 2005, les donateurs ont pris des engagements d'accroissement de leur aide mais les apports nets de l'aide publique au développement des membres du CAD de l'OCDE représentent 0,31 % de leur **revenu national brut** (RNB) cumulé en 2009.

La Déclaration de Paris du 2 mars 2005 engage les États à améliorer l'efficacité de l'aide en s'appuyant sur 5 principes :

- appropriation de l'aide par les pays partenaires ;
- alignement des pays donateurs sur les politiques des pays partenaires ;
- harmonisation des actions des donateurs ;
- gestion axée sur les résultats avec des indicateurs à suivre ;
- responsabilité mutuelle des donateurs et des pays partenaires.

L'approche de l'aide est donc plus orientée vers un **partenariat** avec les pays pauvres mais les mouvements altermondialistes critiquent les critères d'efficacité de l'aide tournés vers l'autonomie financière des pays plutôt que vers un droit pour tous à la satisfaction de besoins fondamentaux (éducation, santé, etc.).

► **Économie du développement** ► **Altermondialisme**
 ► **Capabilités** ► **Dette du tiers-monde**
 ► **Développement durable** ► **Économie solidaire**
 ► **Normes sociales** ► **Objectifs du Millénaire pour le développement**

AIDE SOCIALE

L'aide sociale est une **prestation sociale** versée aux personnes les plus démunies qui ne peuvent pas faire face à la satisfaction des besoins considérés comme les plus vitaux. Elle relève d'une logique d'**assistance** : son versement n'est pas subordonné à des contributions mais à une décision prise par une **administration publique** après demande des intéressés.

En France, depuis la loi de **décentralisation** de 1982, la responsabilité générale de l'aide sociale relève des départements mais le taux minimal et les conditions d'accès aux prestations sont fixés par l'**État**. Les communes interviennent également dans la prise en charge des besoins sociaux (Centres communaux d'actions sociales, CCAS).

⇒ En France, la montée du **chômage** et de l'exclusion depuis le début des années 1980 a élargi le public de l'aide sociale. Aux bénéficiaires de l'aide médicale, de l'aide handicapés, de l'aide aux personnes âgées, de l'aide à l'enfance s'ajoutent de nombreux bénéficiaires de certains minima sociaux (chômeurs en fin de droits ou parent isolé par exemple).

► **Protection sociale** ► **Transferts sociaux**
 ► **Redistribution**

AJUSTEMENT STRUCTUREL

► **Politique d'ajustement structurel**

ALÉA MORAL

Il y a aléa moral (ou risque moral ou hasard moral) lorsque, après la signature d'un contrat, l'une des deux parties est en mesure de léser l'autre en raison de l'asymétrie d'information qui existe entre elles. Cette situation résulte du fait que l'un des deux contractants adopte un comportement opportuniste car l'autre n'est pas en mesure d'observer son comportement ou de déterminer si ce comportement est approprié aux circonstances.

En matière d'assurance, la couverture du risque peut conduire l'assuré à adopter un comportement plus risqué ou plus imprudent ce qui conduit à accroître les coûts de l'assureur. De façon générale, en matière de couverture des risques, l'aléa moral conduit à un paradoxe : la protection contre le risque conduit certains agents économiques à prendre des risques plus importants puisque les conséquences de ce comportement sont transférées sur l'assureur.

Dans le domaine bancaire et financier, l'existence d'un prêteur en dernier ressort, peut conduire les banques à adopter des comportements plus risqués.

Sur le marché du travail, il y a aléa moral lorsque, après la signature du contrat de travail, le salarié adopte un comportement de « tire-au-flanc » et ne remplit pas ou remplit mal les tâches pour l'exécution desquelles il a été embauché.

⇒ Pour réduire le risque moral, il faut prévoir dans le contrat des mécanismes de surveillance ou d'incitation (par exemple le bonus-malus en matière d'assurance automobile ou le salaire au rendement en matière de contrat de travail).

▷ Antisélection ▷ Nouvelle microéconomie
▷ Opportunisme ▷ Risque systémique ▷ Salaire d'efficience ▷ Théorie de l'agence ▷ Théorie des contrats

ALENA

▷ Association de libre-échange de l'atlantique nord

ALLOCATION DES RESSOURCES PRODUCTIVES

L'allocation des ressources productives est le processus par lequel les facteurs de production disponibles dans une économie sont alloués (affectés) aux différents usages économiques possibles.

Pour les économistes libéraux, le libre jeu du marché et la variation des prix relatifs conduisent spontanément à une affectation optimale des ressources.

D'autres économistes (O. Lange, par exemple) considèrent que seule la planification peut réaliser une allocation des ressources correspondant aux intérêts de la collectivité.

⇒ Dans une optique néoclassique, l'économie du bien-être considère que l'État peut être conduit à modifier l'allocation des ressources réalisée par le marché lorsque celle-ci n'est pas optimale, c'est-à-dire en cas de défaillance du marché.

▷ État ▷ Protection sociale ▷ Commissaire priseur
▷ Économie ▷ Économie planifiée ▷ Équilibre général ▷ Fonction d'allocation ▷ Marché efficient
▷ Optimum de Pareto ▷ Science économique

ALTERMONDIALISME

L'altermondialisme est un courant de pensée qui conteste la mondialisation libérale et la globalisation

financière. Les mouvements sociaux qui participent à ce courant altermondialiste sont assez différents (associations, syndicats, ONG, partis politiques, etc.). Certains privilégient la lutte contre l'instabilité financière, d'autres mettent en cause les firmes multinationales, d'autres encore mettent au premier plan la défense de l'environnement ou la lutte contre les inégalités. Ils se retrouvent dans la formule « le monde n'est pas une marchandise » qui exprime le refus d'une régulation exclusivement marchande de l'économie mondiale.

⇒ On a parlé d'abord d'antimondialisme. Le préfixe « alter » a été préféré pour montrer qu'il s'agit de lutter pour une « autre mondialisation » et non de développer simplement une opposition à toute forme de mondialisation.

▷ Mondialisation ▷ Économie alternative
▷ Développement soutenable ▷ Développement durable
▷ Financiarisation ▷ Gouvernance mondiale ▷ Taxe Tobin

ALTRUISME

L'altruisme est une hypothèse relative au comportement des agents économiques selon laquelle la satisfaction d'un individu est non seulement une fonction croissante de la quantité de biens qu'il consomme, mais aussi une fonction croissante de la satisfaction des autres individus. Par exemple, un agent peut considérer que sa satisfaction s'accroît s'il y a moins de pauvres dans la société au sein de laquelle il vit. De même, on parle d'altruisme intergénérationnel lorsque des individus renoncent à des satisfactions présentes en faveur des générations futures. L'introduction de cette hypothèse conduit à considérer que les fonctions de satisfaction des agents sont interdépendantes, elle permet d'interpréter le consentement à la redistribution et l'existence de relations non marchandes (dons, activités caritatives, etc.). L'hypothèse d'un individu altruiste peut aussi jouer un rôle important dans les théories de la justice sociale.

⇒ L'introduction de l'altruisme dans l'analyse économique opère une rupture avec l'hypothèse d'un individu égoïste (*homo oeconomicus*). Un certain degré d'altruisme semble nécessaire au bon fonctionnement des économies de marché.

⇒ L'altruisme peut reposer sur l'intérêt bien compris des agents économiques ou sur une rationalité axiologique.

▷ Consommation et épargne ▷ Épistémologie économique ▷ Protection sociale ▷ Aide publique au développement ▷ Développement durable ▷ Don
▷ Économie solidaire ▷ Fonction d'utilité
▷ Rationalité économique ▷ Théorème d'Arrow
▷ Théorème d'équivalence Ricardo-Barro ▷ Théorie des jeux ▷ Théorie du cycle de vie ▷ Utilitarisme

AMORTISSEMENT

L'amortissement est une opération qui consiste à évaluer, de période en période, les fonds à mettre en réserve pour compenser la dépréciation résultant de l'usure physique ou sociale (obsolescence) du patrimoine.

Au niveau de l'entreprise, l'amortissement peut être appréhendé comme un moyen d'assurer la poursuite de son activité en prévoyant le renouvellement du matériel. Il sert également à évaluer le coût d'utilisation du capital fixe nécessaire à l'élaboration du

compte de résultat. L'amortissement doit tenir compte de la durée d'utilisation des biens, mais son évaluation est délicate. Plusieurs modes de calculs sont possibles :

- selon l'amortissement linéaire, la dépréciation s'opère de façon régulière sur la durée de vie du bien (un bien durable dont le coût d'acquisition est de 30 000 euros et qui a une durée de vie de 3 ans, exige un amortissement de 10 000 euros par an).

- selon l'amortissement dégressif, le processus d'amortissement est accéléré dans les premières années, ce qui réduit le bénéfice imposable ou distribuable aux actionnaires.

Pour éviter des estimations arbitraires, les normes comptables donnent une évaluation standardisée à partir du coût d'acquisition des biens (amortissement fiscal), ce qui peut introduire une perte de réalisme par rapport à la valeur de **marché** (valeur qui est prise en compte dans l'amortissement économique). L'amortissement comptable intègre la législation fiscale mais aussi la stratégie de l'entreprise.

Au niveau de la **comptabilité nationale**, l'amortissement est appréhendé comme une **consommation annuelle de capital fixe** (dépréciation des machines et des outils dans le processus de production). Ainsi, la formation nette de capital fixe est la **formation brute de capital fixe** (FBCF) moins la consommation annuelle de capital fixe. Le produit intérieur net est le **produit intérieur brut** (PIB) moins l'amortissement.

Au niveau financier, l'amortissement désigne le processus de remboursement des emprunts : c'est l'ensemble des annuités assurant le remboursement d'un prêt accordé pour une période donnée.

► **Capital et investissement** ► **Actif** ► **Endettement**
 ► **Investissement de remplacement** ► **Service de la dette**

ANALYSE FINANCIÈRE

L'analyse financière est une étude de l'**entreprise** ou de toute autre **organisation** qui permet de donner un diagnostic sur sa gestion, sa **rentabilité**, sa **solvabilité** et les modalités optimales de son financement. Elle est utilisée pour cerner la valeur d'une entreprise en vue d'un achat ou d'une cession ou encore pour juger de l'opportunité d'un financement.

L'analyse financière s'appuie sur les documents comptables (**compte de résultat, bilan**). En plus du résultat ultime que constitue le bénéfice ou la perte, elle établit un certain nombre d'indicateurs jugés significatifs pour évaluer l'évolution des performances de l'entreprise et la manière dont elles ont été obtenues.

► **Entreprise** ► **Capitalisme actionnarial**
 ► **Capitaux permanents** ► **Comptabilité**
 ► **Gouvernement d'entreprise** ► **Notation** ► **Taux d'endettement**

ANALYSE STRATÉGIQUE

L'analyse stratégique étudie des décisions globales qui engagent l'orientation de l'ensemble des activités et les structures d'une **entreprise** (ou de toute autre **organisation**) pour améliorer son efficacité dans un environnement qui se modifie (que produire, comment produire, pour qui produire ?).

Cette démarche empruntée aux études politiques et militaires conduit à porter un diagnostic sur les capacités propres de l'entreprise (son métier, son

savoir-faire), sur les menaces ou les opportunités de son environnement et les projets susceptibles de le modifier.

⇒ Ne pas confondre les décisions stratégiques avec les décisions gestionnaires (décisions tactiques ou opérationnelles).

► **Entreprise** ► **Mondialisation** ► **Comptabilité**
 ► **Firmes multinationale**

ANARCHISME MÉTHODOLOGIQUE

L'anarchisme méthodologique est une conception de l'activité scientifique défendue par P. Feyerabend (1924-1994) selon laquelle il faut encourager la prolifération des **théories** et la formulation d'**hypothèses** qui ne concordent pas avec les théories admises (*Contre la méthode*, 1975). Selon lui, la recherche scientifique doit se fonder sur le principe de contre-induction en vertu duquel ce sont les théories qui permettent de produire des énoncés d'observation. Une théorie T1 ne peut être réfutée que par une théorie T2 incompatible avec T1.

⇒ Feyerabend a résumé ses conceptions épistémologiques par le précepte « tout est bon », signifiant par là qu'il n'y a pas lieu de respecter une quelconque orthodoxie épistémologique.

► **Épistémologie économique** ► **Méthode inductive**

ANASE

► **Association des nations de l'Asie du Sud-Est**

ANNUALITÉ BUDGÉTAIRE

► **Règles budgétaires**

ANTICIPATION

Une anticipation est une estimation des valeurs futures de variables économiques qui fonde les décisions prises aujourd'hui par un **agent économique**.

► **Finances internationales** ► **Capital et investissement** ► **Actualisation** ► **Anticipations adaptatives** ► **Anticipations autoréalisatrices** ► **Anticipations autorégressives** ► **Anticipations endogènes** ► **Anticipations exogènes** ► **Anticipations rationnelles** ► **Bulle spéculative** ► **Chartiste (méthode)** ► **Illusion monétaire**

ANTICIPATIONS ADAPTATIVES

La théorie des anticipations adaptatives, formulée notamment par M. Friedman, énonce que les **agents économiques** forment leurs **anticipations** relatives à l'inflation sur la base de leur expérience de l'évolution des **prix** et des erreurs qu'ils ont commises dans le passé à propos de l'inflation. Ils sont victimes d'**illusion monétaire** à court terme, mais non à long terme. La **monnaie** est donc active à court terme et neutre à long terme. Selon M. Friedman, la **courbe de Phillips** se transforme ainsi à long terme en une droite verticale.

⇒ Pour cet économiste, les **politiques de relance** keynésienne n'ont d'effet sur l'économie que si elles provoquent un **taux d'inflation** supérieur au **taux d'inflation anticipé** par les agents sur la base de leur expérience passée. Les politiques de relance des

années 1960 et 1970 sont donc responsables, selon lui, d'une inflation à taux croissant.

► *Politique économique* ► *Anticipations endogènes*
► *Anticipations rationnelles* ► *Illusion monétaire*
► *Monétarisme* ► *Taux de chômage naturel*

ANTICIPATIONS AUTORÉALISATRICES

L'idée d'anticipation autoréalisatrice (ou prédiction créatrice, ou encore prophétie autoréalisatrice) a été élaborée par R. K. Merton (1910-2003) en sociologie sous le nom de « théorème de Thomas » : « quand les hommes considèrent certaines situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences ». En sciences économiques, ce modèle d'analyse est de portée très générale. Par exemple, lorsque les **entrepreneurs** anticipent une forte **croissance**, ils investissent, ce qui contribue à la **croissance** (et réciproquement). Lorsque les opérateurs sur un **marché** prévoient qu'un **actif** va s'apprécier, ils se portent acheteurs de cet actif, ce qui le pousse à la hausse.

► *Anticipation* ► *Bulle spéculative* ► *Théorie keynésienne*

ANTICIPATIONS AUTORÉGRESSIVES

Les anticipations sont autorégressives lorsque la valeur prévue d'une variable pour une période donnée dépend de l'histoire des valeurs prises par cette variable au cours des périodes précédentes.

► *Anticipations endogènes* ► *Anticipations rationnelles*

ANTICIPATIONS ENDOGÈNES

Dans un **modèle** ou une **théorie économique**, on dit que les **anticipations** sont **endogènes** lorsque la formation des anticipations est expliquée par le modèle. Les **anticipations adaptatives**, les **anticipations extrapolatives**, les **anticipations autorégressives** sont des anticipations endogènes.

► *Anticipations exogènes*

ANTICIPATIONS EXOGÈNES

Dans un **modèle** ou une **théorie économique**, on dit que les **anticipations** sont **exogènes** lorsqu'elles ne sont pas expliquées par le modèle ou la théorie. Par exemple, dans la **théorie keynésienne** de l'investissement, la référence aux « esprits animaux des entrepreneurs » et au caractère plus ou moins « sanguin » de ces derniers montre que les anticipations sont exogènes.

► *Anticipations adaptatives* ► *Anticipations endogènes* ► *Anticipations rationnelles* ► *Illusion monétaire*

ANTICIPATIONS EXTRAPOLATIVES

On dit que les **anticipations** sont **extrapolatives** lorsque les **agents** prévoient les valeurs futures des variables en supposant que les tendances observées dans le passé vont se prolonger.

► *Anticipations adaptatives* ► *Anticipations endogènes* ► *Anticipations rationnelles* ► *Illusion monétaire*

ANTICIPATIONS RATIONNELLES

La théorie des anticipations rationnelles, formulée notamment par J.-F. Muth, R. Lucas (prix Nobel 1995) et Th. Sargent dans les années 1970, considère que les **agents économiques** mobilisent en permanence toute l'information disponible pour prendre des décisions sur la base des enseignements de la **théorie néoclassique**. Les agents ne sont donc pas victimes d'**illusion monétaire** (même à court terme), ils anticipent correctement les conséquences de toutes les décisions de **politique économique**, ce qui enlève toute efficacité à la politique économique discrétionnaire.

⇒ La théorie des anticipations rationnelles n'affirme pas que les agents ne commettent jamais d'erreurs de prévision, mais elle considère que des agents rationnels ne peuvent pas faire d'erreurs systématiques. On résume souvent l'**hypothèse** d'anticipations rationnelles en affirmant que l'espérance mathématique des erreurs de prévision est nulle.

⇒ La théorie des anticipations rationnelles se distingue donc à la fois des conceptions keynésiennes et des conceptions monétaristes.

► *Anticipations* ► *Anticipations adaptatives*
► *Anticipations endogènes* ► *Anticipations exogènes*
► *École monétariste* ► *Théorie keynésienne*

ANTISÉLECTION

Il y a antisélection (ou sélection adverse) sur un **marché** lorsque l'**asymétrie d'information** conduit à éliminer les produits et/ou les **agents économiques** de meilleure qualité.

Selon le célèbre exemple de G. A. Akerlof (prix Nobel d'économie 2001), sur le marché des véhicules d'occasion, si les acheteurs ignorent la qualité exacte des véhicules proposés, aucun d'entre eux n'acceptera de payer un **prix** élevé justifié par la bonne qualité d'un véhicule. Dans ce cas, les propriétaires des véhicules de bonne qualité se retireront du marché où seuls les véhicules en mauvais état seront offerts.

⇒ Le concept d'antisélection est particulièrement utile pour analyser le marché du **crédit** (où des **taux d'intérêt** élevés dissuadent les agents les plus solvables d'emprunter) et le marché de l'assurance (où des primes élevées dissuadent les agents les moins exposés au risque de s'assurer).

► *Marchés et prix* ► *Aléa moral* ► *Incitation*
► *Opportunisme* ► *Nouvelle microéconomie*

APPARIEMENT

Sur le **marché du travail**, l'appariement correspond à la compatibilité entre les **demandes de travail** et les **offres de travail** selon le secteur professionnel, le lieu, la qualification, etc.

Les **entreprises** sélectionnent les **agents économiques** qui leur semblent les plus aptes à répondre aux exigences de **productivité** et de qualité.

On parle de **théorie des appariements sélectifs** pour rendre compte des inégalités entre les salariés et à un approfondissement de la segmentation du marché du travail.

► **Marché du travail, emploi chômage** ► **Chômage naturel** ► **Chômage structurel** ► **Courbe de Beveridge**

APPEL D'OFFRES À TAUX FIXE

Dans le cadre du **Système européen de banques centrales (SEBC)**, l'appel d'offres à taux fixe est une procédure de **refinancement bancaire**, déclenchée à l'initiative du SEBC, dans laquelle le **taux d'intérêt** est annoncé à l'avance par la **banque centrale**. Les établissements de crédit qui souhaitent se procurer des **liquidités** répondent à l'appel d'offres en indiquant le montant qu'ils souhaitent obtenir au **taux d'intérêt** fixé. Ayant ainsi collecté de l'information sur les besoins de l'économie en **liquidités**, la **banque centrale** détermine le montant total des **liquidités** qu'elle accorde au **système bancaire**. Ce montant total est réparti entre les **banques** proportionnellement à la demande qu'elles avaient formulée.

► **Monnaie** ► **Appel d'offre à taux variable**
► **Politique monétaire** ► **Politique monétaire non conventionnelle**

APPEL D'OFFRES À TAUX VARIABLE

Dans le cadre du **Système européen de banques centrales (SEBC)**, l'appel d'offres à taux variable est une procédure de **refinancement bancaire**, déclenchée à l'initiative du SEBC, dans laquelle les établissements de crédit qui souhaitent se procurer des **liquidités** répondent à l'appel d'offres en indiquant le montant qu'ils souhaitent obtenir et le **taux d'intérêt** auquel ils souhaitent traiter. Les **banques** révèlent donc à la fois leurs besoins en **liquidités** et le prix qu'elles sont disposées à payer pour les obtenir. Sur la base de l'information ainsi recueillie, la **banque centrale** fixe le **taux d'intérêt** qu'elle va pratiquer et attribue les **liquidités** à toutes les **banques** qui ont proposé un **taux** supérieur ou égal à celui qui est retenu par la **banque centrale**.

► **Monnaie** ► **Appel d'offre à taux fixe** ► **Politique monétaire** ► **Politique monétaire non conventionnelle** ► **Repo**

APPELS DE MARGE

Sur un **marché organisé** les appels de marge résultent d'une décision de l'autorité de marché qui, face à un accroissement des **risques** qui découlent d'une variation des cours, décide d'accroître le montant du dépôt de garantie que doivent effectuer les agents qui opèrent à terme (**options**, **contrats futurs**, etc.). Si un opérateur n'est pas en mesure de faire le versement correspondant à l'appel de marge, ses **contrats** sont aussitôt dénoués. La procédure des appels de marge a donc le double avantage de réduire le **risque de défaut** et de freiner les emballements spéculatifs.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Effet de levier** ► **Marché dérivé** ► **Produits dérivés** ► **Risque de marché** ► **Risque de crédit** ► **Spéculation**

APPRÉCIATION

De façon générale, le terme **appréciation** est utilisé pour désigner l'augmentation de la valeur d'un actif ou d'un indicateur.

D'un point de vue monétaire, sur le plan externe, l'appréciation est l'augmentation du cours d'une devise sur le **marché des changes**. En régime de **changes fixes**, l'appréciation se produit à l'intérieur de **marges de fluctuations**.

⇒ Ne pas confondre avec **réévaluation**.

D'un point de vue monétaire, sur le plan interne, l'appréciation est l'augmentation du **pouvoir d'achat** de la monnaie qui résulte d'une baisse des **prix**.

► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Changes flottants** ► **Déflation** ► **Dépréciation**

APRIORISME

L'apriorisme est la conception selon laquelle il existe des connaissances qui ne sont pas tirées de l'expérience. Par exemple pour E. Kant (1724-1804), les concepts de temps et d'espace sont des *a priori*. En **sciences économiques**, un point de vue aprioriste a été développé par L. Von Mises (1881-1973). Pour lui, il est possible de connaître par introspection les principes qui régissent l'action humaine car celle-ci est « nécessairement toujours rationnelle ». Sur la base de ces propositions *a priori*, on déduit des lois de portée universelle qu'il n'est même pas nécessaire de vérifier empiriquement dès lors qu'elles sont déduites logiquement de principes premiers qui sont vrais. Par exemple, la théorie du consommateur peut être déduite du principe de l'utilité marginale décroissante.

⇒ Une conception aprioriste peut servir de point de départ à une démarche hypothético-déductive, mais toute démarche hypothético-déductive n'est pas aprioriste car elle peut avoir un point de départ conjectural.

► **Épistémologie économique** ► **Conjecture** ► **École autrichienne** ► **Méthode hypothético-déductive** ► **Théorie**

ARBITRAGE

En science économique, le mot **arbitrage** est souvent utilisé comme synonyme du mot **choix**. Un **agent économique** arbitre entre le présent et le futur (**arbitrage intertemporel**), on peut arbitrer entre plusieurs **marchés** ou bien entre **assurance** et **assistance**, le gouvernement arbitre entre différentes **mesures fiscales**, etc.

► **Arbitragiste**

ARBITRAGE INTERTEMPOREL

L'arbitrage intertemporel des agents est un choix entre des situations économiques différentes à des moments différents du temps. Par exemple, un **agent économique** va choisir entre la **consommation** de l'intégralité de son **revenu** (satisfaction immédiate) et l'**épargne** d'une partie de ce revenu (satisfaction future).

L'arbitrage intertemporel des agents est donc lié au degré de leur préférence pour le présent.

⇒ Le concept d'arbitrage intertemporel joue un rôle important dans les théories de l'école autrichienne. Par exemple, la définition du **capital** comme **détour de production** repose sur ce concept.

⇒ Le concept d'arbitrage intertemporel est appliqué aujourd'hui dans des champs divers de l'analyse économique : **développement durable**, **choix d'investissement**, etc.

► **Consommation et épargne** ► **Capital et investissement** ► **Actualisation** ► **Anticipation**
► **Épargne** ► **Taux d'intérêt**

ARBITRAGISTE

Sur le **marché des changes**, l'arbitragiste est un opérateur qui cherche à tirer avantage des différences de cours des **devises**. Par exemple achats de dollars à Tokyo et revente immédiate à Chicago si le cours du dollar est faible à Tokyo et fort à Chicago. L'arbitragiste encaisse la différence de cours diminuée du coût de la transaction. Les opérations d'arbitrage peuvent porter aussi sur les différences entre le **cours à terme** et le **cours au comptant** d'une devise.

⇒ Il existe aussi des arbitragistes sur d'autres **marchés**, par exemple sur les marchés de matières premières.

► **Finances internationales**

ARBITRE DE MARCHÉ

► **Commissaire-priseur**

ARMÉE INDUSTRIELLE DE RÉSERVE

Dans la théorie marxiste, l'armée industrielle de réserve est constituée des **prolétaires sans emploi**.

Selon K. Marx (1818-1883), en Angleterre dans les années 1840, l'armée industrielle de réserve est composée de plusieurs strates :

- la population flottante employée dans les périodes d'essor et rejetée dans les périodes de crise ;
- la surpopulation latente des ruraux (petits propriétaires ruinés, paysans sans terre, etc.) ;
- la surpopulation stagnante qui occupe des emplois irréguliers ;
- le prolétariat en haillons (*lumpenprolétariat*) constitué de tous les déclassés (vagabonds, mendiants, enfants de pauvres, accidentés du travail).

Cette masse d'hommes misérables est utilisée par les capitalistes pour faire pression à la baisse sur le **taux de salaire** (prix de la force de travail).

► **Marché du travail, emploi chômage**
► **Accumulation primitive du capital** ► **Forces productives** ► **Lois sur les pauvres** ► **Rapports de production**

ARTISAN

► **Artisanat**

ARTISANAT

L'artisanat regroupe en France, selon la loi du 5 juillet 1996, des personnes physiques ou morales qui n'emploient pas plus de 10 salariés et qui exercent à titre principal ou secondaire une activité professionnelle indépendante de **production**, de transformation, de réparation ou de prestation de services relevant de l'artisanat selon la liste établie par décret en Conseil d'État. Par exemple, la charcuterie ou la boulangerie pâtisserie font partie de l'artisanat commercial et sont immatriculées au répertoire des métiers.

⇒ Il n'y a pas de définition européenne des **entreprises artisanales**.

► **Entreprise** ► **Système productif**

ASSIETTE DE L'IMPÔT

L'assiette de l'impôt correspond à la matière imposable (**revenu**, **patrimoine**, etc.) sur laquelle est calculé l'impôt.

► **État** ► **Politique économique** ► **Fiscalité** ► **Taux d'imposition**

ASSISTANCE

L'assistance désigne, de façon générale, l'aide accordée aux individus qui sont dans l'impossibilité de se procurer, avec leurs propres ressources, ce qui est essentiel à la satisfaction des **besoins fondamentaux** de l'existence. Les **minima sociaux** ou le **revenu minimum d'insertion** relèvent par exemple du principe de l'assistance. L'un des caractères déterminants de l'assistance est l'absence de contribution demandée à celui qui en bénéficie. Cette spécificité différencie fondamentalement l'assistance de l'**assurance sociale** qui ne fonctionne qu'au profit de ceux qui ont versé une contribution.

Historiquement, les dispositifs d'assistance ont d'abord été privés (dispositifs mis en œuvre par l'Église au Moyen Âge par exemple). À partir du XVIII^e siècle, les pouvoirs publics ont organisé des dispositifs propres à assurer l'assistance (**lois sur les pauvres** par exemple).

⇒ Tous les systèmes de **protection sociale** combinent, dans des proportions diverses, les principes de l'assurance sociale et de l'assistance.

► **Protection sociale** ► **État** ► **Aide sociale** ► **État providence** ► **Justice sociale**

ASSOCIATION

En droit français (loi de 1901), « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances et leurs activités dans un but autre que de réaliser des bénéfices ». Une association a pour caractéristiques essentielles de reposer sur l'adhésion volontaire de ses membres et d'avoir un but non lucratif. Elles ne recherchent donc pas le **profit**. Certaines associations ont une activité non marchande, elles peuvent relever de l'**économie solidaire**. D'autres associations produisent des **biens** et des **services marchands**, elles sont alors des **entreprises** qui relèvent de l'économie sociale.

► **Entreprise** ► **Système productif** ► **Unité de production**

ASSOCIATION DE LIBRE-ÉCHANGE DE L'ATLANTIQUE NORD (ALENA)

L'Association de libre-échange de l'Atlantique Nord (*Northatlantic Fair Trade Association*, NAFTA en anglais) est un traité signé en 1992 entre le Canada, les États-Unis et le Mexique pour créer un espace plus intégré qu'une **zone de libre-échange**. Ce traité inclut la libéralisation de l'**investissement direct** et des services financiers.

Les objectifs de l'ALENA (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994) sont les suivants (article 102) :

- éliminer les obstacles au commerce des produits et des services entre les territoires des trois pays et faciliter les mouvements transfrontières de ces produits et services ;

b) favoriser la concurrence loyale dans la zone de libre-échange ;

c) augmenter les possibilités d'investissement sur ces territoires ;

d) assurer de façon efficace et suffisante la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle sur ces territoires ;

e) établir des procédures efficaces pour la mise en œuvre et l'application du présent accord et pour le règlement des différends ;

f) créer le cadre d'une coopération trilatérale, régionale et multilatérale plus poussée.

⇒ Au sein de l'ALENA, le **produit intérieur brut** des États-Unis est largement supérieur à celui de ses deux partenaires. La complémentarité entre **commerce international** et **investissements directs** l'étranger a joué positivement. Certaines restrictions aux échanges ont été instaurées après 2001 pour des raisons sécuritaires.

► **Commerce international** ► **Développement**
► **Intégration économique**

ASSOCIATION DES NATIONS DE L'ASIE DU SUD-EST (ANASE)

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (*Association of south eastasian nations*, Asean en anglais) est un traité de coopération, signé à Bangkok, le 8 août 1967, entre l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande. Ce traité avait pour objectif d'éviter l'extension du conflit vietnamien dans la région. Successivement, le Brunei (1984) le Vietnam (1995) la Birmanie et le Laos (1997) y ont adhéré.

Les États de l'Anase sont liés depuis 1978, par un accord de coopération avec l'Union européenne pour développer les **investissements directs** d'origine européenne.

La crise asiatique de 1997 a conduit l'ANASE à s'orienter vers une coopération régionale. Un accord de partenariat a été signé entre l'Anase et les trois grands pays de la région (Chine, Japon, Corée du Sud). L'Anase et la Chine ont signé en novembre 2002 au sommet de Phnom Penh un accord de libre échange. Cette **zone de libre-échange** qui concerne près de deux milliards d'habitants, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 avec les grands pays fondateurs de l'ANASE (Thaïlande, Indonésie, Philippines, Brunei, Singapour et Malaisie), et en 2015 avec les autres membres (Birmanie, Cambodge, Laos et Vietnam).

► **Commerce international** ► **Développement**
► **Intégration économique**

ASSOCIATION EUROPÉENNE DE LIBRE-ÉCHANGE (AELE)

L'Association européenne de libre-échange (AELE) est une **zone de libre-échange**, créée en 1960 en réaction à la fondation de la **Communauté économique européenne** (CEE). Au fil des années, l'AELE a développé avec la CEE des liens économiques étroits qui ont abouti, en 1994, à la création d'un **Espace économique européen**.

L'AELE a perdu de son importance à la suite des adhésions successives à la Communauté d'un grand nombre de ses membres. Depuis l'adhésion à l'Union européenne de l'Autriche, de la Finlande

et de la Suède en 1995, l'AELE ne compte plus que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège et la Suisse.

► **Commerce international** ► **Intégration économique**

ASSOCIATION FRANÇAISE DES BANQUES (AFB)

L'AFB est l'un des organismes professionnels auxquels adhèrent obligatoirement les **établissements de crédit** et les **entreprises d'investissement**. L'AFB regroupe les **banques** qui relèvent du droit commun des **sociétés** (BNP Paribas, Société Générale, etc.). Les banques mutualistes et coopératives adhèrent à des organismes centraux (Caisse nationale de Crédit Agricole, Chambre syndicale des banques populaires, etc.).

Ces organismes professionnels sont à la fois les représentants de leurs adhérents auprès des **autorités monétaires** et les intermédiaires entre ces dernières et les établissements de crédit pour tout ce qui concerne la mise en œuvre de la réglementation bancaire, les **règles prudentielles** et la mise en œuvre de la **politique monétaire**.

► **Monnaie**

ASSURANCE

L'assurance est une activité qui consiste selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) à « transformer des risques individuels en risques collectifs en garantissant le paiement d'une somme (indemnité ou prestation) en cas de réalisation d'un risque » à ceux qui ont souscrit un **contrat** et versé préalablement une prime (cas de l'entreprise d'assurance) ou une **cotisation sociale** volontaire (cas de la mutuelle).

⇒ Dans la **comptabilité nationale**, les sociétés d'assurance (y compris les mutuelles, font partie des **sociétés financières**).

► **Capital et investissement** ► **Protection sociale**
► **Assistance** ► **Assurance chômage** ► **Aversion pour le risque** ► **Couverture de change à terme** ► **Risque**

ASSURANCE CHÔMAGE

L'assurance chômage est l'ensemble des dispositifs destinés à assurer aux chômeurs un **revenu** de remplacement.

En France, l'assurance chômage résulte d'un accord entre les partenaires sociaux approuvé et rendu obligatoire par le ministère du Travail. Les allocations **chômage** sont financées par des cotisations des salariés et des employeurs. Elles sont versées par le **Pôle emploi**.

⇒ Il faut différencier les allocations qui obéissent au principe de l'assurance (Allocation unique dégressive par exemple), et d'autres qui relèvent du principe de l'assistance (Allocation de solidarité spécifique).

► **Protection sociale** ► **Politique économique**
► **Redistribution**

ASSURANCE-MALADIE

L'assurance-maladie est un système légal d'**assurance** couvrant les soins nécessaires pour l'assuré et ses ayants droit (conjoint, enfants) en cas de maladie, de maternité ou d'accident.

L'assurance-maladie verse des prestations en nature (remboursement des soins médicaux, des frais pharmaceutiques ou hospitaliers...) et des prestations en espèces (indemnités journalières destinées à compenser la perte de **revenu** découlant de l'interruption de l'activité).

En France, l'assurance-maladie est assurée pour l'essentiel par les régimes obligatoires. Une couverture complémentaire peut être obtenue, en particulier par l'intermédiaire de mutuelles.

► **Protection sociale** ► **Revenus** ► **Assurances sociales** ► **État providence** ► **Redistribution** ► **Revenus de transfert**

ASSURANCE VIEILLESSE

L'assurance vieillesse garantit le versement d'un **revenu** de remplacement (pension de retraite) aux personnes qui cessent de travailler et qui ont l'âge requis pour prétendre à la perception d'une pension de retraite.

L'assurance vieillesse est assurée par le régime général mais aussi par des régimes complémentaires (ARRCO, AGIRC).

En France actuellement, les régimes de retraite obligatoires et la plupart des régimes complémentaires sont des régimes de **retraite par répartition**, c'est-à-dire que les cotisations versées par les **actifs** sont utilisées immédiatement pour payer les pensions de retraite.

Certains régimes complémentaires et les contrats d'assurance fonctionnent selon le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations collectées servent à constituer un capital pour l'épargnant. C'est cette **épargne** accumulée (y compris les revenus de **placements**), qui sert, à partir de l'âge de la retraite, à verser un revenu de remplacement.

► **Protection sociale** ► **Revenus** ► **Assurances sociales** ► **État providence** ► **Retraite** ► **Retraite par capitalisation** ► **Revenus de transfert**

ASSURANCES SOCIALES

Les assurances sociales garantissent l'indemnisation de plusieurs types de risques en contrepartie du paiement de **cotisations sociales**. Les assurances sociales sont obligatoires et ne sont pas gouvernées par la recherche du **profit**. À la différence des **assurances** privées, elles sont standardisées et donc identiques pour tous les individus se trouvant dans une même situation.

Les risques assurés couvrent les domaines suivants :

– **santé** : maladie, invalidité, accidents du travail, maladies professionnelles ;

– **vieillesse** : prise en charge de la vieillesse (**retraites**) et survie ;

– **maternité-famille** : prise en charge partielle des dépenses liées à la conception, la naissance et l'éducation des enfants ;

– **emploi** : prise en charge du **chômage** et de la réadaptation professionnelle.

⇒ La couverture de ces quatre risques constitue la **protection sociale** ;

En France pour des raisons historiques, les trois premiers risques relèvent d'une institution unique : la **sécurité sociale**.

► **Protection sociale** ► **État** ► **État providence**

ASYMÉTRIE D'INFORMATION

Il y a asymétrie d'information lorsque, dans le cadre d'un **contrat**, un **agent économique** détient plus d'informations qu'un autre. Par exemple, dans le cadre du contrat salarial, l'employeur n'est jamais certain de ce que sera le comportement du salarié lorsqu'il aura été recruté. C'est pourquoi on parle parfois de l'incomplétude du contrat de travail. De nombreux contrats (en matière d'assurance ou sur les **marchés financiers**) relèvent de l'asymétrie d'information.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Aléa moral** ► **Contrat implicite** ► **Nouvelle microéconomie** ► **Opportunisme** ► **Sélection adverse** ► **Théorie de l'agence**

ASYMÉTRIE DES CONJONCTURES

L'asymétrie des conjonctures est un terme utilisé pour caractériser une situation économique divergente du point de vue de la **croissance**, de l'**emploi** et du **chômage**, des **taux d'intérêt**, entre deux groupes de pays (ou deux pays). Par exemple, au cours de la première moitié des années 1980, on observe une conjoncture de croissance aux États-Unis et une **récession** dans les pays de la Communauté économique européenne.

► **Fluctuations et crises** ► **Choc asymétrique** ► **Pacte de stabilité et de croissance** ► **Zone monétaire optimale**

ATOMICITÉ DU MARCHÉ

► **Concurrence pure et parfaite**

AUGMENTATION DE CAPITAL

Une augmentation de capital est, pour une société, l'accroissement de la valeur nominale de son **capital social**. Elle se réalise en général par la création d'actions nouvelles en contrepartie :

– d'un apport en numéraire des **actionnaires** qui souscrivent à l'émission d'actions nouvelles ;

– d'un apport d'**actifs** par certains agents (terrains, immeubles, brevets, etc.)

– d'une conversion des **dettes** (un créancier échange ses titres de créance contre des actions) ;

– d'une incorporation des réserves de l'**entreprise** (distribution d'actions gratuites aux actionnaires).

⇒ Ne pas confondre avec **accumulation du capital**.

► **Capital et investissement** ► **Bourse** ► **Capitalisation boursière** ► **Effet de levier** ► **Q de Tobin** ► **Profitabilité** ► **Rentabilité**

AUTARCIE

L'autarcie est une situation économique qui se caractérise, pour un pays donné, par un refus du commerce avec l'étranger. L'objectif visé est l'autosubsistance et l'indépendance économique totale par rapport au reste du monde, ce qui suppose une volonté politique.

À l'époque actuelle, aucun pays moderne ne peut sérieusement envisager une véritable autarcie.

⇒ Au sein du Conseil mutuel d'assistance économique mutuelle (CAEM), on pouvait parler d'une tendance à l'autarcie de « bloc ». Les échanges exté-

rieurs de chaque pays socialiste étaient centrés sur les autres pays socialistes.

⇒ Il ne faut pas confondre autarcie et protectionnisme. Le protectionnisme ne signifie pas refus des échanges.

⇒ Certains économistes tiers-mondistes (S. Amin, A. Gunder-Frank), considèrent que la sortie du sous-développement implique une rupture avec le marché mondial.

► *Commerce international*

AUTOCONSOMMATION

L'autoconsommation désigne la **consommation** par un **agent économique** d'une production qu'il a lui-même réalisée partiellement ou en totalité et qui, sans être échangée sur un **marché**, serait susceptible de l'être. Dans la **comptabilité nationale**, ce sont les **biens** ou **services** qu'une **unité institutionnelle** produit et conserve pour sa consommation finale (production des jardins familiaux, loyers fictifs des logements occupés par leur propriétaire.), ou sa **formation brute de capital fixe** (FBCF).

► *Entreprise* ► *Consommation marchande*
 ► *Dépenses de consommation* ► *Économie domestique* ► *Gratuite (économie de)* ► *Logement (service de)*

AUTOENTREPRENEUR

Le statut d'auto-entrepreneur est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009. Il concerne les personnes physiques qui créent une **entreprise individuelle** et désirent démarrer une activité en prenant peu de risques. Il s'adresse aussi aux entrepreneurs individuels déjà installés et désirant changer de régime juridique. Le statut d'auto-entrepreneur peut être utilisé pour créer une entreprise individuelle à titre complémentaire et peut ainsi s'adresser aux salariés, fonctionnaires, etc.

L'adoption de ce régime juridique est réservée à des entreprises de petite taille dont le **chiffre d'affaires** n'excède pas un montant relativement modeste. Ce régime procure des avantages comme le paiement par prélèvement libératoire mensuel ou trimestriel des **charges sociales** et **fiscales** calculées sur le **chiffre d'affaires** (pas de charges si le chiffre d'affaires est nul) ou encore par des procédures de création/radiation extrêmement simplifiées (on peut s'enregistrer auto-entrepreneur par internet en quelques instants). Enfin, une procédure notariale simple permet de rendre insaisissables les biens fonciers bâtis et non-bâtis de l'auto-entrepreneur dans la mesure où ces biens ne sont pas affectés à l'usage professionnel.

► *Entreprise* ► *Société* ► *Société à responsabilité limitée*

AUTOFINANCEMENT

L'autofinancement est la part de ses **investissements** qu'un agent finance avec ses ressources propres.

Pour une **entreprise**, le **profit** non distribué (autofinancement de croissance), les provisions et les **dotations aux amortissements** (autofinancement de maintien) sont un moyen d'éviter le recours à l'emprunt.

⇒ L'autofinancement comporte toujours un **coût d'opportunité** puisqu'on renonce au **revenu** tiré d'un placement.

⇒ Il ne faut pas confondre l'autofinancement d'un agent avec sa **capacité d'autofinancement**.

► *Comptabilité nationale* ► *Capital et investissement* ► *Consommation et épargne*
 ► *Compte de capital* ► *Financement de l'économie*
 ► *Taux d'autofinancement*

AUTOGESTION

L'autogestion est une forme d'**organisation** qui repose sur la gestion du **système productif** par les producteurs eux-mêmes. L'autogestion peut se concevoir à différents niveaux :

– au niveau de chaque **unité de production**, c'est un mode de gestion d'une **entreprise** par un comité de travailleurs qui postule la suppression de toutes distinctions entre dirigeants et dirigés ;

– au niveau d'un **système économique**, c'est un modèle alternatif de gestion au **système capitaliste** et à la **planification** centralisée.

► *Coopérative* ► *Doctrines économiques* ► *Économie de marché* ► *Décentralisation*

AUTOMATISATION

L'automatisation désigne un mode d'organisation du travail lié au développement des techniques d'automatisation (ordinateurs, calculateurs, robots, etc.) qui permettent un contrôle du déroulement de la **production**.

⇒ Pour l'école de la **régulation**, la **crise du fordisme** a favorisé dans certaines activités, le recours aux systèmes automatiques.

► *Fordisme* ► *Système technique*

AUTORITÉ DE RÉGULATION

Sur un **marché** déterminé, l'autorité de régulation doit assurer le respect des règles de la **concurrence** et la protection des droits des consommateurs ou des épargnants. En France, il existe depuis longtemps des autorités de régulation sur les **marchés financiers**, la **privatisation** de certaines entreprises relevant précédemment du service public et l'ouverture à la **concurrence** ont conduit à la multiplication des autorités de régulation : Autorité de régulation des télécommunications, Conseil supérieur de l'audiovisuel, Autorité de régulation de l'énergie, etc.

► *Marchés et prix* ► *Monnaie* ► *Autorité des marchés financiers* ► *Autorités monétaires* ► *Règles*

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

L'autorité des marchés financiers (AMF), créée en 2003 en France, a pour mission d'assurer la protection de l'épargne, de vérifier le bon fonctionnement des **marchés financiers**, de s'assurer de la transparence de l'information financière. L'AMF contrôle le fonctionnement des **chambres de compensation**, autorise la création des **sociétés d'investissement à capital variable** (SICAV) et des **fonds communs de placement** (FCP), fixe les règles de bonne conduite des **entreprises** qui vendent des **services d'investissement**, etc. Elle résulte de la fusion de la Commission des Opérations de Bourse (COB), du Conseil des marchés financiers (CMF) et du Conseil de discipline de la gestion financière (CDGF). L'objectif

de cette fusion était de confier à une autorité de régulation unique le contrôle de l'ensemble des marchés financiers. Si l'AMF découvre des comportements délictueux (délits d'initiés par exemple) elle transmet le dossier au parquet

► **Monnaie** ► **Finances internationales**
 ► **Dérégulation** ► **Forum sur la stabilité financière**
 ► **Règle des 3D** ► **Règles prudentielles**

AUTORITÉS MONÉTAIRES

Les autorités monétaires sont des institutions chargées de concevoir et de mettre en œuvre la **politique monétaire**. Elles sont aussi chargées de la surveillance du système bancaire et financier.

Au sein de la **Zone euro**, la principale autorité monétaire est le **Système européen de banques centrales**. Dans chaque pays membre existent des dispositifs qui doivent être conformes aux règles élaborées au niveau de l'**Union européenne**, mais qui conservent une certaine spécificité.

En France, les principales autorités monétaires sont :

- la Banque de France (qui est membre du SEBC) ;
- le ministère de l'économie et des finances ;
- le comité de la réglementation bancaire et financière ;
- le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ;
- la commission bancaire.

⇒ Il existe par ailleurs des organismes chargés de la surveillance des marchés financiers (en France, l'**Autorité des marchés financiers**).

⇒ Un certain nombre d'organismes professionnels interviennent aussi dans la gestion du système bancaire et financier. En France, c'est le cas notamment de l'**Association française des banques**.

► **Monnaie** ► **État** ► **Politique économique**
 ► **Banques**

AVANCE PRIMITIVE

Pour les physiocrates, les avances primitives dans l'agriculture sont constituées par la terre, le matériel agricole, les animaux d'élevage, etc. qui sont nécessaires à la production. Les avances primitives voient leur valeur se réduire au cours du temps et cette perte de valeur doit être compensée (amortissement). Elles se différencient des avances annuelles (la nourriture du fermier et de sa famille, l'alimentation animale, les semences) qui sont renouvelées chaque année par le fermier.

D'après F. Quesnay (1694-1774) le rapport entre les avances annuelles et les avances primitives varie d'une production agricole à l'autre mais elle est en moyenne égale à 5 (il faut donc une avance primitive de 5 000 pour une avance annuelle de 1 000).

► **Epistémologie économique** ► **Croissance économique** ► **Circuit économique** ► **École physiocratique** ► **Produit net** ► **Tableau économique des physiocrates**

AVANTAGES ABSOLUS

La théorie des avantages absolus désigne l'analyse du **commerce international** développée par A. Smith dans *Recherches sur les causes de la Richesse des Nations*, (1776). Chaque pays doit valoriser son avantage

absolu, c'est-à-dire la **production** pour laquelle il est le plus efficient.

Elle repose sur l'**hypothèse** d'une mesure des **coûts de production** en heures de travail (théorie de la **valeur travail**).

Le tableau suivant indique le nombre d'heures de travail (coûts de production) nécessaires à la fabrication d'une unité de bien :

	Pays A	Pays B
Bien X	10	8
Bien Y	15	20

Le pays A se spécialise dans la production du bien Y et le pays B dans la production du bien X. Les écarts de coûts absolus justifient l'échange international qui procure à chaque pays un gain en heures de travail. En effet, en important le bien X, le pays A gagne 2 heures ; en important le bien Y, le pays B gagne 5 heures. Le commerce international permet un gain à l'échange pour les deux pays.

► **Commerce international** ► **Avantages comparatifs**
 ► **École classique** ► **Libre-échange** ► **Théorie économique**

AVANTAGES COMPARATIFS

La théorie des avantages comparatifs (ou avantages relatifs) affirme que chaque nation a intérêt à se spécialiser dans la **production** pour laquelle elle est relativement la plus efficiente. D. Ricardo (1772-1823) est le premier à avoir exposé cette **théorie** dans ses *Principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817). Le principe des avantages comparatifs sera repris et approfondi au XIX^e siècle par la **théorie néoclassique** (théorème HOS). D. Ricardo a présenté le problème de l'échange international en le résumant à l'échange de deux produits, le vin et le drap, entre deux pays, la Grande-Bretagne et le Portugal. Mais, dans son exemple, le Portugal possède un **avantage absolu** dans les deux productions. Cette **hypothèse**, volontairement irréaliste, permet de montrer que le **commerce international** est fondé sur les différences de coûts comparatifs et non sur les différences de coûts absolus.

Le raisonnement de Ricardo repose sur plusieurs hypothèses :

1. Mesure des **coûts de production** en heures de travail (théorie de la **valeur travail**) ; les **prix** varient donc d'un pays à l'autre en raison des différences de **productivité**.

2. À l'intérieur de chaque pays, libre circulation des marchandises et parfaite mobilité des **facteurs de production** (travail et capital).

3. À l'échelle internationale, les marchandises se déplacent librement (hypothèse de **libre-échange**) ; en revanche, les facteurs de production sont immobiles d'un pays à l'autre.

Les hypothèses 2 et 3, reprises également par les théoriciens néoclassiques, sont fondamentales. Elles fondent la spécificité du commerce international car elles expliquent en quoi les échanges internationaux diffèrent des échanges intérieurs. Les techniques de production sont données et la **productivité** est stable à moyen terme (**rendements d'échelle constants**). Ricardo raisonne sur un modèle à deux pays et deux produits.

Le tableau ci-après résume la situation avant l'échange international.

	Grande-Bretagne	Portugal
Coût de production en heures de travail	1 unité de vin = 120 heures 1 unité de drap = 100 heures	1 unité de vin = 80 heures 1 unité de drap = 90 heures
Prix relatifs	1 vin = 1,2 drap (120/100) 1 drap = 0,83 vin (100/120)	1 vin = 0,88 drap (80/90) 1 drap = 1,125 vin (90/80)

Pour fabriquer une unité de vin et une unité de drap, la Grande-Bretagne utilise une quantité de travail supérieure à celle du Portugal (220 heures au lieu de 170). Mais si, pour le vin, son désavantage relatif est important (le Portugal utilise 33 heures de travail en moins), pour le drap, la différence est moindre (le Portugal utilise environ 10 heures de travail en moins).

La théorie des coûts comparatifs affirme alors que la Grande-Bretagne doit se spécialiser dans le drap (elle abandonne donc la production de vin) et le Portugal dans le vin (il abandonne la production de drap). Après spécialisation, les deux pays échangent leurs produits. Si l'Angleterre exporte son drap au Portugal, elle obtiendra 1,125 unité de vin, contre 0,83 seulement chez elle. Si le Portugal exporte son vin en Angleterre, il obtiendra 1,2 unité de drap, contre seulement 0,88 chez lui.

Au niveau mondial (ici deux pays) il y a un gain collectif. Avant spécialisation, chaque pays obtenait 1 unité de drap et 1 unité de vin ; le Portugal avec 170 heures de travail et la Grande-Bretagne avec 220. Après spécialisation, le Portugal obtient 1 unité de vin et 1,2 unité de drap et la Grande-Bretagne 1 unité de drap et 1,125 unité de vin. Soit au niveau mondial, un gain de 0,2 unité de drap et 0,125 unité de vin.

Les limites de la théorie ricardienne des avantages comparatifs :

- les hypothèses ne sont pas réalistes et en particulier l'immobilité internationale des facteurs qui est contredite par l'existence des firmes multinationales ;

- les termes de l'échange ne sont pas fixés. Ricardo considère que le rapport d'échange international (ou prix international) se fixera quelque part entre les deux rapports d'échange intérieurs (prix relatifs intérieurs). Or, le rapport de l'échange international du vin contre le drap détermine la répartition du gain collectif entre les deux pays. Pour chaque pays, le gain est d'autant plus grand que le rapport d'échange international est loin de son rapport d'échange intérieur et proche de celui de l'autre pays ;

- l'affirmation selon laquelle le commerce international serait bénéfique pour chaque participant peut être contestée.

Elle suppose d'abord une stabilité dans le temps des coûts de production (hypothèse de stabilité de la productivité). Or, à la suite de l'industrialisation,

les conditions de coûts se modifient et un protectionnisme éducateur peut alors se justifier.

De plus, si l'on se réfère au paradoxe de Graham (1923), les inégalités de développement risquent de s'accroître. En effet, si les rendements, pour la fabrication des biens échangés ne sont pas constants dans les deux pays, les bénéfices sont inégaux.

Par exemple, un pays dont les producteurs connaissent des rendements décroissants est désavantagé (l'accroissement de la production est de plus en plus coûteux en facteurs).

► Commerce international ► État stationnaire
► École classique ► Lois sur les blés ► Théories économiques

AVERSION POUR LE RISQUE

Les notions d'aversion pour le risque et de préférence pour le risque sont issues de la théorie des jeux. L'attitude face au risque d'un agent économique traduit la nature de ses préférences sur des événements aléatoires.

Par exemple, supposons que l'on propose à des agents de choisir entre deux comportements :

- participer à une loterie qui permet un gain de 0 avec la probabilité $\frac{1}{2}$ et un gain de 10 avec une probabilité de $\frac{1}{2}$ (l'espérance de gain est égale à : $0 \times \frac{1}{2} + 10 \times \frac{1}{2} = 5$) ;
- obtenir avec certitude un gain de 5.

On dira que les agents qui choisissent la loterie ont une préférence pour le risque. Les autres manifestent une aversion pour le risque.

► Marché du travail, emploi, chômage ► Théorie des jeux ► Paradoxe de Allais

AVOIR FISCAL

L'avoir fiscal était un crédit d'impôt attribué aux actionnaires pour compenser une double taxation du résultat de l'entreprise. Les dividendes distribués étaient imposés au titre de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés.

Ce dispositif créé en 1965 a été supprimé et remplacé par un nouveau système d'abattements d'impôts et de crédit d'impôts.

► Fiscalité

AVOIRS

Les avoirs sont les créances détenues par un agent économique. Dans la balance des paiements, les avoirs sont les créances détenues sur le reste du monde. Ce sont en particulier les avoirs de réserves (or et devises) détenues par la banque centrale.

► Actif ► Bilan ► Patrimoine ► Réserve de change

AXIOMATIQUE

Une axiomatique est la présentation d'une théorie sous la forme d'un ensemble d'axiomes non contradictoires et indépendants. Un axiome ne peut être déduit d'aucun autre. Les axiomes permettent de déduire toutes les propositions de la théorie. La théorie néoclassique des choix du consommateur ou du producteur est généralement présentée sous la forme d'une axiomatique.

► Épistémologie économique ► Conjecture
► Hypothèse ► Postulat

AXIOME

Un axiome est une proposition qui ne se déduit d'aucune autre et que l'on admet (à titre d'hypothèse ou de conjecture) comme point de départ d'une déduction.

⇒ Dans un sens peu usité aujourd'hui, un axiome est une proposition évidente par elle-même, qui n'a donc pas besoin d'être démontrée et que l'on prend comme point de départ d'un raisonnement.

► *Épistémologie économique* ▷ *Apriorisme*
▷ *Méthode hypothético-déductive* ▷ *Postulat*

B

BAISSE TENDANCIELLE DU TAUX DE PROFIT

La baisse tendancielle du taux de profit est, dans la **théorie marxiste**, la **loi économique** qui explique les **crises** récurrentes et la fin inéluctable du **mode de production capitaliste**.

Le fonctionnement du **capitalisme** suppose en effet que le **taux de profit** soit suffisamment élevé pour permettre la poursuite de l'**accumulation du capital**.

Pour K. Marx (1818-1883) la valeur d'une marchandise s'écrit :

$V = \text{Capital constant (c)} + \text{Capital variable (v)} + \text{Plus-value (pl)}$

Le **taux de profit** est le rapport entre la plus value et la somme du capital avancé (**capital constant et capital variable**) : $\frac{pl}{c+v}$

Le taux de profit peut donc s'écrire (en divisant tous les termes du rapport par v) :

$$\frac{\frac{pl}{v}}{\frac{c}{v}+1}$$

Le **taux de plus-value** s'écrit $\frac{pl}{v}$

et la **composition organique du capital** $\frac{c}{v}$

Avec le développement du capitalisme, la composition organique du capital augmente sous l'effet de la **concurrence** et du **progrès technique** : on utilise relativement plus de machines (« **travail mort** ») que de salariés (« **travail vivant** »).

Par ailleurs, l'accroissement de la **plus-value absolue** (accroissement de la durée du travail pour un même salaire) est freiné par les luttes de classes.

Dans ce cadre, le taux de profit ne peut que baisser de façon tendancielle (puisque le dénominateur du rapport augmente plus vite que le numérateur).

Il existe cependant des contre-tendances à cette baisse. Le développement du capitalisme dans de nouvelles sphères de production au plan interne (agriculture, production domestique) et au plan

externe (colonialisme) permet de réaliser des profits supplémentaires. Il en va de même de l'augmentation de la **plus value relative**.

Cependant, selon Marx, de **crise économique** en **crise économique**, les contradictions du capitalisme deviennent plus importantes et ce **mode de production** est remis en cause.

⇒ La loi de la baisse tendancielle du taux de profit a déclenché de nombreux débats théoriques entre marxistes et libéraux, mais aussi entre les marxistes eux-mêmes. Les tentatives de corroborations empiriques de la loi ne conduisent pas à des conclusions très nettes en raison des difficultés de construction des données statistiques. Par ailleurs, la hausse de la composition organique du capital a des effets contradictoires : d'une part, elle conduit à la baisse du taux de profit, d'autre part, elle permet une hausse de la **productivité** du travail qui peut conduire à une hausse du taux de plus value (et donc du taux de profit).

⇒ L'idée d'une baisse du taux de profit à long terme est aussi développée, sur des bases différentes, par D. Ricardo (1772-1823) dans le cadre de sa théorie de la **rente foncière**.

► **Fluctuations et crises** ► **Revenus et patrimoines**
 ▷ **Crise de surproduction** ▷ **Crise d'accumulation**
 ▷ **État stationnaire** ▷ **Profit**

BALANCE COMMERCIALE

La balance commerciale comptabilise les flux d'**exportations** et d'**importations** de biens. Les exportations sont généralement comptabilisées **franco à bord (FAB)** ou **free on board** en anglais (FOB). Les importations sont généralement comptabilisées **coût assurance fret (CAF)**. Une balance commerciale déficitaire (**solde commercial négatif**) indique que le pays importe plus de biens qu'il n'en exporte.

► **Commerce international** ▷ **Balance des paiements**

BALANCE DES PAIEMENTS

La balance des paiements est un document comptable annuel qui enregistre l'ensemble des transactions économiques et financières d'une économie – un pays ou une zone économique – avec le reste du monde. La balance des paiements est établie à partir des conventions élaborées par le **Fonds monétaire international (FMI)**. Elle est équilibrée par construction : toute opération inscrite en crédit (par exemple une exportation) donne lieu à une écriture en débit (par exemple une augmentation des avoirs auprès des banques non-résidentes). Elle enregistre donc des **flux** et non pas des **stocks**.

Sont considérés comme agents résidents en France les **agents économiques (individus ou entreprises)** qui ont leur domicile en France, quelle que soit leur nationalité. Les départements de la France métropolitaine, la principauté de Monaco, les départements d'Outre-mer (Guyane, Martinique, Guadeloupe, Réunion), les collectivités territoriales (Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon) sont ici inclus dans le territoire français. Tous les autres pays constituent « le reste du monde ».

Il existe quatre rubriques dans la balance des paiements : le compte des transactions courantes, le compte de **capital**, le compte financier et le poste « erreurs et omissions ».

1. Le compte des transactions courantes comprend :

- les opérations portant sur les **biens**
- les opérations portant sur les **services**
- les opérations portant sur les **revenus** (rémunérations des salariés et revenus d'investissement)
- les transferts courants (**aide publique au développement**, coopération internationale, participation aux dépenses de la Communauté économique européenne, dons et versements humanitaires, envois de fonds des travailleurs, etc.).

⇒ On continue à utiliser l'expression **balance commerciale** pour désigner les **importations** et les **exportations** de biens (primaires, manufacturés).

2. Le compte de capital enregistre :

- les transferts en **capital** (transfert de propriété d'un **actif fixe**, remises de dettes, aides à l'investissement dans le cadre de l'**aide publique au développement**, etc.)
- les acquisitions et cessions d'**actifs non financiers non produits** ;

3. Le **compte financier** enregistre les **investissements directs**, les **investissements de portefeuille**, les **produits financiers dérivés**, les **avoirs de réserve** de financer les **déséquilibres** de paiements ou d'intervenir pour en réduire l'ampleur).

⇒ Depuis le début des années 1990, la **globalisation financière** a donné au compte financier une importance croissante par rapport aux transactions courantes. On parle de **financiarisation** de la balance des paiements.

4. Le poste **erreurs et omissions** reflète les difficultés d'enregistrement des opérations économiques internationales. Il s'agit d'un poste d'ajustement rendu nécessaire car les opérations ne sont pas comptabilisées à l'aide d'un seul et même document. De plus, certaines opérations ne sont pas inscrites simultanément au débit et au crédit à l'occasion de chaque transaction, ce qui conduit à des décalages provenant de chevauchements d'une période à l'autre. Enfin, la variation du **taux de change** dans le temps introduit

également des écarts entre la valeur des transactions enregistrées à une date donnée et la valeur des règlements de ces transactions à une date ultérieure.

⇒ L'importance du poste erreurs et omissions pose, au niveau mondial, le problème du « **trou noir** » de la balance des paiements. Le solde agrégé des balances des paiements des différents pays n'est pas égal à zéro (ou proche de zéro). Le désajustement ou « **trou noir** » a eu tendance à croître au cours de ces trente dernières années.

La balance des paiements de la France est établie en euros. Par convention, un chiffre positif (crédit) correspond à une exportation ou à une recette lorsqu'il se rapporte à une opération réelle, c'est-à-dire des échanges de biens, de services et des paiements de revenus. Un chiffre négatif (débit) représente une importation ou une dépense. S'agissant du compte financier, un chiffre positif reflète une diminution des avoirs ou une augmentation des engagements, qu'ils soient financiers ou monétaires. Un chiffre négatif représente une augmentation des avoirs ou une diminution des engagements. Ainsi, un chiffre négatif au titre des avoirs de réserve signifie-t-il que les réserves ont augmenté.

CRÉDIT (+)	DÉBIT (-)
Exportations de biens	Importations de biens
Exportations de services	Importations de services
Transferts reçus	Transferts versés
Entrées de capitaux	Sorties de capitaux

⇒ La balance des paiements étant équilibrée par convention, les expressions « **déficit** » ou « **excédent** » de la balance des paiements sont des abus de langage. Par convention, l'équilibre comptable de la balance des paiements est obtenu en introduisant la variation des avoirs de réserves. Lorsque le solde de la balance des paiements est créditeur, la variation des avoirs de réserves apparaît avec un signe négatif, bien que les réserves de change augmentent. À l'inverse lorsque le solde de la balance des paiements est débiteur, les avoirs de réserve diminuent mais la variation des avoirs de réserves est positive.

⇒ Les soldes sont à interpréter avec prudence. Par exemple, un solde débiteur du compte des transactions courantes peut renvoyer aussi bien à une faiblesse structurelle du **système productif** qu'à une forte **croissance** qui tire les importations. À l'inverse, un solde excédentaire peut s'expliquer par une faible croissance (France dans les années 1980).

Un solde débiteur du compte financier peut être causé par une fuite des capitaux, mais peut aussi correspondre à des **investissements directs à l'étranger** réalisés par les firmes nationales pour améliorer leur **compétitivité**.

► **Commerce international** ► **Finances internationales**

BALANCE DES TRANSACTIONS COURANTES

► *Balance des paiements*

BANCOR

Le Bancor est l'instrument de réserve et de paiement proposé par J. M. Keynes (1883-1946) à la conférence de Bretton Woods. Le Bancor était, dans l'esprit de Keynes, à la fois une unité de compte permettant de réaliser la compensation multilatérale des échanges commerciaux, mais aussi un instrument de crédit et de réserve. Le Bancor offrait l'avantage d'établir une distinction entre la monnaie internationale et la monnaie de chacun des pays participant au système. Le plan Keynes n'a pas été retenu à Bretton Woods et le Bancor n'a donc jamais été mis en place.

► *Finances internationales* ► *Droits de tirage spéciaux* ► *Étalon de change or* ► *Union européenne des paiements*

BANKING PRINCIPLE

On appelle *banking principle* la thèse des économistes qui, comme Th. Tooke (1774-1858) et J. Fullarton (1790-1849), considèrent que l'émission de billets de banque par les banques doit être libre de toute contrainte métallique. Selon eux, cette liberté ne présente pas de risque d'émission excessive car les banques émettent des billets en fonction de la demande de crédit de leurs clients. Pour ces auteurs, ce qui importe pour la situation économique, c'est la qualité des créances en contrepartie desquelles les billets sont émis. Si les créances sont de bonne qualité, c'est-à-dire si les débiteurs sont solvables, le remboursement de la dette conduira au reflux des billets émis vers la banque émettrice (on parle de « loi du reflux »).

⇒ Cette approche s'oppose donc à la théorie quantitative de la monnaie.

⇒ Le banking principle constitue une conception de la théorie monétaire d'une grande modernité. En effet, à une époque où beaucoup de théoriciens avaient une approche fondée sur les métaux précieux, les membres de la Banking School interprétaient déjà la monnaie comme une circulation de dettes.

► *Monnaie* ► *Currency Principle* ► *Contrainte monétaire* ► *Monétisation de créance*

BANQUE

Une banque est une institution habilitée à effectuer des opérations de banque, c'est-à-dire : gestion des moyens de paiement, octroi de crédits, réception de dépôts du public, prestation de service d'investissement. Ce qui caractérise une banque par rapport à une institution financière non bancaire, c'est son pouvoir de création monétaire.

⇒ Dans le cadre de la zone euro, on parle désormais des établissements de crédit et des institutions financières monétaires (IMF), même si le terme banque reste d'usage courant.

⇒ En France, les banques sont des établissements de crédit habilités à effectuer toutes les opérations de banque (alors que les entreprises d'investissement ne sont agréées que pour effectuer certaines opérations financières). On distingue les banques adhérentes à l'Association française des banques et les banques coopératives et mutualistes (Crédit agricole, Banques Populaires etc.), même si ces deux types de banques ont désormais des activités identiques du point de vue économique.

⇒ Alors que l'histoire du système bancaire français a été marquée par la spécialisation des banques (et notamment par la distinction entre banques d'affaire et banques de dépôts), on assiste depuis les années quatre-vingt à une évolution vers un système de banques universelles. On constate aussi que certaines institutions financières adoptent le statut de banques (Caisses d'épargne, services financiers de la poste).

► *Monnaie* ► *Association française des banques* ► *Autorités monétaires* ► *Banque Centrale* ► *Gass Steagall Act* ► *Intermédiation financière* ► *Monétisation de créance* ► *Pari bancaire* ► *Réserves obligatoires* ► *Titrisation*

BANQUE CENTRALE

Une banque centrale est une institution financière qui, au sein d'un système bancaire hiérarchisé, assure la fonction de prêteur en dernier ressort, conduit la politique monétaire et exerce des fonctions de régulation du système financier.

Une banque centrale exerce, en règle générale, les fonctions suivantes :

- monopole d'émission de la monnaie fiduciaire,
- contrôle de la création de monnaie scripturale par les banques de second rang, notamment par l'intermédiaire du refinancement bancaire,
- gestion de la valeur internationale de la monnaie, notamment par sa politique de taux d'intérêt et par ses interventions sur le marché des changes,
- participation au contrôle de la gestion des institutions financières,
- définition et/ou mise en œuvre de la politique monétaire,

– fonction de « banque des banques », dans la mesure où les règlements entre banques de second rang s'effectuent par l'intermédiaire des comptes ouverts dans les livres de la Banque centrale.

⇒ À l'origine, les banques centrales sont souvent des banques privées choisies par le pouvoir politique pour exercer des fonctions de régulation du système bancaire, tout en conservant leurs activités de banques commerciales. Aujourd'hui, les banques centrales sont des institutions publiques (celles qui étaient privées ont été nationalisées, par exemple la Banque de France en 1945).

⇒ La question de l'indépendance de la Banque centrale par rapport au pouvoir politique est posée depuis l'origine. Le débat a connu une nouvelle ampleur à partir des années 1980, en raison des problèmes liés à la lutte contre l'inflation et, en Europe, en raison de l'adoption du traité de Maastricht qui a conduit au passage à la monnaie unique.

► *Monnaie* ► *État* ► *Politique économique* ► *Banque Centrale Européenne* ► *Banque libre* ► *Crédibilité* ► *Monétarisme* ► *Règle de Taylor*

BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

La Banque centrale européenne (BCE) est, aux côtés des Banques centrales nationales (BCN), l'une des composantes du système européen de banques centrales (SEBC). La BCE est une banque dont le capital est détenu par les différentes BCN des pays membres de l'Union européenne. Ce sont les organes de décision de la BCE qui dirigent le SEBC.

La BCE comporte trois organes dirigeants :

– le directoire composé d'un président, d'un vice-président et de quatre autres membres, tous nommés pour huit ans (mandat non renouvelable). Le directoire dirige la BCE et met en œuvre la politique monétaire.

– Le conseil des gouverneurs qui regroupe le directoire et l'ensemble des gouverneurs des BCN de la zone euro. C'est cette instance qui détermine la politique monétaire de l'Eurosystème.

– Le conseil général qui regroupe le président et le vice-président du directoire ainsi que l'ensemble des gouverneurs des BCN des pays membres de l'Union européenne. Cet organisme est notamment chargé de gérer les relations entre l'euro et les monnaies nationales des pays de l'Union européenne qui n'ont pas adopté l'euro.

► **Monnaie** ► **Intégration économique** ► **Banque centrale** ► **Crédibilité** ► **Mécanisme de change européen** ► **Politique monétaire non conventionnelle** ► **Règle de Taylor**

BANQUE D'AFFAIRES

Une banque d'affaires est une banque qui se spécialise dans la gestion de l'épargne longue et dans l'emploi de ses ressources pour des placements longs (prise de participation dans des entreprises, actifs immobiliers et fonciers, etc.).

La distinction entre banque d'affaires et banques de dépôts, formulée dès le XIX^e siècle par H. Germain (1824-1905) fondateur du Crédit lyonnais, est institutionnalisée en France au sortir de la Seconde guerre mondiale : les banques sont classées en trois catégories : banques de dépôts (ressources à vue ou à court terme), banques de crédit à moyen et long terme, banques d'affaires. Cette distinction est progressivement mise en cause et, à partir des années 1980, le système financier français évolue vers le modèle de la banque universelle.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Banque de second rang** ► **Banque d'investissement**

BANQUE D'INVESTISSEMENT

Une banque d'investissement est une banque qui se consacre à des activités de placement de titres, de conseil financier aux entreprises (notamment dans le domaine des fusions-acquisitions), de gestion et de placement de l'épargne longue.

Aux États-Unis, en vertu du Glass Steagall Act de 1933, les activités de banque d'investissement devaient être strictement séparées des activités de banque de dépôt. Cette distinction a été supprimée en 1999. Les banques d'investissement (terminologie d'origine anglo-saxonne) se rapprochent donc des banques d'affaires. On les distingue parfois en mettant en avant le fait que les banques d'investissement se consacrent surtout à des activités de marché alors que les banques d'affaire se consacrent surtout à la finance d'entreprise et à la gestion de patrimoine.

Cependant, la globalisation financière a eu pour effet de rapprocher les différents métiers de la banque au sein de groupes bancaires de plus en plus importants.

À la suite de la crise des subprimes, la question de la séparation des activités de banque d'investissement (ou de banque d'affaire) et de banque de dépôt est à nouveau posée par certains économistes.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Banque de second rang** ► **Entreprises d'investissement** ► **Règles prudentielles**

BANQUE DE DÉPÔT

Les banques de dépôt (ou banque de détail) ont en principe comme principale activité la gestion des comptes courants et l'octroi de crédits à court terme (découvert bancaire, escompte d'effets de commerce, etc.). Les banques de dépôts ont donc des ressources courtes et des emplois courts et de ce fait elles supportent des risques limités. Elles jouent un rôle important dans la création et la gestion des moyens de paiement.

► **Monnaie** ► **Glass Steagall Act** ► **Banque d'affaires** ► **Banques de dépôt** ► **Banque universelle** ► **Règle des 3D**

BANQUE DE SECOND RANG

Dans un système bancaire hiérarchisé, les banques de second rang sont les établissements de crédit qui émettent leur propre monnaie scripturale et qui doivent être capables à tout moment de convertir cette monnaie scripturale en monnaie émise par la banque centrale. La monnaie banque centrale est en effet la seule à avoir cours légal.

Les banques de second rang sont subordonnées à la banque centrale et aux autres autorités monétaires.

► **Monnaie** ► **Banking Principle** ► **Banque** ► **Base monétaire** ► **Compensation interbancaire** ► **Entreprises d'investissement** ► **Institutions financières monétaires** ► **Politique monétaire** ► **Refinancement bancaire**

BANQUE DES RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX (BRI)

La Banque des règlements internationaux est une institution financière internationale qui a son siège à Bâle (Suisse) et dont les actionnaires sont les banques centrales de 55 pays. Elle a été créée en 1930 afin de contribuer au règlement de la question des réparations imposées à l'Allemagne par le traité de Versailles à la suite de la guerre de 1914-1918. Aujourd'hui, la BRI a pour mission de favoriser la coopération monétaire internationale afin de contribuer à la stabilité financière. Elle publie chaque année un rapport sur l'évolution des marchés de capitaux et des marchés des changes. C'est dans le cadre de la BRI qu'ont été conçus le ratio Cooke et le ratio Mac Donough.

⇒ Ne pas confondre avec Banque Mondiale.

► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Comité de Bâle** ► **Globalisation financière** ► **Règles prudentielles**

BANQUE EUROPÉENNE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BERD)

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement, fondée le 29 mai 1990 à Londres, est une banque à capitaux publics qui accorde des prêts pour des initiatives et projets privés en vue de promouvoir et d'accompagner la transition vers une

économie de marché en Europe centrale et orientale. Les pays membres de l'Union européenne sont les principaux apporteurs de capitaux, mais en 2005, une soixantaine de pays sont actionnaires de la banque.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
 ► *Économie en transition*

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT (BIRD)

► *Banque Mondiale*

BANQUE LIBRE (FREE BANKING)

La théorie de la banque libre stipule que les agents économiques ont la liberté de créer des institutions bancaires comme d'autres entreprises. Les banques doivent être libres d'émettre des monnaies concurrentes. Si l'activité bancaire et l'émission de monnaie sont soumises à la concurrence, les agents sélectionneront les bonnes banques et les bonnes monnaies. Cette thèse a été notamment défendue par F. Hayek (*Denationalisation of money*, 1976). Les théoriciens de la banque libre font observer que de telles expériences se sont déroulées en Écosse de 1800 à 1845 et aux États-Unis de 1837 à 1863. Ils considèrent que l'existence des banques centrales et du monopole d'émission de la monnaie fiduciaire ne résulte pas de l'instabilité du système de monnaies privées concurrentes, mais de la volonté de l'État de confisquer à son profit le pouvoir monétaire et de faciliter ainsi le financement de ses dépenses.

⇒ La mise en place d'une concurrence des monnaies a été proposée par certains économistes, en lieu et place de la monnaie unique, comme modalité d'intégration monétaire en Europe.

► *Monnaie* ► *Autorités monétaires* ► *Loi de Gresham Règles prudentielles*

BANQUE MONDIALE

La BIRD, appelée aussi *Banque Mondiale*, a été créée en même temps que le *Fonds monétaire international* (FMI) lors de la conférence de Bretton Woods en 1944. En relation avec les problèmes de l'époque, son but était de fournir une aide à la reconstruction, en facilitant l'investissement privé. Après avoir prêté environ 500 millions de dollars aux pays européens en 1947, la Banque Mondiale fut relayée dans ses fonctions de « reconstruction » par le plan Marshall et se consacra essentiellement, à partir de 1948, au développement économique. Aujourd'hui, sa principale fonction consiste à financer des projets productifs favorisant la croissance économique des pays du tiers-monde et des économies émergentes.

⇒ On parle quelquefois du Groupe Banque Mondiale. En effet, les activités de la BIRD sont prolongées par deux filiales : la Société financière internationale (SFI) et l'Association internationale pour le développement (AID). La SFI, créée en 1956, a pour fonction de participer au développement économique des pays en développement en encourageant la croissance du secteur privé de leur économie et en les aidant à mobiliser à cette fin des capitaux, soit dans le pays même, soit à l'étranger.

L'AID, créée en 1960, est destinée à fournir une aide aux pays les plus pauvres, ceux dont le *produit national brut* (PNB) par habitant est inférieur à un seuil périodiquement réévalué par la Banque Mondiale.

⇒ À travers les rapports et les études qu'elle publie, la Banque Mondiale a exercé une influence importante dans les débats relatifs au développement économique. C'est ainsi, par exemple, qu'elle a mis en avant dans les années 1960 une stratégie des besoins essentiels, qu'elle a contribué à promouvoir les politiques d'ajustement structurel et qu'elle a par la suite tenté d'introduire un volet social dans ces politiques.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ► *Aide au développement*
 ► *Consensus de Washington* ► *Développement*

BANQUE MULTINATIONALE

Une banque multinationale (BMN) est une banque qui possède des implantations et/ou des filiales dans plusieurs pays.

Depuis les années 1980, on a assisté à un puissant mouvement de concentration et d'internationalisation des activités financières et bancaires : les BMN sont donc des acteurs importants de la mondialisation.

► *Finances internationales* ► *Globalisation financière* ► *Firme multinationale*

BANQUE UNIVERSELLE

Une banque universelle est une banque qui offre à sa clientèle l'ensemble des services bancaires : services liés à l'activité de banque de dépôt (gestion des comptes courants, crédits de trésorerie) comme à l'activité de banque d'affaires (prises de participation, gestion de patrimoine). On a longtemps distingué la situation française caractérisée par la spécialisation bancaire et la situation allemande marquée par le rôle actif des banques universelles dans la gestion des entreprises industrielles. Cependant, à partir des années 1980, le modèle de la banque universelle s'est imposé en France. On a donc distingué, à partir de là, le modèle européen de la banque universelle et le modèle américain de la spécialisation bancaire fondé sur le Glass-Steagall Act. À partir des années 2000 le modèle de la banque universelle s'universalise, mais la crise des subprimes a conduit à une résurgence du débat sur la spécialisation bancaire. Certains économistes considèrent que les banques universelles ont une taille trop importante et qu'elles adoptent des comportements trop risqués. D'autres, par contre, insistent sur le fait que la diversification des activités et donc des risques confère aux banques universelles une plus grande résilience face aux crises bancaires.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Économie d'endettement* ► *Économie de marché financier*
 ► *Globalisation financière*

BARRIÈRES À L'ENTRÉE

Les barrières à l'entrée sont les obstacles à la concurrence que peut rencontrer une entreprise pour pénétrer sur un marché. La théorie des barrières à l'entrée met en évidence une dissymétrie entre les firmes déjà installées et les entrants potentiels ayant pour conséquence de défavoriser ces derniers.

Barrière tarifaire

Les barrières à l'entrée peuvent résulter de plusieurs facteurs :

- des **actifs spécifiques** : brevets conduisant à un avantage technologique, accès privilégié à une main-d'œuvre spécialisée et aux marchés des capitaux ;
- des **économies d'échelle internes** provoquées par des effets d'apprentissage ou des technologies intensive en **capital** qui nécessitent pour les nouveaux entrants une taille minimale élevée ainsi que des dépenses d'investissement considérables ;
- d'économie d'échelle externes ;
- des stratégies de différenciation des produits qui réduisent l'élasticité-prix de la demande et nécessitent des campagnes de publicité d'un coût élevé ;
- des comportements stratégiques de dissuasion à l'entrée : **cartel**, **collusion**, multiplication des marques, contrats d'exclusivité, **prix prédateur** ;
- de barrières réglementaires (fiscalité, droits de douane, politique économique, monopole public, etc.).

► **Marchés et prix** ► **Concurrence imparfaite**
► **Concurrence pure et parfaite** ► **Marché contestable** ► **Effet d'agglomération** ► **Dumping**

BARRIÈRE TARIFAIRE

Les barrières tarifaires désignent les **droits de douane** qui jouent comme des obstacles à l'entrée sur un territoire national de marchandises étrangères.

On distingue habituellement la visibilité des barrières tarifaires à la moindre transparence des **barrières non tarifaires**.

► **Commerce international** ► **Intégration économique** ► **Accord Général sur les Tarifs et le Commerce** ► **Coûts de transaction** ► **Libre échange**
► **Organisation mondiale du commerce**
► **Protectionnisme** ► **Protectionnisme éducatif**

BARRIÈRES NON TARIFAIRES

Les barrières non tarifaires désignent les obstacles à l'entrée sur un territoire national de marchandises étrangères, à l'exception des **droits de douane** qui constituent des barrières tarifaires. Il peut s'agir de limitations quantitatives (**contingents** ou **quotas**) : l'**importation** de tel ou tel bien est fixée à une quantité maximum, pour une période donnée. Il peut s'agir également de barrières moins visibles : on impose des normes sanitaires ou des normes techniques spécifiques pour les produits importés. On peut enfin imposer également des formalités administratives complexes et coûteuses qui ont pour effet de décourager les importations.

► **Commerce international** ► **Intégration économique** ► **Accord Général sur les Tarifs et le Commerce** ► **Organisation mondiale du commerce**
► **Protectionnisme** ► **Protectionnisme éducatif**

BASE MONÉTAIRE

Pour l'école monétariste, la base monétaire est la monnaie émise, de façon exogène, par la **banque centrale**. Elle détermine, par l'intermédiaire du **multiplicateur de crédit**, la quantité totale de monnaie émise par le système bancaire.

► **Monnaie** ► **Politique monétaire**

BASSIN D'EMPLOI

On appelle bassin d'emploi une zone géographique où la majeure partie de la population habite et travaille. Les travailleurs peuvent ainsi changer d'**emploi** sans avoir à changer de résidence.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Politique de l'emploi**

BAZAR (ÉCONOMIE DE)

L'économie « de bazar » est une économie qui peut se caractériser comme une plateforme de réexportation, spécialisée dans l'assemblage et la commercialisation. Elle résulte de la stratégie des **firmes** qui opèrent une **décomposition internationale des processus productifs** par l'**externalisation** des activités intensives en main-d'œuvre moins qualifiée dans les pays à bas salaires, suivies d'**importations** pour l'assemblage sur leur territoire et d'une réexportation. L'économie de bazar se caractérise par :

- un accroissement du contenu en importations des **exportations** avec des importations croissantes de **biens intermédiaires** ;
- une faiblesse du contenu en emplois des **exportations** ;
- une faiblesse de la demande résultant de l'impact de l'emploi sur la **consommation** et de la substitution des **investissements directs à l'étranger** à l'**investissement domestique** ;
- l'accélération de la **désindustrialisation** et l'aggravation du **chômage**.

L'économie de bazar est une interprétation de la situation paradoxale de certains pays comme l'Allemagne dans les années 1990, qui enregistrent des excédents de la **balance des paiements courants** tout en ayant une diminution de la part de la **valeur ajoutée** dans les **productions** où les consommations intermédiaires augmentent

► **Commerce international** ► **Système productif**
► **Compétitivité** ► **Délocalisation** ► **Division internationale du travail** ► **Sous-traitance**

BÉNÉFICE

Le bénéfice est une expression comptable du gain de l'entreprise. Il correspond à la différence entre les **recettes** et les **coûts de production** de l'entreprise.

Ce terme n'est pas sans ambiguïté. Dans le langage courant, le bénéfice exprime souvent une marge commerciale (différence entre **prix d'achat** et **prix de vente**) sans prendre en compte la totalité des **coûts** supportés par l'entreprise.

⇒ Ce terme est un concept comptable et fiscal mais pas vraiment économique. Il ne doit pas être confondu avec le concept de **profit**.

⇒ En **comptabilité nationale**, les bénéfices de l'entreprise individuelle sont des **revenus primaires** rémunérant à la fois le travail et le capital de l'entrepreneur individuel.

► **Entreprise** ► **Revenus** ► **Excédent brut d'exploitation** ► **Plus-value** ► **Compte de Résultat**

BESOIN

Le besoin désigne une sensation de manque que l'individu va s'efforcer de satisfaire. Dans l'analyse économique, la relation entre le besoin et la **consommation** fait l'objet de **clivages théoriques** :

– certains économistes sont influencés par une conception naturaliste ou biologique qui fonderait une hiérarchie des besoins : les besoins primaires, ou nécessaires (comme manger ou se vêtir) seraient satisfaits avant des besoins secondaires ou superflus ;

– d'autres économistes, en particulier l'école autrichienne, ont une approche subjective du besoin qui découle des goûts personnels d'un consommateur souverain. Le besoin est une variable exogène ;

– d'autres économistes appréhendent le besoin comme socialement déterminé (les transformations du système productif font évoluer les normes de consommation). Certains économistes prennent en compte le fait que la consommation est la manifestation de l'appartenance sociale des individus.

⇒ Un besoin est solvable quand celui qui l'exprime dispose du pouvoir d'achat lui permettant d'obtenir les biens et services correspondant à ce besoin.

⇒ Ne pas confondre bien et besoin.

⇒ Les stratégies des besoins essentiels renvoient, dans l'économie du développement, à des choix orientés vers la satisfaction des besoins matériels élémentaires (nourriture, habillement, hébergement, soins médicaux de base) des personnes pauvres ou en situation d'extrême précarité. Les besoins fondamentaux sont plus larges que les besoins essentiels. Il est important pour F. Perroux (1903-1987) de « nourrir les hommes, soigner les hommes et instruire les hommes ». A. Sen (prix Nobel d'économie, 1998) considère que l'expansion des libertés fait partie des besoins fondamentaux.

► *Consommation et épargne* ► *Consommation ostentatoire* ► *Effet de démonstration* ► *Effet Veblen* ► *Équité* ► *Gouvernance* ► *Nouvelle microéconomie* ► *Opélimité* ► *Pauvreté* ► *Rareté* ► *Solvabilité* ► *Utilité* ► *Utilité marginale*

BESOIN DE FINANCEMENT

Un agent a un besoin de financement lorsque la somme de ses ressources est inférieure à la somme de ses dépenses. Selon l'échéance, on peut différencier :

– un besoin de trésorerie (faire face aux imprévus, aux délais de paiements, etc.),

– un besoin de capitaux à long terme pour financer les immobilisations ou leur renouvellement.

En vertu de règles prudentielles, on considère que pour financer l'actif immobilisé, un agent doit disposer de ressources stables.

Dans le système européen de comptabilité nationale (SEC 95), un besoin de financement apparaît dans le compte de capital d'une unité institutionnelle lorsque sa formation brute de capital fixe (FBCF) augmentée des variations de stocks est supérieure à son épargne.

► *Comptabilité nationale* ► *Comptes de secteurs* ► *Capacité de financement* ► *Équilibre emploi ressources* ► *Financement de l'économie* ► *Solvabilité* ► *Soutenabilité de la dette* ► *Taux d'autofinancement*

BIEN COLLECTIF

Un bien collectif est un bien dont la consommation n'obéit pas aux deux principes qui caractérisent les biens privatifs : la rivalité et l'exclusion par les prix dans l'utilisation de ces biens.

Dans le cas des biens collectifs, la non-rivalité signifie que dès lors que le bien est produit, sa consommation par un individu ne réduit pas la possibilité de consommation par d'autres individus (tant que le seuil d'encombrement n'est pas atteint). Autrement dit, le coût marginal engendré par un utilisateur supplémentaire est égal à zéro. Puisque selon la théorie néoclassique, le prix doit être égal au coût marginal, il n'y a aucune recette à espérer et il n'y aura donc pas d'offre pour ce bien (on parle de bien non rival).

L'absence d'exclusion par les prix signifie que pour des raisons techniques ou économiques, le producteur d'un bien collectif, n'est pas en mesure de réserver son utilisation aux agents économiques disposés à en payer le prix (éclairage public, défense nationale, phare maritime pour la navigation, etc.). En effet, une fois produit pour un agent, le bien est automatiquement produit pour tous et le rationnement par le prix est alors impossible. De plus, les agents économiques ne révèlent pas leurs préférences et adoptent un comportement de « passager clandestin ». En effet, chacun refuse de révéler sa demande (et donc de payer) en espérant qu'un autre le fera.

Un bien collectif est dit pur lors qu'il possède la double caractéristique de non-rivalité et de non-exclusion par les prix. Cela conduit à des indivisibilités d'offre et de demande. Un bien collectif est dit impur lorsqu'il ne possède que l'une des deux caractéristiques.

Pour l'économie du bien-être, les caractéristiques techniques des biens collectifs purs rendent impossible leur production par des entreprises privées. Il s'agit là d'une défaillance du marché qui conduit à l'intervention de l'État. Cette analyse repose néanmoins sur les hypothèses selon lesquelles l'État dispose d'une information parfaite et ne recherche que l'intérêt général, hypothèses qui sont critiquées par l'école des choix publics. Dans une perspective libérale, depuis les années 1980, le recours au marché pour gérer des biens collectifs s'est développé grâce à des innovations techniques et institutionnelles (télévision, téléphone sans fil, distribution d'eau, électricité, etc.).

Les biens collectifs gérés par l'État et les biens tutélaires constituent les biens publics. Il faut distinguer les biens collectifs des biens tutélaires : si les premiers se caractérisent par leurs caractéristiques techniques, les seconds relèvent d'une décision politique. En effet, il existe dans les économies de marché des biens pour lesquels il serait aisé de mettre en place un dispositif de paiement individuel et qui font néanmoins l'objet d'une production publique (cas de l'enseignement public par exemple). La prise en charge par l'État, qui conduit à une gratuité partielle ou totale pour les usagers, relève ici d'une décision politique. L'évolution des choix politiques explique donc en grande partie l'élargissement ou le rétrécissement du champ des productions publiques.

⇒ Il existe des biens collectifs publics mais aussi privés : biens de club (séance de cinéma).

Les biens collectifs sont en fait des services. Dans ce cas précis, la terminologie utilisée ne fait pas la distinction traditionnelle entre biens et services.

⇒ L'évolution du progrès technique conduit à une modification du champ des biens collectifs. Par exemple les émissions de télévision peuvent désormais être achetées individuellement et la télévision publique ne peut plus aujourd'hui se justifier par des raisons exclusivement techniques.

Une typologie des biens

	Excluabilité	Non excluabilité
Rivalité	Biens privatifs (ex. : des aliments, des vêtements, etc.)	Biens communs (ex. ressources halieutiques)
Non rivalité	Biens de club (ex. : télévision à péage)	Biens collectifs purs (ex. : défense nationale)

► **État** ► **Consommation** ► **Bien public** ► **Biens publics mondiaux** ► **Effets externes** ► **Privatisation**

BIEN COMPLÉMENTAIRE

Un bien complémentaire est un bien lié à l'utilisation d'un autre bien (par exemple, le carburant est complémentaire de l'automobile). La demande de ce bien varie parallèlement à celle de l'autre produit.

⇒ Les biens complémentaires ont une **élasticité croisée** négative.

► **Consommation et épargne** ► **Marchés et prix** ► **Bien substituable** ► **Courbe d'indifférence** ► **Effet prix** ► **Élasticité prix**

BIEN D'ÉQUIPEMENT

Un bien d'équipement est un **bien durable**.

Pour les **ménages**, il est utilisé pour leur **consommation** individuelle (machines à laver, réfrigérateur, téléviseur...).

Pour les entreprises, c'est un **bien de production** (bien d'équipement professionnel).

► **Capital et investissement** ► **Entreprise** ► **Bien de consommation**

BIEN DE CONSOMMATION

Un bien de consommation résulte d'une **production**. Il est détruit par l'usage sans être lui-même utilisé pour la **production** d'un autre bien.

⇒ Le terme bien est pris au sens large et désigne les biens et les **services**.

⇒ Les biens libres comme l'air, qui ne résultent pas d'une production ne sont pas considérés comme des biens de consommation.

► **Consommation et épargne** ► **Bien de production** ► **Bien durable** ► **Bien non durable** ► **Bien semi-durable** ► **Consommation intermédiaire**

BIEN DE GIFFEN

Un bien de Giffen est une catégorie spécifique de **biens inférieurs** dont la **consommation** augmente avec le **prix**. Lord Giffen (1837-1910) a observé que dans les périodes de **crises frumentaires** en Irlande (notamment en 1846-1847), les quantités consommées de pain ou de pomme de terre augmentaient avec le prix. Au début du XX^e siècle, E. Slutsky (1880-1948) et J. Hicks (1904-1989) ont expliqué ce paradoxe en décomposant l'**effet prix** en un **effet de substitution** pur et un **effet revenu** pur. Dans le

cas des biens de Giffen, l'**effet revenu** est de sens inverse et supérieur à l'**effet de substitution**.

► **Consommation et épargne** ► **Besoin** ► **Bien normal** ► **Bien supérieur** ► **Élasticité revenu** ► **Effet Giffen**

BIEN DE PRODUCTION

Un bien de production est un bien qui sert à produire d'autres biens ou **services**. Les biens de production comprennent les **consommations intermédiaires** utilisées au cours d'un seul cycle de production et le **capital fixe** utilisé pendant plusieurs cycles de production.

► **Entreprise** ► **Bien d'équipement** ► **Capital technique** ► **Capital fixe** ► **Détour de production**

BIEN DURABLE

Un bien durable est un bien dont l'utilisation s'étend sur une longue période. L'appareillage électroménager, l'ameublement ou l'automobile sont des biens de consommation durables.

⇒ Ne pas confondre un bien de consommation durable avec un **bien de production**.

► **Consommation et épargne** ► **Bien non durable** ► **Bien semi-durable** ► **Consommation de masse**

BIEN ÉCONOMIQUE

Au sens strict, un bien économique est un produit de l'activité de **production** qui se distingue d'un **service** par son aspect matériel. C'est par exemple une baguette de pain, un bateau.

⇒ Dans la **théorie néoclassique**, un bien est ce qui procure une **utilité** pour un consommateur, qu'il soit matériel ou non.

⇒ La plupart du temps, la **consommation** de biens suppose la consommation de **services** (ordinateur et logiciels par exemple).

► **Marchés et prix** ► **Bien d'équipement** ► **Biens de consommation** ► **Rareté**

BIEN EXCLUABLE

Un bien excluable est un bien ou un **service** auquel les utilisateurs ne peuvent accéder que moyennant le paiement d'un **prix** (on parle d'exclusion par les prix). Les autoroutes à péage sont un exemple de bien excluable.

► **État** ► **Marchés et prix** ► **Bien collectif** ► **Bien de club** ► **Bien non excluable** ► **Biens communs** ► **Exclusion par les prix** ► **Passager clandestin**

BIEN INFÉRIEUR

Un bien inférieur est un bien dont la demande diminue lorsque le **revenu** s'accroît (par exemple la margarine, le saindoux, les légumes secs).

⇒ Les biens inférieurs ont une **élasticité revenu** négative.

► **Consommation et épargne** ► **Bien de Giffen** ► **Bien normal** ► **Bien supérieur** ► **Effet de substitution** ► **Effet revenu** ► **Effet Giffen** ► **Élasticité revenu** ► **Loi d'Engel**

BIEN INTERMÉDIAIRE

► **Consommation intermédiaire**

BIEN NON DURABLE

Un bien non durable est un bien dont l'utilisation entraîne sa destruction dans des délais réduits. Les produits alimentaires en constituent un exemple type.

► *Consommation et épargne* ► *Bien durable*
 ► *Bien semi-durable*

BIEN NON EXCLUABLE

Un bien non excluable est un bien auquel les utilisateurs peuvent accéder sans paiement d'un prix. En France les routes nationales sont non excluables.

► *État* ► *Marchés et prix* ► *Bien excluable* ► *Bien collectif* ► *Biens communs* ► *Biens de club*
 ► *Exclusion par les prix* ► *Passager clandestin*

BIEN RIVAL

On dit qu'un bien est rival lorsque son utilisation par un individu, prive un autre individu de la possibilité de l'utiliser.

► *Marchés et prix* ► *État* ► *Bien collectif* ► *Biens communs* ► *Biens de club*

BIEN NON RIVAL

► *Bien collectif*

BIEN NORMAL

Un bien normal est un bien dont la demande s'accroît avec l'augmentation du **revenu**.

⇒ La caractéristique des biens normaux est d'avoir une **élasticité revenu** positive.

► *Consommation et épargne* ► *Bien de Giffen*
 ► *Bien supérieur* ► *Effet Giffen* ► *Effet de substitution* ► *Effet revenu* ► *Élasticité revenu*
 ► *Loi d'Engel*

BIEN PRIVATIF

Un bien privatif est un bien qui est à la fois un **bien rival** et un **bien excluable**. La plupart des biens de consommation des ménages appartiennent à cette catégorie (aliments, vêtements, biens durables).

► *État* ► *Marchés et prix* ► *Bien collectif* ► *Bien commun* ► *Biens de club* ► *Passager clandestin*

BIEN PUBLIC

Le terme « bien public » est un anglicisme qui exprime le sens de « collectif », il n'est donc pas nécessairement synonyme d'intervention publique

► *État* ► *Bien collectif* ► *Biens publics mondiaux*

BIEN SEMI-DURABLE

Un bien semi-durable est un bien dont l'utilisation entraîne la destruction dans des délais intermédiaires entre ceux d'un **bien durable** et ceux d'un **bien non durable**. Les vêtements sont considérés comme un exemple type de **bien de consommation** semi-durable.

⇒ Toute classification reposant sur la durée d'utilisation des biens a un caractère conventionnel.

► *Consommation et épargne* ► *Bien durable*
 ► *Bien non durable*

BIEN SUBSTITUABLE

Un bien est substituable à un autre lorsque l'on peut remplacer l'un par l'autre. Une hausse du **prix relatif** de l'un des deux biens tend, toutes choses égales par ailleurs, à accroître la demande de l'autre bien.

⇒ La substituable concerne les biens de consommation comme les facteurs de production

⇒ Les biens substituables ont une **élasticité croisée** positive.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix*
 ► *Bien complémentaire* ► *Convexité des préférences*
 ► *Effet de substitution* ► *Élasticité prix* ► *Élasticité croisée* ► *Fonction de production* ► *Courbe d'indifférence*

BIEN SUPÉRIEUR

Un bien supérieur est un bien dont la demande s'accroît plus fortement que l'accroissement du **revenu** (bien de qualité supérieure, bien de « confort », bien de luxe).

⇒ Les biens supérieurs ont une **élasticité revenu** supérieure à 1.

► *Consommation et épargne* ► *Bien de Giffen*
 ► *Bien normal* ► *Bien inférieur* ► *Effet de démonstration* ► *Effet Giffen* ► *Effet de substitution* ► *Effet revenu* ► *Effet Veblen*

BIEN TUTÉLAIRE (MERIT GOODS)

Un bien tutélaire est un bien que la puissance publique produit pour des raisons éthiques et politiques. Dans certains cas, la **consommation** de ces biens a des **effets externes** positifs et l'État peut alors aller jusqu'à la rendre obligatoire (enseignement, vaccination par exemple).

► *Bien collectif* ► *Croissance endogène*

BIENS COMMUNS

Les biens communs sont des biens rivaux et non excluables. L'exemple classique est celui des biens communaux en Angleterre avant le mouvement des **enclosures** : chacun pouvait faire paître son bétail sur ces terrains sans payer (non excluabilité), mais l'herbe mangée par un troupeau ne pouvait pas être mangée par un autre (rivalité). Les réserves halieutiques sont un autre exemple traditionnel de biens communs.

Dans un article paru en 1968, G. Hardin parle de la « tragédie des biens communs ». Pour lui, l'accès libre (sans exclusion par les prix) à une ressource limitée conduit nécessairement à la surexploitation de cette ressource. Une solution consisterait à privatiser les biens communs et à mettre en place un système de **prix**. Cependant, E. Ostrom (Prix Nobel 2009) a montré que les sociétés humaines ont utilisé de nombreuses solutions fondées sur des pratiques communautaires, des normes, des valeurs et des arrangements institutionnels afin de maintenir la mise en commun de certaines ressources tout en évitant la surexploitation.

► *État* ► *Bien collectif* ► *Biens publics mondiaux*
 ► *Bien rival* ► *Droits de propriété*

BIENS DE CLUB

Les biens de club sont des biens qui sont non-rivaux mais excluables. Par exemple les émissions de télé-

vision hertzienne à péage sont rendues excluables par un système de codage. Il faut s'abonner pour pouvoir disposer du décodeur et regarder les émissions. Dans la limite de l'encombrement les autoroutes à péage, les spectacles de cinéma ou de théâtre sont aussi des biens de club.

► *État* ► *Bien collectif* ► *Biens communs*

BIENS PRIVATIFS

Un bien privatif est un bien qui est à la fois un **bien rival** et un **bien excluable**. La plupart des biens de consommation des ménages appartiennent à cette catégorie (aliments, vêtements, biens durables).

► *État* ► *Marchés et prix* ► *Bien collectif* ► *Bien commun* ► *Bien de club* ► *Passager clandestin*

BIENS PUBLICS MONDIAUX

Les biens publics mondiaux sont des **biens collectifs** qui répondent donc au principe de non-rivalité et de non-exclusion mais dont la gestion dépasse le cadre national. La qualité du climat, la préservation de la biodiversité, la stabilité financière en sont des exemples. L'expression « biens publics mondiaux » s'est généralisée sous l'impulsion du programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour identifier les principales **défaillances du marché** et renouveler la réflexion sur la coopération internationale. Pour l'économie du bien être l'impossibilité de pratiquer l'exclusion par les prix conduit à préconiser la **réglementation** et la **fiscalité**. Mais ces solutions sont difficiles à mettre en œuvre hors du cadre national. Cela conduit à chercher d'autres dispositifs institutionnels : taxes globales, accords internationaux instituant des **réglementations**, mise en place de marchés de **permis d'émission**, etc. Plus généralement, l'existence de biens publics mondiaux pose la question de la **gouvernance mondiale**.

Certains biens publics mondiaux peuvent ne concerner qu'un ensemble régional : au niveau de l'**Union européenne**, les biens publics sont ceux qui bénéficient à l'ensemble des populations européennes et pas seulement à un seul État-membre (c'est le cas pour la défense européenne, la paix, le **plein emploi**, la cohésion territoriale, le progrès de la connaissance et sa transmission, la protection de l'environnement, etc.).

► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Économie des ressources naturelles* ► *Effet externe* ► *Gouvernance*

BILAN

Le bilan est un document comptable qui décrit l'état du **patrimoine** d'une entité (**entreprise**, **ménage**, **collectivité publique**, etc.) à une date déterminée.

Selon les règles de la **comptabilité**, le bilan s'écrit en partie double en différenciant les éléments de patrimoine ayant une valeur positive (**actif** ou partie gauche du bilan) des éléments ayant une valeur négative (**passif** ou partie droite du bilan). Par convention, l'**actif** et le **passif** sont d'un montant identique et le résultat de l'exercice est au **passif**.

Dans le plan comptable 1999, toujours en vigueur en France bien que révisé, les opérations sont enregistrées dans cinq classes de comptes :

– les comptes de capitaux (**capitaux propres**, **emprunts** et **dettes**) ;

– les comptes d'**immobilisations**,
– les comptes de stock et en-cours,
– les comptes de tiers (fournisseurs, clients, **sécurité sociale** et État),
– les comptes financiers (mouvements monétaires, opérations avec les **intermédiaires financiers**, valeurs de placement).

► *Entreprise* ► *Bilan consolidé*

BILAN CONSOLIDÉ

Le bilan consolidé est un document comptable qui décrit l'état du **patrimoine** d'un **groupe d'entreprises** comme si elles ne formaient qu'une seule entité. Il concerne donc une **société mère** et les entreprises qu'elle contrôle par la possession d'au moins 50 % du **capital social** (**filiales**).

Depuis janvier 2005, au sein de l'Union européenne, les **groupes** dont les titres sont admis sur un **marché réglementé** doivent publier des comptes consolidés selon les nouvelles normes comptables internationales dites IFRS (*International Financial Reporting Standards*). Les **sociétés** qui ne sont pas intégrées à un groupe ou qui ne sont pas cotées sur un marché continueront d'utiliser les normes comptables nationales de leur pays d'origine. Par exemple en France, ces sociétés continueront d'appliquer les normes du Plan comptable français de 1999, toujours en vigueur bien que révisé régulièrement.

► *Capital et investissement* ► *Entreprise* ► *Système productif* ► *Bilan* ► *Bourse*

BILATÉRALISME

En matière d'échanges internationaux, le **bilatéralisme** est un principe de négociation entre deux pays. ⇨ Le **bilatéralisme** peut apparaître comme moins favorable à certains pays que le **multilatéralisme** parce qu'il reflète souvent une asymétrie entre les pays avec la domination de certains pays sur d'autres.

► *Commerce international* ► *Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce* ► *Échange international* ► *Gouvernance mondiale* ► *Organisation mondiale du commerce* ► *Régionalisme commercial* ► *Unilatéralisme*

BILLET À ORDRE

Le billet à ordre est un **titre de créance** à court terme par lequel un débiteur s'engage à payer à son créancier une somme donnée à une échéance déterminée.

► *Monnaie* ► *Crédit* ► *Marché monétaire* ► *Fonds commun de créances* ► *Titrisation*

BILLET DE BANQUE

► *Monnaie* ► *Monnaie fiduciaire*

BILLET DE TRÉSORERIE

Introduits en France en décembre 1985, les billets de trésorerie peuvent être émis par des **entreprises** (sous certaines conditions de solvabilité). Il s'agit de **titres de créances négociables**, d'un montant minimum de 150 000 euros, qui permettent aux entreprises d'accéder directement au **marché monétaire**.

⇨ Les billets de trésorerie contribuent au processus de **désintermédiation financière**.

⇒ Afin d'assurer une bonne information aux souscripteurs, un système de notation des entreprises émettrices s'est développé.

► **Monnaie** ► **Innovations financières** ► **Mutation financière**

BIMÉTALLISME

Le bimétallisme est un système monétaire qui repose sur deux étalons (l'or et l'argent le plus souvent) entre lesquels existe un rapport d'échange officiel. La valeur de l'unité monétaire est donc définie indifféremment par le poids de l'un ou l'autre des métaux.

⇒ Les États-Unis, par exemple, ont eu un système monétaire bimétalliste jusqu'en 1873 (fin de la frappe libre de l'argent) et ce n'est qu'en 1900 que l'étalon-or a été instauré.

► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Union Latine** ► **Loi de Gresham**

BLOC DE L'OR

On appelle Bloc de l'or l'accord monétaire intervenu le 3 juillet 1933 au terme duquel un certain nombre de pays européens (France, Belgique, Suisse...) expriment leur volonté de maintenir le fonctionnement de l'étalon-or. La dévaluation du franc belge en 1935 marque la fin du Bloc de l'or. Cet échec manifeste l'impossibilité de sauvegarder un îlot de stabilité au sein du désordre monétaire international.

⇒ La constitution du Bloc de l'or était une réaction aux politiques de dévaluation adoptées par la Grande-Bretagne (1931) et les États-Unis (1934). Elle illustre le fractionnement de l'espace monétaire mondial qui accompagne la crise économique des années 1930.

► **Finances internationales** ► **Étalon-or** ► **Conférence de Gènes**

BON DU TRÉSOR

Un bon du Trésor est un titre de créance à court ou moyen terme émis par le Trésor Public afin de financer les besoins de trésorerie et la dette publique. Les bons du Trésor sont, pour les institutions financières et pour les ménages, un placement sûr et liquide, mais relativement peu rémunérateur. Les bons du Trésor sont un support privilégié des opérations sur le marché interbancaire.

► **Monnaie** ► **Déficit budgétaire** ► **Dette souveraine** ► **Écart de crédit** ► **Liquidité** ► **Marché financier** ► **Obligation** ► **Obligations assimilables du Trésor**

BOUCLIER FISCAL

Le bouclier fiscal est une disposition législative qui plafonne le montant de l'impôt des particuliers en proportion de leur revenu. En France, le bouclier fiscal mis en place par la loi de finance de 2006, était fixé à 60 % du revenu. La loi TEPA (loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat) de 2007 a intégré les prélèvements sociaux dans le plafonnement et a fixé le plafond à 50 % des revenus.

► **État** ► **Politique économique** ► **Revenus** ► **Équité** ► **Justice sociale** ► **Prélèvements obligatoires** ► **Revenu disponible** ► **Taux de pression fiscale** ► **Taux de prélèvements obligatoires**

BOURSE DES VALEURS

Le terme Bourse des valeurs désigne le marché organisé sur lequel se négocient les valeurs mobilières. On distingue :

– le marché primaire qui est celui où les entreprises et l'État émettent des titres afin de collecter l'épargne nécessaire à leur financement.

– Le marché secondaire sur lequel se négocient les titres déjà émis et dont l'existence assure aux épargnants une certaine liquidité de leur portefeuille.

La bourse de Paris a été profondément réformée (notamment en 1988 et 1996) afin de rendre le marché plus compétitif et d'offrir aux épargnants comme aux entreprises à la recherche de financement des opportunités plus grandes (création de nouveaux compartiments de marché) et des techniques plus sophistiquées (informatisation de la cotation et des livraisons de titres). Du fait de la globalisation financière, les divers marchés ont eu tendance à se regrouper. C'est ainsi qu'en 1991, les bourses régionales françaises (Lyon, Marseille, etc.) se sont fondues dans un marché national. La bourse de Paris s'est ensuite intégrée dans Euronext en septembre 2000 par regroupement de la société Paris-Bourse SA avec les bourses d'Amsterdam et de Bruxelles. Le marché français (qui concerne aussi le MATIF et le MONEP) est, depuis cette date, géré par une filiale (Euronext Paris) d'un holding de droit néerlandais (Euronext NV).

Sur Euronext Paris, la cotation des actions est désormais organisée sur un marché unifié qui regroupe les anciens compartiments (Premier marché, Second marché et Nouveau marché). Sur Euronext Paris, la cotation des actions est désormais organisée sur un marché unifié qui regroupe les anciens compartiments (Premier marché, Second marché et Nouveau marché).

⇒ Sur le marché boursier, les transactions sont réalisées obligatoirement par des intermédiaires agréés. À Paris, depuis 1988, ce sont des sociétés de bourse qui jouent ce rôle. Ces sociétés de droit commun ont remplacé les agents de change qui étaient des officiers ministériels.

► **Monnaie** ► **Consommation et épargne** ► **Capital et investissement** ► **Marché financier** ► **Mutation financière**

BRANCHE

Une branche (ou branche d'activité) regroupe des entreprises ou des fractions d'entreprises (établissement) qui exercent la même activité (même produit ou même groupe de produits).

Dans la comptabilité nationale, les branches se définissent par rapport à une nomenclature de produits.

⇒ Ne pas confondre avec un secteur d'entreprise et filière.

► **Système productif** ► **Filière** ► **Pôle de croissance**

BRETTON WOODS (ACCORDS DE)

Les accords de Bretton Woods tirent leur nom de la ville du New Hampshire (États-Unis) où se réunit, en juillet 1944, une conférence monétaire internationale regroupant 44 États. Ces accords ont mis en place le **Système monétaire international (SMI)** tel qu'il a fonctionné jusqu'en 1971. C'est à Bretton Woods que fut créé le **Fonds monétaire international (FMI)**. La délégation américaine, qui imposa l'essentiel de son point de vue à cette conférence, était dirigée par H. White, la délégation britannique par J. M. Keynes et la délégation française par P. Mendès France.

Le SMI mis en place à Bretton Woods était un système de taux de **changes fixes** (mais éventuellement ajustables au moyen de **dévaluations** et de **réévaluations**). Les cours du **change** ne devaient varier que de + ou - 1 % autour de la **parité** officielle définie en or ou en dollar. Cette stabilité était obtenue par des interventions régulatrices des **banques centrales**. Les accords de Bretton Woods attribuaient de fait au dollar une suprématie dans l'économie mondiale.

► *Finances internationales* ► *Bancor* ► *Marché des changes* ► *Marges de fluctuation* ► *Monnaie internationale* ► *Paradoxe de Triffin*

BUDGET DE L'ÉTAT

« Le budget est constitué de l'ensemble des comptes qui décrivent pour une année civile, toutes les ressources et toutes les charges permanentes de l'État. » (ordonnance du 2 janvier 1959)

► *État* ► *Politique économique* ► *Loi de finances* ► *Règles budgétaires* ► *Loi organique relative à la loi de finances (LOLF)*

BULLE SPÉCULATIVE

On dit qu'un **marché** connaît un phénomène de bulle spéculative lorsque le **prix** qui s'y forme s'éloigne durablement et cumulativement du **prix d'équilibre** qui correspondrait aux variables économiques fondamentales (les **fondamentaux**). Le gonflement d'une bulle spéculative est notamment lié au phénomène des **anticipations autoréalisatrices**. Le retournement des **anticipations** peut produire l'éclatement de la bulle.

⇒ Les bulles spéculatives peuvent résulter de comportements irrationnels (panique ou au contraire exubérance des opérateurs), mais elles sont parfaitement compatibles avec la rationalité des comportements. En effet, tant qu'un agent pense que le prix du marché va continuer à monter il se porte acheteur, alimentant ainsi la hausse.

⇒ L'instabilité des **marchés financiers** et des **marchés des changes** depuis le milieu des années 1970 a conduit à un important développement de la théorie des bulles spéculatives.

► *Marchés et prix* ► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Crise des subprimes* ► *Crise financière* ► *Crise monétaire* ► *Efficiencia du marché* ► *Risque de système* ► *Spéculation*

BULLIONISME

► *Mercantilisme*

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT)

Le Bureau international du Travail (BIT) est le secrétariat général de l'**Organisation internationale du Travail (OIT)**. Il s'agit donc d'une structure administrative qui met en œuvre l'ensemble des activités sous le contrôle du Conseil d'administration et sous la conduite du Directeur général. Le BIT est aussi doté d'un centre de recherche, l'Institut International d'études sociales et d'une structure de formation professionnelle, le Centre international de formation de Turin.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Taux de chômage* ► *Charte de Philadelphie* ► *Normes sociales*

BUREAUCRATIE

La bureaucratie est une forme d'organisation des tâches et des fonctions caractérisées par l'impersonnalité, la hiérarchie et le contrôle.

Selon M. Weber, la bureaucratie est une **organisation** dans laquelle l'autorité s'exerce à travers un système normatif et par des procédures impersonnelles. Elle se caractérise par la rationalisation des activités collectives et constitue la forme d'organisation la plus efficace. Selon lui, les principaux traits du système bureaucratique sont :

- la stricte répartition des rôles et des compétences,
- le contrôle omniprésent de la structure hiérarchique,
- la formalisation écrite de toutes les règles,
- une dépersonnalisation permettant un meilleur contrôle et une meilleure coordination.

Ce type d'organisation plus efficace tend à s'imposer, que ce soit dans les organisations publiques ou dans les **entreprises**.

D'autres sociologues comme M. Crozier et R. Merton ont analysé les dysfonctionnements et le manque d'efficacité de la bureaucratie.

Dans le cadre d'analyse de l'école des **choix publics** s'est développée, dès la fin des années 1960, une théorie économique de la bureaucratie sous l'impulsion de l'économiste américain W.J. Niskanen. Elle applique aux bureaucrates (les responsables des **administrations publiques**) les principes de la **microéconomie**. Les bureaucrates cherchent à maximiser leur **fonction d'utilité** par l'augmentation de leur **revenu**, de leur pouvoir, de leur prestige, etc. Compte tenu des asymétries d'information (au détriment du pouvoir de tutelle), les bureaucrates mettent en œuvre des stratégies de sous-estimation des **coûts** et d'exagération des avantages aux dépens des contribuables et des usagers. En fin de compte, et contrairement aux hypothèses de l'**économie du bien-être**, la bureaucratie n'est pas au service de l'intérêt général.

► *État* ► *Politique économique* ► *Organisation scientifique du travail* ► *Rationalité économique* ► *Taylorisme*

C

CAC

▷ *Cotation assistée en continu*

CAF

▷ *Coût assurance fret*

CAISSE D'ÉMISSION (CURRENCY BOARD)

Une caisse d'émission est un système de gestion du cours du change de la monnaie d'un pays. Les autorités monétaires adoptent une définition rigoureusement fixe de leur monnaie avec une devise (souvent le dollar) et instaurent la libre convertibilité de leur monnaie nationale dans cette devise. Il y a donc obligation de garantir la totalité de la monnaie banque centrale par des avoirs équivalents dans la devise de référence. Chaque fois qu'un agent demande la conversion en devises de la monnaie nationale, la base monétaire diminue d'un montant équivalent. Réciproquement, l'augmentation de la base monétaire ne peut résulter que d'entrées de la devise de référence.

Un tel dispositif a plusieurs effets positifs :

– Il rétablit la confiance dans la monnaie du pays qui institue la caisse d'émission. C'est un moyen que peuvent utiliser les responsables des pays à monnaie faible pour rétablir la confiance dans leur monnaie.

– Il renforce la crédibilité des autorités monétaires

– Il a un fort effet anti-inflationniste.

Cependant, la mise en place d'une caisse d'émission limite le pouvoir des autorités monétaires et s'inscrit généralement dans une stratégie plus large d'orthodoxie budgétaire et monétaire qui a des effets néfastes sur la croissance et qui accroît généralement la pauvreté et les inégalités.

► *Finances internationales* ► *Économie du développement* ► *Crise de change* ► *Monétarisme*
► *Parité glissante*

CALCUL ÉCONOMIQUE

Le calcul économique est une technique d'aide à la décision publique ou privée. Il repose sur l'analyse coûts/avantages et permet d'éclairer le choix au sein d'un ensemble de projets. Il relève du raisonnement à la marge de l'analyse microéconomique néoclassique

⇒ Les choix d'investissements, le choix d'un mode de tarification des entreprises publiques, etc. relèvent du calcul économique.

► *Économie appliquée* ► *Marginalisme*
► *Microéconomie* ► *Tarification au coût marginal*
► *Tarification au coût moyen* ► *Théorie néoclassique*

CAMBISTE

Les cambistes vendent et achètent des devises sur le marché des changes pour le compte des banques ou des entreprises ayant un volume important de transactions en monnaies étrangères. Leur travail se déroule dans une salle de marchés équipée de moyens d'information et de communication très sophistiqués. Ils sont spécialisés sur une ou plusieurs devises. Leur tâche consiste à opérer les achats et les ventes de devises aux conditions les plus avantageuses.

⇒ Leur comportement joue parfois un rôle essentiel dans la détermination des cours du change (en particulier lorsqu'ils adoptent des comportements mimétiques).

► *Finances internationales* ► *Position de change*
► *Taux de change* ► *Trader*

CAMÉRALISME

▷ *Mercantilisme*

CANAL DU CRÉDIT

▷ *Canaux de transmission de la politique monétaire*

CANAL DU TAUX D'INTÉRÊT

▷ *Canaux de transmissio[n] de la politique monétaire*

CANAU[X] DE TRANSMISSION DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Les canaux de transmission de la politique monétaire sont les instruments et les processus par l'intermédiaire desquels la **politique monétaire** agit sur l'activité économique et le comportement des agents économiques. On distingue :

le canal du **taux d'intérêt** : lorsque la **banque centrale** augmente ou diminue ses **taux directeurs**, le coût du **crédit** augmente ou diminue. Toutes choses égales par ailleurs, une baisse des taux rend le crédit plus attractif et réciproquement. Le canal du **taux d'intérêt** repose donc sur le coût du crédit ;

le canal du **crédit** : une hausse des taux d'intérêt réduit la demande de crédit et donc en fin de compte le volume global des crédits accordés. Réciproquement une baisse des taux conduit à un crédit plus abondant.

► *Monnaie* ► *Politique monétaire non conventionnelle*

CAPABILITÉS

Selon A. Sen (prix Nobel 1998), les capacités sont une mesure de la liberté réelle de choix d'une personne. Les différences de capacités résultent de facteurs naturels (âge, handicap physique...) et sociaux (sexe, interdits alimentaires...). Par exemple, avec une même quantité de nourriture, une personne sera bien nourrie alors qu'une autre sera en manque. En conséquence, selon A. Sen, le principe d'une **égalité** entre les individus ne doit pas se fonder sur les comparaisons interpersonnelles de moyens (biens premiers, **revenus**...) mais sur la capacité des individus de transformer ces ressources en liberté en fonction des différentes façons de les valoriser. L'ensemble des capacités mesure alors la possibilité pour une personne de mener d'autres choix de vies.

⇒ Ce concept est central dans les indicateurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

► *Économie du développement* ► *Équité*
► *Indicateur de développement humain*
► *Indicateur de pauvreté humaine* ► *Indicateur sexospécifique de développement* ► *Justice sociale*

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CASH FLOW)

La capacité d'autofinancement ou marge brute d'autofinancement, représente l'ensemble des ressources dégagées au cours d'un exercice comptable. Pour une **entreprise**, elle représente dans le bilan de fin d'exercice, le total constitué par les **amortissements**, tout ou partie des provisions et le résultat net après impôt.

La capacité d'autofinancement diffère du résultat net de l'entreprise : elle ne tient compte que des opérations de gestion courante et non des opérations liées à une **politique d'investissement**. Elle donne un éclairage sur les marges de manœuvre financière avant versement de **dividendes**.

Dans la **comptabilité nationale**, la marge brute d'autofinancement est un indicateur des marges disponibles pour l'**autofinancement**, elle permet donc d'apprécier les ressources disponibles pour financer la **formation de capital** et dans une certaine mesure la **rentabilité**. Si la capacité d'autofinancement est faible, il est nécessaire de faire appel à d'autres modalités de **financement**.

⇒ Ne pas confondre avec les capitaux propres et avec la capacité de financement.

► *Consommation et épargne* ► *Besoin de financement* ► *Bilan* ► *Financement direct*
► *Financement indirect* ► *Taux d'autofinancement*

CAPACITÉ DE FINANCEMENT

Un agent a une capacité de financement lorsque la somme de ses ressources est supérieure à la somme de ses dépenses.

Dans le système européen de **comptabilité nationale** (SEC 95), la capacité de financement apparaît dans le solde de **compte de capital** d'une **unité institutionnelle** lorsque l'**épargne** est supérieure à la **formation brute de capital fixe** (FBCF) augmentée des variations de stocks.

Pour une Nation, la capacité de financement est le solde de l'ensemble des **opérations non financières** effectuées avec le **Reste du monde**. Le solde des échanges de **biens et services** (y compris le tourisme sur le territoire), et le solde des **opérations de répartition** sont alors positifs.

⇒ Ne pas confondre avec la **capacité d'autofinancement**.

► *Comptabilité nationale* ► *Accumulation*
► *Balance des paiements* ► *Besoin de financement*
► *Capitaux propres* ► *Capitaux permanents*
► *Comptes de secteurs* ► *Équilibre emploi ressources*
► *Financement de l'économie* ► *Financement direct*
► *Financement indirect* ► *Solvabilité*
► *Soutenabilité de la dette* ► *Taux d'autofinancement*

CAPACITÉ DE PRODUCTION

Au niveau de l'**entreprise** ou de la **branche**, la capacité de production représente la **production potentielle** maximale qu'il est possible de réaliser à court terme, compte tenu des **facteurs de production** disponibles et de leur mode d'utilisation.

► *Fluctuations et crises* ► *Productivité* ► *PIB potentiel*

CAPITAL

Le terme capital est polysémique. En fonction de son contexte d'utilisation, il est doté de significations différentes.

– au sens juridique et comptable, le capital est le **capital social** de l'**entreprise** qui figure à l'**actif** de son **bilan**,

– pour un individu le capital est un ensemble d'**actifs** réels et financiers qui sont sources de **revenu** (intérêt, profit, dividende, loyer). Il est alors syno-

nyme de **patrimoine** et celui-ci peut être élargi au **capital humain**.

– dans la comptabilité nationale, le capital est un **stock** de biens durables qui résulte des **flux** successifs d'investissement, mais aussi du déclassement d'une partie de ce stock du fait de l'usure et de l'obsolescence.

– dans le langage courant, le capital est improprement réduit à des actifs financiers voire à des **liquidités** (en ce sens, on parlera d'un individu qui dispose de capitaux abondants pour désigner un **agent économique** qui a la possibilité de réaliser des placements importants).

⇒ Ne pas confondre avec l'utilisation du concept de capital en sociologie (par exemple le concept de capital social chez P. Bourdieu ou J. Coleman).

► **Capital et investissement** ► **Croissance économique** ► **Consommation et épargne** ► **Fluctuations et crises** ► **Actualisation** ► **Accumulation primitive** ► **Augmentation de capital** ► **Capitalisme** ► **Consommation de capital fixe** ► **Investissement immatériel** ► **Loi de la baisse tendancielle du taux de profit** ► **Loi de Kaldor-Verdoorn** ► **Taux de rendement interne** ► **Valeur actualisée**

CAPITAL CIRCULANT

Le capital est dit circulant lorsque sa valeur est entièrement détruite lors du cycle de **production**, ou non utilisable pour un autre cycle. Le capital circulant est un **stock**, il se mesure donc à un moment donné,

sa valeur en fin d'année figure dans le **bilan des entreprises**. Il est composé notamment du **stock des consommations intermédiaires** et des produits finis en attente de livraison.

⇒ Il ne faut pas confondre le capital circulant avec les consommations intermédiaires. Ces dernières sont un flux dont on peut mesurer la valeur pour l'ensemble de l'année, seul le stock présent dans l'entreprise en fin d'année apparaîtra dans le capital circulant.

⇒ Chez K. Marx (1818-1823) le capital circulant est un sous-ensemble du **capital constant**, c'est la partie du capital avancé qui est utilisée pour acheter notamment les matières premières et l'énergie.

► **Capital et investissement** ► **Capital fixe** ► **Capital technique**

CAPITAL CONSTANT

Dans la **théorie marxiste** le capital constant est la partie du **capital** qui sert à l'achat des **biens de production** (capital fixe) et des matières premières, de l'énergie etc. (capital circulant). Il s'agit pour les marxistes de « **travail mort** » (ou travail cristallisé) qui ne peut transmettre aux marchandises que l'équivalent de sa propre **valeur** et qui ne peut donc pas être à l'origine de la **plus-value**.

► **Capital et investissement** ► **Baisse tendancielle du taux de profit** ► **Composition organique du capital**



CAPITAL ET INVESTISSEMENT

Le **capital** est un **stock** dont la valeur à un moment donné dépend d'une part de l'usure et de l'**obsolescence** des éléments qui le constitue d'autre part de l'**investissement** qui est un **flux** permettant de remplacer le capital usé et/ou d'accroître le stock de capital.

Le capital est un déterminant important de l'**offre** dans une économie. L'investissement pour sa part a un double effet : dans la mesure où il contribue à déterminer le montant et la composition du stock de capital, il a des effets sur l'offre, mais dans la mesure où les décisions d'investissement se traduisent par des commandes de **biens d'équipement**, il a un effet sur la **demande** adressée à l'économie.

■ LE CONCEPT DE CAPITAL DANS LES THÉORIES ÉCONOMIQUES

Les **théories économiques** ont des conceptions diverses du capital.

● Le capital comme avance

Dans cette optique, le capital désigne une somme de **monnaie** et/ou une quantité de **biens économiques** qu'il faut avancer en début de période pour réaliser une **production** et permettre la reconstitution de ces avances en fin de période.

○ F. Quesnay (1694-1774) qui s'intéresse particulièrement au rôle de l'agriculture distingue, deux types d'avances (*Tableau économique*, 1758) :

– les avances primitives « forment le fonds d'établissement de la culture ». Il s'agit des avances originelles des propriétaires fonciers (drainage par exemple) et des avances en bâtiments, bétail, outils subissant une dépréciation ;

– les avances annuelles sont des biens de subsistance consommés par les agriculteurs ainsi que les semences. Elles assurent la création d'un « **produit net** » (l'agriculture est la seule activité à bénéficier d'un « don gratuit de la nature »).

○ Pour A. Smith (1723-1790), le capital est aussi un ensemble d'avances. Ces avances concernent l'activité industrielle aussi bien qu'agricole. Les avances comprennent d'une part le fonds de salaire, d'autre part l'achat des outils, machines, matières premières, etc., nécessaires à la production. L'**épargne** réinvestie (le **profit**) est la source du capital : « les capitaux augmentent par l'économie, ils diminuent par la prodigalité » (Recherches sur la nature et les causes de la Richesse des nations, 1776).

Le capital se décompose en capital circulant et capital fixe. Il favorise la division du travail et donc les gains de productivité. L'accumulation du capital est synonyme de croissance économique

et de progrès économique puisqu'elle permet d'approfondir la division du travail, d'accroître les gains de productivité et donc les revenus distribués. Cela permet d'augmenter l'échelle de la production et rend possible un nouvel approfondissement de la division du travail, etc.

○ D. Ricardo (1772-1823) considère aussi que le capital est une avance. Il intègre cependant son analyse de l'accumulation du capital et du **taux de profit** dans une analyse plus large de la répartition des revenus (*Principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817). En effet, du fait de la loi des **rendements marginaux décroissants** en agriculture, la **rente foncière** a tendance à s'accroître, ce qui conduit à une hausse du **taux de salaire** naturel et donc au total à une baisse du taux de profit. La poursuite de ce processus conduit à l'**état stationnaire**.

● Le capital, un rapport social

K. Marx (1818-1883) a cherché dans son ouvrage majeur, *Le Capital* (1867), à comprendre les **lois** qui gouvernent le **mode de production** capitaliste. Ce dernier repose sur :

- la production de la **plus-value**,
- la **réalisation** de la plus value dans l'**échange**,
- le travail salarié,
- la propriété privée des **moyens de production**.

Le capital est un rapport social spécifique du **mode de production** capitaliste qui s'articule au salariat et à l'exploitation de la **force de travail**.

– Le **capital constant** (machines et matières premières) ne fait que transmettre sa propre valeur au produit et ne crée pas de valeur supplémentaire.

– Le **capital variable** est utilisé pour acheter la force de travail qui est la source de la **valeur**. Il est mis en valeur par l'**exploitation** du travail (production de la plus value).

● Le capital, un détour de production

Pour l'**école autrichienne**, le capital est un **détour de production**. E. von Böhm-Bawerk (*La théorie positive du capital*, 1889) définit le capital comme « un produit intermédiaire de la nature et du travail » qui ne fait que rendre plus productifs les facteurs originels (le **travail** et la nature).

Il existe une diversité des manières de produire les **biens de consommation** finale. Les méthodes « détournées » de production sont toujours plus consommatrices de temps que la méthode directe. Cependant, chaque allongement du détour de production accroît le produit total avec un taux décroissant. Ainsi le capital provient de l'**épargne** et de la production. Certaines **innovations** peuvent réduire le détour de production dans la production de tel ou tel bien, mais en moyenne le **stock** de capital s'accroît (grâce à l'épargne) et donc la longueur moyenne du détour de production. À long terme, l'accumulation et la croissance sont déterminées par le « prix du temps » : le **taux d'intérêt**. Dans cette approche le capital est donc étroitement lié à l'**arbitrage intertemporel** : ce n'est qu'en renonçant à consommer aujourd'hui (épargne) que l'on peut allonger le détour de production (augmentation du stock de capital) et donc consommer plus demain.

● Le capital, un stock générateur de revenus

Pour I. Fisher (1867-1947), qui s'inspire de l'école autrichienne, le capital est un stock d'**actifs** (réels, financiers ou monétaires) qui produit un revenu ou une satisfaction durable. Pour lui, le capital n'est rien d'autre que « du revenu à venir escompté » (*La théorie de l'intérêt*, 1930) et la valeur d'un capital à un moment donné est la valeur actualisée des **flux** de revenus que ce capital est susceptible de produire.

● Le capital un facteur de production

○ L. Walras (1834-1910) inaugure une autre tradition qui opère une distinction entre un stock de ressources (ou capital fixe « qui ne se consomme qu'à la longue ») et la richesse qui se consomme immédiatement (le revenu ou « capital circulant »). Les capitaux rendent des « services » et peuvent se louer. Leurs **prix** dépendent, en libre **concurrence**, des revenus (fermage, **salaire** et **intérêt**) qu'ils rapportent (incluant une prime d'**amortissement**, une prime d'assurance contre le **risque** et un revenu net).

○ J.B. Clark (1847-1938) simplifie le modèle de Walras. Le capital est considéré comme homogène, il devient un **facteur de production** comportant des caractéristiques techniques particulières. Le capital étant rémunéré à sa **productivité marginale**, cela conduit à un **taux de profit** unique. Les moyens de financement sont fixés par des arbitrages intertemporels entre **consommation** immédiate et consommation future (**épargne**) qui dépendent des préférences de chacun. Le taux d'intérêt est, selon l'expression d'A. Marshall (1842-1924), le « prix de l'attente ». Si le **taux d'intérêt** est inférieur à la **productivité marginale du capital**, le stock de capital s'accroît jusqu'au moment où il y a égalité entre taux d'intérêt et productivité marginale du capital.

Ainsi, la théorie néoclassique considère deux facteurs de production (le capital et le travail) dont la combinaison et la contribution à la production peuvent être formalisées par une **fonction de production**.

Dans le **modèle de Solow** (hypothèses d'environnement concurrentiel, de constance des **rendements d'échelle** et décroissance des productivités marginales, avec un **progrès technique** et

une croissance démographique exogènes), le rythme de croissance du capital s'ajuste à celui de l'emploi : une accumulation du capital à un rythme plus rapide que celui de l'emploi (par exemple à cause d'une variation du **taux d'épargne**) rend le travail relativement plus productif et l'**intensité capitalistique** diminue (substitution d'un facteur à un autre). Ce **modèle** s'oppose au **modèle Harrod-Domar** (hypothèses de stabilité du **coefficient de capital** et de **plein-emploi**) : le capital n'étant pas substituable au travail, la croissance n'est équilibrée que si l'**effet revenu** de l'investissement (effet du **multiplicateur**) est égal à son effet sur les **capacités de production** (l'**accélérateur**). Alors que la croissance à long terme tend vers un équilibre stationnaire dans le modèle de Solow, la croissance a toutes les chances d'être déséquilibrée si l'accumulation de capital est supérieure à l'augmentation initiale de la demande dans le modèle Harrod-Domar.

■ CAPITAL ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

● L'évaluation de la contribution du capital à la croissance

○ Depuis les travaux de Ch. Cobb et P. Douglas (*A Theory of Production*, 1928), de nombreuses études ont cherché à évaluer la part de la croissance imputable au capital à partir d'une fonction **Cobb-Douglas**.

– L'étude d'E. Denison (*Why Growth Rates differ*, 1967) montre que le capital, comme le travail, joue un rôle faible dans la croissance. Sur la période 1929-1957, moins de 15 % de la croissance américaine est imputable à l'accroissement du capital alors que le **progrès technique**, envisagé ici comme un résidu (**productivité globale des facteurs**), contribue à plus de 50 % de la croissance des pays industrialisés.

– En France, l'étude de J.-J. Carré, P. Dubois, E. Malinvaud (*La croissance française 1896-1963*, 1972), met en lumière que, par rapport à un taux de croissance annuel moyen qui a été de 5 % sur la période 1951-1965, on peut imputer 1,1 point de pourcentage à l'accroissement du volume de capital. Un accroissement du stock de capital de 1 % n'entraîne que 0,22 point d'accroissement de la production globale.

○ L'importance du **facteur résiduel** met en lumière le rôle essentiel au cours du XX^e siècle, du progrès technique (productivité globale des facteurs) qui associe :

- les processus des innovations et des perfectionnements techniques,
- l'amélioration de la **qualification** et de l'instruction,
- le perfectionnement de l'organisation de la production.

Pour R. Solow (*Technical progress, Capital Formation and Economic Growth*, 1962) la croissance du stock de capital est la condition du progrès technique.

● Le débat autour de la fonction de production agrégée

L'approche néoclassique d'une fonction de production agrégée a été critiquée par J. Robinson (1903-1983). Son analyse a mis en lumière (*L'accumulation du capital*, 1956) le fait que cette fonction ne peut pas opérer de distinction entre le « capital » au sens technique et le « capital » (les capitaux) comme moyen de financement.

– Il est impossible de mesurer le volume de capital en unités physiques indépendamment des prix. Or c'est précisément sur cette interdépendance que se fonde la construction néoclassique. Compte tenu d'une fonction de production agrégée donnée, l'évaluation du capital par les bénéfices futurs suppose connu le taux d'intérêt qui les actualise alors que la fonction de production est supposée nous donner ce taux d'intérêt (qui est aussi la rémunération du capital).

– Il est impossible de mesurer la **substitution capital/travail** puisque les prix des facteurs qui déterminent cette substitution ne sont pas connus d'avance ;

– Il est irréaliste de s'appuyer sur une prémisse qui pose l'homogénéité du capital car ce dernier est en fait constitué de biens spécifiques hétérogènes ayant un âge, une productivité, une valeur, ce qui ne permet pas une évaluation agrégée de la productivité marginale du capital.

● Capital de connaissances, capital public, capital humain et croissance

Au cours des années 1980, les travaux sur la **croissance endogène** ont appréhendé de façon plus extensive le concept de capital.

– Dans son modèle de 1986, P. M. Romer (*Increasing Returns and Long-Run Growth*) considère l'existence d'un capital sous la forme de connaissances qui agissent au niveau privé et social notamment à travers les externalités qu'elles produisent.

– Le capital dans le modèle de R. J. Barro, inclut aussi les « actifs en capital public » (les infrastructures publiques telles que les réseaux routiers, ferroviaires, etc.). Ils facilitent la circulation des biens, des **services** et des capitaux, la diffusion de la technologie et l'extension des marchés.

– R. Lucas (prix Nobel 1995), reprenant en 1988 la thèse de G. Becker (prix Nobel 1992), considère que le savoir est incorporé dans l'accumulation de capital. Mais contrairement à Becker, Lucas considère que ce **capital humain** est doté de rendements internes croissants : il se transmet par héritage aux enfants, l'accumulation des connaissances améliore celles des générations suivantes. Un travailleur sera d'autant plus efficace qu'il sera environné d'un collectif de travail à fort capital humain, même si lui-même en est dépourvu.

Puisque l'élargissement de la notion de capital tient compte de son effet sur les structures et les comportements, il incombe aux politiques économiques de contribuer à la diffusion des externalités positives en augmentant la productivité des actifs privés.

L'importance des découvertes de nouvelles idées ou méthodes de production dans les pays en avance améliore l'efficacité du capital dans les économies « suiveuses » à travers les **transferts de technologie**. L'absorption graduelle des découvertes par des économies moins avancées tend à rapprocher les possibilités de **convergence**. Cependant selon R. Barro, les variables d'environnement de l'accumulation du capital deviennent déterminantes et pas seulement l'accroissement du capital humain : la capacité de faire respecter la loi et les **droits de propriété**, le degré de liberté politique, la lutte contre la corruption, la réforme de la fiscalité, etc., sont essentielles à la valorisation du capital.

● Capital technique, capital humain, capital naturel

Le regain d'intérêt pour les questions écologiques conduit à considérer l'importance du capital naturel. Celui-ci est constitué de ressources renouvelables (forêts, ressources halieutiques, etc.) dont il faut éviter la surexploitation et de ressources non renouvelables (réserves pétrolières et minières), dont il faut gérer l'épuisement progressif (rythme d'exploitation optimal) et dont il faut assurer le remplacement (ressources énergétiques alternatives au pétrole et au charbon). Par ailleurs, la qualité de l'environnement est susceptible d'être dégradée par la pollution et la production de déchets. Cela pose la question de la **soutenabilité** de la croissance. Pour certains économistes, il existe une substitution forte entre capital technique, **capital humain** et capital naturel. Cela les conduit à une conception optimiste quant à la poursuite de la croissance, la réduction du capital naturel étant remplacée par un stock accru de capital technique et de capital humain, donc par des innovations technologiques susceptibles de compenser les atteintes à l'environnement (énergie propre, réduction des émissions de gaz à effet de serre, etc.). Pour d'autres économistes, ces trois formes de capital sont complémentaires et les atteintes à l'environnement ne sont pas réversibles. La poursuite de la croissance est donc selon eux impossible et ils adoptent la thèse de la **décroissance soutenable**.

■ INVESTISSEMENT

L'investissement est un **flux** qui permet d'accroître le **stock** de **capital**. Il peut être matériel (**biens d'équipement**) ou immatériel et répond à plusieurs objectifs :

- l'augmentation de la production (**investissement de capacité**),
- la modernisation du processus productif (**investissement de productivité**). Dans ce cas, il se traduit par une modification de la **combinaison productive**,
- le maintien en l'état du **stock** de **capital** (**investissement de remplacement**). Mais, en pratique, l'investissement compensant l'usure ou l'**obsolescence** du capital n'exclut pas une certaine rationalisation des **moyens de production**.

La **comptabilité nationale** définit un **agrégat**, la **formation brute de capital fixe** (FBCF), qui permet de quantifier l'effort d'investissement des différents **secteurs institutionnels**. Au sein de la FBCF, on différencie la formation nette de capital fixe et l'**amortissement**. Mais l'**investissement immatériel** est très faiblement pris en compte, ce qui pose problème compte tenu de la **tertiarisation de l'économie** et de l'importance croissante d'une **économie de la connaissance**.

L'effort d'investissement de la nation est mesuré par le **taux d'investissement**.

⇒ Il ne faut pas confondre l'investissement avec la **consommation intermédiaire**, le **placement** ou le capital.

■ L'INVESTISSEMENT : APPROCHE MICROÉCONOMIQUE

L'investissement des **entreprises** est la composante majeure de la formation brute de capital fixe (FBCF). Les **ménages** contribuent à la FBCF à travers les acquisitions de logement et les grosses réparations (investissements improductifs). Les **administrations** publiques centrales et locales contribuent aussi à la FBCF à travers les dépenses d'**infrastructure** et de construction.

● Les déterminants microéconomiques de l'investissement

Un grand nombre de variables jouent sur la décision d'investir de l'entreprise.

L'investissement et le coût relatif des facteurs de production

Selon la **théorie néoclassique**, l'entreprise, envisagée comme un **producteur** rationnel, n'investit que dans la mesure où elle escompte retirer un **profit**. Lorsqu'une entreprise acquiert un bien d'équipement (machine, un ordinateur...), elle évalue sa contribution au produit (sa **productivité marginale**) relativement à son coût. L'entreprise investit en fonction de la **combinaison productive** qu'elle choisit en fonction du **prix relatif des facteurs de production**. Toutes choses égales par ailleurs (*Ceteris paribus*), une hausse du **taux de salaire** fait baisser le coût relatif du capital et oriente vers une technique plus capitaliste, inversement une baisse du coût relatif du **travail** modifie la combinaison productive en faveur du travail (dans ce cas, elle est défavorable à l'investissement).

La possibilité de substituer du capital au travail (**élasticité** de substitution) est plus ou moins forte selon que les facteurs de production sont substituables ou complémentaires. La fonction **Cobb-Douglas** repose sur l'**hypothèse** d'une parfaite **substituabilité des facteurs** et une élasticité de substitution constante.

L'investissement et les préférences intertemporelles

Selon I. Fisher (*Théorie de l'intérêt*, 1930), la décision d'investir résulte d'un arbitrage intertemporel. La valeur du temps (renoncement à une satisfaction immédiate pour une satisfaction future) joue donc un rôle essentiel. Le producteur choisit d'investir s'il peut obtenir, avec un **taux d'actualisation** au moins égal au **taux d'intérêt**, une **valeur actualisée nette** positive. Plus le taux d'intérêt réel est élevé plus le producteur est sélectif dans ses projets. En conséquence, la décision d'investir est assimilée à un arbitrage entre plusieurs projets (entre deux investissements, entre un investissement et un **placement**, entre un investissement et la distribution de **dividendes**).

L'investissement stratégique en concurrence imparfaite

Dans un modèle de **concurrence imparfaite**, la fonction d'investissement devient plus complexe puisqu'elle intègre la capacité de l'entreprise à améliorer sa **compétitivité**. L'**analyse stratégique** prend en compte la gestion des **risques** face aux modifications de l'environnement économique. Le degré d'**aversion pour le risque** de l'**entrepreneur** est une variable à retenir, mais d'autres variables stratégiques sont prises en compte :

- la recherche de modernisation du capital productif de l'entreprise (rajeunissement des équipements),
- la recherche d'une plus grande **efficacité** du **capital humain**,
- la capacité d'**innovation** (investissement en **recherche-développement**),
- la restructuration de l'entreprise (recentrage sur un métier ou au contraire **diversification** des activités, délocalisation, **investissement direct**, **investissement de portefeuille**, etc.).

● **L'entreprise et les contraintes du financement de l'investissement**

La décision d'investir doit être mise en relation avec les contraintes de financement :

Le rôle du profit

Le **profit** n'a pas qu'un rôle de motivation, il fournit également les moyens d'investir (**autofinancement**). Pour une petite entreprise qui n'a qu'un accès limité au **financement externe**, la **capacité d'autofinancement** reste un critère essentiel de la décision d'investissement.

L'accès au financement externe

L'entreprise peut aussi financer l'investissement par emprunt ou par recours aux **marchés financiers**. Si l'on considère que l'information des **actionnaires** est parfaite et que les **marchés financiers** sont efficaces, les modalités de financement n'ont pas en soi d'importance, seule compte la **rentabilité** escomptée par le **marché** (**théorème Modigliani-Miller**). Lorsque ces **hypothèses** ne sont pas respectées, certaines entreprises sont rationnées dans l'accès au crédit bancaire comme dans l'accès au marché financier.

Le concept de **profitabilité** proposé par E. Malinvaud, est mesuré par la différence entre le taux de la **rentabilité financière** de l'entreprise et le **taux d'intérêt** réel. Une profitabilité nulle ou négative peut conduire à privilégier les placements financiers par rapport à l'investissement productif. L'investissement n'a lieu que si la profitabilité est supérieure au rendement des **obligations**. En période de taux d'intérêt réels faibles, dans la mesure où la **rentabilité économique** du capital physique est supérieure au taux d'intérêt, l'entreprise peut faire jouer l'**effet de levier** pour améliorer sa **rentabilité financière** mais un retournement de cet effet peut aussi entraîner une crise de l'endettement (accroissement du **service de la dette**, et du risque de défaillance et une remise en cause de la confiance des **banques**).

Si l'entreprise a accès au marché financier, l'investissement sera réalisé selon le critère du **Q de Tobin**, si l'augmentation de la valeur boursière de l'entreprise qui découle de l'investissement est supérieure au coût de l'investissement (le ratio de valeur boursière/stock de capital au prix de renouvellement est supérieur à 1).

La fonction d'investissement de l'entreprise apparaît donc comme relevant d'objectifs multiples et complexes qui doivent aussi intégrer l'influence de la **politique fiscale**.

■ **ASPECTS MACROÉCONOMIQUES : INVESTISSEMENT, ÉQUILIBRE ET CROISSANCE**

● **L'investissement, une composante déterminante de la demande globale**

L'incitation à investir selon Keynes

Pour J. M. Keynes (1883-1946), le niveau de l'investissement dépend de l'incitation à investir qui est fonction de deux déterminants :

- l'**efficacité marginale du capital** (exprimée en pourcentage) est le taux de rendement d'un investissement par rapport au coût (ou **taux de rendement interne**), (par exemple, un équipement productif rapportera, pendant son existence 3 % de son coût chaque année) ;

– et le taux d'intérêt.

L'investissement a lieu si le taux d'intérêt réel est inférieur à l'efficacité marginale du capital. Dans le cas contraire, il est plus rentable d'effectuer un placement financier. Keynes adopte une analyse marginaliste pour construire la fonction d'investissement. Le calcul de l'efficacité marginale du capital est en partie fondé sur la situation présente (volume et taux d'utilisation des capacités de production), mais Keynes insiste aussi sur le rôle des prévisions concernant les progrès techniques, les modifications des goûts des consommateurs, les débouchés et l'évolution des salaires. Il insiste sur l'importance des croyances au moment de la décision d'investir : « l'état de la confiance » peut modifier brutalement l'estimation des rendements escomptés et donc le niveau des investissements. Cette « influence du futur » est condensée dans l'expression « état de la prévision à long terme » (*Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936, chap. 12). Dans les économies modernes, les bourses de valeurs reflètent l'état de confiance ou encore le climat des affaires et contribuent à aggraver l'instabilité du système. En situation d'incertitude, l'évaluation des recettes escomptées peut conduire à des comportements mimétiques renforçant le pessimisme de chaque entrepreneur (désinvestissement). Keynes évoque « le tempérament sanguin » des entrepreneurs et « leur esprit animaux ».

L'investissement et le niveau d'équilibre macroéconomique

Dans la **théorie keynésienne**, il y a toujours un **équilibre (ex-post)** entre l'**épargne** et l'investissement. Tout niveau d'investissement correspond, par le mécanisme du **multiplicateur d'investissement**, à un niveau de **production d'équilibre**. Cet équilibre n'est pas nécessairement un équilibre de **plein-emploi**. Si l'économie est en **sous-emploi**, la **politique économique** doit accroître l'investissement (**schéma IS-LM**). Au contraire si l'économie est en **suremplei**, la politique doit faire diminuer l'investissement.

L'investissement et la croissance

– Dans une logique néoclassique, la contribution de l'investissement à la croissance est d'accroître les **capacités de production** et de moderniser l'appareil productif. On privilégie une logique d'offre qui répond à la **loi de Say**.

– Dans une approche keynésienne, en économie fermée, la **demande globale** inclut la consommation et l'investissement. Ce dernier, compte tenu de la **loi psychologique fondamentale**, en est la composante la plus dynamique. Il n'y a croissance économique que si l'investissement courant est supérieur à l'épargne de la période précédente. La **croissance économique** ne dépend donc pas du niveau d'investissement mais de l'accroissement de celui-ci. En contrepartie d'un investissement, les entreprises fabriquant des biens d'équipement, distribuent des **revenus** qui sont dépensés à leur tour, en fonction de la **propension marginale à consommer**. Le multiplicateur d'investissement est d'autant plus élevé que la **propension marginale à épargner** est faible.

– Le **modèle accélérateur/profit** explique les variations de l'investissement productif des entreprises en tenant compte de mécanismes keynésiens (effet de l'**accélérateur**) et de mécanismes néoclassiques (sensibilité du taux d'investissement des entreprises au taux de profit). Il existe une pluralité de modèles, mais la relation accélérateur – profit apparaît plus instable au cours de la décennie 1990. Selon E. Malinvaud, la faiblesse de l'investissement des entreprises serait liée à une plus forte incertitude sur leurs perspectives de croissance. Toute reprise de la croissance doit être soutenue et durable pour s'accompagner d'une reprise de l'investissement.

Investissement et instabilité de la croissance

Dans le **modèle Harrod-Domar** (1947), l'investissement est un facteur d'instabilité de la croissance. L'investissement est appréhendé à la fois comme un moyen d'extension des **capacités de production** et comme un stimulant de la demande. Une croissance à taux constant suppose de rendre compatible l'**investissement induit** par la variation du revenu (l'effet de l'accélérateur qui dépend du coefficient marginal de capital, en général supérieur à 1) et la variation de l'investissement (liée à l'effet multiplicateur). Par hypothèse, la fonction de production est à facteurs complémentaires (il n'y a pas de substituable capital travail).

Les **anticipations** des entrepreneurs et le mécanisme de l'accélérateur conduisent à une instabilité de la croissance économique :

– si les anticipations optimistes des entrepreneurs sont validées, l'investissement s'accroît, le rythme de croissance s'accélère conduisant à la frontière du plein-emploi et à des tensions inflationnistes ;

– si les entrepreneurs ont des anticipations pessimistes, ou si les anticipations optimistes sont invalidées, l'investissement diminue conduisant à une phase de récession et de sous-emploi.

La croissance équilibrée est donc improbable (on parle d'**équilibre au fil du rasoir**) et il revient à la politique macroéconomique de maintenir l'économie au voisinage d'un sentier de croissance équilibrée.

À long terme, le taux de croissance de l'investissement doit assurer la compatibilité entre le taux de croissance garanti (rapport du **taux d'épargne** et du coefficient marginal de capital) et le taux de variation de la **population active** (taux de croissance naturel).

L'introduction de décalages dans l'adaptation de l'investissement aux variations de la demande conduit à une dynamique basée sur les inégales vitesses de réaction de l'investissement et de la

consommation : la croissance de l'investissement peut s'accompagner, dans le modèle de l'oscillateur, de fluctuations amorties, d'oscillations explosives ou de croissance exponentielle.

● Investissement et partage de la valeur ajoutée

Le débat théorique sur le partage de la valeur ajoutée

La relation entre investissement et profit au niveau macroéconomique conduit à s'intéresser au partage de la **valeur ajoutée** et à la **productivité apparente du capital**.

Dans l'approche néoclassique, le partage de la valeur ajoutée est déterminé par des paramètres fondamentaux de l'économie, il peut éventuellement fluctuer autour d'une valeur d'équilibre presque immuable : sur la **longue période**, la part moyenne des **salaires** se situe autour de 62-63 % dans un certain nombre d'études, par exemple celle de Kuznets (1937) pour les États Unis ou celle de Baslé (1982) pour la France. Le taux de marge des entreprises est stable sur la très longue période avec d'amples fluctuations à moyen terme.

Au contraire, dans les modèles post-keynésiens, le taux de profit dépend de la répartition du revenu national entre profits et salaires. La **flexibilité** des **taux d'épargne** peut assurer un sentier de **croissance équilibrée** et le **taux d'accumulation** I/K doit correspondre à un taux de profit garantissant l'existence d'un sentier équilibré.

Évolution du partage de la valeur ajoutée et évolution de la formation brute de capital fixe en France

Si l'on appelle K le stock capital en volume et P_k le prix du capital, **EBE** l'**excédent brut d'exploitation** des entreprises (au sens de la **comptabilité nationale**), Y la production en volume et P_{va} le prix moyen de la valeur ajoutée (ce qui donne $VA = Y.P_{va}$). On peut écrire alors :

$$EBE/K = (EBE/VA) \times (VA/K)$$

Soit

$$EBE/K = (EBE/VA) \times (Y.P_{va} / K.P_k)$$

Le **taux de marge** (soit EBE/VA , c'est-à-dire, le solde du **compte d'exploitation** sur le solde du **compte de production**) mesure la part de la valeur ajoutée qui est consacrée à la rémunération du capital. Le taux de profit EBE/K (rentabilité économique) est égal au taux de marge multiplié par la productivité du capital (Y/K) et l'inverse du prix relatif du capital (P_{va}/P_k). Il dépend donc essentiellement des variations du taux de marge et de la productivité du capital (sauf modification importante du système de **prix relatifs**).

Sur le plan empirique, on assiste à d'importants débats concernant le partage de la valeur ajoutée. De nombreux travaux français et internationaux (FMI, OCDE) soulignent que depuis le début des années 1980 on assiste à une baisse de la part relative des salaires dans la valeur ajoutée. Mais l'évaluation du phénomène et son ampleur font l'objet de controverses. Certains comparent la part des salaires dans la valeur ajoutée à la fin des années 2000 (environ 65 % en France) au niveau atteint au début des années 1980 (environ 74 % en France) et parlent ainsi d'une baisse de 10 points de la part des salaires dans la valeur ajoutée. Mais cette comparaison n'est guère satisfaisante, car le niveau atteint au début des années 1980 résulte d'une hausse sensible de la part des salaires qui s'explique par le fait que la rupture de croissance de 1973-1974 s'est accompagnée du maintien du rythme antérieur d'augmentation du niveau des salaires. De ce fait la part des salaires s'est accrue et le taux de marge a diminué, jusqu'au changement d'orientation des politiques économiques du début des années 1980 (désindexation des salaires, désinflation).

Il est plus satisfaisant de comparer la part des salaires dans la valeur ajoutée au cours des années 1950-1960 (entre 68 % et 70 % en France) ce qui conduit à une baisse de 4 % à 5 %.

Mais deux autres débats sont liés à la question du partage de la valeur ajoutée. D'une part le débat sur le partage des profits qui met en évidence une hausse de la part des dividendes depuis les années 1980-1990. D'autre part un débat sur les liens entre profit (taux de marge) et investissement. On constate que ces liens ne sont pas mécaniques : une hausse du taux de marge ne conduit pas nécessairement à une hausse de l'investissement dans la mesure où les entreprises peuvent choisir de se désendetter et/ou d'accroître leurs placements financiers et/ou d'accroître la rémunération des actionnaires.

● Investissement, gouvernance d'entreprise et politique économique

La politique monétaire et l'investissement

La **politique monétaire** affecte l'investissement des entreprises à travers les variations des taux d'intérêt et du **taux de change**. Ces variables affectent la décision d'investissement. De plus, les entreprises doivent être en mesure de rembourser les emprunts arrivant à échéance, leur **solvabilité** est liée au niveau de l'endettement, au niveau des taux d'intérêt, au niveau des profits. Un taux d'intérêt réel élevé contribue certes à la **désinflation**, mais il décourage l'investissement en incitant les entreprises à se désendetter plutôt qu'à augmenter leur stock de capital.

– Investissement direct à l'étranger, gouvernance des entreprises et politique économique

La modification de la structure de financement des entreprises tend à renforcer la place des **actionnaires**. La distribution d'un dividende attractif peut conduire à des logiques de rachats de leurs propres actions par l'entreprise pour faire monter les cours ou améliorer la rémunération des actionnaires.

Les entreprises des pays du Nord essayent de profiter de la croissance rapide des **pays émergents** en y concentrant leurs plans de développement et de nouvelles stratégies d'investissement là où l'environnement est dynamique. La **nouvelle division internationale du travail** entre les pays développés, les pays de la zone euro, les anciens pays de l'Est et les pays émergents (Chine, Inde) contribue à alimenter une pression concurrentielle à travers les **délocalisations**. La **stratégie de Lisbonne** vise à assurer le dynamisme de l'investissement productif européen source de gains de productivité. Cette politique implique un renforcement de la recherche-développement et de l'investissement en capital humain.

► **Capital** ► **Croissance économique** ► **Entreprise** ► **Fluctuations et crises** ► **Mondialisation**
► **Système productif** ► **École autrichienne** ► **Théorie post-keynésienne** ► **Actualisation**
► **Accumulation primitive** ► **Capitalisme** ► **Dividende** ► **Économie de la connaissance** ► **Emploi**
► **Industrialisation** ► **Investissement immatériel** ► **Loi de la baisse tendancielle du taux de profit**
► **Loi de Kaldor-Verdoorn** ► **Taux de rendement interne** ► **Tertiarisation** ► **Valeur actualisée nette**

● BOLUSSET C., (2007), *L'investissement*, Bréal, « Thèmes et débats ».

FORAY D., (2009), *L'économie de la connaissance*, La Découverte, « Repères ».

GUELLEC D., (2009), *L'économie de l'innovation*, La Découverte, « Repères ».

VILLIEU P., (2007), *Macroéconomie L'investissement*, La Découverte, « Repères ».

INSEE, *Les comptes de la Nation* (publication annuelle).

○ ABRAHAM-FROIS G., (2001), *Dynamique économique*, Dalloz, « Précis ».

BARRO R.J., (2000), *Les facteurs de la croissance économique. Une analyse transversale par pays*, Economica.

COTIS J.-Ph., (2009), *Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France*, INSEE.

FONTAGNE L. et TOUBAL F., (2010), *Investissement direct étranger et performances des entreprises*, Rapport au CAE, La Documentation française.

GLACHANT J., (2010), *Investissement et investisseurs de long terme*, Rapport au CAE, La Documentation française.

@ Site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Site du Conseil d'analyse économique : <http://www.cae.gouv.fr/>

Site du CEPII : www.cepii.fr

Site d'Eurostat : www.europa.eu.int/comm/eurostat

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site du SESSI : <http://www.industrie.gouv.fr/sessi>

CAPITAL FINANCIER

Selon l'économiste marxiste R. Hilferding (1877-1941), le capital financier désigne la fusion du capital bancaire et du capital industriel. La domination du capital financier correspond à une nouvelle phase du **capitalisme** : l'**impérialisme**.

► **Capital et investissement** ► **Théorie marxiste**

► **Capital** ► **Financiarisation**

CAPITAL FIXE

Pour une **entreprise**, le capital fixe est celui qui peut concourir à plusieurs cycles de **production**. Il inclut les bâtiments et installations fixes diverses à usage industriel, agricole, commercial ou financier ainsi que les équipements productifs.

Au niveau macroéconomique, le capital fixe est, selon la **comptabilité nationale**, l'ensemble des acquisitions de **biens durables** ou de quelques **services** (logiciels) destinés à être utilisés pendant plus d'un an dans un processus de **production**. C'est la durée d'utilisation des biens et des services qui définit le caractère fixe du capital.

Pour les comptes nationaux, le capital fixe productif comprend le capital fixe à l'exception des logements et des installations militaires sans possibilité d'usage civil (capital fixe improductif).

⇒ Ne pas confondre le capital qui est un **stock** avec l'**investissement** qui est un **flux**.

⇒ Le capital fixe se caractérise par le nombre souvent limité de ses affectations alternatives, (d'où un élément de rigidité de l'appareil productif). A chaque cycle de production, le capital fixe subit une certaine usure ou une obsolescence.

► **Capital et investissement** ► **Bien d'équipement**
► **Bien de production** ► **Amortissement** ► **Capital circulant** ► **Capital technique** ► **Détour de production** ► **Formation brute de capital fixe (FBCF)** ► **Marché contestable** ► **Productivité**

CAPITAL HUMAIN

Il y a constitution de capital humain chaque fois qu'un individu acquiert des connaissances ou des savoir-faire lui permettant d'améliorer son efficacité productive. Le concept, inventé par Th. Schultz (prix Nobel en 1979) et popularisé par G. Becker (prix Nobel en 1992) dans les années 1960, représente une extension de la notion de **capital** d'I.

Fisher. Ce dernier proposait de considérer comme **capital** toute ressource susceptible de fournir des **flux de revenus** futurs.

Le capital humain est donc un **stock** qui peut s'accroître ou diminuer, et qui possède deux caractéristiques essentielles : d'une part il est largement immatériel, composé avant tout d'aptitudes innées (selon G. Becker) et d'acquis mentaux ; d'autre part il est inséparable de la personne de son détenteur.

Ce stock de capital humain peut s'accroître grâce à des **investissements** :

- dans le domaine de l'éducation et la formation : l'éducation informelle dispensée par la famille durant la petite enfance, scolarité, formation professionnelle et expérience professionnelle acquise sur le tas ou de manière plus officielle ;

- dans le domaine de la santé. Ce qui contribue au développement et au bien-être physique et mental des populations accroît en effet le capital humain (vaccinations, contrôles de prévention, vitamines ou hypotaxiques...).

L'investissement en capital humain implique des coûts de dépenses d'éducation, de formation professionnelle ou de santé. Mais il faut inclure également les **coûts d'opportunité**, c'est-à-dire les gains auxquels on renonce lorsqu'on décide d'accumuler un tel capital. L'ensemble de ces coûts est supporté parce qu'ils permettent la mise en valeur d'aptitudes productives, et donc une meilleure **productivité** et une meilleure rémunération du travail.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Revenu**
► **Salaires** ► **Théorie du filtre**

CAPITAL-INVESTISSEMENT (PRIVATE EQUITY)

Le capital investissement est un apport de **fonds propres** par des investisseurs à des sociétés à haut potentiel de croissance qui ont besoin de **capitaux**, mais qui ne sont pas cotées en **bourse** (d'où le terme *private* en anglais). Les apports de capitaux sont en général le fait de sociétés de portefeuille ou de **fonds d'investissement** qui prennent des **participations** dans le but de générer un retour sur **investissement** élevé. Le capital investissement finance le démarrage d'une entreprise (ou **capital risque**), son développement, sa transmission ou sa cession, sa restructuration par exemple dans la haute technologie. Il est essentiel à un **leveraged buy out** (LBO).

► **Entreprise** ► **Finances internationales**
► **Mondialisation** ► **Capital et investissement**
► **Fluctuations et crises** ► **Système productif**
► **Entrepreneur** ► **Économie de l'innovation**
► **Innovation** ► **Start up**

CAPITAL-RISQUE (VENTURE CAPITAL)

Le capital-risque *stricto sensu* est un sous-ensemble du capital-investissement et concerne les seules interventions par apport de **fonds propres** dans les entreprises nouvelles ou en phase de création. C'est un mode de financement de la **croissance** d'une entreprise à fort potentiel de développement. Des investisseurs (en général une société de capital-risque) apportent à une **entreprise** :

- des ressources financières (prise de participations) ;

- un partenariat dans son **management** (cette mission d'accompagnement et d'assistance peut être déterminante pour assurer la survie d'une jeune entreprise innovante).

► **Capital et investissement** ► **Fluctuations et crises**
► **Destruction créatrice** ► **Innovation** ► **Progrès technique** ► **Start-up**

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est constitué par l'ensemble des apports des propriétaires de l'**entreprise** au moment de sa constitution ou au cours de son existence. Il figure au **passif** du **bilan** et il est égal à la valeur nominale de chaque **action** multipliée par le nombre d'actions émises.

⇒ Le montant du capital social donne une information sur l'importance de l'entreprise.

⇒ Le capital social s'accroît à l'occasion d'une **augmentation de capital**.

⇒ Ne pas confondre avec le **capital technique** ou avec la **capitalisation boursière** de l'entreprise.

⇒ Ne pas confondre avec le capital social au sens sociologique.

► **Capital et investissement** ► **Capitaux propres**
► **Actionnaire** ► **Patrimoine** ► **Société**

CAPITAL SOCIAL (SOCIOLOGIE ÉCONOMIQUE)

Le capital social, est un concept initialement proposé par les sociologues comme J. Coleman (*Foundations of Social Theory*, 1990) et transposé en économie pour rendre compte d'une forme spécifique de **capital** liée à la mobilisation d'un réseau de relations entre des individus donnant accès à des ressources monétaires ou non monétaires.

- Au niveau microéconomique, le capital social, comme toute autre forme de capital s'accumule par des **investissements** relationnels et se manifeste par l'aide que des membres d'un réseau sont prêts à accorder à un individu (le carnet d'adresses d'un entrepreneur peut lui permettre d'accroître son **chiffre d'affaires**, sur le **marché du travail**, le capital social d'un individu peut faciliter son embauche ; dans une équipe de recherche, il facilite l'accès à une information pertinente, à des conseils).

- Au niveau agrégé, le capital social est un ensemble des ressources (**confiance**, coopération, **réciprocité**) qu'une communauté est susceptible de procurer à ses membres. Il crée des externalités positives par un environnement facilitant l'action collective dans des situations d'incomplétude ou d'**asymétrie d'information** par exemple sur les marchés du travail et du crédit. La **Banque mondiale** considère que le capital social permet de mieux cerner les mécanismes à l'œuvre dans les processus de développement territorial à travers les externalités de réseaux, vecteurs de relations sociales denses par des coordinations à la fois horizontales fortes (relations familiales et amicales ou **bounding**), verticales (**linking**) entre des agents appartenant à des groupes différents, et virtuelles (**bridging**) entre des individus distants géographiquement. Par exemple les diasporas par l'accès privilégié qu'elles ont au milieu local, sont souvent à l'origine de flux commerciaux avec leur pays d'origine. De même dans un **district industriel**, la qualité des coordinations locales facilite des effets d'apprentissage cumulatifs.

► **Système productif** ► **Politique économique**
► **Économie et écologie** ► **Économie du développement** ► **Capital humain** ► **Commerce équitable** ► **Discrimination** ► **Économie géographique** ► **Externalité de réseaux** ► **Finance solidaire** ► **Théorie des jeux**

CAPITAL TECHNIQUE

Le capital technique est l'ensemble des biens reproductibles susceptibles d'accroître l'efficacité du travail humain. Il inclut le **capital fixe** et le **capital circulant**.

Dans une conception plus étroite, le capital technique est l'ensemble des moyens de production durables dont dispose une **entreprise** (bâtiments, machines, outillages, matériels de transport...). Il est alors synonyme de capital fixe.

La notion de capital technique fait référence à une conception physique du capital qui se différencie d'une conception comptable (**capital social** et **capitaux propres**).

► **Capital et investissement** ► **Entreprise**
► **Coefficient de capital** ► **Détour de production**
► **Formation brute de capital fixe (FBCF)**
► **Immobilisation** ► **Intensité capitalistique**
► **Progrès technique**

CAPITAL VARIABLE

Dans l'analyse marxiste, le capital variable est la partie du capital qui est utilisée pour acheter la **force de travail**.

⇒ Le **salaire** est un revenu pour les travailleurs, mais c'est une partie du capital avancé (qui doit être mis en valeur) pour les capitalistes.

► **Baisse tendancielle du taux de profit**
► **Composition organique du capital** ► **Fonds de salaire** ► **Taux de plus value** ► **Théorie marxiste**
► **Travail vivant**

CAPITALISATION BOURSÈRE

La capitalisation boursière est la somme de la valeur de toutes les actions cotées à la Bourse des valeurs.

Pour une **entreprise** cotée en Bourse c'est le cours boursier multiplié par le nombre d'actions.

Pour une place financière (comme Euronext), elle est obtenue en multipliant la valeur des actions cotées en Bourse par le nombre d'actions.

⇒ Ne pas confondre la capitalisation boursière et le **capital social**.

► **Entreprise** ► **Capital et investissement** ► **Monnaie et financement** ► **Actionnaire** ► **Augmentation de capital** ► **Offre publique d'achat (OPA)**

CAPITALISME

Le capitalisme est un **système économique** qui repose sur le **salariat**. Il se caractérise par une logique d'**accumulation du capital**. Le plus souvent le capitalisme est basé sur la propriété privée des moyens de production (du capital) et sur la **régulation** marchande. Cependant, la propriété privée des moyens de production est antérieure au capitalisme et certaines économies capitalistes comportent, ou ont comporté, des éléments plus ou moins importants de propriété publique et de **planification**.

⇒ Il ne faut pas confondre capitalisme et **économie de marché**. Une économie de marché peut fonction-

ner sur la base d'échanges entre producteurs indépendants. En pratique, certains auteurs utilisent le terme « économie de marché » pour désigner les économies capitalistes, car ils considèrent que le terme « capitalisme » a une connotation trop marxiste.

⇒ Il existe diverses analyses du capitalisme. Pour K. Marx (1818-1883), le capitalisme est un **mode de production** qui assure un développement important des **forces productives**, mais dont l'existence est menacée à long terme en raison de ses contradictions (**baisse tendancielle du taux de profit** notamment). Pour les économistes libéraux, la propriété privée du capital, la liberté d'entreprise, le droit de transmettre son **patrimoine** par héritage, la régulation par le **marché**, sont étroitement liés et conditionnent à la fois la liberté individuelle, l'**efficacité** et l'**efficience**.

⇒ Diverses formes de capitalisme ont existé au cours de l'histoire. Dès la fin du Moyen Âge, en liaison avec le commerce lointain, un capitalisme marchand et bancaire se développe et se distingue des activités domestiques et marchandes, mais il ne constitue, selon l'historien F. Braudel (1902-1985), qu'un aspect limité de la vie économique. Progressivement, à partir de la fin du XVIII^e siècle, la sphère marchande s'étend, le salariat se développe et, avec la **révolution industrielle**, le capitalisme industriel devient dominant en Europe et en Amérique du Nord. Au XX^e siècle, on parle de **néo-capitalisme** pour désigner un système où l'intervention économique de l'État est forte. Au début du XXI^e siècle, on s'interroge sur l'émergence d'un **capitalisme actionnarial**.

⇒ Pour le sociologue M. Weber (1864-1920), il importe d'étudier « l'**esprit du capitalisme** », c'est-à-dire la recherche rationnelle d'un gain légitime par l'exercice d'une profession.

► **Système productif** ► **Capitalisme managérial**
► **Capitalisme patrimonial** ► **Économie marchande**
► **Fordisme** ► **Mode de régulation concurrentielle**
► **Mode de régulation monopoliste** ► **Régulation**
► **Théorie de la régulation** ► **Variété des capitalismes**

CAPITALISME ACTIONNARIAL

Le capitalisme actionnarial est un type de **capitalisme** dans lequel le pouvoir de décision au sein des **entreprises** est détenu par les propriétaires du **capital**, c'est-à-dire les **actionnaires**. Ce type de capitalisme se développe à partir des années 1980 sur la base d'une critique du **capitalisme managérial**. Beaucoup d'actionnaires entendent reprendre un pouvoir de contrôle dont ils ont été privés et ils considèrent que la tâche des **managers** est de créer de la valeur pour l'actionnaire, ce qui suppose à la fois le versement de **dividendes** suffisants et la mise en œuvre d'une stratégie conduisant à une hausse du cours de l'action en bourse.

⇒ Le concept de **gouvernance d'entreprise** exprime cette volonté d'exercer un contrôle plus fort des mandataires (les actionnaires) sur leurs mandants (les dirigeants de l'entreprise).

⇒ Le développement du capitalisme actionnarial est favorisé par la montée en puissance des **investisseurs institutionnels** qui, au sein des assemblées générales d'actionnaires, peuvent jouer un rôle décisif du fait de leur poids dans l'actionnariat.

⇒ Selon D. Plihon, le capitalisme actionnarial est au cœur d'un nouveau régime de croissance dans lequel la finance de marché joue un rôle décisif.

► **Système productif** ► **Entreprise**
 ► **Financiarisation** ► **Parties prenantes** ► **Système économique** ► **Théorie des incitations** ► **Théorie de l'agence**

CAPITALISME FAMILIAL

Le capitalisme familial est un type de capitalisme dans lequel le pouvoir de décision au sein des entreprises est détenu par les propriétaires du capital appartenant souvent à la même famille, celle des fondateurs. Les noms de De Wendel, Michelin, Renault et Schneider en France, de Krupp en Allemagne, d'Agnelli en Italie, etc. illustrent ce type de capitalisme.

⇒ Le capitalisme familial marque indiscutablement les débuts du capitalisme industriel au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Certaines analyses, notamment celle d'A. Chandler, ont conduit à penser que le capitalisme managérial s'était substitué au capitalisme familial. Il n'en a rien été : les deux formes de capitalisme ont continué à coexister. Dans la période récente, certaines grandes aventures industrielles sont marquées par le pouvoir des fondateurs qui restent souvent les propriétaires majoritaires du capital et qui ont la responsabilité de la gestion (par exemple Microsoft aux États-Unis ou des groupes comme Pinault et Lagardère en France).

► **Entreprise** ► **Système productif** ► **Capitalisme actionnarial** ► **Gouvernance d'entreprise** ► **Système économique**

CAPITALISME MANAGÉRIAL

Le capitalisme managérial est un type de capitalisme caractérisé par le fait que le pouvoir de décision au sein des entreprises est détenu par des managers (c'est-à-dire des gestionnaires), souvent salariés, recrutés en fonction de leurs compétences et non du fait qu'ils sont propriétaires du capital de l'entreprise. Cette analyse a été initiée notamment par A. Berle et G. Means (*The Modern Corporation and Private Property*, 1932) et prolongée par J. Burnham (*The Managerial Revolution*, 1941), puis par J. K. Galbraith (*The New Industrial State*, 1967). Dans ces travaux, les relations entre les actionnaires et les managers sont souvent analysées en termes de relation d'agence : la dispersion de l'actionnariat affaiblissait le pouvoir de contrôle des actionnaires sur les managers.

⇒ Le développement du capitalisme managérial à partir des années 1930 correspond à un affaiblissement (mais non à une disparition) du capitalisme familial.

► **Système productif** ► **Entreprise** ► **Capitalisme actionnarial** ► **Gouvernance d'entreprise**
 ► **Financiarisation** ► **Néo-institutionnalisme**
 ► **Parties prenantes** ► **Système économique**
 ► **Technostructure** ► **Théorie de l'agence**

CAPITALISME PATRIMONIAL

Le capitalisme patrimonial est un type de capitalisme dans lequel la préoccupation principale est la maximisation du patrimoine et des revenus des propriétaires du capital qu'il s'agisse de propriétaires individuels ou d'investisseurs institutionnels.

Ce type de capitalisme s'oppose à la fois à un capitalisme d'entrepreneurs mettant l'accent sur l'innovation et la création d'activités nouvelles et à

un capitalisme managérial dans lequel les gestionnaires se préoccupent des intérêts des actionnaires, des salariés de l'entreprise et de la pérennité de l'entreprise (augmentation de la part de marché, notoriété des marques, choix technologique etc.).

► **Système productif** ► **Capitalisme actionnarial**
 ► **Gouvernance d'entreprise** ► **Financiarisation**
 ► **Néo-institutionnalisme** ► **Parties prenantes**
 ► **Théorie de l'agence**

CAPITALISTIQUE

► **Capital et investissement** ► **Intensité capitalistique**

CAPITAUX FÉBRILES (HOT MONEY)

Les capitaux fébriles sont des avoirs liquides ou à court terme qui se déplacent d'un pays à un autre et/ou d'une devise à une autre au gré des perspectives de gains liées aux variations de taux de change et/ou de taux d'intérêt.

⇒ L'existence de tels avoirs liquides est une nécessité liée au financement des opérations commerciales ou des investissements internationaux dans un contexte d'instabilité monétaire et financière. Depuis les années 1980 on a assisté à une déconnexion entre la sphère réelle et la sphère financière de l'économie mondiale du fait de l'importance croissante des comportements spéculatifs. Le gonflement des avoirs liquides constitue un facteur de risque d'autant plus grand pour le système monétaire et financier international que les réserves de change des banques centrales sont insuffisantes pour assurer la régulation de ces flux.

⇒ Le terme « capitaux fébriles » est la traduction officielle de l'expression *Hot Money*. Le terme « capitaux flottants » a été abandonné.

► **Finances internationales** ► **Crise de change**
 ► **Globalisation financière** ► **Financiarisation**
 ► **Politique du change** ► **Risque systémique**
 ► **Spéculation** ► **Système monétaire international**

CAPITAUX PERMANENTS

Les capitaux permanents sont les ressources dont peut disposer durablement une entreprise (ou toute autre organisation). Ils comprennent les capitaux propres et les emprunts à moyen et long terme.

Selon l'analyse financière, l'équilibre financier exige que des emplois longs (actif immobilisé) soient financés par des ressources longues (capitaux permanents).

► **Entreprise** ► **Actif** ► **Bilan** ► **Solvabilité**

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont les ressources qu'une entreprise (ou toute autre organisation) n'a pas besoin de rembourser sauf en cas de cessation d'activité. Ils proviennent :

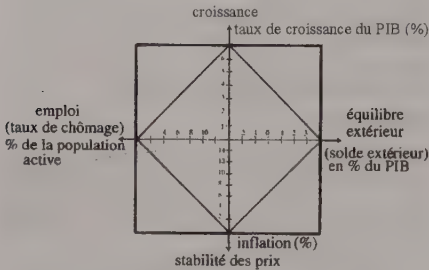
- soit d'un apport des propriétaires de l'entreprise (capital social d'une société ;
- soit des profits non distribués et mis en réserve ;
- soit des provisions pour amortissement (ou pour d'autres charges).

⇒ Ne pas confondre avec les capitaux permanents.

► **Entreprise** ► **Autofinancement** ► **Bilan**
► **Capacité de financement** ► **Effet de levier**
► **Solvabilité** ► **Taux de rentabilité financière**

CARRÉ MAGIQUE

Le carré magique est une représentation graphique permettant de visualiser les principaux objectifs potentiels de la **politique économique** : **croissance**, **plein-emploi**, **stabilité des prix** et **équilibre extérieur**. Cette expression est due à N. Kaldor (1971).



► **Politique économique** ► **Pacte de stabilité et de croissance** ► **Politique budgétaire** ► **Politique monétaire** ► **Policy Mix**

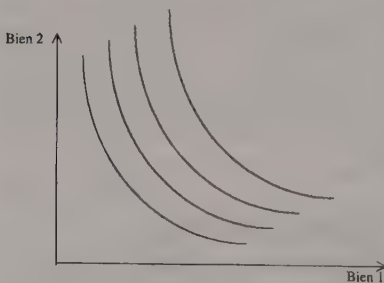
CARRY TRADE

► **Opération de portage**

CARTE D'INDIFFÉRENCE

Dans la **théorie néoclassique**, la carte d'indifférence est la représentation graphique de l'ensemble des courbes d'indifférence d'un consommateur. Elle représente les préférences du consommateur indépendamment des prix des biens.

L'allure des courbes de la figure ci-dessous repose sur certaines hypothèses : décroissance de l'utilité marginale, biens substituables, biens parfaitement divisibles et **convexité des préférences** (le consommateur « préfère les mélanges »).



⇒ Il existe une infinité de courbes d'indifférence pour un seul consommateur.

⇒ Une courbe plus éloignée de l'origine des axes représente un niveau d'utilité plus élevé pour le consommateur.

⇒ L'hypothèse de transitivité des préférences du consommateur implique que les courbes d'indifférence ne peuvent pas se croiser.

► **Marchés et prix** ► **Équilibre du consommateur**
► **Fonction de demande** ► **Fonction d'utilité** ► **Taux marginal de substitution** ► **Théorème de Sonnenschein**

CARTE DE CRÉDIT

Une carte de crédit est un instrument qui permet de faire circuler la **monnaie scripturale** par l'intermédiaire de réseaux électroniques (règlement d'un achat par l'intermédiaire d'un terminal de paiement par exemple). La carte de crédit est aussi un moyen de convertir la monnaie scripturale en **monnaie fiduciaire** par l'intermédiaire d'un distributeur automatique de billets. Enfin la carte de crédit est un instrument de **crédit** lorsque le débit des achats effectués est différé dans le temps par l'établissement de **crédit** émetteur de la carte.

⇒ La carte de crédit n'est pas de la **monnaie**, elle est un instrument technique qui permet d'utiliser la monnaie scripturale ou de recourir au crédit.

► **Monnaie** ► **Monnaie électronique**

CARTEL

Le cartel désigne une entente visant à réduire la concurrence entre des **entreprises** (généralement peu nombreuses) en fixant le **prix** et/ou en se partageant le **marché**. Le cartel tend à accroître son **pouvoir de marché** et à se comporter comme un **monopole** (maximisation du **profit** joint des membres). Le cartel doit supporter des coûts de surveillance et de contrôle et faire face à l'**opportunisme** du comportement de certains de ses membres.

⇒ Ne pas confondre avec **collusion**

► **Marchés et prix** ► **Oligopole** ► **Concurrence imparfaite** ► **Collusion**

CASH FLOW

► **Marge brute d'autofinancement**

CATÉGORIES

SOCIOPROFESSIONNELLES

► **Professions et catégories socioprofessionnelles**

CATHOLICISME SOCIAL

Le catholicisme social est une **doctrine économique** qui s'inspire des encycliques sociales de l'Église catholique, en particulier *Rerum Novarum* (1891) du pape Léon XIII et *Quadragesimo anno* (1931) du pape Pie XI. La doctrine sociale de l'Église condamne aussi bien le **libéralisme** que le **marxisme** et la lutte des classes. Elle défend la **propriété privée** comme droit naturel et fondement de la **liberté individuelle**. Elle prône la **solidarité** entre les hommes par une organisation corporative du travail et l'intervention de l'État au service de la **justice sociale**. Au XX^e siècle l'Église catholique est souvent intervenue pour défendre la coopération au niveau international et la solidarité à l'égard du tiers-monde.

► **Économie solidaire** ► **Système économique**

CAUSALITÉ (PRINCIPE DE)

Le principe de causalité énonce que tout phénomène a une cause et que, dans des conditions identiques, la même cause produit le même effet. L'activité scientifique consiste à rechercher la ou les causes des phénomènes. Les relations ainsi établies sont souvent énoncées sous forme de lois.

⇒ La mise en évidence d'un rapport de **corrélation** entre ces deux variables n'indique pas nécessairement que l'une de ces variables est la cause de l'autre, et donc qu'il existe un rapport de causalité entre elles.

► *Épistémologie économique* ► **CECA**
(Communauté européenne du charbon et de l'acier)

CEE

► *Communauté économique européenne*

CEEA

► *Communauté européenne du charbon et de l'acier*

CEI

► *Communauté des États indépendants*

CEINTURE PROTECTRICE

Dans la théorie des **programmes de recherche scientifique** de I. Lakatos (1922-1974), la ceinture protectrice est constituée des propositions, soumises à réfutation, qui sont situées autour du **noyau dur** du programme de recherche. La ceinture protectrice, constituée de conditions auxiliaires, d'hypothèses annexes, etc., permet de rendre compte d'un certain nombre de faits jusque-là inexpliqués ou de mettre à jour des faits nouveaux, sans avoir à remettre en cause le noyau dur.

⇒ Cette distinction noyau dur/ceinture protectrice, permet à Lakatos de formuler ce qu'il appelle un **falsificationnisme sophistiqué**.

► *Épistémologie économique* ► **Théorie**

CENTILE

Le premier centile C_1 d'une série statistique est la valeur du caractère statistique telle que 1 % de la population étudiée a une modalité inférieure ou égale à C_1 , et 99 % a une valeur supérieure à C_1 . Il y a 99 centiles.

Par exemple, lorsqu'on étudie la répartition des **ménages français** en fonction de leur revenu, le premier centile sera la valeur du revenu telle que 1 % des ménages français ont un revenu inférieur ou égal à cette valeur, et 99 % un revenu supérieur ou égal à cette valeur.

⇒ Il ne faut pas confondre les centiles (au nombre de 99) et les sous-ensembles (au nombre de 100) délimités par les centiles et contenant 1 % de la population statistique

⇒ D'une manière générale, les **quartiles**, **déciles**, centiles, sont appelés des quantiles.

CENTRE/PÉRIPHÉRIE

► *Périphérie*

CERCLE VERTUEUX DU FORDISME

Dans la **théorie de la régulation**, le cercle vertueux du fordisme est l'interaction entre les **formes institutionnelles** et le **régime d'accumulation** caractéristiques de la **régulation monopoliste** qui a permis la période de croissance des Trente Glorieuses. La forte croissance des gains de **productivité** a en effet permis à la fois des gains de **pouvoir d'achat** des salariés et une croissance de la demande des **ménages** (consommation de masse) et un niveau de rentabilité élevé conduisant à un fort taux d'accumulation (production de masse).

► *Croissance économique* ► *Croissance intensive*
► **Toyotisme**

CERCLE VICIEUX DE LA PAUVRETÉ

Le cercle vicieux de la pauvreté (ou cercle vicieux du sous-développement) désigne un ensemble de mécanismes qui auto-entretiennent le **sous-développement**. Les causes qui empêchent le **démarrage** se renforcent mutuellement. L'insuffisance du revenu national résulte à la fois :

– d'une insuffisance de la demande (étroitesse du marché) ;

– d'une insuffisance de l'épargne (faible accumulation de capital).

Ce type d'analyse a été développé par R. Nurkse (1907-1959), mais d'autres analyses, comme celle de J. K. Galbraith (né 1908) rejoignent l'idée d'autoreproduction d'un **équilibre de pauvreté**.

⇒ D'autres auteurs ont également pris en considération un cercle vicieux démographique : l'accroissement démographique nécessite des **investissements d'infrastructures** (logement, éducation, santé...) considérables qui réduisent les ressources disponibles pour les investissements plus productifs dans l'agriculture et l'industrie. De ce fait, la croissance économique reste faible, ce qui favorise une natalité et une fécondité élevées.

⇒ Les cercles vicieux du sous-développement justifient la mise en œuvre de **politiques de développement** spécifiques. R. Nurkse préconisait notamment une politique de **croissance équilibrée** ou encore le développement des industries d'exportation.

► *Économie du développement* ► **Démarrage**
► **Désarticulation** ► **Dualisme** ► **Étape de la croissance** ► **Rattrapage** ► **Pays moins avancés**

CERTIFICATS DE DÉPÔT

Les certificats de dépôts sont des titres de créance **négociables**, d'un montant minimum de 150 000 euros, qui sont émis par les **établissements de crédit**. Les certificats de dépôts ont une échéance de 10 jours à un an et une rémunération à taux fixe. Ils permettent aux établissements de crédit de se procurer des liquidités sur le **marché monétaire** et aux agents non financiers (principalement les **entreprises** et les **Organismes de placement collectif en valeurs mobilières**) de placer à court terme leurs liquidités.

► **Monnaie** ► **Désintermédiation financière**

CESSATION DE PAIEMENT

▷ *Faillite*

CETERIS PARIBUS

L'expression latine *ceteris paribus* signifie : toutes choses égales par ailleurs. L'analyse économique utilise fréquemment cette clause pour tester une hypothèse portant sur une variable, les valeurs de toutes les autres variables restant identiques. Elle revient à considérer que l'environnement de la variable étudiée ne se modifie pas.

⇒ La clause *ceteris paribus* est parfois utilisée dans le but de mettre une théorie à l'abri d'une réfutation. Par exemple, affirmer qu'une baisse du **taux de salaire** conduit à une hausse du niveau de l'emploi, toutes choses étant égales par ailleurs, c'est négliger le fait que la baisse du taux de salaire peut conduire à une baisse de la demande adressée à l'économie et donc à une augmentation du **chômage**. L'utilisation de cette clause ne peut donc constituer qu'une étape dans un travail visant à saisir l'effet simultané de toutes les variables pertinentes.

▷ *Épistémologie économique* ▷ *Modèle* ▷ *Hypothèse ad hoc*

CHAMBRE DE COMPENSATION (CLEARING)

Sur un **marché organisé**, une chambre de compensation est un organisme qui s'interpose entre le vendeur et l'acheteur de l'actif qui fait l'objet du **marché**. A vend à la chambre de compensation et B achète à la chambre de compensation (alors que sur un **marché de gré à gré**, A vend directement à B). De ce fait la chambre de compensation protège les opérateurs du **risque de défaut** de leur contrepartie. De façon plus générale, la chambre de compensation assure le bon fonctionnement du **marché** (enregistrement des opérations, gestion des dépôts de garantie, organisation de la livraison des **actifs** à l'échéance, etc.).

▷ *Finances internationales* ▷ *Monnaie* ▷ *Contrat futur* ▷ *LIFFE* ▷ *Marché à terme international de France* ▷ *Marché dérivé* ▷ *Option* ▷ *Règles prudentielles* ▷ *Risque de contrepartie*

CHANGE

Le change est l'opération de conversion d'une monnaie nationale en devises ou de devises entre elles.

▷ *Finances internationales* ▷ *Change manuel* ▷ *Change scriptural* ▷ *Crise de change* ▷ *Marché des changes* ▷ *Politique du change* ▷ *Taux de change*

CHANGE MANUEL

Les opérations de change manuel sont celles qui portent sur la **monnaie fiduciaire**. Un touriste qui se procure des **billets de banque** étrangers réalise une opération de change manuel. Ces opérations constituent une fraction très faible de l'ensemble des opérations de change.

▷ *Finances internationales* ▷ *Change* ▷ *Change scriptural* ▷ *Cotation* ▷ *Marché des changes*

CHANGE SCRIPTURAL

Les opérations de change scriptural constituent l'essentiel des opérations réalisées sur les **marchés des changes**. Elles prennent la forme de **virements**, libellés en devises, entre comptes bancaires.

▷ *Finances internationales* ▷ *Change* ▷ *Change manuel* ▷ *Cotation* ▷ *Marché des changes*

CHANGES FIXES

Dans un système de changes fixes, la monnaie nationale de chaque pays membre est définie par rapport à un étalon (or ou devise clé). Cette définition constitue la **parité officielle** de la monnaie. Le rapport des parités officielles donne la **parité bilatérale** des monnaies prises deux à deux. Le système est dit de changes fixes, dans la mesure où le cours du **change** qui résulte du jeu du marché ne s'éloigne que faiblement de la parité officielle et donc des parités bilatérales. Cette stabilité des cours du change peut résulter d'un mécanisme automatique (**étalon-or**) ou d'interventions discrétionnaires des **banques centrales** sur le **marché des changes**.

▷ *Finances internationales* ▷ *Bretton Woods* ▷ *Étalon de change or* ▷ *Marges de fluctuations* ▷ *Points d'or* ▷ *Politique du change*

CHANGES FLEXIBLES

▷ *Finances internationales* ▷ *Changes flottants*

CHANGES FLOTTANTS

Dans un système de changes flottants (ou changes flexibles), les cours du **change** sont fixés librement sur le **marché** par la confrontation de l'offre et de la demande de devises. La valeur internationale de la **monnaie** n'est donc pas définie par un étalon, elle varie en fonction des conditions du **marché** et des **anticipations** des agents. Le système est dit « pur » lorsque les **banques centrales** s'abstiennent totalement d'intervenir. Il est dit « impur » (*dirty floating*) lorsque les **banques centrales**, bien que n'ayant pas l'obligation d'intervenir, vendent ou achètent des devises cependant pour influencer les cours.

▷ *Finances internationales* ▷ *Changes fixes* ▷ *Politique du change* ▷ *Zone cible*

CHARTRE DE LA HAVANE

La charte de La Havane, négociée au sortir de la Seconde Guerre mondiale et signée le 24 mars 1948, institue une Organisation internationale du commerce (OIC), intégrée à l'Organisation des Nations Unies (ONU) créée en 1945. Cette charte n'est jamais entrée en vigueur, faute de ratification par plusieurs pays, notamment les États-Unis, inquiets d'une perte de souveraineté économique au profit de l'OIC. Les négociations sur la baisse des **droits de douane** débouchent sur un simple accord, l'**Accord Général sur les tarifs douaniers et le commerce** (GATT), signé le 30 octobre 1947 par 23 pays.

La charte de La Havane peut apparaître comme un précurseur de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) créée en 1995, à travers les principes d'un **libre échange** multilatéral. Cependant, pour certains, ses principes étaient trop dirigistes car ils acceptaient des mesures d'aides de l'État pour certaines branches d'activité industrielle ou agricole, des

subventions dans certaines circonstances et un contrôle des mouvements de **capitaux** et des **investissements directs étrangers** pour qu'un pays évite « *une ingérence dans ses affaires intérieures ou sa politique nationale* ». D'autres analyses, considèrent au contraire, que ses objectifs étaient plus favorables au développement que l'OMC, en privilégiant le **plein emploi**, l'adoption de **normes sociales équitables**, la nécessité d'un équilibre structurel de la **balance des paiements** de chaque pays et la prise en compte de la spécificité des produits de base avec un système pour en stabiliser le **prix**. L'échec de la Charte de la Havane a fait obstacle à une gestion coopérative de l'économie mondiale.

► **Commerce international** ► **Intégration économique** ► **Mondialisation** ► **Économie et écologie** ► **Fluctuations et crises** ► **Finances internationales** ► **Accords de Lomé** ► **Bretton Woods** ► **Charte de Philadelphie** ► **Clause de la nation la plus favorisée** ► **Innovation** ► **Normes environnementales** ► **Organisation internationale du travail (OIT)** ► **Ressources naturelles**

CHARTER DE PHILADELPHIE

La Charte de Philadelphie (ou Déclaration de Philadelphie) est un texte adopté par la Conférence de l'Organisation Internationale du Travail réunie à Philadelphie en 1944. Ce texte a été approuvé par l'ensemble des gouvernements alliés et vivement condamné par l'Allemagne nazie.

Il formule un certain nombre de principes relatifs à la **politique économique** : recherche du **plein emploi**, mise en place de dispositifs de **protection sociale**, égalité des chances en matière d'éducation et d'accès à l'emploi, lutte contre la **pauvreté**, mise en œuvre d'une politique du logement et d'une politique permettant l'accès des travailleurs à la culture et aux loisirs, respect du droit syndical, etc.

Ce texte est l'un des grands documents qui fonde le régime international qui se met en place au lendemain de la Seconde guerre mondiale avec les accords de Bretton Woods, la Charte de la Havane, la création de l'ONU

► **État** ► **Bureau International du Travail** ► **État providence** ► **Norme d'emploi** ► **Travail décent**

CHARTISTE (MÉTHODE)

La méthode chartiste ou graphique est une analyse technique pour prévoir la direction des variations des cours d'un **titre** ou d'un **actif** non financier à partir de graphiques (*chart*, en anglais, des mouvements historiques de **prix**). Cette méthode permet de dessiner des droites de tendance (**trend**) d'un cours en reliant les points hauts et bas du **prix** d'un titre (en tenant compte des volumes de transaction) : elle établit ainsi une tendance soit haussière (**Bullish trend**), soit baissière (**Bearish trend**), soit neutre (**Flat trend**) avec des droites de résistance (niveaux où le cours marquera une pause dans son mouvement) et de support (niveaux où le cours sera amené à rebondir) à court ou moyen terme.

⇒ Ne pas confondre avec le chartisme, mouvement politique anglais entre 1828-1848, pour l'obtention notamment du suffrage universel masculin.

► **Finances internationales** ► **Marchés et prix** ► **Anticipation** ► **Hedge funds** ► **Spéculation**

CHÈQUE

Le chèque est un instrument de circulation de la **monnaie scripturale**. C'est un ordre de paiement donné au banquier par le titulaire du compte. Le banquier débite le compte du tireur du chèque et crédite le compte du bénéficiaire du chèque.

⇒ Le chèque n'est pas de la **monnaie**.

► **Monnaie** ► **Banque** ► **Compensation interbancaire**

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires représente la valeur de l'ensemble des ventes de l'**entreprise** au cours d'une période (quantités vendues au **prix effectif** de vente).

⇒ Ne pas confondre avec la **valeur ajoutée** ou avec le **profit**.

► **Entreprise** ► **Comptabilité nationale** ► **Compte de résultat** ► **Part de marché**

CHOC ASYMÉTRIQUE

Un choc asymétrique est une perturbation aléatoire concernant l'offre ou la demande mais qui affecte spécifiquement une **branche** d'activité, une région, un pays selon sa **spécialisation**.

⇒ Les chocs asymétriques posent un problème dans une **union monétaire** puisque deux pays de cet ensemble peuvent être affectés de manière divergente par ce type de choc alors qu'ils ont renoncé à utiliser le **taux de change** comme instrument d'ajustement.

► **Fluctuations et crises** ► **Intégration économique** ► **Asymétrie des conjonctures** ► **Choc d'offre** ► **Choc de demande** ► **Zone monétaire optimale**

CHOC D'OFFRE

Un choc d'offre est une perturbation de l'activité économique liée à une variation brutale des **coûts** de production à la hausse (choc pétrolier, augmentation brusque des **salaires**, appréciation du **taux de change**) ou à la baisse (choc technologique conduisant à une hausse de la **productivité**).

⇒ Un choc d'offre affecte notamment la **compétitivité**.

► **Fluctuations et crises** ► **Intégration économique** ► **Choc asymétrique** ► **Choc de demande** ► **Nouvelle économie** ► **Théorie des cycles réels**

CHOC DE DEMANDE

Un choc de demande est une perturbation de l'activité économique liée à une hausse ou à une baisse brutale de la demande (déplacement de la **courbe de demande**).

⇒ Les chocs de demande peuvent être réels ou seulement nominaux. Ils peuvent conduire à des conséquences plus en moins durables.

► **Fluctuations et crises** ► **Intégration économique** ► **Choc d'offre** ► **Effet d'hystérèse** ► **Élasticité de la demande**

CHOIX INTERTEMPORELS

► **Arbitrages intertemporels**

CHÔMAGE

Le chômage désigne la situation des individus sans emploi et à la recherche d'un emploi. Les chômeurs constituent un sous-ensemble de la **population active**. Il existe en France deux indicateurs de mesure du chômage : le **chômage au sens du BIT** recensé par l'INSEE et les **demandes d'emploi en fin de mois (DEFM)** recensées par **Pôle emploi**.

⇒ Au XIX^e siècle, la notion de chômage renvoie à la cessation d'activité industrielle par suite de la mévente, sens proche de l'étymologie du mot : en latin, *caumare*, calme (on parlera de calme des affaires ou du chômage des machines...)

Puis, on assiste donc à une modification sémantique puisque le terme de chômage va renvoyer à la situation des ouvriers privés de travail. On assistera par la suite, en 1876, à la formation du mot « chômeur » pour désigner ces ouvriers sans travail.

⇒ L'identification du chômage en tant que « statut » social et institution statistiquement mesurable est une construction historique. C'est dans le recensement de 1896, qu'on trouve pour la première fois une série de questions permettant d'isoler les « chômeurs » à partir de deux critères, l'âge et la durée de la suspension de travail.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **PSERE**
► **Sous-emploi**

CHÔMAGE (AU SENS DU BIT)

Dans les recommandations du BIT de 1982, la définition du **chômage** est fondée sur trois critères. Sont chômeurs les personnes qui, au cours de la période de référence (généralement une semaine), sont :

- (1) « sans travail »
- (2) « disponibles pour travailler »
- (3) « à la recherche d'un travail », c'est-à-dire qui ont pris des dispositions spécifiques au cours d'une période récente spécifiée pour rechercher un **emploi**.

Pour appliquer le premier critère, les recommandations se réfèrent, par complémentarité, à la notion de « personnes pourvues d'un emploi », salariées ou non salariées. Celles-ci se décomposent ainsi :

(1) « personnes au travail » : ce sont celles qui, durant la période de référence, ont effectué un travail d'une durée d'une heure au moins, moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature.

(2) « personnes qui ont un emploi (ou une entreprise) mais qui ne sont pas au travail ». Pour les salariés, il s'agit de personnes qui ont été absentes de leur emploi durant la période de référence, mais qui ont conservé un « lien formel » avec celui-ci.

En fait, dans le système de normes proposé, le concept d'emploi a la priorité sur celui de chômage ou d'inactivité, en ce sens qu'il suffit qu'une personne ait effectué un travail productif (c'est-à-dire tout travail concourant à la production de biens et services) « moyennant un salaire ou un traitement », ne fût-ce qu'une heure, pendant la semaine de référence, pour être classée parmi les personnes pourvues d'un emploi. Le chômage est ainsi considéré comme une situation extrême d'absence d'emploi. Le BIT élargit la notion aux personnes ayant un emploi mais devant commencer à travailler ultérieurement, ainsi qu'aux personnes mises à pied temporairement pour une durée indéterminée. À partir de ces critères du BIT, on peut définir la **population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE)**.

► **Marché du travail, emploi, chômage**

CHÔMAGE CLASSIQUE

Dans la **théorie du déséquilibre** développée par E. Malinvaud, le chômage classique correspond au cas où la demande (émanant des **ménages**) est rationnée à la fois sur le marché des **biens** et l'offre (émanant des salariés) et sur le **marché du travail**. Dans ce cas de figure, les **prix** étant trop bas, les **entreprises** ne jugent pas rentable de créer des **emplois** pour satisfaire toute la demande de biens qui leur est adressée. La demande de travail des entreprises est alors insuffisante et il y a **chômage**. Ce chômage est donc lié à une insuffisante **rentabilité** de l'appareil productif.

⇒ Le chômage classique est un des trois équilibres avec rationnements définis par E. Malinvaud. Les deux autres sont le **chômage keynésien** et l'**inflation contenue**.

► **Marché du travail, emploi, chômage**

CHÔMAGE CONJONCTUREL

Le chômage conjoncturel est un type de **chômage** qui résulte d'un ralentissement temporaire de l'activité économique et/ou des fluctuations de la demande dans un secteur d'activité.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Chômage frictionnel** ► **Chômage structurel**

CHÔMAGE D'ÉQUILIBRE

Il existe principalement deux définitions du chômage d'équilibre :

– Selon la première, formalisée par Phelps (1968), le taux de chômage d'équilibre est celui qui assure la stabilité de l'**inflation**. Il s'agit du **NAIRU** (*Non accelerating inflation rate of unemployment*), préféré au concept de **taux de chômage naturel** proposé par Friedman (1967), considéré comme trop général pour en permettre l'estimation.

– Suite au développement des **modèles WS/PS** (*Wage setting / Price setting*) par des auteurs comme R. Layard (1991), remettant en cause la **courbe de Phillips**, le chômage d'équilibre est alors défini comme le taux de chômage qui résout les conflits de répartition entre employeurs et salariés. Ces auteurs reprennent notamment l'image de C. Bean (1989) qui assimile le processus de formation des **prix** et des **salaires** à une « bataille de taux de marge » dont le taux de chômage serait « l'arbitre ».

⇒ Les deux définitions sont cependant liées car tant que les partenaires sociaux ne sont pas satisfaits de la répartition, une spirale inflationniste risque de s'enclencher : jugeant les salaires trop élevés, les **entreprises** peuvent augmenter leurs prix ; les salariés constatant une baisse de leur **pouvoir d'achat** demanderont des hausses de salaires, etc. Du fait de l'interaction entre les prix et les salaires, la stabilité de l'inflation ne semble garantie que si la répartition satisfait les deux parties.

► **Marché du travail, emploi, chômage**

CHÔMAGE D'EXCLUSION

Selon J. Freyssinet, le chômage d'exclusion représente, avec le **chômage répétitif** et le **chômage de conversion**, une troisième catégorie de chômage dont le développement est l'une des conséquences de la rupture de **croissance économique**. Il s'agit de travailleurs qui se présentent sur le **marché du travail** avec des handicaps tels que leur probabilité d'insér-

tion est très faible dans un contexte de sélectivité accrue. Sauf s'ils bénéficient de mesures spécifiques, ils semblent condamnés à un **chômage de très longue durée** qui engendre la dégradation des aptitudes au travail, le découragement et finalement l'abandon de la recherche d'emploi. Parallèlement, leurs droits à l'indemnisation s'amenuisent ou disparaissent.

La principale composante de cette population est fournie par les travailleurs dits « âgés ». Mais la crise a provoqué l'extension du **chômage de longue durée** à des catégories nouvelles. Il touche des jeunes dont le niveau de formation ou les attitudes à l'égard du travail excluent l'insertion professionnelle stable. S'ils refusent le cycle « emplois précaires – chômage répitif », ou s'ils n'y ont pas accès, ils entrent dans une dynamique de marginalisation cumulative. Tel est le cas aussi, de plus en plus, de travailleurs adultes victimes de restructurations industrielles dans des bassins d'emploi n'offrant aucune perspective de reconversion.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage répitif* ► *Chômage de très longue durée*

CHÔMAGE DE CONVERSION

Selon J. Freyssinet, Le chômage de conversion représente, avec le **chômage répitif** et le **chômage d'exclusion**, une troisième catégorie de chômage dont le développement est l'une des conséquences de la rupture de croissance économique.

Il frappe principalement des travailleurs qui, jusqu'alors titulaires d'un **emploi** stable, sont victimes d'un licenciement économique. On trouve dans cette catégorie un pourcentage relativement élevé d'hommes (industrie et BTP), de travailleurs qualifiés et de travailleurs de tranches d'âge moyennes (25 à 50 ans). Leur ancienneté dans l'emploi, leurs conditions de licenciement et leur niveau de salaire antérieur leur garantissent, au moins initialement, une indemnisation relativement favorable. Pour ces raisons, ils cherchent d'abord un emploi correspondant à leur niveau de qualification et à leur objectif de stabilité. Leur durée de chômage est donc plus longue mais ce sont eux qui ont la plus forte probabilité de parvenir à une réinsertion satisfaisante. Celle-ci sera parfois assurée par une formation qualifiante de reconversion professionnelle.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage répitif*

CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Le chômage de longue durée regroupe l'ensemble des personnes au **chômage** depuis plus d'un an.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

CHÔMAGE DE TRÈS LONGUE DURÉE

Le chômage de longue durée regroupe l'ensemble des personnes au **chômage** depuis plus de deux ans.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

CHÔMAGE DÉGUISÉ

Le chômage déguisé désigne les situations d'**emplois** dans lesquelles les individus occupent des postes qui ne font pas appel à toutes leurs capacités ou des

emplois dans lesquels leur **productivité** est faible ou très faible.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

CHÔMAGE FRICTIONNEL

La notion de chômage frictionnel désigne le volant de **sous-emploi** dû au mouvement de la main-d'œuvre passant d'une **entreprise** à une autre, d'une région à une autre, d'une profession à une autre. En outre, cette expression englobe également la main-d'œuvre qui est à la recherche de son premier **emploi** et les femmes qui reprennent une activité professionnelle après avoir eu des enfants.

⇒ Au plan théorique, ce sont notamment les modèles de la recherche d'emploi (*Job Search*) qui cherchent à rendre compte de l'existence et de l'importance de ce chômage frictionnel. Pour la **théorie de la recherche d'emploi** les principaux déterminants du chômage frictionnel sont :

- le coût de la collecte d'informations ;
- le degré d'incertitude qui règne sur le **marché** ;
- le taux d'accroissement de la population ; en effet, plus il est élevé, plus le nombre de personnes en situation de prospection du marché est important ;

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage conjoncturel* ► *Chômage structurel*

CHÔMAGE INVOLONTAIRE

Pour J. M. Keynes (1883-1946), le **chômage** est avant tout involontaire c'est-à-dire qu'il peut exister en l'absence de toute rigidité des salaires à la baisse, parce que l'**emploi** offert est déterminé par le seul niveau de la **demande effective**, indépendamment du niveau de la **population active**. C'est en effet la demande effective qui induit le niveau de **production** mis en œuvre par les **entreprises** et, par conséquent, l'emploi qu'il requiert.

Les **anticipations** des **entrepreneurs** jouent ici un rôle déterminant, car cette catégorie d'agents, par ses choix de dépense et de production est au cœur du **circuit économique** : si les entrepreneurs sont optimistes, ils investiront et embaucheront, et les **revenus** distribués permettront d'absorber la production correspondante. Inversement, le pessimisme des entrepreneurs se traduira par de faibles dépenses d'**investissement**, peu d'embauches et de faibles débouchés. Cette auto-validation des prévisions des entrepreneurs est ce qui rend possible des cercles vicieux déflationnistes, où le bas niveau de l'activité s'auto-entretient, et où le chômage involontaire a tendance à s'accroître.

⇒ La notion de chômage involontaire est donc un concept keynésien. Cependant, dans la **théorie néo-classique**, toute violation des conditions de la **concurrence pure et parfaite**, notamment une réglementation fixant un salaire minimum ou des allocations chômage, peut entraîner un chômage qui ne résulte pas d'un choix des agents économiques mais du contexte institutionnel. J. Rueff (1896-1978) constatait par exemple en 1931, dans un article intitulé « L'assurance chômage, cause du chômage permanent » qu'il existait en Angleterre (depuis 1911) un système d'assurance-chômage, donnant aux ouvriers sans travail une indemnité connue sous le nom de *dole*, et que ce système était la cause d'un chômage permanent en Angleterre.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage volontaire* ► *Chômage keynésien*

CHÔMAGE KEYNÉSIEEN

Dans la théorie du déséquilibre développée par E. Malinvaud, le chômage keynésien est caractérisé par le rationnement de l'offre à la fois sur les marchés du travail et des biens.

Quand le prix effectif est supérieur au prix d'équilibre sur le marché des biens, la demande est insuffisante par rapport à l'offre. Le déséquilibre constaté sur le marché des biens se reporte sur le marché du travail qui connaît alors une situation de chômage : compte tenu de l'insuffisance de la demande sur le marché des biens et services, des entreprises ne mettent pas en œuvre de nouvelles capacités de production et donc ne recrutent pas.

⇒ Le chômage keynésien est un des trois équilibres avec rationnements définis par E. Malinvaud. Les deux autres sont le chômage classique et l'inflation contenue.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage classique* ► *Inflation contenue*

CHÔMAGE NATUREL

► *Taux de chômage naturel*

CHÔMAGE RÉPÉTITIF

Selon J. Freyssinet, Le chômage répétitif représente, avec le chômage de conversion et le chômage d'exclusion, une troisième catégorie de chômage dont le développement est l'une des conséquences de la rupture de croissance économique.

Il touche des personnes qui ont connu de multiples passages par le marché du travail : jeunes récemment sortis du système scolaire et femmes qui cherchent, après une interruption, à reprendre une activité professionnelle. Cette catégorie de chômeurs se caractérise par un pourcentage élevé de travailleurs peu qualifiés et d'anciens titulaires d'emplois précaires. Leur niveau de salaire médiocre et leur instabilité dans l'emploi déterminent des taux faibles ou nuls d'indemnisation du chômage. D'où une succession rapide d'emplois occasionnels et de périodes de chômage courtes, parfois entrecoupées de périodes de formation ou de stages en entreprises généralement peu qualifiants.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

CHÔMAGE STRUCTUREL

Le chômage structurel est un type de chômage dû à un déséquilibre profond et durable du marché du travail, provenant des changements de structure dans le domaine de la démographie (structure par âge de la population, baby-boom) et / ou de la production (déclin de certains secteurs, progrès technique...)

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage conjoncturel* ► *Chômage frictionnel*

CHÔMAGE TECHNOLOGIQUE

Le chômage technologique est un type de chômage causé par l'introduction de nouvelles machines ou de nouvelles méthodes de production dans les processus productifs qui conduit à une hausse de la productivité par tête supérieure à la hausse de la demande.

Si les nouvelles méthodes de production ne conduisent pas à des baisses de prix relatifs et si des mesures de qualification ne sont pas prises pour recycler les travailleurs, ce chômage technologique peut se prolonger et devenir un chômage structurel.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

CHÔMAGE TRANSITOIRE

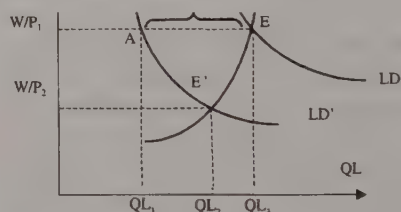
Dans le modèle néoclassique de base, il peut exister un chômage transitoire même si en situation de concurrence pure et parfaite, le chômage involontaire est impossible.

Ce chômage transitoire peut s'expliquer de la façon suivante :

Soit un choc exogène, par exemple une crise économique entraînant la faillite d'un certain nombre d'entreprises. Pour tout niveau de prix exprimé sur le marché, la demande sera dorénavant inférieure à la demande précédente. La courbe de demande se déplace vers la gauche parallèlement à elle-même. Par exemple, pour le taux de salaire d'origine (W/P_1), la quantité demandée était de QL_2 (point E), elle est maintenant de QL_1 . Dans un premier temps, par une analyse de statique comparative, on constate que, pour un taux de salaire réel de W/P_1 , la demande se détermine en A, l'offre reste en E. Apparaît alors un chômage transitoire exprimé par la différence $QL_2 - QL_1$.

Par la suite, le mécanisme d'équilibrage du marché se met en place : compétition entre les offreurs, baisse du prix, etc. Un nouvel équilibre se forme (point E') compte tenu des modifications structurelles du marché. Il s'établit à un taux de salaire durablement inférieur au précédent, W/P_2 (avec $W/P_2 < W/P_1$).

Le chômage transitoire



► *Marché du travail, emploi, chômage*

CHÔMAGE VOLONTAIRE

Pour les auteurs de la théorie néoclassique standard, le chômage volontaire désigne la situation des individus qui n'acceptent pas de travailler au taux de salaire réel d'équilibre.

Dans cette théorie en effet, sur le marché du travail comme sur tout autre marché, s'établit un équilibre qui égalise les quantités offertes et demandées, en excluant du marché tous les offreurs qui se seraient manifestés pour un niveau supérieur de taux de salaire, et tous les demandeurs qui espéraient un niveau inférieur.

Dans cet univers d'agents rationnels et en situation d'information parfaite, si le taux de salaire est parfaitement flexible, le chômage involontaire est impossible.

⇒ La théorie néoclassique standard du chômage volontaire a été prolongée ultérieurement par la

théorie de la recherche d'emploi (ou *Job Search*) élaborée notamment par G. Stigler.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

CHÔMAGE WICKSELLIEN

Le chômage wicksellien (expression proposée par J.P. Fitoussi) est un **chômage** qui résulte d'un **taux d'intérêt** réel trop élevé (taux d'intérêt monétaire supérieur au **taux d'intérêt naturel**). Une telle situation, qui peut s'accompagner aussi d'un **taux de change** réel supérieur à sa valeur d'équilibre, déprime l'activité économique et conduit à l'augmentation du chômage.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

► *Mécanisme cumulatif wicksellien*

CHÔMEUR

► *Chômage*

CIBLE D'INFLATION

Une cible d'inflation est un objectif de la **politique monétaire** d'une banque centrale. Celle-ci annonce publiquement un niveau faible et stable du **taux d'inflation** qu'elle se propose d'atteindre. Cet objectif l'emporte sur tout autre objectif de politique monétaire. La politique de ciblage d'inflation (*Inflation Targeting*) se substitue progressivement à partir des années 1990 aux politiques monétaires antérieures qui reposaient :

– soit sur une cible de **taux d'intérêt** (on ajuste alors la quantité de monnaie au taux d'intérêt que l'on souhaite atteindre) ;

– soit sur une cible de quantité de **monnaie** (on laisse alors au **marché** le soin de fixer le taux d'intérêt d'équilibre).

L'adoption d'une politique de ciblage de l'inflation permet de dépasser le débat règle versus discrétion. En effet la **banque centrale** pratique une discrétion contrainte par l'objectif d'inflation.

⇒ Certains observateurs contestent le fait que l'on se limite à la surveillance du niveau général des prix et proposent que les banques centrales assurent une surveillance de l'ensemble des prix des actifs (financiers et immobiliers notamment).

► *Monnaie* ► *Politique économique* ► *Finances internationales* ► *Création monétaire* ► *Politique monétariste*

CIRCUIT ÉCONOMIQUE

Le circuit économique est une représentation de l'activité économique sous la forme de **flux** réels, monétaires et financiers qui mettent en relation des catégories d'**agents économiques**. La **comptabilité nationale** repose sur une description des phénomènes macroéconomiques en terme de circuit.

Sur un plan plus théorique, on oppose souvent les analyses en terme de circuit économique aux analyses en terme de **marché**. Dans le premier cas, l'interdépendance entre les agents se réalise par les quantités, dans le second cas elle se réalise par les **prix**. ⇒ Les physiocrates, K. Marx (1818-1883) et J.M. Keynes (1883-1946) sont les précurseurs de l'analyse en terme de circuit.

► *Marchés et prix* ► *École circuitiste* ► *École physiocratique* ► *Économie monétaire de production* ► *Macroéconomie* ► *Théorie des*

équilibres à prix fixes ► *Théorie keynésienne*
► *Théorie marxiste*

CLAUDE DE LA NATION LA PLUS FAVORISÉE.

L'émergence de la clause de la nation la plus favorisée (NPF) est largement attribuable à la croissance du **commerce international** au XV^e et XVI^e siècles. Historiquement cette clause a pu être « conditionnelle » ou « inconditionnelle ». Lorsqu'un pays A lié par une clause conditionnelle NPF au pays B, accorde un privilège à un pays C, le pays A est dans l'obligation d'accorder à B le même type d'avantage qu'à C seulement après que B a consenti à A des avantages réciproques. En revanche, dans le cas d'un accord qui stipule une clause inconditionnelle NPF entre A et B, le pays A doit accorder au pays B des avantages équivalents qu'à C sans concessions particulières en retour.

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle la variante inconditionnelle fut la seule utilisée. La clause conditionnelle NPF a été inaugurée en 1788 par le traité franco-américain et était commune dans les traités commerciaux au cours du XIX^e siècle. La vague de libéralisme qui traversa l'Europe dans la seconde moitié du XIX^e siècle a entraîné un retour à la forme inconditionnelle.

L'article premier de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce a fait de la clause inconditionnelle NPF la « règle d'or » du commerce international. Il stipule que « tous avantages, faveurs, privilèges ou immunités accordés par une partie contractante à un produit originaire ou à destination de tout autre pays seront, immédiatement et sans condition, étendus à tout produit similaire originaire ou à destination du territoire de toutes les autres parties contractantes ». L'Organisation mondiale du commerce (OMC) a conservé cette clause et les pays membres sont ainsi obligés d'octroyer un traitement similaire – ni plus favorable ni discriminatoire – aux produits et aux services de tous les membres de l'OMC. Il est aussi une clause prioritaire de l'accord général sur le commerce des services (AGCS) et des aspects sur les droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) même s'il est énoncé en des termes qui diffèrent d'un accord à l'autre.

⇒ Quelques exceptions sont autorisées. Ces exemptions ne sont, en principe, valables que pendant dix ans. Elles peuvent, par exemple, profiter aux États d'une région donnée qui ont créé des zones spéciales de commerce entre eux (comme les unions douanières où les États membres appliquent un droit de douane externe commun et ont éliminé les droits de douane entre eux, ou les zones de libre-échange où les droits de douane entre les États concernés ont été éliminés et des droits de douanes externes négociés par chaque pays séparément).

► *Commerce international* ► *Intégration économique*

COB

► *Commission des opérations de Bourse*

COBB-DOUGLAS

La fonction de production de type Cobb-Douglas est de la forme : $Q = A K^\alpha L^\beta$

Cette fonction est homogène de degré $(\alpha + \beta)$.

En effet :

$$A (\lambda K)^\alpha (\lambda L)^\beta = \lambda^{(\alpha + \beta)} A K^\alpha L^\beta = \lambda^{(\alpha + \beta)} Q$$

Les rendements d'échelle sont donc constants si $\alpha + \beta = 1$.

La fonction de Cobb-Douglas homogène de degré 1 peut alors s'écrire sous la forme :

$$Q = A K^\alpha L^{1-\alpha}, \text{ K et L étant des réels positifs, avec } 0 < \alpha < 1.$$

► **Marchés et prix** ► **Homogénéité de degré k** ► **Règle de l'épuisement du produit**

COBWEB

► **Fluctuations et crises** ► **Modèle de la toile d'araignée**

COEFFICIENT BUDGÉTAIRE

Le coefficient budgétaire est le rapport d'une catégorie de dépenses au total des dépenses de **consommation**. Lorsque la consommation totale augmente la structure de la consommation évolue, ce qui se traduit par une évolution des coefficients budgétaires.

► **Consommation** ► **Bien supérieur** ► **Bien de Giffen** ► **Loi d'Engel**

COEFFICIENT DE CAPITAL

Le coefficient de capital est le rapport du **stock de capital fixe productif** à la **valeur ajoutée**. C'est l'inverse de la **productivité** du capital.

On peut calculer un coefficient moyen (valeur du capital / valeur ajoutée) et un coefficient marginal (variation de la valeur du capital / variation de la valeur ajoutée).

La hausse du coefficient moyen de capital peut tenir :

- à une **combinaison productive** plus capitalistique,
- à un renouvellement plus rapide des **investissements** avec le vieillissement du stock de capital dans un contexte de progrès technique rapide.

► **Capital et investissement** ► **Entreprise** ► **Fluctuations et crises** ► **Système productif** ► **Accélérateur** ► **Fonction de production** ► **Productivité apparente du capital**

COEFFICIENT DE CORRÉLATION

► **Corrélation**

CO-ENTREPRISE (JOINT VENTURE)

Une co-entreprise désigne un groupement de plusieurs organismes financiers et entreprises qui s'associent selon des modalités diverses, dans l'intention de réaliser un projet particulier impliquant la mise en commun de ressources, de connaissances, de technologies. Les différentes entités du groupement partagent les risques et les avantages du projet.

⇒ Ce terme est couramment employé pour caractériser des projets de financement important associant des capitaux nationaux et des capitaux étrangers.

► **Entreprise** ► **Mondialisation** ► **Entreprise réseau** ► **Internationalisation de la production**

COIN FISCAL (OU COIN SOCIO-FISCAL)

Le coin fiscal désigne l'écart entre le coût du travail et le **revenu** restant à la disposition du salarié une fois les **prélèvements obligatoires** effectués. Néanmoins, plusieurs sens de ce terme peuvent être dégagés.

Le sens le plus fréquent désigne la différence entre le **coût salarial** total (ce que les employeurs payent sous forme de **salaires** et de **cotisations sociales** patronales et salariées) et ce dont les salariés disposent, autrement dit leur **salaires net**.

Dans un sens plus large, le coin fiscal désigne l'écart qui existe entre le coût salarial supporté par l'employeur et le salaire que l'intéressé reçoit effectivement, une fois déduits les **prélèvements obligatoires** que sont les cotisations sociales et les **impôts directs**. On peut alors parler de « coin fiscal global ».

Un sens moins utilisé de ce terme correspond, pour le salarié, à l'écart entre le **salaires brut** et le **salaires net**.

On mesure le coin fiscal en termes relatifs et non absolus. Il faut d'abord calculer la valeur de l'écart absolu en retranchant du coût salarial total (CT) les **prélèvements obligatoires**, ici par exemple les **cotisations sociales** patronales (CP), les cotisations sociales payées par le salarié (CS).

On obtient alors :

$$CT - (CP + CS)$$

Par convention, le coin fiscal (CF) est égal à :

$$CF = \frac{CT - (CP + CS)}{CT}$$

⇒ L'importance du coin fiscal est souvent avancée par les économistes libéraux pour mettre en avant le poids excessif des **prélèvements obligatoires** pesant sur le travail salarié. On peut néanmoins remarquer qu'une baisse du coin fiscal obtenue par exemple en diminuant les cotisations sociales conduira probablement les salariés à augmenter leurs dépenses en contractant des assurances privées pour se prémunir contre les risques sociaux qui ne sont plus couverts par les assurances sociales.

► **État** ► **Protection sociale** ► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Compétitivité** ► **Courbe de Laffer** ► **Salaires indirect**

COLLECTIF BUDGÉTAIRE

► **Loi de finances rectificative**

COLLUSION

La collusion concerne une entente d'**entreprises** sur un marché de type oligopolistique, qui est moins formelle que dans le cas du **cartel**.

La collusion effective repose sur une entente concernant le niveau et la détermination des **prix**, et elle est généralement gérée et organisée par un syndicat professionnel. Elle est caractérisée également par un barème de prix que chacun s'engage à respecter et qui laisse à chaque **producteur** une marge de **profit** non négligeable.

⇒ Lorsque certaines entreprises ne respectent pas les règles du jeu, on parle de collusion imparfaite.

► **Marchés et prix** ► **Oligopole** ► **Concurrence imparfaite** ► **Politique de la concurrence**

COMBINAISON PRODUCTIVE

La combinaison productive est la combinaison des **facteurs de production** : **capital**, **travail**, facteur naturel, que les agents économiques doivent associer dans des proportions données pour réaliser un certain volume de **production**. Le choix d'une combinaison productive est lié aux contraintes techniques (degré de substituabilité des facteurs, **productivité marginale** des facteurs) et économiques (**prix relatifs** des facteurs).

► **Capital et investissement** ► **Fonction de production** ► **Intensité capitaliste** ► **Taux marginal de substitution technique**

COMITÉ DE BÂLE

Le Comité de Bâle est une instance de concertation entre les **banques centrales** qui fonctionne en liaison avec la **Banque des règlements internationaux** afin de formuler des **règles prudentielles** dans les domaines bancaires et financiers. Les recommandations du Comité de Bâle sont généralement reprises et mises en œuvre par les autorités bancaires nationales. C'est au sein de ce comité qu'ont été élaborés le **ratio Cooke** et le **ratio Mac Donough**.

► **Finances internationales** ► **Accords de Bâle** ► **Globalisation financière** ► **Risque systémique**

COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE

En France, le Comité de la réglementation bancaire et financière est un organisme présidé par le ministre de l'Économie et des Finances qui fixe les règles générales applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement.

► **Monnaie** ► **Autorités monétaires** ► **Politique monétaire** ► **Règles prudentielles**

COMITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (CECEI)

Le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement est un organisme présidé par le gouverneur de la banque de France qui prend les décisions individuelles relatives aux établissements bancaires et financiers. C'est le CECEI qui accorde ou retire l'agrément des **établissements de crédit** et des **entreprises d'investissement**. Il autorise les prises de contrôle et les autres modifications de la structure du **capital** des établissements financiers, il s'assure de la qualification des dirigeants.

► **Monnaie** ► **Autorités monétaires** ► **Règles prudentielles**

COMMANDITE

► **Société en commandite**

COMMERCE CROISÉ

► **Commerce intrabranche**

COMMERCE ÉQUITABLE (FAIR TRADE)

On appelle commerce équitable (ou commerce alternatif) des échanges commerciaux internationaux qui visent à améliorer le niveau des petits producteurs défavorisés des **pays en développement**. Selon la définition proposée par l'Association française de normalisation (AFNOR), un échange qui repose sur trois principes définissant son caractère équitable :

- un équilibre entre les partenaires dans la relation commerciale,
- un accompagnement des producteurs engagés dans le commerce équitable,
- une information et une sensibilisation des consommateurs au commerce équitable.

⇒ Le commerce équitable ne représente qu'une part très marginale du **commerce international** de marchandises, mais il se développe rapidement y compris dans les services (tourisme équitable).

► **Économie du développement** ► **Mondialisation** ► **Équité** ► **Économie solidaire** ► **Développement durable** ► **Pays moins avancés** ► **Organisation mondiale du commerce (OMC)**

COMMERCE INTERNATIONAL

Au sens strict, le commerce international concerne les opérations d'achat et de vente de marchandises (c'est-à-dire de biens physiquement identifiables) réalisés entre espaces économiques nationaux. Il est mesuré (en **valeur** ou en **volume**) par le montant total des exportations ou des importations de marchandises qui sont enregistrées dans la **balance commerciale**. La différence entre la valeur des exportations et celle des importations constitue le **solde commercial**.

Au sens large, le commerce international inclut les transactions internationales qui portent sur des activités de **services** (transports, assurance, tourisme, etc.) qui sont comptabilisés dans le compte des transactions courantes de la **balance des paiements**.

► **Commerce international** ► **Mondialisation** ► **Avantages absolus** ► **Avantages comparatifs** ► **Économie ouverte** ► **Multilatéralisme** ► **Organisation mondiale du Commerce** ► **Taux d'ouverture**



COMMERCE INTERNATIONAL

Au sens strict, le commerce international concerne les opérations d'achat et de vente de marchandises (c'est-à-dire de biens physiquement identifiables) réalisés entre des **territoires économiques** nationaux. Il est mesuré (en **valeur** ou en **volume**) par le montant total des exportations ou des importations de marchandises qui sont enregistrées dans la **balance commerciale** entre résidents et non résidents. La différence entre la valeur des exportations et celle des importations constitue le **solde commercial**.

Au sens large, le commerce international inclut les transactions internationales de **services** (transports, assurance, tourisme, etc.). Les échanges internationaux de biens et de services sont comptabilisés dans le compte des transactions courantes de la **balance des paiements**.

■ PROBLÈMES DE COMPTABILISATION DES ÉCHANGES MONDIAUX

En principe, en agrégeant les différentes balances nationales, on devrait, si les pays utilisaient des méthodes homogènes, aboutir à un solde proche de zéro de ce qui serait la balance mondiale des échanges de biens et services. En effet, si un pays exporte un bien ou un service (**crédit**), un autre, nécessairement, l'importe (**débit**).

Pourtant les statistiques internationales montrent que le solde n'est pas nul. Plusieurs explications peuvent être invoquées :

- les opérations ne sont pas comptabilisées à l'aide d'un seul et même document, comme l'exigerait un véritable système de comptabilité en partie double. Elles ne sont pas inscrites simultanément au débit et au crédit à l'occasion de chaque transaction : la date d'enregistrement d'une opération est, par convention, celle de la transaction, alors que le règlement peut être plus tardif et n'être enregistré que l'année suivante. La présence d'un poste d'ajustement est donc nécessaire (la ligne « autres biens et services », correspond au biais statistique résultant du rapprochement entre les transactions douanières et les règlements de marchandises) ;
- la variation du **taux de change** dans le temps introduit des distorsions entre la valeur des transactions (à une date t) et la valeur des règlements de ces transactions (à une date $t+n$) ;
- des erreurs d'enregistrement ou des oublis de déclaration peuvent se produire. Par exemple, certains pays n'établissent pas de statistiques pour certaines catégories de services. Les transactions illicites (trafic d'armes, stupéfiants, etc.), les fraudes en tous genres, échappent à une investigation statistique alors qu'elles tendent à prendre une importance croissante ;
- par ailleurs, le **prix** des transactions du commerce mondial est plus ou moins significatif. Même lorsqu'il est réalisé en volume (dollars constants), l'enregistrement statistique est affecté par la variation des **taux d'inflation**, des taux de change par rapport au dollar, du prix des matières premières exprimé en dollars, etc.

Une part des échanges mondiaux (estimée entre 10 % et 20 %) est constituée d'**accords de compensation** relevant d'une **économie de troc**.

Une part encore plus importante des échanges internationaux (30 % des échanges mondiaux environ) correspond à une logique de firmes et non à une logique de marché. La production industrielle est dominée par une internationalisation des chaînes d'approvisionnement. La décomposition internationale des processus productifs conduit à multiplier les passages de frontières durant le processus de production jusqu'à ce que le produit parvienne à sa destination finale. Or, les statistiques enregistrent la valeur des produits à chaque traversée d'une frontière nationale : les prix pratiqués ne sont pas des prix de marché mais des prix de transfert entre une société mère et une de ses filiales ou encore entre filiales d'une même firme multinationale. La différence entre résidents et non-résidents qui préside à l'élaboration des statistiques du commerce mondial s'estompe et limite la portée des valeurs brutes. Les outils statistiques sont donc moins adaptés au passage du commerce des marchandises au commerce des tâches et de nouvelles mesures en termes de valeur ajoutée en éléments locaux sont en voie d'élaboration. Par exemple, pour mesurer de façon satisfaisante les importations d'ordinateurs aux États-Unis en provenance de Chine il faudrait mesurer la quantité d'éléments provenant de Chine, du Japon ou de Corée mais aussi en provenance des États-Unis.

■ FRESQUE HISTORIQUE DU COMMERCE INTERNATIONAL

● Le dynamisme des échanges de biens jusqu'à la crise de 1929

Le commerce international existe depuis l'Antiquité (commerce de la soie, de l'ambre, des métaux précieux des fourrures, céréales, etc.). Pour l'historien F. Braudel (1902-1985) (*La Dynamique du capitalisme*, 1985), « le commerce au loin » constitue « l'ossature du capitalisme » *puisque* son essor a été accompagné de l'affinement des instruments de paiement (**lettres de change**) et de navigation (boussole, sextant, etc.), du perfectionnement des moyens de transport maritimes, de la découverte de nouvelles routes d'accès aux produits les plus recherchés (épices, soies, sucre, café, cacao, etc.) et de l'élargissement des **marchés** avec la baisse des coûts de transport.

1) Au XVIII^e siècle, le commerce international transatlantique connaît un essor notamment avec la traite des esclaves pour cultiver la canne à sucre et le coton, aux Antilles et aux États-Unis (commerce triangulaire). Sa contribution à la **révolution industrielle** est controversée :

- la nouvelle école historique américaine (ou cliométrie) a défendu dans les années 1960, la thèse d'un rôle modeste du commerce international en ce qui concerne les États-Unis. Son effet bénéfique se limiterait à une accentuation de la **division du travail** permise par un élargissement des marchés ;

- les historiens d'inspiration marxiste (P. Deane, E. Hobsbawm) considèrent que le commerce extérieur a eu un rôle déterminant dans les conditions préalables au **développement économique**, en favorisant l'**accumulation primitive** des **richesses** et le réinvestissement de **profits** considérables dans les activités agricoles, minières ou commerciales. Les excédents commerciaux ont financé

l'accès à des matières premières et l'abondance monétaire a facilité l'émergence d'un **système bancaire national**. L'élargissement des marchés a été favorable à la mécanisation et à une dynamique d'**économies d'échelle**. Entre 1700 et 1800, on observe une multiplication par 6,4 des exportations anglaises de produits manufacturés alors que la production industrielle intérieure ne l'a été que par 2,5 et la production agricole de 1,4. Ainsi, c'est près de 35 % de la production industrielle du Royaume Uni et la moitié de sa production textile qui sont exportées à travers un réseau de professionnels tournés vers les échanges internationaux.

2) Après une expansion modérée entre la fin du XVIII^e siècle et le début du XIX^e, du fait de l'instabilité politique et des guerres, le commerce international connaît un nouvel essor dans la période 1820-1870. Selon M. Rainelli (2009), entre 1800 et 1913, la production mondiale par tête est multipliée par 2,2, dans le même temps, le commerce international par tête est multiplié par 25. Cette dynamique est en relation avec :

- l'essor du **libre échange** qui est défendue en Grande-Bretagne où sont abolis les **lois sur le blé** (1846) et les Actes de navigation (1849). Il se concrétise par des traités de commerce comme celui signé entre la France et l'Angleterre en 1860 (Traité Cobden-Chevalier) qui s'étendent à d'autres pays jusqu'en 1879 ;

- une **concurrence** accrue permise par élargissement les marchés locaux à la suite d'**intégrations économiques** et politiques entre États voisins (c'est le cas du **Zollverein** en 1834, et des États-Unis après la guerre de Sécession 1861-1865) et par la baisse des coûts de transport ;

- la tendance à la baisse du **prix relatif** des biens échangeables internationalement par rapport aux biens non échangeables (K. O'Rourke et J. Williamson, 1999) ;

- la **diversification** des produits échangés internationalement avec la croissance des échanges de produits manufacturés (textiles notamment) et avec le développement du commerce colonial de produits exotiques. Les produits primaires restent majoritaires (plus de 60 % des échanges mondiaux à la fin du XIX^e siècle).

Ce commerce est hiérarchisé. L'Europe en est le centre. La Grande-Bretagne, « atelier du monde », domine largement les échanges internationaux. La France et l'Allemagne suivent et distancent assez largement les États-Unis et le Japon jusqu'à la fin du XIX^e siècle malgré la croissance industrielle de ces pays. Les importations européennes (y compris le commerce intra-européen) représentent alors, 62 % des importations mondiales. Le taux d'exportation de l'Europe s'accroît (4 % du **produit intérieur brut** en 1830 et 13,2 % en 1910). Un partage du monde avec les empires coloniaux est manifeste à la fin du XIX^e siècle : l'Europe exporte des produits industriels (55 % à 65 % de ses exportations selon les années), et importe des produits primaires (80 % à 90 % de ses importations) selon les estimations de l'historien P. Bairoch (1930-1999).

3) Dans l'entre-deux-guerres, la crise de 1929 et le protectionnisme qui l'accompagne ralentissent l'expansion du commerce mondial par tête qui n'augmente que de 3 % entre 1913 et 1937. La composition du commerce international par produits ne subit aucune modification notable entre 1913 et 1937 : les produits primaires représentent à peu près les deux tiers des exportations mondiales, le reste correspond à la part des produits manufacturés.

Le Royaume-Uni demeure en 1929, le premier exportateur mondial de produits manufacturés et réalise 22,4 % de ces échanges. Néanmoins son avance commerciale se réduit car les États-Unis et l'Allemagne ont comblé leur retard commercial. En 1937, l'Allemagne est devenue le premier exportateur mondial de produits manufacturés et réalise 23,4 % des exportations mondiales contre 22,4 % pour le Royaume-Uni, 20,3 % pour les États-Unis et 7,5 % pour le Japon.

● Quelques caractéristiques du commerce mondial dans le second XX^e siècle

La dynamique du commerce mondial de biens depuis 1945 conduit à souligner quelques points saillants :

1) L'accélération de la croissance du commerce international est un des faits marquants du second XX^e siècle : entre 1720 et 1971, le volume du commerce international a été multiplié par 460 (+2,7 % par an en moyenne), mais entre 1948 et 1997, le rythme est nettement plus rapide (+ 6% par an, alors que la production mondiale augmente de 3,7 % par an en moyenne).

Croissance réelle du commerce mondial de biens et de la production mondiale (taux de croissance annuel moyen en volume en pourcentage)

	1850- 1913	1950- 2007	1950- 1963	1960- 1973	1970- 1990	1990- 2005	2000- 2008	2009	2010*
Croissance du commerce de biens	3,8	6,2	8,2	9	3,8	5,8	5	-12,2	9,5*
Croissance de la production mondiale	2,1	3,8	5	6	2,6	2,5	2,5	-2	2,9*

Source : Maddison (2001), CNUCED (2007), OMC (2007, 2009, 2010 *prévisions)

Cette évolution est à mettre en relation avec :

- la dynamique de la croissance économique et le niveau élevé de régulation du commerce avec l'**Accord général sur les tarifs et le commerce** (AGETAC) puis l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC), freinent les tendances protectionnistes. Le cadre libéral du processus d'intégration économique (Communauté économique européenne par exemple), favorise le libre échange ;

- les **progrès techniques** réalisés en matière de transports, de communications et de technologies de l'information ;

- l'interdépendance croissante des économies avec l'**internationalisation de la production** des firmes et l'existence de chaînes d'approvisionnement mondiales, ce qui s'accompagne du dynamisme des produits intermédiaires ;

- contrairement au XIX^e siècle, ce ne sont plus les produits primaires qui dominent les échanges de marchandises (un quart du commerce soit 8,4 % pour les produits agricoles et 14,4 % pour les produits minéraux), mais les produits manufacturés (les trois quarts) ;

- on observe quelques rares fléchissements de la croissance du commerce mondial en 1975 (-7 %), en 1982 (-2 %), en 2001 (-0,2 %). La période 2000-2008 est marquée par une accélération (+5 % par an). Elle est suivie en 2009, après la crise des subprimes, par une contraction inédite depuis 1945. En dollars courants, la baisse est plus prononcée (-23 %) qu'en volume (-12,2 %), en raison notamment de la chute des cours du pétrole et d'autres produits primaires. Néanmoins le rythme de croissance du commerce mondial a repris de la vigueur en 2010 (+9,5 % selon les prévisions de l'OMC) ;

- le rythme de croissance est variable selon les régions. En 1950, le commerce mondial est dominé par les pays développés à économie de marché (PDEM) : l'Amérique du Nord réalise 22,3 % du commerce mondial, l'Europe occidentale 39,8 % et le Japon, 1,5 %. A partir de la fin des années 1960, on observe un fléchissement de la part de l'Amérique du Nord (elle passe de 19,2 % à 15,5 % entre 1963 et 1989 et 13,2 % en 2009). Le poids relatif de l'Europe et du Japon augmente (respectivement de 41,4 à 43,5 % et de 3,5 % à 8,9 % entre 1963 et 1989) mais en 2009 il revient au niveau des années 1960 (respectivement à 41,1 % et 4,8 %).

La croissance du commerce extérieur des **pays en développement** (PED) a été plus forte que celle des pays développés durant les années 70 puis après 1990, ce qui s'est traduit par une stabilité de leur part dans le commerce mondial entre 1950 et 2000 avec des fluctuations selon la valorisation des prix des produits primaires (20 % en 1970, 30 % au début des années 1980 avec 22 % en 1990, 27 % en 1998). Mais, depuis la fin des années 1990, la part des PED s'accroît (38,7 % en 2009) avec le dynamisme exportateur des **nouveaux pays industriels (NPI)** ou « quatre dragons » (Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour, Taïwan), puis celui des autres pays de la zone et de la Chine. De 1998 à 2008, les exportations chinoises se sont accrues deux fois plus vite que les exportations mondiales totales (+ 23 % par an). La Chine est devenue le premier exportateur mondial avec une part de 9,9 % des exportations mondiales en 2009. Les **pays émergents** d'Asie représentent 18,2 % des exportations mondiales en 2009. Le Brésil a lui aussi connu un fort taux de croissance de ses exportations (+17 % par an entre 2000-2007). La croissance des pays émergents a soutenu la demande mondiale en limitant les coûts de production dans les pays riches. Les exportations de produits manufacturés des pays émergents (15 % des exportations de biens en 1995 et plus de 30 % en 2007), reflètent l'intensification de la division internationale des processus productifs entre pays "riches" et **pays à bas salaires**. La demande de produits de base des pays émergents asiatiques a été un soutien au commerce entre pays du Sud (2/3 des échanges Sud-Sud sont polarisés sur la zone asiatique).

Part des BRIC dans le commerce mondial de marchandises (en %)

	Brésil	Russie	Inde	Chine	Taiwan	Hong Kong	Total BRIC /total
1980	0,99		0,42	0,89	0,98	1,00	4,28
1990	0,91		0,52	1,80	1,95	2,39	7,57
2000	0,85	1,64	0,66	3,86	2,34	3,14	12,49
2008	1,23	2,93	1,11	8,86	1,59	2,30	18,00

Source OMC.

Les **pays moins avancés** qui ont connu une croissance de leurs échanges extérieurs nettement inférieure à celle du commerce mondial entre 1970-2000 (0,9 % des échanges commerciaux en 1980, moins de 0,5 % en 1995), ont retrouvé un réel dynamisme sur la période 2000-2008 (+20 % par an) avec une croissance plus soutenue que le commerce mondial (12 % par an) et une augmentation de la part des biens exportés dans leur PIB (21 % en 2000 et 30 % en 2006) et dans le commerce mondial, retrouvant le niveau des années 1980 (0,9 % des échanges en 2009).

2) Les **taux d'ouverture** des économies diffèrent. Les pays qui ont fondé leur développement sur le dynamisme à l'exportation ont les taux d'ouverture les plus élevés, ce qui les rend particulièrement dépendants de l'activité économique de leurs principaux clients. C'est le cas des NPI dont le ratio exportations de biens/PIB représentent plus de 100 % (145 % pour Singapour et 113 % pour la Malaisie). Les pays moins avancés ont vu leur taux d'exportation s'accroître depuis 2000 (en moyenne 21 % en 2000, 30 % en 2007). Les pays européens se situent entre 20 % et 30 % (35 % pour l'Allemagne en 2009 et 26 % pour la France en 2009). Les pays développés dont le marché intérieur est important ont des taux d'exportation inférieurs à 15 % du PIB (11 % pour le Japon et 13 % pour les États-Unis), ce qui n'est pas éloigné de taux européen quand on exclut le commerce intra-européen (16,9 % en 2008).

3) Le commerce mondial de biens se caractérise aussi par l'accumulation de déséquilibres commerciaux. D'importants excédents de la balance des marchandises caractérisent certains pays depuis le début des années 1980, c'est le cas par exemple de l'Allemagne (5,9 % du PIB en 1988 et 8 % du PIB en 2008), du Japon (4,1 % du PIB en 1986, 0,4 % du PIB en 2008) ou de la Chine depuis le milieu des années 1990 (7,8 % du PIB en 2007 et 6,7 % en 2008). D'autres pays ont un déficit structurel, c'est le cas des États-Unis (1,4 % du PIB en 1991 et 6,8 % en 2006 et 6,2 % en 2008) ou de l'Inde.

● La montée des services dans le commerce international

Les échanges internationaux de services se sont développés plus tardivement que les échanges de biens. Les statistiques historiques restent partielles (par exemple, le tourisme international existe au XIX^e siècle, alors que l'enregistrement statistique est inexistant jusqu'aux années 1950). Les nomenclatures statistiques s'adaptent avec retard aux échanges internationaux de services qui restent probablement sous-évalués. Selon les statistiques de l'OMC, la part des exportations mondiales de services dans le total du commerce mondial est encore modeste (autour de 15 % en 1980 et 20 % en 2009). Mais on observe depuis les années 1980, un fort dynamisme des exportations de services (400 milliards de dollars en 1980, 1 600 milliards de dollars en 2002, 3 300 milliards en 2009). Cette croissance est liée :

- à la baisse des coûts de transports et de l'information qui a facilité les voyages, et le transport en général, les services financiers et technologiques aux **entreprises**, la commercialisation en ligne, etc. Certains services non commercialisables auparavant à l'échelle internationale et considérés autrefois « abrités » de la concurrence internationale commencent à le devenir comme l'enseignement, la santé, les services aux personnes, etc. ;

- à la croissance des services de tâches qui sont en relation avec le commerce intra-entreprise des multinationales avec leurs filiales ou des sous-traitants étrangers (tâches d'analyse, de saisies de données, tâches interactives comme les centres d'appel, etc.).

Les exportations de services sont plus fortement concentrées que les exportations de biens. Les pays de l'OCDE réalisent les trois quarts du commerce mondial des services contre 25 % aux PED. Cinq pays assurent plus de 35 % des exportations de services en 2008 : les États-Unis (13,8 %), le Royaume-Uni (7,5 %), l'Allemagne (6,4 %), la France (5,1 %) et le Japon (4,5 %). Mais des pays qui n'apparaissent pas parmi les leaders du commerce des marchandises peuvent l'être dans le domaine des services pour des raisons diverses : tourisme, délocalisations de certains services commerciaux qui sont une composante dynamique des échanges de services. La hiérarchie des pays exportateurs de marchandises pour 2009 (Chine, Allemagne, États-Unis, Japon, Pays-Bas, France) diffère donc de celle des services (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, France, Chine, Japon, Espagne). La part des PED tend à s'accroître (de 19 à 23 %), et la Chine est devenue le 5^e exportateur mondial de services.

● Commerce intrabranche

Le commerce intrabranche correspond à des échanges de produits issus d'une même **branche** qui peuvent être différenciés horizontalement (produits similaires de qualité identique) ou verticalement (qualité différente).

P. Krugman a construit un modèle de **concurrence monopolistique** qui montre comment l'ouverture à l'échange se traduit par un commerce intrabranche de produits différenciés du fait d'une « préférence pour la différence » (Lassudrie-Duchêne) exprimée par les consommateurs, conjuguée à la présence de **coûts fixes** dans la **production**. Mais la diversité des produits envisagée par Krugman est de type horizontale (l'apparence des produits change, mais non leur qualité). C'est à Linder que revient le mérite d'avoir évoqué la possibilité que des pays ayant des niveaux de produit par tête différents pouvaient produire des biens similaires mais de qualités différentes, engendrant ainsi un commerce intrabranche. L'idée fut approfondie par Lancaster qui appliqua sa théorie des caractéristiques au commerce international et démontra de façon rigoureuse l'intuition de Linder. Deux pays peuvent, par exemple, exporter et importer l'un vers l'autre des automobiles de marques et modèles différents. Il y a alors échanges croisés d'automobiles.

⇒ Le commerce intrabranche représente plus de 50 % du commerce international des pays développés.

● Commerce international et commerce intrarégional

Les deux tiers du commerce mondial de biens et services s'effectuent entre PDEM. Mais le commerce international s'éloigne d'un commerce de type Nord/Sud au profit d'un commerce tripolaire (la Triade). Jusqu'en 1980, l'axe principal du commerce international est l'Atlantique (échanges Amérique du Nord/Europe). L'Amérique Nord et Sud réalise 18,5 % des échanges mondiaux de biens et services en 1948 comme en 2008. Depuis 1980, les échanges dans le Pacifique (échanges Amérique du Nord/Asie-Japon) sont les plus dynamiques. On a l'habitude de différencier un commerce interrégional (ou extrarégional) et une **régionalisation** des échanges (ou commerce intrarégional). Ce dernier représente une plus large part du commerce mondial (entre 55 et 58 % depuis 2000) que le commerce extrarégional. Mais son dynamisme est inégal. En Amérique du Nord et en Asie, la croissance des échanges interrégionaux et intrarégionaux a été relativement équilibrée. En Europe, le commerce intrarégional (68 % en 2007) a augmenté beaucoup plus rapidement que le commerce extrarégional, du fait de l'approfondissement de l'intégration économique. En revanche, les exportations inter-régionales sont plus marquées pour l'Amérique centrale et l'Amérique du Sud (soit en 2007, 92 % pour la **Communauté andine** et 86 % pour le **Mercado del Sur**), l'**Association des pays du Sud Est asiatique** (75 % en 2007), le Moyen-Orient, la **Communauté des États Indépendants** et l'Afrique.

La régionalisation des échanges s'accompagne souvent d'une organisation « régionale » avec des **accords commerciaux régionaux**, tolérés par le GATT et l'OMC : **zones de libre-échange**, **unions douanières**, **unions économiques**. Les zones limitrophes d'une union douanière ont souvent des relations privilégiées avec elles : par exemple l'Europe de l'Est avec l'**Union européenne**, l'Amérique du Sud avec l'**Alena**. Toutefois, le continent africain regroupe une multiplicité d'accords régionaux (Union économique et monétaire ouest-africaine – UEMOA – et la **Communauté de développement de l'Afrique australe** – SADC, etc.) mais le commerce intrarégional s'accroît modestement. La zone asiatique a connu un fort dynamisme à l'exportation hors de la zone et au sein de la zone. Les échanges de la Chine avec l'**Association des Nations d'Asie du Sud Est** ont favorisé la construction d'une zone de libre échange asiatique, l'ANASE +3, en 2010. La part des exportations au sein de la zone représente un peu plus de la moitié en 2007 contre 35 % au début des années 1980. La Chine, réalise 45 % de ses exportations avec l'Asie en 2009, alors que l'Europe et l'Amérique du Nord recevaient chacune 21 % de ses exportations.

■ LES THÉORIES DU COMMERCE INTERNATIONAL

● Les thèses mercantilistes et le débat avec la physiocratie

Pour le **mercantilisme**, le commerce extérieur est une source essentielle de la richesse d'un pays. La puissance d'une nation dépend de sa **richesse** matérielle, elle-même assimilée aux métaux précieux. Seul le commerce extérieur, en dégageant un solde excédentaire peut attirer l'or et l'argent dans le pays.

Pour accroître la richesse nationale il suffit de limiter les importations et d'accroître les exportations. Le commerce international est un jeu à somme nulle : le gain de l'un équivaut à la perte de l'autre puisque les métaux précieux qui sortent d'un pays par le canal des importations vont vers d'autres pays exportateurs. Ainsi W. Petty (1623-1697) préconise le protectionnisme commercial pour générer des excédents et accumuler des réserves d'or. Au contraire, le physiocrate V. de Gournay (1712-1759) prône le "Laissez faire les hommes, laissez passer les marchandises". La controverse entre mercantilistes et physiocrates reste d'actualité mais les arguments se renouvellent.

● Les analyses de l'école classique

Selon les classiques, les pays trouvent intérêt à échanger parce qu'ils sont différents. En laissant jouer pleinement la « loi du marché », naturelle et autorégulatrice au niveau national et international, l'allocation des ressources productives devient optimale à l'intérieur de chaque pays comme entre les pays. Or, la division nationale du travail est limitée selon A. Smith (1723-1790), par l'étendue du marché. Le libre-échange est donc une source d'accroissement des **richesses** en favorisant un approvisionnement à moindre coût et une meilleure allocation des ressources. Les gains à l'échange se mesurent en comparant la situation en **autarcie** (coûts relatifs internes de deux produits dans deux ou plusieurs pays) et la situation dans l'échange international.

– En 1776, A. Smith expose une analyse en termes d'**avantages absolus** justifiant le libre-échange. Pour que l'échange ait lieu, il est nécessaire que le **coût de production** de la marchandise échangée soit inférieur dans le pays fournisseur. Il s'agit de la théorie des avantages absolus. Les nations gagnent à l'échange international, à la condition que chacune se spécialise dans les productions pour lesquelles elle est la plus efficace :

– D. Ricardo (1772-1823) élargit la démonstration (*Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, 1817) au cas où un pays n'a aucun avantage absolu. L'essence du principe des **avantages comparatifs**, esquissé par R. Torrens dès 1815, est formulé par D. Ricardo : les coûts de production des biens dépendent de la quantité de travail utilisée pour les produire (théorie de la **valeur travail**)

et si chaque pays se spécialise et exporte les biens pour lesquels ses coûts sont les plus faibles, ou seulement là où il est le moins défavorisé, l'échange procure un gain à tous les pays par rapport à la situation d'autarcie ;

– J.S. Mill (1806-1873) élabore en 1848 une théorie établissant le partage des gains à l'échange à partir de la demande réciproque des pays qui échangent des biens. Les **termes de l'échange** (la valeur de leurs exportations exprimée en importations) sont égaux lorsque les demandes réciproques sont équivalentes. Au contraire lorsque la demande d'un pays est plus forte que celle de son partenaire, les termes de l'échange évoluent en faveur de ce dernier. Un petit pays gagne plus à l'échange que le grand pays : sa demande intérieure est satisfaite par des importations alors que ses exportations sont demandées par les grands pays sans que sa production puisse entièrement le satisfaire. Le grand pays perd ainsi une partie des bénéfices de la spécialisation, que le petit pays au contraire maximise.

● F. List et le protectionnisme éducateur

F. List (1789-1846) s'oppose aux analyses de D. Ricardo dans son principal ouvrage, *Système national d'économie politique* (1840). Il y défend l'idée d'un **protectionnisme éducateur**. Pour F. List, le libre-échange de l'**école classique** ne sert qu'à masquer la domination britannique et à la renforcer en jouant des inégalités de développement entre nations. Selon List, l'intervention de l'**État** instaurant un **protectionnisme éducateur**, à l'abri duquel pourront se développer les forces productives. Ce protectionnisme des « industries dans l'enfance » est transitoire. Une fois le retard économique de la nation comblé et le développement industriel amorcé, il faut en venir au libre-échange. L'influence de List a été considérable en Allemagne.

● De l'analyse de K. Marx aux théories de l'impérialisme et de l'échange inégal

– Dans son discours sur la question du libre-échange, K. Marx (1818-1883) considère que le libre-échange est la « liberté du capital ». Les mécanismes destructeurs opérés par la concurrence au niveau interne se reproduisent au niveau international de façon amplifiée. Le mode de production capitaliste ne peut retarder la **baisse tendancielle du taux de profit** qu'en exportant ses contradictions et en exploitant le monde entier. Par analogie avec l'**exploitation** des travailleurs par les capitalistes, Marx considère qu'un pays peut s'enrichir aux dépens d'un autre par le commerce international. Ce dernier permet de fournir des débouchés aux marchandises et des matières premières à bas prix. De plus, la spécialisation internationale est le produit de l'histoire et des rapports de domination entre les nations. Selon K. Marx, « l'Inde a été contrainte de produire du coton, de la laine, de l'indigo, etc. pour la Grande-Bretagne » (*Le Capital*). Néanmoins, Marx pense que le commerce international, vecteur du capitalisme, va provoquer la destruction des structures précapitalistes dans les pays moins avancés. Entre le protectionnisme qu'il qualifie de « conservateur » et un libre-échange « destructeur », c'est à ce dernier que va sa préférence. « Le système de la liberté commerciale hâte la révolution sociale. C'est seulement dans ce sens révolutionnaire, Messieurs, que je vote en faveur du libre-échange » (*Discours sur la question du libre-échange*, 1848).

– L'analyse de l'**impérialisme** initiée par J. A. Hobson (1858-1940) est approfondie par les marxistes autrichiens, O. Bauer (1881-1938) et surtout R. Hilferding (1877-1941). Ce dernier jette les bases d'une théorie (*Le Capital financier*, 1904) dont s'inspire Lénine (1870-1924).

Dans *L'accumulation du capital* (1913), R. Luxembourg (1870-1919) expose une théorie dans laquelle le capitalisme ne peut survivre qu'en élargissant sa sphère géographique pour trouver des débouchés. Ce processus ne peut durer indéfiniment dans la mesure où l'essor des débouchés devient de plus en plus difficile avec l'extension du capitalisme lui-même (faiblesse des salaires). Cette analyse conduit à l'inéluctabilité de l'impérialisme aussi bien économique (R. Luxembourg rejoint ici l'analyse de Lénine) que militaire.

Lénine dans *L'impérialisme, stade suprême du capitalisme* (1916), considère que le capitalisme se caractérise par la **baisse tendancielle du taux de profit**. La tendance au développement d'un capital financier résulte de la fusion entre le capital industriel et le capital bancaire. Mais l'accumulation de capitaux dans le capitalisme de **monopoles** ne trouve pas de placements avantageux sur place. Cela conduit à l'exportation des capitaux disponibles vers les « pays arriérés » où les capitaux disponibles manquent et où les prix des **facteurs de production** (terre, matières premières, travail) sont bas. L'importation de biens salariaux à bas prix réduit la valeur de la **force de travail** dans les pays capitalistes avancés. De même l'acquisition de matières premières et d'énergie à bas prix diminue la valeur de la **composition organique du capital**.

– E. Emmanuel, dans *L'échange inégal* (1969), cherche à donner une explication de l'exploitation du **tiers-monde** en s'appuyant sur la théorie de la valeur de Marx. À partir de certaines hypothèses (écarts de salaires et égalisation internationale des **taux de profits**) il montre qu'il existe un transfert de valeur travail des pays pauvres vers les pays riches, c'est en ce sens que l'échange international est pour lui un **échange inégal**. Cette analyse est contestée par de nombreux autres marxistes.

● L'analyse néoclassique du commerce international

L'analyse néoclassique du commerce international reprend la thèse classique de l'avantage comparatif, mais la reformule sur la base de la théorie de la valeur utilité. Trois auteurs ayant publié des travaux à des dates différentes, E. Heckscher (1879-1952) en 1919, B. Ohlin (1899-1979) en 1933 et P. A. Samuelson (1915-2009), sont à l'origine du **théorème HOS**.

Cette théorie affirme que, dans l'échange international, les pays ont intérêt à se spécialiser dans les productions qui utilisent les plus grandes proportions de facteurs de production dont ils sont relativement les mieux pourvus. L'analyse repose sur des hypothèses déjà utilisées par D. Ricardo : l'immobilité des facteurs et la concurrence pure et parfaite. Mais, alors que chez D. Ricardo, les différences de coûts comparatifs s'expliquent par les différences de productivité (et donc de niveau de développement), dans le modèle HOS, les écarts de coûts comparatifs sont indépendants du niveau de développement et s'expliquent par les différences internationales de dotations factorielles.

De nombreuses controverses, dont le fameux **paradoxe de Léontief** (1953 et 1956), sont issues de la confrontation de ces théories à la réalité des échanges internationaux.

● L'approfondissement des théories du commerce international

Les conclusions des analyses précédentes, et en particulier du théorème HOS, rendent compte de façon imparfaite des flux d'échanges internationaux. En effet, les explications traditionnelles du commerce international sont fondées sur des différences initiales entre pays (différences de coûts, de productivité, de dotations en facteurs). Cette logique des différences devrait donc engendrer des courants d'échanges clairement différenciés (gamme des exportations clairement disjointe de la gamme des importations). Mais les pays industrialisés importent et exportent des produits très semblables ; il s'agit d'échanges croisés de produits similaires ou de **commerce intra-branches**. Le commerce international est d'autant plus intense que les pays concernés ont des niveaux de développement et des structures de la demande comparables. Ces flux importants d'échanges restent mal expliqués par les théories de l'avantage comparatif.

Le renouvellement théorique s'oriente dans deux grandes directions : celle d'un approfondissement de la théorie des avantages comparatifs et celle de l'influence des similarités sur le commerce international.

L'avantage comparatif relatif

B. Lassudrie-Duchêne et J.-L. Mucchielli, ont proposé une théorie qui ne considère plus les échanges entre un pays et le reste du monde mais les échanges d'un pays avec chacun de ses partenaires commerciaux. Le dépassement du cadre restrictif du modèle 2 produits, 2 pays, 2 facteurs, permet un classement des avantages comparatifs nationaux. Ainsi, un pays A peut disposer d'un avantage comparatif dans une production par rapport à un pays B, mais pas vis-à-vis d'un pays C. Par conséquent, A pourra exporter le produit vers B et l'importer de C. Les avantages comparatifs deviennent relatifs et hiérarchisés. Il y a là une explication possible des échanges croisés entre les trois pays.

Cependant, cette analyse suppose que les flux d'échanges entre deux pays sont « univoques » et il est exclu qu'un même bien soit importé par A à partir de B et qu'il soit en même temps exporté par A vers B. L'explication n'est donc pas suffisante.

L'avantage comparatif technologique (ou théorie de l'écart technologique)

Dans la lignée de D. Ricardo (différences de productivité) et de J.A. Schumpeter (1883-1950) (rôle déterminant des innovations), M.V. Posner (1961) montre qu'une **innovation** crée pour un pays, un avantage comparatif qui demeure tant que la propagation internationale de l'innovation ne l'a pas éliminé. Les pays les plus dynamiques sur le plan technologique disposent d'un avantage dans la production de biens les plus intensifs en recherche et développement qui leur confèrent un monopole temporaire. En contrepartie, ces pays importent des pays les moins avancés technologiquement, des biens dont la production requiert des technologies banalisées. Le commerce international devient temporairement indépendant des rapports de coûts et s'explique avant tout par l'innovation.

Cette analyse a été enrichie par R. Vernon (1913-1999), dans un article publié en 1966. Il expose une théorie du **cycle du produit** qui détermine les flux d'échanges :

- dans une première phase, la naissance du produit est réalisée dans le pays le plus avancé technologiquement et disposant d'un marché interne étendu : les États-Unis. Dans cette première phase, il n'y a pas de flux d'exportations ;

- dans une deuxième phase (jeunesse ou croissance du produit) il se produit une diffusion internationale et un développement de la **standardisation**. La concurrence et les imitations du produit se développent. Les coûts de production font alors l'objet d'une attention plus importante et parallèlement la demande s'accroît dans les pays industrialisés tels que l'Europe occidentale. La firme américaine délocalise alors sa production notamment en Europe, pour contourner les barrières protectionnistes (politique du cheval de Troie). Si les économies d'échelle l'emportent sur

les coûts de transport, il est possible que les filiales européennes approvisionnent le marché américain. Le produit peut alors être vendu au pays initialement innovateur ;

– dans une troisième phase, le produit est totalement standardisé. La technologie est désormais stabilisée. Les considérations de coûts deviennent déterminantes. L'implantation dans un pays sous-développé devient intéressante du fait du faible coût des salaires. Certains pays du tiers-monde peuvent alors exporter vers le reste du monde.

L'analyse de R. Vernon s'éloigne sensiblement de la théorie néoclassique du commerce international. Les facteurs de production ne sont plus immobiles internationalement puisque le capital peut se déplacer. La rareté du capital dans les pays moins développés ne rend plus compte de leur spécialisation internationale.

La théorie de la demande représentative

Certaines théories considèrent que ce sont les conditions relatives à la demande et aux débouchés de ces pays qui jouent un rôle prépondérant. Selon S. B. Linder (1961), le commerce international résulte d'avantages comparatifs qui ont pour origine l'existence préalable d'un important marché intérieur (principe de la demande représentative) qui permet des économies d'échelle et un perfectionnement du savoir-faire (*learning by doing*). Selon cette analyse, un produit peut être écoulé à l'extérieur lorsque la structure de la demande ressemble à celle du pays d'origine (échanges croisés de produits similaires).

B. Lassudrie-Duchêne (1971) a perfectionné et complété l'interprétation de Linder en introduisant la « demande de différence ». Les échanges croisés portent sur des produits semblables qui en fait, ne sont pas rigoureusement identiques. Les produits manufacturés peuvent être différenciés, par leurs qualités spécifiques, par la marque, l'image de marque, le conditionnement, etc. L'auteur prend aussi en compte le désir de se particulariser (effet de démonstration). Ainsi, un bien largement banalisé dans le pays provoque une demande d'importation d'un bien différencié. Les échanges croisés de produits similaires sont donc le résultat de la rencontre de différences et d'offres de variétés qualitativement différentes sur des produits similaires.

Certains des aspects intégrés dans les analyses précédentes ont servi de support à une « nouvelle théorie du commerce international » qui abandonne le cadre de la concurrence pure et parfaite au profit de celui de la concurrence imparfaite, notamment en introduisant l'hypothèse de **rendements d'échelle** croissants.

Commerce international, rendements croissants et concurrence monopolistique

Cette approche tient compte des rendements croissants et de la possibilité de différencier les produits. L'idée de base est que les consommateurs sont d'autant plus satisfaits que le nombre de variétés offertes est grand, ce qui rejoint l'analyse de K. Lancaster (1924-1999).

Au niveau d'un seul pays, la variété des produits implique souvent des coûts de production élevés compte tenu de l'échelle restreinte de la production. Cet inconvénient disparaît avec le commerce international qui offre à chaque pays la possibilité de se spécialiser dans la production d'un registre limité de biens, et de les produire avec plus d'efficacité. Grâce à l'échange international, les consommateurs peuvent bénéficier de prix plus bas et d'une plus grande variété de produits. Le commerce international offre ainsi l'occasion de gains mutuels, même si les pays ne diffèrent ni par leurs dotations factorielles ni par leur technologie.

Les rendements d'échelle croissants conduisent à des économies d'échelle qui peuvent être internes (au niveau de la firme) ou externes (au niveau de l'**industrie**) :

– dans le cas des économies d'échelle internes, chaque pays se spécialise dans la production de quelques biens qui sont produits en quantité plus élevée et donc à un coût moyen plus faible. L'échange international conduit donc à un gain pour les deux pays et à une amélioration du bien-être des consommateurs ;

– dans le cas des économies d'échelle externes, par le jeu d'effets d'agglomération, la concentration géographique de la production d'une industrie réduit les coûts moyens bien que les entreprises soient de petite taille. Il en résulte une véritable barrière à l'entrée sur le marché de ce bien et le commerce international peut ne pas être avantageux pour tous les pays. Par exemple, un pays capable de produire un bien à faible coût le produira en grande quantité, ce qui permettra une baisse du prix du bien. La date d'entrée dans la production des firmes d'un pays devient un facteur essentiel pour expliquer la spécialisation internationale. Selon P. Krugman (prix Nobel 2008), les économies externes confèrent un rôle important aux « accidents historiques » dans la détermination de la structure des échanges internationaux. Les structures de spécialisation héritées de l'histoire industrielle des pays persistent et les gros producteurs tendent à rester de gros producteurs, même si les avantages comparatifs disparaissent. Les premiers pays entrés bénéficient d'un avantage que les autres concurrents ne pourront jamais rattraper. Par exemple, bien que l'industrie thaïlandaise puisse produire des montres à un coût plus faible que l'industrie suisse, le fait pour la Suisse d'avoir pris une avance dans le temps lui permet de maintenir son activité dans ce domaine.

La nouvelle théorie fournit des arguments en faveur de l'intervention des pouvoirs publics dans le domaine de l'innovation (recherche-développement en particulier) ou celui des aides aux entreprises dans le financement des **investissements** nécessaires à l'accès d'un marché où le nombre de places est limité (le marché mondial de l'aéronautique par exemple).

Les **politiques commerciales stratégiques** peuvent s'interpréter comme le prolongement du **protectionnisme éducatif** énoncé par F. List en 1841. Certains auteurs contemporains se réclamant du keynésianisme préconisent un nouveau protectionnisme pour renforcer l'économie nationale avant de l'exposer à la contrainte extérieure.

Cependant, la nouvelle théorie du commerce international s'oppose à toute idée de protectionnisme. P. Krugman a toujours défendu le libre-échange, sans pour autant en masquer les limites ni négliger les coûts. L'intervention de l'État visant à mettre en œuvre une politique commerciale stratégique se heurte :

- à une insuffisance de l'information. Quels secteurs aider, quel doit être le montant des aides attribuées, à quelles entreprises, quels niveaux de droits de douane, etc. ? ;
- au risque de représailles. Les politiques commerciales stratégiques accroissent le bien-être d'un pays au détriment des autres et peuvent déboucher sur des guerres commerciales qui aggravent la situation de chacun.

● Les théories de l'économie politique internationale

Alors que la théorie standard du commerce international étudie les relations économiques comme si l'espace international se présentait sous la forme d'un emboîtement de marchés, l'**économie politique internationale** (EPI) articule les relations économiques internationales avec les phénomènes de pouvoir (publics ou privés). Plusieurs **paradigmes** visent à rendre compte des choix relatifs à la politique commerciale :

- le paradigme libéral repose sur les hypothèses d'individualisme méthodologique et de rationalité des individus ;

- le paradigme réaliste considère que les États-nations sont à la recherche de la puissance ;

- le paradigme marxiste met l'accent sur le rôle des classes sociales et des firmes multinationales.

Selon G. Kebedjian (2006), les controverses se déroulent essentiellement entre les paradigmes libéral et réaliste.

Le théorème **Stolper-Samuelson** met en évidence des oppositions d'intérêts qui tiennent au partage des gains de l'échange à l'intérieur de chaque pays, puisque selon le théorème HOS, la spécialisation de chaque pays en fonction de l'abondance relative des facteurs de production entraîne une modification du prix des facteurs et de la répartition des revenus. L'ouverture aux échanges doit provoquer de forts mouvements de spécialisation industrielle qui tendent à accroître les inégalités entre les détenteurs de facteurs utilisés dans les secteurs exportateurs et ceux possédant les facteurs employés dans les secteurs concurrents des importations. Le groupe social propriétaire du facteur abondant dans une nation a intérêt à ce que son pays pratique le libre-échange ; inversement, le groupe détenteur du facteur ressource rare a intérêt à la protection.

Dans les pays industrialisés où le capital est abondant, les capitalistes sont favorables au libre-échange tandis que les travailleurs sont favorables au protectionnisme. Certains modèles ont introduit trois facteurs (travail, capital et terre). Le choix entre protection et libre-échange repose sur des coalitions entre groupes sociaux détenteurs de facteurs rares ou abondants. Il est alors possible de mettre en évidence des conflits de classes (capitalistes et propriétaires terriens contre travailleurs) ou encore des conflits villes campagnes (capitalistes et travailleurs contre propriétaires terriens).

Les modalités de résolution des conflits entre les groupes sociaux dont le revenu s'accroît et ceux qui voient leur revenu diminuer avec le libre-échange supposent des formes de redistribution pour indemniser les perdants par les gagnants, mais la question devient alors éminemment politique. La prise en compte des conditions sociopolitiques de la mise en place du libre-échange ou de la libéralisation commerciale conduit à relativiser les conclusions théoriques qui affirment que le libre-échange ou l'ouverture commerciale sont toujours avantageuses pour la société. Si les groupes sociaux gagnants s'accrochent à leurs gains et ont la force politique nécessaire pour s'opposer à des prélèvements, les conclusions du théorème H.O.S. s'affaiblissent considérablement.

L'explication sectorielle montre que la protection est le résultat de l'efficacité de groupes de pression spécifiques à un secteur d'activité. Les producteurs (capitalistes et travailleurs) s'opposent alors aux consommateurs qui se mobilisent moins car l'incitation individuelle à entrer dans un groupe de pression est faible. Les premiers sont toujours les bénéficiaires de la protection alors que les seconds en sont les perdants.

En s'appuyant sur l'analyse de l'école des choix publics, l'approche institutionnelle considère que les partis politiques font des offres concurrentes de politiques commerciales. Elle conclut au fait que les hommes politiques ont intérêt à « offrir » aux électeurs un produit plutôt protectionniste que libre-échangiste car leur profit électoral sera plus important.

■ LES ENJEUX CONTEMPORAINS

● Le multilatéralisme en débat

Un cadre institutionnel favorable au libre-échange a été élaboré après la Seconde Guerre mondiale avec la mise en place en 1944 d'un nouveau **système monétaire international** à **Bretton Woods**, la

création de la **Banque internationale pour la reconstruction et le développement** (qui fait partie aujourd'hui du groupe **Banque mondiale**) et le **Charte de la Havane** qui n'a pas été signée mais qui a donné lieu aux accords du GATT en 1947 avec pour principal objectif la lutte contre les **barrières tarifaires (droits de douane et quotas)**. Le principe de non-discrimination (**clause de la nation la plus favorisée** et la clause du traitement national) visaient à développer le **multilatéralisme**.

Les négociations commerciales multilatérales (ou *rounds*) ne concernaient que 23 pays en 1947. Des résultats remarquables ont été obtenus en matière de réduction des droits de douane et des mesures de contingentements. Depuis les années 1970, les barrières non-tarifaires (normes techniques, normes de sécurité, normes sanitaires, normes sociales, normes environnementales), ont été l'un des principaux obstacles aux échanges mondiaux.

L'OMC créée en 1995, reprend les objectifs du GATT avec un plus grand nombre de pays adhérents (153 pays membres au 1^{er} janvier 2010) et l'entrée de grandes puissances (la Chine en 2001 et probablement la Russie en 2011). Elle agit pour contenir le protectionnisme et favoriser l'ouverture des marchés. Le champ des négociations s'est élargi à l'agriculture et aux services.

L'adhésion à l'OMC peut jouer positivement sur la croissance :

- des études empiriques corroborent l'effet de ruissellement positif de la Recherche-développement (RD) menée dans un pays sur ses partenaires commerciaux. Les retombées internationales du savoir contribuent à des gains dynamiques du commerce (P. Epifani et G. Gancia, 2008) ;

- l'accession à l'OMC oblige les pays membres à entreprendre des réformes pour respecter les normes de transparence de la politique commerciale, de politique industrielle ou de droits de propriété conformes aux dispositions de l'OMC. Les changements institutionnels qui accompagnent la libéralisation du commerce et une lutte contre la corruption et la fraude (D. Rodrik, 2004, D. Acemoglu et J. Robinson, *Economic Origins of Dictatorship and Democracy*, 2006).

Néanmoins, cet effet peut être contrarié par d'autres facteurs :

- L'intégration économique par les firmes progresse plus rapidement que le multilatéralisme ce qui pose un problème de gouvernance mondiale. Des normes privées internationales se sont développées par l'intermédiaire des organisations professionnelles internationales (par exemple, le transport maritime, les pratiques contractuelles standardisées pour le transfert de techniques ou la coopération industrielle, etc.), elles sont tournées prioritairement vers l'expansion des échanges privés. Certaines entreprises ont aussi des stratégies non coopératives en cherchant à maximiser leurs avantages propres par le lobbying. Les firmes multinationales les plus importantes ont un pouvoir d'influence sur les priorités dans les négociations et la défense de leurs droits de propriété intellectuelle. Les gouvernements peuvent être amenés à développer des politiques inefficaces de subventions en réponse à la recherche de rente (Ventura, 2005 ; Epifani et Gancia, 2008) ;

- l'émergence d'une société civile mondiale tente d'exercer un contre-pouvoir à travers les organisations non gouvernementales (ONG). La mobilisation protestataire vise à établir une logique moins strictement libérale et plus démocratique, comme ce fut le cas lors de la réunion de Seattle (« Millenium round »), organisée sous l'égide de l'OMC en 1999, pour préparer la conférence de Doha ;

- les intérêts des pays au sein de l'OMC sont divergents et rendent difficile l'émergence d'un consensus. Le cycle de Doha, lancé en 2001 pour favoriser le développement des pays pauvres, repose sur une négociation globale liant plusieurs domaines à la fois. Il devait être clôturé au 1^{er} janvier 2005, mais l'accord final reste inachevé en 2010. Un fossé apparaît entre les revendications des pays en développement et les concessions des pays développés. Pour certains la méthode de négociation globale et non pas sectorielle (ou par branches) ne permet pas des avancées significatives. Par exemple, concernant l'agriculture (soit 10 % des échanges mondiaux de marchandises mais 25 % du commerce des PED et 2 % du commerce des pays riches), les PED exigent une libéralisation de ce secteur avant toute autre concession. Les pays du Nord réclament en contrepartie une baisse « ambitieuse » des droits de douane sur les produits industriels et les services commerciaux. Les PED considèrent que cette contrepartie n'a pas lieu d'être. Pour les services, les négociations fonctionnent suivant un mécanisme de demandes et d'offres bilatérales entre les différents pays membres. Les accords les plus sensibles concernent les accords sur les aspects des droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). La reconnaissance de la propriété intellectuelle par les PED les contraint à s'acquitter des droits sur les brevets, sur les droits d'auteurs. Cela freine selon eux les transferts de technologie. Des accords partiels ont été trouvés sur les médicaments mais les avancées supposent aussi de lutter contre les contrefaçons.

Les avancées du multilatéralisme sont donc difficiles depuis 2001, alors que les accords régionaux ou bilatéraux se multiplient (80 accords déclarés à l'OMC en 1994, 206 accords en 2004 mais 416 en 2010). Cela peut être appréhendé soit comme une réaction à l'absence de consensus multilatéral, soit comme une logique d'approfondissement qui anticipe des avancées du multilatéralisme.

● Les formes du protectionnisme contemporain

Les effets bénéfiques du libre échange sont davantage discutés sur le plan théorique depuis les années 1980. Dans la pratique, les opinions publiques sont moins favorables au libre échange en période de ralentissement économique. Les pouvoirs publics peuvent développer malgré les discours officiels favorables au libre-échange, un protectionnisme opaque ou néo-protectionnisme.

Les accords commerciaux intègrent des mesures contingentes ou clause de sauvegarde pour permettre une application des règles politiquement acceptable et un accord durable même dans des situations de chômage sectoriel, voire de crise économique comme celle de 2009. Mais les mesures contingentes peuvent devenir durables comme ce fut le cas pour les accords multifibres décidés en 1974 par les pays du Nord (ils ont duré 30 ans, jusqu'en 2005). Les clauses d'exemption et les normes peuvent avoir des effets analogues à ceux d'une majoration temporaire des droits de douane, elles peuvent servir à protéger un secteur en concurrence avec les importations.

De façon récurrente, certains membres de l'OMC dénoncent des pratiques qu'ils jugent « déloyales » (**dumping** et subventions des pouvoirs publics à certains secteurs). Les épreuves de force tendent ainsi à se multiplier entre les États-Unis et l'Europe à propos de l'agriculture, de la sidérurgie, de l'aéronautique. L'automobile est le principal objet du conflit entre les États-Unis et le Japon. L'Organe de règlement des différends de l'OMC a facilité les dépôts de plaintes (en moyenne une vingtaine par an entre 2004-2007) mais les dépôts de plaintes sont moins actifs depuis 2006, ce qui est pour certains un signe de l'affaiblissement du multilatéralisme et la montée d'un protectionnisme stratégique.

► **Finances internationales** ► **Intégration économique** ► **Mondialisation** ► **Politique économique**
► **Économie et écologie** ► **Compétitivité** ► **Dévaluation** ► **Désinflation compétitive** ► **Élasticité**
revenu ► **Politique commerciale** ► **Politique industrielle**

● ADDA J., (2006), *La mondialisation de l'économie, genèse et problèmes*, La Découverte, « Grands Repères ».

BECUWE S., (2006), *Commerce international et politiques commerciales*, Armand Colin, « Circa ».

CROZET M., LAFOURCADE J., (2009), *La nouvelle économie géographique*, La Découverte, « Repères ».

CROZET Y., ABDELMALKI L., DUFOUT D., SANDRETTO R., (2005), *Les grandes questions de l'économie internationale*, Nathan.

CEPII, (2010), *L'Économie mondiale 2011*, La Découverte, « Repères ».

Mucchielli J.L., (2008), *La mondialisation choc et mesures*, Hachette sup, « Les fondamentaux ».

PAQUIN S., (2008), *La nouvelle économie politique internationale*, Armand Colin, « Cursus ».

RAINELLI M., (2003), *La nouvelle théorie du commerce international*, La Découverte, « Repères ».

RAINELLI M., (2009), *Le Commerce international*, La Découverte, « Repères ».

RAINELLI M., (2007), *L'Organisation mondiale du commerce*, La Découverte, « Repères ».

SIROEN M., (2004), *La régionalisation du commerce mondial*, La Découverte, « Repères ».

SUAREZ A., (2010), *Commerce international et environnement*, Hachette Supérieur, « Les fondamentaux ».

○ BHAGWATI J., (2005), *Éloge du libre-échange*, Éditions d'organisation.

CAVES R.E, FRANKEL J.A, JONES R.W, (2003), *Commerce et paiements internationaux*, de Boeck.

COHEN D., (2010), *Richesse du monde, pauvretés des nations*, Flammarion, « Champs ».

DUMAS A., (2009), *L'Économie mondiale*, de Boeck.

KEBABDJIAN G., (2006), *La question politique en économie internationale*, La Découverte.

GUILLOCHON B., KAWECKI A., (2009), *Économie internationale. Commerce et macroéconomie*, Dunod.

KRUGMAN P.R., OBSTFELD M., (2009), *Économie internationale*, De Boeck.

STIGLITZ J., (2000), *Principes d'économie moderne*, de Boeck.

STIGLITZ J., (2010), *Pour un commerce mondial plus juste - Comment le commerce peut promouvoir le développement*, LGF/Livre de Poche.

IFRI, *Rapport Ramsès*, Dunod (publication annuelle).

@ Site Europa, « Le Commerce mondial au XXI^e siècle » :

europa.eu.int/comm/trade/issues/newround/eu_wto/docs/ifrit.pdf

Site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Site du FMI : www.imf.org/external/fra/index.asp

Site de l'IFRI : www.ifri.org

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site du CEPII : www.cepii.fr

Site de l'OMC : www.wto.org/indexfr.htm

Site du PNUD : www.undp.org/french

Site de la CNUCED : www.unctad.org

Site du Conseil d'analyse économique : www.cae.gouv.fr

COMMERCE INTRA-FIRMES

Le commerce intra firmes désigne les échanges entre une société mère et une de ses filiales ou encore entre filiales d'une même entreprise qui peut être une firme multinationale.

En fait, dans le commerce intra firme, les prix pratiqués sont des prix de transfert et non des prix de marché. Il ne s'agit donc pas d'échanges marchands à proprement parler

⇒ Plus de 30 % des échanges internationaux, relèvent du commerce intra firmes multinationales. On parle alors d'un commerce captif.

► Commerce international ► Concentration

COMMISSAIRE-PRISEUR

Dans le modèle de concurrence pure et parfaite, le commissaire-priseur (ou arbitre de marché) est un personnage fictif qui « crie » les prix sur un marché de manière à aboutir, par un processus de tâtonnement walrasien, à un prix d'équilibre. On parle parfois du commissaire-priseur walrasien.

L'existence du commissaire-priseur assure une information parfaite et gratuite à tous les participants au marché.

⇒ Paradoxalement, alors que l'on insiste sur le caractère décentralisé du marché walrasien, son fonctionnement est subordonné à la centralisation des intentions d'offre et de demande opérée par le commissaire-priseur.

► Marchés et prix ► Asymétrie d'information
► Concurrence ► École autrichienne ► Équilibre avec rationnement ► Microéconomie ► Nouvelle microéconomie ► Socialisme de marché ► Viscosité des prix

COMMISSION BANCAIRE

En France, la commission bancaire est un organe de contrôle, présidé par le gouverneur de la Banque de France, qui veille au respect par les établissements de crédit des textes législatifs et réglementaires et qui examine leurs conditions d'exploitation et leurs structures financières.

La commission bancaire s'assure notamment de la sécurité des dépôts des clients des banques et de la mise en œuvre de la législation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux.

► Monnaie ► Autorités monétaires ► Banque centrale ► Politique monétaire ► Règles prudentielles

COMMISSION DES OPÉRATIONS DE BOURSE (COB)

La commission des opérations de bourse était une autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés financiers, au respect des règles de bonne conduite des opérateurs, à la protection de l'épargne placée sur les marchés financiers et à l'information des épargnants. Créée en 1967 sur le modèle de la *Securities and Exchange Commission* américaine (SEC), la COB a fusionné en 2003 avec le Conseil des marchés financiers pour donner naissance à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

► Monnaie ► Consommation et épargne ► Bourse des valeurs ► Règles prudentielles

COMMUNAUTÉ ANDINE DES NATIONS (CAN)

La communauté andine des nations a succédé au Pacte andin en 1996, après la rupture des relations diplomatiques entre le Pérou et le Venezuela en 1992. Elle a pour objectif d'établir un marché commun et de promouvoir l'intégration et la coopération économique et sociale entre la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou. Le Venezuela s'est retiré de la CAN, en 2006 pour adhérer au Marché commun de l'Amérique du Sud.

► Intégration économique

COMMUNAUTÉ CARIBÉENNE (CARICOM)

La communauté caribéenne (CARICOM) créée en 1973 est un accord préférentiel régional qui réunit 15 pays (Antigua et Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, République dominicaine, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Saint-Christophe et Nieves, Saint-Vincent et les Grenadines, Suriname, Trinidad et Tobago) mais une population modeste.

La CARICOM a pour objectif la création d'une zone de libre échange mais aussi une coordination des politiques de transports, de financement, du développement industriel et régional. Au Sommet de Montego Bay (juillet 2003) un traité ouvrant la voie à une coopération politique a été adopté. Un accord de partenariat a été signé en 2007 avec l'Union européenne pour consolider le système de préférences commerciales et mettre en conformité les pays Asie Caraïbes Pacifique, réunis dans le Cariforum, avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

► Intégration économique

COMMUNAUTÉ D'AFRIQUE DE L'EST (CAE)

La Communauté d'Afrique de l'Est a été créée en 1966, relancée en 1996 puis institutionnalisée en 1999. Un traité instaure un marché commun en juillet 2010 entre les cinq pays membres (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), qui font aussi partie d'autres zones d'accords commerciaux préférentiels : la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), pour l'Ouganda et la Tanzanie, le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA), pour le Kenya et l'Ouganda.

► Intégration économique ► Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE (SADC)

La SADC a été créée en 1979. L'entrée de l'Afrique du Sud en 1994, avec la fin du régime d'apartheid, a renforcé son poids régional. Elle vise à la constitution d'une zone économique intégrée et se dote depuis 2001 d'institutions calquées sur le modèle de l'Union européenne. Elle possède également un organe de défense et de sécurité.

► *Intégration économique* ► *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*

COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS (CEI)

La Communauté des États indépendants (CEI) a été créée en décembre 1991 par le traité de Minsk (accords d'Alma-Ata), signé par les présidents russe, biélorusse et ukrainien. Elle regroupe onze des quinze anciennes républiques d'URSS en 1991, puis douze avec l'adhésion de la Géorgie en 1993. Les États baltes (membres de l'Union européenne) sont les seules anciennes républiques soviétiques à ne pas être membres de la CEI. En août 2005, le Turkménistan décide de devenir un simple « membre associé ». Bien que la CEI fut pensée à l'origine comme l'équivalent, dans l'ex-espace soviétique, de l'Union européenne, et qu'il était prévu une intégration de plus en plus poussée, ce projet est aujourd'hui gelé. Certains pays ont dénoncé l'accord du CEI comme l'Ukraine en 2008, la Géorgie est sortie du CEI en 2009.

► *Intégration économique*

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE CENTRALE

La Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) créée par le traité de Libreville en 1983 avait à l'origine des objectifs pluriels (**union douanière**, dialogue politique régional, politiques sectorielles communes, libre-circulation des personnes). Elle regroupe dix pays d'Afrique centrale (Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sao Tomé et Príncipe, Tchad). Le Rwanda s'est retiré en 2007 de la CEEAC pour adhérer à la Communauté d'Afrique de l'Est.

► *Intégration économique* ► *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE DE L'OUEST

La Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975 vise à l'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Elle s'est dotée aussi d'une force d'interposition militaire pour gérer les conflits dans la région. La Mauritanie a quitté la CEDEAO en 2001.

► *Intégration économique* ► *Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique*

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE (CEE)

La Communauté économique européenne (CEE) est un espace économique qui correspond actuellement au degré le plus élevé de l'intégration économique dans l'économie mondiale. La CEE s'est engagée dès le départ dans une **union douanière** pour s'orienter vers une intégration économique complète des pays qui la composent : **marché commun** avec la libre circulation des marchandises et des services, des tra-

vailleurs et des capitaux, **union économique et monétaire** (monnaie unique) et espace social européen. Les dates les plus importantes depuis l'entrée en vigueur de la CEE :

- 25 mars 1957 : le **traité de Rome** institue un processus d'intégration entre six pays (France, Italie, République fédérale d'Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg). Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 1958.

- 1^{er} juillet 1968 : achèvement du processus d'abaissement des droits de douane entre pays membres. Mise en place du dispositif instaurant des droits de douane communs vis-à-vis de l'extérieur.

- 8 novembre 1968 : libre circulation des travailleurs.

- 1^{er} janvier 1973 : élargissement à neuf membres (Danemark, Irlande, Royaume-Uni).

- 1^{er} juillet 1977 : suppression de tous les droits de douane entre les neuf membres.

- 6-7 juillet 1978 : plan de mise en place du **système monétaire européen** (SME)

- 1^{er} janvier 1981 : élargissement à la Grèce (Communauté à dix).

- 1^{er} janvier 1986 : élargissement à l'Espagne et au Portugal (Communauté à 12).

- 17 et 28 février 1986. Signature de l'Acte unique européen.

- 3 octobre 1990 : élargissement aux cinq nouveaux Länder après la réunification allemande.

- 7 février 1992 : signature du **traité de Maastricht** sur l'Union européenne.

- 1^{er} janvier 1993 : achèvement du Marché unique.

- 1^{er} novembre 1993 : la dénomination Communauté européenne remplace celle de Communauté économique européenne depuis le 1^{er} novembre 1993. L'adjectif « économique » a été retiré de son nom par le traité de Maastricht en 1992. Elle est, avec la Communauté européenne de l'énergie atomique (Euratom), un élément de ce qu'on appelle les Communautés européennes (pluriel), qui à leur tour sont un pilier de l'Union européenne.

- 1^{er} janvier 1995 : élargissement à l'Autriche, la Finlande et la Suède (15 membres).

- 26 mars 1995 : entrée en vigueur de l'Accord de Schengen (suppression des contrôles des personnes aux frontières entre le Bénélux, la France, l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne).

- 13-14 décembre 1996 : pacte de stabilité et de croissance pour l'UEM.

- 2 octobre 1997 : **traité d'Amsterdam** (coordination des politiques de l'emploi et avancées institutionnelles)

- 1^{er} juin 1998 : création de la Banque centrale européenne (BCE).

- 1^{er} janvier 1999 : **politique monétaire unique** (les transactions interbancaires et les émissions d'obligations d'État se font en euros pour les 11 pays de la zone euro).

- 1^{er} janvier 2002 : généralisation de l'utilisation de la monnaie unique grâce à des pièces et billets (pour les 11 pays de la zone euro).

- 1^{er} février 2003 : entrée en vigueur du **traité de Nice**.

- 4 octobre 2003 : lancement de la Conférence intergouvernementale (CIG) chargée de préparer le projet de **Constitution européenne**.

- 1^{er} mai 2004 : signature à Dublin de l'acte d'élargissement de l'Union européenne qui passe de 15 à 25 pays membres. Arrivée de l'Estonie, la Let-

tonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Malte et Chypre.

– 18 juin 2004 : accord politique sur le projet de Constitution européenne, lors du Conseil Européen.

– 29 mai 2005 : échec du projet de la constitution européenne qui est rejetée par la France par voie référendaire, puis par les Pays-Bas.

– 1^{er} juin 2005 : les Pays-Bas rejettent le texte à leur tour par référendum.

– 1^{er} janvier 2007, élargissement de la CE à la Bulgarie et de la Roumanie.

– 1^{er} décembre 2009, entrée en vigueur du **traité de Lisbonne**.

– 3 mars 2010 : lancement de la stratégie Europe 2020, pour développer une économie fondée sur la connaissance sur une utilisation plus verte des ressources, et sur un fort taux d'emploi favorisant la cohésion sociale et territoriale.

► *Intégration économique* ► *Union européenne*

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

► *Communauté économique européenne*

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE (CEEa OU EURATOM)

La Communauté européenne de l'énergie atomique a été instituée en mars 1957 par le **traité de Rome**, afin de développer l'énergie nucléaire entre les États membres de la **Communauté européenne du charbon et de l'acier**, d'assurer la protection des populations et d'empêcher une utilisation illégale du combustible nucléaire. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1958. Ses institutions ont été fusionnées en 1967, avec celles de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et de la Communauté économique européenne.

► *Intégration économique*

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER (CECA)

La Communauté européenne du charbon et de l'acier est un **marché commun** du charbon et de l'acier. Elle a été créée en 1951 à l'initiative de J. Monnet (1888-1979) et de R. Schuman (1886-1967) pour fonder les « premières assises d'une communauté plus large et plus profonde » et d'assurer la paix en Europe occidentale. Elle est entrée en vigueur le 22 juillet 1952 pour une durée de cinquante ans et a fusionné en 1967 avec la Communauté européenne de l'énergie atomique.

► *Intégration économique*

COMMUNISME

Le communisme est une utopie ancienne (que certains font remonter à Platon) qui désigne une société égalitaire, sans propriété privée et où règnent l'abondance et l'harmonie sociale.

Dans la **théorie marxiste**, le communisme est un **mode de production** qui succède au **capitalisme** et au **socialisme**. Il est caractérisé par la suppression

totale de la propriété privée, par l'absence de classes sociales, d'**État** et de **monnaie**. L'abondance permet de réaliser le principe : « de chacun selon ses capacités à chacun selon ses besoins ».

⇒ L'ex-URSS et les démocraties populaires étaient parfois qualifiées de « pays communistes ». Ces pays étaient certes dirigés par des partis communistes, mais leur système économique reposait sur la **planification**, certaines formes de **marché**, le **salarial**, un État très puissant et une contrainte monétaire : il ne s'agissait donc pas d'un **système économique communiste**.

► *Doctrine économique* ► *Économie en transition*
 ► *Économies de type soviétique* ► *Pays d'Europe centrale et orientale (PECO)*

COMPENSATION (COMMERCE INTERNATIONAL)

► *Accord de compensation*

COMPENSATION INTERBANCAIRE

La compensation interbancaire est l'opération qui consiste pour les banques de second rang à calculer chaque jour le total des dettes et des créances qu'elles détiennent les unes sur les autres. Ces créances et ces dettes sont « compensées » et seuls les soldes font l'objet d'un règlement en **monnaie centrale**.

⇒ Dans un système bancaire comportant plusieurs **banques de second rang**, chacune d'entre elles émet sa propre **monnaie scripturale**. Cette monnaie ne circule qu'à l'intérieur du circuit de la banque (c'est-à-dire entre ses clients). Chaque fois qu'un client d'une banque effectue un règlement au bénéfice du client d'une autre banque, une créance interbancaire apparaît. Ce sont ces dettes et ces créances qui font l'objet de la procédure de compensation.

► *Monnaie* ► *Création de monnaie* ► *Monétisation des créances* ► *Refinancement*

COMPÉTITIVITÉ

La compétitivité désigne une aptitude à faire face à la **concurrence**. Elle s'applique aux **entreprises** aussi bien qu'aux nations. La compétitivité traduit la capacité à conserver ou augmenter les **parts de marché** face à la concurrence. Elle résulte des choix établis en matière de technologie, de formation de la main-d'œuvre, de gestion, etc.

Lorsqu'elle concerne un pays, la compétitivité peut s'entendre pour tous les produits (compétitivité globale) ou pour un produit donné. Elle permet alors de comprendre la position d'une économie nationale dans les échanges internationaux.

La compétitivité combine des éléments de performance que l'on peut répartir en deux groupes :

– une **compétitivité-prix** (évolution des prix domestiques comparée à l'évolution des prix dans les pays concurrents) ;

– une **compétitivité hors-prix** ou compétitivité structurelle ou compétitivité-volume (déterminants autres que les prix).

⇒ On peut aussi parler de la compétitivité d'une branche.

⇒ Pour certains auteurs comme P. Krugman (*La mondialisation n'est pas coupable*, 1998), la compé-

tivité est une notion à manier avec précaution puisque la compétition entre États n'est pas de la même nature que celle qui oppose les **entreprises** :

- la compétitivité au niveau d'une nation est difficile à définir : une entreprise qui n'est pas compétitive risque la **faillite**, ce qui n'est pas le cas d'un État ;

- une nation peu compétitive peut posséder des entreprises très performantes ;

- une nation compétitive dégage des excédents commerciaux, mais ces derniers ne sont pas nécessairement un signe de bonne santé économique (par exemple, une **récession** freine les **importations** et favorise un excédent commercial) ; l'idée de compétitivité nationale sous-entend que le **commerce international** est un jeu à somme nulle, ce que contredit la théorie des **avantages comparatifs**. Les progrès de compétitivité d'un pays ne font pas régresser le **niveau de vie** des pays concurrents. Les mesures protectionnistes et les décisions de **politiques économiques** en faveur de certains secteurs au nom de la compétitivité nationale ne se justifient donc pas.

► **Commerce international** ► **Avantages absolus**
► **Politique industrielle** ► **Protectionnisme** ► **Taux de pénétration**

COMPÉTITIVITÉ EXTERNE

► **Compétitivité-prix**

COMPÉTITIVITÉ HORS-PRIX

La compétitivité hors-prix ou **compétitivité structurelle** met en relief d'autres critères de compétitivité que la **compétitivité prix** comme la différenciation des produits, la qualité des produits, la capacité d'**innovation**, la souplesse d'adaptation à la demande, etc. Au niveau d'un pays, la compétitivité structurelle renvoie à la notion de **spécialisation économique internationale**, c'est-à-dire à la capacité d'adaptation de l'appareil productif national à l'évolution de la demande mondiale et au dynamisme commercial de l'économie (stratégies des **entreprises** et de l'administration économique).

► **Commerce international** ► **Avantages absolus**
► **Avantages comparatifs**

COMPÉTITIVITÉ INTERNE

► **Compétitivité prix**

COMPÉTITIVITÉ-PRIX

La compétitivité-prix traduit la capacité à proposer sur le **marché** des produits à des **prix** inférieurs à ceux des concurrents. Elle dépend de l'évolution des :

- **coûts de production** (coût salarial, consommations intermédiaires en particulier),

- **taux de change** (une **dépréciation** favorise la compétitivité-prix et une appréciation la désavantage)

- **comportements de marge des entreprises** qui peuvent atténuer ou amplifier l'évolution des coûts de production et des taux de change.

⇒ Au niveau des échanges internationaux, la compétitivité-prix peut s'analyser de deux points de vue : la compétitivité externe qui désigne le dynamisme des **exportations** et la compétitivité interne qui correspond à la résistance aux **importations**.

► **Commerce international** ► **Compétitivité**

COMPÉTITIVITÉ STRUCTURELLE

► **Compétitivité hors-prix**

COMPORTEMENT DE MARGE

L'expression « comportement de marge » désigne une stratégie d'**entreprise** en matière de marge bénéficiaire.

Les comportements de marge jouent un rôle important à la suite d'une **dépréciation** ou d'une **dévaluation** de la **monnaie** car ils peuvent amplifier ou bien contrecarrer les effets attendus du changement de valeur de la monnaie nationale.

Par exemple, en cas de dépréciation de la monnaie, une entreprise européenne qui exporte aux États-Unis peut baisser ses **prix** en dollars dans l'espoir d'améliorer ses **parts de marché** aux États-Unis. L'entreprise peut aussi utiliser la dépréciation pour augmenter son **profit unitaire** en laissant ses prix en dollars inchangés.

⇒ Le raisonnement peut également être conduit à partir d'une appréciation ou d'une réévaluation de la monnaie.

► **Commerce international** ► **Compétitivité**
► **Courbe en J** ► **Théorème des élasticités critiques**

COMPORTEMENTS MIMÉTIQUES

Les comportements mimétiques consistent à imiter les comportements des autres agents économiques. J. M. Keynes avait déjà montré dans sa *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936) que de tels comportements sont déstabilisateurs. Ils expliquent en effet les phénomènes de paniques comme les engouements. Sur les **marchés**, et notamment sur le **marché des changes** et sur les **marchés des capitaux**, les comportements mimétiques contribuent à expliquer les phénomènes de **bulles spéculatives**. L'existence de comportements mimétiques remet en cause les analyses selon lesquelles les marchés conduisent nécessairement à des situations d'équilibre stable.

⇒ Les comportements mimétiques ne sont pas nécessairement irrationnels. Par exemple, en situation d'information imparfaite, on peut considérer que l'information la moins coûteuse est fournie par le comportement des autres agents.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Bulle spéculative** ► **Crise bancaire** ► **Crise de change**
► **Spéculation**

COMPOSITION ORGANIQUE DU CAPITAL

Dans la **théorie marxiste**, la composition organique du capital est le rapport entre le **travail mort** et le **travail vivant**, c'est-à-dire entre le **capital constant** et le **capital variable**. Sous l'effet de la concurrence entre les capitalistes, la valeur de ce rapport a tendance à augmenter quand le **capitalisme** se développe.

⇒ L'augmentation de la composition organique du capital est donc liée à un processus de substitution du **capital technique** au travail (ou, dans le vocabulaire marxiste, à la substitution du travail mort au travail vivant).

▷ Baisse tendancielle du taux de profit
 ▷ Combinaison productive ▷ Intensité capitalistique

COMPTABILITÉ ANALYTIQUE

La comptabilité analytique concerne l'entreprise. Elle évalue les résultats :

- par produits,
- par services,
- par zone géographique.

Elle permet de mieux orienter les politiques de production de l'entreprise.

⇒ Ne pas confondre avec la comptabilité générale.

► Entreprise ► Bilan ► Diversification

COMPTABILITÉ DE L'ENTREPRISE

La comptabilité de l'entreprise est une présentation codifiée et synthétique du patrimoine et du résultat de l'entreprise. Les multiples opérations des entreprises sont classées à partir d'une méthode d'enregistrement en partie double.

Les documents de la comptabilité générale (bilan, compte de résultat, tableau de financement) et de la comptabilité analytique (comptes de résultat par produits) ont une importance privilégiée pour les partenaires de l'entreprise.

► Entreprise ► Comptabilité nationale

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

La comptabilité générale permet de décrire l'état du patrimoine d'une entité économique, ses relations avec son environnement et son enrichissement au cours du temps.

Les documents établis à partir d'un Plan Comptable général sont une source d'informations pour les actionnaires d'une société, pour ses créanciers et

pour les autres partenaires (fournisseurs, clients, salariés, etc.).

► Entreprise ► Bilan ► Comptabilité analytique

COMPTABILITÉ NATIONALE

La comptabilité nationale est une représentation globale; détaillée et chiffrée de l'économie nationale dans un cadre comptable. Elle a été progressivement mise en place sous l'égide du Fonds monétaire international (FMI), dans l'ensemble des économies à partir des années cinquante. Elle classe les agents économiques (appelés unités institutionnelles) dans des secteurs institutionnels qui réalisent trois types d'opérations :

- des opérations sur les produits relatives à la production et à ses utilisations
- des opérations de répartition qui concourent à la formation des revenus
- des opérations financières qui portent sur des instruments financiers.

Les comptes nationaux retracent dans des comptes de secteurs, les opérations des secteurs et sous-secteurs institutionnels entre eux. Des comptes satellites établissent les coûts, les dépenses et le financement de certains domaines particuliers : éducation, santé, protection sociale, etc.

La comptabilité nationale évolue (instauration d'un système élargi de comptabilité nationale) pour s'adapter à l'évolution économique et assurer une harmonisation européenne ou internationale.

⇒ Il ne faut pas confondre la comptabilité nationale qui est un regroupement d'analyses statistiques dans un cadre comptable, avec la comptabilité privée qui est l'enregistrement de toutes les activités d'une entreprise. Le passage de la comptabilité privée à la comptabilité nationale pose d'ailleurs de nombreux problèmes d'agrégation.

► Comptabilité nationale



COMPTABILITÉ NATIONALE

La comptabilité nationale est une représentation globale, détaillée et chiffrée de l'économie nationale dans un cadre comptable qui a été développé dans le second XX^e siècle. Au début des années 1980, l'Organisation des Nations Unies a lancé, avec les autres grandes institutions internationales (le Fonds Monétaire international, la Banque Mondiale, l'Organisation de Coopération et de Développement Économique et la Communauté économique européenne), une réforme des comptes nationaux pour assurer une meilleure cohérence entre les statistiques élaborées par ces organismes et rendre plus significatives les comparaisons internationales. Il en est résulté un système rénové à vocation universelle, le SCN 93, applicable à tous les pays membres de l'ONU.

En conséquence, en France, le système original de comptabilité nationale mis en œuvre dans les années cinquante sous l'impulsion de C. Gruson (directeur général de l'INSEE entre 1961 et 1967), a été progressivement transformé à partir de 1976, puis en 1999 (avec le système élargi de comptabilité nationale) pour s'adapter à l'harmonisation européenne.

■ L'ARCHITECTURE DU SYSTÈME ÉLARGI DE COMPTABILITÉ NATIONALE

● Les centres de décisions : les secteurs institutionnels

La comptabilité nationale considère des agents économiques (appelés unités institutionnelles) prenant des décisions économiques autonomes et qui ont donc capacité pour détenir des biens et des actifs, souscrire des engagements, exercer des activités économiques et réaliser, en leur nom propre, des opérations avec d'autres unités. Selon leur fonction principale, les unités institutionnelles sont regroupées en six secteurs institutionnels :

- les Ménages (y compris entrepreneurs individuels),
- les Sociétés non financières,
- les Sociétés financières,

- les Administrations publiques ;
- les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLM) ;
- et un secteur non résident (**Reste du monde**).

Les opérations entre agents économiques de la comptabilité nationale

Les secteurs et sous - secteurs institutionnels réalisent trois types d'opérations :

- les **opérations sur les produits** relatives à la **production** et à ses utilisations ;
- les **opérations de répartition** qui concourent à la formation des **revenus** ;
- les **opérations financières** qui portent sur des instruments financiers.

Les opérations effectuées sont enregistrées en **flux** au moment du fait générateur. Par exemple, on comptabilise les intérêts dûs au fil du temps (« intérêts courus ») et non pas à la date de versement (« intérêts échus »), les **impôts** et **cotisations sociales** sont enregistrés pour leur montant dû et non pas encaissé. Toutes les opérations sont inscrites à deux reprises, une fois en ressources et une fois en emplois. Le total des opérations enregistrées en ressources est égal à celui des opérations comptabilisées en emplois.

● Les comptes de secteurs de la comptabilité nationale

Les opérations entre secteurs institutionnels sont elles-mêmes articulées dans des **comptes de secteurs** qui présentent, pour chaque secteur institutionnel, une description des différentes étapes du processus économique : **production** ; formation, distribution, **redistribution** et utilisation du revenu ; accumulation financière et non financière. Comme dans la comptabilité privée, les comptes sont toujours équilibrés : ce qui est significatif ce sont donc le solde et l'évolution des soldes pour chacun des comptes.

Les différents soldes pour chaque compte sont :

- la valeur ajoutée (compte de production) ;
- l'excédent brut d'exploitation (compte d'exploitation) ;
- les revenus primaires (compte d'affectation des revenus primaires) ;
- le revenu disponible (compte de distribution secondaire du revenu) ;
- le revenu disponible ajusté (compte de redistribution du revenu en nature) ;
- l'épargne brute/nette (compte d'utilisation du revenu) ;
- le solde du compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux **transferts en capital** (compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital) ;
- la capacité de financement (+) / ou sur le besoin de financement (-) (compte des acquisitions d'actifs financiers).

L'introduction de **comptes de patrimoine** a été nécessaire pour intégrer le développement de la **financiarisation** des économies et ses conséquences sur les niveaux et les structures des **patrimoines**. L'innovation la plus marquante a été la création d'un compte de réévaluation, destiné à enregistrer les gains ou pertes de détention résultant des variations de prix des actifs et des passifs existants.

Le compte de patrimoine des secteurs institutionnels renseigne sur la valeur des actifs et des **passifs** à un moment donné du temps. Son solde est la valeur nette.

Un compte de patrimoine est également établi pour l'économie totale et pour le Reste du monde. Pour l'économie nationale, le solde est un indicateur de la richesse nationale (somme des actifs non financiers et des créances financières nettes vis-à-vis du reste du monde).

Des **comptes satellites** analysent les **coûts de production**, les dépenses et le financement de certains domaines particuliers : éducation, santé, **protection sociale**, etc.

■ L'APPROCHE DU CIRCUIT ÉCONOMIQUE DANS LES TABLEAUX SYNTHÉTIQUES DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

● Le tableau Entrées – Sorties (TES)

Le tableau **Entrées – Sorties** résume les comptes et retrace ainsi le processus de production (structure des coûts, revenu généré et emplois) et les flux de biens et de services (production, importations, exportations, consommation intermédiaire, consommation finale et formation de capital par groupe de produits). Le tableau entrées-sorties est constitué de quatre tableaux :

- un tableau des ressources par produits ;
- un tableau des emplois finals par produits ;
- un tableau des entrées intermédiaires ;
- un tableau donnant les **comptes d'exploitation** par branche.

Chaque ligne horizontale des trois premiers tableaux constitue l'équilibre emplois-ressources pour un produit. On ajoute à la production (au **prix de base**) et aux **importations**, les marges commerciales et de transport, ainsi que les **impôts** sur les produits (dont la TVA), et on retranche les **subventions** sur les produits, pour aboutir à des ressources cohérentes avec des emplois valorisés au **prix d'acquisition**.

Le tableau des entrées intermédiaires (ou tableau d'échanges interindustriels) comporte en lignes les produits, et en colonnes les **branches**. La somme d'une ligne est égale aux utilisations

intermédiaires du produit par une branche, au cours de la période considérée. La somme d'une colonne donne le total des **consommations intermédiaires** d'une branche.

Les **comptes d'exploitation** par branche donnent la décomposition de la **valeur ajoutée** entre :

- la rémunération des salariés qui inclut l'ensemble des **charges sociales** ;
- les **impôts sur la production** nets des subventions (non compris les impôts sur les produits) ;
- l'excédent brut d'exploitation ou solde du **compte d'exploitation**.

● Les comptes économiques intégrés ou tableau économique d'ensemble

Tous les comptes des secteurs institutionnels y compris les comptes de patrimoine et de variations de patrimoine, sont regroupés au sein d'un même tableau (les comptes économiques intégrés ou **tableau économique d'ensemble**). Les secteurs institutionnels figurent en colonnes, tandis que les lignes sont constituées par les opérations et les soldes des différents comptes.

Le **tableau des opérations financières** (TOF) est la partie financière des comptes nationaux. - En flux, le tableau décrit les variations d'actifs financiers et de passifs qui composent la capacité de financement. En stocks, les actifs financiers sont les "encours" et les passifs des comptes de patrimoine.

■ LES GRANDS AGRÉGATS DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

● Les grands agrégats significatifs

La comptabilité nationale élabore un certain nombre d'indicateurs synthétiques ou **agrégats** significatifs autour desquels se construisent les **politiques économiques** et les anticipations des agents économiques. La **mondialisation** des économies et des sociétés accroît les besoins d'informations directement comparables.

Le **Produit Intérieur Brut (PIB)** est un indicateur de la production réalisée au cours d'une période de temps produite sur une année ou sur un trimestre. Il est calculé, aux prix de marché, par la somme des valeurs ajoutées des différents secteurs institutionnels, par la somme des emplois finals intérieurs (les importations sont déduites), ou encore par la somme des emplois inscrits dans le compte d'exploitation (somme des revenus primaires distribués). Cet indicateur présente, du point de vue de la commission Stiglitz – Sen – Fitoussi (2009), deux avantages principaux : c'est un concept synthétique, largement reconnu et utilisé ; Il s'inscrit dans un cadre comptable et statistique normalisé du point de vue international.

Le PIB peut être aussi évalué par tête d'habitant, il est dans ce cas un indicateur du **niveau de vie**.

Si on déduit du PIB le solde net des **revenus primaires** avec le Reste du monde et si on ajoute le solde des transferts courants avec le Reste du monde, on obtient le **revenu national disponible brut**. Le revenu national n'étant pas un concept de production mais de revenu, il est plus significatif de l'exprimer en termes nets, c'est-à-dire après déduction de la **consommation de capital fixe**.

La **consommation finale totale** est aussi un agrégat important permettant d'évaluer l'utilisation de biens et **services** par les ménages et les administrations pour la satisfaction directe des besoins humains, tant individuels que collectifs.

La comptabilité nationale distingue :

- la consommation finale des ménages
- la consommation finale des administrations.

La frontière entre services « individuels » et « collectifs » concerne les services fournis par les administrations publiques, puisque toutes les dépenses de consommation finale des ménages sont individuelles, y compris par convention, tous les biens et services fournis par les ISBLM. Par convention, les dépenses de consommation finale des administrations publiques individualisables sont traitées comme des dépenses de consommation individuelles. La part socialisée de la consommation conduit à différencier : la **consommation finale effective des ménages** (qui est une norme européenne utilisée pour comparer les niveaux de vie) et la **dépense de consommation finale des ménages** après déduction des dépenses prises en charge par les administrations publiques (remboursements des dépenses de santé, etc.).

La **formation brute de capital fixe (FBCF)** est la mesure comptable de l'**investissement** qui correspond dans le système européen de Comptabilité à la valeur des **biens durables** neufs acquis par les unités de **production** pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production. L'investissement immatériel est très partiellement pris en compte (logiciels d'entreprise par exemple).

● Les évaluations en valeur et en volume

Toutes les grandeurs de la comptabilité nationale sont évaluées « en **valeur** » (ou à **prix courants**).

Les échanges sont évalués en utilisant les prix effectivement pratiqués et le prix perçu par le producteur n'est pas celui payé par l'acquéreur puisque le bien (ou le service) doit être transporté et commercialisé par des intermédiaires qui prélèvent des marges ; en outre il doit, en général, supporter des impôts sur les produits (**Taxe sur la valeur ajoutée**, par exemple) et reçoit parfois des **subventions**.

Lorsque des biens ou services produits ne sont pas échangés, on les valorise aux prix pratiqués pour les échanges portant sur des biens ou services de même nature : c'est le cas par exemple des services de **logement** que se rendent les propriétaires occupants...

Lorsqu'il n'existe pas d'échanges pour ces biens, on utilise souvent par défaut les **coûts de production**. Par ailleurs, des méthodes d'évaluation indirectes sont utilisées pour évaluer certains services qui sont réellement produits et consommés mais qui ne sont pas facturés en tant que tels : c'est le cas des **services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM)**. C'est le principal changement conceptuel récent. Les intérêts versés et reçus par les agents économiques sont désormais nets de la marge des institutions financières.

L'évolution du PIB en valeur n'est pas en soi une information suffisante ; pour évaluer la croissance, seule compte vraiment l'évolution « en **volume** » (ou à **prix constants**). Pour l'obtenir, on isole l'impact des variations de prix. Lorsqu'on considère un bien unique et de qualité homogène (de l'aluminium, par exemple), la production ou la consommation peut être mesurée directement en quantité (ici en tonnes) et il est relativement simple de faire la part des prix et des volumes dans l'évolution de la valeur entre deux années successives. Cependant, la comptabilité nationale doit mesurer la valeur de grandeurs agrégées hétérogènes dont l'évolution dépend des transformations de l'économie et du **progrès technique**.

Les nouveaux ordinateurs, par exemple, ont des performances nettement plus élevées, ce qui, à prix constants, signifie une plus grande valeur. En conséquence, le prix des ordinateurs baisse beaucoup plus vite que ne le montrent les étiquettes. Des indices à qualité constante (ou **prix hédonistes**) ont été élaborés pour différencier la baisse du prix moyen de la hausse de la qualité. Pour des biens complexes (une automobile par exemple), le principe consiste à évaluer ce qu'aurait été l'évolution si les prix étaient restés fixes.

De plus, les évolutions aux prix d'une année de base accordent une importance excessive aux biens dont les prix relatifs diminuent tendanciellement, comme le matériel informatique, au détriment de ceux dont les prix relatifs augmentent (certains services), et le biais s'aggrave avec le temps. Des changements de base quinquennaux atténuent largement les inconvénients d'une base fixe des prix.

■ LES LIMITES DE LA COMPTABILITÉ NATIONALE

● Comptabilité nationale et choix théoriques

Si K. Marx (1818-1883) a rendu hommage à l'école **physiocratique** et plus particulièrement au tableau économique de Quesnay (1758) qui montre l'interdépendance des différentes classes sociales, les économistes marxistes insistent sur le caractère « idéologique » de la comptabilité nationale, en remarquant que les rapports de classe et l'exploitation sont masqués dans cette logique d'analyse du fonctionnement des économies. L'origine « keynésienne » (et secondairement « néoclassique ») de la comptabilité nationale amène en effet à privilégier les interdépendances entre agents économiques (évalués en termes monétaires) et à ignorer les rapports de pouvoir et les conflits.

Les systèmes de comptabilité nationale ont une vision exempte de toute considération éthique. Ainsi le système européen de comptabilité précise que les activités illégales (telles que la fabrication et la distribution de stupéfiants) ne sont en principe pas exclues des comptes. Certains économistes cependant souhaiteraient introduire des considérations éthiques dans l'évaluation des richesses. Certains travaux prônent une prise en compte plus étendue de la **production non marchande** (domestique, bénévolat etc.) qui contribue au bien être. D'autres économistes récusent cette position qui bouleverserait la logique du cadre construit pour l'analyse des flux marchands. Jusqu'où repousser les cadres conceptuels de la comptabilité nationale (pourquoi alors ne pas valoriser le temps de loisirs voire le temps du « sommeil réparateur », les services rendus par les actifs naturels, etc. ?). Ils prônent plutôt le développement et l'amélioration des **comptes satellites** qui permettent de dégager une vision plus précise de l'état économique des nations.

● Le degré de fiabilité de la comptabilité nationale

Si la quête de « synthèse statistique » selon les termes d'A. Vanoli (2002) est incontournable, les systèmes de comptabilité nationale qui ont eu initialement pour objectif la mesure la plus objective possible de la valeur des biens et services finaux produits par une économie, ou la distribution du revenu national, ne sont pas des outils parfaits d'évaluation du bien être économique et de sa variation. Dès 1949, Kuznets s'intéressait aux « coûts gonflés de la civilisation urbaine » qui incluent les services bancaires entraînés par l'appartenance à une économie monétaire, les cotisations syndicales, les coûts liés à la vie dans les villes etc. Or, les agrégats de la comptabilité nationale sont souvent confondus par les médias avec la « réalité » économique : l'instrument de mesure est alors assimilé au réel et le produit intérieur brut est assimilé au bien être et son augmentation au progrès. Il importe de tenir compte :

- des marges d'erreurs statistiques inévitables. Elles sont très variables selon les grandeurs mesurées, les pays et les époques ;

- de l'**inflation**. Certaines statistiques sont données en valeur et d'autres en volume, or l'utilisation de données en valeur rend les comparaisons dans le temps difficiles puisque les mesures sont influencées par les variations de prix. Les données en volume « déflatées » permettent des comparaisons à moyen terme, mais elles supposent une bonne évaluation de l'**effet qualité** ;

- de l'évolution des **prix relatifs**. Les prix des différentes catégories de biens n'évoluent pas au même rythme. La discontinuité des changements de base affecte la mesure des évolutions. En conséquence, plus l'on s'éloigne de l'année de base, plus les comparaisons sont difficiles ;

- des difficultés des comparaisons internationales d'agrégats de pays à structures économiques différentes. En principe, les comparaisons entre pays sont « normalisées » dans le cadre des organisations internationales (Organisation des Nations Unies, OCDE, UE...). Néanmoins, seules les comparaisons entre les pays développés sont fiables. Les variations des **taux de change** perturbent fortement les comparaisons ; on tente alors de calculer les PIB à partir de taux de change calculés en **parité de pouvoir d'achat** (PPA), c'est-à-dire en tenant compte du pouvoir d'achat interne pour éviter l'impact des fluctuations de l'instrument de mesure (le **dollar** des États-Unis). D'autres « indicateurs composites » comme l'**indicateur du développement humain** (IDH) du Programme de Nations Unies pour le Développement peuvent utilement compléter la comparaison des PIB par tête.

En septembre 2009, la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi rend un rapport insistant sur le fait que le PIB ne peut pas constituer l'unique indicateur de la performance économique et du progrès social.

La mesure du PIB pourrait en premier lieu être améliorée en corrigeant la mesure des **services**, et notamment des services publics, dont certains sont dispensés à titre gratuit. On considère actuellement que la valeur de la production de ces services est égale au coût des facteurs utilisés pour les produire (**salaires** des enseignants par exemple). Mais les **gains de productivité** éventuels ne peuvent alors pas être mesurés : une amélioration de la qualité de l'enseignement n'a ainsi pas d'impact sur la valeur de la production de service d'éducation. Une approche reposant sur les résultats ou les produits serait ainsi préférable selon cette commission.

Par ailleurs, le PIB est une grandeur brute qui n'intègre pas la dépréciation du stock de capital physique. Or le remplacement du stock de capital diminue les possibilités de consommation. Il serait donc préférable d'utiliser le produit intérieur net (PIN) qui mesure la production intérieure nette de la **dépréciation** du stock de capital physique.

Enfin le calcul du PIB est surtout adapté à la mesure de la **production marchande**, et du point de vue des consommateurs finaux (**ménages, administrations publiques**, etc.), la performance économique est mieux appréhendée par la notion de revenu que par celle de production. L'indicateur du revenu disponible national net, représentant la somme des flux de revenus à destination d'une économie, peut alors compléter le PIB.

● Comptabilité nationale, niveau de vie et qualité de la vie

Dans les conclusions de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi on trouve l'idée selon laquelle, pour mesurer le **niveau de vie** des ménages, le **revenu disponible** est préférable au PIB. Cependant, il doit être complété et les comptes nationaux utilisent ainsi le revenu disponible ajusté, égal au revenu disponible des ménages augmenté des **transferts sociaux** en nature effectués par l'**État**. Cela permet notamment de rendre la mesure du revenu disponible indépendante du financement public ou privé des services de santé ou d'éducation et permet des comparaisons internationales de niveau de vie.

Par ailleurs la mesure du niveau de vie ne doit pas se limiter à une approche portant sur des valeurs moyennes. Il est nécessaire de prendre en compte les inégalités dans la répartition de revenus. Par exemple, l'écart entre le revenu moyen et le revenu médian donne des indications sur l'évolution des inégalités. On peut également prendre en compte les structures de consommation des ménages et effectuer des comptes de ménages par catégories sociales.

Enfin, le PIB est également peu adapté à l'évaluation de la qualité de la vie et du sentiment de bien-être des ménages. L'approche par les **capabilités** d'A. Sen permet de recenser d'autres caractéristiques objectives de la qualité de vie, à partir de différents indicateurs, comme par exemple : les taux de mortalité ou de morbidité (pour la santé) ; les taux de scolarisation et d'obtention des diplômes, le niveau d'alphabétisation (pour l'éducation) ; le temps de travail, la durée des trajets, le coût des transports, le temps de loisir (pour la prise en compte des activités personnelles) ; l'adhésion à des associations, le travail bénévole, les relations de voisinage (pour les liens sociaux), etc. Comme il est difficile d'agréger ces divers indicateurs, la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi suggère d'utiliser des mesures multiples, chacune représentative d'un aspect de la qualité de la vie.

● La prise en compte des problèmes environnementaux

Les nuisances et les dégradations ne sont pas prises en compte dans le Produit intérieur brut, pas plus d'ailleurs que les effets de mesures prises par certains pays pour les combattre. Il n'y a donc pas de « PIB vert » dans les nouveaux comptes nationaux. De plus, les coûts d'épuisement des ressources, les coûts liés à la pollution soulèvent de grandes difficultés d'évaluation quantitative. Mais d'autres auteurs (dont C. Cobb, initiateur de l'*Index of Sustainable Economic Welfare*)

cherchent à construire un PIB ajusté en fonction de d'éléments économiques, sociaux (inégalités des revenus), et environnementaux (affaiblissement de la richesse des générations futures avec la dégradation des ressources naturelles). Ils cherchent à dresser la liste des éléments à prendre en compte pour tenir compte des modifications que les activités économiques apportent à l'environnement :

- les nuisances (bruit ou pertes de temps dans les embouteillages) ;
- la dégradation de l'environnement (qualité de l'air ou de l'eau provoquée par les rejets de polluants) qui a un effet sur la santé des individus, et sur leur bien-être ;
- l'épuisement des ressources disponibles (ressource minières par exemple) ou utilisation trop intensive de ressources dont le renouvellement est lent, comme les forêts.

Le problème le plus difficile à résoudre est celui de l'évaluation monétaire des nuisances et dégradations dans la mesure où il n'est pas possible de se référer à un **prix de marché** de la pollution. La valeur à attribuer à la dégradation de l'environnement due à toutes formes de déchets qu'ils soient de nature gazeuse, liquide ou solide, est l'objet de controverses. Le coût de remise en état semble souvent excessif, et devient même infini quand le retour à l'état initial est impossible. Le prix que les consommateurs seraient prêts à payer pour compenser les dommages est d'une évaluation délicate, et risque d'être trop faible si la dégradation est destinée à durer pendant une période très longue, plus longue que celle que les consommateurs prendront spontanément en compte.

Néanmoins, la nécessité d'identifier les transactions liées à l'environnement dans le processus comptable au-delà du compte de la production (dépenses liées à la protection de l'environnement, taxes liées à l'environnement et **réglementations** comme les quotas de pêche et les permis d'émissions, etc.), implique de disposer d'un système de comptabilité d'actifs pour certaines ressources. Cela a conduit à la publication de tableaux des ressources-emplois des ressources naturelles, des entrants productifs fournis par l'écosystème et des déchets. Mais, en définitive, le nouveau système de comptabilité nationale ne donne aucune indication précise sur la valorisation des atteintes à l'environnement.

► **Consommation et épargne** ► **Croissance économique** ► **Économie et écologie** ► **État** ► **Capital et investissement** ► **Politique Économique** ► **Productivité** ► **Système productif** ► **Balance des paiements** ► **Biens communs** ► **Développement durable** ► **Économie de l'environnement** ► **Effet externe** ► **Fiscalité écologique** ► **Marché de permis d'émission**

● ARCHAMBAULT E., (2003), *Comptabilité nationale*, Economica.

DESCAMPS C., (2002), *Comptabilité nationale*, Bréal.

GADREY J., JANY-CATRICE F., (2007), *Les nouveaux indicateurs de richesse*, La Découverte, « Repères ».

PIRIOU J.-P., (2008), *La comptabilité nationale*, La Découverte, « Repères ».

TEULON F., (2009), *Initiation à la comptabilité nationale*, PUF.

O DIARD M., GRELET-TERRIOU C. (2005), *La nouvelle comptabilité nationale*, Vuibert.

MEDA D., (2008), *Au-delà du PIB - Pour une autre mesure de la richesse*, Flammarion.

VANOLI A., (2002), *Une histoire de la comptabilité nationale*, La Découverte.

VIVERET P., (2010), *Reconsidérer la richesse*, L'Aube.

@ Site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Site Europa : europa.eu

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site du Fonds Monétaire International : www.imf.org/external/fra/

Site du PNUD : www.undp.org/french/

Site de la commission Stiglitz – Sen – Fitoussi : <http://www.stiglitz-sen-fitoussi.fr/fr/index.htm>

COMPTE COURANT

Un compte courant est un compte bancaire sur lequel figure la **monnaie scripturale** détenue par un **agent économique**. Plus précisément, un compte courant enregistre les opérations créditrices et débitrices réalisées par le titulaire du compte, ce qui permet de déterminer le solde du compte qui peut être un solde créateur ou un solde débiteur.

À la différence des comptes d'épargne, un compte courant donne généralement droit à l'utilisation d'un chéquier, d'une carte bancaire ou de tout autre instrument de circulation de la monnaie scripturale.

⇒ Un compte courant est parfois appelé un compte-chèques.

⇒ Les avoirs figurant sur les comptes courants des agents non bancaires sont désignés dans les statistiques monétaires sous l'expression de « dépôts à vue ».

► **Monnaie** ► **Agrégats monétaires** ► **Création de monnaie** ► **Liquidité**

COMPTE D'AFFECTATION DU REVENU PRIMAIRE

Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), le **compte d'affectation du revenu primaire** présente, pour chaque secteur institutionnel, les **revenus primaires** reçus ou versés. Il permet de dégager le solde des **revenus primaires**, qui est le **revenu** de chaque secteur avant redistribution.

► **Comptabilité nationale** ► **Compte d'utilisation du revenu** ► **Compte de capital** ► **Compte de**

distribution du revenu ▷ *Compte de patrimoine*
▷ *Tableau économique d'ensemble (TEE)*

COMPTE D'EXPLOITATION

Dans le système européen de comptabilité (SEC), le compte d'exploitation est un compte de flux où figure en ressources la valeur ajoutée et en emplois les salaires et les impôts sur la production. Le solde de ce compte est l'excédent brut d'exploitation.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de patrimoine* ▷ *Tableau économique d'ensemble (TEE)*

COMPTE D'UTILISATION DU REVENU

Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), le compte d'utilisation du revenu permet de dégager un solde d'épargne brute ou nette d'une unité institutionnelle. Ce compte se partage en fait en deux « sous comptes » :

- le compte d'utilisation du revenu disponible
- le compte d'utilisation du revenu disponible ajusté.

Au revenu disponible correspond la dépense de consommation, alors qu'au revenu disponible ajusté correspond la consommation finale effective.

► *Comptabilité nationale* ► *Revenus*
► *Consommation et épargne* ▷ *Compte de capital*
▷ *Compte de distribution du revenu* ▷ *Compte de patrimoine* ▷ *Comptes de secteurs*

COMPTE DE DISTRIBUTION SECONDAIRE DU REVENU

Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), le compte de distribution secondaire du revenu permet de constater les modifications du solde des revenus primaires par les opérations de redistribution (prestations sociales, cotisations sociales et impôts courants sur le revenu et le patrimoine).

Le solde de ce compte est le revenu disponible.
⇒ Le revenu national est la somme des revenus disponibles des différents secteurs institutionnels.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte d'affectation du revenu* ▷ *Compte d'utilisation du revenu*
▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de patrimoine*
▷ *Compte de production* ▷ *Comptes de secteurs*

COMPTE DE PATRIMOINE

Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), le compte de patrimoine dresse à un moment précis dans le temps, l'état de la valeur des actifs

détenus et des passifs contractés par une unité institutionnelle ou un secteur institutionnel. Le solde de ce compte est la valeur nette du patrimoine

⇒ Les éléments d'actifs et de passifs enregistrés dans ce compte sont comptabilisés à leur valeur de marché à la date d'établissement de ce compte, ou au coût technique de renouvellement (cas des actifs fixes productifs).

► *Comptabilité nationale* ► *Revenus* ▷ *Compte d'affectation du revenu* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de production*

COMPTE DE PRODUCTION

Dans la comptabilité nationale, le compte de production enregistre en emploi les consommations intermédiaires et en ressources la production. Ce compte permet de dégager la valeur ajoutée de chacun des secteurs institutionnels.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Comptes d'exploitation*
▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de patrimoine*

COMPTE DE REDISTRIBUTION DU REVENU EN NATURE

Dans la comptabilité nationale, le compte de redistribution du revenu en nature présente une mesure plus large du revenu des ménages intégrant des prestations sociales en nature. Il retrace le passage du revenu disponible au revenu disponible ajusté en prenant en compte des transferts sociaux en nature. Le solde de ce compte est le revenu disponible ajusté.

► *Comptabilité nationale* ▷ *Compte d'utilisation du revenu* ▷ *Compte de capital* ▷ *Compte de patrimoine*

COMPTE DE RÉSULTAT

Le compte de résultat est un document comptable qui retrace les produits et les charges d'une entreprise (ou d'une organisation) et dont le solde se traduit par un enrichissement ou un appauvrissement imputable à son activité.

► *Entreprise* ▷ *Bilan* ▷ *Profit* ▷ *Taux de rentabilité*

COMPTE DE SECTEURS

La comptabilité nationale retrace comptes les opérations des secteurs institutionnels par l'intermédiaire d'un ensemble de comptes articulés entre eux. Cette présentation permet de dégager des soldes significatifs (en gras et italiques dans le tableau ci-dessous).

Emplois	Ressources
<i>Compte de production</i>	
Consommation intermédiaire Valeur ajoutée brute/nette au prix de base	Production au prix de base

Compte des acquisitions d'actifs non financiers

Compte d'exploitation			
Rémunération des salariés Autres impôts sur la production – Subventions d'exploitation Excédent brut/net d'exploitation/Revenu mixte		Valeur ajoutée brute/nette	
Compte d'affectation des revenus primaires			
Intérêt, dividendes, autres revenus de la propriété		Excédent brut/net d'exploitation/Revenu mixte Rémunérations des salariés Impôts sur la production et les importations Subventions Revenus de la propriété	
Solde brut/net des revenus primaires			
Compte de distribution secondaire du revenu			
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine Cotisations sociales Prestations sociales en espèces Autres transferts courants Revenu disponible brut/net		Solde brut/net des revenus primaires Impôts courants sur le revenu et le patrimoine Cotisations sociales Prestations sociales en espèces Autres transferts courants	
Compte de redistribution du revenu en nature			
Transferts sociaux en nature Revenu disponible brut/net ajusté		Revenu disponible brut/net Transferts sociaux en nature	
Compte d'utilisation du revenu			
Revenu disponible		Revenu disponible ajusté	
Emplois	Ressources...	Emploi	Ressources...
Dépense de consommation finale Épargne Brute/nette	Revenu disponible brut/net	Consommation finale effective Épargne brute/nette	Revenu disponible brut/net ajusté
Compte des variations de la valeur nette dues à l'épargne et aux transferts en capital			
Variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital		Épargne nette Transferts en capital reçus – Transferts en capital versés	
Compte des acquisitions d'actifs financiers			
Formation brute de capital fixe – Consommation de capital fixe Variation des stocks Acquisitions moins cessions d'objets de valeur Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits Capacité (+) / Besoin (-) de financement		Variation de la valeur nette due à l'épargne et aux transferts en capital	

⇒ Tous les secteurs ne possèdent pas nécessairement dans leurs comptes toutes les opérations qui sont indiquées ci-dessus. Par ailleurs, les opérations peuvent être, selon les secteurs, en emplois ou en ressources (les « impôts courants sur le revenu et le patrimoine » par exemple, apparaissent en ressources pour les administrations publiques et en emplois dans les comptes des autres secteurs). Enfin, cette séquence de comptes se poursuit normalement avec les **comptes financiers** et les **comptes de patrimoine**.

► **Comptabilité nationale** ► **Comptes satellites**

COMPTE DES ACQUISITIONS D'ACTIFS NON FINANCIERS

Dans le Système européen de comptabilité (SEC 95), le **compte des acquisitions des actifs non financiers** permet de dégager la **capacité** (ou le **besoin**) de **financement**.

► *Comptabilité nationale* ► *Comptes de secteurs***COMPTE FINANCIER**

Dans la **comptabilité nationale**, le compte financier décrit, pour chaque secteur institutionnel, les variations d'actifs financiers et de passifs liées à des opérations d'acquisition ou d'engagement.

Le solde de ce compte est le solde des créances et dettes. Il correspond à la **capacité de financement** (ou au **besoin de financement**) du compte de capital, mais les sources pour établir ces comptes sont différentes et cela suppose des ajustements statistiques entre ces deux soldes.

► *Comptabilité nationale* ► *Compte d'affectation du revenu* ► *Compte d'utilisation du revenu* ► *Compte de capital* ► *Compte de patrimoine* ► *Compte de production* ► *Comptes économiques intégrés* ► *Tableau économique d'ensemble*

COMPTES ÉCONOMIQUES INTÉGRÉS

► *Tableau économique d'ensemble*

COMPTES NATIONAUX

Les comptes de la nation donnent une représentation chiffrée détaillée de l'économie. Ils servent aussi bien à l'analyse conjoncturelle qu'à l'analyse macroéconomique. Ils retracent notamment les opérations des secteurs institutionnels par l'intermédiaire d'un ensemble de comptes articulés entre eux :

- un compte de production ;
- un compte d'exploitation ;
- un compte d'affectation du revenu primaire ;
- un compte de distribution secondaire du revenu ;
- un compte des acquisitions d'actifs non financiers, qui permet de dégager la **capacité** (ou le **besoin**) de **financement**.

La séquence des comptes se poursuit ensuite avec les comptes de patrimoine.

► *Comptabilité nationale* ► *Comptes de secteurs*

COMPTES SATELLITES

Dans les comptes nationaux, les comptes satellites rassemblent des données statistiques relatives à des domaines particulier : l'éducation, la santé, la **protection sociale** et l'environnement, l'économie sociale.

► *Comptabilité nationale* ► *Compte d'affectation du revenu* ► *Compte d'utilisation du revenu* ► *Compte de capital* ► *Compte de patrimoine* ► *Compte de production*

CONCENTRATION (DES ENTREPRISES)

La concentration est un processus d'accroissement de la taille des **entreprises** qui aboutit au cours du temps au contrôle d'une part croissante du **marché** par une ou plusieurs d'entre elles.

La concentration peut être mesurée à un moment donné (poids des plus grandes entreprises en termes de **chiffre d'affaires**, d'effectifs, etc.).

La concentration peut se réaliser par **croissance externe**, par **croissance interne** ou bien par diminu-

tion du nombre d'entreprises à la suite de sorties du marché.

On distingue trois formes de concentration : la concentration horizontale, la concentration verticale et la concentration conglomerale.

► *Système productif* ► *Entreprise* ► *Capitalisme actionnarial* ► *Concurrence imparfaite* ► *Monopole* ► *Oligopole* ► *Concurrence pure et parfaite* ► *Concurrence monopolistique* ► *Indice d'Herfindahl* ► *Pouvoir de marché*

CONCENTRATION CONGLOMÉRALE

La concentration conglomerale est une stratégie de **concentration** qui consiste à réunir sous le contrôle d'un même centre de décision des **entreprises** exerçant des activités très différentes, voire disparates. Il s'agit de réduire de réduire les risques en diversifiant le portefeuille d'activités. Dans ces conditions les critères de choix des entreprises sont le plus souvent la **rentabilité** et le potentiel de croissance.

Les concentrations conglomerales ont surtout été mises en œuvre dans les années 1960-1970, depuis les années 1980, les groupes industriels ont tendance à se recentrer sur leur cœur de métier.

► *Système productif* ► *Entreprise* ► *Capitalisme actionnarial* ► *Concentration horizontale* ► *Concentration verticale*

CONCENTRATION HORIZONTALE

La concentration horizontale est une forme de **concentration** qui réunit sous le contrôle d'un même centre de décision des **entreprises** fabriquant un même produit ou groupe de produits (deux constructeurs d'automobiles par exemple).

► *Système productif* ► *Entreprise* ► *Concentration conglomerale* ► *Concentration verticale*

CONCENTRATION VERTICALE

La concentration verticale est une forme de **concentration** qui réunit sous le contrôle d'un même centre de décision, des **entreprises** intervenant à des stades différents de la fabrication d'un produit ou d'un groupe de produits. Elle se développe :

– soit en direction de l'amont, l'intégration s'orientant vers les sources d'approvisionnement (par exemple une société sidérurgique qui contrôle des mines de fer ou de charbon) ;

– soit en direction de l'aval, l'intégration se tournant vers les débouchés (une société sidérurgique qui prend le contrôle d'une entreprise de construction mécanique).

► *Système productif* ► *Entreprise* ► *Concentration horizontale* ► *Concentration conglomerale* ► *Trust*

CONCEPT

Un concept est une représentation mentale d'un objet concret ou abstrait, d'une relation, d'une propriété (concept d'**entreprise**, concept de **mode de production**, concept d'**élasticité prix**...). Un concept peut être défini en extension ou en compréhension.

⇒ Il ne faut pas confondre concept et notion. Une notion relève souvent du sens commun, sa défini-

tion est imprécise. Un concept est défini de façon rigoureuse, généralement en relation avec d'autres concepts au sein d'une **théorie**. Par exemple, la notion commune d'exploitation est très différente du concept d'**exploitation** chez K. Marx (1818-1883). Un concept est donc toujours problématisé.

► *Épistémologie économique* ► *Théorie économique*

CONCURRENCE

La concurrence désigne une situation de marché dans laquelle il existe une « compétition » entre vendeurs et entre acheteurs. Cette compétition peut porter sur les **prix**, les caractéristiques d'un produit, les **parts de marché**, etc. Les **théories économiques** appréhendent la concurrence de façon différente.

Au XVIII^e siècle, l'école **physiocratique** préconise le fameux « laissez faire les hommes, laissez passer les marchandises », expression de V. de Gournay (1712-1759). En France Turgot tente d'appliquer la doctrine des Physiocrates et libéralise le commerce des grains. Pour A. Smith (1723-1790), fondateur de l'école classique, la concurrence est à l'origine de la **main invisible du marché** en rendant compatible les décisions individuelles et l'intérêt général.

Ces conclusions seront reprises et formalisées par le modèle de **concurrence pure et parfaite**. Leur démonstration repose néanmoins sur une analyse statique, une absence de prise en compte du temps et l'**hypothèse** d'information parfaite.

Pour K. Marx (1818-1883), la concurrence caractérise fondamentalement le **mode de production** capitaliste. Cette opposition entre capitalistes génère des contradictions et conduit à un accroissement de la **concentration** des entreprises et à la **baisse tendancielle du taux de profit**.

Pour l'école autrichienne, la concurrence est un processus analysé dans un cadre d'information imparfaite. L'**incertitude** caractérise ainsi fondamentalement les actions des **agents économiques**. Le marché est alors conçu comme un processus de découverte de l'information et les prix deviennent des mécanismes de transmission de cette information. Il y a concurrence dès qu'il y a libre entrée sur le marché et dès lors que les agents sont libres de modifier leur comportement pour s'adapter aux changements incessants des conditions de production et des préférences des consommateurs. À la différence du modèle walrasien où la **concurrence pure et parfaite** conduit à un équilibre statique, la conception autrichienne considère que la concurrence permet de réguler les **déséquilibres** permanents engendrés par le fonctionnement du marché.

Cette conception se retrouve chez J. A. Schumpeter (1883-1950) pour qui l'**innovation** est le principal vecteur de la concurrence entre firmes dans un contexte d'incertitude. Le processus concurrentiel et la recherche du **profit** conduisent les firmes à rechercher des positions de **monopole** grâce à l'innovation. Ce monopole est néanmoins temporaire car les autres firmes finissent par imiter la firme innovatrice.

Les analyses de la concurrence de la nouvelle microéconomie font référence à la **rationalité limitée** et à des situations de concurrence imparfaite.

► *Marchés et prix* ► *Commissaire-priseur*
► *Concurrence monopolistique* ► *Concurrence pratique* ► *Coordination* ► *Destruction créatrice*
► *Marché contestable* ► *Opportunisme*
► *Rationalité économique* ► *Régulation* ► *Théorie néoclassique*

CONCURRENCE FISCALE

La concurrence fiscale consiste pour les États et les collectivités territoriales à diminuer les **taux d'imposition** ou à exonérer certaines bases d'imposition afin d'attirer sur leur territoire les activités économiques et les résidents (en général fortunés). Si ce comportement est rationnel au niveau d'un état ou d'une collectivité, l'effet global est généralement considéré comme négatif en raison de deux mécanismes :

– d'une part, les États voient progressivement leurs ressources diminuer ce qui les pousse soit à réduire leur intervention soit à s'endetter ;

– d'autre part, la charge fiscale pèse de plus en plus lourdement sur les activités les moins mobiles (travail peu qualifié, activités de services).

► *État* ► *Politique économique* ► *Mondialisation*
► *Équité fiscale* ► *Fiscalité optimale* ► *Paradis fiscaux* ► *Taux de pression fiscale* ► *Zone franche*

CONCURRENCE IMPARFAITE

La **concurrence** est dite imparfaite lorsqu'une des cinq conditions au moins de la **concurrence pure et parfaite** n'est pas vérifiée.

L'analyse de la concurrence imparfaite a été initiée par les travaux d'E. H. Chamberlin (1899-1967) et J. Robinson (1903-1983) dans les années 1930.

► *Marchés et prix* ► *Concurrence monopolistique*
► *Cartel* ► *Barrière à l'entrée*

CONCURRENCE MONOPOLISTIQUE

Il y a concurrence monopolistique sur un marché lorsqu'il y a différenciation des produits et un grand nombre de vendeurs. L'hypothèse d'homogénéité du produit caractéristique de la **concurrence pure et parfaite** est donc abandonnée. E. H. Chamberlin (1899-1967) et J. Robinson (1903-1983) ont énoncé en 1933 les bases théoriques de la concurrence monopolistique.

Dans ce modèle, chaque firme offre un produit qui lui est spécifique, se trouvant ainsi en situation de **monopole**. Les producteurs disposent alors d'une certaine latitude pour déterminer le **prix** et la quantité offerte puisque la différenciation du produit réduit l'élasticité-prix de la demande en fidélisant les consommateurs.

Néanmoins, ce monopole est relatif puisque les firmes concurrentes, nombreuses et de petite taille, offrent des produits qui, bien que différents, sont des substituts proches. La concurrence monopolistique conduit donc à une segmentation des **marchés**.

⇒ La différenciation du produit peut découler des qualités intrinsèques du produit, mais aussi de la marque, des différences de présentation et d'emballage, de la localisation géographique, des conditions de **crédit**, des services après-vente, de l'étendue du réseau commercial, etc.

► *Marchés et prix* ► *Économie de gamme*

CONCURRENCE PARFAITE

La concurrence parfaite est une expression provenant d'une traduction de l'anglais qui tend à se substituer à celle de **concurrence pure et parfaite** traditionnellement utilisée en France.

► *Marchés et prix*

CONCURRENCE PRATICABLE

La concurrence praticable (*workable competition*) ou concurrence viable, désigne une situation de **marché** où la concurrence demeure suffisante malgré l'écart entre cette situation et la norme du **modèle de concurrence pure et parfaite**. La concurrence praticable est avant tout un modèle empirique dans lequel les **entreprises** cherchent à obtenir des résultats qu'elles jugent satisfaisants. Au principe de maximisation est ainsi substitué un principe de satisfaction.

La concurrence praticable peut autoriser des pratiques commerciales *a priori* anticoncurrentielles lorsque ces dernières paraissent nécessaires au bon fonctionnement du marché. C'est par exemple le cas lorsque les autorités chargées de la **concurrence** autorisent une opération de **concentration** qui maintient une concurrence suffisante, et donc un partage, du **pouvoir de marché**. Les **politiques de concurrence**, en particulier dans le cadre de l'**Union européenne**, s'en inspirent.

Cette approche, initiée par l'école de Harvard dans les années 1950, a posé les fondements de l'économie industrielle.

► **Marchés et prix** ► **Théories économiques**
 ► **Collusion** ► **Concurrence imparfaite**

CONCURRENCE PURE ET PARFAITE

Un **marché** en situation de concurrence pure et parfaite remplit cinq conditions :

– L'atomicité du marché : il doit exister une multitude d'acheteurs et de demandeurs, de taille comparable, de telle façon qu'aucun d'entre eux ne puisse influencer la détermination du prix du bien.

– La fluidité du marché : il faut qu'il y ait une libre entrée et une libre sortie du marché pour les agents (absence de **barrière à l'entrée**)

L'homogénéité du produit : des producteurs différents offrent sur le marché des produits strictement identiques. Le prix est alors la seule variable qui sera prise en compte par l'acheteur.

Ces trois premières conditions définissent la concurrence pure ; deux autres sont nécessaires pour qu'elle soit parfaite :

– Transparence du marché : les offreurs et les demandeurs disposent d'une information parfaite et gratuite sur les conditions du marché et notamment sur les prix des biens proposés par tous les producteurs.

– Mobilité parfaite des facteurs de production qui doivent pouvoir, à tout moment, se déplacer du marché d'un bien à celui d'un autre bien.

⇒ Certains auteurs contestent la notion de concurrence pure et parfaite et lui préfèrent celle de **concurrence parfaite**.

► **Marchés et prix** ► **Théories économiques**
 ► **Concurrence** ► **Concurrence monopolistique**
 ► **Marché contestable**

CONDITIONNALITÉ

La conditionnalité désigne le fait que l'accès à un financement du **Fonds monétaire international** (FMI) pour les pays en situation de **crise financière** est subordonné à la mise en œuvre de réformes réorientant les économies vers plus de **libéralisme** interne et d'ouverture extérieure. Le principe de la

conditionnalité qui ne faisait pas partie des procédures d'intervention du FMI lors de sa création en 1944, s'est développé au milieu des années 50, puis a été intégré dans les statuts du FMI en 1969 et a connu une extension avec la crise de la dette de 1982 avec les **plans d'ajustement structurel** du **Consensus de Washington**. La Banque mondiale a ensuite fait évoluer la conditionnalité vers de nouveaux domaines : une conditionnalité environnementale (abandonnée au profit d'une meilleure prise en compte des conséquences sur l'environnement), une conditionnalité sociale (réduction de la **pauvreté**) et une conditionnalité politique avec des règles de **gouvernance** plus démocratique (respect des droits des femmes et des minorités, principe anti-corruption).

La conditionnalité est l'aspect le plus controversé des interventions du FMI et de la Banque mondiale puisqu'elle vise à la fois, à rassurer les créanciers et à transformer les structures économiques des pays en crise vers un modèle de développement unique.

► **Finances internationales** ► **Fluctuations et crises**
 ► **Mondialisation** ► **Commerce international**
 ► **Altermondialisme** ► **Dette du tiers-monde**
 ► **Développement durable**

CONFÉRENCE DE GÈNES

La conférence de Gènes (1922) est une réunion inter-gouvernementale qui devait examiner, au lendemain de la Première Guerre mondiale, de nombreuses questions politiques et économiques. Sur le plan monétaire, la conférence de Gènes officialise la mise en place d'un **étalon de change or** : la livre sterling et le dollar sont reconnus comme monnaies de réserve et de règlement.

⇒ Selon J. Rueff (1896-1978), défenseur de l'**étalon-or**, la conférence de Gènes fait entrer l'économie mondiale dans « l'âge de l'inflation ».

⇒ Le système mis en place à la conférence de Gènes avait pour objectif d'assurer la stabilité des changes, mais la période de l'Entre-deux-guerres a été marquée par une grande instabilité monétaire.

► **Finances internationales** ► **Inflation** ► **Monnaie internationale**

CONFÉRENCE DE LONDRES

La conférence de Londres est une concertation organisée par la Société des Nations en juillet 1933, dans le contexte de la **crise** de 1929. Elle réunissait 66 pays et visait à instaurer une coopération monétaire internationale avec un **système monétaire stable**, le **libre échange** et une relance de la **production**. Cette conférence fut un échec. Un accord de stabilisation des **taux de change** était d'autant plus difficile que les **politiques de change** étaient divergentes (abandon de l'**étalon-or** et dépréciation de la livre sterling en 1931 puis du dollar en avril 1933, contrôle des changes en Allemagne et en Europe centrale, retour à l'**étalon-or** en France depuis 1928). De plus, les partisans du **libre échange** s'opposent à ceux du **protectionnisme** voire de l'autarcie. Aux États-Unis, F.D. Roosevelt, qui vient de lancer le **New Deal**, privilégie une relance du **marché américain** et l'**inflation** plutôt qu'une coopération internationale.

⇒ Ne pas confondre avec la Conférence de Londres de 1866 qui a conduit à la constitution du Canada

(1867) et avec celle de 1948 concernant le statut de la Rhur.

► *Finances internationales* ► *Croissance*
► *Fluctuations et crises* ► *Mondialisation*
► *Commerce international* ► *Intégration économique*
► *Banque internationale* ► *Bretton Woods* ► *Bancor*
► *Gouvernance mondiale* ► *Monnaie internationale*

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT (CNUCED)

La conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a été créée en 1964, à la demande des pays du tiers-monde (groupe des 77). Elle vise à intégrer les pays en développement dans l'économie mondiale de façon à favoriser leur essor. La CNUCED est un organe permanent des Nations unies qui se réunit tous les quatre ans. Elle constitue un lieu privilégié du dialogue Nord-Sud où les pays en développement peuvent se faire entendre.

► *Commerce international* ► *Économie du développement*

CONFIANCE

Selon E. Brousseau, « la confiance est une croyance dans le comportement de l'autre dont on suppose qu'il va être dicté par la poursuite d'un intérêt commun à long terme plutôt que par la volonté de maximiser l'intérêt personnel à court terme ». La confiance émerge comme mode de coopération lorsqu'il n'est pas possible de prévoir par le calcul le comportement du partenaire. La confiance est détruite lorsque l'on déceit chez le partenaire un comportement opportuniste. Pendant longtemps on a opposé le **contrat** et la confiance comme mode de **coordination**. Les analyses contemporaines tendent au contraire à montrer que les deux démarches s'articulent : le contrat est créateur d'un espace de confiance et la confiance permet notamment une gestion souple de la mise en œuvre du contrat.

► *Entreprise* ► *Marchés et prix* ► *Monnaie*
► *Contrat incomplet* ► *Opportunisme* ► *Risque*

CONFLIT DU TRAVAIL

Les conflits du travail sont ceux qui naissent d'un désaccord entre employeurs et salariés.

— Les conflits individuels consécutifs à des désaccords sur le **contrat de travail** ou d'apprentissage peuvent être portés devant le conseil de prud'hommes.

— Les conflits collectifs jouent sur le niveau de rémunération, les formes d'organisation du travail et se manifestent principalement par la **grève** et le **lock-out**.

► *Organisation du travail* ► *Rapport salarial*
► *Convention collective* ► *Crise du fordisme*
► *Syndicat*

CONGLOMÉRAT

Un conglomérat est un **groupe** (industriel et/ou financier) dont les activités sont très différentes, sans liens apparents entre elles. Cette **diversification** obéit principalement à une logique financière (maximisation de la **rentabilité financière**). Il s'agit d'une stratégie visant à saisir des opportunités liées à :

— de nouveaux pôles de **croissance** (marchés potentiels) ;
— un effet de dimension (le poids financier du groupe facilite un **pouvoir de marché**) ;
— une opportunité sur les **marchés financiers** (la sous-évaluation de certains actifs permet de placer un excédent de liquidités et de réaliser des plus values).
⇒ Cette logique financière a joué dans le mouvement de **concentration des entreprises** à la fin des années 1960 alors qu'à la fin de la décennie suivante, le recentrage sur l'activité productive a été plus marqué.

► *Entreprise* ► *Système productif* ► *Analyse stratégique* ► *Holding* ► *Offre publique d'achat (OPA)* ► *Offre publique d'échange (OPE)*

CONJECTURE

Une conjecture est une proposition qui formule une explication ou une relation causale à propos d'un phénomène. Selon K. Popper, pour être scientifique, la conjecture doit être réfutable et le travail des scientifiques consiste à soumettre les conjectures à **réfutation**.

⇒ On ne peut jamais dire qu'une conjecture est vraie ou vérifiée. Cependant, on peut considérer qu'au fur et à mesure qu'une conjecture résiste à des épreuves de **réfutation**, son degré de corroboration (ou de verissimilitude) s'élève.

► *Épistémologie économique* ► *Théorie économique*
► *Causalité* ► *Réfutationnisme* ► *Vérification*

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE

La conjoncture économique est la situation résultant de l'ensemble des opérations se déroulant entre des **agents économiques** dans la **courte période** et dans un espace donné.

► *Croissance économique* ► *Politique économique*
► *Structure*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration est, dans une **société anonyme**, l'organe élu par l'assemblée générale des **actionnaires** devant laquelle il est responsable.

Il est chargé de désigner, parmi ses membres, le président-directeur général (PDG) et il contrôle la mise en œuvre de la politique de la direction de l'**entreprise**. Le PDG est donc le directeur de l'**entreprise** et le président du conseil d'administration. Cette double fonction a pour inconvénient majeur de mal dissocier la direction et le contrôle de la direction.

En France, depuis 1966, les sociétés anonymes peuvent choisir une structure alternative qui dissocie la direction proprement dite (le **directoire**) et son contrôle (le **conseil de surveillance**).

► *Entreprise* ► *Gouvernement d'entreprise*
► *Théorie de l'agence*

CONSEIL D'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE MUTUEL (CAEM)

Le Conseil d'assistance économique mutuel (CAEM — Council for Mutual Economic Assistance, COMECON en anglais) a été créé en 1949 par l'URSS en réaction à la création de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE). Cette structure a servi de cadre à une **intégration**

économique des pays à économie planifiée. Les responsables du CAEM se sont efforcés de coordonner les plans des divers pays et d'organiser une « division internationale socialiste du travail ». Une unité de compte (le rouble transférable) a été mise en place pour le règlement des échanges, mais il n'y a jamais eu de véritable intégration monétaire. Le CAEM a été supprimé le 28 juin 1991, peu avant la dissolution de l'URSS.

► **Commerce international** ► **Intégration économique**
 ► **Accord de compensation** ► **Communauté des États indépendants (CEI)** ► **Économie de type soviétique**
 ► **Économies en transition** ► **Planification économique** ► **Système économique**

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Créé en 2000, le Conseil d'orientation des retraites (COR) est une structure permanente ayant pour mission essentielle d'assurer le suivi et l'expertise concertée du système d'assurance vieillesse. Le COR est un lieu de concertation associant des parlementaires, des représentants des partenaires sociaux, des experts et des représentants de l'État. Il dispose d'une équipe légère d'experts, auquel les administrations et institutions publiques sont tenues de communiquer toutes les informations disponibles. Ses travaux s'attachent notamment à décrire les évolutions et les perspectives à moyen et long terme des régimes de retraite obligatoires, au regard des évolutions économiques, sociales et démographiques, et élaborer, au moins tous les cinq ans, des projections de leur situation financière.

► **Protection sociale** ► **Revenus** ► **Coin fiscal**
 ► **Dépenses publiques** ► **État Providence** ► **Fonds de pension** ► **Justice sociale** ► **Politique sociale**
 ► **Prestations sociales** ► **Redistribution** ► **Taux de dépendance**

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Le Conseil de l'Union européenne est le principal centre de décision de l'Union européenne (UE) et réunit les représentants des gouvernements (ministres) qui font valoir leurs intérêts et établissent des compromis pour parvenir à une décision commune tenant compte des points de vue du Parlement européen et des parlements nationaux.

Le Conseil est chargé de la coordination générale des activités de l'Union européenne dont l'objet principal est l'établissement d'un marché unique assurant les « quatre libertés » : liberté de circulation des biens, des personnes, des services et des capitaux, auxquelles s'ajoute la monnaie unique. Il est aussi responsable de la coopération intergouvernementale, en matière de politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et en matière de coopération policière et judiciaire en matière pénale.

Le traité d'Amsterdam entré en vigueur le 1^{er} mai 1999 accroît les responsabilités du Conseil dans les domaines passant du champ de l'intergouvernemental à celui du communautaire (suppression des contrôles aux frontières intérieures, renforcement des frontières extérieures, lutte contre la criminalité internationale et le trafic de drogue, politique d'immigration). La présidence du Conseil de l'Union est assurée par rotation entre les pays mem-

bres tous les six mois selon ordre préétabli, elle se distingue de la présidence du Conseil européen qui, depuis le traité de Lisbonne, est dotée d'une certaine permanence (deux ans et demi).

► **Intégration économique** ► **Communauté économique européenne**

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance est un organe d'experts choisis par l'assemblée générale des actionnaires d'une société anonyme. Il est chargé de contrôler le directoire.

► **Entreprise** ► **Conseil d'administration**
 ► **Gouvernement d'entreprise** ► **Théorie de l'agence**

CONSEIL DES MARCHÉS FINANCIERS

Le conseil des marchés financiers, créé en 1996, était une autorité professionnelle dotée de la personnalité juridique. Il délivrait une autorisation d'exercer aux opérateurs qui interviennent sur les différents marchés (Bourse des valeurs, marchés à terme de marchandises, marchés à terme d'instruments financiers etc.). Il fixait les règles de bonne conduite des opérateurs, les principes de fonctionnement des différents marchés financiers etc. En 2003, il a fusionné avec la Commission des opérations de bourse pour donner naissance à l'Autorité des marchés financiers.

► **Monnaie** ► **Règles prudentielles**

CONSEIL EUROPÉEN

Le Conseil européen réunit les chefs d'État ou de gouvernement des pays membres de l'Union européenne (UE) et le président de la Commission européenne, assistés de leur ministre des Affaires étrangères et d'un commissaire européen. Véritable centre de décision politique, le Conseil donne les impulsions nécessaires au développement de l'Union et en définit les orientations politiques générales. Créé en décembre 1974 à l'initiative du président français V. Giscard d'Estaing et du chancelier allemand H. Schmidt, il a été consacré par l'Acte unique européen (février 1986).

Il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement dont le pays exerce pour six mois la présidence du Conseil de l'Union européenne. Il se réunit deux fois par an, en juin et décembre, à la fin de chaque présidence semestrielle.

Le Conseil européen est compétent sur toute question concernant les trois piliers de l'Union (Communautés européennes, politique étrangère et de sécurité commune, coopération policière et judiciaire en matière pénale). Il n'arrête pas de décision au sens juridique du terme. La traduction concrète des décisions, qui résultent dans la majorité des cas d'un consensus, s'opère au niveau des autres institutions communautaires (Conseil des ministres, etc.). Mais la tradition veut qu'on ne conteste pas les conclusions du Conseil européen. Le traité de Lisbonne entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, a institué l'élection d'un président du Conseil européen pour un mandat de deux ans et demi pour assurer une continuité d'action et a étendu le vote à la majorité qualifiée à de nouveaux domaines et fait évoluer le calcul de cette majorité à partir de

2014 (principe de la double majorité – des États et de la population).

⇒ Le Conseil européen ne doit pas être confondu avec le **Conseil de l'Union européenne** (Conseil des ministres) qui réunit les ministres de l'Union.

► *Intégration économique* ► *Communauté économique européenne*

CONSEIL NATIONAL DU CRÉDIT ET DU TITRE

Le Conseil national du crédit et du titre est un organisme consultatif présidé par le ministre de l'Économie et des Finances. Il est composé de représentants du Parlement, des collectivités locales, des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, des salariés du secteur bancaire et financier, des usagers du crédit etc. Il donne son avis sur la politique du crédit et publie un rapport annuel sur le **financement de l'économie**.

► *Monnaie* ► *Autorités monétaires* ► *Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement*

CONSENSUS DE WASHINGTON

Le « consensus de Washington », expression créée par J. Williamson en 1989, désigne les analyses théoriques et les politiques de développement préconisées par le **Fonds monétaire international** et la **Banque Mondiale** pour surmonter la crise de la dette du tiers-monde à partir de 1982.

Il s'est concrétisé dans la mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel (PAS). Le désengagement de l'État, la régulation marchande et l'insertion internationale de l'économie selon les principes de

l'avantage comparatif deviennent dans les années 1980, la nouvelle orthodoxie du développement.

Le coût social des PAS et les résultats limités obtenus en matière de croissance et d'insertion dans la **division internationale du travail** ont conduit à une remise en cause du consensus de Washington à partir des années 1990.

Il s'en est suivi un infléchissement des politiques de développement préconisées. Le rôle crucial joué par l'État à différents niveaux (en particulier dans les pays du Sud-Est asiatique) a été reconnu. Le consensus de Washington met davantage l'accent sur les principes d'une bonne **gouvernance** instaurant une lutte contre la corruption et plus de démocratie pour réduire la **pauvreté**, mieux satisfaire les besoins fondamentaux et accélérer le développement.

► *Économie du développement* ► *Sous-développement* ► *Stratégie de développement* ► *Soutenabilité de la dette* ► *Soutenabilité du développement*

CONSOMMATION

La consommation est l'utilisation d'un bien ou d'un service qui entraîne à plus ou moins long terme sa destruction. On distingue :

- la **consommation finale totale** des ménages (marchande et non marchande) et des administrations,
- la **consommation intermédiaire**.

► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ► *Bien collectif* ► *Bien non rival* ► *Consommation de masse* ► *Consommation élargie* ► *Consommation finale* ► *Consommation socialisée* ► *Théorie économique élargie*



CONSOMMATION ET ÉPARGNE

La **consommation** et l'**épargne** sont les deux utilisations possibles du **revenu disponible** des agents économiques.

Selon A. Smith (Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, 1776), « la consommation est l'unique but, l'unique terme de toute production ».

La consommation d'un bien ou d'un **service** entraîne sa destruction à plus ou moins long terme.

Au niveau de l'**entreprise** cette destruction a un caractère productif, il s'agit d'une **consommation intermédiaire** au service de la **production**.

La consommation des **ménages** ou des **administrations** n'est appréhendée par convention dans la **comptabilité nationale** que comme utilisation finale, mais les acquisitions et les grosses réparations du logement par les ménages sont des **investissements**.

L'épargne est la partie non consommée du **revenu**, c'est un **flux** qui peut permettre à un **agent économique** de se prémunir contre le **risque**, d'accroître sa consommation future ou d'augmenter son **patrimoine** par l'**investissement** ou l'acquisition de **titres de créances** ou de titres de propriété.

On retient trois motifs principaux de l'épargne :

– la consommation différée qui donnera lieu à une **désépargne** (au moment de la transformation de l'épargne en consommation) ;

– la précaution pour faire face à des dépenses aléatoires ;

– la constitution d'un **patrimoine**.

On calcule l'épargne nette en retranchant de l'épargne brute la consommation de capital fixe.

On différencie aussi l'épargne selon que son horizon est proche ou lointain :

– l'**épargne liquide** correspond au motif de précaution et de **consommation différée**. On la retrouve le plus souvent dans des dépôts à vue et des comptes sur livrets ;

– l'épargne longue a en général un objectif patrimonial et s'oriente soit vers des **actifs réels** (**épargne non financière**) soit vers des **actifs financiers** (**épargne financière** sous forme d'**actions**, d'**obligations**, d'**actions de Sociétés d'Investissement à Capital Variable**, de contrats d'assurance-vie).

Au niveau macroéconomique, en **comptabilité nationale** l'épargne est le solde du **compte d'utilisation du revenu disponible** (ou du compte d'utilisation du revenu disponible ajusté).

■ L'ÉVOLUTION ET LES TRANSFORMATIONS DE LA CONSOMMATION ET DE L'ÉPARGNE

● L'évolution de la consommation, de l'épargne privée et de l'épargne nationale

L'évolution de la consommation

En France, pendant les années 1950, le volume de la consommation a augmenté en moyenne au même rythme que le **pouvoir d'achat** du revenu des ménages : +4,5 % par an.

Il en a été de même dans les années 60, les rythmes de croissance s'accroissant encore : + 5,5 % par an. Entre 1960 et 2001, la dépense de consommation par habitant, en monnaie constante, a été multipliée par 2,8, et la **consommation finale effective des ménages** par 3.

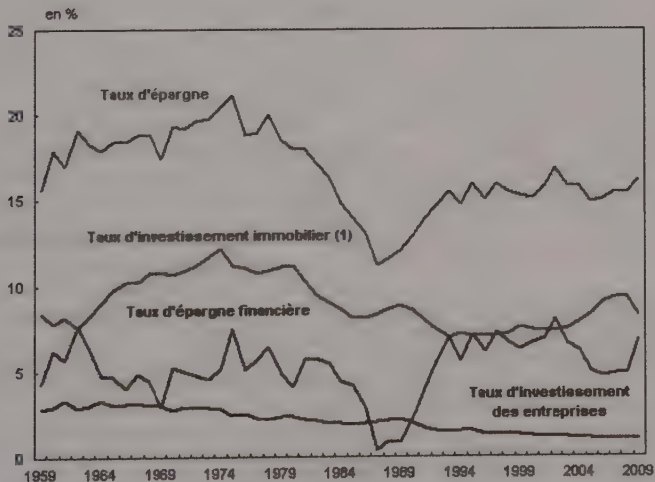
La rupture de croissance de 1974 n'a modifié que faiblement cette tendance. Entre 1975 et 2008, la consommation des ménages s'est accrue de 2,2 % par an en moyenne, soit un peu plus rapidement que le pouvoir d'achat des ménages. Cela a été rendu possible par une baisse du **taux d'épargne**, qui, au cours de la même période est passé de 21 % à 15 %.

Au total, l'évolution de la consommation est liée pour l'essentiel à l'évolution des revenus et aux **anticipations des ménages**. Quand le rythme de croissance du revenu ralentit, les ménages cherchent, au moins dans un premier temps, à maintenir le rythme de croissance antérieur de la consommation en réduisant leur taux d'épargne. Par exemple, malgré la contraction de l'activité en 2008 et 2009, la consommation des ménages résiste et celle des **administrations publiques** accélère sous l'effet du plan de relance. Quand les ménages sont inquiets pour l'avenir (risque de **chômage** notamment), ils ont tendance à accroître leur épargne de précaution.

L'évolution de l'épargne privée et de l'épargne nationale

Les variations de l'épargne privée (celle des **ménages** et des **entreprises**) et de l'épargne publique (celle des **administrations**) ont été fortes dans les pays de l'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE). Pour les ménages, le ralentissement de la croissance à partir de 1974 s'est traduit dans la plupart des pays industrialisés par une chute de leur **taux d'épargne** (le taux d'épargne des ménages en France s'élevait à 20,2 % en 1975, 19,2 % en 1978 et 11,7 % en 1987). Ce mouvement de baisse s'est interrompu au début des années 1990 en France, avec une certaine remontée du taux d'épargne des ménages (15,6 % en 1993) et une fluctuation des taux d'épargne depuis (14,8 % en 1994, 16,8 % en 2002, 15,4 % en 2004, 16,2 % en 2009). L'accroissement récent du taux d'épargne est sans doute, selon les économistes de l'INSEE, lié à un accroissement de l'épargne de précaution. Le taux d'épargne financière progresse plus fortement encore, de 4,8 % à 6,8 % en 2009, sous l'effet de la chute des investissements immobiliers des ménages.

Taux d'épargne des ménages



(1) : rapport de la formation brute de capital fixe des ménages (hors entrepreneurs individuels) au revenu disponible brut
 Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux - base 2000.

L'épargne nationale exprime la **capacité de financement** de la nation. Elle se mesure par le rapport de l'épargne globale au **Produit Intérieur Brut (PIB)**.

Même si les comparaisons internationales de taux d'épargne doivent être réalisées avec prudence, les données permettent de montrer que certains pays ont une épargne supérieure à leur **Formation Brute de Capital Fixe (FBCF)** et ont donc une capacité de financement et doivent placer des capitaux dans le reste du monde (ce fut le cas de la France avant 1914, du Japon dans les années 1970-80, de la Chine aujourd'hui). D'autres pays ont un besoin de financement et doivent emprunter des capitaux sur le marché mondial. On a ainsi une explication majeure des **flux** mondiaux de capitaux et des déséquilibres des **balances de paiements**.

Taux d'épargne dans quelques pays en 2005 et 2008
(Épargne brute en % du PIB)

Pays	2005	2008
Allemagne	22,2	25,8
Chine	51,2	54,3
États-Unis	14,3	13,7*
France	18,8	19,1
Grèce	12,0	9,6
Inde	34,2	38,0
Islande	12,2	-10,4
Japon	27,1	28,9*
Norvège	37,5	42,0

(*) Pour les États-Unis et le Japon, le taux indiqué correspond à l'année 2007.

Source : Banque mondiale.

● L'évolution de la structure de la consommation

Dès le XVIII^e siècle de grandes études empiriques sur la consommation ont été conduites comme par exemple, l'enquête de S. Vauban (1633-1707) en France ou celle de D. Davies publiée en Angleterre en 1795. Au XIX^e siècle, les études sur la consommation sont marquées de préoccupations hygiénistes, morales ou politiques, mais les travaux de statistiques sociales ont fourni des matériaux abondants. L'étude d'E. Engel (1821-1896) publiée en 1857 est sans doute la plus connue. Dans les années 1960, l'étude du comportement du consommateur s'est constituée en tant que discipline de recherche avec les études de P. Lazarsfeld (1906-1976) au sein de l'Université de Columbia ou celles de G. Katona (1901-1981) au *Michigan Survey Research Center* sur la mesure des attitudes et des attentes des consommateurs.

La **croissance économique** s'est accompagnée d'une modification de la structure des **dépenses de consommation des ménages** classées par grands **postes de consommation**. Cette structure se modifie peu d'une année sur l'autre mais on observe certains changements sur le long terme :

- les dépenses consacrées à l'alimentation augmentent moins vite que la consommation totale. En France, selon l'INSEE, l'alimentation représentait 14,7 % du total des dépenses de consommation des ménages en 1998 et 13,5 % en 2008. La baisse du **coefficient budgétaire** de l'alimentation confirme la **loi d'Engel** même s'il faut faire des distinctions entre les produits alimentaires ;

- les dépenses d'habillement augmentent moins vite que la consommation totale. Leur coefficient budgétaire passe de 5,6 % en 1998 à 4,4 % en 2008 ;

- les dépenses de transport et télécommunications suivent celles de la consommation totale avec une très légère érosion de leur coefficient budgétaire dans les années 1990. Le coefficient budgétaire des transports passe ainsi de 14,8 % en 1998 à 14,6 % en 2008 ;

- les dépenses logement sont dynamiques et progressent plus vite que la consommation totale. Le coefficient budgétaire du logement, chauffage, éclairage est le premier poste de consommation des ménages depuis 1997 (soit 25,4 % en 2008).

Sur le long terme (1960-2003), la part des dépenses traditionnelles (produits alimentaires, boissons, habillement), hors logement, a diminué de près de la moitié dans le budget des ménages. On observe un important glissement de la consommation vers les **services** au détriment des **biens durables** et non durables. Les dépenses de logement ont augmenté de 5,2 % par an en moyenne sur vingt ans en relation avec l'augmentation des prix et l'amélioration de la qualité des logements. La

tertiarisation de la consommation accompagne l'équipement des **ménages** avec la diffusion d'Internet.

● Les facteurs explicatifs de l'évolution de la consommation

L'explication majeure de la transformation de la structure de la consommation est liée d'une part à l'évolution du pouvoir d'achat, d'autre part à l'évolution de la structure des prix relatifs.

L'évolution de la consommation est aussi liée, dans une optique schumpétérienne, aux transformations de l'**offre**. Certains produits bénéficient d'**innovations** techniques et d'une baisse des **coûts de production**. L'accroissement des volumes produits favorise les **économies d'échelle** et la baisse du **prix relatif** de certains produits dont la consommation se diffuse alors qu'ils étaient considérés comme luxueux à une période antérieure. Par ailleurs, l'augmentation du revenu moyen favorise la consommation des **biens supérieurs** dont l'**élasticité revenu** supérieure à 1. La société de **consommation de masse** repose sur la production en grande série de produits standardisés et sur un accroissement des **taux d'équipement** en biens durables.

Dans une optique hétérodoxe, l'évolution des stratégies des **entreprises** fait évoluer la **demande**. Pour J.K. Galbraith (*Le Nouvel État industriel*, 1967), dans les **pays développés à économie de marché**, l'évolution de la structure des marchés (tendance à l'**oligopole**) affecte l'évolution des prix relatifs. Contrairement à la filière « normale » qui suppose le règne du consommateur, une **filière inversée** se développe avec la **concentration** des entreprises et les intérêts stratégiques du **management** d'entreprise. Le consommateur, conditionné par la publicité, les caractéristiques du produit, l'emballage, etc., est en fait « un roi déchu » qui achète ce que les entreprises ont décidé de produire et de vendre.

Certaines analyses donnent à penser qu'à terme une certaine homogénéisation de la consommation des ménages est à l'œuvre avec l'évolution des niveaux d'équipement en biens durables, la généralisation du **mode de vie** urbain et l'accès à une consommation de produits standardisés symbolisée par des produits vendus à l'échelle mondiale (le Coca-Cola, le *Big Mac*, le *jean*, etc.). Cependant cette analyse est contestable. D'une part, elle s'applique, dans le meilleur des cas, aux pays industrialisés et aux couches favorisées des pays en développement. D'autre part, on constate une diversification des pratiques de consommation en fonction de la catégorie sociale, de l'âge, du sexe, de la composition du ménage, de l'habitat, etc.

La composante symbolique de la consommation développée par Th. Veblen (1847-1929) dans son ouvrage *La théorie de la classe de loisir* (1889) éclaire le rôle du statut social dans les comportements de consommation (**effet de démonstration**). Pour P. Bourdieu (1930-2002) tout individu est doté d'un « capital culturel » d'un « capital économique » et d'un « capital social » qui se combinent pour produire des types de consommation différents selon les **Professions et catégories socioprofessionnelles** (PCS). Un commerçant dispose d'un capital économique aussi important qu'un cadre supérieur mais d'un capital culturel souvent plus faible, ce qui induit des structures de consommation différentes même pour des revenus proches. De même pour C. Baudelot et R. Establet (*M. Halbwachs : consommation et société*, 1994), « les modes de consommation prennent leurs racines dans les exigences de la vie professionnelle ». Les normes de consommation singularisent les budgets des ménages selon les catégories sociales. Lorsque l'ouvrier spécialisé rejoint le niveau de consommation qui était celui du cadre plusieurs années auparavant, il continue d'avoir un budget spécifique, ce qui restreint la portée de la loi d'Engel.

Les **effets de signe** sont importants : si on porte le « *jean* » dans toutes les catégories sociales, certains proviennent des boutiques de luxe et portent des griffes prestigieuses alors que d'autres sont issus des rayons des hypermarchés.

En conséquence, des groupes de consommateurs peuvent rechercher le prix le plus bas pour certains biens, se focaliser sur la fonctionnalité des produits pour d'autres biens, être attachés à la représentation symbolique et à l'univers créé au fil des ans par les marques pour d'autres biens.

■ APPROCHES THÉORIQUES DE LA CONSOMMATION

● L'approche microéconomique de la consommation

Selon l'approche néoclassique, les choix des consommateurs sont subjectifs. Le consommateur est considéré comme un agent rationnel (**homo oeconomicus**) dont les préférences lui permettent de classer différents **paniers de biens** auxquels il consacre la totalité de son budget. Ce consommateur est souverain (aucun obstacle ne limite la libre expression de ses préférences sur le marché). Il choisit la combinaison de biens qui maximise sa satisfaction compte tenu des prix et de son revenu (sa contrainte budgétaire est représentée par une **droite de budget**). En conséquence, l'**équilibre du consommateur** correspond à un maximum de satisfaction sous la contrainte de budget (cela conduit à l'égalisation du rapport des **utilités marginales** des biens pondérées par leur prix).

Le comportement du consommateur vis-à-vis des différents biens et services peut se caractériser par des **élasticité-prix** et des **élasticité-revenu** qui découlent de sa fonction de demande. Toute modification du prix déclenche un **effet revenu** et un **effet de substitution** qui modifient la combinaison de biens choisie. Cette analyse permet de démontrer logiquement les deux relations fondamentales :

– la quantité consommée varie en général, en sens inverse du niveau de prix. Certains biens toutefois échappent à cette logique : leur consommation peut diminuer lorsque le revenu s'accroît (**biens inférieurs**) voire, augmenter lorsque le prix s'élève (**biens de Giffen**) ;

– la quantité consommée varie dans le même sens que le revenu.

La prise en compte du temps conduit à utiliser des modèles d'**arbitrage intertemporel** dont I. Fisher (*Théorie de l'intérêt*, 1930) a été l'initiateur. L'arbitrage entre une consommation présente et future est alors fonction des **taux d'intérêt** et des préférences du consommateur (intensité plus ou moins forte de la préférence pour le présent).

Dans la mesure où le consommateur place son épargne, une augmentation du **taux d'intérêt** provoque deux effets :

– un effet revenu qui stimule sa consommation (accroissement du revenu des **placements**).

– un effet de substitution qui pousse le consommateur à épargner davantage (et donc à diminuer sa consommation).

L'évolution de la consommation qui résulte d'une hausse (ou d'une baisse du taux d'intérêt) dépend de la combinaison de ces deux effets.

La **théorie du cycle de vie**, introduite en 1954 par A. Ando, R. Brumberg et F. Modigliani (prix Nobel, 1985) considère que les choix de consommation s'opèrent en prenant en compte la totalité de la durée de vie des individus. Le niveau de consommation ne dépend pas seulement du revenu courant mais aussi des stratégies patrimoniales (**endettement** et ou acquisitions d'**actifs** réels et financiers).

M. Friedman (*A Theory of the Consumption Function*, 1957) distingue une consommation permanente (valeur des biens et services qu'un agent économique prévoit de consommer durant une période considérée, compte tenu de l'ensemble des facteurs qui déterminent sa **richesse**) et une consommation transitoire. Le consommateur peut subir des « chocs » de revenus définitifs (une baisse du **revenu permanent** liée à une modification de la **fiscalité** des revenus par exemple) et d'autres « chocs » plus transitoires (le revenu courant varie sans affecter le revenu futur, par exemple en raison d'une maladie, d'un accident etc.). Friedman considère que le revenu permanent est le déterminant principal de la consommation, ce qui lui permet d'expliquer que les variations de la propension à consommer soient moins importantes qu'on aurait pu le penser en observant les variations du revenu courant.

G. Stigler (prix Nobel 1982) et G. Becker (prix Nobel 1992) ont orienté l'analyse de la consommation vers une approche où l'achat d'un bien ou d'un service ne constitue plus un acte économique final. Dans le modèle proposé par Becker en 1965, le consommateur apparaît comme le producteur de sa propre satisfaction. Son comportement est similaire à celui d'une entreprise : il réalise une **autoconsommation** de services non marchands produits grâce à une certaine quantité de biens et du temps. Le temps est une ressource rare dont le prix s'élève avec la rémunération de l'heure de travail. Son utilisation a un **coût d'opportunité**. Lorsque le revenu augmente, l'effet revenu oriente toujours vers une augmentation de la consommation mais l'effet de substitution conduit à un arbitrage en faveur des consommations économes en temps et dispendieuses en produits (produits jetés et non réparés, abandon des jardins familiaux des agriculteurs, cantine, etc.). Pour rendre compte de l'évolution de la structure de la consommation selon Becker, l'analyse doit se situer non pas au niveau des choix individuels mais au niveau du ménage. Le travail féminin augmente les revenus du ménage et pousse à utiliser des biens d'équipement et des services économisant le temps (lave-vaisselle, produits surgelés et services de restauration, etc.).

Dans une optique voisine, la théorie présentée par K.J. Lancaster (1924 - 1999) considère que le consommateur cherche à satisfaire des **besoins** qui sont stables (par exemple l'alimentation ou le transport) à travers l'utilisation de services rendus par les biens (par exemple, de la « viande » ou « une voiture »). Les biens sont alors des **facteurs de production** de satisfactions. Chaque produit offre une combinaison de caractéristiques (par exemple pour une voiture, la vitesse, le confort, le nombre de places, la sécurité, l'esthétique, la ligne, etc.) et chaque caractéristique se retrouve à des degrés divers dans plusieurs produits différents. La **fonction de production** de satisfaction spécifique à chaque consommateur privilégie certaines caractéristiques des biens (un manteau de fourrure peut être pour un consommateur, un moyen de lutter contre le froid et pour un autre un élément d'ostentation). La multiplication des nouveaux produits arrivant sur le marché devient le reflet de la diversité des préférences des consommateurs et ces préférences ne sont plus stables. Un nouveau bien dans la mesure où il est acheté, peut conduire à supprimer l'achat d'un autre. Mais la consommation implique aussi des coûts d'information sur les caractéristiques, sur la technologie et une certaine prise de risque comme l'assume un **entrepreneur** (on parle parfois du consommateur-entrepreneur).

● L'approche macroéconomique de la consommation

L'analyse de J.M. Keynes (1883-1946) change la perspective en adoptant un raisonnement macroéconomique. Les principaux déterminants de la consommation sont, dans l'optique keynésienne, des facteurs objectifs comme les **effets de patrimoine** et de revenu. Mais Keynes insiste surtout sur le revenu, dont dépend la **propension à consommer**. La consommation devient une grandeur passive. Elle suit une **loi psychologique fondamentale** : la consommation croît avec le

revenu mais « *non d'une quantité aussi grande que l'accroissement du revenu* ». La fonction de consommation est stable à court terme avec une propension marginale à consommer constante mais inférieure à l'unité. Elle conduit à deux conséquences différentes :

1) les variations du revenu conduisent à des variations de la consommation. En d'autres termes la propension moyenne à consommer diminue lorsque le revenu augmente et la propension marginale à consommer est décroissante ;

2) à long terme l'enrichissement de la société se traduit par une hausse de l'importance relative de l'épargne. Les **économies de marché** se caractériseraient ainsi par une tendance à la sous-consommation et donc au **sous-emploi**.

Au cours des années 1940, différentes analyses statistiques ont cherché à vérifier cette approche. Les études se sont appuyées sur deux types de données statistiques :

– celles portant sur des séries de coupes instantanées indiquant le niveau de consommation atteint à un moment donné par les ménages dans chaque classe de revenu. Les résultats ont bien confirmé que la consommation augmente avec le revenu, mais que la propension à consommer diminue lorsque le revenu augmente ;

– celles portant sur l'évolution au cours du temps de la consommation globale et du **revenu disponible** global. S. Kuznets (prix Nobel 1971) observe à partir du cas des États-Unis de 1879-1888 et 1919-1928 une stabilité de la propension moyenne à consommer et une stabilité de l'épargne dans le **revenu national** malgré l'important accroissement du revenu par tête au cours de cette période, ce qui est contradictoire avec la conception keynésienne d'un accroissement de la propension à épargner à mesure que le revenu s'élève.

Pour réconcilier ces résultats contradictoires sur la propension à consommer en coupe instantanée et en dynamique, plusieurs orientations ont été explorées :

– J.S. Duesenberry (1948) propose une fonction de consommation qui intègre l'influence du contexte social sur la consommation. Les habitudes persistent en courte période même lorsque les revenus déclinent. Les consommateurs tendent à défendre le niveau de vie précédemment atteint (**effet de cliquet**). Mais lorsque le revenu s'élève un certain mimétisme social (**effet d'imitation**) joue positivement sur la propension à consommer. Les classes moyennes vont tenter de se rapprocher de la consommation des couches supérieures (cela est proche de l'**effet Veblen** et l'**institutionnalisme**).

– selon l'étude de T.M. Brown de 1952, ce n'est pas le seul revenu présent qui joue dans la consommation, l'influence du passé doit aussi être prise en compte en ajoutant au revenu, la consommation de la période précédente. Cela revient à intégrer un coefficient d'inertie de la consommation (coefficient qui est compris entre 0 et 1) qui rend ainsi compte du fait que la propension marginale à consommer de longue période est supérieure à celle de courte période.

– Pour M. Friedman, l'hypothèse du revenu permanent rend compte d'une stabilité de la fonction de consommation à long terme (relation entre la consommation permanente et le revenu permanent) et d'une instabilité de cette fonction à court terme (la propension marginale à consommer est inférieure à la propension moyenne en cas de hausse du revenu). La relation de consommation s'inscrit dans des choix individuels où une hausse non anticipée du revenu n'a qu'un impact minime sur la consommation, tandis qu'une hausse permanente du revenu entraîne un ajustement à la hausse de la consommation.

■ ÉPARGNE ET TAUX D'INTÉRÊT

● Taux d'intérêt et épargne des ménages

Dans la **théorie néo-classique**, l'épargne est une abstinence volontaire de consommation qui est récompensée par une rémunération (et non un simple résidu comme dans la conception keynésienne). Le taux d'intérêt détermine ainsi l'épargne à travers le partage entre la consommation présente et la consommation différée. Une hausse du taux d'intérêt réel incite les individus à reporter à plus tard leur demande de biens ou de services, mais les effets de l'**arbitrage intertemporel** sont contradictoires :

– d'un côté, la hausse des taux d'intérêt stimule l'effort d'épargne à travers la force de l'**effet de substitution** lié à une meilleure rémunération ;

– d'un autre côté, une épargne mieux rémunérée dissuade l'effort d'épargne puisqu'elle permet d'obtenir un revenu équivalent avec un effort d'épargne plus faible (**effet revenu**).

Il y a donc a priori incertitude sur le résultat. L'arbitrage intertemporel dépend donc du taux d'intérêt mais aussi de la préférence pour le présent (sous l'effet de variables psychologiques les agents accordent plus ou moins d'importance à la satisfaction immédiate par rapport à une satisfaction différée). Avec le mouvement de libéralisation financière des années 1980, l'épargne serait devenue plus sensible au niveau des taux d'intérêt réels. Mais les études économétriques montrent que l'effet de substitution est faible et l'épargne réagit mal aux variations du taux d'intérêt.

Dans la **théorie keynésienne**, l'épargne et la consommation, sont des fonctions du revenu et non du **taux d'intérêt**. Celui-ci ne permet que de départager l'épargne thésaurisée (résultant de la **préférence pour la liquidité**) et l'épargne placée. Une hausse du taux d'intérêt favorise l'épargne placée au détriment de l'épargne thésaurisée, mais n'augmente pas le volume global de l'épargne.

● Taux d'intérêt et épargne des entreprises

L'épargne des entreprises est d'une autre nature puisque l'entreprise dépense non pour consommer mais pour investir. Dans la théorie néoclassique, l'entreprise emprunte les capitaux nécessaires à son investissement sur le marché des fonds prêtables. Une hausse des taux d'intérêt incite les entreprises à renoncer aux projets d'investissement dont les revenus attendus, actualisés au taux d'intérêt réel du marché, ne couvrent pas la dépense initiale.

En comptabilité nationale, l'épargne brute **des sociétés non financières** est ce qui reste de l'**excédent brut d'exploitation** après paiement des **impôts sur le bénéfice**, des **intérêts** et des **dividendes** nets versés. Le taux d'épargne des entreprises (épargne brute des entreprises sur **valeur ajoutée**) exprime leur **capacité d'autofinancement**. Les entreprises peuvent utiliser leur épargne pour financer des investissements de remplacement, de modernisation ou de croissance (leur **autofinancement**).

● Taux d'intérêt et épargne des administrations

L'épargne des administrations est d'une autre nature encore puisqu'elle dépend du **solde budgétaire** : l'État prélève des impôts qui servent au financement des **dépenses publiques**, et la différence constitue son épargne. La relation entre l'épargne des administrations et l'épargne privée est complexe.

Le solde budgétaire, non corrigé des variations conjoncturelles, intègre les effets des **stabilisateurs automatiques** (en période de récession, les recettes fiscales ralentissent alors que les dépenses publiques augmentent ce qui creuse le déficit). Le **théorème d'équivalence Ricardo-Barro**, met en relation la désépargne publique avec la montée de l'épargne privée : dans les pays où les administrations publiques s'endettent, les ménages anticipent une hausse des prélèvements obligatoires.

■ ÉPARGNE DES MÉNAGES, PATRIMOINE ET ENDETTEMENT

● Épargne des ménages et patrimoine

La plupart des analyses s'accordent aujourd'hui pour considérer que les variations du taux d'épargne doivent être insérées dans une analyse plus large du comportement patrimonial.

Selon l'**effet d'encaisse réelle**, lorsque l'**inflation** s'accroît, les ménages s'efforcent de maintenir la valeur réelle de leurs réserves ; ils augmentent alors leur épargne et inversement. Cette analyse permet de comprendre pourquoi la **désinflation** s'est accompagnée d'une diminution du taux d'épargne.

Si l'on suppose qu'un ménage s'efforce au minimum de conserver la valeur réelle de son patrimoine, il oriente ses décisions d'épargne de telle sorte que la valeur nominale moyenne du patrimoine augmente à un rythme au moins égal à celui du niveau général des prix. Si la valeur du patrimoine tend à baisser, la consommation baisse et le taux d'épargne augmente. Une augmentation de la valeur du patrimoine tend à faire baisser le taux d'épargne (la consommation augmente).

Les modèles qui reposent sur une **hypothèse** de comportement dynastique de l'agent qui transmet un patrimoine à ses descendants considèrent que le taux d'épargne assure un certain montant de legs. Dans le modèle Ricardo-Barro, les ménages planifient rationnellement leur arbitrage consommation-épargne sur la base d'un **altruisme** intergénérationnel et de marchés financiers parfaits. Ils vont donc accroître leur épargne quand l'endettement public augmente, car ils anticipent une hausse des impôts et ne veulent pas que celle-ci ampute la valeur du leg qu'ils feront à leurs héritiers.

Les droits à une pension de retraite sont aussi un élément du patrimoine d'un agent. Dans un article célèbre de 1973 (*Social Security, Induced Retirement, and Aggregate Capital Accumulation*), M. Feldstein faisait valoir que contrairement au régime de **retraite par répartition**, les régimes de **retraite par capitalisation** stimuleraient l'épargne dans la mesure où le montant de la retraite de l'agent apparaît directement lié à son effort personnel d'épargne. Il concluait que le système de retraite par répartition en vigueur aux États-Unis réduisait de 50 % environ le taux d'épargne des ménages et de 38 % le stock de capital national. Mais on a objecté que l'épargne n'augmente que pendant la phase de constitution des régimes par capitalisation ; une fois ceux-ci parvenus à maturité, l'épargne des travailleurs est égale aux pensions versées aux retraités et la répartition comme la capitalisation sont à la merci de chocs macroéconomiques, démographiques et politiques. A long terme dans une perspective macroéconomique, les deux systèmes aboutissent à un résultat équivalent. En effet, quel que soit le système (répartition ou capitalisation), les retraites représenteront toujours une partie du produit national de la période où elles seront versées. Mais l'inquiétude sur le financement des régimes de retraite est un facteur de hausse de l'épargne. En France, l'assurance-vie apparaît comme un substitut à l'épargne constituée sous forme de cotisations à des fonds de pension dans d'autres pays.

● Taux d'épargne des ménages, prix des actifs et endettement

Plusieurs facteurs ont été évoqués pour rendre compte de l'évolution des comportements des ménages en France :

- la désinflation qui permet de moins épargner ;
- les taux d'intérêt réels élevés des années 1980 ;
- le développement d'une épargne de précaution avec les inquiétudes suscitées par l'avenir des retraites et la persistance d'un niveau élevé du chômage ;
- les **plus-values** ou des moins-values provoquées par les variations de la structure des prix relatifs et du taux d'inflation. Les effets de richesse consécutive à une variation du prix des actifs financiers (action, obligations) ou de la richesse non financière (prix des actifs immobiliers) agissent sur le taux d'épargne. Le volume de l'épargne de précaution peut être sensible au risque d'illiquidité en liaison avec les difficultés anticipées pour emprunter.

Les modifications des comportements d'épargne s'expliqueraient par les adaptations des ménages à un environnement qui s'est considérablement modifié avec la libéralisation financière. L'épargne et l'endettement paraissent partiellement substituables.

■ LA RELATION EPARGNE-INVESTISSEMENT AU NIVEAU MACROÉCONOMIQUE

Depuis le début de l'économie politique, le rôle de l'épargne est au cœur de l'analyse économique. En effet, l'épargne a toujours été pensée en relation avec l'**accumulation** du capital qui est elle-même au cœur de la dynamique économique. Ainsi, deux points de vue s'opposent sur le rôle de l'épargne dans l'économie.

● L'insuffisance de l'épargne entrave la croissance économique

L'insuffisance de l'épargne est dans l'analyse libérale l'un des facteurs explicatifs de la faiblesse de l'investissement. L'épargne constitue une offre de fonds prêtables qui est confrontée à la demande de fonds des entreprises qui désirent investir, elle est indispensable à un financement sain de l'investissement.

Selon la **loi de Say**, l'épargne est automatiquement investie et « *les produits s'échangent contre des produits* ». L'impossibilité des surproductions générales dans une **économie monétaire** revient à considérer la **monnaie** comme un simple intermédiaire des **échanges**. Une hausse de l'épargne a un effet positif : elle fait baisser le taux d'intérêt, ce qui est favorable à l'investissement.

Les **modèles** néoclassiques de croissance (**modèle de Solow**) font référence à un taux d'épargne optimal qui correspond à une variation du **produit par tête** qui compense exactement la dépréciation globale du capital par tête. Le taux d'épargne est alors, égal à la part des profits dans le revenu national et le taux de profit est égal au taux de croissance. Grâce à ce taux d'épargne, l'économie évolue sur un sentier de croissance équilibré qui maximise la consommation/tête et donc, le bien-être social (règle d'or de l'accumulation).

Dans les années trente, F. Hayek (1899-1992), reprenant la thèse de l'**École autrichienne** sur le **capital**, montre que l'investissement doit être financé par une épargne préalable volontaire des agents qui renoncent à une consommation immédiate. L'acte d'épargne détermine le montant des ressources disponibles pour l'allongement du **détour de production**, ce qui se traduira à terme par une consommation plus forte. Par contre, si l'on finance l'investissement par recours au crédit bancaire sans épargne préalable, d'une part, on aboutit à un **détour de production** plus long que celui souhaité par les agents (situation de surcapitalisation), d'autre part, l'**inflation** entraînera une **épargne forcée**. Cette situation ne peut se dénouer que par une crise qui entraînera une réallocation des ressources conforme au comportement d'**épargne spontanée** des agents.

La **nouvelle école classique** rejette aussi l'endettement de l'État puisque le secteur privé est appauvri en proportion des impôts supplémentaires auxquels il a à faire face.

● La tendance à l'excès d'épargne freine la croissance économique

Le risque d'excès d'épargne s'exprime sous des formes diverses chez des auteurs aussi différents que Th.R. Malthus (1766-1834) ou S. Sismondi (1773-1842). L'idée générale est qu'un volume d'épargne excessif entraîne un fléchissement de la demande induisant lui-même un processus déflationniste.

Pour J.M. Keynes (1883-1946), contrairement à F. Hayek, l'épargne et l'investissement s'ajustent nécessairement *ex-post*, l'investissement supplémentaire entraînant (par le processus du **multiplicateur d'investissement**), l'apparition d'un supplément de revenu générateur d'une épargne équivalente à l'investissement initial. Une hausse de l'épargne ne peut pas être considérée comme la promesse d'une dépense future puisqu'elle réduit la consommation et donc la production et les revenus, d'où une nouvelle baisse de la consommation. L'égalité entre l'épargne et l'investissement est donc compatible avec le **sous-emploi**, ce qui est une conclusion opposée à la loi de débouchés. Finalement, dans les approches keynésiennes les décisions microéconomiques d'augmentation de l'épargne provoquent au niveau macroéconomique une contraction du revenu national et de l'épargne globale.

⇒ Pour de nombreux économistes, la **crise des subprimes** résulte d'une épargne mondiale excédentaire à la recherche de rendements les plus élevés possibles (d'où le gonflement d'une **bulle spéculative** qui éclate à partir du milieu de l'année 2007)

■ CONSUMMATION, ÉPARGNE ET POLITIQUE ÉCONOMIQUE

● Consommation de masse et politique économique

Selon la **théorie de la régulation** entre 1914 et 1945, il y a un "problème structurel de sous-consommation" qui mène aux crises des années 1930, en quelque sorte, une "*production de masse sans consommation de masse*". Cette école insiste sur l'importance du modèle de consommation qui a soutenu la croissance des économies capitalistes pendant la phase de prospérité des Trente Glorieuses. Dans le **fordisme**, l'accumulation intensive (la production de masse) arrive finalement à établir des **formes institutionnelles** garantissant une consommation de masse, structurée par deux marchandises : le logement social moyen (et les biens durables qu'il contient) et l'automobile. Or, l'acquisition de ces deux marchandises dépasse le pouvoir d'achat du **salaire** courant. L'existence de garanties de revenu (salaire indirect, réglementations du travail, salaire minimum, etc.) soutient la dynamique de la consommation et de la production. La **consommation socialisée** participe aux transformations du **capitalisme**. L'épuisement du modèle de consommation des Trente glorieuses s'accompagne d'une plus forte instabilité de la consommation de biens d'équipement (les marchés deviennent des marchés de renouvellement). Sous l'influence des idées libérales et monétaristes, les politiques de soutien de la demande d'inspiration keynésienne sont abandonnées dans les années 1980, contribuant à une moindre croissance économique.

S. Langlois (2005) s'appuyant sur les analyses du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des conditions de vie (CREDOC) considère que la consommation marchande en France est marquée depuis les années 1990 par la consommation de « rassurance ». L'exposition au chômage et aux fluctuations de la valeur du **capital humain**, les risques afférents aux retraites, aux risques de rupture familiale, la **volatilité** du prix des actifs patrimoniaux sont des éléments d'incertitude.

● Consommation, taux d'intérêt et inflation

Le comportement de consommation est lié directement et indirectement au taux d'intérêt, au taux d'inflation et à la structure des revenus.

L'impact du taux d'intérêt sur la consommation est ambivalent. D'une part, une hausse des taux d'intérêt accroît les revenus des placements financiers et favorise la consommation. D'autre part cette même hausse des taux incite à épargner davantage et accroît le coût du crédit, ce qui est défavorable à la consommation.

L'impact de l'**inflation** sur la consommation est lui aussi contradictoire. D'une part les ménages peuvent réduire leur consommation en période d'accélération de la hausse des prix pour conserver le pouvoir d'achat de leur patrimoine selon l'**effet d'encaisse réelle**. D'autre part, une accélération de la hausse des prix peut encourager la consommation, dans la mesure où les ménages cherchent à acquérir des biens avant qu'ils ne renchérissent (effet de fuite devant la monnaie dans les pays où règne une forte inflation). À plus long terme, l'inflation érode la valeur des actifs financiers ou immobiliers, ce qui joue à la baisse de la consommation (effet de richesse négatif).

● Consommation et croissance soutenable

Le CREDOC évoque l'émergence d'un nouvel espace caractéristique de la société de consommation contemporaine : celle du « consommateur-entrepreneur » (R. Rochefort, 1997), qui met l'accent sur l'interaction entre consommateurs et distributeurs. L'apparition sur le marché de divers produits éthiques (produits biologiques, éco-produits, produits du **commerce équitable**, etc.) ou ayant une dimension caritative ou écologique est le reflet d'une certaine évolution des modes de consommation des pays développés. On assiste aussi au développement d'une « consommation engagée » (Dubuisson-Quellier, 2009)

Cependant, pour les défenseurs de la **décroissance soutenable**, l'idéologie de la croissance liée à une société de consommation devrait être abandonnée au profit de la « simplicité volontaire », de la « consommation responsable » tournée vers les « biens relationnels ».

Pour d'autres, l'évolution de la consommation devrait être davantage organisée par les pouvoirs publics pour préserver l'environnement et restaurer plus d'**altruisme** et de justice sociale et au niveau mondial en utilisant moins de **ressources naturelles** et d'énergie. Une consommation écologique impliquerait une conception différente du niveau de vie lui-même.

En ce qui concerne l'épargne, les débats sur l'orientation de la politique économique sont doublés par un questionnement sur les transformations souhaitables de la structure de l'épargne.

● Les orientations de la politique économique de l'épargne

Pour les libéraux, l'épargne (spécialement l'épargne longue) ainsi que le patrimoine doivent être systématiquement encouragés par une fiscalité favorable ainsi que la constitution d'un **marché financier** libre et actif permettant une allocation optimale de cette épargne.

Au contraire, les keynésiens considèrent non seulement que les mesures d'encouragement de l'épargne, dans un contexte de sous-emploi, ont des effets négatifs, mais qu'une finance débridée est porteuse de risques d'une « économie de casino » où les placements financiers peuvent l'emporter sur les investissements productifs.

Mais dans une **économie ouverte**, le niveau de l'investissement devrait être indépendant de l'épargne nationale en raison de la libre circulation des capitaux. Cependant M. Feldstein et Ch. Horioka (1980) ont montré qu'il existait une corrélation positive entre épargne et investissement : les pays à forte épargne ont tendance à avoir aussi un niveau élevé d'investissement (**paradoxe de Feldstein-Horioka**). De ce fait, une politique publique d'encouragement à l'épargne semble justifiée.

● Politique de l'épargne et structure des placements

La plupart des analyses économiques montrent que le taux d'épargne est peu influencé par la politique économique. En revanche celle-ci peut influencer la structure des placements entre épargne financière et non financière.

Dans les années 1960-1970, les ménages ont accordé une certaine priorité aux investissements dans le logement ce qui a donné lieu ensuite à une épargne pour rembourser les crédits. Cela a résulté dans une large mesure des politiques gouvernementales (plan d'épargne logement, prêt bonifiés, etc.). On a cependant assisté progressivement à une évolution de la politique de l'épargne (et notamment de la **politique fiscale**) pour inciter les ménages à développer leur épargne financière (en **actions**, en **obligations**, en assurance-vie, en **épargne salariale** etc.). La défiscalisation de certains produits et l'euphorie boursière ont joué en faveur de l'augmentation de la part des actions dans le patrimoine des ménages. Cependant, la place plus faible de l'épargne en actions en Europe continentale par rapport aux États-Unis ou au Royaume-Uni conduit les gouvernements à mettre en place de nouvelles mesures d'**incitations** à l'épargne financière longue (création de **fonds de pension** pour la retraite, de plans d'épargne entreprise).

► **Croissance économique** ► **Capital et investissement** ► **Fluctuations et crises** ► **Économie et écologie** ► **Finances internationales** ► **Mondialisation** ► **Épistémologie économique** ► **Avoir fiscal** ► **Bien collectif** ► **Courbe d'indifférence** ► **Désintermédiation** ► **Propension à consommer** ► **Propension à épargner** ► **Utilité marginale** ► **Théorie économique**

● AGLIETTA M., (2008), *Macroéconomie financière*, La Découverte, « Grands Repères ».

DESJEUX D., (2006), *La consommation*, PUF, « Que sais-je ? ».

HERPIN N., VERGER D., (2008), *Consommation et modes de vie en France - Une approche économique et sociologique sur un demi-siècle*, La Découverte, « Grands Repères ».

INSEE, (2009), *50 ans de consommation en France*, INSEE Références.

VILLIEU P., (2008), *Macroéconomie : Consommation et épargne*, La Découverte, « Repères ».

○ ABRAHAM-FROIS G., (2001), *Économie politique*, Economica.

ARRONDEL L., (2003), *Épargne, Assurance vie et retraite*, Economica.

BOUBEL A., PANSARD F., (2004), *Les investisseurs institutionnels*, La Découverte, « Repères ».

DUBUISSON-QUELLIER S., (2009), *La consommation engagée*, Les presses de Sciences Po, « Contester ».

LANGLOIS S., (2006), *Consommer en France. Cinquante ans de travaux scientifiques au Crédoc*, CREDOC.

MYLONDO M., (2005), *Des caddies et des hommes. Consommation citoyenne contre société de consommation*, La Dispute.

ROCHEFORT R., (2001) *La société des consommateurs*, Odile Jacob.

ROUSTAN M., (2004), *Peut-on parler de dématérialisation de la consommation ?*, in CREDOC J.E.

STIGLITZ J., (2000), *Principes d'économie moderne*, De Boeck.

@ Banque de France www.banque-france.fr CREDOC : www.credoc.fr

Europa : www.europa.eu

INSEE : www.insee.fr

Institut d'études économiques et sociales pour la décroissance soutenable : www.decroissance.org

Portail de la consommation : www.conso.net/

Problèmes économiques : www.problemes-economiques/theories/macroecon

La finance pour tous : <http://www.lafinancepourtous.com/-Financer-sa-retraite-.html>

CONSOMMATION COLLECTIVE

La consommation collective désigne l'usage des services fournis par les administrations publiques. Seuls les services non individualisables représentent véritablement une consommation collective (police,

justice défense, c'est-à-dire les fonctions régaliennes de l'État).

Dans la **comptabilité nationale**, les services individualisables (enseignement, santé, etc.) sont enregistrés comme prestation en nature.

► **Consommation et épargne** ► **Bien collectif** ► **Bien non rival** ► **Consommation élargie** ► **Consommation finale** ► **Consommation socialisée**

CONSUMMATION DE CAPITAL FIXE

La consommation de capital fixe est la dépréciation subie par le **capital fixe** au cours de la période considérée, liée à une usure normale ou à une obsolescence prévisible. Elle doit donner lieu à des provisions pour **amortissement**.

⇒ Ne pas confondre la consommation de capital fixe et la **consommation intermédiaire**.

⇒ Le terme « brut » dans les expressions comme **Produit intérieur brut** ou **Formation brute de capital fixe** signifie que la consommation de capital fixe n'a pas été soustraite. Quand on la soustrait de ces grandeurs, leur valeur est dite « nette ».

► **Comptabilité nationale** ► **Capital et investissement** ► **Agrégats** ► **Progrès technique**

CONSUMMATION DE MASSE

La consommation de masse désigne, selon W. W. Rostow (*Les étapes de la croissance économique*, 1960), l'état d'une société parvenue à la maturité technique et qui peut ainsi assurer au plus grand nombre l'accès à un volume de biens et de services dépassant nettement le niveau de subsistance. Ces sociétés se caractérisent également par le développement du secteur tertiaire et un élargissement des fonctions de redistribution (État providence).

Dans la théorie de la régulation, la consommation de masse est étroitement associée à la production standardisée de biens durables. Elle constitue le pendant indispensable à la production de masse pour assurer l'équilibre économique du régime de régulation fordiste.

► **Consommation et épargne** ► **Fordisme** ► **Rapport salarial** ► **Mode de régulation** ► **Société de consommation**

CONSUMMATION ÉLARGIE

La consommation élargie est une évaluation de la **consommation finale des ménages** (terminologie du CREDOC et de l'INSEE) destinée à rendre compte de l'ensemble des consommations marchandes ou non marchandes des ménages. Elle inclut :

– la consommation finale des ménages ;

– la part individualisable de la **consommation finale des administrations** publiques et privées (enseignement, santé, action sociale, services récréatifs, culturels et sportifs).

► **Consommation et épargne** ► **Consommation effective des ménages** ► **Consommation socialisée** ► **Dépense de consommation des ménages** ► **Niveau de vie**

CONSUMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS

La consommation finale des administrations est l'ensemble des services non marchands produits par les **administrations publiques** et privées (elle est évaluée à partir des **coûts de production** déduction faite des paiements partiels effectués par les ménages). Elle comporte deux volets :

1) les « dépenses collectives », qui correspondent aux fonctions d'administration générale : justice, défense, police, administration économique ;

2) les dépenses individualisables des administrations publiques dont le bénéfice ultime revient aux **ménages** (dépenses de santé, d'éducation, de culture, aides au logement, etc.).

⇒ La consommation effective des administrations publiques se limite à sa dépense de consommation collective. La consommation finale effective des ISBLSM est nulle.

► **État** ► **Bien collectif** ► **Bien non rival** ► **Consommation élargie** ► **Consommation finale effective des ménages** ► **Consommation finale totale** ► **Consommation socialisée**

CONSUMMATION FINALE EFFECTIVE DES MÉNAGES

La consommation finale effective des ménages est la somme de la dépense de consommation des ménages et des **transferts sociaux en nature** (consommations individualisables fournies par les administrations (administrations publiques et ISBLSM)). Elle comprend donc la valeur des biens et les services acquis par les ménages résidents, que ces acquisitions aient fait, ou non, l'objet d'une dépense de leur part.

⇒ La consommation effective (ou consommation globale) est une norme européenne utilisée pour comparer les niveaux de vie.

► **Consommation et épargne** ► **Consommation collective** ► **Consommation élargie** ► **Consommation socialisée** ► **Norme de consommation**

CONSUMMATION FINALE TOTALE

La consommation finale totale est l'utilisation de biens et services par des utilisateurs finaux. Selon le Système élargi de comptabilité nationale, elle comprend :

– la **consommation finale des ménages** qui regroupe leur consommation marchande (même si certaines dépenses sont partiellement ou totalement couvertes par des prestations des administrations) et leur consommation non marchande (paiement partiel des ménages aux administrations et services fournis par le personnel salarié des ménages),

– la **consommation finale des administrations**, soit la valeur des services non marchands fournis par les administrations, qu'elles soient publiques ou privées, déduction faite des paiements partiels effectués par les ménages pour la fourniture de ces services (par exemple pour la santé).

⇒ Ne pas confondre avec la consommation intermédiaire des entreprises et avec l'investissement des ménages et des administrations.

► **Comptabilité nationale** ► **Consommation et épargne** ► **Consommation collective** ► **Consommation effective** ► **Consommation socialisée** ► **Norme de consommation**

CONSUMMATION INTERMÉDIAIRE

La consommation intermédiaire est la valeur des biens et des services qui sont entièrement consommés ou transformés au cours du processus de production (pour produire des biens de consommation finale, des biens de production ou d'autres biens de consommations intermédiaires).

- ⇒ La consommation intermédiaire est donc une consommation productive.
 ⇒ Ne pas confondre avec la consommation de capital fixe et la consommation finale.
 ► **Comptabilité nationale** ► **Capital et investissement** ► **Valeur ajoutée**

CONSUMMATION MARCHANDE

La consommation marchande correspond à l'acquisition par les **ménages** de biens neufs ou d'occasion (acquisitions moins cessions de véhicules et d'antiquités) et de services évalués à un **prix de marché** (prix usine et marge de distribution) ou à un prix estimé (**autoconsommation** des agriculteurs, loyers fictifs des logements occupés par leurs propriétaires, avantages en nature fournis gratuitement par les employeurs à leurs salariés).

⇒ La consommation marchande ne comprend ni les achats de logements neufs et les grosses réparations, ni les paiements d'impôt et de cotisations sociales, ni les salaires des domestiques. La **comptabilité nationale** classe les dépenses de santé (hors hospitalisation) dans la consommation marchande (même si ces dépenses sont en partie couvertes par des prestations). Les paiements partiels des ménages aux administrations sont classés dans les services non marchands.

- **Consommation et épargne** ► **Consommation effective** ► **Consommation élargie** ► **Consommation finale** ► **Consommation intermédiaire** ► **Consommation non marchande** ► **Consommation socialisée** ► **Formation brute de capital fixe**

CONSUMMATION NON MARCHANDE

La consommation non marchande regroupe :

- la consommation non marchande des **ménages** (soit les **services domestiques** fournis par le personnel salarié des ménages et les paiements partiels des ménages pour les services rendus par les **administrations publiques** ou privées (séances de ciné-club, hôpitaux, crèches, musées, etc.) ;
- la consommation non marchande des administrations.

⇒ L'INSEE inclut les paiements partiels par les ménages de services rendus par les administrations dans la **consommation marchande**, ce qui n'est pas le cas pour la définition retenue par la **comptabilité nationale**.

- **Consommation et épargne** ► **Consommation effective** ► **Consommation finale** ► **Consommation socialisée**

CONSUMMATION OSTENTATOIRE

La consommation ostentatoire désigne une **consommation** dont le but est de signifier aux autres la position sociale de l'individu qui la réalise.

Ce concept a été élaboré par l'économiste et sociologue américain T.H. Veblen (1857-1929) qui reliait le développement de ces formes de consommation à l'anonymat social des sociétés urbaines et la recherche de signes distinctifs entre les individus.

- **Consommation et épargne** ► **Biens supérieurs** ► **Consommation de masse** ► **Institutionnalisme**

- **Consommation finale des ménages**
 ► **Consommation effective** ► **Consommation socialisée** ► **Effet de cliquet** ► **Effet d'imitation** ► **Effet Veblen**

CONSUMMATION SOCIALISÉE

La consommation socialisée correspond à la **consommation** de services fournis gratuitement aux **ménages** par l'État et aux dépenses consenties par la collectivité publique pour en atténuer le coût de certaines consommations soit :

- l'ensemble de la consommation finale individuelle des administrations (enseignement, santé, sécurité sociale, action sociale, services culturels et sportifs),
- les **prestations en nature** versées par les administrations (remboursement des dépenses de santé aux ménages par la sécurité sociale, allocations de logement, etc.).

⇒ La consommation socialisée est évaluée par l'INSEE. Elle représente en moyenne près de 25 % de la consommation des ménages français. Elle est financée par les impôts et les cotisations sociales.

- **Consommation et épargne** ► **Redistribution**
 ► **Consommation élargie** ► **Consommation non marchande** ► **Consommation effective des ménages** ► **Consommation finale effective des ménages**

CONSTITUTION EUROPÉENNE

Afin d'adapter le fonctionnement de l'**Union européenne** (UE) à vingt sept États membres, et plus, et de définir clairement les missions de cette nouvelle Union, les représentants politiques des États membres de l'UE ont décidé de mieux répartir les compétences entre l'Union et les États membres et de simplifier les instruments et les procédures communautaires, en élaborant un traité constitutionnel.

Le 20 juin 2003, Valéry Giscard d'Estaing, en tant que président de la Convention européenne, a présenté un projet de traité constitutionnel, ou « Constitution », au **Conseil européen** de Thessalonique. La Convention européenne a remis un projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe à la présidence italienne de l'UE, le 18 juillet 2003.

Le traité devait être ratifié par chaque État membre pour entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2006, mais le rejet, par référendum, par la France (29 mai 2005) et les Pays-Bas (1^{er} juin 2005) a interrompu le processus. Le **traité de Lisbonne** entré en vigueur au 1^{er} décembre 2009 n'est pas un texte constitutionnel et il ne remplace pas les traités existants. Il modifie les traités en profondeur selon certains, et pour d'autres, de façon limitée en renouant avec une vision pragmatique de la construction européenne.

- **Intégration économique** ► **Communauté économique européenne** ► **Traité d'Amsterdam**
 ► **Traité de Maastricht** ► **Traité de Nice** ► **Traité de Rome**

CONTINGEMENT

- **Quota**

CONTRAINTE DE BUDGET

Dans la théorie néoclassique, les agents économiques ont un budget limité qui exerce une contrainte

sur leurs choix. La **rationalité économique** des individus se caractérise alors par des comportements de maximisation sous contrainte de budget.

Pour le **consommateur**, la contrainte de budget exprime le fait qu'il ne peut pas choisir n'importe quelle combinaison de deux biens X et Y. Il est limité par son niveau de **revenu** R et par le **prix** de chacun des biens (P_x et P_y). En **concurrence pure et parfaite**, sous l'**hypothèse** que l'individu consomme l'intégralité de son budget, la contrainte budgétaire signifie que la dépense doit être égale au revenu :

$$R = P_x \cdot X + P_y \cdot Y.$$

De la même façon, on peut définir une contrainte de budget pour le **producteur**, représentée par la droite d'**isocoût**

► **Marchés et prix** ► **Consommation et épargne**
▷ **Droite de budget** ▷ **Équilibre du consommateur**
▷ **Équilibre du producteur**

CONTRAINTES EXTÉRIEURE

La contrainte extérieure désigne la réduction du degré d'autonomie des **politiques économiques** nationales qui résulte de l'interdépendance croissante des **économies**. Les économies sont en effet de plus en plus dépendantes de l'environnement international, qu'il soit commercial, monétaire et financier.

– Contrainte extérieure, ouverture des économies et compétitivité.

La contrainte extérieure résulte tout d'abord de l'accroissement du **taux d'ouverture** de la plupart des économies qui, de ce fait, deviennent plus sensibles aux variations de la **conjoncture** internationale. À partir du moment où les **exportations** représentent une part importante de la **production** nationale, une **récession** ou une **expansion** chez un partenaire commercial aura des répercussions inévitables dans l'économie nationale.

Dans un contexte d'ouverture sur l'extérieur, une **croissance économique** plus forte dans un pays provoque une dégradation du solde du compte des transactions courantes. Ce décalage conjoncturel conduira à la mise en place d'une **politique économique** restrictive et/ou d'une **dépréciation** ou **dévaluation** de la monnaie nationale (exemple de la relance française en 1981-1982 suivie d'une « politique de rigueur » dès 1983).

Cependant, la contrainte extérieure dépend également de la **compétitivité** de l'offre nationale. Dans cette optique, de nombreux pays mettent en place une **politique industrielle** afin d'atténuer la contrainte extérieure. La France a ainsi mené une **politique des créneaux** à l'exportation ou des **politiques de filières**. Un pays comme le Japon, extrêmement dépendant des **importations** pour sa survie économique, réagit par des politiques cohérentes élaborées conjointement par les grandes firmes et l'administration dans le cadre du MITI.

– Contrainte extérieure, taux de change et taux d'intérêt.

La gestion des **taux de change** et des **taux d'intérêt** tend à prendre actuellement une importance croissante dans l'expression de la contrainte extérieure.

Dans un univers économique où les biens et les **capitaux** circulent sans entraves, les taux de change jouent un rôle essentiel. Chaque pays tente de se prémunir contre les variations trop importantes des taux de change dans la mesure où une **appréciation** du taux de change tend à freiner les exportations et une **dépréciation** alourdit le **coût** des importations. Le

taux de change, objectif externe de la politique économique, tend alors à devenir prioritaire par rapport aux objectifs internes (**croissance**, **plein emploi**).

C'est particulièrement vrai dans un système de **taux de change fixes** où la défense de la **monnaie** conduit les pays à déficit extérieur à mettre en place des politiques économiques restrictives, et en particulier une politique de **taux d'intérêt élevés**. La **globalisation financière** renforce la tendance à la diminution de l'autonomie en matière de **politique monétaire**. Toute diminution des **taux d'intérêt** dans un pays risque d'entraîner des sorties de capitaux qui peuvent provoquer un effondrement des cours sur les marchés financiers et sur le marché des changes. La « tyrannie des marchés » (H. Bourguinat, 1995) réduit les marges de manœuvre de la politique économique.

⇒ La théorie du triangle des incompatibilités affirme que dans un contexte de **changes fixes** et de libre circulation des capitaux, un pays ne peut pas avoir de politique monétaire autonome.

► **Commerce international** ► **Politique économique**
► **Finances internationales** ► **Intégration économique** ▷ **Compétitivité** ▷ **Politique industrielle**
▷ **Politique monétaire**

CONTRAT

Un contrat est un accord par lequel les contractants souscrivent des engagements les uns à l'égard des autres. Les contrats contribuent à la coordination des actions des **agents économiques** et la vie économique est donc, dans une large mesure, constituée de contrats (contrats d'achats et de vente, contrat de **travail**, contrat de sous-traitance, etc.). Selon J. Buchanan (prix Nobel 1986) « l'économie se rapproche plus d'une science du contrat que d'une science du choix ». Pour O. Williamson, il importe d'étudier l'*homo contractor* et pas seulement l'*homo œconomicus*.

Les contrats concernent aussi bien le fonctionnement des **marchés** que le fonctionnement des **organisations**. C'est ainsi que certains auteurs considèrent l'**entreprise** comme un « nœud de contrats ».

La théorie des contrats se propose d'étudier les différents types de contrats et de définir, en fonction des situations, quelles sont les procédures d'**incitation** les plus adaptées. Les contrats sont :

– explicites lorsque toutes les variables qui font l'objet du contrat sont observables et peuvent être vérifiées (c'est-à-dire peuvent faire l'objet d'une preuve devant un tribunal) ;

– implicites lorsque toutes les variables sont observables mais pas nécessairement vérifiables (**asymétrie d'information**) ;

– complets, lorsque tous les éléments de la transaction sont mentionnés dans le contrat, ainsi que toutes les éventualités qui pourraient se produire en cours d'exécution du contrat. Le contrat est incomplet dans le cas contraire.

Pour qu'un contrat soit explicite et complet, il faut que les agents disposent d'une **rationalité** substantielle et qu'ils ne soient pas opportunistes. La **nouvelle économie institutionnelle** suppose au contraire que les agents ont une rationalité limitée, qu'ils sont opportunistes, qu'il existe des **coûts de transaction** et des **actifs spécifiques**. Dans un tel contexte, la **régulation** par le marché n'est pas toujours la modalité de **coordination** la plus efficace et il convient

d'arbitrer entre marché et hiérarchie (ou encore entre marché et organisation).

► *Entreprise* ► *Marchés et prix* ► *Concurrence*
 ► *Contrat à terme* ► *Contrat implicite* ► *Contrat incomplet* ► *Coût de transaction*

CONTRAT À TERME

Un contrat à terme est un **contrat** qui, à un instant t , lie un acheteur et un vendeur et constitue pour l'acheteur un droit et une obligation de prendre livraison et de régler à une échéance précise une quantité déterminée d'un **actif sous-jacent** (ou « support ») et à un prix fixé en t . Par symétrie, à l'échéance, le vendeur a l'obligation de livrer l'actif sous-jacent à ce prix.

Le support peut être un actif physique (marchandises), un actif financier (**action**, **obligation**) ou encore un indice boursier. L'acheteur du contrat est dit « en position longue » et le vendeur en « position courte ». Les contrats à terme négociés sur les **marchés organisés** ont des caractéristiques standardisées (montant, date de livraison) et sont négociés, ce sont des **contrats futurs** (*Futures*). Les autres contrats à terme sont négociés sur des **marchés de gré à gré**, les montants et les échéances sont alors différents et variables d'un contrat à l'autre.

Les contrats à terme peuvent obéir à des stratégies de couverture de risques ou bien à des stratégies de spéculation.

► *Finances internationales* ► *Appel de marge*
 ► *Contrat futur* ► *Produits dérivés* ► *Marché dérivé* ► *Marché des changes* ► *Marché des options négociables de Paris* ► *Marché financier*

CONTRAT FUTUR (FUTURES)

Un contrat futur est un contrat au terme duquel deux opérateurs s'engagent à vendre et à acheter une quantité déterminée d'un **actif sous-jacent** (titres, marchandises, **devises**) à un **prix déterminé** et à une échéance déterminée. Il s'agit donc d'un **contrat à terme** dont la spécificité réside dans le fait que les caractéristiques (montant et échéance) sont standardisées ce qui assure au **marché** une plus grande liquidité.

► *Monnaie* ► *Finance internationale* ► *Marché à terme* ► *Marché à terme international de France*
 ► *Option* ► *Produits dérivés*

CONTRAT INCOMPLET

La théorie des contrats incomplets a été initiée en 1986 par S. Grossman et O. Hart. Elle vise à rendre compte de l'incomplétude des contrats à partir de deux types de problèmes contractuels :

- le problème de la rédaction des causes contractuelles qui peuvent difficilement être exhaustives compte tenu du coût de leur rédaction ;
- le problème de la vérifiabilité des clauses prévues par les contrats.

Au cours du développement de cette approche, la question de l'invérifiabilité de certaines clauses occupe une place de plus en plus importante.

Cette analyse de l'incomplétude des contrats est complémentaire mais distincte de la **théorie des coûts de transaction** dans la mesure où Grossman et Hart ne jugent pas utile de faire appel au concept de **rationalité limitée** pour rendre compte de l'incomplétude des contrats. Par ailleurs, l'analyse

de Grossman et Hart est distincte de l'analyse de l'**asymétrie d'information** : dans leurs travaux ces auteurs supposent donc que l'information des contractants est symétrique.

► *Marchés et prix* ► *Entreprise* ► *Théorie des contrats*

CONTRAT IMPLICITE

Dans la théorie des contrats implicites (C. Azariadis, 1975 – M. N. Baily, 1974 – et D.F. Gordon, 1974), les salariés ont plus d'**aversion pour le risque** que les employeurs. Ils préfèrent le versement régulier d'une somme fixe à des fluctuations liées à un régime de **salaires flexibles**. Ils cherchent donc à se prémunir contre de trop importantes fluctuations de leur revenu.

La stabilisation des salaires peut alors être en quelque sorte achetée par les salariés, qui acceptent un niveau de salaire plus faible que celui auquel ils pourraient prétendre (correspondant à leur **productivité marginale**), la différence constituant une prime d'assurance perçue par l'employeur. La rigidité des salaires découle de la double nature du contrat passé entre employeur et salarié, contrat de travail et d'assurance. Dans ce cas de figure, c'est l'**entreprise** qui joue le rôle d'une « compagnie d'assurances » protégeant les salariés contre les risques de fluctuations excessives de leurs revenus.

On peut définir un « contrat optimal » dont les caractéristiques sont les suivantes. Le contrat optimal stipule des salaires fixes : les rémunérations ne dépendent plus de l'état de la nature. La firme fournit une assurance complète à ses salariés vis-à-vis des risques de fluctuations de leurs revenus. La valeur du salaire dépend des opportunités extérieures des salariés.

L'emploi qui résulte de ces contrats ne réalise pas l'égalité entre **productivité marginale du travail** et **taux de salaire réel**, il est donc sous-optimal au regard du critère d'efficacité productive. Un travailleur qui accepte le contrat proposé (stabilité de ses rémunérations) accepte du même coup le **risque de chômage** correspondant.

Il en résulte que l'objectif d'assurance vis-à-vis du risque et l'objectif d'efficacité productive entrent en conflit : c'est cette opposition qui explique la rigidité des salaires et le **chômage involontaire**.

⇒ Cette analyse s'inscrit dans le cadre de la recherche de fondements microéconomiques de la **macroéconomie**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Revenus*

CONTREPARTIES DE LA MASSE MONÉTAIRE

Les contreparties de la masse monétaire sont les **créances** qui ont été monétisées au cours du processus de **création monétaire**. Ces créances se trouvent à l'actif du bilan des institutions financières monétaires (IFM), la monnaie scripturale se trouvant au passif. Ces contreparties sont d'une part les créances des IFM sur les agents résidents (**ménages, entreprises, administrations publiques**), d'autre part les créances sur l'extérieur.

⇒ L'évaluation des contreparties, comme l'évaluation de la **masse monétaire**, a un caractère conventionnel. Au sein de la **zone euro**, c'est l'**agrégat monétaire M3** qui sert de référence à la **politique monétaire** et ce sont les contreparties de cet **agrégat**

qui sont mesurées à partir du bilan consolidé des IFM.

► **Monnaie** ► **Monétisation des créances**

CONTRIBUTION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE (CRDS)

La contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) est un **impôt** entré en vigueur depuis le 1^{er} février 1996 : elle a été créée dans le but de résorber l'endettement de la sécurité sociale. Sont redevables de la CRDS toutes les personnes physiques considérées comme domiciliées en France pour l'**impôt sur le revenu**.

La CRDS est due :

- sur les revenus d'activité,
- sur les revenus de remplacement même si les titulaires ne sont pas redevables de l'impôt sur le revenu,

- sur les revenus du patrimoine,
- sur les revenus de **placement**.

Elle est due également sur d'autres revenus, tels que :

- les ventes de métaux, d'objets précieux, de bijoux, d'objets d'art ou de collection,
- les jeux de hasard, les paris hippiques et les casinos.

Le taux de la CRDS est fixé à 0,5 % quel que soit le revenu concerné.

La CRDS, initialement prévue pour être prélevée à titre temporaire jusqu'au 31 janvier 2014, continuera d'être perçue jusqu'à l'apurement de la dette sociale (disposition instituée par la loi du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie).

Les prestations familiales (hors allocations logement assujetties à la CRDS dès le 1^{er} février 1996) sont assujetties à la CRDS depuis le 1^{er} janvier 1997.

⇒ La CSG est un **prélèvement obligatoire** « hybride » puisqu'il s'agit d'un **impôt** qui finance la **protection sociale** (laquelle est normalement alimentée par des cotisations sociales).

► **État** ► **Budget de l'État** ► **Prélèvements obligatoires**

CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE (CSG)

La contribution sociale généralisée est un **prélèvement** mis en place en France par la **Loi de finances** en 1991 pour financer la **protection sociale**. Elle frappe les **revenus** d'activité et de remplacement ainsi que les revenus du **patrimoine**. Son taux est actuellement de 7,5 % (il était de 1,1 % à la création de la CSG).

⇒ La CSG est un **prélèvement obligatoire** « hybride » dans la mesure où elle possède certaines caractéristiques des **impôts** d'État (elle relève de la **loi de finances**) et se rapproche des **cotisations sociales** car elle finance la **protection sociale**. L'augmentation du taux de la CSG et la baisse des taux de cotisations sociales des salariés traduisent une tendance à la fiscalisation du financement de la **protection sociale**.

► **Protection sociale** ► **Budget de l'État** ► **Prélèvements obligatoires**

CONTRÔLE DES CHANGES

Le contrôle des changes est un dispositif réglementaire par lequel les **autorités monétaires** d'un pays limitent, soumettent à certaines conditions (financement d'opérations commerciales), voire interdisent les opérations d'achats ou de ventes de **devises**.

⇒ Depuis les années 1980, de très nombreux pays ont abandonné les politiques de contrôle des changes ce qui a contribué à la **globalisation financière**.

► **Finances internationales** ► **Politique du change** ► **Déréglementation** ► **Règle des trois D**

CONVENTION

Au sens général, une convention est un accord passé entre deux individus (convenir d'un rendez-vous), entre des partenaires sociaux (**convention collective**) ou entre des **États** (convention de Genève sur les prisonniers de guerre).

Pour le courant de l'économie des conventions, les **marchés** et les **organisations** ne suffisent pas à assurer la **coordination** des actions des **agents économiques**. Il faut qu'existent aussi des normes, pas nécessairement explicites mais connues de tous, qui servent de cadre aux activités des agents. Par exemple, les clauses du **contrat de travail** ne suffisent à rendre compte de l'activité des salariés. Il existe au sein des **entreprises** des conventions d'effort qui jouent un rôle décisif dans l'efficacité productive.

Dans cette perspective, selon A. Orléan, une convention « désigne l'organisation sociale au travers de laquelle la communauté se dote d'une référence commune, produit une représentation collective extériorisée qui fonde les anticipations individuelles ».

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Marchés et prix** ► **Économie des conventions** ► **Entreprise** ► **Hiérarchie** ► **Institution** ► **Salaire d'efficiency**

CONVENTION COLLECTIVE

Dans l'**entreprise**, une convention collective est un accord conclu entre employeurs et **syndicats** de salariés ; elle traite de l'ensemble des conditions d'**emploi** et de **travail** et des garanties sociales applicables aux salariés. Une convention collective concerne différents niveaux d'application : elle peut être étendue par les pouvoirs publics, aux salariés d'une même branche, ou élargie à d'autres branches ayant des conditions économiques proches.

Toute convention collective doit être rédigée par écrit et le texte doit être transmis :

- au ministère du Travail,
- au conseil de prud'hommes du lieu de la conclusion,
- au comité d'entreprise, aux **délégués du personnel** et délégués syndicaux.

► **Organisation du travail** ► **Fordisme** ► **Rapport salarial** ► **Syndicat**

CONVENTIONNALISME

Le conventionnalisme est une conception épistémologique développée notamment par H. Poincaré (1854-1912) et P. Duhem (1861-1916) selon laquelle les **axiomes** ou les propositions premières d'une science ne sont que des conventions dont il est impossible de dire si elles sont vraies ou fausses, mais qui sont plus ou moins « commodes ».

⇒ Le conventionnalisme s'oppose au réalisme épistémologique.

► *Épistémologie économique* ► *Théories économiques*

CONVERGENCE ÉCONOMIQUE

Un processus de convergence économique est entamé lorsqu'un pays (ou une région) croît à un rythme plus rapide que les pays riches et tend à rejoindre à long terme leur niveau de **produit intérieur brut (PIB)** par tête. Ce mécanisme, indépendamment des conditions initiales de chaque pays, est appelé **bêta convergence** absolue.

Le **modèle de Solow** a établi les bases d'une théorie de la convergence économique : un pays enregistre un **taux de croissance** du produit par tête d'autant plus élevé qu'il est éloigné de son sentier d'équilibre de **longue période**. Ce modèle a donné lieu à des interprétations plurielles dès lors que les études empiriques ont montré qu'il n'y avait pas convergence absolue au niveau de l'économie mondiale :

– La convergence devient conditionnelle : elle concerne seulement les pays qui ont le même **sentier de croissance équilibrée** de long terme, ce qui implique des conditions initiales similaires en matière de taux de croissance démographique, de niveau de technologie, de **taux d'épargne**, de **taux d'investissement**, de structures sociopolitiques et institutionnelles... On parle alors de **clubs de convergence**.

– La théorie de la **croissance endogène** montre des effets cumulatifs qui, compte tenu des **économies d'échelle externes**, peuvent éloigner de la convergence.

– L'**économie géographique** met en lumière la force des **externalités régionales** avec des effets de **contagion** aux régions voisines.

⇒ En matière d'**intégration monétaire**, le débat sur la construction européenne a conduit à différencier une convergence nominale selon les critères de Maastricht définis à partir de variables nominales (**taux d'inflation**, **taux d'intérêt**, **taux d'endettement public**...) et une convergence réelle des **revenus** par tête.

► *Économie du développement* ► *Intégration économique* ► *Croissance transmise* ► *Économie d'échelle* ► *Économie de la connaissance* ► *Effets d'apprentissage* ► *Effet de seuil* ► *Étapes de la croissance* ► *Pôle de croissance* ► *Productivité* ► *Transferts de technologie*

CONVERTIBILITÉ

Le terme convertibilité a deux significations très différentes selon qu'il s'agit de la convertibilité envisagée sur le plan interne ou de la convertibilité envisagée sur le plan international.

– Sur le plan interne, une **monnaie** est dite convertible lorsqu'elle peut être librement échangée, à un cours déterminé, contre des métaux précieux (or ou argent) auprès de la **banque centrale**. La libre convertibilité a disparu dans presque tous les pays avec la Première Guerre mondiale. Entre les deux guerres, une convertibilité limitée à l'échange de lingots a été provisoirement instaurée dans certains pays (Gold Bullion Standard). C'est ainsi que de 1925 à 1931 la livre sterling fut convertible en or sous forme de lingots de 400 onces.

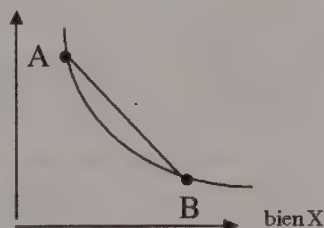
– Sur le plan international, une monnaie est dite convertible lorsqu'elle peut être librement échangée contre des **devises**. La convertibilité peut être intégrale (la conversion en devise est possible quel que soit le type d'opération – biens et services ou capitaux – qui l'a rendu nécessaire). La convertibilité peut être externe, elle est alors réservée aux non-résidents.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Accord monétaire européen* ► *Bretton Woods* ► *Cours forcé* ► *Étalon-or*

CONVEXITÉ DES PRÉFÉRENCES

Dans la **théorie néoclassique**, la convexité des préférences est une **hypothèse** relative aux **courbes d'indifférence** d'un consommateur. Elle signifie que les **paniers de consommation** intermédiaires sont préférés aux paniers extrêmes. Autrement dit, le consommateur préfère les « mélanges ».

Un ensemble convexe a en effet cette propriété : pour toute paire de points appartenant à cet ensemble, le segment de droite qui relie ces deux points est entièrement inclus dans l'ensemble. Ainsi, dans le schéma ci-dessous, tous les points du segment AB sont préférés au point A et au point B car ils correspondent à un niveau d'utilité plus élevé.



Cette hypothèse permet notamment de garantir l'unicité du point d'équilibre du consommateur. Elle permet également d'assurer la continuité des **courbes de demande** des consommateurs, hypothèse indispensable à la démonstration de l'**équilibre général**.

► *Marchés et prix* ► *Consommation et épargne* ► *Carte d'indifférence* ► *Microéconomie*

COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE

La Coopération économique Asie-Pacifique (*Asia Pacific Economic Cooperation*, APEC en anglais) est une **organisation** intergouvernementale constituée en 1989 à l'initiative des États-Unis et de l'Australie ayant pour objectif la promotion du **libre-échange**, de l'**investissement** et de la coopération entre 21 pays membres répartis sur 4 continents (Australie, Brunei, Canada, Chili, Chine, États-Unis, Hongkong, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République de Corée, Russie, Singapour, Taiwan, Thaïlande, Vietnam). L'APEC fonctionne selon le principe des engagements non contraignants et du dialogue. Selon les objectifs de Bogor (1994), la **zone de libre échange** doit être instaurée entre 2010 pour les pays industrialisés et 2020 pour les autres pays. Mais dès le Sommet

d'Auckland (septembre 1999) une libéralisation tarifaire anticipée a été adoptée dans huit secteurs économiques (environnement, équipements médical et énergétique, produits chimiques et forestiers, poissons, jouets, bijouterie) malgré les réticences des autres membres de l'**Organisation mondiale du commerce** qui n'ont pas été associés au choix des secteurs. L'APEC est la zone la plus dynamique du commerce mondial, elle représente environ 50 % de la population mondiale et environ 50 % du produit intérieur brut (PIB) mondial.

► **Commerce International** ► **Intégration économique**

COOPÉRATIVE

Une coopérative est une **société** formée par un groupement de personnes. Bien que la propriété du capital demeure privée, elle se distingue de l'**entreprise** capitaliste par l'application d'un certain nombre de principes :

- l'adhésion est libre, chaque personne est admise dès qu'elle a réglé sa part ;
- chaque coopérateur ne dispose que d'une voix, quel que soit son apport en capital ;
- l'apport en capital est rémunéré par un intérêt et non par une part du **profit** ;
- le **profit** ne constitue pas l'objectif de la coopérative. Elle vise à fournir des avantages à ses membres (**emploi**, prix réduits, etc.) ;
- à la dissolution, on restitue aux coopérateurs le montant de leur apport, mais si un excédent apparaît, il est attribué à d'autres coopératives ou à une cause d'intérêt général.

On distingue trois formes principales de coopératives :

- la société coopérative de production (SCOP), société à capital variable qui peut prendre la forme d'une **société anonyme** ou d'une **société à responsabilité limitée** et dont la fonction est de produire des biens et des services. C'est elle qui se rapproche le plus (en principe) de l'idéal autogestionnaire en tant que modèle alternatif ;
- la coopérative de **production** où de petits **entrepreneurs** se regroupent pour obtenir de meilleurs prix pour leur approvisionnement, leur vente, etc. Les coopératives agricoles en fournissent un bon exemple ;
- la coopérative de **consommation** dont l'objectif est de procurer aux sociétaires des biens ou des services dans les meilleures conditions.

► **Entreprise** ► **Économie sociale** ► **Système économiques** ► **Tiers secteur**

COORDINATION

En **sciences économiques**, on appelle coordination la procédure qui permet de rendre cohérentes entre elles les décisions des **agents économiques**.

La coordination peut être assurée :

- par le **marché**, c'est-à-dire par le mécanisme des **prix**. Le modèle du marché walrasien en **concurrence pure et parfaite** est un type idéal de ce mode de coordination dont les formes concrètes sont très variables ;
 - par la **hiérarchie**. C'est le cas, par exemple, au sein d'une **économie planifiée** ou au sein d'une **organisation**.
- ⇒ L'étude des procédures de coordination est au centre des préoccupations de l'analyse économique.

⇒ On parle aussi de coordination des **politiques économiques** au niveau mondial comme au niveau des zones d'**intégration économique** régionale.

► **Marchés et prix** ► **Entreprise** ► **Commissaire priseur** ► **Concurrence** ► **Coordination horizontale** ► **Coordination verticale** ► **Coût de transaction** ► **Firme réseau** ► **Main invisible** ► **Marché autorégulateur** ► **Néo-institutionnalisme** ► **Régulation**

COORDINATION HORIZONTALE

La coordination horizontale est celle qui est assurée de façon décentralisée par les acteurs concernés eux-mêmes. Cette coordination horizontale s'oppose donc à la **coordination verticale** assurée par la **hiérarchie**. La coordination horizontale peut être assurée par le **marché** ou par des relations de coopération entre les acteurs concernés.

► **Marchés et prix** ► **Entreprise** ► **Coordination verticale** ► **Coût de transaction** ► **Firme réseau** ► **Marché autorégulateur** ► **Néo-institutionnalisme** ► **Théorie des contrats** ► **Théorie des incitations**

COORDINATION VERTICALE

La coordination verticale est celle qui est assurée par la **hiérarchie** et qui repose sur une gestion centralisée de l'information. Elle s'oppose donc à la gestion décentralisée assurée par le **marché**.

M. Aoki (1986) a appliqué cette distinction à l'étude du fonctionnement des **organisations**. Il distingue la gestion centralisée et hiérarchique et la **coordination horizontale** et décentralisée des différentes composantes d'une organisation (par exemple les différents ateliers d'une même unité de production). L'arbitrage entre coordination horizontale et coordination verticale dépend du coût de gestion centralisée de l'organisation, des coûts liés à la rapidité de réaction du décideur central mais aussi de la difficulté des acteurs de base à collecter et à traiter l'information.

► **Marchés et prix** ► **Entreprise** ► **Coût de transaction** ► **Firme réseau** ► **Marché autorégulateur** ► **Néo-institutionnalisme** ► **Théorie des contrats** ► **Théorie des incitations**

CORPORATION

Le système des corporations est une organisation des rapports de **travail** dans l'Ancien Régime en France. Chaque **artisan** était tenu d'appartenir à une corporation qui le protégeait, mais lui imposait les « règles de l'art » ainsi que les **prix** et les autres conditions du **marché**. La **hiérarchie** interne était très stricte, de l'apprenti au maître, avec des modalités de passage très formalisées.

Progressivement les corporations sont devenues aussi bien un obstacle au principe de liberté individuelle qu'un frein au développement des mécanismes de **marché** et à l'instauration d'un véritable **marché du travail**. A.R. Turgot (1727-1781) a cherché à supprimer les corporations en 1776, la Révolution française les a abolies en 1791.

⇒ Par extension, on parle parfois de corporation au sens de profession artisanale ou commerciale lorsqu'elle est fortement structurée : corporation des taxis ou des limonadiers.

⇒ La notion de corporatisme a été utilisée dans certains régimes autoritaires (fascisme italien, régime de Vichy en France). L'organisation corporative y est

présentée comme un moyen de mettre fin à la lutte des classes. Aujourd'hui, on parle aussi de corporatisme (dans un sens péjoratif, pour dénoncer le comportement de certaines professions qui ne mettent en avant que leur intérêt particulier et non l'intérêt général).

► **Système productif**

► **Déréglementation** ► **Organisation du travail**

CORRECTION DES VARIATIONS SAISONNIÈRES

La correction des variations saisonnières est une technique que les statisticiens emploient pour éliminer l'effet des fluctuations saisonnières normales sur les données, de manière à en faire ressortir les tendances fondamentales (**trend**) et les composantes irrégulières.

Ainsi, par exemple, le **taux de chômage** désaisonnalisé atténue les variations dues au profil saisonnier habituel d'embauche pendant l'été et de mise à pied pendant l'hiver dans des secteurs d'activité comme l'agriculture et la construction.

► **Comptabilité nationale** ► **Indice** ► **Indice des prix** ► **Taux d'inflation**

CORRÉLATION

La corrélation désigne la plus ou moins grande dépendance entre deux variables statistiques.

Elle est mesurée par le coefficient de corrélation (dont la valeur absolue est comprise entre 0 et 1).

⇒ Un fort coefficient de corrélation linéaire ne permet pas d'établir de façon mécanique des liens de causalité entre les variables.

COTATION

Sur le **marché des changes**, la cotation est l'opération consistant à déterminer le cours du change d'une devise.

Il existe deux écritures possibles des cotations :

– dans la cotation à l'incertain, la cote indique le nombre d'unités de monnaie nationale correspondant à une unité (ou 100 ou 1 000) de monnaie étrangère (par exemple à New York, 1 000 yens cotent X dollars) ;

– dans la cotation au certain, la cote indique le nombre d'unités de monnaie étrangère correspondant à une unité de monnaie nationale (par exemple à Londres, une livre sterling cote X dollars).

Jusqu'en 1998, la plupart des places financières cotaient leurs monnaies à l'incertain à l'exception du marché de Londres où la livre était cotée au certain. Depuis sa création en janvier 1999, l'euro est lui aussi coté au certain.

⇒ À la **Bourse des valeurs** et sur les marchés des matières premières, la cotation consiste à confronter l'offre et la demande pour déterminer le cours des titres ou des marchandises.

► **Finances internationales**

COTATION ASSISTÉE EN CONTINU (CAC)

Cotation assistée en continu est le nom que l'on donne à la technique de **cotation** utilisée à la **Bourse des valeurs** de Paris. Il s'agit d'une **cotation en continu** réalisée grâce à la centralisation et au traitement

de l'ensemble des ordres de bourse par un logiciel de **cotation** géré par Euronext Paris.

⇒ La cotation assistée en continu a remplacé en 1986 la cotation à la criée (autour de la « corbeille »). Depuis 1995 a été mis en place le Nouveau système de cotation qui repose sur les mêmes principes que le CAC.

⇒ Toutes les bourses utilisent désormais cette méthode de cotation assistée par des moyens électroniques. La performance des logiciels de cotation est l'un des éléments de la concurrence entre les places financières.

⇒ Le principal **indice boursier** de la Bourse de Paris est le CAC 40 qui porte sur les 40 valeurs principales cotées à Paris.

► **Monnaie** ► **Commissaire priseur** ► **Euronext**
► **Marché financier**

COTATION EN CONTINU

La cotation en continu consiste, sur un **marché**, à laisser fluctuer en permanence le cours des **titres** ou des marchandises en fonction de l'arrivée des ordres d'achat et des ordres de vente. Le **prix** de l'actif faisant l'objet d'une cotation en continu varie donc tout au long de la séance de marché.

⇒ La cotation en continu s'oppose au **fixage**.

⇒ La cotation en continu est critiquée par certains économistes libéraux (M. Allais par exemple) car elle donne lieu, pendant une même séance, à des variations de prix que l'état fondamental du marché ne justifie pas toujours et laisse la possibilité aux opérateurs les mieux informés de réaliser des gains spéculatifs.

► **Marchés et prix** ► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Cotation** ► **Cotation assistée en continu** ► **Fondamentaux**

COTISATIONS SOCIALES

Les cotisations sociales sont l'ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent au bénéfice des administrations de **sécurité sociale** et des régimes privés de la **protection sociale**. Elles sont payées par les salariés, les employeurs, les travailleurs indépendants et les personnes n'occupant pas d'emplois. Elles servent à financer le versement de **prestations sociales**.

⇒ Il ne faut pas confondre les **cotisations sociales** et les **impôts**. Les cotisations sociales sont prélevées par des organismes de protection sociale (et non par l'État central) et ont pour contrepartie la couverture sociale de certains risques.

► **Protection sociale** ► **État** ► **Assurances sociales**
► **Prélèvements obligatoires** ► **Contribution sociale généralisée** ► **Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS)** ► **Salaires indirect**
► **Redistribution**

COTISATIONS SOCIALES EFFECTIVES

Les cotisations sociales effectives sont l'ensemble des versements que les individus et leurs employeurs effectuent aux **administrations de sécurité sociale** et aux régimes privés de **protection sociale**. Elles se décomposent en cotisations à la charge des employeurs, cotisations à la charge des salariés, et

cotisations à la charge des travailleurs indépendants et des personnes n'occupant pas d'emploi

► Protection sociale ► Salaire indirect
► Redistribution

COTISATIONS SOCIALES IMPUTÉES À LA CHARGE DES EMPLOYEURS

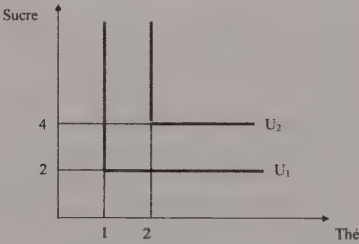
Les cotisations sociales imputées à la charge des employeurs sont la contrepartie des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, leurs anciens salariés et autres ayants droit, diminuée le cas échéant des cotisations sociales à la charge des salariés.

► Protection sociale ► Salaire indirect
► Redistribution

COURBE D'INDIFFÉRENCE

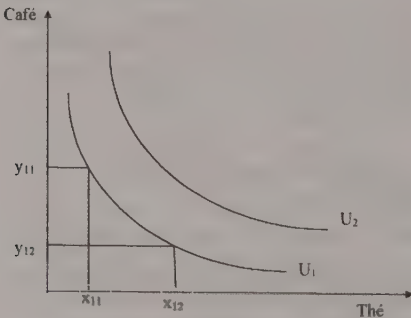
Une courbe d'indifférence représente l'ensemble des combinaisons de quantités de deux biens qui procurent au consommateur un niveau d'utilité identique. Une courbe d'indifférence peut avoir des formes différentes selon que les biens sont complémentaires ou substituables.

Dans le cas des biens complémentaires, à partir du moment où l'on détermine une quantité pour l'un des deux biens sur un panier donné, le consommateur préfère une quantité correspondante du bien complémentaire et est indifférent à une quantité supérieure du second bien.



Biens strictement complémentaires

Dans le cas des biens substituables, il existe, pour un même niveau de satisfaction, une infinité de paniers de biens qui peuvent être choisis. C'est ce cas qui est généralement retenu dans la théorie néoclassique du consommateur.



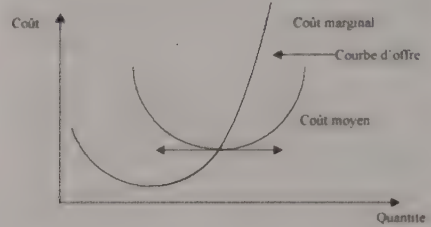
Biens substituables

► Marchés et prix ► Consommation et épargne
► Carte d'indifférence ► Taux marginal de substitution

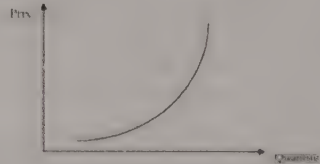
COURBE D'OFFRE

En microéconomie, on distingue la courbe d'offre individuelle du producteur (1) et la courbe d'offre du marché (2).

(1) La courbe d'offre du producteur représente la quantité offerte pour chaque niveau de prix possible d'un bien. Sous l'hypothèse de la loi des rendements marginaux décroissants, la courbe d'offre est croissante.



⇒ En courte période, la courbe d'offre du producteur est donnée par la partie de la courbe de coût marginal située au-dessus de la courbe de coût moyen. La courbe de coût marginal coupe la courbe de coût moyen en son minimum.



(2) La courbe d'offre du marché est construite par agrégation des courbes individuelles d'offre. À chaque niveau de prix, elle fait correspondre la somme de toutes les offres de tous les producteurs. Elle a la même allure que la courbe d'offre individuelle.

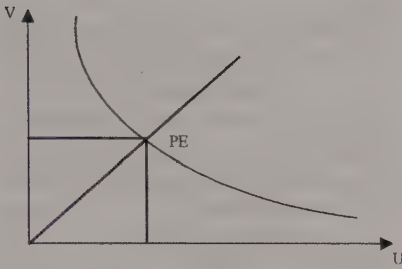
⇒ Il faut distinguer le déplacement sur la courbe d'offre (la quantité offerte se modifie en fonction du prix) du déplacement de la courbe d'offre provoqué par une modification d'un paramètre autre que le prix (technologie et/ou prix des facteurs).

► Marchés et prix ► Ceteris paribus ► Concurrence pure et parfaite ► Coût variable ► Équilibre du producteur ► Facteur de production ► Preneur de prix ► Théorème de Sonnenschein

COURBE DE BEVERIDGE

La courbe de Beveridge se présente comme une courbe décroissante qui illustre la relation normalement inverse qui s'établit entre le taux de chômage et le taux d'emplois vacants.

En effet, lorsque le taux de chômage croît, les demandeurs d'emplois acceptent plus facilement tout emploi qu'on leur propose. Un déplacement de la courbe vers la droite (c'est-à-dire une augmentation du taux d'emplois vacants pour un même niveau de taux de chômage) traduit une augmentation du chômage frictionnel.



U : taux de chômage

V : taux de vacances d'emplois

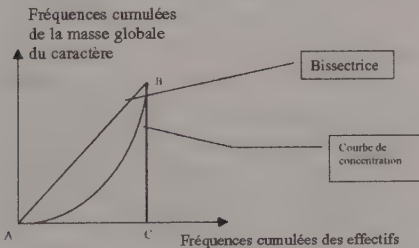
PE : le taux de chômage de plein-emploi selon W. Beveridge.

► **Marché du travail, emploi, chômage**

COURBE DE CONCENTRATION

La courbe de concentration (ou courbe de Lorenz) est une représentation graphique de la concentration de certaines variables (salaires ou revenus par exemple).

On porte sur l'axe des abscisses les fréquences cumulées des effectifs de la distribution statistique et sur l'axe des ordonnées les fréquences cumulées de la masse globale du caractère (par exemple masse salariale si l'on étudie la concentration des salaires).



Dans le cas d'une distribution parfaitement égalitaire des salaires par exemple, 10 % des salariés se partagent 10 % de la masse salariale : la courbe de concentration est alors confondue avec la première bissectrice. Plus la distribution est concentrée au contraire, plus la courbe s'éloigne alors de cette bissectrice.

La mesure du degré de concentration d'une distribution est donnée par l'indice de Gini : il se calcule en faisant le rapport entre l'aire de concentration (surface comprise entre la courbe de concentration et la bissectrice) et le triangle ABC. L'aire de ce triangle (demi-carré de côté égal à 1) étant égale à 0,5, l'indice de Gini est donc le double de la surface de concentration.

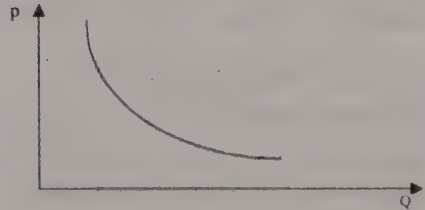
Il est compris entre 0 (courbe de concentration confondue avec la bissectrice) et 1 (aire de concentration confondue avec l'aire du triangle).

La concentration est d'autant plus forte que l'indice de Gini est proche de 1.

COURBE DE DEMANDE

En microéconomie, on distingue la courbe de demande individuelle du consommateur (1) et la courbe de demande du marché (2).

(1) La courbe de demande d'un bien par un consommateur représente l'ensemble des quantités demandées par ce consommateur aux différents prix possibles de ce bien.



⇒ En règle générale, la courbe de demande est décroissante, sauf dans le cas des biens de Giffen qui se caractérisent par une courbe de demande croissante.

(2) La courbe de demande du marché est construite par agrégation des courbes individuelles de demande. À chaque niveau de prix, elle fait correspondre la somme de toutes les demandes de tous les consommateurs. Elle a la même allure que la courbe de demande individuelle.

⇒ Il faut distinguer le déplacement sur la courbe de demande (la quantité demandée se modifie en fonction du prix) et le déplacement de la courbe de demande provoqué par une modification d'un paramètre autre que le prix (revenus et/ou préférences).

► **Marchés et prix** ► **Consommation et épargne**
 ▷ *Ceteris paribus* ▷ **Équilibre du consommateur**
 ▷ **Théorème de Sonnenschein**

COURBE DE KUZNETS

La courbe de l'économiste américain S. Kuznets (1901-1985), prix Nobel en 1971, est une représentation graphique qui met en relation le degré d'inégalités de revenus (en ordonnée du graphique) dans un pays avec son niveau de développement (en abscisse). Si l'on suppose que le niveau de développement, mesuré par le revenu par habitant, s'accroît au cours du temps, le graphique prend la forme de « U » renversé : les inégalités commencent par progresser, atteignent un maximum, puis décroissent.

Les inégalités de revenus s'élèvent dans les premiers stades du développement, elles stimulent l'épargne des très riches, favorisant ainsi l'investissement. Les besoins en capitaux nécessitent par la suite une épargne plus importante qui est favorisée par la constitution d'une classe moyenne : la réduction des inégalités devient alors favorable à la croissance.

La hausse des inégalités de répartition est aussi favorisée dans un premier temps par le développement de l'industrie dans les zones urbaines, ce qui creuse les écarts avec les zones rurales où le revenu moyen est plus faible. L'essor de l'industrie se traduit, dans un second temps par une réduction des inégalités à partir du moment où l'industrie absorbe la plus grande partie de la main-d'œuvre.

Issue d'observations empiriques de la fin du XIX^e siècle à la Seconde Guerre mondiale, la courbe de Kuznets (exposée en 1955) conclut qu'un niveau de développement élevé va de pair avec une plus grande équité dans la répartition. Néanmoins, depuis près d'une trentaine d'années, cette courbe est démentie par la progression importante des inégalités observée dans la plupart des pays développés.

Courbe de Kuznets environnementale

La réduction des inégalités n'est en rien automatique lorsque le PIB par habitant s'élève. Elle repose notamment sur une volonté politique et la mise en place de mécanismes de redistribution

► Revenus ► Croissance économique ► Économie du développement ► Coefficient de Gini ► Égalité

COURBE DE KUZNETS ENVIRONNEMENTALE

La courbe de Kuznets environnementale est une représentation de la relation entre le revenu par habitant d'un pays et le niveau de la pollution. Elle résulte des travaux de G. Grossman et A. Krueger (1994) qui mettaient en relation le revenu par tête et la quantité d'oxyde de soufre dans l'atmosphère.

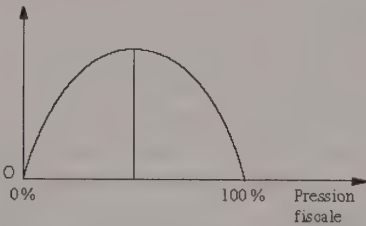
Par assimilation avec la courbe de Kuznets, les auteurs montrent que, lorsque le revenu par tête augmente la pollution augmente dans un premier temps puis passe par un maximum et diminue. Des études plus récentes semblent montrer que cette relation n'est valable que pour certains agents polluants, en particulier la quantité d'oxyde de carbone dans l'atmosphère et la quantité de déchets urbains semblent augmenter proportionnellement au revenu.

► Économie et écologie ► Croissance économique ► Décroissance soutenable ► Effet externe ► Fiscalité écologique ► Taxe carbone

COURBE DE LAFFER

La courbe de A. Laffer est une représentation graphique de la relation entre la pression fiscale (taux d'imposition ou encore le taux de prélèvements obligatoires) et les recettes fiscales (ou fiscales et sociales).

Recettes fiscales



Lorsque le taux d'imposition s'accroît, les recettes commencent par augmenter et atteignent un maximum (le taux d'imposition est alors optimal). Elles diminuent par la suite car, au-delà d'un taux d'imposition qu'ils jugent prohibitif, les agents économiques réduisent leur offre de facteurs de production. L'activité économique est donc découragée par une imposition excessive. Par ailleurs, les agents tentent d'échapper aux prélèvements par la fraude.

A. Laffer considérait qu'au début des années 1980, les pays occidentaux, et notamment les États-Unis, se trouvaient dans la zone prohibitive. Il était donc nécessaire de réduire les taux d'imposition.

Cette analyse a eu un grand succès politique et médiatique, mais a été sévèrement critiquée par la majorité des économistes. A. Laffer ne prend en compte qu'un effet prix : la baisse des rémunérations après impôt conduirait selon lui les agents à réduire leur offre de travail, leur épargne et leurs investissements. Les critiques avancent qu'il faut également

prendre en compte un effet revenu : la baisse des revenus après impôt peut inciter les agents à augmenter leur offre de travail, leur épargne et leurs investissements. Aucune corrélation négative significative n'a pu être établie entre le taux d'imposition et les indicateurs de performance économique (croissance de l'économie, gains de productivité).

► État ► Politique économique ► Épistémologie économique ► Économie de l'offre ► État minimal ► Prélèvements obligatoires

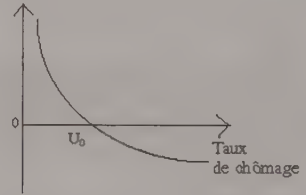
COURBE DE LORENZ

► Courbe de concentration

COURBE DE PHILLIPS

La courbe de Phillips établit une relation décroissante entre le taux de croissance des salaires nominaux et le taux de chômage. Elle a été établie par l'économiste A. W. Phillips en 1958. Son étude statistique portait sur la Grande-Bretagne et la période 1867-1957.

% hausse
des salaires
nominaux



À la base du raisonnement, on trouve l'idée suivant laquelle lorsque le travail se raréfie sur le marché du travail et que l'on se trouve en situation de demande excédentaire, le prix du travail (le taux de salaire) s'accroît. Au contraire, en situation d'abondance de main-d'œuvre, lorsque l'offre de travail devient supérieure à la demande, le taux de croissance des salaires nominaux se ralentit, voire devient négatif : le taux de salaire peut baisser.

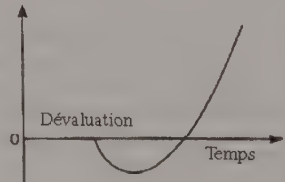
⇒ U_0 est interprété par les économistes de l'offre comme étant le taux de chômage non inflationniste (NAIRU)

► Marché du travail, emploi, chômage ► Modèle WS/PS ► Taux de chômage d'équilibre ► Taux de chômage naturel

COURBE EN J

La « courbe en J » décrit l'évolution que suit le plus souvent le solde des échanges de biens et services d'un pays à la suite d'une dévaluation ou d'une dépréciation de sa monnaie.

Solde de
la balance
commerciale



Toutes choses égales par ailleurs, une dévaluation (ou dépréciation) de la monnaie provoque :

– un effet-prix : les prix des produits nationaux exprimés en monnaies étrangères diminuent et les

prix des produits étrangers exprimés en monnaie nationale augmentent ; l'effet-prix équivaut à une détérioration des **termes de l'échange** et dégrade le solde des échanges de biens ;

– un effet-quantité : les modifications de prix vont induire des variations des volumes importés et exportés ; ce mouvement tend à un redressement du solde des échanges de biens.

À la suite de la dévaluation, le **solde commercial** continue à se dégrader (partie décroissante de la courbe). En effet, dans un premier temps, l'effet-prix l'emporte sur l'effet-quantité. Par la suite, on peut logiquement s'attendre à une amélioration du commerce extérieur. Les quantités exportées vont s'accroître et les quantités importées vont diminuer. Dans un second temps, l'effet-quantité est donc supérieur à l'effet-prix.

Cependant, l'amélioration du solde des échanges commerciaux n'est pas assurée. En effet :

– les modifications de prix induites par la dévaluation ne sont pas automatiquement répercutées, à la hausse ou à la baisse, par les **entreprises**. Les entreprises exportatrices peuvent ne pas baisser les prix et profiter de la dévaluation pour accroître leurs marges bénéficiaires. De façon symétrique, les prix des produits importés n'augmentent pas si les entreprises étrangères compriment leurs marges bénéficiaires. Les **comportements de marges** des entreprises peuvent donc contrecarrer les variations de prix provoquées par la dévaluation ;

– il n'est pas certain que l'effet-quantité soit supérieur à l'effet-prix. Tout dépend de la valeur de l'élasticité des importations et des exportations par rapport aux prix (**Théorème des élasticités critiques**) ;

– les quantités échangées ne dépendent pas seulement des prix. La différenciation des produits (apparence, qualité, etc.), l'adaptation des produits exportés et importés à la demande (nationale et mondiale) doivent être prises en compte. Ces derniers éléments qui définissent la **compétitivité hors-prix** (ou encore compétitivité structurelle) tendent à prendre une importance croissante dans la détermination des flux d'échanges internationaux.

► **Commerce international** ► **Finances internationales** ► **Compétitivité** ► **Comportements de marge** ► **Dévaluation**

COURS À TERME

Sur le **marché des changes**, le cours à terme d'une devise est le cours du **change** qui s'établit pour des opérations dont les conditions (prix et quantité) sont fixées immédiatement mais dont la livraison aura lieu à une date ultérieure (le terme) déterminée par les opérateurs.

Lorsque le cours à terme d'une devise est égal à son **cours au comptant** on dit qu'elle est « à la parité du comptant ». Lorsque les cours à terme et au comptant sont différents, la devise cote un **report** ou un **déport**.

⇒ Des opérations à terme existent aussi sur le **marché des valeurs mobilières** et sur les **marchés des matières premières**.

► **Finances internationales** ► **Contrat futur** ► **Cotation** ► **Différentiel d'intérêt** ► **Marché à terme international de France** ► **Marché à terme** ► **Parité des taux d'intérêt** ► **Produits dérivés**

COURS AU COMPTANT

Sur le **marché des changes**, le cours au comptant d'une devise est le cours du **change** tel qu'il s'établit pour des opérations dont le dénouement a lieu immédiatement ou dans un délai très bref (24 heures).

⇒ Des opérations au comptant se déroulent aussi sur le **marché des valeurs mobilières** et sur les **marchés des matières premières**.

► **Finances internationales** ► **Cours à terme** ► **Cotation**

COURS DU CHANGE

► **Finances internationales** ► **Taux de change**

COURS FORCÉ

Une **monnaie** a cours forcé lorsque la **banque émettrice** n'assure pas leur **convertibilité** en monnaie métallique.

⇒ Aujourd'hui toutes les monnaies ont cours forcé.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Cours légal** ► **Étalon-or**

COURS LÉGAL

Une **monnaie** a cours légal lorsque les créanciers sont tenus de l'accepter en paiement.

⇒ Lorsqu'une monnaie n'a pas cours légal, on dit qu'elle a cours libre, c'est-à-dire que les agents sont libres de l'accepter ou non en paiement.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Cours forcé** ► **Loi de Gresham**

COURS LIBRE

► **Monnaie** ► **Cours légal**

COURTE PÉRIODE

D'une façon générale la **courte période** désigne, en économie, la période durant laquelle les structures de **production** restent inchangées. Pour A. Marshall (1842-1924) la **courte période** correspond à la période pendant laquelle le **stock de capital** ne varie pas.

⇒ Sur les **marchés financiers**, la **courte période** peut correspondre à quelques secondes ou à quelques minutes.

► **Fluctuations et crises** ► **Croissance économique** ► **Longue période** ► **Conjoncture économique**

COÛT ASSURANCE-FRÊT (CAF)

L'expression **Coût Assurance Fret** désigne un mode de comptabilisation des **importations**. Ces dernières sont évaluées par les services des douanes à leur entrée dans le pays. Le prix intègre donc le coût de transport (fret) et d'assurance depuis le pays d'origine.

► **Commerce international** ► **Balance des paiements** ► **Franco à bord** ► **Taux de couverture**

COÛT D'OPPORTUNITÉ

Le **coût d'opportunité** représente la somme des satisfactions auxquelles renonce un **agent économique** lorsqu'il effectue un choix.

Coût d'organisation

L'application du concept de coût d'opportunité est donc très large comme le montrent les exemples suivants :

- lors de l'achat d'un bien, l'agent renonce à d'autres biens, services ou activités qui lui auraient procuré des satisfactions ;

- le coût d'opportunité d'une heure de loisir est le salaire horaire auquel on renonce en ne travaillant pas ;

- le coût d'opportunité de l'environnement peut se mesurer par les coûts de restauration ou de préservation de cet environnement.

► *Épistémologie économique* ► *École autrichienne*
► *Nouvelle microéconomie* ► *Taux marginal de substitution*

COÛT D'ORGANISATION

Les coûts d'organisations sont ceux qui sont liés au fonctionnement interne des **organisations** et des **entreprises** du fait d'une coordination hiérarchique des actions des **agents économiques**. L'existence de coûts d'organisation permet de comprendre pourquoi, dans une économie, la production n'est pas réalisée par une seule entreprise.

⇒ Ne pas confondre avec **coût de transaction**.

► *Marchés et prix* ► *Système productif*
► *Concentration (des entreprises)* ► *Coordination*
► *Entreprise réseau* ► *Hiérarchie*

COÛT DE PRODUCTION

En **microéconomie**, les coûts de production représentent pour un producteur l'ensemble des dépenses nécessaires à l'obtention d'une quantité donnée de produit.

► *Marchés et prix* ► *Coût total* ► *Coût moyen*
► *Coût marginal*

COÛT DE ROTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Le coût de rotation de la main-d'œuvre désigne le **coût fixe** lié au remplacement d'un travailleur qui quitte une **entreprise** pour une autre. Les entreprises subissent en effet des coûts d'embauche, de licenciement ou encore de formation de leur personnel. Ces coûts sont donc liés à la rotation de la main-d'œuvre et augmentent le **coût unitaire** du travail.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Salaire d'efficience* ► *Insiders / outsiders (théorie)*

COÛT DE TRANSACTION

Les coûts de transaction sont des coûts inhérents au déroulement des **échanges marchands** : coûts d'information, de négociation et de renégociation, de contrôle, de transport, **droits de douane**, etc. Ils sont ignorés par le modèle de **concurrence pure et parfaite** qui les suppose nuls ; le **marché** est alors le meilleur mécanisme de coordination de décisions des **agents économiques**. La théorie des coûts de transaction insiste au contraire sur le caractère coûteux du recours aux transactions marchandes. Lorsque les coûts de transaction s'élèvent, la **hiérarchie** peut alors constituer un mode de coordination efficace des décisions des agents. Cette **théorie** expose les fondements des formes d'organisation alternatives au marché : le **contrat** (contrats de travail, contrat de

sous-traitance, franchisage, etc.) et la hiérarchie (**l'entreprise**).

⇒ L'article de R. Coase, « La nature de la firme » (1937), est à l'origine de la théorie des coûts de transaction. Les travaux d'O. Williamson (*Markets and hierarchies*, 1976) ont prolongé et approfondi cette approche.

► *Entreprise* ► *Organisation de la production*
► *Actif spécifique* ► *Firme multinationale*
► *Gouvernement d'entreprise* ► *Néo-institutionnalisme* ► *Société anonyme* ► *Théorie de l'agence*

COÛT FIXE

En microéconomie, les coûts fixes sont des **coûts de production** indépendants du volume de la **production** (en **courte période**). Il s'agit par exemple des **amortissements** (bâtiments, machines, véhicules...), des coûts financiers, des frais d'assurance, etc. Les coûts fixes sont donc exprimés à l'aide d'une constante.

► *Marchés et prix* ► *Coût total* ► *Coût moyen*
► *Coût marginal*

COÛT IRRÉCOUVRABLE (« SUNK COST »)

Les coûts irrécouvrables sont les coûts de sortie d'un **marché** : ce sont des **investissements** qui ne peuvent pas être récupérés. Du fait de son degré de spécificité, le **capital fixe** ne peut être revendu. Les coûts irrécouvrables peuvent limiter l'entrée sur un marché. Au contraire, l'absence de coûts irrécouvrables caractérise les **marchés contestables**.

⇒ Le caractère plus ou moins irrécupérable des coûts dépend du degré de spécificité des **actifs**. Lorsque les actifs sont spécifiques à une activité productive, leur revente est plus difficile (un robot industriel par exemple).

► *Marchés et prix*

COÛT IRRÉVERSIBLE

► *Coût irrécouvrable*

COÛT MARGINAL

Le coût marginal est l'accroissement du **coût total** provoqué par la **production** d'une unité supplémentaire de produit.

Soit Q la quantité produite, $C_T(Q)$ le coût total pour la quantité Q , $C_m(Q)$ le coût marginal pour la quantité Q , Δ la variation.

Pour

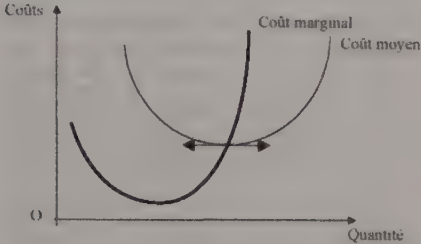
$$\begin{aligned} Q > 0, C_m(Q) &= \frac{\Delta C_T(Q)}{\Delta(Q)} \\ &= \frac{C_T(Q+1) - C_T(Q)}{Q+1 - Q} \\ &= C_T(Q+1) - C_T(Q) \end{aligned}$$

Lorsqu'on raisonne sur des accroissements infinitésimaux de production (hypothèse de divisibilité), le coût marginal s'exprime par la dérivée de la fonction de coût total :

$$C_m(Q) = \frac{dC_T(Q)}{d(Q)} = C'_T(Q)$$

En reprenant la loi des rendements décroissants, généralement admise, la courbe du coût marginal a une allure en forme de « J ».

Le coût marginal est donné par la pente de la tangente en un point de la courbe de coût total ; on l'obtient en faisant la dérivée première de la fonction de coût total. La courbe de coût marginal coupe la courbe de coût moyen en un point dont l'ordonnée est le minimum du coût moyen.

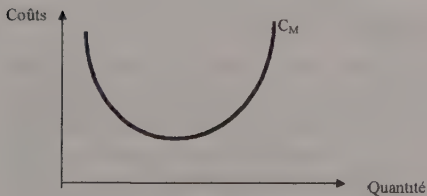


► Marchés et prix ► Coût moyen

COÛT MOYEN

En microéconomie, CM, le coût moyen de production (ou coût unitaire) est obtenu en divisant le coût total, CT, par la quantité produite Q (non nulle).

$$C_M(Q) = \frac{C_T(Q)}{Q}$$



Si l'on adopte la loi des rendements marginaux décroissants, le coût moyen commence d'abord par décroître car le coût total CT augmente moins vite que la quantité produite Q (phase de hausse de la productivité marginale des facteurs de production). Lorsque la productivité marginale des facteurs décroît, le coût total augmente alors plus rapidement que la quantité produite, ce qui conduit à une hausse du coût moyen.

⇒ Tant que le coût marginal est inférieur au coût moyen, ce dernier diminue. Lorsque le coût marginal devient supérieur au coût moyen, ce dernier augmente. Le coût marginal coupe donc le coût moyen en son minimum.

⇒ Le coût moyen peut être décomposé en un coût variable moyen et un coût fixe moyen.

► Marchés et prix ► Coût total ► Courbe d'offre ► Équilibre du producteur ► Rendements d'échelle

COÛT SALARIAL

Le coût salarial comprend l'ensemble des charges qui sont liées à l'utilisation du facteur travail. Outre le salaire brut et les cotisations sociales versées par l'employeur, il comprend les impôts sur les salaires ou la main-d'œuvre, les sommes versées au comité d'entreprise et des compléments divers découlant

d'obligations contractuelles de l'entreprise vis-à-vis de son personnel.

⇒ Le coût salarial est donc supérieur à la rémunération perçue par le salarié qui est le salaire net.

► Système productif ► Entreprise ► Marché du travail, emploi, chômage ► Coin fiscal

COÛT TOTAL

En microéconomie, pour un producteur, le coût total de production est la dépense qu'une entreprise doit engager pour atteindre un niveau de production donné. Il se calcule en faisant la somme des coûts fixes et des coûts variables.

► Marchés et prix ► Coût moyen ► Coût marginal

COÛT UNITAIRE

► Coût moyen

COÛT VARIABLE

En microéconomie, les coûts variables sont des coûts de production qui dépendent des quantités produites. On peut distinguer les coûts variables proportionnels tels que les matières premières et ceux qui sont non proportionnels comme par exemple, les heures supplémentaires de certains travailleurs qui sont payées à un tarif supérieur aux heures normales.

► Marchés et prix ► Coût total ► Coût fixe ► Coût moyen ► Coût marginal

COÛTS DE L'HOMME

Selon F. Perroux (1903-1987), les coûts de l'homme les coûts :

- qui empêchent les êtres humains de mourir (coût de subsistance...) ;
- qui permettent à tous les êtres humains une vie physique et mentale maximale (activités de préventions, soins médicaux...) ;
- qui permettent à tous les êtres humains une vie spécifiquement humaine (coûts d'instruction...).

F. Perroux définit le sous-développement comme la « non-couverture des coûts de l'homme ». Mais les interprétations des coûts de l'homme sont plus ou moins extensives.

► Économie du développement ► Besoins ► Commerce équitable ► Développement durable ► Développement humain ► Indicateur de développement humain (IDH) ► Indicateur de pauvreté non monétaire (IPH) ► Politique de développement

COUVERTURE (HEDGING)

La couverture est une opération ou une suite d'opérations de marché ayant pour but de se protéger, totalement ou partiellement, contre un risque provenant d'une fluctuation du cours des titres, des marchandises, des devises ou des taux d'intérêts.

Sur le marché des changes par exemple, un opérateur se couvre en fermant sa position de change. Le développement de nouveaux instruments financiers (options...) et des nouveaux marchés (marché à terme international de France...) est partiellement lié à la recherche de couverture par les agents économiques.

Couverture de change à terme

⇒ En général, pour se couvrir, un opérateur réalise des opérations de sens inverse sur des marchés différents.

⇒ Pour que certains opérateurs puissent adopter une stratégie de couverture, il faut que d'autres opérateurs acceptent de courir un risque : ce sont les spéculateurs.

► *Finances internationales* ► *Monnaie*
► *Couverture de change à terme* ► *Financiarisation*
► *Globalisation financière* ► *Spéculation*

COUVERTURE DE CHANGE À TERME

Une opération de couverture de change à terme est une opération consistant pour un agent à acheter (à vendre) à l'instant t les devises qu'il doit utiliser (recevoir) à l'instant $t + n$. Cette opération consiste donc, pour un opérateur qui doit être débiteur ou créancier à terme en devises, à fermer sa position de change. En effet les conditions de l'opération sont définitivement fixées à l'instant t et l'opérateur ne court plus aucun risque de change entre l'instant t et l'instant $(t + n)$.

► *Finances internationales* ► *Couverture* ► *Change*
► *Marché des changes*

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (CMU)

Depuis le 1^{er} janvier 2000, la loi sur la couverture maladie universelle (CMU) permet à toute personne résidant en France de façon stable et régulière, et qui n'est pas déjà couverte à quelque titre que ce soit par un régime obligatoire d'assurance-maladie, de bénéficier de la sécurité sociale pour la prise en charge de ses dépenses de santé : la CMU de base. Il existe aussi une CMU complémentaire accordée sous condition de ressources qui permet de bénéficier d'une prise en charge à 100 % des dépenses de santé, sans avoir à faire l'avance des frais.

► *Protection sociale* ► *Assistance* ► *Assurances sociales*

CRÉANCE

Une créance est un élément de l'actif du bilan d'un agent économique. La créance est la contrepartie d'une dette et donne au créancier le droit d'exiger, à l'échéance, le remboursement de cette dette.

► *Monnaie* ► *Consommation et épargne*
► *Entreprise* ► *Finances internationales*
► *Monétisation de créance*

CRÉATION DE TRAFIC

► *Unions douanières*

CRÉATION MONÉTAIRE

Il y a création monétaire chaque fois qu'une institution financière monétaire monétise une créance. Les banques ont donc un pouvoir de création monétaire *ex nihilo* puisqu'elles convertissent une créance qui n'est pas de la monnaie en une créance dotée d'un pouvoir libératoire général.

La monétisation des créances peut prendre des formes diverses : mobilisation d'effets de commerce,

octroi d'un découvert bancaire, conversions de devises en monnaie nationale, etc.

⇒ La banque centrale n'est pas la seule institution dotée du pouvoir de création monétaire.

► *Monnaie* ► *Agrégats monétaires* ► *Banque de second rang* ► *Multipliateur de crédit* ► *Diviseur de crédit*

CRÉDIBILITÉ

En matière de politique économique, on dit qu'une instance de décision (gouvernement, banque centrale) est crédible lorsque les analyses qu'elle formule et les décisions qu'elle prend sont considérées par les agents économiques comme fondées et suivies d'effet. La crédibilité est notamment liée à la cohérence intertemporelle des décisions. Par exemple, une banque centrale est crédible lorsque les agents révisent à la baisse leurs anticipations inflationnistes lorsqu'elle annonce son intention de lutter contre l'inflation. Plus une autorité publique est crédible, plus les mesures qu'elle annonce se révèlent efficaces. Une banque centrale qui annonce vouloir lutter contre l'inflation mais qui ne prend ensuite aucune mesure efficace pour atteindre cet objectif voit sa crédibilité se dégrader.

La crédibilité affecte d'autres champs de la vie économique. Par exemple, on parle de la crédibilité d'une entreprise sur les marchés financiers.

► *Monnaie* ► *Anticipations rationnelles*
► *Globalisation financière*

CRÉDIT

Le crédit est une opération qui permet au débiteur de différer son paiement ou qui permet à un agent économique de disposer pendant un certain temps de fonds qui sont mis à sa disposition par un autre agent. Le plus souvent le créancier obtient une rémunération (intérêt) versée par le débiteur. Il existe de nombreux types de crédits : crédit à la consommation accordé par un organisme spécialisé, découvert bancaire, crédit immobilier, délai de paiement accordé par le fournisseur à son client etc.

⇒ L'octroi d'un crédit suppose, de la part du débiteur, l'engagement de rembourser à l'échéance. Le créancier n'accorde donc le crédit que s'il a confiance dans la solvabilité du débiteur.

► *Monnaie* ► *Établissements de crédit* ► *Dette*
► *Taux d'intérêt*

CRÉDIT CRUNCH

Le Crédit Crunch est une contraction brutale du crédit qui résulte généralement d'un effondrement de la confiance. Les banques qui craignent la défaillance de leurs clients réduisent leurs prêts aux entreprises et aux ménages. Cela met en difficulté les agents économiques qui doivent réduire leurs activités et leurs achats de consommation, certains d'entre eux se trouvent en situation d'illiquidité ou d'insolvabilité, ce qui amplifie la crise de confiance et déclenche une crise de surendettement.

► *Monnaie* ► *Prêteur en dernier ressort* ► *Politique monétaire non conventionnelle* ► *Risque de crédit*
► *Risque de contagion* ► *Risque de liquidité*
► *Risque de marché* ► *Risque systémique* ► *Taux d'endettement*

CRÉDIT SPREAD

▷ Écart de crédit

CRÉDITS HYPOTHÉCAIRES

Un crédit hypothécaire est un crédit dont l'octroi repose sur une garantie basée sur le **patrimoine** immobilier de l'emprunteur (on parle aussi d'hypothèque et de prêts hypothécaires).

► **Monnaie** ► **Consommation et épargne** ► **Capital et investissement** ► **Escompte** ► **Financement de l'économie** ► **Patrimoine**

CRÉDITS STRUCTURÉS (OU PRODUITS STRUCTURÉS)

Les crédits structurés sont des crédits transformés en **titres** à la suite d'opérations de **titrisation**. Leur existence résulte de l'activité des **véhicules** de titrisation qui rachètent aux **banques des crédits** (**crédits hypothécaires**, **découverts** de compte bancaires, en cours de **cartes de crédit**, etc.) puis émettent en contrepartie du portefeuille d'actifs ainsi constitué, des **obligations** adossées à ce portefeuille. La **crise des subprimes** est très largement une crise du crédit structuré dans la mesure où la titrisation et le modèle *Originate and Distribute* ont pour effet d'accroître l'aléa moral et d'encourager les acteurs financiers à accroître les **risques** qu'ils prennent dont ils évaluent mal la nature et l'ampleur.

Les *Asset Backed Securities* (ABS) sont des crédits structurés adossés à des prêts hypothécaires. Les *Collateralized Debt Obligations* (CDO) sont des crédits structurés adossés à un portefeuille obligataire ou à un ensemble de crédits aux entreprises (financement de projets, crédits aux PME, etc.).

► **Monnaie** ► **Finances internationales**
► **Fluctuations et crises** ► **Entreprise**
► **Financement de l'économie**

CRÉDITS SUBPRIMES

Les crédits *subprimes* sont des **crédits hypothécaires à risque**. L'octroi de ce type de **crédit** s'est beaucoup développé aux États-Unis à la fin des années 1990. L'octroi de ces crédits alimentait la demande de logement et donc la hausse des prix sur le marché de l'immobilier ce qui conduisait à une hausse des crédits (puisque la valeur des logements servait de garantie aux crédits accordés). Comme les crédits *subprimes* sont plus risqués, ils sont plus rémunérateurs pour les **banques** qui les accordent (tant que les clients remboursent). Comme ces crédits font l'objet d'une **titrisation**, les banques qui initient le crédit ne portent pas le risque. De plus, la rémunération élevée de ces crédits *subprimes* permettait de servir des rendements élevés aux souscripteurs de produits financiers résultant de la titrisation.

► **Monnaie** ► **Finances internationales**
► **Fluctuations et crises** ► **Crise des subprimes**

CRDS

▷ **Contribution pour le remboursement de la dette sociale**

CRÉNEAU

Un créneau est un segment particulier d'un marché. Pour les **entreprises**, l'adoption d'une stratégie de créneau suppose la spécialisation sur les segments porteurs du marché (forte croissance de la demande) et l'abandon des activités moins dynamiques.

En matière de politique industrielle, la **politique de créneaux** consiste à favoriser des firmes particulièrement bien placées par rapport à la demande mondiale, l'État accompagnant les restructurations industrielles (fermetures d'entreprises) qui découlent du désengagement sur les créneaux peu dynamiques.

► **Politique économique** ► **Filière** ► **Politique de filière**

CRISE BANCAIRE

Une crise bancaire est une dégradation de la situation des **banques** qui sont victimes d'une perte de confiance liée à une **liquidité** ou à une solvabilité insuffisantes. Les crises bancaires peuvent se traduire par des faillites bancaires en chaîne et culminer en **crise systémique** (comme aux États-Unis lors de la crise de 1929).

► **Monnaie** ► **Comportements mimétiques** ► **Crise boursière** ► **Crise financière** ► **Prêteur en dernier ressort** ► **Propphétie autoréalisatrice**
► **Refinancement** ► **Règles prudentielles** ► **Risque de crédit** ► **Risque de liquidité**

CRISE BOURSÈRE

Une crise boursière se traduit par un effondrement général du cours des **titres** sur une ou plusieurs places boursières. Cette chute de la valeur des titres s'explique par des ventes massives qui résultent d'une crise de confiance des opérateurs. La crise boursière d'octobre 1929 aux États-Unis marque le début de la crise des années 1930. En 1987, la place de New York et d'autres places dans le monde ont été affectées par une crise boursière importante articulée à une **crise de change** (chute du dollar). Cette crise n'a pas dégénéré en **crise systémique** en raison de l'intervention des autorités monétaires qui ont évité une crise générale de liquidité et qui ont pu rétablir la confiance.

► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Bourse des valeurs** ► **Comportements mimétiques** ► **Effet de patrimoine** ► **Marché des capitaux** ► **Propphétie autoréalisatrice** ► **Risque systémique**

CRISE D'ACCUMULATION

Une crise d'accumulation est une crise qui résulte d'un excès de la formation du **capital**.

Dans la **théorie marxiste**, la crise exprime les contradictions fondamentales du **capitalisme**. La crise d'accumulation découle de la baisse tendancielle du **taux de profit** qui conduit, à terme, à un arrêt de l'accumulation et à une dévalorisation du **capital** (faillites).

Chez F. Hayek (1899-1992), la crise résulte d'un allongement excessif du **détour de production** au regard du niveau d'épargne des agents économiques.

► **Fluctuations et crises** ► **Accumulation du capital** ► **Suraccumulation** ► **Surinvestissement**

CRISE DE CHANGE

Une crise de change se manifeste par la chute brutale du cours du change d'une ou plusieurs devises. En **change fixes**, la crise de change se termine généralement par la dévaluation de la ou des devises concernées (qui sont souvent victimes d'un mouvement de spéculation à la baisse). En **changes flottants**, la dépréciation peut être jugée trop importante par les autorités monétaires nationales et internationales, qui prennent alors des mesures destinées à rétablir la confiance et à stabiliser le cours du change (création d'une caisse d'émission, coopération internationale, modification des orientations de la politique macro-économique, etc.).

► *Finances internationales* ► *Monnaie*
► *Comportements mimétiques* ► *Gouvernance mondiale* ► *Prophétie autorealisateur* ► *Réserves de change* ► *Risque systémique*

CRISE DE SOUS-CONSUMMATION

Les crises de sous-consommation relèvent de l'insuffisance de la demande. De nombreux économistes prennent en compte cette dimension de l'explication des crises économiques.

– Pour Th. Malthus (1766-1834), la crise peut résulter d'un excès d'épargne des catégories privilégiées ce qui conduit à une insuffisance de la consommation.

– Selon S. de Sismondi (1773-1842), cette insuffisance résulte d'une répartition des revenus défavorable aux salariés.

– Dans la **théorie marxiste**, la cause ultime des crises résulte de la sous-consommation ouvrière : « la raison ultime de toutes les crises réelles, c'est la pauvreté et la consommation restreinte des masses, face à la tendance de l'économie capitaliste à développer les capacités productives comme si elles n'avaient pour limite que le pouvoir de consommation absolu de la société » (K. Marx, *Le Capital*, 1867).

⇒ Dans une certaine mesure, l'analyse keynésienne des crises relève de cette approche. Au cours de la dépression des années 1930, J.M. Keynes (1883-1946) a proposé diverses formes de relance de la consommation pour lutter contre le chômage.

► *Fluctuations et crises* ► *Crise d'accumulation*
► *Loi des débouchés*

CRISE DE SOUS-PRODUCTION

► *Fluctuations et crises* ► *Crise de subsistance*

CRISE DE SUBSISTANCE

Les crises d'Ancien Régime sont des crises de subsistance liées aux variations de la production agricole soumise à des conditions climatiques imprévisibles.

Les circonstances aggravantes de ces crises sont notamment :

- une faible capacité de stockage ;
- une forte part de l'agriculture dans l'activité économique ;
- des droits de douane limitant les importations en provenances d'autres régions ou pays ;
- une spéculation qui aggrave la pénurie.

Par exemple, une période de forte sécheresse, entraîne une chute brutale de la récolte annuelle de céréales et favorise l'apparition de disettes ainsi

qu'une hausse des **prix** venant toucher les populations les plus pauvres (on parle aussi de **crise frumentaire**). La chute des revenus provenant de l'agriculture retentit sur l'activité économique générale et conduit à une crise générale de sous-production.

► *Fluctuations et crises* ► *Crise de surproduction*
► *Cycles économiques* ► *Effet Giffen*

CRISE DE SURPRODUCTION

Par opposition aux crises d'Ancien Régime (**crises de subsistance**), les crises de surproduction désignent les crises qui apparaissent au XIX^e siècle et qui se caractérisent par un excès d'offre par rapport à la demande.

Dans la **théorie marxiste**, la crise de surproduction résulte de l'exploitation et de la paupérisation qui conduisent à la sous-consommation ouvrière et donc à une insuffisance des débouchés.

► *Fluctuations et crises* ► *Crise de sous-consommation* ► *Cycle économique* ► *Loi des débouchés* ► *Crise de réalisation*

CRISE DE SURENDETTEMENT

Une crise de surendettement désigne un choc économique et financier qui a pour origine un excès d'endettement. Elle résulte d'une inflexion des anticipations et des comportements à la suite d'une période plus ou moins longue de gonflement de la dette des **agents économiques**. La crise résulte en général de la séquence suivante :

– dans un premier temps, une situation de **paradoxe de la tranquillité** favorise l'octroi de crédits qui dopent l'activité économique. Les **taux d'intérêt** sont faibles en raison d'une abondance de liquidité, l'effet de levier favorise l'investissement donc la croissance et l'emploi. Les agents adoptent des comportements haussiers ;

– cette euphorie liée à la bonne santé de l'économie se traduit par le gonflement de **bulles spéculatives** sur les **marchés boursiers**, immobiliers, de l'énergie et des matières premières ;

– dans la mesure où le **taux d'endettement** des agents augmente, il vient un moment où les **banques** commencent à réduire leur octroi de crédit et les **taux d'intérêt** augmentent. La contraction du crédit met en difficulté des **ménages**, des **entreprises** voire des banques. Dans le pire des cas, on assiste à un **crédit crunch**, à des **faillites bancaires**, à une **déflation** de dette, qui se répercutent sur le secteur réel (faillites d'entreprises, licenciements, etc.).

► *Monnaie* ► *Finances internationales*
► *Fluctuations et crises*

CRISE DES SUBPRIMES

La crise des subprimes s'est déclenchée aux États-Unis en 2007, elle a conduit à un krach financier en 2008 qui se manifeste par la **faillite** de certaines **institutions financières** (la banque Lehman Brothers en septembre 2008), alors que d'autres institutions financières ne doivent leur salut qu'à l'intervention de l'État et parfois à la **nationalisation** (Northern Rock est nationalisée en Grande Bretagne au printemps 2008). En dépit d'un important plan de relance mis en place par la plupart des pays développés, la crise se répercute au secteur réel et se traduit

par une baisse de la **production** et une montée du **chômage** pendant l'année 2009.

La crise s'est déclenchée à partir de la crise des **crédits hypothécaires** à risque aux États-Unis. La hausse des **taux d'intérêt** de la Réserve fédérale et le retournement du marché immobilier augmentent la proportion des défauts de paiement parmi les **ménages** endettés. Ces difficultés se répercutent à un grand nombre d'établissements financiers car les risques liés aux **crédits subprimes** avaient été dissimulés par le processus de **titrisation**.

Acteurs majeurs des **marchés financiers**, de nombreuses banques et d'autres organismes financiers se sont retrouvés avec des « actifs toxiques » dans leur **bilan** ce qui a conduit à douter de leur solvabilité. Par ailleurs la crise de **confiance** a conduit à une crise de **liquidité** des établissements de crédit difficilement combattue par la **politique monétaire non conventionnelle** mise en œuvre par les **banques centrales**. Cette crise et sa gravité (on considère qu'il s'agit de la crise financière la plus importante depuis 1929) ont conduit à de vives critiques sur le **capitalisme financier**, sur le rôle négatif de la **titrisation**, des **agences de notation**, des **rehausseurs de crédits** et plus généralement sur l'insuffisance des procédures de **régulation publique**.

► **Monnaie** ► **Finances internationales**
 ► **Fluctuations et crises** ► **Crise de surendettement**
 ► **Effet de levier** ► **Financement de l'économie**
 ► **Mécanisme cumulatif wicksellien** **Patrimoine**

CRISE DU FORDISME

Pour la **théorie de la régulation**, la crise du **fordisme** désigne le fait que le ralentissement des **gains de productivité**, connu par la plupart des pays capitalistes développés dès la fin des années 1960, tient essentiellement à la crise du **rapport salarial fordiste** (du fait de la résistance opposée par les travailleurs à l'intensification des méthodes tayloriennes et fordistes).

Les employeurs ont réagi à la crise du **fordisme** en mettant en place de nouvelles formes d'organisation du travail ou en recherchant une plus grande **flexibilité du travail**.

Selon les théoriciens de l'école de la **régulation**, la crise du **fordisme** est une composante essentielle de la crise du **mode de régulation monopoliste**.

► **Fluctuations et crises** ► **Mode de régulation**
 ► **Organisation productive** ► **Taylorisme**
 ► **Fordisme** ► **Toyotisme**

CRISE ÉCONOMIQUE

La notion de **crise économique** désigne :

- le retournement, généralement assez brutal, de la **conjoncture** dans un **cycle économique**. Ce retournement se situe ;

- entre une phase d'**expansion** et une phase de **dépression** : c'est donc le moment de retournement à la baisse de l'activité économique ;

- entre une phase d'**expansion** et de phase de **récession** : il s'agit alors d'un ralentissement de l'activité (inflexion des **taux de croissance**). Cette définition est plus spécifique à la période postérieure à la Seconde Guerre mondiale ;

- l'ensemble d'une phase de **dépression** ou de **récession**. Par exemple, la « Grande dépression » de

la fin du XIX^e siècle (1873-1896), la crise des années 1930.

⇒ On parle parfois de « **crise** » pour caractériser la période qui s'ouvre dans l'**économie mondiale** à partir de 1973-1979. Cela semble cependant peu justifié dans la mesure où, à la différence de ce qui s'est passé dans les années 1930, il n'y a pas de phénomène de chute de la **production**, ni de déflation, ni de chute du commerce mondial. Il semble alors plus pertinent d'utiliser l'expression « **rupture de croissance** » pour qualifier cette période.

► **Fluctuations et crises** ► **Croissance économique**
 ► **Accélérateur** ► **Crise de sous-consommation**
 ► **Crise de surproduction** ► **Crise du fordisme**
 ► **Cycle Juglar** ► **Cycle Kitchin** ► **Cycle Kondratieff**
 ► **Loi de Say**

CRISE FINANCIÈRE

Une **crise financière** résulte de la combinaison d'une **crise boursière** (ou **krach boursier**), d'une **crise bancaire** et, la plupart du temps, d'une **crise de change**.

► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Politique économique** ► **Crise des subprimes** ► **Politique monétaire** ► **Prêteur en dernier ressort** ► **Risque systémique**

CRISE FRUMENTAIRE

► **Fluctuations et crises** ► **Crise de subsistance**

CRISE MONÉTAIRE

► **Crise de change**

CRISE SYSTÉMIQUE

► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Risque systémique**

CRITÈRES DE CONVERGENCE

Au sein de l'**Union européenne**, les critères de convergence sont définis par le **traité de Maastricht** qui organise le passage à la **monnaie unique**. Ces critères permettent d'apprécier la convergence macroéconomique des pays membres. Ils concernent :

- le **taux d'inflation** ;
- le **taux d'intérêt** à long terme ;
- le **déficit public** ;
- la **dette publique** ;
- la **stabilité des changes**.

Considérant que l'application de ces critères a conduit à une convergence suffisante, une liste de onze pays européens a été arrêtée (en mai 1998). Ils ont formé la **zone euro** à partir du 1^{er} janvier 1999. Il s'agit de l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas et le Portugal. La Grèce a rejoint la zone euro en 2001.

⇒ Certains économistes considèrent que la convergence nominale a été respectée (quelquefois au prix d'acrobaties statistiques) mais qu'il n'en est pas même pour ce qui est de la convergence réelle (croissance, chômage).

► **Finances internationales** ► **Politique économique**
 ► **Intégration économique** ► **Politique budgétaire**
 ► **Politique monétaire** ► **Pacte de stabilité et de croissance** ► **Traité d'Amsterdam**

CRITIQUE DE LUCAS

La critique de Lucas a été formulée par R. Lucas (prix Nobel 1995) à l'encontre des **modèles** de prévision macroéconomique. Sur la base de l'**hypothèse d'anticipations rationnelles**, Lucas montre que l'usage qui est fait habituellement des modèles n'est pas acceptable. En effet, les modèles sont construits sur l'estimation de paramètres structurels (la **propension marginale à consommer** par exemple) dont on suppose qu'ils restent inchangés lorsqu'on adopte telle ou telle mesure de **politique économique** dont on cherche à prévoir les résultats. Pour Lucas au contraire, puisque les agents sont rationnels, ils vont modifier leurs comportements à l'annonce d'une mesure de politique économique. Il est donc impossible de prévoir l'effet de cette mesure sur la base de modèles qui reflètent les comportements passés des agents économiques.

► **Épistémologie économique** ► **Politique économique** ► **Macroéconomie** ► **Politique monétaire**

CROISSANCE APPAUVRISANTE

Un pays ouvert au **commerce international** connaît une croissance appauvrissante si sa spécialisation dans la **production** d'un bien conduit à une dégradation des **termes de l'échange**. J. Bhagwati (1958) a montré que l'apparition d'une telle croissance implique trois conditions très rarement réunies :

- une forte spécialisation dans un bien qui conduit à un fort accroissement de la production avec l'augmentation de la quantité du **facteur de production** intensif dans la production (**effet Rybczynski**) ;
- une baisse du **prix relatif** de ce bien sur le marché mondial (l'accroissement de l'offre de ce bien est supérieur à la demande mondiale) ;
- un appauvrissement en termes de **revenu par tête** et non pas une simple dégradation des termes de l'échange, situation rarement réalisée.

► **Économie du développement** ► **Croissance économique** ► **Commerce équitable**
► **Développement durable** ► **Développement humain** ► **Dépendance** ► **Échange inégal**
► **Indicateur de pauvreté humaine (IPH)**
► **Politique de développement**

CROISSANCE DÉSÉQUILIBRÉE (STRATÉGIE DE)

La stratégie de croissance déséquilibrée, soutenue par A. O. Hirschmann, G. Myrdal, F. Perroux (1903-

1987), et G. Destanne de Bernis, consiste à favoriser le **développement accéléré** d'une **industrie** ou d'une **branche**. Les partisans de cette stratégie considèrent que le « déséquilibre » (entre industries, entre branches) est un facteur de dynamisme de la **croissance** et du développement. Par exemple, l'accroissement de la **production** des filatures entraîne un déséquilibre dans l'industrie du tissage qui connaît des goulots d'étranglement et doit elle-même se moderniser.

En conséquence, la stratégie de croissance déséquilibrée préconise d'entretenir certains **déséquilibres** qui permettent un enchaînement de complémentarités dynamiques.

⇒ Dans les années 1950, un débat a opposé les partisans de la croissance déséquilibrée à ceux de la **croissance équilibrée**.

► **Économie du développement** ► **Croissance équilibrée** ► **Politiques de développement**
► **Stratégie de développement** ► **Pôle de développement** ► **Effet d'agglomération**

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Pour F. Perroux (1903-1987), « la croissance est l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues, d'un indicateur de dimension, pour une nation, le produit global en termes réels. »

Le phénomène de croissance doit être distingué :

– de l'**expansion** qui est davantage utilisée dans l'analyse des **fluctuations** et des **cycles** ;

– du **progrès économique**. Il peut y avoir augmentation du produit global (et même du produit moyen) et cependant creusement des inégalités économiques ;

– du **développement économique**.

La croissance est mesurée à partir des taux de croissance annuels d'un **agrégat en volume**, le **produit intérieur brut (PIB)**. Mais la mesure du PIB pose un certain nombre de problèmes (évaluation des amortissements, de l'inflation, des variations des **taux de change**, de la destruction du patrimoine naturel, du déplacement de l'économie souterraine, etc.).

► **Croissance économique** ► **Fluctuations et crises**
► **Capital** ► **Capital humain** ► **Croissance appauvrissante** ► **Croissance endogène** ► **Croissance extensive** ► **Croissance intensive** ► **Croissance soutenable** ► **Croissance zéro** ► **Division du travail**
► **Facteurs de production** ► **Modèle de Solow**
► **Progrès technique** ► **Travail** ► **Système économique**



CROISSANCE ÉCONOMIQUE

La **croissance économique** est un phénomène de longue période qui se différencie de l'**expansion**, terme utilisé dans l'analyse des **fluctuations** et des **cycles**. À la suite de F. Perroux (1903-1987), la croissance est également distinguée du **progrès économique** et du **développement économique** qui « englobe et soutient la croissance ».

■ QUELQUES ÉLÉMENTS HISTORIQUES DE LA CROISSANCE

La croissance moderne remonte à la **révolution industrielle**. En effet, dans les siècles, voire des millénaires, précédents, il y a eu des périodes de croissance économique mais elles ont été suivies par des périodes de recul de la production. Pour P. Bairoch (1930-1999), la révolution industrielle est la seconde rupture décisive de l'histoire de l'humanité, la première étant la révolution néolithique qui a instauré l'agriculture. Selon cet auteur, entre les deux révolutions, néolithique et industrielle, l'accroissement du niveau de vie a été modeste, aux alentours de 60 à 90 %, et ce, en neuf millénaires.

D'après les travaux d'A. Maddison (1926-2010), entre 1700 et 1820, période précédant la Révolution industrielle, les pays d'Europe ont connu un taux de croissance annuel moyen de leur **Produit intérieur brut** (PIB) de 0,6 %. Entre 1820 et 1980, le taux de croissance annuel moyen s'élève à 2,5 %, attestant ainsi de la rupture décisive opérée avec l'émergence et l'essor du **capitalisme** industriel.

Sur la période 1820-1980 A. Maddison met en évidence 5 phases dans la croissance mondiale.

– 1820-1870 : phase de mise en place du capitalisme industriel autour de la première révolution industrielle en Europe et aux pays d'immigration européenne ;

– 1870-1913 : phase qualifiée de « **vieil ordre libéral** » pendant laquelle la croissance mondiale s'accélère du fait de la seconde révolution industrielle (électricité, moteur à explosion) et du rattrapage des pays à industrialisation tardive (Allemagne, États-Unis, notamment) ;

– 1913-1950 : phase de ralentissement de la croissance du fait des deux guerres mondiales et de la **dépression** consécutive à la crise de 1929 ;

– 1950-1973 : phase exceptionnelle sa durée et par le niveau élevé des taux de croissance au niveau mondial (environ 5 %) ;

– la phase commencée en 1973 se caractérise par une diminution des taux de croissance qui reviennent ainsi à leur niveau d'avant la Seconde Guerre mondiale dans les pays développés.

⇒ Cette vision de la croissance peut être contestée dans la mesure où la Chine a été au centre de la croissance mondiale jusqu'au XVIII^e siècle.

La croissance économique mondiale recouvre des performances différentes selon les pays. Ainsi, au cours des « **trente glorieuses** », les différences de taux de croissance sont importantes : 11 % pour le Japon, 5,5 % pour la France, 3 % pour la Grande-Bretagne.

Par ailleurs, la hiérarchie des économies se modifie également et la frontière entre pays développés et **pays en développement** n'est plus aussi nette qu'auparavant. En effet, à partir des années 1960, certains pays en développement ont connu une croissance élevée, en particulier pour les pays situés en Asie et Asie du sud-est. Aux **nouveaux pays industrialisés** ont succédé les **pays émergents** dont le poids économique (et politique) s'accroît, en particulier celui de la Chine et de l'Inde, et qui sont aujourd'hui les principaux moteurs de la croissance mondiale.

Croissance mondiale depuis les années 1990 (taux de croissance annuel du PIB réel en pourcentage)

Croissance mondiale depuis les années 1990
(taux de croissance annuel du PIB réel en pourcentage)

	Moyennes									Projections		
	1992-2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2015
Monde	3,2	2,9	3,6	4,9	4,5	5,1	5,2	3,0	-0,6	4,2	4,3	4,6
Pays avancés	2,8	1,7	1,9	3,2	2,7	3,8	2,8	0,5	-3,2	2,3	2,4	2,3
États-Unis	3,5	1,8	2,5	3,6	3,1	2,7	2,1	0,4	-2,4	3,1	2,6	2,4
Zone euro	2,1	0,9	0,8	2,2	1,7	3,0	2,8	0,6	-4,1	1,0	1,5	1,7
Japon	0,9	0,3	1,4	2,7	1,9	2,0	2,4	-1,2	-5,2	1,9	2,0	1,7
Autres pays avancés ²	3,7	3,3	2,5	4,0	3,5	3,9	3,9	1,2	-2,3	3,0	3,4	3,1
Pays émergents et en développement	3,8	4,8	6,2	7,5	7,1	7,9	8,3	6,1	2,4	6,3	6,5	6,7
Par région												
Europe centrale et orientale	2,6	4,4	4,8	7,3	5,9	6,5	5,5	3,0	-3,7	2,8	3,4	4,0
Communauté des États indépendants ³	—	5,2	7,7	8,2	6,7	8,5	8,6	5,5	-6,6	4,0	3,6	5,0
Asie, pays en développement d'	7,3	6,9	8,2	8,6	9,0	9,8	10,6	7,9	6,6	8,7	8,7	8,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3,4	3,8	6,9	5,8	5,3	5,7	5,6	5,1	2,4	4,5	4,8	4,8
Afrique subsaharienne	2,8	7,4	5,0	7,1	6,3	6,5	6,9	5,5	2,1	4,7	5,9	5,4
Hémisphère occidental	3,0	0,5	2,2	6,0	4,7	5,6	5,8	4,3	-1,8	4,0	4,0	4,0
Pour mémoire												
Union européenne	2,3	1,4	1,5	2,7	2,2	3,4	3,1	0,9	-4,1	1,0	1,8	2,1

Source / FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, Avril 2010.

■ MESURE ET CONTRIBUTION DES FACTEURS À LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

● La mesure de la croissance

La croissance économique est généralement mesurée par l'augmentation du produit intérieur brut mesuré en **volume**. Cet **agrégat** de la **comptabilité nationale** fait l'objet de réflexions critiques.

En effet, en tant qu'indicateur de la production de biens et services d'une économie, il repose sur des conventions qui conduisent à ne comptabiliser que les productions réalisées avec des facteurs de production marchands. Les productions non déclarées et bénévoles, les activités domestiques ne sont donc pas comptabilisées, ce qui affecte la rigueur des comparaisons dans le temps et dans l'espace. Par ailleurs, le PIB prend mal en compte les **externalités** négatives, notamment celles concernant l'environnement.

Par ailleurs, le PIB ne tient pas compte de la nature de la production réalisée (armes ou denrées alimentaires), ni de la répartition de la production (degré d'inégalité, etc.). Ces insuffisances conduisent à remettre en question la capacité de cet indicateur à mesurer le niveau de développement. C'est pourquoi d'autres indicateurs sont aujourd'hui proposés en particulier

l'indicateur de développement humain. Plus généralement, les travaux sur de **nouveaux indicateurs de richesse** se multiplient aujourd'hui : **empreinte écologique**, BIP 40 ou Baromètre des inégalités et de la pauvreté, etc.

● Les facteurs de la croissance

Le travail

En longue période, la croissance économique s'accompagne d'une augmentation de la **population active** qui, lorsqu'on la multiplie par la durée annuelle du travail, détermine le volume de travail dont dispose l'économie au cours d'une année. Le volume de travail joue un rôle important dans la dynamique de croissance. Par exemple, la stabilisation de la population active chinoise d'ici 2015 et l'épuisement d'une grande partie du réservoir de migrants dans les campagnes risque de provoquer une pénurie de main-d'œuvre et ralentir ainsi la croissance chinoise.

En France, au cours du XX^e siècle, la population active a augmenté alors que la durée du travail annuelle a été divisée par deux. C'est donc surtout l'augmentation de la **productivité du travail** qui explique la croissance (multiplication par 16 de la productivité horaire au cours du XX^e siècle). Cette plus grande efficacité du facteur travail provient en grande partie de la hausse du stock de **capital humain** et des modifications de l'**organisation du travail**.

Le capital

L'augmentation du stock de **capital** productif résultant de l'**investissement** est le facteur de la croissance le plus fréquemment avancé. L'investissement permet, d'une part, d'accroître la capacité productive de l'économie et, d'autre part, incorpore les progrès techniques résultant des **innovations**. Toutes les observations empiriques attestent que la croissance s'accompagne d'une augmentation du stock de capital par tête. Néanmoins, pour un niveau donné de la technique, l'accumulation de capital se caractérise par des **rendements** décroissants et seul le **progrès technique** permet de remédier à ce problème.

Les ressources naturelles

La disponibilité de ressources naturelles dans l'économie peut être un avantage pour la croissance. Ainsi, le charbon a joué un rôle décisif dans la dynamique de la croissance anglaise et allemande. Néanmoins, certains pays comme le Japon ont pu connaître aussi une croissance forte malgré la faiblesse de leurs ressources naturelles.

À la différence du travail et du capital qui peuvent être accumulés, les ressources naturelles sont souvent non renouvelables et les problèmes environnementaux prennent aujourd'hui une importance décisive. Les principaux problèmes invoqués sont le risque d'épuisement à terme des réserves de ressources naturelles, les conséquences négatives de la croissance de la population mondiale, les effets du réchauffement climatique, les risques de pénurie énergétiques, les dangers de l'industrie nucléaire, etc. En conséquence, nombreux sont aujourd'hui ceux qui militent pour un **développement durable**, les plus radicaux allant même jusqu'à préconiser une **décroissance**.

Le progrès technique

L'accumulation des facteurs de production et l'amélioration de leur qualité, pour importants qu'ils soient, ne permettent pas de rendre compte de la totalité de la croissance. Ce résultat a d'ailleurs été vérifié par les travaux d'inspiration néoclassique sur la « comptabilité de la croissance » dont il sera question plus loin.

L'accumulation quantitative de facteurs dont la qualité s'améliore se fait dans un environnement économique complexe où les interactions sont multiples et cumulatives. Ces interactions articulent notamment les progrès de la recherche et des connaissances scientifiques, l'essor de l'enseignement, les stratégies de firmes et des pouvoirs publics, les interactions entre **branches**, les impulsions de la demande et de la taille des marchés, etc. Il en résulte une augmentation de la productivité et la croissance ne peut donc pas se réduire à une seule dimension quantitative et le processus cumulatif d'interactions qui la caractérise.

Par ailleurs, la productivité se trouve elle-même au centre des interactions de la croissance. En effet, la hausse de la productivité permet l'augmentation des revenus, (**profits**, salaires, **impôts**), la baisse de la **durée du travail** et enfin de la baisse des **prix**, chacun de ces éléments affectant la croissance. La période des « Trente glorieuses » (1945-1975) s'est ainsi accompagnée dans les pays industrialisés de forts gains de **productivité** conduisant ainsi à une élévation du **niveau de vie** et une baisse de la durée du travail, d'immenses progrès dans les domaines de la santé, de l'habitat, de l'enseignement, de l'espérance de vie, de l'accès aux biens durables, etc.

⇒ Les économistes distinguent la **croissance extensive** et la **croissance intensive**, la première étant basée sur l'accroissement de la quantité de facteurs et la seconde plutôt sur l'accroissement de la productivité.

● La mesure de la contribution des facteurs à la croissance

Dans un article de 1957, R. Solow présente une méthodologie basée sur une **fonction de production Cobb-Douglas** pour estimer les contributions respectives de l'accumulation du capital

et du progrès technique à la croissance des États-Unis de 1909 à 1949. Cet article a donné lieu à de nombreux travaux qualifiés de « comptabilité de la croissance ».

En France, une des principales études portant sur les facteurs de la croissance est, à la suite de celle d'E. Denison (1967) aux États-Unis, celle de J.J. Carré, P. Dubois et E. Malinvaud publiée en 1972 (*La croissance française 1896-1963*).

Carré, Dubois et Malinvaud utilisent cette fonction de production sous forme dérivée :

$$Q = L^{\alpha} \times K^{(1-\alpha)} \Leftrightarrow \frac{dQ}{Q} = \alpha \times \frac{dL}{L} + (1-\alpha) \times \frac{dK}{K}$$

Cette formule donne directement le taux de croissance de la production (dQ/Q) en fonction des taux de croissance de la quantité de **travail** (dL/L) et de la quantité de **capital** (dK/K). En utilisant, comme le font les auteurs, les séries du PIB pour Q , les données concernant la **population active** et la **durée** du travail pour L , les chiffres concernant les nouveaux équipements, nets d'**amortissements**, pour K , les résultats obtenus en données annuelles, sur la période 1951-1969 :

$dQ/Q = 5,0\%$ $dL/L = -0,14\%$ $dK/K = 3,93\%$
 $\alpha = \text{masse salariale}/\text{PIB} = 0,72$ d'où : $1 - \alpha = 0,28$

En introduisant ces données dans la formule du taux de croissance, on obtient :

Part du travail : $\alpha \times \frac{dL}{L} = -0,14 \times 0,72 = -0,1$ point

Part du capital : $(1-\alpha) \times \frac{dK}{K} = 3,93 \times 0,28 = 1,1$ point

Le travail a donc joué un rôle légèrement négatif dans la croissance française du fait de la baisse de la durée du temps de travail sur la période considérée, alors que la population active stagnait (le renouveau démographique d'après-guerre a eu un impact sur l'**emploi** différé de quinze à vingt ans). Le capital explique 1,1 point de la croissance annuelle. Au total, on obtient, $-0,1 + 1,1 = 1$ point, ce qui ne permet d'expliquer qu'une petite partie des 5 % de croissance annuelle.

L'accumulation de facteurs de production dont la qualité s'accroît n'explique donc qu'une faible part de l'évolution du PIB sur longue période. L'essentiel de la croissance reste inexpliqué et est attribué au **progrès technique** autonome et exogène (voir plus loin, le modèle de Solow). Il s'agit là d'un **facteur résiduel** qui, pour R. Solow, désigne l'ensemble des éléments autres que le volume de travail et de capital qui permettent d'augmenter la production.

■ LES THÉORIES DE LA CROISSANCE

● Les prémisses d'une théorie de la croissance : les Classiques et Marx

Les économistes classiques centrent essentiellement leur réflexion sur la dynamique économique et mettent très vite en avant le rôle de l'**accumulation du capital** dans la croissance. L'épargne, qui permet l'investissement, joue un rôle décisif.

A. Smith (1723-1790) a montré l'existence de **gains de productivité** liés à la **division du travail** ouvrant la perspective d'un cercle vertueux de croissance. Néanmoins, A. Smith pensait que les progrès de la division du travail étaient limités par les débouchés (la taille du **marché**).

D. Ricardo (1772-1823) met davantage en évidence le lien entre l'accumulation du capital et la croissance économique. Son analyse, fondée sur la **répartition des revenus** et la décroissance des **rendements** dans l'agriculture, est pessimiste. Elle le conduit à prévoir une baisse des **profits** et un **état stationnaire**, autrement dit, un arrêt de la croissance. Ce dernier peut être retardé par la libre **importation** de blé (qui permet une diminution du salaire et de la rente) ainsi que l'usage de machines dans la production agricole et industrielle.

Dans *Le capital*, Marx expose une vision également pessimiste de l'évolution du capitalisme. En effet, malgré le caractère dynamique de ce système économique où la production de biens est également une production de **plus-value** et de profit, des conditions précises doivent être réunies. L'analyse par Marx des « schémas de reproduction » précise ces conditions et montre qu'aucun mécanisme spontané au sein du **mode de production** capitaliste n'assure qu'elles soient réunies. De plus, l'analyse de la **reproduction** de Marx est complétée par sa loi de **baisse tendancielle du taux de profit**.

● Le processus de destruction créatrice de J.A. Schumpeter

J.A. Schumpeter (1883-1950) propose une analyse originale du fonctionnement et de l'évolution du capitalisme. Pour lui, l'évolution de ce système économique se caractérise par la découverte de structures nouvelles qui détruisent et remplacent les structures anciennes. L'impulsion fondamentale qui met en mouvement de l'économie est l'innovation qui est le résultat de l'initiative capitaliste. La « **destruction créatrice** » est ainsi le « processus de mutation qui révolutionne incessamment de l'intérieur la structure économique ».

Les innovations sont mises en œuvre par l'**entrepreneur** et apparaissent en grappes et sont à l'origine des **cycles économiques**. Néanmoins, l'innovation elle-même deviendra une routine, conduisant ainsi au « crépuscule de la fonction d'entrepreneur ». En effet, le progrès technique

devient de plus en plus l'affaire d'équipes de spécialistes qui travaillent au sein des grandes firmes. « L'unité industrielle géante parfaitement bureaucratisée n'élimine pas seulement, en expropriant leurs possesseurs, les firmes de taille petite ou moyenne, mais, en fin de compte, elle élimine également l'entrepreneur et exproprie la bourgeoisie en tant que classe... » (Capitalisme, socialisme et démocratie, 1942).

● Les rendements croissants et l'optimisme d'A. Young

Dans un article publié en 1928 (*Increasing Returns and Economic Progress*), A. Young (1876-1929) prend pour point de départ l'analyse d'A. Smith selon laquelle « la division du travail dépend de la taille du marché » et lui donne une portée plus large. A. Young ne se cantonne pas à la **division du travail** au sein de l'**entreprise** et étend son raisonnement à la division sociale du travail, c'est-à-dire sur l'ensemble des productions des entreprises au sein de l'économie. Pour lui, la division du travail se traduit par un recours à un **détour de production** plus long et par une spécialisation croissante des branches, ces deux dimensions se renforçant mutuellement. Il en résulte des rendements croissants renforcés par des **économies d'échelle** internes et externes qui sont à l'origine de la croissance.

● L'analyse keynésienne de la croissance

Le modèle de R. Harrod (1939) et E. Domar (1947) :

Dans la première modélisation de la croissance qu'il expose en 1939, R. Harrod (1900-1978) utilise une fonction de production à facteurs complémentaires à laquelle est associé un **coefficient de capital** fixe. Il distingue trois taux de croissance :

- le taux de croissance naturel qui résulte de la croissance de la production employant toute la **population active** disponible ;
- le taux de croissance garanti ou justifié est celui qui est compatible avec l'équilibre sur le marché des biens, c'est-à-dire l'égalité entre l'épargne et l'investissement ;
- le **taux de croissance effectif** qui est le taux de croissance de l'économie constaté.

La **croissance équilibrée** se réalise lorsqu'il y a égalité entre les trois mais cette égalité est peu probable car les deux normes de croissance relatives à la pleine utilisation du capital et à la pleine utilisation du travail ont peu de chance d'être satisfaites simultanément. Le sentier de croissance défini par le modèle n'est donc pas stable : le système ne peut être ramené sur le **sentier de croissance équilibré** par un processus auto correcteur, la croissance au taux garanti est dite **équilibre au fil du rasoir**.

Le modèle d'E. Domar (1914-1997), exposé en 1947, prolonge le modèle de Harrod. Selon ce modèle, l'investissement provoque un double effet, un **effet revenu** (hausse des revenus due au **multiplicateur d'investissement**) et un effet capacité (augmentation de la capacité productive et de la production). Pour E. Domar, la croissance est équilibrée si les deux effets sont égaux (le supplément de revenu va permettre d'absorber le supplément de production) mais aucun mécanisme endogène ne conduit à cette égalité : l'instabilité de la croissance est donc la règle. Bien plus, tout écart par rapport à l'équilibre, au lieu de se corriger, aggraverait les déséquilibres car l'effet revenu est supérieur à l'effet capacité. Par exemple, une croissance supérieure à ce que les entrepreneurs avaient prévu va les conduire à investir, ce qui va accentuer la demande, du fait de l'effet multiplicateur et accentuer le déséquilibre.

Ce résultat théorique était néanmoins en contradiction avec les observations constatées qui allaient plutôt dans le sens d'une croissance assez stable et assurant le plein-emploi.

Les adaptations du modèle Harrod-Domar : les contributions de N. Kaldor et J. Robinson

Afin de combler une insuffisance du modèle Harrod-Domar qui ne prend pas en compte la répartition des revenus, N. Kaldor (1908-1986) a proposé de distinguer la masse totale des profits distribués (P), et la masse des salaires (W).

Pour N. Kaldor, la répartition des revenus est déterminée de façon exogène et dépend des rapports de force sociaux. Pour lui, la **propension à épargner** de ceux qui perçoivent les profits est supérieure à celle des salariés et les modifications dans le partage des revenus sont susceptibles de modifier la propension à épargner de l'ensemble de l'économie et de rééquilibrer la croissance. Ainsi, une modification de la répartition en faveur des salariés lorsque la croissance est faible produira un effet de relance par la hausse de la consommation. « L'apparition de forces sociales tendant à maintenir ou augmenter la part des salaires dans le revenu national a joué, par conséquent, un rôle important ».

J. Robinson (1903-1983) reprendra également l'idée selon laquelle un partage de la **valeur ajoutée** en faveur des salariés est favorable à la croissance grâce à une hausse de la consommation grâce aux **anticipations** des entrepreneurs vont les conduire à investir. Au bout du processus, l'**épargne** globale augmente et s'ajuste à l'investissement préalablement réalisé.

⇒ N. Kaldor, dans ses travaux à partir de la fin des années 1950, a établi une relation fonctionnelle entre la croissance de la productivité du travail et l'augmentation du capital par tête. (**loi de Kaldor-Verdoorn**).

● Le modèle de croissance néoclassique

Le modèle de R. Solow exposé en 1956 repose sur les **hypothèses** habituelles (marché de **concurrence pure et parfaite**, rémunération des facteurs à leur **productivité marginale**, plein emploi etc...). Il cherche à montrer la possibilité d'une croissance équilibrée et répondre ainsi au modèle keynésien.

La possibilité d'un régime permanent de croissance équilibrée est rendue possible par la flexibilité du coefficient de capital (qui est fixe dans le modèle de Harrod) permise par le choix d'une fonction de production à coefficients variables (les facteurs sont supposés substituables). En fait, la substituabilité des facteurs de production suppose la flexibilité des prix, notamment des taux de salaire et du **taux d'intérêt**, et c'est en fin de compte cette flexibilité qui permet à l'économie d'atteindre son sentier de croissance équilibrée. En effet, les variations des **prix relatifs** des facteurs vont conduire à des modifications de la **combinaison productive** et donc à une modification de la valeur du coefficient de capital. Ainsi, quel que soit son état initial, dans le modèle de Solow, l'économie converge vers son sentier de croissance équilibrée de plein-emploi.

Néanmoins, en l'absence de progrès technique, les hypothèses de **rendements d'échelle constants** et de **rendements factoriels décroissants** pour le capital (**loi des rendements marginaux décroissants**) conduisent à un état stationnaire si la population est stable. En effet, la hausse du stock de capital par tête, au fur et à mesure qu'il augmente, voit ses rendements décroître. En conséquence, la croissance finira par s'arrêter et la théorie néoclassique rejoint ainsi la théorie classique de D. Ricardo.

Une hausse de l'épargne (l'on suppose la population donnée), va donner lieu à une hausse équivalente de l'investissement et de la croissance mais de façon transitoire : jusqu'à ce que l'économie atteigne son sentier de croissance équilibrée.

Seul le progrès technique peut donc expliquer le maintien durable de la croissance, progrès technique introduit dans le raisonnement comme un troisième facteur survenant seulement en fonction du temps. Par ailleurs, le progrès technique est exogène, c'est-à-dire indépendant des choix de ceux qui apportent du travail et du capital. Enfin, le progrès technique est aussi gratuit puisque la rémunération des facteurs absorbe la totalité de la recette (**règle de l'épuisement du produit**).

Les théories de la croissance endogène vont par la suite chercher à montrer que le progrès technique trouve son origine dans l'activité des agents économiques.

⇒ Une des conclusions importantes du modèle de Solow est celle de la **convergence**. En effet, si la croissance provient essentiellement du progrès technique et si ce dernier est gratuit, tous les pays pourront en bénéficier. Ce résultat sera remis en question par les théories de la croissance endogène.

⇒ Dans les années 1960, des économistes de Cambridge (Angleterre), P. Sraffa (1898-1983) et J. Robinson (1903-1983) ont critiqué la possibilité de mesurer le capital, et donc la possibilité d'utiliser une fonction de production agrégée.

● Les théories de la croissance endogène

Le qualificatif de théories de la **croissance endogène** fait référence à un courant de pensée qui s'est développé aux États-Unis depuis le milieu des années 1980. Les deux articles fondateurs de ce courant sont ceux d'économistes formés à l'école de Chicago : P. M. Romer (1986) et R. E. Lucas (1988).

Bien que conservant un cadre d'analyse néoclassique, les théories de la croissance endogène constituent une réponse aux insuffisances du modèle de Solow qui explique l'essentiel de la croissance par un progrès technique exogène et qui conclut à la nécessaire convergence des économies. Les nouvelles théories de la croissance cherchent à montrer que la croissance est un phénomène autoentretenu permis par les comportements des agents économiques qui accumulent : du capital physique, de la technologie, du capital humain et du capital public. Cette accumulation de différents types de capital se caractérise par la croissance des rendements et des effets externes positifs. Les théories de la croissance endogène réhabilitent ainsi sous conditions le rôle de l'**État** dans la croissance.

Le capital physique

P. Romer a renouvelé l'analyse de l'investissement comme facteur de la croissance. Il propose en 1986 un modèle basé sur les phénomènes d'**externalité** entre les **firmes** : en investissant dans de nouveaux équipements, une firme se donne les moyens d'accroître sa propre production mais également celle des autres firmes, concurrentes ou non. En effet, l'investissement dans de nouvelles technologies est le point de départ de nouveaux apprentissages par la pratique : amélioration des équipements en place, travaux d'ingénierie (agencement des techniques existantes), augmentation de la compétence des travailleurs... Or, ce savoir qui ne peut être approprié par la firme qui le produit se diffuse inévitablement aux autres firmes.

La technologie

Les investissements en **recherche-développement** ont un double effet :

- ils sont à l'origine de biens et **services** nouveaux, protégés par des brevets, et par conséquent source de revenus pour les innovateurs ;
- Ils sont également pourvoyeurs d'idées qui serviront de point de départ à des innovations ultérieures et à des externalités positives. Ces idées sont en effet des biens collectifs, d'accès ouvert, permettant à des firmes autres que l'innovateur initial de faire progresser la technique. C'est l'accumulation de ces connaissances nouvelles, issues de connaissances anciennes et de la recherche, qui fait progresser la technologie, et donc la productivité.

Le capital humain

Le capital humain a été mis en évidence par deux économistes de l'école de Chicago, Th. Schultz et G. Becker et est au centre des recherches menées par R. Lucas. Il désigne l'ensemble des capacités apprises par l'individu qui accroissent son efficacité productive. Chaque individu est en effet « propriétaire » d'un certain nombre de compétences, qu'il valorise en les vendant sur le marché du travail. Dans ce schéma, l'éducation est un investissement dont l'individu attend un certain retour.

Le capital humain engendre des effets externes positifs. Par exemple la production des **entreprises** est en partie dépendante du niveau de capital humain de toute l'économie dans la mesure où une entreprise est plus efficace lorsqu'elle est dans un environnement de main-d'œuvre qualifiée. La productivité d'un travailleur dont le capital humain est élevée sera d'autant plus forte qu'il trouvera dans un environnement où le niveau de capital humain est également élevé, etc.

Il est alors naturel de souligner que la tendance plus que séculaire dans les pays occidentaux à un allongement de la durée moyenne de la scolarité est une cause non négligeable de la croissance.

Le capital public

Il correspond aux infrastructures de communication et de transport. Elles sont au cœur du modèle élaboré par R.J. Barro.

Le capital public n'est qu'une forme de capital physique qui résulte des investissements opérés par l'État et les collectivités locales. Le capital public comprend donc également les investissements dans les secteurs de l'éducation et de la recherche, dans les infrastructures. Tout ceci donne lieu à des effets externes positifs qui justifient l'intervention publique puisque l'équilibre du marché n'est plus un optimum. Dans le cas d'externalités positives, la production d'équilibre est inférieure à l'optimum. Dans ce contexte, il pourra incomber à l'État de créer des structures institutionnelles destinées à encourager l'investissement, la recherche, l'éducation et la construction d'infrastructures.

⇒ De nombreux modèles de croissance endogène se rattachent explicitement à l'œuvre de J.A. Schumpeter (1883-1950), en particulier les modèles centrés sur la technologie.

● Le rôle des institutions dans la croissance

La reconnaissance de l'importance du rôle des **institutions** dans la croissance économique n'est pas nouvelle comme en témoignent les analyses de K. Marx (1818-1883), de l'**école historique allemande** et de l'**institutionnalisme**. S. Kuznets (1901-1985, prix Nobel en 1971) définissait d'ailleurs la croissance comme « une augmentation à long terme de la capacité d'offrir une diversité croissante de biens, cette capacité croissante étant fondée sur le progrès de la technologie et les ajustements institutionnels et idéologiques qu'elle demande ». En 1993, R. Fogel et D. North ont reçu le prix Nobel pour leurs travaux centrés sur le rôle des institutions.

Pour D. North, les facteurs habituels avancés comme variables explicatives de la croissance, l'accumulation du capital, la technologie et les économies d'échelle, ne sont pas les causes de la croissance économique, ils n'en sont que la manifestation. Les causes de la croissance doivent être recherchées dans les « incitations à une organisation efficiente » dans l'aptitude de la société à mettre en œuvre des « arrangements institutionnels » qui bénéficient autant aux individus qu'à la société.

Pour D. North, les institutions se définissent comme l'ensemble des règles qui régissent les interactions humaines. « Tout au long de l'histoire, les institutions ont été imaginées par les êtres humains pour créer de l'ordre et réduire l'incertitude dans l'échange ».

Prenant appui sur l'histoire économique, D. North multiplie les exemples où les institutions jouent un rôle majeur dans la croissance, que ce soit dans la construction de certaines infrastructures ou sur les marchés de capitaux, la législation des sociétés anonymes, etc. La protection des droits de propriété et des contrats ainsi que l'application équitable des lois et règlements pour éviter la corruption sont aujourd'hui souvent évoquées pour expliquer les écarts de performances entre certains pays en développement.

Certaines analyses théoriques redécouvrent aujourd'hui les institutions et admettent qu'elles influencent de façon décisive l'efficacité productive. Pour certains, les institutions doivent assurer un certain niveau de flexibilité (travaux de l'OCDE), pour d'autres, elles doivent instaurer la **confiance** indispensable aux transactions économiques. Les analyses en termes de **variété des**

capitalismes et de système national d'innovations insistent sur la pluralité des configurations institutionnelles possibles.

► **Économie et écologie** ► **Productivité** ► **Comptabilité nationale** ► **Économie du développement**
 ► **Fluctuations et crises** ► **Intégration économique** ► **Capital et investissement** ► **Déversement**
 ► **Économie de la connaissance** ► **Mode d'accumulation** ► **Mode de régulation** ► **Nouvelle économie** ► **Système technique**

● ARROUS J., (2006), *Les théories de la croissance*, Le Seuil, « Points ».

BAIROCH P., (1997), *Victoires et déboires, Histoire économique et sociale du monde du XVI^e siècle à nos jours*, Gallimard, « Folio/histoire ».

FORAY D., (2009), *L'économie de la connaissance*, La Découverte, « Repères ».

GUELLEC D., RALLE P. (2003), *Les nouvelles théories de la croissance*, La Découverte, « Repères ».

GUELLEC D., (2009), *Économie de l'innovation*, La Découverte, « Repères ».

O ABRAHAM-FROIS G. (2002), *Dynamique économique*, 9^e éd., Dalloz, « Précis ».

AGHION Ph., COHEN E., (2004), « Éducation et croissance », *Rapport au Conseil d'Analyse Économique*, La Documentation française.

AGHION Ph., (2006), *Politiques économiques et croissance en Europe*, Rapport au CAE, La Documentation française.

AGHION Ph., HOWITT P. (2010), *L'économie de la croissance*, Economica.

ARTUS P., CETTE G., (2004), « Productivité et croissance », *Rapport au Conseil d'Analyse Économique*, La Documentation française.

BOSSERELLE E., (2004), *Dynamique économique. Croissance, crises, cycles*, Éditions Gualino

De BOISSIEU C., FLOUZAT D., (2006), *Économie contemporaine*, t. 3 : *Croissance, mondialisation et stratégies économiques*, PUF

MADDISON A., (2001), *L'économie mondiale : une perspective millénaire*, OCDE.

OCDE, (2004), *Comprendre la croissance économique*, Éditions de l'OCDE.

SALA-I-MARTIN X., BARRO R.J. (2000), *La croissance économique*, Ediscience international.

SOLOW R., (2001), *Institutions et croissance*, Albin Michel.

@ Site de la Banque mondiale : www.worldbank.org

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site du Conseil d'analyse économique : www.cae.gouv.fr

CROISSANCE ENDOGÈNE

La théorie de la croissance endogène remet en question l'idée d'un progrès technique exogène, et se développe sur la base d'une critique du modèle de Solow.

La théorie de la croissance endogène met ainsi en évidence quatre facteurs qui influent favorablement sur le taux de croissance de l'économie :

– Les rendements d'échelle croissants au niveau macroéconomique sont un des fondements de la croissance. Dans la lignée des travaux de P. Romer, les modèles de ce type attribuent la croissance à l'accumulation de capital physique. Ils ne rompent pas totalement avec l'hypothèse des rendements constants, car ils considèrent qu'il en va ainsi pour chaque entreprise. En revanche, au niveau macroéconomique, il existe des rendements d'échelle croissants liés aux externalités (effets externes) positives des investissements.

– L'intervention de l'État qui investit dans des infrastructures et conduit de ce fait à l'amélioration de la productivité des entreprises privées. Une analyse de R. Barro en 1990 a souligné ainsi que les infrastructures facilitent la circulation des informations, des personnes et des biens. L'impôt (destiné à financer ces investissements) joue ici un rôle positif sur la croissance et non plus seulement un effet de désincitation sur le secteur privé. Les infrastructures publiques constituent donc un facteur de croissance qui engendre des rendements croissants à long terme en raison des économies internes qu'elles permettent pour les producteurs privés

– La recherche-développement, étudiée dans des travaux de P. Romer, est considérée comme une activité à rendement croissant du double fait que la

connaissance est un bien non rival et que le coût de son appropriation est, pour chaque chercheur, minimal. La croissance économique résulterait ainsi d'une activité d'innovation, engagée par des agents qui espèrent en tirer profit. Ces travaux rejoignent ceux de J. A. Schumpeter (1883 – 1950), puisque l'incitation fondamentale à l'innovation est liée au monopole temporaire qu'elle confère aux producteurs de biens nouveaux.

– L'accumulation de capital humain, mise en évidence par R. Lucas (né en 1937, prix Nobel en 1995) peut être volontaire (une accumulation de connaissances) ou involontaire (*learning by doing*). En outre, la productivité privée du capital humain a un effet externe positif car, en améliorant son niveau d'éducation et de formation, chaque individu augmente le stock de capital humain de la nation et, par là même, contribue à améliorer la productivité de l'économie nationale.

► **Croissance économique** ► **Économie du développement** ► **Croissance déséquilibrée**
 ► **Économie de la connaissance** ► **Politiques de développement** ► **Stratégie de développement**

CROISSANCE ÉQUILIBRÉE (STRATÉGIE DE)

La croissance équilibrée désigne une croissance obtenue dans les équilibres macroéconomiques (équilibre du budget de l'État, de la balance des paiements sans tension inflationniste et avec plein-emploi) visant à faire progresser de concert les différents secteurs d'activité de manière à ce que les secteurs les moins dynamiques ne freinent pas les autres.

Dans l'économie du développement, la croissance équilibrée renvoie à un débat sur les politiques de développement. La politique de croissance équilibrée, défendue par des auteurs comme P. Rosenstein-Rodan (1902-1985) ou R. Nurkse (1907-1952), s'inscrit dans une optique d'économie de marché tout en cherchant à renforcer les investissements en infrastructures pour favoriser les complémentarités de l'industrialisation simultanée de plusieurs branches. Elle consiste à provoquer un effort d'investissement rapide et massif (*big push*, selon Rosenstein-Rodan), pour rompre les cercles vicieux du sous-développement. P. Krugman a rendu hommage à cette approche en montrant qu'elle était déjà une véritable analyse de la croissance endogène.

► **Croissance économique** ► **Économie du développement** ► **Croissance déséquilibrée**
► **Indicateur de pauvreté humaine (IPH)** ► **Pôles de croissance** ► **Politique de développement** ► **Stratégie de développement**

CROISSANCE EXTENSIVE

La croissance extensive est une augmentation de la production qui repose principalement sur l'augmentation des quantités de facteurs de production.

Les gains de productivité sont alors limités.

On accroît par exemple la production agricole en défrichant de nouvelles terres.

► **Croissance économique** ► **Investissement**
► **Croissance intensive**

CROISSANCE EXTERNE

La croissance externe désigne un processus par lequel l'entreprise s'agrandit par regroupement avec d'autres entreprises préexistantes dont elle prend le contrôle.

► **Système productif** ► **Entreprise** ► **Capital et investissement** ► **Absorption** ► **Fusion**
► **Concentration** ► **Croissance interne**

CROISSANCE INTENSIVE

La croissance intensive est une augmentation de la production qui repose principalement sur l'amélioration de l'efficacité de la combinaison productive et donc sur de forts gains de productivité.

Par exemple, dans la production agricole, l'utilisation de nouvelles plantes et de nouveaux assolements permet une augmentation de la production agricole à quantité de facteurs inchangés.

► **Croissance économique** ► **Capital et investissement** ► **Croissance extensive**

CROISSANCE INTERNE

La croissance interne est une forme de développement de la firme où celle-ci crée en son sein de nouvelles capacités de production.

⇒ Ne pas confondre avec l'autofinancement.

► **Système productif** ► **Entreprise** ► **Capital et investissement** ► **Croissance externe**
► **Concentration**

CROISSANCE POTENTIELLE

La croissance potentielle se définit comme la croissance qui résulterait de l'utilisation efficiente de la totalité des facteurs de production existants.

La croissance économique effective se définit comme la croissance empiriquement mesurée. L'écart entre le taux de la croissance effective et celui de la croissance potentielle conduit à deux situations :

– lorsque le taux de croissance effective est inférieur au taux de croissance potentielle, le taux d'utilisation des capacités de production est insuffisant et le chômage augmente.

– lorsque le taux de croissance effective est supérieur au taux de croissance potentielle, le taux d'utilisation des capacités est à son maximum et l'économie nationale se trouve en situation de « surchauffe » (pression inflationniste).

La croissance potentielle peut donc se définir comme la croissance maximale compatible avec une inflation stable.

► **Croissance économique** ► **Gap d'Okun** ► **Loi d'Okun** ► **NAIRU** ► **Produit intérieur brut** ► **Taux de chômage naturel**

CROISSANCE SOUTENABLE

► **Décroissance soutenable**

CROISSANCE TRANSMISE

La croissance transmise est un modèle néoclassique de convergence des économies, inspiré du modèle de Solow, qui prend en compte les flux internationaux de capitaux des pays développés vers les pays moins développés. Au fur et à mesure qu'un pays accumule du capital par travailleur, il se rapproche de son sentier de croissance équilibrée de long terme, et l'opportunité d'investir dans un pays moins capitaliste où la productivité du capital est plus forte s'accroît. L'hypothèse d'une mobilité internationale du capital conduit à un investissement soutenu dans les pays moins développés dont le rythme de croissance devient plus rapide que celui des pays plus riches. Cela conduit à un processus de convergence économique à long terme des niveaux de produit intérieur brut (PIB) par tête.

► **Économie du développement** ► **Productivité**
► **Pays émergents** ► **Modèle de Cairnes et Cairncross**
► **Transfert de technologie**

CROISSANCE ZÉRO

La croissance zéro est une expression utilisée dans les années 1970 par un rapport du Club de Rome à la suite d'un débat portant sur les effets pervers de la croissance économique (pollution, épuisement des ressources naturelles) et le partage inégalitaire de ses fruits. Certains économistes se sont alors demandés s'il ne fallait pas « stopper » la croissance, en défendant l'hypothèse d'une « croissance zéro ».

► **Croissance économique** ► **Décroissance soutenable**
► **Développement durable**

CONTRIBUTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE (CSG)

La contribution sociale généralisée est un prélèvement mis en place en France par la Loi de finances en 1991 pour financer la protection sociale. Elle frappe les revenus d'activité et de remplacement, ainsi que les revenus du patrimoine. Son taux est

actuellement de 7,5% (il était de 1,1% à la création de la CSG).

⇒ La CSG est un prélèvement obligatoire « hybride » dans la mesure où elle possède certaines caractéristiques des impôts d'État (elle relève de la Loi de finances) et se rapproche des cotisations sociales car elle finance la protection sociale. L'augmentation du taux de la CSG et la baisse des taux de cotisations sociales des salariés traduisent une tendance à la fiscalisation du financement de la protection sociale.

► *Protection sociale* ► *Budget de l'État*
► *Prélèvements obligatoires*

CULTURE D'ENTREPRISE

La culture d'entreprise désigne l'ensemble des valeurs et des traditions propres à chaque entreprise et produites par l'histoire particulière de cette entreprise : celle de la personnalité de ses fondateurs et de ses dirigeants, celle de son organisation, celle des discours sur ses savoirs et savoir-faire, celle de ses réussites et de ses échecs mais aussi celle des conflits qui l'ont traversée. La culture d'entreprise est un élément de socialisation, de sociabilité, de cohésion des identités sociales et professionnelles.

⇒ Dans les années 1980, ce concept, dérivé des analyses sociologiques, a été utilisé dans une perspective managériale. La culture d'entreprise a souvent pris la forme d'une charte retenant certains aspects culturels de l'organisation (valeurs, symboles, mythes, rites, etc.) pour produire ou renforcer une cohésion sociale interne à l'entreprise. La culture d'entreprise s'est heurtée aux effets des politiques de flexibilité mises en œuvre au sein des entreprises (précarisation de la main-d'œuvre).

► *Entreprise* ► *Organisation de la production*
► *Compétitivité* ► *Efficience* ► *Gouvernement d'entreprise* ► *Société anonyme*

CUMULATIVITÉ

Il y a cumulativité des connaissances dans la mesure où, au cours du temps, les scientifiques constituent un stock croissant de théories et de propositions qui sont confirmées ou ont résisté à des épreuves de réfutation. Les théories ou hypothèses réfutées sont éliminées des connaissances scientifiques. La cumulativité peut résulter soit d'un progrès linéaire, soit d'une succession de révolutions scientifiques.

⇒ J. A. Schumpeter (1883-1950) considère par exemple que l'histoire de l'analyse économique est caractérisée par un processus cumulatif de production de connaissances.

► *Épistémologie économique* ► *Épistémologie économique* ► *Ceinture protectrice*

CURRENCY PRINCIPLE

La thèse du *currency principle* a été défendue en Grande-Bretagne au XIX^e siècle par des économistes qui considéraient que l'émission de billets de banque devait être strictement liée à l'encaisse métallique de la Banque centrale. D. Ricardo (1772-1823) a été un défenseur particulièrement influent de ce point de vue qui l'a emporté sur le *banking principle* et a conduit à l'adoption de la loi bancaire britannique de 1844 (Acte de Peel).

► *Monnaie* ► *Convertibilité* ► *Dichotomie*
► *Étalon-or*

CYCLE

Un cycle est le retour périodique d'un même type de phénomène. De nombreux phénomènes économiques peuvent avoir un caractère cyclique.

On observe un cycle d'activité économique (cycle Kitchin, cycle Juglar, cycle Kondratieff).

Au niveau de l'entreprise, il existe un cycle de production pour réaliser un produit, pour le développer sur les marchés, (cycle du produit), voire pour l'emploi (cycle de la productivité).

Pour les individus, on peut repérer des comportements cycliques (l'épargne dans la théorie du cycle de vie, les anticipations sur les marchés financiers).

Les cycles en économie peuvent s'appuyer sur des variables réelles (innovation, progrès technique, productivité) ou monétaires (crédit et cycle d'endettement) pour expliquer des fluctuations économiques, voire les anticiper.

► *Fluctuations et crises* ► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ► *Cycle réel (théorie du)* ► *Destruction créatrice* ► *Modèle de la toile d'araignée (Cobweb)* ► *Oscillateur*

CYCLE DE LA PRODUCTIVITÉ

Le cycle de la productivité est un cycle lié aux décalages entre les variations du volume de la production et l'ajustement du volume de l'emploi.

Au niveau microéconomique, les entreprises ajustent avec lenteur l'emploi :

– quand la production se ralentit, l'emploi se maintient pendant un certain temps. Cela fait chuter les gains de productivité ;

– quand il y a une reprise, l'emploi ne s'accroît qu'avec est retard. Cela fait augmenter les gains de productivité.

La réglementation de l'emploi, l'investissement en capital humain, l'incertitude des entrepreneurs, sont des facteurs qui jouent sur l'ampleur de ce cycle.

► *Fluctuations et crises* ► *Cycle Kitchin* ► *Cycle Juglar* ► *Cycle Kondratieff* ► *Grappe d'innovations* ► *Hystérésis* ► *Oscillateur*

CYCLE DE VIE

► *Théorie du cycle de vie*

CYCLE DU PRODUIT

Le cycle du produit est, par analogie au modèle biologique, une approche de l'évolution de marché d'un produit selon quatre phases caractéristiques :

1) le lancement du nouveau produit – les ventes sont faibles et progressent lentement ;

2) la croissance – le produit réalise sa percée et les ventes progressent rapidement ;

3) la maturité – les consommateurs potentiels sont équipés et la demande plafonne ;

4) le déclin – le produit a vieilli : les ventes régressent puis la production finit par s'arrêter.

R. Vernon (*International Investment and International Trade in the Product Cycle*, 1966) a utilisé ce schéma pour expliquer l'évolution du commerce extérieur américain. L'innovation confère un avantage à la firme, avantage qu'elle gère internationalement.

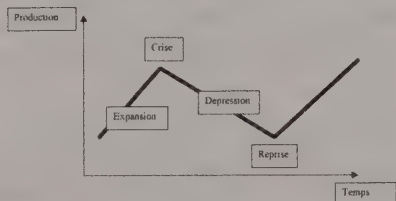
⇒ Ne pas confondre avec la théorie du cycle de vie.

► *Fluctuations et crises* ► *Entreprise*
► *Internationalisation de la production* ► *Société transnationale*

CYCLE ÉCONOMIQUE

Selon la définition de A.F. Burns et W.C. Mitchell, membres du Bureau national de recherches économiques (NBER), « Un cycle consiste en une phase d'expansion simultanée de nombreux secteurs d'activité, période suivie d'une phase de contraction similaire, puis d'une reprise qui débouche sur la phase d'expansion du cycle suivant. Cette séquence est récurrente mais non périodique » (*Measuring Business Cycles*, 1946).

Plusieurs catégories de cycles économiques peuvent être distinguées en fonction de leur durée. Un cycle comporte généralement quatre phases présentées dans le schéma suivant :



La phase d'**expansion** est marquée par la hausse de la production en volume.

La **crise économique** correspond à un retournement à la baisse du niveau de la production.

La phase de **dépression** est caractérisée par la contraction de la production, elle s'accompagne d'un mouvement de déflation.

La phase de **reprise** correspond au minimum du cycle et à un retournement à la hausse de la production.

⇒ L'existence de cycles variables par leur amplitude (écart entre le niveau d'activité le plus haut et le plus bas) et leur durée, génère des fluctuations de la croissance économique.

► *Fluctuations et crises* ► *Cycle Juglar* ► *Cycle Kitchen* ► *Cycle Kondratief*

CYCLE JUGLAR

Le cycle Juglar (ou encore cycle des affaires) est un cycle économique d'une durée de dix ans environ. Il est aussi qualifié de cycle majeur par opposition au cycle Kitchen. Ce retour périodique des crises, tous les 8 à 11 ans, a été observé par C. Juglar (1819-1905) aux États-Unis, en France et en Angleterre (1826, 1836-1837, 1847, 1857), à partir des bilans bancaires. Juglar attachait une importance particulière au crédit accordé par les banques (facilités de l'escompte puis réduction drastique) mais selon lui, c'est l'investissement qui jouait, en définitive, un rôle central.

Les analyses des cycles sont nombreuses mais on peut distinguer deux types d'explication :

- une explication monétaire et financière (théorie monétariste et école autrichienne) ;
- une explication réelle (chocs d'offre ou chocs de demande).

⇒ Depuis 1945, le cycle ne se traduit pas par des phases d'alternance d'expansion et de dépression mais par des fluctuations autour d'un **trend** de crois-

sance (alternance de phases de croissance et de récession).

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique*
► *Cycle économique* ► *Cycle réel*

CYCLE KITCHIN

Le cycle Kitchen est un cycle économique court d'une durée de quarante mois environ (3 ans et demi). Il est souvent lié à des opérations d'augmentation ou de liquidation des stocks. Ces pratiques de gestion de stocks conduisent en effet à des fluctuations de la production.

Ce cycle, repéré par l'américain J. Kitchen (*Cycles et tendances des variables économiques*, 1923), est souvent qualifié de « cycle mineur ».

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique*
► *Cycle économique* ► *Cycle Juglar*

CYCLE KONDRATIEF

Le cycle Kondratief désigne un cycle économique long, d'une durée moyenne de 50 à 60 ans. C'est J. A. Schumpeter qui a donné à ce cycle le nom de l'économiste soviétique N. Kondratief (*Les grands cycles de la conjoncture*, 1920). Fondateur en 1920 de l'Institut de la conjoncture à Moscou, Kondratief a étudié les mouvements séculaires des prix et des quantités réelles en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis et a mis en évidence le cycle qui porte désormais son nom.

Ce cycle comporte deux phases :

1. Une phase A ascendante qui réunit des conditions favorables à la croissance : découvertes modifiant radicalement les techniques et l'échange, accroissement des investissements, expansion de la circulation monétaire, diversification des activités, augmentation du pouvoir d'achat agricole, apparition de nouveaux pays dans l'économie mondiale. Mais des forces agissent en sens inverse (augmentation des prix, retournement dans les commandes de biens de capitaux, concurrence internationale plus intense, bouleversements sociaux et guerres, augmentation des capitaux improductifs) ;

2. Une phase B (ou dépression) qui s'accompagne d'une baisse des prix, des taux d'intérêt et de l'activité économique notamment dans l'agriculture. Selon Kondratief « A mesure que la tendance à la baisse se développe les facteurs qui favorisent l'accumulation et la concentration du capital commencent à entrer en action » (nombreuses inventions, épargne abondante, remplacement des biens capitaux essentiels) préparant ainsi une nouvelle phase A.

Deux grands cycles et demi ont été mis en lumière par Kondratief :

– le 1^{er} Kondratief (1780-1790 à 1844-1851) correspond à l'expansion du textile, de la métallurgie et de la chimie, etc. Le retournement (début de la phase B) se situe vers 1844-1851 ;

– le 2^e Kondratief (1844-1851 à 1890-1896) s'articule avec le développement du chemin de fer et de l'acier, associé à l'entrée des États-Unis dans le commerce mondial et aux découvertes d'or d'Australie et de Californie. Le retournement se situe vers 1870-1875 ;

– le 3^e Kondratief (1891-1896 à 1914-1920) se traduit par le développement des industries électriques, chimiques et des moteurs, l'apparition de l'Australie, l'Argentine et le Canada dans le commerce mondial, l'accroissement de l'extraction d'or

et l'instauration de l'étalon-or. Le retournement se situe vers 1914-1920.

Pour Kondratief, l'explication du cycle se fonde surtout sur le renouvellement de certains **investissements** lourds.

Les analyses de J. A. Schumpeter (*Business Cycles*, 1939) conduisent à associer à chaque Kondratief, des **innovations** majeures. Prolongeant cette analyse, des économistes néo-schumpétériens (G. Mensch, Ch. Freeman) ont mis en lumière un quatrième Kondratief (1939-1996) avec un point de retournement en 1973. Dans cette perspective, une troisième **révolution industrielle** se dessinerait avec un cinquième Kondratief dont la phase A s'amorcerait à la fin du XX^e siècle.

Il existe d'autres explications du cycle Kondratief qui reposent sur :

- des facteurs monétaires : place du **crédit** et de l'accroissement de la **masse monétaire** pour G. Cassel (1866-1945), baisse des prix pour F. Simiand (1873-1935) ;

- des facteurs politiques : tout mouvement de baisse de longue durée des prix est précédé par une guerre tandis que les phases descendantes ont été des périodes de paix.

⇒ Le cycle long permet une lecture de l'histoire économique que certains économistes contestent : ils ne reconnaissent qu'un seul type de cycle, le **cycle majeur**. D'autres auteurs se contentent de donner au cycle long, une portée heuristique mais les points de retournement diffèrent selon les auteurs.

► *Fluctuations et crises* ► *Croissance économique*
 ▷ Cycle Juglar ▷ Cycle Kitchin ▷ Progrès technique

CYCLE LONG

► *Fluctuations et crises* ▷ Cycle Kondratief

CYCLE MAJEUR

► *Fluctuations et crises* ▷ Cycle Juglar

CYCLE MINEUR

► *Fluctuations et crises* ▷ Cycle Juglar

CYCLE RÉEL (THÉORIE DU)

La théorie du cycle réel est une approche du cycle développée dans les années 1980 pour montrer que les fluctuations de l'activité économique résultent de la réponse optimale des **agents économique** à un choc exogène et temporaire de **productivité**.

À la suite des articles des économistes F. Kydland et E. Prescott (*Time to Build an Aggregate Fluctuations*, 1982) et J. R. Long et Ch. Plosser (*Real Business Cycles*, 1983) on considère un agent représentatif tout à la fois, consommateur et producteur (Robinson Crusoe) qui alloue, tout au long de sa vie, son temps d'activité et de loisir de façon optimale. En réponse à un événement aléatoire (choc technologique non anticipé par exemple si les noix de coco sont plus abondantes aujourd'hui), Robinson peut avoir deux types de réponse :

- s'il ne se préoccupe pas du futur, il peut consommer plus aujourd'hui sans changer sa quantité de travail et son investissement ;

- s'il se préoccupe du futur, sa réaction dépend du caractère durable ou transitoire du choc technologique (abondance de la récolte) et de sa préférence pour le loisir présent et futur.

Si le choc est temporaire, il est incité à modifier sa fonction de production en investissant davantage, sa fonction d'utilité intertemporelle peut le conduire à travailler moins dans le présent ou bien à travailler davantage aujourd'hui et moins demain.

Si le choc est permanent, Robinson est incité à travailler moins et à investir moins (il obtient plus avec le même effort).

En conséquence, la production peut se situer au-dessus ou en dessous de la trajectoire optimale de la **tendance** de long terme. Ce sont donc les chocs temporaires de **productivité** qui entraînent une évolution cyclique de la **consommation**, de l'**investissement** et de l'**emploi**.

⇒ Selon, la théorie du cycle réel, les **fluctuations économiques** ne résultent pas de rigidités à court terme des **prix**, des **salaires**, de l'offre ou de l'information imparfaite des agents, mais de leur réponse optimale à un choc.

► *Fluctuations et crises* ► Arbitrage intertemporelle
 ▷ Cycle Kitchin ▷ Cycle Juglar ▷ Cycle Kondratief
 ▷ Grappe d'innovations ▷ Oscillateur ▷ Toile d'araignée (Cobweb)

D

DÉCENTRALISATION

La décentralisation est une politique visant à transférer des compétences de l'État central aux collectivités territoriales dotées de la personnalité juridique (communes, départements, régions). En France, la réforme de 1982 a réalisé une importante décentralisation.

D'un point de vue économique, la décentralisation repose sur l'idée que la gestion des interventions publiques par des instances élues plus proches des usagers conduira à une plus grande **efficience**.

⇒ Ne pas confondre avec la déconcentration qui délègue des compétences à des services de l'État implantés dans les régions, les départements et les communes.

► État ► Régulation ► Subsidiarité

DÉCILE

Le premier décile D_1 , d'une série statistique est la valeur de la variable étudiée telle que 10 % de la population étudiée prend une valeur inférieure ou égale à D_1 et 90 % prend une valeur supérieure ou égale à D_1 . On définirait de même le 2^e décile avec les proportions 20 %, 80 % et ainsi jusqu'au 9^e décile, avec les proportions 90 %, 10 %. Il y a neuf déciles. Par exemple, lorsqu'on étudie la répartition des **ménages français** en fonction de leur **revenu**, le premier décile sera la valeur du revenu telle que 10 % des ménages français ont un revenu inférieur ou égal à cette valeur, et 90 % ont un revenu supérieur ou égal à cette valeur.

⇒ Il ne faut pas confondre les déciles (au nombre de 9) et les sous-ensembles (au nombre de 10) délimités par les déciles et contenant 10 % de la population statistique.

⇒ D'une manière générale, les **quartiles**, déciles, centiles, sont appelés des quantiles.

► Dispersion

DÉCLOISONNEMENT

Sur les **marchés des capitaux**, on appelle décloisonnement la suppression des barrières entre les métiers de la finance, entre les différents produits et entre les différents **marchés**. Par exemple, la distinction entre **banque d'affaires** et banque de dépôts a progressivement disparu en France à partir de 1966. De même, aux États-Unis, le *Glass-Steagall Act* de 1933, qui séparait les banques d'affaires, les banques de dépôts et les sociétés d'assurance a été abrogé en 1999. Le décloisonnement a pour effet d'accroître l'interdépendance des différents marchés.

► Monnaie ► Finances internationales

► Financiarisation ► Globalisation financière

► Règle des trois D

DÉCOLLAGE

► Démarrage (*Take off*)

DÉCOMPOSITION INTERNATIONALE DES PROCESSUS PRODUCTIFS

La décomposition internationale des processus productifs (DIPP) est un approfondissement de la **division internationale du travail** des segments d'un même processus productif. Concrètement, la DIPP correspond au fait que les firmes opèrent une **externalisation** de certains segments de la chaîne de valeur (l'assemblage par exemple), ce qui peut donner lieu à une **exportation** préalable de composants (tissus, pièces détachées...) et/ou à des **investissements directs à l'étranger** (filiale d'assemblage ou de montage) et/ou à de la **sous-traitance internationale**. Les **firmes multinationales** sont les acteurs privilégiés de la mise en œuvre la DIPP dans de nombreux secteurs industriels (automobile, textile-

habillement, électronique, informatique...). Il en résulte une croissance des échanges de produits intermédiaires et du commerce intra-firme.

Selon B. Lassudrie-Duchêne (1982), les **avantages comparatifs** des nations ne doivent pas être observés seulement au niveau des produits finals mais aussi au niveau de la fragmentation des processus productifs entre les différents sites. La principale limite à la DIPP est l'importance des coûts de transaction et des coûts de coordination.

► *Commerce international* ► *Entreprise*
 ► *Mondialisation* ► *Intégration économique*
 ► *Commerce intrabranche* ► *Compétitivité*
 ► *Délocalisation* ► *Spécialisation* ► *Firme globale*
 ► *Firme réseau*

DÉCOUVERT

Le découvert est une technique de **crédit** qui consiste pour un banquier à autoriser un client à tirer sur son compte des sommes supérieures à ses avoirs du moment. Le montant du découvert est négocié et les sommes utilisées dans ce cadre donnent lieu au paiement d'un intérêt débiteur.

⇒ L'utilisation du découvert par le client entraîne la création de **monnaie scripturale** par la banque.

► *Monnaie* ► *Banque* ► *Création monétaire*
 ► *Monétisation de créance* ► *Taux d'intérêt*

DÉCROISSANCE

La décroissance est la baisse du niveau de la **production**. Les partisans de la thèse de la décroissance dénoncent les conséquences écologiques de la **croissance économique** (épuisement des ressources non renouvelables, pollution, émission de gaz à effet de serre, atteintes à la biodiversité). Ils considèrent que le **développement durable** est une mystification car il n'est pas possible selon eux de faire croître indéfiniment la production dans un monde fini. En effet les partisans de la **décroissance soutenable** ou **décroissance supportable** s'oppose aux défenseurs du **développement durable** parce qu'ils considèrent que le **capital naturel** s'épuise avec la croissance et que le recyclage des déchets est insuffisant pour réduire l'**empreinte écologique** (N. Georgescu-Roegen, La décroissance, 1995). La thèse de la décroissance repose aussi sur la critique de l'extension de la sphère marchande. La décroissance est contestée par des économistes qui mettent l'accent sur la nécessité d'augmenter la production pour répondre aux besoins sociaux en matière d'alimentation, de santé, d'éducation, etc. d'une grande partie de la population mondiale. Ils insistent aussi, en s'appuyant sur la **courbe de Kuznets environnementale**, sur le fait qu'un niveau plus élevé de développement et une croissance verte est susceptible de réduire les effets négatifs de l'augmentation de la production (technologies plus économes en énergie, etc.).

► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ► *Croissance économique* ► *Capital et investissement* ► *Mondialisation* ► *Accord de Kyoto* ► *Économie solidaire* ► *Économie alternative* ► *Productivisme* ► *Progrès économique* ► *Ressources naturelles* ► *Sommet de Copenhague* ► *Soutenable du développement*

DÉCROISSANCE SOUTENABLE

La décroissance soutenable désigne une **politique économique** dont l'objectif serait de diminuer en valeur absolue la **production** et la **consommation**, sans provoquer de tensions sociales susceptibles de conduire à une remise en cause de la démocratie ou à des conflits militaires.

Les promoteurs de la décroissance soutenable considèrent que, pour sauvegarder les conditions naturelles de la vie humaine, il ne suffit pas de freiner la **croissance économique** ou d'opter pour une **croissance zéro**, mais il est nécessaire d'inverser la logique de croissance car, selon eux, une croissance continue est impossible au sein d'un monde fini. Ils considèrent que le concept de **développement durable** est une contradiction dans les termes : selon eux aucun **développement** reposant sur la croissance de la production n'est soutenable.

⇒ Certains partisans de la décroissance font une distinction entre la situation des pays riches où la décroissance devrait être rapide, et celle des **pays les moins avancés** où une croissance respectueuse des équilibres écologiques est possible.

► *Économie et écologie* ► *Mondialisation* ► *Accords de Kyoto* ► *Courbe de Kuznets environnementale* ► *Économie alternative* ► *Économie de l'environnement* ► *Économie des ressources naturelles* ► *Soutenable de la dette* ► *Économie solidaire* ► *Productivisme*

DÉDUCTION

La déduction est l'opération qui, sur la base d'**axiomes** ou de **conjectures**, consiste à formuler, dans le cadre d'un raisonnement logique, d'autres propositions. Dans les disciplines logico formelles (logique, géométrie, algèbre...) la valeur de vérité d'une proposition déduite est liée exclusivement au respect des règles de la logique interne du raisonnement. Dans les « sciences de l'empirie » (physique aussi bien que **science économique**) la validité des propositions déduites suppose à la fois la cohérence interne du raisonnement et la soumission des énoncés à des épreuves de **réfutation** ou de **vérification**.

► *Épistémologie économique* ► *Axiomatique*
 ► *Méthode hypothético-déductive* ► *Théories économiques*

DÉFAILLANCES DU MARCHÉ

On appelle **défaillance du marché** (*market failure*), une situation dans laquelle, pour des raisons techniques, la **régulation** par le marché se révèle impossible ou inadéquate. Les principales défaillances du marché, mises en évidence notamment par les théoriciens de l'**économie du bien être**, sont :

- les **rendements d'échelle** croissants qui conduisent à une situation de **monopole naturel** ;
- les effets externes ;
- les biens collectifs.

Pour de nombreux économistes, l'existence de défaillances du marché justifie diverses formes d'intervention économique de l'État. Certains économistes libéraux contestent ce point de vue et considèrent qu'il est toujours possible d'assurer une régulation par le marché dès lors que les **droits de propriété** sont correctement définis.

► *Marchés et prix* ► *École autrichienne* ► *Équilibre général* ► *Théorème de Coase*

DÉFICIT BUDGÉTAIRE

Le déficit budgétaire est un **solde budgétaire négatif**. Son montant résulte de l'écart entre les dépenses (comptabilisées négativement) et les recettes (comptabilisées positivement) qui sont présentées dans la **Loi de finances**.

Certains économistes considèrent qu'il est indispensable de respecter un strict équilibre budgétaire alors que d'autres (le plus souvent keynésiens) estiment que le solde budgétaire est un instrument de politique économique (en général, un déficit a un effet stimulant sur l'économie et un excédent provoque un effet de freinage).

⇒ Il faut distinguer le déficit de l'État et le déficit de l'ensemble des **administrations publiques**.

⇒ Dans le cadre de l'**Union européenne**, et en particulier dans le cadre du **Pacte de stabilité et de croissance**, le déficit public est le **besoin de financement** de toutes les administrations publiques (administrations centrales + administrations locales + administrations de sécurité sociale).

⇒ On peut aussi calculer un déficit primaire et un déficit structurel.

Le déficit primaire ne tient pas compte des charges d'intérêt liées au remboursement de la **dette publique** (dépenses) ni des **revenus d'actifs financiers** reçus (recettes).

Le déficit structurel est calculé en retranchant du déficit effectif, un solde conjoncturel, mesurant l'impact mécanique de la conjoncture économique sur l'évolution des dépenses et des recettes. Le calcul du solde conjoncturel repose sur une estimation de l'écart entre le **produit intérieur brut (PIB) effectif** et le **produit intérieur brut potentiel**.

⇒ On peut également distinguer un déficit budgétaire actif, provoqué par un accroissement des dépenses publiques ou une réduction des impôts, et un déficit budgétaire passif résultant d'une baisse des recettes fiscales à la suite d'un ralentissement de la croissance économique.

► **État** ► **Politique économique** ► **Dette souveraine** ► **Effet « boule de neige »** ► **Gap d'Okun** ► **Neutralité budgétaire** ► **Multiplicateur des dépenses publiques** ► **Service de la dette** ► **Théorème de Haavelmo**

DÉFICIT PUBLIC

► **Déficit budgétaire**

DÉFLATION

La déflation est un processus de baisse cumulative du niveau général des prix. Cette baisse des prix s'accompagne d'une réduction massive de l'activité et d'un fort accroissement du **chômage**. Tel fut le cas de la crise de 1929 aux États-Unis.

⇒ Ne pas confondre avec **désinflation**.

► **Fluctuations et crises** ► **Monnaie** ► **Inflation** ► **Stagflation**

DÉFLATION DE DETTE

La déflation de dette a été mise en évidence par I. Fisher (1867-1947). Il s'agit d'une situation où la baisse des **prix** accroît la charge réelle de la **dette** supportée par les agents. Ces derniers, pour se désendetter vendent les actifs qu'ils possèdent ce qui a pour effet d'accroître l'offre sur le **marché des actifs réels**

comme sur celui des **actifs financiers** et conduit à renforcer la tendance à la baisse des prix. La déflation de dette est donc un processus cumulatif qui ne peut être enrayeré que par un moratoire des dettes et une politique de **reflation**. Ces deux types de mesures ont été mises en œuvre par l'administration Roosevelt pour lutter contre la dépression des années 1930.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Crise de surendettement** ► **Crise des subprimes** ► **Financement de l'économie**

DÉGRADATION DES TERMES DE L'ÉCHANGE

La dégradation des termes de l'échange est une détérioration du **pouvoir d'achat** dans l'échange. Pour un pays, la dégradation des termes de l'échange, exprime une moindre capacité des **exportations** à acquérir des **biens et services** à des non-résidents. Elle peut être exprimée :

– par le rapport des **prix** des exportations sur le **prix des importations** ;

– par le rapport des recettes d'exportation sur les recettes d'importation : on parle alors des termes de l'échange **revenu** ;

– par le rapport des quantités de **facteurs de production** incorporées aux exportations sur les quantités de facteurs incorporées dans les importations : on parle alors des termes de l'échange **factoriels** (ou de rapport des **productivités moyennes**).

La tendance séculaire à la dégradation des **termes de l'échange** des **pays en voie de développement** (PED), défendue par l'école de la **dépendance** dès 1949, s'inscrit dans une approche d'un **échange inégal** entre le **centre** et la **périphérie**, ce qui va à l'encontre de la **théorie des avantages comparatifs**. Cette thèse s'est appuyée sur une étude des Nations unies publiée en 1945, qui mettait en lumière une baisse de l'**indice des prix** des produits primaires par rapport à l'indice des produits manufacturés entre 1876-1880 et 1936-1938. Selon R. Prebisch (1901-1987) et H. Singer (né en 1910) ou S. Amin, la dégradation des termes de l'échange est liée aux modes d'insertion des économies sous développées dans l'économie mondiale :

– du côté de la demande, les PED exportent des produits primaires pour lesquels la demande des pays développés a une faible **élasticité prix** et une faible **élasticité revenu**, alors qu'ils importent des produits manufacturés à forte élasticité **revenu** ;

– du côté de l'offre, le pouvoir d'action des **entreprises** du **centre** est fort alors que celui de la **périphérie** est faible, les hausses des salaires accompagnent les gains de productivité au nord, à l'inverse dans les PED, elles se traduisent par une baisse des prix.

⇒ En longue période, aucune dégradation des termes de l'échange ne peut être validée. Sur les deux dernières décennies, la dégradation des termes de l'échange des matières premières dans les années 1980, a été suivie d'une appréciation des termes de l'échange dans la présente décennie. Néanmoins, des fluctuations brutales des termes de l'échange peuvent être préjudiciables au **développement** du tiers-monde, notamment des **pays moins avancés**, et une **aide publique** au **développement** peut s'avérer nécessaire.

► **Économie du développement** ► **Mondialisation** ► **Altermondialisme** ► **Dette du tiers-monde** ► **Développement durable** ► **Plan d'ajustement**

structurel ▷ Objectifs de développement pour le millénaire (ODM) ▷ Taux de change

DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL

Un délégué du personnel est un représentant élu par les salariés d'une entreprise. Il est leur porte-parole auprès des employeurs pour toutes réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, au droit du travail et aux conventions collectives applicables dans l'entreprise.

⇒ Comme pour les membres du comité d'entreprise et le délégué syndical, le délégué du personnel bénéficie d'une protection spécifique en matière de licenciement ou de sanctions disciplinaires.

► Organisation du travail ▷ Convention collective ▷ Rapport salarial ▷ Syndicat

DÉLOCALISATION

La délocalisation se définit comme la fermeture d'une unité de production sur un territoire, suivie de sa réouverture sur un autre territoire (à l'étranger le plus souvent), en vue de réimporter sur le territoire d'origine les biens produits à moindre coût, et/ou de continuer à fournir les marchés d'exportation à partir de cette nouvelle implantation. Il s'agit concrètement d'un « déménagement » de l'unité de production, *via* un investissement direct étranger (IDE).

Il existe plusieurs types de délocalisation : d'accompagnement (le fournisseur suit son donneur d'ordre), offensives (recentrage de l'entreprise sur son cœur de compétence), défensives (pour résister à une concurrence).

Les délocalisations contribuent à la réorganisation internationale des activités des firmes industrielles qui recherchent une rentabilité accrue (externalisation d'activités, recours à la sous-traitance internationale).

⇒ Bien que l'essentiel des délocalisations se réalise entre les pays développés, les débats ont porté, dans ces pays, sur les conséquences défavorables sur l'emploi en raison de la concurrence des pays à bas salaires et des économies en transition (on a parlé d'exportations d'emplois et de transferts de technologies).

► Système productif ► Politique économique ▷ Compétitivité ▷ Économie de la connaissance ▷ Entreprises réseaux ▷ Firma multinationale ▷ Industrialisation ▷ Industrie ▷ Pôle de compétitivité ▷ Politique industrielle ▷ Productivité ▷ Tertiairisation

DEMANDE

On appelle demande la quantité d'un bien que les agents économiques sont disposés à acquérir à un niveau de prix déterminé. De façon plus générale, la fonction de demande d'un bien indique la quantité demandée de ce bien pour chaque prix possible. La demande peut être individuelle ou elle peut concerner l'ensemble des consommateurs sur un marché. Au niveau macroéconomique on parle de demande globale.

► Marchés et prix ► Revenus ▷ Courbe de demande ▷ Demande notionnelle ▷ Demande effective ▷ Élasticité prix ▷ Élasticité revenu ▷ Équilibre du consommateur ▷ Prix relatif

DEMANDE D'EMPLOI

La demande d'emploi ou offre de travail, émane des individus qui cherchent à occuper un emploi ou à louer leur force de travail.

⇒ Ne pas confondre demande d'emploi et demande de travail.

► Marché du travail, emploi, chômage

DEMANDE DE MONNAIE

La demande de monnaie émane des agents économiques qui désirent détenir des avoirs liquides. La détention de ces avoirs a un coût d'opportunité : détenir des liquidités c'est renoncer à l'intérêt que l'on obtiendrait en plaçant la somme correspondante sur le marché financier. L'analyse économique s'est efforcée d'explicitier les déterminants de la demande de monnaie. L'approche keynésienne met l'accent sur les motifs de la préférence pour la liquidité. Pour M. Friedman (prix Nobel 1976), la monnaie est une composante du patrimoine des agents et la quantité de monnaie détenue dépend de l'optimisation de la composition de ce patrimoine (arbitrage entre actifs réels, monnaie et titres). Au total, dans l'approche keynésienne comme dans l'approche monétariste, la demande de monnaie dépend pour l'essentiel du taux d'intérêt et du revenu (revenu permanent chez Friedman).

⇒ Une différence essentielle entre les deux approches réside dans le fait que les keynésiens considèrent que la fonction de demande de monnaie est instable, alors que les monétaristes considèrent qu'elle est stable.

► Monnaie ▷ Offre de monnaie ▷ Politique monétaire ▷ Schéma IS-LM ▷ Trappe à liquidité

DEMANDE DE TRAVAIL

La demande de travail ou offre d'emploi émane des entreprises qui cherchent à recruter de la main-d'œuvre.

⇒ Ne pas confondre demande de travail et demande d'emploi.

► Marché du travail

DEMANDE EFFECTIVE

Dans la théorie keynésienne, la demande effective est la demande de biens de consommation et de bien de production anticipée par les producteurs. C'est cette demande anticipée qui détermine l'offre des producteurs, c'est-à-dire le niveau de la production et donc de l'emploi. La demande effective est déterminée par des données objectives (informations économiques sur la croissance) mais aussi par les « esprits animaux des entrepreneurs », c'est-à-dire par des facteurs psychologiques qui ne sont pas nécessairement rationnels. Rien ne garantit que la demande effective se fixe au niveau qui assure le plein-emploi. Pour J. M. Keynes (1883-1946), dans une économie capitaliste, la situation la plus probable est celle de l'équilibre de sous-emploi.

Dans le modèle walrasien, la demande effective est celle qui est effectivement satisfaite au prix d'équilibre du marché, elle est identique à la demande notionnelle.

Dans la théorie des équilibres à prix fixes, la demande effective correspond à la quantité effectivement échangée par un agent économique qui

subit des contraintes de quantité (on est alors en présence d'un **équilibre avec rationnement**).

► **Marchés et prix** ► **Anticipation** ► **Commissaire-priseur** ► **Demande notionnelle** ► **Tâtonnement walrasien** ► **Théorie keynésienne** ► **Théorie néoclassique**

DEMANDE GLOBALE

Au niveau macroéconomique, la demande globale est constituée par l'ensemble des achats de **biens** et de **services** finals effectués au cours d'une année dans une économie donnée. La demande globale comprend quatre éléments :

- la demande de biens et services de **consommation** finale par les **ménages** (C) ;
- la demande biens d'**investissement** (I) ;
- la demande de biens et services des **administrations publiques** ;
- les **exportations nettes** (X-M).

$$D = C + I + G + (X - M)$$

Dans l'approche keynésienne, les variations de la **production** sont déterminées par les variations de la demande globale et l'**État** peut agir sur les différentes composantes de la demande globale pour maintenir l'économie au voisinage de l'**équilibre de plein emploi**.

⇒ Ne pas confondre avec **demande effective**.

► **État** ► **Politique économique** ► **Fluctuations et crises** ► **Équilibre de sous-emploi** ► **Gap d'Okun** ► **Théorie keynésienne**

DEMANDE NOTIONNELLE

La demande notionnelle est la quantité demandée par un **agent économique** pour un **prix** donné lorsque cet agent ne subit pas de contrainte de quantité.

Dans le modèle walrasien, du fait de la flexibilité des **prix**, la demande notionnelle est identique à la **demande effective**. Par contre, dans la théorie des **équilibres à prix fixes**, la demande notionnelle et la demande effective peuvent différer.

► **Marchés et prix** ► **Équilibre avec rationnement** ► **Macroéconomie** ► **Microéconomie**

DEMANDE SOLVABLE

La demande soluble d'un bien ou d'un **service** est celle qui est formulée par un **agent économique** disposant de moyens financiers suffisants pour payer le **prix du marché**.

► **Marchés et prix** ► **Revenus et patrimoine** ► **Demande** ► **Solvabilité**

DEMANDES D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (DEFM)

Les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) recensent depuis 2009, les personnes inscrites à **Pôle emploi** à la fin d'un mois donné. Cet indicateur de mesure du **chômage** est fourni par le Ministère du travail. On distingue désormais cinq catégories de demandeurs d'emploi : Les demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) recensent les personnes inscrites à **Pôle emploi** à la fin d'un mois donné. Cet indicateur de mesure du **chômage** est publié par le ministère du travail. On distingue désormais cinq catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
Catégorie B	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)
Catégorie C	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)
Catégorie D	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi
Catégorie E	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)
Catégorie ABC	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi

⇒ De 1995 à fin 2008, il existait huit catégories de demandes d'emploi en fin de mois :

– catégorie 1 (DEFM) : personnes sans **emploi**, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à temps plein à durée indéterminée (CDI) et n'ayant pas exercé une activité réduite de plus de 78 heures dans le mois. C'est ce chiffre qui était publié chaque mois par le Ministère.

– catégorie 2 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps partiel.

– catégorie 3 : personnes sans emploi, immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée déterminée (CDD), temporaire ou saisonnier, même de très courte durée.

– catégorie 4 : personnes non immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi quelle que soit la caractéristique de celui-ci. Leur nombre ne fait pas l'objet d'une publication mensuelle.

– catégorie 5 : personnes en activité, mais à la recherche d'un autre emploi (CDD, CDI, temps partiel, temps plein).

Les personnes ayant exercé une activité réduite ou occasionnelle de 78 heures ou plus dans le mois précédent étaient exclues des catégories 1, 2 et 3 pour former les catégories 6, 7 et 8.

Le changement intervenu en 2009 résulte de la volonté de la DARES et de Pôle Emploi de « suivre l'évolution des différentes séries de demandeurs d'emploi en les distinguant selon qu'ils ont ou non travaillé au cours du mois plutôt qu'en fonction du type d'emploi recherché ».

⇒ La pluralité des critères qui conduisent à la définition de ces catégories permet la prise en compte et la mesure des phénomènes de **sous-emploi**.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Chômage au sens du Bureau international du travail**

DÉMARRAGE (TAKE-OFF)

Le démarrage économique est, selon W.W. Rostow (*Les étapes de la croissance économique*, 1960), la période cruciale pendant laquelle l'économie nationale s'engage dans la voie du développement autonome et qui s'étend sur une période de vingt ans. Selon W.W. Rostow, trois conditions permettent la réalisation du démarrage :

- une élévation importante du **taux d'investissement** de 5 à 10 % du **revenu national** ;
- la création d'un ou de plusieurs **secteurs industriels** jouant un rôle d'entraînement important du fait de leur croissance élevée (*leading sectors*) ;
- l'existence ou la mise en place d'un « appareil politique, social et institutionnel » qui facilite la poursuite de la croissance (en particulier les **importations** de capitaux en provenance des pays développés et constitution d'un système bancaire).

► *Croissance économique* ► *Économie du développement* ► *Dépendance* ► *Étapes de la croissance* ► *Pays émergents* ► *Politique de développement* ► *Sous-développement*

DÉMOGRAPHIE

La démographie est une discipline scientifique qui étudie les populations (effectifs, structures par âge et par sexe, natalité, mortalité, mouvements migratoires etc.).

Il existe de fortes interactions entre les phénomènes démographiques et les phénomènes économiques. Par exemple l'évolution de la structure par âge a des effets sur les dépenses de **protection sociale** et notamment les systèmes de retraite et de santé. Réciproquement, la situation économique influence les phénomènes démographiques (par exemple, la hausse du **niveau de vie** conduit généralement à une baisse de la fécondité).

⇒ Très souvent dans les **modèles économiques**, les variables économiques sont considérées comme des variables exogènes.

► *Croissance économique* ► *Loi de Malthus* ► *Taux de dépendance* ► *Vieillesse démographique*

DÉPENDANCE

La dépendance est l'ensemble des liens de domination qui se sont tissés entre les **pays développés** à économie de marché (PDEM) et les **pays en développement** (PED).

Les théoriciens de la dépendance (marxistes comme C. Bettelheim ou hétérodoxes comme R. Prebisch) considèrent que les relations économiques internationales sont inévitablement des relations de dépendance et de domination.

► *Économie du développement* ► *Centre* ► *Dégradation des termes de l'échange* ► *Échange inégal* ► *Périphérie* ► *Termes de l'échange* ► *Théorie marxiste*

DÉPENSE DE CONSOMMATION DES MÉNAGES

La dépense de consommation des **ménages** est la consommation effective des ménages après déduction des dépenses prises en charge par les **administrations publiques** (remboursements des dépenses de santé par la **sécurité sociale** etc.).

► *Comptabilité Nationale* ► *Consommation et épargne* ► *Consommation élargie* ► *Consommation socialisée*

DÉPENSE DE CONSOMMATION FINALE DES ADMINISTRATIONS

La dépense de consommation finale des administrations comprend les dépenses collectives proprement dites (justice, armée, police, etc.) et les dépenses individualisables de consommation finale (les bénéficiaires peuvent être précisément définis, en particulier des dépenses pour l'éducation et pour la santé).

► *Comptabilité nationale* ► *Consommation et épargne* ► *Consommation élargie* ► *Consommation socialisée* ► *État Providence*

DÉPENSES FISCALES

Les dépenses fiscales sont des pertes de recettes résultant d'une politique d'**incitation** par des déductions fiscales (par exemple réduction de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis).

Le concept de dépenses fiscales permet d'évaluer certains coûts de la **politique budgétaire**.

⇒ Ne pas confondre avec **dépenses publiques**.

► *État* ► *Politique économique* ► *Niche fiscale* ► *Politique keynésienne*

DÉPENSES PUBLIQUES

Au sens strict, les dépenses publiques sont les dépenses financées par l'**État**. Au sens large on prend en compte les dépenses des collectivités territoriales et des administrations de **sécurité sociale**.

Les dépenses publiques sont liées :

– aux achats de biens et services nécessaires à la production par les administrations publiques des services collectifs ;

- au service de la dette publique ;
- au paiement des prestations sociales ;
- au versement de subventions.

► *État* ► *Politique économique* ► *Budget de l'État* ► *Dépenses fiscales* ► *Débudgétisation* ► *Effet « boule de neige »* ► *Multipliateur des dépenses publiques*

DÉPORT

Une **devise** cote un déport sur le **marché des changes** lorsque son **cours au comptant** est supérieur à son **cours à terme**.

► *Finances internationales* ► *Cours de change* ► *Report*

DÉPRÉCIATION

De façon générale, le terme dépréciation désigne la diminution du **prix d'un actif sur un marché**.

Sur le plan monétaire, le terme dépréciation a deux significations très différentes selon qu'il concerne la valeur internationale ou la valeur interne de la **monnaie**.

Sur le plan international, la dépréciation désigne la baisse du cours d'une devise sur le **marché des changes**.

⇒ Ne pas confondre avec **dévaluation**.

Sur le plan interne la dépréciation désigne la perte de pouvoir d'achat de la monnaie qui résulte de l'inflation.

► *Finances internationales* ► *Monnaie*
▷ *Appréciation*

DÉPRESSION

La dépression désigne le moment d'un cycle économique pendant lequel la production baisse.

⇒ Ne pas confondre avec la récession.

► *Fluctuations et crises*

DÉRÈGLEMENTATION

La déréglementation est une composante des politiques économiques d'inspiration libérale. Elle vise à donner plus de place à l'initiative individuelle et à la régulation par le marché dans le fonctionnement de l'économie, en supprimant certaines dispositions réglementaires.

Cette politique repose sur l'idée que la réglementation (législation du travail, encadrement du crédit, réglementation de la concurrence, contrôle des prix, contrôle des changes, réglementation antipollution...) a des effets contre-productifs : la législation du travail serait un obstacle à l'embauche, le contrôle des prix ferait obstacle à la concurrence et donc à l'efficacité économique, etc.

La déréglementation est défendue par l'économie de l'offre au nom de l'efficacité des marchés.

Sur le plan monétaire et financier, le mouvement de déréglementation qui s'est amorcé à la fin des années 1970 a consisté par exemple à supprimer le contrôle des changes, à ouvrir le marché monétaire à l'ensemble des opérateurs, à laisser davantage jouer le marché dans la détermination des taux d'intérêt etc.

⇒ La notion de déréglementation ne signifie donc pas la suppression totale de toute réglementation mais une modification du cadre réglementaire de façon à instaurer plus de concurrence entre les agents.

⇒ La déréglementation ne se traduit pas par un accroissement des dépenses publiques.

► *État* ► *Politique économique* ► *Monnaie*
► *Finances internationales* ► *Globalisation financière* ► *Libéralisme* ► *Règle des trois D*
▷ *Théories économiques*

DÉRÈGLEMENTATION DES MARCHÉS FINANCIERS

À la suite de la déréglementation des marchés financiers, les transactions financières ont tendance à se produire en grande partie sur des marchés de gré à gré qui sont par définition plus risqués que les marchés organisés.

Les opérateurs ont tendance à préférer les marchés de gré à gré car ces marchés sont caractérisés par des coûts de transaction moindres et portent sur des transactions non standardisées qui correspondent exactement aux besoins des opérateurs.

► *État* ► *Marchés et prix* ► *Monnaie* ► *Politique économique* ► *Finances internationales*
▷ *Globalisation financière* ► *Marché des changes* ► *Marché organisé* ► *Libéralisme* ► *Règle des trois D* ► *Règles prudentielles*

DÉRÉGULATION

Le terme dérégulation est un anglicisme parfois utilisé à la place de déréglementation

► *État* ► *Politique économique* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Globalisation financière*
▷ *Libéralisme* ► *Règle des trois D*

DÉSARTICULATION

La désarticulation de l'économie et de la société renvoie, selon les théories de la dépendance, à la destruction de la cohérence des institutions, du système productif, de l'organisation sociale, au sein des économies sous-développées, conséquence du processus de domination dans le cadre du système capitaliste mondial.

Dans une perspective théorique différente, F. Perroux (1903-1987) préfère utiliser le terme d'inarticulation qui renvoie à un manque d'intégration du territoire de l'économie nationale. De ce fait, par exemple, la croissance d'une branche ne se propage pas à l'ensemble de l'économie.

► *Économie du développement* ► *Intégration économique* ► *Système productif* ► *Dualisme*

DÉSÉCONOMIE D'ÉCHELLE

Il y a déséconomie d'échelle lorsque les coûts unitaires s'accroissent à la suite d'une augmentation de la taille de l'unité de production ; les rendements d'échelle sont alors décroissants. En effet, au-delà d'une certaine taille critique, les firmes rencontrent des déséconomies d'échelle liées à des contraintes techniques de production, à l'alourdissement des frais de gestion administrative, des coûts d'information, etc.

► *Entreprise* ► *Économie d'échelle* ► *Effet d'agglomération* ► *Effet externe*

DÉSENCASTREMENT

Selon K. Polanyi (1886-1964), le désencastrement désigne le processus d'autonomisation de la sphère économique par rapport aux autres sphères de la vie sociale qui permet le développement de l'économie de marché. En effet, pour que l'économie de marché puisse s'épanouir, il faut que soient démantelées les contraintes de l'économie et de la société traditionnelles, il faut qu'évoluent les normes et les valeurs, il faut que soit affirmée la prééminence de l'individu sur la communauté. Cela suppose notamment que le travail lui-même soit soumis à la logique marchande. C'est, selon Polanyi (*La Grande Transformation*, 1944), tout l'enjeu de l'abrogation de l'Acte de Speenhamland en 1834. À partir de ce moment, en Grande Bretagne, le travail devient une marchandise comme une autre, le travailleur n'est plus protégé par les normes de la société traditionnelle. Comme l'écrivait K. Marx (1818 - 1883), toutes les relations sociales sont alors plongées « dans les eaux glacées du calcul égoïste ».

► *Marchés et prix* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Économie de troc* ► *Économie domestique* ► *Économie marchande*

DÉSÉPARGNE

La désépargne désigne le fait de transformer une épargne préalablement constituée en consommation. La désépargne se définit alors selon les cas comme :

- le fait de transformer une épargne placée en consommation : la désépargne des ménages au cours d'une période donnée correspond à une diminution en valeur absolue de l'encours de leurs placements financiers ;

- le fait d'avoir une consommation supérieure à son revenu.

Dans les deux cas, la désépargne entraîne une diminution de la valeur nette du patrimoine.

⇒ Ne pas confondre désépargne et déthésaurisation.

► Consommation et épargne ► Revenus ► Effet d'encaisses réelles ► Effet de patrimoine ► Revenu permanent ► Théorie du cycle de vie ► Thésaurisation

DÉSÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE

On parle de déséquilibre économique dans une économie de marché quand il y a un écart entre l'offre et la demande. Cela peut se traduire par :

- des variations du niveau général des prix (inflation, déflation) sur le marché des biens et des services ;

- du chômage ou des emplois vacants sur le marché du travail ;

- un déséquilibre de la balance des paiements (excédent ou déficit des transactions courantes, du compte financier, ou des variations de la position monétaire) qui peut être accompagné de crises de change sur le marché des changes.

Les déséquilibres économiques peuvent aussi être liés à la dégradation de l'environnement et à l'épuisement des ressources naturelles.

Le déséquilibre économique n'est pas nécessairement négatif. En économie du développement certains théoriciens sont favorables à une croissance déséquilibrée.

Dans l'approche de J. Schumpeter (1883-1950) le déséquilibre qui résulte de l'innovation favorise la destruction créatrice et donc la dynamique économique et les cycles économiques.

Dans la théorie néo-classique le déséquilibre renvoie à l'insuffisance de la concurrence et à l'imperfection de l'information ou à l'intervention perturbatrice de l'État.

Pour K. Wicksell (1851-1926) le déséquilibre résulte notamment de l'existence de la monnaie de crédit et conduit à des déséquilibres cumulatifs.

Pour F. Hayek (1889-1992), la croissance excessive du crédit crée un déséquilibre par le surinvestissement qui est nécessairement suivi par une contraction ou « effet accordéon ». Le progrès technique est aussi une source de déséquilibre dans la théorie des cycles réels.

Pour les économistes keynésiens, les déséquilibres résultent de l'insuffisance ou de l'excès de la demande effective ce qui implique une action régulatrice de l'État.

► Fluctuations et crises ► Croissance économique ► Marché du travail, emploi, chômage ► Politique économique ► Économie et écologie ► Croissance potentielle ► Équilibre avec rationnement ► Équilibre de sous emploi ► Équilibre monétaire

► Grappes d'innovation ► Mécanisme cumulatif wicksellien ► Modèle de la toile d'araignée

DÉSINDEXATION

La désindexation désigne la remise en cause de l'indexation du revenu nominal (en particulier du salaire) sur les prix.

► Politique économique ► Revenus ► Désinflation ► Inflation ► Revenu nominal

DÉSINDUSTRIALISATION

La désindustrialisation peut se définir par :

- la baisse de la part de la production industrielle dans le produit intérieur brut (PIB) ;

- la baisse de l'emploi industriel dans l'emploi total.

Cette évolution s'explique par :

- des gains de productivité plus importants dans l'industrie que dans les services ;

- des stratégies d'entreprises industrielles externalisant certaines de leurs activités (comptabilité, entretien...) y compris en recourant à des délocalisations ;

- une distinction plus floue entre industrie et services (par exemple, un employé d'une société de nettoyage occupé dans un atelier industriel).

⇒ La part de l'industrie dans l'emploi peut baisser, sans que l'emploi industriel recule (si l'emploi total progresse), ou sans que la part de l'industrie dans la richesse créée diminue (si les gains de productivité y sont plus rapides que dans les services).

⇒ La désindustrialisation affecte davantage certains secteurs d'activité (jouet, textile...) et les travailleurs non qualifiés. Cependant l'industrie conserve toute son importance au niveau macroéconomique.

► Système productif ► Politique économique ► Économie de la connaissance ► Entreprise réseau ► Firmes multinationales ► Industrialisation ► Loi des trois secteurs ► Politique industrielle ► Tertiatisation

DÉSINFLATION

La désinflation est le ralentissement du rythme de croissance du niveau général des prix. Il y a toujours inflation, mais à un taux de plus en plus faible.

⇒ Ne pas confondre avec déflation.

► Monnaie ► Politique économique ► Politique monétaire ► Cible d'inflation

DÉSINFLATION COMPÉTITIVE

► Politique de désinflation compétitive

DÉSINTERMÉDIATION FINANCIÈRE

La désintermédiation financière est le processus qui conduit les agents économiques qui ont un besoin de financement à réduire leur recours au crédit bancaire et à faire appel directement au marché financier.

⇒ La désintermédiation financière se mesure par la baisse du taux d'intermédiation financière.

► Monnaie ► Billet de trésorerie ► Financement direct ► Financement intermédié ► Marché

monétaire ▷ Mutation financière
▷ Règle des trois D

DÉSINVESTISSEMENT

Il y a désinvestissement lorsqu'un agent économique n'assure plus les investissements de remplacement nécessaires au simple maintien du capital existant.

► Capital et investissement ▷ Formation brute de capital fixe

DESTRUCTION CRÉATRICE

Selon J. Schumpeter (*Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942) la destruction créatrice est un processus « qui révolutionne incessamment de l'intérieur la structure économique, en détruisant continuellement ses éléments vieilliss et en créant continuellement des éléments neufs ».

Pour J. A. Schumpeter (1883-195), la destruction créatrice est inhérente au capitalisme, système économique dans lequel les innovations conduisent les entreprises à des situations de monopole. Ces situations sont néanmoins temporaires du fait de l'imitation de l'innovation par les entreprises concurrentes. La concurrence est donc, dans cette perspective, un processus dynamique qui ne porte pas seulement sur les prix, mais sur les technologies utilisées, les caractéristiques des produits, etc. Elle est donc par essence imparfaite.

► Croissance économique ► Fluctuations et crises
▷ Concurrence imparfaite ▷ Cycle Kondratieff
▷ Déséquilibre ▷ Dynamique ▷ Révolution industrielle

DESTRUCTION DE MONNAIE

La destruction de monnaie résulte, pour l'essentiel, du remboursement des crédits qui ont donné naissance à la création de monnaie. Lorsque, à l'échéance, le débiteur rembourse sa dette, l'institution financière monétaire :

– fait disparaître de l'actif de son bilan la créance qu'elle détenait ;

– fait disparaître du passif de son bilan l'engagement qu'elle avait à l'égard de ce client du fait du crédit accordé.

⇒ Dans les économies en croissance, les crédits nouveaux (création de monnaie) sont plus importants que les crédits remboursés (destruction de monnaie) : il y a donc création nette de monnaie et augmentation de la masse monétaire.

⇒ Les sorties d'or (en système d'étalon-or) et les achats de devises sont aussi l'occasion d'une destruction de monnaie.

⇒ La destruction de monnaie n'a rien à voir avec la destruction matérielle des billets usagés.

► Monnaie ▷ Contreparties de la masse monétaire
▷ Diviseur de crédit ▷ Monétisation de créance
▷ Multiplicateur de crédit

DÉSUTILITÉ

La désutilité désigne le caractère pénible des efforts fournis par les agents économiques dans la lutte contre la rareté. La désutilité a pour contrepartie la satisfaction (ou utilité) procurée par les biens et les services.

Par exemple, dans la nouvelle microéconomie néoclassique, le consommateur opère un arbitrage en

comparant l'utilité d'une unité supplémentaire de consommation à la désutilité d'un temps de travail additionnel (arbitrage entre-temps de travail et temps de loisir).

► Consommation et épargne ► Marché du travail, emploi, chômage ▷ Coût d'opportunité ▷ Homo economicus ▷ Offre de travail ▷ Taux marginal de substitution ▷ Théorie néoclassique

DÉTHÉSAURISATION

La déthésaurisation désigne la diminution des avoirs thésaurisés par les agents économiques.

⇒ Ne pas confondre avec désépargne.

► Consommation et épargne ► Revenus
▷ Thésaurisation

DÉTOUR DE PRODUCTION

Le concept de détour de production désigne le fait que, pour se procurer les biens de consommation, les hommes consacrent une partie de leur activité non pas à produire directement ces biens mais à fabriquer des biens de production. Ces biens, non directement consommables, vont leur permettre ensuite d'obtenir plus facilement (et/ou en plus grande quantité) les biens de consommation.

Ce concept élaboré par les théoriciens de l'école autrichienne fait référence à leur analyse de la nature du capital. Ainsi, pour E. Böhm-Bawerk (*La théorie positive du capital*, 1888), allonger les détours de production signifie multiplier des étapes intermédiaires pour rendre plus productifs les « facteurs originaux » que sont le travail et la terre. Les économies contemporaines se caractérisent, selon cette approche, par un allongement du détour de production. À long terme, l'accumulation du capital et la croissance sont déterminées par un prix, celui du temps qui est évalué par le taux d'intérêt. F. Hayek (*Prix et Production*, 1931) situe l'origine des crises (et notamment celle de 1929) dans un allongement du détour de production financé par création de monnaie et non par recours à l'épargne préalable.

⇒ C'est le capital (un stock) qui constitue un détour de production, l'investissement (un flux) fait seulement varier la longueur du détour de production.

► Capital et investissement ► Fluctuations et crises
▷ Effet d'accordéon ▷ Productivité
▷ Suraccumulation ▷ Théorie économique

DÉTOURNEMENT DE TRAFIC

▷ Union douanière

DETTE

La dette d'un agent économique est un engagement à rembourser un capital emprunté assorti éventuellement du paiement de l'intérêt correspondant. Une dette a donc pour contrepartie une créance détenue par le prêteur sur le débiteur.

► Monnaie ▷ Arbitrage intertemporel ▷ Dette publique ▷ Taux d'intérêt

DETTE DU TIERS-MONDE

La dette du tiers-monde est la somme de l'encours de la dette extérieure publique et privée des pays en développement (PED).

C'est un **stock** qui s'est accru dans les années 1970 (70 milliards de dollars en 1970 et 540 milliards de dollars en 1980). Plus que l'encours de la dette, c'est le ratio de l'encours de la dette par rapport au **Produit national brut (PNB)** et le ratio du service de la dette publique extérieure aux exportations qui donnent une évaluation de la **soutenabilité** de la dette. La crise de la dette se traduit par une situation d'illiquidité (le pays débiteur connaît une difficulté de trésorerie passagère) qui peut conduire à une situation d'insolvabilité. Les experts estiment qu'au-delà de 15 % des recettes d'exportation, le service de la dette est quasiment impossible à honorer et certains pays sont ainsi pris dans un cercle vicieux de l'**endettement international**.

À la fin des années 70, la baisse des cours des matières premières affecte les recettes d'exportation alors que la hausse des **taux d'intérêt** et du dollar accroît le poids de cette dette. Cela conduit à la cessation de paiement du Mexique le 20 août 1982 et à une crise de la **dette souveraine** de nombreux pays **émergents**. Les pays qui ont accumulé une charge de la dette non soutenable ont dû restructurer leur dette et ont dû se conformer au **Consensus de Washington** qui impliquait des mesures d'austérité à travers des **politiques d'ajustement structurels (PAS)**. L'Initiative pour les pays pauvres très endettés (Initiative PPTE), instaurée en 1996 et renforcée en 1999 exige des réformes de bonne **gouvernance** pour surmonter l'instabilité politique, améliorer la gestion et la transparence budgétaire et lutter contre la **pauvreté**.

Entre 2000-2007, les pays émergents ont accru les ratios exportations / PIB et la libéralisation des **marchés des capitaux** a offert de nouvelles opportunités de **placements aux investisseurs** internationaux. Les **pays émergents** qui bénéficient d'afflux de capitaux, peuvent avoir recours aux émissions obligataires plutôt qu'aux prêts bancaires. L'**investissement**, financé par les entrées de capitaux étrangers, s'est orienté vers les secteurs des biens échangeables. En 2007, l'encours de la dette extérieure (en intégrant les **économies en transition**) atteint 3 360 milliards de dollars, dans ce total la part de la dette souveraine est minoritaire. Dans certaines grandes économies (Chine) où l'**épargne** est élevée et supérieure à l'investissement, le compte des transactions courantes est devenu nettement excédentaire et cela a permis d'accroître les réserves de change.

⇒ Pour certains, la gestion de la crise de la dette du tiers-monde a permis d'entamer un nouveau cycle de **croissance économique**. Dans certains pays émergents, les marchés obligataires qui se sont développés au cours des années 2000 sont très spéculatifs et sont aussi porteurs de nouveaux **risques** sur la dette du tiers-monde.

⇒ La dette a été critiquée pour son usage peu efficace (emprunt par des dictatures dans les années 70, financement de projets surdimensionnés, etc.). Le mouvement altermondialiste met en lumière les responsabilités partagées entre débiteurs et créanciers. Il réclame une procédure d'annulation plus rapide et plus massive que l'Initiative PPTE, parrainée par la Banque Mondiale et le **Fonds monétaire international** qui concerne en 2010, 35 des pays pauvres très endettés (28 pays ont rempli les conditions requises ou point de décision pour bénéficier d'un allègement intérimaire de la dette

puis d'un calendrier d'effacement de la dette, les autres sont en phase d'admissibilité).

⇒ Le concept de dette du tiers-monde a perdu une partie de sa pertinence puisque l'unité du tiers monde est remise en cause.

► **Économie du développement** ► **Finances internationales** ► **Mondialisation**
 ► **Altermondialisme** ► **Crédibilité** ► **Déficit budgétaire** ► **Développement durable**
 ► **Dollarisation** ► **Objectifs de développement pour le millénaire (ODM)** ► **Soutenabilité du développement**

DETTE PUBLIQUE

La dette publique est constituée de l'encours total des titres d'emprunt publics (titres d'emprunt d'État, bons du Trésor, dette des entreprises publiques...). La dette publique résulte du financement des dépenses publiques par l'emprunt plutôt que par l'impôt.

⇒ Il faut distinguer la dette publique et la dette de l'État ou **dette souveraine**.

⇒ Il faut distinguer la dette brute et la dette nette. La dette nette est la dette brute diminuée des créances détenues par ailleurs par les entités publiques.

⇒ La charge de la dette désigne le remboursement du capital emprunté et des intérêts.

⇒ Ne pas confondre dette publique et déficit public.

► **État** ► **Monnaie** ► **Déficit budgétaire** ► **Effet « boule de neige »** ► **Pacte de stabilité et de croissance** ► **Service de la dette** ► **Théorème d'équivalence** ► **Solde budgétaire** ► **Soutenabilité de la dette**

DETTE SOCIALE

La dette sociale désigne la partie des emprunts contractés par l'État (au sens large) afin de financer les dépenses sociales. La dette sociale résulte de l'accumulation des déficits des institutions chargées de la **protection sociale**.

⇒ En France, une Caisse d'amortissement de la dette sociale (CADES) a été créée en 1996. Les déficits cumulés par le régime général de la **Sécurité sociale** ont été transférés à la CADES qui doit procéder au remboursement grâce à un nouveau **prélèvement obligatoire**, la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS).

► **Protection sociale** ► **État** ► **Déficit budgétaire**
 ► **Dette souveraine** ► **Soutenabilité de la dette**

DETTE SOUVERAINE

La dette souveraine est celle qui est émise ou garantie par un État.

Pour certains économistes, la dette souveraine est nécessaire, l'État peut être perpétuellement endetté sans subir les contraintes d'insolvabilité des autres **agents économiques** qui doivent rembourser leurs dettes sous peine de voir leurs actifs amputés. La dette souveraine peut donc être un moyen de financer les **investissements** de long terme comme les **infrastructures**. Elle donne la possibilité notamment aux banques, de détenir des **placements** moins risqués comme les bons du Trésor.

Mais pour le **monétarisme**, la dette souveraine conduit à un effet d'éviction à travers la hausse des

taux d'intérêt qu'elle induit pour l'investissement privé.

⇒ A. O. Krueger (responsable du **Fonds monétaire international**) a proposé une procédure juridictionnelle de mise en faillite des États, similaire à celle des entreprises privées en défaut de paiement, qui a été rejetée en 2003, au nom de l'aléa moral qu'elle aurait fait subir aux créanciers.

► **Économie du développement** ► **Finances internationales** ► **Mondialisation** ► **Crédibilité** ► **Déficit budgétaire** ► **Développement durable** ► **Dollarisation** ► **Pacte de stabilité et de croissance** ► **Plan d'ajustement structurel** ► **Soutenabilité de la dette**

DÉVALUATION

En régime de **changes fixes**, la dévaluation est la diminution de la **parité** officielle d'une **monnaie**. La dévaluation découle d'une décision des pouvoirs publics.

⇒ Ne pas confondre avec **dépréciation**.

► **Finances internationales** ► **Politique du change**

DÉVALUATION COMPÉTITIVE

Une dévaluation compétitive est une dévaluation qui vise, pour le pays qui dévalue, à obtenir un avantage de **compétitivité-prix** (les produits de ce pays deviennent moins chers à l'**exportation**). Une telle opération se caractérise par un taux de dévaluation qui va bien au-delà de ce qui serait nécessaire pour tenir compte des **fondamentaux** de l'économie.

⇒ Les dévaluations compétitives sont une forme de **protectionnisme** déguisé. Elles visent à reporter les difficultés économiques d'un pays sur ses partenaires commerciaux.

⇒ En système de **changes flottants**, les pays peuvent pratiquer une politique de dépréciation compétitive (on parle parfois de **dumping** monétaire pour désigner le comportement des pays qui cherchent à gagner des parts de marché à l'exportation grâce à la sous-évaluation de leur monnaie).

► **Finances internationales** ► **Politique du change** ► **Politique de désinflation compétitive**

DÉVELOPPEMENT

Selon la définition classique de F. Perroux (1903-1987), le développement est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître, cumulativement et durablement son produit réel global » (*L'Économie du XX^e siècle*, 1961).

Dans cette optique, le développement qui articule des transformations économiques et financières et des transformations psychologiques, sociales, politiques et institutionnelles se différencie de la **croissance**.

A. Sen (né en 1933, prix Nobel en 1998) appréhende le développement « comme un processus intégré d'expansion des libertés substantielles, en corrélation les unes avec les autres [...] ». Cette approche permet d'apprécier, de façon simultanée, le rôle vital des structures, par nature diverses, dans le processus de développement, qu'il s'agisse des marchés ou des institutions qui s'y rattachent, des gouvernements ou des autorités locales, des partis politiques ou d'autres groupements intervenant sur le terrain des droits civiques, du système éducatif ou des pos-

sibilités de débat et de dialogue ouvert (à travers les médias ou d'autres moyens de communication) ». *Un nouveau modèle économique, développement, justice, liberté*, 2000.

► **Économie du développement** ► **Croissance économique** ► **Coûts de l'homme** ► **Décollage** ► **Développement durable** ► **Étapes de la croissance** ► **Indicateur de développement humain** ► **Pays émergents** ► **Pays moins avancés** ► **Progrès économique**

DÉVELOPPEMENT AUTOCENTRÉ

Le **développement autocentré** est une stratégie de développement économique qui privilégie la création, puis le renforcement d'un **système productif** national pour satisfaire le **marché intérieur**, avant d'affronter les marchés internationaux. Cette stratégie s'accompagne la plupart du temps de la mise en place temporaire du **protectionnisme**.

⇒ Les stratégies de développement autocentré se sont souvent heurtées à l'étroitesse du marché qui rend difficile la réalisation d'économies d'échelle. La **compétitivité** des industries nationales reste alors insuffisante, ce qui rend nécessaire le maintien des barrières protectionnistes.

► **Économie du développement** ► **Commerce international** ► **Mondialisation** ► **Développement extraverti** ► **Protectionnisme éducateur**

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le **développement durable** est « un développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs », selon la formulation consacrée par le rapport Brundtland (« Notre avenir à tous », 1987). Le développement durable a trouvé depuis les années 1990, un large écho dans la communauté internationale. Ce concept s'articule autour de trois piliers majeurs et interdépendants :

– la prise en compte de l'environnement. Le nécessaire équilibre entre la satisfaction des besoins humains et l'équilibre des écosystèmes doit intégrer une modification des façons de produire et de consommer pour assurer la maîtrise de la consommation d'énergie et des **ressources naturelles**, une diminution des rejets polluants dans l'atmosphère, une lutte contre le déboisement, la désertification et la sécheresse, une protection de la biodiversité, des forêts, des montagnes, des ressources halieutiques, la promotion d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé et l'usage des énergies renouvelables ;

– une place plus équitable des pays en développement dans l'économie mondiale. Cela doit conduire à une coopération internationale et à un **développement** d'un **commerce équitable** entre le Nord et le Sud ;

– la lutte contre la **pauvreté** et la faim. L'amélioration des conditions de vie implique un accès plus démocratique à la santé et à l'éducation des populations plus défavorisées, une protection contre l'exploitation des enfants et le renforcement des groupes sociaux s'engageant dans la lutte contre la pauvreté (**syndicats**, organisations non gouvernementales, **associations** de populations locales, femmes...).

À ces trois piliers s'ajoute la notion de « **bonne gouvernance** », définie par le Programme des Nations unies pour le développement.

En 1992, à l'issue de la deuxième conférence du programme des Nations unies pour l'environnement (PNU), appelée « sommet de la Terre », 173 chefs d'États présents se sont engagés sur cinq textes :

- la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement ;
- la convention sur les changements climatiques ;
- la convention sur la biodiversité ;
- la déclaration des principes relatifs aux forêts ;
- l'agenda 21 (programme d'action international fixant des objectifs en matière d'environnement et de développement).

Le sommet de la Terre consacre le rôle des organisations non gouvernementales (ONG) et de la société civile dans la réalisation des objectifs de l'Agenda 21.

► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ► *Aide publique au développement* ► *Croissance zéro* ► *Décroissance soutenable* ► *Fiscalité écologique* ► *Économie de l'environnement* ► *Indicateur de développement humain* ► *Marché des permis d'émission* ► *Objectifs du millénaire pour le développement* ► *Soutenabilité du développement*

DÉVELOPPEMENT EXTRAVERTI

Le développement extraverti est une stratégie de développement des pays en voie de développement qui privilégie l'insertion sur les marchés mondiaux (ouverture à la concurrence et liberté des mouvements de capitaux).

Une stratégie d'extraversion est préconisée par les libéraux qui s'appuient sur la théorie des avantages comparatifs pour justifier le choix des créneaux d'exportation.

► *Économie du développement* ► *Développement autocentré* ► *Économie ouverte*

DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Selon le premier rapport des Nations unies pour le développement (PNUD) publié en 1990, « Le développement humain est un processus qui conduit à l'élargissement de la gamme des possibilités qui s'offrent à chacun », lesquelles impliquent « que soient réalisées trois conditions essentielles : vivre longtemps et en bonne santé, acquérir un savoir, et avoir accès aux ressources nécessaires pour jouir d'un niveau de vie convenable. Si ces conditions ne sont pas satisfaites, de nombreuses possibilités restent inaccessibles ».

Le développement humain englobe également « des notions aussi capitales que la liberté politique, économique ou sociale, et aussi importantes que la créativité, la productivité, le respect de soi et la garantie des droits humains fondamentaux ».

⇒ Cette définition est inspirée par les travaux d'A. Sen (prix Nobel 1998).

► *Économie du développement* ► *Besoins* ► *Capabilités* ► *Coûts de l'homme* ► *Développement* ► *Indicateur de développement humain* ► *Indicateur de pauvreté humaine* ► *Nouveaux indicateurs de richesse*

DÉVELOPPEMENT INÉGAL

Le concept de développement inégal a été forgé par les auteurs néo-marxistes (S. Amin, A. G. Frank)

dans les années 1960. Pour ces auteurs, l'accumulation du capital à l'échelle mondiale produit, à la fois, le développement pour les pays du centre et le développement du sous-développement pour la périphérie.

► *Économie du développement* ► *Capitalisme* ► *Dégradation des termes de l'échange* ► *Dépendance* ► *Domination* ► *Échange inégal* ► *Impérialisme* ► *Révolution industrielle* ► *Théorie marxiste*

DÉVERSEMENT

Le déversement désigne un mécanisme selon lequel les suppressions d'emplois dans certains secteurs d'activités sont compensées par des créations d'emplois dans d'autres secteurs. On attribue la paternité de la théorie du déversement à A. Sauvy (1818-1990).

Le déversement dépend de la croissance de la productivité et de la croissance de la demande. Dans le secteur où la productivité s'accroît plus rapidement que la demande, le nombre d'emplois nécessaires diminue. Des emplois sont par contre créés dans les secteurs où la productivité augmente moins vite que la demande. Ainsi s'explique par exemple l'exode rural aux XIX^e et XX^e siècles.

⇒ Selon A. Sauvy, le progrès technique ne supprime pas d'emplois au niveau macroéconomique. En effet, les diminutions du nombre d'emplois occasionnées par les innovations dans un secteur sont plus que compensées par l'accroissement de la demande consécutif au progrès technique. Ce dernier provoque en effet une diminution des prix réels, permet la production de nouveaux biens et services et rend possible les hausses de salaires.

► *Système productif* ► *Tertiarisation* ► *Loi des trois secteurs*

DEVISE

Une devise est une créance libellée en monnaie étrangère.

⇒ Il ne faut donc pas employer l'expression « devise nationale » et l'expression « devise étrangère » est redondante.

► *Finances internationales*

DEVISE CLÉ

Une devise clé est une monnaie nationale utilisée au sein des échanges internationaux comme monnaie internationale. Elle est unité de compte pour les agents privés qui facturent leurs échanges dans cette monnaie, instrument de règlement pour les agents privés comme pour les banques centrales, instrument de réserve pour les banques centrales. La livre sterling était la devise clé dans le système de l'étalon-or. Le dollar lui a succédé dans le système issu des accords de Bretton Woods.

► *Finances internationales* ► *Devise* ► *Paradoxe de Triffin*

DICHOTOMIE

La dichotomie est la conception théorique selon laquelle il y a séparation entre la sphère réelle et la sphère monétaire de l'économie. Dans cette perspective, les grandeurs réelles se déterminent entre elles grâce à l'information fournie par la structure

des **prix relatifs**. La quantité de **monnaie** en circulation détermine de son côté le **niveau général des prix**, c'est-à-dire les prix absolus.

⇒ On distingue :

– la dichotomie forte, selon laquelle la quantité de monnaie n'a jamais d'effets sur les grandeurs réelles de l'économie et où par conséquent il n'y a pas de différence de nature entre une **économie monétaire** et une **économie de troc**. Les conceptions de D. Ricardo (1772-1823) et de J.-B. Say (1767-1832), s'inscrivent dans cette perspective ;

– la dichotomie faible, selon laquelle les variations de la quantité de monnaie ont un effet réel à court terme mais pas à long terme. Le **monétarisme** de M. Friedman relève de cette approche.

⇒ Les auteurs marxistes et la plupart des keynésiens, les théoriciens du circuit et de l'**économie monétaire de production** rejettent la dichotomie. Celle-ci est aussi rejetée par certains libéraux, en particulier les théoriciens de l'école autrichienne.

► **Monnaie** ► **Anticipation adaptative** ► **École circuitiste** ► **Effet Cantillon** ► **Effet d'accordéon** ► **Illusion monétaire** ► **Loi des débouchés** ► **Mécanisme cumulatif wicksellien** ► **Neutralité de la monnaie** ► **Taux d'intérêt monétaire** ► **Taux d'intérêt naturel** ► **Théorie keynésienne** ► **Théorie quantitative de la monnaie**

DIFFÉRENTIEL D'INFLATION

Le différentiel d'inflation est l'écart de **taux d'inflation** entre deux pays ou entre deux zones économiques (l'**Union européenne** et les États-Unis par exemple). Le différentiel d'inflation est l'un des facteurs explicatifs des **taux de change**. Toutes choses égales par ailleurs, un pays dont le taux d'inflation est supérieur à celui de ses partenaires devrait voir sa monnaie se déprécier sur le **marché des changes**.

► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Cible d'inflation** ► **Dépréciation** ► **Fondamentaux** ► **Inflation** ► **Parité des pouvoirs d'achat**.

DIFFÉRENTIEL D'INTÉRÊT

Le différentiel d'intérêt est l'écart de **taux d'intérêt** entre deux pays ou deux zones géographiques. C'est l'un des facteurs explicatifs des **taux de change**.

⇒ La relation entre taux d'intérêt et taux de change est complexe. Selon la théorie de la parité des taux d'intérêt, à une monnaie faible est associé un taux d'intérêt fort (du fait de la **prime de risque** qu'exigent ceux qui conservent des avoirs dans une monnaie faible). Cependant, dans certains cas, si un pays offre des taux d'intérêt réels élevés, il va attirer des placements et donc sa monnaie va s'apprécier sur le marché des changes.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Appréciation** ► **Écart de crédit** ► **Fondamentaux** ► **Parité des pouvoirs d'achat**

DIFFÉRENTIEL DE CHANGE

Le différentiel de change est la différence entre le cours au comptant et le cours à terme d'une devise exprimée en pourcentage du cours au comptant.

► **Finances internationales** ► **Change** ► **Déport** ► **Crise de change** ► **Marché des changes** ► **Report**

DILEMME DE TRIFFIN

► **Paradoxe de Triffin**

DILEMME DU PRISONNIER

En **théorie des jeux**, le dilemme du prisonnier est un exemple de jeu conçu par le mathématicien américain A. W. Tucker dans les années 1950. Le dilemme montre à travers un exemple comment des choix rationnels peuvent conduire à une situation sous-optimale. La thèse orthodoxe selon laquelle l'agrégation de comportements individuels rationnels conduit toujours à une situation optimale est donc infirmée.

Par exemple, supposons deux suspects enfermés dans deux cellules séparées et sans possibilité de communication. Les autorités font aux prisonniers les propositions suivantes :

– si tous les deux se taisent, chacun écoperà de deux années de prison (gain = -2) ;

– si l'un dénonce l'autre qui se tait, celui qui dénonce est libre (gain = 0) et celui qui se tait écoperà de 5 ans de prison (gain = -5)

– si tous les deux se dénoncent mutuellement ils écoperont chacun de 3 ans de prison (gain = -3).

Si chaque parenthèse indique : (gain du prisonnier A ; gain du prisonnier B), la matrice du jeu, ou matrice des gains, est la suivante :

	Le prisonnier A se tait	Le prisonnier A dénonce
Le prisonnier B se tait	(-2 ; -2)	(0 ; -5)
Le prisonnier B dénonce	(-5 ; 0)	(-3 ; -3)

Chaque prisonnier a deux stratégies : se taire ou dénoncer. Mais le jeu montre que la stratégie dominante est celle qui consiste à dénoncer. En effet, si l'on suppose la stratégie de l'autre donnée, le gain est à chaque fois plus élevé en dénonçant :

– si B se tait, A préfère dénoncer car son gain est de 0 contre -2 s'il se tait ;

– si B dénonce, A préfère dénoncer également car son gain est de -3 au lieu de -5 s'il se tait.

La situation collective la meilleure serait que les deux se taisent (-2 ; -2), soit -4. Pourtant la situation d'équilibre qui s'établira sera la moins bonne (-3 ; -3), soit -6.

⇒ La situation (3 ; -3) est un **équilibre de Nash**.

⇒ Le dilemme du prisonnier sert à décrire de nombreuses situations économiques (**duopole**, **politique commerciale stratégique**, par exemple).

⇒ Le résultat du jeu dépend fortement de la matrice des gains de l'énoncé. Une faible modification des valeurs peut conduire à un résultat différent. Les valeurs des gains indiquées dans la matrice du jeu posent le problème de la qualité de l'information (parfaite ou imparfaite).

⇒ La **théorie des jeux** montre que si le jeu est répété de nombreuses fois, le résultat sera très différent et plus proche de la situation optimale.

► **Opportunisme** ► **Nouvelle microéconomie** ► **Optimum de Pareto** ► **Optimum de second rang** ► **Théorie des jeux coopératifs** ► **Théorie des jeux non coopératifs** ► **Théorie économique**

DIRECTOIRE

Le **directoire** est l'organe de direction d'une **société anonyme**. Il est élu par l'assemblée générale des **actionnaires** et responsable devant elle. Assurant une direction collégiale, il est chargé de désigner le directeur général de l'**entreprise**. Contrairement aux administrateurs, il ne peut être mis fin au mandat de ses membres que devant l'assemblée générale ou pour un motif juste. Néanmoins, il est lui-même contrôlé par un **conseil de surveillance**.

⇒ Les membres du directoire ne peuvent pas faire partie du conseil de surveillance et inversement. Ce n'est pas le cas dans les sociétés anonymes ayant adopté une structure avec **conseil d'administration** (CA) où le président du CA est en en général aussi le directeur général de la société.

▷ **Entreprise** ▷ **Capitalisme** ▷ **Gouvernement d'entreprise**

DISCRIMINATION

En économie, la discrimination est une pratique illégitime qui peut prendre des formes diverses :

– sur les **marchés** des biens en **concurrence imparfaite**, un **producteur** discrimine par les prix lorsqu'il peut vendre un bien de qualité identique à un prix différent selon la propension à payer du consommateur. En pratique, le **monopole discriminant** opère une discrimination imparfaite qui lui permet néanmoins de capturer une part du **surplus du consommateur** ;

– l'**entreprise** peut avoir des préférences discriminantes (ou discrimination pure) dans ses choix. Par exemple, le refus de vente (entrée dans une discothèque, location, etc.), le refus d'embauche, la modification des termes de la transaction (loyer plus élevé, **saalaire** plus bas à compétence équivalente), selon la nationalité, le sexe, l'âge, l'appartenance à une minorité ethnique, etc.

La discrimination est un facteur de **segmentation** des marchés. Selon G. Becker (prix Nobel 1992) (*The Economics of discrimination*, 1957), elle doit disparaître si la pression concurrentielle est accrue : par exemple, sur le **marché du travail**, toute entreprise ayant moins de préjugés aurait l'opportunité d'embaucher à moindre coût un salarié à **qualification** équivalente, elle pourrait alors accroître son **profit** et ses **parts de marché** au détriment des autres. Mais, selon la théorie du signal défendue par K. Arrow (*The Theory of Discrimination*, 1985) ou E. Phelps (prix Nobel 2006), une situation d'**asymétrie d'information**, nourrit les discriminations « statistiques » : un propriétaire ou un employeur qui ne connaît qu'imparfaitement la **solvabilité** ou la qualité professionnelle utilise ce qu'il croit savoir sur la capacité du locataire à payer un loyer ou du salarié à avoir une plus forte **productivité**.

On distingue la discrimination par le **marché** (discrimination pure et « statistique ») et les discriminations en amont du marché liées à l'autocensure des individus discriminés qui renoncent à certaines filières de formation, à certains emplois, à certains lieux de résidence, etc. La **réglementation** vise à faire reculer la discrimination : par exemple l'**Union européenne** interdit la discrimination fondée sur le sexe, l'origine ethnique, la religion ou les convictions, l'âge, le handicap et l'orientation sexuelle. Certains privilégient plutôt la **responsabilité sociale des entreprises** (charte de la diversité) alors que d'autres souhaitent des mesures de discrimination

positive en faveur des populations discriminées (bourse, gratuité scolaire, quotas, etc.).

▷ **Marchés et prix** ▷ **Politique économique**
▷ **Croissance économique** ▷ **Capital humain**
▷ **Égalité** ▷ **Équité** ▷ **Effet externe** ▷ **Justice sociale**
▷ **Justice commutative** ▷ **Justice corrective**
▷ **Propphétie autoréalisatrice** ▷ **Théorie du filtre**

DISCRIMINATION NON TARIFAIRE

Les discriminations non tarifaires consistent à mettre en place des obstacles aux **importations** qui ne sont pas des **droits de douane**. Étant donné que les **quotas** font l'objet d'une vigilance particulière de la part des institutions internationales comme l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC), les discriminations non tarifaires prennent aujourd'hui la forme d'accords d'**autolimitation des exportations**, de normes techniques, sanitaires, etc. Elles constituent des formes déguisées de **protectionnisme**.

▷ **Commerce international** ▷ **Intégration économique** ▷ **Accord général sur les tarifs et le commerce** ▷ **Barrières non tarifaires** ▷ **Libre échange** ▷ **Normes environnementales** ▷ **Normes sociales** ▷ **Protectionnisme**

DISPARITÉ

On parle de **disparité** pour désigner l'écart existant entre la valeur moyenne d'une variable pour deux groupes différents.

Pour étudier la **disparité** des **salaires** entre hommes et femmes par exemple, on comparera le salaire moyen des femmes et le salaire moyen des hommes à une date donnée.

⇒ Ne pas confondre avec **dispersion**

DISPERSION

On parle de **dispersion** pour désigner la variabilité des données d'une **distribution statistique**. Les indicateurs de dispersion les plus couramment retenus sont l'étendue, mesurée par la différence entre les valeurs extrêmes, l'écart type ou les **intervalles interquartiles**. L'indicateur de dispersion le plus fréquemment utilisé par l'Insee pour l'étude des **revenus** des ménages est le **rapport interdécile**, rapport du dernier décile au premier.

⇒ Ne pas confondre avec **disparité**.

DISSUASION

La dissuasion consiste à prévenir un acte en persuadant l'acteur concerné que les **coûts** d'une telle action excèdent les avantages qu'il peut en tirer. Ces coûts peuvent être directs (dissuasion par interdiction et sanction en cas de transgression) ou indirects (dissuasion par représailles).

En économie le concept de dissuasion est lié à celui d'**incitation**. Par exemple, on peut considérer qu'une **fiscalité écologique** incite à ne pas polluer et constitue un moyen de dissuader les pollueurs ou les utilisateurs de ressources naturelles.

Le concept de dissuasion est utilisé en **théorie des jeux** pour rendre compte de situations où les joueurs décident de coopérer mais avec une possibilité d'adopter un comportement non coopératif (**opportunisme**). Il y a dissuasion s'il existe une procédure

permettant de sanctionner l'adoption éventuelle d'un comportement opportuniste par l'un des deux joueurs.

Le concept de dissuasion a été utilisé en matière géo-stratégique (dissuasion nucléaire), là encore la théorie des jeux a été utilisée pour montrer que dans certains cas la préparation de la guerre est un bon moyen d'assurer la paix (travaux de R. Aumann, Prix Nobel 2005).

Le concept de dissuasion a cependant fait l'objet d'un certain nombre de critiques. En effet la dissuasion repose sur l'hypothèse d'un comportement rationnel des agents. Or dans certains cas, les agents prennent des décisions sur la base d'une information imparfaite, sous l'empire de l'émotion ou de comportements mimétiques dans ce cas la dissuasion a de bonnes chances de ne pas fonctionner.

► **Épistémologie économique** ► **Rationalité**
► **Théorie des jeux** ► **Théorie des jeux coopératifs**
► **Théorie des incitations** ► **Théorie des jeux non coopératifs**

DISTRIBUTION PRIMAIRE

La distribution primaire rémunère la contribution des **agents économiques** à l'activité économique, soit directement par le **travail** (**revenu** d'activité salariée ou non salariée), soit indirectement par la propriété (par exemple, le revenu des **placements mobiliers** ou immobiliers).

► **Revenu** ► **Facteurs de production** ► **Redistribution**
► **Revenu primaire**

DISTRIBUTION STATISTIQUE

Une distribution statistique étudie la répartition d'une **population statistique** suivant un ou plusieurs critères appelés caractères statistiques.

Elle se présente généralement sous la forme d'un tableau statistique simple (étude selon un seul caractère) ou à double entrée (étude selon deux caractères).

DISTRICT INDUSTRIEL

Un district industriel est selon A. Marshall (*Principes d'économie politique*, 1890), un espace géographique caractérisé par un groupement d'**entreprises** interdépendantes avec un **marché du travail** spécialisé, des interactions dynamiques, des **économies d'échelle** externes, des effets d'**agglomération**, des effets d'**apprentissage** et des effets de **réseau**. La *Silicon Valey* aux États-Unis, la *Glen Valey* en Écosse, ou le réseau de petites entreprises dans le Nord de l'Italie sont des exemples de district industriel.

Certains auteurs différencient districts industriels et districts technologiques caractérisés par le rôle déterminant de grandes firmes innovantes.

► **Système productif** ► **Commerce international**
► **Économie d'échelle interne** ► **Économie géographique** ► **Effet de réseaux** ► **Pôle de croissance**

DIVERSIFICATION

La diversification est une stratégie d'**entreprise** qui consiste à développer la **production** ou la commercialisation de plusieurs produits ou de plusieurs groupes de produits.

La diversification peut être plus ou moins prononcée selon les produits, les **marchés**. Elle peut obéir à

plusieurs logiques : logique productive, logique commerciale, logique financière. Elle peut aussi se réaliser dans un cadre multinational.

► **Système productif** ► **Analyse stratégique**
► **Conglomérat** ► **Cycle de vie du produit**
► **Économie de variété** ► **Établissement** ► **Filiale**
► **Firme multinationale** ► **Groupe** ► **Holding**

DIVIDENDE

Un dividende est un **revenu** de la propriété versé aux **actionnaires** qui ont mis des **capitaux** à la disposition d'une **société** et qui s'associent au **risque** d'**entreprise**.

⇒ Ne pas confondre un dividende avec l'**intérêt** qui rémunère une obligation ou plus généralement une créance.

► **Capital et investissement** ► **Revenu** ► **Bourse des valeurs** ► **Capitalisme actionnarial** ► **Gouvernance d'entreprise** ► **Patrimoine** ► **Revenu du patrimoine**
► **Théorie de l'agence**

DIVISEUR DE CRÉDIT

Le diviseur de crédit est un concept qui permet d'analyser la relation entre le comportement de **création monétaire** des banques de **second rang** et l'émission de **monnaie centrale**. L'analyse en termes de diviseur de crédit considère que l'initiative de la création de **monnaie scripturale** appartient aux banques de **second rang** qui décident de l'octroi des **crédits**. Ce n'est que dans un **second temps** que ces banques cherchent à se procurer la **monnaie centrale** qui est nécessaire à leur **refinancement**. La quantité de **monnaie centrale** que doit offrir la **Banque centrale** est donc égale à la quantité totale de **monnaie** créée par les banques de **second rang**, divisée par un coefficient qui est le diviseur de crédit.

► **Monnaie** ► **Base monétaire** ► **Monétisation de créance** ► **Multiplicateur de crédit** ► **Politique monétaire**

DIVISION DU TRAVAIL

La division du travail désigne le fait que les hommes et les espaces économiques se spécialisent chacun dans un nombre limité d'activités différentes, ce qui permet d'accroître la **productivité** et la croissance de la **production**.

– Pour A. Smith (1723-1790), « les plus grandes améliorations dans la puissance productive du travail [...] sont dues, à ce qu'il semble, à la division du travail » (*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776). Smith met l'accent sur la division technique du travail dans l'**entreprise** (décomposition de l'activité productive en séquences simples dans la **manufacture** d'épingles) qui accroît l'habileté des ouvriers, supprime les temps morts et facilite la mécanisation. La division du travail assure la richesse des nations en suscitant le développement des échanges (au sein des économies nationales comme sur le plan international).

– A. Young (*Increasing Returns and Economic Progress*, 1928) prolonge l'approche de Smith en mettant l'accent sur la dimension macroéconomique : la division du travail se traduit par un « recours à des méthodes détournées de production » qui se prêtent à l'utilisation de machines et par la spécialisation croissante des **branches**. J. A. Schumpeter (1883-

1950) montre que le tissu industriel connaît par là même un processus de destruction créatrice.

La division du travail apparaît alors comme un facteur de croissance et un facteur de crises économiques. Elle peut susciter de nombreux conflits du travail.

⇒ Pour Marx, la division du travail est aussi un facteur d'accroissement de la production, mais, dans le capitalisme, elle renforce la soumission du travail au capital.

► *Fluctuations et crises* ► *Avantages absolus*
 ► *Avantages relatifs* ► *Crise du fordisme*
 ► *Décomposition internationale des processus productifs* ► *Détour de production* ► *District industriel* ► *Division internationale du travail*
 ► *Économie d'échelle* ► *Économie géographique*
 ► *Fordisme* ► *Organisation scientifique du travail (OST)* ► *Taylorisme* ► *Toyotisme*

DIVISION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (DIT)

La division internationale du travail désigne la répartition de la production de biens et services entre les différents pays et zones économiques qui se spécialisent dans une ou plusieurs productions.

Pour les économistes radicaux, la DIT est le résultat de phénomènes de dépendance et de domination engendrés par le développement du capitalisme. De leur côté, les économistes néoclassiques interprètent la DIT comme la conséquence d'un système de marchés mondialisés et préfèrent parler de spécialisation économique internationale.

► *Commerce international* ► *Économie du développement* ► *Intégration économique*
 ► *Mondialisation* ► *Centre* ► *Délocalisation de la production* ► *Décomposition internationale des processus productifs* ► *Entreprise réseau*
 ► *Investissement direct à l'étranger* ► *Périphérie*

DOCTRINE ÉCONOMIQUE

Une doctrine économique est un discours normatif à propos de l'organisation économique et sociale. Une doctrine indique ce qui doit être. Par contre une théorie économique a une visée positive et indique ce qui est, en dehors de tout jugement de valeur.

⇒ Le terme doctrine est partiellement tombé en désuétude. Par contre, le débat sur la place respective de l'économie normative et de l'économie positive subsiste.

⇒ La distinction théorie/doctrine doit être relativisée. Par exemple, pour un marxiste, le marxisme est une théorie, pour un non-marxiste, c'est une doctrine. Certaines approches qui se présentent comme positives (la théorie de l'équilibre général par exemple) sont implicitement normatives ou font l'objet d'une utilisation normative.

► *Épistémologie économique* ► *Science économique*

DOLLARISATION

Une dollarisation totale ou officielle consiste à adopter dans un pays une monnaie étrangère (le dollar ou une autre devise clé) comme monnaie légale principale ou exclusive.

Une dollarisation partielle, ou de fait, consiste, au sein d'un pays qui garde sa monnaie nationale

en circulation, à effectuer librement des paiements et des transactions en dollars.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
 ► *Intégration monétaire* ► *Investissement direct étranger* ► *Marché émergent*

DOMESTIC SYSTEM

Le *Domestic system* est un mode d'organisation de la production qui s'appuie sur le travail à domicile dont l'indépendance est formelle : un marchand entrepreneur livre des matières premières, donne des ordres de production, contrôle la qualité du produit qu'il distribue lui-même.

Ce système, très fréquent dans le secteur du textile au XVII^e et XVIII^e siècles, s'oppose à la fabrique où le procès de travail est placé sous la responsabilité directe d'un capitaliste.

► *Entreprise* ► *Système productif* ► *Division du travail* ► *Manufacture* ► *Proto-industrialisation*
 ► *Révolution industrielle*

DOMINATION

► *Effet de domination*

DON

Le don est le transfert d'un bien d'un agent économique à un autre sans contrepartie directe et immédiate. De nos jours, le don occupe une place importante dans l'économie domestique (relations familiales) ou dans l'économie sociale (activités caritatives) Comme l'a montré M. Mauss (1872-1950), le don est une modalité de circulation des biens qui est très répandue au cours de l'histoire économique (potlatch des Indiens d'Amérique du Nord, kula des Mélanésien, etc.). Mauss a aussi montré que, en dépit des apparences désintéressées du don, celui-ci obéit à une triple obligation, imposée par les normes sociales : l'obligation de donner, l'obligation de recevoir et l'obligation de rendre.

⇒ L'aide publique au développement qui relève en principe du don a fait l'objet de critiques en raison des relations de dépendance auxquelles elle conduit.

► *Finances internationales* ► *Marchés et prix*
 ► *Mondialisation* ► *Économie solidaire*

DOTATION EN FACTEURS DE PRODUCTION

La dotation en facteurs de production ou dotation factorielle désigne la quantité de facteurs de production disponibles dans un pays.

⇒ Le théorème HOS démontre que chaque pays doit choisir sa spécialisation économique en fonction de sa dotation factorielle.

► *Commerce international* ► *Économie du développement de production* ► *Fonction de production*

DOTATION FACTORIELLE

► *Dotation en facteurs de production*

DOUBLE MARCHÉ DES CHANGES

L'instauration d'un double marché des changes est une réponse possible des autorités monétaires à la

spéculation. La réglementation consiste à distinguer :

- un marché où les opérateurs peuvent acheter ou vendre des devises en liaison avec des opérations commerciales ou des opérations portant sur les services. Sur ce marché, la **Banque centrale** intervient pour stabiliser le cours ;

- un marché librement accessible à tous les opérateurs, en particulier aux opérateurs qui veulent réaliser des mouvements de capitaux. Sur ce marché, le cours fluctue librement, en fonction de l'offre et de la demande.

⇒ Le double marché des changes peut aussi être utilisé dans le cadre de certaines stratégies de développement économique.

⇒ Un système de double marché des changes suppose une politique de contrôle des changes. La **déréglementation** et l'ouverture croissante des **marchés des capitaux** qui sont à l'œuvre depuis les années 1980 sont incompatibles avec une telle **politique du change**.

► **Finances internationales** ► **Politique économique**
► **Politique du change**

DOUCE NÉGLIGENCE

La douce négligence (*benign neglect*) est un terme utilisé pour caractériser l'attitude des **autorités monétaires** américaines qui se montrent indifférentes aux effets des fluctuations du dollar sur le système économique mondial et sur les **économies nationales** de leurs partenaires.

Ce terme peut s'appliquer aussi bien à la période 1971-1979 au cours de laquelle les États-Unis jouent la **dépréciation** du dollar qu'à la période 1979-1985 où la surévaluation du dollar perturbe gravement le système économique international.

► **Finances internationales** ► **Bretton Woods**
► **Accords du Louvre** ► **Accords du Plaza**

DROITE DE BUDGET

La droite de budget représente l'ensemble des différents **paniers de consommation**, qui, compte tenu du **prix** des biens conduit à une dépense totale identique. Toute combinaison de biens située sur la droite de budget épuise le budget.

⇒ La pente de la droite de budget est égale (en valeur absolue) au rapport du **prix** des biens. Une variation du **revenu** provoque un déplacement de cette droite vers le haut (hausse) ou vers le bas (baisse du revenu). Une modification du **prix** des biens provoque un pivotement de la droite autour de l'ordonnée ou de l'abscisse.

► **Consommation et investissement** ► **Marchés et prix** ► **Équilibre du consommateur** ► **Carte d'indifférence** ► **Courbe d'indifférence** ► **Effet prix** ► **Effet revenu** ► **Contrainte de budget**

DROITE D'ISOCOÛT

En microéconomie, la droite d'isocoût représente l'ensemble des différentes combinaisons **productives**, qui, compte tenu des **prix** des **facteurs de production**, correspondent à une dépense identique, égale au budget total du producteur. Si on appelle D la dépense que le **producteur** affecte à l'achat des **facteurs de production** (**travail** et **capital**), w le **prix** du facteur **travail** et r le **prix** du facteur **capital**, on peut

écrire la contrainte de budget du producteur de la façon suivante :

$$D = wL + rK$$

$$\text{ou encore : } K = -(w/r)L + D/r$$

L'équation de la droite d'isocoût est donc celle d'une droite dont la pente est égale à l'opposé du rapport des **prix** des **facteurs de production**.

⇒ La droite d'isocoût est la représentation de la **contrainte de budget du producteur**.

► **Marchés et prix** ► **Courbe d'offre** ► **Droite de budget** ► **Équilibre du producteur**

DROITS À POLLUER

► **Permis d'émission**

DROITS DE DOUANE

Un droit de douane est une taxe prélevée à l'occasion de l'**importation** d'un bien. On distingue :

- les droits de douane spécifiques qui correspondent à des droits fixes par unité de bien importé (par exemple trois euros par unité) ;

- les droits de douane *ad valorem* qui correspondent à un pourcentage de la valeur du bien importé (par exemple 5 % du prix du bien importé).

Dans les deux cas, le **prix** du bien importé est augmenté du droit de douane, ce qui avantage les **productions nationales**.

⇒ Les droits de douane, avant d'être les instruments des politiques protectionnistes, ont d'abord été utilisés comme source de recettes fiscales pour l'**État** (États-Unis au XIX^e siècle par exemple) jusqu'à ce que d'autres sources de recettes fiscales soient instaurées. C'est également dans le but d'obtenir des ressources fiscales que certains **pays en développement** ont mis en place des droits de douane sur les produits exportés.

⇒ Les droits de douane peuvent être aménagés dans le cadre d'accords commerciaux régionaux. Les droits peuvent être réduits ou supprimés entre les **pays signataires** de l'accord ; un tarif extérieur commun peut être instauré dans le cadre d'une **union douanière**.

► **Commerce international** ► **Intégration économique** ► **Accords commerciaux préférentiels** ► **Accord général sur les tarifs et le commerce** ► **Barrière douanière** ► **Barrières non tarifaires** ► **Organisation mondiale du commerce** ► **Protectionnisme** ► **Protectionnisme éducateur** ► **Permis d'émission**

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Le droit de propriété sur un **actif** se définit à partir de trois attributs :

- le droit de disposer cet actif (*usus*) ;
- le droit d'en tirer un **revenu** (*fructus*) ;
- le droit de le céder de manière définitive à un tiers (*abusus*).

Chacun de ces droits peut être l'objet de limitations

On peut différencier diverses formes de propriété :

1/ La propriété privée (individuelle ou sociétaire) qui correspond à un droit exclusif sur les actifs (réels, financiers ou incorporels) ;

2/ La propriété publique dans laquelle l'**État** ou une autre **administration publique** exerce les droits de propriété ;

3/ La propriété commune ou collective dans laquelle l'usage des actifs est géré au moyen de décisions collectives (cela concerne notamment les biens communs et l'économie sociale).

Le développement des sociétés peut être vu comme un processus de création de droits de propriété plus complexes.

► **Entreprise** ► **État** ► **Bien collectif** ► **Biens de club** ► **Don** ► **Économie alternative** ► **Économie solidaire** ► **Enclosures** ► **Gouvernement d'entreprise** ► **Gratuité (économie de la)** ► **Propriété intellectuelle** ► **Propriété privée/propriété sociale** ► **Théorie de l'agence**

DROITS DE TIRAGE

Les droits de tirages (ou possibilité d'emprunt) résultent des statuts du **Fonds monétaire international**. Dans le système de **changes fixes** mis en place à **Bretton Woods** ces possibilités d'emprunt étaient destinées à aider les pays membres à défendre la **parité** de leur monnaie par des interventions sur le **marché des changes**. Aujourd'hui, les emprunts auprès du **Fonds monétaire international** (FMI) sont plutôt destinés à aider les pays emprunteurs à défendre ou à restaurer leur équilibre macroéconomique.

► **Finances internationales** ► **Droits de tirages spéciaux**

DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX

Les droits de tirages spéciaux (DTS – *special drawing rights*) sont un actif de réserve émis par le **Fonds monétaire international** (FMI). À l'origine, leur valeur était définie par un poids d'or équivalent à celui du dollar (35 DTS pour une once d'or fin). Actuellement les DTS sont un panier de monnaies dont la composition est révisée tous les cinq ans.

La création des droits de tirages spéciaux a été décidée par la conférence de Rio du FMI en 1967. La mise en œuvre de ces nouveaux instruments de **crédit** a débuté en 1969 après l'adoption d'un amendement aux statuts du Fonds monétaire international. Les DTS constituent une **liquidité internationale** scripturale créée *ex nihilo* par décision du FMI. Selon Jacques Rueff (1896-1978), favorable au retour à l'étalon-or, les DTS sont « du néant habillé en monnaie ».

► **Finances internationales** ► **Monnaie internationale**

DUALISME

Le dualisme est caractéristique des **économies** sous-développées qui connaissent une opposition entre secteur traditionnel et secteur moderne.

Le « secteur traditionnel » est essentiellement rural et se caractérise par une faible **productivité** et le **sous-emploi**. C'est une économie de subsistance faiblement monétarisée.

Le « secteur moderne » a une plus forte **intensité capitaliste** du fait de l'utilisation des technologies occidentales ; l'expansion de ce secteur est rapide et souvent tournée vers l'extérieur (**production** orientée vers l'**exportation**).

Le dualisme peut être interprété de façon plus ou moins optimiste :

– dans une optique libérale (modèle d'A. Lewis, 1954), le dualisme doit se combler avec la crois-

sance du secteur moderne qui permettra d'absorber l'excédent de main-d'œuvre du secteur archaïque. Cette interprétation du dualisme n'est pas incompatible avec les analyses en termes de retard de **développement** ;

– dans une approche structuraliste, en termes d'inarticulation (F. Perroux), le dualisme doit être combattu par des **politiques de développement** ;

– dans une optique néo-marxiste, les auteurs mettent l'accent sur la **désarticulation** de l'économie qui est une des facettes de la **dépendance**.

► **Économie du développement** ► **Étapes de la croissance** ► **Croissance équilibrée** ► **Croissance déséquilibrée** ► **Démarrage** ► **Industries industrialisantes** ► **Pays moins avancés** ► **Pays émergents** ► **Périphérie** ► **Rattrapage économique** ► **Tiers-monde**

DUALISME ÉPISTÉMOLOGIQUE

Le dualisme épistémologique est une conception, défendue notamment par W. Dilthey (1833-1911), selon laquelle les sciences de la nature produisent des explications des phénomènes alors que les « sciences de l'esprit » adoptent une démarche compréhensive. Il n'y a donc pas d'unité de la science, mais deux types de démarches totalement différentes.

► **Épistémologie économique** ► **Théories économiques** ► **École historique allemande**

DUMPING

Le dumping est une pratique qui consiste à vendre à perte un produit (**prix inférieur au coût de production**).

Dans le cadre du commerce international, il est interdit et réprimé par l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC).

On parle de dumping social lorsque la **concurrence** entre **entreprises** passe par l'utilisation d'une main-d'œuvre bon marché.

On parle de dumping monétaire lorsqu'un pays utilise la sous-évaluation volontaire de sa **monnaie** pour acquérir un avantage compétitif.

On parle de dumping fiscal lorsqu'un territoire (État, collectivités territoriales) baisse les **impôts** pour favoriser les producteurs nationaux et attirer les investissements étrangers.

► **Marchés et prix** ► **Commerce international** ► **Politique économique** ► **Concurrence** ► **Concurrence fiscale** ► **Dévaluation compétitive** ► **Normes sociales** ► **Paradis fiscaux** ► **Politique de désinflation compétitive** ► **Zone franche**

DUOPOLE

Le duopole est une situation de **marché** dans laquelle deux vendeurs rencontrent un grand nombre d'acheteurs.

À la différence de la **concurrence pure et parfaite**, le duopole se caractérise par une interaction entre les offreurs : les décisions de l'un des producteurs affectent l'autre. Plusieurs **modèles** théoriques cherchent à rendre compte de ces interactions en introduisant une « fonction de réaction » qui exprime la façon dont une **entreprise** donnée réagit aux décisions de sa rivale. En conséquence, on peut distinguer différents modèles :

– duopole de Bowley ;

- duopole de Cournot ;
- duopole de Stackelberg ;

Ces modèles reposent sur des **hypothèses** de comportement concernant les quantités offertes par des duopoleurs et non les prix. Il faut cependant noter que dans le **modèle de J. Bertrand**, les **prix** jouent un rôle premier, les quantités s'adaptant ensuite.

		Producteur B	
		Comportement de dépendance	Comportement de Maîtrise
Producteur A	Comportement de dépendance	Équilibre de Cournot (double dépendance)	Équilibre de Stackelberg (duopole asymétrique)
	Comportement de maîtrise	Équilibre de Stackelberg (duopole asymétrique)	Pas d'équilibre possible (duopole de Bowley)

⇒ Les modèles de duopole sont la plupart du temps utilisés pour analyser les situations d'**oligopoles**.

► **Marchés et prix** ► **Concurrence imparfaite**

DUOPOLE DE BERTRAND

Dans le **modèle de duopole de Bertrand** (1883), la **concurrence** porte sur les **prix** (les quantités s'adaptant par la suite à la variation des prix). Dans ce modèle, les duopoleurs se livrent à une « guerre en prix » qui conduit à un équilibre proche de la **concurrence parfaite** : le **prix** est égal au **coût marginal** et le **profit** est nul. Ce modèle ne peut fonctionner qu'en l'absence de rendements croissants.

► **Marchés et prix** ► **Duopole de Bowley** ► **Duopole de Cournot** ► **Duopole de Stackelberg** ► **Dilemme du prisonnier** ► **Théorie des jeux**

DUOPOLE DE BOWLEY

Dans le **modèle de duopole de Bowley** (1924), les deux duopoleurs adoptent simultanément un comportement de « maîtrise », en pensant que l'autre va s'adapter et se comporter en « satellite ».

Chacun des producteurs fixe donc son **niveau de production** et on aboutit alors à une **surproduction** qui vient de ce que chacun des « duellistes » a fixé son **niveau d'offre** sans prendre en considération le comportement réel de l'autre. Il en résulte une **guerre des prix**, qui peut déboucher soit sur la faillite de l'un des producteurs et son contrôle par l'autre, soit sur l'entente.

► **Marchés et prix** ► **Duopole de Cournot**

DUOPOLE DE COURNOT

Dans le **modèle de duopole de Cournot** (1838), chaque duopoleur détermine sa quantité offerte en tenant compte de la quantité offerte du concurrent

et la considère comme donnée. On parle alors de **double dépendance** ou encore de **duopole symétrique**.

Selon le modèle, une situation d'**équilibre** s'établit dans laquelle les deux **entreprises** maximisent leurs profits.

⇒ Ce **modèle** cherche à rendre compte de situations où des entreprises de taille comparable finissent, à la suite d'ajustements successifs, par se partager le **marché** de façon stable. Mais ce résultat est obtenu au prix d'**hypothèses** de comportement relativement naïves.

► **Marchés et prix** ► **Concurrence**

DUOPOLE DE STACKELBERG

Dans le **modèle de duopole de Stackelberg** (1934) on introduit une **hypothèse** de domination (de maîtrise) pour l'un des deux protagonistes, l'autre cherchant à s'adapter. À la différence du modèle du **duopole de Cournot**, dans le modèle de Stackelberg, l'un des duopoleurs seulement connaît la fonction de réaction de l'autre et s'y adapte. Ce duopole asymétrique conduit à un **équilibre stable**, l'**entreprise « satellite »** détermine le **niveau de production** qui maximise son **profit** en tenant compte des décisions de l'entreprise dominante.

► **Marchés et prix** ► **Domination** ► **Duopole** ► **Duopole de Cournot**

DUOPSONE

Un duopsonne est une situation de **marché** dans laquelle deux acheteurs (demandeurs) sont confrontés à un grand nombre de vendeurs (offreurs).

► **Marchés et prix** ► **Concurrence imparfaite** ► **Oligopsonne**

DURÉE DU TRAVAIL

La durée du travail peut être fixée par la loi (durée légale du travail) ou par un accord collectif (**convention collective**) qui définit une durée égale ou inférieure à la durée légale. La durée du **travail** peut être fixée par jour, par semaine ou par an. Au-delà de la durée légale sont effectuées des heures supplémentaires.

⇒ La réduction du temps de travail (RTT) a toujours constitué une revendication majeure des salariés dans les **conflits du travail**. Elle a été institutionnalisée au XX^e siècle. En France, la loi Robien (1996) puis les lois Aubry de 1998 et 2000 ont réduit la durée hebdomadaire du travail à 35 heures dans les **entreprises** de plus de 20 salariés (plafond de 1 600 heures sur l'année). Il s'agit d'une durée de référence, et non d'un maximum.

⇒ La durée effective du travail correspond au temps de présence sur le lieu de travail compte tenu de l'absentéisme, des grèves, des congés annuels, du chômage partiel ou des heures supplémentaires.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Déréglementation** ► **Flexibilité** ► **Gains de productivité** ► **Normes d'emploi** ► **Travail décent**

E

ÉCART DE CRÉDIT (CRÉDIT SPREAD)

L'écart de crédit une différence entre le **taux d'intérêt** pratiqué sur un **placement sans risque** (bons du Trésor) et le **taux d'intérêt** pratiqué sur un autre **titre de créance** considéré comme plus risqué. L'écart de crédit est donc une évaluation du risque associé à un **placement**.

► **Monnaie** ► **Agence de notation** ► **Crédits subprimes** ► **Prime de risque** ► **Titrisation**

ÉCART TYPE

L'écart type d'une série statistique est la racine carrée de la variance de cette série.

On appelle variance V d'une **distribution statistique** la moyenne arithmétique des carrés des écarts des termes de la série à leur moyenne arithmétique pondérée.

$$\begin{aligned}\text{On a donc : } V &= \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n n_i (x_i - \bar{x})^2 \\ &= \sum_{i=1}^n f_i (x_i - \bar{x})^2\end{aligned}$$

⇒ x_i désigne les observations dans une série discrète et les centres de classe dans une série continue.

ÉCHANGE

L'échange désigne l'acte économique aboutissant à la cession d'un **bien** ou d'un **service** entre deux **agents économiques**, cette cession étant assortie d'une contrepartie.

L'échange peut être **monétaire** ou **non monétaire** (on parle alors de **troc**) ; il peut également s'agir d'un **don**.

► **Marchés et prix** ► **Commerce international**
 ► **Échange inégal** ► **Échange international**
 ► **Échange marchand** ► **Échanges financiers**
 ► **Économie de troc** ► **Économie monétaire**
 ► **Économie monétaire de production** ► **Gratuité (économie de la)** ► **Prix relatifs**

ÉCHANGE INÉGAL

La théorie de l'échange inégal a pour ambition de montrer que le **commerce international** est défavorable aux pays du **tiers-monde**. Cela prolonge ainsi une intuition de Marx pour qui une nation pouvait s'enrichir au détriment d'une autre par le jeu des échanges internationaux. Dans les années 1950, la thèse de la **dégradation des termes de l'échange** est une des premières formulations de l'échange inégal. A. Emmanuel (*L'échange inégal*, 1969) a orienté les débats dans une autre direction. Selon lui, si deux marchandises produites dans deux pays (développé et sous-développé) nécessitent une même quantité de **travail**, leur valeur théorique est identique (dans la **théorie marxiste**, la valeur des biens dépend de la quantité de travail socialement nécessaire à leur **production**). Pourtant, lors de l'échange international, le **prix** du produit fabriqué dans un pays développé où les **salaires** sont hauts, sera plus élevé que le prix du produit fabriqué dans un **pays en développement** où les **salaires** sont bas. Une heure de travail d'un pays développé s'échange donc contre plusieurs heures de travail d'un pays en développement : par les différences de rémunération de la force de travail et de **taux d'exploitation**, s'opère un transfert de surplus des pays du tiers-monde vers les pays industrialisés. En apparence équivalent, l'échange international est en réalité inégal.

► **Commerce international** ► **Économie du développement** ► **Dépendance** ► **Impérialisme**
 ► **Théorie économique**

ÉCHANGE INTERNATIONAL

L'échange international est l'ensemble des flux de biens, de services et de capitaux qui se réalisent chaque année entre les agents résidents sur un territoire et le reste du monde. L'échange international est une notion plus large que commerce international puisqu'elle inclut aussi les investissements directs à l'étranger, les investissements de portefeuille, les échanges de produits dérivés et les variations des avoirs des banques.

► Commerce international ► Finances internationales ► Mondialisation ► Économie du développement ► Avantages comparatifs ► Balance des paiements ► Échange intrabranche ► Échange intrafirme ► Décomposition internationale des processus productifs ► Firme globale ► Paradis fiscal

ÉCHANGE MARCHAND

Un échange marchand est un échange qui se réalise sur un marché et qui donne lieu au paiement d'un prix. Les échanges marchands permettent d'assurer la coordination des décisions d'agents économiques individuels qui prennent leurs décisions d'allocation des ressources productives indépendamment les uns des autres : on parle de régulation par le marché.

⇒ En comptabilité nationale on distingue une production marchande et une production non marchande. Cette dernière correspond aux biens et aux services qui sont gratuits ou vendus à un prix inférieur à 50 % du coût de production.

► Marchés et prix ► Don ► Économie de marché ► Économie de troc ► Économie domestique ► Économie sociale ► Économie solidaire

ÉCHANGES FINANCIERS (SWAP)

Un échange financier est une opération par laquelle deux ou plusieurs entités économiques (Banques centrales, eurobanques, entreprises, États) échangent des éléments de leurs créances et de leurs dettes, celle-ci pouvant être libellées dans la même monnaie ou dans des monnaies différentes. L'échange peut notamment porter sur les taux d'intérêt (*interest swap*) ou sur les devises (*currency swap*).

⇒ Les échanges financiers sont utilisés par les agents économiques pour optimiser la gestion de leurs risques. Par exemple, une entreprise endettée à taux fixe peut juger avantageux d'échanger sa dette contre une dette à taux variable.

⇒ Le terme « échange financier » est la traduction officielle du terme « *swap* ».

⇒ Les swaps existent en fait depuis longtemps, quoique sous une forme plus informelle, mais ils se sont développés dans les années 1980. Il existe aussi des options sur les swaps (les *swaptions*).

► Finances internationales
► Monnaie ► Marchés financiers
► Produits dérivés

ÉCOLE AUTRICHIENNE

L'école autrichienne est un courant de l'analyse économique qui a pris naissance à Vienne sous l'impulsion de C. Menger (1840-1921) et qui a été illustrée notamment par les travaux de E. Von Böhm-Bawerk (1851-1914), de L. Von Mises (1881-1973) et de F. Hayek (1899-1992).

L'école autrichienne a joué un rôle très important dans la théorisation de l'individualisme méthodologique et dans le développement du marginalisme. Elle a élaboré une théorie du capital comme détournement de production et une théorie monétaire qui refuse la dichotomie. Elle a développé aussi une théorie du marché et de la concurrence qui met l'accent sur la découverte et le traitement de l'information. La conception autrichienne du marché est donc très différente de celle de la théorie néoclassique. L'école autrichienne est favorable au libéralisme, elle se montre très hostile à tout empiètement de l'État qui constitue une menace pour les libertés individuelles. ⇒ À la différence de l'école de Lausanne, l'école autrichienne ne met pas l'accent sur l'équilibre économique, mais sur l'aptitude du marché à gérer les déséquilibres inhérents à la dynamique économique. ⇒ La remise en cause de la théorie keynésienne à partir de la fin des années 1970 a conduit à un regain d'intérêt pour l'école autrichienne.

► Épistémologie économique ► Déséquilibre économique ► Économie monétaire de production ► Effet d'accordéon ► Entrepreneur ► Équilibre général ► Surcapitalisation ► Théorie économique

ÉCOLE CIRCUITISTE

On parle d'école circuitiste pour désigner des économistes qui analysent l'économie en termes de circuit économique et non en termes de marché.

L'école circuitiste met l'accent sur :

– le caractère monétaire des économies de marché (contrairement à J.-B. Say ou L. Walras pour lesquels il n'y a pas de différence de nature entre économie monétaire et économie de troc). La monnaie de la théorie du circuit est une monnaie de crédit ;

– la prise en compte du temps et des irréversibilités (alors que dans le modèle walrasien, les équilibres sont instantanés et les phénomènes sont réversibles comme dans la mécanique classique) ;

– la hiérarchie entre les agents. Dans la théorie du circuit, les banques jouent un rôle essentiel en créant la monnaie et en rendant possible de ce fait le lancement des opérations de production ;

– la mise en évidence des relations entre le profit et les crises.

⇒ L'approche en termes de circuit est ancienne. On la trouve par exemple chez F. Quesnay (1694-1774), chez K. Marx (1818-1883) et chez J.M. Keynes (1883-1946). Parmi les économistes français contemporains qui développent une telle approche, on peut citer B. Schmitt, F. Poulon et A. Parguez.

► Épistémologie économique ► École physiocratique ► Économie monétaire de production ► Macroéconomie ► Rigidité ► Théorie économique ► Théorie keynésienne ► Théorie marxiste

ÉCOLE CLASSIQUE

L'école classique est composée des économistes qui ont fondé l'économie politique au XVIII^e et au XIX^e siècle. L'école classique a forgé (par opposition aux thèses de l'école physiocratique), la théorie de la valeur-travail. Selon l'école classique, un système économique fondé sur l'initiative individuelle et le marché concurrentiel, aboutit à une situation conforme à l'intérêt général (métaphore de la main invisible). À la différence du mercantilisme, l'école classique défend le libre-échange. On distingue :

– l'école classique anglaise : A. Smith (1723-1790), D. Ricardo (1772-1823), Th. R. Malthus (1766-1834) etc. ;

– l'école classique française : J.-B. Say (1767-1832), F. Bastiat (1801-1850), P. Leroy-Beaulieu (1843-1916) etc. ;

⇒ On classe parfois K. Marx (1818-1883) dans les économistes classiques en raison de fondements analytiques communs (*valeur travail*, analyse de la dynamique du *capitalisme* etc.). Mais Marx ne considère pas que le marché conduit à l'harmonie des intérêts.

⇒ Lorsque J. M. Keynes (1883-1946) utilise l'expression « économistes classiques », il désigne à la fois la tradition classique au sens strict, mais aussi la tradition néoclassique, la synthèse de ces deux derniers courants étant représentée par A. Marshall (1842-1924).

► *Épistémologie économique* ► *Rigidité* ► *Théorie marxiste* ► *Théorie néoclassique*

ÉCOLE DE CAMBRIDGE

Le terme école de Cambridge est utilisé pour désigner deux groupes d'auteurs très différents :

– des auteurs libéraux qui ont joué un rôle important dans le développement de l'approche néoclassique : S. Jevons (1835-1882), A. Marshall (1842-1924), A. C. Pigou (1877-1959) ;

– des économistes hétérodoxes, souvent liés à J. M. Keynes (1883-1924), qui contestent la *théorie néoclassique*. J. Robinson (1903-1983) a, en particulier, remis en cause la *théorie néoclassique* de la répartition et de la *croissance économique*. Parmi les économistes cambridgiens on peut citer aussi N. Kaldor (1908-1986) (qui a entre autre critiqué le *monétarisme*) et P. Sraffa (1898-1983) (qui a critiqué les analyses de F. Hayek et qui est l'éditeur des œuvres complètes de D. Ricardo).

⇒ On a parlé de « querelle des deux Cambridge » à propos du débat entre les keynésiens hétérodoxes de Cambridge (Grande-Bretagne) et les défenseurs de la *théorie néoclassique* de la croissance de Cambridge (États-Unis).

► *Capital et investissement* ► *Croissance économique* ► *Revenu* ► *Rigidité* ► *Théorie économique*

ÉCOLE DE CHICAGO

En économie, plusieurs écoles de Chicago se sont succédées au sein de l'Université de cette ville :

– la première école de Chicago se forme dans les années 1930 autour de F. Knight (1885-1972). Ce courant développe une analyse microéconomique de type néoclassique, mais s'oppose à l'économie quantitative et à l'*économétrie* ;

– la seconde école de Chicago se forme au lendemain du second conflit mondial et se consacre notamment à l'étude du *développement économique*, ce qui conduira Th. W. Schultz (prix Nobel 1979) à développer la *théorie du capital humain*, reprise ensuite par G. Becker (prix Nobel 1992) ;

– la troisième école de Chicago est celle qui se constitue autour de M. Friedman (prix Nobel 1976) et du *monétarisme* dans les années 1960-1970 ;

– La quatrième école de Chicago regroupe les théoriciens des *anticipations rationnelles* comme R. Lucas (prix Nobel 1995).

► *Monnaie* ► *Croissance endogène* ► *Cycle réel (théorie du)* ► *Nouvelle économie classique* ► *Rigidité* ► *Risque* ► *Théorie économique*

ÉCOLE DE LA DÉPENDANCE

► *Dépendance*

ÉCOLE DE LA RÉGULATION

► *Théorie de la régulation*

ÉCOLE DE LAUSANNE

L'école de Lausanne désigne les auteurs qui se situent dans la lignée de L. Walras (1834-1910) et V. Pareto (1848-1923). Il s'agit donc d'un sous-ensemble de la *théorie néoclassique* qui met l'accent sur les concepts d'*équilibre général* et d'*optimum*.

► *Épistémologie économique* ► *École autrichienne* ► *Marginalisme* ► *Théorie économique*

ÉCOLE DES CHOIX PUBLICS (PUBLIC CHOICE)

L'école des choix publics analyse l'intervention de l'État dans l'économie en utilisant les concepts de la *théorie néoclassique*. À la différence de l'*économie du bien-être*, elle ne considère pas que les *défaillances du marché* (effets externes par exemple) rendent nécessaire l'intervention de l'État.

J. Buchanan (prix Nobel 1986), G. Tullock, W. Niskanen contestent l'idée selon laquelle l'État est le représentant de l'intérêt général. À travers la *théorie du marché politique*, ils montrent que les hommes politiques sont des *agents économiques* qui cherchent à maximiser leur satisfaction (élection ou réélection) et que les décisions publiques sont le résultat de l'agrégation de décisions privées (promesses faites aux électeurs). De même, à travers la *théorie économique de la bureaucratie*, ils montrent que cette dernière n'est pas l'incarnation de la rationalité : les agents du système administratif cherchent à maximiser leurs *revenus* ou leur pouvoir. Il en résulte un accroissement injustifié des *dépenses publiques*. Rien ne garantit que les décisions du système politique et du système bureaucratique soient efficaces et conformes aux intérêts de la collectivité. Par conséquent, l'intervention publique produit des effets pervers, en particulier une croissance illégitime de l'État.

► *État* ► *École de Chicago* ► *Économie de la démocratie* ► *État minimal* ► *Interventionnisme* ► *Libéralisme* ► *Loi de Wagner* ► *Rationalité économique* ► *Théorème d'Arrow* ► *Théorie économique*

ÉCOLE HISTORIQUE ALLEMANDE

Au XIX^e siècle, l'école historique allemande est constituée d'économistes qui rejettent l'approche déductive et abstraite de l'école classique anglaise. Ils considèrent que l'on ne peut accéder à la connaissance économique que par *induction* sur la base d'observations historiques. Les « historistes » mettent l'accent sur les spécificités nationales des différentes économies et contestent l'existence de lois économiques universelles.

La contestation du libre-échange par F. List (1798-1846) et sa thèse du protectionnisme éducatif sont un bon exemple de l'approche de l'école historique. Le socialisme de la chaire se rattache à cette école qui a aussi influencé l'institutionnalisme américain.

⇒ La « querelle des méthodes » a opposé l'école historique et l'école autrichienne.

► *Épistémologie économique* ► *Loi de Wagner*
► *Théorie économique*

ÉCOLE MONÉTARISTE

► *Monétarisme*

ÉCOLE PHYSIOCRATIQUE

L'école physiocratique jette les bases de l'approche libérale des phénomènes économiques.

Pour les physiocrates, la source de la valeur réside dans la terre (« don gratuit de la nature ») et F. Quesnay (1694-1774) étudie la circulation et la répartition des richesses entre les trois classes (classe productive, classe des propriétaires et classe stérile). Son *Tableau économique* (1758) préfigure les analyses en terme de circuit.

► *Épistémologie économique* ► *Circuit économique*
► *École circuitiste* ► *Libéralisme* ► *Produit net*
► *Tableau économique des physiocrates* ► *Théorie économique* ► *Valeur travail* ► *Valeur Utilité*

ÉCONOMÉTRIE

L'économétrie consiste à traiter, par des méthodes mathématiques et statistiques, des données d'observation afin d'en inférer des lois ou des relations auxquelles obéissent les phénomènes économiques. L'économétrie est notamment utilisée pour estimer les paramètres des équations qui constituent les modèles de prévision macroéconomiques.

► *Épistémologie économique* ► *Modèle* ► *Théorie économique*

ÉCONOMIE

Le terme économie est ambigu. Il désigne à la fois :

- la réalité économique : dans l'expression « l'économie française » par exemple ;
- un système économique : dans l'expression « l'économie capitaliste » ;
- l'analyse économique dans son ensemble : dans l'expression « enseigner l'économie » ;
- une théorie économique particulière : dans les expressions « l'économie des conventions » ou « l'économie de l'offre ».

⇒ Au sens courant, « économie » est employé à la place d'épargne : dans l'expression « faire des économies » par exemple. Ce sens ne doit pas être utilisé dans le cadre d'une analyse économique rigoureuse.

► *Épistémologie économique* ► *Économie politique*
► *Science économique*

ÉCONOMIE ALTERNATIVE

L'économie alternative désigne :

- un type d'analyse qui privilégie des comportements de réciprocité, de solidarité et de don /contre don. Elle s'oppose donc à l'utilitarisme et met l'accent sur la justice sociale, le développement

humain, le développement durable, voire la décroissance ;

– une sphère de l'activité économique qui cherche à échapper à la logique de l'économie de marché et/ou de l'économie capitaliste. En ce sens, l'économie sociale, l'économie solidaire et une partie du secteur informel relèvent de l'économie alternative.

► *Système productif* ► *Politique économique*
► *Économie et écologie* ► *Économie du développement* ► *Capital humain* ► *Capitalisme*
► *Commerce équitable* ► *Égalité* ► *Équité*
► *Finance solidaire* ► *Justice commutative* ► *Justice corrective*

ÉCONOMIE APPLIQUÉE

L'économie appliquée est une composante de la science économique (ou économie politique) qui s'efforce de résoudre des problèmes concrets à la lumière des concepts et des théories économiques. L'économie des transports et l'économie de l'énergie, par exemple, relèvent de l'économie appliquée.

⇒ L. Walras (1834-1910) considère que l'économie pure précède l'économie appliquée qui est un art, c'est-à-dire une discipline qui sert de guide pour l'action.

⇒ La distinction entre économie pure et économie appliquée est tombée en désuétude car l'analyse économique dans son ensemble utilise à la fois des modèles théoriques et des études de cas.

► *Épistémologie économique* ► *Théorie néoclassique*

ÉCONOMIE COMPORTEMENTALE

L'économie comportementale désigne un ensemble de travaux cherchant à montrer le rôle des facteurs psychologiques, cognitifs et émotionnels, autrement dit des constructions mentales, dans leurs choix économiques. Cette branche de la science économique, qui s'est développée depuis les années 1960, s'est notamment intéressée aux choix qui semblent être des « anomalies », c'est-à-dire qui s'écartent de la rationalité attribuée à l'*homo œconomicus*. Cette approche, qui utilise les outils des sciences comportementales, s'inscrit dans le champ de la microéconomie. Elle peut conduire à une remise en question des hypothèses de comportement de la théorie économique standard.

L'économie comportementale s'inspire de méthodes de la psychologie expérimentale et met en œuvre des expériences sur des groupes de sujets afin de tester le bien-fondé de certaines hypothèses. Ces méthodes rapprochent l'économie comportementale de l'économie expérimentale. Plusieurs expériences ont montré par exemple que l'aversion pour le risque est plus forte que l'appât du gain, même lorsque l'espérance de gains est positive. La méthodologie de l'économie expérimentale s'appuie également sur les études de terrain et l'analyse de séries statistiques.

Les travaux d'économie comportementale ont été récompensés par l'attribution du prix Nobel en 2002 à D. Kahneman (né en 1934), psychologue et économiste et V. Smith (né en 1927).

Une partie non négligeable des recherches de l'économie comportementale est consacrée aux comportements des agents économiques sur les marchés financiers, ce qui la rapproche de la finance comportementale, à tel point qu'il est fréquent de regrouper ces deux disciplines.

► *Épistémologie économique* ► *Théorie économique*

ÉCONOMIE D'AGGLOMÉRATION

▷ Effet d'agglomération

ÉCONOMIE D'ÉCHELLE

Une économie d'échelle désigne la baisse du **coût moyen** résultant d'une augmentation du volume (de l'échelle) de **production**. Elle s'explique fondamentalement par l'existence de **coûts fixes** qui entraînent une baisse du coût unitaire lorsque la **production** augmente. Les économies d'échelle résultent essentiellement des processus de production modernes et de leurs caractéristiques d'**indivisibilité** (processus de production continus par exemple) : il s'agit alors d'économies d'échelle technologiques. Mais elles peuvent également provenir des coûts de gestion qui, jusqu'à un certain point, progressent moins vite que la quantité produite.

⇒ Les économies d'échelle résultent de **rendements d'échelle** croissants.

⇒ Les économies d'échelle sont un facteur décisif de la **concentration** mais il existe des **déséconomies** d'échelle.

▷ *Entreprise* ▷ *Barrières à l'entrée* ▷ *Économie d'échelle externe* ▷ *Économie d'échelle interne* ▷ *Économie de variété* ▷ *Monopole naturel*

ÉCONOMIE D'ÉCHELLE EXTERNE

Les économies d'échelle externes désignent la baisse du **coût moyen** résultant des externalités positives dont bénéficie une **entreprise** du fait de ses relations avec un ensemble d'autres firmes. Elles peuvent découler notamment de la localisation (présence de sous-traitants, infrastructures publiques, existence d'une main-d'œuvre de qualité, etc.) ou de l'appartenance à une **branche**. Par exemple, l'accroissement du volume de la **production** d'un sous-traitant lui permet de réaliser des **économies d'échelle internes** qui se traduisent par une baisse des coûts unitaires et donc des **prix**. Cette baisse des **prix** bénéficie aux entreprises qui ont recours à ce sous-traitant.

⇒ Il existe aussi des **déséconomies d'échelle** internes et externes.

▷ *Système productif* ▷ *Concentration* ▷ *Concurrence* ▷ *Économie d'agglomération* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Économie géographique* ▷ *Économie industrielle* ▷ *Méséconomie*

ÉCONOMIE D'ÉCHELLE INTERNE

Les économies d'échelle internes désignent la baisse du **coût moyen** résultant de l'augmentation du volume de la **production**. Cette baisse du coût moyen est notamment liée aux modifications de l'organisation de la production au sein de l'**entreprise** (par exemple : approfondissement de la **division du travail**, utilisation d'un équipement technique plus performant, **effet d'apprentissage**, etc.).

⇒ La distinction entre économies d'échelle interne et **économies d'échelle externes** a été introduite par A. Marshall (1842-1924) ; elle joue un rôle important aujourd'hui dans les **nouvelles théories du commerce international**.

⇒ Il existe aussi des **déséconomies d'échelle** internes et externes.

▷ *Système productif* ▷ *Commerce intrabranche* ▷ *Concentration* ▷ *Économie d'échelle* ▷ *Économie industrielle* ▷ *Effet d'agglomération*

ÉCONOMIE D'ENDETTEMENT

Une économie d'endettement est une économie où le **financement** des agents s'opère principalement par des **crédits** accordés par les **institutions financières**. Ces dernières collectent l'épargne des agents qui ont des **capacités de financement** et accordent des crédits aux agents à **besoin de financement**. Les institutions financières opèrent à cette occasion une transformation de l'épargne liquide et à court terme en crédits à moyen et long terme. La **création monétaire** contribue aussi au **financement** de l'économie.

⇒ L'économie française pendant les Trente Glorieuses était une économie d'endettement. Les réformes engagées à partir de 1969 (Rapport Marjolin-Sadrin-Wormser) et surtout à partir des années 1980 (loi bancaire de 1984) ont conduit à un **financement** dans lequel les marchés financiers jouent un rôle beaucoup plus important, sans que pour autant le rôle de l'intermédiation bancaire ait été significativement réduit.

⇒ Dans la mesure où la **monnaie** est une **dette** (elle est inscrite au passif des institutions financières monétaires), toute **économie monétaire** est une économie d'endettement.

⇒ Dans une économie d'endettement, la **politique monétaire** vise principalement à contrôler la quantité de crédits accordée.

⇒ La distinction entre économie d'endettement et **économie de marchés financiers** ne doit pas être confondue avec la distinction entre **financement direct** et **financement intermédié**.

▷ *Monnaie* ▷ *Finances internationales* ▷ *Déréglementation* ▷ *Désintermédiation financière* ▷ *Économie de marché financier* ▷ *Économie monétaire de production* ▷ *Encadrement du crédit* ▷ *Intermédiation financière* ▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien* ▷ *Règle des 3 D*

ÉCONOMIE D'ENVERGURE

▷ *Économie de variété*

ÉCONOMIE DE BAZAR

▷ *Bazar*

ÉCONOMIE DE GAMME

▷ *Économie de variété*

ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT

L'économie de l'environnement est un champ de l'analyse économique qui se développe à partir des années 1960 et qui se consacre à l'étude de la protection des espaces naturels et des conséquences de la pollution. Elle se consacre notamment à :

– la mesure de la valorisation des espaces naturels (établissement de compte du patrimoine naturel) ;

– l'efficacité comparée des instruments de lutte contre la pollution (normes juridiques, taxes ou subventions, permis négociables, etc.).

⇒ Depuis les années 1980, le concept de **développement durable** occupe une place centrale dans l'économie de l'environnement (problème de l'équité intergénérationnelle dans l'usage des ressources naturelles et dans la création d'effets externes négatifs).

► **Économie et écologie** ► **Économie du développement** ► **Actualisation** ► **Décroissance soutenable** ► **Droits de propriété** ► **Économie du bien-être** ► **Fiscalité écologique** ► **Marché de permis d'émission** ► **Théorème de Coase**

ÉCONOMIE DE L'ÉDUCATION

L'économie de l'éducation est le domaine de la **science économique** qui se consacre à l'étude du système éducatif, de son coût, de son fonctionnement, de son impact en termes d'**emploi** et de **croissance économique**. D'A Smith (1723-1790) aux théories de la **croissance endogène**, les économistes ont toujours accordé beaucoup d'importance à l'éducation et à la formation. Plus récemment, les instruments de l'analyse économique ont été utilisés pour analyser les inégalités scolaires et les moyens de les combattre, l'impact des effectifs des classes sur la réussite scolaire, etc.

► **Croissance économique** ► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Capital humain** ► **Segmentation du marché du travail** ► **Théorie du filtre**

ÉCONOMIE DE L'INNOVATION

L'économie de l'innovation analyse les relations entre l'**innovation** technologique et le fonctionnement des **systèmes économiques**. Elle s'intéresse aux déterminants économiques de l'innovation : la demande, les structures de marché, etc. L'économie de l'innovation cherche également à préciser l'influence de la technologie sur la **compétitivité** de l'économie, sur la **croissance économique**, sur l'**emploi**, les stratégies des **entreprises**, les structures de **marché**, la répartition des **revenus**, etc. Enfin, l'économie de l'innovation accorde un intérêt particulier aux politiques publiques pour encourager le progrès technique.

Depuis les travaux pionniers de J. A. Schumpeter (1883-1950), l'économie de l'innovation a produit de nouvelles théories de la croissance, du **commerce international**, de la **concurrence**, ou de l'entreprise (théorie évolutionniste de la firme). Il existe donc une **microéconomie** de l'innovation et une **macroéconomie** de l'innovation.

► **Croissance économique** ► **Système productif** ► **Croissance endogène** ► **District industriel** ► **Économie de la connaissance** ► **Effet externe** ► **Évolutionnisme** ► **Innovations financières** ► **Politique industrielle** ► **Système national d'innovation** ► **Théorie économique**

ÉCONOMIE DE L'OFFRE

L'économie de l'offre est un courant du libéralisme contemporain qui s'inspire notamment de l'approche de J.-B. Say (1767-1832). Ce dernier, en formulant la loi des débouchés fait apparaître le rôle déterminant de l'offre des biens et services par les

producteurs, la demande en découlant automatiquement.

⇒ L'économie de l'offre a inspiré les **politiques économiques** conduites par R. Reagan aux États-Unis et M. Thatcher en Grande-Bretagne pendant les années 1980. Il s'agissait, en baissant les **impôts**, en déréglant la vie économique, en donnant plus de flexibilité au **marché du travail**, de stimuler l'offre.

► **Épistémologie économique** ► **Courbe de Laffer** ► **École classique** ► **Théorie économique** ► **Rigidité**

ÉCONOMIE DE LA CONNAISSANCE

L'économie de la connaissance désigne un champ de l'analyse économique qui a pour l'objet d'étude la connaissance en tant que **bien économique**. Selon D. Foray (*Économie de la connaissance*, 2000), elle cherche à mettre en évidence les propriétés de la connaissance, les conditions historiques de son développement, les technologies (technologies de l'information par exemple) et les institutions (droits de **propriété intellectuelle** par exemple) qui en déterminent le traitement et la manipulation dans une économie décentralisée.

L'émergence de l'économie de la connaissance est liée à trois conditions essentielles :

– la progression historique des **investissements** en connaissance (investissement en **capital humain**, formation, recherche et développement) ;

– une base technologique favorisant la vitesse de diffusion de l'information et de la communication, l'émergence de nouvelles activités (commerce électronique, industrie de réseaux, multimédia) et de nouveaux modes organisationnels ;

– un compromis dans l'accès à la connaissance entre des droits de propriété intellectuelle et une circulation des savoirs.

⇒ L'économie de la connaissance ne se limite pas aux connaissances scientifiques et technologiques.

⇒ La plupart des auteurs distinguent la connaissance (qui suppose des **effets d'apprentissage**) de l'information. Néanmoins, certains auteurs adoptent une conception large de la connaissance et y incluent l'information.

► **Croissance** ► **Productivité** ► **Actif spécifique** ► **Croissance endogène** ► **Droits de propriété** ► **Nouvelle économie** ► **Productivité** ► **Productivité globale des facteurs** ► **Progrès technique** ► **Stratégie de Lisbonne**

ÉCONOMIE DE LA DÉMOCRATIE

L'économie de la démocratie est un domaine de recherche de la **science économique** qui applique les outils de cette discipline à l'étude des phénomènes politiques : comportements des électeurs, sélection et comportements des responsables politiques, rôle des partis politiques, choix gouvernementaux (notamment en matière fiscale), action des groupes de pression, etc. Les travaux relatifs à l'économie de la démocratie s'inscrivent généralement dans le cadre de la théorie des choix rationnels.

L'ouvrage fondateur est celui d'A. Downs *An Economic Theory of Democracy* (1957).

► **États** ► **École des choix publics** ► **Bureaucratie** ► **Rationalité économique**

ÉCONOMIE DE LA GRATUITÉ

▷ *Gratuité*

ÉCONOMIE DE LA RÉGLEMENTATION

▷ *Réglementation*

ÉCONOMIE DE MARCHÉ

Le terme économie de marché a au moins deux significations :

– sur le plan théorique, il désigne un modèle où la régulation s'opère par la confrontation de l'offre et de la demande sur un **marché** ou un ensemble de marchés. Plusieurs types de marchés peuvent faire l'objet d'une modélisation théorique : **marché de concurrence pure et parfaite**, **monopole**, **oligopole**, **concurrence imparfaite**, etc. Dans une économie de marché, les **prix** sont un véhicule d'information, leur flexibilité joue un rôle dont l'importance est variable selon le type de marché ;

– sur le plan historique, il désigne des économies qui fonctionnent principalement sur la base de la régulation par le marché. Par exemple l'expression « **pays développés à économie de marché** » désigne les États-Unis, le Japon, l'**Union européenne**, etc.

⇒ Les économies de marché sont donc des **systèmes économiques complexes** où la logique du marché est certes dominante, mais où existent d'autres formes de **régulation** (interventions publiques, **économie sociale**, etc.

► *Marchés et prix* ▷ *Théorie économique*
 ► *Capitalisme* ▷ *École autrichienne* ▷ *Économie marchande* ▷ *Équilibre général*

ÉCONOMIE DE MARCHÉS FINANCIERS

Une économie de marchés financiers est une économie où le financement des activités économiques s'opère principalement par l'émission de **titres** sur les **marchés financiers**.

⇒ Dans une économie de marchés financiers, la **politique monétaire** vise principalement à contrôler le niveau des **taux d'intérêt**.

⇒ La distinction entre **économie d'endettement** et **économie de marché financier** a été introduite par J. R. Hicks (1904-1989). Elle doit être utilisée avec prudence car il existe des marchés financiers même dans les économies où le financement bancaire joue un rôle essentiel.

⇒ La distinction entre **économie d'endettement** et **économie de marchés financiers** ne doit pas être confondue avec la distinction entre **financement direct** et **financement intermédié**.

► *Monnaie* ▷ *Économie monétaire de production*
 ► *Désintermédiation financière* ▷ *Intermédiation financière*

ÉCONOMIE DE MARCHÉ LIBÉRALE

L'économie de marché libérale (EML) est l'un des deux types idéaux mis en évidence par P. Hall et D. Soskice dans leur analyse de la **variété des capitalismes**. Une EML est une structure institutionnelle au sein de laquelle la **coordination** entre les **agents éco-**

nomiques est assurée principalement par des mécanismes de **marché**. L'accent est mis sur la flexibilité du **marché du travail**, sur l'efficacité des **marchés financiers**, sur le caractère impersonnel des formes de **coordination**.

Les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Australie sont des exemples types d'EML.

► *Système productif* ▷ *Marchés et prix* ▷ *Entreprise*
 ► *Capitalisme* ▷ *Concurrence* ▷ *Économie de marché coordonnée* ▷ *Économie de marché financier*

ÉCONOMIE DE MARCHÉS COORDONNÉS

L'économie de marché coordonnée (EMC) est l'un des deux types idéaux mis en évidence par P. Hall et D. Soskice (*Varieties of Capitalism : The institutional foundations of comparative advantage*, 2001) dans leur analyse de la **variété des capitalismes**. Une EMC est une **structure institutionnelle** au sein de laquelle la **coordination** entre les **agents économiques** est assurée principalement par des procédures de « **coordination stratégique** » fondées notamment sur des relations de **confiance**, sur des phénomènes de **réseau**, sur des relations durables favorisant la construction des compétences des divers partenaires, sur le rôle important des **banques** dans le **financement de l'économie**.

L'Allemagne, le Japon et la Corée sont des exemples type.

► *Système productif* ▷ *Capitalisme* ▷ *Économie de marché libérale*

ÉCONOMIE DE TROC

Une économie de troc est une économie où les **échanges** se réalisent sans recours à la **monnaie**. Dans une telle économie les échanges ne peuvent s'effectuer que dans la mesure où il y a « **double coïncidence des désirs** » : l'agent qui possède le bien A et veut l'échanger contre le bien B, doit trouver un agent qui possède le bien B et souhaite l'échanger contre le bien A.

⇒ On considère généralement que la **loi des débouchés** est toujours vraie dans une économie de troc, puisque, dans ce cas, les produits s'échangent contre des produits. Par contre, la validité de cette loi dans une **économie monétaire** est controversée.

⇒ Certains économistes considèrent que la **monnaie** apparaît pour répondre aux insuffisances du troc lorsque le volume des **échanges** s'accroît. D'autres, au contraire, dénoncent la « **fable du troc** » et soulignent que la **monnaie** est un rapport social qui est antérieur à la généralisation de l'échange marchand.

► *Marchés et prix* ► *Monnaie* ▷ *Accord de compensation* ▷ *Bazar (économie de)* ▷ *Économie domestique* ▷ *Économie de marché* ▷ *Économie monétaire de production*

ÉCONOMIE DE TYPE SOVIÉTIQUE

L'expression économie de type soviétique a été utilisée pour désigner l'URSS et les démocraties populaires. Cette expression se voulait descriptive, alors que les expressions « **économies socialistes** », « **pays communistes** », « **économies centralement planifiées** »

comportaient des jugements de valeur ou faisaient l'objet de controverses.

⇒ Ces économies se sont engagées à la fin des années 1980 dans un processus de transition vers l'économie de marché.

▷ Communisme ▷ Économie dirigée ▷ Économies en transition ▷ Économie planifiée ▷ Planification ▷ Socialisme ▷ Système économique ▷ Théorie économique

ÉCONOMIE DE VARIÉTÉ

Une économie de variété désigne une diminution du coût moyen qui résulte de la variété des biens produits par l'entreprise. Les économies de variété sont obtenues lorsque les mêmes facteurs de production sont partageables et peuvent être utilisés dans la production de plusieurs produits. Par exemple, des équipements productifs indivisibles (générateur électrique, bâtiments) peuvent servir à produire des biens différents (économies de variété technologiques). C'est aussi le cas de certains actifs immatériels (recherche, expertise managériale, etc.).

▶ Entreprise ▷ Économie d'échelle ▷ Économie d'échelle interne

ÉCONOMIE DES CONVENTIONS

L'économie des conventions est un courant d'analyse qui s'est constitué en France, dans les années 1980. Les économistes et les sociologues qui participent à ce programme de recherche se fondent sur l'individualisme méthodologique, mais ils considèrent que la théorie néoclassique accorde une place trop importante au postulat de rationalité et à la régulation par le marché. Pour ces auteurs, une convention est un mécanisme non marchand sans lequel la régulation marchande ne peut pas fonctionner. Par exemple, un contrat de travail ne peut décrire de façon exhaustive tous les comportements attendus des salariés et les contreparties de ces comportements. Les entreprises fonctionnent donc grâce à des conventions de productivité qui font appel à des relations d'autorité, de confiance, de loyauté à l'égard de l'entreprise etc.

⇒ Les conventionnalistes s'appuient donc aussi bien sur la théorie néoclassique que sur la théorie keynésienne ou sur l'institutionnalisme.

▶ Épistémologie économique ▷ Hiérarchie ▷ Organisation ▷ Néo-institutionnalisme ▷ Théorie économique

ÉCONOMIE DES RÉSEAUX

L'économie des réseaux désigne un domaine de l'analyse économique qui se consacre à l'étude des services en réseau et des infrastructures qui permettent la production de ces services. L'analyse économique des réseaux est ancienne (réseaux ferroviaire, de distribution d'eau, de gaz, d'électricité, etc.), mais elle a connu un essor très important avec le développement de l'économie numérique (réseau internet) et de ses multiples conséquences (médias en ligne, commerce électronique, etc.).

L'économie des réseaux étudie notamment l'impact contradictoire du développement des réseaux sur le fonctionnement des marchés :

– les réseaux intensifient la concurrence (accès à une offre plus abondante et diversifiée, meilleure information sur les prix, etc.) ;

– l'existence d'économies d'échelle et d'externalités de réseau poussent à la concentration des entreprises (les entreprises de téléphonie se lancent dans la télévision, les entreprises de distribution d'eau se lancent dans la télévision par câble, etc.).

⇒ Si pendant longtemps les industries de réseau ont été considérées comme des exemples types de monopoles naturels justifiant l'appropriation publique, on a assisté ces dernières années à une ouverture à la concurrence et à des privatisations dans les domaines de la fourniture d'électricité, du transport ferroviaire, de la téléphonie, etc.

▶ Épistémologie économique ▷ Marchés et prix ▷ Système productif ▷ Théorie économique

ÉCONOMIE DES RESSOURCES NATURELLES

L'économie des ressources naturelles est une branche de la science économique qui comptabilise les ressources naturelles, les évalue sur le plan économique, et s'interroge sur les modalités de leur usage afin de définir des politiques publiques pour une gestion efficiente des ressources naturelles, comme les réserves de matières premières, les stocks de ressources énergétiques non renouvelables, la biodiversité, les ressources en eau, les réserves halieutiques, etc.

⇒ En dépit de travaux précurseurs, par exemple ceux de S. Jevons (1835-1882) sur les ressources charbonnières, la science économique n'a longtemps accordé qu'un intérêt limité aux ressources naturelles (généralement à partir d'une analyse en terme de rente). Certaines d'entre elles (l'air et l'eau notamment) étaient considérées comme des « biens libres » ne relevant pas de l'analyse économique. Depuis le milieu du XX^e siècle, la prise de conscience de la fragilité des équilibres naturels et de l'importance des ressources non renouvelables a conduit les économistes à réaliser des travaux de plus en plus nombreux sur ces questions.

▶ Économie et écologie ▷ Croissance économique ▷ Biens communs ▷ Décroissance soutenable ▷ Développement durable ▷ Économie de l'environnement ▷ Gratuité (économie de la)

ÉCONOMIE DIRIGÉE

Une économie dirigée est une économie dans laquelle l'État intervient pour se substituer plus ou moins largement au marché.

⇒ Ce terme a surtout été utilisé dans la première partie du XX^e siècle pour désigner à la fois les économies de type soviétique et les économies fascistes en raison de leur hostilité commune à la régulation par le marché. L'expression économie dirigée est tombée en désuétude et a pris un sens péjoratif.

⇒ Pour l'école autrichienne, les économies dirigées sont la manifestation du constructivisme social et elles illustrent le fait qu'économie de marché et démocratie sont étroitement liées : remettre en cause le marché, c'est s'engager dans « la route de la servitude » (F. Hayek).

▷ Communisme ▷ Planification ▷ Socialisme ▷ Système économique ▷ Théorie économique

ÉCONOMIE DOMESTIQUE

On parle d'économie domestique pour désigner les activités de production et de consommation qui se

déroulent dans le cadre de l'unité de résidence (de *domos*, maison en grec) et donc, le plus souvent, dans le cadre familial (la famille pouvant être plus ou moins large selon la société considérée). La plupart des sociétés traditionnelles sont fondées sur l'économie domestique qui a été étudiée, pour l'essentiel, par l'anthropologie économique.

L'économie domestique est un type d'activité qui repose sur des échanges non marchands et opère une allocation des ressources par des services gratuits (*don*) selon des liens de parenté (héritage, services en nature, aide financière). C'est aussi une économie informelle non marchande. Une partie de l'économie domestique est aussi incluse dans l'économie souterraine. La Comptabilité nationale intègre une partie de la production domestique dans l'évaluation du Produit intérieur brut (PIB) (l'autoconsommation).

⇒ L'historien F. Braudel (1902-1985) distingue trois « étages » de la vie économique : la vie matérielle qui relève le plus souvent de l'économie domestique, l'économie de marché (qui suppose des échanges marchands avec l'environnement proche), l'économie capitaliste (qui repose sur le rassemblement de capitaux, les opérations de commerce lointain etc.).

⇒ Même dans les pays développés, l'économie domestique occupe une part non négligeable du fait de la participation des femmes aux tâches domestiques. Les recherches féministes soulignent l'importance macroéconomique des services effectués dans le cadre du ménage, leur approche s'oppose à la vision microéconomique de la famille de G. Becker (Nobel 1992), qui propose d'appréhender les relations au sein de l'économie domestique à travers le concept de coût d'opportunité.

► *Système productif* ► *Capital humain*
 ► *Capitalisme* ► *Économie alternative* ► *Économie sociale* ► *Économie solidaire* ► *Économie souterraine* ► *Gratuité (économie de la)* ► *Salariat*
 ► *Théorie économique*

ÉCONOMIE DOMINANTE

Au sens le plus courant, une économie est dominante du fait de la conjonction de sa puissance économique, financière et monétaire. Historiquement, l'économie dominante du capitalisme a été l'Angleterre au XIX^e siècle puis les États-Unis au XX^e siècle.

Pour les théories marxistes et hétérodoxes du développement, il existe une hiérarchie des économies du centre qui va de la première puissance (les États-Unis) aux autres pays capitalistes. Cependant, une économie dominante est une économie du centre qui exploite les économies de la périphérie (les pays en voie de développement).

Pour l'économie politique internationale, les États-nations ont pour objectif la puissance par l'usage de ressources diverses (démographiques, naturelles, territoriales, monétaires etc.). L'ordre économique international est conditionné par les phases de montée et de déclin des puissances hégémoniques.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ► *Mondialisation* ► *Domination*
 ► *Échange inégal* ► *Effet de domination* ► *Sous-développement* ► *Stabilité hégémonique*

ÉCONOMIE DU BIEN ÊTRE

L'économie du bien-être est un courant d'analyse qui considère que l'intervention de l'État dans l'économie est légitime dès lors qu'il s'agit de pallier les conséquences d'imperfections et de défaillances du marché (monopoles naturels, effets externes, etc.). Cette approche étudie notamment les critères d'une redistribution des revenus qui rapprocherait la situation économique de l'optimum.

C'est la publication par A. C. Pigou de son livre *L'économie du bien-être* (1920) qui a inauguré cette approche.

► *État* ► *Protection sociale* ► *Justice sociale*
 ► *Optimum de Pareto* ► *Redistribution*
 ► *Théorème d'Arrow* ► *Théorie économique*



ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT

■ L'ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT, EN DÉBAT

Après les considérations d'A. Smith (1723-1790) sur la *Recherche et les causes de la richesse des nations* (1776), l'économie du développement a émergé comme nouvelle branche de la science économique dans les années 1950. Ses objectifs et sa méthode sont plus ou moins éloignés des analyses standards. Dans le même temps A. Sauvy (1898-1990), exprime cette communauté de destins des jeunes nations qui accèdent à l'indépendance en Afrique et en Asie, à travers l'expression « tiers monde » (1952). Mais de ces « trois mondes », capitaliste, socialiste et en développement ont évolué : le second monde (socialiste) a imploré et l'industrialisation a progressé à degrés différents dans les Pays en développement (PED). On peut se demander s'il y a toujours place aujourd'hui pour une économie du développement et dans quelle mesure elle se distingue de l'analyse économique en général.

● Un champ spécifique

La conception traditionnelle du développement issue des travaux de F. Perroux (1903-1987), considère que la croissance économique est une condition nécessaire mais non suffisante du développement :

- pour certains, l'économie du développement relève essentiellement de « l'existence de spécificités communes à un ensemble de pays ». (E. Assidon, 2000) mais ces critères ne sont pas forcément identiques dans les différentes approches ;
- pour d'autres il existe des « raisons générales, mais aussi particulières, qui font qu'une économie se développe ou ne se développe pas » (P. Guillaumont)
- pour Perroux (1952), il s'agit d'une conception de l'économie où la ressource humaine devient centrale. Le calcul économique doit prendre en compte les coûts de l'homme et il doit combiner la

logique marchande (**prix de marché**) (sphère marchande) avec d'autres dimensions (logique non marchande comme le **don**) pour dépasser le sous-développement (non couverture du coût des hommes) ;

– pour A.O. Hirschman (*Stratégie du développement économique*, 1964) l'économie du développement se distingue à la fois du libéralisme et du marxisme. En effet elle rejette le « monoéconomisme » (c'est-à-dire l'idée selon laquelle il existerait une seule façon de penser l'économie et une seule logique de la dynamique économique) et elle affirme la « réciprocité des avantages » (c'est-à-dire qu'elle affirme que les pays riches ont intérêt au développement des pays pauvres).

● Un champ dont la spécificité est toujours en débat

Dans une approche d'inspiration marxiste, l'économie du développement s'articule à la dynamique du **capitalisme** mondial. Les pays sous développés sont la **périphérie** d'un centre qui les domine et les exploite (S. Amin).

Pour certains économistes radicaux, l'économie du développement est confrontée aux limites de l'extension des relations marchandes et de la consommation énergétique. La loi d'entropie appliquée à l'économie (N. Georgescu-Roegen) doit conduire à promouvoir la décroissance et à un renoncement au **productivisme**. Ils rejettent donc l'idée de développement (c'est un mirage selon S. Latouche) et considèrent que le terme « développement durable » est un oxymore. Leur approche s'applique à la fois aux pays du Nord et aux pays du Sud, en ce sens ils remettent en cause la spécificité de l'économie du développement.

Dans une approche libérale, le développement est une question de temps. L'économie du développement est liée au processus de rattrapage des pays en retard. Les outils de l'analyse néoclassique sont valides pour les PED qui peuvent bénéficier de ce qui a favorisé l'essor des pays industrialisés. Depuis la décennie 1980, l'hétérogénéité des **systèmes productifs** des PED s'est accrue avec le processus de **mondialisation**, l'accélération des **investissements directs étrangers** et la **division internationale des processus productifs**. L'économie du développement s'est renouvelée en intégrant la **théorie de la croissance endogène** (rôle des **externalités**), l'**économie géographique**, la théorie de l'information et le rôle des **incitations**, le rôle des **institutions** et de la **gouvernance**.

■ LA DIVERSIFICATION DES ÉCONOMIES EN DÉVELOPPEMENT ET LES CLASSIFICATIONS DES PED

Depuis la notion **tiers-monde**, les termes utilisés par les organismes internationaux ont évolué : « pays sous-développés » dans les années 1960, « pays en voie de développement » (PVD) dans les années 1970, « pays en développement » (PED) depuis les années 1980.

De multiples indicateurs économiques, sociaux et financiers ont été créés par les institutions internationales pour rendre compte des frontières mouvantes entre développement et sous-développement.

● La Banque Mondiale

Elle opère dans son rapport annuel, une classification des pays selon le niveau du **produit intérieur brut** (PIB) ou du **produit national brut** (PNB) par individu, en utilisant des **parités de pouvoir d'achat** au lieu du **taux de change** courant. Elle distingue les « économies à bas revenu », les « économies à revenu moyen » avec deux tranches intermédiaires (inférieures et supérieures), les économies à haut revenu. Ainsi certaines économies classées par les Nations unies « en développement » (par exemple, Israël qui a été admis à l'**Organisation de Coopération et de développement économique** en 2010, ou Hongkong, Singapour Koweït, ou les Émirats Arabes Unis) se retrouvent dans cette tranche privilégiée.

La Commission des Nations unies pour le Commerce et le développement (CNUCED)

Elle découpe des sous-ensembles de pays en fonction du niveau et de la structure du PIB et de spécificités socio-économiques. Elle distingue depuis 1971, le groupe des **pays les moins avancés** (PMA) soit 49 pays en 2010 dont 33 pays africains (700 millions de personnes soit environ 12 % de la population mondiale) qui ont un faible **revenu** par habitant, une production industrielle inférieure à 10 % du PIB, un faible taux d'alphabétisation, une faible espérance de vie, de faibles rations caloriques. Entre 1971-2010, 2 pays seulement ont quitté ce groupe : le Botswana (1994), et le Cap-Vert (2007). Selon la CNUCED, la production alimentaire par habitant dans les PMA a diminué entre les années 1970-2000 (- moins 20 %).

Au contraire, le groupe des **pays émergents**, qui fait encore partie des pays à revenu intermédiaire, connaît une évolution marquée par une accélération d'une **croissance économique** orientée vers l'**exportation** avec un essor de l'**industrie manufacturière** (plus de 25 % du PIB). Ainsi, depuis le milieu des années 1960, les **nouveaux pays industriels** (les quatre « dragons » : Corée du Sud, Taïwan, Hong Kong Singapour) ont été suivis par d'autres pays (Brésil, Mexique, Thaïlande, Philippines, Malaisie) et depuis la décennie 1990, la Chine l'Inde et le Brésil.

Le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)

Il considère que le développement ne se limite pas à un **niveau de vie** décent mais en tant que « processus centré sur l'homme », il peut diverger des performances économiques. Les conseillers du PNUD, P. Streeten ou A. Sen (prix Nobel 1998) ont orienté l'appréciation du degré de développement vers les **capabilités** élargissant les choix qui s'offrent à chaque individu pour mener une vie longue et accéder à la connaissance. Dans ses rapports, le PNUD insiste sur l'élargissement des libertés, la diminution du sexisme, la tolérance au multiculturalisme, la lutte contre la **pauvreté**. L'indicateur phare est, depuis 1990, l'**indicateur de développement humain (IDH)**, calculé à partir de quatre variables : revenu, espérance de vie, alphabétisation des adultes, nombre moyen d'années d'étude (en différenciant le primaire, le secondaire et le supérieur). La position globale de chaque pays se situe entre 0 et 1, et les pays sont eux-mêmes regroupés en trois catégories selon que leur développement humain est faible (inférieur à 0,5), moyen (compris entre 0,5 et 0,799) ou élevé (supérieur à 0,8). D'autres indicateurs complètent l'IDH : certains ont été vite abandonnés (tel l'indicateur de libertés politiques en 1992), d'autres sont publiés régulièrement comme l'**indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH)**. Ce dernier corrige depuis 1995 l'IDH par des « pénalités » en fonction des écarts constatés entre hommes et femmes sur les principales composantes de l'IDH. D'autres indicateurs mesurent la participation des femmes (à la vie économique, politique et professionnelle), ou la **pauvreté humaine (indicateur de pauvreté humaine, IPH)**. Quelques indicateurs sur l'environnement et la pollution ont été élaborés par le PNUD (les pays émergents subiraient un déclassement au profit de pays moins développés).

On observe une multiplication des recherches menées pour mesurer le bien-être à travers de **nouveaux indicateurs de richesse** (Indicateur de santé sociale, Indicateur de richesse économique, sociale et écologique, Indicateur de développement soutenable, Barème des inégalités et de la pauvreté, etc.).

■ EXPLICATIONS THÉORIQUES DU SOUS-DÉVELOPPEMENT

Parmi les explications du sous-développement on retiendra les analyses en termes de retard, de spécificités historiques et de caractéristiques résultant de l'expansion internationale du **capitalisme**.

● Les retards de développement

W. W. Rostow (1916-2003) expose une vision libérale de l'histoire des sociétés dans sa théorie des étapes du développement (ou **étapes de la croissance**). Dans la trajectoire parcourue des sociétés traditionnelles vers les économies développées, les économies sous-développées se situent pour la plupart, dans la deuxième et la troisième étape. Le décollage est précédé par une phase d'accumulation de **richesses**. Cependant, les économies sous développées sont confrontées à des obstacles économiques (faiblesse de l'**épargne** et de l'**investissement**) et socioculturels. Leur retard doit se combler en s'appuyant sur le modèle initié par les pays aujourd'hui développés. L'**aide publique au développement** et les **transferts de technologie** occidentale sont susceptibles d'atténuer les difficultés de passage d'une étape à une autre ou de raccourcir les délais d'évolution.

De vives critiques ont été adressées à cette analyse. La principale concerne l'analogie supposée entre l'Europe et l'Amérique au XIX^e et les PED au XX^e siècle alors que les différences sont fortement marquées tant d'un point de vue démographique, technique (les coûts du transport, les coûts des investissements), que politique. Les facteurs qui entretiennent le sous-développement et les voies de développement autres que capitalistes sont ignorés.

Cependant, cette lecture optimiste est adoptée par la majorité des auteurs libéraux. Elle est aussi compatible avec les approches de certains économistes « structuralistes » comme R. Nurkse (1907-1959) ou A. Lewis (1915-1991), H. Chenery (1918-1994) qui accordent un rôle déterminant à l'extension des marchés tout en justifiant un interventionnisme de l'**État** pour impulser l'investissement et l'épargne, et/ou une aide internationale, avant de laisser libre cours aux forces du **marché**.

● Spécificités des PED et sous-développement

Le courant structuraliste met l'accent sur ce qui différencie les PED des pays développés.

Pour certains auteurs, ces économies souffrent d'un **sous-emploi** généralisé lié à une faible **efficacité marginale du capital** et à une insuffisance de la **demande effective**. Elles seraient victimes de **cercles vicieux de la pauvreté** (R. Nurkse, 1907-1959) ou en situation d'**équilibre de pauvreté** (J.K. Galbraith, 1908-2006).

D'autres auteurs avancent des explications en termes de **dualisme**. Les économies des pays pauvres seraient caractérisées par la juxtaposition d'une économie « moderne » et d'une économie « traditionnelle ». Certains économistes comme R. Nurkse, considèrent que le dualisme peut constituer une entrave sérieuse et bloquer les transformations du secteur traditionnel. D'autres auteurs comme A. Lewis, ne voient dans le dualisme qu'une situation transitoire. Pour F. Perroux, il s'agit plutôt d'une **désarticulation** de ces économies : qui conduit à l'absence d'**effet de propagation** du secteur moderne vers le secteur traditionnel.

⇒ Le dualisme nécessite la mise en place des politiques de **développement** : aide extérieure (A. Lewis), politique de **croissance équilibrée** (P. Rosenstein-Rodan et R. Nurkse) ou de **croissance**

déséquilibrée (F. Perroux, A. Hirschman). Les plus radicaux estiment nécessaire une **planification** étatique des investissements ainsi qu'un certain **protectionnisme**.

● Sous-développement et capitalisme mondial

La thèse de la dégradation des termes de l'échange

La création en 1948, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) et les travaux de son premier directeur, R. Prebisch (1901-1986), marquent la naissance d'un courant structuraliste radical qui est à l'origine d'une des thèses largement débattue : celle de la **dégradation des termes de l'échange**.

Cette approche conteste la validité du **théorème HOS** qui énonce que le respect du **libre-échange** et d'une spécialisation reflétant les **dotations factorielles** (et donc incorporant beaucoup de **travail** et peu de **capital**) devrait accélérer le développement. La CEPAL conteste aussi le **modèle** de la **croissance transmise**, qui conclut à une **convergence** des économies à travers les mouvements de marchandises, les **prix** et les mouvements de **capitaux**.

Selon Prebisch le **commerce international** n'est pas favorable aux PED. En **longue période**, les **termes de l'échange** se détériorent pour les pays pauvres exportateurs de produits primaires :

- les **marchés du travail** et des produits fonctionnent différemment. Ils sont de nature oligopolistique dans les pays développés et de nature concurrentielle dans les PED (d'où des mécanismes de formation des prix défavorables à ces derniers) ;

- la rémunération des **facteurs de production** diffère (hausse des **salaires** dans les pays riches et baisse dans les PED en raison de l'absence d'organisation collective des salariés et de la pression à la baisse exercée par les réserves de **main-d'œuvre** du vaste secteur traditionnel) ;

- la formation des prix n'est pas similaire. Le prix moyen des produits manufacturés tend à s'élever alors que les produits primaires dans les pays pauvres tendent à baisser.

En conséquence, le commerce international n'est pas un jeu à somme positive pour les PED exportateurs de produits primaires puisqu'il conduit à un transfert des **gains de productivité** des pays pauvres vers les pays riches. Ce courant d'analyse préconise d'abord des politiques d'**industrialisation par substitution d'importations** accompagnées d'un certain **protectionnisme** dans les secteurs concernés par la substitution d'importations.

⇒ La thèse de la dégradation des termes de l'échange a fait l'objet de controverses depuis les années 1950. Les principales critiques ont porté en particulier sur les choix méthodologiques de R. Prebisch. Ainsi, selon P. Bairoch (1930-1999), entre 1914 et 1929 les prix des matières premières ont baissé par rapport aux produits manufacturés, mais en prenant une plus longue période, 1876-1958, on observe une amélioration des résultats. Le débat n'est pas clos puisque certains auteurs concluent à une stabilité en longue période, mais la controverse a perdu une partie de son intérêt car les produits manufacturés occupent une place beaucoup plus importante dans les exportations des PED.

Le paradigme centre-périphérie et l'école de la dépendance

Reprenant à son compte le paradigme **centre-périphérie**, **l'école de la dépendance** (C. Furtado, S. Amin, P. Baran, A. Emmanuel), articule plus fortement dans les années 1960 et 1970, le dualisme et la **division internationale du travail (DIT)**. Le sous-développement tend à se pérenniser et nécessite une rupture avec les PDEM pour construire un développement autocentré avec un renforcement des liens et des échanges entre pays de la périphérie.

- L'analyse de C. Furtado (1920-2004) est axée sur les obstacles internes que crée la DIT dans les pays périphériques. L'**effet de démonstration** conduit à une imitation des modèles de consommation occidentaux par des élites locales. Les **firmes multinationales** exercent un contrôle fort sur les **transferts de technologie**. L'État est perçu comme le reflet des intérêts de classes favorables à cet **impérialisme**. L'accès à la **consommation de masse** est entravé et la faiblesse de la **consommation** se répercute sur l'investissement. Les **politiques de développement** impliquent un changement de nature de l'État pour instaurer des **réformes agraires**, exercer un contrôle sur les firmes multinationales, renforcer l'industrialisation et favoriser la **diversification** des exportations. La création d'**entreprises publiques**, la **planification** et l'**intégration économique** régionale, notamment sur le plan industriel sont préconisées pour remédier au problème de l'étroitesse du marché.

- L'analyse d'A. G. Frank (1929-2005) est plus radicale. Les causes du développement sont avant tout externes et le développement des uns produit le sous-développement des autres. Les pays périphériques sont devenus capitalistes dès le XVI^e siècle car produisant pour le marché et le **profit**. Ainsi se serait créé le système centre-périphérie dans lequel les métropoles s'approprient tout ou partie du surplus économique créé dans les colonies.

- Cette thèse est prolongée par la théorie de l'**échange inégal** d'A. Emmanuel (1911-2001). Le jeu des forces du marché pousse vers l'inégalité de la rémunération des facteurs de production et donc des revenus entre le centre et la périphérie. Cette thèse est critiquée par le courant marxiste orthodoxe.

L'analyse marxiste du sous-développement

L'analyse marxiste des relations entre centre et périphérie est basée sur l'articulation des **modes de production**. Dans un premier temps, l'expansion du capitalisme a pour conséquence d'intensifier, sinon de créer, des sphères de production précapitalistes dans la périphérie (« pillage » des hommes et des richesses). Ce processus implique une alliance avec la classe dirigeante autochtone. Dans une seconde étape, le capitalisme l'emporte sur le mode de production pré-capitaliste. L'agriculture se transforme, les industries artisanales locales reculent. Toutefois, la pénétration de capitalisme est lente, notamment dans l'agriculture. Mais les rapports de production précapitalistes devraient disparaître dans un troisième stade. Le caractère désarticulé de l'appareil productif ne correspond donc pas à un retard mais aux difficultés de la phase de transition vers le capitalisme avec une prolétarianisation et une **pauvreté** croissantes (**accumulation primitive**).

● Sous développement, institutions et gouvernance

Depuis les années 1980, le rôle des **institutions** dans le développement devient un thème central.

1) J. Stiglitz (prix Nobel 2001) retient, à propos des PED, les caractéristiques suivantes :

- les marchés sont étroits ou inexistantes, donc les prix ne peuvent pas être de bons indicateurs de **rareté** et ils ne peuvent pas jouer leur rôle de **coordination**, ce qui rend nécessaire une intervention de l'État dans la coordination des activités économiques ;

- l'acquisition des nouvelles technologies comporte des **risques** qui découragent les **entreprises** ;

- la taille trop faible des entreprises ne leur permet pas de réaliser des **économies d'échelle** ;

- le faible développement des marchés, le caractère imparfait de l'information et de la **concurrence**, limitent la pertinence des analyses néoclassiques pour les PED.

2) A. Sen (né en 1933, prix Nobel 1998) met l'accent sur la **démocratie**. Selon lui, une des libertés fondamentales est celle qui favorise l'accès au marché. Sans pour autant faire de la voie occidentale, la seule voie du développement économique il considère que « L'industrialisation, le progrès technique ou les avancées sociales contribuent, dans une large mesure, à étendre la liberté humaine ». L'expansion des droits et libertés est « consubstantielle au processus du développement ». Par exemple, les régimes démocratiques ont plus d'**incitations** à prendre des mesures préventives efficaces pour lutter contre les famines. Pour A. Sen, comme J.-P. Fitoussi (La démocratie et le marché, 2004), l'exclusion politique et économique d'une partie de la population, peut conduire à des crispations allant à l'encontre de la régulation marchande et des réformes nécessaires au développement. À moyen terme, la démocratie permet une moindre volatilité des performances économiques, une plus grande maîtrise des chocs exogènes et un niveau de salaire plus élevé. Au niveau mondial, une gestion plus démocratique peut mieux prendre en compte les risques globaux du XXI^e siècle. Cette approche substantielle de la démocratie articule l'efficacité et l'équité (principe de compensation des pertes des uns par les gains des autres).

3) Mais le lien qui va de la croissance aux institutions politiques démocratiques n'est pas aussi clair pour d'autres économistes comme R. Barro (1991). L'approche de la démocratie devient instrumentale : l'efficacité économique est essentielle, elle implique une stabilité politique et la paix civile et une dictature éclairée peut mieux soutenir le développement. La bonne **gouvernance** est celle qui favorise l'insertion des pauvres dans l'échange marchand par exemple à travers les formes de microcrédit et l'échange des **droits de propriété**. Par exemple, la reconnaissance et la vente des droits de propriété par les occupants de favelas est pour H. De Soto (*L'autre sentier*, 1994), un facteur d'enrichissement des populations pauvres.

4) D'autres auteurs (D. Acemoglu, *Introduction to Modern Economic Growth*, 2008), soulignent, en s'appuyant sur l'histoire, que les élites terriennes, conscientes du fait que l'industrialisation réduiraient leur pouvoir et leurs privilèges, ont bloqué l'industrialisation (ce fut le cas de l'Autriche-Hongrie au XIX^e siècle). Les institutions efficaces doivent pouvoir créer trois types d'incitations :

- engager une large palette d'individus à participer à la vie économique par le respect des droits de propriété ;

- empêcher que des groupes dirigeants (élites, groupes de pression) s'approprient les revenus ou investissements d'autrui ;

- promouvoir l'égalité des chances pour une large partie de la société, encourager l'investissement, notamment dans le capital humain, et la participation à la production économique à travers la création de nouvelles entreprises, de nouvelles techniques qui laissent libre cours au processus de **destruction créatrice**.

Mais les configurations institutionnelles sont le fruit d'évolutions historiques très diverses, marquées par l'histoire longue voire par l'héritage de la colonisation (D. Acemoglu, S. Johnson et J. A. Robinson, 2002).

■ LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

● Les politiques d'industrialisation jusqu'aux années 1980

On distinguait dans les années 1960 trois grands types de politiques d'industrialisation :

- la politique d'industrialisation par **promotion des exportations** en général plus extravertie s'appuie sur les dotations factorielles (matières premières, énergie, faible coût en main-d'œuvre) pour déterminer les spécialisations les plus profitables ;
- la politique d'industrialisation par **substitution d'importations** va dans le sens d'un développement plus autocentré ;
- la politique d'industrialisation par **substitution d'exportations** implique la construction des bases d'une industrie nationale.

Avec le recul, il semble bien que le dynamisme des pays émergents est indissociable de l'abandon des stratégies autocentrées au profit de régulations internes libérales, d'une insertion accélérée dans le commerce mondial.

Les modalités de choix entre une orientation plus tournée vers un **développement autocentré** ou un développement « extraverti » semblent aujourd'hui avoir perdu de leur pertinence et être davantage liées aux conditions locales. Les micro-États (Singapour...) n'ont que le choix de l'extraversion, les marges de manœuvre s'accroissent pour les pays disposant d'un vaste marché intérieur (Chine, Inde, Brésil) et d'une épargne nationale substantielle.

● Quel degré d'industrialisation de l'agriculture ?

Selon le courant structuraliste, la faible productivité de l'agriculture dans les PED (rigidité de l'offre agricole) exerce des pressions inflationnistes puisqu'elle se conjugue avec l'instabilité des recettes à l'exportation engendrant des goulots d'étranglement dans la capacité d'importation. Mais la priorité accordée à l'**industrie**, considérée comme activité novatrice et moteur du développement, au détriment de l'agriculture, considérée comme peu dynamique, est désormais remise en cause. De leur côté, les organismes internationaux s'intéressent de plus près aux programmes de développement agricole.

Les politiques agricoles se sont orientées autour de trois axes : l'accroissement de la productivité (révolution verte destinée à favoriser l'accroissement de la production agricole), la redistribution des terres (les réformes agraires) pour éliminer la misère rurale, le développement rural.

La révolution verte

Elle s'est développée dès les années 1950 en Amérique Latine, puis en Asie dans les années 1960 et en Afrique dans les années 1980, et repose sur la diffusion de variétés de céréales à haut rendement résistantes à la maladie et à la sécheresse et, aujourd'hui, plus respectueuses de l'environnement (révolution « doublement verte »). Mais, cette « industrialisation » de l'agriculture n'est pas exempte de critiques :

- les nouvelles techniques, mieux adaptées aux grandes exploitations, ont été appliquées dans les régions fertiles bénéficiant d'un bon réseau d'irrigation ;
- les techniques de production capitalistiques ont limité les besoins en main-d'œuvre ;
- la dépendance extérieure vis-à-vis des industries agroalimentaires et de matériel agricole s'est accrue.

Par ailleurs, la révolution verte en Afrique ne peut pas reposer sur les techniques utilisées en Amérique latine ou en Asie (utilisation intensive d'engrais chimiques, de pesticides et irrigation de variétés à haut rendement). Elle implique une adaptation bien plus forte aux conditions climatiques locales et à la diversité des besoins et des capacités de petits agriculteurs.

Les réformes agraires

Elles visent à lutter contre la pauvreté rurale. Elles sont difficiles à conduire sur un plan politique dans les pays où les structures foncières sont très inégalitaires (Amérique latine), puisque la redistribution des terres se fait au détriment des intérêts des grands propriétaires fonciers entre les mains desquels est concentrée une partie importante des terres (la réforme agraire équivaut à une « révolution rouge »). Une répartition des terres plus égalitaire accroît les chances de succès (exemples de la Corée et de Taiwan). Le Brésil, après l'arrivée au Pouvoir du Président Lula Da Silva a engagé une réforme agraire très importante pour éliminer le phénomène des « paysans sans terre », lutter contre la malnutrition et la pauvreté.

Le développement rural

La stagnation de la productivité agricole est facteur d'insécurité alimentaire et un obstacle majeur au développement. Dès la fin des années 1960, un courant « réformiste » avance que le développement ne suffit pas à diminuer la pauvreté et qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une « stratégie des besoins essentiels », ce qui sera préconisé par la Banque Mondiale sous la présidence de R. Mac Namara (dans les années 1970) en accordant une importance décisive au **secteur informel**, au développement rural et à la lutte contre les inégalités de revenus. Depuis les années 1990, les rapports du PNUD ont souligné que l'amélioration du sort des populations les plus défavorisées passe par un renforcement :

- des capacités humaines (nourriture, accès à l'eau potable, programmes d'éducation primaire, programmes d'immunisation, etc.),
- de l'autonomie des petits agriculteurs en les associant aux programmes et politiques en place notamment en améliorant le statut des femmes, en élargissant l'éventail des technologies agricoles

pour rechercher les « technologies appropriées » économisant le capital (facteur de production rare),

– du niveau de vie des populations rurales à travers les mécanismes de soutien aux cultures vivrières et aux agriculteurs, le développement des micro-crédits et du **commerce équitable**.

● L'insertion dans l'économie mondiale depuis les années 1980

Les plans d'ajustement structurels

Dès le début des années 1980, la crise de la **dette du tiers-monde** et sa gestion ont introduit les institutions de **Bretton Woods** dans le débat sur le développement à travers les recommandations du **Fonds monétaire international** et de la Banque Mondiale. Le **consensus de Washington**, directement inspiré des analyses libérales, devient la nouvelle orthodoxie du développement. Après les plans de stabilisation (freinage de la demande) visant à rétablir à court terme le solde positif de la **balance des paiements**, des **politiques d'ajustement structurels** (PAS) se généralisent en privilégiant les réformes de structures et l'orientation de la production vers le marché mondial. L'aide est liée au respect de l'ajustement structurel (**privatisations**, rétablissement des équilibres macroéconomiques, assainissement financier...).

Mais les PAS s'accompagnent d'une hausse du **chômage**, des **inégalités**, de la précarité sociale et de la pauvreté. Selon le rapport sur le développement dans le monde de 1995, la Banque Mondiale constate qu'entre 1980 et 1993, plus de la moitié des PED ont connu une croissance négative. Seul un petit groupe de pays émergents a « convergé » et dix pays seulement ont eu un taux de croissance supérieur d'un point à la moyenne des pays à revenu élevé. Les limites des politiques d'ajustement structurel pour impulser une dynamique de croissance ouvrent sur de nouveaux éclairages sur le rôle de l'État, en particulier dans les expériences de développement asiatique.

Les crises financières qui ont touché les pays émergents à partir de 1997 ont montré la vulnérabilité de ces économies. Le choix d'un ancrage monétaire rigide, solution temporaire a pu amplifier les difficultés (cas de la **caisse d'émission** argentine 1999-2001). Le poids de la **dette du tiers-monde** est très inégalement réparti et la nature de la dette différencie les pays émergents (Brésil, Mexique...) et les pays pauvres dont le **service de la dette** peut s'alourdir du fait de leurs contraintes démographiques et énergétiques.

● Le nouveau dynamisme des exportations des PED depuis la fin des années 1990

La plupart des PED ont fait le choix, favorisé par les institutions financières internationales, d'ouvrir leurs frontières. La croissance du commerce extérieur des PED a été plus forte que celle des pays développés après 1990. Ils réalisent 38,7 % des exportations mondiales en 2009. Depuis 2001, la Chine a vu ses exportations de biens s'accroître fortement et elle est devenue le 1^{er} exportateur mondial de biens en 2009 (9,9 % des exportations mondiales de biens en 2009). Les **pays émergents** d'Asie représentent 18,2 % des exportations mondiales en 2009. Le Brésil a lui aussi connu un fort taux de croissance de ses exportations (+17 % par an entre 2000-2007). Les exportations de produits manufacturés des pays émergents (15 % des exportations mondiales de biens manufacturés en 1995 et plus de 30 % en 2007), reflètent l'intensification de la **division internationale des processus productifs** entre pays "riches" et **pays à bas salaires**. La demande de produits de base des pays émergents asiatiques a été un soutien au commerce entre pays du Sud (2/3 des échanges Sud-Sud sont polarisés sur la zone asiatique).

Le commerce Sud-Sud progresse deux fois plus rapidement que les échanges mondiaux autour de **zones de libre-échange** (**Association des nations du Sud Est asiatique** dans le Pacifique, la SAARC en Asie du Sud, **Marché commun du cône sud** et **Communauté andine** en Amérique latine). Sur la période 2000-2008, les PMA ont accru leur part dans les exportations mondiales de biens (cette part reste cependant très modeste : 0,9 % des échanges en 2009).

L'ouverture des économies et la montée en puissance d'une **économie de la connaissance** accélèrent la mise en concurrence des territoires pour attirer les investissements directs étrangers et renforce l'**intégration économique**. L'attractivité des territoires devient un impératif au Nord comme au Sud et repose sur la taille du marché, la qualification de la main-d'œuvre, la présence d'entreprises complémentaires, la qualité des biens et des services publics, des institutions, des réglementations.

Les pays d'Afrique subsaharienne ont ainsi élaboré un **nouveau partenariat pour le développement africain (NEPAD)** et une zone de libre-échange de l'Asie du Sud est (ASEAN +3) a été créée en 2010 pour la Chine et les pays les « plus riches » de l'Asean et, en 2015, avec les plus pauvres (Cambodge, Laos, Birmanie, Vietnam). Les entreprises multinationales du Sud effectuent une percée dans le classement des 500 premiers groupes mondiaux (Chine, Inde, Brésil notamment). L'effort de recherche de l'Asie-Pacifique dépasse celui de l'Europe depuis 1998.

Mais, selon D. Rodrik (2008) il existe de multiples stratégies nationales de développement, situées historiquement et géographiquement, qui peuvent se révéler, chacune dans leur contexte, efficaces en termes de décollage économique. Selon lui, une politique de réformes partielles offrant des opportunités économiques nouvelles semble plus efficace pour amorcer le développement que des réformes relevant de thérapies de choc dans tous les secteurs en même temps.

■ ENJEUX ET PROBLÈMES ACTUELS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le terme de développement durable s'est largement diffusé dans les organisations internationales et les médias et recouvre à la fois une lutte contre la pauvreté une meilleure prise en compte des ressources non renouvelables et des formes de coopération Nord Sud.

● Les objectifs de lutte contre la pauvreté

Actuellement, la croissance de la population mondiale reste soutenue (6,7 milliards en 2010, 9 milliards d'ici 2050) et la majeure partie de la croissance est le fait des PED. L'équilibre population-ressources est loin d'être atteint dans certaines zones. De plus, la population urbanisée tend à croître rapidement (50 % de la population mondiale en 2010 et 70 % d'ici 2050). Cette urbanisation rapide provoque de nombreux problèmes : répartition des terres, opportunités inégales d'accès aux biens et services en zones urbaines (eau, assainissement, santé, éducation), menaces de conflit armé et de violences politiques ou sociales, etc. Une forte pression s'exerce donc sur le rythme de croissance des **services publics**.

Les **Objectifs de développement du millénaire (ODM)** définis en 2000 par l'ONU pour éradiquer la pauvreté d'ici à 2015 semblent difficiles à atteindre. 2,8 milliards de personnes vivent toujours avec moins de deux dollars par jour en 2010. Plus d'un milliard de personnes sont menacées par la faim, en particulier en Afrique même si les prix mondiaux des aliments ont diminué depuis 2008. 1,4 milliard d'individus manque d'eau salubre. La malnutrition recule en valeur relative mais continue de progresser en valeur absolue et particulièrement dans les zones de chaos politique qui conduisent souvent à d'importants mouvements migratoires. Le PNUD considère qu'il faudrait 130 ans pour éliminer la faim dans le monde. L'aide publique au développement (APD) n'a pas pu atteindre les 1 % du PIB des pays riches que s'était fixé l'ONU (elle se situe autour de 0,3 % du PIB des pays donateurs de l'OCDE sauf pour les pays nordiques).

Quelle efficacité de l'aide publique au développement

L'efficacité de l'aide est questionnée. Une partie est dévoyée de ses objectifs y compris localement en entretenant la corruption et une économie de détournements. Les institutions financières internationales mettent l'accent sur la « bonne gouvernance » dans la « lutte contre la pauvreté ». De leur côté, les organisations non gouvernementales considèrent que les pauvres sont aussi des entrepreneurs et un usage plus efficace des ressources implique une mobilisation des pauvres dans des projets (commerce équitable, construction de routes, éducation, etc.). E. Duflo (2010) en s'appuyant sur les méthodes expérimentales que les pauvres a établi que les pauvres sont capables d'emprunter et de rembourser à des taux d'intérêt assez élevés (mais moins que des taux usuraires) notamment parce que les institutions de microcrédits prêtent de façon solidaire et essentiellement aux femmes avec des remboursements réguliers à un rythme hebdomadaire. De même la corruption dont souffrent directement les plus pauvres recule avec une meilleure gouvernance locale notamment la surveillance communautaire.

● Ressources naturelles et développement durable

Le continent africain enregistre depuis 2000 les meilleures performances en matière de croissance économique depuis vingt ans (autour 6 % par an en moyenne entre 2000-2009) notamment en raison de la forte demande mondiale de matières premières comme le pétrole dont le prix s'est accru entre 2000-2008 (multiplication des prix par 7). Certaines analyses considèrent que l'exportation de matières premières est un facteur possible de développement notamment pour les pays à faible IDH. La forte croissance des pays émergents (notamment de la Chine) stimule la demande mondiale de produits primaires, ce qui constitue une opportunité pour les pays exportateurs de ce type de marchandises. Ces recettes d'exportations peuvent en fait servir de base à une **accumulation** de capital plus dynamique.

Cependant, des études empiriques réalisées par la Banque mondiale par J. D. Sachs et A.M. Warner (1995) montrent lorsque les ressources naturelles exportées ont un poids élevé dans le PIB et que la qualité des institutions est insuffisante une « une malédiction des matières premières » peut se manifester et conduire à de mauvaises performances économiques. Par exemple le pétrole représente plus de 80 % des recettes fiscales de l'Angola et de la Guinée équatoriale. L'effet négatif se transmet par l'évolution des termes de l'échange avec la hausse des revenus qui favorise les importations plutôt que les productions locales, par la corruption et les guerres civiles. La découverte de nouveaux gisements n'est favorable qu'aux pays déjà riches (Norvège, Canada, Australie).

● Coopération internationale et développement

Depuis le G20 à Cancun en 2003, les pays émergents jouent un rôle croissant dans les **négociations commerciales multilatérales**, mais le PNUD souligne que « Les barrières commerciales auxquelles sont confrontés les PED exportant vers les pays riches sont, en moyenne, trois fois plus élevées que celles qui frappent les échanges entre pays riches » (Rapport 2005). L'ouverture des marchés agricole est encore partielle et la formation des prix agricoles (blé, maïs, riz) est liée à l'évolution de la politique de soutien agricole aux producteurs de l'OCDE

(exportations de leurs excédents à bas prix). L'importation de denrées à bas prix permet de nourrir les villes mais accélère l'exode rural. Le nombre de migrants internationaux tend à s'accroître (220 millions en 2009 soit l'équivalent de la population du Brésil) et les deux tiers des réfugiés du monde se trouvent dans les pays en développement. L'Afrique subsaharienne (689 millions d'habitants), pèse moins dans les exportations mondiales que la Belgique (10 millions d'habitants). La place des migrations dans le développement reste en débat :

- pour certains, la fuite des cerveaux et des populations les plus à même de prendre des initiatives pour améliorer leur situation et réaliser des innovations est une entrave au développement. Par exemple la migration des infirmières africaines vers les PDEM conduit à la perte de dépenses publiques investies dans la formation et a des effets défavorables sur la santé des populations ;

- pour d'autres, les migrations sont susceptibles d'exercer un soutien au développement en allégeant la contrainte de la transition démographique. Les transferts de capitaux envoyés par les migrants vers leurs pays d'origine sont la deuxième source de financement des PED derrière les IDE et dépassent depuis 2003 selon le FMI, l'**aide publique au développement**. Ces transferts financiers peuvent compenser les pertes qui résultent du départ des migrants et favoriser les investissements dans l'éducation, la santé, etc. Les réseaux de migrants jouent aussi un rôle actif dans la création de flux d'échanges internationaux. Les diasporas les plus éduquées disposent de bonnes informations sur les opportunités économiques dans leur pays d'origine, elles ont souvent la capacité de faire appliquer les contrats voire de favoriser les transferts de technologie comme en témoignent les diasporas chinoises ou les ingénieurs indiens employés à la *Silicon Valley* qui auraient joué un rôle déterminant dans la croissance des exportations de logiciels indiens vers les États-Unis.

► **Économie et écologie** ► **Mondialisation** ► **Croissance économique** ► **Finances internationales** ► **Actualisation**
 ► **Dette du tiers-monde** ► **Économie alternative** ► **Économie des ressources naturelles** ► **Économie solidaire**
 ► **Économie géographique** ► **Soutenabilité**

- ABDELMAKLI L., (2010), *Économie de l'environnement et du développement durable*, De Boeck.
- AMIN S., (2005), *Exclusion programmée ou renaissance*, Maisonneuve et Larose.
- ASSIDON E., (2002), *Les Théories économiques du développement*, La Découverte, « Repères ».
- BRASSEUL J., (2008), *Introduction à l'économie du développement*, Armand Colin.
- BRUNEL S., (2009), *Le développement durable*, PUF, « QSJ ».
- COHEN D., (2010), *Richesse du monde, pauvreté des nations*, Flammarion, « Champs ».
- FITOUSSI J.P., LAURENT E., (2008), *La nouvelle écologie politique-économie et développement humain*, Le Seuil.
- BOURGUIGNON F., et alii, (2000), « Développement ». *Rapports du Conseil d'Analyse économique*, La Documentation française.
- BURGENMEIR B., (2004), *Politiques économiques du développement durable*, De Boeck.
- DUFO E., (2009), *La politique de l'autonomie. Lutter contre la pauvreté*, Le Seuil, « La république des idées ».
- GUILLAUMONT P., (2000), *Économie du développement, dynamique interne du développement*, PUF.
- HUGON Ph., MICHALET C.A., KEBABDJIAN G., GUILLON R., (2005), *Les nouvelles régulations de l'économie mondiale*, Karthala.
- LANDES D., (2000), *Richesse et pauvreté des nations. Pourquoi des riches ? Pourquoi des pauvres ?*, Albin Michel.
- NORTH D., (2005), *Le processus du développement économique*, Éditions d'organisation.
- SEN A., (2000), *Un nouveau modèle économique*, Développement, Justice, Liberté, Odile Jacob.
- RODRIG D., (2008), *Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, La Découverte, « Textes à l'appui ».
- STIGLITZ J., SEN A., (2009), *Richesse des nations et bien-être des individus - performances économiques et progrès social*, Odile Jacob.
- TREILLET S., (2006), *L'économie du développement, de Bandoueng à la mondialisation*, Armand Colin.
- TUBIANA L., (2002), *Environnement et développement : l'enjeu pour la France*, La Documentation française.
- VIVIEN F.D., (2005), *Le développement soutenable*, La Découverte, « Repères ».
- @ site de la Banque Mondiale : <http://www.banquemonde.org>
- Site de l'Observateur de l'OCDE : <http://www.observateurocde.org>
- site de la CNUCED : <http://www.unctad.org/fr/>
- site de l'IFRI : <http://www.ifri.org>
- site de l'OFCE : <http://www.ofce.sciences-po.fr>
- site du CEPIL : <http://www.cepii.fr>
- site du PNUD : <http://www.undp.org/french/>
- site de l'Organisation mondiale du Commerce : <http://www.wto.org/>
- Site de l'Organisation Internationale du Travail : <http://www.ilo.org/global/lang-fr/index.htm>

ÉCONOMIE DU TRAVAIL

Dans sa version étroite, l'économie du travail se cantonne à l'analyse du travail au sens strict, des salaires, de l'emploi et du chômage.

Dans sa version large, au contraire, elle s'étend aux revenus salariaux et non salariaux liés à l'activité, et s'intéresse à l'amont et à l'aval des phénomènes d'emploi : éducation et formation, protection sociale des actifs, sortie d'activité, conditions de vie dans leurs liens avec l'activité.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Contrat implicite** ► **Flexibilité du travail** ► **Flexisécurité** ► **Formes particulières d'emploi** ► **Salaires d'efficience** ► **Sous-emploi**

ÉCONOMIE EN TRANSITION

Le terme économie en transition a été utilisé à partir de la fin des années 1980 pour désigner les pays qui ont rompu avec le système des économies de type

soviétique et se sont engagés dans un processus de passage à l'économie de marché.

⇒ Ce processus se révèle long et difficile car ces économies, même si elles ont mis fin au monopole du parti communiste et à la planification centralisée, ne disposaient pas à l'origine des institutions nécessaires au bon fonctionnement du marché (règles juridiques, tribunaux, dispositifs de formation, protection sociale etc.) ce qui a provoqué de nombreux effets pervers (développement de mafias, crise industrielle, creusement des inégalités, etc.).

► **Économie du développement** ► **Banque européenne pour la reconstruction et le développement** ► **Capitalisme** ► **Communauté des États indépendants** ► **Communisme** ► **Économie informelle** ► **Économie mixte** ► **Socialisme** ► **Théorie économique**



ÉCONOMIE ET ÉCOLOGIE

Selon O. Godard (2004) l'étude des questions liées à l'environnement articule trois types d'approches :

– L'économie de l'environnement relève du **paradigme** néo-classique et consiste à appliquer aux questions environnementales et aux politiques mises en œuvre dans ce domaine les concepts et les méthodes de l'analyse économique standard : analyses en termes de surplus et de **rente**, prise en compte des **prix relatif et des externalités**, étude de l'impact de la taxation, définition des droits de propriété et mise en place de **marchés**, etc.

– L'économie écologique, met l'accent sur le lien entre l'analyse des questions économique et les sciences de la nature appliquées à l'environnement (botanique, sciences du climat, chimie, physique). Il s'agit de penser les rapports entre l'économique et le vivant (titre d'un livre de R. Passet, 1979). Des auteurs comme N. Georgescu-Roegen (1906-1994) ou K. Boulding (1910-1993) ont réalisé des travaux importants dans ce domaine. Ils sont généralement conduits à remettre en cause radicalement le fonctionnement du **système économique** actuel et certains sont favorables à la thèse de la **décroissance**.

– La **socio-économie** de l'environnement met l'accent sur l'importance des **institutions** et des cultures pour penser les interdépendances entre **développement**, **répartition des revenus**, choix collectifs et contraintes environnementales. Les travaux d'I. Sachs (*L'écodéveloppement*, 1998) sont représentatifs de ce type d'approche. Dans cette perspective les questions liées aux choix éthiques et à la délibération démocratique jouent un rôle important.

Selon O. Godard, il faut articuler les trois types de démarches pour penser les questions environnementales et les politiques à mettre en œuvre.

■ ÉCONOMIE, RESSOURCES NATURELLES, ENVIRONNEMENT : QUESTIONS ANCIENNES, ENJEUX NOUVEAUX

● La science économique et la nature : une question ancienne

Contrairement aux idées reçues, les économistes se sont intéressés dès l'origine aux rapports de l'activité économique et de la nature. Certains économistes ont fait une distinction entre **biens économiques** et biens libres (l'eau, l'air), mais ils rendaient compte d'une situation de fait à une époque déterminée en considérant que certains éléments de la nature n'étaient pas concernés par la **rareté**. De plus l'apport de la **science économique** ne se limite pas à cela. Dans l'**école physiocratique**, la terre joue un rôle essentiel et elle est à l'origine de la valeur. Pour les classiques, l'analyse de la **rente différentielle** est articulée à la loi de population et conduit à mettre en évidence une marche vers l'**état stationnaire**. K. Marx (1818-1883) conteste la **loi de Malthus** parce qu'il refuse l'idée d'une fatalité naturelle et affirme qu'en changeant l'organisation de la société, on peut infléchir les évolutions démographiques.

De façon plus explicite, c'est S. Jevons (1835-1882) qui fait une première approche de l'économie de l'environnement dans son livre « La question charbonnière » (1865). Jevons constate que l'économie de l'Angleterre est fondée sur l'exploitation des mines de charbon et que ces dernières ont vocation à s'épuiser. Il s'efforce de calculer la date de cet épuisement (1970) en

tenant compte du rythme de croissance et des ressources connues. Cette démarche est toujours utilisée aujourd'hui en matière d'économie des **ressources naturelles**.

Les analyses d'A. Marshall (1842-1924) et A.C. Pigou (1877-1959) ont aussi apporté une contribution décisive à l'analyse des questions écologiques. En introduisant le concept d'effet externe, ils permettent d'analyser les interdépendances (positives ou négatives) qui ne sont pas prises en compte par le **marché** (par exemple la pollution). Pour pallier cette **défaillance du marché**, Pigou propos d'utiliser un système de taxation afin de faire coïncider le rendement privé et le rendement social. C'est cette «taxe pigouvienne» qui inspire aujourd'hui le principe pollueur/payeur et la **fiscalité écologique**. En 1931 (*The Economics of Exhaustible Resources*), H. Hotelling (1895-1973) montre qu'en **concurrence pure et parfaite** (pas de **rente de monopole**), l'exploitation d'une ressource épuisable conduit à la fixation d'un **prix** qui optimise l'exploitation de la ressource. En effet, au fur et à mesure que la ressource s'épuise, le prix incorpore une rente de rareté (ou rente de Hotelling) : plus la ressource s'épuise, plus le prix s'élève de sorte qu'au moment où la ressource est épuisée la demande est nulle. Même si l'exploitation des ressources épuisables ne se déroule généralement pas en situation de concurrence pure et parfaite, l'analyse de Hotelling a l'intérêt de montrer l'importance des signaux fournis par les prix : quand les prix augmentent, la **demande** tend à baisser et l'offre tend à augmenter (rentabilisation de certaines ressources, **innovations** permettant d'offrir des ressources de substitution et/ou d'utiliser moins de ressources pour un même service).

Une autre contribution importante a été fournie par R. Coase (*The Problem of the Social Cost*, 1960). Pour lui, le recours à l'**État (réglementation, taxation)** doit être limité et, dans de nombreux cas, les défaillances du marché résultent d'une absence de définition des **droits de propriété**. Il est donc préférable de définir des droits de propriété et de s'en remettre à des arrangements privés et à des mécanismes de **marché** pour faire émerger des solutions optimales aux problèmes d'**externalités**. La mise en place de **marchés de permis d'émission** résulte de ce type d'analyses qui a été prolongé notamment par J.H. Dales (1928-2007, *Pollution, Property and Price. An Essay*, 1968).

● Des enjeux nouveaux : épuisement des ressources, réchauffement climatique, développement durable

Une nouvelle étape des rapports entre économie et écologie s'ouvre en 1972. Cette année-là, sous l'influence d'I. Sachs, alors conseiller du secrétaire général de l'ONU, le concept d'écodéveloppement est utilisé à l'occasion d'une conférence internationale sur le développement qui se tient à Stockholm. La même année est publié le rapport Meadows commandé par le Club de Rome. Ce texte publié en français sous le titre « *Halte à la croissance ?* », lance le débat sur la croissance zéro en mettant en avant les dangers liés à l'épuisement des ressources naturelles et à la pollution. Un vaste débat s'engage, certains économistes reprochant au rapport Meadows sa posture malthusienne. Cependant le débat qui est lancé va se poursuivre et s'amplifier en 1979, l'ONU organise sa première conférence sur le climat à Genève. En 1987 paraît le Rapport de G.H. Brundtland qui popularise le concept de **développement durable**. Ce rapport prépare le Sommet de la terre organisé à Rio en 1992. Au cours de ce sommet plusieurs documents importants sont adoptés en particulier la Convention cadre sur le climat qui débouche en 2007 sur le Protocole de Kyoto. Celui-ci expire en 2012, le sommet de Copenhague de décembre 2010 devait préparer l'après Kyoto. Compte tenu du caractère de plus en plus précis et inquiétant des travaux du Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC, créé en 1990), l'enjeu était de mettre au point des mesures contraignantes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES). Un large accord existe en effet sur le fait que ce sont les émissions de GES qui sont à l'origine du réchauffement climatique. Faute d'une action rapide, des effets irréversibles risquent de se produire si la température augmente de plus de 2°Celsius par rapport à l'ère pré-industrielle. Mais la **Conférence de Copenhague** n'a débouché sur aucun accord précis. Les États-Unis et certains **pays émergents** craignent manifestement que la transition vers une économie décarbonnée ne soit trop coûteuse. Pourtant, le rapport de l'économiste N. Stern publié en 2005 a chiffré le coût du changement climatique (inondations, augmentation des ouragans, fonte des glaces, canicules, effets sur l'agriculture et les migrations, etc.) et a montré que le rapport coût avantage de mesures prises aujourd'hui pour réduire les émissions de GES était très favorable compte tenu des coûts importants qui pourraient ainsi être économisés dans le futur. Le rapport a aussi chiffré le coût de la non action (*Business as usual*) en montrant qu'il s'agit d'un choix porteur de risques considérables pour l'avenir.

Si la question du réchauffement climatique est au centre des préoccupations au début du XXI^e siècle, de nombreuses questions qui concernent les rapports entre économie et environnement se révèlent préoccupantes. La gestion des **biens communs** fait l'objet de nombreux débats, en particulier en ce qui concerne les ressources halieutiques et l'eau. La question des déchets, notamment ceux qui sont liés à l'urbanisation galopante est très problématique, tout comme déforestation, la biodiversité, l'épuisement des énergies fossiles, la gestion de la sécurité nucléaire et de la gestion des déchets de cette industrie, etc.

■ L'APPORT DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE À LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES

● **Soutenabilité, croissance verte ou décroissance**

En dépit de la multiplicité des débats, une question centrale est posée : est-il possible, d'un point de vue écologique, de poursuivre durablement le rythme actuel de la **croissance économique** ? C'est ce que l'on appelle la question de la **soutenabilité** de la croissance. Le concept de développement durable (*Sustainable Development*) a été forgé pour souligner que le développement et la croissance sont nécessaires, mais que les choix faits aujourd'hui doivent prendre en compte le bien-être des générations futures et pas seulement le bien-être des générations présentes.

Pour certains économistes, qui soutiennent la thèse de la **soutenabilité faible**, la croissance et les mécanismes de marché correctement organisés par des institutions publiques et privées, doit permettre d'assurer le développement durable. En effet si la croissance réduit le stock de capital naturel, celui-ci est substituable par du capital physique et du **capital humain** de sorte que le stock total de capital peut s'accroître même si le stock de capital naturel diminue. Dans cette perspective, on fait confiance aux innovations technologiques et à l'éducation pour faire émerger des réponses nouvelles (énergies renouvelables, économies d'énergie et de ressources naturelles, etc.). Les signaux donnés par les prix relatifs jouent ici un rôle décisif. Cependant, même certains économistes qui se situent dans la perspective de la **soutenabilité faible**, insistent sur le rôle essentiel des pouvoirs publics, notamment à travers la fiscalité écologique et la réglementation, pour impulser la conversion de l'économie à une croissance verte : l'État doit accompagner les mutations de l'emploi, stimuler l'effort d'innovation et de formation, indemniser les perdants de la conversion écologique. Ce point est décisif car de nombreux observateurs soulignent qu'il existe un lien fort entre la nécessaire réponse à l'urgence écologique et le souci de la **justice sociale**. Par exemple, les pays émergents sont tentés à faire observer qu'on veut leur imposer des contraintes écologiques que les pays aujourd'hui n'ont pas eu à respecter lorsqu'ils étaient au même stade de développement. Comme l'a montré la conférence de Copenhague on ne peut convaincre les pays du Sud de s'engager dans des politiques de réduction des émissions de GES que si on leur offre en contrepartie des compensations (ouverture accrue des marchés des pays développés, **transferts de technologies**, etc.). Il en va de même à l'intérieur de chaque pays, si certaines régions ou certains pays voient leurs avantages réduits du fait de la conversion écologique de l'économie, ils doivent être indemnisés.

Cependant, d'autres économistes adoptent une position plus radicale (**soutenabilité forte**) : ils considèrent que les trois types de capitaux ne sont pas substituables et que l'épuisement des ressources, comme les irréversibilités produites par certaines transformations écologiques, sont si menaçantes qu'il faut opter pour une politique de **décroissance soutenable**. Ni le développement durable, ni la croissance verte ne trouvent grâce à leurs yeux. Pour eux la contrainte majeure est de nature environnementale et il faut remettre en cause radicalement le productivisme et la société de consommation en transformant radicalement les modes de vie (relocalisation des activités économiques, abandon de la recherche de la maximisation de la **consommation**, développement d'une agriculture paysanne de proximité, adoption de modes de vie reposant sur la « frugalité conviviale », etc.).

● **Réglementation et instruments économiques d'action sur l'environnement**

Les économistes jouent un rôle très important dans les débats relatifs à l'environnement. Ils ont, par exemple, participé très activement aux travaux du GIEC aux côtés des climatologues, océanologues, etc. Cette situation est facile à expliquer : les questions environnementales renvoient à des coûts (les **externalités négatives**, et à des avantages (la sauvegarde des biens communs par exemple), elles renvoient aussi à des questions d'**incitation** (comment faire en sorte que les **agents économiques** adoptent les comportements jugés souhaitables, etc.). La **science économique** ne peut donc pas prétendre traiter seule des questions environnementales, mais elle dispose d'un certain nombre d'outils qui permettent d'éclairer certains débats et de proposer des dispositifs de politique environnementale.

Traditionnellement on distingue deux grandes catégories d'instruments et les instruments réglementaires et les instruments économiques. La formulation ne doit pas induire en erreur : dans les deux cas, les mesures prises ont un impact économique. La différence c'est que les instruments réglementaires font appel à la contrainte, alors que les instruments économiques font appel à des mécanismes d'incitations reposant sur les prix.

Les instruments réglementaires ont le grand intérêt de pouvoir s'imposer grâce à la puissance étatique. Ils sont particulièrement bien indiqués quand il s'agit de lutter contre un danger grave ou lorsqu'il s'agit d'éviter des irréversibilités. C'est ainsi par exemple que l'on a interdit, avec une période transitoire, l'utilisation d'essence comportant des additifs à base de plomb. Les constructeurs automobiles ont été obligés de s'adapter à cette réglementation, de même que les producteurs et distributeurs de carburants. Les chloro-fluoro-carbonnes, qui ont un impact très négatif sur la couche d'ozone ont été interdits, alors qu'ils étaient largement utilisés pour la fabrication des réfrigérateurs. L'usage de l'amiante a été interdit pour des raisons liées à la santé

publique (mais la réglementation n'a été obtenue qu'au bout d'une très longue mobilisation contre le lobby de l'industrie). L'exportation de la fourrure des bœufs phoque a été décidée pour sauvegarder cette espèce de même que des règles très strictes portent sur le commerce des animaux sauvages ou des bois tropicaux. La **réglementation** est parfois un enjeu de politique internationale (voir le contentieux Europe/États-Unis sur le bœuf aux hormones).

La réglementation, peut être efficace, mais elle présente un certain nombre d'inconvénients : elle a un coût élevé tant en ce qui concerne sa production (quelle norme choisir ? faut-il interdire les OGM ?, etc.) qu'en ce qui concerne son application. Par ailleurs, une réglementation est par nature uniforme et de ce fait, elle affecte différemment les agents concernés, au risque parfois de produire des distorsions.

Les économistes, s'ils n'excluent pas l'instrument réglementaire, préfèrent en général les instruments économiques. Ceux-ci sont au nombre de deux : la taxation et la mise en place de marchés grâce à la définition de droits de propriété.

La taxation est héritée des analyses d'A.C. Pigou. Elle repose sur l'idée que si les prix ne véhiculent pas la bonne information (parce qu'il y a des externalités négatives par exemple) les agents ne prendront pas les décisions socialement optimales. Par exemple si une entreprise a la possibilité de rejeter gratuitement ses eaux usées dans la rivière voisine, elle ne sera pas incitée à réduire (et encore moins à supprimer) ces rejets polluants. Or ceux-ci affectent le bien-être des autres utilisateurs de la rivière (touristes, pêcheurs, agriculteurs, promeneurs, etc.). En taxant les rejets, on envoie un signal à l'entreprise le coût privé se rapproche du coût social et l'entreprise est incitée à traiter ses eaux avant de les rejeter. Il faut pour cela que le coût de la taxe soit supérieur au coût de la dépollution. Le projet de taxe carbone (débat, puis abandonné en France) reposait sur cette logique, il s'agissait par la taxation d'inciter les utilisateurs à réduire leur consommation de produits carbonés et donc de réduire les émissions de GES. La taxation a un avantage majeur, elle permet de savoir *ex ante* quel sera le coût de la mesure. Mais par contre, faute d'informations suffisantes sur l'**élasticité prix** du comportement des agents, rien n'assure que la réduction de la pollution ou le freinage du prélèvement des ressources naturelles seront suffisants. La question du montant de la taxe est donc décisive, si elle est trop faible elle risque de ne pas modifier les comportements, si elle est trop forte, elle risque d'avoir des effets pervers. Par exemple le rejet de la **taxe carbone** a été fondé en France sur l'argument selon lequel les **entreprises** allaient voir leur **compétitivité prix** se dégrader et les catégories modestes, faute de capacité de substitution, allaient voir leur **pouvoir d'achat** diminuer à cause de la hausse des prix des carburants et du chauffage. Dans une économie mondialisée caractérisée par la **concurrence fiscale**, la question de la mise en place de taxes globales dans le cadre d'une **gouvernance mondiale** est évidemment décisive. La mise en place de telles taxes est d'autant plus justifiée que sous certains aspects l'environnement est un **bien commun**.

La mise en place de mécanismes de marché (marchés de permis d'émission) a été expérimentée dans de nombreux pays (aux États-Unis avec l'oxyde de soufre, en Europe avec les GES). L'avantage principal des marchés de permis d'émission c'est qu'ils permettent de fixer *ex ante* la quantité de rejets polluants qui est admise. C'est le marché qui détermine ensuite le prix des permis d'émission (et donc le coût pour les utilisateurs). Un autre avantage des marchés de permis c'est qu'ils permettent à chaque agent de s'adapter aux contraintes en fonction de leur situation spécifique (certaines entreprises préféreront réduire leurs émissions et vendre leurs **permis d'émission**, d'autres préféreront supporter le coût des permis). Cette souplesse du dispositif conduit aussi à faire porter l'effort de réduction là où il est le moins coûteux. Pour autant, le système de marché a lui aussi des coûts et des inconvénients. Il doit d'abord être créé par les pouvoirs publics qui déterminent le montant total des permis attribués et leur répartition. Il suppose ensuite des **coûts de transaction** entre les participants au marché (négociation des contrats, fonctionnement d'un marché organisé, etc.). Il faut aussi que les pouvoirs publics contrôlent que les installations soumises au marché respectent bien les permis qui leur ont été attribués ou qu'elles ont achetés. On comprend pourquoi un système de marché de permis d'émission peut concerner quelques centaines ou quelques milliers d'installations polluantes à l'échelle d'une économie et pas les millions de ménages. Dans ce dernier cas la taxation est préférable (si elle est politiquement acceptée).

L'analyse économique permet donc de montrer que les trois grands types d'instruments utilisables dans le cadre d'une politique environnementale ont des avantages et des inconvénients. Il appartient au pouvoir politique de décider au cas par cas l'instrument à privilégier en fonction de considérations techniques (chaque instrument est plus ou moins adapté à chaque type de problème), mais aussi en fonction de considérations politiques (les divers instruments sont plus ou moins bien acceptés par les électeurs).

► **Capital et investissement** ► **Croissance économique** ► **Entreprise** ► **Fluctuations et crises**
 ► **Économie du développement** ► **Mondialisation** ► **Système productif** ► **Tarification au coût marginal**

● ABDELMALEK L., MUNDIER P., (2010), *Économie de l'environnement et du développement durable*, De Boeck

BONTEMPS P., ROTILLON G., (2007), *L'économie de l'environnement*, La Découverte, « Repères ».

BOUJAUD A., GONDRA N., (2009), *L'empreinte écologique*, La Découverte, « Repères ».

FITOUSSI J.-P., LAURENT E., (2008), *La nouvelle écologie politique*, Le Seuil, « La République des idées ».

ROTILLON G., (2010), *Économie des ressources naturelles*, La Découverte, « Repères ».

SCHUBERT K., (2010), *Pour la taxe carbone. La politique économique face à la menace climatique*, Rue d'Ulm.

O OSTROM E., (2010), *Gouvernance des biens communs*, De Boeck.

GUESNERIE R., (2003), *Kyoto et l'économie de l'effet de serre*, Rapport au Conseil d'analyse économique, La Documentation française.

REGARDS CROISÉS SUR L'ÉCONOMIE, (2009), *Les économistes peuvent-ils sauver la planète ?*, La Découverte.

TIROLE J., (2009), *Politique climatique : une nouvelle architecture internationale*, Rapport au Conseil d'Analyse Économique, La Documentation française.

© Les notes de veille du Conseil d'Analyse Stratégique :
http://www.strategie.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=12

Rapport sur le développement dans le monde 2010 : Développement et changement climatique
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/ACCUEILEXTN/EXTDECPGFRE/EXTDECRESINFRE/EXTTRDMINFRE/EXTRDM2010INFRE/0,,menuPK:5358552~pagePK:64168427~piPK:64168435~theSitePK:5358346,00.html>

Site du Programme des Nations Unies pour l'Environnement :
<http://www.unep.org/french/>

La page personnelle d'Olivier Godard
<http://www.ceco.polytechnique.fr/perso/perso.php?Login=Godard>

Olivier Godard : La pensée économique face à la question de l'environnement
<http://hal.inria.fr/docs/00/24/29/37/PDF/2004-12-17-194.pdf>

ÉCONOMIE EXPÉRIMENTALE

L'économie expérimentale est une branche de la **science économique** qui « utilise l'expérimentation comme méthode d'investigation en économie » (N. Eber et M. Willinger, 2005). L'expérimentation consiste à reproduire en laboratoire une situation économique stylisée dont les paramètres sont contrôlés par l'expérimentation. Des incitations, souvent monétaires, sont mises en place afin d'impliquer les acteurs de l'expérimentation. Il s'agit donc de créer un environnement contrôlé afin de reproduire une situation reflétant les conditions de la théorie. Pour V. Smith, prix Nobel en 2002 (avec D. Kahneman, spécialiste de l'**économie comportementale**), l'économie expérimentale est à la science économique ce qu'une soufflerie serait à la physique des fluides...

Parmi les nombreuses expériences menées par V. Smith, certaines confortent la théorie néoclassique standard. Par exemple, V. Smith organise un **marché** en répartissant les participants, de manière aléatoire, entre demandeurs et offreurs d'un seul et même bien. Le mécanisme d'interaction entre les participants est celui d'une enchère où chacun, offreur ou demandeur, peut soumettre, au moment qu'il choisit, une proposition de vente ou d'achat indiquant un **prix**. L'expérimentation fait nettement ressortir une convergence et rapide vers le **prix d'équilibre** théorique, bien que l'information soit incomplète.

D'autres expériences vont à l'encontre de la théorie standard et ne confirment pas les conclusions de la **concurrence pure et parfaite**. Par exemple, sur marché spéculatif, les prix de l'**actif** considéré sont restés supérieurs à la valeur théorique.

L'économie expérimentale est ainsi un moyen de tester les **postulats** traditionnels de la **microéconomie**, comme la **rationalité** de l'*homo œconomicus*. Elle permet d'analyser en profondeur des domaines qui se prêtent mal au recueil de données comme la circulation de l'information, l'importance de la communication ou encore les modes de coordination.

► **Épistémologie économique** ► **Théorie des jeux**

ÉCONOMIE GÉOGRAPHIQUE

L'économie géographique est un domaine de l'analyse économique qui cherche à rendre compte de l'**agglomération** des **agents économiques** dans un espace donné (les zones côtières de la Chine continentale par exemple). Dans les années 1990, la nouvelle économie géographique a cherché à expliquer les processus dynamiques centripètes en s'appuyant sur des **effets d'apprentissage** (*learning by doing, learning by using*) et des **effets d'agglomération**. Elle repose sur une pluralité de modèles avec notamment deux hypothèses de base communes :

- la **concurrence imparfaite**, de nature oligopolistique ;
- des externalités entre **producteurs**, entre **producteurs et consommateurs**, entre **entrepreneurs** et travailleurs au sein d'un **marché local**.

L'économie géographique conduit à certaines conclusions :

– une firme se localise dans les régions qui offrent le potentiel marchand le plus élevé et/ou les **coûts de production** les plus faibles ;

– la part de la **production** d'un pays dans la production mondiale est reliée à sa part dans la demande mondiale (mais cette prédiction n'est que partiellement validée empiriquement) ;

– l'attractivité d'un pays se traduit par une augmentation de la rémunération des facteurs.

En conséquence, pour les pays (ou les régions) à l'écart d'une dynamique d'agglomération, les écarts technologiques et les écarts de **revenus** tendent à se creuser.

► **Économie du développement** ► **Mondialisation**
► **Système productif** ► **Centre** ► **Croissance endogène** ► **Coûts de transaction** ► **District industriel** ► **Division internationale du travail**
► **Économie industrielle** ► **Modèle gravitaire** ► **Pôle de croissance** ► **Pôle de compétitivité** ► **Politique industrielle**

ÉCONOMIE INDUSTRIELLE

L'économie industrielle étudie le fonctionnement du **système productif** (organisation des **marchés**, comportement stratégique des **entreprises**). Elle est un outil d'aide à l'élaboration des décisions par les dirigeants d'entreprise (stratégie de l'entreprise) et par les instances de régulation des marchés (analyse des situations de marché non optimales du point de vue du bien-être). Ce champ de l'analyse économique se renouvelle de façon permanente pour interpréter les principales mutations de l'environnement industriel (guerres des **prix**, **investissements** massifs dans les technologies de l'information, **fusion**, **externalisation** et **délocalisation** de la production...).

⇒ Pour certains économistes, l'économie industrielle n'est qu'un champ d'application de la **micro-économie** (dont elle utilise les concepts et outils d'analyse), pour d'autres économistes c'est une discipline à part entière faisant appel à des domaines variés de l'analyse économique (la **concurrence imparfaite**, la théorie des contrats, la théorie de l'innovation, l'économie de la connaissance, l'économie géographique...).

⇒ L'industrie doit être envisagée au sens large.

► **Productivité** ► **Système productif** ► **Centre** ► **Croissance endogène** ► **Coûts de transaction** ► **District industriel** ► **Division internationale du travail** ► **Firmes réseaux** ► **Pôle de croissance** ► **Pôle de compétitivité** ► **Politique de la concurrence** ► **Politique industrielle**

ÉCONOMIE MARCHANDE

Une économie marchande est une économie où les décisions relatives à l'**allocation des ressources productives** sont des décisions individuelles qui ne sont donc pas coordonnées *ex ante* (alors que dans les économies non-marchandes, la **coordination** est assurée par la tradition, les normes sociales, les relations de pouvoir ou de parenté). Le **marché** est donc la procédure qui assure la **coordination** de ces décisions individuelles par le mécanisme des **prix**.

⇒ Le terme économie marchande est plutôt utilisé par des auteurs marxistes ou hétérodoxes, les auteurs libéraux préfèrent généralement **économie de marché**.

► **Marchés et prix** ► **Capitalisme** ► **Économie de marché libérale** ► **Système économique** ► **Théorie économique**

ÉCONOMIE MIXTE

Une économie mixte est un **système économique** qui fait coexister l'intervention économique de l'État (**entreprises publiques**, **planification indicative**, **protection sociale**...) et la **régulation** par le **marché**.

⇒ L'économie mixte est souvent présentée comme une troisième voie entre l'économie de marché et le **socialisme**.

⇒ La plupart des pays développés à économie de marché sont, à des degrés divers, des économies mixtes.

► **Système productif** ► **Capitalisme** ► **Économie de marché** ► **Économie de marchés coordonnés** ► **Économie solidaire** ► **Économie sociale** ► **Théorie économique** ► **Variété des capitalismes**

ÉCONOMIE MONDE

Le concept d'économie monde a été forgé par l'historien F. Braudel (1902-1985) et repris par I. Wallerstein (*Le capitalisme historique*, 1985) qui parle plutôt pour sa part de « système-monde ». Pour ces auteurs, au cours de l'histoire, l'économie mondiale a été structurée par un ensemble de relations productives, marchandes et financières organisées autour d'une région, d'une ville ou d'un pays. Anvers, Venise, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, les États-Unis se sont ainsi succédé comme centres des économies-monde.

► **Mondialisation** ► **Capitalisme** ► **Système économique** ► **Théorie économique**

ÉCONOMIE MONÉTAIRE

Une économie monétaire est un **système économique** au sein duquel les **échanges** sont réglés en **monnaie**.

⇒ Pour les auteurs dichotomistes, il n'y a pas de différence de nature entre économie monétaire et économie de troc. En revanche, pour les auteurs qui refusent la dichotomie, il existe une différence radicale entre ces deux types d'économies, notamment parce que la monnaie conduit à prendre davantage en compte les **arbitrages intertemporels**.

► **Monnaie** ► **Création monétaire** ► **Économie d'endettement** ► **Économie monétaire de production** ► **Loi des débouchés** ► **Neutralité de la monnaie** ► **Mécanisme cumulatif wicksellien**

ÉCONOMIE MONÉTAIRE DE PRODUCTION

Les théoriciens de l'économie monétaire de production s'opposent à la **théorie néoclassique** dans la mesure où celle-ci analyse en fait une économie d'échange (commissaire-priseur walrassien) sans **monnaie** (monnaie neutre, **dichotomie**). Ils considèrent qu'il faut analyser la **production** en accordant une grande importance au temps et aux **anticipations** et qu'il n'est pas possible de séparer phénomènes réels et phénomènes monétaires (la monnaie est active, la **création de monnaie** joue un rôle décisif dans le financement de la production).

La plupart des auteurs qui se réclament de l'économie monétaire de production sont keynésiens et mettent l'accent sur l'hétérodoxie de J. M. Keynes (1883-1946). D'autres considèrent que K. Marx (1818-1883) est lui aussi un théoricien de l'économie monétaire de production et que F. Hayek (1899-1992) lui-même s'inscrit dans ce type d'analyse lorsqu'il publie *Prix et production* (1931).

► **Monnaie** ► **École autrichienne** ► **École circuitiste** ► **Théorie économique**

ÉCONOMIE NATIONALE

► **Unités résidentes** ► **Territoire économique**

ÉCONOMIE NORMATIVE

L'économie normative est un domaine de l'analyse économique qui ne se limite pas à formuler des jugements de faits, mais qui vise à fonder rationnellement des jugements de valeur portant sur des questions économiques. L'étude de la **justice sociale**, par exemple, relève de l'économie normative.

tive. Alors que l'économie positive énonce ce qui est, l'économie normative énonce ce qui devrait être.

► **Épistémologie économique** ► **Doctrines économiques** ► **Théorie économique**

ÉCONOMIE OUVERTE

Une économie est dite ouverte quand elle ne met pas d'entraves tarifaires ou réglementaires aux échanges avec les autres nations : le **taux d'ouverture** et le **taux de pénétration** tendent à s'élever. La libre circulation des capitaux (investissements de portefeuille et investissements directs) avec le Reste du monde est un degré supplémentaire d'ouverture. Selon la théorie néoclassique, une économie ouverte au libre-échange est plus concurrentielle, l'allocation des ressources tend à être optimale. À long terme, l'intégration économique par le marché devrait conduire à un espace mondial unifié. Dans les modèles d'analyse de l'efficacité de la politique monétaire et budgétaire (modèle IS/LM/BP, par exemple) on différencie les configurations d'une économie fermée (sans mouvements de capitaux) ou ouverte (avec mouvements de capitaux).

⇒ Dans l'économie mondiale aujourd'hui, l'ouverture n'est jamais complète. Même les pays qui se réclament du libre-échange maintiennent de nombreuses entraves tarifaires et non tarifaires aux échanges et des obstacles aux mouvements de capitaux (on parle parfois de « patriotisme économique »).

► **Commerce international** ► **Finances internationales** ► **Mondialisation** ► **Autarcie** ► **Barrières non tarifaires** ► **Balance des paiements** ► **Contrainte extérieure** ► **Équilibre externe** ► **Protectionnisme**

ÉCONOMIE PLANIFIÉE

Une économie planifiée est un **système économique** au sein duquel la **coordination** des décisions des **agents économiques** (en particulier des producteurs) est organisée de façon consciente et *ex ante* par un organisme de planification.

Dans une économie intégralement planifiée, les relations marchandes sont totalement inexistantes. Dans la plupart des économies planifiées qui ont effectivement fonctionné, des marchés existaient, soit de façon clandestine (économie souterraine) soit de façon officielle.

⇒ Il existe différentes formes de planification : planification indicative, planification impérative, planification centralisée, planification décentralisée notamment.

⇒ Une controverse a opposé l'école autrichienne (L. Von Mises en particulier) et les défenseurs de la planification (O. Lange en particulier). Pour L. Von Mises (1881-1973), le calcul économique est impossible dans une économie socialiste, car les prix ne résultent pas de la libre confrontation de l'offre et de la demande et, par conséquent, l'information qu'ils véhiculent est de mauvaise qualité. Les Autrichiens considèrent qu'il faut non seulement un marché libre des biens de consommation, mais aussi des biens de production. Selon eux, il n'existe pas de moyen terme entre économie de marché et socialisme, par conséquent aucune économie mixte ne peut fonctionner correctement. Au contraire pour O. Lange (1904-1965), le planificateur peut jouer le rôle du commissaire-priseur et fixer un système de prix qui est à la fois rationnel (c'est-à-dire qui assure l'effi-

cience dans l'allocation des ressources productives) et conforme aux choix collectifs.

► **Marchés et prix** ► **Communisme** ► **Économie dirigée** ► **Économie en transition** ► **Socialisme** ► **Théorie économique**

ÉCONOMIE POLITIQUE

Au XIX^e siècle, le terme économie politique est employé pour désigner la discipline qui a pour objet l'étude des questions économiques (**production**, répartition, **échange**). D. Ricardo (1772-1823), K. Marx (1818-1883), J.-B. Say (1767-1832), A. Marshall (1842-1924), C. Menger (1840-1921), S. Jevons (1835-1882), L. Walras (1834-1910), par exemple, utilisent ce terme dans les titres de leurs ouvrages.

Cette formulation qui marque le lien de la discipline économique avec les choix politiques (donc les choix sur des valeurs ou choix éthiques) est progressivement critiquée et abandonnée par les économistes libéraux. La publication du livre de L. Robbins *Essai sur la nature et la signification de la science économique* (1932) marque un tournant en faveur de l'expression **science économique**. Certains libéraux distinguent en effet la politique (qui concerne les fins) et la science économique (qui porte sur le choix des moyens).

⇒ L'opposition entre le terme science économique et le terme économie politique ne doit donc pas être exagérée. Aujourd'hui, des auteurs marxistes ou radicaux utilisent l'expression économie politique, mais c'est aussi le cas d'économistes comme G. Abraham-Frois ou E. Phelps (Prix Nobel 2006).

► **Épistémologie économique** ► **Économie politique internationale** ► **Théorie économique**

ÉCONOMIE POLITIQUE INTERNATIONALE

Selon C. Chavagneux, l'économie politique internationale (EPI) étudie « la nature, le fonctionnement et la dynamique d'une économie mondialisée où l'espace de décision politique reste fragmenté, c'est-à-dire où il y a plusieurs États et des acteurs politiques internationaux autres que les États » (*Économie politique internationale*, 2004).

À l'articulation de la science économique et de la science politique, l'EPI vise à rendre compte, selon R. Gilpin, de « l'interaction dynamique dans les relations internationales entre l'accumulation de la richesse et la poursuite de la puissance ». L'économie politique internationale s'intéresse à des domaines divers comme le **protectionnisme**, le **système monétaire international**, la déréglementation des marchés financiers, mais aussi le pouvoir des **firmes multinationales** et des nouveaux acteurs internationaux, l'hyperpuissance américaine, ou encore la **gouvernance mondiale**.

⇒ L'analyse des liens entre économie et politique n'est pas nouvelle comme en témoignent les travaux des mercantilistes, des théoriciens de l'impérialisme, de l'école des choix publics, etc.

► **Mondialisation** ► **Économie dominante** ► **Théorie économique**

ÉCONOMIE POSITIVE

L'économie positive a pour objectif de formuler des lois, de construire des modèles visant à rendre

compte au mieux de la réalité. Toute analyse économique comporte donc nécessairement une dimension positive. Certains auteurs considèrent cependant que l'analyse économique ne doit en aucun cas prendre en compte des considérations relatives à l'éthique ou aux choix politiques. Elle doit s'en tenir strictement à énoncer des jugements de faits.

⇒ Ne pas confondre avec positivisme.

► **Épistémologie économique** ► **Économie normative** ► **Théorie économique**

ÉCONOMIE POST-KEYNÉSIEENNE

L'économie postkeynésienne est un programme de recherche qui développe une interprétation hétérodoxe de l'œuvre de J. M. Keynes (1883-1946). À la différence des économistes de la **synthèse néoclassique** (qui tentent de concilier l'œuvre de Keynes et l'approche néoclassique) et des **nouveaux keynésiens** (qui recherchent des fondements microéconomiques à la **macroéconomie**), les postkeynésiens mettent l'accent sur le principe de la **demande effective**, sur la **rigidité** ou la viscosité des **prix**, sur l'existence d'incertitudes, sur la différence radicale entre une **économie monétaire de production** et une **économie de troc**.

⇒ Les postkeynésiens contemporains se situent dans le prolongement des travaux des économistes de Cambridge comme J. Robinson (1903-1983), N. Kaldor (1908-1986), P. Staffa (1898-1983), etc.

► **Théorie économique**

ÉCONOMIE PURE

Le concept d'économie politique pure a été rendu célèbre par L. Walras (*Éléments d'économie politique pure*, 1874). Pour Walras, l'économie pure est une science, elle observe et explique, elle est tout à fait comparable aux sciences physico-chimiques. Elle se distingue de l'économie appliquée et de l'économie sociale.

► **Épistémologie économique** ► **Théories économiques** ► **Théorie néoclassique**

ÉCONOMIE SOCIALE

Le terme économie sociale a deux significations principales :

– En ce qui concerne l'analyse économique, on considère, à la suite de L. Walras (1834-1910), que l'économie sociale est « la partie de l'économie politique qui se consacre à l'étude de la répartition des **revenus** et des richesses d'un point de vue normatif ». Son critère est le juste selon Walras.

– En ce qui concerne les **systèmes économiques**, l'économie sociale (on dit aussi tiers-secteur) désigne un ensemble d'activités économiques qui ne relèvent ni de la logique capitaliste (recherche du **profit**) ni de la logique étatique (administrations et **entreprises publiques**). Les **coopératives**, les **mutuelles**, les associations gestionnaires, relèvent de l'économie sociale. Elles se caractérisent par leur but non lucratif (on ne rémunère pas le **capital**) et par leurs principes de fonctionnement démocratiques (chaque mutualiste ou coopérateur peut participer aux décisions et chacun dispose d'une voix).

⇒ Après la Seconde Guerre mondiale, la République Fédérale d'Allemagne s'est organisée sur la base de l'économie sociale de marché. Cette doc-

trine économique, développée notamment par W. Röpke et L. Ehrhard peut se résumer par la formule « autant de marché que possible, autant d'État que nécessaire ». Elle s'est accompagnée de la pratique de la cogestion avec les **syndicats** au sein des **entreprises**.

► **Capitalisme** ► **Économie de marché** ► **Économie solidaire** ► **État social** ► **Science économique** ► **Théorie économique**

ÉCONOMIE SOLIDAIRE

L'économie solidaire est constituée par l'ensemble des acteurs de l'économie qui cherchent à articuler l'échange avec la solidarité à travers une reformulation des droits économiques et sociaux. L'économie solidaire est une économie de proximité qui assure des **services collectifs** (éducation populaire, aide aux personnes démunies et aux **chômeurs de longue durée**, recyclage, protection de l'environnement, etc.) et qui opère avec des ressources marchandes et non marchandes (aides publiques et privées, bénévolat). Elle regroupe des **entreprises solidaires** employant des personnes exclues ou qui risquent de l'être, des initiatives locales pour produire, consommer, employer, épargner et décider autrement. L'économie solidaire s'articule sur le plan international avec le **commerce équitable**.

Elle s'inscrit dans la tradition du mouvement ouvrier de l'économie sociale. Mais, l'économie solidaire met l'accent sur la gestion en réseau, la décentralisation des décisions, le primat de la proximité. Elle serait pour certains une alternative au **capitalisme**. Pour d'autres elle est elle-même confrontée aux problèmes de gestion ce qui atténue progressivement sa spécificité.

► **Système productif** ► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Économie du développement** ► **Économie et écologie** ► **Commerce équitable** ► **Économie marchande** ► **Économie domestique** ► **Économie alternative** ► **Équité** ► **Finance solidaire** ► **Normes sociales** ► **Normes environnementales** ► **Secteur informel** ► **Travail décent**

ÉCONOMIE SOUTERRAINE

L'économie souterraine est constituée de l'ensemble des activités économiques qui ne sont pas (ou très mal) enregistrées par la **comptabilité nationale** ou les statistiques officielles. On parle aussi d'économie cachée ou d'économie non officielle.

L'économie souterraine est constituée de trois types d'activités :

– les activités non marchandes non comptabilisées (**économie domestique**, activités communautaires et certaines activités associatives) ;

– les activités marchandes dissimulées (travail au noir...) ;

– les activités marchandes illicites (fraudes fiscales, trafic de drogue ou de devises, prostitution...).

⇒ L'existence d'une économie souterraine conduit à sous-estimer la **production** et à surestimer le **chômage**.

⇒ L'économie souterraine peut constituer un élément important de régulation de l'économie (secteur informel dans les pays du tiers-monde, marché noir dans les ex-économies socialistes...).

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Système productif** ► **Économie sociale** ► **Économie solidaire**

ÉCOTAXE

▷ *Fiscalité écologique*

EFFET BALASSA SAMUELSON

L'effet Balassa Samuelson introduit par B. Balassa (1964) et P. Samuelson (1964), désigne le processus d'appréciation du **taux de change** dans le processus de convergence économique.

Le **taux de change nominal** d'un pays en développement est inférieur au **taux de change en parité des pouvoirs d'achat (PPA)**, mais le processus de développement conduit à des **gains de productivité** rapides dans le secteur exposé à la **concurrence internationale**. Comme la hausse des salaires dans le secteur exposé se diffuse à l'ensemble de l'économie, il en résulte une montée des prix relatifs dans le secteur des biens non échangeables où la productivité n'a pas augmenté parallèlement. Il y a alors une augmentation des prix des biens nationaux par rapport à ceux de l'étranger et une appréciation du **taux de change réel**.

⇒ Cet effet concerne aussi les **économies en transition**.

► *Économie du développement* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Finances internationales*
 ► *Indicateur de développement humain* ► *Taux de change d'équilibre*

EFFET BOSKIN

L'effet Boskin est un effet de surestimation de l'inflation dans les **indices de prix à la consommation**. La commission Boskin avait mis en lumière cet effet aux États-Unis en 1996, en considérant que :

– l'utilisation d'un **indice de Laspeyres**, calculé à partir d'un panier de référence fixe entre deux relevés de **prix**, ne prend pas en compte la capacité des consommateurs à modifier la structure de leur panier en réaction aux variations des **prix relatifs** ;

– une pondération de l'indice surestime d'autant plus l'inflation qu'elle est ancienne (à cette époque, les pondérations étaient réajustées tous les dix ans aux États-Unis. Depuis, les instituts statistiques nationaux ont cherché à réduire l'effet Boskin).

⇒ Une surestimation de l'inflation a des conséquences sur la **politique monétaire** et sur la **politique budgétaire** à travers les **taux d'intérêt** notamment.

► *Marchés et prix* ► *Politique économique*
 ► *Banque centrale* ► *Cible d'inflation* ► *Courbe de Phillips* ► *Déflation* ► *Désinflation* ► *Effet prix*
 ► *Inflation* ► *Pacte de stabilité et de croissance*
 ► *Politique monétaire* ► *Règle de Taylor*
 ► *Stagflation* ► *Taux d'inflation* ► *Traité d'Amsterdam*

EFFET BOULE-DE-NEIGE

L'effet « boule-de-neige » désigne un mécanisme cumulatif d'endettement. Pour la **dette publique**, cet effet est utilisé pour rendre compte de la relation entre le déficit du budget de l'État et la **dette publique** quand le **taux de croissance économique** est plus faible que le **taux d'intérêt**.

Dans un tel contexte, un processus d'auto-alimentation de la dette (l'effet « boule-de-neige ») peut se mettre en place :

– la faiblesse de la croissance freine les rentrées fiscales et aggrave le **déficit budgétaire**, ce qui alourdit la dette ;

– les **taux d'intérêt élevés** augmentent le **service de la dette** (paiement des intérêts), donc le **déficit budgétaire** et la dette, etc.

Dans cette situation, il faut dégager un **solde budgétaire** primaire positif (recettes supérieures aux dépenses hors charges d'intérêt) pour pouvoir seulement stabiliser la dette publique.

⇒ L'effet « boule-de-neige » pose donc le problème de la **soutenabilité de la dette** publique. Au cours des années 1980 et au début des années 1990, la plupart des pays industrialisés connaissaient des **taux d'intérêt supérieurs** aux **taux de croissance**. Il n'est donc pas surprenant que ces pays se soient lancés dans des processus de réduction des **dépenses publiques**.

► *État* ► *Politique économique* ► *Dette souveraine*
 ► *Politique budgétaire*

EFFET CANTILLON

L'expression « Effet Cantillon » a été proposée par F. Hayek (1899-1992) pour désigner le fait que toute augmentation de la quantité de **monnaie** dans une économie s'accompagne d'une déformation de la structure des **prix relatifs**. Contestant l'approche quantitative, R. Cantillon (1697-1734) a en effet montré que l'augmentation de la quantité de monnaie ne se traduit pas par une augmentation simultanée et proportionnelle de l'ensemble des **prix**. Au contraire certains **prix nominaux** augmentent alors que d'autres restent stables de sorte que la structure des **prix relatifs** se déforme.

⇒ La mise en évidence de l'effet Cantillon conduit à remettre en cause les idées de **dichotomie** et de **neutralité de la monnaie** ainsi que la **théorie quantitative de la monnaie**.

► *Monnaie* ► *Dichotomie* ► *École autrichienne*
 ► *Inflation* ► *Monétarisme* ► *Neutralité de la monnaie*

EFFET D'ACCORDÉON

Dans la théorie des cycles de F. Hayek (1899-1992) l'effet d'accordéon désigne le processus qui conduit dans un premier temps à un allongement du **détour de production** supérieur à ce que justifie l'**arbitrage intertemporel** des agents, puis dans un second temps à une contraction brutale sous l'effet d'une crise de ce même détour de production (le **capital excédentaire** est détruit du fait des faillites d'**entreprises** notamment). Le niveau faible du **taux d'intérêt monétaire** pousse en effet les **entrepreneurs** à investir (allongement du détour de production), puis lorsque les **banques** contractent leur offre de **crédit**, provoquant une hausse des **taux d'intérêt**, la demande se contracte, des entreprises font faillite ce qui conduit à une destruction de **capital** (contraction du détour de production).

L'effet d'accordéon résulte donc d'une **surcapitalisation** conséquence d'un **taux d'intérêt monétaire** inférieur au **taux d'intérêt naturel**. On parle à ce propos d'une **théorie monétaire des crises**, puisque c'est l'excès d'**offre de monnaie** qui conduit à la baisse du **taux d'intérêt** courant et à un allongement excessif du détour de production. Mais le processus ne peut pas se poursuivre indéfiniment et, lorsque le **taux d'intérêt** du marché remonte, la longueur du détour

de production est ramenée à ce qui est conforme à la préférence pour le futur des agents économiques.

► **Épistémologie économique** ► **Fluctuations et crises** ► **Mécanisme cumulatif wicksellien** ► **Équilibre monétaire**

EFFET D'AGGLOMÉRATION

Les effets d'agglomération sont des effets externes liés à la concentration géographique des activités économiques qu'A. Marshall (1842-1924) avait remarqués dès 1920.

La Silicon Valley en Californie ou la Silicon Glen en Écosse sont des exemples de concentration géographique du secteur informatique.

Lorsque les effets d'agglomération sont positifs, on parle d'économies d'agglomération. Ces dernières peuvent avoir plusieurs origines car les entreprises localisées dans un même lieu peuvent bénéficier :

- d'un bassin d'emploi plus vaste ;
- de prix moins élevés pour les biens de production (marchés d'équipements productifs d'occasion par exemple) ;
- réseau étendu de sous-traitants ;
- des effets de retombées positifs en matière d'activités de recherche liés à une meilleure circulation de l'information.

L'origine des effets d'agglomération peut s'expliquer par :

– les avantages spécifiques d'un territoire géographique (existence de mines, de fleuves, de plaines, etc. ;

– le hasard historique : une firme s'est établie à un endroit donné puis a provoqué, par sa présence, des économies d'agglomération.

⇒ Les économies d'agglomération sont limitées par les coûts d'encombrement et de gestion liés à la concentration géographique. Il peut alors y avoir des déséconomies d'agglomération ou des effets de désagglomération.

⇒ Les effets d'agglomération peuvent être liés à des politiques d'aménagement du territoire.

► **Commerce international** ► **Croissance économique** ► **Économie du développement** ► **Système productif** ► **Croissance endogène** ► **Déséconomie d'échelle** ► **Économie d'échelle externe** ► **Économie géographique** ► **Productivité**

EFFET D'APPRENTISSAGE

L'effet d'apprentissage (*learning by doing*) désigne une augmentation de la productivité qui résulte de l'accumulation du savoir au fil du temps, à travers l'expérience acquise. K. Arrow en 1962, a été un des premiers à intégrer de tels effets dans les modèles de croissance. L'accumulation du capital favorise les transferts de connaissances entre les différents acteurs que ce soit au niveau d'une entreprise, d'une branche d'activité, ou d'un territoire.

Des effets d'apprentissage peuvent aussi être liés à l'élargissement des échanges, à la segmentation nationale ou internationale des processus productifs, à une meilleure formation du capital humain, à l'innovation qui alimente le stock de connaissances et de nouvelles routines.

Les effets d'apprentissage génèrent des externalités positives qui sont prises en compte dans les modèles de croissance endogène.

► **Croissance économique** ► **Politique économique** ► **Compétitivité** ► **Économie d'échelle** ► **Économie de la connaissance** ► **Effet d'agglomération** ► **Progrès technique**

EFFET D'ENCAISSE RÉELLE

L'effet d'encaisse réelle (ou effet Pigou) désigne le mécanisme selon lequel les agents économiques détiennent un montant relativement stable d'encaisses monétaires exprimées en termes réels (en pouvoir d'achat). Selon A. C. Pigou (1877-1959), l'effet d'encaisse réelle constitue un élément de stabilisation endogène de l'économie, ce qui limite la nécessité d'une intervention stabilisatrice des pouvoirs publics. En effet, en cas de baisse du niveau général des prix, la valeur réelle des encaisses nominales des agents augmente. Ces derniers peuvent donc réduire le montant nominal de leurs encaisses et augmenter leur demande de biens et services, ce qui a un effet de stimulation de l'activité économique. À l'inverse, en cas de hausse du niveau général des prix, les agents économiques doivent restaurer la valeur réelle de leurs encaisses, ils réduisent donc leur demande de biens et services, ce qui freine l'inflation.

► **Monnaie** ► **Politique économique** ► **Dichotomie**

EFFET D'ENTRAÎNEMENT

Il y a effet d'entraînement d'une activité économique sur une autre lorsque le développement de la première conduit au développement de la seconde.

L'effet d'entraînement le plus courant concerne la relation client-fournisseur. Par exemple au XIX^e siècle, l'essor du chemin de fer, par ses commandes, a induit une forte expansion des mines de charbon et de fer (rails, construction mécanique) mais aussi de l'exploitation forestière et de scieries (traverses des rails).

► **Économie du développement** ► **Effet d'agglomération** ► **Industries industrialisantes** ► **Pôle de développement** ► **Pôle de croissance**

EFFET D'ÉVICTION

Il y a effet d'éviction sur un marché lorsque la demande de certains agents est rationnée du fait de la présence d'autres agents plus puissants ou offrant plus de garanties qui se trouvent servis en priorité.

On parle en particulier de l'effet d'éviction exercé par le Trésor public sur le marché financier lorsqu'il doit lever des capitaux importants. Dans ce cas, il assèche le marché au détriment d'agents privés n'offrant pas sa qualité de signature. Il y a à la fois un effet-quantité du fait de l'importance de la ponction de l'épargne disponible et un effet-prix par la hausse des taux d'intérêt qui en résulte pour les agents privés qui ont un besoin de financement. ⇒ La mise en évidence des effets d'éviction est l'une des composantes de la critique libérale de l'intervention économique de l'État et du déficit budgétaire.

► **Monnaie** ► **État** ► **Politique économique** ► **Économie de l'offre** ► **Monétarisme**

EFFET D'HYSTÉRÉSIS

► **Hystérésis**

EFFET D'IMITATION

L'effet d'imitation selon J. Duesenberry (*Income, Saving and the Theory of Consumer*, 1949) désigne le comportement des individus qui cherchent à adopter le mode de consommation des groupes sociaux dont le **niveau de vie** est immédiatement supérieur au leur. L'effet d'imitation est l'autre face de l'**effet de démonstration** exercé par les ménages des catégories supérieures sur les classes moyennes. Celles-ci, par la volonté d'imiter les classes supérieures tendent à avoir une **propension à consommer** plus élevée.

► **Consommation et épargne** ► **Économie du développement** ► **Effet de démonstration** ► **Effet de distinction** ► **Effet de cliquet** ► **Société de consommation**

EFFET DE CLIQUET

Introduit par J.-S. Duesenberry (*Income saving and the theory of consumer behavior*, 1949) dans sa théorie de la **consommation**, l'effet de cliquet traduit la quasi-impossibilité de réduire de manière significative le niveau de consommation auquel les **agents économiques** se sont habitués. Le consommateur « mémorise » le plus haut niveau de consommation déjà atteint et il réagit à une réduction de son **revenu** par une augmentation de sa **propension à consommer** pour préserver son **niveau de vie**. Le niveau de la consommation au cours d'une période dépend du revenu courant et du niveau le plus élevé de revenu atteint dans le passé. Cet « effet de cliquet » a été critiqué puisque la consommation courante finit toujours par s'adapter à un revenu plus faible.

⇒ L'effet de cliquet est lié à la volonté des individus de maintenir leur statut social même en cas de baisse de leur revenu.

⇒ La notion d'effet de cliquet a été étendue à d'autres phénomènes économiques lorsque l'on a observé le caractère irréversible d'une évolution, par exemple en matière de progression des salaires.

► **Consommation et épargne** ► **Effet de démonstration** ► **Effet de signe** ► **Effet revenu** ► **Hystérésis** ► **Propension marginale à consommer**

EFFET DE COMMERCE

Un effet de commerce est un **titre négociable** permettant à son bénéficiaire de percevoir une somme d'argent déterminée à une échéance déterminée. Le chèque et la **lettre de change** sont, par exemple, des effets de commerce.

► **Monnaie** ► **Actif financier** ► **Crédit** ► **Escompte** ► **Monétisation des créances** ► **Taux d'intérêt**

EFFET DE CONTAGION

Un effet de contagion est un **effet externe** consécutif à un choc (hausse des **taux d'intérêt**, du **prix** du pétrole, etc.) qui se diffuse de façon similaire à un ensemble de pays ou de territoires à travers différents canaux (échanges de **biens**, de **services**, de **capitaux**, perception des **risques** par les agents, etc.).

► **Finances internationales** ► **Mondialisation** ► **Anticipation** ► **Confiance** ► **Économie d'échelle** ► **Effets d'entraînement** ► **Économie géographique** ► **Effet de seuil** ► **Effet de remous** ► **Prime de risque** ► **Risque de système**

EFFET DE DÉBORDEMENT

Un effet de débordement est un **effet externe** résultant de relations d'interdépendance entre les territoires. Il existe des effets de débordement positifs (par exemple par diffusion d'**innovations** entre des territoires) et des effets de débordement négatifs (par exemple le financement des **services publics** par les ressortissants d'un territoire permet aux ressortissants d'autres territoires une **consommation** sans contribution, de même la dépréciation de la **monnaie** d'un pays handicape la **compétitivité** des pays partenaires).

► **Économie du développement** ► **Système productif** ► **Intégration économique** ► **Système productif** ► **Économie géographique** ► **Effet de propagation** ► **Effet de remous** ► **Pôle de croissance**

EFFET DE DÉMONSTRATION

L'effet de démonstration mis en évidence par J.S. Duesenberry (*Income saving and the theory of consumer behavior*, 1949) traduit le fait que le consommateur détermine sa **consommation** par comparaison avec un groupe social de référence. Lorsque son **revenu** s'élève, un **ménage** a tendance à adopter le modèle de consommation des catégories plus favorisées que lui. Certains biens confèrent un statut social (*positional goods*). Ce modèle permet d'expliquer que l'on n'ait pas observé de baisse significative de la **propension à consommer** de long terme avec l'augmentation du revenu réel dans l'après-guerre, comme le laissait prévoir la **loi psychologique fondamentale** de Keynes. L'existence d'un effet de démonstration remet en cause l'indépendance des fonctions de préférences des consommateurs.

⇒ Au niveau international, l'école de la **dépendance** a mis lumière un effet de démonstration de la consommation des pays riches vers les pays pauvres.

► **Consommation et épargne** ► **Économie du développement** ► **Revenu** ► **Effet de distinction** ► **Effet de signe** ► **Effet Veblen** ► **Fonction de consommation** ► **Revenu relatif** ► **Revenu permanent** ► **Société de consommation**

EFFET DE DISTINCTION

Il y a effet de distinction quand la **consommation** relève d'un comportement visant à se positionner par rapport à d'autres groupes au sein de la hiérarchie sociale. La mode, la consommation de bien de luxe, l'**effet Veblen**, occupent une place privilégiée dans l'effet de distinction. Dans certains cas, le refus de consommer peut être aussi utilisé pour exprimer sa différence.

Selon E. Goblot (*La barrière et le niveau*, 1925), la distinction est ce qui distingue le bourgeois « ducommun ». Selon P. Bourdieu (*La distinction*, 1979) la consommation est dictée par des normes sociales préexistant aux choix des consommateurs. Elle est un moyen de se distinguer des autres et de montrer son appartenance à un groupe social donné. Le groupe au statut le plus élevé a tendance à imposer son modèle de consommation aux autres.

L'effet de distinction se superpose donc aux autres fonctions de l'objet, même si l'on ne peut pas réduire la consommation à la seule recherche de distinction.

► **Consommation et épargne** ► **Croissance économique** ► **Effet de démonstration** ► **Effet de**

signe ▷ *Fonction de consommation* ▷ *Revenu relatif*
▷ *Société de consommation*

EFFET DE DOMINATION

Selon Perroux (1903-1987), il y a effet de domination de A sur B, lorsque « abstraction faite de toute intention particulière de A, A exerce une influence sur B sans que la réciproque soit vraie ou sans qu'elle le soit au même degré » (*L'Économie du XX^e siècle*, 1961).

En insistant sur l'effet de domination, F. Perroux remet en cause l'approche néoclassique de la concurrence pure et parfaite, qui est, selon lui, le « monde du contrat sans combat ». Les rapports économiques ne sont pas des rapports entre agents qui se situent sur un pied d'égalité. Il considère par exemple que les centres et unités qui décident de l'investissement sont dominants par rapport aux centres et unités qui décident de l'épargne ; de même, l'offre exerce plus d'influence sur la demande que la demande n'exerce sur l'offre.

▷ *Économie du développement* ▷ *Croissance déséquilibrée* ▷ *Dépendance* ▷ *Économie géographique* ▷ *Effet de débordement* ▷ *Effet de remous* ▷ *Pôle de croissance*

EFFET DE FLEXION

On appelle effet de flexion les variations dans l'effectif de la population active qui découlent de modifications dans la situation de l'emploi. Par exemple, l'aggravation du chômage peut conduire certains chômeurs (âgés ou découragés) à se retirer du marché du travail. N'étant plus comptabilisés dans le chômage au sens du BIT, ils ne figurent plus dans les effectifs de la population active.

À l'inverse, un accroissement des offres d'emplois (demandes de travail) peut inciter certains actifs potentiels à se présenter sur le marché du travail, ce qui conduit à une baisse du chômage inférieure à la création d'emplois (taux de flexion) et même, dans certains cas, à une augmentation du chômage.

▷ *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Taux de flexion*

EFFET DE LEVIER

Le terme « effet de levier » est utilisé dans deux cas :

- sur les marchés financiers, on désigne sous ce terme l'effet d'amplification des gains ou des pertes lié à certains types d'opérations en bourse. Par exemple sur un marché dérivé une opération peut être réalisée avec un dépôt de 20 % au comptant, ce qui permet de jouer 5 fois la mise. Pour acheter à terme 1 000 titres de la société X à 100 € un agent économique se contente de déposer 20 000 € auprès d'une Chambre de compensation ou d'un intermédiaire financier. Si l'action monte de 5 %, il gagnera dans l'opération (1000 [5 % (100 €)] soit 5 000 € ou 25 % par rapport à son dépôt initial (5 000 €/20 000 €). Le rendement de l'opération atteint cinq fois le taux de variation du cours. Si au contraire, le cours baisse de 5 %, il fera l'objet d'un appel de marge (il devra déposer 5 000 € supplémentaires), l'effet de levier joue en sens inverse créant une tension sur les liquidités de l'agent ;

- en matière de financement des investissements, lorsque le taux d'intérêt réel est inférieur au taux de rentabilité économique, le recours à un finance-

ment par endettement accroît la rentabilité financière. Par exemple, soit une entreprise qui dispose d'un capital de 1 million d'euros dont la rentabilité économique est de 10 % alors que le taux d'intérêt n'est que de 5 %. Si elle double son capital en empruntant, son bénéfice passe de 100 000 € (soit 10 % de 1 000 000 €) à 150 000 € compte tenu des frais financiers de 50 000 € (soit {10 % 200 000 €} - [5 % 1 000 000 €]}), elle obtient une rentabilité des fonds propres de 15 % soit (150 000 € / 1 000 000 €). En cas de hausse des taux d'intérêts réels, l'effet de levier se retourne et joue en sens inverse ; on parle quelquefois « d'effet de massue ».

▷ *Capital et investissement* ▷ *Monnaie*
▷ *Fluctuations et crises* ▷ *Bourse des valeurs*
▷ *Efficacité marginale de l'investissement*
▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien* ▷ *Q de Tobin*
▷ *Rentabilité* ▷ *Rentabilité économique* ▷ *Taux de rentabilité financière* ▷ *Taux de rendement interne*
▷ *Théorème Modigliani-Miller* ▷ *Théorie de l'agence*

EFFET DE PATRIMOINE

L'effet de patrimoine, ou effet de richesse, traduit le fait qu'une variation de la valeur de leurs actifs patrimoniaux incite les agents économiques à modifier leur demande. Ils l'accroissent en cas de hausse de la valeur du patrimoine, ils la réduisent en cas de baisse.

▷ *Consommation et épargne* ▷ *Effet d'encaisses réelles* ▷ *Plus-value*

EFFET DE PROPAGATION

Un effet de propagation est selon G. Myrdal (1898-1987) « une impulsion d'un centre d'expansion économique vers d'autres régions », par exemple, à travers la hausse de la demande pour les produits de cette région.

Si l'effet de propagation est plus fort que l'effet de remous, émerge une dynamique cumulative puissante de renforcement de la croissance favorisant ce que F. Perroux appelle des pôles de croissance.

▷ *Économie du développement* ▷ *Intégration économique* ▷ *Système productif* ▷ *Économie géographique* ▷ *Effet externe*

EFFET DE REMOUS

Les effets de remous sont selon G. Myrdal (1898-1987), des perturbations dans les espaces régionaux. « L'expansion de la croissance d'une localité engendre des effets de remous dans les autres » par le mouvement de main-d'œuvre et de capitaux vers le territoire en expansion. Cet effet est négatif. Il peut être compensé par un effet de propagation.

▷ *Économie du développement économique* ▷ *Système productif*
▷ *Économie géographique* ▷ *Effet externe* ▷ *Effet de débordement* ▷ *Pôle de développement*

EFFET DE RÉSEAU

L'effet de réseau est un effet externe qui établit que l'utilité d'un bien pour un agent dépend du nombre des utilisateurs.

L'effet de réseaux peut être positif. C'est le cas dans la plupart des nouvelles technologies d'information et de communication : l'utilité et la valeur du réseau sont proportionnelles au nombre des utilisateurs et des clients.

L'effet de réseau est négatif quand il conduit à des effets d'encombrement, par exemple le réseau routier aux heures de pointe.

► *Économie du développement* ► *Capital social (sociologie économique)* ► *Croissance déséquilibrée* ► *Économie de réseau* ► *Économie géographique* ► *Effet de débordement* ► *Effet de remous* ► *Nouvelle économie* ► *Pôle de croissance* ► *Externalité de réseau*

EFFET DE RICHESSE

► *Effet de patrimoine*

EFFET DE SEUIL

L'effet de seuil exprime les ruptures dans l'évolution de certaines variables économiques dès lors qu'une valeur de cette variable a été franchie. Selon les théories économiques, l'effet de seuil peut jouer positivement, par exemple, selon la théorie de la *croissance endogène*, le franchissement d'un certain volume d'investissements en recherche-développement ou en capital humain favorise l'instauration de rendements croissants. En dessous d'un seuil minimal de compétences, un rattrapage en matière de technologie et d'effets d'apprentissage s'avère improbable. Des effets de seuil jouent dans l'attractivité des territoires avec des effets d'*agglomération*.

On parle d'effet de seuil désincitatif de la réglementation du travail : par exemple le dépassement d'un certain effectif de l'entreprise conduit à l'obligation de mettre en place un comité d'entreprise ou des délégués du personnel, ce qui dissuade le chef d'entreprise d'accroître le niveau de l'emploi.

► *Croissance économique* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Économie d'échelle* ► *Économie géographique*

EFFET DE SIGNE

Un effet de signe est une action d'un agent économique pour modifier les représentations des autres agents à son égard.

En matière de politique monétaire, une Banque centrale peut exercer des effets de signe vers les marchés financiers à travers des effets d'annonce qui seront plus ou moins crédibles.

En matière de consommation, l'effet de signe fait référence à un individu qui consomme pour donner une certaine représentation de lui-même. Les acquisitions de biens et services ou les dons visent à donner à voir un statut élevé, un certain dynamisme, la défense de valeurs de solidarité, de respect des équilibres écologiques etc. La consommation a alors, une dimension symbolique.

► *Consommation et épargne* ► *Consommation ostentatoire* ► *Crédibilité* ► *Effet de démonstration* ► *Effet de distinction* ► *Effet Veblen* ► *Homo oeconomicus*

EFFET DE SUBSTITUTION

On désigne par effet de substitution les variations de la demande d'un produit résultant de la modification

de son *prix relatif*. Par exemple, si le *prix* d'un bien A ne change pas et que le *prix* des autres produits augmente, le *prix relatif* de A diminue. Sa demande va s'accroître car des consommateurs vont préférer A qui leur offre une satisfaction comparable à d'autres biens devenus relativement plus onéreux.

► *Consommation et épargne* ► *Marchés et prix* ► *Biens de Giffen* ► *Bien inférieur* ► *Bien normal* ► *Bien supérieur* ► *Courbe d'indifférence* ► *Équilibre du consommateur* ► *Effet prix* ► *Effet revenu* ► *Taux marginal de substitution*

EFFET DE TUNNEL

L'effet de tunnel a été formulé par A. Hirschmann à propos des relations entre inégalités et développement. Il repose sur l'exemple hypothétique suivant : lorsqu'un embouteillage se forme sous un tunnel et que les véhicules sont bloqués, si l'une des files se met à avancer, les conducteurs des véhicules de l'autre file vont être partagés entre deux sentiments. D'une part, cette évolution leur donne l'espoir que l'embouteillage se débloque et qu'ils vont eux-mêmes avancer sous peu. D'autre part, si la situation se prolonge, ceux qui restent bloqués alors que les autres avancent vont supporter beaucoup plus difficilement la situation que lorsque tout le monde était bloqué.

Cet exemple illustre l'effet contradictoire du creusement des inégalités :

– sous certains aspects il suscite des ambitions accrues de la part de ceux dont la situation relative régresse, ce qui a un effet positif sur le dynamisme économique ;

– sous d'autres aspects il suscite la jalousie et la frustration et peut se révéler défavorable à la *croissance économique* du fait d'une moindre cohésion sociale.

► *Économie du développement* ► *Courbe de Kuznets*

EFFET EXTERNE (EXTERNALITÉ)

Un effet externe, ou externalité, est une conséquence (positive ou négative) d'une activité économique qui n'est pas prise en compte par le marché. La pollution liée aux rejets atmosphériques est, par exemple, un effet externe négatif ; l'augmentation de la valeur d'un terrain à la suite de la création d'une activité économique (station de sports d'hiver par exemple) est un effet externe positif.

En cas d'externalités, selon l'économie du bien-être, le système des *prix* ne guide plus les agents vers les décisions socialement optimales comme le suppose le modèle de concurrence parfaite et il en résulte des formes d'inefficacités dans l'organisation des activités de production et de consommation. En règle générale, en cas d'externalité négative, l'équilibre du marché se caractérise par un niveau de production supérieur à celui de l'optimum (on produit trop de biens qui occasionnent une pollution par exemple). En cas d'effet externe positif, le marché produit moins que l'optimum : il y a donc défaillance du marché. D'où la nécessité d'une intervention des pouvoirs publics pour revenir vers l'optimum, comme l'avait montré A.C. Pigou (1877-1959) dès 1920, en énonçant la théorie du bien-être.

L'intériorisation des effets externes est une solution à ce problème. Elle permet de réintroduire l'effet externe dans le calcul économique des agents par un système de taxation (en cas d'effet externe négatif) ou de subvention (effet externe positif). L'État peut

aussi édicter des normes et des règlements, réparer directement les dommages (nettoyage des plages polluées par une marée noire par exemple) ou prendre à sa charge tout ou partie de la production d'effets externes positifs (infrastructures de transport par exemple).

Une dernière forme d'intervention de l'État consiste, dans certains cas comme l'environnement, à recourir au **marché**. Il faut établir des **droits de propriété** (droits à polluer par exemple) et mettre en place les institutions permettant d'organiser un marché sur lequel ces droits seront échangés. Ces droits auront alors un prix de marché.

⇒ La mise en place de ces marchés nécessite une intervention publique qui devra fixer le nombre de permis d'émission (le volume de pollution maximal) ainsi que le processus d'attribution de ces permis entre agents. Il faut également prévoir un dispositif de surveillance.

► **État** ► **Économie et écologie** ► **Politique économique** ► **École des choix publics** ► **Économie de l'environnement** ► **Interventionnisme** ► **Libéralisme** ► **Marché de permis d'émission** ► **Théorie économique**

EFFET HIRSCHMAN

► **Effet de tunnel**

EFFET GERSCHENKRON

L'effet Gerschenkron désigne le fait que lorsqu'un pays connaît un **démarrage** économique tardif, son **taux de croissance** est d'autant plus élevé que son retard par rapport aux pays leaders est plus important. Ce phénomène, étudié par l'économiste américain d'origine russe A. Gerschenkron (1904-1978), est lié au fait que les pays « jeunes » utilisent les technologies les plus récentes et les plus productives.

La croissance industrielle de l'Allemagne au XIX^e siècle, comparée à celle de la Grande-Bretagne, est une illustration de l'effet Gerschenkron.

► **Croissance économique** ► **Économie du développement** ► **Convergence économique** ► **Transfert de technologie**

EFFET GIFFEN

L'effet Giffen désigne le fait que pour certains biens la quantité demandée s'élève avec le **prix**. Ce phénomène apparaît pour un type très spécifique de biens inférieurs pour lesquels l'**effet revenu** l'emporte sur l'**effet de substitution**.

► **Consommation et épargne** ► **Biens de Giffen** ► **Bien normal** ► **Bien supérieur** ► **Effet prix** ► **Élasticité-prix** ► **Équilibre du consommateur**

EFFET KING

On désigne par effet King, le fait qu'une variation de **production** entraîne une variation plus que proportionnelle des **prix**. L'**élasticité-prix** est inférieure à 1 en valeur absolue. Par exemple, en cas de croissance de la production de 10 %, il faudra une baisse des prix de plus de 10 % pour que la production soit totalement vendue.

⇒ À la fin du XVII^e siècle, l'économiste anglais G.M.A. King (1648-1712) a mis en évidence une loi selon laquelle la baisse des **prix agricoles** était

corrélée avec l'augmentation du volume de la **production agricole**.

⇒ L'effet King conduit à une situation où le **progress technique** peut jouer contre le producteur, tel est souvent le cas dans l'agriculture.

► **Consommation et épargne** ► **Marchés et prix** ► **Effet-prix** ► **Effet-revenu** ► **Élasticité-revenu** ► **Politique Agricole Commune**

EFFET PRIX

L'effet prix est la modification de la **consommation** résultant d'une variation de **prix**. On peut décomposer cette modification en deux effets qui se conjuguent :

– un **effet revenu**. Par exemple, une diminution du prix du produit accroît le **pouvoir d'achat** du revenu, ce qui se traduit le plus souvent, par une consommation plus importante ;

– un **effet de substitution**. Par exemple, une augmentation du prix accroît le prix relatif du produit, ce qui amène à le remplacer en partie par un autre.

► **Consommation et épargne** ► **Bien de Giffen** ► **Bien normal** ► **Bien supérieur** ► **Effet Giffen** ► **Équilibre du consommateur**

EFFET QUALITÉ

L'effet qualité désigne l'influence des variations de la qualité des produits sur la mesure de la variation de leur **prix**. Pour mesurer rigoureusement la variation de **prix** d'un produit, il faudrait que sa qualité demeure inchangée, condition rarement remplie aujourd'hui, même à court terme. Il faut donc estimer la part de la hausse du prix qui est imputable à la variation de la qualité.

⇒ L'effet qualité a été au centre des débats sur l'**inflation** à la fin des années 1990 (**effet Boskin**).

⇒ L'effet qualité influe sur l'évolution de la structure de la **consommation**.

► **Marchés et prix** ► **Effet prix** ► **Effet revenu** ► **Indice des prix** ► **Loi d'Engel**

EFFET REVENU

L'effet revenu traduit le fait qu'une variation de **prix** (toutes choses étant égales par ailleurs), modifie le **pouvoir d'achat** du revenu et donc la demande des **agents économiques**.

► **Consommation** ► **Effet de substitution** ► **Effet prix**

EFFET RYBCZINSKI

► **Théorème Rybczinski**

EFFET VEBLEN

L'effet Veblen désigne une situation dans laquelle la demande d'un **bien** est une fonction croissante de son **prix**.

L'effet Veblen concerne des **biens supérieurs** et s'explique par le fait que ces biens produisent un **effet de distinction**.

⇒ Ne pas confondre avec l'effet Giffen.

► **Consommation** ► **Consommation ostentatoire** ► **Effet de démonstration** ► **Effet de signe** ► **Effet prix** ► **Fonction de demande** ► **Fonction d'offre**

EFFET WICKSELL

▷ Effet de levier ▷ Mécanisme cumulatif wicksellien

EFFICACITÉ

▷ Efficience

EFFICACITÉ MARGINALE DU CAPITAL

L'efficacité marginale du capital est un concept forgé par J. M. Keynes (1883-1946) qui en donne la définition suivante : « le taux d'escompte qui, appliqué à la série d'annuités constituée par les rendements escomptés de ce capital pendant son existence entière, rend la valeur actuelle des annuités égales au prix d'offre de ce capital ». L'efficacité marginale du capital est synonyme de **taux de rendement interne** (TRI), c'est un indicateur de **rentabilité** anticipée. L'entrepreneur investit des unités successives de capital jusqu'au moment où l'efficacité marginale du capital est égale au **taux d'intérêt**.

⇒ L'efficacité marginale du capital permet de choisir entre différents projets d'investissement : elle incite d'autant plus à investir qu'elle est élevée et que le taux d'intérêt réel est faible.

▷ Capital et investissement ▷ Anticipation
▷ Placement ▷ Rentabilité économique
▷ Rentabilité financière ▷ Théorie keynésienne

EFFICIENCE

Au sens général, l'efficience caractérise un processus qui permet d'atteindre un objectif donné dans les conditions les plus favorables, c'est-à-dire à moindre coût.

Par exemple, des gains de productivité conduisent à une efficience accrue dans l'utilisation des facteurs de production. Certains économistes considèrent que les marchés sont efficaces dans la mesure où ils assurent au moindre coût et de la meilleure façon possible, la coordination des décisions décentralisées des agents et l'allocation des ressources productives. ⇒ Ne pas confondre efficience et efficacité. Une action est plus ou moins efficace au regard des objectifs visés. L'efficience s'apprécie au regard des moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs. Une action peut être efficace sans être efficiente : par exemple une allocation productive peut permettre d'atteindre le volume de production recherché mais au prix d'un gaspillage de facteurs de production.

▷ Marchés et prix ▷ Marché efficient ▷ Optimum de Pareto ▷ Théorie économique

EFFICIENCE DU MARCHÉ

▷ Marché efficient

EFFICIENCE X

On parle d'efficience X pour désigner le fait que dans les organisations productives, les conditions d'utilisation des facteurs de production dépendent du comportement des individus et de l'organisation. Introduit en 1966 par H. Leibenstein (1922-1994), ce concept d'efficience X remet en cause la théorie néoclassique pour laquelle l'allocation des ressources productives par le marché est efficiente.

⇒ Leibenstein baptise inefficience X le fait que la production réalisée est généralement inférieure à celle qui découlerait de l'utilisation optimale des facteurs au sein d'une entreprise ou d'une économie.

▷ Entreprise ▷ Théorie économique ▷ Théorie des coûts de transaction

EFFORT À L'EXPORTATION

L'effort à l'exportation mesure la part de la production nationale qui est exportée. Il se calcule en faisant le rapport :

$$\frac{\text{Exportations}}{\text{PIB}} \times 100$$

▷ Commerce international ▷ Compétitivité ▷ Part de marché ▷ Taux d'ouverture

ÉGALITÉ

L'égalité renvoie à plusieurs approches :

– une égalité des situations juridiques (droits politiques, droits de propriété) ;

– une égalité des chances qui repose sur un principe de compensation d'inégalités en amont du marché (accès des plus défavorisés à l'éducation, la santé) ;

– une égalité des situations par exemple, en matière de salaire, de revenus, de patrimoine...

⇒ La question de l'égalité renvoie plus précisément, à l'interrogation fondatrice d'A Sen (prix Nobel 1998), « l'égalité de quoi ? ». Le choix de critères d'égalité relève de la justice sociale. Selon J.-P. Fitoussi, « l'affirmation d'un principe d'égalité possède son négatif social, le consentement à d'autres inégalités. L'égalité des chances peut s'accommoder de très grandes inégalités de réalisation et donc de positions ».

▷ Protection sociale ▷ Commerce équitable ▷ École autrichienne ▷ Économie du bien-être ▷ Économie sociale ▷ Économie solidaire ▷ Équité ▷ État Providence ▷ Redistribution

ÉGALITARISME SPÉCIFIQUE

L'égalitarisme spécifique désigne une orientation des politiques publiques qui vise à atteindre l'égalité des individus dans certains domaines particuliers (par exemple la santé ou l'éducation). On admet donc les inégalités dans d'autres dimensions de la vie sociale (revenus, patrimoines, positions sociales) mais on assure l'égalité dans l'accès à certains types de biens qui sont souvent des biens tutélaires.

▷ Politique économique ▷ Revenus ▷ Équité ▷ Justice sociale

ÉLARGISSEMENT DES TÂCHES

Dans le cadre de l'organisation taylorienne du travail, l'élargissement des tâches consiste à regrouper des opérations d'exécution jusque-là réparties sur plusieurs postes successifs pour les confier à un même opérateur (ouvrier spécialisé) ou à une équipe de travail.

L'objectif est de rendre un certain intérêt au travail.

▷ Entreprise ▷ Crise du fordisme ▷ Division du travail ▷ Enrichissement des tâches ▷ Fordisme ▷ Organisation du travail ▷ Organisation

scientifique du travail (OST) ▷ Taylorisme
▷ Toyotisme

ÉLASTICITÉ

L'élasticité est le rapport des variations relatives simultanées de deux grandeurs (par exemple, la demande et les prix ou le revenu et la consommation).

► Consommation et épargne ▷ Effet de substitution
▷ Effet prix ▷ Élasticité croisée ▷ Élasticité prix
▷ Élasticité revenu ▷ Élasticité des exportations
▷ Élasticité des importations

ÉLASTICITÉ DES EXPORTATIONS

L'élasticité des exportations (ou élasticité/prix des exportations) mesure la sensibilité des quantités exportées (X) par rapport à une variation des prix des exportations (p). Elle se définit par le rapport :

$$e = \frac{\Delta X/X}{\Delta P/P}$$

► Commerce international ▷ Élasticité prix

ÉLASTICITÉ DES IMPORTATIONS

L'élasticité des importations (ou élasticité prix des importations) mesure la sensibilité des quantités importées (M) par rapport à une variation des prix des importations (p). Elle se définit par le rapport :

$$e = \frac{\Delta M/M}{\Delta P/P}$$

⇒ L'élasticité des importations peut aussi se calculer par rapport au revenu national ou au produit intérieur brut.

► Commerce international ▷ Élasticité prix

ÉLASTICITÉ PRIX

L'élasticité prix exprime la sensibilité de la demande (ou de l'offre) par rapport aux prix. Elle se calcule en faisant le rapport entre la variation relative de la quantité demandée (offerte) d'un bien quelconque (D) et la variation relative du prix de ce même bien (P).

$$e = \frac{\Delta QD/QD}{\Delta P/P}$$

En règle générale, l'élasticité prix est négative.

Une élasticité nulle signifie que la demande (offre) est rigide (les quantités sont indépendantes du prix).

Une élasticité supérieure à -1 (en valeur absolue) signifie que la demande est fortement élastique. Pour l'offreur, une faible modification de prix fait gagner ou perdre beaucoup de clients.

⇒ L'effet Giffen est un cas très particulier d'élasticité prix positive.

⇒ Pour un agent, l'élasticité prix dépend :

- de son degré de rationalité économique,
- de l'importance du bien dans son budget,
- du degré de substituabilité du bien,
- des plus ou moins grands nombres d'usages alternatifs du bien.

► Consommation et épargne ► Marchés et prix
▷ Bien de Giffen ▷ Effet de substitution ▷ Effet
prix ▷ Élasticité ▷ Élasticité croisée ▷ Élasticité

revenu ▷ Élasticité des exportations ▷ Élasticité des importations

ÉLASTICITÉ PRIX CROISÉE

Soit deux biens a et b, l'élasticité prix croisée exprime la variation relative de la demande du bien a en fonction de la variation relative du prix du bien b.

$$e_{Qa/PB} = \frac{\Delta Qa/Qa}{\Delta Pb/Pb}$$

- Une élasticité croisée positive signifie que l'on est en présence de biens substituables. Par exemple, une augmentation du prix du café entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une augmentation de la quantité demandée de thé.

- Une élasticité croisée négative signifie que ce sont des biens complémentaires.

- Une élasticité croisée nulle signifie que les deux biens sont indépendants.

► Consommation et épargne ▷ Effet de substitution
▷ Effet prix ▷ Élasticité ▷ Élasticité prix
▷ Élasticité revenu ▷ Élasticité des exportations
▷ Élasticité des importations

ÉLASTICITÉ REVENU

L'élasticité revenu désigne la sensibilité de la consommation à une variation du revenu. Elle se calcule en faisant le rapport entre la variation relative de la consommation d'un ménage et la variation relative du revenu du ménage considéré.

$$e = \frac{\Delta C/C}{\Delta R/R}$$

Le résultat donne une estimation de la variation de la consommation consécutive à une variation du revenu : une élasticité de 2, exprime qu'une hausse du revenu de 10 % devrait entraîner une augmentation de 20 % de la consommation d'un bien.

⇒ Sauf cas particulier (biens inférieurs), l'élasticité revenu est positive.

► Consommation et épargne ► Marchés et prix
▷ Revenu ▷ Bien de Giffen ▷ Bien inférieur ▷ Bien normal ▷ Bien supérieur ▷ Effet revenu ▷ Effet Veblen ▷ Élasticité croisée ▷ Élasticité prix
▷ Élasticité des exportations ▷ Élasticité des importations ▷ Loi d'Engel

EMBARGO

Au sens moderne du terme, l'embargo est synonyme de boycottage. Il désigne l'interdiction, totale ou partielle, des importations et exportations en provenance et à destination de certains États. Dans un sens plus restrictif, il ne vise que les exportations à destination de certains États. Il résulte d'une décision prise soit par un organisme international (l'ONU à l'encontre de l'Irak en 1990), soit par un État.

⇒ L'embargo se distingue du blocus car il n'implique pas de rupture des communications maritimes.

⇒ À l'origine, le terme « embargo » désigne une mesure consistant à immobiliser temporairement les navires de commerce étrangers.

► Commerce international ▷ Politiques commerciales

EMPIRISME

L'empirisme est une conception épistémologique, défendue notamment par F. Bacon (1561-1626) et D. Hume (1711-1776), selon laquelle nos connaissances ont comme unique source nos perceptions et nos sensations. Les empiristes accordent donc un primat aux faits, ils s'opposent au **rationalisme**.

⇒ Au sein du courant empiriste, certains auteurs reconnaissent cependant le rôle actif du sujet connaissant dans la construction du savoir.

⇒ Il ne faut pas confondre l'empirisme avec la nécessaire confrontation aux faits qui caractérise toute démarche scientifique.

► **Épistémologie économique** ► **Positivisme**
► **Positivisme logique** ► **Rationalisme critique**

EMPLOI

L'emploi est défini par D. Gambier et M. Vernières comme la « combinaison des éléments sociaux et juridiques qui institutionnalisent la participation des individus à la production de biens et services socialement valorisés ». J. Freyssinet précise pour sa part que la notion d'emploi renvoie à celle de travail rémunéré. L'étude des **normes d'emploi**, des règles et des **institutions** est au cœur de l'analyse de l'emploi. Au sens du **Bureau international du travail** (BIT), l'emploi regroupe l'ensemble des personnes ayant travaillé ne serait-ce qu'une heure durant la semaine précédant l'enquête (en France, les enquêtes emploi sont menées par l'INSEE). Cette définition est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population qui elle, concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. La notion d'emploi au sens du BIT est donc plus extensive que celle au sens du recensement de la population.

⇒ Il est important de distinguer l'emploi ainsi défini du poste de travail qui identifie, à un moment donné, la place occupée par le travailleur dans le processus productif.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Normes d'emploi** ► **Travail** ► **Travail décent**

EMPLOI ATYPIQUE

► **Formes particulières d'emploi**

EMPLOI PRÉCAIRE

► **Formes particulières d'emploi**

EMPLOI TYPIQUE

On appelle emploi typique (ou emploi type) l'emploi tel qu'il résulte, après la Seconde Guerre mondiale, de la législation, des conquêtes syndicales et des modes de gestion de la main-d'œuvre.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

– c'est un emploi salarié ;

– le lien entre l'employeur et le salarié est ferme : il s'agit d'un statut, d'un contrat sans limitation de durée, s'intégrant le plus souvent dans des **conventions collectives** ;

– il est stable ; il s'intègre le plus souvent dans un système de promotion ;

– c'est un emploi à temps plein ; c'est le vecteur principal d'identification et d'intégration sociale de l'individu ;

– il relève d'un seul employeur, et s'exerce sur un lieu de travail spécifique.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Emploi atypique** ► **Salariat**

EMPLOIS-RESSOURCES

► **Équilibre emplois-ressources**

EMPLOYABILITÉ

L'employabilité désigne la probabilité pour un **chômeur** de trouver un **emploi**. Elle décroît avec l'âge des chômeurs et la durée du **chômage**. Elle croît avec la **qualification**.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Chômage longue durée** ► **Hystérésis**

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

L'empreinte écologique est une mesure de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes et la planète. Pour l'**Organisation de coopération et de développement économique**, il s'agit de la « mesure en hectares de la superficie biologiquement productive nécessaire pour pourvoir aux besoins d'une population humaine de taille donnée ». Plusieurs mesures existent, mais toutes sont fondées sur une conversion en équivalent-surface (hectares) des ressources nécessaires à un individu, à une activité, à une ville ou un pays pour produire les biens et services consommés et absorber ses déchets. Plus l'empreinte écologique croît, plus on s'éloigne d'une **soutenabilité du développement**.

Le terme d'empreinte écologique s'inscrit dans la dynamique du Club de Rome (1972), elle émerge avec la Conférence de Rio (« Sommet de la Terre ») en 1992 et elle a été largement diffusée au Sommet de Johannesburg en 2002 pour sensibiliser aux priorités d'un **développement durable**.

► **Économie et écologie** ► **Économie du développement** ► **Mondialisation** ► **Gouvernance mondiale** ► **Normes environnementales** ► **Ressources naturelles**

ENCADREMENT DU CRÉDIT

L'encadrement du crédit est une technique de **politique monétaire** qui vise à contrôler la progression du volume des **crédits** accordés par les **banques**. L'encadrement du crédit, exercé par voie réglementaire, est considéré comme très efficace car il s'attaque à la source même de la **création monétaire**.

⇒ Les effets pervers de l'encadrement du crédit ont été critiqués : on considère notamment qu'il fait obstacle à la **concurrence** entre les banques et au financement des **entrepreneurs** les plus innovants.

⇒ Au cours des années 1980, la **déréglementation** bancaire et financière a entraîné l'abandon de l'encadrement du crédit dans la plupart des pays.

► **Monnaie** ► **Inflation** ► **Économie d'endettement** ► **Règle des 3D** ► **Réglementation**

ENCLOSURES

Le mouvement de clôture des terres ou Enclosures a consisté pour les grands propriétaires anglais, à clore les parcelles de terre communales pour interdire la vaine pâture et accroître les rendements. Les lois d'enclosures (*Enclosure acts*) autorisées par le parle-

ment anglais dès le XIII^e siècle, ont connu dans ce pays une accélération et une extension après 1760.

La reconnaissance de ce **droit de propriété** modifie les structures agraires : on passe d'un régime assis sur l'**openfield** (et ses servitudes collectives) au régime de l'**« individualisme agraire »** (M. Bloch).

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **État**
 ► **Biens communs** ► **Gratuité (économie de la)**
 ► **Loi sur les pauvres** ► **Révolution industrielle**
 ► **Théorie des droits de propriété**

ENDETTEMENT INTÉRIEUR TOTAL (EIT)

L'endettement intérieur total est un **agrégat** large qui inclut l'ensemble des financements, (non compris les **actions**), des **agents économiques** non financiers résidents, obtenus soit auprès des **institutions financières monétaires** ou d'autres **intermédiaires financiers**, soit sur les **marchés de capitaux**, tant en France qu'à l'étranger.

L'EIT retrace donc l'encours de **dettes** de l'ensemble des agents non financiers, quelle que soit la procédure qui a conduit à leur endettement.

⇒ Ne pas confondre avec **agrégat monétaire**.

⇒ La Banque de France calcule cet agrégat pour l'économie française. La mise en place d'un agrégat comparable pour l'ensemble de la **zone euro** est à l'étude.

► **Monnaie** ► **Économie d'endettement**
 ► **Financement de l'économie**

ENDETTEMENT INTERNATIONAL

L'endettement international d'un pays est égal à la somme des **créances** détenues sur ce pays par des **agents économiques non-résidents**.

► **Économie du développement** ► **Finances internationales** ► **Dettes du tiers-monde** ► **Dettes souveraines** ► **Économie d'endettement**
 ► **Soutenabilité de la dette**

ENGAGEMENTS

Les engagements d'un **agent économique** sont les **dettes** qu'il a contractées et qu'il s'est engagé à rembourser.

En matière d'échanges extérieurs, les engagements sont le **stock de dettes** à l'égard des agents non-résidents.

► **Balance des paiements**

ENQUÊTE EMPLOI

Née en 1950, l'enquête emploi de l'INSEE permet de mesurer l'**emploi** et le **chômage** au sens du **Bureau International du Travail (BIT)**. Jusqu'en 2003 cette enquête était annuelle. Depuis le 1^{er} janvier 2003 elle est devenue trimestrielle et la collecte des données se fait en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.

► **Marché du travail, emploi, chômage**

ENRICHISSEMENT DES TÂCHES

L'enrichissement des tâches désigne une forme d'**élargissement des tâches** au sein de l'**entreprise** en attribuant aux opérateurs certaines activités plus qualifiées qu'auparavant. On combine donc des

tâches répétitives et peu motivantes avec des opérations plus nobles (préparation et réglage des machines, etc.).

⇒ Ce mode d'organisation du travail se développe à partir du milieu des années 1960. Il vise à répondre à la crise du **fordisme** en remettant partiellement en cause les principes de la division taylorienne du travail. Il s'appuie sur l'**automatisation**.

► **Entreprise** ► **Division du travail** ► **Équipe de travail semi-autonome** ► **Taylorisme**

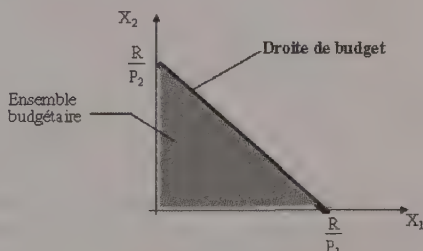
ENSEMBLE BUDGÉTAIRE

En **microéconomie**, l'ensemble budgétaire du consommateur (ou du producteur) est constitué par l'ensemble des **paniers de consommation** (ou l'ensemble des combinaisons productives) accessibles pour des prix (p_1 , p_2) des biens (ou des **facteurs de production**) et un revenu R donnés.

Il est formalisé par la relation :

$$p_1 x_1 + p_2 x_2 \leq R$$

Pour un consommateur, p_1 et p_2 représentent les prix unitaires respectifs des deux biens X_1 et X_2 , x_1 et x_2 représentent les quantités consommées des deux biens et R est le montant total que le consommateur peut dépenser.



► **Consommation et épargne** ► **Marchés et prix**
 ► **Contrainte de budget** ► **Droite de budget**
 ► **Équilibre du consommateur** ► **Équilibre du producteur**

ENSEMBLE DE PRODUCTION

Dans la théorie microéconomique du producteur, l'ensemble de production est constitué de l'ensemble de toutes les combinaisons de **facteurs de production** et de produits qui correspondent à un processus de production techniquement réalisable.

► **Marchés et prix** ► **Fonction de production**

ENTENTE

► **Collusion** ► **Cartel**

ENTREPRENEUR

L'entrepreneur est un agent économique qui dirige l'**entreprise**. Il peut être propriétaire de ou non de l'entreprise. Il peut aussi être un dirigeant salarié, un **manager**. L'entrepreneur est souvent présenté comme la figure emblématique de l'esprit d'entreprise et du **capitalisme** car il assume le **risque** d'entreprise. Les **théories économiques** l'appréhendent néanmoins selon des optiques différentes.

Selon la **théorie néoclassique**, l'entrepreneur se caractérise avant tout par la **rationalité**, autrement dit l'objectif de maximisation du profit.

Pour Marx, la maximisation du profit par le capitaliste masque l'appropriation de la **plus-value** créée par les travailleurs.

D'autres auteurs insistent sur la prise de risques de l'entrepreneur : ainsi F. Knight (1921, *Risk, Uncertainty and Profit*) considère que si les salariés choisissent d'être dans un rapport de subordination à l'égard de l'entrepreneur, c'est en vue de lui transférer les risques liés à la vente du produit de leur travail.

La vision autrichienne de L. Von Mises (1881-1973) ou de F. Hayek (1899-1992), donne à l'entrepreneur un rôle de « réducteur d'ignorance » sur le marché en faisant émerger les préférences des agents. J. Schumpeter (*Théorie de l'évolution économique*, 1919) fait jouer un rôle différent à l'entrepreneur qui a des motivations plutôt extra-économiques, véritable capitaine d'industrie à la légitimité charismatique. Il n'est pas nécessairement le propriétaire de l'entreprise mais il introduit l'**innovation**. La montée de la grande entreprise et des managers, la tendance à la routinisation de l'innovation qui l'accompagne, finissent par conduire au « crépuscule de la fonction d'entrepreneurs ».

Pour J. K. Galbraith, (*Le nouvel État industriel*, 1967), dans le cadre d'un capitalisme de grandes entreprises, l'entrepreneur est remplacé par la tech-

nostructure. Il n'a donc pas d'intérêt particulier à la maximisation du profit.

Au contraire selon la **théorie de l'agence**, si la logique propre de l'entrepreneur ne se confond pas avec celle de l'entreprise, il est possible de concilier et de rapprocher les points de vue des dirigeants de ceux des actionnaires qui ont une logique de **rentabilité** maximale.

► **Entreprise** ► **Association** ► **Capitalisme entrepreneurial** ► **Capitalisme managerial** ► **Entreprise artisanale** ► **Entreprise individuelle** ► **Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** ► **Gouvernance d'entreprise** ► **Parties prenantes** ► **Petites et moyennes entreprises (PME)**

ENTREPRISE

L'entreprise est une unité économique dotée d'une autonomie juridique qui combine des **facteurs de production** (capital et travail) pour produire des biens économiques ou des services destinés à être vendus sur un marché.

► **Entreprise** ► **Capital et investissement** ► **Marchés et prix** ► **Système productif** ► **Coordination** ► **Efficience X** ► **Entreprise réseau** ► **Équilibre du producteur** ► **Hierarchie** ► **Groupe d'entreprises** ► **Profit** ► **Rentabilité** ► **Société à responsabilité limitée** ► **Société anonyme** ► **Société de capitaux** ► **Société de personnes** ► **Valeur ajoutée**



ENTREPRISE

Plusieurs caractéristiques essentielles doivent être mises en évidence pour identifier l'entreprise et la distinguer d'autres **organisations** économiques :

- l'entreprise opère sur des **marchés** dans la mesure où elle achète des **facteurs de production** et ses **consommations intermédiaires**, elle emprunte et réalise des **placements** sur les **marchés financiers**, elle vend des biens et des **services** qu'elle produit. Elle se distingue donc des **administrations publiques** ou des activités privées qui relèvent du secteur non marchand ;

- l'entreprise est une organisation productive. Elle combine les **facteurs de production** de façon efficiente et assure la **coordination** des comportements individuels dans un cadre hiérarchique. Toute entreprise met en œuvre une **division du travail**. Une organisation relativement stable et structurée est nécessaire au fonctionnement de la firme. Elle a une autonomie de décision qui la différencie d'un **établissement** qui n'a pas d'autonomie juridique ;

- l'entreprise est le cadre de l'activité de l'**entrepreneur** qui se caractérise par son aptitude à prendre des **risques** et à réaliser des **innovations** ;

- la recherche du **profit** n'est pas une caractéristique inhérente à l'entreprise. En effet, des entreprises du **tiers secteur** (**coopératives**, mutuelle, **association**, etc.) ont une activité marchande, mais sont à but non lucratif. De même les **entreprises publiques** peuvent réaliser des profits mais aussi être chargées d'assurer des missions de **service public**. La recherche de la maximisation du profit est l'objectif caractéristique des entreprises capitalistes, mais cet objectif peut être combiné à d'autres (**pouvoir de marché**, prestige des dirigeants, survie de l'entreprise, etc.).

■ LA PLURALITÉ DES FORMES D'ENTREPRISES

Au premier janvier 2008, selon l'INSEE, l'économie française comptait un peu plus de 3 millions d'entreprises (hors exploitations agricoles) qui forment un ensemble hétérogène.

● La classification par taille

Il existe des entreprises de taille différente. La taille peut être mesurée à l'aide de plusieurs indicateurs : l'effectif employé, le **chiffre d'affaires**, la **valeur ajoutée**. L'INSEE a établi une classification basée sur le nombre de salariés qui différencie les **entreprises artisanales**, les **petites et moyennes entreprises** (PME) et les grandes entreprises. Les **entreprises individuelles** et artisanales constituent aujourd'hui la grande majorité des entreprises françaises (environ 96 %) et dans l'**Union européenne** à 25 (69 %).

En France, la loi de modernisation de l'économie votée en 2008 identifie les entreprises de taille intermédiaire qui emploient de 250 à 5 000 salariés, soit 4 700 entreprises en 2010.

Lorsqu'il s'agit de **groupes d'entreprises**, la mesure de la taille est conventionnelle. En France, l'INSEE, considère que le groupe est composé de la maison-mère et de ses **filiales** (seuil de 50 % du capital social). Cette définition reflète mal le pouvoir économique réel d'une **société** lorsque l'actionnariat est dispersé ou lorsqu'il existe de nombreux sous-traitants. Pour la Commission des nations unies pour le développement une entreprise A est une filiale d'une autre lorsque cette dernière détient 10 % ou plus du capital de A. Le seuil est le même pour départager un **investissement direct à l'étranger** (contrôle d'une entreprise) et un **investissement de portefeuille** dans la **balance des paiements**.

Aujourd'hui, la taille de l'entreprise doit être appréciée de façon nuancée avec le développement des **entreprises-réseau** qui opère au niveau national et au niveau international (**décomposition internationale des processus productifs**).

● La classification juridique

Il existe en France plusieurs statuts juridiques des entreprises : les **entreprises publiques** se différencient des entreprises privées qui elles-mêmes se décomposent en **entreprises individuelles**, **sociétés**, etc. Le choix d'un statut juridique dépend de plusieurs facteurs :

- la taille de l'entreprise et le montant des capitaux mobilisés pour sa création. Par exemple, le statut d'entreprise individuelle convient à une très petite entreprise pouvant démarrer son activité avec peu de capitaux. Le statut de **société anonyme** est utilisé pour les entreprises nécessitant d'importants capitaux ;

- les rapports de pouvoir et les modalités de prise de décisions qui sont mis en œuvre selon des modalités différentes en fonction de leur statut juridique ;

- la responsabilité des propriétaires envers les tiers en cas de **faillite** de l'entreprise. Sur ce dernier point, le législateur s'est efforcé de limiter le risque économique supporté par les propriétaires en séparant de plus en plus le **patrimoine** de la société de celui des sociétaires. En France, une étape importante a été franchie avec la création de la **société anonyme** en 1867. En 1985, la création de l'**entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée**, a permis d'étendre aux très petites entreprises cette séparation entre patrimoine de l'entreprise et patrimoine individuel.

Aujourd'hui en France, les entreprises individuelles et les sociétés se répartissent en deux parts à peu près égales. La loi du 4 août 2008 a créé en France le statut d'**autoentrepreneur**. Ce statut permet de créer une entreprise avec très peu de formalités et de bénéficier d'un régime social et fiscal très avantageux. Ce statut suppose que le chiffre d'affaire reste inférieur à un maximum fixé chaque année (80 300 euros pour une activité commerciale en 2009)

■ LES THÉORIES DE L'ENTREPRISE

● L'entreprise dans le modèle de concurrence pure et parfaite (CPP)

Dans le modèle de CPP de la **théorie néoclassique**, l'entreprise apparaît comme le lieu d'une combinaison de **facteurs de production** en vue d'obtenir un produit destiné à la vente. Le producteur n'est pas propriétaire des **moyens de production**, il loue les services productifs du travail et du capital et en contrepartie, il paie un **salaire** aux travailleurs et un profit aux propriétaires du **capital**. Le producteur dispose d'une information parfaite. Il est rationnel et a pour objectif la **maximisation du profit**.

- Sur le marché des facteurs, toutes les techniques de production sont connues du producteur qui choisit parmi toutes les combinaisons possibles de capital et de **travail**. Le volume de facteurs qu'il peut acheter est limité par une **contrainte de budget**. En **concurrence pure et parfaite**, le prix s'impose au producteur et celui-ci est amené à choisir la combinaison productive qui permet l'égalité entre le rapport des prix des facteurs et le rapport de leurs **productivités marginales**.

- Sur le **marché des produits**, le producteur est, en concurrence pure et parfaite, preneur de prix. En **équilibre concurrentiel**, la quantité produite maximise son profit lorsque le **coût marginal** est égal au prix du marché (**recette marginale**).

Dans ce **modèle** de concurrence pure et parfaite et sous certaines conditions, il existe une série de prix relatifs compatibles avec un **équilibre** sur chaque marché (**équilibre général**).

Comme le fait remarquer W. Baumol (1959), la place du marché est déterminante : l'entreprise est dans cette approche « un calculateur passif » qui réagit mécaniquement aux changements imposés par des événements extérieurs, sans chercher à exercer une quelconque influence (firme « automate »). La firme n'est qu'une composante de la **théorie** des prix et de l'allocation des ressources. Elle n'est qu'une « boîte noire » dont on ne cherche pas à analyser le fonctionnement interne (on parle parfois de « firme-point »).

● L'entreprise dans les modèles de concurrence imparfaite

À partir des années 1930 les théories de la **concurrence imparfaite** (J. Robinson, 1933) et de la **concurrence monopolistique** (E.H. Chamberlin, 1933) développent une approche des situations de marché intermédiaires entre la **concurrence** et le **monopole**. Ces travaux mettent l'accent sur l'étude du comportement et des interactions entre les producteurs. La firme dispose d'une capacité d'action sur le prix et a la possibilité de recourir à la différenciation des produits.

Les développements de l'**économie industrielle** poursuivent dans cette voie, en considérant toute une gamme de configurations de marchés et de comportements de firmes avec les modèles d'**oligopole**. Selon E.S. Mason (1938) et J.M. Clark (1940) qui analysent les contraintes structurelles des marchés, les caractéristiques techniques de l'offre peuvent conduire à un certain degré de **concentration**. Ils évaluent la **rentabilité** sur le marché à partir de ces données et en déduisent le **pouvoir de marché** des entreprises. Cette approche appelée « Structure-Comportement-Performance » (SCP), constitue l'approche dominante de l'économie industrielle jusque dans les années 1980. Elle a été enrichie par l'introduction de comportements stratégiques des firmes (**barrières à l'entrée**, collusion, **recherche-développement**, brevets, etc.) mais aussi par les contraintes de la concurrence potentielle.

Néanmoins, les fondements théoriques de l'analyse de la **firme** restent en réalité les mêmes que dans le **modèle** concurrentiel. Si l'environnement de la firme est plus complexe, il reste une donnée à laquelle elle s'adapte : l'entreprise est toujours une « boîte noire » qui réagit mécaniquement à son environnement.

● La thèse managériale et la remise en cause de l'hypothèse de maximisation du profit

Dès 1932, A. Berle et G. Means (*The Modern Corporation and Private Property*) mettent en avant les conflits d'objectifs créés par la séparation entre les propriétaires (ou **actionnaires** détenant le **capital** de la société) et les **managers**, salariés de l'entreprise disposant du pouvoir de décision. Les actionnaires recherchent la maximisation du profit et les managers désirent maximiser les intérêts de l'équipe de direction. La thèse de Berle et Means sera prolongée en particulier par J. Burnham (*L'Ere des organisateurs*, 1941).

W. Baumol (*Business behavior, value and growth*, 1959) formule l'**hypothèse** que, l'objectif de la firme est avant tout de maximiser les ventes globales de l'entreprise plutôt que le profit. Les dirigeants considèrent que leurs propres **revenus** ou leur prestige, dépendent davantage du montant des ventes que du profit réalisé : « Les salaires des hauts dirigeants apparaissent comme bien plus étroitement liés à l'échelle des opérations de la firme qu'à sa profitabilité ». Pour W. Baumol, un niveau de profit étant posé et considéré comme suffisant pour les actionnaires, l'objectif de la firme sera de maximiser ses ventes, ce qui correspond aussi à l'objectif de maintenir et d'accroître ses **parts de marché**. Par la suite, Baumol remplacera l'hypothèse de la maximisation des ventes par celle de la maximisation du taux de croissance des ventes, introduisant ainsi une vision plus dynamique du comportement de l'entreprise.

La thèse managériale et le pouvoir de la **technostructure** seront développés et insérés dans une analyse plus englobante par J.K. Galbraith (*Le nouvel État industriel, essai sur le système économique américain*, 1967).

De manière plus radicale, H. Simon (Nobel d'économie, 1978) introduit l'hypothèse de **rationalité limitée**, il remet en question le réalisme du modèle néoclassique du choix rationnel. Pour lui, l'**agent économique** ne peut pas disposer d'une connaissance complète de :

- tous les choix possibles ;
- des conséquences de ces choix, ou de la capacité à les calculer ;
- de l'évaluation présente et future de ces conséquences qui permet la décision rationnelle.

À la différence de la « *rationalité omnisciente* », la rationalité limitée substitue un principe de satisfaction au principe de maximisation. De plus, la recherche d'un résultat satisfaisant est, selon H. Simon, la seule procédure qui permette de trouver un compromis entre les membres de l'organisation et d'aboutir à un consensus (**rationalité procédurale**).

● Théorie de l'entreprise et prise en compte de l'organisation complexe de l'entreprise

R.M. Cyert (1921-1998) et J.G. March exposent une théorie comportementaliste (« behavioriste ») de l'entreprise (*A behavioral theory of the firm*, 1963). Dans cette analyse, les firmes sont composées de différents groupes qui doivent coopérer, mais s'efforcent aussi de défendre chacun leur propre intérêt. Au-delà de la simple opposition entre actionnaires et managers, l'entreprise constitue une organisation mettant aux prises des groupes aux intérêts multiples qui participent aux processus de prise de décision.

À l'encontre de la maximisation d'un objectif unique (profit, ventes, etc.), l'entreprise se caractérise par un ensemble hiérarchisé d'objectifs, pécuniaires (profit, *cash flow*...) et non pécuniaires (carrières et statut des salariés, pouvoir et prestige des dirigeants...). L'entreprise effectue des **arbitrages** visant à satisfaire partiellement les intérêts de chacun des groupes qui la composent. Le jeu permanent de négociations et de révisions des objectifs conduit, selon R.M. Cyert et J.G. March à un « relâchement organisationnel » qui se traduit par la nécessité de constituer une « réserve de gestion » et un « budget discrétionnaire » (*managerial slack*), entre les mains des dirigeants pour leur permettre de négocier l'adhésion des salariés aux objectifs que se fixe finalement la firme contre récompenses et dédommagements.

Les analyses de H. Leibenstein (1922-1994), complémentaires des thèses comportementalistes, mettent en évidence l'importance de l'organisation dans l'**efficience** de la firme. Des firmes, en apparence identiques (composition de la main-d'œuvre, technologie), parviennent à des résultats très inégaux en termes de **productivité** du travail et de qualité des produits. L'efficience incitative

créée par les « **conventions** » (systèmes de salaires et de mode de rémunération, etc.) expliquerait selon Leibenstein, les différences de performances. Cette différence entre l'efficacité allocative du modèle néoclassique standard et l'**efficacité** incitative, conduit ainsi, à introduire un facteur « X », distinct des facteurs traditionnels (K, L), pour expliquer l'efficacité ou l'inefficacité des firmes.

Dans une perspective différente, A. D. Chandler (1918-2007) étudie l'histoire des entreprises pour mettre en évidence leurs structures et stratégies. La firme, selon A. D. Chandler, est une **institution** complexe regroupant des unités fonctionnelles et opérationnelles, et administrée par une **hiérarchie** managériale à plusieurs niveaux. Elle est le produit du développement de la **division du travail** fonctionnelle et hiérarchique et de l'importance croissante prise par l'appareil managérial dont la fonction centrale est d'assurer la **coordination** des activités en dehors du marché. Le contrôle et l'allocation des **flux** de ressources (produits, finances, hommes et équipements) dans le processus de production et de distribution est donc géré selon des procédures administratives spécifiques. A. Chandler considère que la firme moderne est « la forme d'organisation qui a répondu aux changements fondamentaux qui se sont produits dans la production et la distribution à la suite de l'apparition de nouvelles sources d'énergie et de l'application croissante des connaissances scientifiques à la technologie industrielle ». Dans l'ouvrage, *La main visible des managers* (1977), il distingue deux formes types d'organisation qui se sont d'après lui succédées aux États-Unis :

- la forme en « U » (comme « unitaire ») où la structure hiérarchique est pyramidale caractérise la fin du XIX^e siècle et correspond à la firme fordiste qui produit des biens standardisés en grandes séries ;

- la forme « M » (multidivisionnelle) qui lui succède au cours du XX^e siècle. La firme se structure en divisions autonomes par régions ou pays ou par segments de production (Recherche et Développement, logistique, production, commercialisation, etc.).

M. Aoki (*Towards an Economic theory of the Japanese firm*, 1990) a également analysé les systèmes d'incitation et l'organisation hiérarchique de la firme. Il compare les performances de la firme H (américaine) et de la firme J (japonaise) où les relations sont stables avec les travailleurs de l'entreprise, avec les sous-traitants et avec les actionnaires (relations de long terme mettant les managers à l'abri d'**offres publiques d'achat**). Mais la concurrence joue entre les travailleurs (pour obtenir des primes et des promotions), entre les sous-traitants (pour conserver leur rang dans la liste des fournisseurs) entre les managers (les financiers et les propriétaires interviennent dans la gestion en cas de crise avérée). Selon M. Aoki, lorsque la demande est différenciée et variable (segmentation marquée du marché automobile avec une forte sensibilité au marché du renouvellement après 1975), les performances de la firme J sont meilleures.

● Les théories néo-institutionnalistes de l'entreprise

C'est à travers la prise en compte des **coûts de transaction** que R. Coase (prix Nobel d'Économie en 1991) explique l'existence de la firme. Dans un article devenu célèbre, *La nature de la firme* (1937), R. Coase se demande : pourquoi les firmes existent-elles ? Pourquoi créer des organisations avec leurs règles, leurs hiérarchies et leurs **contrats** stables ? R. Coase appréhende l'entreprise comme une forme d'organisation économique efficace, alternative au marché. À l'intérieur de la firme, la coordination est réalisée de manière consciente par l'autorité de l'entrepreneur (**hiérarchie**) et se substitue à la coordination par les prix.

Tout recours au marché peut en effet, entraîner des coûts qui peuvent être évités par la coordination hiérarchique. La firme est amenée à internaliser certaines activités en produisant elle-même plutôt que d'acheter à une autre entreprise (faire faire). Néanmoins, l'accroissement de la taille de l'entreprise par **internalisation** d'activités conduit à des coûts d'organisation. Il existe donc une taille optimale de la firme qui correspond au point où le coût marginal de l'organisation interne est le même coût marginal de transaction.

En 1975, O. Williamson (prix Nobel 2009) prolonge l'analyse de Coase analysé en s'appuyant sur l'hypothèse de rationalité limitée (H. Simon). Du fait de cette hypothèse, les contrats sont nécessairement incomplets : les **agents économiques** ne peuvent pas définir à l'avance l'ensemble des obligations des partenaires pour les différentes situations possibles lors des transactions (appréciation des résultats, mode de règlement des conflits, etc.).

O. Williamson introduit également une nouvelle hypothèse relative au comportement des agents, l'**opportunisme**. Le **risque** d'opportunisme augmente les **coûts de transaction** et en particulier le coût de négociation des contrats et le coût de surveillance de leur exécution. Il incite donc à l'internalisation de la transaction. Mais ce risque est d'autant moins élevé que le nombre d'agents intervenant sur un marché est élevé puisqu'il est alors possible de remplacer un vendeur ou un acheteur par un autre.

Williamson caractérise ensuite les transactions en prenant en considération la spécificité ou non des **actifs** de l'entreprise et la fréquence des transactions. L'**actif spécifique**, indispensable à l'activité de production de la firme, ne peut pas être utilisé dans un autre emploi sans subir une forte dépréciation et cela affecte toute transaction marchande où il est mobilisé. Par exemple, si une entreprise A achète des marchandises à une entreprise B et que cette marchandise nécessite une machine spécifique, une fois que l'entreprise B a acheté la machine elle dans une situation de

dépendance par rapport à l'entreprise A : si elle perd le marché la machine sera inutilisée et occasionnera une perte. Dans d'autres cas l'asymétrie peut jouer dans l'autre sens : si l'entreprise B est la seule à pouvoir fournir l'entreprise A par exemple. Quand il y a asymétrie, il existe un risque de *hold up*, puisque l'entreprise est en position dominante peut imposer à l'entreprise dominée des prix qui lui sont favorables. La structure d'organisation choisie ou « structure de gouvernance » selon O. Williamson, sera celle qui minimise les coûts de transaction.

Si les actifs ne sont pas spécifiques et pour un niveau d'**incertitude** donné, le recours au marché est préférable, quel que soit la fréquence des transactions. Si les actifs sont spécifiques et les transactions fréquentes, l'internalisation se justifie.

Néanmoins, des structures de gouvernance hybrides, intermédiaires entre le marché et la hiérarchie, sont concevables. O. Williamson différencie :

- une structure de **gouvernance** bilatérale : **sous-traitance, franchisage, partenariat, co-entreprise** ;
- une structure de gouvernance trilatérale qui met en place un **contrat** de long terme avec arbitrage d'un tiers (règles de droit, expertise par exemple) lorsque les actifs sont spécifiques et les transactions peu nombreuses. C'est un moyen que se donnent les deux parties pour se prémunir de l'opportunisme lorsque les transactions ne sont pas assez n'est pas assez fréquente pour être internalisée. La théorie des coûts de transaction accorde une grande importance à la question des **frontières de la firme**.

● Les théories « cognitivistes » : l'entreprise, un ensemble de « compétences »

O. Bouba-Olga (*Économie de l'entreprise*, 2003) regroupe sous ce terme la théorie des compétences d'E. Penrose et G. Richardson ainsi que la théorie évolutionniste de l'entreprise.

La théorie des compétences, exposée dans l'ouvrage de E. Penrose (*The Theory of the Growth of the Firm*, 1959), part d'une interrogation sur les causes et l'orientation de la croissance des entreprises. La firme y est définie comme un ensemble de ressources productives organisé dans un cadre administré. Sa fonction est d'acquies et d'organiser ses ressources (matérielles, immatérielles, humaines), dans le but de vendre avec profit des biens et des services sur le marché.

Selon E. Penrose, les ressources ne sont pas assimilables aux facteurs de production. Ces derniers sont en fait des services rendus par les ressources. Les ressources n'étant pas parfaitement divisibles, elles ne sont pas épuisées par le niveau de production de l'entreprise. L'excès de ressources va permettre à l'entreprise de croître en fonction :

- des opportunités externes (potentiel de croissance par exemple) ;
- de l'image que se forge l'équipe managériale en fonction de l'histoire de l'entreprise.

La cohérence de la **diversification** est ainsi fondamentalement liée aux spécificités propres de l'entreprise (ressources, équipe managériale)

G. Richardson (« *The organisation of Industry* », *The Economic Journal*, 1972) a approfondi les analyses de Penrose. Pour G. Richardson, les activités de l'entreprise sont « similaires » lorsqu'elles réclament des compétences semblables. Elles sont complémentaires lorsqu'elles participent au même processus de production sans pour autant mobiliser les mêmes compétences.

Pour G. Richardson, les activités complémentaires d'une firme ne sont pas nécessairement similaires et réciproquement. Une entreprise peut donc s'engager dans des activités similaires qui mobilisent ses compétences, même si ces activités appartiennent à d'autres industries. Elle peut aussi abandonner des activités complémentaires puisqu'elle ne possède pas les compétences mobilisées. Le profit potentiel n'est donc plus le seul facteur qui oriente la diversification. Selon G. Richardson, il y aura :

- intégration verticale lorsque les activités sont complémentaires et similaires ;
- diversification cohérente lorsque les activités sont non complémentaires mais similaires ;
- division du travail lorsque les activités sont complémentaires mais non similaires.

À la différence de l'approche néo-institutionnaliste, le recours au marché ne s'explique pas seulement par la non spécificité des actifs, mais parce que l'entreprise n'a pas les compétences requises.

Selon le courant de l'**évolutionnisme**, la firme est également un ensemble de compétences accumulées au cours de son activité. Cette approche, centrée sur l'**économie de l'innovation**, est initiée par R. Nelson et S. Winter (*An evolutionary theory of economic change*, 1982). Refusant les hypothèses de maximisation et de rationalité substantive, l'analyse évolutionniste considère que les compétences de la firme se construisent avec le temps à travers des apprentissages et des **routines** qui résultent d'interactions entre les agents. L'apprentissage se définit comme un processus par lequel la répétition et l'expérimentation font que, au cours du temps, des tâches sont effectuées mieux et plus vite, et que de nouvelles opportunités dans les modes opératoires sont expérimentés. L'apprentissage est cumulatif et implique des compétences davantage collectives et organisationnelles qu'individuelles. Les comportements des agents au sein de la firme sont caractérisés par des routines c'est-à-dire des savoir-faire qui incorporent les connaissances de l'entreprise. Elles jouent un rôle déterminant dans la coordination des agents et la cohérence des décisions.

Les **rutines** conduisent à des connaissances cumulatives, mais en grande partie tacites et non transférables. Elles se modifient lentement et favorisent une trajectoire spécifique de croissance. Néanmoins, des opportunités technologiques peuvent faire surgir une configuration de changement et des réorientations de l'activité principale vers certains actifs secondaires (complémentaires à l'activité principale).

● La théorie de l'agence : l'importance des systèmes d'incitation

Selon l'approche initiée dans les années 1970, par A. Alchian et H. Demsetz, le marché est par nature un mode d'allocation et de distribution des richesses plus efficace que la firme mais il n'est pas toujours possible de mesurer la contribution effective de chaque participant à une activité productive ce qui empêche toute régulation efficace par des contrats commerciaux. Le recours à la firme permet d'éviter au moins partiellement les comportements de type « passager clandestin » dans la mesure où celle-ci met en œuvre des dispositifs de contrôle et d'incitation des agents en présence. Cette fonction de contrôle doit être assortie d'une distribution de droits de propriété. Le manager a pour fonction d'assigner des tâches aux autres participants qui deviennent de fait ses salariés, il établit des grilles de rémunérations pour les contrats de travail, et peut modifier la composition de l'équipe, etc. En tant que créancier résiduel, il a le droit de percevoir ce qui reste du revenu de la firme lorsqu'il a rémunéré tous les autres apporteurs de facteurs. Il a donc intérêt à assurer l'efficacité maximale de l'équipe pour maximiser son propre revenu. Il a de plus le droit de vendre l'ensemble des droits de propriété qu'il détient. L'entreprise est alors un ensemble de **droits de propriété** et, il n'existe pas de différence de nature entre le contrat de travail qui relie le créancier résiduel aux salariés et le contrat commercial qui relie le fournisseur à ses clients.

Dans le prolongement de ces travaux, M. Jensen et W. Meckling ont défini la firme comme un nœud de relations contractuelles bilatérales entre propriétaires et salariés, fournisseurs, clients, institutions financières créancières, etc. Jensen et Meckling adoptent par ailleurs une double hypothèse de contrats complets (l'avenir est probabilisable) et d'asymétrie informationnelle au bénéfice de l'agent. La question des frontières de la firme est donc non pertinente dans cette théorie puisque, l'entreprise n'est pas une alternative au marché, mais une modalité particulière de relation marchande. Les contrats sont analysés comme des relations d'agence ou relation principal/agent. Les actionnaires (le principal) confient à l'agent la conduite des activités de la firme avec pour un objectif de création de valeur pour l'actionnaire, l'agent s'engage à honorer son contrat mais il peut dissimuler certaines informations. Des systèmes d'incitation conduisent l'agent à révéler son information et/ou à adopter un comportement conforme à l'intérêt du principal. Le dispositif d'incitations est à la fois externe à la firme (**externalisation** de certaines activités, **faillite**, **Offre Publique d'Achat**, réputation sur le marché des cadres dirigeants, etc.) et internes à la firme (contrôle du **conseil d'administration** par le **conseil de surveillance**, mécanisme des **stock options**, etc.).

La théorie des contrats incomplets (TCI) développée par Grossman et Hart [1986], met l'accent sur les conséquences de l'incomplétude des contrats. La propriété des actifs (par exemple la marque commerciale, les points de vente, etc.) joue un rôle incitatif important lorsque les contrats sont incomplets. Les allocations d'actifs ont alors des conséquences sur les niveaux d'efforts des contractants quand les niveaux d'efforts sont supposés invérifiables et donc non contractualisables et que les deux parties ne peuvent s'engager *ex ante* de manière crédible sur le partage du flux de profit futur. L'allocation des droits de propriété doit alors être orientée vers la partie qui à l'impact le plus important sur la valeur créée dans la relation. Ainsi en contrepartie du droit d'utiliser la marque commerciale du franchiseur, le franchiseur paie des frais directs de franchise, mais l'allocation des droits de propriété entre le franchiseur et le franchisee (droit de vendre un magasin ou de l'utiliser pour une marque différente) incite à l'effort. Si l'on suppose que le franchiseur ne peut qu'imparfaitement observer le comportement du franchisee (l'inverse pouvant aussi être simultanément vrai), le rôle des clauses du contrat est alors de restructurer les incitations des franchisees de manière à ce que leurs décisions correspondent à celles qui sont désirées par le franchiseur. Lorsque l'effort du franchisee a un effet relativement faible sur le profit courant mais un impact important sur les profits futurs, il est plus efficace de rendre le manager propriétaire de l'unité (franchise). Cette approche est centrale dans la **gouvernance de l'entreprise** et la transformation des formes de l'entreprise avec le poids croissant des réseaux.

■ LES DÉBATS AUTOUR DE L'ENTREPRISE

● L'entreprise face à la crise du modèle taylorien-fordien

Durant les « Trente Glorieuses », la croissance de la production et du niveau de vie est liée à la **production de masse**. La taille des unités de production croît et l'organisation de l'entreprise se caractérise par l'importance de la ligne hiérarchique et par une séparation prononcée entre les services fonctionnels et les services de production. Dans les ateliers d'assemblage, la **division du travail** conduit à des tâches limitées à quelques gestes élémentaires (il suffit parfois de 48 heures pour former un OS).

Ce modèle taylorien-fordien donne des signes d'épuisement à la fin des années soixante. Vue comme un lieu d'**aliénation** et d'extorsion de la **plus-value**, l'entreprise fait l'objet d'une contestation sociale qui se concrétise par des taux élevés de rotation de la main-d'œuvre, de l'absentéisme, etc. Ce modèle est par ailleurs mal adapté à la demande de renouvellement de produits différenciés. La productivité et la **rentabilité** diminuent et les difficultés latentes éclatent au grand jour avec le premier choc pétrolier (décembre 1973).

Dans les années soixante-dix, les entreprises ont tenté de dépasser la parcellisation des tâches pour pallier les méfaits du **taylorisme** par l'enrichissement et **élargissement des tâches**. L'automatisation des tâches s'accroît en commençant par les plus pénibles (néo-fordisme) et l'informatisation des entreprises progresse. Le modèle japonais qui tire partie des ressources humaines (responsabilisation du personnel et adhésion aux objectifs de la firme à travers des cercles de qualité, information et écoute du personnel) et du **juste à temps** devient une référence jusque dans les années 1990, où le modèle anglo-saxon de la **gouvernance d'entreprise** (*Corporate governance*) se généralise.

● L'entreprise et le territoire

Les développements théoriques récents de l'**économie géographique** mettent l'accent sur l'existence d'**effets d'agglomération** qui favorisent la coopération entre les fournisseurs de ressources (capital, travail, collectivités locales, consommateurs, etc.) et l'instauration de relations de confiance (conventions tacites qui vont bien au-delà du simple jeu du marché). Ces effets participent à la **croissance économique** et à la réalisation des objectifs nationaux (emplois, revenus, etc.). La dynamique de la création d'entreprises dépend en grande partie la densité des entreprises en un lieu donné (effets d'agglomération positifs) et les pouvoirs publics ont tendance à prendre des mesures incitant à favoriser la création d'entreprises et leur compétitivité (politique technologique, territoriale, fiscale, **politique de la concurrence**, etc.). Les relations entre les entreprises et les **pôles de compétitivité** sont également recherchées. Les technopoles cherchent ainsi à établir des relations durables entre formation, recherche et production. Elles favorisent la création d'entreprises innovantes en valorisant les résultats de la recherche.

Les incitations mises en place par les pouvoirs publics concernent aussi les **firmes multinationales** dont l'organisation dépasse l'espace national et dont le potentiel technologique et l'effort de recherche sont déterminants à l'ère de la **nouvelle économie**. Les États cherchent donc aujourd'hui à attirer les flux d'**investissement direct à l'étranger**.

Les interdépendances des processus productifs rendent donc plus complexes les relations entre l'État et les entreprises. La nationalité de l'entreprise perd de son importance et la **politique industrielle** son volontarisme. Dans ce contexte de pouvoir croissant des **marchés financiers** se développent des réflexes de « patriotisme économique ».

● La financiarisation de la gestion des entreprises

Depuis les années 1980, l'essor des marchés financiers et de la gouvernance d'entreprise ont eu des conséquences sur la gestion et les stratégies des entreprises.

La rentabilité financière élevée et immédiate est devenue la règle pour satisfaire les actionnaires. Compression des effectifs et licenciements, pression à la baisse des salaires, envolée de la rémunération des dirigeants ont conduit à une forte croissance des **inégalités**. Mais la financiarisation des entreprises a également conduit aux stratégies de recentrage sur les « métiers » de l'entreprise afin de renforcer sa position, dictant les opérations de **fusion** et d'externalisation.

● L'entreprise responsable

L'intégration par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales, autrement dit la **responsabilité sociale des entreprises**, est une tendance récente et importante (au moins dans la politique de communication des firmes). Face à la pression croissante de l'opinion publique, des consommateurs et des organisations non gouvernementales, les « pratiques responsables » connaissent aujourd'hui un essor important et s'insèrent dans la perspective d'un **développement durable** :

- nouvelle conception des produits (plus durables, économes en énergie, etc.) et des processus de production, orientation de la recherche/développement ;
- intégration du développement durable aux approvisionnements, au système de management, au marketing, à la communication, etc. ;
- montée des investissements éthiques, de la notation « sociétale » et des indices boursiers « responsables ».

Ces pratiques peuvent conduire à des avantages pour les entreprises et permettre ainsi de concilier l'engagement social et environnemental avec la rentabilité. Selon E. Laville, l'adoption par une entreprise d'une stratégie de développement durable a six effets vertueux.

1. Elle permet d'anticiper les contraintes et de prévenir les risques (sociaux, écologiques, juridiques, d'image).
2. Elle réduit les coûts liés à la consommation de ressources et/ou la production de déchets.
3. Elle stimule l'innovation.

4. Elle donne un **pouvoir de marché** grâce à la différenciation des produits et l'augmentation de la valeur de la marque.

5. Elle améliore la réputation de l'entreprise et fidélise les clients.

6. Elle augmente la performance économique et financière.

L'idée selon laquelle les contraintes environnementales peuvent devenir des opportunités pour l'entreprise a été avancée par M. Porter, dès 1991, qui se distingue ainsi de ceux pour qui la **réglementation** environnementale est un obstacle supplémentaire à la **rentabilité** et la **compétitivité**. Les coûts supportés par les entreprises pour se conformer à la réglementation environnementale (taxe carbone, achats de permis d'émissions de gaz à effet de serre, normes) peuvent être inférieures aux **bénéfices** qu'elles pourraient dégager.

La multiplication des codes de bonnes conduites et le développement d'une communication « responsable » à l'égard du public peuvent néanmoins dissimuler des pratiques non responsables et une récupération superficielle et opportuniste du développement durable (le *greenwashing*).

► **Capital et investissement** ► **Marchés et prix** ► **Système productif** ► **Croissance économique** ► **Productivité** ► **Économie et écologie** ► **Mondialisation** ► **Capital et investissement** ► **Système productif** ► **Coordination** ► **Coût irrécouvrable** ► **Économie d'échelle** ► **Efficiency X** ► **Entreprise réseau** ► **Équilibre du producteur** ► **Hiérarchie** ► **Groupe d'entreprises** ► **Marché contestable** ► **Neo-institutionnalisme** ► **Point mort** ► **Société à responsabilité limitée** ► **Société anonyme** ► **Société de capitaux** ► **Société de personnes**

● ALBERTO T., COMBEMALE P., (2005), *Comprendre l'entreprise*, Nathan « Circa ».

BATSCH L. (2002), *Le capitalisme financier*, La Découverte, « Repères ».

BAUDRY B., (2003), *Économie de la firme*, La Découverte, « Repères ».

BOUBA-OLGA O., (2003), *L'économie de l'entreprise*, Seuil, « Points ».

BRESSY G., KONKUYT C., (2008), *Économie d'entreprise*, Sirey, « Aide Mémoire ».

CAPRON M., QUAIREL-LANOISELEE F., (2008), *La responsabilité sociale d'entreprise*, La Découverte, « Repères ».

Dauphine Recherche management (2008).

EYMARD-DUVERNAY F., (2004), *Économie politique de l'entreprise*, La Découverte, « Repères ».

LAVILLE E., (2009), *L'entreprise verte*, Pearson.

LAZARIC N., (2010), *Les théories économiques évolutionnistes*, La Découverte, « Repères ».

PEREZ R., (2009), *La gouvernance d'entreprise*, La Découverte, « Repères ».

RICHEL X., (2006), *Économie de l'entreprise*, Hachette, « Les Fondamentaux ».

WIRTZ P., (2008), *Les meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise*, La Découverte, « Repères ».

O COEURDEROY R., (2007), *Économie des organisations*, Vuibert.

COHEN E., (2000), *Dictionnaire de gestion*, La Découverte, « Repères ».

CORIAT B., WEINSTEIN O., (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Le Livre de poche, « Références ».

GOMEZ P.-Y., KORINE H., (2009), *L'entreprise dans la démocratie. Une théorie politique du gouvernement des entreprises*, De Boeck.

WEINSTEIN O., (2010), *Pouvoir, finance et connaissance. La transformation de l'entreprise capitaliste entre XX^e et XXI^e siècle*, La Découverte.

@ Principes de gouvernement d'entreprise. OCDE 2004 :

<http://www.oecd.org/dataoecd/32/19/31652074.PDF>

Site de la Banque de France : <http://www.banque-france.fr/>

Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/default.asp>

Site du MEDEF : <http://www.medef.com/medef-corporate.html>

Un rapport du CAS sur la gouvernance d'entreprise et la participation des salariés : http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/09rapport_gouvernance-remise_officielle.pdf

Site de l'Institut français du gouvernement d'entreprise : http://www.ifge-online.org/ifge/accueil_accueil-fr.html

Site de la CGPME : <http://www.cgpme.fr/>

Site de l'ADDES (économie sociale) : http://www.addes.asso.fr/rubrique.php?id_rubrique=13

Un article critique de J.-F. Draperi sur l'entrepreneuriat social :

<http://www.recma.org/node/974>

ENTREPRISE ARTISANALE

► **Artisanat**

ENTREPRISE D'INSERTION

Une entreprise d'insertion est une **entreprise** dont la finalité est avant tout sociale car elle emploie des personnes qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles, ou encore des personnes en situation d'exclusion. Ces entreprises se rencontrent en général dans les **secteurs d'activité** nécessitant une

main-d'œuvre nombreuse (bâtiment, restauration, etc.). Elles proposent à leurs salariés un parcours personnalisé de requalification sociale et professionnelle, fondé sur la mise en situation de travail. L'entreprise est ainsi un outil de formation et d'insertion. Elle dispose de différentes aides de l'État comme un allègement des **charges sociales** patronales ou encore des aides liées au poste de travail. Aucune forme juridique n'est imposée à l'entreprise d'insertion.

► **Entreprise** ► **Association** ► **Autoentrepreneur** ► **Chômage** ► **Économie solidaire** ► **Société**

ENTREPRISE D'INVESTISSEMENT

Les entreprises d'investissement sont des personnes morales autres que les **établissements de crédit** qui ont pour profession habituelle de fournir à leur clientèle des **services d'investissement**.

⇒ Le statut des entreprises d'investissement résulte de la loi du 2 juillet 1996 relative à la modernisation des activités financières. Cette loi transpose en droit français une directive européenne de 1993. L'objectif est de regrouper sous un statut juridique unique les prestataires de services d'investissement afin de favoriser la **concurrence** (y compris au niveau européen) et de renforcer le contrôle de ces activités.

⇒ On trouve parmi les entreprises d'investissement des sociétés de bourse, des agents du **marché interbancaire**, des maisons de titres etc. On trouve aussi sous ce statut des sociétés qui se sont constituées afin d'assurer des transactions sur **valeurs mobilières** par Internet.

► **Monnaie** ► **Financement de l'économie**
► **Intermédiation financière**

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

L'entreprise individuelle est une **unité de production** dans laquelle une personne physique est à la fois propriétaire des capitaux et dirigeant d'entreprise (artisans, commerçants, professions libérales, exploitants agricoles). Il y a confusion entre le **patrimoine** de la personne et celui de l'entreprise. La responsabilité y est pleinement assurée : elle est illimitée sauf pour la **société unipersonnelle** dans laquelle la responsabilité limitée comme les entreprises sociétaires.

Dans la **comptabilité nationale**, les entreprises individuelles (hors entreprises unipersonnelles) sont incluses dans le **secteur institutionnel** « ménage ».

► **Entreprise** ► **Autoentrepreneur** ► **Entreprise artisanale** ► **Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée** ► **Entrepreneur** ► **Ménage**
► **Profit** ► **Risque**

ENTREPRISE PUBLIQUE

L'entreprise publique est une **entreprise** placée sous le contrôle de l'État (ou d'une collectivité publique) qui peut y exercer une influence dominante en raison d'une participation majoritaire.

Les entreprises publiques appartiennent au **secteur marchand** et sont soumises au droit commercial dans leurs relations avec leurs clients (établissement public à caractère industriel et commercial, sociétés nationalisées, sociétés d'économie mixte).

Elles disposent d'une autonomie de gestion plus ou moins importante et se différencient des **administrations publiques** qui sont financées par voie budgétaire.

Certaines entreprises publiques sont, ou ont été, des **monopoles** (EDF, SNCF, etc.), mais certaines d'entre elles ont été privatisées (en France, depuis les années 1990 : Renault, Compagnie générale maritime, Assurance générale française, Banque française du commerce extérieur, la Compagnie française de navigation, etc.).

► **Entreprise** ► **État** ► **École des choix publics**
► **Nationalisation** ► **Privatisation** ► **Secteur public**

ENTREPRISE UNIPERSONNELLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (EURL)

L'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée est un statut juridique d'**entreprise individuelle** créé en juillet 1985 et dérivé de celui de la **société à responsabilité limitée**. Dans une EURL, un seul propriétaire apporte le capital et sa responsabilité est limitée à son apport. Le **patrimoine** de l'entreprise est ainsi distinct de celui du propriétaire. Si la croissance de l'entreprise le nécessite, le **capital social** peut être augmenté et il est même envisagé la transformation de l'EURL en société à responsabilité limitée.

Si le statut de l'EURL protège en principe le patrimoine personnel de l'entrepreneur, en réalité, il est souvent exigé une caution personnelle. La situation du propriétaire d'une EURL est en fin de compte assez identique à celle d'un entrepreneur individuel classique, mais contrairement à ce dernier, il doit apporter un capital initial, tenir une comptabilité plus rigoureuse et déposer ses comptes annuels au registre du commerce et des sociétés.

► **Entreprise** ► **Autoentrepreneur** ► **Société**

ENTREPRISE RÉSEAU

L'entreprise réseau désigne un ensemble de relations entre plusieurs entreprises qui restent juridiquement indépendantes les unes des autres. Il s'agit de **partenariats contractuels** dans un ou plusieurs domaines (recherche, **production**, commercialisation, financement, etc.).

Les relations entre les entreprises sont des relations marchandes, mais ces relations sont néanmoins récurrentes et organisées dans le temps par des accords qui déterminent des droits et obligations réciproques pour les entreprises concernées. L'entreprise réseau représente ainsi une voie de coordination économique intermédiaire entre **marché** et **hiérarchie**.

► **Mondialisation** ► **Actif spécifique** ► **Économie de réseaux** ► **Effet de réseau** ► **Externalisation** ► **Néo-institutionnalisme** ► **Opportunisme** ► **Sous-traitance** ► **Théorie des coûts de transaction**
► **Théorie de l'agence** ► **Théorie des contrats**

EONIA

L'EONIA (*Euro Overnight Index Average*) est une mesure du **taux du marché au jour le jour** sur le **marché interbancaire** de la **zone euro**. L'EONIA est la moyenne pondérée des **taux d'intérêt** pratiqués sur les prêts interbancaires au jour le jour. Il est calculé chaque jour par la Fédération bancaire européenne à partir d'une enquête auprès d'un panel représentatif de banques.

► **Monnaie** ► **Euribor** ► **Refinancement bancaire**
► **Repo**

ÉPARGNE

L'épargne est la fraction du **revenu** qu'un **agent économique** ne consomme pas immédiatement. L'épargne est un **flux** qui vient modifier la **valeur du patrimoine** (qui est un **stock**).

L'épargne nationale inclut l'épargne des ménages, des entreprises et des administrations.

⇒ Contrairement au sens courant, l'épargne ne correspond donc pas à la seule épargne placée (caisses d'épargne, acquisition d'actifs financiers...). Il existe

une autre forme de l'épargne qui est la **thésaurisation**.

► **Consommation et épargne** ► **Croissance économique** ► **Capital et investissement**
 ► **Fluctuations et crises** ► **Monnaie** ► **Revenus**
 ► **Effet d'encaisse réelle** ► **Théorème d'équivalence**
 Ricardo-Barro

ÉPARGNE BRUTE

Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), l'épargne brute est le solde du compte d'utilisation du revenu disponible ou du compte d'utilisation du **revenu disponible ajusté** :

- pour les ménages, l'épargne brute représente donc, la différence entre leur **revenu disponible** et leur **dépense de consommation**, ou bien, la différence entre leur **revenu disponible ajusté** et leur **consommation finale effective** ;

- pour les sociétés non financières, l'épargne brute est ce qui reste de l'**excédent brut d'exploitation** après le paiement des **impôts** sur le bénéfice, des **intérêts** et des **dividendes**.

► **Comptabilité nationale** ► **Consommation et épargne** ► **Compte d'utilisation du revenu**
 ► **Comptes de secteurs** ► **Épargne nette**

ÉPARGNE CONTRACTUELLE

L'épargne contractuelle est une modalité de l'épargne dans laquelle l'**agent économique** s'engage par **contrat**, à fournir un effort d'épargne d'un montant minimum sur une certaine période. Cet engagement assure à l'organisme collecteur un **flux** d'épargne relativement régulier qu'il rémunère par divers avantages (taux créditeurs plus élevés, accès à des prêts à taux plus favorables, bonification d'intérêt, etc.).

⇒ En France, les plans d'épargne logement, les plans d'épargne populaire (PÉP) et certains contrats d'assurance-vie en constituent les formes les plus fréquentes.

► **Consommation et épargne** ► **Épargne financière**
 ► **Épargne liquide** ► **Taux d'épargne financière**

ÉPARGNE FINANCIÈRE

L'épargne financière est la partie de l'épargne qui est placée dans des **actifs financiers** ou dans des **valeurs mobilières**. Elle se décompose en :

- **épargne liquide** (moyens de paiements et compte sur livrets) ;

- **épargne placée en valeurs mobilières** ;

- **épargne contractuelle** (assurance-vie, Plan d'épargne logement).

► **Consommation et épargne** ► **Épargne non financière** ► **Taux d'épargne financière**

ÉPARGNE FORCÉE

L'épargne forcée désigne un renoncement à consommer imposé par divers moyens, aux **agents économiques** :

- l'**autofinancement** force les actionnaires minoritaires à affecter une partie du **profit** de l'**entreprise** à des **investissements** (et non pas à la distribution de dividendes) ;

- une hausse des **prix** se traduit par une baisse du **pouvoir d'achat**, la **consommation** s'en trouve

réduite en terme réel, ce qui constitue un prélèvement forcé sur les consommateurs ;

L'épargne forcée résulte aussi d'une action imposée par les pouvoirs publics par le biais des **prélèvements obligatoires** (par exemple, pour développer un système de solidarité et de prévoyance sociale). L'épargne publique affectée à des programmes d'**investissement**, peut être considérée comme une épargne forcée (par exemple dans les **économies de type soviétique**).

⇒ Inversement, les pouvoirs publics peuvent, dans un environnement de rigueur budgétaire, chercher volontairement par des **incitations fiscales**, à faire baisser le **taux d'épargne des ménages** pour stimuler la **croissance économique**, comme ce fut le cas en France, en 2004.

⇒ L'opposition entre épargne forcée et l'**épargne spontanée** a été développée sur le plan théorique par certains auteurs de l'école autrichienne, notamment F. Hayek (1899-1992), pour rendre compte des crises économiques.

► **Consommation et épargne** ► **Fluctuations et crises** ► **Effet d'encaisses réelles** ► **Inflation**
 ► **Placement** ► **Revenu arbitraire**
 ► **Surcapitalisation**

ÉPARGNE LIQUIDE

L'épargne liquide est la partie de l'**épargne financière** qui est placée à vue ou à très court terme, par exemple les comptes sur livret.

► **Consommation et épargne** ► **Épargne contractuelle** ► **Épargne financière** ► **Épargne spontanée** ► **Placement**

ÉPARGNE NATIONALE (ÉPARGNE GLOBALE)

L'épargne nationale est la somme de l'**épargne des ménages**, des **entreprises** et de l'**État**. Elle exprime la capacité de financement de la nation.

⇒ L'épargne de l'État est d'une autre nature que celle des autres **agents économiques** puisqu'il prélève des **impôts**, en consomme une partie sous forme de **dépenses publiques**. C'est la différence positive entre les recettes fiscales et les dépenses budgétaires qui constitue l'épargne de l'État. Mais, un **déficit budgétaire** de l'État peut affecter l'épargne des autres agents.

► **Comptabilité nationale** ► **Consommation et épargne** ► **Compte d'utilisation du revenu**

ÉPARGNE NETTE

L'épargne nette représente l'épargne brute à laquelle on a retranché la **consommation de capital fixe**. Dans la comptabilité nationale, l'épargne nette d'un **secteur institutionnel** peut être positive ou négative.

► **Comptabilité nationale** ► **Compte d'utilisation du revenu** ► **Comptes de secteurs**

ÉPARGNE NON FINANCIÈRE

L'épargne non financière est la partie de l'**épargne** qui est affectée à l'acquisition de logements et de terrains. C'est un **flux** qui permet la constitution d'un **patrimoine non financier**. Elle correspond à la

Formation brute de capital fixe (FBCF) des ménages hors entrepreneurs individuels.

► **Revenus** ► **Épargne liquide** ► **Épargne financière**
► **Logement (service de)** ► **Patrimoine** ► **Placement**
► **Taux d'épargne financière** ► **Taux d'épargne non financière**

ÉPARGNE SALARIALE

L'épargne salariale est une contribution versée obligatoirement par les entreprises de plus de 50 salariés. Cette épargne est bloquée pendant une certaine période (3 ans depuis 2006). L'intéressement est lui, facultatif.

Il existe plusieurs types d'épargne salariale : le plan d'épargne entreprise (PEE), le plan d'épargne inter-entreprises (PEI), et le Plan d'épargne retraite collectif (PERCO)...

⇒ Les mesures prises par les pouvoirs publics pour promouvoir l'épargne salariale visent à intéresser les salariés aux résultats de l'entreprise. De leur côté, les entreprises sont incitées à émettre des actions pour leurs salariés, pour un montant équivalent au coût supporté (plan d'attribution d'actions gratuites, émission de **stock-options** ou **augmentation de capital** réservée aux adhérents d'un PEE).

► **Consommation et épargne** ► **Mondialisation**
► **Capitalisme actionnarial** ► **Épargne financière**
► **Patrimoine**

ÉPARGNE SPONTANÉE

L'épargne spontanée est celle qui résulte du libre comportement des agents. Elle découle soit d'un calcul économique soit d'un excédent involontaire du **revenu** sur la **consommation**.

► **Consommation et épargne** ► **Arbitrage** ► **École autrichienne** ► **Épargne forcée** ► **Épargne liquide**
► **Épargne financière** ► **Patrimoine** ► **Placement**
► **Revenu arbitrage** ► **Revenu permanent**

ÉPISTÉMOLOGIE ÉCONOMIQUE

L'épistémologie économique est la discipline qui se consacre à l'étude critique de la production et de la validation des connaissances en sciences économiques.

► **Épistémologie économique** ► **Conjecture**
► **Économie politique** ► **Loi** ► **Modèle** ► **Paradigme**
► **Réfutationnisme** ► **Théorie** ► **Vérificationnisme**



ÉPISTÉMOLOGIE ÉCONOMIQUE

Selon A. Lalande, l'épistémologie est « l'étude critique des principes, des hypothèses et des résultats des diverses sciences, destinée à déterminer leur origine logique, leur valeur et leur portée objective ». S'il existe une épistémologie générale (proche de la philosophie des sciences), il existe aussi autant d'épistémologies que de disciplines scientifiques. L'épistémologie économique est donc la discipline qui se consacre à l'étude critique de la production et de la validation des connaissances en **sciences économiques**.

On distingue parfois l'épistémologie économique et la méthodologie économique. Cette dernière étudierait plutôt les techniques de recherche, les outils d'investigation (économétrie, techniques d'enquêtes, etc.) alors que l'épistémologie se consacrerait à une réflexion plus fondamentale sur le statut scientifique des connaissances économiques. En pratique, le terme « méthodologie » est souvent utilisé comme synonyme du terme « épistémologie ».

■ ÉPISTÉMOLOGIE GÉNÉRALE ET ÉPISTÉMOLOGIE ÉCONOMIQUE

L'épistémologie économique a puisé dans les réflexions des spécialistes de l'épistémologie générale ou de l'épistémologie des sciences de la nature.

● G. Bachelard et K. Popper

G. Bachelard (1884-1962), dont les travaux ont surtout porté sur l'épistémologie de la physique, est un auteur fréquemment cité en épistémologie économique, notamment pour sa critique de l'**empirisme** : pour lui le « vecteur épistémologique » va du rationnel au réel. Le fait scientifique est « construit, conquis, constaté » et la connaissance scientifique s'élabore contre les idées reçues. Il faut donc opérer une « rupture épistémologique », franchir un « obstacle épistémologique » constitué par ce que l'on sait déjà (ou que l'on croit savoir), pour accéder à une meilleure compréhension du monde. La démarche scientifique ne consiste pas à partir des faits, mais à partir des problèmes. Dépassant le débat entre **empirisme** et **rationalisme**, Bachelard plaide pour une « épistémologie concordataire » reposant sur un « matérialisme rationnel ». Contre le **positivisme** et le **scientisme**, Bachelard considère que la connaissance scientifique est une connaissance approchée et que tout savoir scientifique doit être à tout moment reconstruit.

La contribution majeure de K. Popper (1902-1994) est sa critique de l'induction. Prolongeant les réflexions de D. Hume (1711-1776), Popper montre qu'il est impossible de fonder logiquement une proposition générale à partir d'une inférence inductive. Le fait d'avoir observé un très grand nombre de cygnes blancs, ne permet pas d'induire la proposition « Tous les cygnes sont blancs ». Cette approche remet en cause les démarches fondées sur la **vérification**. La confirmation d'une proposition par un grand nombre de vérifications, ne garantit pas la validité de cette proposition. Par contre, une proposition peut être réfutée (ou infirmée). Pour Popper, une proposition est scientifique si elle est réfutable, c'est-à-dire si l'on peut réaliser (ou au moins concevoir) une expérience ou une observation susceptible de montrer que la proposition est fausse. Le travail des scientifiques consiste donc à formuler des **conjectures** et à les soumettre à des épreuves de

réfutation. Les conjectures qui résistent à ces épreuves constituent un savoir scientifique qui a un caractère à la fois inachevé et provisoire.

● I. Lakatos et Th. Kuhn

I. Lakatos (1922-1974) considère que l'approche de Popper ne rend pas compte de la réalité du travail des scientifiques et qu'elle a un caractère trop normatif. Pour Lakatos, l'activité scientifique s'organise au sein de **programmes de recherche scientifiques** qui sont un ensemble de **théories** autour d'un **noyau dur** et d'une **ceinture protectrice**. Les savants qui travaillent dans le cadre d'un programme de recherche ne soumettent à réfutation que les propositions qui figurent dans la ceinture protectrice. Lakatos considère par ailleurs que même si, à un moment donné, un programme de recherche peut être dominant, l'histoire des sciences montre que plusieurs programmes de recherche existent simultanément au sein d'une même discipline. Parmi les programmes de recherche, certains sont progressifs, c'est-à-dire qu'ils mettent en évidence des faits nouveaux et/ou qu'ils rendent compte de façon plus satisfaisante de faits anciens, d'autres sont régressifs (ou dégénératifs) et se contentent d'illustrer des propositions déjà démontrées.

L'œuvre de Th. Kuhn (1922-1996) se situe aussi dans la mouvance de K. Popper. Pour Kuhn, l'histoire des sciences voit se succéder des périodes de **science normale** et des périodes de **révolutions scientifiques**. Une période de science normale est caractérisée par le fait qu'il existe, dans la discipline considérée, un **paradigme** au sein duquel travaille la communauté scientifique : celle-ci ne cherche donc pas à réfuter ce paradigme, mais à en améliorer la cohérence interne et la portée **heuristique**. L'apparition d'un certain nombre d'anomalies dont le paradigme ne peut rendre compte conduit à une période de révolution scientifique au sein de laquelle s'affrontent différents paradigmes alternatifs. L'un de ces paradigmes va finalement s'imposer et rallier autour de lui une proportion croissante de la communauté scientifique ce qui conduit progressivement à une nouvelle période de science normale.

Les problématiques de ces auteurs offrent un cadre de débat aux économistes à propos de l'épistémologie de leur discipline : le critère de réfutabilité est-il pertinent en sciences économiques ? Peut-on parler de révolution scientifique dans l'histoire de la pensée économique ? Quels sont les paradigmes (ou les programmes de recherche) qui caractérisent la science économique ?

■ LE STATUT SCIENTIFIQUE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

● Science économique et/ou économie politique

On utilise aujourd'hui le plus souvent le terme « science économique ». À l'origine pourtant (chez les économistes classiques par exemple), on parlait d'**économie politique**. Certains auteurs considèrent que l'abandon du vocable « économie politique » est le symptôme d'un appauvrissement du discours économique qui négligerait l'histoire, les conflits d'intérêts, l'analyse du changement économique et social, pour se limiter à une approche permettant de « faire science » en imitant le modèle des sciences de la nature. Il ne faut sans doute pas accorder une importance excessive à cette querelle de vocabulaire. Certes des débats existent quant à l'objet et à la méthode de l'analyse économique, quant à la place des **doctrines économiques** par rapport aux **théories économiques**, mais ces débats ne peuvent se limiter au choix d'un terme plutôt que d'un autre.

Cependant, la création en 2009 en France d'une Association française d'économie politique à côté de l'Association française de sciences économiques, montre que l'opposition entre les deux termes a toujours une portée symbolique, les partisans de l'hétérodoxie ayant tendance à privilégier l'économie politique.

● Les sciences économiques et la visée scientifique

En 1970, W. Leontiev (1905-1999) pouvait écrire « La science économique est actuellement au faite de son prestige intellectuel et de sa popularité », (*Essais d'économie*). Il n'en va plus de même aujourd'hui. La portée scientifique de la science économique est fréquemment mise en cause.

On conteste tout d'abord l'impérialisme du discours économique que l'on identifie à une « pensée unique » cherchant à justifier « scientifiquement » le règne sans partage du **marché**. On critique les économistes pour leurs erreurs de prévisions et pour leur incapacité à proposer des solutions aux grands problèmes de l'heure. On dénonce l'abstraction du savoir économique et son incapacité à rendre compte du réel.

Toutes ces critiques reposent largement sur une méconnaissance de ce qu'est l'activité scientifique et sur une approche partielle de ce que sont les résultats produits par la science économique.

La connaissance scientifique (en économie comme en toute autre discipline) n'est jamais une vérité définitive, mais une connaissance approchée. Un **modèle** ou une théorie ne sont pas une reproduction de la réalité, mais une « machine » à poser des questions. Une théorie doit donc être jugée en fonction de la pertinence des questions qu'elle pose et non en fonction de sa

« ressemblance » avec la réalité. Par exemple, le modèle d'équilibre général de concurrence pure et parfaite n'est pas « réaliste » : les marchés réels ne sont pas parfaitement concurrentiels. Mais le modèle permet précisément de repérer les écarts entre la réalité et le modèle et de construire une typologie des marchés (**monopole**, **duopole**, **monopsone**...). Par ailleurs, un modèle ne vise pas à démontrer la supériorité de tel ou tel **système économique**, il permet de tester des **hypothèses**, de préciser dans quelles conditions un énoncé peut être considéré comme valide. Par exemple, la majorité des travaux de recherche ont contribué à montrer que les conditions nécessaires pour atteindre un équilibre général de concurrence pure et parfaite qui soit aussi un optimum sont très restrictives et que la stabilité d'un tel équilibre ne peut pas être démontrée (dans l'état actuel de nos connaissances). Le programme de recherche néoclassique, loin de justifier le recours sans limite à la **régulation** par le marché, montre qu'une telle régulation n'est possible que dans des conditions qui ne sont jamais réunies dans la réalité. Enfin, nombre de critiques adressées à l'analyse économique portent sur un état dépassé ou sur une version abusivement vulgarisée de la théorie économique. Par exemple, s'il est vrai que le modèle walrasien de base repose sur l'hypothèse d'information parfaite des **agents économiques**, de très nombreux travaux récents portent sur l'information imparfaite, sur l'existence d'**asymétries d'information**, sur la prise de décision dans l'**incertitude**...

Dans cette optique, l'interprétation scientiste de la science économique (qui considère qu'il existe une vérité absolue et définitive en matière économique) aussi bien que le relativisme (qui nie la production de savoirs scientifiques en économie) sont contestables. Il est préférable de privilégier une posture plus modeste consistant à considérer que l'analyse économique s'inscrit dans une « visée scientifique » telle qu'elle est définie par G.G. Granger :

- la science est « visée d'une réalité »,
- la science « vise les objets en vue de décrire et d'expliquer, non directement d'agir »,
- la science a « un souci constant des critères de validation ».

● Science économique et sciences sociales

On oppose parfois la science économique aux sciences sociales. Cette opposition n'est guère pertinente, dans la mesure où la science économique (comme la sociologie, la psychologie sociale, l'ethnologie...) est une science sociale. Les sciences sociales, comme les sciences de la nature, sont marquées par un processus de spécialisation qui conduit à un découpage disciplinaire de plus en plus fin. Certes, le social forme un tout inextricablement économique, politique, religieux, etc., mais chaque discipline se dote de son propre point de vue, découpe et construit son objet. L'institution familiale, par exemple, peut être étudiée par le sociologue, par l'économiste (travaux de G. Becker notamment), par le politologue (étude des politiques familiales). Il n'y a donc pas des faits économiques par nature étudiés par la science économique et des faits sociaux étudiés par les autres sciences sociales. Il existe bien une totalité sociale, mais chaque discipline, y compris les sciences économiques, contribue à en rendre compte, chacune de son point de vue spécifique.

Les sciences sociales obéissent aussi à une logique d'hybridation : des disciplines nouvelles surgissent à l'intersection de deux ou plusieurs disciplines existantes afin de construire un point de vue spécifique. La sociologie économique, l'**économie géographique**, l'histoire économique, sont les résultats de tels processus d'hybridation.

■ L'OBJET ET LA MÉTHODE DE LA SCIENCE ÉCONOMIQUE

● La tradition classique

Adam Smith (1723-1790) a donné une définition de la discipline qui est souvent citée : « L'économie politique, considérée comme une branche des connaissances des législateurs et de l'homme d'État, se propose deux objets distincts : le premier, de procurer au peuple un revenu ou une subsistance abondante, ou, pour mieux dire, de le mettre en état de se procurer lui-même ce revenu ou cette subsistance abondante ; le second, de fournir à l'État ou à la communauté un revenu suffisant pour le service public : elle se propose d'enrichir à la fois le peuple et le souverain ! » (*Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776).

Pour J. B. Say (1767-1832), l'économie politique est la science qui « enseigne comment se forment, se distribuent et se consomment les richesses qui satisfont aux besoins des sociétés. » (*Traité d'économie politique*, 1803). Say considère qu'il faut partir des faits (à l'exemple de la physique), cependant son empirisme est nuancé. Il affirme par exemple : « Et qu'est-ce que la pratique sans la théorie, c'est-à-dire l'emploi des moyens sans savoir pourquoi ni comment ils agissent ? Ce n'est qu'un empirisme dangereux, par lequel on applique les mêmes méthodes à des cas opposés qu'on croit semblables, et par où l'on parvient où l'on ne voulait pas aller ». On considère généralement que c'est D. Ricardo (1772-1823) qui inaugure une nouvelle tradition épistémologique en économie dans *Des principes de l'économie politique et de l'impôt* (1817). Mais ce sont les membres de l'école ricardienne qui vont expliciter cette méthode et la systématiser. Les contributions essentielles sont celles de N. W. Senior (1790-1864), J.-S. Mill (1806-1873), J.E. Cairnes (1823-1875), H. Sidgwick (1838-1900) et J.N. Keynes (1852-1949).

Cette tradition épistémologique ricardienne est résumée ainsi par M. Zouboulakis : « une approche objective des phénomènes sociaux, un type particulier de construction d'un objet économique autonome à l'intérieur du champ social, et une méthode de recherche en trois étapes qui combine l'explication déductive avec des modes inductifs, pour l'établissement des hypothèses et la vérification des résultats », (La science économique à la recherche de ses fondements, 1993).

Les ricardiens proposent en effet une « méthode déductive enrichie ». Ils refusent le dualisme (c'est-à-dire l'opposition entre sciences de la nature et sciences sociales), mais ils considèrent que la science économique doit construire sa propre méthode sans imiter la physique ou la biologie. Cette méthode consiste à encadrer une démarche déductive (qui joue un rôle décisif) par des démarches inductives. En amont pour circonscrire les faits auxquels l'économie politique s'applique, en aval pour vérifier les énoncés en les confrontant aux faits.

● Marx et la dialectique

Pour K. Marx (1818-1883), il s'agit avant tout de fonder une critique de l'économie politique, car le discours des économistes de son temps lui semble lié aux idées et aux intérêts de la bourgeoisie. Pour autant, Marx souligne la contribution scientifique importante des grands auteurs classiques (Smith, Ricardo), il critique par contre très sévèrement ceux qui, loin de faire progresser la science, n'expriment que leurs convictions idéologiques. Cette critique vise les libéraux (F. Bastiat ou J.-B. Say), mais aussi les socialistes utopistes (P.J. Proudhon, S. de Sismondi...).

Pour Marx, il s'agit d'approfondir les acquis scientifiques des classiques (théorie de la **valeur travail**) en poussant leur logique jusqu'à ses conséquences ultimes (théorie de l'exploitation) et de s'appuyer sur une méthode dialectique héritée de Hegel mais affranchie de son idéalisme. Le **matérialisme dialectique** (méthode scientifique générale) se traduit par le **matérialisme historique** dans l'étude des **modes de production**.

Marx adopte par ailleurs un point de vue holiste, pour lui il faut partir de la totalité sociale, pour en comprendre les composants et la dynamique.

Il accorde une grande importance à la dynamique historique : il n'existe pas de catégorie universelle ou éternelle, ni de **loi économique** valable en tout temps et en tout lieu. Critiquant R. Malthus, il affirme qu'il n'y pas de loi de population en général, mais une loi de population propre à chaque mode de production. La surpopulation dont parle Malthus, n'est pas une surpopulation absolue, mais une surpopulation relative aux besoins en main-d'œuvre du **capitalisme**.

Marx critique aussi l'empirisme : pour lui, il faut partir des **concepts** généraux les plus abstraits pour construire progressivement un « concret pensé ». Contre les idées reçues positivistes en matière de méthode scientifique, Marx affirme qu'il faut « s'élever de l'abstrait au concret ».

Ce point de vue anti-empiriste repose sur le refus par Marx de toute idée de vérité manifeste. Si le détour par la théorie est indispensable, c'est parce que, au-delà des apparences, il faut rendre compte de l'essence des choses : « Toute science serait superflue si l'apparence et l'essence des choses se confondaient. » (*Le Capital*, Livre III).

● Walras et la tradition néoclassique

L. Walras (1834-1910) distingue l'**économie pure**, l'**économie appliquée** et l'**économie sociale**. Pour lui, les diverses approches sont complémentaires. Il a d'ailleurs publié un ouvrage sur chacun des trois domaines, même si ce sont ses travaux d'économie politique pure qui ont surtout retenu l'attention des économistes. S'agissant de l'économie politique pure, L. Walras souligne qu'elle étudie des « types idéaux » et non la réalité empirique : « L'économie politique pure doit emprunter à l'expérience des types d'échange, d'offre, de demande, de marché, de capitaux, de revenus, de services producteurs, de produits. De ces types réels, elle doit abstraire, par définition des types idéaux, et raisonner sur ces derniers, pour ne revenir à la réalité que la science une fois faite, et en vue des applications. Nous aurons ainsi sur un marché idéal, des prix idéaux qui seront dans un rapport rigoureux avec une demande et une offre idéales. » (*Éléments d'économie politique pure*, 1874).

Il y a donc bien modélisation de la part de l'économiste. Le recours aux mathématiques (très contesté à l'époque par les économistes libéraux français) est destiné, selon Walras, à assurer la rigueur des déductions effectuées.

V. Pareto (1848-1923) adopte pour l'essentiel le même point de vue. Pour lui, l'étude de l'économie politique peut se fixer trois buts : la recherche de recettes pour la vie pratique, la défense d'une doctrine visant à réaliser telle ou telle fin jugée souhaitable, et la recherche des lois qui régissent les phénomènes. Dans ce dernier cas le but est « exclusivement scientifique ; on veut connaître, savoir, sans plus » (*Manuel d'économie politique*, 1906). Comme Walras, Pareto insiste sur le fait que la science étudie des « phénomènes idéaux » : « Nous ne devons jamais juger de la valeur d'une théorie en recherchant si elle s'écarte en quelque manière de la réalité, parce qu'aucune théorie ne résiste et résistera jamais à cette épreuve » (*idem*). Contre les membres de l'**école historique allemande**, Pareto affirme que l'on peut définir des **lois** en économie. Il faut pour cela avoir recours à la méthode expérimentale, c'est-à-dire faire appel à l'observation et/ou à l'expérimentation. Mais, contre l'**empirisme**, il insiste sur le fait que « l'abstraction constitue pour toutes les sciences la condition préliminaire et indispensable de toute recherche ».

A. Marshall (1842-1924) donne une définition de la science économique qui s'inspire à la fois de l'approche classique et de l'approche néoclassique : « L'économie politique ou économique est une étude de l'humanité dans les affaires ordinaires de la vie ; elle examine la partie de la vie individuelle et sociale qui a le plus particulièrement trait à l'acquisition et à l'usage des choses matérielles, nécessaires au bien-être. Elle est donc d'un côté, une étude de la richesse, de l'autre, et c'est le plus important, elle est une partie de l'étude de l'homme. » (*Principes d'économie politique*, 1890).

A. Marshall adopte un point de vue éclectique : « l'économiste doit être avide de faits, mais les faits par eux-mêmes n'apprennent rien ». Évoquant la querelle des méthodes en économie politique, il considère pour sa part que toutes les méthodes peuvent être utilisées si elles le sont de façon pertinente.

E. Malinvaud propose pour sa part, une définition synthétique : « L'économie est la science qui étudie comment des ressources rares sont employées pour la satisfaction des besoins des hommes vivant en société ; elle s'intéresse, d'une part, aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation des biens, d'autre part, aux institutions et aux activités ayant pour objet de faciliter ces opérations » (*Leçons de théorie microéconomiques*, 1986).

■ LA QUERELLE DES MÉTHODES EN SCIENCES ÉCONOMIQUES

La querelle des méthodes est présentée par l'économiste français A. Marchal (décédé en 1967) : « Déduire, c'est essentiellement tirer, par une chaîne de raisonnements logiques, les conséquences d'un principe. Induire, c'est remonter de l'observation des faits à une proposition générale. Entre ces deux méthodes, les économistes ont longtemps hésité. Si, par-delà les nuances et les détails, on retient seulement les grands courants de pensée, on se rend compte que ce conflit n'est autre que celui qui a mis aux prises l'école classique et l'école historique allemande » (*Méthode scientifique et science économique*, 1952).

● L'école historique allemande

Une des premières oppositions systématiques à l'école classique émane de F. List (1789-1846). Dénonçant le « cosmopolitisme » de l'école anglaise, il affirme la nécessité d'élaborer un « Système national d'économie politique » (titre de son livre de 1841). Derrière la contestation du libre-échange et de la domination britannique, c'est une divergence méthodologique qui s'exprime. Ce que List reproche aux économistes classiques anglais, c'est de tirer par déduction des conclusions qui se veulent universelles à partir d'hypothèses qui sont irréalistes. Par exemple, la théorie ricardienne des avantages comparatifs néglige la réalité nationale et raisonne comme si le globe ne formait qu'une seule nation. Les conclusions tirées de cette hypothèse irréaliste (la suppression des **droits de douane**) ne sont donc pas recevables.

Une attaque plus systématique, et plus explicitement épistémologique, est formulée par la première école historique allemande : W. Roscher (1817-1894), puis K. Knies (1821-1898) et B. Hildebrand (1812-1878).

W. Roscher, dans son ouvrage *Précis d'un cours d'économie politique d'après la méthode historique* (1843), formule des critiques relativement modérées. Sans mettre en cause globalement les travaux de l'école anglaise, il affirme la nécessité de leur juxtaposer une analyse des faits historiques et de formuler les maximes que les gouvernements doivent suivre dans les différentes époques et les différentes nations. B. Hildebrand (*L'économie politique du présent et de l'avenir*, 1848) et K. Knies (*L'économie politique envisagée au point de vue historique*, 1853) contestent plus radicalement l'existence de toute loi universelle. Ils fixent à l'économie politique une mission de « description » de la réalité historique et de son évolution. Knies relance la polémique contre le « cosmopolitisme », pour lui, il existe un « esprit national » propre à chaque peuple. Il n'existe donc aucun principe général à partir duquel on puisse développer une méthode déductive.

La « jeune école historique », incarnée notamment par G. Schmöller (1838-1917), va se montrer encore plus critique à l'égard de l'école classique en contestant le rôle des mécanismes de marché, y compris sur le plan interne aux nations. Cependant, cette deuxième génération de l'école historique se montre favorable à un compromis sur le plan épistémologique en ne niant pas l'existence de **lois** et en reconnaissant l'importance de la **théorie**. A. Wagner (1835-1917), l'un des membres de cette école, formule la célèbre **loi de Wagner** à propos de la croissance de l'intervention économique de l'État.

● L'école autrichienne

Réagissant aux attaques des historistes, C. Menger (1840-1921) affirme le primat de la théorie : « Nous comprenons un phénomène concret d'une manière théorique en le reconnaissant comme un cas spécial d'une certaine régularité (conformité de loi) de succession ou de coexistence de phénomènes. » (*Investigations sur les méthodes des sciences sociales*, 1883). Il souligne que toute tentative de décrire la réalité, de construire des typologies suppose une grille de lecture théorique. Menger développe des conceptions aprioristes qui sont reprises dans une large mesure par L. von Mises.

Selon L. von Mises (1881-1973), « Il faut étudier les lois de l'agir humain et de la coopération sociale, comme le physicien étudie les lois de la nature » (*L'action humaine*, 1949). En dépit de cette affirmation, qui vise à souligner l'ambition scientifique de la science économique, Mises est un partisan du dualisme méthodologique : les sciences de la nature se fondent, d'après lui, sur l'induction et l'expérimentation. La connaissance des activités humaines relève par contre de l'histoire ou de la **praxeologie**. L'histoire étudie des événements uniques et il n'est donc pas possible d'en tirer, par induction, des propositions générales concernant l'agir humain. L. von Mises, fidèle à la perspective autrichienne, s'oppose donc à toute fécondité de la « méthode historique ». La praxeologie est une connaissance *a priori*, elle repose sur l'introspection pour élaborer des propositions initiales à partir desquelles on déduit d'autres propositions qui constituent une connaissance exacte de la réalité. Pour Mises, « l'agir humain est nécessairement toujours rationnel ». Comme tous les hommes ont la raison en partage, l'introspection peut conduire à des propositions qui sont généralisables et qui peuvent servir de base à une connaissance déductive. La praxeologie est une connaissance de l'action, or toute action suppose un but à atteindre et des moyens pour réaliser cette fin. Mises propose de nommer **catallactique**, le sous-ensemble de la praxeologie qui se consacre à l'étude des comportements proprement économiques.

L. von Mises est aussi un défenseur de l'**individualisme méthodologique** : « Car une collectivité n'a pas d'existence et de réalité, autres que les actions des individus membres ».

La définition de L. Robbins (1898-1984), qui est devenue classique, s'inscrit dans la tradition autrichienne : « L'économie est la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre des fins et des moyens rares à usages alternatifs » (*La nature et la signification de la science économique*, 1932).

■ LA QUESTION DU RÉALISME DES HYPOTHÈSES

Les **modèles** construits par la théorie économique reposent (comme tout modèle) sur un certain nombre d'**hypothèses**. Comment ces hypothèses sont-elles choisies ? Doivent-elles être réalistes ?

On dispose sur ce point de trois types de réponses :

1) Pour les tenants de l'**apriorisme** (en particulier l'école autrichienne), les hypothèses sont des propositions que nous connaissons par introspection, qui relèvent de l'évidence. Dès lors, les énoncés qui sont valablement déduits de ces hypothèses sont vrais et n'ont même pas besoin d'être vérifiés.

2) M. Friedman (1912-2006) repousse la conception a prioriste et adopte un point de vue conventionnaliste. Selon lui, une hypothèse n'a pas besoin d'être réaliste. Elle doit être jugée à partir des prévisions que le modèle permet de réaliser. Si un modèle formule des prévisions correctes, les hypothèses sur lesquelles il repose doivent être considérées comme validées. Friedman écrit : « Le seul test pertinent de la validité d'une hypothèse est la confrontation de ses prévisions avec l'expérience. L'hypothèse est rejetée si ses prévisions sont contredites (« fréquemment » ou plus souvent que des prévisions provenant d'une hypothèse alternative) ; elle est validée si ses prévisions ne sont pas contredites ; elle est considérée comme très fiable si elle a survécu à de nombreuses occasions d'être contredite. Les données factuelles ne peuvent jamais « prouver » une hypothèse, elles peuvent seulement ne pas réussir à la réfuter... » (*La méthodologie de l'économie positive*, 1953). À la limite, pour Friedman, une théorie est d'autant plus féconde qu'elle repose sur des hypothèses irréalistes. En effet, une hypothèse considérée comme réaliste risque de n'être qu'une idée reçue correspondant à l'impression immédiate. La position de Friedman est aussi une conception instrumentaliste. La seule légitimité d'une théorie résiderait dans la formulation de prévisions. F. Hahn conteste ce point de vue « Il est patent que nous pouvons prétendre comprendre un événement sans prétendre que nous pouvons le prédire. Les géophysiciens, par exemple, croient qu'ils comprennent les tremblements de terre mais ne peuvent les prédire » (*Equilibrium and Macroeconomics*, 1984).

3) La critique la plus radicale de la position de M. Friedman a été formulée par P.A. Samuelson (1915-2009). Celui-ci dénonce humoristiquement le « F Twist » (ou « distorsion Friedman »). Pour Samuelson, toute théorie est tautologique : la validité de conclusions logiquement déduites d'hypothèses est subordonnée à la validité des hypothèses. On ne peut tirer des conclusions empiriquement vraies à partir d'hypothèses fausses. Pour Samuelson, les théories et les modèles doivent reposer sur des hypothèses empiriquement testables.

Le débat Friedman/Samuelson porte sur le sens qu'il faut donner au terme « réalisme ». Il semble largement admis parmi les économistes qu'on ne peut valablement construire un modèle sur une ou des hypothèses empiriquement réfutées. Par contre il est légitime d'avoir recours à des hypothèses abstraites qu'il n'est pas possible de réfuter directement.

■ LA PLURALITÉ DES PARADIGMES

On peut considérer qu'à chaque moment de l'histoire des sciences de la nature, correspondant à une phase de **science normale** (au sens de Th. Kuhn), l'accord entre les scientifiques est très large, alors qu'on s'interroge pour savoir si le concept de science normale est pertinent pour la science économique et les sciences sociales en général. De même, beaucoup d'épistémologues soulignent

que les sciences de la nature apparaissent comme beaucoup plus cumulatives que les sciences sociales.

Cependant, il ne faut pas surestimer cette distinction. On constate que certaines sciences de la nature sont caractérisées par de longues périodes de coexistence conflictuelle entre paradigmes et que certaines sciences sociales sont marquées par des périodes de sciences normales. C'est ainsi que la démographie est caractérisée aujourd'hui par la domination du paradigme de la transition démographique.

Il n'est pas contestable cependant que les sciences sociales, et la science économique en particulier, sont caractérisées par la pluralité des paradigmes, mais il n'est pas certain qu'il s'agisse là d'un critère de distinction pertinent entre sciences de la nature et sciences sociales.

De même, on peut se demander si la pluralité des paradigmes est une caractéristique permanente des sciences sociales ou si elle est transitoire et liée à la « jeunesse » de ces disciplines.

Quoi qu'il en soit, si l'on s'interdit les simplifications abusives et si l'on n'aborde pas la question sous le seul angle idéologique, la confrontation de paradigmes concurrents est une source de progrès des connaissances. Par exemple, les critiques adressées par les économistes hétérodoxes au modèle d'équilibre général ont contraint les auteurs qui s'inscrivaient dans ce programme de recherche à introduire des hypothèses nouvelles (marchés imparfaits, incertitude, etc.).

■ FORMALISATION ET « ATTRACTION FORMALISTE »

Le débat qui oppose les tenants de l'approche littéraire aux tenants de l'approche mathématique en économie semble désormais tranché en faveur des seconds. Ce débat se posait déjà au XIX^e siècle. Si L. Walras a enseigné l'économie politique à Lausanne, c'est que les économistes qui contrôlaient l'accès à la profession en France (P. Leroy-Beaulieu et ses disciples) s'opposaient à l'usage des mathématiques. Certes ils s'opposaient aussi aux sympathies « socialistes » de Walras, mais l'argument méthodologique était fort. Cette tradition française est restée influente. L'économie politique s'enseignait dans les Facultés de droit, on y cultivait le goût de l'histoire et de la sociologie, on craignait l'appauvrissement du discours lié à la mathématisation.

Au XX^e siècle, cependant l'usage des mathématiques s'est imposé. En France ce sont souvent des ingénieurs et non des économistes universitaires traditionnels qui ont contribué au développement de l'économie mathématique. Citons A. Cournot (1801-1877), J. Dupuit (1804-1866) et plus tard M. Allais (né en 1911). Mais c'est principalement sous l'influence anglo-saxonne que la mathématisation est devenue la norme de la discipline.

Soulignons tout d'abord que l'analyse économique porte très souvent sur des données quantitatives (**prix, production, exportations...**) qui se prêtent bien au traitement mathématique. De plus, les progrès de la science économique ont conduit à accroître les données statistiques disponibles. L'approche macroéconomique présentée par Keynes (sous forme littéraire) dans la *Théorie générale* a conduit à la mise au point de la **Comptabilité Nationale** (recueil et mise en forme des données). La volonté de mettre en œuvre des politiques économiques s'est accompagnée de la création de **modèles** macroéconomiques.

En suivant la présentation de B. Walliser et Ch. Prou (*La science économique*, 1988) on peut présenter ainsi les apports de la formalisation :

- « La formalisation est d'abord un langage d'exposition précis et rigoureux qui permet, dans un cadre cohérent, de définir les concepts de façon si possible unique et d'énoncer les propositions sous une forme souvent ramassée ».
- « La formalisation est un instrument puissant de démonstration et de calcul, qui permet de mieux cerner les conditions de validité logique des énoncés théoriques et d'engendrer des propositions nouvelles ».
- « La formalisation permet d'exprimer des théories différentes dans un langage formel commun et donc de les confronter voire de dégager une théorie synthétique ».
- « La théorie est un support utile pour confronter les théories aux observations ».

La formalisation présente cependant des dangers et notamment le danger de succomber à l'attraction formaliste (J.Y. Caro). Dans ce cas, l'économiste ne se préoccupe plus du contenu empirique de ses travaux, mais seulement de son élégance formelle. R. Clower et P. Howitt mettaient en garde leurs collègues : « Si l'économie doit se contenter d'être une subdivision des mathématiques qui utilise une terminologie particulière, alors elle ne mérite pas d'exister » (*L'économie devient-elle une science dure ?*, 1995).

La même idée se trouvait déjà chez J.M. Keynes (auteur par ailleurs d'un traité de probabilités) : « Une beaucoup trop grande part de travaux récents d'économie mathématique consiste en des élucubrations aussi imprécises que les hypothèses de base sur lesquelles ces travaux reposent, qui permettent à l'auteur de perdre de vue les complexités et les interdépendances du monde réel, en s'enfonçant dans un dédale de symboles prétentieux et inutiles. » (*Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936).

C'est pourquoi de nombreux économistes, dont certains sont d'excellents mathématiciens (M. Allais, E. Malinvaud, par exemple), insistent pour qu'on ne perde pas de vue la nécessaire confrontation avec les faits.

▷ **Macroéconomie** ▷ **Microéconomie**

- BARREAU H., (2010), *L'épistémologie*, PUF, « QSJ ».
- BLAUG M., (1994/1992), *La méthodologie économique*, Economica.
- CHALMERS A.F., (1998/1976), *Qu'est-ce que la science ?*, LGF.
- MOUCHOT C., (2005), *Méthodologie économique*, Le Seuil, « Points ».
- O D'AUTUME A., CARTELIER J. (éd.), (1995), *L'économie devient-elle une science dure ?*, Economica.
- BERTHELOT J.-M., (2001), *Épistémologie des sciences sociales*, « Premier cycle », PUF.
- BERTHELOT J.-M., (2008), *L'emprise du vrai*, PUF.
- DELEPLACE G., (2009), *Histoire de la pensée économique*, Dunod.
- FRIEDMAN M., (1995), *Essais d'économie positive*, Litec.
- KOLM S.C., (1986), *Philosophie économique*, Le Seuil.
- MEIDINGER C., (1994), *Science économique : question de méthode*, Vuibert.
- MINGAT A., SALMON P., WOLFESPERGER A., (1985), *Méthodologie économique*, PUF, « Thémis ».
- @ Site de l'Association Charles Gide : www.charles-gide-association.org
- Site de Classique des sciences sociales : www.classiques.uqac.ca
- Site du Pôle Histoire de la Pensée Économique : www.phare.univ-paris1.fr
- Site de l'ENS-LSH « Histoire de la pensée économique » : www.ses.ens-lsh.fr/potier/index.php

ÉQUATION DE CAMBRIDGE

Pour A. C. Pigou (1877-1959), la demande de monnaie des agents (M) est proportionnelle à leur revenu réel (Y) : $M = kPY$ (où P est le niveau général des prix).

On en déduit que la valeur réelle des encaisses monétaires (M/P) est égale (à une constante près (k) au revenu réel :

$M/P = kY$ (où k est une constante qui est égale, à court terme, à l'inverse de la vitesse de circulation de la monnaie).

Cette équation signifie que les agents s'intéressent au pouvoir d'achat de leurs encaisses, on retrouve donc l'effet d'encaisse réelle.

► Monnaie ► Théorie quantitative de la monnaie

ÉQUATION DE FISHER

L'équation de Fisher est une reformulation de la théorie quantitative de la monnaie. Cette dernière met en relation le volume des transactions (T), le niveau général des prix (P), la vitesse de circulation de la monnaie (V), et la masse monétaire (M).

I. Fisher (1867-1947) généralise cette approche en introduisant une distinction entre la monnaie fiduciaire (M) et sa vitesse de circulation (V) d'une part et les dépôts à vue (M') qui ont leur propre vitesse de circulation (V') d'autre part.

On obtient :

$$M.V + M'.V' = P.T$$

⇒ Dans cette approche, il y a dichotomie et la monnaie n'est considérée que comme un instrument de transaction.

► Monnaie ► Monétarisme

ÉQUILIBRE

En science économique, un équilibre est une situation dans laquelle les agents n'ont aucune raison de modifier leurs comportements compte tenu des informations dont ils disposent et des contraintes (notamment techniques) qui pèsent sur eux pour atteindre leurs objectifs.

⇒ Le concept d'équilibre n'est pas propre à la théorie néoclassique : on parle d'équilibre de sous-emploi chez Keynes, de croissance équilibrée (ou déséquilibrée) dans l'économie du développement etc.

⇒ On oppose parfois l'équilibre (lié à une analyse statique) et la croissance ou le développement (liés à une analyse dynamique).

► Marchés et prix ► Équilibre général ► Équilibre partiel ► Équilibre de marché ► Équilibre de Nash ► Théorie équilibrée

ÉQUILIBRE À PRIX FIXES

► Théorie des équilibres à prix fixes

ÉQUILIBRE AU FIL DU RASOIR

Dans le modèle de Harrod, pour qu'il y ait croissance équilibrée de plein-emploi, il faut qu'un équilibre s'instaure à la fois sur le marché des biens et sur le marché du travail. Il faut donc obtenir l'égalité entre trois taux de croissance : le taux de croissance effectif (g), taux de croissance garanti (ou taux de croissance justifié), g_w , et taux de croissance naturel (g_n) :

$$g = gw = gn \text{ ou } \frac{s}{v} = \frac{s}{\beta} = n$$

Avec s = propension marginale à épargner,

v = coefficient de capital,

β = coefficient d'accélération.

Cette égalité risque de ne pas être obtenue, car il est peu probable que les deux normes de croissance relatives à la pleine utilisation du capital (gw) et à la pleine utilisation du travail (gn) soient satisfaites simultanément.

Le sentier de croissance défini par R. Harrod (1900-1978) n'est donc pas stable : le système ne peut être ramené sur le sentier d'équilibre par un processus auto correcteur. Bien plus, tout écart par rapport à l'équilibre, au lieu de se corriger, aggraverait les déséquilibres. C'est pourquoi la croissance au taux garanti est dite « équilibre au fil du rasoir ».

► Croissance économique ► Fluctuations et crises

ÉQUILIBRE AVEC RATIONNEMENT

Un équilibre avec rationnement est un équilibre dans lequel, du fait de la rigidité ou de la viscosité des prix, l'un des côtés du marché (l'offre ou la demande) subit une contrainte de quantité. Par exemple, si sur un marché, pour un prix rigide donné, l'offre est de 1 000 unités de bien et la demande de 800 unités de biens, la quantité effective

tivement échangée sera de 800 (c'est l'équilibre du marché). Dans ce cas la demande effective sera égale à la demande notionnelle. Par contre, l'offre effective (800) est inférieure à l'offre notionnelle (1 000). Les offreurs sont donc rationnés.

⇒ Un équilibre de sous-emploi (chômage keynésien) est donc un équilibre avec rationnement : le chômage involontaire correspond en effet à des actifs qui ne trouvent pas d'emploi alors qu'ils seraient disposés à travailler au taux de salaire en vigueur.

► **Marchés et prix** ► **Macroéconomie**
► **Microéconomie** ► **Théorie des équilibres à prix fixes**

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

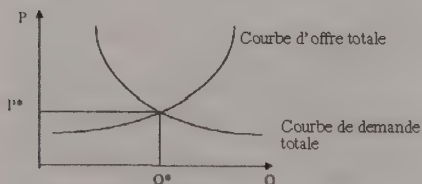
Il y a équilibre budgétaire dans une **unité de production** lorsque le montant des produits est égal au montant des charges. Dans le cas du budget de l'État l'équilibre budgétaire signifie que les recettes et les dépenses inscrites dans la **Loi de finances** sont d'un montant identique.

► **État** ► **Politique économique** ► **Solde budgétaire**
► **Théorème de Haavelmo** ► **Impasse budgétaire**

ÉQUILIBRE CONCURRENTIEL

L'équilibre concurrentiel désigne l'équilibre qui s'établit sur un **marché de concurrence pure et parfaite**. Il résulte de la confrontation de l'offre et la demande du marché.

Dans la **microéconomie** standard, l'équilibre résulte de la flexibilité des **prix** et correspond à une situation où, pour un niveau de prix (le **prix d'équilibre**), il y a égalité entre les quantités offertes et demandées. En concurrence parfaite, cet équilibre est également un optimum qui maximise le **surplus du consommateur** et le **surplus du producteur**.



Il existe dans la **théorie néoclassique** une analyse de l'équilibre concurrentiel :

- sur un seul marché considéré comme indépendant de tous les autres (problématique d'**équilibre partiel**) ;
- sur tous les marchés considérés comme interdépendants (problématique d'**équilibre général**).

⇒ L'expression selon laquelle « à l'équilibre, l'offre est égale à la demande » est fautive puisque l'offre et la demande désignent les courbes (les fonctions) ; leur égalité n'a donc pas de sens. L'équilibre est un point dont les coordonnées sont un prix et une quantité.

⇒ Il existe des situations d'équilibre autres que l'équilibre concurrentiel.

► **Marchés et prix** ► **Courbe d'offre** ► **Courbe de demande** ► **Commissaire-priseur** ► **Concurrence**

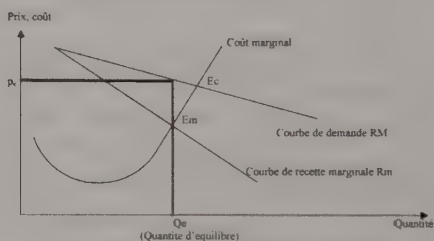
ÉQUILIBRE DE MARCHÉ

► **Équilibre concurrentiel**

ÉQUILIBRE DE MONOPOLE

En **microéconomie**, l'équilibre de monopole est le couple **prix-quantité** que le monopoleur détermine, compte tenu de la demande, afin de maximiser son **profit**. Comme en **concurrence pure et parfaite**, le profit est maximal lorsque le monopoleur produit la quantité pour laquelle la **recette marginale** est égale au **coût marginal**. Mais, à la différence du modèle de concurrence pure et parfaite, le monopole n'est pas **preneur de prix**. Il est confronté à une droite de demande décroissante qui représente aussi sa fonction de recette moyenne (RM).

Comme le surcroît de recette découlant de la vente d'une unité supplémentaire diminue, la droite de recette marginale (Rm) est toujours située au-dessous de la courbe de demande (RM). Le producteur produira donc la quantité Q_e qui égalise le coût marginal et la recette marginale (point E_m). Compte tenu de la fonction de demande, cette quantité pourra être vendue à un prix (p_e). Il apparaît ainsi une rente de monopole car le prix du monopole est supérieur au coût marginal.



⇒ En situation de concurrence pure et parfaite, la recette marginale serait confondue avec la recette moyenne et l'équilibre se trouverait au point E_c . L'équilibre de monopole est sous-optimal par rapport à l'**équilibre concurrentiel** puisque le prix est plus élevé et la quantité offerte plus faible. La situation de monopole est donc défavorable au consommateur.

► **Marchés et prix** ► **Fonction de coût**
► **Maximisation du profit** ► **Monopole naturel**

ÉQUILIBRE DE NASH

L'équilibre de Nash est une solution de **théorie des jeux** proposée en 1951 par le mathématicien américain J. F. Nash (prix Nobel 1994). Cet équilibre d'un jeu non coopératif correspond à une combinaison de stratégies dans laquelle aucun des acteurs ne peut espérer améliorer sa situation par un changement unilatéral de stratégie (celle de chaque autre joueur est donnée). Un jeu peut présenter plusieurs équilibres de Nash et il est fréquent que de tels équilibres ne soient pas des **optimums de Pareto**.

⇒ Ces propriétés présentent un grand intérêt théorique car elles montrent que, lorsque certaines hypothèses de la **concurrence pure et parfaite** ne sont pas réalisées, en particulier celle de l'information parfaite, des comportements d'**agents économiques** rationnels sur un **marché** peuvent conduire à un équilibre qui n'est ni unique, ni optimal.

► **Marchés et prix** ► **Dilemme du prisonnier**
► **Duopole** ► **Théorie économique**

ÉQUILIBRE DE PAUVRETÉ

Le concept d'équilibre de pauvreté développé par J.K. Galbraith (1908-2006), rejoint l'idée de **cercle vicieux du sous-développement**. Dans *Théorie de la pauvreté de masse* (1980), cet auteur insiste sur la **rationalité** des comportements individuels par rapport à un équilibre de pauvreté. Pour lui, en l'absence de possibilités d'investissements, les techniques agricoles traditionnelles ont atteint ou approché un optimum. De même, l'absence d'innovations résulte de modalités du calcul des risques dans une population pauvre. En effet, « toute innovation implique un jour ou l'autre un risque d'échec... [..]. Pour une famille vivant aux limites de la survie, l'échec signifie la famine et peut-être la mort. Le risque, dans ces conditions ne saurait s'accepter à la légère [...]. Si la pauvreté est cruelle, une lutte perpétuelle et perpétuellement vaine pour y échapper le serait plus encore ».

De nombreux comportements économiques et culturels, considérés comme des freins au développement, dépendent également de la situation de **pauvreté**. Cette dernière explique le maintien de la communauté comme axe essentiel de l'organisation sociale car elle protège les individus en situation difficile. De même le **chômage** massif explique le parasitisme social de la famille élargie par rapport à celui qui possède un **emploi**. L'absence de moyens financiers pour investir explique l'absence d'esprit d'entreprise. Les difficultés d'accès aux sources de financement maintiennent le rôle des usuriers, etc.

► **Économie du développement**

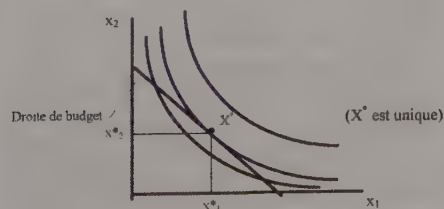
ÉQUILIBRE DE SOUS-EMPLOI

Dans la **théorie keynésienne**, le principe de la **demande effective** conduit les **entreprises** à anticiper une demande et à réaliser la **production** correspondante. L'économie est alors en situation d'équilibre (égalité de l'épargne et de l'investissement). Mais cette production nécessite un volume d'**emploi** qui ne correspond pas forcément à la **population active** disponible. Cet équilibre est alors un équilibre de sous-emploi.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Chômage involontaire** ► **Chômage keynésien** ► **Équilibre avec rationnement**

ÉQUILIBRE DU CONSOMMATEUR

L'équilibre du consommateur est le **panier de consommation**, X^* sur le graphique, qui maximise la satisfaction du consommateur tout en étant compatible avec la **contrainte de budget**.



La **droite de budget** sépare l'ensemble des paniers de consommation en deux sous-ensembles. Les paniers situés au-dessus de la **droite de budget** sont préférés par le consommateur, puisqu'ils se situent sur des **courbes d'indifférence** plus élevées. Mais ils ne sont pas accessibles car ils correspondent à une dépense supérieure au budget du consommateur. Les paniers situés au-dessous de la droite de budget sont accessibles, mais ne maximisent pas l'utilité du consommateur.

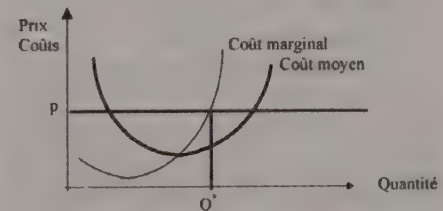
Comme l'on suppose que le consommateur dépense la totalité de son budget, il faut donc choisir un point situé sur la droite de budget. Il en existe une infinité. Tant qu'il y a deux points d'intersection entre une courbe d'indifférence et la droite de budget, il existe une courbe d'indifférence située plus haut qui reste accessible au consommateur. La situation d'équilibre est le point de tangence entre la droite de budget et une courbe d'indifférence.

⇒ Si les courbes d'indifférence sont strictement convexes, il n'y a qu'un seul panier optimal pour une droite de budget donnée.

► **Marchés et prix** ► **Consommation et investissement** ► **Carte d'indifférence** ► **Convexité des préférences** ► **Ensemble budgétaire**

ÉQUILIBRE DU PRODUCTEUR (COURTE PÉRIODE)

En **concurrence pure et parfaite**, l'équilibre du producteur en **courte période** est atteint lorsque le **producteur** maximise son profit. Pour cela, il doit augmenter sa production tant que la **recette marginale** est supérieure au **coût marginal** (Cm). À l'équilibre (quantité Q^*), la dernière unité produite rapporte un profit unitaire nul (égalité du coût marginal et de la recette marginale) mais toutes les unités produites précédentes rapportent un profit unitaire positif.



⇒ En **concurrence pure et parfaite**, le prix s'impose au producteur et il est égal à la recette moyenne et à la recette marginale. En effet, quelle que soit la quantité offerte, le producteur est **preneur de prix** et vendra toutes les unités au **prix du marché**.

► **Marchés et prix** ► **Fonction de coût** ► **Maximisation du profit** ► **Profit pur**

ÉQUILIBRE DU PRODUCTEUR (LONGUE PÉRIODE)

En **microéconomie**, l'équilibre du producteur de **longue période** se caractérise par un profit nul. En effet, tant que le **profit** est positif, de nouveaux **producteurs** entrent sur le marché. L'offre s'accroît, ce qui fait baisser le prix du marché jusqu'au niveau du seuil de rentabilité (minimum du **coût moyen**).

À ce niveau, le profit global est nul et il n'y a donc plus d'incitation à entrer sur le marché.

⇒ Dans la **théorie néoclassique**, le sens du mot profit est différent du sens usuel. Pour cette théorie, un profit nul signifie que le **capital** reçoit une rémunération « normale » (égale au **taux d'intérêt**). Un profit positif correspond à une rémunération supérieure au taux d'intérêt.

► **Marchés et prix** ► **Profit pur**

ÉQUILIBRE EMPLOIS-RESSOURCES

Dans la **comptabilité nationale**, l'équilibre emplois-ressources permet de décrire la manière dont ont été utilisés les **biens et services** au sein d'une économie. C'est une égalité comptable qui ne signifie pas forcément que l'économie soit équilibrée. Il peut y avoir un **déficit commercial** ou une insuffisance de l'investissement.

Ressources = Emplois.

Production + importations = consommations intermédiaires + consommation finale + formation brute de capital fixe + variation des stocks + exportations.

Où encore Produit intérieur brut + importations = consommation finale + formation brute de capital fixe + variation des stocks + exportations.

► **Comptabilité nationale** ► **Comptabilité de l'entreprise** ► **Compte d'utilisation du revenu** ► **Compte de secteurs** ► **Tableau économique d'ensemble (TEE)**

ÉQUILIBRE EXTERNE

L'équilibre externe est celui qui résulte des échanges d'une économie avec le **reste du monde**. Dans le **modèle IS-LM** en économie ouverte (IS-LM-BP), la **politique économique** peut être confrontée à un dilemme entre l'équilibre interne (**plein emploi des facteurs de production**) et l'équilibre externe (équilibre de la balance des paiements). Cette contrainte varie avec le degré de mobilité des capitaux et le régime de change.

– Quand les capitaux sont immobiles, toute **politique de relance** monétaire ou budgétaire conduit à un déficit de la balance des transactions courantes, ce qui tend à faire déprécier le **taux de change**. En régime de **changes fixes**, comme les **autorités monétaires** garantissent la stabilité du taux de change, elles sont contraintes d'avoir une **politique monétaire** restrictive (achat de devises), la restriction de l'offre de **monnaie** accroît le dilemme équilibre interne et externe en rendant inefficace la politique de relance. En **changes flexibles**, l'équilibre externe n'est plus une contrainte : le solde courant peut s'améliorer avec la dépréciation du taux de change, le **taux de change réel d'équilibre** rend compatible la réalisation simultanée de l'équilibre interne (croissance non inflationniste) et l'équilibre externe (déficit courant).

– Quand les capitaux sont très mobiles, en **changes fixes**, l'équilibre externe reste toujours un dilemme dans le cas d'une relance monétaire, mais la politique budgétaire peut potentiellement concilier équilibre interne et externe (l'effet multiplicateur initial de la relance budgétaire fait monter le **taux d'intérêt**, ce qui attire les capitaux, or l'appréciation du taux de change implique l'obligation d'offrir plus de monnaie et donc une relance monétaire). Inversement en **changes flexibles**, le dilemme apparaît

dans le cas d'une **politique budgétaire** (la hausse des taux d'intérêt qui en résulte attire les capitaux et dégrade la **compétitivité** prix des produits nationaux, le déficit de la balance des transactions courantes absorbe progressivement l'excédent de la balance des capitaux). Par contre, dans le cas d'une relance monétaire, on retrouve la compatibilité entre équilibre interne et externe (la baisse des taux d'intérêt provoque une fuite des capitaux et une augmentation des **importations**, mais la dépréciation du taux de change favorise les **exportations**).

⇒ Le modèle IS/LM BP est un modèle qui peut paraître frustré (il n'intègre pas la formation des prix, il se réfère à la seule **compétitivité-prix**...) mais il permet de cerner les conditions de la compatibilité entre équilibre interne et externe pour un petit pays.

► **Commerce international** ► **Fluctuations et crises** ► **Compétitivité hors prix** ► **Déséquilibre** ► **IS-LM**

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

En **concurrence pure et parfaite**, une situation d'équilibre général est une situation où tous les **marchés** (des biens, du travail, du capital) sont simultanément en **équilibre**. L'équilibre général résulte à la fois de la confrontation de l'offre et de la demande sur chaque marché (ce qui conduit à un **prix d'équilibre** sur chaque marché) et des comportements des agents qui arbitrent entre les marchés en fonction de leurs préférences (consommateurs) et de leur volonté de **maximisation du profit** (producteurs).

La théorie de l'équilibre général explique donc comment les décisions d'individus poursuivant des fins qui leur sont propres, aboutit, non à l'anarchie, mais à une situation socialement satisfaisante. Selon la formule de F. Hahn : « Les prix d'équilibre imposent l'ordre dans un chaos potentiel ».

⇒ La théorie de l'équilibre général a été formulée par L. Walras (1834-1910). Sa présentation la plus achevée a été proposée par K. Arrow (prix Nobel 1972) et G. Debreu (prix Nobel 1983).

⇒ Dans la théorie néoclassique, une économie tend spontanément vers un équilibre général lorsque certaines conditions sont remplies (en particulier concurrence pure et parfaite et absence de rendements croissants, existence d'un **commissaire-priseur**).

⇒ Tous les économistes libéraux n'adoptent pas cette approche en termes d'équilibre général. En particulier, les économistes qui se réclament de l'école **autrichienne** défendent une conception du marché comme processus et une vision dynamique de la **concurrence** qui les distinguent du caractère statique de l'équilibre général.

► **Marchés et prix** ► **Arbitrage** ► **Défaillances du marché** ► **Équilibre concurrentiel** ► **Équilibre du consommateur** ► **Équilibre du producteur** ► **Équilibre partiel** ► **Loi de Walras** ► **Main invisible** ► **Théorie économique**

ÉQUILIBRE MONÉTAIRE

Le concept d'équilibre monétaire désigne une situation où le **taux d'intérêt monétaire** est égal au **taux d'intérêt naturel**. Il a été développé au sein de l'École suédoise d'abord par K. Wicksell (1851-1926) puis par G. Myrdal (1898-1987). Pour les économistes suédois cet équilibre monétaire est instable ce qui justifie une intervention régulatrice des **autorités monétaires**.

► **Monnaie** ► **Fluctuations et crises** ► **Équilibre**
 ► **Mécanisme cumulatif wicksellien** ► **Politique**
monétaire

ÉQUILIBRE PARTIEL

À la différence de l'approche en termes d'équilibre général, l'approche en termes d'équilibre partiel étudie les conditions de la formation de l'équilibre sur un seul marché. On ne prend donc pas en compte l'interdépendance entre les marchés. L'étude porte notamment sur la détermination des fonctions d'offre et des fonctions de demande.

⇒ Cette approche, développée en particulier par A. Marshall (1842-1924), différencie l'équilibre de courte période et celui de longue période.

► **Marchés et prix** ► **Équilibre concurrentiel**
 ► **Équilibre du consommateur** ► **Équilibre du**
producteur ► **Théorie économique**

ÉQUITÉ

Est équitable un comportement ou une situation conforme à la justice. Comme l'exprime J.-P. Fitoussi, « L'équité n'est pas [...] un substitut à l'égalité, mais une propriété du principe d'égalité que l'on choisit. Lorsque ce principe devient plus exigeant, les normes sociales deviennent plus équitables ». On ne peut donc se prononcer sur l'équité qu'à condition d'explicitier le principe de justice sociale auquel on se réfère.

⇒ Étymologiquement, équité signifie égalité, mais les deux termes, dans leur sens contemporain, ne doivent pas être confondus. Il existe des inégalités justes. Selon l'approche de la **main invisible** d'A. Smith (1723-1790), l'échange sur le **marché** conduit à une rétribution équitable résultant des responsabilités de chacun.

⇒ Les préoccupations liées à l'équité occupent une place centrale dans l'optique du **développement humain**, pour assurer l'égalité des **capabilités** selon l'optique d'A. Sen (prix Nobel 1998).

► **Revenus et patrimoines** ► **Commerce équitable**
 ► **Équité fiscale** ► **Justice sociale** ► **Justice corrective**
 ► **Justice commutative** ► **Justice distributive**
 ► **Théorie économique**

ÉQUITÉ FISCALE

Le principe d'équité fiscale signifie que chaque citoyen doit payer sa juste part dans le financement des activités publiques.

L'équité fiscale peut être interprétée de deux façons :

– selon le principe d'équivalence, chaque contribuable doit payer en proportion des avantages qu'il retire des **services publics**. Dans cette perspective, le rapport entre l'État et les **agents économiques** privés est assimilé à un contrat volontaire ;

– selon le principe de la capacité contributive, chaque contribuable doit payer en fonction de ses aptitudes à contribuer au financement. Cette aptitude est évaluée par l'un et/ou l'autre des critères suivants : **revenu**, **patrimoine**, **consommation**.

► **Politique économique** ► **État** ► **Revenus**
 ► **Budget de l'État** ► **Équité** ► **Fiscalité** ► **Justice**
sociale

ÉQUIVALENCE RICARDIENNE

► **Théorème d'équivalence**

ESCOMPTE

L'escompte est une opération dans laquelle une banque mobilise des effets de commerce. L'entrepreneur qui possède des effets de commerce les cède à sa banque qui lui remet en contrepartie des liquidités. L'opération a un coût : le taux de l'escompte qui est un **taux d'intérêt débiteur**.

⇒ L'escompte est une opération de **monétisation** de créance qui conduit à une création monétaire.

► **Monnaie** ► **Financement de l'économie** ► **Lettre**
de change ► **Réescompte** ► **Titrisation**

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

L'espace économique européen (EEE) résulte d'un accord signé le 2 mai 1992 et entré en vigueur le 1er janvier 1994. C'est un espace de libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux entre la **Communauté européenne** et les membres de l'**Association européenne de Libre échange** (AELE).

Néanmoins, cet accord présente des limites :

– par rapport au **libre échange**. Certains secteurs sont exclus comme l'agriculture et la pêche ;

– par rapport à la libre circulation des personnes. L'accord ne concerne que les travailleurs salariés ; les contrôles aux frontières entre l'UE et les trois pays AELE subsistent ;

– par rapport à l'harmonisation des politiques. Elles concernent principalement la **politique de concurrence**. Il n'y a ni **union douanière**, ni de politique extérieure et de sécurité commune, ni de coopération en matière de justice et d'affaires intérieures.

⇒ Ne pas confondre l'EEE et la Communauté économique européenne (CEE).

► **Intégration économique** ► **Espace Schengen**
 ► **Union douanière** ► **Union économique et**
monétaire ► **Zone de libre échange**

ESPACE SCHENGEN

L'espace Schengen est un espace de coopération qui, en vertu de la Convention du 14 juin 1985, autorise entre les États signataires, une libre circulation des personnes avec une frontière extérieure unique. Le contrôle des personnes est opéré au moment du franchissement de la frontière extérieure d'un État membre, lequel agit alors pour le compte de l'ensemble des autres États membres avec des procédures communes (visas, demandes d'asile, etc.).

L'espace Schengen réunit à la fois des pays membres de l'**Union européenne** (UE) et des pays non membres de l'UE (la Norvège et l'Islande). La Suisse s'est associée à l'Espace Schengen en 2008 ainsi que le Liechtenstein. Certains pays membres de l'UE n'appartiennent à l'espace Schengen (Royaume-Uni et de l'Irlande). Pour les pays de l'UE, la signature du **traité d'Amsterdam** a intégré la coopération intergouvernementale en matière de police et de renseignements (ou système d'information Schengen), au cadre juridique de l'UE.

⇒ Ne pas confondre avec l'espace économique européen.

► *Intégration économique* ► *Mondialisation*
► *Union douanière* ► *Union économique et monétaire* ► *Zone de libre échange* ► *Zone monétaire optimale*

ESPRIT DU CAPITALISME

► *Capitalisme* ► *Système économique*

ÉTABLISSEMENT

L'établissement est une unité technique (usine, magasin, dépôt, agence) de l'entreprise. Il n'est pas doté de la personnalité juridique.

La plupart des entreprises ne comprennent qu'un seul établissement, mais les plus grandes en comptent plusieurs dizaines.

⇒ Ne pas confondre avec entreprise.

► *Entreprise* ► *Concentration*

ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Les établissements de crédit sont des prestataires de services d'investissement qui ont été agréés pour exercer à la fois des activités bancaires et des activités financières. Parmi les établissements de crédit on distingue :

- les banques au sens strict (adhérentes à l'Association française des banques) ;
- les banques mutualistes et coopératives (y compris désormais les caisses d'épargne et de prévoyance) ;
- les caisses de crédit municipal ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

⇒ Alors que les banques (AFB ou mutualistes et coopératives) peuvent réaliser toutes les opérations bancaires et services d'investissement, les autres établissements de crédit ne peuvent réaliser que les opérations prévues dans leur statut et pour lesquelles ils ont été agréés.

► *Monnaie* ► *Financement de l'économie*

► *Institutions financières monétaires*

► *Intermédiation financière* ► *Monétisation de créances*

ÉTALON DE CHANGE OR

Un système d'étalon de change or (Gold Exchange Standard, GES) est un système de **changes fixes** dans lequel une ou plusieurs **devises** (devises clés) sont utilisées comme monnaie(s) internationale(s) en complément, voire en substitut à l'or. La ou les devise(s) clé(s) bénéficie(nt) de la libre **convertibilité** en or et surtout d'une confiance basée sur le rôle économique du pays émetteur de cette monnaie.

Les systèmes mis en place à la conférence de Gênes (1922) puis à la conférence de Bretton Woods (1944) étaient des systèmes de GES.

► *Finances internationales* ► *Étalon dollar*

► *Étalon-or* ► *Monnaie internationale* ► *Paradoxe de Triffin*

ÉTALON DOLLAR

L'expression « **étalon dollar** » (qui n'a pas un caractère officiel) a été utilisée par de nombreux économistes pour désigner le fait que depuis le 15 août 1971 (inconvertibilité du dollar en or), le dollar est l'étalon du système **monétaire international**. Jusqu'à

cette date, dans le cadre de l'**étalon de change or** mis en place à Bretton Woods, l'or était la référence ultime du système même si le dollar en était la devise clé.

► *Finances internationales* ► *Étalon-or* ► *Étalon DTS* ► *Paradoxe de Triffin*

ÉTALON DTS

Depuis les accords de la Jamaïque (démonétisation de l'or), les droits de tirages spéciaux sont théoriquement l'instrument de réserve et l'instrument de règlement entre banques centrales des pays membres du **Fonds monétaire international** (FMI). Les DTS jouent donc, en théorie, le rôle de l'or dans le système de Bretton Woods. Le dollar, principale **monnaie internationale**, est officiellement défini en DTS depuis la dévaluation du dollar du 13 février 1973.

► *Finances internationales* ► *Étalon de change or* ► *Étalon dollar* ► *Étalon-or* ► *Système monétaire international*

ÉTALON-OR

Le système de l'étalon-or est un système de **changes fixes** où chaque monnaie est définie par un poids d'or (on parle de parité-or). Le rapport des poids d'or de deux monnaies permet de définir le **pair du change**. Le **cours du change**, déterminé sur le **marché des changes**, varie dans des marges étroites qui correspondent aux points d'entrée et de sortie d'or.

⇒ Le fonctionnement de l'étalon-or suppose la libre convertibilité, interne et externe, des monnaies en or.

► *Finances internationales* ► *Points d'or*

ÉTAPES DE LA CROISSANCE

Le processus des *étapes de la croissance économique*, titre de l'ouvrage de W.W. Rostow, publié en 1960, constitue un modèle de référence auquel se rattachent implicitement de nombreux travaux théoriques sur le **développement**.

W.W. Rostow (1916-2003), distingue cinq étapes qui constituent un processus historique universel ponctué par des points de passage obligatoires :

- la société traditionnelle ;
- les conditions préalables du démarrage ;
- le **démarrage** (ou *take-off*) ;
- le progrès vers la maturité ;
- l'ère de consommation de masse.

⇒ Dans cette perspective, le **sous-développement** est avant tout perçu comme un retard de développement.

⇒ Cette analyse relève de la volonté de s'opposer à la conception marxiste de l'histoire des **modes de production**.

► *Économie du développement* ► *Croissance économique* ► *Théorie marxiste*

ÉTAT

La **comptabilité nationale** définit l'État par l'ensemble des **administrations publiques** (APU) qui sont composées :

- des administrations publiques centrales (désignant l'État au sens strict) ;
- des collectivités locales (régions, départements, communes) ;
- des organismes avec comptabilité complète et personnalité juridique, produisant des services non

marchands et financés par l'État ou les collectivités locales ;

– des administrations de sécurité sociale.

Les APU produisent des biens ou des services non marchands, c'est-à-dire fournis gratuitement ou à un prix inférieur à 50 % du coût de production et elles effectuent des opérations de redistribution.

► *Politique économique* ► *Protection sociale*
 ► *Carré magique* ► *Croissance endogène*
 ► *Économie de la connaissance* ► *Fédéralisme budgétaire* ► *Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)* ► *Pacte de stabilité et de croissance* ► *Politique conjoncturelle* ► *Politique mixte* ► *Politique structurelle* ► *Politique keynésienne*



ÉTAT

Depuis les débuts de la **science économique**, la question du rôle de l'**État** est un thème central de cette discipline. Alors que le **mercantilisme** centre sa réflexion sur les moyens d'assurer la puissance de l'État, l'école des physiocrates, par contre, fait l'éloge de la liberté économique. À sa suite, A. Smith, (*Recherches sur les causes et la nature de la richesse des nations*, 1776), insiste sur la nécessité de limiter l'intervention de l'État afin de laisser jouer librement le **marché autorégulateur** (critique des **monopoles**, du **protectionnisme** et du colonialisme).

À partir des années 1930, la **théorie keynésienne** et les approches hétérodoxes soutiennent la nécessité de la **régulation** publique par les **politiques conjoncturelles**. Après la Seconde Guerre, l'âge d'or des politiques keynésiennes et l'essor de la **protection sociale** installent l'**État-Providence** qui va être contesté à partir des années 1970.

Le succès des thèses libérales depuis les années 1980 se ternit dès la fin du **xx^e** siècle, à la suite des **crises financières** récurrentes et en particulier de la **crise des subprimes**, conduisant un retour de l'interventionnisme public.

En fait, sur la longue durée, l'essor de l'intervention de l'État est indéniable. Les multiples facettes de l'interventionnisme public sont aujourd'hui indispensables aux économies de marché, qu'il s'agisse des infrastructures, de la **protection sociale**, de la **régulation** des **marchés**, de la stabilisation macroéconomique, des **politiques structurelles** etc. La réduction du poids économique de l'État est difficile à mettre en œuvre.

Les débats théoriques sur le rôle économique de l'État les oppositions simplificatrices doivent donc être nuancés. Il existe un accord très large parmi les économistes pour considérer, à la suite de R. Musgrave (*Théorie des Finances publiques*, 1959), que l'intervention économique et sociale de l'État dans les économies de marché répond à trois grandes fonctions :

- la fonction d'allocation,
- la fonction de répartition,
- la fonction de stabilisation.

■ MESURE DE L'INTERVENTION DE L'ÉTAT

● Des limites des mesures de l'intervention de l'État

En **comptabilité nationale**, l'État est représenté par les **administrations publiques** (APU) qui se décomposent en APU centrales, APU locales et APU de sécurité sociale.

L'intervention économique de l'État se mesure fréquemment à l'aide de deux indicateurs : la part des dépenses publiques dans le **Produit Intérieur Brut** (PIB) et le **taux de prélèvements obligatoires**.

Néanmoins, certaines interventions de l'État, notamment de nature réglementaire, ne donnent lieu à aucune dépense ou prélèvement tout en ayant une influence considérable sur l'évolution économique et sociale (législation du travail, **politique de la concurrence**, par exemple).

Le degré d'intervention de l'État dépend de choix institutionnels qui diffèrent d'un pays à l'autre :

- place respective de l'État et du **marché** ;
- partage des compétences entre l'État central et les collectivités territoriales ;
- partage des compétences entre l'État et les organismes qui relèvent de l'**économie sociale** (associations, mutuelles, etc.) ;
- partage des compétences entre l'État national et les instances supra étatiques (union régionale, organisations internationales).

● Les dépenses publiques

L'importance des dépenses publiques est liée à de nombreux facteurs qui sont autant de domaines de l'intervention de l'État :

- les dépenses de personnels dépendent de l'effectif des agents de l'État et de la politique salariale ;
- les dépenses liées à l'action régaliennne de l'État (police, justice, défense, administration générale) ;
- les dépenses liées à l'intervention économique (dépense d'infrastructure, **politique industrielle**, politique d'éducation, **politique de l'emploi**, politique agricole, etc.) ;
- les dépenses liées au **service de la dette** ;

- les dépenses liées aux opérations de **redistribution** et de protection sociale.

Depuis la fin du XIX^e siècle, les dépenses publiques (en pourcentage du PIB) ont eu tendance à s'accroître : de 12 % vers la fin du XIX^e siècle à environ 45 % dans certains pays européens dans les années 2000. D'une part, il existe une certaine inertie des dépenses publiques (**effet de cliquet**), d'autre part il existe une « demande d'État » qui doit assurer le **plein emploi**, la **croissance économique**, l'équilibre extérieur, la **justice sociale**, les **services publics** efficaces, etc. Dans les pays développés, la hausse des dépenses publiques relatives à la protection sociale apparaît comme la principale cause de la hausse au cours du temps du ratio dépenses publiques/PIB. En effet, pour les dépenses des APU centrales et locales ce ratio reste stable.

● Les prélèvements obligatoires

Les prélèvements obligatoires sont de deux types : les **impôts** et les **taxes** (prélevés par l'État, les collectivités locales et l'**Union Européenne**) et les prélèvements sociaux. Ces derniers correspondent aux **cotisations sociales** essentiellement, mais aussi dans le cas de la France à la **contribution sociale généralisée** (CSG) et la **contribution pour le remboursement de la dette sociale** (CRDS).

Les cotisations sociales sont des sommes versées à des organismes de protection sociale alors que les impôts ne sont pas assortis d'une contrepartie immédiate et individualisable. En résumé, les prélèvements obligatoires servent à financer le fonctionnement de l'État, à produire des services collectifs, mais ils ont aussi une fonction de redistribution des **revenus**.

Le **taux de prélèvements obligatoires** est l'indicateur le plus utilisé pour les comparaisons internationales. Il a pris une place de premier plan dans les débats politico-économiques des pays industrialisés, mais doit être interprété avec prudence. En effet :

- la somme des prélèvements obligatoires qui figure au numérateur n'est pas consolidée (les impôts payés par une administration locales à une autre sont comptabilisés deux fois, il en est de même pour les cotisations sociales que les administrations publiques centrales et locales payent aux administrations de sécurité sociale) ;

- certains prélèvements ne figurent pas dans les statistiques de tous les pays. En France, les prélèvements obligatoires sont définis comme les sommes perçues par les administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. En conséquence, certains prélèvements comme, par exemple les cotisations de retraites complémentaires, y sont comptabilisées alors que ce n'est pas le cas au Royaume-Uni ou en Allemagne, pays dans lesquels les retraites complémentaires relèvent de régimes privés ;

- le taux de prélèvements obligatoires est sensible au degré de socialisation de certaines consommations importantes comme la santé ou l'éducation. Lorsque ces fonctions sont assurées plus largement par le secteur privé (États-Unis par exemple), le taux de prélèvements obligatoires est plus faible et inversement lorsque ces fonctions relèvent des administrations publiques ;

- le taux de prélèvements obligatoires est sensible à l'importance de l'appareil de **redistribution** des revenus. Une partie importante des prélèvements obligatoires est en effet redistribuée sous forme de **revenus de transfert**. Une protection sociale élevée se traduit donc par un taux de prélèvements obligatoires élevé ;

Lorsque la part des dépenses publiques dans les PIB est supérieure à la part des prélèvements obligatoires dans les PIB, c'est qu'il y a un **déficit public** qui conduit à recourir à l'**endettement public**.

● Fiscalité et dépenses publiques : entre efficacité économique et justice sociale

Tous les pays n'ont ni le même niveau de prélèvements obligatoires ni la même structure de ces prélèvements. Ces différences s'expliquent :

- par les écarts de niveaux de développement (les impôts sont plus faibles là où le salariat est peu développé) ;
- par l'histoire de chaque pays ;
- par les choix politiques dans chaque pays.

Ainsi en est-il du choix de l'importance de la part de l'impôt sur le revenu dans les recettes fiscales, de l'ampleur des impôts sur le patrimoine, du degré de fiscalisation le financement de la protection sociale, etc. La plupart des prélèvements n'obéit pas seulement à des considérations d'efficacité économique (effet d'une taxe sur le surplus des consommateurs et des producteurs, effets désincitatifs de l'impôt etc.), mais prend également en compte la **répartition des revenus** et les préoccupations de redistribution et de **justice sociale**. Des travaux récents montrent que l'**impôt progressif** sur le revenu et les **prestations sociales** sous conditions de ressources sont les instruments les plus performants pour redistribuer les revenus.

Quant aux dépenses, elles peuvent cibler des objectifs à la fois sociaux et économiques à travers la production de services non-marchands, de **biens collectifs** et de **biens tutélaires**. Ainsi, les dépenses publiques consacrées à l'enseignement et à la santé, au-delà de leur vocation sociale, génèrent des **effets externes** positifs favorables à l'efficacité économique. J.-P. Fitoussi a d'ailleurs montré que la cohésion sociale est un facteur de **confiance** et de **compétitivité** de l'économie.

■ LES DÉBATS THÉORIQUES

● Le marché autorégulateur : de A. Smith à L. Walras et F. Hayek

Pour A. Smith (1723-1790) et l'**École classique**, dans une économie concurrentielle, les comportements d'individus poursuivant leurs objectifs strictement égoïstes aboutissent spontanément à la satisfaction de l'intérêt général. Tout se passe comme s'ils étaient conduits par une « **main invisible** ». Le marché concurrentiel conduit en effet à la meilleure utilisation possible des ressources productives et à un **équilibre** automatique (**loi de l'offre et la demande**). L'intervention de l'État ne se justifie donc pas, les **monopoles** publics en particulier ne peuvent que nuire au bon fonctionnement du **marché**.

Sur le plan international, A. Smith jette les bases de la théorie libérale du **commerce international** (**avantages absolus**). Il critique vivement le colonialisme, surtout lorsque celui-ci consiste pour l'État à donner à une compagnie le monopole du commerce avec un territoire conquis. D. Ricardo (1772-1823) complète cette analyse par la théorie des **avantages comparatifs**, participe à la campagne pour le **libre-échange** et défend l'**étalon-or** qui constitue un mécanisme de régulation automatique de l'offre de monnaie.

Th. R. Malthus (1766-1834) dénonce les **lois sur les pauvres**, en considérant qu'elles conduisent, par effet pervers, à l'accroissement du nombre des pauvres.

Les classiques français se montrent encore plus vigoureux dans la dénonciation de l'État. Pour J.-B. Say (1767-1832), selon la **loi des débouchés**, les **crises de surproduction** générales sont impossibles. F. Bastiat (1801-1850) et P. Leroy-Beaulieu vont encore plus loin et considèrent que l'État contribue au triomphe des idées socialistes.

En dépit de ses opinions personnelles favorables à la nationalisation de la terre et des chemins de fer, L. Walras (1834-1910) formalise la théorie du **marché autorégulateur** en déterminant les conditions de la **concurrence pure et parfaite** et en montrant que, sous ces conditions, s'établit un **équilibre général**. V. Pareto montre que tout équilibre général de concurrence est aussi un optimum (**optimum de Pareto**). L'intervention de l'État est au mieux inutile.

⇒ Certains économistes, en particulier E. Barone (1859-1924) et O. Lange (1904-1965), ont montré que les outils de l'équilibre walrasso-parétien peuvent servir à résoudre les problèmes de **planification** dans le cadre d'une économie socialiste. Si la répartition des revenus est fixée par le législateur, il est possible à une instance de planification d'apporter une solution au problème du calcul économique en régime socialiste. L'État, qui possède l'ensemble des **moyens de production**, peut en effet, par une politique des **prix**, ajuster l'offre et la demande et répartir rationnellement les ressources productives.

Une autre approche a été développée par l'**École autrichienne**, en particulier par L. Von Mises (1881-1973) et F. Hayek (1889-1992). Pour ces auteurs, le marché ne conduit pas à l'équilibre, mais il constitue la seule procédure qui permet de rendre compatible les décisions individuelles des agents en respectant leur liberté. Cette école rejette l'**hypothèse** néoclassique de transparence du marché (information parfaite des agents) et considère que les capacités cognitives des individus sont limitées. Selon F. Hayek, le marché est avant tout une « procédure de découverte », c'est-à-dire un mécanisme de création, de mobilisation et de diffusion d'informations dont bénéficie toute la société. En effet, la masse des informations nécessaires à la **coordination** d'un grand nombre de projets et d'actions individuelles est dispersée entre les **agents économiques** et dépasse les capacités cognitives d'un individu. Dans cette perspective, les procédures de marché sont celles qui permettent à chacun, et à la société toute entière, de bénéficier d'une somme d'informations, de connaissances et de savoirs que nul autre système économique n'est en mesure de fournir. Pour L. von Mises (1881-1973), le calcul économique est donc impossible dans une économie socialiste.

Le courant autrichien se montre très hostile à l'intervention de l'État. Lorsque le jeu naturel des comportements individuels est modifié par les interventions étatiques, même au nom d'une certaine conception de l'intérêt général, il contraint les agents à adopter un type de comportement qui n'est pas celui auquel conduirait le libre jeu du marché. L'« ordre spontané », expression que F. Hayek préfère au terme **capitalisme**, est alors perturbé. Or, cet ordre spontané du marché s'est imposé comme le meilleur mode d'organisation économique au cours de l'évolution de la société. Dans *La Route de la servitude* (1944), F. Hayek montre que la socialisation de l'économie ne peut que déboucher sur la suppression totale des libertés, y compris des libertés politiques. L'« ordre construit » ne peut se substituer à l'ordre spontané qu'au détriment de la liberté. Le socialisme est donc incompatible avec la démocratie.

● Les justifications libérales de l'intervention de l'État

Il serait toutefois erroné d'identifier en totalité le courant libéral à la critique de l'intervention de l'État. Pour A. Smith, en plus de ses fonctions régaliennes, l'État doit construire les infrastructures qui sont trop peu rentables pour le secteur privé. Il plaide aussi pour la prise en charge par l'État de l'éducation des enfants issus des catégories défavorisées.

Au sein de l'École néoclassique, certains auteurs, en particulier C.A. Pigou (1877-1959) dans *L'économie du bien-être* (1920), puis P.-A. Samuelson (1915-2009), vont montrer que concurrence

et efficacité ne coïncident pas nécessairement. Une action correctrice de l'État est nécessaire en cas de **défaillances du marché**.

- L'existence de **rendements croissants** dans certaines activités conduit à la constitution de **monopoles naturels**. L'intervention correctrice de l'État prend la forme d'une réglementation des monopoles naturels (**nationalisation** par exemple, **tarification au coût marginal**).

- L'existence de biens collectifs rend impossible l'**exclusion par les prix**. L'État doit alors financer la production de ces biens pour lesquels aucune offre privée n'existe.

- L'existence d'effets externes (ou externalités) conduit à des gains ou à des pertes qui ne font pas l'objet d'une prise en compte par le marché. L'intervention de l'État est alors légitime car l'équilibre du marché n'est plus un optimum (le marché produit « trop » de biens qui génèrent des effets externes négatifs). Il est alors nécessaire de mettre en place une **réglementation** afin de réintroduire ces effets dans le calcul économique des agents (une taxe ou une subvention par exemple).

- Les marchés concurrentiels conduisent à un **optimum de Pareto**, mais ce résultat peut être atteint à partir d'une répartition initiale des **revenus** quelconque. Une intervention publique en matière de redistribution est donc envisageable.

Ces justifications libérales conduisent à une intervention de l'État relative à la **fonction d'allocation** et la **fonction de répartition**. Elles ne légitiment pas les **politiques discrétionnaires**.

● La « révolution keynésienne »

Critiquant la loi des débouchés de J.-B. Say et la conception dichotomiste de la **monnaie**, J.M. Keynes (1883-1946), montre que l'équilibre, tel que le conçoivent les néoclassiques, est improbable et instable. Pour lui, le **plein emploi** est « rare autant qu'éphémère » et l'**équilibre de sous-emploi** est la situation la plus probable. Pour J.M. Keynes, il existe une rigidité à la baisse du **taux de salaire**, aucun mécanisme ne conduit donc spontanément au plein emploi. Cela justifie une intervention de l'État visant à maintenir l'économie au voisinage du plein emploi. De la fin de la Seconde Guerre mondiale au début des années 1970, le keynésianisme est le **paradigme** dominant en économie, il constitue le fondement des modèles macroéconomiques et l'inspirateur des **politiques économiques**.

● Le renouveau des thèses libérales

En 1974, face au ralentissement de la croissance et la montée du **chômage**, les gouvernements réagissent par des politiques keynésiennes de soutien de la **demande globale**. L'échec relatif de ces politiques est l'occasion d'un retour en force des analyses néoclassiques et d'une remise en cause du consensus keynésien.

Le renouveau théorique est opéré par le **monétarisme**, l'**Économie de l'offre** et l'**École des choix publics** (*Public Choice*). Appliquant aux hommes politiques, aux fonctionnaires et aux « bureaucrates » (théorie de la **bureaucratie**) les principes de l'**individualisme méthodologique**, l'École des choix publics intègre dans son raisonnement l'analyse du processus de décision et d'action de l'État. À l'opposé de l'**économie du bien-être**, l'École des choix publics considère que l'État est une coalition d'intérêts privés, corporatifs, ou encore un moyen de promotion pour les hommes politiques, ce qui remet en cause l'idée d'une intervention de l'État au service de l'intérêt général.

Selon la **nouvelle économie institutionnaliste**, la réglementation des activités économiques, les normes, les lois et les règlements, ne peuvent pas conduire à une situation paréto-optimale comme le suppose la théorie du bien-être. En effet, l'État ne dispose pas d'une information parfaite. Le problème des effets externes provient d'une absence de **droits de propriété** clairement établis. Selon R. Coase (prix Nobel 1991), il faut donc mettre en place des transactions directes entre les parties concernées. Cela suppose la définition de droits de propriété exclusifs et transférables par l'intermédiaire d'un marché. Dans le domaine de l'environnement par exemple, la création de **permis d'émission** peut ainsi se justifier. Les **Accords de Kyoto** ont mis en place des marchés de permis d'émission et l'**Union Européenne** a instauré en janvier 2005 un tel marché (*Emission trading system*). Il faut noter que, même dans cette perspective, l'État joue un rôle important. En effet, l'ouverture de certains secteurs à la **concurrence**, comme les politiques de **déréglementation** nécessitent l'intervention de l'État. De même l'instauration de **marchés de permis d'émission** suppose que l'État détermine le montant des droits attribués et qu'il fixe les règles de fonctionnement du marché.

D'autres économistes néoclassiques ont ciblé leurs attaques sur l'action de réglementation des **monopoles naturels**. Pour G. Stigler (prix Nobel d'Économie en 1982), l'intervention publique finit en général par donner aux entreprises contrôlées une **rente** de situation. Alors que la théorie du bien-être considère que le contrôle du monopole naturel est nécessaire pour restituer aux consommateurs la **rente de monopole**, Stigler soutient que cette rente est « **capturée** » par le monopole. En effet, le monopole naturel dissimule l'information ou transmet aux pouvoirs publics une information incomplète. Le caractère imparfait de l'information (rejet de l'hypothèse de transparence) rend difficile le contrôle étatique. La solution consiste alors à **déréglementer** le monopole naturel et introduire une certaine dose de concurrence.

La **théorie des marchés contestables**, qui affirme la nécessité de lever toute **barrière à l'entrée** et à la sortie du marché, fournit un autre argument à la suppression de tout monopole et l'ouverture à la concurrence.

⇒ Les formes de déréglementation sont souvent rendues possibles par les progrès technologiques. Par exemple, l'usage de fibres optiques a accru la capacité de transport de télécommunications et a permis l'utilisation simultanée d'un même réseau téléphonique par plusieurs entreprises.

La perspective défendue par l'école autrichienne et l'école du *Public choice* doit cependant être tempérée par certaines conclusions de la théorie de la **croissance endogène** qui démontre les effets positifs de certaines interventions étatiques. En effet, les aides à la recherche, les dépenses de formation et de santé, le financement d'infrastructures jouent un rôle positif sur la **croissance économique**. La reconnaissance de ces effets positifs ne signifie pas pour autant l'acceptation d'une hausse systématique des dépenses publiques et la théorie de la croissance endogène insiste sur les effets négatifs de la fiscalité sur le taux de croissance.

● Une crise du keynésianisme à nuancer

Malgré le succès des thèses des monétaristes et des nouveaux classiques, les keynésiens ne sont pas restés silencieux. Ainsi, pour certains d'entre eux, comme J.-P. Fitoussi, les résultats décevants en matière de croissance et d'**emploi** dans les pays développés sont liés en grande partie à l'insuffisance de la demande, elle-même expliquée par les politiques économiques de rigueur menées depuis les années 1980. Par ailleurs, la **contrainte extérieure** peut être surmontée par un keynésianisme à l'échelle régionale (**Union européenne**) ou mondiale. Les keynésiens considèrent également que la réduction des **inégalités** est nécessaire à la cohésion sociale et en fin de compte à la compétitivité d'un pays. Ils remettent ainsi à l'ordre du jour la nécessité des politiques sociales et s'opposent à la remise en cause du **salaire minimum** et plus généralement aux excès de la **flexibilité** sur le **marché du travail**.

Par ailleurs, la théorie keynésienne s'est renouvelée par le développement des travaux de la **nouvelle économie keynésienne** et a trouvé des défenseurs de renom, comme J. Stiglitz (prix Nobel 2001).

⇒ De nombreux keynésiens font observer que ce ne sont pas les analyses keynésiennes qui sont caduques, mais leur version vulgarisée qui a fait perdre de vue l'originalité de la pensée keynésienne. J.M. Keynes, par exemple, a toujours accordé une grande importance aux problèmes monétaires et financiers internationaux et il est donc erroné de prêter au keynésianisme une position étroitement nationale.

● La théorie marxiste de l'État

Après avoir développé une critique purement philosophique de l'État, K. Marx (1818-1883), dans *L'Idéologie allemande* (1845), pose les fondements d'une théorie de l'État basée sur le **matérialisme historique**. L'existence de l'État est liée à la division de la société en classes sociales et l'État est au service de la classe dominante et non au service de l'intérêt général. Marx et Engels (1820-1895), considèrent que la construction de la société socialiste suppose la conquête du pouvoir d'État par la classe ouvrière, la destruction de l'appareil d'État bourgeois et la construction d'un État prolétarien transitoire (dictature du prolétariat). Cependant, la mise en place d'un État prolétarien marque le début du processus de déperissement de l'État. La fin du pouvoir d'État coïncidera avec la réalisation de la société sans classes, ce qui suppose un important développement des **forces productives**.

⇒ On trouve donc deux approches de la question de l'État dans l'œuvre de Marx : d'une part une contestation de l'État qui se rapproche de l'anarchisme (société sans État) et, d'autre part, une affirmation de la nécessité de la dictature du prolétariat et donc d'un État fort.

Dans le cadre du système capitaliste, les interventions économiques visent à surmonter les contradictions de ce système, en particulier pour contrecarrer la **loi de baisse tendancielle du taux de profit**. En prenant à sa charge le coût de formation de la main-d'œuvre, en nationalisant les activités caractérisées par une **composition organique du capital** élevée, l'État cherche à sauvegarder le **profit des entrepreneurs** privés. Les marxistes considèrent que le **capitalisme** de monopoles (le stade impérialiste du capitalisme) est lié à une intervention particulièrement importante de l'État qui ne peut cependant empêcher l'accentuation des contradictions du capitalisme.

● L'approche régulationniste

Les théoriciens de la **régulation** accordent une grande importance aux **formes institutionnelles** et en particulier à l'intervention de l'État. Ils adoptent un point de vue positif et non normatif : constatant l'intervention économique de l'État, son accroissement quantitatif, la modification de ses modalités et de ses objectifs, ils tentent d'expliquer ces transformations en les mettant en relation avec la dynamique des **modes de régulation**.

Pour rendre compte des caractéristiques des formes institutionnelles étatiques, il faut donc les mettre en relation avec les autres formes institutionnelles, avec le **régime d'accumulation** et avec les procédures de régulation. La forme et le degré de l'intervention de l'État (**État-gendarme** ou **État-**

providence) résultent des contradictions économiques et sociales du moment : l'État est un « *compromis institutionnalisé* » qui conduit à la **variété des capitalismes**.

■ LES FRONTIÈRES ENTRE L'ÉTAT ET LE MARCHÉ ET L'ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'ÉTAT

L'évolution des indicateurs, quels qu'ils soient, confirme une tendance à la croissance de l'intervention de l'État dans l'économie, notamment à la suite des deux Guerres mondiales et de la crise de 1929. Le constat du passage d'un État-gendarme à un État-providence est un raccourci commode pour résumer l'évolution de l'intervention de l'État. On peut y voir une confirmation de la **loi de Wagner**. Cependant, une telle vision est assez réductrice, l'État-gendarme n'est pas aussi libéral qu'on le dit parfois et le champ d'action de l'État-providence fait aujourd'hui l'objet de controverses.

● L'État libéral

L'intervention de l'État dans l'économie est un phénomène ancien. Dès l'Antiquité, la puissance publique est intervenue pour réglementer le commerce, organiser le stockage des produits alimentaires, prélever des taxes, gérer l'émission de monnaie, etc. Le **libéralisme**, économique et politique, naît d'une opposition au rôle excessif de l'État. Le « Laisser faire, laisser passer » des Physiocrates ou encore la métaphore de la « main invisible » résument l'opposition à l'intervention de l'État, sauf pour mettre en place ou préserver le marché concurrentiel.

Les mesures concernant le marché du travail permettent d'illustrer le type d'intervention de l'État libéral. La loi *Le Chapelier* (1791) en France et les *Combination Acts* britanniques (1799) interdisent les corporations. En 1834, l'**acte de Speenhamland** est supprimé et un marché du travail « libre » peut désormais se constituer en Angleterre puisque la main-d'œuvre n'est plus condamnée à demeurer dans sa paroisse d'origine pour bénéficier des « lois sur les pauvres ». Pour ce qui est de l'agriculture, les **enclosures**, imposées par l'État entre le XVI^e et XVIII^e siècles, ont provoqué la ruine d'une partie de la paysannerie. Certains auteurs comme Marx voient dans ce processus une des conditions indispensables de la naissance du capitalisme en Grande-Bretagne.

La **monnaie** et les échanges internationaux sont également des domaines marqués par l'intervention de l'État. Le laisser-faire monétaire est refusé. En Angleterre, le *Bank Charter Act* (1844) voit le triomphe des thèses orthodoxes de D. Ricardo (1772-1823) en matière d'émission de monnaie (**Currency Principle**). Les lois de 1844 en Grande-Bretagne et 1848 en France fondent les banques centrales modernes : monopole d'émission de la **monnaie fiduciaire**, réglementation, contrôle étroit du **système bancaire**. En 1846, en Grande-Bretagne, le **libre-échange** est instauré par la suppression des **lois sur les blés** (*Corn Laws*). En France, Napoléon III signe en 1860 un traité de libre-échange avec la Grande-Bretagne.

Cependant, comme le montre K. Polanyi (1887-1964), le besoin d'une réglementation et d'une intervention de l'État apparaît rapidement. Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle se met en place un début de législation sociale ayant pour but de réglementer la **durée du travail**, le travail des femmes et des enfants, le travail de nuit, etc. Dès 1883, l'Allemagne de Bismarck crée les premières **assurances sociales** qui vont par la suite s'étendre à d'autres pays.

Enfin, l'État libéral du XIX^e siècle intervient dans la construction des infrastructures économiques. Cette fonction était l'un des « *trois devoirs du souverain* » selon A. Smith. L'État a joué un rôle particulièrement actif dans les pays à industrialisation tardive (après 1850 : Allemagne, États-Unis, Japon et Russie), l'intervention de l'État est plus poussée (analyses de A. Gerschenkron, dans *Economic backwardness in historical perspective*, 1962). De façon générale, on peut considérer, à la suite de J. Ch. Asselain, que l'action de l'État est à la fois substitut et complément de l'initiative privée ; elle s'exerce dans quatre directions principales, étroitement liées entre elles. L'État contribue à

1. réunir les capitaux nécessaires à la modernisation et à l'**industrialisation**,
2. la mise en œuvre des infrastructures,
3. assurer des débouchés à la production nationale par ses commandes pour compenser l'éloignement du marché intérieur,
4. stimuler l'initiative privée par des mesures plus ou moins directes d'**incitation**, de protection, de création d'**entreprises** modernes.

⇒ Il est donc difficile de généraliser le modèle libéral britannique. La France, assez proche du modèle libéral, est pourtant marquée par une intervention très active de l'État pendant la période du second Empire (influence du **saint-simonisme**). Les pays de la deuxième vague d'industrialisation connaissent un développement économique et social caractérisé par un interventionnisme étatique plus important. C'est d'ailleurs dans certains de ces pays que se développent des doctrines interventionnistes (École historique allemande et **institutionnalisme** américain).

● L'État-Providence

On parle d'État providence dès le XIX^e siècle (souvent dans un sens péjoratif), mais c'est à travers l'expérience de la crise de 1929 et sous l'influence des idées de J.M. Keynes, que l'**État-Providence** (*Welfare State*) va s'épanouir après la Seconde Guerre mondiale. La période des « Trente

glorieuses» correspond à une forte croissance de l'intervention étatique à laquelle le keynésianisme, particulièrement influent pendant cette période, donne un fondement théorique solide. Par ailleurs, à la suite des rapports de W. Beveridge en Grande-Bretagne, les idées keynésiennes élargissent leur champ d'action au domaine social. Plus généralement, le contexte politique, social et intellectuel de l'époque, est largement favorable à une régulation intentionnelle du système économique et social par l'État. On peut parler de consensus keynésien. Les **politiques structurelles (nationalisations, politiques sectorielles)** se développent et certains pays comme la France adoptent une **planification** indicative. En matière de régulation conjoncturelle, pendant cette période la politique économique se fonde sur la **synthèse néoclassique (schéma IS-LM)**. L'utilisation de ses instruments permet un réglage fin de la conjoncture (*fine tuning*) et l'idée même de **crise économique** ou de **cycle** semble avoir disparu des préoccupations des économistes.

● L'intervention de l'État en question

Critique des politiques économiques discrétionnaires

À la suite de la crise économique de 1974, l'échec relatif des politiques économiques conjoncturelles keynésiennes facilite l'émergence des critiques libérales. Le **monétarisme** et l'**Économie de l'offre** mettent en avant les conséquences négatives de la **politique budgétaire**, notamment l'**effet d'éviction**. Le **théorème Ricardo-Barro** va plus loin en affirmant l'inefficacité de la politique budgétaire. Cette dernière doit donc rechercher la réduction du déficit budgétaire. La **politique monétaire**, elle aussi, doit devenir restrictive car les relances monétaires conduisent à une accélération de l'**inflation**. Quant à leurs effets sur la production et l'emploi, ils sont temporaires selon l'analyse de M. Friedman (1912-2006), ou bien nuls selon l'**École des anticipations rationnelles**.

Des politiques budgétaires et monétaires restrictives tendent à se substituer aux politiques économiques discrétionnaires préconisées par les keynésiens. L'assouplissement du marché du travail (politiques de **flexibilité du travail**) et la baisse des prélèvements obligatoires complètent les politiques d'inspiration néoclassique dans l'objectif d'une reprise de la croissance économique et d'une réduction du chômage.

De plus, l'interdépendance croissante des économies fait apparaître le poids de la **contrainte extérieure** qui atténue les effets des **politiques de relance**. L'endettement public s'accroît, provoquant dans certaines conditions un « **effet boule-de-neige** » et conduit tôt ou tard à une hausse des prélèvements de plus en plus mal acceptée.

La protection sociale remise en question

La fonction de redistribution de l'État est également contestée. Le ralentissement de la croissance économique conduit à une crise financière de la protection sociale et remet en question le versement de **revenus de transfert**. Les économistes libéraux insistent sur les effets désincitatifs de la protection sociale (assistanat, etc.) qui rigidifie le marché du travail.

Au-delà des critiques libérales, l'État-Providence traverse, selon P. Rosanvallon (*La crise de l'État-Providence*, 1981), une triple crise :

- une crise financière ;
- une crise d'efficacité. En dépit d'efforts financiers considérables, les inégalités en matière de santé, d'éducation, de logement, etc. ne sont pas réduites. À côté des poches de **pauvreté** endémique se développe une nouvelle pauvreté. Quarante ans après le plan Beveridge il semble difficile de « **libérer l'homme du besoin et du risque** » ;
- une crise de légitimité. L'affirmation de la liberté individuelle conduit à remettre en cause le rôle tutélaire de l'État. De même, des interrogations apparaissent quant aux rapports de l'efficacité et de la justice, de l'égalité et de la démocratie.

Déréglementation et désengagement de l'État

Enfin, la fonction d'allocation assurée par l'État fait l'objet de contestations. La critique des décisions politiques et administratives selon l'École des choix publics, la mauvaise qualité l'information selon d'autres économistes néoclassiques (G. Stigler en 1971) ouvrent la voie à la déréglementation (monopoles publics, marché du travail, marchés financiers) et aux **privatisations** dont le nombre s'accroît à partir des années 1980. Dans les services en réseaux, la référence aux monopoles naturels a été remise en cause et on a procédé à une ouverture à la concurrence (les télécoms en France en 1997, la télévision, la distribution du gaz et de l'électricité, etc.).

● Croissance, développement et rôle de l'État

Un désengagement de l'État a bien eu lieu depuis le milieu des années 1970, mais les frontières de l'État font aujourd'hui l'objet de débats renouvelés et la crise des subprimes est venue rappeler les vertus du keynésianisme.

Depuis les années 1990, on perçoit mieux les effets négatifs du désengagement étatique. En matière de politique économique dans l'**Union économique et monétaire** l'opposition reste vive entre les partisans d'une politique économique orthodoxe (politiques restrictives en matière de

salaires, de budget et de monnaie) et ceux qui souhaitent mettre en œuvre une autre politique notamment en matière de **recherche développement** et d'**innovations**.

Les **privatisations** et la déréglementation ne conduisent pas à l'abandon de toute d'intervention étatique. Par exemple, la déréglementation des monopoles publics s'accompagne d'un maintien des obligations de **service public** pour les anciens monopoles qui se retrouvent désormais en situation concurrentielle. La mise en place d'instances de régulation montre bien que l'État est le garant du bon fonctionnement des marchés ouverts désormais à la concurrence (télévision, télécommunications, électricité). Dans certains cas, la **déréglementation** est freinée.

Le rôle de l'État reste donc indispensable pour assurer un fonctionnement concurrentiel des marchés et améliorer la productivité des **services publics**, la qualité des relations avec les usagers, la visibilité des services rendus. L'État soutient les marchés (mise en place d'institutions qui facilitent son fonctionnement) et surveille les comportements de **collusion** et l'installation de **barrières à l'entrée**.

Les débats sur la protection sociale restent vifs et concernent son financement et le freinage de certaines dépenses dans les domaines de la santé, des **retraites** et du chômage. Le débat sur les **retraites** répartition/capitalisation, les risques de privatisation des assurances sociales, plus généralement la tendance à la libéralisation de la protection sociale conduisent à une hausse des **inégalités**. D'autres mesures de protection sociale ont été instaurées, la France a ainsi créé le **Revenu Minimum d'Insertion (RMI)**, puis le **revenu de solidarité active (RSA)** et la **Couverture Maladie Universelle (CMU)** pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Les crises financières récurrentes et en particulier la **crise des subprimes** ont conduit à des critiques sévères de la déréglementation des activités bancaires et financières ainsi qu'à des **politiques de relance** de grande ampleur. Un volontarisme public marqué a conduit à des relances budgétaires massives et la montée des déficits et de l'endettement publics, ainsi qu'à des injections massives de **liquidités** par les **banques centrales** qui ont joué leur rôle de **prêteur en dernier ressort**. Les taux d'intérêt ont ainsi tendu dès l'été 2007 vers des taux historiquement très bas (taux zéro dans les pays anglo-saxons, 1 % pour la Zone euro) et des **politiques monétaires non conventionnelles** ont été mises en œuvre, afin de contrecarrer le rationnement du crédit.

Cependant, une fois la crise passée, la plupart des pays sont tentés de revenir aux politiques orthodoxes antérieures notamment pour réduire le déficit public et la **dette publique**. Par ailleurs, les progrès de la réglementation de la finance internationale sont assez lents et les bonus des traders restent toujours aussi élevés. Quant aux réformes structurelles des politiques publiques, elles restent orientées vers la diminution des dépenses sociales et le désengagement de l'État au profit des activités marchandes. Si le keynésianisme a permis d'éviter une grande dépression, il n'en résulte pas pour autant une remise en cause du **paradigme** dominant.

► **Politique économique** ► **Épistémologie économique** ► **Économie et écologie** ► **Marché du travail** ► **Marchés et prix** ► **Système productif** ► **Croissance économique** ► **Mondialisation** ► **Protection sociale** ► **Gouvernance mondiale** ► **Système national d'innovation**

● BOZIO A., GRENET J., (2010), *Économie des politiques publiques*, La Découverte, « Repères ».

DANIEL J.-M., (2010), *La politique économique*, PUF, « QSJ ».

LEVEQUE F., (2004), *Économie de la réglementation*, La Découverte, « Repères ».

MERRIEN F.X., (2007), *L'État-Providence*, PUF, « QSJ ».

QUILES J.J., (2001), *Économie du choix social*, Bréal.

PLANE M., (2007), « La place de l'État dans l'économie », in OFCE, *L'économie française 2008*, La Découverte, « Repères ».

ROSANVALLON P., (1981), *La crise de l'État-Providence*, Le Seuil, « Points ».

O BUREAU D., MOUGEOT M., (2007), « Performance, incitations et gestion publique », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

BENASSY-QUÉRÉ A., COEURÉ B., JACQUET P., PISANI-FERRY J., (2008), *Politique économique*, De Boeck, « Ouvertures économiques ».

DUFRENOT G., SAND-ZANTMAN A., (2009), *Après la crise ? Les politiques économiques dans le monde*, Economica

ESPING-ANDERSEN G., PALIER B., (2008), *Trois leçons sur l'État-Providence*, Le Seuil, « La République des idées ».

LE CACHEUX J., SAINT-ÉTIENNE C., (2005), « Croissance équitable et concurrence fiscale », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

MAYEUR A., (2005), *Choix collectifs et raison d'État*, PUF, « Major ».

PERRET B., (2008), *L'évaluation des politiques publiques*, La Découverte, « Repères ».

ROSANVALLON P., (1990), *L'État en France de 1789 à nos jours*, Le Seuil, « Points ».

@ Site archivé du Commissariat général au plan : www.plan.gouv.fr

Site de l'Organisation de Coopération et de développement économique : www.oecd.org

Site du Centre d'analyse stratégique : www.strategie.gouv.fr

Site du Conseil des Prélèvements obligatoires : www.ccomptes.fr/fr/CPO/Accueil.html

Site du Conseil d'Analyse économique : www.cae.gouv.fr

Site du Sénat : Rapport « Les prélèvements obligatoires et leur évolution » :

www.senat.fr/rap/r03-055/r03-055.html

Site des rapports publics : rapport Champsaur-Cotis sur les finances publiques en France : www.insee.fr/fr/publications-et-services/dossiers_web/finances-publiques/rapport-finances-publiques.pdf
 Texte l'État selon Bastiat : http://bastiat.org/fr/l_État.html

ÉTAT GENDARME

Le terme « État-Gendarme » désigne une intervention de l'État se limitant à assurer les fonctions régaliennes traditionnelles (armée, justice, police, diplomatie), et s'abstenant d'intervenir dans l'économie.

On oppose souvent l'État-Gendarme, caractéristique du capitalisme libéral du XIX^e siècle, à l'État-Providence qui s'est mis en place dans le capitalisme contemporain.

⇒ L'opposition entre État-Gendarme et État-Providence doit être nuancée. En effet, l'État Gendarme intervient dans l'économie car les fonctions régaliennes sont indispensables au fonctionnement des marchés. Par ailleurs, l'intervention économique des pouvoirs publics est loin d'être négligeable au XIX^e siècle, en particulier dans les pays à industrialisation tardive (financement de l'industrialisation, mise en place d'infrastructures, politique monétaire, etc.).

► **État** ► **Politique économique** ► **Effet Gerschenkron** ► **État minimal** ► **Interventionnisme** ► **Révolution industrielle** ► **Théorie économique**

ÉTAT MINIMAL

Un État minimal est un État dont la fonction doit se limiter à assurer la sécurité et le respect des droits des individus. Selon certains théoriciens libéraux, la croissance de l'intervention de l'État dans l'économie et dans l'ensemble de la vie sociale viole les droits individuels et conduit à de nombreux effets pervers. Ils opposent l'État minimal à l'État-Providence. Cette approche trouve certains de ses fondements dans les théories de l'école autrichienne.

► **État** ► **Anarchocapitalisme** ► **Courbe de Laffer** ► **État-Gendarme** ► **Théorie économique**

ÉTAT-PROVIDENCE

La notion d'État-Providence est apparue dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Elle a d'abord un sens péjoratif, car elle est forgée par des libéraux qui affirment le primat de l'individu et la nécessité du risque en dénonçant un État qui prétend se substituer à la Providence.

La notion est aujourd'hui employée comme traduction de l'expression anglaise de « welfare state » (État du bien-être). Elle désigne le financement public des dépenses sociales permettant de « libérer l'homme du besoin et du risque » (Lord Beveridge).

Dans un sens plus large, le terme est parfois utilisé pour désigner l'État interventionniste de la seconde moitié du XX^e siècle par opposition à l'État-Gendarme du XIX^e siècle.

► **État** ► **Fonction d'allocation** ► **Fonction de redistribution** ► **Fonction de stabilisation** ► **Protection sociale** ► **Théorie économique**

ÉTAT SOCIAL

L'État social est au sens strict un État qui intervient en matière de **protection sociale**, en ce sens il est synonyme d'État Providence.

Au sens large, l'État social repose sur quatre piliers : la protection sociale, le droit du travail, les services publics et les **politiques économiques**.

⇒ La notion d'État social met en lumière une différence d'approche entre d'une part, ceux qui considèrent que, dans une **économie de marché**, les relations marchandes sont centrales et l'État social résiduel et d'autre part, ceux qui considèrent l'**économie de marché libérale**, quel que soit son niveau de **développement**, comme une combinaison de relations marchandes, de **capitalisme**, d'interventions publiques et d'**économie sociale**.

► **État** ► **Marchés et prix** ► **Système productif** ► **Bien collectif** ► **Biens communs** ► **Économie de marché coordonnée** ► **Économie solidaire** ► **Normes d'emploi** ► **Redistribution** ► **Régulation** ► **Travail décent** ► **Variété des capitalismes**

ÉTAT STATIONNAIRE

D'après D. Ricardo (1772-1823), les économies tendraient vers un état stationnaire du fait de l'évolution de la **répartition des revenus** et de l'accroissement de la part de la **rente foncière** dans le revenu global. Le revenu global est partagé, selon Ricardo, entre les trois classes sociales (propriétaires fonciers, capitalistes et salariés) de la façon suivante :

- le **salaire** est un **salaire naturel**, fixé par le marché pour une période donnée ;
- la **rente** naît des différences de **rendements** entre les terres et rémunère les propriétaires des terres les plus productives ;
- le **profit** est alors défini comme un solde.

Sous l'effet du mécanisme de la rente différentielle et de la **loi de Malthus**, la part des profits dans le revenu global diminue : l'accroissement de la population nécessite de mettre en cultures des terres moins productives, ce qui conduit à une hausse des prix agricoles et donc de la rente foncière ainsi que des salaires. À long terme, la part des profits va finalement tendre vers zéro. Or, les capitalistes n'investissent qu'en vue d'obtenir un profit. Le **stock de capital** va donc se stabiliser à un niveau donné : c'est l'état stationnaire.

⇒ D. Ricardo montre que le **libre-échange** peut permettre de différer cet état stationnaire : il donne les moyens de se procurer des céréales à moindre coût et de baisser le salaire de subsistance. Par ailleurs l'**importation** de céréales permet également d'interrompre le processus d'accroissement de la rente et donc d'impulser à nouveau une augmentation des profits.

► **Croissance économique** ► **École classique**

EURIBOR

L'Euribor est la moyenne pondérée des **taux d'intérêt** pratiqués sur le **marché interbancaire** de la Zone

euro. L'Euribor concerne les opérations à un mois, trois mois, six mois, neuf mois et un an.

Il est calculé par la fédération bancaire européenne à partir d'une enquête auprès d'un panel représentatif de banques.

► *Monnaie* ► *Eonia*

EURO

L'euro est le nom retenu au sommet européen de Madrid (15 et 16 décembre 1995) pour désigner la monnaie européenne. Ce nom se substitue au terme générique écu utilisé jusque-là au sein de la Communauté européenne puis de l'Union européenne. Au sein de la zone euro, l'euro s'est substitué aux monnaies nationales depuis le 1^{er} janvier 1999.

► *Intégration économique* ► *Intégration monétaire*
► *Pacte de stabilité et de croissance* ► *Traité de Maastricht* ► *Union européenne* ► *Zone euro*

EUROBANQUE

Une eurobanque une banque qui intervient sur les euromarchés.

► *Finances internationales* ► *Eurocrédit*
► *Eurodevise* ► *Eurodollar* ► *Euro-obligation*

EURO-CRÉDIT

Un eurocrédit est un crédit à moyen ou long terme accordé en eurodevises. Il s'agit en général de crédits importants accordés par des groupements d'eurobanques. On parle habituellement de « syndicats » de banques : la syndication ayant pour but de répartir les risques de l'opération entre les banques.

► *Finances internationales* ► *Euro-obligation*

EURODEVISE

Une eurodevise est une créance en monnaie étrangère déposée dans les comptes d'une banque en dehors du pays d'émission de la monnaie. Des dollars déposés dans une des banques de Tokyo sont des eurodollars.

⇒ Le préfixe « euro » ne doit pas conduire à croire que ces marchés sont seulement européens. Le terme « xénodévis », qui serait plus exact, n'est pas vraiment entré en usage.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Eurobanque* ► *Globalisation financière*

EURODOLLAR

Un eurodollar est un avoir monétaire un dollar déposé dans une banque hors des États-Unis par un non-résident américain. Le développement du marché des eurodollars (et au-delà des eurodevises) à partir années 1950-1960 est lié à l'internationalisation croissante des économies et des marchés financiers.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Eurobanque* ► *Globalisation financière*

EUROMARCHÉS

Les euromarchés sont les marchés sur lesquels se négocient les eurocrédits. Il s'agit de marchés *off shore* c'est-à-dire qu'ils échappent aux contrôles des

autorités monétaires et financières des divers marchés nationaux.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Eurobanque* ► *Globalisation financière* ► *Place extraterritoriale*

EURONEXT

► *Bourse des valeurs*

EURO-OBLIGATIONS

Les euro-obligations sont des obligations émises sur les euromarchés. Les euro-obligations sont émises par les résidents d'un pays et placées par un syndicat de banques dans un ou des pays autres que celui de la monnaie qui leur sert de support. Par exemple, des obligations libellées en dollars et placées sur le marché financier britannique pour le compte d'une entreprise française sont des euro-obligations.

⇒ Ne pas confondre avec obligation étrangère.

► *Finances internationales* ► *Obligation internationale* ► *Syndication*

EUROSYSTÈME

L'Eurosystème comprend la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales des États qui ont adopté l'euro comme monnaie unique au 1^{er} janvier 1999.

⇒ Le 1^{er} janvier 2001, la Grèce a adopté l'euro et intégré de ce fait l'eurosystème, puis, ce fut le cas de la Slovénie en 2007, de Chypre et Malte en 2008 et de la Slovaquie en 2009.

⇒ Ne pas confondre avec Système européen de banques centrales.

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ► *Intégration monétaire* ► *Mécanisme de change européen*
► *Union européenne* ► *Traité de Maastricht*

ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'évaluation des politiques publiques est un ensemble de dispositifs qui visent à mesurer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques. On mesure l'efficacité quand on cherche à déterminer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints. On juge de l'efficience quand on vérifie que les objectifs ont été atteints en minimisant la dépense publique.

En France la démarche d'évaluation des politiques publiques a été développée à partir de la fin des années 1960. La mise en place de la Loi organique relative aux lois de Finance (LOLF) est une bonne illustration du caractère de plus en plus systématique de cette démarche d'évaluation. Cette dernière doit être pensée dès la conception de la politique publique et l'évaluation doit, en retour, permettre d'infléchir, voire de remettre en cause, les politiques publiques.

► *État* ► *Politique économique*

ÉVOLUTIONNISME

L'évolutionnisme désigne un ensemble relativement hétérogène de travaux théoriques qui ont en commun d'être centrés sur la question du changement économique. Si J. Schumpeter (1883-1950) est souvent cité comme l'économiste de référence de cette approche, c'est l'ouvrage de R. Nelson et S. Winter,

An Evolutionary Theory of Economic Change (1982), qui a donné son nom à ce courant. Dans cet ouvrage, les auteurs cherchent à expliquer les évolutions affectant les **entreprises** et les mécanismes de l'innovation. Nelson et Winter critiquent la **théorie néoclassique** de la firme qui considère comme donné le catalogue des techniques productives et ils mettent l'accent sur le processus de changement technique au sein des firmes. Selon ces auteurs, chaque entreprise se caractérise par un ensemble de règles appelées **rutines**. Ces dernières déterminent les performances de l'entreprise et guident sa trajectoire technologique. Par ailleurs des mécanismes d'irréversibilités se mettent en place à travers des processus cumulatifs d'économies d'échelle, d'externalités de réseau et d'apprentissage par l'usage (*learning by doing*). La firme évolue ainsi suivant un sentier déterminé (concept de « la dépendance du sentier », *path dependency*) c'est la nature même des compétences accumulées au sein de la firme comme sa capacité à développer les apprentissages nécessaires pour continuer d'évoluer dans un environnement changeant, qui détermine les trajectoires où elle va s'engager.

Pour G. Dosi (1984), des régularités se manifestent à l'échelle macroéconomique et se cristallisent dans des connaissances technologiques relativement stables au cours d'une période donnée. Par exemple, à la production de masse correspondrait un ensemble de connaissances technologiques centrées sur l'électricité et la mécanique. La technologie adoptée constitue un système technique formé d'éléments interconnectés : infrastructures de réseau, logiciels, systèmes d'abonnement, activités de distribution et de maintenance, multitude d'utilisateurs... Le système technique doit donc être conçu comme un fait collectif impliquant les **organisations**. Ce processus collectif a pour effet de rendre irréversible la technologie en l'imposant sur le **marché**, même si cette technologie n'est pas la plus efficiente. Aujourd'hui les approches évolutionnistes macroéconomiques sont centrées sur le concept de système national d'innovation et se rapprochent, sous certains aspects, de la théorie de la régulation.

► **Épistémologie économique** ► **Fluctuations et crises** ► **Productivité** ► **Effet d'apprentissage** ► **Grappes d'innovations** ► **Rationalité limitée** ► **Pôle de compétitivité** ► **Politique industrielle** ► **Théorie économique**

EX ANTE

Dans l'analyse des phénomènes économiques, lorsqu'on prend en compte le temps, on est conduit à analyser certaines relations *ex ante* c'est-à-dire avant le déroulement d'un processus. Par exemple, on considère généralement que l'égalité entre l'épargne et l'investissement est la condition d'équilibre d'une économie. Pour les libéraux, il s'agit d'une égalité *ex ante*, c'est-à-dire qu'elle doit être réalisée *a priori* et l'épargne doit donc être un préalable à l'investissement.

► **Théories économiques** ► **Ex post**

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION

Dans la **comptabilité nationale** l'excédent brut d'exploitation (EBE) est le solde du compte

d'exploitation. Il est égal à la **valeur ajoutée** diminuée de la rémunération des salariés et des impôts sur les produits, et augmentée des subventions d'exploitation sur les produits.

L'excédent net d'exploitation est égal à l'excédent brut d'exploitation moins la **consommation de capital fixe**.

En comptabilité privée, l'excédent brut d'exploitation est le solde du **compte de résultat**. Il mesure la capacité bénéficiaire de l'entreprise.

⇒ Pour les entreprises individuelles, le solde du compte d'exploitation est le **revenu mixte**.

► **Entreprise** ► **Compte de résultat** ► **Comptes de secteurs** ► **Taux de marge**

EXCÉDENT BUDGÉTAIRE

Dans une **unité de production**, un budget est en excédent lorsque les recettes sont supérieures aux dépenses. Dans le cas du **budget de l'État** l'excédent budgétaire signifie que les recettes sont supérieures aux dépenses inscrites dans la loi de finances.

► **État** ► **Politique économique** ► **Déficit budgétaire** ► **Dette publique** ► **Équilibre budgétaire** ► **Impasse budgétaire** ► **Politique budgétaire** ► **Solde budgétaire** ► **Théorème de Haavelmo**

EXCEPTION CULTURELLE

L'exception culturelle est une dérogation aux règles de l'AGETAC, puis de l'OMC obtenue par l'Europe lors des négociations de l'Uruguay Round. Cette clause d'exception culturelle s'applique notamment à l'audiovisuel, elle reconnaît le droit pour les États d'adopter des mesures de protection (quotas, subventions, etc.) afin d'éviter que les mécanismes de **marché** ne conduisent à une uniformisation culturelle.

⇒ Les États-Unis s'opposent à cette clause en la dénonçant comme un **protectionnisme déguisé**.

► **Commerce international** ► **Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC)** ► **Libre-échange** ► **Propriété intellectuelle**

EXCLUSION PAR LES PRIX

L'exclusion par les prix désigne le fait que l'utilisation d'un bien ou d'un service est réservée à l'agent économique qui en a payé le prix. Ceux qui ne sont pas en mesure d'effectuer le paiement sont donc exclus de la consommation.

⇒ L'impossibilité d'exclusion par les prix est une des caractéristiques des **biens collectifs**.

⇒ La possibilité d'exclusion par les prix dépend notamment du **progrès technique** : par exemple, l'exclusion par les prix est aujourd'hui possible pour la télévision (décodeur), ce qui n'était pas le cas il y a trente ans.

► **Consommation et épargne** ► **Bien collectif** ► **Bien exclu** ► **Consommation marchande** ► **Consommation socialisée** ► **Demande solvable**

EXPANSION

L'expansion désigne un phénomène d'accélération conjoncturelle du rythme de croissance de l'économie par rapport au taux moyen de croissance de **longue période**.

Exploitation

⇒ Ne pas confondre avec croissance économique.

► *Croissance économique* ► *Taux de croissance de l'économie* ► *Tendance*

EXPLOITATION

Dans la **théorie marxiste**, l'exploitation réside dans le fait que la **plus-value** est appropriée par l'**entrepreneur capitaliste**.

⇒ Chez Marx, ce concept n'a pas de connotation morale. La force de travail est payée à sa valeur marchande. L'exploitation découle d'une caractéristique particulière de la marchandise force de travail : sa valeur d'usage est supérieure à sa valeur d'échange.

► *Capitalisme* ► *Taux de profit* ► *Taux de plus-value* ► *Théorie économique*

EXPORTATION

Une exportation est, au sens strict, une vente de marchandise par un résident à un non-résident. La sortie de la marchandise du territoire national donne lieu à une entrée correspondante de devises au bénéfice de l'**agent économique** résident.

⇒ Au sens large, on parle d'exportations de biens, de services et de capitaux.

► *Commerce international* ► *Balance des paiements* ► *Importation*

EX POST

Dans l'analyse des phénomènes économiques, lorsqu'on prend en compte le temps, on est conduit à analyser certaines relations *ex post*, c'est-à-dire *a posteriori*. Par exemple, pour G. Myrdal (1898-1987, prix Nobel 1974) et pour certains keynésiens l'égalité entre l'épargne et l'investissement est une égalité *ex post*. Toute **croissance économique** suppose *ex ante* un investissement supérieur à l'épargne de la période précédente, cet investissement déclenche, en l'absence d'une pleine utilisation des **capacités de production**, le mécanisme du **multiplicateur d'investissement** et fait naître un surcroît de **revenu** et une épargne additionnelle égale à l'investissement qui a déclenché le processus.

► *Épistémologie économique* ► *Ex ante*

EXTERNALISATION (OUTSOURCING)

L'externalisation désigne la délégation de la gestion d'une ou de plusieurs fonctions de l'**entreprise** à un prestataire extérieur. Les fonctions externalisées le plus fréquemment concernent une partie de la chaîne de production, l'informatique, la logistique, la sécurité ou encore les services généraux.

L'externalisation permet aux entreprises de transformer des **coûts fixes** en **coûts variables** et acquérir

ainsi plus de **flexibilité**. En contrepartie, elle accroît la dépendance de l'entreprise.

⇒ Les nouvelles technologies de l'information et la communication permettent d'externaliser dans les **payes en développement** des activités qui ne sont plus comme par le passé des activités à faible **valeur ajoutée** : service après vente, création de logiciels, gestion comptable, etc.

► *Système productif* ► *Coût de transaction* ► *Délocalisation* ► *Division internationale des processus productifs (DIPP)* ► *Opportunisme* ► *Sous-traitance*

EXTERNALITÉ

► *Effet externe*

EXTERNALITÉ DE RÉSEAU

Une externalité de réseau désigne un **effet externe** affectant les consommateurs qui utilisent un réseau lorsque le nombre d'utilisateurs de ce réseau augmente. L'externalité de réseau est en général positive : en effet, l'**utilité** d'un réseau téléphonique est nulle si un consommateur est le seul à l'utiliser, mais elle augmente au fur et à mesure que le nombre d'abonnés s'accroît. Il existe une « double externalité » dans la mesure où, plus le nombre d'utilisateurs est grand, plus les services offerts seront abondants et diversifiés (par exemple, si beaucoup de consommateurs achètent un certain type de console de jeu, le nombre de jeux proposés sera plus important), ce qui pousse à l'augmentation du nombre d'utilisateurs.

⇒ Les externalités de réseaux sont caractéristiques de la « **nouvelle économie** ».

⇒ Les externalités de réseau tendent à créer des positions de **monopole**. Puisque le nombre d'usagers d'un réseau accroît son utilité, la demande augmente donc avec la taille du réseau et le **prix** n'est plus le seul élément qui guide le choix du consommateur.

⇒ Il ne faut pas confondre les externalités de réseau avec les **économies d'échelle internes** dont bénéficient les industries de réseau (télécommunications, transport ferroviaire, industrie électrique, etc.). En effet, une fois le réseau construit, le **coût moyen** diminue lorsque le nombre d'utilisateurs augmente, ce qui peut conduire à un **monopole naturel**.

► *Système productif* ► *Effet de réseau* ► *Pôle de croissance*

EXTRANT (OUTPUT)

Un extrant est un produit qui sort du processus de **production**. Il peut s'agir d'un bien final, ou d'un produit semi-fini qui servira comme **consommation intermédiaire** dans un processus de production ultérieur.

► *Entreprise* ► *Facteur de production* ► *Fonction de production* ► *Intrant* ► *TES*

F-G-H

FABLE DES ABEILLES

La Fable des abeilles, ou Vices privés, bénéfices publics est un texte sur une ruche, allégorie de la société humaine, publié en 1714 par B. de Mandeville (1670-1733). La ruche, qui vit dans la corruption et la prospérité, se transforme lorsqu'elle recherche la vertu. Avec la disparition du vice, disparaissent activité économique et prospérité, remplacées par l'inactivité, l'ennui et le chaos.

Selon Mandeville les « vices privés » constituent ainsi le fondement de la société. Tous les vices ne sont pas des bienfaits publics, mais « les bienfaits sont fondés sur des actions fondamentalement vicieuses ».

A. Smith (1723-1790) critique Mandeville qui appelle « vice » des désirs et des goûts non condamnables. Pour lui, c'est l'intérêt personnel (une « vertu intérieure », non un vice) qui, sans le savoir et sans le vouloir, grâce à la **main invisible**, finit par conduire naturellement la société au bien-être et à la prospérité.

► **Marchés et prix** ► **Économie de marché**

FACILITÉ DE DÉPÔT

La facilité de dépôt est une **facilité permanente** de l'Eurosystème permettant aux **institutions financières** d'effectuer, auprès d'une **Banque centrale nationale**, des dépôts à vue rémunérés à un **taux d'intérêt prédéterminé** (il s'agit du **taux de facilité de dépôt**).

⇒ Dans le cadre de la **politique monétaire** de la **Banque centrale européenne**, le **taux de facilité de dépôt** constitue le **taux plancher** du **marché interbancaire**.

► **Monnaie** ► **Facilité de prêt marginal**
► **Opérations principales de refinancement**
► **Refinancement**

FACILITÉ DE PRÊT MARGINAL

La **facilité de prêt marginal** est une **facilité permanente** de l'Eurosystème permettant aux **institutions financières** d'obtenir d'une **Banque centrale nationale** des **crédits** moyennant le paiement d'un **taux d'intérêt prédéterminé** (le **taux de facilité de prêt marginal**). Pour obtenir ces **liquidités**, les institutions financières doivent offrir en garantie des actifs financiers, il s'agit donc d'**accords de pension**.

⇒ Dans le cadre de la **politique monétaire** de la **Banque Centrale Européenne**, le **taux de facilité de prêt marginal** constitue le **taux plafond** du **marché interbancaire**.

► **Monnaie** ► **Facilité de dépôt** ► **Opérations principales de refinancement** ► **Refinancement**

FACILITÉS PERMANENTES

Les **facilités permanentes** sont un instrument de **politique monétaire** de l'Eurosystème.

Elles permettent de fournir ou de retirer des **liquidités** au jour le jour.

On distingue deux types de **facilités permanentes** : la **facilité de dépôt** et la **facilité de prêt marginal**. Les **taux** appliqués par l'Eurosystème à ces deux types d'opération encadrent, en situation normale, le **taux du marché au jour le jour** qui se détermine sur le **marché interbancaire**.

► **Monnaie** ► **EONIA** ► **Marché monétaire**
► **Opérations principales de refinancement**
► **Politique monétaire** ► **Refinancement**

FACTEUR DE PRODUCTION

Les **facteurs de production** sont les moyens mis en œuvre dans la **combinaison productive**. L'analyse économique distingue habituellement deux **facteurs principaux** : le **capital** et le **travail**. Certains auteurs

prennent en compte trois facteurs de production : le capital, le travail et les ressources naturelles.

► *Croissance économique* ► *Productivité*
 ► *Combinaison productive* ► *Fonction de production*

FACTEUR RÉSIDUEL

Dans l'analyse économique des facteurs de la croissance en France, J.-J. Carré, P. Dubois et E. Malinvaud (1972), s'inspirant des travaux de l'économiste américain E. Denison, ont montré qu'à côté des facteurs « traditionnels », le capital et le travail, il existait un résidu expliquant plus de la moitié de la croissance. Ce résidu a été associé au **progrès technique** qu'il fallait alors expliquer.

Ces auteurs ont alors cherché à « dynamiser » la **fonction de production** macroéconomique néoclassique et à l'écrire en conséquence sous la forme :

$$Y = f(K, L, H)$$

On fait donc apparaître à côté des deux facteurs de production traditionnels (capital et travail) un « troisième facteur ». Ce troisième facteur a été qualifié de « progrès technique autonome » en réunissant sous cette dénomination tout ce qui, à **productivité** de la main-d'œuvre et de l'équipement supposée constante, permet d'accroître la production nationale.

En supposant que le progrès technique vient en quelque sorte multiplier la **production** par un facteur H , la fonction de production de type Cobb-Douglas peut s'écrire :

$$Q_t = H_t K_t^\alpha L_t^{1-\alpha} \text{ avec } 0 < \alpha < 1$$

Les exposants α et $(1 - \alpha)$ correspondent respectivement à la contribution du travail et du capital au produit. Si l'on suppose que les facteurs de production sont rémunérés à leur **productivité marginale** (P_m), conformément à la **théorie néoclassique**.

$$P_m \text{ (du travail)} = \frac{\partial Q}{\partial L} = \alpha \times L^{(\alpha-1)} \times K^{(1-\alpha)} \times H \\ = \alpha \times \frac{Q}{L}$$

Si w et p représentent respectivement le taux de salaire nominal et le **niveau général des prix**, on obtient :

$$w/p \text{ (le taux de salaire réel)} = P_m = \alpha \times \frac{Q}{L}$$

$$D'où \alpha = \frac{w \times L}{p \times Q} = \frac{\text{masse salariale}}{\text{production de valeur}}$$

Sous l'hypothèse d'un **trend** de progrès technique constant et de **rendements d'échelle** constants, on peut écrire :

$$\frac{\Delta Q}{Q} = \frac{\Delta H}{H} + \alpha \frac{\Delta L}{L} + (1 - \alpha) \frac{\Delta K}{K}$$

$$\frac{\Delta Q}{Q}, \frac{\Delta K}{K} \text{ et } \frac{\Delta L}{L} \text{ peuvent être calculés, } \alpha \text{ et } (1 - \alpha)$$

sont donnés par la **répartition du revenu** entre revenus du capital et revenu du travail. $\frac{\Delta H}{H}$ est bien un

résidu, c'est-à-dire la partie du **taux de croissance de l'économie** qui n'est pas expliquée par la croissance des facteurs de production.

⇒ Pour la France, pendant les Trente Glorieuses, l'étude de J.J. Carre, P. Dubois et E. Malinvaud, fait

apparaître un « résidu » qui explique la moitié (2,5 points) du taux de croissance. Ce « résidu » est expliqué par des facteurs structurels : rôle de la **planification** et de l'information économique par exemple. Les auteurs ont intégré des éléments qualitatifs (instruction, mobilité professionnelle etc.) dans l'évaluation des facteurs de production.

► *Croissance économique* ► *Croissance endogène*
 ► *Paradoxe de Solow* ► *Progrès technique autonome*

FAILLITE

La faillite est la situation légale d'un débiteur qui cesse ses paiements, c'est-à-dire qui faillit à ses engagements. En droit français, la cessation de paiement est constituée dès lors que l'**actif** disponible de l'**entreprise** est inférieur à son **passif** exigible. Dans cette situation, le chef d'entreprise dispose de 45 jours au plus pour déposer une déclaration de cessation de paiement (dépôt de **bilan**), auprès du tribunal de commerce. Au vu de la situation de l'entreprise, le tribunal de commerce peut :

1) prononcer immédiatement la liquidation judiciaire. Dans ce cas les actifs de l'entreprise sont vendus et le produit de la vente est utilisé pour rembourser en totalité ou en partie les différents créanciers ;

2) prononcer le redressement judiciaire de l'entreprise qui peut à son tour déboucher sur l'une des trois situations suivantes :

– une liquidation judiciaire, si en fin de compte le rétablissement de l'activité n'est pas possible ;

– la continuation de l'entreprise assortie d'un plan de remboursement des **dettes** de l'entreprise (éventuellement complétée par l'entrée de nouveaux **actionnaires**, d'un changement de dirigeants, d'une renégociation des dettes, etc.) ;

– la cession de l'entreprise à un repreneur qui doit formuler des propositions économiques et apporter des garanties soumises les unes et les autres au contrôle du tribunal de commerce.

⇒ Selon J. Rueff (1896-1978) le **capitalisme** n'est légitime que s'il repose sur « une régulation par la faillite » c'est-à-dire que le **profit des entreprises** qui réussissent n'est acceptable que dans la mesure où les entreprises qui échouent sont sanctionnées par le marché.

► *Entreprise* ► *Économie de marché*

FAIR TRADE

► *Commerce équitable*

FAISEUR DE PRIX (PRICE-MAKER)

Un agent économique est dit « faiseur de prix » (*price-maker*) pour un produit donné, s'il dispose d'un **pouvoir de marché** important qui lui permet de fixer son **prix** et par exemple répercuter l'intégralité de l'augmentation de ses **coûts de production** sur le prix de vente.

⇒ Un producteur en situation de **monopole** est « faiseur de prix ». Dans une moindre mesure, cela est aussi vrai dans les situations de **duopole** et d'**oligopole**.

⇒ Si l'on raisonne au niveau des échanges internationaux, une **compétitivité hors prix** peut mettre un pays en situation de « faiseur de prix » sur les marchés extérieurs.

► Commerce international ► Marchés et prix
 ► Concurrence imparfaite ► Preneur de prix
 ► Prix prédateur

FAITS STYLISÉS DE LA CROISSANCE

À la fin des années 1950, N. Kaldor (1908-1986) met en évidence un certain nombre de régularités, de « faits stylisés », qu'un modèle de croissance économique devait prendre en compte :

- une croissance continue et relativement régulière de la production, de l'emploi et de la productivité du travail ;
- une croissance continue du capital par travailleur (ou de l'intensité capitalistique) : le stock de capital croît régulièrement à un taux supérieur à celui de l'emploi ;
- un coefficient de capital relativement stable au cours de la croissance ;
- un taux de profit relativement stable ;
- enfin, la stabilité de la répartition des revenus entre salaires et profits qui est la conséquence des deux caractéristiques précédentes.

► Croissance économique ► Cercle vertueux du fordisme ► Économie postkeynésienne ► Modèle de Solow

FALSIFICATIONNISME

► Réfutationnisme

FÉDÉRALISME BUDGÉTAIRE

Dans un État fédéral ou dans une union économique, le fédéralisme budgétaire désigne le transfert de ressources des États membres vers le budget fédéral, ou la création de ressources budgétaires spécifiques. Le fédéralisme budgétaire a fait l'objet d'un débat à partir de la création de l'Union économique et monétaire.

Les partisans du fédéralisme budgétaire s'appuient sur deux types de considérations économiques :

- d'une part, le processus d'intégration peut se traduire par des chocs asymétriques entre les États membres, ce qui suppose certaines formes de transferts entre les États et entre les régions pour faire face aux déséquilibres qui peuvent apparaître. Or pour l'Union européenne, le budget communautaire est en proportion du Produit intérieur brut, nettement plus faible par exemple qu'aux États-Unis. La conduite d'une politique budgétaire au niveau européen ne peut donc pas exercer une réelle influence sur les équilibres économiques ;
- d'autre part, le passage à l'euro conduit à la mise en œuvre d'une politique monétaire unique pour les pays de cette zone alors que dans le même temps, la politique budgétaire est laissée à la discrétion des États membres. Il est donc difficile de mettre en œuvre une politique mixte (*policy mix*) au service de la croissance et de l'emploi sans créer une instance politique capable de conduire à la fois la politique monétaire et la politique budgétaire.

Les opposants au fédéralisme budgétaire s'appuient sur des considérations politiques : le fédéralisme budgétaire, du fait des transferts de souveraineté, conduirait à un fédéralisme politique.

⇒ Le débat sur le fédéralisme budgétaire s'accompagne donc d'un débat sur le fédéralisme fiscal.

► Intégration économique ► Politique économique
 ► Équilibre externe ► Pacte de stabilité et de croissance ► Traité de Maastricht ► Zone euro
 ► Zone monétaire optimale

FÉDÉRALISME POLITIQUE

Le fédéralisme politique est un système politique dans lequel un gouvernement fédéral partage les compétences constitutionnelles (pouvoirs exécutif, législatif, judiciaire) avec les gouvernements des différentes collectivités qui forment cet État. J. Althusius (1562-1638) a été l'un des premiers juristes à proposer une définition de ce mode d'organisation.

Un processus d'intégration économique et monétaire peut conduire à une intégration politique sous une forme fédérale. Ainsi en Europe, s'opposent actuellement, deux visions divergentes voire incompatibles :

- les partisans d'une défense de l'autonomie des États nations souhaitent que les décisions restent soumises à l'accord de chacun des pays membres. Ils s'appuient sur des règles de décision à l'unanimité ou à la majorité qualifiée ;
- les partisans de la construction d'une Europe fédérale voudraient une réforme des institutions de l'Union européenne venant parachever l'Union économique selon un scénario coopératif et fédératif. Cette optique, est pour eux, un moyen de créer des marges de liberté face à un processus de mondialisation.

► Intégration économique ► Constitution européenne ► Fédéralisme budgétaire
 ► Gouvernance mondiale ► Multilatéralisme
 ► Zone monétaire optimale

FILIALE

Une filiale est une société dont une autre société détient plus de 50 % du capital social.

⇒ Une forte dispersion du capital social entre un grand nombre d'actionnaires offre la possibilité de contrôler une société avec une participation nettement inférieure à 50 %.

⇒ Ne pas confondre avec un établissement (une filiale dispose d'une personnalité juridique propre).

► Entreprise ► Action ► Analyse stratégique
 ► Conglomérat ► Coentreprise ► Entreprise réseau
 ► Filiale atelier ► Filiale relais ► Firma
 multinationale ► Gouvernance d'entreprise
 ► Groupe ► Holding ► Investissement direct à l'étranger (IDE)

FILIALE-ATELIER

Une filiale atelier est une filiale qu'une firme multinationale installe à l'étranger pour fabriquer ses produits.

Cette implantation est en règle générale motivée par la recherche de coûts de production faibles (coûts salariaux en particulier). La production de la filiale-atelier est en grande partie destinée aux marchés d'exportation.

► Mondialisation ► Décomposition internationale des processus productifs ► Externalisation
 ► Entreprise réseau ► Filiale-relais ► Gouvernance d'entreprise ► Holding ► Investissement direct à l'étranger (IDE) ► Normes sociales ► Normes environnementales

FILIALE-RELAIS

Une filiale-relais est une **filiale** qu'une **entreprise multinationale** installe à l'étranger pour produire un bien qui y sera écoulé. Le **marché** du pays d'accueil est prépondérant et l'implantation répond à une stratégie mondiale de commercialisation.

► **Mondialisation** ► **Commerce international**
► **Cycle de vie du produit** ► **Firme réseau** ► **Filiale**
► **Filiale-atelier**

FILIÈRE

Une filière est formée d'un ensemble d'activités complémentaires liées entre elles par des opérations d'achat et de vente. Ces activités contribuent à la **production** d'un ensemble de biens et de **services** finals. Cette chaîne peut être décomposée en segments qui vont de l'extraction des matières premières en amont jusqu'à la distribution et les services liés en aval.

► **Système productif** ► **Branche** ► **Politique de filière**
► **Politique industrielle** ► **Politique structurelle**
► **Secteur d'activité**

FILIÈRE INVERSÉE

La filière inversée est selon J. K. Galbraith, (*Le nouvel état industriel*, 1967) la capacité de la grande **entreprise** à « exercer une action sur les prix auxquels elle vend et auxquels elle achète » et à « manœuvrer le consommateur pour qu'il achète aux prix dont elle est maîtresse ». La maîtrise des **prix** et le conditionnement du consommateur sont indispensables à la **planification** de la **production** et des ventes de la grande entreprise.

► **Entreprise** ► **Capitalisme managérial** ► **Faiseur de prix** ► **Souveraineté du consommateur**
► **Technostructure**

FINANCE COMPORTEMENTALE

La finance comportementale désigne un ensemble de travaux théoriques qui étudient le comportement des acteurs sur les **marchés financiers** en tenant compte de leur psychologie afin de rendre compte des « anomalies » constatées sur ces marchés. Ainsi peuvent s'expliquer des différences significatives et persistantes entre les rendements observés des **titres** boursiers et les rendements théoriques, ou encore des écarts de **prime de risque** entre des titres de même niveau de **risque**, pour ne citer que ces deux exemples d'anomalies.

La finance comportementale vise ainsi à rendre compte des comportements financiers qui ne sont pas explicables dans le cadre de l'**hypothèse de marchés efficients**. Il s'agit donc, en ce premier sens, d'étendre la portée de la théorie financière standard. Par exemple, la finance comportementale a montré que les agents évaluent les gains et les pertes sur les marchés financiers par rapport à un point de référence qui dépend du contexte. Ainsi, dans le cas d'une **action**, l'individu va évaluer l'utilité qu'il retire d'une hausse des cours (ou la désutilité d'une baisse des cours) par référence au **prix** d'achat de l'action. À un horizon temporel plus éloigné, le point référence pourra être le prix d'achat de l'action augmenté du rendement financier des placements sans risque.

Dans le même ordre d'idées, les travaux de finance comportementale montrent que l'aversion à la perte

est forte (une perte de 100 induit une désutilité supérieure à l'utilité d'un gain de 100).

Le rythme d'évaluation d'un portefeuille de titres à dates régulières par un agent augmente la **prime de risque** exigée par cet agent. Par exemple, pour un placement financier de long terme (épargne pour la retraite par exemple) un agent exigera une rentabilité plus forte s'il évalue son portefeuille chaque année que s'il est capable d'évaluer ses gains à long terme une seule fois.

Dans les comportements à court terme, les opérateurs sur les marchés financiers ont tendance à vendre trop vite leurs **titres** après une hausse des cours et à les garder trop longtemps après une baisse, ce qui conduit à une rentabilité inférieure (en général, après un gain, les individus deviennent réticents vis-à-vis du risque et inversement, après une perte, ils prennent plus de risques dans l'espoir d'un gain qui pourrait compenser la perte).

Dans cette première approche, la finance comportementale remet donc en cause le modèle de l'*homo oeconomicus* capable de traiter instantanément toute l'information disponible. Elle considère au contraire que les individus ont une **rationalité procédurale** : confrontés à des choix complexes ils utilisent des règles simplifiées pour prendre leurs décisions. Ces dernières ne constituent donc pas un choix optimal mais un choix satisfaisant.

D'autres travaux de finance comportementale remettent en cause de façon plus radicale la théorie financière standard et contestent l'efficiency informationnelle des marchés financiers. Si le comportement des individus est affecté par leurs croyances et leurs émotions, les opérations financières peuvent écarter le cours de l'actif financier de son niveau d'équilibre. Dans cette perspective, on accorde une grande importance aux décisions des opérateurs qui agissent en fonction des « bruits du marché » (*Noise Traders*) ou en fonction des conseils de « gourous de la finance ». Certains auteurs expliquent par exemple la surréaction (*overshooting*) des marchés financiers par des réactions trop optimistes aux « bonnes nouvelles » et trop pessimistes aux mauvaises.

Néanmoins, les opérations rationnelles des arbitragistes, si leur volume est suffisant, peuvent contrebalancer les comportements irrationnels et faire tendre le cours vers son niveau d'équilibre. En effet, si deux titres associés à un même niveau de risque ont des prix différents, les arbitragistes vendront le titre le plus cher pour acheter le titre le moins cher. Ainsi, après une phase de surréaction, les cours des titres retrouvent des niveaux correspondant aux fondamentaux. Les conclusions de la théorie des marchés efficients sont donc rétablies.

La remise en cause de la théorie des marchés efficients est plus ou moins forte selon que l'on considère que les opérations d'**arbitrage** sont suffisantes ou pas pour contrecarrer celles des *noise traders*. Pour les auteurs les plus critiques, les arbitragistes ne sont pas en mesure de déterminer avec précision la valeur fondamentale des titres et ne peuvent donc pas interpréter correctement les signaux que représentent les variations du prix du marché. C'est la totalité des capacités cognitives des marchés financiers qui est alors remise en question, autrement dit leur fonction informationnelle.

⇒ La finance comportementale s'est développée à partir des années 1980, à la suite des travaux de D. Kahneman (Nobel 2002), initiateur de l'économie

comportementale, et A. Tversky. Ils ont connu un essor à la suite du *krach* boursier de 1987.

⇒ De nombreux travaux de finance comportementale ont donné lieu à des tests en laboratoire relevant de l'économie expérimentale.

► *Épistémologie économique* ► *Bulle spéculative*
► *Théorie économique*

FINANCE ÉTHIQUE

La finance éthique est dans un sens étroit une orientation de l'épargne et du crédit qui exclut pour des raisons éthiques, certains secteurs d'activité (alcool, tabac...) ou certaines entreprises par exemple si elles font travailler des enfants.

Dans un sens plus large, elle regroupe de plus, la finance solidaire, le *microcrédit*.

► *Finances internationales* ► *Économie du développement* ► *Financement de l'économie*
► *Économie solidaire* ► *Économie alternative*
► *Économie sociale*

FINANCE ISLAMIQUE

La finance islamique est une finance éthique en accord avec le droit musulman qui interdit les transactions faisant recours à l'intérêt (*riba*), à la spéculation (*gharar*) ou au hasard (*massir*). Elle est basée sur deux principes : l'interdiction de l'intérêt et la responsabilité sociale de l'investissement. La rémunération de l'épargne est néanmoins possible dès lors qu'elle découle de l'activité économique qui a été financée.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Économie du développement* ► *Finance solidaire*
► *Fonds souverains*

FINANCE PONZI

La finance Ponzi est un mécanisme financier qui consiste à verser à des épargnants des rendements très élevés de leur placement grâce aux apports des nouveaux épargnants qui sont attirés par le niveau élevé de rémunération promis. Cette technique a été utilisée aux États-Unis en 1920 par Ch. Ponzi, mais elle est en réalité beaucoup plus ancienne. La chaîne de Ponzi fonctionne tant que le gestionnaire du fond d'investissement est en mesure d'accroître son endettement parce qu'il parvient à attirer de nouveaux clients. Si la conjoncture se retourne ou si une vague de défiance se déclenche, les nouveaux épargnants se font moins nombreux, les anciens déposants demandent à retirer leurs fonds et il n'est plus possible alors de servir les rendements promis, ce qui amplifie la panique. Selon P. Artus, la crise des *subprimes* peut largement s'interpréter comme le résultat d'un processus de finance Ponzi.

► *Monnaie* ► *Finances internationales*
► *Fluctuations et crises* ► *Crise de surendettement*
► *Financement de l'économie* ► *Paradoxe de la tranquillité* ► *Risque* ► *Risque de défaut* ► *Risque systémique* ► *Spéculation*

FINANCE SOLIDAIRE

La finance solidaire consiste à fournir des ressources financières à des activités qui ne seraient pas immédiatement rentables mais qui sont socialement utiles. Les organismes intervenant dans la finance solidaire collectent des fonds auprès de personnes

physiques ou morales qui consentent à retirer de leur placement une rémunération moins élevée que sur d'autres supports d'épargne à condition qu'il soit orienté vers l'économie solidaire (insertion de personnes exclues du marché du travail, développement d'emplois liés à l'environnement ou à la revitalisation des territoires, solidarité internationale).

La finance solidaire a pour objectif d'augmenter le capital social de ses destinataires. En anglais, on parle de « finance durable ». Elle inclut le *capital-risque* solidaire.

► *Économie du développement* ► *Mondialisation*
► *Marchés et prix* ► *Capital humain* ► *Commerce équitable* ► *Économie alternative* ► *Finance éthique*

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Le financement de l'économie désigne l'ensemble des mécanismes par lesquels les agents économiques (ménages, entreprises, administrations publiques...) satisfont leurs besoins de financement. Le financement de l'économie peut se réaliser par mobilisation de l'épargne existante (financement non monétaire) ou par création monétaire (financement monétaire). Le marché financier et les institutions de crédit jouent un rôle essentiel dans le financement de l'économie.

► *Consommation et épargne* ► *Monnaie*
► *Désintermédiation* ► *Économie d'endettement*
► *Économie de marché financier* ► *Financement direct* ► *Intermédiation financière* ► *Système financier*

FINANCEMENT DIRECT

On appelle financement direct l'opération qui consiste, pour un agent économique à besoin de financement, à s'adresser directement à un agent à capacité de financement.

⇒ Dans bien des cas, l'opération qui consiste à faire un appel public à l'épargne (par exemple par émission d'actions ou d'obligations) se réalise sur un marché (par exemple la bourse des valeurs). Elle suppose néanmoins l'intervention d'un intermédiaire financier (on parle alors d'une intermédiation de marché, qui se distingue d'une intermédiation de bilan).

► *Monnaie* ► *Accélérateur financier* ► *Économie d'endettement* ► *Économie de marché financier*
► *Financement de l'économie* ► *Système financier*
► *Intermédiation financière*

FINANCEMENT EXTERNE

Le financement externe regroupe l'ensemble des moyens de financement de l'entreprise autres que l'autofinancement, à savoir :

– l'appel au marché financier qui peut se faire par augmentation de capital (émission d'actions nouvelles) ou par emprunt obligataire ;
– le recours au crédit bancaire.

⇒ Certaines formes d'innovations financières des années 1980, comme les titres participatifs, ont créé des moyens de financement intermédiaires entre le crédit et l'augmentation de capital.

► *Capital et investissement* ► *Accélérateur financier* ► *Bourse des valeurs* ► *Crédit*
► *Désintermédiation* ► *Obligation*

FINANCEMENT INTERMÉDIÉ

Le financement intermédié est l'opération qui consiste pour un agent à besoin de **financement** à s'adresser à un **intermédiaire financier** pour se procurer les capitaux qui lui sont nécessaires. L'**intermédiaire financier** se chargeant pour sa part de collecter des fonds auprès des épargnants.

► **Monnaie** ► **Accélérateur financier** ► **Intermédiation financière** ► **Financement de l'économie** ► **Financement direct** ► **Système bancaire** ► **Système financier** ► **Taux d'intermédiation**

FINANCEMENT INTERNE

Pour une entreprise, le financement interne désigne le recours à l'**autofinancement** de ses investissements.

► **Capital et investissement** ► **Monnaie** ► **Financement externe**

FINANCEMENT PRUDENT (HEDGE FINANCE)

Dans la typologie des modes de financement de H. Minsky (1919-1996), le financement prudent désigne une situation où les **revenus** tirés par les emprunteurs du **placement** des sommes empruntées permettent le paiement des **intérêts** et le remboursement du **capital** emprunté. La prise de risque est donc dans ce cas minimale pour le créancier.

► **Monnaie** ► **Désintermédiation** ► **Économie d'endettement** ► **Économie de marché financier** ► **Financement direct** ► **Intermédiation financière**

FINANCEMENT SPÉCULATIF (SPECULATIVE FINANCE)

Dans la typologie des modes de financement de H. Minsky (1919-1996), le financement spéculatif désigne une situation où les **revenus** tirés par les emprunteurs du **placement** des sommes empruntées permettent le paiement des **intérêts** mais pas le remboursement du **capital** emprunté. L'emprunteur est donc condamné, à l'échéance, à emprunter à nouveau pour rembourser le principal. La finance spéculative constitue donc un élément d'une dynamique de surendettement.

► **Monnaie** ► **Désintermédiation** ► **Crise de surendettement** ► **Crise des subprimes** ► **Économie d'endettement** ► **Économie de marché financier** ► **Finance Ponzi** ► **Financement prudent** ► **Paradoxe de la tranquillité** ► **Spéculation**

FINANCIARISATION

La financiarisation désigne l'influence croissante des institutions financières et des **marchés financiers** dans le fonctionnement de l'économie. Ce terme a parfois un sens péjoratif : il est utilisé par les critiques du **libéralisme**, pour qui la financiarisation se produit au détriment de l'économie « réelle » (**emploi**, **croissance**) et constitue un facteur d'instabilité de l'économie mondiale. Selon D. Plihon « la finance internationale suit désormais sa propre logique, qui n'a plus qu'un rapport indirect avec le financement des échanges et des investissements dans l'économie mondiale ».

On reproche à la logique financière de favoriser :

– des comportements de prédation (prise de contrôle d'entreprises et revente de ses éléments pour réaliser des plus-values) ;

– des comportements spéculatifs ;

– des comportements privilégiant la **rentabilité** financière à court terme au détriment du développement économique à long terme des **entreprises** ;

– des comportements qui conduisent à exiger un seuil minimal de rentabilité financière des **placements** faute de quoi on procède à des restructurations, au changement des équipes dirigeantes, etc.

⇒ L'économiste H. Bourguinat, par exemple, a dénoncé la « tyrannie des marchés financiers ».

⇒ Cette critique de la finance (opposée à la logique de l'industrie créatrice de richesses et d'emplois) n'est pas nouvelle, elle figure en 1904 dans le livre de Th. Veblen *The Theory of Business Enterprise*.

⇒ On parle aussi d'une financiarisation de la **balance des paiements** pour désigner le fait que la part relative des transactions internationales portant sur les biens et **services** a tendance à diminuer alors que la part relative des mouvements de capitaux a tendance à augmenter.

► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Capitalisme actionnarial** ► **Globalisation financière** ► **Gouvernance d'entreprise** ► **Marchés efficients** ► **Spéculation**



FINANCES INTERNATIONALES

On englobe sous le terme « finances internationales » les questions qui relèvent des questions monétaires internationales et celles qui relèvent du financement de l'économie mondiale.

Les économies nationales sont dotées de **monnaies** différentes. Dès lors qu'existent entre elles des opérations économiques (**commerce international**, mouvements de capitaux), des problèmes de règlement se posent entre les différents espaces monétaires, c'est ce qui explique l'existence d'opérations de **change** et donc d'un **marché des changes**. À ces questions monétaires s'ajoutent des questions liées au **financement de l'économie mondiale** (flux de capitaux entre économies). Il existe en effet des agents à **besoin de financement** et des agents à **capacité de financement** qui opèrent au niveau international afin de placer les fonds dont ils disposent ou de collecter les capitaux qui sont nécessaires pour financer leurs **investissements**.

Au cours de l'histoire contemporaine, les relations monétaires internationales ont connu diverses formes d'organisation : l'**étalon-or**, une première forme de l'**étalon de change or** entre les deux guerres mondiales, une nouvelle forme d'étalon de change or avec le système de **Bretton Woods**.

L'organisation des paiements internationaux est en crise depuis les années 1960. Des projets de réforme existent et la coopération monétaire internationale se renforce depuis le milieu des années 1980.

Les questions monétaires internationales sont d'autant plus aiguës qu'elles sont étroitement articulées au financement de l'économie mondiale qui a connu lui aussi de profondes transformations. Si, au cours des Trente Glorieuses, le **financement de l'économie** s'opérait principalement dans le cadre national (du fait d'un contrôle assez fort des mouvements internationaux de capitaux), on assiste depuis le milieu des années 1970 à une **globalisation financière** qui soulève de nombreux débats. Les **crises financières** qui se sont multipliées depuis les années le début des années 1980 conduisent à des propositions de mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale.

■ LES RELATIONS MONÉTAIRES INTERNATIONALES

● Le marché des changes

Une monnaie, dès lors qu'elle est convertible, peut être offerte et demandée sur le **marché des changes**. C'est sur ce marché que sont déterminés les **cours du change** ou **taux de change (prix relatifs des devises)**. Lorsqu'une **devise** est très demandée elle s'apprécie par rapport aux autres et réciproquement.

Les compartiments du marché des changes

Il existe plusieurs compartiments sur le marché des changes :

- deux compartiments traditionnels : le marché des changes au comptant et le marché des changes à terme ;
- deux compartiments dont le développement est plus récent : le marché des **contrats futurs** sur devises et le marché des **options** sur devises.

Les opérateurs du marché des changes

Sur les marchés des changes, des **cambistes (traders)** interviennent pour le compte de leurs clients (**entreprises** pour l'essentiel) ou pour le compte de la **banque** dans laquelle ils travaillent. Ce sont les cambistes qui confrontent (grâce à des moyens de communication et d'information de plus en plus perfectionnés) les **offres** et les **demandes** de devises, (le **marché** se déroule en continu à l'échelle de la planète et les cours varient en permanence).

Les stratégies en présence sur le marché des changes

Diverses stratégies se confrontent sur le marché des changes qui visent toutes à gérer la position de change des opérateurs :

- la stratégie de **couverture** vise à fermer la position de change afin de ne pas courir le **risque de change** ;
- la stratégie d'**arbitrage** cherche à tirer profit de différences de cours (par exemple, différence de cours à un moment donné sur différentes places financières) ;
- la stratégie de **spéculation** consiste à rester en position de change ouverte en fonction des **anticipations** que l'on forme (par exemple, vendre à terme des devises que l'on ne possède pas si on anticipe une baisse du cours).

Les déterminants des cours du change

Plusieurs explications traditionnelles contribuent à rendre compte de la détermination et de l'évolution des cours du change :

- les **prix** (théorie de la **parité du pouvoir d'achat**) : la monnaie d'un pays dont le **taux d'inflation** est supérieur à celui de ses partenaires doit (toutes choses égales par ailleurs) se déprécier ;
- les **taux d'intérêt** (théorie de la **parité des taux d'intérêt**) : il existe une relation inverse entre le taux d'intérêt réel et le cours du change (si une monnaie est faible, les **agents économiques** n'accepteront de la détenir que moyennant un taux d'intérêt élevé) ;
- le solde courant : la monnaie d'un pays dont le solde courant de la **balance des paiements** est négatif doit (toutes choses égales par ailleurs) se déprécier.

Ces explications traditionnelles ne rendent cependant pas compte de toutes les évolutions cambiaires (en particulier des variations erratiques des cours du change qui se produisent depuis 1973). C'est pourquoi de nouvelles approches se développent (théories des **bulles spéculatives** notamment). Ces nouvelles approches prennent en compte l'importance de la dimension financière des relations monétaires internationales (les mouvements de capitaux sont beaucoup plus importants que le règlement des transactions courantes). Elles prennent en compte aussi la **marchéisation** du change et le rôle décisif du comportement des professionnels du marché.

● Historique des systèmes monétaires internationaux

L'étalon-or

L'**étalon-or**, en tant que système monétaire international, a fonctionné de 1870 à 1914. Il importe de distinguer le fonctionnement théorique de l'étalon-or et son fonctionnement réel :

– En théorie, l'étalon-or est un système qui impose une discipline interne dans l'émission de monnaie et un mécanisme autorégulateur dans les relations économiques internationales. Par exemple, un pays dont la **balance des paiements** est structurellement déficitaire voit sa monnaie se déprécier sur le marché des changes. Compte tenu du mécanisme des **points d'or** et de la **théorie quantitative de la monnaie**, les sorties d'or provoqueront une baisse du niveau général des prix et un retour automatique à l'équilibre de la balance des paiements.

– En réalité, les règles du jeu de l'étalon-or ont été constamment violées, les **autorités monétaires** sont intervenues pour influencer ou neutraliser les mouvements d'or. La livre sterling était dotée de fait du statut de **monnaie internationale** : on a pu dire que l'étalon-or était un étalon sterling déguisé.

L'étalon de change or : l'entre-deux-guerres

La guerre de 1914, en conduisant les pays belligérants à suspendre la libre **convertibilité** en or de leur monnaie, marque la fin de l'étalon-or. La période de l'entre-deux-guerres se caractérise par l'échec des tentatives de mise en place d'un nouveau **système monétaire international**. La **conférence de Gênes** (1922) pose certes le principe de l'**étalon de change or**, mais ne conduit pas au fonctionnement effectif d'un nouveau système international. Sous l'effet de la crise de 1929, l'économie mondiale se fragmente en **zones monétaires** distinctes : strict **contrôle des changes**, montée du **protectionnisme**, voire de l'**autarcie**, développement des **accords de compensation**...

Au cours de la même période, la Grande-Bretagne et l'Allemagne échouent dans leur volonté de revenir à la valeur or de leur monnaie d'avant-guerre. Ces tentatives s'accompagnent de sévères politiques déflationnistes entraînant des faillites d'entreprises et la montée du **chômage**. En France, la stabilisation Poincaré (1926-1928), qui est en fait une **dévaluation**, contribue à retarder l'entrée en crise de l'**économie** française.

L'étalon de change or : le système de Bretton Woods et sa crise

Constatant les ravages de la désorganisation monétaire de l'entre-deux-guerres, les alliés mettent en place à la conférence de Bretton Woods (1944), une nouvelle organisation internationale des paiements. Le système de Bretton Woods est un système de **changes fixes**. C'est un étalon de change or puisque le dollar est officiellement considéré comme monnaie de réserve sur la base de 35 dollars pour une once d'or. La convertibilité en or est donc à deux degrés : toutes les monnaies sont convertibles en dollars et les États-Unis s'engagent en 1947 à assurer la convertibilité des dollars en or pour les autres **banques centrales**.

Les accords de Bretton Woods créent le **Fonds monétaire international** (FMI) chargé d'assurer la gestion du système. C'est auprès du FMI que chaque **État** membre doit déclarer le **pair** de sa monnaie. Les accords de Bretton Woods prévoient des **marges de fluctuations** de plus ou moins 1 % autour des **parités** officielles bilatérales. La stabilité des changes résulte de l'intervention des banques centrales sur les marchés. Pour défendre les parités, les pays membres peuvent avoir recours à des mécanismes de **crédit** dans le cadre du FMI.

Tout le système repose en fait sur la confiance dans le dollar. Dès le début des années 1960, cette confiance va s'éroder sous l'effet de la réduction de la couverture or de la monnaie américaine et de la réduction progressive de la supériorité économique des États-Unis. Cette crise du dollar était prévisible à la lumière du **dilemme de Triffin**. Malgré de nombreuses conférences internationales et des rapports d'experts, et en dépit de décisions (d'ailleurs controversées) comme la création des **droits de tirages spéciaux** (1967), le système de Bretton Woods cesse, de fait, de fonctionner le 15 août 1971, lorsque le président des États-Unis (R. Nixon) annonce l'inconvertibilité du dollar en or. L'élargissement des marges de fluctuations décidé lors de la conférence de Washington (**accords du Smithsonian Institute**, décembre 1971) n'empêchera pas l'instauration du flottement général des monnaies (1973).

Depuis le passage au flottement généralisé des monnaies, l'expérience des règlements monétaires internationaux permet de dégager plusieurs conclusions :

– Le flottement des monnaies n'a pas été incompatible avec la croissance du **commerce international**. Cette situation s'explique notamment par le maintien du rôle du dollar comme monnaie internationale et par des modalités diverses de **régulation** de la part des **États**, des **institutions** internationales et des banques commerciales.

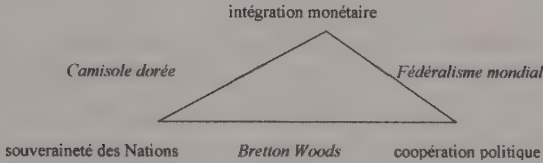
– Le flottement n'a pas conduit à une stabilité spontanée des changes autour du **taux de change d'équilibre fondamental** des monnaies. Au contraire on a assisté à la récurrence de **crises de change** (et plus largement de crises financières). Le flottement n'a pas permis non plus la réalisation d'un équilibre automatique des balances des paiements, on constate au contraire la persistance de déséquilibres cumulatifs.

La fin du système de Bretton Woods n'a donc pas conduit à un « non-système monétaire international ». Il existe bien un système monétaire international, mais il n'est pas organisé de façon systématique dans le cadre d'un accord international. La régulation du système résulte de multiples ajustements entre **marchés** et **institutions** (FMI, **Banque Mondiale**, **Banque des règlements internationaux**, etc.). On constate en particulier qu'il existe une grande diversité des régimes de change adoptés par les différents pays.

Si la situation des paiements internationaux n'est pas anormale, elle est plus instable que dans le système de Bretton Woods et s'accompagne d'une montée du **risque systémique**. Cela conduit certains économistes à proposer une nouvelle architecture monétaire internationale dans le cadre d'une réflexion plus large sur la **gouvernance mondiale**.

● Le devenir des relations monétaires internationales

L'avenir des relations monétaires internationales peut être analysé à la lumière du Triangle de D. Rodrik (2000). Celui-ci considère trois pôles qui forment un **triangle des incompatibilités** comparable à celui de R. Mundell : intégration monétaire, souveraineté des nations, coopération politique et institutionnelle.



On peut articuler deux des pôles du triangle mais pas les trois. Le compromis de Bretton Woods reposait sur l'articulation entre la souveraineté des nations (contrôle des mouvements de capitaux, **politiques économiques** nationales volontaristes) et une coopération politique institutionnalisée dans le cadre du FMI. La globalisation financière conduit à une forme d'**intégration monétaire** (constitution d'un marché mondial unique des devises et des capitaux), elle éloigne nécessairement l'économie mondiale du compromis de Bretton Woods. Deux scénarii sont concevables :

- une articulation de la souveraineté des nations et de l'intégration monétaire (que Rodrik désigne du terme « *camisole dorée* »). Dans ce cas, la coopération politique institutionnalisée au niveau mondial est limitée et inexistante, la liberté des mouvements de capitaux conduit à un dynamisme économique, mais la souveraineté des nations est contrainte par la libre circulation des capitaux (c'est la « *tyrannie des marchés financiers* » dont parle H. Bourguinat) ;

- une articulation de l'intégration monétaire et de la coopération politique qui suppose un transfert de souveraineté des nations au profit d'institutions monétaires et financières internationales chargées de gérer l'espace monétaire et financier mondial (fédéralisme mondial).

Bien évidemment, le système monétaire international, tel qu'il fonctionne concrètement, se situe à l'intérieur du triangle et il évolue (au gré des rapports de force et du contexte économique) vers l'un ou l'autre des trois scénarii. Il faut aussi prendre en compte l'hétérogénéité de l'économie mondiale. Par exemple, au sein de l'**Union européenne**, c'est le fédéralisme qui l'emporte alors qu'au niveau mondial on est plus proche actuellement de la « *camisole dorée* ».

■ LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE MONDIALE

Les opérations de financement international sont anciennes. Sans remonter au Moyen Âge et au rôle des banquiers génois, vénitiens, lyonnais et flamands, on constate, dès la période de l'étalon-or, le gonflement des balances sterling (avoir en livres détenus par des non-résidents britanniques). De même, les épargnants français de la « Belle Époque » ont contribué au financement des pays neufs. Les États-Unis pour leur part ont été emprunteurs nets auprès du reste du monde jusqu'à la Première Guerre mondiale.

À partir du début des années 1960, une évolution très significative se produit : l'internationalisation des activités bancaires et financières accompagne l'internationalisation de la production. Les banques suivent les implantations industrielles de leurs clients et cherchent à mobiliser les ressources nécessaires aux **investissements directs** internationaux. C'est dans ce contexte que naissent et se développent les **euromarchés**. La crise pétrolière de 1974 va marquer une nouvelle étape : l'économie mondiale devient une « *économie à découvert* » (H. Bourguinat). On assiste en effet à la fois à une montée de l'endettement des États (qui ne parviennent pas à équilibrer leurs finances publiques du fait de la hausse des dépenses et de l'accroissement plus modeste des recettes), à une montée de l'endettement des agents privés (entreprises et **ménages**), à une montée de la **dette du tiers-monde**.

À partir du début des années 1980, la globalisation financière s'amplifie, la **règle des 3 D** conduit au développement de nombreuses **innovations financières** : émergence ou développement de nouveaux produits financiers (**swaps**, options...), essor de nouveaux marchés financiers, nouvelles technologies de la communication qui facilitent la circulation internationale des capitaux. Toutes ces évolutions sont présentées comme le moyen de faire face aux ajustements rendus nécessaires par les chocs réels subis par l'économie mondiale : politiques macroéconomiques divergentes, émergence des **nouveaux pays industrialisés**, soldes extérieurs structurellement excédentaires pour certains pays et structurellement déficitaires pour d'autres, déséquilibres démographiques, effondrement du système soviétique et réunification allemande, etc.

● Les crises financières des années 1980 et 1990

Le changement de l'orientation de la politique monétaire américaine en 1979 provoque une hausse spectaculaire des taux d'intérêt réels et une forte **appréciation** du dollar. Cette situation sert de révélateur des tensions financières qui traversent l'économie mondiale. En 1982, le Mexique annonce qu'il est dans l'impossibilité de faire face au **service de la dette** extérieure qu'il a contractée. La crise de solvabilité menace de s'étendre à d'autres **pays en développement** et les banques créancières sont menacées de faillite. Pour éviter ce scénario catastrophe, la **Banque des règlements internationaux** accorde un crédit relais au Mexique. Puis, plus fondamentalement, le FMI pousse les pays du tiers-monde à adopter des **politiques d'ajustement structurel** afin de dégager des surplus exportables et de rembourser leurs dettes. L'administration du Trésor des États-Unis intervient aussi pour résoudre cette première crise de la dette (plan Baker en 1985 et plan Brady en 1989).

En octobre 1987, un **krach** financier de grande ampleur se déclenche à la **bourse des valeurs** de New York. Là encore, la contagion est évitée : la réserve fédérale américaine et les autres banques centrales injectent massivement des liquidités pour éviter les faillites bancaires en chaînes. Cela n'empêche pas de nombreuses banques locales et des caisses d'épargne de faire faillite aux États-Unis.

En 1992 et 1993, c'est au tour du système monétaire européen de faire l'objet d'attaques spéculatives.

À partir du début des années 1990, des placements importants sont à nouveau effectués au sein des pays émergents (Asie de l'Est et Mexique pour l'essentiel). Il ne s'agit plus de prêts bancaires comme à la fin des années 1970, mais d'investissements directs et d'**investissements de portefeuille** attirés par des rendements élevés et rassurés par les politiques libérales mises en œuvre sous l'égide du FMI. Mais en 1994-1995, une nouvelle crise se déclenche au Mexique suivie, en 1997, d'une crise en Asie (Thaïlande, Malaisie, Corée, etc.). En 1998, c'est au tour de la Russie de laisser se déprécier sa monnaie ce qui occasionne des pertes très importantes pour les créanciers de ce pays. Ces crises financières affectent ensuite d'autres économies émergentes : le Brésil en 1999, la Turquie et l'Argentine en 2001.

● La crise financière du début des années 2000

La fin des années 1990 et le début des années 2000 voient les capitaux refluer vers les pays riches du fait notamment des crises asiatique et russe (« fuite vers la sécurité »). Dans le même temps, l'essor des nouvelles technologies contribue aussi au gonflement d'une bulle spéculative notamment sur le marché NASDAQ (où sont cotées les entreprises de haute technologie) aux États-Unis. Les marchés atteignent un maximum au cours de l'année 2000 puis s'effondrent : par rapport au niveau maximum atteint dans la période, on constate à la fin de l'année 2002 que l'indice Dow Jones a perdu 28,84 % de sa valeur, l'indice NASDAQ, 73,55 %, le CAC 40, 55,74 %. Il s'agit d'une sorte de krach rampant. Cette crise ne s'explique pas principalement par l'attentat du 11 septembre 2001, mais plutôt par « l'exubérance irrationnelle » des marchés dénoncée dès 1996 par A. Greenspan (alors président de la Fédérale Réserve Bank des États-Unis). Dans ce contexte spéculatif, la faillite du courtier en énergie Enron, a joué un rôle décisif d'autant qu'elle a été suivie par celle d'autres grandes entreprises (Worldcom en juillet 2002, United Airlines en décembre de la même année). Ce que révèle au grand jour l'affaire Enron, ce sont des opérations qui visent à dissimuler aux **actionnaires** et aux opérateurs des marchés (banques, experts, etc.) les informations réelles sur la situation des entreprises. C'est ainsi qu'Enron avait créé plus de 3000 sociétés écrans pour dissimuler son endettement. En novembre 2003, le scandale qui affecte la multinationale italienne Parmalat confirme une situation préoccupante. Cette entreprise avait dissimulé un endettement colossal (plus de 11 milliards d'euros) et lorsque, sous la pression de ses créanciers elle invoque l'existence d'un dépôt de près de 4 milliards d'euros auprès de la Bank of America aux Îles Caïmans, le document se révèle être un faux. C'est donc le manque de fiabilité de l'information financière et la mauvaise qualité de la **gouvernance d'entreprise** qui nuit à l'**efficacité** des marchés. Diverses mesures sont adoptées dans les années qui suivent pour modifier les règles comptables internationales et pour renforcer les contrôles des comptes des entreprises.

Les études sur les crises financières (crises de change et/ou crises bancaires) confirment en premier lieu qu'elles sont devenues plus fréquentes depuis la fin du système de Bretton Woods. On constate aussi, depuis la crise du Mexique de 1982, l'existence de crises de la **dette souveraine**. Les « crises jumelles » (crises de change liées à une crise bancaire) sont aussi plus courantes avec **effet de contagion**. Ces crises sont aussi fortement récessionnistes dans les plus récemment ouverts aux mouvements de capitaux. Elles ont un coût budgétaire élevé pour les pays concernés. Ces divers constats conduisent à s'interroger sur les moyens de prévenir les crises et, plus largement, de mettre en place une nouvelle organisation du système monétaire et financier mondial.

● La crise financière de 2007-2009

Le 2 avril 2007, New Century, la plus grande institution de prêts *subprimes* aux États-Unis se déclare en faillite. Le 17 juillet de la même année, la banque Bear Stearns annonce la **faillite** de

deux de ses fonds de placement en raison de l'effondrement de la valeur des **actifs** correspondant aux prêts *subprimes*. C'est le début de la **crise des subprimes**, une **crise** d'ampleur sans précédent depuis 1929.

Pendant les années 1990 et le début des années 2000, l'économie mondiale (et notamment l'économie américaine) a connu une forte croissance économique en dépit du choc provoqué par les attentats du 11 septembre 2001. Aux États-Unis et dans d'autres pays (Espagne notamment) cette croissance s'est accompagnée d'un boom immobilier. De façon plus générale, sous l'effet d'un **accélérateur financier**, la croissance a été alimentée par un crédit facile et une abondance de **liquidités**. Ce climat favorable à la croissance reposait notamment sur le paradoxe de la tranquillité : les banques centrales étant parvenues, à partir du début des années 1980, à juguler l'inflation, l'expansion du crédit s'est opérée sans accélération de la croissance du niveau général des prix. L'accroissement du prix des actifs n'a pas été retenu comme indicateur de tension inflationniste par les banques centrales et il a alimenté l'expansion du crédit (notamment du crédit hypothécaire encouragé par la hausse du prix de l'immobilier). Une partie des crédits accordés étaient des crédits *subprimes* (c'est-à-dire des crédits à risque en raison de l'insuffisante solvabilité des bénéficiaires). Lorsque la crise immobilière s'est déclenchée en 2007 aux États-Unis et lorsque les défauts de paiement des agents endettés ont commencé à se multiplier, on est passé rapidement de la crise immobilière à la crise bancaire. En effet, le développement de la **titrisation** a eu pour effet de disséminer les crédits à risques dans les bilans bancaires. Quand la valeur de ces actifs risqués (bientôt dénommés actifs toxiques) s'est effondrée, de nombreuses **banques** se sont trouvées en difficulté. De ce fait une crise de confiance s'est manifestée, les marchés financiers (et notamment les marchés de l'argent à court terme) se sont asséchés et de nombreuses banques ont connu à la fois des problèmes de liquidité et des problèmes de **solvabilité**. Certes, l'intervention très vigoureuse des banques centrales qui ont alimenté les marchés en **liquidités** et mis en œuvre une **politique monétaire non conventionnelle** a évité la réédition des événements de 1929 (effondrement du système bancaire). Mais la crise bancaire s'est transformée en crise économique mondiale : l'année 2009 a été marquée par une forte baisse du commerce mondial, une croissance faible, voire négative dans de nombreux pays, une montée du chômage. Cette contagion à l'économie réelle résulte d'une forte contraction de la demande : les banques ont réduit considérablement leur octroi de crédit afin d'améliorer la structure de leurs bilans, les ménages et les entreprises, inquiets pour l'avenir, ont réduit leur demande de biens de consommation et de biens d'investissement. Par ailleurs, les plans de soutien à l'économie ont été insuffisants (surtout en Europe) et la reprise économique en 2010 manque de vigueur. Les risques financiers n'ont pas disparu et les mesures annoncées au cœur de la crise (renforcement des règles prudentielles, contrôle accru de l'activité des banques et des autres institutions financières, lutte contre l'instabilité des taux de change et les paradis fiscaux) n'ont pas vraiment été mises en œuvre.

● Une nouvelle architecture financière internationale ?

La récurrence des crises financières, la **volatilité** des cours du change, les difficultés rencontrées par l'économie japonaise, les problèmes soulevés par l'existence de paradis fiscaux et de **places extraterritoriales** sont autant de signes du dysfonctionnement du système monétaire et financier international. Certes, le FMI et d'autres institutions internationales sont intervenus pour limiter les conséquences des crises au risque de créer des situations d'**aléa moral**, mais les problèmes fondamentaux demeurent. De nombreuses voix s'élèvent pour réclamer la mise en place d'un régime monétaire et financier international plus stable et mieux contrôlé.

Trois approches sont concevables et peuvent être articulées :

- La première met l'accent sur le renforcement de la coopération internationale des politiques économiques. Les mouvements de capitaux résultent de conjonctures macroéconomiques divergentes et cherchent à tirer partie des différences de rythmes de croissance. Un cadre macroéconomique plus stable, des signaux cohérents adressés aux marchés en matière de **convergence** nominale (lutte contre l'inflation) mais aussi réelle (croissance économique, emploi...) seraient de nature à limiter l'ampleur des déstabilisations financières. Ce renforcement de la coopération pourrait se situer au niveau mondial (sommets du G8), mais aussi au niveau régional (projet de mise en place d'un Fonds monétaire asiatique par exemple).

- La seconde met l'accent sur le renforcement des **règles prudentielles**. Il y a déséquilibre entre l'essor des marchés de capitaux et leur internationalisation d'une part et le caractère national (et parfois très insuffisant) des règles prudentielles d'autre part. Le **Forum pour la stabilité financière** et la Banque des règlements internationaux élaborent des propositions visant à améliorer l'information des opérateurs sur le fonctionnement des marchés et sur les **risques** correspondant aux différentes opérations.

- La troisième approche est plus volontariste. Elle vise à juguler les mouvements spéculatifs par exemple par la mise en place d'un système de **zones cibles** dans le cadre d'un système multi-devises ou encore à mettre en place une taxation des mouvements de capitaux pour dissuader les spéculateurs (**Taxe Tobin**). Dans cette perspective, on peut envisager aussi la mise en place d'un **prêteur en dernier ressort** au niveau international.

● L'intégration monétaire en Europe

L'intégration économique européenne suppose la stabilité des changes entre les pays membres. Lors de la signature du **traité de Rome**, cette stabilité était assurée par le système de Bretton Woods. L'élargissement des marges de fluctuation en décembre 1971, constitue donc pour la **Communauté économique européenne** (CEE) une difficulté redoutable et une incitation à l'intégration monétaire. Lors de la conférence de Bâle (avril 1972) les pays membres de la CEE décident d'organiser un flottement concerté de leurs monnaies à l'intérieur des nouvelles marges de fluctuations (le « tunnel » de plus ou moins 2,25 % conforme à l'accord du Smithsonian Institute) : c'est la naissance du **serpent monétaire européen**. Avec le flottement général des monnaies (« le Serpent sort du tunnel »), les tensions s'accroissent au sein du serpent. Certaines monnaies (dont le franc) quittent et réintègrent le serpent au gré de la conjoncture. L'expérience est donc peu concluante. La conférence de Brème (juillet 1978) décide de la création du **système monétaire européen** qui entre en vigueur le 13 mars 1979. Organisé autour de l'Écu, le nouveau système se révèle à l'usage beaucoup plus stable. C'est un système de changes fixes mais ajustables et la défense des parités est organisée dans le cadre d'une coopération communautaire.

La signature de l'**Acte unique européen** (février 1986) et la persistance de l'instabilité monétaire internationale conduisent la Communauté à rechercher un approfondissement de l'intégration monétaire. Cette question, qui touche à un élément essentiel de la souveraineté des États, suscite d'importants débats. La réflexion des instances européennes s'est notamment appuyée sur le triangle des incompatibilités de R. Mundell : dès lors que l'Europe avait fait le choix de la stabilité des changes et de la libre circulation des **facteurs de production** (donc des capitaux), il n'était plus possible pour les États membres de mettre en œuvre des **politiques monétaires** autonomes. L'intégration monétaire s'imposait donc.

Sur la base des propositions du rapport de J. Delors adopté par le sommet de Madrid (juin 1989), le **traité de Maastricht** est signé le 7 février 1992. La première étape du plan Delors (libération complète des mouvements de capitaux) s'est appliquée dès le 1^{er} juillet 1990. Conformément au traité de Maastricht, la deuxième étape est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1994, elle se caractérise par la mise en place de l'**Institut monétaire européen** chargé de préparer la mise en place de la **Banque centrale européenne** (BCE) et le **Système européen de Banques centrales** (SEBC). En mai 1998, lors du Sommet européen de Bruxelles, le passage à la troisième étape (mise en place de la **monnaie unique** dénommée **Euro**) a été décidé pour 11 pays membres de l'Union à partir du 1^{er} janvier 1999. Depuis cette date, il existe au sein de l'**Eurosystème** une politique monétaire unique conçue et mise en œuvre par le SEBC. Le 1^{er} janvier 2001, la Grèce a rejoint la **zone euro** et le 1^{er} janvier 2002, l'euro est devenue la monnaie fiduciaire et scripturale utilisée par tous les agents économiques de la zone.

Depuis le passage à l'euro et la mise en œuvre de la politique monétaire par la BCE (indépendante du pouvoir politique), on constate une gestion relativement pragmatique des taux d'intérêt et de la **liquidité** au sein de la zone euro. Les craintes d'une politique trop restrictive ne se sont pas traduites dans les faits. Cependant deux débats récurrents agitent les économistes et les responsables politiques :

- d'une part, le fait que la BCE ait pour objectif unique la lutte contre l'**inflation** (avec un objectif de 2 % de hausse des prix), apparaît à certains comme trop restrictif. Ils font observer notamment que la Federal Reserve Bank des États-Unis a pour objectif à la fois la stabilité des prix et la croissance économique et qu'elle s'est montrée capable de baisser très significativement les taux d'intérêt lorsqu'il s'agissait de soutenir la croissance de l'économie américaine. La BCE serait, de ce point de vue, trop orthodoxe et trop timorée ;

- d'autre part, la question de l'articulation entre politique monétaire et **politique budgétaire** au sein de la zone euro n'est pas résolue puisque la première relève de la BCE et la seconde des États membres. La mise en place du **pacte de stabilité et de croissance** (PSC) par le **traité d'Amsterdam** en 1997, fait de plus peser sur les politiques budgétaires des contraintes lourdes et qui sont susceptibles d'aggraver la situation en cas de **récession**.

La crise financière de 2007-2009 a eu d'importantes répercussions en Europe. D'une part, sous l'effet de la contraction de l'activité économique et de l'augmentation des dépenses liées notamment aux plans de relance, la plupart des pays de la zone euro ne respectent plus les normes du Pacte de Stabilité et de Croissance. Ces pays doivent donc mettre en œuvre des mesures de réduction de leurs dépenses publiques et d'accroissement de leur pression fiscale afin de soumettre à la commission européenne un plan de retour aux règles du PSC. De ce fait, ce dernier apparaît clairement comme procyclique : alors que l'activité économique est déprimée et que le **taux de chômage** augmente, les gouvernements réduisent la demande globale adressée à l'économie.

D'autre part, la crise grecque (2009-2010) a fait apparaître de fortes tensions entre pays de la zone euro et une solidarité insuffisante entre pays membres. En effet, la crise économique (et notamment la forte contraction du commerce international) a fait apparaître des différences importantes de niveau de **productivité** entre les pays de la zone euro. Par ailleurs, des différences importantes sont aussi apparues quant à la situation des pays membres de la zone. La Grèce s'est trouvée en première ligne du point de vue de ces deux critères. C'est parce que les spéculateurs

anticipaient un soutien insuffisant à la Grèce et même une sortie possible de la zone euro, qu'ils ont spéculé sur la dette souveraine de la Grèce et contre l'euro. Le fait que l'on dispose d'une monnaie unique sans gouvernement économique de la zone apparaît comme un facteur de faiblesse. Non seulement du point de vue de la conduite de la politique économique (impossibilité de mettre en œuvre une *Policy Mix*), mais surtout, en cas de crise, du fait que le défaut de **gouvernance** de la zone euro sape la confiance des opérateurs.

La question du statut international de l'Euro reste aussi posée. Certes, entre mars 2002 et décembre 2009, la part de l'euro dans les réserves de change mondiales est passée de 18,70 % à 27,37 % et un certain nombre de pays ont annoncé leur volonté d'opérer plutôt sur l'euro que sur le dollar pour le règlement de leurs transactions commerciales. Mais, pour l'instant, l'Euro n'a pas véritablement acquis le statut d'une monnaie internationale susceptible de contrebalancer le rôle dominant du dollar.

► **Fluctuations et crises** ► **Intégration économique** ► **Monnaie** ► **Mondialisation** ► **Dépréciation**
 ► **Ratio Cooke** ► **Ratio Mac Donough** ► **Théorie économique**

● AGLIETTA M., (2010), *La crise. Les voies de sortie*, Michalon.

ARTUS P. et alii, (2010), *De la crise des subprimes à la crise mondiale, Rapport du CAE*, La Documentation française.

BRENDER A., PISANI F., (2009), *La crise de la finance globalisée*, La Découverte, « Repères ».

CARTAPANIS A., (2004), *Les marchés financiers internationaux*, La Découverte, « Repères ».

COUDERC N., MONTEL-DUMONT O., (2009), *Des subprimes à la récession*, La Documentation française.

FARVAQUE E., (2010), *La Banque centrale européenne*, La Découverte, « Repères ».

GIRAUD P.-N., (2009), *Le commerce des promesses*, Le Seuil, « Points ».

HAUTCOEUR P.-C., (2009), *La crise de 1929*, La Découverte, « Repères ».

ORLEAN A., (2009), *De l'euphorie à la panique : penser la crise financière*, Rue d'Ulm.

PATAT J.-P., (2005), *Histoire de l'Europe monétaire*, La Découverte, « Repères ».

PLIHON D., (2010), *Les taux de change*, La Découverte, « Repères ».

O AGLIETTA M., (2008), *Macroéconomie financière*, La Découverte, « Grands Repères ».

AGLIETTA M., RIGOT S., (2009), *Crise et rénovation de la finance*, Odile Jacob.

ALLÉGRET J.-P., COURBIS B., (2008), *Monnaie, finance et mondialisation*, Vuibert, « Dynasup ».

BASTIDON-GILLES C., BRASSEUL J., GILLES Ph., (2010), *Histoire de la globalisation financière*, Armand Colin, « U ».

BOYER R., DEHOVE M., PLIHON D., (2004), *Les crises financières*, Conseil d'analyse économique, La Documentation française.

@ Site de la Banque centrale européenne : <http://www.ecb.int>

Site de la Banque de France : <http://www.banque-france.fr>

Site de la Banque Mondiale : <http://www.worldbank.org>

Site de la Banque des Règlements Internationaux : <http://www.bis.org/>

Site du Centre d'études et de perspectives et d'informations internationales : www.cepii.fr

Site du Conseil d'analyse économique : <http://www.cae.gouv.fr>

Site du Fonds monétaire international (FMI) : <http://www.imf.org>

FIRME

Firme est synonyme d'**entreprise**. Ce terme est emprunté à la littérature anglo-saxonne.

► **Entreprise**

FIRME GLOBALE

Une firme globale est une entreprise dont la stratégie est d'emblée mondiale. La firme globale s'affranchit des frontières nationales en exploitant les **avantages comparatifs** des différents pays à travers un réseau de firmes ateliers spécialisées à l'étranger. Elle est pour W. Andreff, le symbole même de la mondialisation.

► **Entreprise** ► **Mondialisation** ► **Commerce international** ► **Économie du développement**
 ► **Firme multinationale** ► **Décomposition internationale des processus productifs**
 ► **Externalisation** ► **Firme réseau** ► **Normes sociales** ► **Normes environnementales**

FIRME MULTINATIONALE

D'après J. L. Mucchielli, « on peut considérer comme multinationale toute entreprise possédant

au moins une unité de production à l'étranger ». Cette unité de production est alors sa **filiale**. C'est donc la logique de la **production** qui domine ici. Une **entreprise** peut avoir des représentations commerciales à l'étranger, mais elle n'est vraiment multinationale que si elle réalise au moins une partie de sa production à l'extérieur de son territoire national. ➔ Certains auteurs préfèrent parler de firmes transnationales, d'autres de firmes globales.

► **Entreprise** ► **Mondialisation** ► **Investissement direct à l'étranger**

FIRME-RÉSEAU

► **Entreprise-réseau**

FIRME TRANSNATIONALE

► **Firme multinationale**

FISCALITÉ

La fiscalité est l'ensemble des **impôts** et des **taxes** perçus par les collectivités publiques.

► **État** ► **Revenus** ► **Politique économique**
 ► **Fiscalité écologique** ► **Impôt à la production**
 ► **Impôt direct** ► **Impôt indirect** ► **Impôt progressif**

▷ *Impôt proportionnel* ▷ *Impôt sur le capital*
▷ *Impôt sur la consommation* ▷ *IRPP* ▷ *Pression fiscale* ▷ *Taxe carbone* ▷ *Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)* ▷ *Taux de prélèvements obligatoires*

FISCALITÉ ÉCOLOGIQUE

La fiscalité écologique est constituée par l'ensemble des mesures fiscales qui ont pour objectif d'inciter les agents à polluer moins, rejeter moins de déchets, réduire leur utilisation de **ressources naturelles**, etc. Par exemple la taxation des produits dérivés du pétrole ou les réductions d'**impôt** accordées pour l'isolation des logements relèvent de la fiscalité écologique.

► *Économie et écologie* ► *Empreinte écologique*
► *Fiscalité* ► *Marché de permis négociables*
► *Normes environnementales* ► *Taxe carbone*
► *Théorie des incitations*

FISCALITÉ OPTIMALE

La théorie de la fiscalité optimale a pour objectif de définir le barème fiscal qui minimise les effets négatifs de l'**impôt** compte tenu des objectifs gouvernementaux en matière de **redistribution** ou plus largement de **justice sociale**. Le champ de la fiscalité optimale prend en compte à la fois les **prélèvements obligatoires** et les **prestations sociales**. Son objectif est d'éviter de créer des désincitations à travailler et à épargner, tout en cherchant à atteindre un objectif déterminé en matière de redistribution.

► *État* ► *Marchés et prix* ► *Politique économique*
► *Fiscalité* ► *Impôt progressif* ► *Impôt proportionnel* ► *Optimum de Pareto* ► *Taux d'imposition* ► *Taux de pression fiscale* ► *Théorie des incitations*

FIXAGE (FIXING)

Le fixage est une procédure de **cotation** par laquelle est déterminé le cours d'une **valeur mobilière**, de l'or, d'une devise ou d'une **marchandise**. Le cours est établi à un moment précis par confrontation de l'ensemble des offres et des demandes préalablement collectées. C'est le cours du fixage qui est utilisé pour toutes les transactions jusqu'à la prochaine séance de cotation.

⇒ Le fixage se distingue de la **cotation en continu**.
⇒ Certains auteurs libéraux, comme M. Allais (prix Nobel 1988) par exemple, considèrent que le fixage est une méthode de cotation qui assure la détermination du **prix** dans de meilleures conditions (centralisation d'un grand nombre d'offres et de demandes) et une plus grande égalité entre les différents opérateurs (accès à l'information dans des conditions identiques).

► *Monnaie* ► *Finances internationales*
► *Commissaire-priseur*

FLEXIBILITÉ DU TRAVAIL

La montée du chômage depuis la fin des années 1970 a suscité un débat parmi les économistes sur la flexibilité du travail.

Pour R. Boyer, la flexibilité est un concept « protéiforme » qui peut revêtir plusieurs formes :

– la première est constituée par la plus ou moins grande adaptabilité de l'organisation productive (« Atelier flexible ») ;

– la deuxième concerne l'aptitude des travailleurs à changer de poste de travail au sein d'une organisation d'ensemble donnée (polyvalence de la main-d'œuvre qui fait appel au savoir-faire et à la compétence de la main-d'œuvre, et tout particulièrement à son aptitude à maîtriser divers segments d'un même processus productif « Ouvrier proudhonien ») ;

– la troisième évalue le degré de la flexibilité à la faiblesse des contraintes juridiques régissant le **contrat de travail** et en particulier les décisions de licenciement. Cette malléabilité du volume de l'**emploi** peut aussi être atteinte par la variation sans contraintes de la durée hebdomadaire du travail, de la répartition des horaires annuels en fonction du volume des commandes. Le contrat de travail qui en découle est révisable au jour le jour et cette forme de flexibilité s'accomplit ainsi par l'extension à l'ensemble de la société du « Salarial intérimaire » ;

– la quatrième forme de flexibilité désigne la sensibilité des **salaires** (nominaux et/ou réels) à la situation économique générale ou propre à chaque firme, concernant le **marché du travail**. Cette conception de la flexibilité conduit donc à demander en retour plus de **concurrence** sur le marché du travail, une différenciation des salaires selon la situation financière de la firme et la **productivité** individuelle, ou encore une suppression ou une atténuation de la législation sur le salaire minimum (institution par exemple pour les jeunes d'un salaire minimum notablement inférieur à celui des adultes). La logique de cette flexibilité n'est autre qu'une forme de « Salaire au rendement » ;

– la flexibilité peut désigner la possibilité pour les entreprises de se soustraire à une partie des prélèvements sociaux et fiscaux et plus généralement de s'affranchir des réglementations publiques qui limitent leur liberté de gestion. Le symbole de cette flexibilité pourrait être le retour à un **État minimal** ou à un **salarial** à deux vitesses.

⇒ Pour les auteurs libéraux, la flexibilité du travail n'est souvent qu'un cas particulier de la flexibilité des **prix** : elle désigne la capacité des variations du **taux de salaire** à réduire les **déséquilibres** sur le marché du travail. Dans cette perspective, tous les facteurs de rigidité à la baisse des taux de salaire (allocation-chômage, salaires minimums, etc.) sont dénoncés comme une entrave au libre fonctionnement du marché du travail.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *État social*
► *Flexisécurité* ► *Sécurité sociale professionnelle*
► *Zone franche*

FLEXISÉCURITÉ

La flexisécurité est une **politique de l'emploi** qui vise à combiner une plus grande **flexibilité du travail** (ajustement du niveau de l'emploi, mobilité de la main-d'œuvre, etc.) et le maintien de garanties sociales élevées en termes de droit à l'emploi, de **protection sociale** et de formation.

⇒ La flexisécurité se présente à la fois comme un refus de la **rigidité** caractéristique de la production fordiste et un refus de la **précarisation** de la main-d'œuvre.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Politique économique* ► *État social* ► *Fordisme* ► *Sécurité sociale professionnelle*

FLOTTEMENT DES MONNAIES

▷ *Changes flottants*

FLOTTEMENT IMPUR

▷ *Changes flottants*

FLUCTUATION ÉCONOMIQUE

Le concept de fluctuation économique désigne l'ensemble des mouvements de baisse ou de hausse de l'activité économique. Ces mouvements d'**expansion** et de **récession** de l'activité sont repérés à l'aide de quelques indicateurs comme le niveau de

la production, des stocks, du chômage, de l'emploi et des prix.

Lorsque l'économie est en situation de **croissance économique**, les fluctuations s'articulent à cette tendance longue. Plusieurs types de fluctuations (d'amplitude variable) peuvent se combiner.

Les fluctuations économiques peuvent avoir un caractère cyclique, mais la régularité de ces **cycles économiques** fait l'objet de débats entre les économistes.

▷ *Fluctuations et crises* ▷ *Accélérateur* ▷ *Cycle Kitchin* ▷ *Cycle Juglar* ▷ *Cycle Kondratieff* ▷ *Multiplicateur* ▷ *Oscillateur*



FLUCTUATIONS ET CRISES

L'analyse économique statique met généralement l'accent sur l'équilibre économique ; la dynamique économique étudie le mouvement de l'activité qui intervient selon des rythmes et des modalités spécifiques : dans ce cas on analyse la **croissance économique** et les fluctuations qui désignent l'ensemble des mouvements de baisse ou de hausse de l'activité économique. Ces mouvements sont repérés à l'aide de quelques indicateurs tels que le niveau de la production ou le niveau général des prix.

L'idée de **cycle économique** découle de l'**hypothèse** formulée par de nombreux économistes concernant la régularité et la périodicité de ces fluctuations. Suivant la définition proposée par A. Burns et W. Mitchell, le cycle se caractérise par le mouvement conjoint d'**expansion** ou de **récession** d'un grand nombre d'activités économiques.

Le ralentissement de la croissance à partir de 1974 et la récurrence des crises financières depuis le début des années 1980 a conduit à un renouvellement des analyses sur les **crises économiques**.

■ ANALYSE STATISTIQUE ET TYPOLOGIE DES CYCLES

● La composante cyclique de l'activité économique

La composante cyclique n'est pas donnée d'emblée par le mouvement général de l'activité économique, elle est mise en évidence à partir de la construction et de l'étude d'un certain nombre d'indicateurs.

A.F. Burns et W.C. Mitchell, (*Measuring Business Cycles*, 1946) ont essayé d'énumérer les meilleurs indicateurs à retenir :

- indice d'activité (nombre de **faillites**, **production** de **biens durables**, contrats de construction, **investissement**, **chiffre d'affaires** de la grande distribution, **emploi** total, etc.) ;
- indice des prix (prix de gros) ;
- indicateurs financiers (prix des **actions** industrielles).

Les indicateurs statistiques utilisés sont, le plus souvent, des agrégats en **valeur (Produit intérieur brut** par exemple). On utilise en général une approche en termes de **flux** mais certaines approches tiennent compte des **stocks** (stocks de marchandises, de **capital**, d'**actifs**, de passifs). En France, l'INSEE définit un indicateur de retournement conjoncturel calculé à l'aide de sondages d'opinions tirées de l'enquête mensuelle sur l'activité dans l'industrie française, ainsi qu'un indice synthétique du climat des affaires.

À partir de ces différents indicateurs, on peut décomposer l'activité économique en trois éléments :

1) une **tendance** (trend) de la **croissance économique** à partir des évolutions passées ou à partir de la **croissance potentielle** ;

2) une composante saisonnière (fluctuations à l'intérieur de l'année) ;

3) une composante cyclique pure : l'écart entre le niveau observé (ou prévu) du PIB et son niveau tendanciel est un indicateur de la phase du cycle dans laquelle on se trouve.

⇒ La mise en évidence des cycles dépend des méthodes statistiques utilisées, ce qui conduit certains auteurs à considérer que le **cycle long** est un artefact statistique.

● Une typologie des fluctuations et des cycles

Les crises d'Ancien Régime (ou agricoles)

L'Ancien Régime est marqué par des crises de « cherté », les mauvaises récoltes provoquant la baisse de l'offre des produits alimentaires et donc une hausse des prix qui accroît la pauvreté. Les revenus étant consacrés pour l'essentiel à l'achat de subsistance (le pain) la hausse des prix des subsistances déprime les autres activités (artisanales). Ces crises sont souvent présentées comme la conséquence naturelle des variations climatiques. En réalité elles expriment la nature des rapports

sociaux. La nature du régime féodal n'incite guère les paysans à améliorer les méthodes d'exploitation, le stockage avait un caractère largement spéculatif. L'interdiction (ou les limitations) de la circulation des biens font aussi obstacle à une bonne allocation des ressources. La sortie de crise s'opère principalement par des mécanismes sociaux : la hausse de la mortalité, provoquant une pénurie de serfs, entraîne la fuite de ceux-ci vers des terres franches ou vers des seigneurs ayant la main moins lourde dans la perception des **impôts** féodaux.

Le cycle industriel

Avec la **révolution industrielle**, la nature des fluctuations et des crises va progressivement changer. Il s'agit de plus en plus de crises industrielles, qui ont tendance à affecter progressivement l'ensemble de l'économie mondiale capitaliste. À l'inverse des crises agricoles, les crises industrielles se caractérisent par une baisse des prix et par la surproduction de valeurs d'échange. De 1815 à 1929 les crises vont apparaître comme assez régulières.

Les fluctuations conjoncturelles

- **Les cycles mineurs.** Le premier auteur à avoir repéré ce type de cycle est l'économiste américain J. Kitchin, en 1923. Le « cycle Kitchin » dure quarante mois environ et est souvent lié à des pratiques de gestion des stocks, selon que les intermédiaires de la distribution et les industriels de la transformation accumulent des stocks ou les liquident.

- **Le cycle Juglar.** Par opposition aux précédents, le cycle de Juglar a longtemps été considéré comme le cycle majeur. Ce cycle fut mis en évidence dès 1860 par C. Juglar (1819-1905) qui entendait prouver par l'observation que les crises s'inséraient dans des cycles : « l'observation des faits suffit pour dégager la loi des crises et de leur périodicité ». D'une périodicité de 6 à 10 ans environ, ce cycle est très régulier et général – la crise touche l'ensemble des activités économiques mais aussi la quasi-totalité des pays capitalistes – ; son ampleur est également très importante (écart élevé entre le niveau d'activité le plus fort et le plus faible). Ce cycle a constitué le rythme fondamental de la conjoncture dans les pays industriels au XIX^e siècle. Dans la période contemporaine, il semble que ce cycle décennal ait disparu ; la distinction entre cycle mineur de Kitchin et cycle majeur de Juglar s'estompe pour faire place à une oscillation de durée intermédiaire.

Les cycles longs

La mise en évidence de rythmes de grande amplitude dans l'évolution économique des pays capitalistes est généralement attribuée à l'économiste russe N. Kondratiev (1892-1950). L'importance des travaux de Kondratiev conduisit d'ailleurs l'économiste américain J.A. Schumpeter (1883-1950) à baptiser ces fluctuations du nom de l'auteur de leur mise en évidence (« cycles Kondratiev »). C'est à partir de 1919 que Kondratiev commença ses propres recherches sur les rythmes longs : analysant la croissance industrielle de plusieurs pays capitalistes sur la base d'importants matériaux statistiques et documentaires, il mit en évidence des mouvements longs et concordants de la **production** et des **prix**. Très vite, les analyses de Kondratiev seront combattues par la théorie officielle des économistes soviétiques. On reprochait à Kondratiev de voir dans le capitalisme un phoenix capable de renaître de ses cendres, alors même que la doctrine officielle prévoyait la décomposition naturelle du capitalisme dans la grande crise. Kondratiev fut destitué, arrêté, déporté et condamné à mort par Staline en 1930.

Autres types de cycles

Des fluctuations séculaires ont été mises en lumière par un certain nombre d'auteurs par exemple, L. Dupriez (*Des mouvements économiques généraux*, 1947) ou encore D.H. Fisher (*The Great Wave, Price Revolutions and the Rhythm of History*, 1996).

Par ailleurs, un déséquilibre de **marché** peut conduire à un cycle **prix** – quantité : ce type de déséquilibre est décrit par le **modèle de la toile d'araignée** (cobweb) :

- les marchés agricoles ont ainsi par exemple une composante cyclique (le cycle du porc, ou cycle Hanau, a une durée similaire au cycle Kitchin) ;

- le cycle des biens d'équipement de S. Kuznets (*Secular Movements in Production and price*, 1930) ou le cycle du bâtiment observé par A. Hansen (*Fiscal Policy and Business Cycles*, 1941) ont une durée d'une vingtaine d'années.

■ CRISES ET CYCLES : APPROCHE HISTORIQUE

Jusqu'au XVIII^e siècle, les crises sont encore des **crises de subsistance** liées aux fluctuations de la production agricole (aléas climatiques, guerres etc.). Comme le montre l'**école physiocratique**, la récolte commande l'ensemble de l'économie. La **loi de King** explique l'occurrence de fortes variations de prix. Au XIX^e siècle, les crises se modifient progressivement avec l'**industrialisation** : le point de départ frumentaire se signale encore par une explosion du prix du grain (1847-1848 notamment), mais il est souvent accompagné d'un **krach** boursier ou financier (qui devient le catalyseur du retournement à partir de 1866) affectant certaines branches industrielles. Le ralentissement de la demande conduit à la baisse des prix (la courbe des prix devient parallèle à celle de l'activité).

● Cycles et crises industrielles au XIX^e siècle

C. Juglar (*Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux États-Unis*, 1862) relève que les crises se déclenchent à peu près simultanément dans les pays qui s'industrialisent (1816, 1826, 1836-1837, 1847, 1857).

Les crises industrielles se caractérisent par un ralentissement du **crédit**, une forte baisse des prix (beaucoup plus forte pour les prix agricoles) et d'une hausse du taux de l'escompte (en 1853-54, le taux d'escompte à New York monte à 40 %, et en France à 10 %). La baisse de l'emploi, du **taux de salaire** et des **profits** aggrave la mévente et les défaillances d'**entreprises**. La conjoncture ferroviaire exerce à partir des années 1830-1840, de puissants effets d'entraînement sur les industries d'amont (sidérurgie, biens d'équipement etc.) mais aussi des crises ce qui affecte un grand nombre de **branches**.

La « Grande dépression » 1873-1896

Cette **dépression** correspond à la phase B (phase de baisse) du deuxième Kondratief. Le retournement de l'activité économique en 1873, fait coïncider pour certains auteurs, une crise de cycle Juglar et l'entrée dans la phase B du cycle Kondratief. Le krach boursier à Vienne et la faillite du *Kreditanstalt* conduisent à une défiance des investisseurs dans les chemins de fer en Allemagne et aux États-Unis (faillites de la *Northern Pacific*, et de *Jay Cooke & C^{ie}*). La surproduction agricole crée de lourdes difficultés agraires. Des réactions protectionnistes se manifestent en Allemagne (dès 1878), puis en Russie, aux États-Unis et en France (tarif Méline en 1892).

La France est touchée en 1882 avec la faillite de l'Union Générale. Une panique des chemins de fer gagne de nouveau les États-Unis en 1884. En 1890 en Angleterre, la faillite de la banque Baring, engagée dans des opérations financières en Argentine où il y a de mauvaises récoltes et une révolution politique, se propage aux États-Unis (la *Cleveland panic*).

Les crises du début du XX^e siècle

La phase ascendante d'un troisième cycle Kondratief joue favorablement pour raccourcir la durée des crises et leur amplitude. Certaines économies émergentes sont affectées par l'éclatement de **bulles spéculatives** (la crise de 1900 touche aussi la Russie). La « nouvelle économie » de l'époque (chimie, construction électrique) et la sidérurgie sont plus touchées (on assiste à de grands mouvements de **concentration** par exemple, la constitution en Allemagne de deux géants de l'industrie électrique, AEG et Siemens).

La crise de 1907 est sévère aux États Unis (explosion d'une bulle spéculative sur le cuivre, faillites de compagnies de chemins de fer et de tramways, faillites bancaires notamment *Knickerbocker Trust & Co*). En France, la crise de 1907 est d'abord une grave crise de surproduction viticole dans le Midi.

● La spécificité de la crise de 1929

La crise boursière et financière

Le Jeudi 24 octobre 1929 le krach boursier se déclenche, comme dans toutes les crises industrielles (éclatement d'une bulle spéculative), mais la baisse des cours boursiers se poursuit sur plusieurs séances (16 millions de titres vendus) affectant sévèrement les sociétés d'investissement (chute de 50 % des cours). Les pratiques d'achat de titres avec règlement partiel au comptant (10 % des valeurs acquises payées au courtier, le reste étant financé à crédit) développent une grave crise de **liquidité**. L'indice Dow Jones s'effondre (indice 115 en 1929 et 26 en 1932). Le *Federal Reserve Board* à Washington resserre le crédit mais le *Federal Reserve Bank* de New York continue de financer la bourse : cette divergence de vue entre les autorités monétaires conduit, selon M. Friedman, à une pénurie de crédits dans l'industrie alors que la spéculation dispose toujours de moyens financiers. La panique boursière conduit à une défiance contagieuse (multiplication des faillites bancaires).

La diffusion internationale de la crise et l'effet en retour sur l'économie américaine

Le rapatriement des capitaux américains investis à l'étranger et la baisse des importations américaines diffusent les difficultés aux autres économies. Les pays débiteurs (pays d'Amérique latine notamment) subissent cette mauvaise conjoncture, la chute des cours des matières premières et des produits agricoles. L'Allemagne est particulièrement touchée : en effet, la hausse des taux d'intérêt pour freiner les sorties de capitaux favorise la déflation. La montée du **protectionnisme** (dès 1930 aux États-Unis) puis sa généralisation et les **dévaluations compétitives** à partir de 1931 dépriment les échanges internationaux. Cette situation internationale a un effet en retour sur l'économie américaine.

L'indice de la production industrielle se dégrade : base 100 en 1929, l'indice est à 52 en 1932. Les secteurs les plus affectés sont l'automobile, les biens d'équipement et la construction de logement. Le **taux d'investissement** s'effondre (15,4 % du PIB en 1929, 1,5 % en 1932).

La crise agricole est encore plus sévère : la chute de 50 % des prix agricoles entre 1929 et 1933 met en difficulté les banques. Le taux de chômage s'accroît avec la baisse des prix.

■ LES THÉORIES DES CYCLES

L'origine des cycles d'activité est l'objet de débats théoriques qui s'amplifient lorsque l'économie mondiale connaît de fortes inflexions conjoncturelles.

Deux optiques, d'ailleurs complémentaires plutôt que contradictoires, s'affrontent. L'une repose sur l'hypothèse que les cycles sont dus à la propagation dans le système économique de chocs exogènes. Encore faut-il préciser la nature de ces chocs : monétaires (prix du pétrole, taux d'intérêt, de change, etc.), technologiques (nouvelle **théorie des cycles réels**) ou sociopolitiques (réunification de l'Allemagne, guerre du Koweït, etc.).

L'autre version, endogène, considère les cycles comme la résultante de la dynamique interne des économies de marché reposant sur l'apparition de déséquilibres, d'instabilité, de tensions sur les marchés, amplifiés ou non par les **marchés financiers** et les phénomènes d'anticipation des acteurs économiques.

Le processus de libéralisation des marchés par exemple a probablement accru la sensibilité aux chocs extérieurs (liberté des changes, internationalisation de la bourse) et l'intensité des dynamiques intérieures (ajustement plus rapide par l'emploi, plus grande rigidité du taux d'épargne, etc.).

● La dynamique de l'innovation

Pour J.A. Schumpeter (1883-1950), le cycle est lié à l'**innovation** des entrepreneurs qui modifient les **fonctions de production** par une rupture plus ou moins radicale avec la routine. Schumpeter s'appuie sur trois considérations pour justifier l'emboîtement des trois cycles (Kitchin, Juglar et Kondratieff) :

1) une innovation a une durée de gestation et de diffusion différente selon son importance pour l'évolution économique (il existe une multiplicité de fluctuations) ;

2) une innovation majeure (le lancement des chemins de fer, l'électrification) n'émerge jamais sous sa forme définitive mais par étapes selon le degré de réceptivité (économique, sociale et psychologique) ;

3) plusieurs cycles vont s'emboîter selon le décalage qui se crée entre l'accroissement de la demande résultant de l'innovation et la variation de l'offre.

Pour Schumpeter, le **crédit** favorise le déplacement des **facteurs de production** vers de nouvelles utilisations (d'où l'apparition de **grappes d'innovations**). La réaction des firmes anciennes favorise une **destruction créatrice**. La fréquence des innovations se ralentit. Les mouvements spéculatifs se développent conduisant à des déséquilibres (grappes cycliques d'erreurs) puis à la récession. Le retour à l'équilibre est progressif.

● La dynamique de l'investissement

L'**accumulation du capital** joue un rôle fondamental dans l'apparition des cycles.

Les **biens d'équipement** (et dans une moindre mesure les biens durables) qui sont soumis à des variations de la demande, subissent des fluctuations de l'activité très marquées.

L'investissement et les anticipations des entrepreneurs

C. Juglar a analysé le cycle à travers un décalage entre la hausse de la demande et celle des capacités de production :

1) La hausse des prix doit être durable pour être interprétée comme l'annonce d'une phase de prospérité.

2) Le délai de mise en service exagère l'apparence du manque de capacités durant la phase d'expansion, alors qu'il est en train de se résorber, ce qui provoque une surcapacité qui déclenche le retournement. C'est ce type de mécanisme que l'on retrouve dans l'**accélérateur** mis en lumière par A. Aftalion (1874-1956) et J.M. Clark (1884-1963).

J.M. Keynes (1883-1946) et J.R. Hicks (*A contribution to the Theory of the Trade cycle*, 1951) ont ouvert la voie à des modèles dynamiques combinant l'accélérateur et le **multiplicateur d'investissement**. P. Samuelson (prix Nobel 1970) a montré à travers l'**oscillateur**, la possibilité selon la force de l'effet d'accélération relativement à l'effet multiplicateur, la possibilité d'oscillations plus ou moins amorties ou plus ou moins explosives.

Cycle économique et répartition des revenus

Selon la **théorie postkeynésienne**, les fluctuations cycliques s'expliquent par la répartition des revenus. Pour M. Kalecki (*Théorie de la dynamique économique*, 1966), l'investissement réalisé détermine le revenu des entrepreneurs et leurs décisions d'investir, mais l'accroissement du stock de capital tend à dégrader le taux de profits.

Le modèle de R. Goodwin (*A growth cycle*, 1967) retient deux hypothèses centrales : le **taux de salaire** réel est une fonction décroissante du taux de chômage selon la **courbe de Phillips** et le **taux d'épargne** sur les salaires est nul alors que les **profits** sont intégralement réinvestis. En début de cycle, des **profits** élevés se traduisent par un fort investissement qui accélère la croissance économique et fait diminuer le taux de chômage mais la diminution du **taux de chômage** débouche sur une hausse des salaires réels et une baisse de la part des profits, l'investissement se contracte ainsi que la croissance.

L'effet des anticipations et du crédit

Dans le modèle de H.P. Minsky (*Can « it » happen again ?*, 1982), prêteurs et emprunteurs sous-estiment les risques d'un développement du **financement externe** de l'investissement (**paradoxe de la tranquillité**) dans la phase de croissance. Les charges de la dette tendent à progresser plus rapidement que les profits bruts escomptés. À un moment donné, les anticipations se retournent du fait de la montée des taux d'endettement et plus encore de l'augmentation du taux de défaut (proportion des emprunteurs qui cessent de rembourser). Dans un tel contexte, l'octroi de crédits apparaît plus risqué et les banques contractent leur offre de prêt (dans le pire des cas se déclenche un **Credit Crunch**). Le besoin de liquidités accroît la vente d'**actifs** et conduit à l'effondrement de leur prix relatif (**déflation de dette**). Sur les marchés financiers, les agents se montrent plus pessimistes quant à l'évolution future du rendement des actifs. Les entreprises les plus endettées arrêtent leur programme d'investissement. Une spirale déflationniste s'installe jusqu'à ce que se profilent les conditions d'une reprise de l'investissement.

Le cycle et la nature monétaire des chocs

Les explications purement monétaires des cycles adoptent implicitement les hypothèses de la **théorie quantitative de la monnaie**. Les fluctuations de la masse monétaire commandent l'alternance de phases de prospérité et de dépression.

La théorie monétaire du cycle est surtout associée à R.G. Hawtrey (*Currency and credit*, 1928). Pour ce dernier, ce ne sont pas les **anticipations** des agents mais les contraintes institutionnelles créées par l'étalon-or qui sont responsables des crises périodiques. Dans un premier temps, en offrant des crédits à faible taux d'intérêt, les banques favorisent l'activité économique et le gonflement des stocks. Par la suite, l'emballement du crédit accélère la croissance de la **masse monétaire** et la **spéculation**. Le portefeuille d'effets escomptés par les banques s'accroît, mais leur encaisse-or diminue, leur refinancement par l'Institut d'émission est limité en régime d'**étalon-or** et le taux d'escompte s'élève, la contrainte métallique des banques diffuse une contraction cumulative du crédit puis le déstockage et à la dépression économique. La phase d'expansion suivante ne s'amorce que lorsque les fonds s'accumulent de nouveau, dans les banques. Comme à partir de 1914, l'étalon-or cesse de jouer, il en résulte, d'après Hawtrey, que la régularité des cycles s'atténue.

L'explication monétaire du cycle a été renouvelée par la **théorie monétariste** : selon M. Friedman (prix Nobel 1976), les cycles économiques américains ont tous été précédés d'un accroissement de la circulation monétaire. L'origine des fluctuations conjoncturelles réside dans les chocs monétaires créés par une **politique monétaire** discrétionnaire.

Le cycle et les chocs exogènes

S. Jevons (1835-1882) s'appuyait sur le retour périodique des taches solaires tous les 10 ans environ pour proposer une théorie des cycles agricoles liés aux chocs climatiques. Cette approche exogène du cycle se retrouve dans l'analyse de l'**école des choix publics** et dans le courant de la **nouvelle économie classique**.

W.S. Nordhaus (*The Political Business Cycle*, 1975) propose un modèle d'instabilité lié aux choix de **politique économique**. La politique de soutien de la croissance est nécessaire pour assurer une réélection, la politique de freinage suit les élections.

Selon la **théorie du cycle réel**, le **progrès technique** est appréhendé comme un processus aléatoire agissant dans le cadre d'une autorégulation spontanée par le marché. Le cycle reflète la réaction optimale des agents rationnels à des chocs technologiques aléatoires. Cette analyse rend inutile toute politique économique puisque le cycle est un cycle d'équilibre.

■ LES THÉORIES DES CRISES

Pour les économistes libéraux, d'une manière générale, la dynamique interne du capitalisme peut entraîner des fluctuations, mais les écarts par rapport à l'équilibre ne peuvent être que temporaires. Globalement, ces analyses mettent l'accent sur les désajustements au niveau de l'offre. Mais normalement, au bout d'un temps nécessaire à l'ajustement, on revient à l'équilibre conformément à la **loi des débouchés**.

● Les premières théories des crises

La montée de la pauvreté en Angleterre dans la crise qui suit la fin des guerres napoléoniennes a conduit S. de Sismondi (1773-1842) à critiquer la **loi des débouchés** de J.-B. Say (1767-1832) en envisageant, contrairement à D. Ricardo, une insuffisance de la demande (sous-consommation). En effet, les premiers économistes classiques posent la **demande** comme résultante de l'**offre** (loi de Say), sans se poser la question de son « pourquoi » et de son « comment ? ».

C'est en récusant la loi de Say que Th. R. Malthus (1766-1834) et Sismondi répondent à ces deux questions par le « vouloir d'achat » pour la première et le « pouvoir d'achat » pour la seconde. Cette distinction leur permet d'introduire un nouveau concept, celui de la demande effective, qui associe précisément vouloir d'achat et pouvoir d'achat.

Malthus

Pour Malthus rien ne permet de garantir que la demande des consommateurs est égale à l'offre de biens. En effet, la demande dépend aussi pour lui des passions (et pas seulement des décisions rationnelles), de ce fait rien n'assure que les individus dépenseront tous leurs revenus. En particulier rien n'assure que les plus riches demanderont des biens de luxe plutôt que d'épargner.

Dès lors, les crises de surproduction résultent d'abord du comportement d'épargne des consommateurs improductifs qui réduisent leur demande du fait de l'épargne non dépensée. Il s'agit là d'un premier type de crise qui résulte d'un excès d'**épargne** et corrélativement d'une demande insuffisante. C'est à propos de cette analyse que J.M. Keynes (1883-1846) rendra hommage à Malthus dans la Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie (1936).

En outre, la part de l'épargne investie (transformation du revenu en capital) nécessite un taux de profit suffisamment attractif. Si celui-ci est trop bas, le capitaliste n'a pas intérêt à investir ses capitaux. Il thésaurise donc ce qui conduit à une surproduction. Ce second type de crise est donc d'abord lié à une rentabilité insuffisante du capital.

Sismondi

S. de Sismondi conteste la **loi des débouchés** et montre que la « mieux-value » dont bénéficient les employeurs du fait de la faible rémunération des travailleurs conduit inéluctablement à une **crise de sous-consommation**. Les salaires résultent en effet, pour Sismondi, d'un rapport de forces entre salariés et patrons. Sismondi distingue par ailleurs la consommation des biens de subsistances (par nature limitée) et celle des objets de luxe réservée aux capitalistes qui est sans limites. Ce n'est donc plus la **loi des rendements décroissants** qui est à l'origine des crises économiques, mais la configuration capitaliste de la répartition des richesses. De celle-ci résultent trois types de **crises de surproduction**, véritables réfutations de la loi de Say :

- les crises de surproduction par excès des besoins sur les pouvoirs de consommer chez les ouvriers, illustration de la sous-consommation ouvrière qui est, pour Sismondi, consubstantielle au **capitalisme** ;

- les crises de surproduction par excès des pouvoirs de consommer sur les besoins chez les capitalistes. À côté du caractère borné de la demande de biens de consommation de première nécessité, Sismondi montre le caractère très volatil, donc incertain, de la demande de biens de luxe. S'il y a inadéquation entre l'offre et la demande de biens de luxe et de produits manufacturés, le capitaliste dispose d'une part de revenu qu'il n'est pas enclin à consommer, d'où une surproduction sur ces marchés ;

- si ce revenu non consommé est investi par le capitaliste, la conversion de l'épargne en machines qui en résulte a deux effets négatifs : une hausse de la production des biens de consommation et des objets de luxe ; une hausse du chômage qui baisse la demande effective des biens de consommation.

Ces trois types de crises dépendent de la répartition des richesses et sont, par conséquent, inhérentes au capitalisme. Pour Sismondi, elles ne justifient pas cependant un changement de système, car il est convaincu de sa capacité à se réformer, notamment par une « intervention du pouvoir social » représentant l'intérêt permanent de tous contre l'intérêt temporaire de chacun. C'est donc un réformiste qui accepte la propriété privée et croit aux mécanismes de marché mais refuse l'injustice sociale qui en résulte, attribuant à l'État un rôle de régulation sociale par la protection du « faible contre le fort » et par la politique de redistribution (la « charité légale »).

L'approche marxiste du mode de production capitaliste

Pour K. Marx (1818-1883), l'accumulation du capital produit des déséquilibres et c'est le caractère intrinsèquement instable du **mode de production** capitaliste qui génère des crises : « la raison ultime de toutes les crises réelles c'est toujours la pauvreté et la consommation restreinte des masses, face à la tendance capitaliste à développer les forces productives ». La tendance à une **reproduction élargie** accélère le mouvement de substitution du capital constant au capital variable et la **baisse tendancielle des taux de profit**. Chaque crise tente (provisoirement) de rétablir une proportionnalité entre la section I (celle des moyens de production) et le secteur II (celui des moyens de consommation).

Les crises dans l'approche régulationniste

La **théorie de la régulation** distingue deux types de crises :

- certaines crises se développent à l'intérieur d'un **mode de régulation** sans le remettre en cause ;

- d'autres crises (« grandes crises ») remettent en cause le mode de régulation lui-même du fait de l'épuisement des **formes institutionnelles**. Par exemple, la crise de 1929, apparaît comme le moment de transition entre le **mode de régulation concurrentiel** et le **mode de régulation monopoliste**.

■ QUELQUES EXPLICATIONS DU RALENTISSEMENT DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE À PARTIR DE 1974

Le ralentissement de la croissance à partir de 1974 ouvre une période marquée par une synchronisation de la conjoncture dans les pays de l'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE). Les chocs pétroliers (quadruplement du baril de pétrole en décembre 1973 puis doublement entre 1979-1980) agissent comme un choc d'offre (hausse des coûts). L'inflexion durable des taux de croissance économique par rapport aux Trente Glorieuses (+4.5 % entre 1970-1973, +2.8 % entre 1974-1979 dans les pays de l'OCDE) s'accompagne d'une accélération de l'inflation (avec des écarts non négligeables entre les pays) et une hausse du **taux de chômage** (situation de **stagflation**). À partir de 1979, les États-Unis adoptent une **politique monétaire** d'inspiration monétariste qui provoque une hausse des **taux d'intérêt** et du cours du dollar. Depuis les années 1980 l'Europe connaît une période de ralentissement de la croissance, alors que les États-Unis et les **pays émergents** bénéficient d'une croissance soutenue.

Cependant la croissance mondiale est marquée par une instabilité certaine, notamment en raison des crises financières.

● Les explications libérales

Les économistes libéraux ont attribué le ralentissement de la croissance économique du milieu des années 1970 à des facteurs exogènes puis aux politiques keynésiennes antérieures.

La crise s'explique par des **coûts de production** trop élevés qui réduisent la **rentabilité** des entreprises. Le taux de salaire réel croît plus vite que la **productivité marginale du travail**, ce qui induit une baisse du **taux de marge** des entreprises. Dès lors, celles-ci ne sont plus incitées à accroître leur production, à investir, à augmenter leurs effectifs. L'investissement se contracte et à terme l'emploi aussi avec un certain décalage (**cycle de productivité**). La réduction des coûts apparaît comme essentielle à une reprise de l'activité. C'est pourquoi les économistes libéraux attribuent le chômage à des taux de salaires trop élevés (dus notamment à une trop grande intervention de l'État dans leur détermination) et considèrent que la réduction du chômage passe par une plus grande flexibilité des salaires.

Pour les monétaristes, la crise est le produit du laxisme antérieur en matière de politiques monétaires (politiques de crédit trop facile, etc.). Selon eux, les politiques de relance keynésienne ne pouvaient que conduire à la stagflation des années 1970.

● L'approche keynésienne de la crise

Les économistes keynésiens insistent sur la demande. Celle-ci constitue selon eux, la principale motivation qui détermine le comportement des entreprises. Faute d'une demande suffisante, c'est-à-dire d'une possibilité d'écouler leur production, les entreprises réduisent leurs investissements et l'économie s'enfonce dans la récession.

Les keynésiens mettent l'accent sur le transfert de revenu opéré par le prélèvement pétrolier. Certains bénéficiaires de la rente pétrolière ayant privilégié la thésaurisation et les placements financiers, c'est l'ensemble de la demande mondiale qui s'est trouvé déprimé.

Les politiques keynésiennes nationales de soutien de la demande se heurtent à la conjonction d'une ouverture croissante des économies et de coûts de production excessifs par rapport aux concurrents étrangers. Par ailleurs, il n'existe pas d'instance internationale susceptible d'organiser une relance de l'économie au niveau mondial.

À l'exception des États-Unis, les politiques conduites dans les pays de l'OCDE ont pour priorité la **désinflation** dans les années 1980, tandis que les pays endettés sont contraints à des **politiques d'ajustement**. Les **pays émergents** et les pays en transition subissent de nouveau de fortes contraintes d'ajustement dans les années 1990 (crise mexicaine en 1994, crise asiatique en 1997, crise russe en 1998).

La crise de 2007-2009, fait ressurgir le débat. Alors que les partisans de l'orthodoxie plaident pour une réduction des déficits publics, une politique de modération salariale, une politique monétaire permettant de résorber les excédents de liquidités, les économistes keynésiens dénoncent des politiques de rigueur qui font obstacle à une reprise de la croissance et qui risquent d'aggraver le chômage tout en alimentant des tensions déflationnistes.

● L'approche régulationniste et l'évolution du régime international

Pour les régulationnistes, le ralentissement de la croissance renvoie à une crise structurelle du mode de régulation monopoliste remettant en cause le compromis des Trente glorieuses (**crise du taylorisme**, crise du **rapport salarial** fordiste).

Ils mettent aussi l'accent sur la variété des capitalismes et sur la reconfiguration de l'économie mondiale marquée par la montée en puissance des pays émergents. L'internationalisation croissante des économies conduit à une évolution du régime international qui aggrave la remise en cause de certaines formes institutionnelles (les hausses nationales de salaires ne peuvent pas ne pas tenir compte de l'évolution des coûts salariaux étrangers). Les bases de l'évolution des normes nationales de production et de consommation de masse sont ainsi fragilisées. Si dans une optique

libérale, la déréglementation des marchés financiers en décloisonnant l'ensemble des marchés, conduit à une réorientation plus efficiente de l'épargne, dans une optique régulationniste, elle a surtout permis aux États de financer plus aisément leurs déficits et aux grandes entreprises, d'assurer leurs activités internationales. La déconnexion entre la valeur des actifs sur les marchés financiers et leur rentabilité réelle introduit un **risque systémique** non négligeable.

● **Cycle long et troisième révolution industrielle : l'interprétation néoshumpéterienne de la crise**

N. Kondratiev (1892-1938) avait souligné que les grands investissements requièrent des montants considérables de fonds prêtables qui exigent une forte **propension à épargner**, une offre importante de capitaux à faible taux d'intérêt et un faible coût des biens capitaux. Avec l'**accumulation du capital** lors de phases de croissance, les taux d'intérêt et les prix de ces biens capitaux augmentent, alors que les fonds prêtables diminuent. G. Mensch (*L'impasse technologique*, 1976) considère que depuis deux siècles, toutes les innovations fondamentales donnant lieu à des industries nouvelles sont apparues au creux des grandes dépressions (décennies 1760, 1820, 1880 et 1930). Les périodes de récession sont riches en découvertes parce que les investisseurs ne sont disposés à engager d'importants capitaux dans des entreprises à haut risque que lorsque les débouchés traditionnels ne sont plus rentables. Ainsi, la phase de hausse du dernier Kondratiev s'est étendue entre 1933 et 1973. L'année 1973 marque le retournement du cycle à la baisse : premier choc pétrolier, forte poussée inflationniste, fin du système de **Bretton Woods**, baisse du taux moyen de la croissance de la productivité. À partir des années 1980 on voit effectivement émerger une nouvelle grappe d'innovation (informatique, internet, biotechnologies, etc.) et on voit s'amorcer une phase de croissance dans l'économie mondiale, même si l'Europe se révèle moins dynamique. On peut s'interroger sur le fait de savoir si la crise financière de 2007-2010 ne marque pas le début d'une nouvelle phase B du cycle Kondratiev annonçant une période relativement longue de moindre dynamisme de l'économie mondiale. Cependant, le dynamisme assez rapidement retrouvé des pays émergent plaide plutôt pour la poursuite de la croissance après une période plus ou moins longue d'assainissement financier. Pour C. Freeman, les innovations constituent un « nouveau système technologique », elles sont liées entre elles par de multiples liens qui tiennent beaucoup moins à leur date d'émergence qu'à leur champ d'application et à la durée et à l'ampleur de leurs effets de diffusion.

L'existence de cycles de plusieurs décennies s'explique par le caractère révolutionnaire des mutations techniques, capables de bouleverser de fond en comble les perspectives d'investissement.

Production mondiale, commerce mondial et prix à la consommation
L'impact de la crise de 2007-2010

	2008	2009	Projections	
			2010	2011
Production mondiale	3,0	- 0,6	4,2	4,3
Pays avancés	0,5	- 3,2	2,3	2,4
États-Unis	0,4	- 2,4	3,1	2,6
Zone euro	0,6	- 4,1	1,0	1,5
Royaume-Uni	0,5	- 4,9	1,3	2,5
Japon	- 1,2	- 5,2	1,9	2,0
Pays émergents et en développement	6,1	2,4	6,3	6,5
Volume du commerce mondial (biens et services)	2,8	- 10,7	7,0	6,1
Prix à la consommation				
Pays avancés	3,4	0,1	1,5	1,4
Pays émergents et en développement	9,2	5,2	6,2	4,7

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, avril 2010.

► **Croissance économique** ► **Investissement** ► **Finances internationales** ► **Expansion** ► **Récession**
 ► **Dépression** ► **Politique économique** ► **Politique conjoncturelle**

● GAZIER B., (2009), *La crise de 1929*, PUF, « QSJ ».

HAUTCOEUR P.-C., (2009), *La crise de 1929*, La Découverte, « Repères ».

KRUGMAN P., (2009), *Pourquoi les crises reviennent toujours*, Le Seuil.

ROBERT P., (2010), *Croissance et crises*, Pearson Education.

ROSIER B., (2003), *Les théories des crises* (5^e édition établie par P. Dockes), La Découverte, « Repères ».

TAIEB J., MARCEL B., (2008), *Les grandes crises*, Armand Colin, « Coursus ».

TREMOULINAS A., (2009), *Comprendre la crise*, Bréal.

O ABRAHAM-FROIS G., (2001), *Dynamique économique*, Dalloz, « Précis ».

ARTUS P. et PASTRE O., (2009), *Sorties de crise*, Perrin.

BOYER R., DEHOVE M., PLIHON D., (2004), « *Les crises financières* », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

COHEN E., (2010), *Penser la crise. Défaillance de la théorie, du marché, de la régulation*, Fayard.

GILLES Ph., (2004), *Histoire des crises et cycles économiques*, Armand Colin, « U ».

@ Site de l'OFCE : <http://www.ofce.sciences-po.fr/index.htm>

Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/default.asp>

Site de l'OCDE : http://www.oecd.org/home/0,3305,fr_2649_201185_1_1_1_1_1_1,00.html

Site du FMI : <http://www.imf.org/external/french/index.htm>

Site du Centre d'Analyse Stratégique : <http://www.strategie.gouv.fr/>

Site du CEPII : <http://www.cepii.fr/>

Un texte de François Simiand sur les fluctuations économiques de longue :

http://classiques.uqac.ca/classiques/simiand_francois/fluctuations_eco_crise_mondiale/fluctuations.html

FLUIDITÉ

► *Concurrence pure et parfaite*

FLUX

Un flux est un mouvement, réel ou monétaire, au cours d'une période déterminée qui met en relation des agents dans le circuit économique. La production d'un pays, la consommation, l'émission de monnaie, l'émission de titres, l'octroi de nouveaux crédits etc., au cours d'une période donnée, sont des flux. Le flux se distingue du stock. Par exemple, un flux d'investissements nets réalisés en cours d'année vient s'ajouter au stock de capital dont disposait une entreprise ou une économie nationale en début d'année.

⇒ La comptabilité nationale est essentiellement une analyse des flux macroéconomiques ; il existe néanmoins des analyses en termes de stocks dans les comptes de patrimoine.

⇒ Le plus souvent, un flux réel autonome (acquisition de biens et services par exemple) a pour contrepartie un flux monétaire induit (paiement immédiat ou décalé dans le temps). Mais certains flux sont uniquement monétaires (flux financiers), et d'autres uniquement réels (troc).

► **Comptabilité nationale** ► **Balance des paiements**

► **Comptes de secteurs** ► **École circuitiste**

► **Macroéconomie**

FOLK THEOREM

En théorie des jeux, le Folk Theorem est théorème selon lequel, en cas de jeux répétés, des agents rationnels et égoïstes ont de grandes chances d'adopter un comportement mutuellement avantageux dès qu'ils sont suffisamment patients et que le jeu est infiniment répété. Cet équilibre repose notamment sur le fait que chaque joueur exerce une menace crédible sur l'autre joueur. Par exemple,

dans le jeu du dilemme du prisonnier, si l'on ne joue qu'une fois, les agents vont adopter la stratégie de dénonciation, en cas de répétition du jeu la stratégie de non dénonciation va avoir tendance à l'emporter.

Le Folk Theorem a été initialement formulé par R. Auman (Prix Nobel 2005) en 1959.

► **Épistémologie économique** ► **Opportunisme**

FONCTION COBB DOUGLAS

► *Cobb-Douglas*

FONCTION D'ALLOCATION

La fonction d'allocation désigne l'intervention de l'État sur l'allocation des ressources productives pour atteindre des objectifs jugés économiquement et/ou socialement plus satisfaisants que ceux qui résultent du marché. L'État peut agir en faveur de l'investissement (déductions fiscales, investissements publics...), il peut favoriser l'aménagement du territoire, il peut conduire une politique d'immigration, etc.

La fonction d'allocation est l'une des trois fonctions de l'État définie par l'économiste américain R. Musgrave (*Théorie des finances publiques*, 1959).

► **État** ► **Politique économique** ► **Fonction de redistribution** ► **Fonction de stabilisation**

FONCTION D'OFFRE

► *Courbe d'offre*

FONCTION D'UTILITÉ

La fonction d'utilité désigne l'outil mathématique permettant de mettre en relation la quantité de biens consommée par un individu (ou par une collectivité) avec la satisfaction (ou l'utilité) retirée de cette consommation.

► **Marchés et prix** ► **Courbe de demande**
► **Équilibre du consommateur** ► **Taux marginal de substitution**

FONCTION DE CONSOMMATION

La fonction de consommation exprime la relation entre la consommation et le revenu. La fonction macroéconomique keynésienne repose sur la loi psychologique fondamentale : la propension marginale à consommer diminue lorsque le revenu augmente. Cette relation keynésienne est corroborée à un moment donné du temps. Par contre, en longue période, la consommation est une proportion constante du revenu. Pour concilier ces résultats, J. Due-senberry (né en 1918) a défini le concept d'effet de démonstration.

L'approche keynésienne a été contestée par M. Friedman, prix Nobel, 1976 (*A Theory of Consumption function*, 1957). Pour lui, la consommation n'est pas une fonction du revenu courant mais du revenu permanent.

► **Consommation et épargne** ► **Effet de cliquet**
► **Théorie du cycle de vie**

FONCTION DE COÛT

En microéconomie, la fonction de coût exprime la relation existant entre les quantités produites et les coûts de production.

► **Marchés et prix** ► **Coût marginal** ► **Coût moyen**
► **Coût total** ► **Efficience**

FONCTION DE DEMANDE

► **Courbe de demande**

FONCTION DE PRODUCTION

En microéconomie, la fonction de production indique le niveau maximal de production qui peut être obtenu par les différentes combinaisons de facteurs de production, la technologie étant donnée. La forme générale pour une firme quelconque est :

$$Q = f(X_1, X_2, \dots, X_n)$$

Dans cette expression Q est la quantité du bien produite (output) par la firme considérée et $(X_1, X_2, \dots, X_n)$ sont les facteurs (inputs) utilisés par cette firme.

En général, on désigne par L le facteur travail, par K le facteur capital et par Q la quantité produite à l'aide d'une combinaison productive de ces deux facteurs. On a donc :

$$Q = f(L, K)$$

⇒ Il existe des fonctions de production agrégée au niveau macroéconomique.

► **Marchés et prix** ► **Cobb-Douglas** ► **Facteur résiduel**

FONCTION DE PRODUCTION DE TYPE COBB-DOUGLAS

► **Cobb-Douglas**

FONCTION DE RÉPARTITION

La fonction de répartition est l'une des trois fonctions de l'État définies R. Musgrave (1910-2007). Cette fonction consiste à modifier la répartition des revenus telle qu'elle résulte du fonctionnement du

marché. Elle peut porter sur la répartition primaire des revenus (fixation d'un salaire minimum, fixation des prix agricoles et donc du revenu des agriculteurs, politique salariale dans la fonction publique, etc.) aussi bien que sur la répartition secondaire des revenus (redistribution).

► **État** ► **Revenus** ► **Politique économique** ► **Égalité**
► **Équité** ► **Fonction d'allocation** ► **Fonction de stabilisation** ► **Impôt progressif** ► **Justice sociale**
► **Prélèvements obligatoires** ► **Prestations sociales**
► **Profit** ► **Salaires** ► **Justice sociale**

FONCTION DE STABILISATION

La fonction de stabilisation désigne la mise en œuvre de politiques conjoncturelles (politique budgétaire, politique monétaire) pour assurer une croissance équilibrée au voisinage du plein-emploi. La fonction de stabilisation est l'une des trois fonctions de l'État définies par l'économiste américain R. Musgrave (1910-2007).

► **État** ► **Revenus** ► **Politique économique**
► **Fonction d'allocation** ► **Fonction de redistribution**

FONCTION PARAMÉTRIQUE DES PRIX

L'expression fonction paramétrique des prix désigne le fait que, dans un marché de concurrence pure et parfaite, les consommateurs comme les producteurs sont « preneurs de prix » (*price takers*), c'est-à-dire que pour eux les prix sont des paramètres sur lesquels ils ne peuvent pas agir. Ils se contentent donc de déterminer la quantité (offerte ou demandée) en fonction du prix du marché.

► **Marchés et prix** ► **Commissaire priseur**
► **Équilibre du consommateur** ► **Équilibre du producteur** ► **Équilibre général** ► **Faiseur de prix**
► **Théorie néoclassique**

FONCTIONS DE L'ÉTAT

Les fonctions de l'État dans le domaine économique ont été synthétisées par R. Musgrave (1910-2007) dans son ouvrage *The Theory of Public Finance* (1959). Il distingue la fonction d'allocation, la fonction de répartition et la fonction de stabilisation.

► **État** ► **Politique économique**

FONDAMENTAUX

Les fondamentaux d'une économie nationale ou d'une entreprise sont les variables déterminantes de sa situation économique (croissance économique, emploi, productivité pour une économie ; chiffre d'affaires, rentabilité pour une entreprise, par exemple). Les marchés, s'ils étaient parfaitement efficients, devraient en principe prendre en compte ces variables fondamentales. Par exemple, le cours du change d'un pays devrait refléter ses fondamentaux ; de même, en ce qui concerne le cours de l'action d'une entreprise.

Les phénomènes spéculatifs (notamment les comportements mimétiques) peuvent conduire les marchés à s'éloigner des fondamentaux.

► **Marchés et prix** ► **Bulle spéculative** ► **Carré magique** ► **Marché efficient** ► **Marché financier**

▷ Spéculation ▷ Taux de change d'équilibre
fondamental ▷ Zone cible

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP)

Un fonds commun de placement est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) dont les membres possèdent en copropriété le portefeuille de valeurs mobilières du FCP. Les titres de propriété du FCP se nomment des parts. À la différence des sociétés d'investissement à capital variable, les FCP n'ont pas accès au marché monétaire.

► Monnaie ► Consommation et épargne ► Marché des capitaux

FONDS DE COHÉSION

Le Fonds de cohésion gère, depuis 1994, l'aide financière de l'Union européenne à la réalisation de projets concernant l'environnement, l'infrastructure et les transports. Le fonds contribue à la réalisation d'objectifs structurels visant à réduire les disparités entre les économies nationales des États membres. Il s'adresse aux États membres les moins prospères de l'Union dont le produit national brut (PNB) par habitant est inférieur à 90 % de la moyenne.

► Intégration économique ▷ Fonds européen de développement ▷ Fonds européen de développement régional (FEDER) ▷ Fonds européen d'investissement (FEI) ▷ Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) ▷ Fonds européen agricole de garantie ▷ Fonds européen d'orientation et de garantie agricole ▷ Fonds social européen (FSE) ▷ Fonds structurels européens

FONDS DE PENSION

Les fonds de pension sont des organismes financiers qui gèrent les systèmes des retraites par capitalisation. Ils gèrent donc l'épargne longue des salariés de certaines entreprises ou certaines administrations (les enseignants américains par exemple) en vue de la retraite.

Les défenseurs des fonds de pension avancent plusieurs arguments :

- remédier aux problèmes financiers que connaissent les systèmes de retraites par répartition (régime de base et régimes complémentaires obligatoires) ;
- améliorer le niveau de la retraite de ceux qui souscrivent ;
- assurer un meilleur financement de l'économie (épargne placée sur les marchés financiers).

Ceux qui s'opposent aux fonds de pension considèrent qu'ils amplifient les inégalités entre les retraités. Ils avancent également que les crises financières font peser des risques importants sur les retraites.

⇒ Les fonds de pension sont des investisseurs institutionnels et jouent un rôle de plus en plus important sur les marchés financiers. Ils sont quelquefois accusés de favoriser, dans les entreprises, une gestion orientée vers la perspective de profits à court terme.

► Protection sociale ► Consommation et épargne
▷ Capitalisme actionnarial ▷ Marché financier
▷ Retraite

FONDS DE ROULEMENT

Le fonds de roulement est constitué des capitaux nécessaires pour combler l'écart entre les dépenses déjà engagées par l'entreprise (ou toute autre organisation) et les recettes non encore réalisées (par exemple pour financer les stocks).

► Entreprise ▷ Analyse financière ▷ Bilan

FONDS DE SALAIRE

Au sein de l'école classique, et notamment chez A. Smith (1723-1790), le fonds de salaire est la partie du capital avancé par le capitaliste qui est consacrée au paiement des salaires ; le reste du capital est utilisé à acquérir les autres facteurs de production. Dans cette perspective, une hausse des salaires ne peut être obtenue que par une augmentation du montant total du capital avancé. Ce sont donc les gains de productivité liés à la division du travail et à l'extension des marchés qui peuvent, seuls, être à l'origine d'une amélioration du sort des salariés.

⇒ Chez K. Marx (1818-1883), les salaires sont aussi une composante du capital avancé (capital variable), mais Marx articule cette conception avec une théorie de l'exploitation.

► Revenus ▷ Accumulation du capital ▷ Théorie économique

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE DE GARANTIE (FEAGA)

Le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) crée le 1^{er} janvier 2007, a pour objectif au sein de l'Union européenne, d'assurer la stabilité des prix sur les marchés agricoles des pays membres, d'aider à l'exportation des produits agricoles vers les pays tiers, de financer les aides directes aux agriculteurs dans le cadre de la politique agricole commune.

Ce fonds résulte de la scission du Fonds européen de garantie et d'orientation agricole en deux sections autonomes, le Fonds européen de garantie agricole et le Fonds européen d'orientation agricole.

► Intégration économique ▷ Fonds de cohésion
▷ Fonds européen de développement régional (FEDER) ▷ Fonds social européen (FSE)

FONDS EUROPÉEN D'INVESTISSEMENT (FEI)

Le Fonds européen d'investissement, créé en 1994, par le traité de Maastricht, gère les aides structurelles de l'Union européenne pour promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises par l'octroi de garanties d'emprunts notamment.

► Intégration économique ▷ Fonds de cohésion
▷ Fonds européen de développement régional (FEDER) ▷ Fonds social européen (FSE)

FONDS EUROPÉEN D'ORIENTATION ET DE GARANTIE AGRICOLE (FEOGA)

Le Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole (FEOGA), créé en 1962, assurait le financement de la politique agricole commune des pays

membres de l'Union européenne. Il comportait deux sections :

- une section « garantie » finançant des mesures de soutien des prix pour garantir aux agriculteurs la stabilité des prix sur les marchés agricoles ainsi que des restitutions à l'exportation ;

- une section « orientation » qui contribuait par des subventions à la rationalisation, à la modernisation et à l'amélioration des structures du secteur agricole ;

Depuis le 1^{er} janvier 2007, le FEOGA n'existe plus en tant que tel, ses deux sections sont devenues autonomes à travers le Fonds européen agricole de garantie et le Fonds européen agricole pour le développement rural.

► *Intégration économique* ► *Fonds de cohésion*
► *Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)* ► *Fonds européen d'investissement (FEI)*
► *Fonds Social Européen (FSE)*

FONDS EUROPÉEN DE COOPÉRATION MONÉTAIRE (FECOM)

Le Fonds européen de coopération monétaire était une institution chargée d'organiser la collaboration des pays membres du Serpent monétaire européen puis du Système monétaire européen, notamment en ce qui concerne la défense de la stabilité des taux de change. Il a fonctionné du 24 avril 1972 au 31 décembre 1993 (création de l'Institut monétaire européen au 1^{er} janvier 1994).

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Changes fixes* ► *Intégration monétaire*

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT (FED)

Le Fonds européen de développement, créé en 1957 par le traité de Rome, est le principal instrument financier de la politique communautaire d'aide publique au développement. Il accorde des aides non remboursables à des programmes de coopération destinés aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) signataires des accords de Lomé puis des accords de Cotonou. Une partie des ressources du FED est consacrée au système STABEX.

► *Intégration économique* ► *Développement durable*

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)

Le Fonds européen de développement régional, créé en 1975, octroie des aides structurelles dans le cadre de la politique régionale de l'Union européenne, afin d'aider au développement des régions défavorisées de la Communauté européenne et de réduire les déséquilibres régionaux. En termes de ressources financières, le FEDER est de loin le fonds structurel le plus important.

► *Intégration économique* ► *Fonds de cohésion*
► *Fonds européen d'investissement (FEI)* ► *Fonds Social Européen (FSE)* ► *Fonds structurels européens*

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI)

Le Fonds monétaire international (FMI) est un organisme créé à la conférence de Bretton Woods qui a son siège à Washington. Les statuts du FMI constituent le code de bonne conduite des pays membres en matière de règlements monétaires internationaux. Le FMI a pour but de promouvoir la coopération monétaire internationale et la stabilité financière, de soutenir la croissance économique et le commerce mondial. Il réalise des études économiques et conseille les pays membres pour l'orientation et la mise en œuvre de leur politique économique. Le FMI gère aussi un système de crédit mutuel : chaque pays membre contribue à la constitution du capital du Fonds en fonction de quotes-parts négociées. Les sommes ainsi collectées sont utilisées pour accorder des prêts aux pays qui en font la demande pour défendre leur monnaie et/ou mettre en œuvre des politiques de stabilisation.

Depuis la seconde moitié des années 1970, le FMI a joué un rôle de plus en plus actif dans le financement de l'économie mondiale. Des dispositifs destinés à financer des stocks régulateurs du cours des matières premières ont été mis en place, de même que des crédits destinés à accompagner les politiques d'ajustement structurel et la transition au marché des anciennes économies de type soviétique.

Depuis les années 1990, le FMI est intervenu pour limiter l'impact des crises financières (crise mexicaine de 1994, crise asiatique de 1997, crise des subprimes, crise de la dette souveraine grecque de 2010, etc.). L'objectif est d'éviter que ces crises ne se transforment en crises systémiques.

⇒ L'action du FMI fait l'objet de nombreuses critiques, notamment dans ses interventions vis-à-vis des pays en développement. On lui reproche d'être au service d'une mondialisation libérale et d'imposer, notamment aux pays du tiers-monde, des politiques économiques fondées sur l'orthodoxie libérale. À l'inverse, certains auteurs libéraux considèrent qu'en intervenant pour sauver les débiteurs défaillants et pour accorder des prêts à des États incapables d'éviter les crises, le FMI contribue à faire naître une situation d'aléa moral.

⇒ La montée en puissance des pays émergents dans l'économie mondiale pose la question de la répartition du pouvoir au sein du FMI (répartition des droits de vote, partage des postes de responsabilité, etc.).

► *Finances internationales* ► *Consensus de Washington* ► *Changes fixes* ► *Droits de tirages spéciaux* ► *Financiarisation* ► *Prêteur en dernier ressort* ► *Système monétaire international* ► *Taxe Tobin*

FONDS PROPRES

► *Capitaux propres*

FONDS SOCIAL EUROPÉEN (FSE)

Le fonds social européen, créé en 1960, est le principal instrument de la politique sociale de l'Union européenne. Il soutient financièrement des actions d'aide structurelle en faveur de la formation, de la mobilité géographique, de la reconversion professionnelle et de la création d'emplois pour lutter contre le chômage des jeunes, en particulier.

Dans le cadre des propositions formulées en février 1992, par J. Delors, ce Fonds a été réorienté vers l'amélioration du fonctionnement des **marchés du travail** et l'adaptation des travailleurs aux mutations industrielles ainsi que la réinsertion professionnelle des chômeurs.

► **Intégration économique** ► **Politique économique**
 ▷ **Fonds de cohésion** ▷ **Fonds européen d'investissement (FEI)** ▷ **Fonds structurels européens**

FONDS SOUVERAIN

Un fonds souverain (*sovereign wealth funds*) est un fonds de placement international qui appartient à des États ou à des banques centrales (d'où le terme souverain). Bien que ces fonds existent depuis les années 1950, ils ont connu une forte expansion au cours des années 2000 avec les excédents de **réserves de change** d'un grand nombre de pays producteurs de pétrole et de pays émergents. Leur mode de gestion de l'épargne nationale a aussi évolué avec un portefeuille d'actifs comportant plus de risques en échange de rendements potentiellement supérieurs. Les fonds souverains sont une composante de la mondialisation, certains y voient une gestion utile de l'épargne mondiale, d'autres s'inquiètent de leur caractère peu transparent au service d'intérêts stratégiques nationaux.

► **Finances internationales** ► **État** ► **Capital et investissement** ► **Mercantilisme**

FONDS STRUCTURELS EUROPÉENS

Les fonds structurels européens (**Fonds social européen**, **Fonds européen de développement régional**, **Fonds de cohésion**) sont les instruments financiers de la politique régionale de l'Union européenne. Leur mission commune est de promouvoir le **développement** des régions les moins avancées, ou d'aider les régions en crise à se reconstruire, de façon à harmoniser les niveaux de vie dans l'ensemble de l'Union.

► **Intégration économique** ▷ **Fonds de cohésion**
 ▷ **Politique agricole commune**

FORCE DE TRAVAIL

K. Marx (1818-1883) distingue le **travail** et la **force de travail**. Le travail est inhérent à l'espèce humaine, il constitue une puissance créatrice qui se manifeste dans tous les systèmes sociaux. La force de travail est la mise en œuvre du travail dans des conditions déterminées et pour un temps déterminé. Le **capitalisme** se caractérise par le fait que la force de travail est une marchandise qui est achetée (par le capitaliste) et vendue (par le salarié). Comme toute autre marchandise, la force de travail a une **valeur d'échange** et une **valeur d'usage**. C'est la puissance créatrice du travail qui fait de la force de travail la source de la **plus-value**.

► **Épistémologie économique** ▷ **Exploitation**
 ▷ **Formation économique et sociale** ▷ **Système économique** ▷ **Théorie marxiste**

FORCES PRODUCTIVES

Dans la théorie marxiste, les forces productives sont l'une des composantes de l'infrastructure d'un

mode de production. Elles comprennent l'ensemble de la **force de travail** et des moyens de production et déterminent donc la **productivité** du travail social. Pour le marxisme, les forces productives ne peuvent pas être pensées indépendamment des **rapports de production**. Dans le long terme, les forces productives sont déterminantes pour l'évolution de l'infrastructure et donc du mode de production : quand le développement des forces productives entre en contradiction avec les rapports de production (et notamment les rapports de propriété), le mode de production entre en crise.

► **Épistémologie économique** ▷ **Baisse tendancielle du taux de profit** ▷ **Formation économique et sociale** ▷ **Système économique**

FORDISME

À la suite d'A. Gramsci (1891-1937), on appelle **fordisme** le mode d'organisation du travail dans l'entreprise qui a été mis en place aux États-Unis avant la Première Guerre mondiale, par le constructeur automobile américain H. Ford (1863-1947). Il repose sur deux principes :

– une organisation du travail basée sur l'approfondissement de l'**organisation scientifique du travail** (OST) avec l'instauration du chronométrage du **travail à la chaîne** ;

– une rémunération du travail d'exécution relativement plus élevée que celle en vigueur sur le **marché du travail**. Le *five dollars a day* correspond à un doublement du **salairé moyen** en 1913, ce qui, selon Ford, devait permettre aux ouvriers d'acheter les voitures produites.

⇒ Ford avait d'abord en vue de stabiliser sa main-d'œuvre sans expérience industrielle.

⇒ Dans la **théorie de la régulation**, le terme **fordisme** désigne le **rapport salarial** dans le mode de **régulation monopoliste**, c'est-à-dire une situation où l'institutionnalisation du rapport salarial permet une consommation de masse qui sert de débouché à la production de masse.

► **Fluctuations et crises** ► **Croissance économique**
 ▷ **Crise du fordisme** ▷ **Organisation scientifique du travail** (OST) ▷ **Régulation** ▷ **Taylorisme**

FOREX (FOREIGN EXCHANGE MARKET)

▷ **Marché des changes**

FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE

Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), la formation brute de capital fixe (FBCF) correspond à la valeur des **biens durables** neufs acquis par les unités de **production** pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production.

⇒ La FBCF est la mesure comptable de l'**investissement**.

⇒ L'acquisition de logement et les grosses réparations sont prises en compte dans la FBCF des **ménages** et des **administrations**.

⇒ L'investissement immatériel est très partiellement pris en compte (logiciels d'entreprise par exemple).

► **Comptabilité nationale** ► **Capital** ▷ **Capital humain** ▷ **Productivité**

FORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Dans la **théorie marxiste**, une formation économique et sociale est une société concrète (la France en 1860, par exemple) qui résulte de la combinaison de plusieurs **modes de production**. En ce sens, le concept de formation économique et sociale est donc moins abstrait que celui de mode de production.

⇒ Cette définition est contestée par certains marxistes qui considèrent que pour K. Marx (1818-1883), le terme « formation » désigne avant tout un processus historique au cours duquel s'est formé un type de société. En ce sens la succession des modes de production antique, féodal, capitaliste constitue les étapes de la formation économique de la société.

► **Épistémologie économique** ► **Système économique** ► **Capitalisme**

FORME INSTITUTIONNELLE

Dans la **théorie de la régulation**, une forme institutionnelle (ou forme structurelle) est la « codification d'un ou plusieurs rapports sociaux fondamentaux » (R. Boyer). Dans le **mode de production** capitaliste, les principales formes institutionnelles sont : la forme de la contrainte monétaire, la configuration du **rapport salarial**, la forme de l'État, les modalités d'adhésion au régime international.

► **Système productif** ► **Capitalisme** ► **Mode de régulation** ► **Régime d'accumulation** ► **Régulation concurrentielle** ► **Régulation monopoliste** ► **Variété des capitalismes**

FORMES PARTICULIÈRES D'EMPLOI

Les formes particulières d'emploi (ou emplois précaires) regroupent les emplois qui ne relèvent pas des contrats à durée indéterminée à temps plein (temps partiel, intérim, contrats à durée déterminée, apprentissage, contrats aidés, etc.).

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Flexibilité du travail**

FORUM SUR LA STABILITÉ FINANCIÈRE

Le Forum sur la stabilité financière (FSF) a été créé lors du sommet du G 7 de Bonn (février 1999). Il a pour objectif d'améliorer la coordination et l'échange d'informations entre les autorités financières afin de renforcer les **règles prudentielles**, de favoriser la **solvabilité des institutions financières** et la stabilité des marchés financiers.

► **Finances internationales** ► **Crise des subprimes** ► **Gouvernance mondiale** ► **Risque systémique** ► **Spéculation**

FRANCHISAGE

Le franchisage (du terme anglais *franchising*) se définit comme un **contrat** entre une **entreprise** franchiseur et une ou plusieurs **entreprises** franchisees. Moyennant une rémunération calculée en pourcentage du **chiffre d'affaires** ou du **bénéfice**, le franchisage permet aux entreprises franchisees, entreprises indépendantes, de se présenter sous la raison sociale

du franchiseur et d'utiliser sa marque, ses licences. Ces contrats de distribution tendent à se multiplier. ⇒ Ne pas confondre avec **sous-traitance**.

► **Entreprise** ► **Coûts de transaction** ► **Firme globale** ► **Firme réseau** ► **Hierarchie** ► **Néo-institutionnalisme** ► **Théorie des contrats**

FRANCO À BORD (FAB)

L'expression **franco à bord** désigne un mode de comptabilisation des **exportations**. Les exportations sont évaluées par les services des douanes à leur sortie du **territoire économique** national. Le **prix** n'intègre donc pas les dépenses de transport et d'assurance puisque le prix est évalué au moment du chargement sur un moyen de transport.

► **Commerce international** ► **Coût Assurance-Fret**

FRONTIÈRE DE LA FIRME

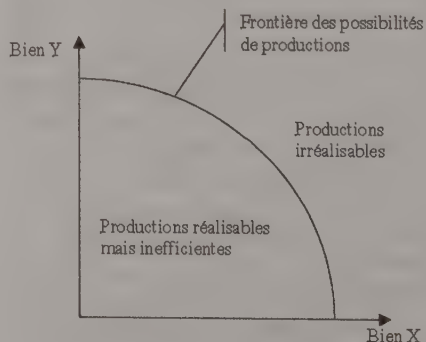
Pour R. Coase (1937), les frontières de la firme séparent les activités qui sont régies par des relations hiérarchiques (intérieur de la firme) et les activités qui sont régies par des relations marchandes. Cependant, depuis cette époque, de nombreux travaux ont montré la complexité de la question des frontières de la firme, notamment dans le cas des **contrats de sous-traitance** ou de **franchisage**. Plus généralement, dans les **firmes réseaux**, où s'arrêtent les relations hiérarchiques et où commencent les relations marchandes ?

► **Entreprise** ► **Marchés et prix** ► **Coordination horizontale** ► **Coordination verticale** ► **Coûts de transaction** ► **Théorie de l'agence** ► **Théorie des contrats** ► **Théorie des contrats incomplets** ► **Théorie des incitations**

FRONTIÈRE DES POSSIBILITÉS DE PRODUCTION

En **microéconomie**, la frontière des possibilités de production représente l'ensemble des combinaisons de biens et services qu'une **économie** peut produire, compte tenu de l'état de la technologie (du niveau de productivité) et des quantités disponibles de **facteurs de production**. Il s'agit donc de la frontière de la région des productions réalisables.

Si une économie ne produit que deux biens X et Y, on peut représenter cette courbe de la façon suivante :



► **Entreprise** ► **Marchés et prix** ► **Coordination verticale** ► **Courbe d'offre**

FUSION

La fusion est une technique de **concentration** dans laquelle deux ou plusieurs **entreprises** décident de réunir leurs **patrimoines** pour ne plus former qu'une seule entreprise. Les entreprises participantes disparaissent et sont remplacées par la nouvelle entreprise issue de l'opération.

⇒ On parle aussi de fusion-acquisition. Pour les entreprises cotées à la **bourse des valeurs**, il peut y avoir, une **offre publique d'achat (OPA)** ou une **offre publique d'échange (OPE)**, amicale ou hostile.

► **Entreprise** ► **Absorption** ► **Concentration des entreprises** ► **Pouvoir de marché**

FUTURES

► **Contrat futur**

GAINS DE PRODUCTIVITÉ

Les gains de productivité correspondent à une augmentation de la **productivité**.

⇒ Il ne faut pas confondre les gains de productivité avec le niveau de la productivité. Ainsi le fait que plusieurs pays enregistrent des gains de productivité supérieurs à ceux des États-Unis ne signifie pas qu'ils aient dépassé le niveau de la productivité américaine.

⇒ Ne pas confondre une baisse de la productivité (par exemple - 2 % d'une année sur l'autre) et un ralentissement des gains de productivité (par exemple, + 5 % puis + 2 % seulement l'année suivante).

► **Productivité** ► **Croissance économique** ► **Système productif** ► **Rendement d'échelle**

GATT (GENERAL AGREEMENT ON TARIFFS AND TRADE)

► **Accord général sur les tarifs et le commerce**

GAP D'OKUN

Le gap d'Okun du nom de l'économiste américain A. Okun (1928-1980) est la différence entre le **taux de croissance effectif** de l'économie et son **taux de croissance potentielle** (c'est-à-dire le **taux** qui correspondrait à l'utilisation efficiente des **facteurs de production**). Selon la loi d'Okun, le **taux de chômage** est une fonction croissante du gap d'Okun.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Croissance économique** ► **Croissance potentielle** ► **Plein emploi** ► **Taux d'utilisation des facteurs de production**

GENRE DE VIE

Le genre de vie désigne l'ensemble des manières de vivre d'un individu ou d'un groupe. Il dépend du niveau des ressources mais surtout de l'ensemble de facteurs difficilement mesurables comme la nature des rapports humains. Certains auteurs comme J. Fourastié (1907-1990) lui donnent un sens très large : « le domaine du genre de vie va ainsi de

l'hygiène aux loisirs et à la durée du travail en passant par toute une série d'éléments non chiffrables comme le climat, l'urbanisme, l'environnement... ».

► **Consommation et épargne** ► **Consommation ostentatoire** ► **Effet de démonstration** ► **Effet de signe** ► **Effet Veblen** ► **Niveau de vie**

GESTION ALTERNATIVE

La gestion alternative correspond au mode de gestion des fonds d'investissement qui recherchent une **rentabilité** supérieure à celle du marché. Pour obtenir ce résultat, la gestion alternative a recours à des techniques que n'utilise pas ou peu la gestion traditionnelle : vente à découvert, opérations sur **produits dérivés**, **effet de levier**. À l'occasion de la crise des **subprimes**, ce type de gestion, pratiqué notamment par les **Hedge funds** a été critiquée en raison de l'accroissement du **risque systémique** qu'elle implique.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Règle des 3 D** ► **Règle prudentielles** ► **Régulation**

GLASS STEAGALL ACT

Le Glass Steagall Act est une loi adoptée aux États-Unis en 1933 en réaction à la crise de 1929. Cette loi comportait deux mesures essentielles :

- la séparation entre les activités de banque de dépôts et les activités de banque d'investissement ;
- la mise en place d'un système d'assurance sur les dépôts afin d'éviter le **risque de panique bancaire**.

Cette législation visait à limiter les risques de contagion entre diverses activités du monde la banque et de la finance.

Le Glass Steagall Act a été abrogé en 1999 par le Gramm-Leach-Bliley Act qui a permis d'importantes **fusions bancaires**. À la suite de la **crise des subprimes**, un certain nombre d'économistes se sont prononcés pour un retour à **spécialisation bancaire** et pour une limitation de la taille des banques. Certains se sont même prononcés pour un Glass Steagall Act à l'échelle mondiale.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Autorités monétaires** ► **Déréglementation** ► **Règles prudentielles** ► **Risque systémique** ► **Système bancaire**

GLOBALISATION

La globalisation est un anglicisme utilisé pour désigner la **mondialisation**. Ce terme concerne aussi bien la sphère réelle que la sphère financière : échanges commerciaux, investissements de portefeuille, investissements directs à l'étranger, flux monétaires.

L'idée de globalisation sous-entend que le marché mondial constitue un tout, ce qui n'est possible que si les différentes réglementations tenant à l'existence des États-nations sont fortement atténuées. Globalisation et déréglementation sont donc étroitement liées.

► **Mondialisation** ► **Commerce international** ► **Intégration économique** ► **Globalisation financière** ► **Internationalisation de la production** ► **Internationalisation des économies**

GLOBALISATION FINANCIÈRE

La globalisation financière désigne l'état d'intégration très poussé qui caractérise les **marchés des capitaux** dans l'ensemble de l'économie mondiale. Le mouvement général de **déréglementation** financière des années 1980 a abouti à une grande liberté de circulation des capitaux qui se déplacent d'une place financière à une autre, parfois pour des modifications très modestes des paramètres financiers (**taux d'intérêt**, **taux de change**), rendant les différents **marchés** complètement interdépendants. De plus, la plupart des gestionnaires de fonds de placement ont fait de la diversification internationale un principe de base de leur gestion de portefeuille. L'interconnexion informatique des réseaux financiers, en abaissant le **coût des transactions**, a renforcé le phénomène au point que l'on se trouve aujourd'hui en présence d'un marché unique des capitaux fonctionnant en continu du fait des décalages horaires entre les places financières.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Globalisation* ► *Règle des trois D*

GOUVERNANCE

Au sens général, la gouvernance peut être définie comme l'ensemble des méthodes par lesquelles les individus et les **institutions** gèrent leurs affaires communes. Selon P. Lamy, la gouvernance est « l'ensemble des transactions par lesquelles des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées ». Pour R. Perez, la gouvernance est « un dispositif impliquant à la fois des institutions, des relations, des règles et des comportements ». La gouvernance se distingue donc du gouvernement qui est une instance politique plus ou moins centralisée.

► *Mondialisation* ► *Politique économique*
► *Coordination* ► *Gouvernance d'entreprise*
► *Gouvernance mondiale* ► *Règle*

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La gouvernance d'entreprise (*Corporate governance*) désigne un ensemble de **règles** de fonctionnement des **sociétés anonymes** qui a pour objectif :

- de réduire les asymétries d'information entre actionnaires et managers ;
- d'inciter les managers à gérer l'**entreprise** dans l'intérêt des actionnaires, notamment en faisant augmenter la valeur des actions.

La gouvernance d'entreprise est fondée sur l'**hypothèse** d'une contradiction d'intérêts entre les actionnaires et les managers. Comme l'avaient soutenu A. Berle et G. Means dès 1932 (*The modern corporation and private property*) et plus tard J. K. Galbraith (*Le Nouvel État industriel*, 1967), une des conséquences de la séparation entre la propriété et la gestion de l'entreprise est que les **managers**-gestionnaires ne recherchent pas nécessairement la **maximisation du profit**. Autrement dit, l'**efficacité** de la grande entreprise, symbole du **capitalisme moderne**, est remise en question. Par ailleurs, le pouvoir des managers augmente avec le degré de dispersion de la propriété de l'entreprise (chaque actionnaire détient une faible part du **capital social** de l'entreprise).

La **théorie de l'agence** prend le contre-pied de la **thèse managériale**. Elle montre que la relation d'agence entre actionnaires et managers peut être

encadrée par les règles de la gouvernance d'entreprise (**incitations**) et conduire à l'**efficacité productive**.

Les principales règles du gouvernement d'entreprise concernent :

- l'information des actionnaires : informations sur l'équipe dirigeante, système de normes comptables permettant plus de transparence, etc. ;
- les droits des actionnaires : notamment le respect de la règle « une action, une voix, un **dividende** » ainsi que la protection des actionnaires minoritaires ;
- le **conseil d'administration** : en particulier les procédures d'élection et de rémunération de ses membres, le contrôle du conseil d'administration par des administrateurs indépendants, la limitation du cumul des mandats entre administrateurs et dirigeants qui siègent dans les mêmes conseils d'administration lorsque les participations croisées entre entreprises sont importantes ;
- la direction : la séparation entre les fonctions de président et directeur général de l'entreprise ou encore la mise en place d'un **directoire** contrôlé par un conseil de surveillance ;

– l'absence de mesure anti-offres publiques d'achat (OPA) car ces mesures constituent un dispositif de protection des dirigeants en place ;

– des mesures incitatives de rémunération des dirigeants (**stock-options**).

⇒ L'essor de la gouvernance d'entreprise s'explique en partie par la montée en puissance sur les **marchés financiers**, des investisseurs institutionnels qui jouent un rôle important dans l'actionnariat des grandes sociétés cotées à la **bourse des valeurs**.

► *Entreprise* ► *Capitalisme managérial*
► *Capitalisme actionnarial* ► *Fonds de pension*
► *Parties prenantes* ► *Théorie des contrats*
► *Théorie des contrats incomplets* ► *Valeur actionnariale*

GOUVERNANCE MONDIALE

La gouvernance mondiale constitue une réponse à la question : « Comment gouverner sans gouvernement ? ». Elle se traduit donc par la mise en place de normes et d'**institutions** permettant une gestion collective des questions d'intérêt commun à l'échelle mondiale.

En effet, la mondialisation et l'interdépendance croissante des nations, font émerger de nombreux problèmes qui ne peuvent pas être résolus au niveau des **États nations** (migrations, pollution, instabilité financière, délinquance, etc.). Pour autant, il n'existe pas de gouvernement mondial susceptible d'adopter et d'imposer des décisions politiques pour apporter des réponses qui concernent le bien commun mondial (et notamment la production de **biens publics mondiaux**). Ces divers problèmes sont donc traités sous la forme de transactions qui impliquent :

- les États (conférences internationales, accords divers) ;
- les institutions internationales (Organisation des Nations unies, **Organisation mondiale du commerce**, **Fonds monétaire international**, etc.) ;
- les autorités indépendantes (Forum pour la **stabilité financière**) ;
- les organisations non gouvernementales (la Croix Rouge, Greenpeace, etc.).

Beaucoup d'observateurs notent l'émergence d'un espace public mondial dans lequel l'opinion publique peut exercer une influence sur les décisions (par

exemple, les pressions exercées sur les sommets du G20, les actions internationales contre le travail des enfants, etc.). La gouvernance mondiale passe aussi par la mise en place d'institutions régionales (Union européenne, Aлена) qui permettent de traiter certaines questions à un niveau qui dépasse celui de l'État nation.

⇒ Le concept de gouvernance mondiale est contesté par ceux qui mettent l'accent sur la souveraineté nationale et sur le fait que la légitimité démocratique des décisions n'a de sens que sur le cadre national.

► **Mondialisation** ► **Politique économique**
 ► **Coordination** ► **Charte de Philadelphie**
 ► **Gouvernance d'entreprise** ► **Normes sociales**
 ► **Normes environnementales**

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

► **Gouvernance d'entreprise**

GRAPPES D'INNOVATIONS (CLUSTERING)

Élaborée par J. A. Schumpeter (1883-1950), la notion de grappe d'innovations désigne la mise en œuvre d'un ensemble d'innovations centrées autour d'une innovation majeure. Par exemple, au début du XVIII^e siècle on assiste à la mise en œuvre d'une grappe d'innovations centrées autour de la machine à vapeur. Selon Schumpeter, le caractère groupé des innovations (innovations en cascade) dans le temps et dans l'espace est lié à :

– la diffusion de l'imitation à partir de la réussite d'un entrepreneur ;

– aux nouvelles possibilités ouvertes par chaque phase de développement (elle induit souvent la construction de nouveaux équipements, de nouvelles activités qui remettent en cause les positions acquises et stimulent la concurrence.

⇒ Les grappes d'innovations sont à l'origine de trois cycles (Kitchin, Juglar, Kondratieff) par la puissance de la destruction créatrice qu'elles génèrent.

► **Croissance économique** ► **Économie de l'innovation** ► **Évolutionnisme** ► **Progrès technique**
 ► **Révolution industrielle** ► **Système national d'innovation**

GRATUITÉ (ÉCONOMIE DE LA)

L'économie de la gratuité désigne un champ de l'analyse économique qui se consacre à l'étude des activités caractérisées par l'absence de prix pour l'utilisateur.

En effet, même dans une économie marchande, on constate l'existence de services publics gratuits, d'une économie domestique, de dons, du bénévolat et d'activités charitables, etc.

La gratuité peut relever des valeurs collectives (dons d'organes humains) et résulter d'une réglementation.

La gratuité peut résulter de choix collectifs conduisant à mettre des biens ou des services à la disposition des usagers sans recours à l'exclusion par les prix (financement par l'impôt). La gratuité peut être partielle (subventions permettant de facturer les biens ou les services à un prix inférieur à leur coût de production : cantines scolaires, services offerts par certains comités d'entreprise, etc.

Pour la théorie néo-classique, la gratuité correspond à l'absence de coût. Est gratuite toute ressource dont l'abondance est telle qu'elle ne demande aucun effort pour se la procurer. Pendant longtemps certains économistes ont considéré par exemple que l'air et l'eau étaient des biens libres et donc gratuits. On sait aujourd'hui que toute ressource naturelle peut devenir rare et voir son coût s'accroître.

Certains économistes libéraux considèrent que la gratuité conduit à l'absence d'efficience économique. C'est l'argument de la « tragédie des biens communs ». En effet la gratuité permet au consommateur de ne pas révéler ses préférences et l'usage des biens ou services gratuits échappe en partie à la logique du coût d'opportunité.

Le développement des nouvelles technologies de la communication a relancé le débat sur la gratuité. Peut-on, grâce à Internet, bénéficier gratuitement de l'accès à l'information, à la musique, aux films, etc. ? Certains défendent cette option et dénoncent les procédés qui visent à rendre payants des services gratuits (ils parlent d'un nouveau mouvement d'enclosures). D'autres soulignent que si l'on ne fait pas respecter la propriété intellectuelle, il ne se trouvera plus personne pour produire de l'information, de la musique, etc.

La situation de la presse est aujourd'hui un bon exemple des débats qui traversent l'économie de la gratuité : quel modèle économique inventer pour tenir compte de l'existence d'une presse gratuite et de l'accès gratuit à l'information sur Internet ?

En comptabilité nationale, la mesure de la valeur des activités gratuites se révèle difficile, même si une approche en termes de bien-être devrait conduire à les prendre en compte. Pour les tenants de la décroissance, la gratuité est un modèle de développement de l'économie alternative. Pour d'autres, l'économie de la gratuité augmente de façon significative avec le temps libre et l'enrichissement global.

► **Marchés et prix** ► **État** ► **Mondialisation** ► **Bien collectif** ► **Biens communs** ► **Désencastrement**
 ► **Économie solidaire** ► **Économie des réseaux**
 ► **État social** ► **Nouveaux indicateurs de richesse**
 ► **Richesse**

GROUPE (D'ENTREPRISES)

Un groupe est un ensemble d'entreprises qui dépendent d'un même centre de décision qui n'est pas lui-même contrôlé par un autre groupe d'entreprises. Il comprend en général une société mère (rête du groupe) et un ensemble de sociétés dépendantes. En droit français, les sociétés dans lesquelles une société mère détient 50 % et plus du capital social sont appelées filiales. Lorsqu'elles ne sont contrôlées que par la détention de 10 à 50 % du capital social, il ne s'agit que d'une prise de participation.

⇒ La frontière réelle des groupes d'entreprises peut être sensiblement éloignée de leur frontière juridique. En effet, la détention de plusieurs participations, chacune minoritaire, peut néanmoins procurer au groupe le contrôle de certaines sociétés.

⇒ Un groupe public est un groupe dont la société mère est contrôlée directement ou indirectement par l'État.

► **Entreprise** ► **Bilan consolidé** ► **Capitalisme**
 ► **Conseil d'administration** ► **Conseil de**

surveillance ▷ *Directoire* ▷ *Firme globale* ▷ *Firme réseau* ▷ *Fonds de pension* ▷ *Frontière de la firme*

HABITAT PRÉFÉRÉ (THÉORIE DE)

La théorie de l'habitat préféré développée par F. Modigliani et R. Sutch (1966) explique, à partir de l'hypothèse des préférences différenciées des agents, la structure par terme des taux d'intérêt avec des taux longs supérieurs aux taux courts. Selon cette approche, les investisseurs se positionnent sur un segment particulier (ou habitat préféré) des marchés financiers, le court terme, mais ils peuvent néanmoins arbitrer pour des titres de maturité différente si les rendements sont attractifs. Compte tenu de cette segmentation des marchés financiers, les emprunteurs (entreprises) qui souhaitent émettre des titres à un horizon long doivent donc proposer une prime d'autant plus élevée par rapport à la rentabilité normale que la distance est grande avec l'horizon des investisseurs.

J. Tobin (1918-2002), a étendu cette approche au marché des changes : la préférence de détention de certaines devises conduit les autres monnaies à supporter des primes d'intérêt pour leur détention, mais toute variation des préférences conduit à une réallocation des portefeuilles.

▷ *Finances internationales* ▷ *Consommation revenu et épargne* ▷ *Capital et investissement* ▷ *Taux de change* ▷ *Spéculation* ▷ *Risque* ▷ *Halo du chômage*

HALO DU CHÔMAGE

Le halo du chômage est formé par les personnes qui gravitent autour du noyau central des chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) et qui ne satisfont pas à toutes les conditions pour être classées « chômeur ».

On peut distinguer toute une gradation de situations :

- Certains individus, qui se déclarent chômeurs au moment de l'enquête, indiquent ensuite au cours de l'entretien qu'ils ne recherchent pas d'emploi (proportion relativement élevée chez les personnes âgées de cinquante ans et plus ou chez les femmes qui ont quitté leur emploi pendant un certain temps pour s'occuper de leurs enfants).

- Certains individus ne sont pas disponibles pour travailler immédiatement : par exemple les élèves ou étudiants peuvent rechercher un emploi tout en n'étant disponibles qu'à la fin de l'année scolaire en cours.

- D'après la définition internationale enfin, les personnes ayant travaillé la semaine précédant l'enquête, même occasionnellement, même pour un temps très court (au moins une heure selon le BIT), sont considérées comme pourvues d'un emploi et ne sont donc pas comptabilisées comme chômeurs, même si, par ailleurs, elles cherchent un emploi à temps plein. Les stagiaires sont classés actifs occupés au sens du BIT, de même que les personnes exerçant des « petits boulots », et sont donc exclus de la mesure du chômage.

▷ *Marché du travail, emploi, chômage* ▷ *Chômage au sens du BIT* ▷ *Demande d'emploi fin de mois* ▷ *Sous-emploi*

HEDGE FUND

Un Hedge Fund est un organisme qui collecte de l'épargne et effectue des placements risqués afin de fournir à ses clients des rendements plus élevés que ceux du marché. Les hedge funds pratiquent une gestion alternative qui a été mise en cause à l'occasion de la crise des subprimes.

▷ *Monnaie* ▷ *Finances internationales* ▷ *Bulle spéculative* ▷ *Risque* ▷ *Spéculation*

HÉDONISME

L'hédonisme est une doctrine dont l'élément fondamental est la recherche du plaisir. En économie, ce terme est associé à l'utilitarisme et est employé pour désigner la doctrine qui fait de la recherche du maximum de satisfaction le moteur de l'activité économique.

▷ *Épistémologie économique* ▷ *Ophélimité* ▷ *Utilité*

HEURISTIQUE

Le terme heuristique désigne l'ensemble de la démarche d'investigation permettant de faire progresser les connaissances scientifiques. On dira par exemple d'une théorie qu'elle a une plus ou moins grande portée heuristique en fonction de la fécondité des interrogations qu'elle permet de produire et de l'étendue du domaine qu'elle couvre.

▷ *Épistémologie économique* ▷ *Programme de recherche scientifique* ▷ *Réalisme des hypothèses*

HIÉRARCHIE

La hiérarchie est un mode de coordination des activités des agents économiques qui repose sur l'exercice de l'autorité. Un agent A accepte ou est contraint d'exécuter les instructions d'un agent B quant aux tâches qu'il doit accomplir et à la façon dont il doit les accomplir. Au sein d'une entreprise, ou plus généralement d'une organisation, les relations sont de type hiérarchique. Par exemple la coordination des activités des salariés pour produire tel ou tel bien résulte des instructions que ces salariés reçoivent.

Pour les auteurs néo-institutionnalistes, la hiérarchie est un mode de coordination alternatif au marché. Dans le marché la coordination est assurée par le mécanisme des prix qui constitue une procédure d'incitation. Si les coûts de transaction sont importants, la coordination par le marché est coûteuse et la hiérarchie sera plus efficiente pour assurer la coordination.

Pour d'autres auteurs, comme A. A. Alchian et H. Demsetz (*The Structure of Ownership And The Theory of the Firm*, 1983), il n'y a pas lieu d'opposer marché et organisation ou marché et hiérarchie, car dans tous les cas il s'agit d'une coordination par des contrats.

⇒ On parle de coordination verticale à propos de la hiérarchie et de coordination horizontale à propos du marché.

▷ *Entreprise* ▷ *Droits de propriété* ▷ *Efficience* ▷ *Frontière de la firme* ▷ *Néo-institutionnalisme* ▷ *Organisation scientifique du travail*

HOLDING

Une société holding (ou holding) est une société financière dont l'actif est essentiellement composé de

titres d'autres sociétés. Elle ne produit pas de biens ou de services par elle-même mais elle gère le portefeuille de titres qu'elle contrôle.

Une holding peut conduire la stratégie de l'ensemble du groupe d'entreprises qu'elle dirige.

► *Entreprise* ► *Analyse stratégique* ► *Conglomérat* ► *Établissement* ► *Filiale* ► *Firme multinationale*

HOLD UP

On parle de hold up dans une situation contractuelle où, après avoir réalisé un investissement, l'une ou l'autre des parties est contrainte d'accepter des conditions défavorables. Par exemple, un sous-traitant qui a investi dans des actifs spécifiques (matériels ou humains) destinés à produire des biens pour un seul de ses clients va être obligé d'accepter de vendre à un prix plus faible sous peine de perdre le client et donc d'avoir investi pour rien.

► *Entreprise* ► *Marchés et prix* ► *Asymétrie d'information* ► *Contrat* ► *Coût de transaction* ► *Droits de propriété* ► *Incitation* ► *Opportunisme*

HOLISME MÉTHODOLOGIQUE

Le holisme méthodologique est une posture épistémologique qui considère que le tout est différent de la somme des parties. Par conséquent, lorsqu'on veut rendre compte du fonctionnement d'une économie ou du comportement des agents économiques, il faut conduire l'analyse au niveau macroscopique. La théorie marxiste, la théorie keynésienne ou la théorie de la régulation reposent sur le holisme méthodologique.

⇒ L'opposition holisme méthodologique/individualisme méthodologique doit cependant être nuancée. Un auteur comme K. Marx (1818-1883) prend en compte les comportements individuels et leur agrégation. Certains courants nouveaux en analyse économique (l'économie des conventions par exemple) tentent de dépasser cette opposition.

► *Épistémologie économique*

HOMO ŒCONOMICUS

L'*homo œconomicus* est une représentation abstraite de l'agent économique selon l'école classique et la théorie néoclassique. Cet agent est rationnel et parfaitement informé. Le consommateur cherche à maximiser sa satisfaction sous la contrainte de budget et le producteur cherche à maximiser son profit sous la contrainte de prix et de coûts de production.

⇒ Le modèle de l'*homo œconomicus* a souvent été critiqué pour deux raisons :

– il ne prend pas en compte certaines caractéristiques sociales qui jouent un grand rôle dans les choix ;

– il considère que l'agent n'a pas de véritable comportement stratégique (à la différence par exemple de l'entrepreneur schumpétérien).

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix* ► *École classique* ► *Théorie néoclassique* ► *Rationalité* ► *Entrepreneur*

HOMOGÉNÉITÉ DE DEGRÉ K

Une fonction de production est homogène de degré k , si, lorsqu'on multiplie les quantités de facteurs utilisées par un réel λ , on multiplie la quantité produite par λ^k :

$$f(\lambda L, \lambda K) = \lambda^k f(L, K)$$

⇒ La notion d'homogénéité permet d'étudier la façon dont varie la production lorsque tous les facteurs de production augmentent dans la même proportion. Par exemple, une fonction de production homogène de degré 1 exprime des rendements marginaux constants.

► *Marchés et prix* ► *Cobb-Douglas* ► *Économie d'échelle* ► *Loi des rendements marginaux décroissants*

HOMOGÉNÉITÉ DES PRODUITS

► *Marchés et prix* ► *Concurrence pure et parfaite*

HYPOTHÈSE

Une hypothèse est un énoncé portant sur la réalité empirique, que l'on soumet à examen et que l'on cherche à confirmer ou à infirmer. Une hypothèse peut concerner la relation entre deux variables, une relation causale, etc.

⇒ Il ne faut pas confondre un postulat et une hypothèse. Une hypothèse est une proposition qui est déduite d'une théorie et que l'on cherche à tester empiriquement. Par exemple, la théorie du consommateur, qui repose sur le postulat de rationalité économique, permet de faire l'hypothèse qu'une hausse du prix relatif du pétrole conduira à une baisse ou à une moindre croissance de la consommation de carburant.

⇒ L'usage du terme hypothèse en économie est souvent impropre. Par exemple, on parle souvent des hypothèses de la concurrence parfaite (atomistique, etc.) alors qu'il s'agit en fait de postulats.

► *Épistémologie économique* ► *Causalité* ► *Ceteris paribus* ► *Conjecture* ► *Méthode hypothético-déductive* ► *Réfutationnisme* ► *Réalisme des hypothèses*

HYSTÉRÉSIS

On peut parler d'hystérésis lorsque le comportement d'un système dépend non seulement de ses déterminants actuels, mais également de son évolution passée. Par exemple, selon l'hypothèse d'hystérésis, le taux de chômage d'aujourd'hui est d'autant plus élevé qu'il l'a été hier (E. S. Phelps, 1972). O. J. Blanchard et L. Summers écrivent en 1986 : « parler d'hystérésis en matière de chômage signifie que la valeur du taux de chômage naturel est fonction de celle des taux de chômage effectifs observés dans le passé ».

⇒ La prise en compte, dans l'étude du chômage, des effets d'hystérésis remet en cause la conception du taux de chômage naturel développé par M. Friedman.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

I - J - K - L

ILLUSION MONÉTAIRE

On dit que les **agents économiques** sont victimes d'une illusion monétaire lorsqu'ils raisonnent en valeur nominale, c'est-à-dire sans tenir compte des variations futures du **pouvoir d'achat** de la monnaie.

⇒ Dans la **théorie keynésienne**, les agents sont victimes d'illusion monétaire, et ne tirent donc aucun enseignement de leur expérience passée de l'inflation. Cette **hypothèse** d'illusion monétaire a été critiquée par des auteurs qui considèrent qu'elle est incompatible avec l'hypothèse de **rationalité économique** des agents.

► **Monnaie** ► **Politique économique**
► **Anticipations** ► **Anticipations adaptatives**
► **Anticipations rationnelles** ► **Monétarisme**

IMMIGRANT

Un immigré est une personne qui vient de l'étranger et s'installe durablement dans un pays. On est immigré du point de vue du pays d'accueil et simultanément émigré du point de vue du pays de départ. Le terme immigré s'applique aux individus au moment de la **migration**. On peut comptabiliser par exemple un **flux** annuel d'immigrés.

⇒ Ne pas confondre avec immigré.
► **Mondialisation** ► **Marché du travail, emploi, chômage**

IMMIGRÉ

Un immigré est une personne née à l'étranger avec une nationalité étrangère et qui réside désormais en France. Certains immigrés ont conservé leur nationalité d'origine et d'autres sont devenus français par acquisition de la nationalité française. On peut donc être français et immigré. Alors que le concept d'**immigrant** permet de mesurer le **flux** migratoire,

le concept d'**immigré** permet de mesurer l'effectif total des individus qui sont résidents à un moment donné et qui ont immigré dans le passé (c'est un **stock**). Les individus nés en France de parents immigrés (qu'ils soient français ou étrangers) ne sont donc pas immigrés et l'expression « immigré de la 2^e génération » est fautive.

► **Mondialisation** ► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Migration**

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont des **biens** ou des valeurs destinés à servir de façon durable l'activité de l'**entreprise** et qui ne se consomment pas par le premier usage.

Les immobilisations sont inscrites dans le haut de l'**actif du bilan**.

On distingue trois catégories d'immobilisations :

- les immobilisations incorporelles (fonds de commerce, droit au bail, frais d'établissement, brevets, etc.) ;
- les immobilisations corporelles (biens meubles et immeubles : terrains, constructions, matériel, outillages) ;
- les immobilisations financières (**actions**, titres de participation, etc.).

⇒ Selon le plan comptable, certaines immobilisations donnent lieu à un **amortissement** quand elles doivent être renouvelées, d'autres ne sont pas amortissables (terrains à l'exception des carrières, titres de participation).

► **Entreprise** ► **Capital et investissement** ► **Actifs incorporels**

IMPÉRIALISME

L'impérialisme est une domination exercée par une puissance économique et politique exercée par d'autres pays et d'autres territoires. L'impérialisme

peut prendre la forme d'une domination coloniale (Empire britannique au XIX^e siècle), mais il peut aussi s'exercer sur des États indépendants (domination des États-Unis en Amérique latine).

À la suite des travaux de J. Hobson (1858-1940), V. I. Lénine (1870-1924) considère que l'impérialisme est le « stade suprême du capitalisme » caractérisé par la fusion du capital bancaire et du capital industriel, l'importance des monopoles et l'exportation des capitaux.

Les courants tiers-mondistes ont dénoncé dans l'impérialisme, la domination des pays du centre et la dépendance de la périphérie.

► Commerce international ► Économie du développement ► Mondialisation ► Capitalisme ► Échange inégal ► Système économique

IMPORTATION

Une importation est, au sens strict, un achat de marchandises par un résident à un non-résident. L'entrée de la marchandise sur le territoire économique national donne lieu à une sortie correspondante de devises au bénéfice d'un non-résident.

Au sens large, on parlera aussi d'importations de services ou de capitaux.

► Commerce international ► Balance des paiements

IMPÔT

L'impôt est une prestation pécuniaire requise des membres de la collectivité (personnes physiques et morales). Elle est perçue par voie d'autorité et à titre définitif, sans contrepartie, en vue de la couverture des dépenses publiques.

⇒ Il ne faut pas confondre impôts et cotisations sociales, les premiers sont versés aux administrations publiques centrales et locales et les secondes sont versées aux organismes de protection sociale.

► État ► Politique économique ► Budget ► Fiscalité ► Fiscalité écologique ► Fiscalité optimale ► Impôt ► Prélèvements obligatoires ► Taux d'imposition ► Taux de pression fiscale ► Taxe

IMPÔT À TAUX UNIQUE (FLAT TAX)

Un impôt à taux unique est un impôt proportionnel, dans le cadre duquel on applique le même taux d'imposition à tous les contribuables quel que soit le montant de leur revenu. Il s'oppose donc à un impôt progressif.

Certains économistes libéraux défendent ce type d'impôt en raison de sa simplicité et pour éviter que les pouvoirs publics ne fixent un taux d'imposition trop élevé sur les hauts revenus (ce qu'ils sont tentés de faire dans un système d'impôt progressif).

► État ► Politique économique ► Fiscalité ► Fiscalité optimale

IMPÔT DIRECT

Un impôt direct est un impôt qui est payé directement à l'administration du Trésor par le contribuable. L'impôt sur le revenu des personnes physiques

(IRPP), l'impôt sur les bénéfices des sociétés, sont par exemple des impôts directs.

► État ► Fiscalité ► Impôt indirect ► Niche fiscale ► Impôt progressif

IMPÔT INDIRECT

Un impôt indirect est un impôt qui peut être répercuté sur un autre agent économique par celui qui le verse. Les impôts indirects sont donc payés au fisc par un redevable qui ne joue qu'un rôle d'intermédiaire. Ainsi la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est versée au Trésor par les entreprises, est répercutée par elles dans leurs prix de vente, de sorte qu'en réalité, elle est acquittée indirectement par le consommateur final.

► État ► Fiscalité ► Impôt direct

IMPÔT NÉGATIF SUR LE REVENU

L'impôt négatif est une technique de redistribution qui consiste à verser une allocation aux familles dont le revenu est inférieur à un seuil de pauvreté préalablement fixé. Cette allocation est égale à l'écart entre leur revenu et le seuil de pauvreté. Au-delà du seuil de pauvreté, le revenu est imposable.

Ce système est défendu par certains économistes libéraux qui y voient un moyen d'unifier le système social et le système fiscal et qui privilégient les prestations en espèces.

► État ► Protection sociale ► Acte de Speenhamland ► Aide sociale ► État-Providence ► Revenu minimum d'insertion ► Revenu de solidarité active

IMPÔT PROGRESSIF

Un impôt progressif est un impôt dont le taux augmente avec le montant de l'assiette de l'impôt. En France, l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) est un impôt progressif.

► État ► Fiscalité ► Impôt proportionnel ► Redistribution

IMPÔT PROPORTIONNEL

Un impôt proportionnel est un impôt dont le taux est fixe et dont le montant est proportionnel au montant de l'assiette de l'impôt. Par exemple, la contribution sociale généralisée (CSG) est un impôt proportionnel.

⇒ Ne pas confondre avec impôt progressif.

► État ► Fiscalité

IMPÔT SUR LA CONSOMMATION

Un impôt sur la consommation est un impôt qui frappe les dépenses de consommation (alors qu'un impôt sur le revenu frappe l'ensemble du revenu quelle qu'en soit l'utilisation). En France, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt sur la consommation, dans la mesure où elle est répercutée par les entreprises sur le consommateur final.

⇒ En comptabilité nationale, la TVA est classée parmi les impôts à la production.

► État ► Fiscalité ► Impôt sur le revenu des personnes physiques

IMPÔT SUR LA PRODUCTION

Un **impôt sur la production** est un **impôt** dû par les **entreprises** du fait de leur activité de **production** et indépendamment de la réalisation d'un **bénéfice** d'exploitation. En France, la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA), les **droits de douane**, la **taxe professionnelle** (impôt local) et la **taxe d'apprentissage**, par exemple sont des **impôts à la production**.

► **État** ► **Comptabilité nationale** ► **Fiscalité**

IMPÔT SUR LE CAPITAL

Un **impôt sur le capital** est un **impôt** qui frappe la détention d'**actifs patrimoniaux**, donc un **stock** (à la différence de l'**impôt sur le revenu** qui frappe un **flux**). En France, l'**impôt de solidarité sur la fortune** et les **droits de succession** sont des **impôts sur le capital**.

► **État** ► **Fiscalité** ► **Impôt direct** ► **Patrimoine**

IMPÔT SUR LE REVENU

Un **impôt sur le revenu** frappe la perception d'un **revenu** (c'est-à-dire un **flux**) à la différence d'un **impôt sur la dépense** qui frappe l'utilisation du **revenu** ou d'un **impôt sur le capital** qui frappe la détention d'un **patrimoine**. En France, l'**impôt sur le revenu** des **personnes physiques** et l'**impôt sur les sociétés** sont des **impôts sur le revenu**.

► **État** ► **Politique économique** ► **Fiscalité** ► **Impôt direct**

IMPÔT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES (IRPP)

L'**impôt sur le revenu** des **personnes physiques** (IRPP) est un **impôt sur le revenu des ménages**. Il est progressif car le **taux d'imposition** augmente avec le **niveau du revenu**.

► **État** ► **Fiscalité** ► **Impôt direct**

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'**impôt sur les sociétés** est un **impôt** qui frappe le **bénéfice** réalisé par les **sociétés de capitaux**, les **sociétés civiles** et les **établissements publics** se livrant à une activité à but lucratif. Le **bénéfice** imposable est le **bénéfice net**, c'est-à-dire après déduction des **frais généraux**, des **dotations aux amortissements** et des **provisions**.

► **État** ► **Politique économique** ► **Fiscalité** ► **Impôt direct** ► **Impôt progressif** ► **Profit**

INACTIF

Un **inactif** est un individu n'appartenant pas à la **population active**.

Font ainsi partie des **inactifs**, la **population scolaire**, les **étudiants**, les **retraités**, les **femmes** ou les **hommes « au foyer »**.

⇒ Ne pas confondre avec **chômeur**.

► **Marché du travail**, **emploi**, **chômage** ► **Actif** ► **Population inactive**

INCERTITUDE

Un **agent économique** est dans une situation d'**incertitude** lorsqu'il ne dispose pas de toutes les

informations relatives à une situation future à propos de laquelle il doit prendre une décision aujourd'hui.

Le **modèle microéconomique** **néo-classique** de base ne comporte aucune **incertitude** : l'**information** des **agents** est parfaite (rôle du **commissaire-priseur**), les **échanges** ne se réalisent qu'à l'**équilibre** (pas d'**incertitude sur les prix**), le **temps** n'existe pas (tous les **ajustements** sont **instantanés**), il existe un **système complet de marchés**.

À la suite de F. Knight (*Risque, incertitude et profit*, 1921) et de J.M. Keynes (1883-1946), le concept d'**incertitude** est utilisé pour désigner une situation qui n'est pas **probabilisable** (**incertitude radicale**). Pour Keynes, le **gain** à une **loterie** ou l'**espérance de vie** n'est pas sujet à **incertitude**. Par contre, le **taux d'intérêt** dans vingt ans constitue une **incertitude**, car il n'existe pas de moyen d'associer une **probabilité** à tel ou tel **niveau du taux d'intérêt** à cet horizon temporel.

⇒ La distinction entre **risque** et **incertitude** a été remise en cause par les travaux de J. Von Neumann et O. Morgenstern (1947) : pour ces auteurs, les **agents** sont toujours capables d'associer une **probabilité subjective** aux différentes situations entre lesquelles ils doivent choisir.

► **Fluctuations et crises** ► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Anticipations** ► **Asymétrie d'information** ► **Nouvelle microéconomie** ► **Théorie keynésienne**

INCITATION

Une **procédure d'incitation** est un dispositif par lequel on tente de conduire les individus à exécuter correctement une tâche, à adopter tel ou tel comportement ou à appliquer loyalement les clauses d'un **contrat**. Par exemple, l'application du principe **pollueur-payeur** au moyen d'une **taxation** des activités polluantes incite les **agents économiques** à réduire leur **pollution**. De même, en matière d'**assurance-automobile**, le **bonus-malus** incite les **assurés** à adopter un comportement prudent, le **ratio Cooke** incite les **banques** à réduire leurs **risques** et à augmenter leurs **fonds propres**, etc.

Sur un **marché walrasien**, le mécanisme des **prix relatifs** et les comportements **maximisateurs** des **agents économiques** constitue une **procédure d'incitation** suffisante. Dès lors que l'on prend en compte les **asymétries d'information** et l'existence de comportements **opportunistic** de la part des **agents**, on doit mettre en place des **procédures d'incitation**. Par exemple, en matière de **contrat du travail**, la mise en place d'un **salaire** au rendement ou d'un **avancement** au mérite est une **procédure d'incitation**.

⇒ C'est parce que les mécanismes de **marché** et les **contrats** ne suffisent pas à coordonner les actions des **agents économiques** que des **incitations** sont mises en place.

► **Marchés et prix** ► **Aléa moral** ► **Droits à polluer** ► **Gouvernance d'entreprise** ► **Opportunisme** ► **Salaire d'efficience** ► **Sélection adverse** ► **Stock options** ► **Théorie de l'agence**

INCOMPLÉTUDE DES CONTRATS

► **Contrats incomplets**

INDEXATION

Une grandeur économique (le **salair nominal** par exemple) est indexée sur une autre (par exemple sur le **niveau général des prix**) lorsque les variations de la première sont induites par les variations de la seconde conformément à un contrat ou à une réglementation établie.

► *Revenus* ► *Politique économique*
► *Désindexation* ► *Inflation*

INDICATEUR DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (IDH)

L'indicateur de développement humain (IDH) établi par le programme des Nations unies pour le développement (PNUD) depuis 1990, est un indicateur composite qui repose sur trois éléments :

– longévité/santé. L'indicateur retenu est l'espérance de vie à la naissance ;

– instruction et accès au savoir. L'indicateur retenu prend en compte pour deux tiers le taux d'alphabétisation des adultes et pour un tiers le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus ;

– le niveau de vie : ce troisième élément est mesuré par le **produit intérieur brut (PIB)** par habitant exprimé en parités de pouvoir d'achat.

⇒ La valeur de l'IDH est comprise entre 0 (développement humain très faible) et 1 (développement humain maximum). Cet indicateur permet de mesurer les avancées sur le plan humain et de les comparer aux performances économiques. Les **pays moins avancés (PMA)** sont néanmoins ceux qui ont le développement humain le plus faible.

⇒ Cet indicateur repose sur les travaux d'A. Sen (prix Nobel 1998).

► *Économie du développement* ► *Capabilités*
► *Coûts de l'homme* ► *Développement*
► *Indicateur de pauvreté humaine* ► *Indicateur sexospécifique de développement humain*
► *Nouveaux indicateurs de richesse* ► *Richesse*

INDICATEUR DE PAUVRETÉ HUMAINE (IPH)

L'indicateur de pauvreté humaine (IPH) est un indicateur composite qui prend en compte les mêmes critères que l'indicateur de développement humain mais en envisageant ces aspects sous l'angle des manques, c'est-à-dire des atteintes à la possibilité d'avoir une vie décente. Pour chaque type de manque, est calculé un indicateur partiel dont l'IPH fait la synthèse.

1^{er} aspect : la longévité. L'indicateur partiel est le pourcentage de la population dont l'espérance de vie n'atteint pas 40 ans.

2^e aspect : l'accès au savoir. L'indicateur partiel est le pourcentage d'analphabètes dans la population adulte.

3^e aspect : les conditions matérielles de vie. L'indicateur partiel est une combinaison de trois éléments : le pourcentage de la population n'ayant pas accès aux services de santé, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à l'eau potable et le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans souffrant de malnutrition.

La valeur de l'IPH mesure la proportion de la population d'un pays affectée dans ces trois domaines essentiels.

► *Économie du développement* ► *Capabilités*
► *Coûts de l'homme* ► *Développement*
► *Indicateur sexospécifique de développement humain* ► *Nouveaux indicateurs de richesse*
► *Pauvreté* ► *Richesse* ► *Taux de pauvreté*

INDICATEUR SEXOSPÉCIFIQUE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN (ISDH)

L'indicateur sexospécifique de développement humain est un indicateur composite mesurant le **niveau de vie** moyen atteint par un pays en utilisant les mêmes variables que pour l'**indicateur de développement humain** – santé/longévité, instruction et conditions de vie décentes –, mais en corrigeant le résultat obtenu des inégalités socio-économiques constatées pour les populations féminine et masculine.

► *Économie du développement* ► *Capabilités*
► *Coûts de l'homme* ► *Développement* ► *Pauvreté*
► *Taux de pauvreté*

INDICE BOURSIER

Les indices boursiers désignent des instruments de référence construits à partir d'un panier d'actions représentatif de la **capitalisation boursière** d'un secteur, d'un pays, d'un type de valeurs. Ils servent de « baromètre » de l'activité boursière et permettent d'évaluer les performances d'une place financière.

Parmi les indices boursiers français, le CAC 40 (quarante sociétés) est le plus connu.

Depuis la fusion des Bourses d'Amsterdam, Bruxelles et Paris et la création d'Euronext (22 septembre 2000) de nouveaux indices Euronext ont été créés.

► *Monnaie* ► *Bourse des valeurs* ► *Actif sous-jacent*
► *Marché des capitaux*

INDICE DE FISHER

L et P étant les indices de Laspeyres et de Paasche, on appelle indice de Fisher le nombre :

$$F = \sqrt{LP}$$

► *Indice de valeur globale*

INDICE DE GINI

► *Courbe de concentration*

INDICE DE HERFINDHAL-HIRSCHMAN

L'indice de Herfindahl-Hirschman est un indicateur de la **concentration des marchés**, permettant d'évaluer le degré de concurrence.

Il se calcule en additionnant les carrés des parts de marché de toutes les entreprises du secteur.

Lorsque, par exemple, sur un marché comptant cinq entreprises, chacune d'elles détient une part de marché de 20 %, l'IHH est alors égal à : $0,04 + 0,04 + 0,04 + 0,04 + 0,04 = 0,2$

Plus l'IIH d'un marché donné est élevé, plus la production est concentrée entre un petit nombre d'entreprises. Il est minimal lorsque toutes les entités ont le même poids. Il est maximal lorsqu'une seule entité concentre toute la production : il vaut alors 1. Cet indice permet de repérer les secteurs dominés par des entités de grande taille, car il accentue mécaniquement les inégalités mesurées par l'indice de Gini.

► *Marchés et prix* ► *Courbe de concentration*
 ► *Modèle SCP* ► *Politique de la concurrence*

INDICE DE LASPEYRES

Un indice de Laspeyres est la **moyenne arithmétique des indices élémentaires** de n grandeurs $G_1, G_2, \dots, G_n$ pondérées par les valeurs globales de ces grandeurs base 100 à l'année de base.

On peut calculer un indice de Laspeyres des prix et un indice de Laspeyres des quantités.

• Indice de Laspeyres des prix

On calcule un indice de Laspeyres des prix entre t_1 et t_0 à l'aide du calcul suivant :

$$L_p \frac{t_1}{t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n v_i^{t_0} I_{p \frac{t_1}{t_0}}(G_i)}{\sum_{i=1}^n v_i^{t_0}} \quad (1)$$

v_i représente la valeur globale du bien i (produit des quantités par les prix).

$I_{p \frac{t_1}{t_0}}(G_i)$ représente l'indice simple des prix de

la grandeur G entre t_1 et t_0 .

Exemple : L'indice des prix d'un pays est composé de trois groupes de produits A, B et C dont les coefficients budgétaires sont respectivement de 10 %, 60 % et 30 %. Entre le 1/01/2005 et le 1/01/2006, le prix du bien A a augmenté de 20 %, le bien B a vu son prix passer de 220 euros à 253 euros et le prix du bien C a diminué de 10 %. Pour calculer l'indice des prix de Laspeyres au 1/01/2006 base 100 au 1/01/2005, on commence par calculer les indices élémentaires des trois produits :

$$I_{2006/2005}(A) = 120$$

$$I_{2006/2005}(B) = \frac{253}{220} \times 100 = 115$$

$$I_{2006/2005}(C) = 90$$

et on en tire

$$L_p \frac{2006}{2005} = \frac{(10 \times 120) + (60 \times 115) + (30 \times 90)}{10 + 60 + 30} = 108$$

• Indice de Laspeyres des quantités

$$L_q \frac{t_1}{t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n v_i^{t_1} I_{q \frac{t_1}{t_0}}(G_i)}{\sum_{i=1}^n v_i^{t_1}} \quad (2)$$

⇒ si on connaît les prix et les quantités aux dates t_1 et t_0 , les formules (1) et (2) deviennent :

$$L_p \frac{t_1}{t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0}) \left(\frac{p_i^{t_1}}{p_i^{t_0}} \times 100 \right)}{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0})} = \frac{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_1} q_i^{t_0})}{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0})} \times 100$$

$$L_q \frac{t_1}{t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0}) \left(\frac{q_i^{t_1}}{q_i^{t_0}} \times 100 \right)}{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0})} = \frac{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_1})}{\sum_{i=1}^n (p_i^{t_0} q_i^{t_0})} \times 100$$

Exemple :

$$L_p \frac{2006}{2005} = \frac{(13 \times 120) + (14 \times 110) + (25 \times 80)}{(11 \times 120) + (16 \times 110) + (20 \times 80)} \times 100 = 108,97$$

► *Indice de valeur globale* ► *Indice de Fisher*

INDICE DE PAASCHE

Un indice de Paasche est la **moyenne harmonique des indices élémentaires** pondérés par les valeurs globales de l'année d'arrivée.

• Indice de Paasche des prix

$$P_p \frac{t_1}{t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n v_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n v_i^{t_1} \frac{1}{I_{p \frac{t_1}{t_0}}(G_i)}} \quad (1)$$

v_i représente la valeur globale du bien i (produit des quantités par les prix).

$I_{p \frac{t_1}{t_0}}(G_i)$ représente l'indice simple des prix de

la grandeur G entre t_1 et t_0 .

• Indice de Paasche des quantités

$$P_q \frac{t_1}{t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n v_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n v_i^{t_1} \frac{1}{I_{q \frac{t_1}{t_0}}(G_i)}} \quad (2)$$

Exemple : L'indice des prix d'un pays est composé de trois groupes de produits A, B et C dont les coefficients budgétaires sont respectivement de 10 %, 60 % et 30 % le 1/01/2005 et de 50 %, 25 % et 25 % le 1/01/2006.

Entre le 1/01/2005 et le 1/01/2006, le prix du bien A a augmenté de 20 %, le bien B a vu son prix passer de 220 euros à 253 euros et le prix du bien C a diminué de 10 %. Pour calculer l'indice des prix de Paasche au 1/01/2006 base 100 au 1/01/2005, on commence par calculer les indices élémentaires des trois produits :

$$I_{2006/2005}(A) = 120 \quad I_{2006/2005}(B) = \frac{253}{220} \times 100 = 115$$

$$I_{2006/2005}(C) = 90$$

$$P_p \frac{2006}{2005} = \frac{50 + 25 + 25}{50 \times \frac{1}{110} + 25 \times \frac{1}{115} + 25 \times \frac{1}{90}} \approx 105,29$$

⇒ Si on connaît les prix et les quantités aux dates t_1 et t_0 , les formules (1) et (2) deviennent :

$$P_p \frac{t_1}{t_0} = \frac{\sum_{i=1}^n p_i^{t_1} q_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n p_i^{t_1} q_i^{t_0} \frac{1}{p_i^{t_0}}} \times 100 = \frac{\sum_{i=1}^n p_i^{t_1} q_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n p_i^{t_0} q_i^{t_1}} \times 100$$

Exemple :

$$P_p \frac{2006}{2005} = \frac{(13)}{(11)}$$

$$P_p \frac{2006}{2005} = \frac{(13 \times 130) + (14 \times 150) + (25 \times 100)}{(11 \times 130) + (16 \times 150) + (20 \times 100)} \times 100 \approx 107,89$$

▷ *Indice de valeur globale* ▷ *Indice de Fisher*

INDICE DE VALEUR GLOBALE

On considère un ensemble de grandeurs $G_1, G_2, \dots, G_n$. On appellera valeur globale (**prix** $\times$ quantité) de la grandeur G_i à la date t : $V_i^t =$ et valeur globale du « panier » de grandeurs envisagées à la date t :

$$\sum_{i=1}^n p_i^t q_i^t = I_{va}.$$

L'indice de valeur globale des grandeurs G entre t_1 et t_0 s'écrit :

$$I_{v/o} \left(\frac{v}{v} \right) = \frac{\sum_{i=1}^n p_i^{t_1} q_i^{t_1}}{\sum_{i=1}^n p_i^{t_0} q_i^{t_0}} \times 100$$

Mais si cet indice augmente entre t_0 et t_1 on ne peut pas dire si cet accroissement est lié :

- à une augmentation des prix exclusivement ;
- à une augmentation des quantités exclusivement ;
- à une combinaison d'augmentations des prix et des quantités.

Pour tenter de saisir les évolutions des prix d'un panier de biens entre deux dates, on essaiera alors de neutraliser les quantités. Selon que l'on considérera les quantités de l'année de référence ou de l'année courante on construira alors un **indice de Laspeyres des prix** ou un **indice de Paasche des prix**. De la même façon, les indices de quantités (ou de volume) se conçoivent à prix constants.

▷ *Indice élémentaire*

INDICE ÉLÉMENTAIRE

Soit une grandeur G prenant la valeur $G_i \neq 0$ à la date t_i .

On appelle indice élémentaire de G à la date t_1 base 1 à la date t_0 le nombre : $\frac{G_1}{G_0}$

On appelle indice élémentaire de G à la date t_1 base 100 à la date t_0 le nombre :

$$I_{1/o} = \frac{G_1}{G_0} \times 100$$

⇒ Les nombres $\frac{G_1}{G_0}$ et $\frac{G_1}{G_0} \times 100$ sont des nombres sans unité.

Exemple : Si un objet A vaut 120 euros en 2002 et 150 euros en 2006, alors :

$$I_{2006/2002} = \frac{150}{120} \times 100 = 125$$

On dit : « l'indice élémentaire du prix de l'objet A, base 100 en 2002, passe à 125 en 2006 ».

▷ *Indice de valeur globale* ▷ *Indice synthétique*

INDICE SYNTHÉTIQUE

Un indice synthétique reflète l'évolution d'un ensemble d'indices élémentaires.

▷ *Indice de Laspeyres* ▷ *Indice de Paasche*

INDICE DES PRIX

L'indice des prix est un **indice synthétique** calculé pour mesurer l'évolution du **niveau général des prix**.

En France, l'INSEE calcule un **Indice des prix à la consommation (IPC)**, pour mesurer l'inflation : il s'agit d'un indicateur qui permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des **biens** et **services** consommés par les **ménages** sur le territoire.

L'IPC repose notamment sur trois conventions.

- La période de référence choisie est la période initiale : on construit donc un **indice de Laspeyres**.

- Le choix des biens et services entrant dans la composition du **panier de consommation**. En France, on est ainsi passé d'un indice de 34 articles en 1914 à un indice qui se décline aujourd'hui en 12 fonctions de consommation et 303 postes de dépenses.

- La définition du ménage consommateur, dite population de référence. Depuis 1993, l'INSEE calcule l'indice des prix à la consommation à partir de la consommation de l'ensemble des ménages (et plus seulement des ménages ouvriers).

⇒ Dans le cadre européen, à des fins de comparaison internationale, sont publiés des Indices des prix à la consommation harmonisés (IPCH), sous la coordination d'Eurostat. Néanmoins, ils ne se substituent pas aux IPC nationaux. L'IPCH est l'indicateur majeur pour la conduite de la **politique monétaire** dans la zone euro.

⇒ L'INSEE publie un indice d'ensemble corrigé des variations saisonnières (CVS) et un indice d'inflation sous-jacente (ISJ).

► *Marchés et prix* ▷ *Correction des variations saisonnières*

INDIVIDUALISME MÉTHODOLOGIQUE

L'individualisme méthodologique est une posture épistémologique qui consiste à prendre pour point de départ les comportements individuels et à considérer que le fonctionnement global de l'économie résulte de l'agrégation de ces comportements individuels. Cette approche accorde une grande place aux effets d'agrégation ou effets émergents, c'est-à-dire aux résultats collectifs involontaires des actions individuelles rationnelles.

La théorie néo-classique et l'école autrichienne reposent sur l'individualisme méthodologique.

⇒ En science économique (comme en sociologie) l'opposition holisme/individualisme tend à être relativisée. Par exemple, de nombreux travaux d'inspiration keynésienne visent à construire des fondements microéconomiques (individualistes) à la macroéconomie (holisme).

► *Épistémologie économique* ► *Holisme méthodologique* ► *Homo oeconomicus* ► *Nouvelle économie keynésienne* ► *Rationalité économique* ► *Théorie économique*

INDIVISIBILITÉS

Un bien est indivisible lorsque :

- il est impossible de procéder à une **exclusion** par les **prix** ; il s'agit d'indivisibilités d'usage ;
- la **production** n'est pas divisible ; il s'agit d'indivisibilités d'offre.

Dans le cas des indivisibilités d'usage, l'impossibilité d'exclusion par les **prix** peut provenir :

- de problèmes purement techniques (comment faire payer à chaque usager l'utilisation de l'éclairage public ?) ;

- de problèmes économiques (la mise en place d'un système de paiement peut se traduire par un coût exorbitant).

Du fait de ces indivisibilités d'usage, les consommateurs adoptent un comportement de **passager clandestin** (pouvant bénéficier d'un bien gratuitement, ils ne révèlent pas leurs préférences).

Dans le cas des indivisibilités d'offre, il est impossible de la calibrer la **production** en fonction de la demande. Il en résulte deux conséquences importantes :

- le **coût de production** minimal du bien peut s'avérer très élevé (tunnel, pont) ;

- une fois le bien produit, le **coût marginal** est nul (aussi longtemps que l'on n'atteint pas la saturation), d'où l'impossibilité d'établir un **prix** puisque celui-ci, selon la **théorie néoclassique**, doit être égal au coût marginal.

⇒ Les **biens collectifs** sont caractérisés par leurs indivisibilités.

► *État* ► *Bien non rival* ► *Biens communs* ► *Biens de club* ► *Défaillances du marché* ► *Économie d'échelle*

INDUCTION

L'induction consiste à formuler des **lois** ou des propositions par généralisation d'observations ou d'expériences singulières. Le **vérificationnisme** repose sur l'idée que l'inférence inductive peut fonder la validité d'une proposition.

⇒ L'induction a été sévèrement remise en cause par les travaux de D. Hume (1711-1776) et surtout de K. Popper (1902-1994).

► *Épistémologie économique* ► *Réfutationnisme*

INDUCTIVISME

L'inductivisme est une doctrine épistémologique selon laquelle les connaissances valides sont exclusivement fondées sur la base d'une **induction** conduite avec méthode et sans **théorie** ou grille de lecture préalable. Les propositions scientifiques doivent donc reposer sur les faits et sur eux seuls.

⇒ L'épistémologie contemporaine a formulé de nombreuses critiques à l'encontre de l'inductivisme, notamment à partir de l'argument selon lequel aucune expérience et aucune observation ne peuvent être conçues sans une théorie préalable.

► *Épistémologie économique* ► *Empirisme* ► *Hypothèse* ► *Rationalisme* ► *Réfutationnisme* ► *Théorie économique*

INDUSTRIALISATION

Le terme industrialisation peut désigner :

- un processus qui consiste à accroître le poids du secteur industriel dans l'économie. On peut parler de l'industrialisation d'une région, d'une **économie nationale** ou d'une zone de l'économie mondiale ;

- l'augmentation de l'importance relative du **capital technique** dans l'activité de **production** d'un bien ou d'un **service**. On parlera alors d'industrialisation de l'agriculture ou des services.

⇒ Le processus historique d'industrialisation de certaines zones géographiques depuis la fin du XVII^e siècle est souvent qualifié de **révolution industrielle** ; les **pays émergents** entreraient à leur tour dans ce processus.

► *Économie du développement* ► *Productivité* ► *Système productif* ► *Industrialisation par promotion des exportations* ► *Industrie* ► *Industries industrialisantes* ► *Loi des trois secteurs* ► *Nouveaux pays industriels* ► *Pôles de développement* ► *Politique industrielle* ► *Tertiariation*

INDUSTRIALISATION PAR PROMOTION DES EXPORTATIONS

L'industrialisation par promotion des exportations est une **stratégie de développement** qui consiste à développer les **exportations** du pays par diverses mesures (subventions, publicité...).

Généralement, l'expression promotion des exportations est réservée aux **pays en développement** qui choisissent un développement extraverti, de préférence à une politique de substitution des importations plus autocentrée, qui cherche à renforcer le tissu productif national.

⇒ Certains auteurs distinguent l'industrialisation par promotion des exportations qui, selon eux, ne concerne que les seuls produits primaires et l'industrialisation par substitution d'exportations qui consiste à substituer l'exportation de produits manufacturés à l'exportation des produits primaires.

► *Économie du développement* ► *Développement autocentré* ► *Industrialisation par substitution d'importation (ISI)* ► *Industries industrialisantes* ► *Pôles de développement*

INDUSTRIALISATION PAR SUBSTITUTION D'IMPORTATION (ISI)

L'industrialisation par substitution d'importations est une **stratégie de développement** qui consiste à produire localement des **biens** qui, précédemment, étaient importés. Sur le principe, cette stratégie permet d'économiser les **devises**, de réduire la **dépendance** du pays par rapport aux **importations** et de renforcer le potentiel productif national. Elle s'inscrit la plupart du temps dans une logique de **remontée**

de filière, c'est-à-dire que les productions locales doivent d'abord concerner les **biens de consommation** (industrie légère), puis se tourner vers la production de biens intermédiaires et enfin de **biens d'équipement**. Par ailleurs, la mise en place d'une stratégie de substitution d'importation nécessite presque mécaniquement des mesures protectionnistes pour protéger l'industrie « dans l'enfance ».

► **Économie du développement** ► **Convergence économique** ► **Développement autocentré** ► **Développement extraverti** ► **Industrialisation par promotion des exportations** ► **Pays émergent** ► **Sous-développement**

INDUSTRIALISATION PAR SUBSTITUTION D'EXPORTATIONS

► **Industrialisation par promotion d'exportations**

INDUSTRIE

L'industrie est l'ensemble des activités qui assurent la transformation des matières premières (ou produits semi-finis) en biens (produits semi-finis ou finis).

On distingue :

- l'industrie manufacturière (biens intermédiaires, **biens d'équipements** professionnels, biens d'équipements ménagers, automobile et transport terrestre, **biens de consommation** courante) ;
- les industries agricoles, alimentaires ;
- l'énergie ;
- le bâtiment et les travaux publics.

Certaines études du **système productif** portent sur les seules industries manufacturières ; d'autres adoptent une conception plus large.

⇒ Le mot industrie est souvent utilisé de façon ambiguë : on parle ainsi de l'industrie touristique alors que le tourisme fait partie des services.

⇒ Dans un sens utilisé au XVIII^e et XIX^e siècles, l'industrie désigne l'ensemble des activités humaines qui concourent à la production et la circulation des richesses. Par exemple, J.-B. Say (1763-1832) distinguait « l'industrie agricole, l'industrie manufacturière et l'industrie commerciale » (*Traité d'économie politique*, 1803).

► **Système productif** ► **Industrialisation** ► **Industrialisation par promotion des exportations** ► **Industries industrialisantes** ► **Loi des trois secteurs** ► **Politique industrielle** ► **Secteur d'activité**

INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

► **Industrie**

INDUSTRIES INDUSTRIALISANTES

Le **concept** d'industries industrialisantes a été formulé par F. Perroux (1903-1987). Dans les années 1960, G. Destanne de Bernis s'en est inspiré pour proposer un type de stratégie de **développement autocentré**. Une telle politique repose sur le développement de quelques industries d'amont (industrie lourde, industrie des biens d'équipement) choisies en fonction de leur capacité d'entraînement

de l'ensemble de l'économie nationale dans un processus de développement.

⇒ Cette approche s'éloigne fortement d'une industrialisation centrée sur le **marché**.

► **Économie du développement** ► **Croissance déséquilibrée** ► **Effet d'entraînement** ► **Pôle de développement**

INEFFICIENCE X

► **Efficience X**

INÉGALITÉ

► **Égalité**

INFLATION

L'inflation est un processus durable de hausse cumulative du **niveau général des prix**.

► **Monnaie** ► **Cible d'inflation** ► **Courbe de Phillips** ► **Désinflation** ► **Déflation** ► **Indice des prix** ► **Monétarisme** ► **Stagflation** ► **Théorie quantitative de la monnaie**

INFLATION CONTENUE

Dans la **théorie du déséquilibre** développée par E. Malinvaud, l'inflation contenue est caractérisée par un rationnement des acheteurs (**offre insuffisante**) sur le **marché du travail** et sur le **marché des biens**. Les quantités offertes correspondent aux quantités réellement échangées. Mais il y a une pression inflationniste, et l'**inflation** est en quelque sorte contenue du fait que les **prix** sont rigides en **courte période**.

⇒ L'inflation contenue est un des trois **équilibres** avec **rationnement** définis par E. Malinvaud. Les deux autres sont le **chômage keynésien** et le **chômage classique**.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Marchés et prix** ► **Rigidité** ► **Viscosité**

INFLATION GALOPANTE

Le terme inflation galopante a été utilisé pour désigner les périodes de **taux d'inflation** à deux chiffres, par exemple dans les pays occidentaux au cours de la décennie 1970.

► **Monnaie** ► **Hyperinflation** ► **Désinflation** ► **Inflation** ► **Stagflation**

INFLATION IMPORTÉE

L'inflation importée désigne l'augmentation du **niveau général des prix** consécutive à une augmentation du coût des produits importés (matières premières notamment). Les **entreprises** répercutent ces hausses de **coût de production** sur leur **prix de vente** et l'économie risque d'entrer dans une spirale inflationniste.

► **Monnaie** ► **Compétitivité** ► **Inflation** ► **Inflation par les coûts**

INFLATION PAR LA DEMANDE

L'inflation par la demande désigne l'augmentation du **niveau général des prix** qui résulte d'une **demande globale** supérieure à l'**offre globale**. C'est

donc lorsque l'offre est insuffisamment élastique par rapport à la demande que l'inflation par la demande se manifeste.

L'augmentation de la demande peut provenir de plusieurs facteurs : augmentation autonome de la vitesse de circulation de la monnaie, entrée de devises, rapatriement de revenus en provenance du reste du monde, déficit budgétaire, déthésaurisation etc. ➔ Dans cette perspective (d'inspiration keynésienne) l'augmentation de la quantité de monnaie n'est inflationniste que lorsque l'offre n'est pas en mesure de répondre à un surcroît de demande.

► **Monnaie** ► **Inflation** ► **Inflation par la monnaie** ► **Inflation importée**

INFLATION PAR LA MONNAIE

L'inflation par la monnaie est la hausse du niveau général des prix qui résulte d'une augmentation excessive de la quantité de monnaie au regard de l'accroissement du volume de la production. Cette conception, d'inspiration monétariste, repose sur la théorie quantitative de la monnaie.

➔ Pour M. Friedman (prix Nobel 1972) : « la cause de l'inflation est partout et toujours la même : un accroissement anormalement rapide de la quantité de monnaie par rapport au volume de la production ».

► **Monnaie** ► **Inflation** ► **Inflation par la demande** ► **Inflation importée** ► **Inflation par les coûts** ► **Monétarisme** ► **Politique monétaire**

INFLATION PAR LES COÛTS

L'inflation par les coûts est la hausse du niveau général des prix qui résulte d'une augmentation des coûts de production répercutée par les entreprises sur leurs prix de vente.

L'augmentation des coûts de production peut avoir plusieurs causes. Il peut s'agir d'une inflation importée qui découle d'une hausse des prix mondiaux (l'énergie par exemple) ou des conséquences d'une dévaluation ou d'une dépréciation de la monnaie.

Il peut s'agir aussi d'une hausse des revenus des facteurs de production plus rapide que les gains de productivité.

➔ Les tenants de cette théorie ont souvent mis l'accent sur la hausse excessive des salaires. De ce fait, les politiques de désinflation des années 1980 avaient notamment pour objectif la désindexation salariale.

► **Monnaie** ► **Compétitivité** ► **Inflation** ► **Inflation par la demande**

INFLATION RAMPANTE

On appelle inflation rampante une situation de hausse durable mais modérée du niveau général des prix.

➔ Les pays de l'OCDE ont connu une telle inflation au cours des Trente Glorieuses.

➔ Certains économistes considèrent qu'une telle inflation exerce un effet stimulant sur l'activité économique, alors qu'une inflation nulle ou une déflation risquent de conduire à une récession, voire à une dépression.

► **Monnaie** ► **Inflation galopante** ► **Inflation par la monnaie** ► **Politique monétaire** ► **Régulation monopoliste**

INFLATION SOUS-JACENTE

L'inflation sous-jacente est la tendance de fond à l'augmentation des prix indépendamment des variations saisonnières, de l'impact des mesures fiscales ou des variations de prix conjoncturelles. L'inflation sous-jacente est liée à l'évolution des coûts de production et aux conditions de confrontation de l'offre et de la demande. En France, cette inflation est mesurée par un indice d'inflation sous-jacente qui est calculé à partir de l'indice des prix à la consommation, mais qui est dessaisonnalisé et qui ne prend pas en compte l'impact des mesures sur la fiscalité indirecte (hausse ou baisse de la TVA par exemple). Il exclut les prix des produits soumis à intervention de l'État (tabac, gaz, électricité) et les produits dont les prix sont très volatils (produits pétroliers, produits laitiers, fleurs, etc.).

► **État** ► **Politique économique** ► **Politique monétaire** ► **Pouvoir d'achat** ► **Correction des variations saisonnières** ► **Taux d'inflation**

INFRASTRUCTURE

Dans la théorie marxiste, l'infrastructure est la base économique d'un mode de production, c'est-à-dire la combinaison de forces productives et de rapports de production.

► **Formation économique et sociale** ► **Superstructure**

INNOVATION

L'innovation peut se définir comme une nouvelle combinaison des facteurs dans la fonction de production. Elle se traduit selon la classification de J.A. Schumpeter (1883-1950) par :

- de nouvelles techniques de production (innovation de procédés) ;
- de nouveaux biens destinés à la clientèle (innovation de produits) ;
- de nouvelles sources de matières premières ;
- de nouveaux débouchés économiques (nouveaux moyens de transport, nouvelle méthode de distribution) ;
- de nouvelles formes de gestion des entreprises, par exemple des formes de concentration nouvelles (l'émergence de trusts) ou de délocalisation, etc.

Selon J. A. Schumpeter, la dynamique de l'innovation résulte au niveau microéconomique de l'activité de l'entrepreneur qui reçoit en contrepartie un profit lié la prise de risque et à sa fonction de direction.

Au niveau macroéconomique, l'innovation détourne des facteurs de production de leur emploi habituel et conduit à un processus de destruction créatrice. La dimension discontinue des innovations (grappe d'innovations) donne à la croissance économique une allure cyclique d'autant plus marquée que l'innovation est plus importante et qu'elle conduit à une expansion monétaire cumulative à base de crédits.

➔ L'innovation doit être différenciée de l'invention. Elle concerne leur mise en valeur économique.

► **Fluctuations et crises** ► **Croissance économique** ► **Concurrence** ► **Concurrence monopolistique** ► **Cycle Kitchin** ► **Cycle Juglar** ► **Cycle Kondratieff** ► **Progrès technique** ► **Révolution industrielle**

INNOVATIONS FINANCIÈRES

Une innovation financière est la création d'un produit, d'un service ou d'un marché financier qui

n'existait pas jusque-là. Les innovations financières concernent notamment :

- l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (traitement informatique des opérations et des règlements, etc.) qui favorise l'intégration et l'interconnexion des marchés ;

- la mise en place de produits financiers nouveaux (options, produits dérivés, etc.) qui permettent aux agents économiques de se couvrir contre les risques et de diversifier la composition de leur portefeuille ;

- la création de marchés nouveaux (par exemple le Marché à terme international de France et le Marché des options négociables de Paris en France) qui favorisent la rencontre entre les agents à capacité de financement et les agents à besoin de financement.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Capital risque* ► *Globalisation financière* ► *Innovation* ► *Mutation financière* ► *Produits dérivés* ► *Règle des trois D* ► *Titrisation*

INSIDERS/OUTSIDERS (THÉORIE)

Dans la théorie des « insiders/outsideurs », développée par A. Lindbeck et D. Snower (*The Insider-Outsider Theory of Employment and Unemployment*, 1988), les insiders sont les salariés de l'entreprise et les outsiders sont les chômeurs candidats à l'embauche. Leur intégration dans les entreprises, et par conséquent leur accès à l'emploi, peut être retardé voire empêché par le comportement des insiders.

La présence de coûts de rotation de la main-d'œuvre est ici le fondement du pouvoir de négociation des insiders, qui peuvent freiner l'embauche des outsiders en refusant de coopérer avec des travailleurs nouvellement recrutés. Cela conduit à une baisse de la productivité des nouveaux arrivants, à retarder leur intégration, et donc à accroître les coûts de rotation supportés par l'entreprise. Le coût de rotation de la main-d'œuvre est donc un facteur explicatif de la rigidité salariale : si les insiders sont coûteux à remplacer, l'entreprise est incitée à leur verser des salaires plus élevés que leur productivité marginale, et surtout elle ne prend pas en considération les propositions plus basses que pourraient lui faire les chômeurs. Il y a donc une déconnexion des salaires et des interactions concurrentielles d'offre et de demande, les salaires reflétant les coûts de rotation propres à chaque entreprise et la capacité des insiders à capter ce qui est une véritable rente de situation.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

INSTITUT MONÉTAIRE EUROPÉEN

L'Institut monétaire européen (IME) était une institution temporaire créée au début de la phase II de l'union économique et monétaire (le 1^{er} janvier 1994). Les deux principales missions de l'IME étaient de renforcer la coordination entre les banques centrales et de préparer la mise en place du système européen de banques centrales (SEBC) en vue de la création de la monnaie unique. La Banque centrale européenne s'est substituée à l'IME à partir du 1^{er} juin 1998.

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ► *Zone euro*

INSTITUTION

Selon C. Ménard, une institution est « un ensemble de règles socio-historiques, mises en place dans des conditions historiques, sur lesquelles les individus ou les groupes d'individus n'ont guère de prise, pour l'essentiel, dans le court et le moyen terme. Du point de vue économique, ces règles visent à définir les conditions dans lesquelles les choix, individuels ou collectifs, d'allocation et d'utilisation des ressources pourront s'effectuer ».

Les institutions sont un cadre contraignant (normes, valeurs, pratiques, etc.) à l'intérieur duquel les individus et les groupes interagissent. Il ne faut donc pas confondre les institutions avec les mécanismes de coordination (marchés et organisations) qui fonctionnent au sein d'un cadre institutionnel déterminé.

⇒ Les marchés constituent une procédure de coordination qui ne peut fonctionner que dans un cadre institutionnel : relations de confiance, normes juridiques, tribunaux, etc.

⇒ Pour certains économistes (notamment néo-classiques), les institutions doivent être considérées comme un cadre donné, elles ne font pas l'objet d'une analyse économique mais relèvent de la sociologie et de l'histoire. Pour d'autres économistes (marxistes, régulationnistes, institutionnalistes, etc.) au contraire, les institutions sont essentielles au fonctionnement de l'économie et elles sont un objet d'étude important pour la science économique.

► *Économie des conventions* ► *Forme institutionnelle* ► *Institutionnalisation du marché* ► *Institutionnalisme* ► *Néo-institutionnalisme* ► *Normes sociales* ► *Règle* ► *Système économique*

INSTITUTIONNALISATION DU MARCHÉ

L'institutionnalisation du marché est un processus par lequel les échanges marchands (qui sont des échanges interindividuels) sont articulés à un certain nombre d'institutions.

Le concept d'institutionnalisation du marché permet de souligner que les relations marchandes ne se déroulent jamais dans un vide social. Celles-ci sont, à des degrés divers, encadrées dans des relations sociales, des règles, des normes juridiques, des conventions, sans lesquelles elles ne pourraient pas exister.

L'État peut jouer un rôle décisif dans l'institutionnalisation du marché.

► *Marchés et prix* ► *Monnaie* ► *Déréglementation* ► *Desencastrement* ► *Économie de marché coordonnée* ► *Forme institutionnelle* ► *Gouvernance mondiale* ► *Organisation* ► *Règles prudentielles* ► *Socio-économie* ► *Variété des capitalismes*

INSTITUTIONNALISME

L'institutionnalisme est un courant de l'analyse économique qui rompt avec l'approche orthodoxe en mettant l'accent sur l'action collective, sur les institutions au sein desquelles se déroule la vie économique et sociale. Ce courant d'analyse s'est développé aux États-Unis à la fin du XIX^e siècle et au début du XIX^e. Les auteurs marquants en sont Th. Veblen (1857-1929), J.R. Commons (1862-1945) et W.C. Mitchell (1874-1948). Pour ces

auteurs, une institution est un ensemble de « coutumes cristallisées », de règles (juridiques ou non), de routines. Les institutionnalistes contestent la démarche déductive et abstraite de l'économie orthodoxe, ils rendent hommage à l'école historique allemande mais ont une ambition plus théorique. Ils se sont intéressés aux pratiques de **consommation** (concept de **consommation ostentatoire** de Veblen), à l'évolution économique, à la **monnaie** comme institution, aux **crises**, à l'**entreprise**, à l'intervention réformatrice de l'État (selon Commons il faut « sauver le capitalisme en le rendant meilleur »).

► **Épistémologie économique** ► **Coordination**
► **Économie des conventions** ► **Hierarchie**
► **Institutionnalisation du marché** ► **Néo-institutionnalisme**

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

On appelle institutions financières des **entreprises** qui produisent et vendent des **services financiers** : banques, établissements de crédit non bancaires, entreprises d'investissement, entreprises d'assurance.

► **Monnaie** ► **Désintermédiation** ► **Financement de l'économie** ► **Intermédiation financière**
► **Institutions financières monétaires**

INSTITUTIONS FINANCIÈRES MONÉTAIRES

Les institutions financières monétaires (IFM) sont les **institutions financières** qui disposent d'un pouvoir de création monétaire. Au sein de la zone euro, les IFM comprennent :

- l'Eurosystème ;
- les **institutions financières**, dont l'activité consiste à recevoir des dépôts et/ou de proches substituts des dépôts et qui consentent des crédits et/ou effectuent des placements en valeurs mobilières (organismes de placements collectifs en valeurs mobilières monétaires).

► **Monnaie** ► **Banques** ► **Système financier**

INSTITUTIONS FINANCIÈRES SPÉCIALISÉES (IFS)

Les Institutions financières spécialisées sont des **établissements de crédit** auxquels l'État a confié une mission permanente d'intérêt public. Elles ne sont autorisées à pratiquer des opérations de banque que dans le cadre de leur mission. Ce sont par exemple, les sociétés de développement régional, le Crédit d'équipement des petites et moyennes entreprises etc.

► **Monnaie** ► **Banques** ► **Entreprises d'investissement** ► **Sociétés financières**

INSTITUTIONS SANS BUT LUCRATIF AU SERVICE DES MÉNAGES

Dans la **comptabilité nationale**, les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) sont des unités privées (dotées de la personnalité juridique) qui produisent des **biens** et **services** non marchands au profit des **ménages**. Leurs ressources principales proviennent de contributions volontaires effectuées par les ménages en leur qualité de consommateurs et de versements provenant des administrations publiques.

► **Comptabilité nationale** ► **Économie sociale**
► **Secteur institutionnel**

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

L'intégration économique est un processus qui conduit plusieurs économies distinctes à former un seul espace économique. Les processus d'intégration diffèrent selon les modalités :

– à partir des mécanismes de **marché** comme dans la CEE puis dans l'**Union européenne**, ou à partir d'une planification (comme ce fut le cas au sein du bloc soviétique) ;

– dans le cadre des économies de marché, on différencie d'une part l'intégration par libre-échange et le **multilatéralisme** selon les principes de l'**Accord général sur les tarifs et le commerce** (AGETAC ou GATT) puis de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) qui conduit à la constitution d'un espace mondial homogène et, d'autre part, de l'intégration par des accords régionaux, ou des accords bilatéraux.

Il existe des degrés différents dans l'intégration. B. Balassa (*The theory of economic integration*, 1961) en distingue cinq :

1. La **zone de libre-échange** où les nations conservent des barrières nationales particulières dans les échanges avec le monde extérieur à la zone.

2. L'**Union douanière** qui s'accompagne, de plus, d'un tarif extérieur commun.

3. Le **Marché commun** qui organise en plus la mobilité des facteurs de production (libre circulation des hommes et des capitaux).

4. L'**Union économique** qui complète le marché commun par une harmonisation des **politiques économiques** des pays membres.

5. L'**Union économique et monétaire** (UEM) qui ajoute une **monnaie commune**. C'est la voie choisie par l'Union européenne qui peut apparaître comme une suite logique d'approfondissements successifs depuis le **traité de Rome** jusqu'à la création d'une **monnaie unique**.

L'intégration économique peut être une fin en soi ou une étape vers une intégration politique régionale.

► **Commerce international** ► **Monnaie** ► **Avantages comparatifs** ► **Fédéralisme** ► **Optimum de second rang** ► **Zollverein**



INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

L'**intégration économique** est un processus qui conduit plusieurs **économies** à former un seul espace économique. Deux processus d'intégration sont en général opposés :

– l'un à partir d'une **planification** comme ce fut le cas dans le **Conseil d'aide économique mutuelle** (CAEM), créée en 1949 entre les pays de l'Est et l'URSS (dissolution en 1991) ;

– l'autre à partir des mécanismes de **marché**. Selon les principes de l'**Accord général sur les tarifs et le commerce** (AGETAC ou GATT) puis de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC), le jeu de la **concurrence** qui s'exerce directement au niveau mondial par l'instauration d'un **libre-échange** multilatéral, suffit à la constitution progressive d'un espace mondial homogène.

Le **régionalisme** se fonde sur des accords commerciaux qui ont une base géographique, ce qui conduit à une intégration économique plus restreinte (par exemple, la **Communauté économique européenne**) puis l'**Union européenne** (UE). La mise en place de blocs commerciaux régionaux est une tendance de l'évolution de l'économie mondiale. Il existe des différences de degrés dans l'intégration économique régionale. La classification traditionnelle de B. Belassa (1928-1991, *The theory of economic integration*, 1961) en distingue cinq :

- la **zone de libre-échange** ;
- l'**Union douanière** ;
- le **Marché commun** ;
- l'**Union économique** ;
- l'**Union économique et monétaire** (UEM).

Dans les **économies de marché**, le processus d'intégration est donc plus ou moins approfondi.

– Les accords régionaux peuvent se limiter à une zone de libre-échange. L'**Association de libre-échange de l'Atlantique Nord** (Alena) qui inclut des dispositions relatives à la libéralisation de l'**investissement** et des **services** financiers illustre cette vision de l'intégration. Il n'y est pas prévu d'évolution vers un marché commun.

L'intégration économique choisie par l'Union européenne peut apparaître comme une suite d'approfondissements depuis le **traité de Rome** (1957) jusqu'à la création d'une **monnaie unique** (1999). Ce type d'intégration peut s'appuyer sur la combinaison de certains principes plus ou moins hiérarchisés. Par exemple :

- le principe de cohésion. Grâce à des fonds structurels (**Fonds de cohésion**, **Fonds européen de développement**, **Fonds européen de développement régional** (FEDER) il s'agit de corriger les inégalités entre les différentes régions de l'Union, notamment du point de vue de la **compétitivité** et de l'**emploi** ;
- le principe de différenciation. Il est complémentaire du principe précédent en adaptant la **réglementation** et les réformes au sein de l'espace intégré selon les différences de **niveau de vie** des pays membres ;
- le principe de coopération. Il cherche à favoriser les convergences d'intérêts entre les pays dans des secteurs où existent de fortes **externalités** (par exemple à travers des programmes, du **Fonds européen d'investissement**) ;
- le principe de stabilisation. Il cherche à surmonter les chocs asymétriques entre les pays par des mécanismes de stabilisation appropriés sur des bases régionales (par exemple, à travers le **Fonds européen agricole de garantie** et le **Fonds européen agricole pour le développement rural**) ;
- le principe de **subsidiarité** ;
- le principe de cohérence. Il concerne l'articulation des réglementations régionales avec les règles multilatérales de libre-échange.

En fonction des objectifs de l'intégration économique régionale, J.-M. Siroën (2004) différencie trois modèles :

- un **multilatéralisme** régional dont le cas typique serait l'Alena, qui cherche à reproduire au niveau régional certaines modalités de l'OMC. L'Initiative de libre-échange pour les Amériques prévoyait un élargissement à certains pays d'Amérique latine ;
- une intégration confédérale : le cas typique serait le **Marché Commun Sud-américain** (Mercosur) qui autorise des exceptions dans la libéralisation interne des échanges. S'il n'impose pas les mêmes disciplines que l'Alena en matière de services et d'**investissements directs**, il prévoit un certain nombre de structures politiques et administratives intergouvernementales. Les politiques économiques sont coordonnées dans certains secteurs (agriculture et automobile) ;
- une intégration fédérative : le cas typique serait l'Union européenne. La démarche européenne s'accompagne d'une vision idéaliste d'intégration politique comme en témoignent la création d'instances supranationales, la constitution d'un droit européen, l'existence de politiques communes, d'une monnaie commune.

■ LE PROCESSUS D'INTÉGRATION ÉCONOMIQUE : APERÇU HISTORIQUE

● Au XIX^e siècle

Au cours de l'**industrialisation** du XIX^e siècle, on peut opposer les processus d'intégration régionale limités à des accords préférentiels de **libre-échange** à ceux qui évoluent vers une forme fédérative. Trois modèles de l'intégration peuvent être mis en évidence :

- le premier modèle part de l'intégration commerciale pour déboucher vers une intégration monétaire puis vers une intégration politique. L'Allemagne en est une bonne illustration. L'espace allemand vers 1820 est morcelé par la multiplicité des **monnaies**, la médiocrité des voies de communication et les douanes intérieures. La nécessité d'une union économique est perçue par les commerçants et fabricants et s'exprime dans la thèse de F. List (1789-1846) qui considère qu'une

union douanière permet la mise en place d'un **territoire économique** propice à la protection des « industries naissantes ». Les accords préférentiels de libre-échange entre la Prusse et les petites principautés enclavées dans l'espace prussien s'étendent à d'autres États de 1828 à 1833, jusqu'à la formation d'une union douanière en 1834 (le **Zollverein**) puis sur une unification politique en 1870 ;

– le deuxième modèle part de l'intégration politique pour conduire à l'intégration économique. C'est un modèle qu'illustrent les États-Unis qui s'opposent à la domination coloniale britannique. Les États du Nord et du Sud ont des vues divergentes sur l'Union. La question douanière occupe une place importante dans le débat politique. Le Nord dont l'industrialisation s'affirme, est favorable au **protectionnisme**. Le Sud connaît une forte extension du coton qui le rend plus dépendant économiquement et financièrement des pays européens. La guerre de Sécession (1861-1865) précipite des réformes institutionnelles (*Homestead Act* en 1862, *Banking Act* en 1863) renforçant l'intégration régionale. Celles-ci sont propices au développement des moyens de communication entre les États de l'Union. Cependant la question douanière reste un enjeu électoral important qu'expriment les intérêts différenciés des États sur les **droits de douane** (débat autour des tarifs Mac Kinley en 1890, Mac Dingley en 1897) ;

– le troisième modèle est représenté par la dynamique des accords préférentiels de libre-échange sans visée d'intégration régionale. Tel est le cas du Royaume-Uni et de la France qui signent un traité de libre-échange en 1860. L'application de la **clause de la nation la plus favorisée** incluse dans les accords commerciaux instaure un « désarmement tarifaire » en Europe continentale entre 1861 et 1866. Pratiquement tous les pays européens sont entrés dans ce qu'on a appelé le « réseau Cobden ». Dans ce cas, l'intégration régionale est fragile. Le libre-échange a été remis en question au cours de la « Grande Dépression » du XIX^e siècle, à l'exception du Royaume-Uni. L'intégration régionale s'est alors reportée sur les empires coloniaux malgré le poids modeste du commerce colonial (13 % des **exportations** françaises).

● L'entre-deux-guerres

À l'exception de la Belgique et du Luxembourg qui forment une union économique en 1921, les autres **économies** industrialisées (à l'économie de marché) s'orientent de façon plus marquée vers une intégration économique qui s'éloigne du multilatéralisme après la crise de 1929. L'intégration économique est surtout celles des métropoles avec leurs colonies :

– la Grande-Bretagne resserre ses liens avec le Commonwealth au sein d'une zone sterling (accords d'Ottawa en 1932) ;

– la France recentre ses échanges sur son empire colonial : alors que les exportations françaises vers l'étranger diminuent de moitié entre 1930 et 1936, les exportations françaises vers les colonies ne fléchissent que faiblement.

De leur côté, les États-Unis encouragent la création d'une zone dollar dans le continent latino-américain.

● De l'après-guerre aux années 1980

La période qui s'ouvre avec **Bretton Woods** et la création de l'AGETAC renoue avec des formes d'intégration économique libérale. Cette intégration se fait à différents niveaux.

– Le rapprochement douanier du Bénélux préparé à Londres dès 1944, est mis en place en 1948 avec des clauses de liberté de circulation des hommes, des biens et des capitaux en 1955. Il est suivi d'un traité d'union économique en 1960.

– Grâce à l'aide Marshall, les autres pays européens à économie de marché se rapprochent au sein de l'**Organisation européenne de coopération économique** (OECE en 1948) et de l'**Union européenne des paiements** (UEP, en 1950). L'acte constitutif de l'OECE prévoyait la possibilité d'unions douanières. L'AGETAC en admet la légitimité. L'**institutionnalisation** de l'intégration économique des pays d'Europe occidentale s'affirme dans la **Communauté européenne du charbon et de l'acier** (CECA, Traité de Paris 1951) pour relancer l'économie allemande et assurer les approvisionnements. Son succès a favorisé la création de la CEE et de l'Euratom le 27 mars 1957 (**traité de Rome**).

– En réaction à la création de l'OECE, l'URSS met en place le Conseil d'assistance économique mutuel (CAEM ou COMECON) en 1949 (dissous en 1991). Ce processus d'intégration politique rassemble les démocraties populaires. La *Gosbank* soviétique sert d'organisme de **crédit** aux pays membres.

– De leur côté, les 11 membres européens de l'OECE restés en dehors de ce mouvement, s'engagent dans un désarmement douanier (traité de l'**Association européenne de libre-échange** ou AELE, signé le 15 avril 1960).

Les rapports entre les régionalismes sont encadrés par certains accords : mis à part le CAEM, ils sont compatibles avec les règles de l'**Accord Général sur les tarifs et le Commerce** (AGETAC ou GATT) puis de l'**Organisation Mondiale du Commerce** (OMC). Par ailleurs, on observe un élargissement des accords régionaux.

Dès l'origine, le traité de Rome vise la création d'une union douanière avec de faibles tarifs extérieurs. La **Communauté économique européenne** (CEE) est créée en 1968. À partir de 1969,

elle devient un organisme à compétence internationale négociant au nom des États membres au sein de l'AGETAC.

Des accords sont signés avec des partenaires en développement (« système de préférences généralisées » en faveur de 91 **pays en développement**) puis avec les 46 États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (26-27 juillet 1973) ce qui a conduit aux **accords de Lomé** sur la coopération commerciale et technique et l'assistance financière (Lomé I, 1975). De plus, l'élargissement de la Communauté aux pays développés européens se concrétise le 1^{er} janvier 1973 (CEE à 9 membres incluant la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark). De nombreuses étapes permettent le passage d'une Communauté économique européenne à une **Communauté européenne** le 1^{er} novembre 1993.

● Les spécificités de l'intégration économique depuis les années 1980

La régionalisation des échanges s'accroît dans les années 1990 en multipliant la pluralité les espaces d'intégration et leurs chevauchements. Alors que l'intégration régionale concernait exclusivement dans l'Après-guerre des arrangements Nord-Nord ou Sud-Sud, on observe depuis les années 1980 des initiatives qui associent des pays du Nord à des pays du Sud : Alena, élargissement de l'Europe aux pays du Sud, **Forum de coopération économique Asie-Pacifique** (ou APEC). Cette dynamique va de pair avec la **mondialisation** de l'économie.

– L'Union européenne, l'espace le plus avancé sur la voie de l'intégration économique, demeure favorable à la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux en son sein. Au niveau mondial, elle est favorable à un libre échange organisé. Elle regroupe d'abord des pays de niveau de développement voisin avec les élargissements et les procédures d'harmonisation économique (Europe à 10 en 1981, à 12 en 1986, à 15 en 1995, à 25 en 2004, puis à 27 depuis le 1^{er} janvier 2007), la liberté de circulation des capitaux en 1989 et l'**intégration monétaire** avec le **Système monétaire européen** en 1979, puis la **monnaie unique** en 1999). Des accords avec l'**Association des Nations de l'Asie du Sud-Est** (Anase ou Asean) en 1980, avec le **Marché commun sud-américain** ou Mercosur (1995) les **accords de Cotonou** (depuis 2000) poursuivent la coopération avec les pays en développement. Les élargissements associent davantage des économies de niveaux de développement différents (les nouveaux adhérents, depuis 2004 ont un niveau de vie plus faible).

– L'Alena consacre une certaine intégration industrielle et des **flux** d'échanges qui selon certains économistes résultent des stratégies de **division internationale du travail** mises en place par les **firms transnationales** (par exemple les *maquiladoras* à la frontière américano-mexicaine).

– L'intégration de l'Amérique latine est ancienne. Elle commence dès les années 1960 et s'inscrit alors dans un modèle inspiré des analyses de la Commission Économique pour l'Amérique Latine (CEPAL). Ce « modèle cépalien » repose sur l'**industrialisation par substitution d'importation** et donc sur un volontarisme public fort. Dans cette perspective, l'intégration économique est destinée à favoriser les synergies entre les économies et repose notamment sur la mise en œuvre de grands projets communs (notamment sur le plan des infrastructures). Un tournant s'opère à partir du début des années 1980. Sous l'effet du **Consensus de Washington** et du mouvement de démocratisation, l'intégration s'inscrit de plus en plus dans une logique de **libre-échange**. Il s'agit d'une part de créer des marchés communs, d'autre part de favoriser les échanges avec les pays non membres de la zone, enfin, dans certains cas, il s'agit d'évoluer vers une union économique et monétaire. L'évolution de certaines organisations est caractéristique de cette dynamique. Par exemple la **Communauté caribéenne** (*Caribbean Community* ou CARICOM) est créée en 1973, en 1991 elle institue un tarif extérieur commun et depuis 2005 un marché unique.

Ce processus d'intégration est complexe, dans la mesure où certains pays sont membres de plusieurs unions régionales et où la composition de ces unions varie notamment sous l'effet de différents politiques. Par exemple le Venezuela a quitté la Communauté Andine des Nations en 2006.

De plus, ce processus d'intégration fait l'objet de deux projets contradictoires :

– d'une part, à l'initiative des États-Unis, un projet de Zone de Libre Échange des Amériques a été lancé en 1994 dans le but de créer une vaste zone de libre-échange de l'Alaska à la Terre de feu en excluant Cuba ;

– d'autre part, divers projets mettent l'accent sur la nécessité de favoriser une intégration de tout ou partie de l'Amérique latine, de façon autonome par rapport aux États-Unis et allant au-delà d'une simple zone de libre-échange. La création du Mercosur (1995) et la politique conduite par le Brésil depuis l'arrivée au pouvoir du président Da Silva est la manifestation la plus nette de ce second projet. Le modèle retenu est celui de l'intégration européenne, c'est-à-dire qu'il s'agit d'évoluer vers un marché commun et une monnaie unique.

Certains observateurs se demandent si les années 2000 ne marquent pas une nouvelle étape dans l'intégration en Amérique latine. Il s'agirait de développer un régionalisme post-libéral. L'intégration serait dans ce cas un instrument au service des peuples, de politiques d'inspiration socialiste et aussi un moyen de mettre définitivement en échec le projet de Zone de Libre Échange des Amériques. La création de l'Alliance Bolivarienne pour les Peuples de Notre Amérique (ALBA) est symbolique de cette nouvelle approche. L'idée a été lancée par H. Chavez, président du

Venezuela, en 2001. Chavez parle d'un projet d'intégration qui ne soit pas seulement économique, mais aussi social, politique, culturel et scientifique. Cette nouvelle union régionale est officiellement créée en 2005 par la signature à La Havane d'un « Traité commercial des Peuples » entre le Venezuela et Cuba. Un certain nombre de pays vont progressivement rejoindre l'ALBA (par exemple la Bolivie après l'élection d'E. Morales et le Nicaragua après l'élection de D. Ortega). Mais des tensions subsistent : l'Équateur a tardé à rejoindre l'ALBA parce que ce pays souhaitait que le Venezuela réintègre la Communauté Andine des Nations. Le Honduras a rejoint l'ALBA puis l'a quittée à la suite du renversement du Président Zelaya.

Cette logique ne se limite pas aux États les plus radicaux de l'Amérique Latine. Dès 2004, à l'occasion de la déclaration de Cuzco, un projet de réunion des pays membres de la Communauté Andine des Nations, du Mercosur et du Chili, du Guyana et du Surinam a été avancé. Ce projet est entré en vigueur en 2008 avec la création de l'Union des Nations Sud-Américaines (UNASUR, *Union de Naciones Suramericanas*). Ce nouvel ensemble se propose à la fois de construire une communauté économique, mais aussi une monnaie commune, une citoyenneté et un passeport commun, un parlement commun.

En Asie, l'intégration économique régionale est restée longtemps limitée. L'Association des Nations d'Asie du Sud Est (ANASE) a été créée en 1967. Elle regroupe 10 pays (dont 5 fondateurs). La Chine le Japon et la Corée du Sud ont établi en 2010 une zone de libre-échange avec les pays fondateurs de l'ANASE et en 2015 pour les autres. L'Anase +3 ambitionne de mettre en place une monnaie unique en 2025. Malgré un **régionalisme** limité, la **régionalisation** des échanges a beaucoup progressé avec l'essor économique des pays de la zone et notamment celui de la Chine. L'Asie de l'Est est donc un exemple d'intégration économique par les marchés et l'initiative privée (rôle de la diaspora chinoise notamment). Par ailleurs, l'évolution de la situation politique a permis le développement du dialogue et de la coopération entre des pays jadis fortement opposés.

La **crise financière** de 1997 marque un tournant, car elle conduit à prendre conscience du décalage entre l'intégration de la zone par les échanges (forte **croissance économique** pendant les années qui précèdent la crise) et la faiblesse des institutions régionales. Des évolutions importantes vont se produire à partir de cette époque. En 2004, par la déclaration de Dunhuang, la Chine, le Japon et la Corée du Sud affirment leur volonté de construire en Asie orientale un espace commun reposant sur « la non-violence, la symbiose et la recherche de l'harmonie ». Dès le groupe des 10 pays de l'ANASE plus les trois pays de la déclaration de Dunhuang (Groupe 10+3) va jouer un rôle de plus en plus actif. La Chine fait désormais de la coopération régionale un axe central de sa politique extérieure sur le plan politique et économique. Elle est engagée dans d'autres regroupements (avec la Russie et plusieurs autres ex-républiques soviétiques notamment). Cette coopération se traduit en 2009 par la création dans le cadre de la banque asiatique de développement, d'un fond d'urgence régional doté de 120 milliards de dollars auxquels pourraient s'ajouter 60 milliards de dollars de **swap** de **devises** proposés par le Japon aux pays manquant de liquidités pour défendre leur **monnaie**. Les États-Unis se montrent assez hostiles à cette logique d'intégration régionale et avancent pour leur part le cadre du **Forum Asie Pacifique** (*Asia Pacific Economic Coopération* ou APEC) mise en place en 1989. Il s'agit d'un accord de coopération intergouvernementale non contraignant donc l'objectif est la création d'une zone de libre-échange dans tout l'espace pacifique. Il regroupe les États-Unis, le Canada, le Mexique, la Russie, la Chine, les pays de l'ANASE, etc.

Une logique qui privilégie une intégration proprement asiatique et institutionnalisée s'oppose donc à une logique qui se limite à la mise en place du libre-échange entre pays asiatiques et non asiatiques.

On trouve par ailleurs en Asie un autre regroupement régional l'Association d'Asie du Sud pour la Coopération Régionale (ASACR) qui regroupe depuis 1985 le Bangladesh, l'Inde, le Pakistan et d'autres pays. C'est l'un des rares cadres de coopération entre les deux puissances nucléaires du sous-continent. Un Traité a été signé en 2006 dans le but d'instaurer une zone de libre-échange.

L'intégration africaine est marquée par des polarisations régionales. Certains espaces sont tournés vers le libre-échange (le libre-échange est effectif depuis 2000 dans l'Union économique et monétaire Ouest-africaine entre le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo, la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest qui regroupe 16 États dont le Nigeria, à cet objectif), d'autres visent une union douanière (la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale qui inclut le Cameroun, et le Marché Commun de l'Afrique orientale et australe), d'autres sont tournés vers la recherche et la recherche d'un développement concerté (Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Communauté de développement de l'Afrique australe qui inclut l'Afrique du Sud), d'autres ont des buts pluriels comme l'Union du Maghreb arabe. L'intégration reste néanmoins fragile. Le **nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique** (NEPAD), créé en 2001, cherche à aller dans le sens de l'ouverture du continent en favorisant les entrées de **flux d'investissements directs étrangers**, en énonçant des principes de bonne **gouvernance** (coopération régionale, meilleure gestion des **dépenses publiques**) et des objectifs politiques (paix, sécurité, démocratie, éradication de la **pauvreté**, promotion du rôle des femmes). Le rapport de la CNUCED sur l'Afrique pour 2009,

souligne les avantages de l'intégration régionale pour le développement et indique qu'il existe en Afrique 14 regroupements régionaux.

En conséquence, le régionalisme a pris une ampleur sans précédent depuis l'échec de la conférence de l'OMC à Cancun (2003). Quelque 462 accords commerciaux régionaux ont été notifiés au GATT/à l'OMC jusqu'en février 2010. Près de 40 % des échanges internationaux s'effectuent désormais dans le cadre d'accords préférentiels. La Mongolie est le seul pays à être resté à l'écart du mouvement.

L'image la plus souvent utilisée pour décrire l'enchevêtrement des arrangements régionaux est celle du bol de spaghettis. À côté des regroupements de voisinage type Union européenne (UE) ou Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay), dont les objectifs visent l'intégration régionale et la formation de zones commerciales au poids géopolitique plus lourd, la nouvelle génération d'alliances bilatérales favorise les rapprochements entre pays n'appartenant pas au même continent et d'un niveau de développement souvent inégal : les États-Unis envisagent la création d'une zone de libre-échange avec l'Égypte, le Maroc et la Jordanie. L'UE est liée par un traité semblable au Chili, au Mexique, au Liban, à l'Afrique du Sud...

■ LES THÉORIES DE L'INTÉGRATION

● L'approche classique et néoclassique : intégration par le marché et l'optimum

Selon la vision classique de la théorie des **avantages absolus** et des **avantages comparatifs**, le libre-échange doit être multilatéral pour produire des effets positifs en favorisant l'extension des marchés, la concurrence et la division du travail. Pour les auteurs classiques, les accords bilatéraux sont susceptibles de pénaliser un pays tiers plus performant. Dans cette perspective, l'intégration régionale préconisée par F. List est elle aussi critiquée.

Pour la **théorie néoclassique**, l'intégration régionale n'apparaît pas non plus comme un processus légitime. Seul le libre-échange mondial peut conduire à un **optimum de Pareto** (optimum de premier rang). Les accords régionaux préférentiels apparaissent comme un pis-aller. Mais dès lors que l'on tient compte des différences de taille des nations, l'intégration commerciale peut offrir des avantages aux petits pays. R. Mundell (*International economics*, 1968) montre qu'un processus d'intégration entre pays pauvres peut être favorable à la mobilité internationale du **capital** vers ces nations. L'apport de capitaux étrangers rapproche les dotations en capital et en **travail** des petites et des grandes nations. Les unions douanières entre pays pauvres sont donc susceptibles de créer les conditions d'une **compétitivité** internationale ultérieure.

● La théorie statique des unions douanières

La théorie des unions douanières élaborée dans les années 1950 par J. Viner (*The Customs Union Issue*, 1950) et développée par J. Tinbergen (*Customs unions : influence of their size on their effect*, 1954), J. Meade (*The Theory of Customs unions*, 1955), T. Scitovsky (*Economic theory and Western European integration*, 1958) approfondit les conditions d'un gain de bien-être. L'union douanière en instaurant un tarif extérieur commun supprime des obstacles à l'échange entre pays membres. Elle peut entraîner des **détournements de trafic** ou des **créations de trafic**. Pour qu'une union douanière soit un **optimum de second rang**, les effets de création de trafic doivent l'emporter sur les détournements d'échanges. Si les effets d'une union douanière sont *a priori* indéterminés, certains facteurs la rendent d'autant plus avantageuse que :

- le niveau initial des droits de douane est élevé (possibilités de création de trafic) ;
- le tarif extérieur commun est bas (diminution des risques de détournement de trafic) ;
- les coûts de transport sont faibles (forts gains de l'intégration) ;
- la taille de l'union est large (le grand nombre de participants favorise la création potentielle de trafic) ;
- la structure de la **production** des pays participants est proche (les possibilités de voir se créer de nouvelles spécialisations sont plus nombreuses) ;
- le commerce est déjà plus fort avec les partenaires qu'avec le reste du monde (détournement potentiel de trafic faible) ;
- la circulation des facteurs (hommes et capitaux) est élevée dans l'union (forte concurrence stimulant la spécialisation).

● L'approche dynamique des unions douanières

D'autres économistes considèrent qu'un processus d'intégration est susceptible de modifier les conditions de la **croissance économique** à travers :

- la diminution des **coûts de transaction** qui est favorable à l'extension des marchés (diminution des droits de douane, des délais en douane, harmonisation des normes techniques) ;
- les effets de taille qui permettent la réalisation d'**économies d'échelle**. Le mouvement de **concentration** des entreprises qui accompagne l'augmentation de la taille critique conduit à d'autres **gains de productivité** et à des diminutions des **coûts de production** (effets des seuils techniques, **effets d'apprentissage**, etc.) ;

– l’effet de concurrence peut s’avérer bénéfique pour le consommateur si les prix sont plus bas. L’implantation de **filiales de firmes multinationales** peut renforcer ce mouvement ;

– les **anticipations** plus optimistes des **entrepreneurs** qui soutiennent la croissance des marchés (articulation avec l’analyse keynésienne).

Cette approche dynamique de l’intégration domine les rapports sur l’approfondissement de l’intégration européenne. Le rapport Padoa-Schioppa (1987) précisait que le commerce entre pays européens relevait d’une spécialisation axée essentiellement sur les économies d’échelle. Le rapport Cecchini (*Le coût de la non-Europe*, 1988) évaluait les avantages du marché unique européen à un supplément du **Produit intérieur brut (PIB)** de l’union de l’ordre de 4.5 % et à 1.8 millions d’emplois créés. L’élargissement de 2004 a plutôt renforcé la croissance des économies de l’Est sur la période 2005-2006 (cas de la Lettonie, de la République tchèque, de la Hongrie, de la Slovaquie, de la Pologne, de l’Estonie et la Lituanie). Une dynamique d’investissements des firmes multinationales soutient la croissance et les **exportations**. Les fonds structurels de l’Union destinés à améliorer l’infrastructure contribuent au dynamisme en finançant ponts, routes ou autoroutes. La croissance profite aussi aux salariés, dont les revenus sont en forte hausse et entretiennent ainsi une forte **consommation**.

L’Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) ou les institutions internationales considèrent l’intégration économique régionale comme un moyen de démanteler les barrières douanières, de favoriser l’ancrage libéral des **politiques économiques** et de se rapprocher du multilatéralisme :

– en instaurant un espace concurrentiel, l’intégration limite le pouvoir des groupes de pression et des hommes politiques sur les politiques économiques (**subventions**, production de **biens publics**, etc.) et favorise la baisse des coûts de transaction, de négociation, de contrôle et d’accès à l’information ;

– en impulsant des relations de **confiance** elle réduit les **risques** de réversibilité des politiques commerciales, renforce la crédibilité des politiques, la prévisibilité des opérateurs et en principe, l’attractivité des capitaux.

Pour les économistes du développement de **l’école de la dépendance**, l’intégration économique régionale des pays en développement peut renforcer une voie de **développement autocentré** favorable au commerce Sud-Sud et susceptible de modifier les rapports de force internationaux. Mais cette perspective a largement été abandonnée depuis les années 1980, les expériences d’intégration régionale mises en œuvre par les pays émergents, s’inscrivent dans une logique de libre échange organisé.

Les **organisations non gouvernementales** (ONG) soulignent d’autres aspects positifs de l’intégration économique régionale :

– à travers la production des biens publics régionaux tels que les infrastructures physiques régionales (par exemple par le développement de l’énergie, l’eau et les ressources naturelles, les routes, les réseaux de télécommunication ou l’accès à Internet, etc.), des systèmes régionaux d’information et de formation, un cadre institutionnel solidaire à travers des mécanismes compensateurs des instabilités (stabilisation du change, convertibilité des monnaies, etc.) ;

– à travers un pouvoir de négociation dans les organisations internationales pour la production de biens publics globaux en parlant d’une seule voix ou en agissant en concertation par exemple au sein de l’OMC, pour la gestion de la **dette**, l’accès aux connaissances universelles, **l’aide publique au développement**.

■ DÉBATS ET ENJEUX AUTOUR DE L’INTÉGRATION ÉCONOMIQUE

● La construction européenne en débats

Les analystes tirent en général un bilan positif de la construction européenne. Cependant, l’avenir de l’Union européenne suscite de nombreux débats :

Élargissement et/ou approfondissement

L’élargissement de l’Union Européenne est apparu comme une nécessité, notamment après la chute du mur de Berlin (1989). À terme, l’élargissement à la Turquie devrait s’imposer pour manifester un refus de l’affrontement en l’Orient et l’Occident. Mais le risque c’est que cet élargissement conduise à transformer l’Europe en une vaste zone de libre-échange. La perspective de l’intégration politique risquerait alors d’être perdue. Il existe aussi un risque de voir se constituer une Europe à plusieurs vitesses. L’hypothèse d’une structure de type confédéral a été plusieurs fois évoquée. Pourtant, il serait sans doute problématique de renoncer à la construction d’une citoyenneté européenne et d’un espace public démocratique européen.

Intégration économique et intégration politique

La plupart des observateurs soulignent qu’il existe une distorsion entre le degré d’intégration économique de l’Union Européenne (et plus encore de la **zone euro** et le degré, très insuffisant d’intégration politique. La question de l’intégration politique a été posée par le **Traité Constitutionnel européen** (2004), mais ce projet a été rejeté par référendum en France et au Danemark. Le **Traité de Lisbonne** a été adopté par le **Conseil Européen** en 2007, il est entré en

vigueur le 1^{er} décembre 2009 après ratification. Il améliore les conditions de prise de décision, renforce les pouvoirs du Parlement européen, mais ne constitue pas le socle politique dont l'Europe aurait besoin compte tenu de son poids économique. La crise grecque (2009-2010) a montré la lourdeur et la lenteur des prises de décisions et l'insuffisante solidarité entre pays membres.

La règle ou le choix en matière de politique économique

En matière de politique économique l'Europe a eu tendance à privilégier les règles (notamment dans la conduite de la **politique monétaire** et à travers le **Pacte de stabilité et de croissance**). Cela résulte d'une part de l'absence d'instance de décision politique (après la crise grecque, le principe de la mise en place d'un gouvernement économique de la zone euro semble acquis) et d'autre part de divergence quant aux politiques économiques à mettre en œuvre. Compte tenu du faible niveau de fédéralisme budgétaire, les pays tendent à faire prévaloir leur propre intérêt sur l'intérêt général de l'Union.

Convergence financière et convergence sociale

L'étape essentielle la plus récente de la construction européenne est le passage à la monnaie unique. Mais ce passage à l'euro a été construit sur la base d'une **convergence** nominale (critères du Traité de Maastricht). Par contre, dans le domaine social (**emploi, revenus, protection sociale**, etc.) l'effort de convergence est beaucoup moins significatif.

● **Régionalisme et multilatéralisme sont-ils conflictuels ?**

La **Banque Mondiale** a reproché au Mercosur de pratiquer en 1996 un détournement de trafic aux dépens des pays tiers. Cela concerne notamment les exportations d'automobiles (premier poste du commerce entre les quatre pays) pour lesquelles les États membres n'auraient aucun avantage comparatif alors qu'ils ont davantage réduit les barrières entre eux qu'avec le reste du monde. Ce qui conduirait à envisager que la constitution de blocs régionaux éloigne du multilatéralisme et de la clause de la nation la plus favorisée. Mais les importations du Mercosur en provenance du reste du monde ont triplé en valeur depuis 1990, malgré les différences de tarifs.

La Communauté européenne a souvent été présentée comme nettement moins ouverte sur le reste du monde depuis le traité de Rome : la part des échanges intra-communautaires dans le PIB a doublé sur la période 1958-1990 (elle est passée de 6 % à 13,5 % entre 1960 et 1993) alors que l'ouverture de la CEE sur le reste du monde (importations ou exportations sur PIB) a baissé (les exportations extracommunautaires dans le PIB sont passées de 8,7 % à 8,5 % sur la même période). Le commerce intra-communautaire est essentiellement un **commerce intra-branche**. Si l'on ne tient pas compte des échanges intra-communautaires, le **taux d'ouverture** de l'UE est inférieur de moitié à celui de chacun des pays membres cependant, il est voisin de celui des USA et du Japon (autour de 10 %). De plus, comme la baisse du niveau de protection externe de la Communauté a été forte, le bien-être des pays tiers n'a pas vraiment été affecté par l'intégration européenne à l'exception des branches agricoles.

La constitution de blocs régionaux est une alternative aux difficultés rencontrées par l'approfondissement du multilatéralisme. L'AGETAC et l'OMC n'ont pas réussi à endiguer les barrières administratives, les accords d'autolimitation des importations etc. (**protectionnisme** non tarifaire). À l'intérieur des ensembles régionaux, l'intégration régionale s'ouvre à de nouvelles dimensions concernant les investissements extérieurs, la mobilité du travail, la protection de l'environnement, les infrastructures et la coordination des politiques et des réglementations. Mais les **firmes multinationales** ont leur logique propre qui tantôt complètent tantôt s'opposent à la logique de l'intégration régionale. Par exemple, les multinationales européennes ont des stratégies mondiales non limitées aux frontières des pays membres et la **décomposition internationale des processus productifs** (DIPP) dépasse les régionalismes en créant d'autres modalités d'intégration des économies. De plus, l'adhésion de nouveaux pays au sein d'une union douanière accroît les gains à l'intégration des pays non-membres. Cela favorise de nouvelles candidatures (théorie des dominos de Baldwin, 1992) et une dynamique de l'élargissement comme en témoigne l'Union européenne.

Cependant, les négociations bilatérales entre blocs commerciaux peuvent être plus ou moins conflictuelles comme en témoigne les différends commerciaux entre l'UE et l'Aléna. Selon P. Krugman (annexe du rapport Paddoa Schioppa, 1987), dans les négociations entre blocs régionaux, chacun tend à adopter un comportement stratégique pour orienter les **termes de l'échange** à son profit. Pour chacun des blocs régionaux, le commerce intra-zone est supérieur au commerce extra-zone, donc chaque bloc est moins dépendant du reste du monde. Les guerres commerciales sont plus agressives comme en témoigne la lutte Boeing (États-Unis) et Airbus (Europe). La difficulté de pénétration de certains marchés (caractère déloyal de la concurrence) tend à s'élargir aux comportements des consommateurs, des distributeurs, des épargnants, aux politiques agricoles (guerre de la banane, des organismes génétiquement modifiés par exemple), aux **politiques industrielles**, aux **politiques de change**, etc.

L'évolution des accords régionaux est aussi porteuse de conflits entre des voisins qui signent avec ces grands pays et d'autres qui se voient refuser de tels avantages. Ce régionalisme porteur de discriminations introduit de nouvelles tensions régionales pour certains économistes (P. Messerlin,

Th. Mayer). C'est aussi de nouvelles sources d'asymétrie entre grands et petits pays. Des concessions hors d'atteinte dans le cadre multilatéral peuvent être obtenues par les grands pays notamment dans le domaine de la **propriété intellectuelle**, et notamment sur l'accès aux médicaments. Néanmoins, pour d'autres économistes, ces accords sont aussi un moyen d'accéder aux marchés des pays riches et préparent d'autres étapes de la libéralisation et peuvent donc être un élément de construction du multilatéralisme.

► **Commerce international** ► **Mondialisation** ► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Pacte andin** ► **Protectionnisme éducatif** ► **Zones monétaires optimales**

● BENASSY-QUERE A. et COEURE B., (2010), *Économie de l'Euro*, La Découverte, « Repères ».

DEVOLUY M., (2004), *Les politiques économiques européennes*, Le Seuil, « Points ».

FARVAQUE E., (2010), *La banque centrale européenne*, La Découverte, « Repères ».

FIGLIUZZI A., (2008), *L'économie européenne*, Bréal.

HOUTEER Ch., (2007), *La construction européenne : étapes, objectifs, réalisation*, Armand Colin.

LETESSIER J.-Y., SILVANO J., SOIN R., (2008), *L'Europe économique et son avenir*, Armand Colin, « Cursus ».

MATHIEU J.-L., (2008), *L'Union européenne*, PUF, « Que-sais-je ? ».

SIROËN J.-M., (2004), *La régionalisation de l'économie mondiale*, La Découverte, « Repères ».

○ ARTUS P., BENASSY-QUERE A., (2004), « Réformer le Pacte de stabilité et de croissance », *Rapport du Conseil d'Analyse économique*, La Documentation française.

BARBIER-GRANGER A., (2008), *Intégration budgétaire européenne*, De Boeck, « LMD ».

BARTHE M.A., (2006), *Économie de l'Union européenne*, Economica

BENASSY-QUERE A., COEURE B., JACQUET P., PISANI-FERRY J., (2008), *Politique économique*, De Boeck

DEVOLUY M., FARVAQUE E., LAGADEC G., (2002), *Intégration économique européenne*, De Boeck.

DIDIER M., BENASSY QUERE A., BRANDSBOURG G., HENRIOT A., (2009), « Politique de change de l'euro », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

FAUGERE J.-P., (2002), *Économie européenne*, Presses de Sciences Po-Dalloz.

KEBABDJIAN G., (2006), *Europe et globalisation*, L'Harmattan.

KRUGMAN P., OBSTFELD M., (2009), *Économie internationale*, De Boeck.

@ Site de la Banque de France : www.banque-france.fr

Site de la Banque Mondiale : www.worldbank.org

Site du FMI : www.imf.org/external/fra/index.asp

Site de l'IFRI : www.ifri.fr

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site du CEPIL : www.cepii.fr

Site de l'OMC : www.wto.org/indexfr.htm

Site du PNUD : www.undp.org/french

Site de la CNUCED : www.unctad.org

Site du Conseil d'Analyse économique : www.cae.gouv.fr

INTÉGRATION MONÉTAIRE

L'intégration monétaire est un processus par lequel deux ou plusieurs espaces monétaires distincts tendent à n'en former qu'un seul.

Il existe des degrés et des formes diverses de l'intégration monétaire. Par exemple, on peut considérer que l'**étalon-or** réalisait une intégration monétaire au niveau mondial dans la mesure où, sous des appellations différentes, c'était l'or qui servait de **monnaie** dans différents pays. À l'inverse, la période de l'entre-deux-guerres est une période de fractionnement monétaire, les différents pays se replient sur leur zone monétaire (zone sterling par exemple) et des comportements autarciques se développent qui font obstacles à la libre **convertibilité** des monnaies. Au sein de la **Communauté économique européenne**, puis de l'**Union européenne** l'intégration monétaire s'est approfondie passant de la simple coopération au **serpent monétaire européen**, puis au **Système monétaire européen**, enfin à la **monnaie unique** qui est la forme la plus achevée d'intégration monétaire.

► **Monnaie** ► **Finances internationales**
► **Intégration économique** ► **Mondialisation**
► **Monnaie commune** ► **Zone monétaire optimale**

INTENSITÉ CAPITALISTIQUE

L'intensité capitaliste (K/L) mesure la part relative du **capital** et du **travail** dans la **combinaison productive**. On dit qu'une combinaison productive est capitaliste lorsqu'elle utilise relativement plus de **capital** que de **travail**.

⇒ L'intensité capitaliste est souvent considérée comme fixe en courte période mais variable en longue période.

► **Capital et investissement** ► **Croissance économique** ► **Progrès technique** ► **Régime d'accumulation** ► **Théorie néoclassique**

INTENSITÉ DE LA PAUVRETÉ

L'intensité de la pauvreté est une mesure de la **pauvreté** à partir de l'écart relatif entre le **niveau de vie médian** des personnes considérées comme **pauvres** et le **seuil de pauvreté**. Il est calculé de la manière suivante : (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté.

► **Protection sociale** ► **Revenus** ► **Besoin**
► **Développement humain** ► **Médiane** ► **Pauvreté monétaire** ► **Pauvreté humaine**

INTÉRESSEMENT

L'intéressement est un dispositif de partage des profits institué en France en 1959, pour les entreprises de plus de 50 salariés dégageant un bénéfice fiscal suffisant. Il a été prolongé par la participation des salariés au bénéfice des entreprises en 1967 qui est alors devenue obligatoire pour ces entreprises. Des dispositifs spécifiques d'épargne salariale ont été créés pour en recueillir les sommes et bénéficier d'abondements directs des entreprises (plan d'épargne Entreprise en 1957, Plan d'épargne interentreprises en 2001, Plan d'épargne Retraite Collectif en 2003).

► Revenus ► Capital et investissement ► Excédent brut d'exploitation ► Partage de la valeur ajoutée ► Profit

INTÉRÊT

L'intérêt est la rémunération d'un prêt. L'intérêt est donc un flux de revenu qui dépend du montant du prêt et du niveau du taux d'intérêt. Par exemple une obligation est émise à un certain taux d'intérêt qui détermine le montant de l'intérêt perçu par l'obligataire.

⇒ Il ne faut pas confondre l'intérêt qui est un revenu et le taux d'intérêt qui est un prix.

► Monnaie ► EONIA ► Marché des capitaux
► Structure par terme des taux d'intérêt ► Taux de l'argent au jour le jour

INTERMÉDIATION DE BILAN

► Intermédiation financière

INTERMÉDIATION DE MARCHÉ

► Intermédiation financière

INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

L'intermédiation financière est l'activité qui consiste pour les institutions financières :

– à assurer la satisfaction du besoin de financement des agents économiques qui souhaitent se procurer des capitaux ;

– à permettre aux agents à capacité de financement d'effectuer le placement de leur épargne.

⇒ Il existe deux types d'intermédiation financière :

– l'intermédiation de bilan, dans laquelle l'institution financière devient créancière de l'agent qui emprunte et débitrice de l'agent qui effectue un placement ;

– l'intermédiation de marché, dans laquelle l'institution financière se contente de mettre en relation les opérateurs (par exemple en plaçant auprès de sa clientèle des actions, des obligations ou des billets de trésorerie).

► Monnaie ► Banque ► Désintermédiation
► Etablissement de crédit ► Financement intermédié ► Financement direct ► Marché des capitaux ► Taux d'intermédiation

INTERNALISATION

L'internalisation désigne, pour une firme, l'action qui consiste à « faire », plutôt que « faire faire », c'est-à-dire à coordonner les activités en son sein au

moyen de la hiérarchie, plutôt que d'avoir recours au marché.

Pour le néo-institutionnalisme, l'internalisation résulte d'un arbitrage entre les coûts de transaction et les coûts d'organisation, elle dépend aussi de l'existence d'actifs spécifiques. Par exemple, une entreprise peut choisir d'internaliser ou d'externaliser ses activités d'entretien, de formation, de comptabilité, etc.

► Entreprise ► Externalisation ► Firma
multinationale ► Frontière de la firme

INTERNATIONALISATION DE LA PRODUCTION

L'internationalisation de la production est le processus qui conduit à dépasser le cadre économique national pour organiser la production directement au niveau mondial (sous-traitance, filiale atelier, filiale relais...).

⇒ L'internationalisation de la production s'articule à la croissance du commerce mondial et à la globalisation financière dans le cadre de la mondialisation.

► Commerce international ► Décomposition internationale des processus productifs (DIPP)
► Firma multinationale ► Internationalisation du capital

INTERNATIONALISATION DES ÉCONOMIES

L'internationalisation des économies désigne un processus conduisant à l'intensification des échanges de biens et services entre États nationaux. L'internationalisation relie des marchés nationaux qui possèdent des caractéristiques différentes, notamment en ce qui concerne la réglementation.

► Commerce international ► Globalisation
► Internationalisation de la production

INTERNATIONALISATION DU CAPITAL

L'internationalisation du capital est une expression utilisée par les auteurs marxistes pour désigner le processus de diffusion mondiale du mode de production capitaliste (MPC).

► Mondialisation ► Internationalisation de la production ► Firma multinationale
► Globalisation financière

INTERVALLE INTERCENTILE

► Intervalle interquantile

INTERVALLE INTERDÉCILE

► Intervalle interquantile

INTERVALLE INTERQUANTILE

Un intervalle interquantile est un indicateur de dispersion qui mesure la différence entre le dernier quantile et le premier quantile.

On peut ainsi calculer un intervalle interquartile en faisant la différence entre le troisième quartile et le premier : $Q_3 - Q_1$, un intervalle interdécile en fai-

sant la différence entre le neuvième décile et le premier : $D_9 - D_1$, un intervalle intercentile en faisant la différence entre le dernier centile et le premier : $C_{99} - C_1$.

Avec les intervalles interquartiles, on perd de l'information, mais on gagne en homogénéité : l'intervalle interquartile contient 50 % des informations, l'intervalle interdécile 80 % et l'intervalle intercentile 98 %.

⇒ Le recours aux intervalles interquartiles en statistique descriptive permet d'écarter de l'analyse les valeurs extrêmes d'une série.

INTERVALLE INTERQUARTILE

▷ Intervalle interquartile

INTERVENTIONNISME

L'interventionnisme est une doctrine économique favorable à l'intervention de l'État dans l'économie.

► État ► État-Gendarme ► État minimal ► État-Providence ► État social ► Théorie keynésienne ► Variété des capitalismes

INTRANT (INPUT)

Un intrant est un élément qui entre dans le processus de production. Par exemple, les matières premières, les consommations intermédiaires sont des intrants.

► Système productif ► Facteur de production ► Fonction de production ► Extrant ► Tableau Entrées-Sorties

INVESTISSEMENT

L'investissement est un flux qui permet d'accroître ou de renouveler un stock de capital. Investir c'est, pour une entreprise ou un pays, augmenter, le stock des moyens de production (machines, équipements de tous types) et développer les infrastructures, l'acquisition de connaissances et la formation des hommes (on peut donc prendre donc en compte l'investissement immatériel). Mais le terme investissement concerne le plus souvent le seul capital fixe : investir c'est alors créer ou acquérir des biens de production ou d'équipement.

La comptabilité nationale définit un agrégat, la formation brute de capital fixe (FBCF), qui permet de quantifier l'effort d'investissement des différents secteurs institutionnels. Au sein de cet agrégat, l'investissement immatériel est très faiblement pris en compte.

L'effort d'investissement de la nation est mesuré par le taux d'investissement.

⇒ Il ne faut pas confondre l'investissement avec la consommation intermédiaire, la consommation effective des ménages ou avec un placement.

► Capital et investissement ► Entreprises ► Marchés et prix ► Mondialisation ► Anticipation ► Augmentation de capital ► Consommation de capital fixe ► Désinvestissement ► Effet de levier ► Modèle accélérateur-profit ► Multiplicateur d'investissement ► Profit ► Productivité marginale du capital ► Profitabilité ► Progrès technique ► Q de Tobin ► Rentabilité ► Taux d'actualisation ► Taux d'intérêt ► Valeur ajoutée

INVESTISSEMENT AUTONOME

L'investissement autonome est un investissement qui est indépendant des variations de la demande. On range dans cette catégorie :

– les programmes d'investissements publics contra cycliques ;
– les investissements liés aux grands programmes d'équipement à long terme visant à accroître l'efficacité et la compétitivité de l'économie nationale ou les investissements stratégiques des entreprises privées ;
– des investissements liés à la mise en œuvre de l'innovation (construction de laboratoires).

► Capital et investissement ► Politique économique ► Multiplicateur d'investissement ► Investissement induit

INVESTISSEMENT DE CAPACITÉ

L'investissement de capacité est un investissement qui permet d'accroître la production (par exemple construction de nouvelles unités de production). Il conduit le plus souvent à des créations d'emplois.

⇒ L'opposition entre les investissements de capacité et les investissements de productivité doit être nuancée puisque les investissements de capacité s'accompagnent en général d'un rajeunissement et d'une modernisation de l'outil de production conduisant à des gains de productivité.

► Capital et investissement ► Investissement de remplacement ► Investissement de productivité

INVESTISSEMENT DE FORME

Le concept d'investissement de forme constitue une extension du concept d'investissement. Il désigne les dépenses qui visent à fixer des formes sociales assurant des relations stables au sein d'un système ou d'un sous-système économique.

Certains économistes et sociologues (L. Thévenot, L. Boltanski, A. Desrosières, O. Favereau...), considérant que le marché n'est pas le seul instrument de régulation sociale, insistent sur le rôle joué par les « formes » qui peuvent être aussi bien des objets techniques que des règles, des conventions ou des catégories cognitives (nomenclature socioprofessionnelle).

Ainsi les dépenses consenties par une entreprise pour aboutir à un accord avec son personnel (conventions collectives, règlement intérieur) lui évitent ultérieurement les inconvénients et les coûts liés à une relation instable ou mal définie. De même les dépenses effectuées pour établir et diffuser une nomenclature sont sources à terme de gain de temps et de réduction des coûts d'information.

► Capital et investissement ► Économie des conventions

INVESTISSEMENT DE PORTEFEUILLE

L'investissement de portefeuille est une prise de participation dans le capital social d'une entreprise qui, selon la définition du Fonds monétaire international (FMI), « n'a pas en général pour but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise ou d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'entreprise ».

⇒ Ne pas confondre avec l'investissement direct et avec un portefeuille de titres.

⇒ L'investissement de portefeuille répond en général à des motifs de **placement**. Mais le seuil permettant de le distinguer de l'investissement direct est variable selon les législations nationales. Pour les comparaisons internationales, le seuil adopté par le FMI est une prise de participation inférieure à 10 % du **capital social** d'une entreprise.

► *Capital et investissement* ► *Balance des paiements* ► *Investissement direct* ► *Investisseur institutionnel*

INVESTISSEMENT DE PRODUCTIVITÉ

L'investissement de productivité est un **investissement** qui a pour objectif une réduction des coûts de **production** pour une capacité inchangée. En font partie tous les investissements qui ont pour but d'économiser les **facteurs de production** : **travail**, **capital**, **ressources naturelles**.

L'investissement de productivité est donc un investissement de rationalisation et de modernisation. Il se traduit souvent (mais pas toujours) par des suppressions d'**emplois** à court terme. À long terme, il permet une amélioration du **niveau de vie**.

► *Capital et investissement* ► *Gains de productivité* ► *Investissement de capacité* ► *Investissement de remplacement* ► *Productivité* ► *Progrès technique*

INVESTISSEMENT DE REMPLACEMENT

L'investissement de remplacement désigne un **investissement** destiné à compenser le déclassement d'un matériel usé ou obsolète (soit la consommation annuelle de capital fixe).

⇒ En **comptabilité nationale**, les investissements de remplacement sont, par convention, mesurés par les amortissements.

► *Capital et investissement* ► *Investissement brut* ► *Investissement net* ► *Obsolescence*

INVESTISSEMENT DIRECT

L'investissement direct désigne la création ou la prise de contrôle majoritaire d'une **entreprise** existante.

Les investissements directs à l'étranger (IDE) sont enregistrés dans la **balance des paiements**.

► *Capital et investissement* ► *Investissement de portefeuille*

INVESTISSEMENT DIRECT À L'ÉTRANGER

L'investissement direct à l'étranger (IDE) peut se définir comme une opération par laquelle un investisseur basé dans un pays (pays d'origine) acquiert un **actif** dans un autre pays (pays d'accueil) avec l'intention de le gérer.

Il recouvre trois formes d'opérations :

- la participation au **capital** (par **fusion**, acquisition ou création de nouvelles installations) à un niveau suffisant pour pouvoir exercer un contrôle ;
- le réinvestissement sur place des **benefices** d'une filiale implantée à l'étranger ;
- les prêts à court ou à long terme réalisés entre la **société mère** et sa filiale.

Le seuil de contrôle est difficile à définir : la Banque de France, conformément aux décisions du **Fonds monétaire international** (FMI), considère qu'il y a **investissement direct** lorsque l'**investisseur** contrôle 10 % ou plus du capital de l'**entreprise** dont il a acquis les **actions**.

⇒ Ne pas confondre avec **investissement de portefeuille**.

► *Commerce international* ► *Mondialisation* ► *Firme multinationale* ► *Internationalisation du capital*

INVESTISSEMENT EN CAPITAL HUMAIN

► *Capital humain*

INVESTISSEMENT IMMATÉRIEL

L'investissement immatériel désigne selon l'**Organisation de Coopération et de développement économique** (OCDE) des dépenses de services qui doivent améliorer la capacité de **production** ou l'efficacité de l'**entreprise**.

Le ministère de l'Industrie retient spécialement :

- les dépenses de recherche-développement ;
- les dépenses de formation du personnel ;
- certaines dépenses de marketing (*marketing*) et de publicité ;
- les dépenses de logiciels, de prospection, etc.

⇒ La **comptabilité nationale** adopte une conception restrictive de l'investissement immatériel (achat de logiciels destinés à être utilisés dans la production pendant plus d'un an, dépenses de prospection minière) pour l'évaluation de la **formation brute de capital fixe** (FBCF). Les autres éléments parfois qualifiés d'investissement immatériels (mecatique, publicité, etc.) sont classés dans les **consommations intermédiaires**.

► *Capital et investissement* ► *Investissement productif*

INVESTISSEMENT INDUIT

L'investissement induit est un **investissement** effectué en relation avec l'accroissement constaté ou anticipé de la demande. C'est cette catégorie d'investissement qui intervient dans le mécanisme de l'**accélérateur**. On le distingue de l'**investissement autonome**.

► *Capital et investissement* ► *Politique économique* ► *Théorie keynésienne* ► *Investissement autonome*

INVESTISSEMENT MATÉRIEL

L'investissement matériel est un type d'**investissement** qui concerne l'acquisition de **biens de production** physiques : terrains, construction, machines, outillage. Cette catégorie d'investissement correspond à une partie seulement des **immobilisations des entreprises**.

► *Capital et investissement* ► *Investissement immatériel* ► *Investissement productif*

INVESTISSEMENT NON PRODUCTIF

L'investissement non productif est l'**investissement** en logement et en équipement sociaux.

► *Capital et investissement* ► *Formation brute de capital fixe (FBCF)* ► *Investissement productif* ► *Taux d'investissement* ► *Investissement immatériel*

INVESTISSEUR

Un investisseur opère des **placements** sur les **marchés financiers**. La prise de position d'un investisseur dépend de ses prévisions d'évolution du **marché**. Son comportement peut relever de la **spéculation**, de la **couverture**, de l'**arbitrage** pour exploiter les **déséquilibres** de marché.

⇒ En économie, le terme **investissement** désigne l'acquisition d'un capital productif. En conséquence, le terme investisseur est en toute rigueur impropre puisqu'il concerne un **placement**.

► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ► *Formation brute de capital fixe (FBCF)* ► *Investissement productif* ► *Taux d'investissement* ► *Investissement immatériel*

INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS

Les investisseurs institutionnels (parfois surnommés « **zinzins** ») sont des **institutions financières** qui collectent l'**épargne** des **ménages** et font des **placements financiers**, ce qui contribue à satisfaire les **besoins de financement** des **entreprises** et de l'**État**. Les **organisations** de **placement collectif** de **valeurs mobilières** (OPCVM), les **fonds de pension**, les **compagnies d'assurance**, etc. sont des investisseurs institutionnels. Dans le cadre de la **mutation financière**, les investisseurs institutionnels jouent un rôle de plus en plus important sur les **marchés financiers**.

Si les ménages placent souvent leur épargne par l'intermédiaire des investisseurs institutionnels plutôt que de gérer directement leurs portefeuilles, c'est que les « **zinzins** » gèrent des capitaux importants ce qui leur permet de diversifier les **risques**, de collecter de l'**information** et de recruter des experts : ils réalisent donc des **économies d'échelle**.

⇒ En toute rigueur, l'emploi du terme « **investisseurs** » (bien que consacré par l'usage) est impropre, les institutions financières concernées ne réalisent pas des **investissements** mais des **placements**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Bourse des valeurs* ► *Capitalisme actionnarial* ► *Financiarisation* ► *Gouvernement d'entreprise* ► *Valeurs mobilières*

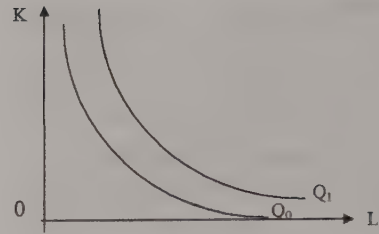
IS-LM

► *Schéma IS-LM*

ISOQUANT

Un isoquant (ou courbe d'isoproduit) est une courbe indiquant l'ensemble des combinaisons de **capital** (K) et de **travail** (L) qui, pour un état donné des techniques, permettent de produire une même quantité (Q) de produit.

Il y a une infinité d'isoquants, chacun correspondant à un niveau de **production** différent, qui est d'autant plus élevé qu'on s'éloigne de l'origine des axes.



► *Marchés et prix* ► *Équilibre du producteur*

JEUX RÉPÉTÉS

► *Théorie des jeux*

JOINT VENTURE

► *Co-entreprise*

JUGLAR (CYCLE)

► *Cycle Juglar*

JUNK BOND

► *Obligation de pacotille*

JUSTICE COMMUTATIVE

La justice commutative correspond à l'idée d'**égalité** des droits. C'est l'égalité arithmétique chez Aristote. Par exemple dans un **échange libre**, lorsque les deux participants acceptent d'échanger une certaine quantité du bien A contre une certaine quantité du bien B, la justice commutative est assurée : l'échange se fait « à l'équivalent ». La théologie médiévale, lorsqu'elle avance les concepts de « juste prix » et de « juste salaire » fait référence à la justice commutative.

► *Revenus* ► *Protection sociale* ► *Justice corrective* ► *Justice distributive*

JUSTE À TEMPS

Le « juste-à-temps » (*just in time*) est un mode d'organisation et de gestion de la production dans l'industrie qui cherche à accroître la **productivité** d'une **entreprise** par la réduction des **gaspillages**, en particulier ceux liés à la gestion des **stocks** dans les différentes étapes de la **production**. Le « juste-à-temps » s'inspire des travaux de l'ingénieur japonais T. Ohno (1912-1990) qui, constatant le grand nombre de **gaspillages** dans la fabrication d'une automobile, en avait recherché les causes afin de les éliminer.

Le mode de gestion « juste-à-temps » se différencie de la **production de masse** qui, cherchant à réaliser des **économies d'échelle**, conduit à la production d'une grande quantité de biens qui sont ensuite entreposés en attendant d'être vendus. La production « juste-à-temps » ne démarre que lorsqu'une commande est enregistrée, ce qui déclenche le processus de production. Les besoins en matières premières, pièces détachées et autres intrants sont transmises en amont du processus productif. La production donne lieu à une recherche systématique de la réduction des **gaspillages**, tels que l'attente des opé-

rateurs, le transport de pièces, les stocks divers (matières premières, de pièces, de produits semi-finis, finis), les retouches et les produits non conformes, etc. La production « juste-à-temps » est aussi une production « à flux tendus » où la durée des différentes étapes du processus productif est réduite à son minimum et où la recherche de la qualité maximale conduit à la recherche du « zéro défaut ».

► **Entreprise** ► **Coûts de production** ► **Fordisme**
 ► **Organisation du travail** ► **Taylorisme**
 ► **Toyotisme**

JUSTICE CORRECTIVE

La justice corrective peut s'entendre en deux sens :

– d'une part le terme peut désigner le fait que la puissance publique assure le respect par tous des « règles de juste conduite » et sanctionne les contrevenants ;

– d'autre part, le terme peut désigner la **redistribution** organisée par l'État lorsqu'on considère que la répartition des revenus (et/ou des patrimoines) qui découlent des mécanismes de marché n'est pas conforme à tel ou tel principe de justice adopté par les pouvoirs publics. La création du **revenu minimum d'insertion** en France (1988) relève de la justice corrective.

► **Revenus** ► **Protection sociale** ► **Égalité** ► **Équité**
 ► **État-Providence** ► **Justice commutative** ► **Justice distributive**

JUSTICE DISTRIBUTIVE

La justice distributive correspond chez Aristote à l'égalité proportionnelle, c'est-à-dire que chaque individu a droit à une rémunération qui est proportionnelle à sa contribution à la production. Par exemple, à qualification égale, un individu qui travaille huit heures a droit à un salaire deux fois plus élevé qu'un individu qui travaille quatre heures. De même, la revendication : « à travail égal salaire égal » (qui implique « à travail inégal, salaire inégal ») relève de la justice distributive. La rémunération des facteurs de production à leur productivité marginale, proposée par la théorie néoclassique, est conforme à la justice distributive.

► **Revenus** ► **Protection sociale** ► **Justice commutative** ► **Justice corrective**

JUSTICE SOCIALE

Selon Aristote « tous les hommes sont d'avis que le juste consiste dans une certaine égalité ». Toute la question est de savoir de quelle égalité il s'agit : égalité devant la loi ? Égalité des chances ? Égalité des situations ? Égalité des patrimoines ou des revenus ? Il existe donc divers « principes de justice » au regard desquels telle ou telle situation sera jugée socialement juste ou injuste.

⇒ J. M. Keynes, par exemple, considérerait que si une certaine inégalité est inévitable et sans doute utile (comme incitation à l'effort), la situation qu'il observait à son époque était caractérisée par une inégalité excessive : la justice sociale impliquait donc, de ce point de vue, de réduire les inégalités (*Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, 1936).

⇒ La *Théorie de la justice* de J. Rawls (1971) propose une théorie de la « justice comme équité » qui

s'efforce d'être compatible avec la pluralité des conceptions du bien à partir de deux principes de justice :

– les individus doivent bénéficier d'un droit égal pour tous aux libertés de base (liberté d'expression, liberté d'aller et de venir, liberté religieuse etc.) ;

– les inégalités sociales doivent être attachées à des positions ouvertes à tous dans des conditions de « juste égalité des chances » et ces inégalités doivent être au plus grand avantage des membres les plus défavorisés de la société.

⇒ Pour F. Hayek, au contraire, l'idée de justice sociale est vide de sens et constitue un mirage (*Le mirage de la justice sociale*, 1976).

⇒ Pour A. Sen (prix Nobel 1998), la justice sociale doit viser à l'égalité des **capacités**. En effet, l'égalité des revenus n'assure pas l'égalité de l'accès aux biens et aux libertés entre des individus qui ont des caractéristiques différentes. Par exemple, il ne serait pas conforme à la justice sociale d'attribuer le même revenu à un individu valide et à un individu handicapé car ils n'auraient pas les mêmes capacités.

► **Revenus** ► **Protection sociale** ► **Justice commutative** ► **Justice corrective** ► **Justice distributive**

KEYNÉSIANISME DE LA SYNTHÈSE

► **Synthèse néoclassique**

KITCHIN (CYCLE)

► **Cycle Kitchin**

KONDRATIEV (CYCLE)

► **Cycle Kondratiev**

KRACH

On parle de krach pour désigner un effondrement des cours sur un marché (marché boursier, marché immobilier, marché des changes, etc.). On a, par exemple, assisté à un krach boursier en octobre 1929 à New York. Un krach boursier peut conduire à un retournement de la conjoncture ou à une crise financière et économique qui débouche sur une récession ou une dépression.

► **Fluctuations et crises** ► **Bourse des valeurs**
 ► **Crise économique** ► **Crise des subprimes** ► **Cycle économique** ► **Cycle Juglar** ► **Cycle Kitchin** ► **Cycle Kondratiev**

LETTRE DE CHANGE

La lettre de change est un titre de créance qui peut circuler par endossement et qui sert de support à des opérations de crédit.

Par exemple, un industriel A qui livre des marchandises à un commerçant B, accepte en contrepartie une lettre de change au terme de laquelle la banque C paiera dans 90 jours le montant de la dette de B à l'égard de A. A est le « bénéficiaire » de la lettre de change, B est le « tireur » et la banque C est le « tiré ».

⇒ Si A souhaite obtenir des liquidités avant l'échéance, il peut mobiliser sa lettre de change auprès d'une banque : c'est une opération d'escompte.

► Monnaie ► Effet de commerce ► Monétisation de créance ► Titrisation

LEVERAGE BUY OUT (LBO)

Un Leverage buy out (LBO) est un montage juridico-financier de rachat d'entreprise en minimisant l'apport de fonds propres grâce au recours à l'endettement avec un fort effet de levier.

Une société holding (les repreneurs) acquiert la majorité du capital d'une société cible en contractant un crédit bancaire et en émettant des obligations souscrites en général par un fonds de capital-investissement.

L'effet de levier (*leverage*) est financier (l'emprunt sera remboursé par les résultats de la société cible grâce à une remontée des dividendes) et fiscal (déduction des intérêts d'emprunt de l'impôt sur les bénéfices). Au bout de quelques années, la société cible est revendue ou introduite en bourse avec des plus values pour les actionnaires.

Les LBO sont controversés : pour certains, ils peuvent participer à l'amélioration de la gouvernance d'entreprise et du chiffre d'affaires, pour d'autres, les LBO profitent seulement de l'abondance de liquidité pour réaliser des profits au détriment de l'emploi et des autres parties prenantes. La crise des subprimes a affaibli leur dynamisme.

► Entreprise ► Finances internationales
► Mondialisation ► Système productif
► Concentration ► Globalisation financière
► Gouvernance mondiale ► Capital risque

LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Le libéralisme économique est une doctrine économique qui considère que la régulation par le marché est la meilleure modalité de gestion de l'économie. Le libéralisme repose aussi sur l'affirmation de la souveraineté individuelle et sur la méfiance ou l'hostilité à l'égard de l'intervention de l'État.

⇒ Il existe de nombreuses variantes du libéralisme. Certains libéraux se déclarent favorables à une certaine intervention économique de l'État et à une redistribution des revenus. D'autres sont au contraire favorables à un État minimal et à une généralisation des mécanismes de marché (par exemple pour résoudre les problèmes de sécurité ou de justice sociale).

⇒ Il ne faut pas confondre le libéralisme en tant que doctrine économique avec la théorie classique ou avec la théorie néoclassique.

⇒ Il ne faut pas confondre le libéralisme économique et le libéralisme politique. Le libéralisme politique est une doctrine qui accorde la primauté aux libertés individuelles et aux droits civiques. Il s'oppose donc au conservatisme. C'est pourquoi aux États-Unis un libéral se situe à la gauche de l'échiquier politique. À l'origine le libéralisme politique et le libéralisme économique sont liés. Mais on constate aujourd'hui que, chez certains responsables politiques, le libéralisme économique s'articule au conservatisme politique, alors que certains défenseurs du libéralisme politique sont favorables à l'interventionnisme économique de l'État.

► État ► Concurrence ► Défaillance du marché
► Économie de marché ► Équilibre général ► Main invisible ► Marché autorégulateur ► Marché efficient ► Optimum de Pareto

LIBÉRALISME ÉGALITAIRE

Le terme libéralisme égalitaire est utilisé pour désigner la conception de la justice sociale de J. Rawls (1921-2002). La conception de Rawls est libérale dans la mesure où il accorde la priorité à la possession par les individus d'un ensemble de libertés de base (liberté de conscience, d'expression, droit d'aller et de venir, etc.). Elle est égalitaire dans la mesure où ne sont légitimes à ses yeux que les inégalités qui sont à l'avantage des membres les plus défavorisés de la société.

► Revenus ► Protection sociale ► Capabilités
► Égalité ► Équité

LIBERTARIENS

Les libertariens constituent un courant économique (actif surtout aux États-Unis) qui défend un libéralisme radical. Ils sont notamment favorables à un État minimal et proposent une gestion par le marché non seulement des biens collectifs et des externalités, mais aussi des fonctions régaliennes de l'État (police, justice, etc.).

► Capitalisme ► Doctrine économique ► Droits de propriété ► Libéralisme économique ► Libre échange

LIBRE ÉCHANGE

Le libre-échange est une politique commerciale qui vise à réduire tous les obstacles à la circulation internationale des biens et des services.

► Commerce international ► Intégration économique ► Accord général sur les tarifs et le commerce ► Avantages absolus ► Avantages comparatifs ► Contingentement ► Discrimination non tarifaire ► Droits de douane ► Organisation mondiale du commerce ► Spécialisation économique internationale

LIFFE

Le *London International Financial Future Exchange* est le marché à terme des instruments financiers de Londres. En décembre 2001, à la suite d'une offre publique d'achat (OPA) amicale, le LIFFE est passé sous le contrôle d'Euronext.

► Finances internationales ► Marché à terme
► Marché à terme international de France
► Produit dérivé

LIQUIDATION

► Faillite

LIQUIDITÉ

La liquidité est la caractéristique d'un actif qui peut être transformé rapidement et sans coût de transaction en monnaie. La monnaie au sens strict (agrégat monétaire M 1) est donc la liquidité par excellence, les autres actifs étant plus ou moins liquides.

⇒ On parle de la liquidité des banques pour désigner leurs disponibilités en monnaie Banque centrale. Une banque en situation d'illiquidité est donc conduite à se refinancer, soit sur le marché interbancaire soit auprès de la Banque centrale.

► **Monnaie** ► **Accord de pension** ► **Politique monétaire** ► **Politique monétaire non conventionnelle** ► **Refinancement bancaire**

LIQUIDITÉS INTERNATIONALES

Les liquidités internationales sont constituées par l'ensemble des disponibilités (droits de tirage spéciaux, monnaies de réserve, crédits internationaux aisément mobilisables...) dont disposent les banques centrales pour régler le déficit éventuel de la balance des paiements et pour intervenir sur le marché des changes.

► **Finances internationales** ► **Marché monétaire** ► **Monnaie internationale** ► **Politique de change**

LOGEMENT (SERVICE DE)

Dans la comptabilité nationale, l'usage d'un logement est un service qui est :

- marchand si le producteur (le propriétaire) le loue à un consommateur (l'occupant) le loyer mesure le prix de ce service ;

- non marchand si le propriétaire est l'occupant. Dans ce cas, le service de logement est évalué par un loyer fictif qui vient en réduction des dépenses du ménage.

► **Consommation et épargne** ► **Épargne non financière** ► **Patrimoine** ► **Production marchande** ► **Production non marchande**

LOI

Une loi est, selon la formule de Montesquieu, une relation nécessaire qui découle de la nature des choses. On dira qu'une loi est :

- universelle, lorsque la relation qu'elle met en évidence entre deux variables est toujours vraie ;

- conditionnelle, lorsqu'elle n'est vraie que dans certaines conditions. Par exemple, pour K. Marx (1818-1883) une loi économique n'est vraie que pour un mode de production donné ;

- tendancielle, lorsque la relation que l'on formule est vraie sur la longue période mais est susceptible de connaître des contre tendances à moyen terme ou en courte période.

En physique comme en sciences sociales, on formule surtout aujourd'hui des lois statistiques ou probabilistes du type : « si l'événement A se produit, alors, il y a x % de chances que l'événement B se produise ».

⇒ Il ne faut pas confondre les lois scientifiques dont il est question ici et les lois au sens juridique. Les premières visent à rendre compte de la réalité par une analyse positive. Les secondes sont des règles édictées par la puissance publique.

► **Épistémologie économique** ► **Baisse tendancielle du taux de profit** ► **Loi d'Okun** ► **Loi de Gresham** ► **Loi de Walras** ► **Loi de Wagner** ► **Loi des débouchés** ► **Positivisme**

LOI ANTITRUST

Une loi antitrust est une disposition législative qui interdit les ententes entre firmes dès lors qu'elles visent à restreindre la concurrence (partage des marchés, accord sur les prix, etc.). Il s'agit d'éviter que des comportements de collusion ne conduisent les entreprises membres du trust ou du cartel à exercer un pouvoir de marché trop important. L'un des

premiers exemples de loi anti-trust est le Sherman Act adopté aux États-Unis en 1890.

► **Marchés et prix** ► **Concurrence imparfaite** ► **Monopole** ► **Oligopole** ► **Politique de la concurrence**

LOI D'AIRAIN DES SALAIRES

La loi d'airain des salaires, formulée par F. Lassalle (1825-1864), affirme que le taux de salaire a tendance à se fixer au niveau du minimum physiologique de subsistance. Cette loi a été vivement critiquée par K. Marx (1818-1883).

► **Revenus** ► **Exploitation** ► **Loi** ► **Loi économique**

LOI D'ENGEL

La loi d'Engel énonce que : « la part relative des dépenses alimentaires dans la consommation diminue lorsque le revenu augmente ». C'est la seule loi qu'E. Engel (1821-1896) ait dégagée. Son étude s'est appuyée sur les budgets de familles ouvrières (*Les Conditions de la production et de la consommation du Royaume de Saxe*, 1857) en utilisant les données recueillies par E. Ducpetiaux (*Les Budgets économiques des classes ouvrières en Belgique*, 1855) et de F. Le Play (*Les Ouvriers européens*, 1856).

Par la suite on a souvent attribué à Engel sous la dénomination de deuxième, troisième et même quatrième loi, des résultats qui sont ceux de ses continuuateurs comme C. Wright qui constatait aux États-Unis, en 1875 :

- une « deuxième loi », la part des dépenses consacrées aux vêtements est à peu près la même quel que soit le revenu ;

- une « troisième loi », le pourcentage des dépenses relatives à l'habitation est invariante quel que soit le revenu ;

- une « quatrième loi », la part des dépenses diverses s'accroît avec le revenu.

Mais si la loi d'Engel a été universellement vérifiée, les autres résultats se sont révélés plus fragiles.

Engel a constaté en 1891 que la diminution du coefficient budgétaire de l'alimentation est moins importante que prévu lorsque le revenu s'élève : les ménages ont tendance à consommer des produits plus coûteux (effet qualité). Mais la deuxième enquête d'Engel introduit des changements méthodologiques (on prend en compte l'effectif des familles en introduisant la notion d'unités de consommation et les postes de consommation sont presque deux fois plus nombreux).

⇒ Les conclusions d'Engel résument aujourd'hui encore assez correctement l'évolution de la consommation. Actuellement, la part de l'alimentation dans la consommation des ménages européens continue de baisser, mais elle reste à un niveau élevé.

► **Consommation et épargne** ► **Effet revenu** ► **Elasticité** ► **Elasticité revenu** ► **Loi** ► **Loi économique**

LOI D'OKUN

La loi d'Okun a été formulée par A. Okun (1928-1980). Elle établit une relation macroéconomique entre le taux de chômage et le gap d'Okun, c'est-à-dire l'écart entre le taux de croissance effectif de l'économie et son taux de croissance potentiel. Le taux de croissance potentiel est celui qui correspond au plein emploi des ressources productives, le taux

de croissance effectif est celui qui est empiriquement constaté. Le taux de chômage est d'autant plus élevé que le gap d'Okun est important.

► **Croissance économique** ► **Politique économique**
► **Cycle de productivité**

LOI DE BAUMOL

La loi de Baumol est une **loi économique** formulée par W. Baumol et W. Bowen (*Performing Arts : The Economic Dilemma*, 1966) qui exprime une tendance structurelle à la **hausse du coût relatif** des services à forte intensité de **main-d'œuvre** et à faibles **gains de productivité** relativement à l'économie globale.

Les **hypothèses** reposent sur une économie à deux secteurs, l'un « progressif » à fort **gains de productivité**, l'autre « archaïque » à productivité constante (spectacles de l'art vivant, éducation, santé). Une hausse de la **productivité du travail** dans le secteur progressif conduit à une hausse des **salaires** qui se diffuse à l'ensemble de l'économie en généralisant des normes salariales. En conséquence, les **coûts de production** sont constants dans le secteur progressif mais augmentent dans le secteur archaïque. Si la demande adressée au secteur archaïque ne faiblit pas, ce secteur tend à occuper une part croissante dans l'emploi. Des **transferts financiers** publics ou privés sont nécessaires pour ajuster la hausse des coûts à la demande solvable tout en assurant un même niveau de performance (par exemple pour un récital de quatuor à cordes). Le **taux de croissance global** de l'économie tend à décliner.

► **Marchés et prix** ► **Productivité** ► **Croissance économique** ► **Effet Balassa Samuelson**
► **Industrialisation** ► **Loi des trois secteurs**
► **Théorie du déversement** ► **Tertiariation**
► **Secteurs d'activité**

LOI DE FINANCES (INITIALE)

La loi de finances, couramment appelée **budget de l'État**, est un texte de loi qui prévoit et autorise, pour chaque année civile, l'ensemble des recettes et dépenses de l'État. La loi de finances doit respecter les **règles budgétaires**.

La loi de finances annuelle regroupe le budget général de l'État, les budgets annexes et les comptes spéciaux du Trésor.

► **État** ► **Déficit budgétaire** ► **Déséquilibre budgétaire** ► **Impasse budgétaire** ► **Loi de finances rectificative** ► **Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)** ► **Politique budgétaire**

LOI DE FINANCES DE RÈGLEMENT

Une loi de finances de règlement, ou loi de règlement budgétaire, est une loi qui constate *a posteriori* les résultats financiers de l'année civile et qui approuve les différences éventuelles entre les résultats et les prévisions de la loi de finances initiale, complétée éventuellement par une loi de finances rectificative.

► **État** ► **Loi de finances (initiale)** ► **Loi de finances rectificative**

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Une loi de finances rectificative, appelée aussi collectif budgétaire, est une loi qui modifie en cours d'année la loi de finances initiale. Les modifications

touchant les recettes et/ou les dépenses sont souvent liées aux évolutions conjoncturelles et aux décisions de la **politique économique**.

► **État** ► **Politique économique** ► **Déficit budgétaire**
► **Loi de finances (initiale)** ► **Politique budgétaire**
► **Déficit budgétaire** ► **Déséquilibre budgétaire**
► **Impasse budgétaire**

LOI DE GRESHAM

Selon la loi de Gresham, « la mauvaise monnaie chasse la bonne ». Cet énoncé, attribué au chancelier britannique Th. Gresham (1519-1579), signifie que dans une économie, lorsque deux monnaies circulent parallèlement et que, pour des raisons diverses, l'une d'entre elles est préférée par le public, elle est thésaurisée. De ce fait, elle disparaît plus ou moins rapidement de la circulation. Seule demeure alors, pour assurer les transactions, la monnaie considérée comme « mauvaise ».

⇒ La loi de Gresham ne joue qu'en situation de **cours légal** (par exemple en système bi-métalliste). En situation de **cours libre**, les **agents économiques** sélectionnent au contraire la bonne monnaie puisque la mauvaise sera refusée en paiement.

► **Monnaie** ► **Théories économiques** ► **Appréciation**
► **Banque libre** ► **Étalon-or** ► **Thésaurisation**

LOI DE KALDOR-VERDOORN

La loi de Kaldor-Verdoorn met en évidence le fait que le taux de croissance de la **productivité** est une fonction croissante du taux de croissance du **stock de capital** par travailleur.

⇒ Cette loi économique repose sur l'**hypothèse** d'un progrès technique incorporé au capital.

► **Capital et investissement** ► **Croissance économique** ► **Progrès technique neutre**

LOI DE KING

La loi de King a été formulée par Ch. Davenant (1656-1714) et attribuée à G. King (1648-1712), elle énonce qu'en cas de déficit de l'offre dans le secteur agricole, une baisse relativement faible de la quantité offerte se traduit par une augmentation proportionnellement plus forte du **prix du produit** considéré. Cela résulte de l'inélasticité de la demande des consommateurs par rapport au prix de ces produits.

► **Marchés et prix** ► **Croissance appauvrissante**
► **Effet Giffen** ► **Elasticité** ► **Elasticité prix** ► **Loi de l'offre et de la demande**

LOI DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

On appelle loi de l'offre et de la demande le processus par lequel la flexibilité du **prix**, toutes choses égales par ailleurs, conduit à un **prix d'équilibre** qui assure l'égalité des quantités offertes et demandées sur un marché.

⇒ Bien que consacrée par l'usage, l'expression « loi de l'offre et de la demande » n'énonce pas une loi scientifique.

► **Marchés et prix** ► **Commissaire-priseur**
► **Fonction paramétrique des prix** ► **Loi économique**
► **Théorème de Sonnenschein**

LOI DE MALTHUS

Selon la loi de Malthus (du nom de Th. R. Malthus, 1766 -1834), la population tend à s'accroître selon une progression géométrique, alors que les subsistances s'accroissent selon une progression arithmétique. Les sociétés humaines sont donc menacées en permanence par une tendance à la surpopulation absolue qui est la cause de la **pauprété**.

⇒ Malthus est donc conduit à condamner les **lois sur les pauvres** qui, en favorisant la natalité maintiennent la pauprété.

⇒ La thèse de Malthus a été combattue par K. Marx (1818-1883) qui considère que la surpopulation est relative aux exigences du **mode de production** capitaliste et n'a pas un caractère naturel.

► **Épistémologie économique** ► **Démographie**
► **École classique** ► **Lois sur les pauvres**

LOI DE WAGNER

Pour A. Wagner (1835-1917), « une portion relative toujours plus grande et plus importante des besoins collectifs d'un peuple civilisé en progrès se trouve satisfaite par l'État » (Finanzwissenschaft, 1883).

Personnalité marquante de ce que l'on a nommé le **socialisme de la chaire**, cet économiste a avancé une série d'explications à la croissance des **dépenses publiques** :

– le **développement économique** rend nécessaire l'accroissement des fonctions d'administration publique comme l'adduction et l'épuration des eaux, les transports publics, l'éclairage, la sécurité, etc. ;

– un pays dont le niveau de développement est élevé a des **besoins** importants dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la culture ;

– la **croissance économique** entraîne dans certains secteurs la création d'**oligopoles** ou de **monopoles** qui justifie le contrôle de ces **entreprises** par l'État. A. Wagner cite le cas des chemins de fer en Allemagne où seul l'État pouvait financer les investissements coûteux.

⇒ La loi de Wagner fait l'objet de controverses. Cette loi sous-entend en effet que l'intervention croissante de l'État dans l'économie (qui est une « offre » de **biens publics**) est liée à une « demande » d'État de la part des **agents économiques**. Certains économistes considèrent que le fonctionnement même de l'État conduit à une augmentation de l'offre de biens publics alors même que la demande des agents ne s'accroît pas.

► **État** ► **Politique économique** ► **École des choix publics** ► **État-providence** ► **Fonction d'allocation**
► **Fonction de redistribution** ► **Fonction de stabilisation**

LOI DE WALRAS

La loi de Walras, formulée dans le cadre du modèle d'équilibre général, indique qu'en situation de **concurrence pure et parfaite**, la somme nette des demandes excédentaires est nulle à l'équilibre. Autrement dit, la valeur totale de tous les biens demandés est identique à la valeur totale de tous les biens offerts. En effet, si on constate une offre supérieure à la demande sur un **marché**, il y aura une demande supérieure à l'offre sur un autre marché,

de telle sorte que la somme des demandes excédentaires est nulle.

Il s'agit en fait d'une reformulation de la **loi des débouchés** de J.-B. Say dans le cadre d'une **économie monétaire**. Dans l'analyse de Walras, il faut offrir des biens pour se procurer de la **monnaie** et offrir de la monnaie pour avoir des biens. Considérant que la monnaie est l'un des biens offerts et demandés, la loi de Walras indique que, lorsqu'il y a équilibre sur (n-1) marchés, il y a nécessairement équilibre sur le nième marché qui est celui de la monnaie. Ce dernier n'est donc pas indépendant des autres marchés, il n'a pas d'autonomie. La loi de Walras a le mérite de rendre parfaitement clair le rôle que doit jouer la monnaie pour que la loi des débouchés soit vérifiée ; elle n'est qu'un intermédiaire des échanges et n'est jamais demandée pour elle-même.

► **Épistémologie économique** ► **Marchés et prix**
► **Échange** ► **Échange marchand** ► **Loi économique**
► **Théorie néoclassique**

LOI DES DÉBOUCHÉS

La loi des débouchés a été formulée par J.-B. Say (1767-1832). Pour lui « les produits s'échangent contre des produits », c'est-à-dire que l'offre crée sa propre demande. En effet, la contrepartie de la valeur de la **production** est intégralement distribuée sous forme de **revenu** et les **agents économiques** ne thésaurisent pas.

La loi des débouchés (ou Loi de Say) fonde l'économie de l'offre selon laquelle il n'y a pas lieu de craindre une insuffisance des débouchés. Le niveau de l'activité économique dépend des conditions de l'offre, la demande en découle automatiquement.

Cette conception repose aussi sur la **dichotomie réel/monétaire**. Pour J.-B. Say, la **monnaie** est neutre, les grandeurs réelles se déterminent entre elles et toute économie est en fait une économie de **troc**.

⇒ Les adversaires de la dichotomie ont coutume d'affirmer que la loi de Say est toujours vraie en économie de **troc** et toujours fausse en économie monétaire.

► **Marchés et prix** ► **Économie monétaire**
► **Économie monétaire de production** ► **Loi de Walras** ► **Loi économique** ► **Libéralisme**
► **Neutralité de la monnaie** ► **Nouveaux classiques**
► **Thésaurisation**

LOI DES RENDEMENTS MARGINAUX DÉCROISSANTS

Selon la loi des rendements marginaux décroissants, lorsque l'on augmente la quantité d'un **facteur de production** (l'autre restant fixe) on constate que :

– dans un premier temps la **productivité marginale** de ce facteur augmente, c'est la phase des rendements marginaux croissants ;

– dans un second temps la **productivité marginale** diminue, c'est la phase des rendements marginaux décroissants.

Établie très tôt par les économistes classiques, notamment par D. Ricardo (1772-1823), dans son analyse de la **rente foncière**, cette loi traduit un **effet de seuil** à partir duquel le facteur fixe se trouve progressivement saturé, ce qui entraîne une perte d'efficacité.

⇒ Il ne faut pas confondre les rendements marginaux ou encore rendements factoriels avec les **rendements d'échelle**. Les premiers concernent la **courte période** (un facteur reste fixe, l'autre varie) et les seconds la **longue période** (les deux facteurs sont variables).

⇒ La loi des rendements marginaux décroissants est une nécessité logique du modèle de **concurrence parfaite**. Si les rendements étaient croissants, l'efficacité productive augmenterait avec le niveau de **production** et une situation de **monopole** s'établirait sur le marché, ce qui n'est pas compatible avec l'hypothèse d'atonicité du marché.

⇒ La loi des rendements marginaux décroissants correspond à une réalité productive dans la mesure où, à technologie donnée, les rendements ne peuvent croître sans interruption. Les secteurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication tendent néanmoins à infirmer cette loi. En effet, l'importance des **coûts fixes** de recherche provoque une diminution rapide du **coût moyen** lorsque la production s'accroît.

▷ **Économie d'échelle** ▷ **Monopole naturel**
▷ **Nouvelle économie** ▷ **Productivité**

LOI DES TROIS SECTEURS

La loi des trois secteurs exprime une relation entre le niveau de **développement** économique et la part respective des trois **secteurs d'activités**. Selon C.G. Clark (*Les Conditions du progrès économique*, 1941) qui a formulé cette loi, toute **économie** suit le schéma d'évolution suivant :

– dans un premier temps le **secteur secondaire** se développe, rattrape puis dépasse le **secteur primaire**, il devient le plus important et la **population** active du secteur primaire diminue au profit du secondaire (exode agricole puis exode rural) ;

– dans un deuxième temps le **secteur tertiaire** se développe à son tour pour devenir progressivement le secteur le plus important. Une partie des actifs du secondaire passe alors dans le tertiaire.

Cette idée d'un glissement des activités vers le secteur tertiaire avait déjà été introduite par A.G.B. Fisher dans un ouvrage de 1934. Cette loi a été assez vivement critiquée pour sa prétention à proposer un modèle universel de développement.

⇒ La loi des trois secteurs a été popularisée en France par J. Fourastié (1907-1990).

▷ **Épistémologie économique** ▷ **Productivité**
▷ **Système productif** ▷ **Développement**
▷ **Industrialisation** ▷ **Tertiarisation** ▷ **Secteurs d'activité**

LOI DU PRIX UNIQUE

Selon la loi du prix unique, sur un **marché** concurrentiel, chaque bien a un **prix** et un seul. Si pour une raison quelconque un bien avait deux prix (par exemple en deux lieux différents) cela déclencherait des stratégies d'**arbitrage**, certains opérateurs achetant le bien là où il est le moins cher pour le revendre là où il est le plus cher jusqu'à ce que la différence de prix s'annule.

⇒ La loi du prix unique ne joue que pour des biens homogènes, si l'information est parfaite (donc gratuite) et si les **coûts de transaction** sont nuls.

⇒ En France, on parle de loi du prix unique pour désigner une réglementation étatique concernant le prix du livre.

▷ **Intégration économique** ▷ **Marchés et prix**
▷ **Commissaire-priseur** ▷ **Tâtonnement walrasien**

LOI DU REFLUX

Selon les analyses de la *Banking school*, toute **monnaie** créée et mise en circulation par une **banque** est destinée à refluer vers cette banque et à être détruite. En effet, la **création monétaire** fait naître une **dette**, ce qui suppose un remboursement à l'occasion duquel la monnaie est détruite. Selon cette analyse, ce qui importe c'est la qualité des **créances** monétisées et donc la qualité de la monnaie plutôt que la quantité de monnaie.

⇒ La loi du reflux s'oppose donc aux thèses de la *Currency school* et à la **théorie quantitative** de la monnaie.

▷ **Monnaie** ▷ **Circuit économique** ▷ **Économie monétaire de production** ▷ **Monétisation de créance**

LOI ÉCONOMIQUE

La science économique a formulé de nombreuses lois : loi des débouchés, loi de Wagner, loi d'Engel, loi de Gresham, loi de Malthus, loi psychologique fondamentale, etc. Le statut épistémologique de ces lois est discuté. Par exemple, la loi des débouchés n'est vraie que dans une **économie de troc** (ou si l'on considère que la **monnaie** est neutre) ; la prétention à l'universalité de la loi de R. Malthus (1766-1834) a été contestée par K. Marx (1818-1883), la loi psychologique fondamentale de J. M. Keynes (1883-1946) est vraie à un moment donné du temps, mais non pour rendre compte d'une évolution historique, etc.

⇒ En toute rigueur, il serait préférable de parler de **conjectures** plutôt que de lois. Ces conjectures ont une indiscutable portée **heuristique**, mais elles ne peuvent prétendre à une validité universelle.

⇒ Pour A. Marshall (1842-1924), toutes les lois économiques sont **tendancielles**.

▷ **Épistémologie économique** ▷ **Modèle**
▷ **Positivisme**

LOI ORGANIQUE RELATIVE AUX LOIS DE FINANCES (LOLF)

La loi organique relative aux lois de finances (LOLF) détermine le cadre juridique des **lois de finances**. Promulguée en 2001, et entrée en application pour le projet de loi de finances 2006, elle remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959.

Le budget de l'État est désormais structuré en missions, programmes et actions. Le budget général comprend 34 missions, 128 programmes et environ 580 actions.

– Une mission peut être ministérielle ou interministérielle. Il s'agit d'un « ensemble de programmes concourant à une politique définie ».

– Un programme est un regroupement de « crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble d'actions relevant d'un même ministère et auxquels sont associés des objectifs précis, définis en fonction de finalités d'intérêt général, ainsi que des résultats attendus et faisant l'objet d'une évaluation ».

– Une action est un élément d'un programme et regroupe des **crédits** ayant la même finalité.

La LOLF s'inscrit dans une logique de « performance » : les crédits ne sont plus attribués par Ministère mais affectés à une action qui s'inscrit dans un programme. La lisibilité accrue permet de vérifier plus facilement que les objectifs fixés à une politique publique ont été atteints. Par ailleurs, chacune des 34 missions fait l'objet d'un vote par les parlementaires (et non plus seulement les dépenses nouvelles comme antérieurement).

► **État** ► **Déficit public** ► **Dépenses publiques**
► **Dettes publiques**

LOI PSYCHOLOGIQUE FONDAMENTALE

La loi psychologique fondamentale est un postulat formulé par J. M. Keynes (1883-1946) qui exprime « qu'en moyenne et la plupart du temps, les hommes tendent à accroître leur consommation à mesure que le revenu croît, mais non d'une quantité aussi grande que l'accroissement du revenu » (*Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, 1936). Keynes ne donne aucune justification empirique à cette loi qui s'appuie selon lui, sur des données intuitives relatives à la nature humaine.

La loi psychologique fondamentale a donné lieu à plusieurs interprétations de la fonction de consommation keynésienne selon les rapports entre la propension moyenne à consommer et la propension marginale à consommer.

► **Épistémologie économique** ► **Consommation et épargne** ► **Effet de cliquet** ► **Effet Veblen** ► **Loi d'Engel** ► **Revenu permanent** ► **Théorie keynésienne** ► **Théorie monétariste**

LOIS DE GOSSEN

H.H. Gossen (1810-1858) a exprimé le principe de l'utilité marginale décroissante, repris par la théorie néoclassique. Il postule que la jouissance supplémentaire décroît avec les doses additionnelles consommées (1^{re} loi de Gossen).

Selon la deuxième loi de Gossen, pour obtenir le maximum de satisfaction, le consommateur doit égaliser les utilités marginales des biens pondérées par les prix.

Selon la troisième loi de Gossen, les individus réalisent des échanges de biens entre eux, de telle sorte qu'il y a égalisation de la satisfaction procurée par la dernière unité de bien obtenue par chaque individu.

► **Consommation et épargne** ► **Épistémologie économique** ► **Marchés et prix** ► **Utilité**

LOIS SUR LES BLÉS

Les lois sur les blés (ou *Corn laws*) étaient un ensemble de réglementations en vigueur en Grande-Bretagne à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. Elles établissaient des interdictions d'importations et des droits de douane très élevés sur les entrées de blés étrangers sur le territoire anglais. Ces lois protégeaient les **rentes foncières** des propriétaires qui

profitaient de la hausse des prix des céréales provoquée par la pression démographique.

Les partisans du libre-échange, conduits par R. Cobden, parvinrent à supprimer les *corn laws* en 1846. Il en résulta une chute du prix du blé et des taux de salaires (lié au prix du blé).

► **Commerce international** ► **État-stationnaire**
► **Libre-échange** ► **Protectionnisme** ► **Théorème Stolper-Samuelson**

LOIS SUR LES PAUVRES (POOR LAWS)

Les lois sur les pauvres ont été mises en place en Angleterre entre 1601 et 1795 (Acte de Speenhamland).

– La loi de 1601 (*Old Poor law*), confère un droit à l'assistance à tout habitant d'une paroisse : en argent s'il s'agit d'un enfant ou d'un invalide, sous forme de travail s'il s'agit d'un indigent valide (travail à domicile ou dans des *workhouses*, sortes d'ateliers collectifs). Le refus d'exécuter un travail proposé relève de la prison.

– La loi du domicile de 1662 (*Act of settlement*) oblige les assistés à résider dans leur paroisse, tout en contraignant ces dernières à les prendre en charge. Selon K. Polanyi (1887-1964), cette loi établit un servage paroissial.

– La loi de 1782 (*Gilbert's Act*), assouplit les principes précédents sauf en ce qui concerne la loi du domicile ; la distinction entre pauvres invalides et valides s'atténue en faisant interner les enfants et les handicapés dans les *workhouses* et en autorisant à verser des subsides à certains hommes capables de travailler.

– Le *Speenhamland Parliament Act*, donne à tout travailleur un revenu de subsistance dépendant du prix du blé et du nombre de ses enfants, obligeant ainsi les communes à verser un complément de revenu à tous ceux qui ne gagnaient pas ce minimum.

La loi de Speenhamland est abrogée en 1834, ce qui met fin à deux siècles de lois sur les pauvres et rend possible, selon K. Polanyi, la création d'un **marché du travail** « libre ».

⇒ La mise en place des lois sur les pauvres correspond à une double logique :

– une logique de prise en charge institutionnelle de la pauvreté par la mise au travail des pauvres (devoir d'assistance) ;

– une logique de protection contre une population virtuellement dangereuse.

► **Protection sociale** ► **École classique**

LONGUE PÉRIODE

Dans la théorie économique, la longue période se caractérise par le fait que la combinaison productive et la capacité de production peuvent être modifiées : les biens d'équipement en place et les techniques qu'ils incorporent deviennent un élément du choix des entreprises.

► **Courte période** ► **Demande** ► **Économies d'échelle** ► **Marché** ► **Offre** ► **Progrès technique**

► **Structure**

M-N-O

MACROÉCONOMIE

La macroéconomie est un domaine de la science économique qui se consacre à l'étude du fonctionnement d'ensemble du système économique. Alors que la microéconomie prend pour point de départ le comportement des agents économiques (le consommateur, le producteur) et analyse la coordination de leurs décisions décentralisées, la macroéconomie prend pour point de départ des agrégats calculés au niveau de l'économie globale (la production, la consommation, l'épargne, etc.) et s'efforce de construire des modèles qui rendent compte des relations entre ces agrégats.

⇒ Alors que pendant longtemps la microéconomie et la macroéconomie ont été des domaines séparés, de nombreuses recherches récentes (notamment au sein de la nouvelle économie keynésienne) se consacrent à la recherche de fondements microéconomiques de la macroéconomie.

► Épistémologie économique ► Comptabilité nationale ► Capital et investissement ► Demande globale ► Individualisme méthodologique ► Offre globale ► Schéma IS-LM

MANAGEMENT

Le management désigne l'ensemble des techniques d'organisation du processus décisionnel dans l'entreprise. Le management stratégique concerne les produits et les marchés vers lesquels la firme doit, dans un horizon plus ou moins proche, s'orienter pour valoriser ses compétences et sa compétitivité.

► Entreprise ► Analyse stratégique ► Capitalisme managérial ► Gouvernance d'entreprise ► Manager ► Stratégie ► Variété des capitalismes

MANAGEUR

Au sens strict, un manager (du terme anglais *manager*) est une personne qui occupe une fonction relevant du *management* de l'entreprise, c'est-à-dire de la gestion. Au sens le plus fréquemment utilisé, le manager désigne une personne faisant partie de l'équipe dirigeante d'une entreprise.

Selon A. Chandler (1918-2007), spécialiste de l'histoire des entreprises, l'accroissement de la taille des entreprises et de la production, la complexification des processus productifs, le développement des services de marketing, services commerciaux et d'un réseau de distribution national et international expliquent la nécessité de recruter des managers compétents. Selon cet auteur, la firme managériale se caractérise par la trilogie produire, distribuer, organiser.

Dans les années 1930 A. Berle et G. Means constatent que ce ne sont plus les actionnaires propriétaires qui détiennent le pouvoir mais les managers. Le pouvoir des managers détourne la firme de l'objectif de maximisation du profit. La maximisation du chiffre d'affaires et l'accroissement de la taille de l'entreprise deviennent prioritaires. J. Burnham (1905-1987), en 1941 (*L'ère des organisateurs*), évoque une « révolution managériale ». J.K. Galbraith (1908-2006) approfondira cette analyse et désignera l'équipe des managers par le terme *technostructure*.

► Entreprise ► Capitalisme actionnarial ► Capitalisme managérial ► Gouvernance d'entreprise ► Parties prenantes ► Théorie de l'agence

MANUFACTURE

Une manufacture est une unité de production privée ou publique, regroupant des artisans sur un même lieu de production.

La manufacture des Gobelins créée par Colbert en 1662 pour éviter les importations coûteuses, est une des plus connues.

⇒ Ne pas confondre avec le *Domestic System* ou avec l'*entreprise*.

⇒ Lorsque A. Smith (1723-1790) parle de la manufacture d'épingles, il désigne en fait une entreprise. Pour K. Marx (1818-1883), le passage de la manufacture à la grande entreprise est une étape du capitalisme.

► *Entreprise* ► *Proto-industrialisation*
► *Révolution industrielle*

MARCHÉ

Au sens économique, le marché est le lieu, souvent abstrait, où se confrontent une offre et une demande pour aboutir à des échanges aux **prix** de marché. Il existe un marché pour chaque type de bien et chaque marché donne lieu à la formation d'un prix.

⇒ F. Perroux lie le marché à l'*entreprise* : « L'entreprise et le marché sont réciproquement liés. Pas d'entreprise sans marché. Pas de marché sans entreprise. Le marché est constitué par plusieurs centres d'intérêt économique distincts reliés entre eux par un réseau d'échanges (...) ».

► *Marchés et prix* ► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Commissaire priseur* ► *Coordination* ► *Courte période* ► *Économie de marché* ► *Économie des organisations* ► *Équilibre concurrentiel* ► *Équilibre partiel* ► *Fonction paramétrique des prix* ► *Loi de l'offre et de la demande* ► *Modèle de la toile d'araignée* ► *Longue période* ► *Risque de marché*

MARCHÉ À TERME

Sur un marché à terme les **contrats** sont passés à un instant *t* et sont exécutoires à une date ultérieure. Les conditions du **contrat**, notamment le **prix** et la quantité, sont fixées de façon irrévocable au moment où le contrat est conclu.

Les marchés à terme les plus anciens fonctionnent pour les matières premières. Leurs techniques se sont étendues aux **marchés financiers** et au **marché des changes**.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Arbitrage* ► *Chambre de compensation* ► *Contrat futur* ► *Couverture* ► *Couverture de change à terme* ► *Marché à terme international de France (MATIF)* ► *Marché au comptant*

MARCHÉ À TERME INTERNATIONAL DE FRANCE (MATIF)

Le marché à terme international de France est un marché organisé de **produits dérivés** qui a été créé à Paris en 1986. Trois types de **contrats** sont échangés sur le Matif : des **contrats à terme** sur marchandises (qui permettent de se couvrir contre les fluctuations des cours des matières premières), des **contrats à terme** sur produits financiers (qui permettent de se couvrir contre le risque de **taux d'intérêt**) et des **options négociables**. Depuis 2001, à la suite du rachat du LIFFE par la société Euronext, c'est la société Euronext-LIFFE qui gère le MATIF comme l'ensemble des **marchés dérivés** du groupe Euro-

next. C'est cette société qui assure le fonctionnement du **marché** et joue le rôle de **chambre de compensation** (contrepartie unique des acheteurs et des vendeurs et responsable de la bonne fin des opérations).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Contrat futur* ► *Marchés dérivés* ► *Marché des options négociables de Paris* ► *Risque*

MARCHÉ AU COMPTANT

Le marché au comptant est un **marché** où les **contrats** sont exécutés dès leur conclusion ou dans un délai très bref (24 ou 48 heures).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Marchés et prix* ► *Bourse des valeurs* ► *Courte période* ► *Marché à terme*

MARCHÉ AUTORÉGULATEUR

Dans la **théorie néoclassique**, la notion de **marché autorégulateur** signifie que l'agrégation des comportements des **agents économiques** conduit spontanément à l'équilibre grâce à la flexibilité des **prix** (loi de l'offre et de la demande).

Le marché autorégulateur peut être étudié en **équilibre partiel** ou en **équilibre général**.

► *État* ► *Marchés et prix* ► *Concurrence* ► *Économie de marché* ► *Équilibre concurrentiel* ► *Fonction paramétrique des prix*

MARCHÉ COMMUN

Un **marché commun** est le troisième des cinq degrés d'intégration économique défini par B. Balassa (1961). Il se caractérise essentiellement par la mise en œuvre :

– d'une **union douanière** c'est-à-dire, l'élimination des **droits de douane** et l'établissement d'un **tarif douanier commun** à l'égard des pays tiers ;

– de la libre circulation des personnes, des services et des capitaux.

⇒ Dans le langage commun, le terme **marché commun** est improprement utilisé pour parler d'une **union douanière**. Par contre, le **marché unique européen** (ou **Grand marché**) est un exemple de **marché commun**.

► *Intégration économique* ► *Commerce international* ► *Marché commun Sud-Américain* ► *Marché unique européen* ► *Union économique* ► *Union économique et monétaire*

MARCHÉ COMMUN SUD-AMÉRICAIN (MERCOSUR)

Le **Marché commun sud-américain** (*Mercado común del Sur*, Mercosur en espagnol, *Mercado común del Sul*, MERCOSUL, en portugais) est une **union douanière** instituée par le **Traité d'Asuncion** le 26 mars 1991. Il est entré en vigueur officiellement le 1er janvier 1995. Il réunit l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay. Depuis le sommet de Montevideo, (décembre 2005) le Venezuela est entré dans le Mercosur et en 2006, il est sorti de la **Communauté andine des nations** (CAN). Une demande d'adhésion du Mexique, qui fait partie de l'Accord nord-américain de libre-échange (Alena), a été prise en compte par le Mercosur.

Le Mercosur comporte des dispositions qui vont plus loin que l'union douanière, comme l'harmonisation des législations et la **coordination des politiques économiques**. De plus, les pays membres auxquels se sont joints le Chili et la Bolivie ont décidé de se fixer des objectifs de **convergence économique** (dettes, déficits publics, taux d'inflation et taux d'intérêt). Mais le Mercosur reste un marché commun incomplet. Un certain nombre de secteurs demeurent soumis à des régimes spécifiques ou à des **taxes**. Le tarif extérieur commun comporte des exceptions. Par ailleurs, des accords commerciaux régionaux ont été signés avec Israël (2007) ou sont en voie de signature avec l'**Union européenne** (2010).

L'extension du Mercosur accroît le poids de la zone au sein de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC), mais elle est aussi liée à une volonté politique de renforcer une intégration régionale indépendante pour aller vers une communauté des Nations d'Amérique du Sud et s'affranchir de la constitution d'une zone de libre-échange panaméricaine, prônée par les États-Unis (la zone de **libre-échange** des Amériques, ZLEA ou Alca). En décembre 2004, douze États d'Amérique du Sud ont signé la déclaration de Cuzco, qui a donné naissance à la Communauté sud-américaine des nations (CSAN, ou CSN). Parmi les États signataires, se trouvaient d'un côté les quatre membres du Marché commun du Sud (Brésil, Argentine, Uruguay, Paraguay) et de l'autre les cinq États de la Communauté andine des Nations (Pérou, Colombie, Venezuela, Bolivie et Équateur), auxquels se sont adjoints le Chili, la Guyana et le Surinam.

► **Commerce international** ► **Intégration économique** ► **Mondialisation** ► **Pacte andin**

MARCHÉ CONTESTABLE

► **Marché disputable**

MARCHÉ DÉRIVÉ

Un marché dérivé est un marché où s'échangent des **produits dérivés** (options, contrats futurs, etc.). Certains de ces marchés sont organisés (**marché à terme international de France**, **marché des options négociables de Paris**), d'autres sont des **marchés de gré à gré**. Les marchés dérivés sont utilisés par les opérateurs pour développer des stratégies de couverture, mais aussi pour spéculer.

⇒ Pour certains économistes, les marchés dérivés sont porteurs de nouveaux risques si les anticipations deviennent mimétiques.

► **Finances internationales** ► **Mondialisation** ► **Actifs sous-jacent** ► **Arbitrage** ► **Chambre de compensation** ► **Contrat futur** ► **Couverture** ► **Couverture** ► **Marché au comptant** ► **Comportement mimétique** ► **Risque** ► **Risque systémique** ► **Spéculation**

MARCHÉ DE GRÉ À GRÉ (OVER THE COUNTER, OTC)

Les marchés de gré à gré sont des **marchés** où se réalisent des échanges bilatéraux, sans intervention d'une **chambre de compensation**. Les règles et les modalités de l'échange sont fixées librement par les opérateurs et le **prix** n'est pas public. Sur un marché

de gré à gré, les opérateurs sont directement exposés à un **risque de défaillance** de leur contrepartie (c'est-à-dire de l'opérateur avec lequel ils ont noué une transaction).

► **Finances internationales** ► **Mondialisation** ► **Marché des capitaux** ► **Marché des changes** ► **Marché organisé** ► **Marché dérivé** ► **Risque de contrepartie**

MARCHÉ DES CAPITAUX

Le marché des capitaux regroupe le **marché financier** (marché des capitaux à long terme) et le **marché monétaire** (marché des capitaux à court et moyen terme).

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Bourse des valeurs** ► **Désintermédiation** ► **Marché à terme international de France (MATIF)** ► **Règle des 3 D**

MARCHÉ DES CHANGES

Le marché des changes est le **marché** où se confrontent les offres et les demandes de devises et où se forment les **taux de change**.

⇒ Ne pas confondre avec **marché monétaire** ou **marché des valeurs mobilières**.

► **Finances internationales**

MARCHÉ DES DROITS À POLLUER

► **Marché des permis d'émissions**

MARCHÉ DES OPTIONS NÉGOCIABLES DE PARIS (MONEP)

Le marché des options négociables de Paris, créé en 1987, est un **marché organisé d'options négociables**. À l'origine, le MONEP ne proposait que trois types de contrats d'options négociables sur **actions**, il en propose aujourd'hui un grand nombre. Le MONEP publie aussi deux indices de **volatilité** calculés sur le cours des options sur l'indice CAC 40. Depuis 2001, à la suite du rachat du LIFFE par la société Euronext, c'est la société Euronext-LIFFE qui gère le MONEP comme l'ensemble des **marchés dérivés** du groupe Euronext. C'est cette société qui assure le fonctionnement du marché et joue le rôle de **Chambre de compensation** (contrepartie unique des acheteurs et des vendeurs et responsable de la bonne fin des opérations).

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Arbitrage** ► **Couverture** ► **Marchés dérivés**

MARCHÉ DES PERMIS D'ÉMISSION

Un marché de permis d'émission, improprement appelé **marché de droits à polluer**, est un **marché** sur lequel s'échange des quotas d'émission de produits polluants attribué aux **entreprises** par les pouvoirs publics. Le recours au marché est l'une des trois grandes techniques utilisées pour réduire la pollution dans cadre des politiques de l'environnement (avec la **réglementation** et la **fiscalité écologique**). Les marchés de permis d'émission reposent donc sur une logique d'**incitation** par le mécanisme des **prix**. Un plafond d'émission par les autorités publiques étant

fixé, les **entreprises** soumises à ce plafond ont la possibilité d'échanger la partie de leur quota non utilisée (on parle en anglais du *Cape and Trade*). Une entreprise qui réduit sa pollution disposera de beaucoup de permis à vendre, ce qui constitue une incitation à moins polluer si les permis ont un prix suffisamment élevé.

La technique du marché des permis d'émission négociables repose sur la **théorie des droits de propriété** de R. Coase (né en 1910, prix Nobel en 1991). En l'absence de **droits de propriété** les pollueurs émettent gratuitement la pollution et ne sont pas incités à la réduire. La création de **permis d'émission** crée un droit de propriété et rend possible une **régulation** de la pollution par le marché. L'économiste américain J. Dales a publié en 1968 un article fondateur (*Pollution Property and Price: An Essay*) dans lequel il propose la mise en place de marchés de permis d'émission. Les États-Unis en ont fait l'expérimentation après l'adoption du *Clean Air Act* en 1970, mais c'est surtout, à partir de 1995, l'expérience, considérée comme positive, du marché fédéral de l'oxyde de soufre qui a inspiré la position des États-Unis lors de la conférence de Kyoto. C'est en application des **Accords de Kyoto** que l'**Union européenne** a mis en place à partir de 2005 un marché de permis d'émission pour le CO₂. Le bilan de ce marché est assez décevant car, les permis d'émission ayant été accordés de façon trop généreuse leur prix s'est effondré et l'incitation à dépolluer a été faible. L'un des enjeux du **Sommet de Copenhague** était de construire un cadre plus contraignant de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ce qui devait relancer le marché des permis négociables de carbone.

► **Économie et écologie** ► **État** ► **Marchés et prix**
 ► **Développement durable** ► **Décroissance**
 soutenable ► **Économie de l'environnement** ► **Taxe carbone**

MARCHÉ DISPUTABLE (CONTESTABLE)

Le marché d'un bien ou d'un service est disputable (ou contestable) si, d'une part, l'entrée sur ce mar-

ché est complètement libre, et si, d'autre part, la sortie de ce marché se fait sans coût.

L'entrée est libre si plusieurs conditions sont satisfaites. Il faut d'abord que les concurrents éventuels aient un accès identique aux marchés des **facteurs de production**, aux techniques disponibles, aux infrastructures. Il faut en outre que les consommateurs puissent choisir librement entre les différents concurrents.

L'**hypothèse** de sortie sans coût signifie qu'une **entreprise** peut entrer et sortir du marché en ne supportant aucun coût autre que l'**amortissement**. Ce sera le cas si l'équipement est vendable ou réutilisable à d'autres fins. La théorie des marchés disputables introduit ici la distinction entre coûts recouvrables et coûts irrécouvrables. Seuls les coûts irrécouvrables constituent un obstacle à la **concurrence** car leur non-recouvrement en cas de sortie de l'activité limite les possibilités d'une entrée temporaire rentable.

La notion de marché disputable (W. Baumol, J. Panzar et B. Willig, 1982) apparaît comme une généralisation de la notion de marché de **concurrence pure et parfaite**. En effet, sur un marché contestable la concurrence des entrants potentiels exerce les mêmes effets que la concurrence effective des firmes en place. Selon cette théorie, le **prix** du marché sera, comme en concurrence pure et parfaite, égal au **coût marginal**. L'atomicité du marché n'est donc plus une condition nécessaire à l'efficacité des marchés concurrentiels.

⇒ La théorie des marchés contestables a servi de justification à la **déréglementation** de certains secteurs d'activités (transport aérien par exemple).

⇒ Cette théorie permet de justifier la suppression de certains **monopoles légaux**. Dans le cas d'une ouverture à la concurrence, un monopole légal est maintenu pour la prise en charge des infrastructures de réseau (téléphonique par exemple). Par contre l'exploitation des infrastructures est ouverte à plusieurs **entreprises** qui doivent s'acquitter d'un droit d'utilisation du réseau.

► **Marchés et prix** ► **Barrières à l'entrée**
 ► **Économies d'échelle** ► **Économie industrielle**
 ► **Monopole naturel**



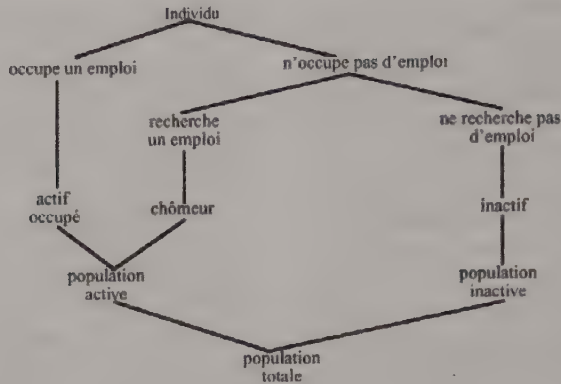
MARCHÉ DU TRAVAIL, EMPLOI ET CHÔMAGE

En première approche, on peut distinguer au sein de la population totale d'un pays :

- la **population active** qui regroupe les personnes ayant un **emploi (actifs occupés)** et les personnes disponibles à la recherche d'un emploi (**chômeurs**) ;
- la population inactive.

Cependant, D. Méda (1999) précise que « les notions d'emploi, de population active, de chômage, sont autant de constructions statistiques et sociales dont la signification tend à se transformer avec les évolutions actuelles de l'activité professionnelle ».

Par ailleurs, si la plupart des économistes raisonnent en termes de **marché du travail**, certains économistes institutionnalistes ou keynésiens - comme par exemple A. Barrère (1910-1995) - considèrent que le marché du travail est une fiction théorique, utilisée pour les nécessités de la construction d'une interprétation qui veut ramener toute l'explication économique à la théorie de l'**échange** et des **marchés**. Pour ces auteurs le travail n'est pas une marchandise et son utilisation au sein du **système économique** relève davantage, d'**institutions**, de **règles** et de **conventions** que de relations marchandes.



■ L'EMPLOI

● Origine du concept d'emploi

L'utilisation fréquente du concept d'emploi par les économistes apparaît après la **crise économique** de 1929. Cet intérêt nouveau peut être symbolisé par la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* publiée en 1936 par J.M. Keynes (1883-1946).

L'entre-deux-guerres est en effet caractérisé par une profonde mutation des sociétés occidentales. Les relations de travail, contrairement à la situation du XIX^e siècle, sont de moins en moins individualisées. L'**État**, par la mise en place progressive d'un droit du travail et de la **protection sociale**, et les syndicats confèrent aux rapports de travail une dimension de plus en plus collective et organisée.

● Définition de l'emploi

L'emploi est défini par D. Gambier et M. Vernières comme la « combinaison des éléments sociaux et juridiques qui institutionnalisent la participation des individus à la production de biens et services socialement valorisés ». Cette définition implique que l'étude des normes, des **règles** et des **institutions** est au cœur de l'analyse de l'emploi. Par ailleurs, cette analyse ne saurait se limiter aux activités des seuls salariés ; les travailleurs indépendants sont également pris en compte.

⇒ Il est important de distinguer l'emploi ainsi défini du poste de travail qui identifie, à un moment donné, la place occupée par le travailleur dans le processus productif.

Au sens du **Bureau international du travail (BIT)**, l'emploi désigne l'ensemble des personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours de la semaine précédant l'enquête. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du recensement de la population qui concerne les personnes ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. La notion d'emploi au sens du BIT est donc plus extensive que celle au sens du recensement de la population. Certaines personnes peuvent en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. La mesure de l'emploi au sens du BIT ne peut être faite que par des questions précises, telles celles de l'**Enquête Emploi**, dont un des objectifs principaux est précisément cette mesure. Depuis 2003, l'enquête Emploi est trimestrielle et sa collecte auprès d'un échantillon de **ménages**, est réalisée en continu sur toutes les semaines de chaque trimestre.

● Modification des normes de l'emploi

Aujourd'hui les **normes d'emploi** et les règles sociales existant en matière d'emploi (législation du travail, mode de gestion de la main-d'œuvre par les **firmes**, modalités de l'action syndicale...) évoluent. L'emploi à durée indéterminée et à temps plein reste majoritaire au sein de la population active occupée, mais ce type d'emploi est concurrencé par l'émergence d'**emplois atypiques** qui sont nombreux au sein du **flux** des créations d'emplois nouveaux.

Les **formes particulières d'emploi**, dans leur diversité, présentent au moins deux points communs :

- elles signifient une moins grande intégration du salarié dans l'**entreprise** ; c'est pour cela qu'on les qualifie souvent de formes « précaires » ;

- elles assurent une plus grande souplesse dans l'organisation de la **production** et permettent à l'entreprise de suivre au plus près la **conjoncture économique**.

Ainsi, après une période où s'est imposé le concept homogène d'emploi, s'ouvre une nouvelle étape qui exige de prendre en compte la diversité des formes d'emplois : l'extension du salariat, s'est poursuivie, mais à travers diverses formes de **sous-traitance** et avec le statut

d'**autoentrepreneur** on voit émerger une participation à l'activité productive qui est moins institutionnalisée. C'est pour tenir compte de ces évolutions que certaines organisations syndicales mettent en avant le concept de **sécurisation des parcours professionnels**.

■ LE CHÔMAGE

● Origine du concept de chômage

Le **chômage**, ainsi que le souligne R. Salais (*L'invention du chômage*, 1982) n'est pas une catégorie immuable, mais un phénomène historique, daté, et qui évolue au gré des représentations du travail et du non-travail.

La genèse du chômage au XIX^e siècle

Le chômage ne peut en effet naître que dans des formes spécifiques d'organisation sociale, caractérisées par la généralisation du **salariat** comme forme dominante de mise en œuvre du travail rémunéré. Au XIX^e siècle, trois mécanismes principaux vont aboutir à l'arrivée sur le marché du travail de catégories nouvelles de demandeurs d'emploi :

- la destruction des formes de production précapitalistes (agriculture familiale, **artisanat**, petit commerce) « libère » une main-d'œuvre qui ne peut trouver de solution alternative que dans la recherche d'un travail salarié ;

- les fluctuations du **salaire réel**. Les périodes de réduction du salaire réel rendent le travail du chef de famille insuffisant pour couvrir les besoins d'une famille ouvrière ; ils contraignent donc d'autres membres de la famille (femmes, enfants) à se présenter sur le marché du travail ;

- le rythme et les modalités d'**accumulation du capital** peuvent enfin dans certaines phases devenir destructeurs d'emplois, soit par des crises cycliques qui provoquent la chute du niveau d'activité, soit par l'introduction de techniques plus mécanisées qui réduisent les besoins de main-d'œuvre.

La combinaison de ces trois mouvements engendre un volant de chômage permanent mais d'ampleur variable qui, dans un marché du travail fortement concurrentiel, permet d'exercer une pression sur le niveau des **salaires** et les conditions de travail (**armée industrielle de réserve** chez Marx).

L'apparition d'une catégorie « statistique » de chômeur

L'identification du chômage en tant que « statut » social et institution statistiquement mesurable ne se réalise que progressivement. Elle suppose une double condition :

- l'impossibilité de repli sur des activités de type « précapitaliste » ou sur des formes de travail domestique ;

- l'apparition d'**institutions** spécialisées, bureaux de placement ou mécanismes d'**assurance-chômage**, qui créent un intérêt à se déclarer comme chômeur. En effet aussi longtemps que les chômeurs sont privés de tout droit et de tout revenu, aussi longtemps qu'ils sont victimes d'un opprobre social qui les désigne comme paresseux ou incapables, ils n'ont aucun avantage à faire reconnaître leur situation. Une large partie d'entre eux cherche des palliatifs dans des statuts non salariés ou encore, en l'absence de possibilités d'emploi, se maintient dans la population inactive (jeunes et femmes).

On dispose ainsi de nombreuses descriptions de la situation des chômeurs au XIX^e siècle, mais il n'existe aucune mesure statistique satisfaisante durant cette période.

C'est dans le recensement de 1896, qu'on trouve pour la première fois une série de questions permettant d'isoler les « chômeurs ». Dans ce recensement, la mesure du chômage passe par la combinaison de deux critères, l'âge et la durée de la suspension de travail.

● La mesure du chômage

Les conventions internationales et nationales

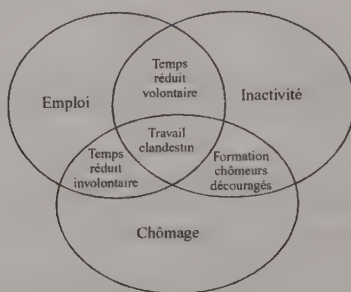
La mesure du chômage suppose une définition qui ne peut être que conventionnelle. Le Bureau International du travail (BIT) s'est préoccupé dès 1925 d'émettre des recommandations en matière de statistiques du chômage. De nouvelles règles méthodologiques ont été adoptées en 1982. En France, sur cette base, on mesure le **chômage au sens du BIT** notamment à l'occasion de l'enquête sur l'emploi réalisée par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). On dispose par ailleurs d'une source administrative : les **demandes d'emplois fin de mois (DEFM)** enregistrées par le **pôle emploi**.

Depuis 2007, l'INSEE s'appuie uniquement sur les données de l'enquête emploi pour évaluer le chômage. Elle a renoncé à croiser les données d'enquête avec celles des fichiers administratifs de l'**ANPE** (aujourd'hui **Pôle emploi**), technique utilisée auparavant pour calculer un taux de chômage mensuel dont la fiabilité était contestée. L'INSEE ne publie donc plus de données mensuelles sur le chômage.

L'effacement des frontières de l'emploi et du chômage

Autour du noyau central des chômeurs BIT gravitent des personnes qui ne satisfont pas à toutes les conditions pour être classées « chômeur ». Elles forment le **halo du chômage**. La dégradation

progressive, depuis le milieu des années 1970, de la situation sur le marché du travail de même que les dispositifs de lutte contre le chômage ont conduit à l'apparition de situations nouvelles à la frontière entre inactivité, emploi et chômage :



Source : Jacques Freyssinet (2004), *Le Chômage*, La Découverte, « Repères ».

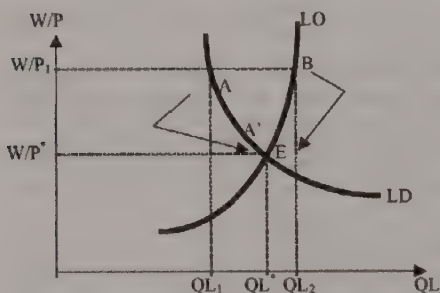
■ LES THÉORIES DU MARCHÉ DU TRAVAIL ET DU CHÔMAGE

● L'analyse néoclassique du marché du travail

Dans le **modèle** néo-classique de base, l'**offre de travail** est une fonction croissante du taux de salaire réel et la **demande de travail** une fonction décroissante.

L'intersection des deux courbes au point d'équilibre détermine alors simultanément le **taux de salaire** réel d'équilibre et le niveau d'emploi d'équilibre. Il s'agit d'un point d'équilibre puisqu'il égalise les quantités offertes et demandées, en excluant du marché tous les offreurs qui se seraient manifestés pour un taux de salaire plus élevé et tous les demandeurs qui espéraient un taux de salaire plus faible.

Dans cet univers d'agents rationnels et en situation d'information parfaite, si le prix des « services producteurs du travail » est parfaitement flexible, le **chômage involontaire** est impossible.



À partir d'une situation de déséquilibre, un mécanisme autorégulateur s'installe :

Pour un taux de salaire réel W/P_1 , la quantité demandée par les entreprises est de QL_1 tandis que la quantité offerte est de QL_2 (avec $QL_1 < QL_2$).

Les salariés entrent en compétition puisque tous ne peuvent pas avoir un emploi au taux de salaire W/P_1 . Cette situation de **concurrence** tend à faire décroître le prix et on se déplace de B vers E sur la courbe d'offre.

Les entreprises réagissent à la baisse du taux de salaire. Par exemple, en (A'), elles sont disposées à demander une quantité de travail plus forte. On se déplace sur la courbe de demande de A vers E via A'.

Le mécanisme se stabilise au point E pour un taux de salaire d'équilibre de W/P^* et une quantité de travail QL^* . La flexibilité du prix et la rémunération du travail au niveau de sa **productivité marginale** font que tout individu désirant occuper un emploi peut en trouver un, au prix du marché.

Pour les néo-classiques donc, tout individu à la recherche d'un emploi réalise un arbitrage entre l'**utilité** et la pénibilité du travail, entre le coût psychologique et économique du chômage et le temps de loisir supplémentaire que le chômage lui procure. Ne subsistent que les travailleurs qui exigent un taux de salaire supérieur au taux de salaire d'équilibre. Il s'agit de « chômeurs volontaires » qui ne se plient pas aux exigences du marché.

● La nouvelle microéconomie du marché du travail

La nouvelle microéconomie du marché du travail vise à rendre compte d'un certain nombre de phénomènes observés que le modèle standard ne permet pas d'expliquer. Elle conserve donc le noyau dur du modèle néo-classique (comportements rationnels et maximisateur des agents, **individualisme méthodologique**), mais elle prend en compte les **asymétries d'information**, les comportements stratégiques, l'**opportunisme**, etc.

La **théorie de la recherche d'emploi** (ou théorie du *Job Search*) développée par G. Stigler (1911-1991, prix Nobel 1982) explique l'existence d'un **chômage frictionnel** sur le marché du travail en introduisant dans l'analyse les conséquences de l'imperfection de l'information sur le marché du travail.

La théorie du **capital humain** contribue à expliquer les inégalités de salaires par les différences de **qualification** qui résultent des différences d'**investissement** en capital humain.

La théorie des **contrats implicites** met l'accent sur le fait qu'employeurs et salariés n'ont pas la même attitude par rapport au **risque** : les salariés ont une plus grande aversion pour le risque que les employeurs. En échange d'un taux de salaire stable, le salarié accepte d'être rémunéré à un niveau inférieur à sa productivité marginale.

La théorie du **salaire d'efficience** repose sur une liaison positive entre le niveau du taux de salaire et l'effort productif du salarié. Elle conduit donc à un résultat différent du **modèle néoclassique** de base dans lequel le taux de salaire est égal à la **productivité marginale du travail**.

La théorie « **insiders/outsiders** » développée en 1984 par A. Lindbeck et D. Snower est basée sur une opposition entre les salariés intégrés (après formation maison, mise au courant et acceptation par leurs pairs) appelés *insiders* et les chômeurs candidats à l'embauche appelés *outsiders*. Afin de se protéger de la concurrence des outsiders, les insiders adoptent des comportements qui accroissent le coût de l'embauche pour l'employeur.

Le **modèle WS-PS**, vise à rendre compte de l'existence d'un **chômage d'équilibre** qui résulte des conditions de formation du taux de salaire (WS) et des conditions de formation des prix (PS). L'originalité de cette approche consiste à raisonner en **concurrence imparfaite** sur la base des acquis de la nouvelle microéconomie (salaire d'efficience, négociations salariales, approche insiders/outsiders...). Les rapports de force entre syndicats et employeurs, le degré de concurrence sur le **marché des biens** et services, les caractéristiques institutionnelles (existence et modalités de l'indemnisation du chômage, etc.) sont donc prises en compte pour expliquer le niveau du taux de chômage d'équilibre, les différences entre pays et les évolutions de ce chômage d'équilibre au cours du temps.

● Macroéconomie du marché du travail

L'analyse du chômage chez Keynes

Pour J.M. Keynes (1883-1946), le chômage est avant tout un **chômage involontaire**. Selon lui, le niveau de l'emploi dépend de la demande anticipée. Dans ce cadre, un processus de baisse des **salaires réels** découlant du chômage ne permet pas un ajustement de type néo-classique. Elle conduit à une contraction des débouchés des entreprises tels qu'ils sont prévus par les **entrepreneurs**, donc une baisse de la **demande effective**, de la production et de l'emploi. Keynes considère que, dans une **économie de marché**, la situation la plus probable est l'**équilibre de sous-emploi**. Par conséquent aucun mécanisme automatique ne peut conduire au rétablissement du plein-emploi et l'intervention régulatrice de l'État est nécessaire.

La théorie de la segmentation du marché du travail

Au début des années 1970 s'est développé un ensemble de travaux à l'initiative d'un groupe d'économistes de tradition « néo-institutionnaliste » (M. Piore, P. Doeringer), travaux qui ont été regroupés sous l'étiquette de « théorie de la segmentation du marché du travail ». Ces travaux ont pour trait commun de contester l'usage des concepts marginalistes et de proposer des analyses dans lesquelles les transactions marchandes ponctuelles ne représentent qu'une part minoritaire des processus d'allocation du travail dans une économie, l'essentiel étant constitué par des décisions internes aux entreprises. La théorie de la **segmentation du marché du travail** distingue au sein du marché du travail un **marché primaire** et un **marché secondaire**.

Chômage classique et chômage keynésien dans la théorie du déséquilibre

La théorie des **équilibres à prix fixes** (E. Malinvaud et J.-P. Benassy) relie la situation de **sous-emploi** décrite par la théorie keynésienne et l'**équilibre général** walrassien. Dans cette approche, l'inertie des prix en **courte période** (notamment leur **rigidité** à la baisse) est la principale cause de l'existence de rationnements sur le marché du travail. Cette rigidité des prix à la baisse peut entraîner deux types de déséquilibres correspondant à deux régimes de chômage le **chômage keynésien** et le **chômage classique**.

MARCHÉ DU TRAVAIL	MARCHÉ DES BIENS	
	ACHETEUR	VENDEUR
ACHETEUR	Chômage keynésien	Chômage classique
VENDEUR		Inflation contenue

- ⇒ Un marché est acheteur lorsqu'il comprend au moins un vendeur rationné.
- ⇒ Un marché est vendeur lorsqu'il comprend au moins un acheteur rationné

■ DYNAMIQUES DE L'EMPLOI ET POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE

● La dynamique des taux d'emploi

En longue période, l'emploi a tendance à évoluer comme la population en âge de travailler, la croissance démographique s'accompagne donc d'une augmentation de l'emploi. À court et moyen terme cependant, les évolutions peuvent être très différentes conduisant à une augmentation du non-emploi (inactifs plus chômeurs).

Selon l'Insee, depuis le début des années soixante, la population active a augmenté avec l'arrivée des générations du « baby-boom » et le développement de l'activité féminine. Jusqu'au début des années soixante-dix, les créations d'emplois ont absorbé ces actifs supplémentaires. Puis, les études se sont allongées rapidement et face à la montée du chômage, l'âge de cessation d'activité a été abaissé ; l'activité s'est ainsi concentrée sur les âges intermédiaires jusqu'au milieu des années quatre-vingt-dix. Ensuite, avec le problème du financement des retraites et la baisse annoncée de la population en âge de travailler, c'est le maintien dans l'emploi de seniors de plus en plus nombreux qui est devenu un objectif.

La France se caractérise aujourd'hui en effet par une médiocre situation du point de vue du **taux d'emploi** des seniors. Loin de l'objectif fixé dans la **stratégie de Lisbonne** (2000) d'un taux d'emploi de 50 % pour les 55-64 ans, ce taux est de 37 % à la fin des années 2000. Dans un rapport du Conseil d'analyse économique, A. d'Autume, J.-P. Bethèze et J.-O. Hairault, analysent cette situation comme résultant d'un pacte social implicite associant salariés, employeurs et pouvoirs publics, et non comme une difficulté des seniors à suivre le rythme du progrès technique. Les éléments constitutifs de ce pacte sont, d'une part, la mise en place en 1982 de la retraite à 60 ans, et d'autre part, la montée en puissance de dispositifs de cessation précoce d'activité particulièrement généreux. La gestion des âges s'est adaptée à ces deux éléments. Le raccourcissement de l'horizon de carrière a ainsi bloqué la mise en place d'éléments favorables au maintien des seniors dans l'emploi : formation, réorganisation du travail et des postes, modulation des rémunérations au fil de l'âge... Les auteurs du rapport proposent une « nouvelle donne » fondée sur des carrières plus longues, qui pourrait ainsi redonner une valeur à l'investissement dans l'emploi en fin de carrière. Les propositions de réformes de 2009, fortement inspirées des expériences étrangères, se déclinent alors en trois ensembles indissociables :

- le premier ensemble de réformes concerne l'allongement de la durée de vie active, et vise à favoriser par la « retraite choisie » l'emploi des plus de 60 ans, et, en retour, celui des 55-59 ans ;
- le second ensemble de propositions a pour objet de recréer un marché du travail des seniors, en interdisant de façon rapide et résolue les départs avant 60 ans, qui s'effectuent aujourd'hui par le biais d'un chômage indemnisé, sans obligation de recherche d'emploi ;
- enfin, le troisième ensemble de propositions dessine les contours d'un changement de comportement des entreprises en matière de gestion des âges. Ce changement concerne les droits à la formation, la prévention des risques sanitaires et d'invalidité ou encore l'organisation et les conditions de travail en fin de carrière.

Dans l'ensemble des pays développés on a assisté par ailleurs (avec des différences importantes entre les pays) à des transformations profondes de l'emploi depuis la Seconde Guerre mondiale : augmentation du salariat et baisse corrélative de la part de l'emploi non-salarié, augmentation de la participation des femmes au marché du travail, déclin de l'emploi agricole et industriel et augmentation de l'emploi tertiaire. Depuis les années 1975-1980, on constate aussi une montée des emplois atypiques ou précaires. Les différences de **taux d'activité** et de **taux d'emploi** font l'objet de débats importants dans la mesure où les pays qui ont eu un **taux de croissance** économique élevé sont aussi ceux qui ont eu un taux d'emploi élevé. En 2008, le taux d'emploi est de 71,3 % au Danemark, 76,9 % au Japon, 74,3 % en Suède, 71,5 % au Royaume-Uni, et 70,7 % aux États-Unis (contre 70,7 % en Allemagne, 65,2 % en France, 58,7 % en Italie et 65,9 % en moyenne pour l'Union européenne à 27. La croissance lente en pourrait être liée à une réponse malthusienne à la montée du chômage ou à des institutions inadéquates Europe.

● Dynamique du chômage

L'évolution du chômage permet aussi de dégager des enseignements intéressants.

– La **crise économique** des années 1930 se caractérise par un chômage de masse dont les effets politiques et sociaux sont unanimement jugés désastreux. C'est en réaction contre la situation de cette période que se mettent en place, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la **convention** keynésienne de **plein-emploi** et la régulation fordiste. Les **Trente Glorieuses** se caractérisent en effet par une forte croissance de la production et de la **productivité** et par une situation de plein-emploi dans les pays industrialisés.

– La rupture de croissance de 1973-1979 conduit dans l'ensemble des pays industrialisés à une augmentation du chômage, mais la situation évolue ensuite de façon différente : si le Japon connaît un taux de chômage faible et croissant, les États-Unis, après avoir connu un taux de chômage très élevé au début des années 1980, se rapprochent ensuite du plein-emploi de sorte que les évaluations du NAIRU apparaissent plus faibles désormais aux USA (à l'exception de l'année 2009 du fait de la crise financière) qu'en Europe. En Europe, le Royaume-Uni connaît une évolution comparable à celle des États-Unis (avec là aussi, une hausse très forte du chômage à la suite de la **crise des subprimes**). Les pays scandinaves réussissent à associer un maintien à un niveau élevé de la protection sociale et un taux de chômage faible. L'Europe continentale, et en particulier les pays de la **zone euro**, sont marqués par une croissance économique et des taux d'emploi faibles ainsi que par des taux de chômage élevés.

Taux de chômage (en %) (moyenne annuelle par période)

	Moyenne 1970	Moyenne 1980	Moyenne 1990-1995	Moyenne 1996-2000	Moyenne 2001-2005	2009
Union européenne	3,7	9,0	9,5	9,6	8,5	9,0
États-Unis	6,1	7,3	6,4	4,6	5,4	9,3 (5,8 en 2008)
Japon	1,7	2,5	2,5	4,1	5,0	5,0

Source : OCDE.

Selon un rapport de l'OCDE de 2009, la crise a par ailleurs frappé les jeunes à un moment où leur situation sur le marché du travail n'était déjà pas très favorable. Le taux d'emploi des jeunes en France est l'un des plus faibles des pays de l'OCDE et un jeune chômeur sur quatre passe plus d'un an au chômage, contre un sur cinq en moyenne dans l'OCDE.

L'OCDE recommande alors au gouvernement de mettre en place un éventail de mesures :

- veiller à ce que chaque jeune quitte le système d'enseignement avec une **qualification**. En 2007, 18 % des jeunes de 20 à 24 ans (environ 130 000 jeunes) n'avaient pas de diplôme du second cycle du secondaire qui est considéré comme le bagage scolaire minimum pour intégrer aujourd'hui le marché du travail ;
- cibler les aides publiques à l'apprentissage sur les jeunes non qualifiés, pour qu'au moins 50 % de jeunes sans qualification entrent en apprentissage contre 40 % aujourd'hui ;
- faire bénéficier davantage les petites entreprises des fonds pour la formation professionnelle pour qu'elles forment plus de jeunes peu qualifiés ;
- mettre en place des stages obligatoires à l'université dès la licence ;
- poursuivre les efforts pour réduire globalement la segmentation du marché du travail. Le CDD semble de moins en moins être un tremplin rapide vers un emploi stable pour les jeunes. En 2005-2006, seuls 16 % des jeunes de 15-24 ans en CDD sont en CDI un an après, contre 45 % dix ans auparavant ;
- instaurer un « filet de sécurité » pour les jeunes de moins de 25 ans les plus démunis et l'inscrire dans un cadre de politique rigoureuse d'activation. À terme, il conviendrait d'envisager l'extension du **Revenu de Solidarité Active** (RSA) aux moins de 25 ans.

● Les politiques de lutte contre le chômage

La situation de l'emploi, en France comme au niveau international a conduit les différents gouvernements à engager des politiques de lutte contre le chômage et les économistes à analyser ces politiques et à formuler des propositions.

La typologie proposée par l'**Organisation de Coopération et de Développement Économique** (OCDE) pour comparer internationalement les dispositifs d'insertion ou de réinsertion des chômeurs différencie :

- 1) les mesures actives :
 - d'accompagnement et d'aide à la recherche d'emploi ;
 - spécifiques pour l'emploi des catégories de chômeurs ciblés (**chômeurs longue durée**, ou des moins de 26 ans) ;
 - de mesures de formation.

2) les mesures dites « passives » (indemnisation du chômage ayant pour objectif de d'assurer une certaine sécurité de revenu, préretraite, diminution de la **durée du travail**...).

Cette distinction n'est pas aussi simple puisqu'une diminution de la durée du travail peut conduire à une meilleure formation. Mais cette typologie renvoie à une orientation des politiques à mettre en œuvre.

D'après Y. L'Horty, les « nouvelles politiques de l'emploi » qui se répandent aujourd'hui parmi les pays développés reposent sur l'idée que le chômage n'est pas seulement la conséquence d'une demande insuffisante de travail de la part des entreprises (faute d'activité), mais d'une offre de travail inadaptée. Pour réduire le chômage, il faut donc s'attaquer aux facteurs structurels du chômage d'équilibre, qui limitent l'adaptation de l'offre de travail à la demande. Il met pour cela en avant trois mécanismes :

- subventionner les employeurs pour baisser le coût du travail, de façon à augmenter l'emploi non qualifié. Ces politiques ont pris une part essentielle dans la politique pour l'emploi en France, où elles concernent 11 millions de salariés en 2005, et impliquent un manque à gagner de près de 18 milliards d'euros pour la protection sociale (compensée par une subvention publique) ;

- la mise en place d'**incitations** monétaires à travailler : il s'agit de "faire en sorte que le travail rapporte" en augmentant en particulier l'écart entre les revenus sociaux touchés par les inactifs et le revenu perçu par un actif. De nombreux mécanismes peuvent être associés, souvent d'inspiration anglo-saxonne (par exemple, la prime pour l'emploi destinée aux ménages dont au moins un individu exerce une activité professionnelle, en dessous d'un certain seuil de revenu fiscal) et plus récemment le Revenu de Solidarité Active ;

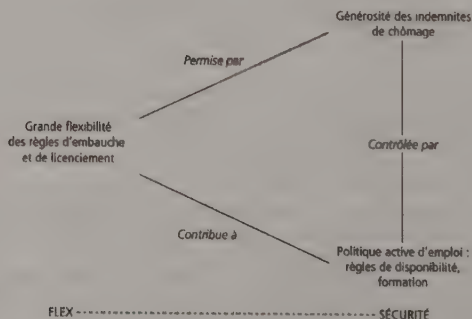
- le développement d'incitations non monétaires, dans la même logique d'augmentation de l'offre, en réduisant les freins non monétaires à l'emploi (simplification des contrats de travail par exemple).

En pratique, les politiques de l'emploi doivent concilier une flexibilité suffisante pour favoriser la croissance, une sécurité suffisante pour favoriser la cohésion sociale et l'implication des salariés dans les entreprises, une maîtrise du coût du travail et des **gains de productivité**, mais aussi des revenus suffisants pour soutenir la **demande**. Les politiques de l'emploi et de lutte contre le chômage doivent donc être pluralistes (il faut agir dans plusieurs dimensions à la fois) et graduelle (car l'impact des différentes mesures est difficile à évaluer).

Par ailleurs, depuis quelques années, la réussite de certaines politiques de l'emploi pratiquées dans des pays d'Europe nordique a conduit à la fois les chercheurs et les gouvernements à s'inspirer de ces expériences, et en particulier du "modèle danois", qui semble concilier les avantages de la **flexibilité** en termes de compétitivité, avec les avantages sociaux d'un niveau élevé de protection sociale des travailleurs.

Les danois ont ainsi développé la « flexsécurité » symbolisant un nouveau modèle social qui a permis, en une dizaine d'années, de faire baisser le taux de chômage au Danemark de 12 % en 1994 à 4,8 % de la population active en 2005. Ce nouveau système combine une grande facilité de licenciement pour les entreprises à des indemnités longues et importantes pour les sans-emplois. De plus, l'administration accompagne les chômeurs dans leur parcours pour retrouver du travail par des politiques actives de l'emploi. De fait, l'originalité du modèle de la flexsécurité est de reposer sur un « triangle d'or » associant flexibilité, politiques actives de l'emploi et haut niveau d'indemnisation des chômeurs.

● Le « triangle d'or » du modèle danois selon R. Boyer



Les entreprises ont toute liberté de licencier. Le préavis est très court. L'État intervient très peu. Il n'y a pas de modèle unique de contrat de travail, pas de durée légale du travail. La loi n'encadre pas le droit de grève, ne décrète pas un salaire minimum. Les négociations entre employeurs et salariés se font au niveau des branches ou au niveau des entreprises.

En cas de licenciement cependant, l'ex-salarié est très protégé. Les indemnités chômage proviennent de caisses privées, agréées par l'État et proches des syndicats. S'il perd son emploi, un travailleur danois est tout de suite pris en charge par l'État. Affilié à ces caisses, le chômeur perçoit 90 % de son salaire pendant quatre ans, sans dégressivité. Pour les personnes qui ne sont pas assurées de cette manière, un système d'aide sociale municipale se substitue à ces caisses. Pour percevoir des indemnités, dans tous les cas il faut chercher un nouvel emploi. De toute façon, les municipalités prennent en charge ces personnes qui en France seraient au RMI en leur apportant toutes sortes d'aides (médicale, psychologique, recherche d'emploi).

Pendant les six premiers mois sans emploi, un(e) danois(e) doit obligatoirement suivre des stages en entreprise ou des formations. Le versement des indemnités est conditionné à ces suivis.

Au Danemark, les dépenses de formation professionnelle des adultes ont atteint 0,67 % du PIB, un chiffre à comparer avec celui de la France qui est de 0,21 % du PIB. Cette formation tout au long de la vie permet de faire évoluer la qualification sans dramatiser le départ d'une entreprise. Le marché est flexible, la formation va de soi, un danois au chômage ne se coupe pas du reste de la société. Un retour rapide à l'emploi est donc facilité.

En 2009 et 2010, en raison d'une hausse du chômage consécutive à la **crise des subprimes**, le système danois a commencé à être réformé (le taux de chômage est passé de 3,8 % en 2007 à 5,5 % en 2009 et à 7,6 % en mars 2010). La réforme consiste notamment à décentraliser la gestion de l'emploi au niveau des communes, à adopter des démarches plus incitatives à la reprise d'emploi, à réduire le financement étatique des indemnités de chômage (dont une part plus importante sera donc à la charge des communes).

En France, le thème de la « sécurisation des parcours professionnels » traduit une volonté similaire d'un nouveau « pacte social » associant la flexibilité nécessaire à la création d'emploi et de nouveaux droits sociaux, permettant de protéger les travailleurs tout au long de leur existence en favorisant les transitions d'une activité à l'autre (formation professionnelle par exemple), plutôt que de protéger leurs emplois. Ce thème donne cependant lieu à des interprétations encore très divergentes entre syndicats, organisations patronales et politiques gouvernementales, si bien que ce nouveau compromis n'est pas encore trouvé.

► **Croissance économique** ► **Entreprise** ► **État** ► **Fluctuations et crises** ► **Investissement** ► **Marchés et prix** ► **Mondialisation** ► **Politique économique** ► **Déréglementation** ► **Discrimination** ► **Travail décent**

● BOYER R., (2006), *La flexicurité danoise, quels enseignements pour la France ?*, Rue d'ULM, « CEPREMAP ».

CAHUC P., ZYLBERBERG A., (2009) *Le chômage, fatalité ou nécessité ?* Flammarion, « Champs ».

CAHUC P., ZYLBERBERG A., (2003), *Microéconomie du marché du travail*, La Découverte, « Repères ».

CENTRE D'ÉTUDE DE L'EMPLOI, (2010), *Le contrat de travail*, La Découverte, « Repères ».

DARES (2003), *La politique de l'emploi*, La Découverte, « Repères ».

GAUTIE J., (2009), *Le chômage*, La Découverte, « Repères ».

HOANG NGOC L., (2000), *Les politiques de l'emploi*, Seuil, « Points ».

INSTITUT DE RECHERCHES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES, (2005), *Les mutations de l'emploi en France*, La Découverte, « Repères ».

L'HORTY Y., (2006), *Les nouvelles politiques de l'emploi*, La Découverte, « Repères ».

POURCEL P., (2009), *Le chômage*, Bréal, « Thèmes et débats ».

OUAUER P., BESSE G., MÉDA D., (2005), *Délocalisations, normes du travail et politique d'emploi. Vers une mondialisation plus juste ?*, La Découverte.

D'AUTUME A., BETBEZE J.-P., HAIRAUT J.-O., (2006), « Les seniors et l'emploi en France », *Rapport du Conseil d'Analyse économique*, La Documentation française.

GAZIER B., (2005), *Vers un nouveau modèle social*, Flammarion, « Champs ».

HAU M., NARVAIZA-MANDON N., (2009), *Le chômage en Europe. Divergences nationales et régionales*, Economica.

LECLERCQ E., (1999), *Les théories du marché du travail*, Seuil, « Points ».

SAINT-PAUL G., (2009) : *Immigration, qualification et marché du travail*, *Rapport au Conseil d'Analyse Économique*, La Documentation française.

@ Site de l'OCDE www.oecd.org

Site du Conseil d'analyse économique : www.cae.gouv.fr

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site du ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement : www.travail.gouv.fr

Site de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) : <http://www.ilo.org/global/lang--fr/index.htm>

Site du Centre d'Étude sur l'Emploi : <http://www.cee-recherche.fr/>

Le site de la DARES : <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/etudes-recherche-statistiques-de,76/etudes-et-recherche,77/publications-dares,98/>

Site de l'Observatoire français des conjonctures économiques : www.ofce.sciences-po.fr

Site de l'UNEDIC : <http://www.unedic.org/>

Site du Pôle emploi : <http://www.pole-emploi.fr/accueil/>

MARCHÉ EFFICIENT

On dit qu'un **marché** est efficient lorsque le **prix** s'y forme sur la base de l'ensemble de l'information disponible. On distingue :

- l'efficience faible lorsque le prix à la période **t** se fonde sur l'information contenue dans les prix des périodes précédentes,

- l'efficience semi forte lorsque toutes les informations disponibles sur les **fondamentaux** de l'économie sont prises en compte,

- l'efficience forte, lorsque toutes les informations, y compris les informations confidentielles, sont prises en compte dans la formation du prix.

► **Finances internationales** ► **Marchés et prix**

► **Monnaie** ► **Efficience X** ► **Finance comportementale** ► **Hiérarchie** ► **Rationalité**

MARCHÉ FINANCIER

Le **marché financier** est le **marché** sur lequel se traitent des opérations à long terme portant sur des **actions** ou sur des **titres de créance**. La **Bourse des valeurs** est une composante essentielle du **marché financier**.

⇒ Ne pas confondre avec **marché monétaire** qui est le **marché des capitaux** à court et moyen terme.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Marchés et prix** ► **Économie de marchés financiers** ► **Économie d'endettement** ► **Globalisation financière**

MARCHÉ INTERBANCAIRE

Le **marché interbancaire** est un compartiment du **marché monétaire** dont l'accès est réservé aux **banques** et à certaines **institutions financières**. Ce **marché** permet à certaines banques de se procurer les **liquidités** qui leur sont nécessaires et à d'autres de placer à court terme leurs excédents de liquidités. La Banque de France intervient sur ce **marché** dans le cadre de la **politique monétaire** définie par la **Banque centrale européenne**. Les **accords de pension** à 24 heures sont les opérations caractéristiques du **marché interbancaire**.

⇒ En France le **marché interbancaire**, créé en 1985, correspond à ce que l'on appelait avant cette date le « **marché monétaire** ».

► **Monnaie** ► **Politique économique** ► **Banque centrale** ► **EONIA** ► **Facilités permanentes** ► **Marché des capitaux** ► **Refinancement** ► **Repo** ► **Taux d'intérêt** ► **Taux du marché au jour le jour**

MARCHÉ INTERNE DU TRAVAIL

Le **marché interne** désigne les mécanismes d'allocation de la main-d'œuvre à l'intérieur des **entreprises**. La distinction entre **marché interne** et **marché externe** du travail relève de la théorie de la **segmentation** du **marché du travail** (P. Doeringer et M. Piore, « *Internal Labor Markets and Manpower Analysis* », 1971) et donc d'une perspective institutionnaliste.

Le **marché interne** du travail qui ne relève ni de la confrontation entre offre et demande d'emplois ni d'une **régulation** par le **taux de salaire**, contribue cependant à définir les postes de travail, les rémunérations, et les affectations des travailleurs.

⇒ Même déconnecté des confrontations permanentes du **marché externe** du travail, le **marché interne** implique des mouvements d'entrée et de sortie : des

salariés sont recrutés, certains changent d'entreprise ou partent à la retraite...

Cependant, certains niveaux, certains postes, sont totalement à l'abri des arrivées extérieures et présupposent, pour être atteints, la montée progressive d'échelons au sein de l'entreprise. Des postes peuvent être atteints soit de l'intérieur, soit de l'extérieur, et d'autres enfin sont réservés aux seuls recrutements externes.

► **Marché du travail, emploi, chômage**

► **Institutionnalisme** ► **Marché primaire**

MARCHÉ MONÉTAIRE

Le **marché monétaire** est le **marché des capitaux** à court terme (de 24 heures à un an). Depuis 1985 en France, ce **marché** est ouvert à tous les **agents économiques** sous réserve qu'ils offrent un certain nombre de garanties. Les opérations portent notamment sur les **bons du Trésor**, les **certificats de dépôts**, les **billets de trésorerie**, etc.

⇒ Le **marché interbancaire** est un sous-ensemble du **marché monétaire**.

⇒ En France, avant 1985, le **marché monétaire** était le **marché de la monnaie centrale**, il était réservé aux banques et à quelques entreprises non bancaires.

► **Monnaie** ► **capitaux** à court et moyen terme).

► **Monnaie** ► **EONIA** ► **Marché des capitaux** ► **Marché financier** ► **Liquidité** ► **Refinancement bancaire** ► **Politique monétaire** ► **Règle des 3 D**

MARCHÉ ORGANISÉ

Un **marché organisé** (de marchandises ou de produits financiers) est un **marché** sur lequel les transactions se déroulent selon des règles édictées par une autorité de **marché**. Sur ces **marchés** les transactions sont standardisées et une **chambre de compensation** protège les opérateurs du **risque de défaut** de leur contrepartie (la chambre de compensation se substitue à la contrepartie défaillante). De ce fait, la chambre de compensation surveille la **liquidité** et la **solvabilité** des opérateurs du **marché** (notamment en imposant un **dépôt de garantie** pour toute les transactions à terme et en procédant à des **appels de marge** pendant le déroulement du **contrat** pour couvrir l'accroissement éventuel du **risque** que courent les opérateurs.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Marché de gré à gré** ► **Marché des capitaux**

MARCHÉ PRIMAIRE

La théorie de la **segmentation** du **marché du travail** (ou du dualisme) introduit une distinction entre un **marché primaire** où les **firmes** entretiennent des pratiques d'attachement durable de leurs salariés et un **marché secondaire**. Il y aurait donc une coupure radicale entre deux univers : le **marché primaire** et le **marché secondaire** ne correspondent ni aux mêmes **emplois**, ni aux mêmes **agents économiques**, ni aux mêmes mécanismes de fonctionnement.

Les « **emplois primaires** » sont ainsi caractérisés par :

- un niveau de **salaire** plutôt élevé ;
- des garanties de carrière et des perspectives de promotion ;
- un niveau élevé des **qualifications** moyennes ;
- une bonne qualité des conditions de travail.

⇒ Les travailleurs qui peuvent prétendre à un emploi primaire ont en général une certaine ancienneté dans l'emploi, un niveau moyen de formation élevé et un taux de syndicalisation important.

⇒ Il existe un cercle vertueux qui relie les types d'emplois primaires et les travailleurs susceptibles de les occuper : les bénéficiaires d'un emploi stable et d'un bon niveau de formation ont des projets de long terme qui favorisent leur promotion professionnelle.

⇒ Il ne faut pas confondre marchés primaires et **marchés internes du travail** ; les marchés primaires s'organisent autour des marchés internes et les alimentent.

⇒ Ne pas confondre avec marché primaire au sens de **marché financier**.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► *Capital humain*

MARCHÉ SECONDAIRE

Dans la théorie de la segmentation du marché du travail, le marché secondaire, par opposition au **marché primaire**, est un **marché** sur lequel les confrontations entre offre et demande sont permanentes, généralisées et concurrentielles.

Sur ce marché, les **emplois** ont des caractéristiques moins favorables que ceux proposés sur le **marché primaire** :

- un niveau des salaires moins élevé ;
- peu de garantie de carrière ni de perspective de promotion ;

- de mauvaises conditions de **travail**.

Les « travailleurs secondaires » sont généralement plus jeunes, peu formés et peu qualifiés, peu syndiqués et sans véritable projet professionnel stable.

⇒ Il existe une correspondance entre le type d'emplois proposés sur le marché secondaire et la main-d'œuvre occupant ces emplois. En effet, la main-d'œuvre secondaire, faiblement formée et syndiquée a de moins bonnes perspectives de promotion. Les **immigrés** récents, les femmes, les jeunes travailleurs peu qualifiés alimentent fréquemment le marché secondaire.

► **Marché du travail, emploi, chômage**
► *Discrimination*

MARCHÉISATION

La **marchéisation** est un processus par lequel on soumet à une **régulation** par le **marché** une activité qui lui échappait (en totalité ou en partie) jusque-là. Par exemple on peut parler en France d'une **marchéisation** du secteur des télécommunications. De même, on assiste à une **marchéisation** de la lutte contre la pollution (**marché des permis d'émission**).

► *Finances internationales* ► **Marchés et prix**

► *Économie et écologie* ► *Accords de Kyoto*

► *Droits de propriété* ► *Marchéisation des changes*

► *Règle des 3 D*

MARCHÉISATION DES CHANGES

La **marchéisation des changes** désigne le processus qui conduit à ce que les cours du **change** soient déterminés exclusivement (ou principalement) par le **marché**.

Alors que dans le système de Bretton Woods, les cours du change étaient encadrés par des marges de fluctuations et que les **États** intervenaient de façon très active dans la **régulation** du système monétaire international, on constate, depuis le passage au flottement des monnaies, une emprise plus forte des marchés dans la détermination du cours des **devises**.

⇒ Certains économistes considèrent que la **marchéisation des changes** a conduit à une plus grande **volatilité** des cours ce qui constitue un **risque** pour l'économie mondiale.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*

► *Changes flottants* ► *Globalisation financière*

► *Risque systémique* ► *Spéculation*

MARCHÉS CONTINGENTS

Un **marché contingent** est un **marché** sur lequel s'échangent des biens contingents, c'est-à-dire des biens disponibles à une date et dans un lieu déterminé, si un événement spécifié à l'avance se réalise. Par exemple, la mise à disposition d'un véhicule en cas de panne ou d'accident du véhicule dont on est propriétaire est un bien contingent. Les **marchés contingents** concernent les **actifs réels** et les **actifs financiers**, ils permettent donc aux **agents économiques** de gérer leurs **risques** et de procéder à des **arbitrages intertemporels**.

► **Marchés et prix** ► *Système complet de marchés*



MARCHÉS ET PRIX

Les **économies de marché** font aujourd'hui l'objet d'un large consensus et les **économies planifiées** sont devenues des exceptions dans le monde actuel. Dans les **économies de marché**, la **régulation** par les **prix** est dominante, même si elle coexiste avec d'autres formes de régulation, notamment celle des pouvoirs publics.

Dès la fin du XVIII^e siècle, l'**École Classique** a cherché à démontrer la supériorité d'une organisation économique basée sur des **marchés** concurrentiels. Selon A. Smith (1723-1790), le **marché** agit comme une « **main invisible** ». Doté de mécanismes autorégulateurs, le **marché** permet à la multiplicité des intérêts individuels de se transformer en intérêt général : l'affectation des ressources est optimale. Le « *laissez-faire, laissez-passer* » de V. de Gournay (1712-1759), membre de l'**École physiocratique**, trouve ainsi un fondement théorique plus solide.

Avec d'autres concepts et d'autres **hypothèses**, la **théorie néoclassique** prolonge l'œuvre des Classiques, axant sa problématique sur l'**efficience** et l'**équilibre** dans le cadre de la **concurrence pure et parfaite**.

Les analyses néoclassiques ont fait l'objet de nombreux prolongements théoriques. Dès les années 1930, J. Robinson (1903-1983) et E.H. Chamberlin (1899-1967) exposent les premiers modèles de **concurrence imparfaite**. Depuis la fin des années 1970, la **théorie des marchés contestables** et la **nouvelle microéconomie** constituent les nouvelles références de l'analyse des marchés en concurrence imparfaite. Dès les années 1940, J.A. Schumpeter (1883-1950) avait déjà critiqué la vision néoclassique du processus concurrentiel et insisté sur le rôle déterminant du comportement stratégique de l'**entrepreneur** et de l'**innovation**. La concurrence imparfaite est pour lui le cadre d'analyse pertinent.

À partir d'une conception du marché différente de celle des néoclassiques, l'**école autrichienne** insiste sur la concurrence comme processus de découverte, sur le **capital** comme **détour de production**, sur le rôle actif de la **monnaie**. Les auteurs de ce courant considèrent que l'intervention de l'**État** doit se limiter à offrir un cadre juridique stable aux échanges marchands.

D'autres voies ont été explorées par les analyses hétérodoxes. Marx (1818-1883) a mis en évidence les contradictions du **capitalisme** et Keynes (1883-1946) a démontré l'insuffisance de la seule **régulation** par les **prix**. S'appuyant à la fois sur les travaux de Marx et Keynes, l'**École de la régulation** s'attache à souligner l'importance des **formes institutionnelles** au sein desquelles fonctionne le **capitalisme**. Cela permet notamment de rendre compte de la dynamique historique des **systèmes économiques** et de la **variété des capitalismes**. Le **néo-institutionnalisme** centre sa problématique sur le rôle de l'**organisation** et de la **hiérarchie**. Quant aux travaux de la socio-économie, ils mettent l'accent sur le cadre institutionnel dans lequel se déroulent les relations marchandes.

■ MARCHES, PRIX ET ÉQUILIBRE EN CONCURRENCE PARFAITE

● La détermination du prix d'équilibre

Dans le modèle néoclassique, en concurrence pure et parfaite, on suppose que sur le marché, les consommateurs et les producteurs sont « **preneurs de prix** » (*price takers*). Ces deux **agents économiques** occupent une place centrale dans ce modèle (le **commissaire-priseur** étant considéré « hors-modèle »). Ils sont caractérisés par des comportements de maximisation sous contrainte. Le consommateur ou « ménage » cherche à maximiser son **utilité**. Ses goûts sont représentés par une **fonction d'utilité** et il dispose de ressources, c'est-à-dire d'une « dotation initiale » en biens, en **droits de propriété** et en temps. Les goûts et les ressources sont différents chez les consommateurs, ce qui les conduit à échanger.

Le producteur, qui représente l'**entreprise** dans le modèle, est caractérisé par une **fonction de production** dont les **rendements marginaux** sont décroissants. Son objectif est de maximiser son **profit**.

Les différents **prix** possibles sont « criés », ils sont donc connus de tous (sans aucun coût) et servent de base à la détermination des quantités offertes et demandées par les différents agents. Un « commissaire-priseur » centralise les offres et les demandes établies sur la base de ces prix. Par un processus de **tâtonnement walrasien**, le commissaire-priseur détermine un **prix d'équilibre** qui permet d'égaliser les quantités offertes et demandées. La **loi de l'offre et la demande** est ainsi démontrée grâce à la fiction du commissaire-priseur. Une fois le prix d'équilibre déterminé, les échanges peuvent avoir lieu.

Cet équilibre est stable, mais peut changer si un événement affecte l'une des deux courbes. L'analyse, appelée parfois **statique comparative**, consiste alors à comparer le nouvel équilibre à l'ancien.

Cet équilibre est également optimal. L'allocation des ressources est efficiente et la quantité échangée maximise le **surplus des consommateurs** et le **surplus des producteurs**.

● L'équilibre général

L'analyse de Walras

On doit à L. Walras la première tentative de démonstration de l'équilibre général en 1874. L'interdépendance des marchés se manifeste par le fait que l'offre et la demande d'un bien dépendent du prix de tous les autres biens. Si l'on suppose que dans l'économie n biens et services sont produits et échangés (il y a n marchés), la question de l'existence d'un équilibre général se réduit à la recherche de solutions positives du système des n équations. Il s'agit donc d'un problème mathématique et pour qu'une solution existe, il suffit qu'il y ait autant d'équations que d'inconnues. La solution est le système de prix (déterminé par le commissaire-priseur) qui égalise l'offre et la demande sur les différents marchés. Pour que l'équilibre simultané sur tous les marchés soit réalisé, il faut que la monnaie ne soit pas demandée pour elle-même (elle n'a pas de fonction de **réserve de valeur** et il n'y a pas de **préférence pour la liquidité**).

Walras introduit la **monnaie** en considérant que l'un des biens sert de numéraire (unité de compte).

En fin de compte, L. Walras présente une démonstration formalisée dans le cadre néoclassique de la **loi de Say** qui assure l'impossibilité de **crises de surproduction** générale. Tout comme la loi de Say, elle repose sur une analyse statique et sur la **neutralité de la monnaie**.

Le modèle Arrow-Debreu

Pour K. Arrow et G. Debreu (*Existence of an equilibrium for a competitive economy*, 1954), les hypothèses de la concurrence parfaite ne sont pas suffisantes pour démontrer l'existence d'un équilibre général. D'autres hypothèses sont nécessaires. Tout d'abord l'existence d'un **système complet de marchés** (un marché pour chaque bien ou service présent mais aussi pour chaque bien ou service futur), ce qui exclut toute **incertitude**. Les préférences des consommateurs doivent être convexes (le consommateur préfère les « mélanges »). Il n'y a pas de **rendements** croissants ni de **coûts fixes**.

Les hypothèses ajoutées par K. Arrow et G. Debreu sont encore plus contraignantes que celles de la concurrence parfaite. Les deux auteurs eux-mêmes ont attiré l'attention sur les limites que constituaient ces hypothèses et ils ont également souligné les lacunes de cette théorie qui évacue la monnaie et l'**incertitude**.

Par ailleurs, le **théorème de Sonnenschein** (1973) établit que les offres et les **demandes** ont une forme quelconque. Or la stabilité de l'équilibre n'est possible que si l'**effet de substitution** l'emporte sur l'**effet revenu**. Cette hypothèse concerne la forme des fonctions de demandes nettes et non plus seulement leur continuité. Si l'effet revenu l'emporte sur l'effet de substitution, la demande du bien Y va baisser alors que son **prix relatif** est lui-même en baisse. La convergence vers l'équilibre n'est plus assurée.

Les défaillances du marché

La démonstration de l'équilibre général suppose que l'activité des marchés n'affecte que les offreurs et demandeurs qui y participent. En réalité, des **agents économiques** qui ne sont ni offreurs ni demandeurs sur le marché en subissent néanmoins les conséquences. Il s'agit là d'**effets externes** dont la pollution est un exemple classique. Lorsque l'effet externe est négatif, les quantités échangées sur le marché sont supérieures à l'optimum social (et inférieures à l'optimum si l'**externalité** est positive). Dès lors, l'équilibre du marché, qui est un optimum privé, ne correspond pas à un optimum pour la société. Il s'agit d'un des cas de **défaillance du marché** qui justifie pour l'**économie du bien-être** une intervention publique. Cette dernière est aussi nécessaire dans le cas des **biens collectifs** pour lesquels il n'existe pas de prix et d'offre privée. Un dernier cas d'intervention de l'État concerne les biens dont la production est à rendements croissants, ce qui conduit à une situation de **monopole naturel**. La puissance publique doit alors imposer au monopole naturel une **tarification au coût marginal**. L'intervention de l'État est destinée à revenir à un **optimum de Pareto**.

■ MARCHÉS, PRIX ET CONCURRENCE IMPARFAITE

● La théorie néoclassique et la concurrence imparfaite

Concurrence imparfaite, équilibre sous-optimal et rigidité des prix

Les situations de marché autres que la concurrence parfaite se caractérisent par un **pouvoir de marché** que l'on attribue la plupart du temps aux offreurs mais qui peut aussi concerner les demandeurs comme dans le cas du **monopsonne** par exemple.

Rejetant l'hypothèse d'atomicité (modèles de **monopole**, **duopole**, **oligopole**) ou l'hypothèse d'homogénéité du produit (modèles de **concurrence monopolistique**), la théorie de la concurrence imparfaite montre que l'équilibre qui s'établit sur le marché est sous optimal. En comparaison de l'**équilibre concurrentiel**, les quantités échangées sont moindres et le prix plus élevé. Par exemple, l'**équilibre de monopole** permet de dégager une **rente de monopole**. Par ailleurs, certains modèles de concurrence imparfaite, en particulier les modèles d'oligopoles, se caractérisent par une rigidité des prix liée au pouvoir de marché de certains agents. Un **politique de la concurrence** mise en œuvre par l'État et illustrée en particulier par les **lois anti-trust** se justifie donc.

La théorie des marchés contestables

La **théorie des marchés contestables** (ou disputable) renouvelle l'analyse de la concurrence et de l'intervention de l'État. Pour cette théorie, il n'est nullement nécessaire qu'il y ait un grand nombre de **firmes**, ni qu'elles soient de dimension négligeable par rapport au marché comme le suppose la concurrence parfaite. La concurrence potentielle qui découle de la libre entrée et libre sortie du marché conduira à un équilibre comparable à l'équilibre concurrentiel : le prix sera égal au **coût marginal**. Dans ces conditions, le rôle des pouvoirs publics sera d'assurer les conditions de libre entrée et surtout de libre sortie du marché. Cette théorie justifie les politiques de **déréglementation** (transport aérien par exemple). Sur les marchés où existent des monopoles publics (télécommunications par exemple), l'action de l'État consiste à ouvrir le secteur à la concurrence mais aussi à réduire les **coûts irrécouvrables**. Le maintien d'un monopole public dans la gestion des infrastructures et la mise en place d'autorités de régulation du marché s'avèrent nécessaires.

● La nouvelle microéconomie

Les développements de la **nouvelle microéconomie** démontrent que la **rationalité** des agents économiques peut conduire à une multiplicité d'équilibres sous-optimaux. C'est le cas lorsque l'information n'est pas parfaitement disponible et lorsque les décisions ne sont pas coordonnées par un commissaire-priseur. La nouvelle microéconomie prend en compte l'incertitude (absence de **système complet de marchés**), l'**aversion pour le risque**, les **asymétries d'information**, les possibilités d'**opportunisme** et les interactions stratégiques entre les agents économiques, notamment à travers la **théorie des jeux (dilemme du prisonnier)**. Dès lors, les prix ne sont plus nécessairement les meilleurs indicateurs de **rareté** et une intervention de l'État dans la **coordination** des activités économiques peut se justifier.

● L'analyse de J.A. Schumpeter

La concurrence imparfaite est au cœur de l'analyse de J.A. Schumpeter (1883-1950) pour qui l'**innovation** est le principal vecteur de la concurrence entre firmes dans un contexte d'incertitude. Le processus concurrentiel et la recherche du profit conduisent les firmes à rechercher des positions de **monopole** grâce à l'innovation. Ce monopole est néanmoins temporaire car les autres firmes finissent par imiter la firme innovatrice.

Le capitalisme est ainsi toujours en évolution sous l'impulsion fondamentale des innovations (processus de **destruction créatrice**). Pour Schumpeter, le dynamisme des économies de marchés ne peut s'analyser dans le cadre de la concurrence parfaite qui n'est pas « un modèle idéal d'efficacité » et qui est « irréalisable » (*Capitalisme, socialisme et démocratie*, 1942). Toutes les **entreprises** cherchent à maintenir leur position sur le marché par des stratégies de prix et des stratégies de différenciation des produits. « Quand il analyse ces stratégies d'affaires d'un point de vue instantané, l'économiste ou le fonctionnaire-enquêteur observe des politiques de prix qui lui semblent abusives et des restrictions de production qu'il assimile à un refus d'exploiter les possibilités de vente. Mais il ne voit pas que les agissements de cette nature constituent, au milieu de "l'ouragan perpétuel", de simples incidents, souvent inévitables, qui encouragent, bien loin de le freiner, le processus d'expansion à long terme ». Pour Schumpeter, la **rigidité** des prix reste un phénomène de courte durée et une menace latente peut exercer une pression concurrentielle similaire à celle de la concurrence réelle. Enfin, « en période de crise, une flexibilité parfaite déstabiliserait davantage le système ».

● L'analyse autrichienne : l'ordre spontané du marché et la gestion des déséquilibres permanents

Pour l'**école autrichienne**, les phénomènes économiques et sociaux sont complexes. L'incertitude et les interactions entre agents ne peuvent être appréhendées à l'aide de l'outil mathématique, trop simplificateur des comportements humains. Les sciences sociales ne peuvent s'établir sur le modèle des sciences de la nature.

L'École autrichienne rejette donc l'analyse walrasienne, notamment son caractère statique (absence de prise en compte du temps) et la théorie monétaire qui la sous-tend (**théorie quantitative de la monnaie**). À la différence de l'analyse walrasienne qui repose sur le rôle d'un agent centralisateur (commissaire priseur), le courant autrichien vise à rendre compte du fonctionnement d'une économie de marché décentralisée.

Dans l'analyse autrichienne, les décisions économiques individuelles sont caractérisées par le caractère limité et incomplet des connaissances et informations que chaque agent a de son environnement. Dans cette optique, le marché n'est pas seulement un lieu anonyme et intemporel où s'échangent des biens et des services matériels. Il est surtout un lieu où se diffusent, s'échangent et s'ajustent des informations, des **anticipations** et des savoirs partiels et atomisés. Au-delà de sa fonction classique de gestion des ressources rares, le marché est aussi (et surtout) une « procédure de découverte », c'est-à-dire un mécanisme de création et de diffusion d'information.

Le prix du marché est un signal qui indique aux consommateurs et aux producteurs ce qu'ils doivent faire : augmenter ou baisser la **production** d'un bien, utiliser une méthode de production plutôt qu'autre ; consommer plus ou moins, maintenant ou plus tard, etc. Par des mécanismes de rétroaction et d'apprentissages successifs, les agents révisent leurs projets. Ainsi, s'ajustent progressivement les décisions de **consommation** et de production. Les déséquilibres permanents engendrés par le marché tendent à se résorber. À condition toutefois que l'État ne vienne pas modifier le jeu naturel du marché.

Le caractère fondamentalement atomisé et dispersé de la connaissance dans une société complexe a imposé le marché comme une **institution** dominante. Les règles du marché ne sont pas le résultat d'une élaboration consciente, mais se sont imposées car elles rendent plus efficaces les actions des individus. La **monnaie**, elle aussi est une institution indispensable au marché. Étroitement liée aux **arbitrages intertemporels** et aux anticipations, elle est un élément essentiel de l'activité économique. À l'opposé des conclusions de la théorie quantitative de la monnaie, l'école autrichienne récuse la **neutralité de la monnaie**.

Le marché et la monnaie sont ainsi des « ordres spontanés », au même titre que le langage, la morale ou le droit. C'est l'ordre social entier qui est en cause et Hayek propose d'ailleurs d'appeler l'ordre du marché « catallaxie ».

L'État occupe une place décisive dans la société car il assure le cadre juridique essentiel à la poursuite des activités économiques. Les lois qui régissent les institutions doivent déterminer un cadre général qui s'applique à tous et dans toutes les circonstances. Ce cadre permet aux individus d'ajuster leurs anticipations dans un monde d'incertitude et d'ignorance. Le droit est ainsi le complément indispensable à l'ordre spontané du marché. Par ailleurs, selon F. Hayek, l'État doit être contraint par des règles et le pouvoir du gouvernement doit être limité par la loi. C'est la condition pour que les gouvernements, qui disposent d'immenses pouvoirs, ne soient pas tentés d'en abuser.

■ MARCHÉS ET PRIX : LES ANALYSES HÉTÉRODOXES

● Marchés et prix : déséquilibres et instabilité macroéconomiques

L'analyse de Marx

Marx (1818-1883), dans l'analyse du **capitalisme**, accorde une grande importance au marché et au mécanisme des prix. Dans le cadre du **mode de production** capitaliste, si les marchés jouent un rôle régulateur, ils conduisent à long terme à un essor déséquilibré de la production. Les **crises économiques** sont donc des moments « naturels » du fonctionnement des économies capitalistes dont elles expriment les contradictions. En effet, au cours des périodes d'expansion du capitalisme, le secteur des biens d'investissement, sous l'effet de la concurrence, tend à croître plus vite que celui des **biens de consommation** du fait de la faiblesse des **salaires** (**paupérisation**). La **suraccumulation** de capital qui en résulte conduit à la crise (gaspillage des ressources productives) dont la sortie ne peut être assurée que par la dévalorisation d'une partie du capital et d'une **exploitation** des travailleurs plus intensive. Par ailleurs, la concurrence conduit à un accroissement de la **concentration** des entreprises et à la **baisse tendancielle du taux de profit**. On trouve de plus chez Marx une critique de la **loi des débouchés** et la mise en évidence du caractère actif de la monnaie. Pour lui, une **économie monétaire** est fondamentalement différente d'une **économie de troc**.

L'analyse de Keynes

Keynes (1883-1946) remet en cause le caractère autorégulateur du marché et développe une analyse macroéconomique. Pour lui, les résultats obtenus au niveau microéconomique ne sont pas nécessairement vrais au niveau macroéconomique.

Dans son analyse, la demande anticipée de biens de consommation et de **biens d'équipement** par les entreprises détermine le niveau de la production nationale et donc de l'**emploi**. L'investissement joue ici un rôle essentiel par le jeu du **multiplicateur d'investissement**. Si l'on suppose la **propension marginale à consommer** donnée (raisonnement à court terme), c'est l'investissement qui détermine le niveau de production d'équilibre.

L'**investissement** est une composante de la demande sujette à des variations importantes. Keynes insiste sur « l'état de la confiance » qui peut modifier brutalement l'estimation des **taux de profit** escomptés et donc le niveau des investissements. Keynes évoque par ailleurs « le tempérament sanguin » des entrepreneurs.

Le niveau de production qui résulte de leurs décisions est quelconque : « il n'y a pas de raison de penser qu'il doive être égal au plein emploi ». Par ailleurs, en cas de sous-emploi, la rigidité du **taux de salaire** ne permet pas la résorption du **chômage**. Les **économies de marché** peuvent donc rester durablement dans des situations de **déséquilibre** du marché du travail. En cas de crise, la contraction du revenu national rend les entreprises pessimistes. Elles réduisent leur niveau de production et d'emploi. Le chômage progresse et les anticipations de la demande deviennent encore plus pessimistes, conduisant à un approfondissement de la crise. Les prix ne permettent pas l'ajustement des grandeurs macroéconomiques, sur le marché du travail mais aussi sur les marchés des biens de consommation (la consommation dépend du revenu national et non des prix pour Keynes). Quant à l'investissement, il se contracte sous l'effet des anticipations. Il en résulte un **chômage involontaire** et une baisse des salaires. Cette situation en déprimant la demande, ne fait qu'aggraver la situation.

Par ailleurs, Keynes développe une théorie nouvelle de la monnaie et du **taux d'intérêt**. Lorsqu'on prend en compte le temps et les anticipations, la monnaie cesse d'être un simple voile et devient un moyen de gérer l'incertitude radicale : elle est un lien entre le présent et le futur. Les encaisses pour motifs de précaution et de spéculation conduisent à une **thésaurisation** et créent ainsi la possibilité d'une insuffisance de la demande de biens et services.

Quant au taux d'intérêt, il est selon Keynes le prix de la renonciation à la **liquidité**. Il n'intervient que pour répartir, à l'intérieur du volume global de l'**épargne** (qui dépend du revenu national), l'épargne placée et l'épargne thésaurisée. Une hausse de l'épargne, au lieu de conduire à une hausse de l'investissement comme dans les analyses néoclassique et autrichienne, réduit la consommation et donc la demande globale.

L'analyse keynésienne est une contestation radicale du caractère autorégulateur du marché. La régulation de la demande globale par les **politiques économiques** est nécessaire : politique de relance de la demande en situation de sous-emploi ou politique de stabilisation de la demande si l'**inflation** s'accroît dans une économie proche du plein emploi.

Dans les années 1980, E. Malinvaud expose, dans la **théorie du déséquilibre**, une analyse du chômage qui combine un **chômage keynésien** (insuffisance de la demande) et un **chômage classique** (insuffisance de **profitabilité**).

L'analyse de l'École de la régulation

À la croisée des analyses de Keynes et de Marx, l'**École de la régulation** insiste sur le caractère multidimensionnel de la **régulation** d'une **économie de marché**. La stabilité économique est liée à celle du **régime d'accumulation**, lui-même tributaire de la cohérence des « **formes institutionnelles** » parmi lesquelles la configuration du **rapport salarial** joue un rôle central.

La flexibilité des prix et le caractère concurrentiel du fonctionnement des marchés ne sont compréhensibles que dans le cadre du **mode de régulation** concurrentiel. C'est l'ensemble cohérent des formes institutionnelles qui explique les ajustements par les prix dans ce mode de régulation. Par exemple, la flexibilité des prix est permise par le caractère individuel du **rapport salarial**, les exigences de la contrainte monétaire métallique, etc.

Dans le mode de régulation monopoliste, la hausse de la concentration, l'essor de l'intervention économique et sociale de l'État et le caractère collectif du rapport salarial se traduisent par une rigidité des prix à la baisse. L'**inflation** devient l'une des procédures essentielles de ce mode de régulation. Elle est permise par le relâchement de la contrainte monétaire (grâce à la **création monétaire des banques**).

La crise du mode régulation monopoliste ne peut être enrayerée par un retour à plus de concurrence et de flexibilité. Une nouvelle cohérence doit s'instaurer entre les différentes formes institutionnelles qui caractérisent aujourd'hui le **capitalisme actionnarial**.

Si cette analyse cherche à rendre compte de l'histoire des modes de régulation du capitalisme, elle vise aussi à rendre compte de la diversité des formes du capitalisme.

Le fonctionnement des marchés imparfaits : déséquilibres durables et instabilité financière des économies de marché

La nouvelle école keynésienne

Dans une approche différente et plus microéconomique, la **nouvelle école keynésienne** (NEK, par opposition à la NEC, Nouvelle école classique) cherche à donner une explication microéconomique de la **viscosité des prix** et des salaires ainsi que des déséquilibres qui en résultent. Leur approche est basée sur des comportements individuels rationnels (comportements de maximisation et **anticipations rationnelles**).

La nouvelle économie keynésienne a notamment tenté d'expliquer la persistance du **taux de chômage** élevé dans les principaux pays industrialisés depuis le début des années 1970, et particulièrement en Europe au cours des années 1980. Selon les modèles de **contrats implicites**, de **salaires d'efficience** dans ses différentes variantes (modèles de sélection adverse, de rotation des emplois, du « tire-au-flanc », d'équité), ou encore selon le modèle « *insider-outsider* », le **taux de salaire** réel qui s'établit sur le marché du travail est un taux de salaire d'équilibre car aucun agent n'est incité à changer son comportement (rationnel). Toutefois, il ne correspond pas au **plein-emploi** et fait apparaître un **chômage involontaire**.

Qui plus est, les comportements rationnels des agents rendent inefficaces les politiques visant à restaurer la **flexibilité**. Les analyses des nouveaux keynésiens rejoignent ainsi les conclusions de Keynes : absence d'autorégulation, sous-emploi durable, opposition aux politiques de flexibilité. Mais le rôle de la demande globale semble « oublié » ainsi que celui des politiques de régulation de la demande. L'analyse, microéconomique, reste centrée sur le marché du travail qui ne peut s'ajuster.

Efficience des marchés et instabilité financière

Dans l'approche orthodoxe, les marchés financiers étant efficaces, ils contribuent à une allocation optimale des ressources financières. Dès lors que l'on renonce à l'hypothèse d'efficience, l'instabilité de ces marchés peut affecter l'ensemble de l'économie.

Dans la *Théorie générale*, Keynes avait déjà analysé le **mimétisme** des agents sur les **marchés financiers** (métaphore du concours de beauté). Les analyses d'A. Orléan et de l'**économie des conventions** approfondissent aujourd'hui ce point de vue. L'absence d'information parfaite justifie en effet de suivre les mouvements du marché car il est plus rationnel d'avoir tort avec le marché que d'avoir raison contre lui. Cela est vrai pour les agents peu informés mais également pour les opérateurs des marchés, obligés de prendre des décisions dans un laps de temps très rapide. Les variations des cours boursiers peuvent alors se déconnecter de l'économie réelle. Les **bulles spéculatives**, rationnelles et irrationnelles, finissent par éclater, entraînant souvent l'économie toute entière dans la crise (**effet de richesse**). Les variations des cours boursiers déterminent alors en grande partie les fluctuations de la consommation et l'investissement. Ce mécanisme est aujourd'hui accentué par la libéralisation et l'essor de la finance qui s'est accompagné d'un accroissement de la proportion de ménages possédant des **actifs financiers** (**financiarisation**).

Les fluctuations des marchés financiers s'accompagnent également de celles de l'**endettement** des entreprises (et des États). Les phases d'expansion s'accompagnent d'une montée de l'endettement accentuée par un **effet de levier**. La charge de la dette devient de plus en plus importante pour un nombre grandissant d'entreprises qui, afin de faire face à leurs obligations de remboursement, sont contraintes de baisser leurs prix et céder certains actifs financiers (ce qui provoque la baisse de la Bourse). La baisse de tous les prix (**déflation**) accroît le poids de la dette réelle qui accentue la déflation, etc. Des politiques monétaires restrictives de lutte contre l'inflation (taux d'intérêt élevés) aggravent la situation.

Les défauts de paiement, les mises en **faillite** provoquent des difficultés, voire la faillite pour certaines organisations financières qui avaient consenti des prêts. Une réaction en chaîne se profile (**risque systémique**), qui nécessite l'intervention rapide des pouvoirs publics et des banques centrales (« **prêteur en dernier ressort** »). Une fois la stabilité rétablie, l'expansion économique reprend ainsi que l'essor de l'investissement et de l'endettement et les risques d'instabilité financière accrue... Toute période de stabilité finit par conduire à une crise (**paradoxe de la tranquillité**).

● Marchés et institutions

Le néo-institutionnalisme

Ce courant théorique met en avant les **coûts de transaction** occasionnés par le marché, coûts que supprime la **hiérarchie** mise en œuvre dans les **organisations**. Selon R. Coase (Prix Nobel, 1991), l'entreprise est une forme d'organisation économique efficiente, alternative au marché. Lorsque le recours au marché entraîne des coûts de transaction trop élevés, la firme a intérêt à internaliser les activités, produire elle-même plutôt qu'acheter à une autre entreprise. Néanmoins, l'**internalisation** conduit à un accroissement de la taille de l'entreprise qui augmente les coûts d'organisation.

O. Williamson (1975) prolonge l'analyse de Coase en s'appuyant sur les hypothèses de **rationalité limitée** (H. Simon), d'**opportunisme** et en prenant en compte la **spécificité des actifs**. Il en déduit des structures variables d'organisation des firmes en fonction des transactions.

La **coordination** des décisions individuelles par les prix, un des rôles essentiels du marché mis en avant par la théorie néoclassique, n'est donc pas systématiquement la meilleure. Il en est de même pour l'**allocation des ressources** par le marché. Des organisations, qu'il s'agisse de firmes, d'**administrations publiques**, d'**associations**, etc., peuvent être plus efficaces, mais il faut également tenir compte de leurs coûts d'organisation. Les frontières entre marché et hiérarchie dépendent de la comparaison entre les coûts de transaction et les coûts d'organisation.

La socio-économie

La socioéconomie considère que l'interprétation des échanges marchands doit tenir compte des institutions de régulations macro économiques, des liens et réseaux sociaux, des jeux de pouvoirs, des systèmes de valeurs, des conventions, du contexte historique et social etc.

Cette approche a été en particulier initiée par le courant institutionnaliste. Dès le début du ^{xx}e siècle, Th. Veblen (1847-1929) considérait que l'analyse des comportements de consommation devait prendre en compte les effets de distinction sociale (**consommation ostentatoire**). Plus tard, la théorie managériale de l'entreprise ainsi que l'analyse de J.K. Galbraith mettent en avant le rôle des rapports de pouvoir (rôle de la **technostructure**) dans les grandes **sociétés anonymes**, qui influencent les prix du marché, les modèles de consommation (« *filrière inversée* » de J.K. Galbraith) et l'action économique de l'État.

Dans une perspective anthropologique, K. Polanyi (1887-1964), dans *La grande transformation* (1944), considère que l'économie est « *encastrée* » dans le social (« *encastrement* » ou « *embeddedness* » en anglais). Dans cet ouvrage, K. Polanyi analyse la naissance du système du marché autorégulateur (au Royaume-Uni de 1795 à 1933), système où la production de biens et de services ainsi que la répartition des revenus dépendent de la loi de l'offre et la demande.

K. Polanyi met en exergue le caractère utopique de l'instauration d'une société dont les institutions seraient régies par les lois prétendument universelles du marché. Selon cet auteur, « l'idée d'un marché s'ajustant sur lui-même était purement utopique. Cette institution ne pouvant exister sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert » (*La grande transformation*). La société anglaise prit donc des mesures pour se protéger de son autodestruction, ce qui conduisit à une re-socialisation des économies. La régulation des marchés par les prix ne peut suffire et l'intervention de l'État indispensable. De nombreuses recherches contemporaines en sociologie économique soulignent l'importance de l'inscription sociale du marché. La **régulation marchande** suppose l'existence d'institutions et d'organisations (règles de la concurrence), elle résulte souvent de la mobilisation collective de certains acteurs (actions en faveur de l'ouverture à la concurrence du secteur aérien ou de la téléphonie), elle nécessite des procédures de réduction des asymétries (guides culinaires, labellisation).

● Marchés, croissance économique et institutions

Pour D. North (Prix Nobel 1993), les institutions se définissent comme l'ensemble des règles qui régissent les interactions humaines. « De façon plus formelle, elles sont les contraintes imaginées par l'homme qui structurent l'interaction politique, économique et sociale » (cité par J. Arrous). « Tout au long de l'histoire, les institutions ont été imaginées par les êtres humains pour créer de l'ordre et réduire l'incertitude dans l'échange. Avec les contraintes habituelles en sciences économiques, elles définissent l'ensemble des choix et déterminent en conséquence les coûts de transaction et de production et, à partir de là, la profitabilité et la faisabilité à s'engager dans l'activité économique » (D. North, cité par J. Arrous).

Prenant appui sur l'histoire économique, D. North multiplie les exemples où les institutions jouent un rôle majeur dans la croissance, que ce soit dans la construction de certaines infrastructures ou sur les marchés de capitaux, la législation des sociétés anonymes, etc.

Ces institutions, selon l'expression de D. Rodrik et A. Subramanian (2004) sont « créatrices de marchés » en ce sens qu'en leur absence les marchés n'existent pas ou fonctionnent mal. Mais ces deux auteurs considèrent qu'elles ne sont pas suffisantes pour garantir une croissance durable. Pour eux trois autres types d'institutions doivent être mises en place « pour soutenir la dynamique de la croissance, renforcer la capacité de résistance aux chocs et faciliter une répartition des charges socialement acceptables en cas de choc ». Il s'agit :

- des institutions de « réglementation des marchés » qui sont chargées « des effets externes, des économies d'échelle et des informations imparfaites » ;

- des institutions de « stabilisation des marchés » qui « garantissent une inflation faible, réduisent au minimum l'instabilité macroéconomique et évitent les crises financières » ;

- des institutions de « légitimation des marchés » qui fournissent « une protection et assurances sociales, organisent la redistribution et gèrent les conflits » (Finances et développement, juin 2003).

► Économie et écologie ► Entreprise ► Épistémologie économique ► État ► Coûts de transaction ► Duopole de Bertrand ► Duopole de Cournot ► Duopole de Bowley ► Duopole de Stackelberg ► Équilibre de monopole ► Équilibre de Nash ► Équilibre du consommateur ► Équilibre du producteur (courte période) ► Équilibre du producteur (longue période) ► Loi de Walras ► Loi du prix unique

● BEAUD M., DOSTALLER G., (1996), *La pensée économique depuis Keynes*, Seuil, « Points ».

BENICOURT E., GUERRIEN B., (2008), *La théorie économique néoclassique – Microéconomie, macroéconomie et théorie des jeux*, La Découverte, « Grands Repères ».

BOYER R., (2004), *Théorie de la régulation*, La Découverte, « Repères ».

CHAVANCE B., (2007), *L'économie institutionnelle*, La Découverte, « Repères ».

COMBE E., (2008), *La politique de la concurrence*, La Découverte, « Repères ».

DUMÉNIL G. et LEVY D., (2003), *Économie marxiste du capitalisme*, La Découverte, « Repères ».

DOSTALLER G., (2001), *Le libéralisme de Hayek*, La Découverte, « Repères ».

GABZEWICZ E., (2003), *La concurrence imparfaite*, La Découverte, « Repères ».

GUESNERIE R., (2006), *L'économie de marché*, Le Pommier.

LAVOIE M., (2004), *L'économie postkeynésienne*, La Découverte, « Repères ».

LAZARIC N., (2010), *Les théories économiques évolutionnistes*, La Découverte, « Repères ».

TEULON F., (2007), *Introduction à la microéconomie*, PUF, « Major ».

ROSANVALLON P., (1989), *Le libéralisme économique. Histoire de l'idée de marché*, Le Seuil, « Points ».

WEBER F., DUFY C., (2007), *L'ethnographie économique*, La Découverte, « Repères ».

O COMBE E., (2005), *Économie et politique de la concurrence*, Dalloz-Sirey, « Précis ».

DEFALVARD H., (2003), *Fondements de la microéconomie, l'équilibre des marchés*, De Boeck.

VARIAN H., (2008), *Introduction à la microéconomie*, De Boeck

POLANYI K., (1983), *La grande transformation*, Gallimard, « Bibliothèque des sciences humaines ».

STEINER Ph., VATIN F., (2009), *Traité de sociologie économique*, PUF, « Quadrige ».

GRANOVETTER M., (2008), *Sociologie économique*, Le Seuil.

@ site Catallaxia,

<http://www.catallaxia.org/sections.php?op=viewarticle&artid=257>

Site de B. Lemennicier : <http://lemennicier.bwm-mediasoft.com/>

Site de J. Stiglitz : <http://www2.gsb.columbia.edu/faculty/jstiglitz/>

Site Actuel Marx : <http://netx.u-paris10.fr/actuelmarx/>

Site de M. Husson (école de la régulation) <http://hussonet.free.fr/regula99.pdf>

MARCHÉ UNIQUE EUROPÉEN

Le marché unique européen institué par l'Acte unique européen signé en 1986, conduit à la création d'un véritable **marché commun** (grand marché) au

1^{er} janvier 1993. Il s'agit de la poursuite d'un objectif prévu dès 1957, dans le traité de Rome.

► Intégration économique ► Union économique et monétaire ► Union européenne ► Traité de Maastricht

MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT (CASH FLOW)

▷ Capacité d'autofinancement

MARGES ARRIÈRE

Une marge arrière, définie par la loi Galland en 1996, désigne une remise accordée par un fournisseur à un distributeur (par exemple pour la mise en avant des produits du fournisseur dans les rayons du distributeur). Cette remise ne pouvait pas être intégrée dans le calcul des prix de vente au consommateur.

Plus précisément, le prix minimal sous lequel le distributeur ne pouvait pas facturer le produit sous peine de sanctions lourdes, autrement dit le seuil de revente à perte, ne devait pas tenir compte des marges arrière. Le but était d'interdire aux grands distributeurs des prix de vente très bas afin de protéger les distributeurs de petite taille. Par ailleurs, les marges arrière permettaient aux grands distributeurs d'augmenter leur marge bénéficiaire.

La loi Dutreuil en 2006, puis la loi Dutreuil en 2007 et la loi Châtel en 2008 ont progressivement autorisé la déduction partielle puis totale des marges arrière dans le calcul du seuil de revente à perte.

⇒ À partir de la loi Dutreuil, l'expression « marges arrière » n'a plus de signification légale ; elle est remplacée par « autres avantages financiers », mais dans la pratique le terme « marges arrière » continue d'être utilisé.

▷ Système productif ▷ Entreprise ▷ Bénéfice
▷ Concurrence

MARGES DE FLUCTUATIONS

Dans un système de changes fixes, les marges de fluctuations sont définies par le pourcentage maximal de variation du cours du change d'une devise de part et d'autre de sa parité.

▷ Finances internationales ▷ Bretton Woods
▷ Régime de change ▷ Système monétaire européen

MARGINALISME

Le terme marginalisme désigne un ensemble de travaux théoriques qui émergent dans la seconde moitié du XIX^e siècle et qui s'opposent à la fois à l'école classique et à la théorie marxiste.

La théorie marginaliste a pour origine la découverte de la théorie de l'utilité marginale réalisée dans les années 1871-1874 par trois économistes travaillant séparément : l'Anglais W. S. Jevons (1835-1882), l'Autrichien K. Menger (1840-1921), et le Français L. Walras (1834-1910). L'analyse marginaliste s'est également attachée à trouver le fondement de la détermination des prix et de l'équilibre des marchés. Elle constitue le socle sur lequel va s'élever l'édifice de la théorie néoclassique.

⇒ Il ne faut pas confondre le marginalisme et le raisonnement à la marge. Ce dernier était déjà utilisé par D. Ricardo (1772-1823) dans la théorie de la rente différentielle. Il peut s'appliquer à toutes sortes de problèmes économiques, ceux de l'entreprise comme ceux de la planification centralisée.

▷ Épistémologie économique ▷ Coût marginal
▷ Efficacité marginale du capital ▷ Équilibre

général ▷ Équilibre partiel ▷ Loi de Gossen
▷ Productivité marginale ▷ Théorie économique

MASSE MONÉTAIRE

La masse monétaire est la quantité totale de monnaie en circulation dans une économie à un moment donné. La définition et la mesure de la masse monétaire sont conventionnelles (il faut définir quels sont les actifs qui sont monétaires et ceux qui ne le sont pas). En pratique, on calcule divers agrégats monétaires qui sont autant de mesures possibles de la masse monétaire.

▷ Monnaie ▷ Base monétaire ▷ Conteparties de la masse monétaire ▷ Liquidité ▷ Monnaie centrale
▷ Monnaie fiduciaire ▷ Placement ▷ Préférence pour la liquidité ▷ Théorie quantitative de la monnaie

MATRICE DISCIPLINAIRE

Selon Th. Kuhn (1922-1996) une matrice disciplinaire est un ensemble de croyances (conception du monde), de règles méthodologiques, de paradigmes, qui sont communs aux chercheurs d'une discipline donnée, au cours d'une période de science normale.

⇒ Ce concept est donc plus large que celui de paradigme.

▷ Épistémologie économique

MAXIMAX

Le maximax est un critère de décision dans l'incertitude qui consiste à choisir l'action qui procure le gain maximum le plus élevé (maximise le résultat maximal) : il répond donc à la question : « au mieux, combien gagnera-t-on ? ». Soit par exemple la situation suivante dans laquelle trois décisions sont possibles (action a1, a2 ou a3), en fonction de plusieurs états possibles (mais incertains) de l'environnement (e1, e2, e3 ou e4).

Actions/ États	e1	e2	e3	e4
a1	20	25	40	100
a2	5	30	50	125
a3	40	50	75	0

L'action 1 procure l'utilité maximale de 100 dans le cadre de l'environnement e4. L'action 2 procure 125 dans l'état e4 et l'action 3 procure une utilité maximale de 75 dans l'environnement e3.

L'agent choisira donc l'action 2 qui lui procure la satisfaction maximale la plus élevée.

On considère généralement que ce critère de décision est résolument optimiste.

▷ Épistémologie économique ▷ Agent économique
▷ Risque ▷ Théorie des jeux

MAXIMIN

Le maximin (ou critère de Wald) est un critère de décision dans l'incertitude qui consiste à choisir l'action qui procure le gain minimum le plus élevé (maximise le résultat minimal) : il répond donc à la question : « au pire, combien gagnera-t-on ? ». Soit

par exemple la situation suivante dans laquelle trois décisions sont possibles (action a1, a2 ou a3), en fonction de plusieurs états possibles (mais incertains) de l'environnement (e1, e2, e3 ou e4)

Actions/ États	e1	e2	e3	e4
a1	20	25	40	100
a2	5	30	50	125
a3	40	50	75	0

L'action 1 procure l'utilité minimale de 20 dans le cadre de l'environnement e1, l'action 2 procure une utilité de 5 dans l'état e1 et l'action 3 procure une utilité minimale de 0 dans l'environnement e4. L'agent choisira donc l'action 1 qui lui procure la satisfaction minimale la plus élevée. On considère généralement que ce mode de décision repose sur la prudence.

⇒ Le terme maximin est aussi utilisé dans le cadre de la théorie de la justice sociale de J. Rawls (1921-2002), puisqu'il s'agit pour ce dernier de maximiser la situation des individus les plus défavorisés au sein de la société.

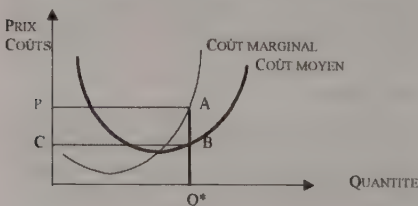
► *Épistémologies économique* ► *Aversion pour le risque* ► *Justice sociale* ► *Théorie des jeux*

MAXIMISATION DU PROFIT (EN CONCURRENCE PURE ET PARFAITE)

En microéconomie, l'objectif du producteur est la maximisation du profit. Ce dernier est égal à la différence entre la recette totale et le coût total. La valeur du profit dépend donc de l'écart entre le prix de marché (qui est la recette moyenne) et la valeur du coût moyen. Le producteur a intérêt à augmenter sa production tant que la recette marginale est supérieure au coût marginal, autrement dit tant que le profit marginal est positif. La production cesse d'augmenter lorsqu'il y a égalisation du coût marginal et de la recette marginale. Le profit marginal est nul et le profit total est maximal.

En concurrence pure et parfaite, la recette marginale est égale au prix du marché (p). Ce dernier s'impose au producteur qui, quelle que soit la quantité offerte, vendra chaque unité au prix du marché. En conséquence, le profit est maximal pour une quantité produite (Q^*) telle que le coût marginal et le prix du marché sont égaux (point A).

Pour une quantité produite Q^* , le coût moyen est inférieur au coût marginal (point B). Le profit total est donc graphiquement représenté par le rectangle (p-A-B-C). Il s'agit du profit de courte période.



Le raisonnement ci-dessus peut être formalisé. La fonction de profit [$\pi(Q)$] est égale à la différence entre la recette totale ($P \times Q$) et le coût total [$C_T(Q)$]:

$$\begin{aligned}\pi(Q) &= P \times Q - C_T(Q) \\ &= Q \left(P - \frac{C_T(Q)}{Q} \right) = Q \times (P - C_m(Q))\end{aligned}$$

La valeur du profit dépend donc de l'écart entre le prix de marché et la valeur du coût moyen.

La fonction de profit est maximale lorsque sa dérivée première s'annule (la dérivée seconde étant négative).

$$\pi'(Q) = P - C'_T(Q) = 0 \Leftrightarrow P = C'_T(Q) = C_m$$

Ainsi, pour maximiser son profit, le producteur doit vendre une quantité telle que le coût marginal est égal au prix de marché: $C_m = P$, et donc telle que le coût marginal est égal à la recette marginale:

$$\begin{aligned}C_m &= R_m \\ \Rightarrow \text{La condition de second ordre exige que:} \\ \pi''(Q) &= -C''(Q) < 0, \text{ soit } C''(Q) > 0\end{aligned}$$

L'équilibre doit donc se situer dans la partie croissante de la fonction de coût marginal.

En longue période, tant que le profit est positif, de nouveaux producteurs entrent sur le marché, ce qui fait augmenter l'offre et baisser le prix du marché. À l'équilibre du producteur de longue période, le prix du marché est égal au minimum du coût moyen et le profit est nul.

⇒ Le fait que le profit soit nul n'empêche pas que les recettes de l'entreprise permettent de couvrir l'ensemble des coûts y compris l'usage du capital technique et la rémunération des dirigeants.

⇒ En concurrence imparfaite, à la différence de la concurrence parfaite, le prix du marché est différent de la recette marginale. La règle de maximisation du profit consiste à produire une quantité pour laquelle il y a égalité entre recette marginale et coût marginal.

► *Marchés et prix* ► *Équilibre concurrentiel* ► *Équilibre du monopole* ► *Équilibre du producteur* ► *Profit pur* ► *Recette de monopole* ► *Taux d'intérêt*

MÉCANISME CUMULATIF WICKSELLIEN

Dans un système de monnaie de crédit, un mécanisme cumulatif wicksellien résulte d'une situation où le taux d'intérêt monétaire diffère du taux d'intérêt naturel.

Selon K. Wicksell (1851-1926):

– si le taux d'intérêt monétaire est inférieur au taux d'intérêt naturel les entrepreneurs ont intérêt à s'endetter pour investir (effet de levier) ce qui provoque une surchauffe de l'économie et une accélération de l'inflation. Cette inflation réduit le taux d'intérêt réel ce qui pousse encore à l'endettement et à la hausse de l'investissement. Le phénomène est cumulatif dans la mesure où, tant que le taux monétaire est inférieur au taux naturel, le mécanisme se poursuit. Il ne s'arrête qu'avec l'égalité entre le taux d'intérêt monétaire et le taux d'intérêt naturel;

– si le taux d'intérêt monétaire est supérieur au taux d'intérêt naturel – ce qui peut résulter notamment d'une crise de confiance (faillite bancaire) ou d'une intervention de l'État – cela conduit à un ralentissement de l'activité économique et à l'émergence d'un chômage wicksellien.

⇒ F. Hayek (1899-1992) s'est appuyé sur les analyses de K. Wicksell pour développer son analyse monétaire des crises.

► **Monnaie** ► **Fluctuations et crises** ► **Credit Crunch** ► **Crise de surendettement** ► **Effet de levier** ► **Équilibre monétaire**

MÉCANISME DE CHANGE EUROPÉEN

Au sein du **Système monétaire européen**, le mécanisme de change européen (dit MCE 1) visait à maintenir la stabilité des **monnaies** des pays membres autour de leur cours-pivot en écu.

Depuis la création de l'euro, le 1^{er} janvier 1999, le nouveau mécanisme de change européen (dit MCE 2) relie à l'euro les monnaies des pays membres de l'**Union européenne** qui ne participent pas encore à l'Union monétaire. Le MCE 2 vise à assurer la stabilité des changes au sein de l'Union européenne et à favoriser la **convergence** nominale des pays non-membres de la zone euro. La participation au MCE 2 est facultative, mais le Danemark ainsi que certains des dix nouveaux pays membres y participent. Les marges de fluctuations du MCE 2 sont de 15 % au dessus ou en dessous des cours-pivot bilatéraux, mais le Danemark a adopté des marges plus réduites (plus ou moins 2,25 %).

► **Finances internationales** ► **Intégration économique** ► **Changes fixes** ► **Régime de change** ► **Traité de Maastricht**

MÉDIANE

La médiane M_c d'une série statistique est la valeur du caractère statistique telle que 50 % de la population étudiée a une modalité inférieure ou égale à M_c et 50 % de la population étudiée a une modalité supérieure ou égale à M_c .

⇒ La médiane est donc le deuxième quartile.

Caractère quantitatif discret :

– n impair : la médiane est déterminée.

Exemple : la série statistique {2, 3, 5, 7, 9} admet pour médiane $M_c = 5$.

– n pair : la médiane n'est pas toujours déterminée.

Exemple : la série statistique {2, 3, 3, 4} admet pour médiane $M_c = 3$.

La série statistique {2, 3, 4, 5} n'admet pas de médiane, mais un intervalle médian,]3, 4[.

Caractère quantitatif continu :

Détermination de la médiane par le calcul :

Pour obtenir la médiane, on calcule les fréquences cumulées croissantes, et on repère la première classe dont la fréquence cumulée est supérieure à 50 %. En admettant que la répartition est uniforme à l'intérieur de cette classe, on cherche ensuite la valeur M_c du caractère correspondant exactement à une fréquence cumulée de 50 %.

Exemple : soit la répartition fictive des actifs de moins de 60 ans dans un pays donné.

x_i (classe d'âge)	n_i (effectif : nombre d'actifs)	f_i (fréquences)	f.c.c (fréquences cumulées croissantes)
[15,25[	1 250	0,25	0,25
[25,40[	850	0,17	0,42
[40,50[	1 455	0,291	0,711
[50,60[	1 445	0,289	1
Total (n)	5 000	1	

La classe médiane est donc, dans cet exemple, la classe [40,50[. La valeur exacte de la médiane se calcule par interpolation linéaire. Ici, elle est égale à 42,75. On dit alors : 50 % des actifs de moins de 60 ans dans le pays concerné ont un âge inférieur ou égal à 42,75 ans. 50 % ont un âge supérieur ou égal à 42,75 ans.

Détermination graphique de la médiane :

La médiane est l'abscisse du point d'intersection des polygones des fréquences cumulées croissantes et des fréquences cumulées décroissantes.

► **Fréquence cumulée** ► **Polygone des fréquences cumulées**

MÉNAGE

Le ménage est une **unité institutionnelle** de la comptabilité nationale qui regroupe l'ensemble des occupants d'une résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté.

⇒ Un ménage peut ne comprendre qu'une seule personne. Les ménages collectifs réunissent des personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention etc.) ou dans des habitations mobiles (nomades, marins, etc.).

⇒ Ne pas confondre avec une famille qui repose sur des liens de parenté.

► **Comptabilité nationale** ► **Consommation et épargne** ► **Entreprise individuelle**

MERCADO COMÚN DEL SUL (MERCOSUL)

► **Marché commun sud-américain**

MERCANTILISME

Le mercantilisme est un courant de l'analyse économique dont les auteurs marquants publient entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Il ne s'agit pas vraiment d'une école et les positions défendues par ces auteurs sont assez diverses. Cependant, ils ont en commun de considérer que la prospérité du Prince ou de la Nation dépend de ses échanges (*mercanti* : marchands en italien) et de l'effectif de sa population. Ils prônent aussi le **protectionnisme** ce qui leur vaudra de vives critiques de la part des libéraux.

On peut distinguer plusieurs mercantilismes, qui (le plus souvent) ont théorisé des **politiques économiques** menées par les grandes puissances économiques de l'époque :

– le bullionisme (de *bullion* : lingot d'or) préconise l'enrichissement par les métaux précieux. Cette doctrine économique conforte la politique de l'Espagne du XVI^e siècle qui pille ses colonies et importe l'or et l'argent en métropole. Les bullionis-

tes confondent la richesse monétaire avec la richesse réelle. Or, l'accumulation de métaux précieux a conduit à une hausse des prix qui a ruiné l'agriculture et l'industrie espagnoles ; les autres économies européennes ont développé leur production pour exporter vers l'Espagne ;

– l'industrialisme français avance que la seule véritable richesse est celle qui provient du travail (de « l'industrie ») des sujets du monarque. Certains de ses représentants ont été les précurseurs de l'interventionnisme étatique à l'abri de barrières protectionnistes, c'est le cas de J.-B. Colbert (1619-1683) et A. de Montchrestien (1575-1621). Les mercantilistes français ont aussi alimenté le débat sur les questions monétaires avec J. Bodin (1529-1596) ;

– le commercialisme anglais marqué par les travaux de T. Mun (1571-1641) ou de J. Locke (1632-1704) qui montrent l'importance des échanges extérieurs et en particulier du commerce maritime. Les Actes de navigation édictés par O. Cromwell (1599-1658), s'inspirent de ces analyses : ils stipulent que tout navire entrant ou sortant d'un port anglais doit battre pavillon anglais (ou celui du pays d'origine ou de destination du produit). Cette réglementation a fortement stimulé la puissance maritime et commerciale britannique ;

– le caméralisme allemand est une version du mercantilisme qui met l'accent sur l'intervention du Prince dans la vie économique (de *camera* : chambre d'enregistrement des décisions du Prince). Cette tradition allemande favorable à l'État se retrouvera dans l'école historique allemande et dans le socialisme de la chaire.

⇒ À la fin de la *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie* (1936), J. M. Keynes (1883-1946), se livre à une réhabilitation partielle de la tradition mercantiliste en relativisant les bienfaits du libre échange.

⇒ Aujourd'hui, le terme mercantilisme est utilisé pour qualifier des politiques économiques qui cherchent à protéger tout ou partie de l'économie nationale de la concurrence étrangère.

► Commerce international ► Protectionnisme éducatif

MÉSÉCONOMIE

L'analyse méséconomique se donne pour objectif l'étude d'un niveau de la réalité économique intermédiaire entre la microéconomie et la macroéconomie.

Par exemple, une analyse conduite au niveau des secteurs d'entreprises, des branches, des filières, est une analyse méséconomique.

► Système productif ► Économie de réseaux
► Économie industrielle ► Politique industrielle

MÉTHODE EXPÉRIMENTALE

La méthode expérimentale consiste à soumettre une hypothèse, une loi ou une théorie à une épreuve de vérification ou à une confrontation aux faits dans des conditions contrôlées. La méthode expérimentale repose sur l'observation, sur l'investigation statistique ou sur la création de situations artificielles en laboratoire (expérimentation).

⇒ Contrairement à une idée reçue tenace, la méthode expérimentale est parfaitement utilisable en sciences sociales (donc en sciences économiques).

⇒ Ne pas confondre méthode expérimentale et méthode inductive.

► Épistémologie économique ► Économie expérimentale ► Méthode hypothético-déductive
► Réfutation ► Réfutationnisme
► Vérificationnisme

MÉTHODE HYPOTHÉTICO-DÉDUCTIVE

La méthode hypothético-déductive consiste à formuler des postulats, à en déduire des énoncés d'observation et à soumettre ces énoncés d'observation à des épreuves de réfutation (confrontation au réel).

⇒ La méthode expérimentale est donc une composante de la méthode hypothético-déductive. Ces deux méthodes s'opposent à la méthode inductive qui repose sur des expérimentations ou des observations sans théorie préalable.

► Épistémologie économique ► Hypothèse
► Méthodologie

MÉTHODE INDUCTIVE

La méthode inductive consiste à formuler des énoncés généraux (lois) à partir d'énoncés d'observation formulés sans grille théorique préalable.

► Épistémologie économique ► Empirisme
► Induction ► Inductivisme ► Méthode hypothético-déductive ► Positivisme

MÉTHODOLOGIE

Au sens strict, la méthodologie est l'étude des méthodes (démarches, techniques, procédés) qu'utilisent les scientifiques pour produire des connaissances. Dans le langage courant, le terme méthodologie est souvent utilisé à la place du terme méthode. On parlera par exemple de la méthodologie de la recherche au lieu de méthode de la recherche.

⇒ Le terme méthodologie est le plus souvent utilisé pour désigner la méthode propre à une discipline particulière. On distinguera par exemple, la méthodologie économique de la méthodologie sociologique.

► Épistémologie économique

MICROÉCONOMIE

La microéconomie est une approche économique qui se réfère à l'individualisme méthodologique. Elle vise à rendre compte du fonctionnement global de l'économie à partir de l'étude des comportements optimisateurs d'agents économiques individuels (producteurs et consommateurs).

L'approche microéconomique ne se limite pas à l'étude des comportements individuels, elle analyse l'interaction entre les agents sur les marchés en termes d'équilibre partiel ou d'équilibre général. Elle a connu un développement important dans le cadre de l'approche walrasienne (équilibre général en concurrence pure et parfaite).

L'approche microéconomique s'est aussi développée dans un cadre de concurrence imparfaite, en analysant grâce à la théorie des jeux les comportements stratégiques des agents.

La nouvelle économie keynésienne (NEK) élabore depuis plus de vingt ans, des analyses microéconomiques visant à expliquer la persistance de déséquilibres au niveau macroéconomique (théorie

des contrats implicites, théorie du salaire d'efficience, etc.).

Par ailleurs, le champ d'analyse de la microéconomie s'élargit et touche des domaines souvent éloignés de champ traditionnel de l'économie : la famille et les comportements démographiques, le champ politique, la délinquance, etc.

⇒ Il faut éviter les associations simplistes entre microéconomie et théorie néoclassique.

► **Marchés et prix** ► **Macroéconomie**
► **Marginalisme** ► **Nouvelle microéconomie**

MICROFINANCE

La microfinance est une **innovation** permettant de financer une activité économique de petite taille. Elle propose, notamment à travers la microépargne, la microassurance et l'octroi de microcrédits, des opportunités de démarrer une activité économique à des personnes qui sont exclues des circuits bancaires traditionnels. Pour certains, elle est un moyen de lutte efficace contre l'exclusion des populations défavorisées des **pays en développement** et des pays développés. L'attribution du prix Nobel de la paix 2006 à M. Yunus, le fondateur au Bangladesh de la Grameen Bank ou banque des pauvres, a donné à la microfinance sa notoriété.

► **Économie du développement** ► **Marchés et prix**
► **Économie et écologie** ► **Confiance** ► **Commerce équitable** ► **Économie solidaire** ► **Secteur informel**
► **Justice sociale**

MIGRATION

La migration est un mouvement de population qui implique une émigration (sortie du territoire) et une immigration (installation dans un territoire).

► **Économie du développement** ► **Immigrant**
► **Immigré**

MIMÉTISME

► **Comportements mimétiques**

MISE EN PENSION

► **Accord de pension**

MIRACLE ÉCONOMIQUE

Un miracle économique caractérise une période de forte expansion économique d'un pays qui lui permet de passer très rapidement à une **étape de la croissance** plus avancée selon la classification de W. Rostow (*Les étapes de la croissance*, 1960) et de devenir une puissance régionale, par exemple on a parlé de miracle économique japonais à partir de 1952 ou de la Chine depuis 1991.

La notion de miracle économique pose toujours la question des déterminants de cette accélération de la croissance et de la dynamique vertueuse du **développement** : en général les facteurs endogènes comme la nature des institutions, la mobilisation du travail sont privilégiés par rapport aux facteurs exogènes comme la croissance régionale ou l'aide internationale. La notion de miracle renvoie à la **variété des capitalismes**. Elle peut être illusoire. Certains miracles ont été des mirages, ce fut le cas pour la Côte d'Ivoire à la fin des années 1970, ou pour la Thaïlande après 1997.

► **Économie du développement** ► **Commerce international** ► **Croissance** ► **Fluctuations et crises**
► **Capital humain** ► **Croissance endogène**
► **Croissance transmise** ► **Gouvernance** ► **Modèle d'Akamatsu** ► **Nouveaux indicateurs de la richesse**
► **Remontée de filière** ► **Transfert de technologie**

MOBILITÉ DES FACTEURS

► **Concurrence pure et parfaite**

MODE

En statistique descriptive, le mode se calcule différemment selon que le caractère statistique est discret ou continu.

– Caractère quantitatif discret : on appelle mode (ou dominante) une valeur du caractère correspondant au plus grand effectif.

⇒ Un mode n'est pas nécessairement unique. S'il y a deux modes par exemple, on parlera de distribution bi-modale.

– Caractère quantitatif continu : on appelle classe modale, la classe correspondant au plus grand effectif corrigé (lorsque les amplitudes sont inégales).

Le mode est la valeur du caractère, appartenant à la classe modale, définie de la façon suivante :

$$M_o = A + a \frac{\Delta n_1}{\Delta n_1 + \Delta n_2}$$

A : borne inférieure de la classe modale ;

a : amplitude de la classe modale ;

Δn_1 : écart entre l'effectif corrigé de la classe modale et l'effectif corrigé de la classe précédente ;

Δn_2 : écart entre l'effectif corrigé de la classe modale et l'effectif corrigé de la classe suivante.

MODE D'ACCUMULATION

► **Régime d'accumulation**

MODE DE PRODUCTION

Dans la **théorie marxiste**, un mode de production est un ensemble de relations entre l'**infrastructure** (un état donné des forces productives et des rapports de production) et la **superstructure** (juridique, culturelle, politique...).

Le concept de mode de production a un caractère théorique (c'est un modèle ou un type idéal). Les **formations économiques et sociales** sont une combinaison de modes de production dont l'un est dominant.

La théorie marxiste distingue une série de modes de production qui se sont succédés dans l'histoire (esclavagisme, féodalisme, **capitalisme**).

⇒ Ne pas confondre avec **mode de régulation**.

► **Épistémologies économique** ► **Marchés et prix**
► **Exploitation** ► **Plus value** ► **Système économique**
► **Théorie**

MODE DE RÉGULATION

Dans la **théorie de la régulation**, un mode de régulation est l'articulation entre un **régime d'accumulation** et des formes institutionnelles. Selon R. Boyer (*La Théorie de la régulation. Une analyse critique*, 1986), un mode de régulation se définit comme : « un ensemble de procédures et de com-

portements individuels et collectifs qui a la triple propriété :

- de reproduire les rapports sociaux fondamentaux à travers la conjonction de formes institutionnelles historiquement déterminées ;
- de soutenir et piloter le régime d'accumulation en vigueur ;
- d'assurer la compatibilité dynamique d'un ensemble de décisions décentralisées ».

▷ *Mode de régulation concurrentiel* ▷ *Mode de régulation monopoliste* ▷ *Régulation*

MODE DE RÉGULATION CONCURRENTIEL

Dans la théorie de la régulation, un mode de régulation concurrentiel se caractérise par :

- une accumulation du capital principalement extensive ;
- un rapport salarial caractérisé par un contrat individuel de travail et la flexibilité à la baisse du taux de salaire nominal ;
- une gestion de la monnaie qui s'appuie sur la contrainte métallique, celle-ci jouant un rôle important dans la flexibilité des prix à la baisse ;
- un État-gendarme qui intervient pour maintenir l'ordre (mais le poids des dépenses publiques reste faible) ;
- une faible interdépendance des économies : les échanges internationaux portent principalement sur les marchandises et le protectionnisme est souvent de mise.

La régulation s'opère principalement par le marché et par le retour périodique de crises économiques qui ne remettent pas en cause le mode de régulation mais qui assurent la quasi-stabilité à long terme du niveau général des prix, l'élimination des unités de production les moins rentables et la restauration du taux de profit moyen.

▷ *Marchés et prix* ▷ *Mode de régulation monopoliste* ▷ *Variété des capitalismes*

MODE DE RÉGULATION MONOPOLISTE

Dans la théorie de la régulation, un mode de régulation monopoliste (ou fordiste) se caractérise par :

- une accumulation du capital principalement intensive, reposant sur de forts gains de productivité et une concentration du capital ;
- un rapport salarial fordiste fruit d'une institutionnalisation (conventions collectives, protection sociale) qui permet une croissance du pouvoir d'achat ;
- une contrainte monétaire caractérisée par le développement de la monnaie de crédit et le financement de l'économie par l'endettement ;
- l'intervention active de l'État dans les domaines économiques et sociaux ;
- l'internationalisation de la production et l'interdépendance croissante des économies.

▷ *Marchés et prix* ▷ *Cercle vertueux du fordisme* ▷ *Fordisme* ▷ *Mode de régulation concurrentiel* ▷ *Variété des capitalismes*

MODÈLE

Au sens le plus général, un modèle est une représentation simplifiée de la réalité. La construction d'un

modèle suppose que l'on retienne (par abstraction) des éléments de la réalité et que l'on construise des relations qui mettent l'accent sur l'essentiel. Un modèle est donc nécessairement simplificateur, ce qui importe c'est sa portée heuristique.

▷ *Épistémologie économique* ▷ *Hypothèse* ▷ *Modèle d'Akumatsu* ▷ *Modèle de Solow* ▷ *Modèle Harrod-Domar* ▷ *Modèle de la toile d'araignée* ▷ *Réalisme des hypothèses*

MODÈLE ACCÉLÉRATEUR-PROFIT

Le modèle accélérateur profit est un modèle macroéconomique qui explique les variations de l'investissement productif des entreprises en tenant compte de l'effet de l'accélérateur (logique de demande ou logique keynésienne) et du profit (logique d'offre).

- Du côté de la demande, jusqu'à la fin des années 1980, le résultat empirique le plus robuste était la relation très forte et assez stable dans le temps entre l'investissement et la croissance de la production (effet d'accélérateur). Plus les entrepreneurs anticipent une croissance économique forte, plus ils investissent.

- Du côté de l'offre, la sensibilité à long terme du taux d'investissement des entreprises au taux de profit, semble forte. Le profit joue en tant que contrainte financière de l'investissement (indicateur de profitabilité). Une profitabilité nulle ou négative peut conduire à privilégier les placements financiers par rapport à l'investissement productif. La place du coût relatif des facteurs de production s'est fortement affaiblie dans la première moitié des années 1980. Mais l'investissement peut buter sur une contrainte de solvabilité (les entreprises doivent être en mesure de rembourser les emprunts arrivant à échéance, leur solvabilité est liée au niveau des profits, au niveau de l'endettement, au niveau des taux d'intérêt).

⇒ Il existe plusieurs modèles « accélérateur-profit », comme le modèle Amadeus de l'INSEE. Les entreprises ne s'ajustent pas graduellement à un stock de capital désiré mais procèdent à des ajustements pas à-coups.

▷ *Fluctuations et crises* ▷ *Accélérateur* ▷ *Théorie keynésienne* ▷ *Théorie néoclassique*

MODÈLE D'AKAMATSU

Le modèle Akumatsu vise à rendre compte des modalités de développement caractéristiques de l'espace régional asiatique. Il a été proposé par K. Akumatsu (1896-1974) dans les années 1930 puis adapté aux réalités de croissance japonaise d'après-guerre et popularisée par S. Okita (1985) à travers un développement en "vol d'oiseaux sauvages". Ce modèle met l'accent sur les dynamiques industrielles et sur la propagation de la croissance au niveau régional. En effet, une oie de tête (le Japon depuis le début de l'ère Meiji en 1868) connaît un processus de convergence à travers stratégie d'industrialisation portant sur les biens de consommation courante avec des exportations traditionnelles (soie par exemple) et des importations de textiles occidentaux puis les producteurs locaux se substituent aux importations avant de devenir eux-mêmes exportateurs. Cela s'accompagne d'une remontée de filière vers la production des machines nécessaires, puis vers les biens d'équipement et les produits à forte intensité capitaliste avec un effet de propagation régional par la

demande adressée à des pays proches (oies suiveuses). Le développement de l'Asie orientale dans les années 60, (Corée du Sud, Taiwan, Hongkong et Singapour), puis de nouveaux pays industriels d'Asie et des nations d'Asie du Sud-Est serait l'illustration du modèle d'Akamatsu.

Néanmoins, les économistes institutionnalistes mettent l'accent sur la face cachée du vol d'oies sauvages :

- le rôle clé de l'État en coordination étroite avec des **conglomérats** (les *zaibatsus*) ou des groupes industriels et commerciaux en réseaux (les *keiretsus*) ;

- le **protectionnisme sélectif** qui en fait plutôt un modèle d'**industrialisation par substitution d'importations** avant d'être un modèle de **libre-échange** ;

- un **compromis social efficace** exerçant une mobilisation forte des salariés et un partage de la **valeur ajoutée** favorable à un fort **taux d'investissement** ;

- le rôle des **firmes multinationales** qui opèrent une division régionale des processus productifs vers des pays voisins à forte intensité de main-d'œuvre.

Par ailleurs, l'environnement international, dans le cadre de la guerre froide, a joué un rôle non négligeable dans la reconstruction et le décollage au Japon, à Taiwan, puis en Corée.

► **Économie du développement** ► **Commerce international** ► **Mondialisation** ► **Capital humain** ► **Décomposition internationale des processus productifs** ► **Économie géographique** ► **Effet externe** ► **Institutionnalisme** ► **Miracle économique** ► **Stratégie de développement**

MODÈLE DE CAIRNES ET CAIRCROSS

Le modèle de Cairnes et Cairncross est un modèle formulé dans les années 1950 par A. K. Cairncross (*Factors in economic development*, 1962) qui articule les étapes de la croissance transmise par les flux de capitaux selon le modèle de Solow, avec l'évolution des soldes de la balance des paiements.

Dans la première étape, le pays s'ouvre au **commerce international** et il est alors importateur net et jeune emprunteur net (sa **balance commerciale** et sa balance des capitaux sont négatives puisqu'il a encore une faible **productivité** et que sur le plan interne son **taux d'épargne** est inférieur à son **taux d'investissement**, il emprunte et ne prête pas).

Dans une deuxième étape, ce pays devient un emprunteur évolué : sa **balance commerciale** devient progressivement positive avec les **gains de productivité** et la réduction de son **taux d'importation de biens d'équipement** tandis que son **épargne domestique** augmente, mais sa **dette externe** reste élevée et cela se traduit par un solde négatif d'intérêts et de dividendes versés au reste du monde.

Dans une troisième étape, la **balance commerciale** devient positive et le pays rentre dans la catégorie de nouveau prêteur avec la croissance de son **épargne** qui devient supérieure à celle de son **investissement** tandis que l'incitation à placer les capitaux à l'étranger s'accroît avec une **productivité marginale** supérieure dans des pays moins développés ; la **rémunération des capitaux** devient progressivement positive au fur et à mesure que le pays devient prêteur net.

Dans la quatrième étape ce pays devient un prêteur évolué, sa **balance commerciale** est négative, sa balance de la **rémunération des capitaux** est positive avec la **rémunération perçue au titre des capitaux placés à l'extérieur** et les **transferts nets de capitaux** sont négatifs.

Ce modèle repose sur l'hypothèse d'une forte **élasticité des flux de capitaux au taux d'intérêt**. Il est moins adapté à la croissance du XXI^e siècle où les pays qui connaissent une croissance rapide sont aussi ceux qui ont dégagé les plus forts taux d'épargne comme c'est le cas en Chine.

► **Économie du développement** ► **Finances internationales** ► **Commerce international** ► **Mondialisation** ► **Avantages comparatifs** ► **Miracle économique** ► **Modèle d'Akamatsu** ► **Théorème HOS**

MODÈLE DE LA TOILE D'ARAIGNÉE (COBWEB)

Le modèle de la toile d'araignée décrit un type spécifique de cycle lié aux délais nécessaires à la **production** pour répondre aux fluctuations de la demande sur un **marché donné**. Par exemple, les fluctuations des produits agricoles pour lesquels il y a un décalage entre la décision de produire et le moment où la production sera disponible (cycles du porc, du café, du coton, etc.). Le modèle de la toile d'araignée repose sur une suite d'équilibres temporaires avec des ajustements par les **prix**. Il peut conduire à des oscillations explosives, amorties ou constantes selon l'élasticité prix de l'offre et de la demande (d'où le nom du modèle).

⇒ Le modèle de la toile d'araignée repose sur des **anticipations statiques** des producteurs (le prix observé au temps *t* est anticipé comme étant le même que celui de la période suivante).

► **Fluctuations et crises** ► **Cycle Juglar** ► **Cycle Kitchin** ► **Cycle Kondratieff** ► **Cycles réels** ► **Équilibre partiel** ► **Grappes d'innovations** ► **Oscillateur**

MODÈLE DE SOLOW

Le modèle de Solow (né en 1924, prix Nobel en 1987) est le modèle de croissance néo-classique qui a été élaboré (principalement par Solow) pour montrer la possibilité d'une croissance équilibrée. La possibilité d'un tel régime de croissance est liée à une **régulation assurée** par la variation du rapport capital/produit. Ce modèle néo-classique repose sur les **hypothèses habituelles (marché de concurrence, rémunération des facteurs de production à leur produit marginal, plein emploi etc.)**. C'est un modèle d'offre.

⇒ Le modèle keynésien (ou modèle de Harrod-Domar) considère la croissance équilibrée comme une situation exceptionnelle.

► **Croissance économique** ► **Croissance transmise** ► **Théorie néoclassique** ► **Théorie keynésienne**

MODÈLE GRAVITAIRE (OU MODÈLE DE GRAVITATION)

Le modèle gravitaire est un modèle qui s'inspire de la loi de gravitation de I. Newton (1643-127) qui énonce que deux corps sont attirés en raison proportionnelle de leur masse et en raison inverse du

carré de la distance qui les sépare. Ce modèle est utilisé en économie pour rendre compte de la **corrélation** négative entre le niveau des **échanges** et la distance entre deux partenaires (les échanges sont inversement proportionnels à la distance). Le modèle gravitaire est utilisé pour rendre compte :

- de la **mobilité du travail** ;
- des comportements de **consommation** : la loi de W.J. Reilly (1929) énonce qu'un **agent économique** est attiré par le **marché** le plus important mais qu'il en est dissuadé par la distance à parcourir ;
- de la **localisation des entreprises** ;
- des **flux d'échanges internationaux** entre deux pays (les flux d'**exportations** du pays *i* vers le pays *j* sont fonction de l'importance économique de chacun des deux pays, mesurée par leur **produit intérieur brut** et de la distance qui les sépare. Compte tenu du coût de franchissement d'une frontière (coûts de transport, **droit de douane**, coût d'information, etc.), l'existence d'une frontière commune entre deux pays renforce leurs échanges bilatéraux et les **investissements directs étrangers** (IDE). Le modèle gravitaire est utilisé pour mesurer les effets de création de trafic ou de détournement de trafic associés à la formation des **unions douanières**.

► **Commerce international** ► **Intégration économique** ► **Mondialisation** ► **Bassin d'emploi** ► **Barrières tarifaires** ► **Coûts de transaction** ► **District industriel** ► **Économie géographique** ► **Pôle de croissance** ► **Pôle de développement**

MODÈLE HARROD-DOMAR

Le modèle Harrod-Domar est un **modèle** keynésien de croissance qui définit les conditions d'une croissance équilibrée se traduisant par l'égalité entre le **taux de croissance effectif**, *g*, le **taux de croissance garanti**, *gw* et le **taux de croissance naturel**, *gn*.

Dans le modèle Harrod-Domar, la croissance économique dépend de l'augmentation de l'**investissement** : « une augmentation du revenu national n'est pas fonction de l'investissement, mais de l'augmentation de l'investissement. Si l'investissement d'aujourd'hui, aussi important qu'il soit, est juste égal à celui d'hier, le revenu national d'aujourd'hui sera juste égal et rien de plus à celui d'hier » (E. D. Domar, 1914-1997).

► **Fluctuations et crises**

MODÈLE PRINCIPAL-AGENT

► **Théorie de l'agence**

MODÈLE WS-PS

Le modèle WS-PS a été proposé en 1991 par R. Layard, S. Nickell et R. Jackman afin de rendre compte du **taux de chômage d'équilibre** dans une économie. Ce modèle est construit en concurrence imparfaite :

- d'une part on considère que le **taux de salaire réel** résulte d'une négociation entre employeurs et **syndicats** de salariés qui porte à la fois sur le niveau des **salaires nominaux**, sur les **anticipations d'inflation** et sur le niveau d'emploi ;

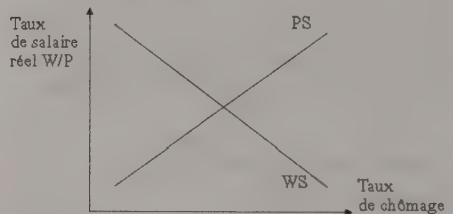
- d'autre part, on considère que les employeurs déterminent le **prix** à partir de la fixation d'une **marge bénéficiaire** qui s'ajoute à leurs **coûts de production** (que l'on identifie au **salaire** afin de simplifier le modèle).

Dans ce modèle on confronte une droite représentant les conditions de détermination des salaires (WS pour *wage schedule* ou *wage setting*) et une droite représentant les conditions de formation des **prix** (PS pour *price schedule* ou *price setting*).

La droite WS décrit une relation décroissante entre le **taux de salaire réel** et le **taux de chômage** : plus le **taux de chômage** est élevé, plus le **taux de salaire réel** va se fixer à un niveau faible).

La droite PS décrit une relation croissante entre le **taux de chômage** et le **niveau de salaire réel**. Quand le **taux de chômage** est élevé (et le **niveau d'activité** faible) les entreprises doivent accepter des **niveaux de marge** faibles, ce qui conduit à des **prix** moins élevés et à des **taux de salaire réel** plus favorables.

Le **taux de salaire réel d'équilibre** et le **taux de chômage d'équilibre** correspondent à l'intersection des droites WS et PS.



⇒ L'intérêt de ce modèle réside dans la prise en compte de la **concurrence imparfaite**. Il permet notamment de montrer qu'une concurrence moins intense sur le marché des biens conduit à un **niveau de taux de chômage** plus élevé. En effet, les **entreprises** utilisent une partie de du surcroît de marge qu'elles obtiennent du fait d'une moindre concurrence pour accroître le **taux de salaire** des actifs occupés ce qui conduit à un **taux de chômage** plus élevé. Par ailleurs, dans ce modèle, la détermination des salaires prend en compte l'existence d'un **salaire de réservation**, la théorie du **salaire d'efficience**, le modèle **insiders/outsiders**, etc.).

⇒ Ce modèle a fait l'objet de diverses critiques. Il lui est notamment reproché de donner des arguments en faveur d'une **déréglementation** du marché du travail.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Chômage d'équilibre** ► **Taux de chômage naturel**



MONDIALISATION

En France, le terme **mondialisation** s'est imposé pour désigner le processus d'interdépendance croissante des économies nationales et la constitution d'un espace économique mondial de plus en plus intégré. Ce terme français correspond au terme anglais *globalization* qui est parfois aussi utilisé en français (on parle par exemple de **globalisation financière**). Dès les années 1950, l'économiste français M. Byé (1905-1968) attire déjà l'attention sur le développement de « grandes unités interterritoriales ». Dans les années 1960, on parle de **firmes transnationales** et de **firmes**

multinationales. Tous ces termes prennent pour référence le territoire national considéré comme le cadre de l'activité économique. Parler de mondialisation ou d'économie globale, c'est signifier que l'on est passé à un stade supérieur de l'**intégration économique** : les biens, les services, les capitaux, circulent désormais dans un espace mondial où le contrôle des États-nations s'est affaibli.

Ch.-A. Michalet propose de distinguer trois configurations de la mondialisation :

- une « configuration inter-nationale », dans laquelle la mondialisation se caractérise principalement par des échanges de biens et services entre les pays ;
- une « configuration multi-nationale », dans laquelle la mondialisation se caractérise principalement par la mobilité de la **production** des biens et **services**. On parle d'une segmentation du processus productif. Le vecteur essentiel de cette configuration est constitué par les flux d'**investissements directs** et l'essor des **firmes multinationales** ;
- une « configuration globale » caractérisée par la prédominance de la dimension financière.

Ces trois configurations ne sont pas exclusives, mais cumulatives : l'économie mondiale est caractérisée aujourd'hui à la fois par :

- une croissance du **commerce international** plus rapide que celle de la production mondiale ;
- une importance croissante des firmes multinationales et donc une mondialisation des processus productifs ;
- un essor spectaculaire du volume des transactions sur les divers **marchés financiers**.

Cette ouverture croissante des économies soulève de nombreux débats (à propos des délocalisations, des inégalités, de l'impact des **crises financières**, etc.). En fin de compte, la question posée est celle de la **régulation** de cette économie mondialisée.

■ MONDIALISATION : PHÉNOMÈNE ANCIEN, ENJEUX NOUVEAUX

● La mondialisation un phénomène ancien

La mondialisation n'est pas un phénomène nouveau. Des phases de l'activité économique ont rythmées l'histoire économique modulées par des événements exogènes comme les guerres. La mondialisation actuelle serait assez similaire à celle atteinte avant la première guerre mondiale. Selon S. Berger, (*Notre première mondialisation*, 2003) une première époque de mondialisation déroule entre 1870 et 1914 et correspond par certains aspects à un degré d'interdépendance des économies plus important qu'aujourd'hui (importance des flux migratoires, des mouvements de capitaux rapportés au revenu national, etc.). C'est à propos de cette période que Lénine parle de l'**impérialisme** comme « stade suprême du capitalisme » caractérisé notamment par l'exportation massive des capitaux.

Pour D. Cohen, la période actuelle ne serait que le troisième acte d'une histoire commencée au XVI^e siècle par la découverte de l'Amérique qui marque l'entrée dans la modernité. Déjà à cette époque, ce qui est en jeu ce sont les transports, les **flux** de marchandises et de capitaux, les mouvements migratoires (y compris la traite des esclaves). Le deuxième acte de la mondialisation se joue au XIX^e siècle. Pendant la « paix de cent ans » (K. Polanyi) on assiste à la domination d'une puissance économique (la Grande-Bretagne), à l'intégration du système monétaire et financier par l'**étalon-or**, à la colonisation, au développement du commerce international, à des flux migratoires de grande ampleur. Les inégalités se creusent au sein de l'économie mondiale, certains pays (y compris le Japon) connaissent un **décollage** économique alors que d'autres entrent dans la logique du sous-développement.

● Le caractère décisif de la phase actuelle

La phase actuelle de la mondialisation, caractérisée par l'effacement des frontières, le déclin des États-nations et la généralisation du marché, est aussi soulignée.

Selon S. Berger (2003), la phase actuelle de mondialisation diffère de la précédente sous plusieurs aspects :

- jusqu'à la fin du XIX^e siècle, une part importante de la **production** et de la **consommation** échappait à la logique du **marché** et relevait de l'activité domestique et des échanges locaux dans le cadre d'activités agricoles et artisanales ;
- contrairement à une idée reçue (« **État gendarme** »), le rôle des États au XIX^e siècle était loin d'être négligeable et se manifestait notamment par des politiques protectionnistes et des **politiques monétaires** (choix du **régime monétaire**, politique des **taux d'intérêt**, etc.) ;
- il existait des formes diverses de régulations privées à travers notamment les grandes **entreprises familiales** et le rôle de la place financière de Londres.

Aujourd'hui, les relations marchandes se sont étendues à la plupart des sphères de la vie sociale. Au nom des exigences du **libre-échange** et de la libre circulation des capitaux on a assisté depuis les années 1980 à un recul de certaines formes d'intervention de l'État (**privatisations**, ouverture à la **concurrence** de domaines qui relevaient jusque-là du **service public**, etc.). Il n'existe pas d'instance de centralisation financière comparable à la place financière de Londres au XIX^e siècle. De plus, dans certains domaines, les facteurs de globalisation se sont amplifiés : développement des moyens de communication (internet, téléphone par satellite, etc.) et **innovations financières** notamment.

La phase actuelle de mondialisation fait surgir aussi des enjeux nouveaux qui concernent en particulier l'environnement, la santé et l'équilibre géopolitique. La **croissance économique** a conduit à prélever des **ressources naturelles** non renouvelables, à bouleverser les écosystèmes, à mettre en péril la biodiversité. La question du réchauffement climatique ou celle de la couche d'ozone sont des problèmes mondiaux que l'on peine à résoudre en dépit de l'invocation du **développement durable**. En ce qui concerne la santé, on voit se développer des pandémies (en particulier celle du sida) et on assiste à la résurgence de maladies liées à la **pauvreté** et aux **inégalités** (tuberculose). Sur le plan géostratégique, l'équilibre des blocs de la période de la guerre froide a volé en éclat. Le fait que les États-Unis soient désormais la seule hyperpuissance n'est pas un facteur de stabilité comme le montrent le développement du terrorisme international, la situation au Proche-Orient, les tensions dans le sous-continent indien, la prolifération nucléaire, les conflits qui déchirent l'Afrique, etc.

De même, s'il est exact que des firmes multinationales existaient déjà au XIX^e siècle, leur développement aujourd'hui est sans commune mesure. Les plus importantes de ces firmes ont un chiffre d'affaires supérieur au **Produit intérieur brut** (PIB) de bien des pays. Leur volonté de détenir un fort **pouvoir de marché** et de maximiser leur **rentabilité**, les conduit à opérer des **délocalisations** qui ont un fort impact sur l'emploi. Leur influence politique est loin d'être négligeable, de sorte qu'au total, la capacité des États à réguler l'action de ces firmes apparaît comme limitée.

■ MONDIALISATIONS ET INÉGALITÉS

● Les inégalités entre territoires

Il existe une inégalité entre pays. On constate par exemple qu'au début des années 2000 les 85 % les plus pauvres des habitants de la planète se partagent 20 % seulement du PIB mondial. Ces phénomènes d'inégalités ont plusieurs composantes.

P.N. Giraud (2008) s'appuyant sur les travaux d'A. Maddison montre que l'histoire économique des deux derniers siècles est d'abord celle d'une fragmentation des territoires presque égaux au XVIII^e siècle. L'écart se creuse entre les pays les plus pauvres (notamment les **pays moins avancés** d'Afrique subsaharienne) et les pays les plus riches. La mondialisation a indiscutablement offert des opportunités nouvelles en termes de croissance économique, de **progrès technique** ou de diffusion de l'information. La forte croissance des de la zone asiatique (la Chine mais aussi l'Inde, la Corée du Sud, la Malaisie, etc.) et de quelques autres **pays émergents** comme le Brésil ou l'Afrique du Sud contribue à dynamiser l'économie mondiale dans son ensemble. Mais dans le même temps les inégalités sont très importantes.

PIB par habitant de la zone/PIB par habitant des pays industrialisés riches en %

	1980	1990	2000	2007
Asie de l'Est et Pacifique	3,9	5,4	8,6	13,5
Asie du Sud	4,4	4,7	5,2	6,9
Amérique latine	34,3	25,2	23,9	25,4
Moyen Orient et Afrique du Nord	24,4	19,0	17,8	20,1
Afrique sud saharienne	8,6	6,0	4,6	5,1

Source : Banque mondiale.

Cette situation résulte principalement du fait que l'essentiel des **exportations** de marchandises comme des mouvements de capitaux concernent les pays industrialisés.

On peut étudier les **inégalités** en comparant la situation des individus (quelle que soit leur nationalité). L'écart entre les pauvres des pays pauvres et les riches des pays riches a eu tendance à se creuser.

Si l'on étudie l'inégalité moyenne entre pays, elle a eu tendance à se réduire du fait de la forte croissance du revenu par tête qui affecte des régions très peuplées (la Chine et l'Inde notamment).

À l'intérieur même des pays développés comme des pays en développement ou des pays émergents, on constate que l'écart se creuse entre les riches et les pauvres. Dans certains pays il s'agit d'un creusement des inégalités qui résulte notamment d'une inégalité des **revenus** et des **patrimoines**. Par exemple, aux États-Unis, « le revenu moyen d'un chef d'entreprise est passé de 42 fois le salaire moyen de ses ouvriers en 1980 à 419 fois en 1998, soit un écart multiplié par 10 » (J. Brasseul). Dans d'autres cas (en France par exemple), l'inégalité se manifeste plutôt à travers le **chômage** et l'exclusion. En Chine l'inégalité résulte notamment des inégalités de développement entre régions et de l'enrichissement rapide d'une minorité privilégiée.

● Un creusement des inégalités ?

D'abord, comme nous venons de le voir, le diagnostic sur l'évolution des inégalités est différent selon les critères retenus et les méthodes utilisées.

Ensuite, s'il n'est pas douteux que les individus, les groupes sociaux et les pays ne tirent pas partie dans des conditions identiques des opportunités offertes par la mondialisation, la responsabilité de cette dernière est controversée. Pour certains économistes, l'extension du rôle des marchés, les possibilités offertes par les **délocalisations**, les restructurations, entraînent un creusement des inégalités : il y a des gagnants et des perdants de la mondialisation. Ce creusement des inégalités résulte aussi de la globalisation financière, de la **financiarisation** de l'économie et du **capitalisme actionnarial** qui conduisent à une augmentation des revenus financiers et s'articulent à un affaiblissement du mouvement ouvrier et à une remise en cause des garanties collectives des salariés.

Pour d'autres économistes, au contraire, la mondialisation n'est pas directement responsable de l'évolution des inégalités. Celles-ci résultent selon eux d'un triple phénomène :

- le rythme rapide du **progrès technique** qui joue en faveur des individus les plus qualifiés et affecte dans des conditions différentes les diverses activités économiques ;
- le processus de « d'appariement sélectif » des individus fortement dotés en capital culturel entre eux dans des régions, des types d'activités, des **entreprises**, ce qui accroît leur **productivité** du fait d'**économies d'agglomération** ;

- des politiques libérales (**privatisations**, **déréglementation du marché du travail** ou des **marchés financiers**, remise en cause de la **protection sociale**, etc.). adoptées par les États prétextant des « contraintes » de la mondialisation.

S'agissant de la situation économique comparée des différentes économies, la question posée est celle de la **convergence économique**. L'analyse économique néo-classique notamment le **modèle de la croissance transmise**, conduit à penser que la **croissance économique** est plus rapide dans les pays les moins développés que dans les pays qui le sont davantage du fait de la **loi des rendements décroissants** (ou de la **productivité marginale** décroissante). Il devrait donc y avoir convergence, c'est-à-dire rattrapage progressif du niveau de PIB par tête des pays les plus riches par les pays les plus pauvres. Dans le passé, ce phénomène de convergence économique s'est indiscutablement produit pour certains pays. Par exemple, W. Baumol, sur la base des statistiques de A. Maddison, a montré que sur la période 1870-1979, des pays pauvres en début de période comme le Japon et l'Italie, avaient rejoint le groupe des pays industrialisés les plus riches. Mais à partir des mêmes données d'histoire quantitative, les résultats sont moins clairs s'agissant de la période 1960-1985 : aucune corrélation significative ne peut être établie entre la croissance du produit moyen par tête et son niveau en début de période : or la thèse de la convergence impliquerait une corrélation négative (le taux de croissance devrait être d'autant plus fort, que le niveau de départ était plus faible). On constate bien, sur cette période, un processus de convergence mais il concerne les seuls pays de l'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE). Différents travaux théoriques ont montré que la convergence était notamment conditionnée par l'importance de l'investissement en **capital humain** dans les pays « en retard ». Ce résultat est de nature à expliquer la non-convergence mise en évidence par de nombreux travaux empiriques : les pays dont le niveau de revenu est trop faible et/ou qui sont affectés par de graves troubles socio-politiques ne réalisent pas les efforts nécessaires en matière d'investissements en capital humain, ils ne convergent donc pas.

Les conclusions doivent donc être prudentes, mais il ne semble pas démontré pour l'instant que la mondialisation et la croissance économique conduisent à un processus général de réduction des inégalités et de convergence de l'ensemble des économies.

Il est un domaine cependant où la tendance à la convergence semble l'emporter, c'est celui de la démographie. Le **paradigme** de la transition démographique semble constituer une bonne grille de lecture des principales évolutions. La plupart des pays convergent, parfois très rapidement, vers un stade post-transitionnel (faible natalité, faible mortalité) et l'on prévoit désormais une stabilisation de la population mondiale à l'horizon 2050. La perspective de « l'explosion démographique » n'est donc plus d'actualité et, dans la plupart des pays du monde, on assiste à une contraction de la taille des familles et à des progrès dans la maîtrise de la fécondité qui résultent notamment du recul des valeurs traditionalistes et de l'élévation du niveau moyen d'éducation des femmes.

■ MONDIALISATION ET SPÉCIFICITÉS SOCIO-CULTURELLES

La mondialisation est souvent perçue comme un facteur d'uniformité culturelle. Partout dans le monde s'imposeraient les mêmes marques de soda, la même restauration rapide, les mêmes marques de vêtement de sport, les mêmes films, les mêmes jeux télévisés, la même musique, etc. Nombre de ces marques sont américaines et contribueraient à diffuser « l'américan way of life » et la domination de la langue anglaise. Cette vision est cependant trompeuse et unilatérale. Tout d'abord, la mondialisation apparaît comme un facteur de diversité culturelle. En effet la libre circulation des produits culturels rend possible l'existence d'un grand nombre de publics différents adeptes de productions culturelles différentes. D'autre part, de nombreux travaux ont montré qu'un

même produit culturel pouvait être interprété différemment par des publics appartenant à des univers culturels différenciés.

● Les deux dimensions de la mondialisation culturelle

D'une part, un certain nombre de biens qui ne sont pas en eux-mêmes « culturels » au sens traditionnel du terme contribuent à façonner l'univers culturel (au sens anthropologique du terme). Il en va ainsi des produits alimentaires (boissons, restauration rapide, vêtements), ces objets, et plus encore le discours publicitaire qui assure leur promotion, contribuent à définir des normes de consommation ou à promouvoir des valeurs et des attitudes.

D'autre part, des biens culturels au sens strict (films, enregistrements vidéo, musique, jeux interactifs, livres, magazines, etc.) sont désormais conçus et diffusés au niveau mondial par des firmes multinationales spécialisées dans la presse, l'édition, le cinéma, etc. Ces biens culturels contribuent eux aussi à forger un imaginaire collectif commun, à promouvoir des pratiques sociales, voire une langue commune.

Cette mondialisation qui débouche sur une certaine forme d'uniformisation résulte largement de la logique d'ouverture des marchés, de l'adhésion croissante au libre-échange, du développement du tourisme international et des nouveaux moyens de communication (Internet, télévision par satellite, etc.). Au sein de l'**Organisation mondiale du commerce**, la question de la libéralisation des **services** concerne notamment ce domaine des activités culturelles (**Accord général sur le commerce des services**).

Cette vision relativement pessimiste d'un monde en voie d'uniformisation, à l'appui de laquelle on peut certes invoquer un certain nombre d'exemples, n'épuise cependant pas la réalité.

● Les facteurs de maintien des spécificités culturelles.

Le premier de ces facteurs est constitué par les inégalités de revenus, une proportion très importante de la population mondiale n'a accès ni à la restauration rapide, ni aux produits de grande consommation car elle vit dans un extrême dénuement. L'aggravation des inégalités, soulignée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), montre que l'on est loin d'une uniformisation sur la base du **mode de vie** des classes moyennes des pays développés.

Le second facteur consiste dans la capacité de réinterprétation des influences culturelles par les cultures locales : la généralisation du port du *blue-jean* ou de la consommation de Coca-Cola, n'empêche pas les Espagnols de se passionner pour la corrida et les habitants de Nouvelle-Zélande pour le rugby, le football américain conservant une aire de diffusion relativement limitée. L'exemple du Japon montre que le maintien de spécificités culturelles n'est pas incompatible avec l'industrialisation.

Le troisième facteur conduit à souligner que l'influence culturelle n'est pas à sens unique : des cuisines exotiques aux spiritualités orientales, les pays du Sud sont loin d'être des récepteurs passifs de l'influence culturelle occidentale. Les musiques africaines ou latino-américaines ont un impact important sur la culture occidentale et sur la « world music ».

Au sein même de la « forteresse Amérique » la diversité culturelle (influence du monde hispanique par exemple) et la contestation de la production hollywoodienne par des producteurs indépendants sont loin d'être négligeables.

Le constat du maintien des diversités culturelles, la distinction nécessaire entre industries culturelles et culture au sens anthropologique, ne doivent pas conduire à négliger l'impact du développement de la logique marchande sur certains aspects de la diversité culturelle.

En matière de télévision, de production cinématographique, de presse, d'édition, de production de logiciels, la libre **concurrence** peut conduire à une situation sous optimale, ce qui justifie l'intervention des collectivités publiques. La marchandisation de la culture risque en effet de remettre en cause la diversité de l'offre des biens culturels, ce qui justifie la défense d'une **exception culturelle**. La culture, selon ce point de vue, serait trop importante quant à l'identité des Nations et des peuples, pour être soumise totalement à la logique marchande. De même, on peut considérer que la culture est un **bien collectif** qui produit des **externalités** positives et que la diversité culturelle est un bien collectif mondial (au même titre que la bio-diversité).

On sait cependant que les mesures protectionnistes peuvent à leur tour nuire à la diversité et au dynamisme. C'est pourquoi, il semble préférable de privilégier les mesures incitatives (subventions) et les stratégies coopératives (par exemple, la constitution d'un marché européen du cinéma et la coopération entre les acteurs publics et privés au sein de l'Union européenne pourraient permettre de faire jeu égal avec les grandes maisons de production de Hollywood).

■ MONDIALISATION ET GOUVERNANCE MONDIALE

Pour P. Jacquet et J. Pisani-Ferry, « gouvernance » est un néologisme utile car il désigne un problème central pour l'organisation économique internationale : « Comment gouverner sans gouvernement ? ». Par **gouvernance** on peut entendre, avec P. Lamy « l'ensemble des transactions par lesquelles des règles collectives sont élaborées, décidées, légitimées, mises en œuvre et contrôlées ». Dans cette optique, Z. Laïdi et P. Lamy définissent la **gouvernance mondiale** comme l'ensemble des « processus par lesquels les sociétés politique, économique et civile négocient les

modalités et les formes d'arrangements sociaux planétaires sur la base du principe de coopération conflictuelle »

Nous sommes en effet confrontés à un monde où nombre de problèmes sont globaux, alors que les instances productrices de normes sont les États.

Les problèmes résultant de la mondialisation conduisent à poser en des termes nouveaux la question de l'interdépendance entre les espaces économiques. La question de la gouvernance mondiale relève de plusieurs domaines :

- celui du **multilatéralisme**. En effet des politiques unilatérales pourraient, à l'instar des la guerre commerciale des années 1930, avoir de nombreux effets pervers (**dumping** fiscal et social par exemple) ;

- celui de la gestion des **effets externes** négatifs liés à l'activité économique au niveau mondial, c'est le cas notamment dans le domaine de l'environnement ;

- celui des **biens publics mondiaux** qui concernent par exemple la santé, la lutte contre la criminalité, l'éducation, la stabilité financière (prévention du **risque systémique** notamment).

Face à tous ces problèmes, des actions non coordonnées des États ne peuvent qu'être inefficaces ou inefficaces. Il s'agit donc à la fois de fixer des finalités et de définir des normes et des institutions permettant de gérer au niveau mondial ces questions d'intérêt commun.

● Deux grandes conceptions des finalités

Pour les uns, il s'agit de mettre en œuvre au niveau international les principes de l'**ordolibéralisme** de la tradition allemande. C'est-à-dire que l'objectif est de fixer des règles générales permettant d'offrir un cadre stable aux actions des États et des agents privés. Renonçant à l'application de mesures discrétionnaires, cette approche privilégie la **coordination** par des règles. Les Traités commerciaux offrent un exemple de ce type d'approche. D'éventuelles actions correctrices ne sont justifiées que dans le cas de **défaillances du marché**.

Pour les autres, la gouvernance est caractérisée par l'adoption d'objectifs communs et les organisations multilatérales sont des structures exécutives communes aux États qui en sont membres.

On retrouve là deux sensibilités, l'une plus libérale, l'autre plus interventionniste.

● Plusieurs modèles de gouvernance sont envisagés

- La création d'un gouvernement mondial apparaît pour l'instant largement utopique. Il faut souligner cependant qu'au niveau régional, des transferts de souveraineté peuvent faire émerger de nouveaux acteurs politiques impliqués dans la régulation de l'économie mondiale. C'est ce qui se passe au sein de l'**Union européenne**.

- La **coopération** institutionnalisée entre États fondée sur la recherche de consensus. C'est la démarche qui a prévalu dans le cadre du GATT et qui continue à s'appliquer au sein de l'OMC (en dehors de l'organe de règlement des différends).

- La mise en place de réseaux d'autorités indépendantes agissant sur la base de compétences techniques par délégation des États. Par exemple le Forum pour la stabilité financière est un organisme de coopération qui regroupe les **Banques centrales** et certaines institutions financières internationales. L'évolution du rôle du Fonds Monétaire International pourrait le conduire à entrer dans cette catégorie.

- La production de droit sans État. Il s'agit ici de faire émerger, grâce à la jurisprudence, des principes et des règles de droit qui servent de fondement à l'organisation des relations entre agents privés et/ou États. L'organe de règlement des différends au sein de l'Organisation mondiale du commerce est un bon exemple de ce type de procédure. Les tribunaux internationaux offrent un autre exemple utile.

- L'autorégulation privée. Il s'agit ici de laisser libre jeu aux accords passés entre les agents privés. La mise en œuvre de ces accords repose sur des procédures arbitrales et sur la réputation des organismes qui produisent les normes ou négocient les accords. Les normes comptables internationales relèvent de cette logique. Le développement d'internet a été l'occasion d'un recours fréquent à de telles procédures d'autorégulation privée.

Bien évidemment, ces divers modes de gouvernance ne sont pas exclusifs les uns des autres.

On le voit, la réflexion sur la gouvernance mondiale a beaucoup progressé ces dernières années. Cela résulte de deux séries de faits liés entre eux :

- d'une part la coopération internationale a été confrontée à des échecs et à des critiques sévères. S'agissant des échecs, il faut citer l'abandon en 1998 de la négociation de l'AMI (accord multilatéral sur l'investissement) qui se négociait au sein de l'OCDE et dont la diffusion publique a provoqué une levée de boucliers suivie de l'abandon pur et simple du texte en préparation. Le second échec est celui de la conférence de Seattle (1999) organisée par l'OMC et qui devait déboucher sur le lancement d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales (cycle du Millénaire). Le dernier échec est celui de la conférence de Kyoto sur le **développement durable** et la lutte contre le changement climatique. Le refus des États-Unis d'accepter l'accord conduit à de vives interrogations sur l'efficacité des projets d'action collective initiés lors de la conférence de Rio. Quant aux critiques, elles ont porté notamment sur l'action du FMI et de la

Banque Mondiale. Les **politiques d'ajustement structurel**, puis les modes de gestion des **crises financières** ont fait l'objet de vives contestations provenant d'horizons divers. Des auteurs hétérodoxes ont reproché aux politiques libérales et déflationnistes inspirées par le « **Consensus de Washington** » d'avoir provoqué une aggravation sensible de la situation économique et sociale de nombreux pays du tiers-monde. À l'inverse, des auteurs monétaristes ont reproché aux interventions discrétionnaires du FMI de créer une situation d'**aléa moral** ;

– d'autre part, on a assisté au développement d'une véritable société civile mondiale à travers l'influence d'organisations non gouvernementales qui interviennent en matière de défense de l'environnement, de **commerce équitable**, de défense des droits de l'homme etc. L'action collective (manifestations au moment des sommets des chefs d'États des pays les plus industrialisés, renforcement de la coopération syndicale internationale, création du Forum social mondial) s'est aussi considérablement amplifiée et l'**altermondialisme** est devenu un acteur majeur de la mondialisation comme le montre notamment le succès du mouvement ATTAC en France.

Selon P. Jacquet et J. Pisani-Ferry, la mise en place d'une « gouvernance rénovée » suppose d'agir sur trois plans :

- un plan normatif et institutionnel (rôle des institutions internationales, nouvelle architecture financière internationale etc.) ;

- un plan relatif à la gouvernance politique qui suppose la définition des priorités dans la gestion de la mondialisation et qui doit reposer sur la prise en compte de tous les acteurs de l'économie mondiale (les pays pauvres, les unions régionales etc.) ;

- un plan relatif à la légitimité démocratique qui doit permettre de prendre en compte les revendications de la société civile.

► **Commerce international** ► **Économie du développement** ► **Finances internationales**
 ► **Intégration économique** ► **Accords d'autolimitation des exportations** ► **Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce** ► **Accords de Lomé** ► **Économie de l'environnement** ► **Économie de la connaissance** ► **Économie ouverte** ► **Contrainte extérieure**
 ► **Multilatéralisme** ► **Protectionnisme** ► **Régionalisme commercial**

● ADDA J., (2006), *La mondialisation de l'économie*, La Découverte, « Grands Repères ».

ARTUS P., VIRARD M.-P., (2008), *Globalisation Le pire est à venir*, La Découverte.

CARTAPANIS A., (2004), *Les marchés financiers internationaux*, La Découverte, « Repères ».

GIRAUD P.-N., (2008), *La mondialisation – Emergences et fragmentations*, Éditions Sciences Humaines.

GRAZ J.-C., (2004), *La gouvernance de la mondialisation*, La Découverte, « Repères ».

MATTELART A., (2005), *Diversité culturelle et mondialisation*, La Découverte, « Repères ».

MICHALET Ch.-A., (2009), *Mondialisation, la grande rupture*, La Découverte.

MOREAU-DEFARGES PH., (2010), *La mondialisation*, PUF, « QSJ ».

MUCCHIELLI J.-L., (2008), *La mondialisation – chocs et mesure*, Hachette Supérieur.

PAQUIN S., (2008), *La nouvelle économie politique internationale*, Armand Colin, « Coursus ».

SIROËN J.-M., (2000), *La régionalisation de l'économie mondiale*, La Découverte, « Repères ».

O AGLIETTA M., LE CACHEUX J., (2007), « De la première à la seconde globalisation », *Revue de l'OFCE*, n° 102, p. 155-204.

ALLEGRET J.-P., LE MERRER P., (2007), *Économie de la mondialisation – opportunités et fractures*, De Boeck.

BHAGWATI J., (2005), *Éloge du libre échange*, Éditions d'Organisation.

BRASSEUL J., (2005), *Un monde meilleur ? Pour une nouvelle approche de la mondialisation*, Armand Colin.

BRESSER-PEREIRA L.C., (2009), *Mondialisation et compétition – Pourquoi certains pays émergents réussissent et d'autres non ?*, La Découverte, « Textes à l'appui ».

COHEN D., (2004), *La mondialisation et ses ennemis*, Grasset.

GREFFE X., MAUREL M., (2009), *Économie globale*, Dalloz.

KRUGMAN P., OBSTFELD M., (2009), *Économie internationale*, 8^e éd., Pearson Education.

JEGOUREL Y., (2002), *La taxe Tobin*, La Découverte, « Repères ».

LAMY P., (2004), *La démocratie-monde. Pour une autre gouvernance globale*, Le Seuil, « La république des idées ».

MADDISON A., (2003), *L'économie mondiale : Statistiques historiques*, Études du Centre de Développement, OCDE.

NOREL PH., (2009), *L'histoire économique globale*, Le Seuil.

RODRIK D., (2008), *Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, La Découverte, « Textes à l'appui ».

@ Site d'ATTAC : www.attac.org/fra/themes/mondialisation.htm

Site de la Banque Mondiale : www.banquemondiale.org/

Site du BIT : www.ilo.org/public/french/index.htm

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site du Centre d'études internationales et mondialisation : www.ceim.uqam.ca

Site du CEPII : www.cepii.fr

Site du Conseil d'analyse économique : www.cae.fr

Rapport CAE (2007), *Mondialisation : les atouts de la France*, rapport n°71, La Documentation française <http://www.cae.gouv.fr/rapports/dl/071.pdf>

Rapport du CAE (2008), *La mondialisation immatérielle*, rapport n°76 :

<http://www.cae.gouv.fr/rapports/dl/076.pdf>

Site du FMI : www.imf.org

MONÉTARISME

Le monétarisme, qui a été développé notamment par M. Friedman (1912-2006), prix Nobel 1976, est la version contemporaine de la **théorie quantitative de la monnaie**. Le monétarisme considère que :

- l'offre de monnaie est déterminée par les autorités monétaires (offre de monnaie exogène) ;
- la demande de monnaie est stable ;
- l'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire ;
- les anticipations adaptatives des agents rendent inefficaces à long terme les politiques conjoncturelles ;
- il existe un taux de chômage naturel qu'il est vain de vouloir réduire.

Pour les monétaristes, les autorités monétaires doivent renoncer à toute **politique monétaire** discrétionnaire et se contenter d'assurer une croissance à taux constant de la **masse monétaire**.

En matière de relations monétaires internationales, M. Friedman est un défenseur des **changes flottants**.

⇒ Selon M. Friedman, la monnaie est toute-puissante et la politique monétaire est impuissante. En effet, la monnaie joue un rôle très important dans l'économie, c'est ce qui explique qu'elle produit de graves effets pervers en cas de manipulation discrétionnaire par les autorités monétaires. Par contre, la politique monétaire ne peut prétendre à une grande efficacité dans la mesure où les **agents économiques** ont des **anticipations adaptatives**.

⇒ Le monétarisme est une composante du discours libéral, M. Friedman est un ardent défenseur du **capitalisme** et de l'**économie de marché**, mais tous les libéraux ne sont pas monétaristes.

⇒ On parle parfois d'un « monétarisme autrichien », cette formule est très discutable dans la mesure où L. von Mises (1881-1973) aussi bien que F. Hayek (1889-1992) se sont clairement prononcés contre la **théorie quantitative de la monnaie**.

► **Monnaie** ► **Politique économique**

► **Anticipations rationnelles** ► **Dichotomie** ► **École autrichienne** ► **École de Chicago** ► **Libéralisme** ► **Neutralité de la monnaie**

MONÉTISATION DE CRÉANCE

La monétisation des créances est l'opération par laquelle les banques, créent de la **monnaie** en contrepartie de créances non monétaires. La **monnaie** est une créance, mais, à la différence des autres créances, elle dispose d'un pouvoir libératoire général (c'est-à-dire qu'elle est acceptée par tous les agents d'une **économie** en règlement des dettes).

⇒ La monnaie est à la fois une créance (pour celui qui la détient) et une dette (pour la banque qui crée la monnaie). La monnaie est donc une dette qui permet de s'acquitter de toutes les dettes.

► **Monnaie** ► **Création monétaire**

MONISME MÉTHODOLOGIQUE

Le monisme méthodologique est une conception selon laquelle la méthode scientifique est fondamentalement la même dans toutes les disciplines scientifiques. Il n'y a donc pas de différence radicale entre sciences de la nature et sciences de la culture (ou « sciences de l'esprit »).

► **Épistémologie économique** ► **Dualisme épistémologique** ► **Science**

MONNAIE

Le concept de monnaie fait l'objet de nombreuses définitions que l'on peut rassembler en deux catégories :

- L'approche fonctionnelle où la monnaie remplit trois fonctions principales :

- la fonction d'intermédiaire des échanges. La monnaie permet de fractionner l'échange en deux temps (bien contre monnaie, puis monnaie contre bien). Elle est acceptée par tous les membres d'un groupe en échange de tous les autres produits ;

- la fonction d'unité de compte. Tous les **prix** sont exprimés sous la forme d'une quantité de monnaie ;

- la fonction de réserve des valeurs. La monnaie peut être conservée avant d'être échangée contre un autre produit (sans perte de valeur dans l'hypothèse d'une **inflation** nulle).

- L'approche de la monnaie comme rapport social : certains économistes (M. Aglietta, A. Orléan) considèrent que la monnaie est une **institution** fondatrice de la société marchande qui permet d'exorciser la violence ; d'autres économistes (F. Poulon, A. Parguez, B. Schmitt) d'inspiration keynésienne, appréhendent la monnaie comme une **monnaie de crédit** qui est selon eux, à l'origine de la production. La décision bancaire d'accorder un **crédit** à une **entreprise** qui démarre le circuit keynésien.

⇒ Si la plupart des économistes libéraux adoptent la définition fonctionnelle, certains (tels F. Hayek, L. von Mises ou J. Rueff) accordent à la monnaie un rôle social, ce qui les conduit à rejeter la dichotomie et la **théorie quantitative de la monnaie**.

► **Monnaie** ► **Création monétaire** ► **École circuitiste** ► **Économie monétaire de production** ► **Monétarisme** ► **Théorie de la régulation** ► **Théorie keynésienne** ► **Théorie marxiste** ► **Théorie néoclassique**



MONNAIE

La monnaie est l'actif le plus liquide au sein d'une économie. Elle dispose d'un pouvoir libératoire général.

■ NATURE ET FORMES DE LA MONNAIE

Les économistes ont élaboré des théories très diverses à propos de la monnaie. Il semble néanmoins possible de repérer trois clivages essentiels.

● Conception fonctionnaliste ou conception essentialiste ?

Les conceptions fonctionnalistes définissent la monnaie par ses fonctions (« la monnaie est ce que la monnaie fait ») :

- elle permet de mesurer les valeurs ; c'est une unité de compte ;
- elle est intermédiaire des échanges et permet donc de rompre le troc ;
- elle est réserve de **valeur**.

Dans cette perspective la monnaie est d'abord conçue comme un instrument qui sert à faciliter les échanges.

Les approches essentialistes cherchent, au contraire, à définir la nature même de la monnaie qui n'est pas conçue comme un **bien économique** parmi d'autres. Parmi les conceptions essentialistes on peut citer en premier lieu celle de K. Marx (1818-1883) qui considère que la monnaie est inhérente aux rapports marchands. En effet, dans une **économie de marché** le travail fait l'objet d'un usage privé (les décisions relatives à la production ne sont pas coordonnées *a priori*) et la monnaie assure la socialisation des travaux privés. Pour Marx, la monnaie n'est donc pas un instrument technique mais un rapport social.

La conception étatique de la monnaie, développée notamment par les auteurs de l'**école historique allemande**, s'inscrit aussi dans l'approche essentialiste. Pour ces auteurs, la monnaie repose sur le pouvoir souverain de l'**État**, elle a donc fondamentalement un caractère politique.

M. Aglietta et A. Orléan (*La monnaie entre violence et confiance*, 2002) présentent une conception de la monnaie qui s'appuie sur la théorie de la violence fondatrice du philosophe R. Girard : la société est née lorsque le groupe a su dévier la « violence mimétique » sur un tiers (bouc émissaire, puis échange et monnaie). Pour reprendre une formule de F. Rachline (*Que l'argent soit*, 1993), qui développe une conception voisine, la monnaie et l'échange se substituent au rapt et à la prédation.

● Monnaie endogène ou monnaie exogène ?

Un autre clivage théorique oppose les tenants d'une conception exogène de la monnaie aux tenants d'une conception endogène.

– Les théories de la monnaie exogène considèrent que la monnaie a son origine en dehors des mécanismes économiques. Elle peut trouver sa source dans des phénomènes naturels (découvertes de mines de métaux précieux) ou dans des décisions discrétionnaires du pouvoir politique, de la **Banque centrale** ou des banques commerciales. La conception exogène de la monnaie a été notamment défendue par les théoriciens du **Currency Principle**, par les défenseurs de l'**étalon-or**, par le **monétarisme**. Les théories de la monnaie exogènes mettent l'accent sur la quantité de monnaie en circulation.

– Les théories de la monnaie endogène considèrent, au contraire, que la monnaie trouve son origine au cœur même des relations économiques. Puisque la monnaie résulte d'une **monétisation de créance**, les activités économiques qui donnent naissance aux **créances** et aux **dettes** sont à la source de la création monétaire. Les théoriciens du **Banking Principle** et les analyses de J.M. Keynes (1883-1946) ou de J.A. Schumpeter (1883-1950) par exemple, s'inscrivent dans la conception endogène de la monnaie. Les théoriciens de l'**économie monétaire de production** (F. Poulon, A. Parguez, B. Schmitt...) illustrent cette approche endogène de la monnaie. À l'origine du **circuit économique** se situe la décision d'une banque de satisfaire la demande de **crédit** d'une **entreprise**. Le **pari bancaire** consiste à évaluer la **solvabilité** des demandeurs de crédits afin de maximiser le profit bancaire. Lorsqu'une banque décide d'ouvrir un crédit, le circuit économique peut s'enclencher : l'**entreprise** produit en achetant des **moyens de production** aux autres entreprises et en distribuant des revenus aux ménages. Ces **revenus** permettront d'assurer les débouchés à l'entreprise qui pourra ainsi rembourser sa dette auprès de la banque et faire un **profit**. Quant aux **ménages**, ils peuvent confier leur épargne aux banques commerciales et « les crédits font les dépôts ».

● Monnaie neutre ou monnaie active ?

Pour certains économistes, la monnaie est neutre, à long terme comme à court terme, c'est-à-dire que la monnaie n'a pas d'effet sur les grandeurs réelles de l'économie (**production, emploi**, etc.). Ils considèrent que la quantité de monnaie n'a d'effet que sur le **niveau général des prix** et que les variables monétaires se déterminent entre elles : la monnaie est un « voile » qui recouvre le

fonctionnement réel de l'économie. Selon J.-S. Mill (1806-1873) : « rien n'est moins important dans l'économie que la monnaie ». Les économistes qui se rattachent à la **théorie quantitative de la monnaie** ou qui se fondent sur le **Currency Principle** adoptent ce point de vue dichotomiste, de même que les théoriciens de la **nouvelle économie classique**.

D'autres économistes adoptent une conception plus modérée de la **dichotomie** : ils considèrent que la monnaie est neutre à long terme mais pas à court terme. Cette approche, qui se fonde sur l'**hypothèse des anticipations adaptatives** est défendue par les théoriciens monétaristes, notamment par M. Friedman (1912-2006, prix Nobel 1976). D'autres économistes enfin refusent la dichotomie. Ils considèrent que la monnaie est active c'est-à-dire que les variables monétaires ont un effet sur les variables réelles. On dit qu'ils adoptent une conception intégrationniste. Les théoriciens du *Banking Principle*, K. Wicksell (1851-1926), G. Myrdal (1898-1987), J.M. Keynes adoptent une telle conception.

⇒ Ces différents clivages théoriques doivent être utilisés avec précaution. Par exemple, la plupart des économistes libéraux adoptent un point de vue fonctionnaliste, mais J. Rueff (1896-1978) insiste sur la dimension sociale et politique de la monnaie. De même, si l'école classique et les économistes néo-classiques considèrent que la monnaie est neutre, ce n'est pas le cas de l'**école autrichienne**.

● Les formes de la monnaie

On distingue en général les formes de monnaie suivantes :

La monnaie-marchandise

Elle possède une **valeur d'usage** propre : coquillages, poisson séché, bétail... Cette forme de monnaie n'a plus cours actuellement.

La monnaie métallique

Il s'agit de pièces de monnaie en métaux précieux. Ces pièces ont une valeur intrinsèque, mais elles sont aussi frappées par une autorité politique qui affirme ainsi sa souveraineté.

⇒ Il ne faut pas confondre la **monnaie métallique** et la **monnaie divisionnaire** (pièces de monnaie de faible valeur faciale). Il ne faut pas confondre non plus la monnaie métallique et les pièces de monnaie de collection qui n'ont aucune valeur légale, mais qui peuvent avoir une valeur marchande en numismatique.

Le billet de banque

Il n'a pas de valeur intrinsèque, mais une valeur légale qui est sa valeur faciale (100 euros, 20 dollars...). Les billets sont émis par la **Banque centrale** ; ils ont **cours légal** ce qui signifie qu'ils ne peuvent être refusés pour éteindre une dette dans un espace donné de souveraineté monétaire. Ils sont actuellement inconvertibles en monnaie métallique. Le billet de banque est aussi appelé **monnaie fiduciaire** (du latin *fides* : confiance) puisque sa valeur ne repose que sur la **confiance** que l'on accorde à sa valeur faciale.

⇒ La monnaie divisionnaire est souvent englobée dans la monnaie fiduciaire. Les billets et les pièces de monnaie sont aussi appelés monnaie manuelle.

La monnaie scripturale

La **monnaie scripturale** se définit comme la somme des soldes créditeurs des comptes à vue des agents économiques dans les **institutions financières monétaires**. Les instruments de circulation de la monnaie scripturale sont le chèque, le virement et la carte de crédit.

⇒ Les **chèques** et les **cartes de crédit** ne sont pas de la monnaie.

⇒ C'est un abus de langage que de parler de **monnaie électronique** alors que la carte de crédit (quelle que soit sa sophistication) n'est qu'un support de la monnaie scripturale.

Pour mesurer la quantité de monnaie en circulation dans un pays ou dans une zone monétaire, les **autorités monétaires** définissent et mesurent des **agrégats monétaires**.

■ LA CRÉATION DE MONNAIE

● Création et destruction de monnaie

Créer de la monnaie c'est pratiquer la **monétisation des créances**, c'est-à-dire offrir, en contrepartie de **créances** qui n'ont pas un pouvoir libératoire général, un type particulier de créance (la monnaie) qui permet de régler toutes les dettes. La monnaie est une dette qui permet de s'acquitter de toutes les dettes, dit-on parfois pour souligner ce paradoxe.

Les créances qui sont monétisées (inscrites à l'**actif** du **bilan** des banques) constituent la contrepartie de la monnaie émise (inscrite au passif des banques). Au sein de ces **contreparties de la masse monétaire**, on distingue les créances sur l'extérieur (**devises** pour l'essentiel) et les crédits à l'économie (c'est-à-dire les crédits accordés aux agents non financiers résidents).

Le pouvoir de **création monétaire** des banques s'exerce *ex nihilo* : lorsqu'une banque accorde un crédit à un client, elle crée la monnaie qu'elle prête. Réciproquement, le remboursement d'un crédit conduit à une destruction de monnaie.

⇒ Tous les crédits ne donnent pas lieu à une création monétaire, certains sont accordés grâce à la collecte préalable d'**épargne**. Les institutions financières non bancaires ne peuvent réaliser que ce dernier type de crédit, alors que les banques peuvent avoir recours au financement par création monétaire comme au financement non monétaire.

● Multiplicateur ou diviseur de crédit

Le pouvoir de création monétaire par les banques de second rang est conçu de deux manières différentes :

– Le **multiplicateur de crédit** est un mécanisme qui suppose l'existence dans les comptes de la banque d'un avoir excédentaire en **monnaie centrale** qui est alors prêté à un client. Ce dernier contribue au mécanisme du multiplicateur en utilisant le crédit, ce qui conduit à de nouveaux dépôts et à de nouvelles opérations d'octroi de crédits. Au total, la quantité de monnaie créée est un multiple de l'avoir excédentaire en monnaie centrale qui a déclenché l'opération. Le mécanisme n'est freiné que par les fuites hors du circuit : **réserves obligatoires**, conversion en billets ou en devises. Dans l'optique du multiplicateur de crédit, la Banque centrale, en contrôlant la **liquidité** des banques de second rang, dispose d'un moyen efficace de maîtriser la création monétaire dans son ensemble.

– Le mécanisme du **diviseur de crédit** repose sur l'idée selon laquelle les banques de second rang décident de l'octroi de crédits sur la base des informations dont elles disposent à propos de la **solvabilité** de leurs clients. Ce n'est que dans un second temps qu'elles se préoccupent de se procurer les avoirs en monnaie centrale nécessaires pour faire face aux fuites hors de leur circuit bancaire. La Banque centrale se trouve alors placée devant le fait accompli : elle doit assurer le refinancement des banques sous peine de créer des situations d'illiquidité.

■ LA POLITIQUE MONÉTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 1999, la France appartient à la **zone euro** au sein de laquelle la **politique monétaire** est conçue et mise en œuvre par la **Banque centrale européenne** (BCE) dans le cadre du **Système européen de banques centrales** (SEBC).

● Les objectifs de la politique monétaire

Les objectifs finaux

La **politique monétaire** est un sous-ensemble de la **politique économique**. À ce titre, elle peut contribuer à atteindre les objectifs du **carré magique** : croissance, **plein emploi**, stabilité des prix, équilibre extérieur. Pendant les Trente Glorieuses, la politique monétaire et la **politique budgétaire** étaient combinées dans le cadre de politiques mixtes visant à maintenir l'économie sur un sentier de croissance de plein-emploi compatible avec une stabilité des prix et un équilibre extérieur. Cependant, depuis le début des années 1980, on a assisté à un recentrage de la politique monétaire sur l'objectif de stabilité des prix. Sous l'influence du **monétarisme**, on considère en effet que l'**inflation** résulte d'une création excessive de monnaie et qu'il appartient à la Banque centrale de se consacrer à la maîtrise de la croissance des **agrégats monétaires**. La banque centrale peut aussi avoir un objectif **croissance économique**, notamment en appliquant la **règle de Taylor**.

Les objectifs intermédiaires

Pour atteindre l'objectif final de stabilité des prix, la Banque centrale détermine des objectifs intermédiaires qui peuvent porter sur la croissance d'un agrégat monétaire et/ou sur le niveau du **taux d'intérêt**. La Banque centrale européenne (BCE) a comme objectif intermédiaire la croissance de l'agrégat monétaire M3 qui doit être compatible avec un **taux d'inflation** inférieur à 2 %. Dans ce cadre, la BCE utilise les taux d'intérêt directeurs pour adresser des signaux aux marchés (augmentation des taux d'intérêt pour lutter contre le risque inflationniste, baisse des taux d'intérêt pour accompagner la croissance).

Les objectifs opérationnels

Les objectifs opérationnels concernent la mise en œuvre de la politique monétaire. Ils concernent la valeur du taux du marché au jour le jour, les taux pratiqués à l'occasion des opérations de refinancement, le taux des **réserves obligatoires**.

● Les instruments de la politique monétaire

L'encadrement du crédit

L'**encadrement du crédit** est une technique de contrôle administratif de la création monétaire qui est aujourd'hui abandonnée au sein de la zone euro. Le SEBC, comme les banques centrales nationales depuis le début des années 1980, privilégie l'action par des mécanismes de marché.

L'action par la liquidité bancaire

Au sein de la zone euro, l'action par la liquidité bancaire passe principalement par l'existence du taux des réserves obligatoires qui impose aux banques de second rang un besoin structurel de

liquidités et qui, par son mode de calcul (moyenne mensuelle), contribue à stabiliser le **taux du marché au jour le jour**. Cet instrument est encore peu utilisé au sein de la zone euro.

Le SEBC agit aussi sur la liquidité bancaire par sa politique de refinancement.

L'action par les taux

Le SEBC utilise trois taux directeurs :

- le **taux de la facilité de prêt** marginal, qui constitue en temps normal, le taux plafond du marché interbancaire ;
- le **taux de la facilité de dépôt**, qui constitue en temps normal le taux plancher du marché interbancaire ;
- le taux des opérations d'*open market*, en particulier des **opérations principales de refinancement**.

Ainsi, en prenant des titres en pension (et donc en offrant des liquidités) ou en vendant des titres (reprise de liquidités en blanc), le SEBC contribue à la fois à régler la liquidité du **système bancaire** et le niveau des taux d'intérêt.

● Les canaux de transmission de la politique monétaire

On distingue traditionnellement trois canaux de transmission de la politique monétaire :

1) le canal du taux d'intérêt

Une hausse du taux d'intérêt (par exemple) produit trois types d'effets sur les variables réelles de l'économie :

- un effet de substitution (les agents diminuent leur consommation présente et augmentent l'épargne) ;
- un **effet revenu** (la charge d'intérêt augmentant les agents endettés ou qui désirent s'endetter réduisent leurs dépenses) ;
- un **effet de richesse** (la hausse des taux d'intérêt fait baisser le cours de certains titres et les agents qui voient ainsi la valeur de leur **patrimoine** diminuer réduisent leur consommation).

2) le canal du crédit

La hausse des **taux directeurs** de la Banque centrale conduit les banques à accroître leurs taux d'intérêt débiteurs, mais aussi à rationner le crédit en raison de la montée des **risques** liés à des charges d'intérêt plus élevés. La hausse des taux d'intérêt, du fait de l'**asymétrie d'information**, risque de produire aussi un **aléa moral** (les « bons emprunteurs » renoncent à leurs demandes de crédit et les « mauvais risques » continuent à s'endetter). Cette situation pousse aussi les banques à réduire leur offre de crédit.

3) le canal du taux de change

La hausse des taux d'intérêt entraîne, toutes choses égales par ailleurs, une appréciation du taux de change qui conduit les agents résidents à acheter davantage à l'étranger et moins aux producteurs domestiques.

Au total, une hausse des taux d'intérêt a de fortes chances de déprimer l'activité économique (et réciproquement pour une baisse des taux).

● La politique monétaire non conventionnelle

En période de **crise bancaire** et, plus généralement, de **crise financière** les instruments traditionnels de la politique monétaire ne fonctionnent plus (ou fonctionnent mal). On a assisté à une situation de ce type après le déclenchement de la **crise des subprimes** : les banques centrales, dans le but d'éviter un effondrement du système bancaire ont eu recours à des **politiques monétaires non conventionnelles**.

En effet, le canal du taux d'intérêt peut se trouver bloqué lorsque les taux directeur atteignent le niveau zéro ou un niveau proche de zéro. L'expérience du Japon qui a connu une longue période de stagnation dans les années 1990 avec un taux de refinancement très faible ou nul est significatif. Même en l'absence d'un taux nul, le canal du taux d'intérêt se trouve bloqué lorsque l'économie est dans une situation de **trappe à liquidité** (les agents conservent alors sous forme liquide tout supplément de monnaie qui est injecté dans l'économie).

Le canal du crédit, pour sa part, peut se trouver bloqué lorsque les banques qui ont subi des pertes importantes et/ou qui anticipent une dégradation importante de la situation économique contractent fortement leur offre de crédit. De plus, dans un tel contexte, on constate souvent une augmentation des **primes de risque** qui dissuadent les emprunteurs. Dans les deux cas, le blocage des canaux de transmission traditionnels de la politique monétaire empêche la banque centrale d'agir et peut amplifier les tendances à la récession car la contraction du crédit et la hausse des **taux d'intérêt réels** anticipés jouent négativement sur la production et l'emploi comme sur la demande adressée à l'économie.

Face à l'inefficacité de la politique monétaire traditionnelle, les banques centrales mettent en œuvre des mesures de politique non-conventionnelles qui visent à agir sur le financement de l'économie et à combattre les tendances à la **récession**. Il existe trois catégories principales de mesures non-conventionnelles :

- Les mesures d'augmentation massive de la quantité de monnaie (on parle de « *Quantitative Easing* »). Elles consistent, pour la banque centrale, à offrir sans limitation de la liquidité aux banques de second rang. On espère que les agents qui bénéficieront (via les banques) de cette quantité de monnaie dépenseront leurs avoirs monétaires excédentaires ce qui devrait contribuer à soutenir l'activité économique. Ce type de mesures vise aussi à compenser le fait que, dans un contexte de crise de confiance, les banques sont réticentes à se prêter entre elles ce qui conduit à assèchement du **marché interbancaire**.

- Les mesures visant à agir sur la **confiance** des agents en ce qui concerne les taux d'intérêt. Elles consistent pour la banque centrale à s'engager publiquement quant au caractère durable de la baisse des taux d'intérêt à court terme afin de favoriser une détente des taux d'intérêt à long terme et, par là, de stimuler l'activité économique.

- Les mesures visant à agir directement sur le crédit et sur le bilan des banques (on parle de « *Credit Easing* »). Elles consistent, pour la banque centrale, à acheter des titres publics et privés afin, d'une part, de permettre aux banques de second rang de réduire le volume de leurs créances et, d'autre part, d'inciter ces banques à accorder de nouveaux crédits. Dans certains cas les banques centrales acceptent d'acheter des crédits de moins bonne qualité que d'habitude afin de réduire les risques que supportent les banques de second rang et d'améliorer ainsi la confiance globale dans le système bancaire.

Ces mesures sont indispensables pour éviter que l'économie ne s'engage dans une situation de « *Credit Crunch* » (contraction brutale du crédit), de crise de liquidité, de faillites bancaires et de **récession**. Mais elles ont l'inconvénient d'accroître la liquidité globale du système financier. À terme, il est nécessaire de mettre fin à la politique non conventionnelle et d'éponger les liquidités excédentaires tout en évitant de s'engager dans une logique de **déflation**.

■ L'ÉVOLUTION DU SYSTÈME MONÉTAIRE ET FINANCIER FRANÇAIS

Pendant longtemps le système monétaire et financier français a été considéré comme un bon exemple d'**économie d'endettement**, c'est-à-dire une économie dans laquelle le financement est assuré essentiellement par les banques sous forme de crédits intermédiés alors que les marchés financiers ne jouent qu'un rôle secondaire. Dans le cas de la France, l'intervention de l'État était par ailleurs importante du fait des nationalisations opérées dans le secteur bancaire à la Libération et du rôle du **Trésor public** et de ses correspondants (Caisse des dépôts, Crédit foncier, etc.).

À partir de la fin des années 1960 (Rapport Marjolin, Sadrin, Wormser, 1968) et surtout du début des années 1980 (loi bancaire de 1984 et *Livre blanc sur le financement de l'économie*, 1986), le système monétaire et financier français connaît de profonds bouleversements qui sont amplifiés par la construction européenne (liberté des mouvements de capitaux en 1990 et loi de modernisation des activités financières en 1996) et par la mondialisation croissante des activités financières.

Ces transformations ont été conformes à la **règle des trois D** formulée par H. Bourguinat :

- **déréglementation** : privatisation des banques, abandon de l'encadrement du crédit et du contrôle des changes, ouverture du marché monétaire à l'ensemble des agents économiques etc. ;
- **décloisonnement** : unification progressive du cadre réglementaire des intermédiaires financiers qui sont peu à peu soumis aux mêmes autorités monétaires, interdépendance des marchés etc. ;
- **désintermédiation financière** : le financement direct a joué un rôle de plus en plus important conduisant au développement des marchés financiers : MATIF, MONEP etc.

Depuis les lois de 1984 et de 1996, le système monétaire et financier français se compose d'institutions financières monétaires (banques, OPCVM monétaires) et d'autres intermédiaires financiers (compagnies d'assurance etc.). Les **établissements de crédit** et les **entreprises d'investissement** sont placés sous l'autorité du **Comité de la réglementation bancaire et financière** (CRBF) et du **Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement** (CECEI). Les différents marchés de capitaux, pour leur part, sont placés sous l'autorité de l'**Autorité des marchés financiers** (AMF).

Le mouvement de libéralisation à partir de la seconde moitié des années 1980 a contribué à une **crise bancaire** en France dans les années 1990 : le Comptoir des entrepreneurs en 1993, le Crédit Foncier en 1995, le Crédit Lyonnais entre 1993 et 1995 n'ont été sauvés de la faillite que par une vigoureuse intervention de la puissance publique. Les pouvoirs publics ont eu la volonté de renforcer les **règles prudentielles** et ils ont institué un système obligatoire d'assurance des dépôts.

Le système monétaire et financier apparaît donc désormais comme caractérisé par une logique de marché. La concurrence entre les intermédiaires financiers conduit à l'accroissement de la taille des établissements (notamment du fait de la **concentration** bancaire et financière) en même temps qu'à la création d'établissements nouveaux (courtiers en ligne par exemple). Dans le même temps, le cadre institutionnel des activités financières a été renforcé. Cependant, les règles peuvent être contournées du fait de la **mondialisation** des activités, de l'existence de paradis fiscaux et de places extraterritoriales. La tendance à la **globalisation financière** des activités se renforce, ce qui pose le problème de la **coordination** internationale des politiques économiques et de la mise en place d'instances internationales chargées de la réglementation et du pilotage des marchés.

► **Capital et investissement** ► **Consommation et épargne** ► **Finances internationales**
 ► **Mondialisation** ► **Politique économique** ► **Base monétaire** ► **Crise des subprimes** ► **Économie de marché financier** ► **Gouvernance mondiale** ► **Ratio Cooke** ► **Ratio Mc Donough** ► **Risque de système** ► **Titrisation**

- BENASSY-QUÉRÉ A., COEURÉ B., (2010), *Économie de l'euro*, La Découverte, « Repères ».
- BORDES Ch., (2007), *La politique monétaire*, La Découverte, « Repères ».
- BRANA S., CAZALS M., (2006), *La monnaie*, Dunod, « Topos ».
- FARVAQUE E., (2010), *La banque centrale européenne*, La Découverte, « Repères ».
- JACQUOT G., (2006), *L'Europe monétaire. Zone euro : une monnaie, une pluralité de défis*, Armand Colin, « Circa ».
- PLIHON D., (2008), *La monnaie et ses mécanismes*, La Découverte, « Repères ».
- SCIALOM L., (2007), *Économie bancaire*, La Découverte, « Repères ».
- AGLIETTA M., (2008), *Macroéconomie financière*, La Découverte, « Grands Repères ».
- ALLEGRET J.-P., COURBIS B., (2008), *Monnaie, finance et mondialisation*, Vuibert.
- BRADLEY X., DESCAMPS C., (2005), *Monnaie, Banque, Financement*, Dalloz-Sirey.
- COUPEY-SOUBEYRAN J., (2010), *Monnaie, banques, finance*, PUF, « Licence ».
- DEPLAÇE M., (2009), *Monnaie et financement de l'économie*, Dunod.
- MARTEAU D., (2008), *Monnaie, banque et marchés financiers*, Economica.
- MISHKIN S., BORDES C., (2004), *Monnaie, banque et marchés financiers*, Pearson Education.
- @ Site de l'Association française des banques : www.afb.fr/
- Site de l'Autorité des marchés financiers : www.amf-france.org
- Site d'Euronext : www.bourse-de-paris.fr
- Site de la Banque de France : www.banque-france.fr
- Site de la Banque centrale européenne : www.ecb.int
- Site de l'OCDE : www.oecd.org
- Site du département des études économiques de Natixis : <http://cib.natixis.com/activites/research/economic/publications.aspx>

MONNAIE BANQUE CENTRALE

▷ *Monnaie centrale*

MONNAIE CENTRALE

La monnaie centrale est la monnaie émise par la Banque centrale. Dans un système bancaire hiérarchisé, chaque banque de second rang émet sa propre monnaie, cette monnaie ne circule qu'au sein du circuit de chaque banque. La monnaie centrale est la seule monnaie acceptée par tous les agents économiques et toutes les banques. Chaque banque de second rang dispose d'un compte auprès de la Banque centrale. C'est par l'intermédiaire de ces comptes que les banques se règlent les dettes entre elles, à la suite des opérations de compensation interbancaire.

La monnaie centrale se compose de la monnaie fiduciaire et de la monnaie scripturale émise par la Banque centrale.

⇒ La monnaie centrale scripturale détenue par les agents financiers (monnaie interbancaire) n'est pas comptabilisée dans les agrégats monétaires.

⇒ Ne pas confondre avec base monétaire qui est un concept propre au monétarisme.

► *Monnaie* ▷ *Contreparties de la masse monétaire*
▷ *Cours légal* ▷ *Prêteur en dernier ressort*

MONNAIE COMMUNE

Au sein d'une zone d'intégration monétaire, une monnaie commune est une monnaie qui s'ajoute aux diverses monnaies nationales et qui sert d'unité de compte, d'instrument de règlement et de réserve dans les échanges à l'intérieur de la zone et/ou dans les échanges avec les pays tiers.

⇒ Lors des négociations qui ont précédé le traité de Maastricht, la Grande-Bretagne proposait la mise en place d'une monnaie commune dans l'Union européenne de préférence à une monnaie unique. La monnaie commune avait, aux yeux de certains économistes, l'avantage de mettre en place

une concurrence entre les monnaies : les résidents européens auraient été libres de détenir leurs avoirs monétaires en monnaie nationale ou en monnaie commune.

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ▷ *Banque libre* ▷ *Euro* ▷ *Zone euro* ▷ *Zone monétaire optimale*

MONNAIE DE BANQUE

Le terme de monnaie de banque (ou monnaie de banque de second rang) est parfois employé pour désigner la monnaie scripturale créée par les banques ordinaires, par opposition à la monnaie centrale.

► *Monnaie* ▷ *Création de monnaie* ▷ *Monétisation de créance* ▷ *Système bancaire*

MONNAIE DE CRÉDIT

L'expression monnaie de crédit fait référence au fait que, dans les économies modernes, la création de monnaie fiduciaire et de monnaie scripturale repose sur des opérations de crédit.

► *Monnaie* ▷ *Banque* ▷ *Création de monnaie*
▷ *Mécanisme cumulatif wicksellien* ▷ *Monétisation de créance*

MONNAIE DIVISIONNAIRE

La monnaie divisionnaire est constituée essentiellement par les pièces et les billets de faible valeur nominale qui servent aux règlements des petites transactions de la vie quotidienne.

⇒ Ne pas confondre les pièces de faible valeur intrinsèque, qui appartiennent à la monnaie divisionnaire, avec la monnaie métallique.

► *Monnaie* ▷ *Agrégats monétaires* ▷ *Monnaie fiduciaire* ▷ *Monnaie scripturale*

MONNAIE ÉLECTRONIQUE

Le terme monnaie électronique est une expression ambiguë désignant la monnaie scripturale qui cir-

cule par l'intermédiaire des systèmes informatiques dont se sont dotés les organismes bancaires.

⇒ Le terme monnaie électronique est discutable car celle-ci n'est pas une nouvelle forme de monnaie mais d'une nouvelle façon de faire circuler la monnaie scripturale.

▷ *Monnaie* ▷ *Agrégats monétaires* ▷ *Monnaie fiduciaire*

MONNAIE FIDUCIAIRE

On désigne par monnaie fiduciaire les billets de banque et la monnaie divisionnaire. Le terme, issu du latin *fides* (confiance), traduit le fait que ces monnaies n'ont pratiquement aucune valeur intrinsèque et que leur acceptation repose sur la confiance.

⇒ Cette caractéristique étant commune à toutes les formes monétaires circulant aujourd'hui, certains économistes considèrent que toute monnaie est fiduciaire.

▷ *Monnaie* ▷ *Confiance* ▷ *Monnaie scripturale*

MONNAIE INTERNATIONALE

Une monnaie internationale est une monnaie qui remplit, dans les échanges entre les nations, les trois fonctions traditionnelles de la monnaie. Une monnaie internationale sert à définir la valeur des autres monnaies, elle est utilisée comme instrument de règlement des échanges internationaux, elle est utilisée pour constituer les réserves de changes des différentes banques centrales. Dans le système de l'étalon-or, la monnaie internationale était l'or, mais la Livre sterling était une monnaie internationale de fait. Dans le système d'étalon de change or mis en place lors de la conférence de Gênes (1922), le dollar et la livre sont officiellement reconnus comme monnaie internationale. Dans le système de Bretton Woods, et plus encore à partir de 1971, le dollar joue le rôle de monnaie internationale.

▷ *Finances internationales* ▷ *Devise* ▷ *Parité* ▷ *Système monétaire international*

MONNAIE MANUELLE

La monnaie manuelle est la monnaie qui circule de mains en mains, il s'agit donc de la monnaie fiduciaire. On l'oppose à la monnaie scripturale.

▷ *Monnaie* ▷ *Monnaie marchandise*

MONNAIE MARCHANDISE

Dans certaines circonstances économiques et sociales des marchandises ont rempli les principales fonctions de la monnaie.

L'histoire offre de nombreux exemples de ces biens : pains de sel, coquillages, lots de fourrures, paquet de cigarettes etc. La plupart de ces marchandises sont toutefois peu divisibles et plus ou moins durables. C'est pourquoi, les métaux précieux qui possèdent ces propriétés à un degré plus élevé, se sont imposés comme monnaie.

⇒ Ne pas confondre la monnaie marchandise et le troc.

▷ *Monnaie* ▷ *Économie de troc* ▷ *Monnaie fiduciaire* ▷ *Monnaie métallique* ▷ *Monnaie scripturale*

MONNAIE MÉTALLIQUE

La monnaie métallique est une monnaie qui se présente sous la forme de pièces ou de lingots de métal. Le cuivre, le bronze, l'argent et bien entendu l'or, ont été les métaux les plus utilisés.

⇒ Il ne faut pas confondre la monnaie métallique, qui possède une valeur intrinsèque liée au métal qui la constitue, avec la monnaie divisionnaire.

▷ *Monnaie* ▷ *Monnaie fiduciaire*

MONNAIE UNIQUE

Dans une zone d'intégration monétaire, une monnaie unique se substitue aux monnaies nationales qui cessent d'exister. La mise en place d'une monnaie unique suppose donc un abandon de leur souveraineté monétaire par les États membres et la mise en place d'une instance supranationale chargée de la gestion de la monnaie commune.

⇒ Au sein de l'Union européenne, l'euro est une monnaie unique. Pour des raisons à la fois économiques et politiques, cette solution a été préférée à celle de la monnaie commune.

▷ *Intégration économique* ▷ *Monnaie* ▷ *Triangle des incompatibilités* ▷ *Union économique et monétaire* ▷ *Zone euro* ▷ *Zone monétaire optimale*

MONOPOLE

Le monopole est une situation de marché dans laquelle un offreur unique d'un bien homogène est en présence d'une infinité de demandeurs.

En monopole, le marché est donc soumis aux conditions que lui impose le producteur unique du bien, qui exerce un pouvoir de marché. Contrairement à la concurrence pure et parfaite, le producteur est ici faiseur de prix (*Price marker*).

⇒ Le monopoleur doit cependant tenir compte de la fonction de demande : il ne peut vendre n'importe quelle quantité à n'importe quel prix puisque la courbe de demande est décroissante.

▷ *Marchés et prix* ▷ *Concurrence* ▷ *Concurrence pure et parfaite* ▷ *Équilibre concurrentiel* ▷ *Équilibre de monopole* ▷ *Marché contestable* ▷ *Monopole bilatéral* ▷ *Monopole contrarié* ▷ *Monopole discriminant* ▷ *Monopole naturel* ▷ *Monopole pur* ▷ *Monopsonne*

MONOPOLE BILATÉRAL

Le monopole bilatéral est une situation de marché dans laquelle un producteur (offreur) unique d'un bien homogène est en présence d'un acheteur (demandeur) unique également.

▷ *Marchés et prix* ▷ *Monopole* ▷ *Monopole contrarié* ▷ *Monopole discriminant* ▷ *Monopole naturel* ▷ *Monopole pur* ▷ *Monopsonne*

MONOPOLE CONTRARIÉ

Le monopole contrarié est une situation de marché dans laquelle un producteur (offreur) unique d'un bien homogène est en présence de quelques acheteurs (demandeurs).

▷ *Marchés et prix* ▷ *Monopole* ▷ *Oligopole* ▷ *Oligopsonne*

MONOPOLE DISCRIMINANT

On parle de monopole discriminant (ou de discrimination par le prix) lorsque le monopoleur vend le même produit à des prix différents sur plusieurs marchés.

Pour que la discrimination soit possible, il faut que le produit soit vendu sur des marchés qui ne communiquent pas entre eux (ou très faiblement). Cette séparation peut être :

- d'ordre temporel : les tarifs « basse-saison » ou « hors-saison » du Club Méditerranée, le cinéma le lundi à prix réduit ;

- d'origine géographique : communication imparfaite entre les marchés (difficultés de change et de transport, droits de douane, etc.). L'entreprise peut profiter de sa réputation à l'étranger pour y vendre à des prix plus élevés ou au contraire pratiquer un prix plus élevé sur le marché intérieur très protégé et vendre à un prix de dumping à l'étranger ;

- d'ordre socio-économique lorsque le marché est segmenté en différentes catégories d'acheteurs avec des comportements et des élasticités-prix différents (tarifs réduits dans certains spectacles pour les jeunes, étudiants, chômeurs...).

► *Marchés et prix* ► *Monopole*

MONOPOLE NATUREL

Un monopole naturel s'établit sur un marché lorsque, pour tout niveau de production, le coût des facteurs de production utilisés est minimal lorsque la production est réalisée par une seule entreprise.

Un monopole naturel est un monopole qui découle de l'existence de rendements d'échelle croissants caractérisant la production de certains biens économiques. En effet, les rendements d'échelle croissants conduisent à une baisse des coûts de production unitaires (économie d'échelle) lorsque la production s'accroît, ce qui permet la baisse des prix et l'élimination des concurrents. Le processus concurrentiel lui-même conduit alors à la constitution d'un monopole.

Les activités à rendements d'échelle croissants se caractérisent par l'importance des coûts fixes dans l'ensemble des coûts (par exemple, la distribution de l'énergie électrique).

► *Marchés et prix* ► *Défaillances du marché*
► *Marché contestable*

MONOPOLE PUR

En microéconomie, on parle de monopole pur si les conditions suivantes sont satisfaites :

- unicité de l'offre et atomisticité de la demande ;
- homogénéité du bien ;
- transparence de l'information ;
- absence de libre entrée sur le marché.

► *Marchés et prix* ► *Concurrence* ► *Monopole*
► *Monopole discriminant*

MONOPSONE

Le monopsonne est une situation de marché dans laquelle un grand nombre d'offres fait face à un acheteur unique d'un bien ou d'un service homogène.

C'est le cas d'une entreprise qui serait la seule à acheter le produit (café, cacao, caoutchouc) dans une région considérée. Ce cas se rencontre souvent sur le marché des produits primaires.

⇒ Face à un acheteur unique, les vendeurs ont intérêt à se coaliser et à constituer des coopératives, syndicats, etc.

► *Marchés et prix* ► *Concurrence pure et parfaite*
► *Concurrence monopolistique* ► *Concurrence imparfaite* ► *Monopole* ► *Monopole bilatéral*

MORATOIRE

Décréter le moratoire d'une dette consiste à en retarder l'échéance, voire à en suspendre l'exigibilité.

Cette mesure peut bénéficier à des agents économiques en difficulté (ménages, entreprises) ainsi qu'à certains pays (tiers-monde, pays en transition).

⇒ Dans certains cas, la proclamation d'un moratoire des dettes pour un temps déterminé est un moyen d'éviter une crise systémique.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ► *Dette du tiers-monde* ► *Dette souveraine* ► *Endettement international* ► *Faillite* ► *Rééchelonnement de la dette* ► *Service de la dette* ► *Soutenabilité de la dette* ► *Taux d'endettement*

MOYENNE ARITHMÉTIQUE

En statistique descriptive, la moyenne arithmétique se calcule différemment selon que le caractère statistique est discret ou continu.

- Caractère statistique discret

- Moyenne arithmétique simple : la moyenne arithmétique simple des p nombres $x_1, x_2, \dots, x_p$ est :

$$\bar{x} = \frac{1}{p}(x_1 + x_2 + \dots + x_p) = \frac{1}{p} \sum_{i=1}^p x_i$$

$\sum_{i=1}^p x_i$ se lit : « somme de i allant de 1 à p des x_i ».

- Moyenne arithmétique pondérée : la moyenne arithmétique des p nombres $x_1, x_2, \dots, x_p$ pondérés par les coefficients ou les effectifs respectifs $n_1, n_2, \dots, n_p$ est :

$$\bar{x} = \frac{1}{n}(n_1 x_1 + n_2 x_2 + \dots + n_p x_p) = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^p n_i x_i$$

- Caractère statistique continu

On suppose les modalités uniformément réparties à l'intérieur des p classes de la distribution statistique observée.

Soit $C_1, C_2, \dots, C_p$ les centres de ces p classes, affectés des coefficients respectifs $n_1, n_2, \dots, n_p$.

On appelle moyenne arithmétique pondérée de cette série statistique le nombre :

$$\bar{x} = \frac{n_1 C_1 + n_2 C_2 + \dots + n_p C_p}{n}$$

Exemple : dans une entreprise, on a la répartition des salaires annuels suivante :

Salaires	Effectifs (n _i)	Centres de classes (C _i)
[8000; 12000[	15	10000
[12000; 18000[	5	15000

Le salaire moyen est :

$$\bar{x} = \frac{10000 \times 15 + 15000 \times 5}{20} = 11250 \text{ euros}$$

⇒ Si on augmente de b toutes les modalités x_i d'une série statistique (x_i, n_i) sans changer les coefficients n_i, alors la moyenne arithmétique pondérée est augmentée de b.

Dans l'exemple précédent, si tous les salariés sont augmentés de 250 euros, le salaire moyen de l'entreprise devient :

$$\bar{x}' = 11\,500 \text{ euros}$$

⇒ Si on augmente de t % toutes les modalités x_i d'une série statistique (x_i, n_i) sans changer les coefficients n_i, alors la moyenne arithmétique pondérée est augmentée de t %.

⇒ Si la série statistique (x_i, n_i) d'effectif total n prend une valeur supplémentaire a, alors la moyenne x devient x', avec :

$$x' = \frac{n\bar{x} + a}{n + 1}$$

Dans l'exemple précédent, l'entreprise emploie un salarié supplémentaire gagnant 10 000 euros. Le nouveau salaire moyen de l'entreprise est :

$$\bar{x} = \frac{11250 \times 20 + 10000}{21} \approx 11190,48 \text{ euros}$$

▷ Moyenne géométrique ▷ Moyenne harmonique

MOYENNE GÉOMÉTRIQUE

– Moyenne géométrique simple :

La moyenne géométrique simple des p nombres x₁, x₂, ..., x_p positifs est :

$$g = \sqrt[p]{x_1 \times x_2 \times \dots \times x_p} = (x_1 \times x_2 \times \dots \times x_p)^{\frac{1}{p}}$$

Par exemple, la moyenne géométrique simple de 6 et de 24 est :

$$\sqrt[6]{6 \times 24} = \sqrt[6]{144} = 12$$

– Moyenne géométrique pondérée :

La moyenne géométrique des p nombres positifs x₁, x₂, ..., x_p pondérés par les coefficients respectifs n₁, n₂, ..., n_p est :

$$g = \sqrt[n]{x_1^{n_1} \times x_2^{n_2} \times \dots \times x_p^{n_p}} = \left[\prod_{i=1}^p (x_i)^{n_i} \right]^{\frac{1}{n}}$$

⇒ On emploie la moyenne géométrique dans le calcul d'accroissements moyens ou dans le calcul de moyennes de coefficients multiplicateurs.

MOYENNE HARMONIQUE

– Moyenne harmonique simple :

La moyenne harmonique simple des p nombres non nuls x₁, x₂, ..., x_p est :

$$h = \frac{1}{p \left(\frac{1}{x_1} + \frac{1}{x_2} + \dots + \frac{1}{x_p} \right)}$$

⇒ h est l'inverse de la moyenne arithmétique simple des inverses des modalités x_i.

– Moyenne harmonique pondérée :

La moyenne harmonique des p nombres non nuls x₁, x₂, ..., x_p pondérés par les coefficients respectifs n₁, n₂, ..., n_p est :

$$h = \frac{1}{n \left(\sum_{i=1}^p n_i \times \frac{1}{x_i} \right)}$$

⇒ h est l'inverse de la moyenne arithmétique pondérée par les coefficients n_i des inverses des modalités x_i.

⇒ On utilise la moyenne harmonique dans les calculs de cours de change moyens.

⇒ La moyenne harmonique est supérieure à la moyenne géométrique qui est elle-même supérieure à la moyenne harmonique.

– Moyennes mobiles :

La méthode des moyennes mobiles est une méthode qui permet de donner une estimation de la tendance (trend) d'une série chronologique.

Soit une série chronologique, avec t la variable temps (année, trimestre, mois...) et Y_t les données observées de la variable étudiée.

Les moyennes mobiles (d'ordre 3 dans cet exemple) se calculent en faisant la moyenne arithmétique des données observées trois à trois, selon le modèle suivant :

T	Y _t	y _t (moyennes mobiles d'ordre 3)
1	t ₁	-
2	t ₂	$\frac{t_1 + t_2 + t_3}{3}$
3	t ₃	$\frac{t_2 + t_3 + t_4}{3}$
4	t ₄	$\frac{t_3 + t_4 + t_5}{3}$
5	t ₅	$\frac{t_4 + t_5 + t_6}{3}$
6	t ₆	$\frac{t_5 + t_6 + t_7}{3}$
7	t ₇	$\frac{t_6 + t_7 + t_8}{3}$
8	t ₈	$\frac{t_7 + t_8 + t_9}{3}$
9	t ₉	-

MULTILATÉRALISME

Dans les domaines économique, monétaire ou commercial, le multilatéralisme est un principe selon lequel plusieurs pays acceptent des règles communes et des obligations mutuelles. En matière de commerce international, le multilatéralisme peut se traduire par un accord signé par plusieurs pays (par exemple la **clause de la nation la plus favorisée** dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) ou bien par une institution internationale (par exemple l'Organisation mondiale du commerce dans sa gestion des différends entre les pays). Le multilatéralisme correspond à une forme de coopération économique internationale très large et se distingue du **bilatéralisme** et du **régionalisme commercial**. Il s'oppose à l'**unilatéralisme**.

En application de la clause de la nation la plus favorisée, la signature d'accords bilatéraux ou régionaux qui seraient discriminatoires à l'égard des pays tiers est prohibée.

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Accord Général sur les Tarifs douaniers et le Commerce* ► *Gouvernance mondiale* ► *Unilatéralisme*

MULTINATIONALE

► *Firme multinationale*

MULTIPLICATEUR D'INVESTISSEMENT

Dans la théorie keynésienne, le multiplicateur d'investissement désigne un mécanisme par lequel une variation () de l'**investissement** (I) entraîne une variation de même sens et plus que proportionnelle du **revenu national** (Y) :

$$Y = k \times I$$

k est le multiplicateur d'investissement.

$k = 1/(1 - c)$ avec c la propension marginale à consommer.

ou encore $k = 1/s$ avec s la propension marginale à épargner.

Par exemple si $c = 0,8$, le multiplicateur s'élève à 5. Un investissement additionnel de 10 milliards se traduit par une augmentation de 50 milliards du revenu national.

En effet, supposons la **fonction de consommation** :

$$C = cY + b$$

ou b, constante, représente la consommation incompressible.

et la fonction d'investissement

$$I = I_0$$

où l'investissement est supposé constant (par simplification, les **entreprises** ne tiennent pas compte du **taux d'intérêt** dans leur décision d'investissement).

La demande globale s'exprime

$$Y = C + I$$

Ou encore : $Y = cY + I_0$

$$Y - cY = I_0$$

$$Y(1 - c) = I_0$$

$$Y = [1/(1 - c)]I_0$$

Cette relation met en lumière le rôle décisif de l'investissement et de ses variations dans l'analyse

keynésienne. Le mécanisme du multiplicateur met l'accent sur l'importance des dépenses autonomes des entreprises (ici l'investissement) dans la détermination du niveau de l'**emploi**. Mais il est possible d'y introduire celles de l'État (**dépenses publiques**).

Dans une économie fermée, la valeur du multiplicateur est d'autant plus élevée que la propension marginale à consommer est élevée (et la propension marginale à épargner faible).

Le mécanisme du multiplicateur d'investissement suppose que l'économie nationale se trouve en situation de **sous-emploi**. La hausse de la demande globale est alors satisfaite par une hausse de la **production nationale** et de l'**emploi**. Dès lors qu'on est en situation de **plein-emploi**, l'effet multiplicateur ne plus se réaliser puisque la production nationale ne peut pas augmenter.

En économie ouverte, la valeur du multiplicateur est plus faible car une partie de la hausse de la demande se tourne vers des produits importés. Le multiplicateur (k') est égal à :

$$k' = 1/(1 - c + m)$$

avec m la propension marginale à importer.

Le multiplicateur joue dans les deux sens, celui de l'**expansion** économique si l'investissement s'accroît, celui de la **récession** si l'investissement se contracte. On comprend ainsi le rôle crucial joué par l'investissement dans les **cycles économiques**.

⇒ C'est R.F.Kahn qui, dans un article de 1931 de l'*Economic Journal*, a introduit le premier le concept de multiplicateur dans la théorie économique.

► *Croissance économique* ► *Capital et investissement* ► *Fluctuations et crises* ► *Multiplicateur de dépenses publiques* ► *Multiplicateur du commerce extérieur* ► *Multiplicateur en économie ouverte* ► *Multiplicateur fiscal* ► *Propension à importer*

MULTIPLICATEUR DE CRÉDIT

Le multiplicateur de crédit est le coefficient (k) par lequel est multipliée la quantité de **monnaie centrale** (C) pour déterminer la quantité de **monnaie scripturale** (M_s) créée par les banques de second rang.

$$M_s = kC$$

Le multiplicateur de crédit permet de rendre compte du pouvoir de création monétaire des banques. Ce pouvoir est néanmoins limité par la demande de **monnaie manuelle** (b) et les **réserves obligatoires** (r). Sans monnaie manuelle, le multiplicateur de crédit est égal à l'inverse du coefficient de réserves obligatoires des banques.

$$k = 1/r$$

avec monnaie manuelle le multiplicateur de crédit k_s s'écrit :

$$k_s = 1/(r+b)$$

⇒ Le concept de multiplicateur de crédit repose sur l'**hypothèse** que la création de monnaie par les banques de second rang est subordonnée à la détention d'encaisses excédentaires préalables en **monnaie centrale**. Sous cet angle, il s'oppose au mécanisme du **diviseur de crédit**.

⇒ Le multiplicateur de crédit porte aussi le nom de **multiplicateur monétaire**.

► *Monnaie* ► *Base monétaire* ► *Politique monétaire* ► *Monétarisme* ► *Système bancaire*

MULTIPLICATEUR DE DÉPENSES PUBLIQUES (EN ÉCONOMIE FERMÉE)

Le multiplicateur de dépenses publiques désigne un mécanisme par lequel une variation des **dépenses publiques** (ΔG) entraîne (toutes choses égales par ailleurs) une variation de même sens du **revenu national** (ΔY) telle que :

$$\Delta Y = k \cdot \Delta G$$

La valeur du multiplicateur de dépenses publiques k est la même que celle du **multiplicateur d'investissement** :

$$k = \frac{1}{1-c} \quad (\text{avec } c, \text{ la propension marginale à consommer})$$

k est positif et supérieur à 1 car la propension marginale à consommer est positive. Cela signifie qu'une variation des dépenses publiques aura un effet « amplifié » (la variation est plus que proportionnelle), dans le sens de la hausse comme dans le sens de la baisse, sur le revenu national.

Le multiplicateur de dépenses publiques occupe une place importante dans la **théorie keynésienne** selon laquelle l'État doit agir sur la **demande globale** pour faire en sorte que l'économie nationale se situe près du **plein-emploi**.

⇒ Le principe du multiplicateur s'applique à toutes les composantes de la demande globale : **consommation**, **investissement**, **dépenses publiques** et **exportations** en économie ouverte.

► *Politique économique* ► *Déficit budgétaire*
 ► *Fonction de stabilisation* ► *Multiplicateur en économie ouverte* ► *Multiplicateur fiscal*
 ► *Théorème d'Haavelmo*

MULTIPLICATEUR DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Le multiplicateur du commerce extérieur désigne, dans une perspective keynésienne, le mécanisme par lequel une variation des **exportations** (X) provoque une variation supérieure et de même sens du **revenu national** (Y).

En **économie ouverte**, la somme du **produit intérieur brut** et des **importations** (M) qui constitue l'offre de biens et services est d'un montant identique à la demande de biens et services constituée de la consommation (C), de l'investissement (I), des **dépenses publiques** (G) et des **exportations** (X) :

$$Y + M = C + I + G + X$$

soit

$$(c = \Delta C / \Delta Y) \text{ et}$$

$$m \text{ la propension marginale à importer,}$$

$$(m = \Delta M / \Delta Y)$$

$$Y + mY = cY + I + G + X$$

$$Y + mY - cY = I + G + X$$

ou encore :

$$Y(1 - c + m) = I + G + X,$$

d'où,

$$Y = \frac{1}{1-c+m} (I + G + X)$$

En conséquence, toute augmentation des exportations X aura un effet sur le revenu Y tel que :

$$\Delta Y = \frac{1}{1-c+m} \Delta X$$

D'où k , le multiplicateur du commerce extérieur

$$k = \frac{1}{1-c+m}$$

L'accroissement du revenu est supérieur à celui des exportations dans la mesure où $(1 + c + m)$ est inférieur à 1.

⇒ Le multiplicateur du commerce extérieur est en fait l'effet multiplicateur des exportations qui constituent une composante de la demande globale.

► *Commerce international* ► *Multiplicateur d'investissement* ► *Multiplicateur de dépenses publiques* ► *Propension à importer* ► *Théorie keynésienne*

MULTIPLICATEUR EN ÉCONOMIE OUVERTE

Le multiplicateur en économie ouverte désigne le **multiplicateur d'investissement**, le **multiplicateur de dépenses publiques**, le **multiplicateur fiscal**, lorsque l'on tient compte que la **demande globale** est en partie satisfaite par un accroissement des **importations** et non pas un accroissement de la **production nationale**. La valeur du multiplicateur est plus faible qu'en économie fermée.

En **économie ouverte**, lorsque la demande s'accroît le multiplicateur d'investissement et le multiplicateur de dépenses publiques sont :

$$\frac{1}{1-c+m}$$

$$\text{Et le multiplicateur fiscal est : } \frac{-c}{1-c+m}$$

⇒ Ne pas confondre le multiplicateur en économie ouverte avec le multiplicateur du commerce extérieur.

► *État* ► *Politique économique* ► *Contrainte extérieure* ► *Fonction de stabilisation* ► *Relance keynésienne* ► *Théorie keynésienne*

MULTIPLICATEUR FISCAL (EN ÉCONOMIE FERMÉE)

Le multiplicateur fiscal désigne un mécanisme par lequel une variation des **impôts** ou des **cotisations sociales** (ΔT) entraîne une variation de sens opposée du **revenu national** (ΔY) t :

$$\Delta Y = k \times \Delta T$$

Le multiplicateur fiscal k s'écrit :

$$k = \frac{-c}{1-c} \quad (\text{avec } c \text{ la propension marginale à consommer})$$

La variation des impôts et cotisations sociales agit sur le **revenu disponible** qui augmente si les impôts et les cotisations sociales diminuent (et diminue si les **prélèvements obligatoires** augmentent). Par exemple, une baisse des impôts et des taxes ($-\Delta T$) entraîne d'abord une augmentation du **revenu global** disponible d'un montant ($-\Delta T$). Par la suite, l'augmentation du **revenu global** disponible provoque à son tour celle de la **consommation** (selon la valeur de la propension marginale à consommer) et donc celle de la **demande globale** pour le montant ($-c \Delta T$).
 ⇒ Alors que dans le cas d'une augmentation des dépenses publiques (ΔG), le processus **multiplicateur de dépenses publiques** se déclenche pour le montant intégral des dépenses publiques, dans le cas

du multiplicateur fiscal, la réduction des prélèvements de l'État (-ΔT), conduit à l'augmentation du seul revenu national consommée (-c ΔT) et non pas de l'intégralité de la baisse des impôts (-ΔT).

► *Politique économique* ► *Dépenses fiscales*
 ► *Fonction de stabilisation* ► *Multiplicateur en économie ouverte* ► *Politique budgétaire*
 ► *Politique de relance* ► *Politique fiscale*
 ► *Théorème d'Haavelmo*

MUTATION FINANCIÈRE

La mutation financière désigne les profondes transformations dans les modes de **financement** de l'économie qui ont affecté les **institutions financières** et les **marchés financiers**, à partir des années 1970 dans le monde anglo-saxon et à partir des années 1980 en Europe continentale. Ces transformations se traduisent par des **innovations financières**, par un rôle croissant des marchés financiers, par une **déréglementation**, un **décloisonnement** et une **désintermédiation** (règle des trois D).

Cette mutation financière est liée à de multiples facteurs :

- le passage aux **changes flottants** en 1973 ;
- les chocs pétroliers de 1974 et 1979 ;
- le tournant de la **politique monétaire** en 1979 ; la hausse du dollar et des **taux d'intérêt réels** entre 1979 et 1985 ;
- la montée des **déficits publics** et de la **dette publique** ;
- les déséquilibres importants entre pays à **capacité de financement** et pays à **besoin de financement** ;
- la différence des situations des pays d'un point de vue démographique, ce qui nécessite des transferts d'épargne.

► *Finances internationales* ► *Monnaie*
 ► *Capitalisme actionnarial* ► *Crise des subprimes*
 ► *Économie d'endettement* ► *Économie de marché financier* ► *Financiarisation* ► *Globalisation financière* ► *Marchéisation* ► *Risque* ► *Risque systémique* ► *Titrisation*

MYOPIE DU MARCHÉ

Dans une perspective critique, on parle de myopie du marché pour désigner le fait que le fonctionnement des **marchés** privilégie le court terme au détriment du long terme. La myopie du marché est l'un des arguments utilisé pour justifier l'intervention de l'État.

⇒ La myopie du marché s'oppose à la théorie des marchés efficients.

► *Marchés et prix* ► *Finances internationales*
 ► *Politique économique* ► *Anticipations autoréalisatrices* ► *Croissance endogène*
 ► *Développement durable* ► *Finance comportementale* ► *Fonction de stabilisation*
 ► *Planification indicative* ► *Risque systémique*
 ► *Secteur public*

NAIRU

► *Taux de chômage non inflationniste*

NATIONALISATION

Une nationalisation est une décision politique qui conduit à l'appropriation par l'État d'une ou de plusieurs **entreprises**.

La nationalisation peut être opérée par confiscation du **capital social** (cas de Renault sanctionné à la Libération pour fait de collaboration) ou par rachat par l'État des **titres** possédés par les **actionnaires**. La nationalisation d'une entreprise peut être totale ou partielle.

► *État* ► *Politique industrielle* ► *Privatisation*

NÉGOCE INTERNATIONAL

Le poste négoce international fait partie de la **balance des paiements**. Il recense :

- les achats de marchandises à l'étranger non suivis d'**importations** et la revente de ces marchandises à l'étranger ;
- les achats et les ventes à des étrangers de marchandises françaises ne quittant pas le territoire douanier français.

Le poste négoce international est intégré dans le compte des transactions courantes (rubrique des services).

► *Commerce international*

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES (ROUNDS)

Les négociations commerciales multilatérales ont été organisées dans le cadre de l'**Accord Général sur les Tarifs et le Commerce** (AGETAC) afin de favoriser le **libre-échange** dans tous les secteurs. Huit cycles de négociation ont eu lieu depuis 1947 jusqu'à la création de l'**Organisation mondiale du commerce**, en 1994.

1947	Négociations de Genève
1949	Négociations d'Annecy
1950-1951	Négociations de Torquay
1955-1956	Négociations de Genève
1961-1962	Dillon Round
1964-1967	Kennedy Round
1973-1979	Tokyo Round
1986-1994	Uruguay Round
2001-	Cycle de Doha (devait se terminer en 2005, mais les négociations sont toujours en cours en 2010)

Tous les cycles de négociations ont porté essentiellement sur la réduction des **droits de douane**. Progressivement les objectifs des négociations sont devenus plus larges et le nombre de participants s'est accru. Dans la période récente, les négociations portent notamment sur :

- la réduction des discriminations non tarifaires ;
- la lutte contre le **dumping** ;
- les politiques agricoles et leurs effets protectionnistes ;

– les questions liées à la propriété intellectuelle.

► Commerce international ► Économie du développement ► Mondialisation ► Économie et écologie ► Accord Général sur les Tarifs et le Commerce ► Libre-échange ► Protectionnisme

NEO-INSTITUTIONNALISME

Le néo-institutionnalisme est un programme de recherche scientifique que l'on peut faire remonter à l'article publié par R. Coase en 1937 : *The nature of the Firm*. Il s'agit en effet pour cet auteur, de souligner l'importance de la « structure institutionnelle de la production ». La réflexion de Coase, peut être rapprochée de celle de H. Simon sur la rationalité procédurale. Elle a été prolongée par les analyses de O. Williamson (*Markets and Hierarchies*, 1975 et *The New Economic Institutions of Capitalism : Firms, Markets ; Relational Contracting*, 1985). À la différence de l'institutionnalisme traditionnel, le néo-institutionnalisme raisonne à partir des acteurs individuels et de leur rationalité (même s'il s'agit d'une rationalité limitée). Il s'agit pour les auteurs de ce courant, de construire une approche qui prend en compte les marchés, mais aussi les organisations et les institutions.

⇒ On désigne aussi ce courant sous le nom de nouvelle économie institutionnelle, ce terme ayant été proposé par O. Williamson en 1975.

► Entreprise ► Marchés et prix ► Actifs spécifiques ► Coordination ► Coûts de transaction ► Droits de propriété ► Entreprise réseau ► Hiérarchie ► Opportunisme

NEPAD

► Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

NEUTRALITÉ BUDGÉTAIRE

La neutralité budgétaire est respectée lorsque le budget de l'État ne provoque pas de distorsions dans les décisions des agents économiques et n'affecte donc pas l'allocation des ressources telle qu'elle est réalisée par le marché.

La neutralité budgétaire suppose donc :

- la neutralité fiscale ;
- l'équilibre budgétaire ;
- la limitation des dépenses publiques à ce qui est strictement nécessaire à l'exercice des fonctions régaliennes de l'État.

⇒ Le théorème de Haavelmo a montré que même un budget équilibré avait un effet stimulant sur l'économie et qu'il était très difficile de réaliser la neutralité budgétaire.

► État ► Courbe de Laffer ► État minimal ► Prélèvements obligatoires

NEUTRALITÉ DE LA MONNAIE

La neutralité de la monnaie est une hypothèse théorique selon laquelle une variation de la quantité de monnaie laisse inchangés les prix relatifs et ne modifie que les prix absolus (niveau général des prix). Par exemple, dans cette approche, un doublement de la quantité de monnaie se traduit par un doublement simultané de tous les prix nominaux, les prix relatifs ne sont donc pas modifiés.

⇒ Dans la théorie néo-classique, les choix des agents sont déterminés par les prix relatifs, l'hypothèse de neutralité de la monnaie signifie donc que cette dernière n'a aucune influence sur les comportements des agents économiques.

⇒ Les économistes de l'école autrichienne rejettent la neutralité de la monnaie. Pour F. Hayek (1899-1992), les variations de la quantité de monnaie modifient les prix relatifs et seule une quantité de monnaie rigoureusement fixe serait neutre.

► Monnaie ► Dichotomie ► Effet Cantillon ► Illusion monétaire ► Loi de Say ► Monétarisme ► Politique monétaire ► Théorie quantitative de la monnaie

NEUTRALITÉ FISCALE

La neutralité fiscale signifie qu'un impôt ne provoque pas de distorsion dans l'allocation des ressources productives telle qu'elle est réalisée par le marché. Cela suppose que les activités économiques sont affectées de façon identique par l'impôt.

La taxe sur la valeur ajoutée est généralement considérée comme un impôt neutre.

► État ► Politique économique ► Fiscalité ► Neutralité budgétaire

NEW DEAL

Le New Deal (Nouvelle Donne) est un programme de redressement économique présenté par le président des États-Unis, F. D. Roosevelt (1882-1945), dans son discours d'investiture en novembre 1932. Le New Deal a pour objectif d'enrayer les effets dévastateurs de la crise économique de 1929. Roosevelt met en place un programme de financements publics destiné à lancer des grands travaux. D'autres mesures l'accompagnent, telles que la réforme du système bancaire, l'abandon de l'étalon-or, la dévaluation du dollar ou la limitation volontaire de la production agricole. Un des objectifs de cette politique vise à favoriser une remontée des prix (réflation) notamment grâce à un assouplissement des politiques anti trust.

► Fluctuations et crises ► Politique économique ► Glass-Steagall Act ► Théorie keynésienne

NICHE FISCALE

Une niche fiscale est un dispositif législatif ou réglementaire qui permet aux contribuables bien informés d'échapper en partie à l'impôt s'ils adoptent tel ou tel comportement, notamment en matière d'investissement ou de placement. Par exemple en France le fait d'investir dans les DOM-TOM ou dans l'immobilier locatif, permet d'importantes réductions d'impôts. En 2010 on estime qu'il existe en France près de 500 niches fiscales.

L'existence des niches fiscales est contestée :

– pour des raisons d'équité puisque seul un très petit nombre de contribuables en bénéficie de façon substantielle ;

– pour des raisons financières puisqu'elles représentent un manque à gagner pour les finances publiques (73 milliards d'euros en 2008 soit le quart des recettes fiscales nettes de l'État).

► État ► Politique économique ► Fiscalité

NIVEAU DE VIE

Le niveau de vie est l'ensemble des biens et des services qu'un individu peut se procurer avec son revenu.

⇒ Ne pas confondre le niveau de vie, notion quantitative avec le **genre de vie** qui fait appel à des éléments qualitatifs.

► *Consommation et épargne* ► *Pouvoir d'achat*
► *Revenu réel*

NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX

Le niveau général des prix est un indicateur statistique visant à refléter l'évolution de l'ensemble des prix d'une économie. Il est généralement mesuré à l'aide d'un indice synthétique.

⇒ Pour les théoriciens de l'école autrichienne, en particulier L. Von Mises (1881-1973), cette notion est dénuée de sens. Seuls les **prix relatifs** jouent un rôle économique important. Ces auteurs contestent ainsi la **théorie quantitative de la monnaie**.

► *Monnaie* ► *Déflation* ► *Indice des prix*
► *Inflation* ► *Inflation sous-jacente* ► *Taux d'inflation* ► *Théorie quantitative de la monnaie*

NOMENCLATURE D'ACTIVITÉS ET DE PRODUITS

La nomenclature des activités et des produits permet de classer les biens et les services en groupes homogènes.

Les nomenclatures peuvent être plus ou moins détaillées ou agrégées en fonction des besoins : elles s'emboîtent les unes dans les autres selon un processus en arbre, c'est-à-dire que l'on passe à un niveau plus détaillé par décomposition de chaque poste de la nomenclature la plus agrégée. Le code attribué par l'INSEE pour caractériser l'activité principale exercée par une unité économique (code APE), est déterminé à partir du niveau le plus détaillé de la nomenclature.

⇒ Les nomenclatures d'activités et de produits sont régulièrement réactualisées (en France la dernière révision date de 2003).

► *Comptabilité nationale* ► *Entreprise* ► *Branche*
► *Filière* ► *Industrie* ► *Secteur d'entreprise*

NORME DE CONSOMMATION

Une norme de consommation est constituée par l'ensemble des habitudes et des règles sociales qui déterminent les comportements individuels et collectifs en matière de **consommation**.

⇒ Le concept de norme de consommation, qui met l'accent sur la détermination sociale des pratiques de consommation, s'oppose à une conception naturaliste et individualiste des besoins.

► *Consommation et épargne* ► *Consommation de masse* ► *Effet de démonstration* ► *Effet de signe*
► *Effet Veblen* ► *Fordisme* ► *Production de masse*
► *Théorie de la régulation*

NORMES D'EMPLOI

Les normes d'emploi sont des régularités observées sur le **marché du travail** qui font office d'étalon et de principe de conduite pour les acteurs. Au Canada une loi sur les normes d'emploi a été adoptée en

2000, elle prévoit des règles minimales en matière d'**emploi** dans des domaines tels que le **salairé minimum**, le paiement des heures supplémentaires, les congés annuels rémunérés et les congés de maladie. Plus généralement, on considère que les normes d'emploi servent de référence à l'État et aux partenaires sociaux, comme aux acteurs individuels dans leur comportement relatif à l'emploi. Par exemple, pendant les Trente glorieuses, la norme principale était l'emploi à temps plein et à durée indéterminée accompagné d'une **protection sociale**. Cette norme d'emploi est aujourd'hui remise en cause et de nombreux débats ont lieu sur la construction nécessaire d'une nouvelle norme (**flexisécurité**, etc.).

► *Marché du travail, emploi, chômage*
► *Déréglementation* ► *Flexisécurité* ► *Travail décent*

NORMES

ENVIRONNEMENTALES

Les normes environnementales sont des règles établies dans un souci de protection de l'environnement et de préservation du patrimoine naturel (normes d'émission, de procédé, de gestion des déchets, etc.). Elles visent à instituer un **développement durable** assurant une utilisation efficiente des ressources naturelles tout en réduisant l'**empreinte écologique**. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) créée en 1970 sous l'égide de l'Organisation des Nations unies (ONU) cherche depuis la conférence de Stockholm en 1972, à faire adopter par les États membres des conventions instituant des normes environnementales.

Les pays riches sont favorables à de telles normes. Les pays émergents et les pays les plus pauvres, globalement moins pollueurs, réclament un droit à polluer égal à celui que le Nord a usé pour son propre développement depuis le XVIII^e siècle.

Certains économistes sont favorables à des **écotaxes** plutôt qu'à des normes environnementales difficiles à faire appliquer. D'autres économistes considèrent que les **permis négociables** ou « droits à polluer » seraient plus efficaces. D'autres encore privilégient la **responsabilité sociale des entreprises**.

En matière de commerce international les normes environnementales sont controversées parce que certains y voient une forme de **protectionnisme** non tarifaire.

► *Économie et écologie* ► *Mondialisation*
► *Économie du développement* ► *Marchés et prix*
► *Politique économique* ► *Effets externes*
► *Gouvernance mondiale* ► *Normes sociales*
► *Nouveaux indicateurs de richesse* ► *Principe de précaution* ► *Ressources naturelles*

NORMES SOCIALES

Les normes sociales sont des dispositifs qui encadrent les conditions de travail, de santé, d'utilisation de la main-d'œuvre. Elles résultent :

– de conventions sur les droits fondamentaux des travailleurs. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) depuis 1919, a progressivement élaboré un code international du travail qui prévoit l'abolition du travail forcé, la non **discrimination**, l'élimination du travail des enfants, le respect des droits syndicaux, etc. ;

– de recommandations faites aux **entreprises multinationales**. L'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE) a retenu des lignes directrices en matière de droits de l'homme, de relations du travail, de lutte contre la corruption et de protection des consommateurs ;

– de labels produits par les **Organisations non gouvernementales** (ONG) pour faire émerger une **responsabilité sociale de l'entreprise** ;

– de codes de bonne conduite établi par les **entreprises** pour améliorer leur image auprès de leurs partenaires (consommateurs, salariés, **actionnaires**).

L'articulation des normes sociales et du **commerce international** reste controversée. Les pays industrialisés estiment que les accords au sein de l'**Organisation mondiale du commerce** (OMC) qui n'incluent pas directement de normes sociales peuvent inciter au **dumping social**, par des **délocalisations** dans les pays ayant par exemple, recours au travail des enfants. Il a été convenu à la Conférence ministérielle de Singapour (1996) de renforcer le travail conjoint de l'OIT et de l'OMC. Mais nombre de pays en **développement** (PED) et quelques pays développés estiment que les normes sociales pourraient être utilisées comme une forme de **protectionnisme non tarifaire**.

► **Commerce international** ► **Intégration économique** ► **Économie du développement**
► **Mondialisation** ► **Équité** ► **Gouvernance mondiale** ► **Justice sociale** ► **Normes environnementales**

NOTATION (RATING)

On appelle notation l'évaluation de la **solvabilité** d'un emprunteur par un organisme agréé (agence de notation). La notation concerne les **banques**, les **entreprises**, mais aussi les pays. Un emprunteur bien noté obtiendra des **crédits** à des conditions plus favorables. La notation est un élément de la transparence du **marché des capitaux** et elle réduit l'**asymétrie d'information** entre débiteur et créancier.

À l'occasion de la crise des subprimes (2007-2009), puis de la crise de la dette grecque (2010) le rôle des agences de notation a fait l'objet de vives controverses. Certains commentateurs leur reprochent une mauvaise évaluation des **risques** liée à des conflits d'intérêts (ce sont les émetteurs de titres qui rémunèrent les agences de notation).

► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Crise des subprimes** ► **Globalisation financière** ► **Risque**
► **Taux d'intérêt**

NOUVEAUX CLASSIQUES

On appelle nouveaux classiques les économistes qui développent le programme de recherche scientifique de la **nouvelle économie classique**. Ils se fondent notamment sur les **anticipations rationnelles**.

► **Anticipations adaptatives** ► **École classique** ► **Loi de Say** ► **Monétarisme** ► **Théorie économique**

NOUVEAUX INDICATEURS DE RICHESSE

Les nouveaux indicateurs de richesse sont des instruments de mesure alternatifs qui ont pour point com-

mun une critique de l'usage du **produit intérieur brut** (PIB) comme mesure de la **richesse**, de la **croissance** et du **bien-être économique**. Ils contribuent à une réorientation des **politiques économiques** pour mettre l'économie au service du **développement durable**.

Une pluralité d'indicateurs complète le PIB :

– l'**indicateur de développement humain** (IDH) qui intègre le **capital humain**, l'**indicateur de pauvreté humaine**, et l'**indicateur sexospécifique de développement humain** qui prend en compte des inégalités selon le genre ;

– les indicateurs environnementaux comme l'**empreinte écologique** ;

– l'épargne nette ajustée (ENA) créé par la **Banque mondiale** et proposée par le rapport Stiglitz-Sen (*La mesure de la performance économique et du Progrès social*, 2009) fait la somme de trois grandeurs : les variations du **capital économique** issu de la **production**, du **capital humain** (dépenses d'éducation) et du **capital naturel**. Si cette somme s'accroît d'une année sur l'autre, le pays est supposé suivre une trajectoire de **développement durable** ;

– les réseaux associatifs (Forum pour d'autres indicateurs de richesse ou FAIR et l'Observatoire des inégalités) mettent l'accent sur les inégalités et la **pauvreté** sans se limiter aux inégalités monétaires (logement, santé, éducation, justice, temps libre choisi, etc.), en combinant des facteurs objectifs du progrès social (espérance de vie, taux de mortalité infantile) et subjectives (état de santé auto-déclaré, retour de la croissance en termes de bien-être) ;

– l'indicateur de bien-être économique de L. Osberg et A. Sharpe (1998), est un indicateur synthétique qui repose sur quatre composantes : les **flux de consommation** par habitant, l'accumulation nette des **stocks de ressources productives**, la **répartition des revenus** et la **sécurité économique** (lutte contre le **chômage**, la maladie, la pauvreté). Avec cet indicateur, les pays anglo-saxons auraient connu dès le milieu des années 80, une régression du bien être économique.

► **Marchés et prix** ► **Revenus** ► **Croissance économique** ► **Économie du développement**
► **Égalité** ► **Justice sociale**

NOUVEAU PARTENARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE (NEPAD)

Le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), créé en 2001, a pour objectifs de promouvoir un cadre de **développement intégré** pour l'Afrique et d'accroître les entrées de **flux d'investissements directs étrangers**. Il énonce des principes de **bonne gouvernance** (coopération régionale, meilleure gestion des **dépenses publiques**) et des objectifs politiques (paix, sécurité, démocratie, éradication de la **pauvreté**, promotion du rôle des femmes).

► **Économie du développement** ► **Mondialisation**
► **Accords de Cotonou** ► **Aide publique au développement** ► **Développement durable**
► **Objectifs du Millénaire pour le développement** (ODM) ► **Pays moins avancés**

NOUVEAUX PAYS INDUSTRIALISÉS (NPI)

L'expression nouveaux pays industrialisés (NPI) a été proposée pour caractériser le groupe de pays en développement qui a dépassé le seuil du démarrage économique. Le premier groupe de NPI retenu par les organisations internationales comprenait : la Corée du Sud, Taiwan, Hong Kong et Singapour ; il a été suivi de nouvelles générations de NPI.

⇒ Depuis les années 1990, on utilise plutôt, le terme de **pays émergents**.

► **Économie du développement** ► **Convergence économique** ► **Pays moins avancés** ► **Politique de développement**

NOUVELLE ÉCONOMIE

L'expression nouvelle économie désigne l'ensemble des activités économiques liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

Au sens large, elle inclut tous les secteurs utilisateurs des nouvelles technologies. C'est alors l'ensemble du système économique qui, à terme, entrerait dans une phase de mutations.

La nouvelle économie fait l'objet de deux interprétations :

1) La première interprétation est optimiste. Elle considère que le secteur des NTIC est la partie visible d'une transformation beaucoup plus large des économies industrielles, amorcée en réalité dès les années 1960 et 1970. On peut alors parler d'une troisième **révolution industrielle**, marquant l'avènement d'un nouveau **système productif** et d'une nouvelle période longue de **croissance économique**. Les nouvelles technologies possèdent en effet la propriété majeure d'avoir des **rendements d'échelle** croissants. Par ailleurs, la diffusion des NTIC génère elle-même des **externalités de réseaux** avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs, ce qui accroît l'**efficacité** (et la **rentabilité**) des **investissements individuels** (**économie d'échelle externe**). Cette révolution industrielle s'appuie sur des **innovations techniques** et des **innovations sociales** (réorganisation des méthodes de **production** et de **distribution**, ainsi que des modèles de **gestion** et d'**organisation du travail**). Cependant, l'accroissement attendu des **gains de productivité** peut s'étaler dans le temps (**paradoxe de Solow**).

L'essor de la « nouvelle économie » a été favorisé par la **déréglementation** qui a ouvert les secteurs des NTIC à la **concurrence** (le duopole des deux grands groupes, IBM et AT&T, a disparu avec l'entrée de firmes rivales telles Microsoft, Intel, Cisco ou Dell qui n'existaient pas dans les années soixante-dix). Elle a également été favorisée par la **mutation financière**.

2) La seconde interprétation est moins optimiste. Certains économistes dénoncent même un « nouveau mythe ». La nouvelle économie ne serait alors qu'un nouveau discours justifiant le **néolibéralisme**, la **concurrence exacerbée**, la **dérégulation des services publics**, les **privatisations** et la **montée des inégalités**.

⇒ Certains auteurs incorporent également les biotechnologies dans les nouvelles technologies susceptibles d'accélérer la croissance.

► **Croissance** ► **Fluctuations et crises** ► **Mondialisation** ► **Productivité** ► **Capital-risque**

► **Destruction créatrice** ► **Grappes d'innovations** ► **Start-up**

NOUVELLE ÉCONOMIE CLASSIQUE (NEC)

La nouvelle économie classique est un **programme de recherche** qui s'est développé pour l'essentiel à partir des années 1970. Les nouveaux classiques adoptent l'hypothèse des **anticipations rationnelles** et ils en déduisent que la **politique économique** conjoncturelle est inefficace. Ces auteurs expliquent les **fluctuations économiques** par des chocs réels (théorie des cycles réels) et ils ont développé des modèles de croissance endogène et de chômage d'équilibre.

⇒ Ne pas confondre avec **monétarisme**.

► **Fluctuations et crises** ► **École classique** ► **Loi de Say** ► **Théorie néo-classique**

NOUVELLE ÉCONOMIE KEYNÉSIIENNE (NEK)

La nouvelle économie keynésienne (ou nouvelle macroéconomie keynésienne) est un **programme de recherche** qui s'est développé pour l'essentiel à partir des années 1970. Les auteurs de ce courant adoptent l'**hypothèse d'anticipations rationnelles** et s'efforcent de retrouver, à partir de fondements microéconomiques, un certain nombre de résultats de l'analyse de J. M. Keynes (1993-1946), (par exemple l'existence d'un **chômage involontaire**). Les rigidités nominales, en particulier, sont expliquées par les comportements rationnels des **agents économiques**. Ils accordent aussi une place importante aux **asymétries d'information**. La NEK se différencie :

- de la **nouvelle économie classique** en considérant que la **monnaie** n'est pas neutre à court terme ;
- du **keynésianisme traditionnel**, en accordant une grande importance à la **politique monétaire** comme instrument de **régulation conjoncturelle**.

► **Contrat implicite** ► **Salaire d'efficacité** ► **Théorie keynésienne**

NOUVELLE MICROÉCONOMIE

La nouvelle microéconomie étudie le comportement d'individus rationnels dans un monde où l'information n'est pas parfaitement disponible et où les décisions ne sont pas coordonnées par un **commissaire-priseur**. Cette approche, née à la fin des années 1970, élargit le champ d'analyse de la **microéconomie traditionnelle**. Elle étudie un univers beaucoup plus complexe, et ouvre un nouveau **programme de recherche scientifique** :

- en tenant compte de situations d'**incertitude** (il y a incertitude lorsqu'il n'existe pas de **système complet de marchés**) ;

- en intégrant la plus ou moins grande **aversion pour le risque** des **agents économiques** dans des situations où il y a une **asymétrie d'information** et des possibilités de comportements opportunistes des autres agents ;

- en renouvelant les outils d'analyse pour prendre en compte les interactions stratégiques entre les agents économiques, notamment à travers la **théorie des jeux** et l'**économie de l'information**.

La nouvelle microéconomie apparaît comme « une théorie de l'inefficacité des transactions marchandes » (P. Cahuc, *La nouvelle microéconomie*, 1993). Elle a donné lieu à des travaux très divers (théorie de la firme, théorie de la consommation, théorie de la recherche d'emploi, théorie de l'agence, théorie du salaire, théorie de la concurrence, théorie de l'échange international, théorie du capital humain, théorie des fluctuations économiques et des crises économiques etc.).

► *Fluctuations et crises* ► *Marchés et prix* ► *Aléa moral* ► *Antisélection* ► *Contrat implicite* ► *Opportunisme*

NOUVELLE POLITIQUE ÉCONOMIQUE (NEP)

La nouvelle politique économique (NEP selon le sigle anglais), caractérise la période qui, de 1921 à 1927 en URSS, a succédé à la phase du « communisme de guerre ».

La NEP a été théorisée par Lénine (1870-1924) comme un « pas en arrière » pour consolider les acquis de la révolution bolchevique et tenter de sauver de la faillite de l'économie soviétique ruinée par la guerre civile. La NEP consistait essentiellement à réintroduire des mécanismes de **marché** (particulièrement dans l'agriculture et le commerce) et à développer un capitalisme d'État.

► *Économie planifiée* ► *Planification centralisée*

NOUVELLE ÉCONOMIE INSTITUTIONNELLE

► *Néo-institutionnalisme*

NOUVELLE THÉORIE DU COMMERCE INTERNATIONAL

On désigne sous le terme de nouvelle théorie du commerce international, un ensemble de travaux publiés au début des années 1980. Ils visent à rendre compte des relations commerciales internationales en intégrant l'existence de **rendements d'échelle** croissants internes et externes à la firme, la **concurrence imparfaite**, la différenciation des produits, l'essor des firmes multinationales et donc du **commerce intra-branche**.

À la différence de la théorie standard des **avantages comparatifs**, la nouvelle théorie du commerce international raisonne donc en concurrence imparfaite. Ses analyses conduisent à renouveler les approches du **protectionnisme**, qui peut dans certains cas, se justifier.

► *Commerce international* ► *Concurrence monopolistique* ► *Économie d'échelle externe* ► *Économie d'échelle interne* ► *Économie géographique*

NOYAU DUR

Dans la conception épistémologique de I. Lakatos (1922-1974), le noyau dur d'un **programme de recherche scientifique** est un ensemble d'**hypothèses** générales qui orientent l'activité des chercheurs et qui ne sont pas soumises à **réfutation**.

► *Épistémologie économique* ► *Ceinture protectrice* ► *Héuristique* ► *Réfutationnisme*

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) formulés en 2000, au sommet organisé par l'organisation des Nations unies, constituent un cadre pour le **développement** qui met l'accent sur les droits de l'homme, la **bonne gouvernance** et la démocratie, pour lutter contre la **pauvreté**, la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes. Lors de la conférence de Monterrey (Mexique) en 2002, il a été réaffirmé le principe d'un soutien financier aux réformes politiques et économiques des pays en **développement** sous forme d'aide, d'échanges commerciaux, d'allègement de la dette et d'investissements du monde développé.

► *Économie du développement* ► *Aide publique au développement* ► *Accords de Cotonou* ► *Développement durable*

OBJECTIVITÉ

L'objectivité est la qualité d'une connaissance qui est conforme à l'objet dont elle cherche à rendre compte. Cet objet constitue ce que l'on nomme parfois la **réalité objective** (c'est-à-dire qui est indépendante de toute idée ou connaissance). L'épistémologie contemporaine, en montrant le caractère problématique du rapport entre le discours scientifique et son objet, est conduite à poser autrement la question de l'objectivité. Une connaissance sera dite objective si elle fait l'objet d'un accord très large (voire unanime) au sein d'une communauté scientifique. L'objectivité s'oppose ici à la **subjectivité**.

Pour K. Popper (1902-1994), l'objectivité de la science n'est pas liée aux qualités personnelles des chercheurs mais à l'activité permanente de critique des énoncés, des **théories**, des **conjectures** par la communauté scientifique.

► *Épistémologie économique* ► *Cumulativité* ► *Positivisme* ► *Rationalisme critique*

OBJECTIVATION

L'objectivation est le processus par lequel le chercheur construit son objet scientifique. Cette construction de l'objet suppose l'exercice de la **vigilance épistémologique** : il faut rompre avec le sens commun, ne pas se laisser abuser par de pseudo-évidences, se méfier des ambiguïtés liées à l'usage du vocabulaire courant etc.

⇒ L'objet construit n'est pas le même selon la discipline au sein de laquelle on travaille ou selon le **paradigme** que l'on adopte. Par exemple l'**entreprise** du spécialiste des sciences de gestion n'est pas le même objet scientifique que l'entreprise de l'économiste ou du sociologue.

⇒ Souligner l'importance du processus d'objectivation dans la recherche, c'est rompre avec l'illusion empiriste selon laquelle les objets se donnent immédiatement à l'observation et à la connaissance.

⇒ Ne pas confondre avec **objectivité**.

► *Épistémologie économique* ► *Empirisme* ► *Rationalisme critique*

OBLIGATION

Une obligation est un **titre** d'endettement émis sur le **marché financier** par une grande **entreprise** ou le **Trésor public**. L'émission d'obligation est l'une des modalités du **financement direct**.

⇒ L'acheteur de l'obligation, l'obligataire, est un créancier rémunéré par un **intérêt**. Il ne doit pas être confondu avec l'actionnaire.

⇒ Les obligations émises sur le **marché financier** primaire peuvent par la suite être échangées et cotées sur le **marché financier secondaire** (**Bourse des valeurs mobilières** en France).

► *Consommation et épargne* ► *Monnaie* ► *Action*
► *Euronext* ► *Financement externe*

OBLIGATION ASSIMILABLE DU TRÉSOR

Les obligations assimilables du Trésor (OAT) sont des **titres** d'emprunt émis (en général chaque semaine) qui permettent un **financement** en continu de la **dette publique** en fonction des besoins du Trésor. Les OAT sont émises par adjudication et souscrites par les **investisseurs institutionnels** qui les placent ensuite auprès du public.

⇒ Ces obligations sont appelées assimilables car les titres nouveaux ont les mêmes caractéristiques que les titres émis précédemment et donnent lieu à une seule cotation.

► *Monnaie* ► *Bon du trésor* ► *Innovation financière* ► *Obligation*

OBLIGATION À BON DE SOUSCRIPTION

Une obligation à bon de souscription est un **titre** de créance à **taux fixe**, émis avec un **taux d'intérêt** inférieur au **taux du marché**, mais accompagné d'un bon de souscription qui donne le droit de souscrire soit à une **action**, soit à une autre **obligation** à un **prix** convenu à l'avance. L'acheteur d'une obligation à bon de souscription peut donc saisir l'opportunité d'acheter une action (par exemple) de la société émettrice de l'obligation à un **prix** plus bas que le **prix du marché**. Le bon de souscription est coté et il peut être vendu séparément de l'obligation à laquelle il est initialement attaché.

► *Monnaie* ► *Bourse des valeurs* ► *Obligation convertible*

OBLIGATION CONVERTIBLE

Une obligation convertible est un **titre** de créance qui donne droit, pendant une période déterminée et à un **prix** déterminé, à la possibilité d'une conversion en **action** (titre de propriété) de la société émettrice de l'obligation. L'épargnant peut donc faire un **arbitrage** : si le cours de l'action augmente, le détenteur de l'obligation convertible aura intérêt à procéder à la conversion. Si le cours de l'action stagne ou baisse, il conservera l'obligation et le **revenu** correspondant (**intérêt**). L'acheteur d'obligation convertible peut donc tirer avantage d'une hausse du cours des actions, sans supporter la perte d'une baisse éventuelle de ce même cours. L'achat d'une obligation convertible peut s'analyser comme l'achat simultané d'une obligation et d'une **option** d'achat d'action.

► *Monnaie* ► *Finances internationales*
► *Consommation et épargne* ► *Marché financier*
► *Placement* ► *Risque* ► *Taux d'intérêt*

OBLIGATION DE PACOTILLE (JUNK BOND)

Une obligation de pacotille (*junk bond*) est une obligation qui est considérée par une **agence de notation** comme étant risquée (note inférieure à BB+) ou à caractère spéculatif parce que les sociétés qui les émettent ont une assise financière fragile. Pour attirer les **investisseurs**, ces sociétés doivent offrir des **taux d'intérêt** bien plus élevés que les **obligations d'État** (**bons du trésor**) ou que d'autres obligations moins risquées. Les obligations de pacotille peuvent s'échanger sur le **marché libre**.

Apparues en 1977 à l'initiative de la **banque** Bear Stearns, ces obligations ont connu une forte expansion dans les années 1980.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Bourse des valeurs* ► *Marché financier* ► *Obligation convertible* ► *Placement* ► *Prime de risque* ► *Risque*

OBLIGATION ÉTRANGÈRE

Une obligation étrangère est une **obligation** émise par un non-résident sur le **marché financier** d'un autre pays et libellée dans la monnaie de ce **marché financier**. Par exemple une obligation libellée en francs suisses, placée sur le **marché financier suisse** et émise par une **entreprise américaine**, est une obligation étrangère.

⇒ Ne pas confondre avec **euro-obligation**.

► *Finances internationales*

OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Les obligations internationales sont constituées par l'ensemble des **euro-obligations** et des **obligations étrangères**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie*
► *Obligation*

OBSOLESCENCE

L'obsolescence désigne le fait pour un matériel d'être périmé par le **progrès technique** alors que le **délai normal d'usure** n'est pas atteint. De ce fait, pour des raisons d'efficacité face à la **concurrence**, les **entreprises** doivent souvent renouveler des équipements qui sont encore utilisables.

► *Capital et investissement* ► *Amortissement*
► *Investissement brut* ► *Investissement de remplacement* ► *Investissement net*

OFFRE

On appelle offre la relation entre les différents **prix** possibles sur le **marché** et les **quantités offertes** qui leur sont associés. L'offre peut être individuelle (un producteur) ou concerner l'ensemble du **marché** (offre agrégée).

⇒ Par un abus de langage, on utilise la notion d'offre pour désigner la **quantité offerte**, par un **producteur**, ou par l'ensemble des producteurs, au **prix d'équilibre** déterminé par le **marché**.

▷ *Courbe d'offre* ▷ *Offre de monnaie* ▷ *Offre de travail* ▷ *Offre notionnelle*

OFFRE D'EMPLOI

L'offre d'emploi ou **demande de travail** émane des entreprises qui cherchent à recruter de la main-d'œuvre.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

OFFRE DE MONNAIE

L'offre de monnaie résulte de la création monétaire par les banques de second rang et par la Banque centrale. Elle dépend donc de l'offre de crédit des banques (liée à leur appréciation de la solvabilité des emprunteurs) et de la politique monétaire.

► *Monnaie* ▷ *Base monétaire* ▷ *Demande de monnaie* ▷ *Diviseur de crédit* ▷ *Monétisation de créance* ▷ *Multiplieur de crédit* ▷ *Taux d'intérêt*

OFFRE DE TRAVAIL

L'offre de travail ou **demande d'emploi** émane des individus qui cherchent à occuper un emploi ou à louer leur force de travail.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

OFFRE NOTIONNELLE

L'offre notionnelle désigne une intention de vente d'une certaine quantité d'un bien ou d'un service à un prix donné.

► *Marchés et prix* ▷ *Courbe d'offre* ▷ *Demande notionnelle*

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT

L'offre publique d'achat consiste en une déclaration publique d'un **agent économique** (le plus souvent d'un **groupe industriel** et financier) qui s'engage à acheter à un **prix donné** (plus élevé que le cours boursier observé) et dans un certain délai, tout ou partie des actions d'une société.

Cette technique boursière qui a d'abord été utilisée dans les pays anglo-saxons est pratiquée en France depuis 1966. L'existence des OPA est un moyen pour les **actionnaires** de faire pression sur les **managers**, de ce fait, l'existence de dispositifs anti-OPA est généralement considéré comme une entorse aux règles de bonne gouvernance.

► *Monnaie* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Concentration* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Investisseurs institutionnels* ▷ *Marché des capitaux* ▷ *Marché financier* ▷ *Théorie de l'agence*

OFFRE PUBLIQUE D'ÉCHANGE

L'offre publique d'échange est une technique boursière qui consiste à proposer d'échanger les actions (ou des obligations) d'une société contre les actions d'une autre société.

► *Entreprise* ► *Monnaie* ▷ *Bourse des valeurs* ▷ *Concentration* ▷ *Capitalisme actionnarial* ▷ *Gouvernance d'entreprise* ▷ *Investisseurs institutionnels* ▷ *Marché des capitaux* ▷ *Marché financier*

OLIGOPOLE

Un oligopole est une situation de **marché** dans laquelle un petit nombre d'offreur est confronté à un grand nombre de demandeurs.

La caractéristique fondamentale des marchés oligopolistiques est l'interdépendance des actions des différents offreurs : le **prix** du produit, la quantité écoulée, le **profit** de chaque producteur dépendent des réactions des autres offreurs. Cette situation est donc différente de celle du **monopole** où le producteur choisit la quantité produite, et du même coup le **prix** lui permettant de maximiser son **profit**.

⇒ Les situations d'oligopole conduisent soit à des ententes et à la constitution de **cartels**, soit à une exacerbation de la **concurrence** entre les oligopoleurs.

► *Marchés et prix* ▷ *Collusion* ▷ *Concurrence imparfaite* ▷ *Demande* ▷ *Duopole* ▷ *Équilibre de Nash* ▷ *Oligopsonie* ▷ *Politique de la concurrence* ▷ *Théorie des jeux*

OLIGOPSONE

Un oligopsonie est une situation de **marché** dans laquelle un petit nombre de demandeurs est confronté à un grand nombre d'offreurs.

► *Marchés et prix* ▷ *Demande* ▷ *Oligopole* ▷ *Offre*

OPCVM

▷ *Organisme de placement collectif en valeurs mobilières*

OPEN MARKET

Les opérations d'*Open Market* sont réalisées à l'initiative de la **Banque centrale** sur les marchés de capitaux (notamment le **marché monétaire**) elles impliquent l'une des transactions suivantes :

- achat ou vente ferme d'actifs (au comptant ou à terme) ;
- achat ou vente d'actifs dans le cadre d'un **accord de pension** ;
- prêt ou emprunt contre des **actifs financiers** admis en garantie ;
- émission de **certificat de dette** de Banque centrale ;
- **reprise de liquidités en blanc** ;
- opération d'échange de devises.

Les opérations d'*Open Market* sont destinées à réguler la **liquidité** du **système financier** et, par son intermédiaire, de l'ensemble de l'économie, afin d'atteindre les objectifs de la **politique monétaire**.

► *Monnaie* ▷ *Facilités permanentes* ▷ *Opérations principales de refinancement*

OPÉRATION DE PORTAGE

Une opération de portage est une technique utilisée principalement sur le **marché des changes** par les investisseurs pour profiter des écarts de rendement entre des **devises** ou entre des **actifs**. L'opération de portage est une opération spéculative qui consiste à s'endetter dans une devise à faible **taux d'intérêt** (actifs de financement) et à placer ces fonds empruntés dans une autre devise à **taux d'intérêt** plus fort (actifs de portage).

La technique du portage est très rémunératrice mais comporte un **risque** en cas de clôture simultanée des positions d'une majorité d'investisseurs quand le

gain réalisé sur le différentiel d'intérêt n'est plus assez fort pour couvrir la variation du change.

► *Finances internationales* ► *Consommation et épargne* ► *Marché des changes* ► *Spéculation* ► *Risque* ► *Théorie du portefeuille*

OPÉRATION DE RÉGLAGE FIN

Dans le cadre de la politique monétaire du Système européen de banques centrales, les opérations de réglage fin sont des interventions sur le marché monétaire réalisées par la Banque centrale, de façon non régulière. Elles sont principalement destinées à faire face aux fluctuations inattendues de la liquidité bancaire.

► *Monnaie* ► *Politique monétaire*
► *Refinancement* ► *Reprise de liquidité en blanc*

OPÉRATIONS DE RÉPARTITION

Dans la comptabilité nationale, les opérations de répartition regroupent :

- les opérations de répartition primaire par lesquelles la valeur ajoutée est distribuée entre le travail, le capital et les administrations publiques,
- les opérations de redistribution.

► *Comptabilité nationale* ► *Revenu* ► *Revenu disponible*

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Dans la comptabilité nationale, les opérations financières regroupent l'ensemble des opérations portant sur des actifs ou des passifs financiers (emprunt, crédit, émission de valeurs mobilières etc.).

► *Comptabilité nationale* ► *Financement de l'économie*

OPÉRATION PRINCIPALE DE REFINANCEMENT

Les opérations principales de refinancement sont des opérations d'Open Market réalisées par l'Euro-système de manière régulière afin d'assurer l'alimentation du marché monétaire en liquidités. Ces opérations sont réalisées en général sous forme d'appels d'offres hebdomadaires et ont une échéance de deux semaines.

⇒ Alors que les facilités permanentes sont à l'initiative des institutions financières monétaires, les opérations principales de refinancement sont à l'initiative de la Banque centrale.

► *Monnaie* ► *Politique monétaire*

OPÉRATIONS SUR BIENS ET SERVICES

Le terme « opérations sur biens et services » était utilisé dans l'ancien système de comptabilité nationale. Aujourd'hui on parle d'opérations sur les produits.

► *Comptabilité nationale*

OPÉRATIONS SUR LES PRODUITS

Dans le système de comptabilité nationale, on distingue sept catégories d'opérations sur les produits :

- production ;
- consommation intermédiaire ;
- dépense de consommation finale ;
- consommation finale effective ;
- formation brute de capital fixe ;
- exportations de biens et services ;
- importations de biens et services.

► *Comptabilité nationale*

OPHÉLIMITÉ

Pour V. Pareto (1848-1923), l'ophélimité est la satisfaction éprouvée par un individu du fait de la consommation d'un bien ou d'un service. Pareto propose ce terme car l'expression usuelle « utilité » a une connotation normative dans le langage courant. Or, pour lui, l'économiste n'a pas à décider de ce qui est utile ou pas.

⇒ L'innovation terminologique de Pareto n'a pas eu de succès. Les économistes utilisent toujours l'expression « utilité » (sans lui donner pour autant un contenu normatif).

► *Consommation et épargne* ► *Économie du bien-être* ► *Optimum de Pareto* ► *Théorie néo-classique*

OPPORTUNISME

L'opportunisme est le comportement d'un agent économique qui, dans le cadre d'un contrat, utilise à son profit l'asymétrie d'information dont est victime son co-contractant.

À la suite d'O. Williamson, on distingue traditionnellement :

– L'opportunisme *ex ante* qui se produit avant la signature du contrat. Il consiste pour un agent à dissimuler des informations ou à donner des informations fausses. Par exemple, le souscripteur d'un contrat d'assurance-vie dissimule le fait qu'il est atteint d'une maladie, l'emprunteur dissimule le montant des dettes qu'il a déjà contractées, le candidat à un emploi se prétend titulaire d'un diplôme qu'il ne possède pas etc. L'opportunisme *ex ante* conduit au phénomène d'antisélection (sélection adverse). On lutte contre cette forme d'opportunisme par la collecte d'informations : par exemple les agences de notation permettent aux prêteurs d'avoir une meilleure information sur la solvabilité des emprunteurs.

– L'opportunisme *ex post* qui se produit après la signature du contrat. Il consiste pour un agent à ne pas, ou à mal respecter les clauses du contrat. Par exemple, un assuré adopte un comportement plus risqué, un salarié fait preuve d'absentéisme, etc. L'opportunisme *ex post* conduit au phénomène d'aléa moral (risque moral). On lutte contre cette forme d'opportunisme par la mise en place de contrats incitatifs. Par exemple, un entrepreneur de bâtiment doit payer des pénalités s'il ne termine pas le chantier dans les délais prévus.

► *Marchés et prix* ► *Actif spécifique* ► *Coût de transaction* ► *Firme multinationale*
► *Gouvernance d'entreprise* ► *Hiérarchie*
► *Incitation* ► *Néo-institutionnalisme* ► *Théorie de l'agence*

OPTIMUM DE PARETO

Un état de l'économie est un optimum au sens de Pareto lorsqu'il n'est pas possible d'accroître la satis-

faction d'un individu sans réduire la satisfaction d'un autre individu.

⇒ Il existe une infinité d'optimums de Pareto, qui peuvent correspondre à des répartitions très différentes des ressources entre les **agents économiques**. Tout dépend en fait de leurs dotations initiales. L'optimum de Pareto est compatible avec un degré élevé d'inégalité.

⇒ Selon le premier théorème de l'économie du bien être, tout équilibre général de concurrence pure et parfaite est un optimum de Pareto.

► *Marchés et prix* ► *Équilibre général* ► *Justice sociale*

OPTIMUM DE SECOND RANG

Un optimum de second rang (*second best*) se définit comme la meilleure situation économique possible lorsque l'optimum de premier rang (généralement l'optimum de Pareto) ne peut pas être atteint.

La concurrence pure et parfaite conduit à l'optimum de Pareto, mais si l'une de ses conditions n'est pas remplie (par exemple si le **marché** n'est pas atomistique, s'il existe des **rendements croissants**...), la meilleure situation possible ne consiste pas nécessairement à continuer à respecter les autres conditions. Par exemple, si la concurrence n'est pas parfaite, l'intervention de l'État devient nécessaire pour assurer l'information des consommateurs, limiter les **concentrations**, etc.

⇒ Dans les débats relatifs à l'**intégration économique**, on se demande souvent à quelles conditions une **union douanière** peut constituer un optimum de second rang (l'optimum de premier rang serait le **libre-échange mondial**).

► *Marchés et prix* ► *Défaillance du marché* ► *Économie du bien-être*

OPTION

Une option est un **contrat** au terme duquel l'acheteur de l'option acquiert le droit d'acheter (option d'achat, ou *call*) ou de vendre (option de vente, ou *put*) une quantité déterminée d'un **actif financier** ou d'une marchandise à un **prix déterminé** (prix d'exercice). L'acheteur de l'option a donc la possibilité (mais non l'obligation) de prendre livraison à une échéance déterminée, ou au cours d'une période déterminée, des **titres** ou des marchandises qui font l'objet du contrat. L'acheteur paie le **prix de l'option** (*prime*) et se couvre ainsi contre le **risque** d'une évolution défavorable des cours (par exemple, l'achat d'une option d'achat sur une **devise** permet de se couvrir contre le risque d'**appréciation** de cette devise). Le vendeur de l'option supporte, lui, un **risque** illimité puisque, quelle que soit l'évolution du cours de l'**actif sous-jacent**, il devra faire face à ses engagements si l'acheteur de l'option décide d'exercer son droit d'acheter ou de vendre.

⇒ Une option est un **produit dérivé** puisque le prix de l'option est lié à l'évolution du prix de l'**actif sous-jacent** et aux **anticipations** relatives à l'évolution de ce prix.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Marché dérivé* ► *Option négociable*

OPTION NÉGOCIABLE

Une option négociable est une **option** qui fait l'objet d'un **marché organisé**. L'acheteur ou le vendeur ont donc la possibilité de revendre leur **contrat** à tout moment. L'organisation du marché permet de faire respecter un certain nombre de **règles prudentielles** et assure une **profondeur** et une **liquidité** suffisantes pour permettre à tous les opérateurs de trouver une contrepartie.

⇒ Avant la création du **Marché des options négociables de Paris** (MONEP) il existait déjà des options sur les actions, mais ces options n'étaient pas négociables.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Chambre de compensation* ► *Euronext* ► *Marché dérivé* ► *Risque de contrepartie*

ORGANE DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS (ORD)

► *Organisation mondiale du commerce (OMC)*

ORGANISATION

Au sens général, une organisation est constituée d'un ensemble de participants qui mettent en œuvre des moyens et coordonnent leurs actions afin d'atteindre des objectifs déterminés. Il existe des organisations économiques, politiques, culturelles, religieuses, etc.

Une organisation économique (par exemple, une **entreprise**, un **ménage**) alloue des ressources et participe à la **production** et/ou à la **répartition** et/ou à la **consommation des biens** et des **services**.

Au sein des organisations économiques, les **organisations productives** regroupent à la fois les **entreprises** et les organisations non marchandes (administrations publiques et ISBLM).

⇒ Ne pas confondre avec **institution**.

⇒ Une **économie de marché** est caractérisée par une articulation entre deux modes de **coordination** : les organisations et les **marchés**.

► *Système productif* ► *Hiérarchie* ► *Néo-institutionnalisme*

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (OCDE)

L'Organisation de coopération et de développement économique, créée le 30 septembre 1961, est une **institution** de coopération multilatérale, qui succède à l'**Organisation européenne de coopération économique**. Initialement, elle regroupait vingt États (18 de l'OECE plus le Canada et les États-Unis). Elle s'est élargie à certains pays industrialisés à **économie de marché** (Japon, Australie, Autriche, etc.), mais aussi, depuis les années 1990, à des **pays émergents** (Mexique en 1994, Corée du Sud en 1996, etc.) et des **économies en transition** (République Tchèque en 1995, Hongrie 1996, Pologne 1996, République slovaque 2000, etc.).

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Gouvernance mondiale*

ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE (OECE)

L'Organisation européenne de coopération économique a été créée par la Convention de Paris, le 16 avril 1948, pour répartir l'aide américaine et contribuer au développement des échanges économiques européens. L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) lui a succédé, le 30 septembre 1961.

L'OECE a favorisé la diminution des contingents aux importations et la création de l'Union européenne des Paiements.

► Commerce international ► Intégration économique

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT)

L'Organisation internationale du Travail (OIT) est une institution spécialisée des Nations Unies qui a pour vocation de promouvoir la justice sociale et les droits internationalement reconnus de la personne humaine et du travail. Elle a été créée en 1919 dans le cadre du traité de Versailles. Elle édicte des Conventions et des Recommandations dans les domaines de la formation, de la réadaptation professionnelle, de la politique de l'emploi, du droit du travail et des relations professionnelles, des conditions de travail, de la sécurité sociale, etc. Par ailleurs, elle veille au respect des droits et principes fondamentaux du travail établis par la Déclaration de 1998 (interdiction du travail illégal des enfants, interdiction du travail forcé, interdiction des discriminations dans l'accès et l'exercice de l'emploi, promotion effective de la liberté d'association, liberté syndicale des travailleurs et liberté d'organisation).

L'organisation internationale du travail comprend trois organes principaux :

- la Conférence internationale du Travail réunit les États Membres, selon une organisation tripartite : deux délégués gouvernementaux, un délégué des employeurs et un délégué des travailleurs représentent chaque État Membre ;
- le Conseil d'administration, organe exécutif ;
- le Bureau international du Travail est le secrétariat permanent de l'Organisation internationale du Travail.

► Marché du travail, emploi, chômage ► Charte de Philadelphie ► Normes sociales ► Taux de chômage ► Travail décent

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est une instance qui a pour objectif de promouvoir le libre-échange et la croissance du commerce international. L'OMC qui a remplacé l'Accord général sur les tarifs et le commerce (AGETAC), est entrée en activité le 1er janvier 1995. Sa création résulte de la signature de l'accord de Marrakech (15 avril 1994). L'OMC reprend les objectifs de l'AGETAC tout en disposant d'un champ d'action plus large (services, propriété intellectuelle, etc.). De plus, à la

différence de l'AGETAC, elle est une véritable organisation internationale et non un simple accord. Les parties contractantes de l'AGETAC se sont transformées en pays membres de l'OMC. Fin 2009, l'OMC comptait 153 États membres.

Au niveau du fonctionnement, l'OMC constitue une instance de négociation continue (alors que l'AGETAC procédait par cycles).

Ses structures comprennent une « conférence ministérielle » et un « conseil général ».

La conférence ministérielle est composée des représentants de tous les pays membres se réunissant au moins tous les deux ans.

Le conseil général est lui aussi composé de représentants de tous les membres de l'OMC. Il se réunit lorsque cela est nécessaire et exerce les fonctions de la conférence ministérielle entre les réunions de celle-ci. Chaque pays membre possède une voix et les décisions sont prises par consensus ou, à défaut, à la majorité des votes émis.

Le conseil général de l'OMC remplit les fonctions de l'organe de règlement des différends qui peut statuer sur les litiges entre les pays membres et, le cas échéant, autoriser des mesures de rétorsion commerciale. L'Organe de règlement des différends a donc pour objet la prise en charge des contentieux et la disparition des sanctions unilatérales.

⇒ L'idée d'une institution internationale régissant les échanges mondiaux existait déjà en 1945, puisque le Conseil Économique et social de l'ONU avait prévu de mettre en place une Organisation internationale du commerce (OIC) qui devait être l'équivalent dans le domaine commercial du Fonds monétaire international (FMI) dans le domaine monétaire. L'OIC ne verra pas le jour à cause de l'échec de la conférence de La Havane, en 1948.

► Commerce international ► Accord général sur le commerce des services ► Accords sur les aspects des droits de propriété qui touchent au commerce ► Charte de la Havane ► Négociations commerciales multilatérales ► Protectionnisme

ORGANISATION PRODUCTIVE

Une organisation productive est une organisation qui contribue à la production de biens économiques et de services. Les entreprises (y compris les entreprises publiques et celles qui relèvent de l'économie sociale), les administrations publiques et les Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) sont des organisations productives.

► Système productif ► Production marchande ► Production non marchande

ORGANISATION SCIENTIFIQUE DU TRAVAIL (OST)

L'organisation scientifique du travail (OST) est un mouvement de rationalisation du travail qui se met en place à partir de la fin du XIX^e siècle avec les analyses de F. W. Taylor (1856-1915) puis au début du XX^e siècle avec H. Ford (1863-1947).

L'OST repose sur l'activité des experts (le bureau des méthodes) qui étudient, conçoivent et organisent les tâches d'exécution à partir d'un certain nombre d'impératifs :

- étudier la forme la plus élémentaire du travail ;
- repérer les mouvements qui semblent inutiles ;

- étudier comment plusieurs ouvriers habiles exécutent chaque opération ;
- décrire chaque mouvement élémentaire et enregistrer son temps ;
- étudier le pourcentage qu'il convient d'ajouter aux temps enregistrés pour couvrir les retards inévitables et les temps de repos ;
- enregistrer les temps des groupes de mouvements et les classer en une nouvelle séquence, à partir des méthodes de travail les plus efficaces parmi celles observées.

On obtient ainsi la suite d'opérations idéale, (*one best way*) qui est enseignée aux travailleurs pour améliorer leurs performances sur le poste de travail. Selon Taylor (*Shop management*, 1903) il s'agit d'éliminer la « flânerie systématique » pratiquée par les ouvriers, en organisant une parcellisation des tâches d'exécution. Cette méthode a été expérimentée avec succès dans la manutention des gueuses de fonte en persuadant les travailleurs de l'accepter en contrepartie d'une rémunération aux pièces.

H. Ford (1863-1947) a amélioré cette organisation du travail dans ses usines automobiles de Détroit en 1913, en fractionnant les opérations de montage entre des travailleurs différents tout au long d'une ligne de production et en introduisant le convoyeur mécanique qui a donné naissance au travail à la chaîne.

► **Système productif** ► **Crise du fordisme** ► **Fordisme** ► **Taylorisme**

ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF

Dans la comptabilité nationale, les organismes de placement collectif regroupent les sociétés financières dont la fonction consiste à placer sur le marché monétaire, sur le marché des capitaux ou sur le marché immobilier, les capitaux qu'elles collectent auprès du public.

► **Comptabilité nationale** ► **Financement de l'économie** ► **Investisseur institutionnel**

ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF EN VALEURS MOBILIÈRES (OPCVM)

Les Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) sont des organismes qui assurent, pour le compte de leurs actionnaires ou associés, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Au sein des OPCVM, on distingue notamment les Sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) qui ont été créées en 1964 et les Fonds communs de placement (FCP) créés en 1979. Certaines OPCVM sont diversifiées, d'autres sont spécialisées (par exemple sur les actions, les obligations, les titres du marché monétaire, etc.).

⇒ Les OPCVM ont été créées pour mobiliser l'épargne et l'orienter vers les marchés financiers. Pour l'épargnant, il suffit d'acheter des parts d'OPCVM et de laisser à ce dernier le soin de gérer le portefeuille au jour le jour en fonction de la situ-

ation du marché. Les placements en OPCVM permettent de diversifier les risques pour l'épargnant.

► **Consommation et épargne** ► **Monnaie** ► **Financement de l'économie** ► **Investissements de portefeuille** ► **Investisseur institutionnel**

ORIGINATE AND DISTRIBUTE

Le modèle d'activité bancaire *Originate and Distribute* repose sur la distinction entre :

- l'activité de la banque qui est à l'origine du crédit (*originate*),
- la gestion du risque lié à ce crédit, risque qui est ensuite « distribué » dans le cadre d'opérations de titrisation (*distribute*).

Ce modèle qui s'est progressivement imposé depuis le milieu des années 1980 s'oppose à la gestion traditionnelle dans laquelle la banque supporte le risque lié à un crédit jusqu'à son échéance. Le modèle *Originate and Distribute* incite les banques à accorder des crédits plus risqués et donc à augmenter le risque systémique.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Crise des subprimes** ► **Financement de l'économie** ► **Véhicules de titrisation**

OSCILLATEUR

L'oscillateur désigne un modèle élaboré en 1939 par P. Samuelson (prix Nobel 1970) dans lequel les fluctuations économiques résultent de l'effet combiné de l'accélérateur et du multiplicateur d'investissement. Ce modèle met en évidence la possibilité d'oscillations endogènes (déterminées par le modèle) par l'introduction de retards :

- dans la fonction de consommation,
 $C_t = cY_{t-1}$,
la consommation au temps, t , dépend du revenu de la période précédente (Y_{t-1}), et de (c) la propension marginale à consommer,
- dans la fonction d'investissement,
 $I_t = \beta(C_t - C_{t-1})$,
il faut tenir compte d'une relation de type accélérateur.

Soit A un investissement autonome, compte tenu de la relation d'équilibre,

$$Y_t = C_t + I_t + A$$

Il vient :

$$Y_t = c(1+\beta)Y_{t-1} - \beta(cY_{t-2}) + A$$

L'instabilité introduite par l'investissement induit est d'autant plus grande que β est élevé.

⇒ Le multiplicateur d'investissement apparaît comme un cas particulier de l'oscillateur ($\beta=0$). L'oscillateur repose sur des hypothèses en partie contradictoires, le multiplicateur agit sur l'économie réelle en situation de sous-utilisation des facteurs de production mais le plein-emploi des facteurs entrave le jeu de l'accélérateur.

► **Fluctuations et crises** ► **Cycles réels** ► **Grappes d'innovations** ► **Théorie keynésienne**

OUTSIDERS

► **Insiders/outsiders (théorie)**

P-Q-R

PACTE ANDIN

Le Pacte andin est un accord commercial signé en 1969 par les pays du versant pacifique de l'Amérique du Sud (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou) pour l'établissement d'une **union douanière**. Le Venezuela a rejoint le groupe en 1974.

Il a été remplacé en 1996 par la **Communauté andine des nations**.

La réduction des **droits de douane** a été favorable à l'accroissement des échanges à l'intérieur de la zone. Mais la politique de contrôle des **investissements directs étrangers** a conduit le Chili qui s'était engagé dans une voie libérale de développement depuis 1973, à se retirer du Pacte andin en 1976.

► **Économie du développement** ► **Intégration économique**

PACTE DE STABILITÉ ET DE CROISSANCE

Dans le cadre de l'**Union économique et monétaire**, le pacte de stabilité et de croissance (PSC), entériné par le Conseil européen d'Amsterdam le 17 juin 1997, est un dispositif juridique ayant pour objectif d'éviter les « déficits excessifs ». Dans cette perspective, le PSC impose deux règles :

- Le déficit de toutes les **administrations publiques** des pays de la **zone euro** ne doit pas excéder 3 % du **Produit intérieur brut (PIB)** sauf « circonstances exceptionnelles », c'est-à-dire si le PIB baisse d'au moins 2 % au cours d'une année (entre une baisse de 0,75 % et 2 % du PIB, une marge d'appréciation de la situation est laissée à la Commission européenne).

- Le ratio de la **dette** des administrations publiques par rapport au PIB ne doit pas être supérieur à 60 %.

Pour respecter le PSC, chaque État membre définit un programme de stabilité triennal qui est soumis chaque année à l'évaluation de la Commission européenne et à l'approbation du conseil des ministres des Finances. En cas de déficit excessif d'un pays, le PSC prévoit la mise en œuvre de procédures de sanctions : avertissement, recommandation de mettre un terme au déficit excessif, sanctions financières (constitution d'un dépôt sans intérêt, qui peut être transformé en amende pouvant aller jusqu'à 0,5 % du PIB au bout de deux ans).

Les partisans du PSC avancent trois justifications économiques :

- limiter le **risque** d'un comportement de **passager clandestin** de la part d'un État membre dont la **politique budgétaire** laxiste affecterait les autres pays de l'Union économique et monétaire sous forme de **taux d'intérêt** plus élevés ;

- donner des marges de manœuvres à la politique budgétaire : un budget proche de l'équilibre permet de relancer la demande en cas de **choc asymétrique**. Ces marges de manœuvres sont d'autant plus importantes que la **politique monétaire** et la politique de change ne sont plus du ressort des États. Sans compter que l'Union économique et monétaire, loin de constituer une **zone monétaire optimale**, ne peut compter que sur une faible mobilité du travail ;

- assurer la **solvabilité** des pays membres et soutenir ainsi l'indépendance de la **Banque centrale européenne** qui n'aura pas à subir les pressions d'un État membre dont la **dette publique** serait devenue insoutenable.

Néanmoins, le PSC a fait l'objet de critiques :

- 1 – En surveillant surtout le déficit public, le PSC privilégie le court terme au détriment du long terme : pourquoi sanctionner un pays dont le déficit public dépasse le seuil fatidique de 3 % du PIB si son ratio dette publique/PIB est faible ?

2 – Le PSC incite les pays à réduire leur déficit public en bas de cycle pour éviter les sanctions. La politique budgétaire agit alors de façon pro-cyclique au lieu d'être contra-cyclique.

3 – Le PSC, à travers la recherche d'un déficit public nul en moyenne sur le cycle, conduit à un ratio de dette nul également. Or, aucune **théorie économique** ne justifie cet objectif. Au contraire, un endettement public se justifie s'il permet d'accumuler un **stock** d'équipements publics dont le rendement social est supérieur au rendement privé. Certains économistes préconisent de retirer du déficit ce qui relève des investissements publics.

4 – Le PSC impose des **règles** identiques à tous les États alors que les situations sont très différentes en matière d'**investissement** et d'endettement publics, de **taux d'ouverture** des économies (les « petits » pays peuvent plus facilement appliquer des politiques budgétaires rigoureuses compte tenu de la valeur des multiplicateurs qui est plus faible), etc.

À la suite des difficultés de fonctionnement du PSC et en particulier de l'impossibilité pour l'Allemagne et la France dès 2001 de respecter la règle des 3 %, le PSC a fait l'objet d'un certain nombre d'assouplissements de la part de la Commission européenne. Ainsi, en mars 2003, la règle interdisant le déficit public de dépasser 3 % du PIB a été modifiée afin que les États membres puissent utiliser les **stabilisateurs automatiques**. L'objectif d'un solde budgétaire proche de l'équilibre ou excédentaire doit désormais s'apprécier sur l'ensemble du cycle d'activité. Il en est de même pour les sanctions prévues qui, depuis mars 2005, étendent les « circonstances exceptionnelles » en prenant en compte une « croissance molle » et non plus seulement une récession d'au moins 2 %. Par ailleurs, le Conseil des ministres dispose d'un pouvoir d'appréciation des facteurs qui conduisent au déficit excessif, en particulier si certaines dépenses contribuent à la réalisation de la **stratégie de Lisbonne**. Les différents assouplissements visent aussi à mieux tenir compte de l'évolution du cycle économique dans l'appréciation de la situation d'un pays.

Néanmoins, le débat fondamental est celui du **fédéralisme budgétaire**. Les partisans de ce dernier critiquent le faible poids du budget de l'**Union européenne** (1,24 % du PIB) et regrettent l'absence d'un véritable budget de l'Union permettant une **politique conjoncturelle** concertée. Pour eux, l'incitation des États à coordonner leurs **politiques économiques** dans le cadre des grandes orientations des politiques économiques (GOPE) par le PSC n'est pas suffisante.

À la suite de la **crise financière** de 2007-2009, la plupart des pays de la **zone euro** ne respectent plus les règles du PSC.

► **Intégration économique** ► **Anticipations rationnelles** ► **Économie ouverte** ► **Effet boule de neige** ► **Effet d'éviction** ► **Politique mixte**

PAIR DU CHANGE

Dans un système de **changes fixes**, le pair du change est la définition officielle d'une **monnaie** exprimée dans l'**étalon monétaire** du système. Le rapport des pairs du change de deux monnaies constitue la **parité** (on dit aussi « **parité officielle** ») de ces deux monnaies.

⇒ On dit qu'une **devise** est « au pair » lorsque son cours sur le **marché** coïncide avec la **parité officielle**.

⇒ Sur le **marché des changes** à terme, on dit qu'une devise est « au pair » ou « à la parité », lorsque son cours à terme est égal à son cours au comptant.

► **Finances internationales** ► **Déport** ► **Étalon de change or** ► **Étalon-or** ► **Report**

PANIER DE CONSOMMATION

En **microéconomie**, un panier de consommation désigne une combinaison de quantités de biens. L'**équilibre du consommateur** consiste à choisir le panier de consommation qui maximise l'**utilité** sous **contrainte de budget**. On raisonne généralement sur des paniers constitués de deux biens.

⇒ Dans le cadre d'une approche en termes de **pauvreté absolue**, on raisonne également à partir d'un panier de biens, jugés essentiels, pour appréhender le **seuil de pauvreté**.

► **Consommation et épargne** ► **Marchés et prix** ► **Carte d'indifférence** ► **Courbe d'indifférence** ► **Ensemble budgétaire** ► **Taux marginal de substitution**

PARADIGME

Un paradigme est un « exemple exemplaire » qui sert de **modèle** de référence pour les activités scientifiques au sein d'une discipline donnée. Par extension, à la suite des travaux de Th. Kuhn (1922-1966), on appelle paradigme un ensemble d'**hypotheses**, de méthodes, de **concepts**, de problématiques, qui sont communes aux chercheurs d'une communauté scientifique déterminée au cours d'une période donnée.

⇒ En **science économique**, le terme paradigme est souvent utilisé comme synonyme de **théorie**. On parlera ainsi indifféremment du « paradigme néo-classique » ou de la « **théorie néo-classique** ».

► **Épistémologie économique** ► **Matrice disciplinaire** ► **Programme de recherche scientifique** ► **Science normale**

PARADIS FISCAL

Un paradis fiscal est un territoire où la fiscalité est très basse en comparaison avec d'autres pays (ou d'autres régions du même pays) au moins dans certains domaines. L'**Organisation de Coopération et de développement économique** (OCDE) utilise quatre critères pour déterminer si un territoire constitue un paradis fiscal :

- des impôts inexistantes ou insignifiants ;
- absence de transparence des législations fiscales ;
- absence d'échange de renseignements à des fins fiscales avec d'autres administrations ;
- absence de registres comptables et de pièces justificatives.

L'OCDE classe les paradis fiscaux en zones grises et zones noires selon leur degré de coopération avec les autres États. Les "zones grises" peuvent abriter des opérations légales effectuées à moindre coût mais elles privent aussi les nations d'une part substantielle de leurs recettes fiscales. Les **firmes multinationales** ont l'opportunité d'alléger leurs charges d'impôts en y installant des filiales.

Outre l'absence de fiscalité, les paradis fiscaux offrent aux non résidents, des conditions d'installation de **sociétés** et d'ouverture de comptes peu contraignantes, un **secret bancaire** opposable à l'administration fiscale d'un pays étranger. Ils permettent de découpler le lieu réel d'une transaction et le lieu de

son enregistrement juridique et garantissent un anonymat total ou partiel. Ils offrent ainsi, la possibilité de réaliser de la fraude fiscale, des opérations illégales ou le blanchiment d'argent. Les centres financiers *offshore*, hébergent des banques, des compagnies d'assurance, des hedge funds qui échappent à une véritable régulation financière. La crise des subprimes a montré que des produits dérivés complexes ont été conçus ou ont transité par ces territoires.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
 ► *Concurrence fiscale* ► *Gouvernance mondiale*
 ► *Globalisation* ► *Spéculation* ► *Zone franche*
 ► *Zone franche bancaire*

PARADOXE D'ALLAIS

Le paradoxe d'Allais a été formulé par M. Allais (prix Nobel 1988) en 1953. Il consiste en une critique partielle de la théorie de l'utilité espérée et montre que lorsque les individus font des choix dans l'incertitude ils accordent une prime à la certitude. En effet, placé devant plusieurs loteries dont les résultats sont très incertains, les individus vont avoir tendance à choisir une loterie dont l'espérance de gain est plus faible mais dont l'incertitude est moins grande. Cette attitude peut conduire à une incohérence des préférences (d'où l'idée de paradoxe).

► *Épistémologie économique* ► *Anticipation*
 ► *Rationalité* ► *Risque* ► *Théorie des jeux*

PARADOXE DE CONDORCET

Le paradoxe de Condorcet réside dans le fait que l'agrégation de choix individuels rationnels peut conduire à un choix collectif non transitif. Le philosophe et mathématicien M. C. Condorcet (1743-1794), qui a été l'un des acteurs de la Révolution de 1789, a mis en évidence la difficulté de formuler des préférences collectives. Cette analyse a été reprise et approfondie par K. Arrow dans son analyse des fonctions d'utilité collective (*Social Choice and Individual Values*, 1951).

► *État* ► *Politique économique* ► *Services collectifs*
 ► *Théorème d'Arrow*

PARADOXE DE GIFFEN

► *Effet Giffen*

PARADOXE DE LA CRÉDIBILITÉ

Le paradoxe de la crédibilité correspond à une situation où la banque centrale peut être victime du succès de sa politique de lutte contre l'inflation dans la mesure où cette maîtrise de l'inflation crée les conditions d'une instabilité financière accrue. En effet, dès lors que la politique monétaire est parvenue à rendre crédible auprès des agents le maintien d'un taux d'inflation faible, les primes de risque diminuent (et donc les taux d'intérêt), cela pousse à la hausse du prix des actifs (notamment dans l'immobilier) et à l'accroissement du taux d'endettement des agents économiques. Il y a donc un risque d'évolution vers une crise de surendettement et une tendance à une création excessive de liquidités, mais comme l'inflation reste faible en raison de la crédibilité de la banque centrale, les signaux annonciateurs des déséquilibres financiers ne sont pas ou mal perçus. Il s'agit bien d'un paradoxe dans la mesure où l'on associe traditionnellement la stabilité des prix et la stabi-

lité financière. Le paradoxe de la crédibilité (couplé au paradoxe de la tranquillité) est l'un des mécanismes explicatifs de la crise des subprimes.

► *Monnaie* ► *Finances internationales*
 ► *Fluctuations et crises* ► *Accélérateur financier*
 ► *Finance Ponzi* ► *Spéculation* ► *Politique monétaire*

PARADOXE DE LA TRANQUILLITÉ

Le paradoxe de la tranquillité a été formulé par H. Minsky (1919-1996) pour désigner le fait que c'est lorsque la situation économique est favorable que se préparent les crises financières. En effet, pour Minsky, lorsque la situation économique est saine (faible endettement, taux d'intérêt faibles, perspectives de croissance, etc.), les agents économiques se montrent optimistes, ils profitent des taux d'intérêt faibles pour s'endetter et il existe une tendance au surendettement ainsi qu'au développement du financement spéculatif au détriment du financement prudent.

► *Monnaie* ► *Finances internationales*
 ► *Fluctuations et crises* ► *Crise de surendettement*
 ► *Crise des subprimes* ► *Déflation de dette*
 ► *Finance Ponzi*

PARADOXE DE LA VALEUR

Le paradoxe de la valeur a été énoncé par A. Smith (1723-1790) pour défendre la théorie de la valeur travail : pourquoi l'eau, qui est très utile, a-t-elle une valeur d'échange très faible, alors que le diamant, qui est inutile, a une valeur d'échange très élevée ?

Pour l'école classique, la réponse est la suivante : le diamant a une valeur travail élevée, ce qui n'est pas le cas de l'eau. Les néo-classiques, théoriciens de la valeur utilité, apportent à ce paradoxe une réponse fondée sur la décroissance de l'utilité marginale. Malgré sa valeur d'usage élevée, l'eau, lorsqu'elle est abondante, a une valeur d'échange faible car son utilité marginale est faible. Le diamant, du fait de sa rareté relative (car désiré mais disponible en faible quantité), a une utilité marginale forte, et donc une valeur de marché élevée.

► *Épistémologie économique* ► *Loi de Gossen*
 ► *Marginalisme* ► *Théorie néo-classique* ► *Valeur*

PARADOXE DE LEONTIEFF

Le paradoxe de W. Leontieff (1953) apporte une contradiction empirique au théorème HOS. Ayant calculé le contenu en travail et en capital des différentes productions américaines, W. Leontieff (1906-1999) a constaté un résultat paradoxal : les États-Unis, *a priori* bien dotés en capital, exportent en moyenne des produits intensifs en travail et importent des biens intensifs en capital.

W. Leontieff justifie ce résultat par la prise en compte de la productivité des travailleurs américains qui, à l'époque, était plus élevée que dans les autres pays. Pour homogénéiser internationalement le facteur travail, W. Leontieff a multiplié le nombre de travailleurs américains par trois. En fait les États-Unis sont un pays relativement bien doté en travail et non en capital. Le paradoxe est donc levé et les résultats de Leontieff redeviennent conformes au théorème H.O.S.

► *Commerce international* ► *Avantages comparatifs*

PARADOXE DE SOLOW

Le paradoxe de R. Solow (né en 1924, prix Nobel en 1987) concerne les relations entre l'informatique et la **productivité de l'économie**. Pour cet économiste, « on voit les ordinateurs partout, sauf dans les statistiques de productivité » (1987).

En effet, R. Solow ne constate pas d'effet sensible de l'informatisation sur la **croissance économique** et plus spécifiquement sur la **productivité du travail**. Si l'on élargit le raisonnement aux nouvelles technologies de l'information (NTIC), on observe que malgré les **investissements** considérables réalisés dans les NTIC, les **gains de productivité** ont été nettement plus faibles dans les années 1980 que pendant les années 1960 et 1970.

⇒ Certaines analyses de la **nouvelle économie** considèrent que le paradoxe de Solow est levé aux États-Unis, où l'informatisation se voit partout, y compris dans les statistiques de la productivité et de la croissance. Les autres pays industrialisés devraient eux aussi connaître prochainement les bienfaits de la troisième révolution industrielle.

► **Productivité** ► **Fluctuations et crises** ► **Modèle de Solow** ► **Productivité globale des facteurs** ► **Progrès technique**

PARADOXE DE TRIFFIN

Le paradoxe de Triffin (ou dilemme de Triffin) met en évidence la contradiction interne du système de Bretton Woods. Dans ce système, le dollar est à la fois **monnaie nationale** et **monnaie internationale** :

– en tant que monnaie nationale, la confiance dans le dollar est liée au respect par les États-Unis des équilibres fondamentaux (en particulier l'équilibre de la balance des paiements) ;

– en tant que monnaie internationale, la circulation de dollars hors des États-Unis doit croître pour accompagner la croissance du **commerce mondial**.

Pour que cette seconde condition soit remplie, il faut que la **balance des paiements** des États-Unis soit déficitaire, ce qui mine la confiance dans le dollar et est susceptible de remettre en cause son statut de monnaie internationale.

⇒ R. Triffin (1911-1993) était un défenseur des thèses keynésiennes. Il a formulé dès les années 1950 son dilemme qui montrait la fragilité du système de Bretton Woods. Il a été l'inspirateur de l'Union européenne des paiements.

► **Finances internationales** ► **Étalon de change or** ► **Étalon-or** ► **Régime de change** ► **Système monétaire international**

PARAFISCALITÉ

La parafiscalité est constituée des **prélèvements obligatoires** affectés à d'autres organismes que l'État et les collectivités territoriales. Les **cotisations sociales** ou la redevance audiovisuelle sont des composantes de la parafiscalité.

► **État** ► **Protection sociale** ► **Fiscalité**

PARI BANCAIRE

On parle de pari bancaire pour désigner le fait que les **banques**, lorsqu'elles créent de la **monnaie scripturale** (par monétisation de créances) font le pari que le bénéficiaire du crédit sera en mesure de rembourser à l'échéance. Ce pari repose sur la collecte d'informa-

tions par la banque qui cherche à se faire une idée précise de la solvabilité de son client. Mais tout contrat de prêt comporte une **asymétrie d'information** et le remboursement n'est jamais certain.

► **Monnaie** ► **Destruction de monnaie** ► **Loi du reflux** ► **Risque de crédit** ► **Sélection adverse** ► **Transformation bancaire**

PARITÉ

Dans un système de **changes fixes**, la **parité** (on dit aussi parité officielle) d'une **monnaie** par rapport à une autre monnaie est le rapport des définitions légales de ces deux monnaies exprimées dans l'étalon monétaire du système (or ou devise-clé).

⇒ Ne pas confondre avec **taux de change** ou avec **pair du change**.

► **Finances internationales**

PARITÉ DE POUVOIR D'ACHAT (PPA)

La parité de pouvoir d'achat est une méthode d'évaluation du **taux de change** qui permet de mesurer les **agrégats** de pays différents, sans que la comparaison soit affectée par les fluctuations du taux de change courant.

Par exemple on peut calculer le taux de change PPA du dollar en euro, (c'est-à-dire le taux de change qui égalise le **pouvoir d'achat** du dollar et de l'euro) et comparer ainsi le **produit intérieur brut** des différents pays de la **zone euro** au PIB des États-Unis. Le taux de change PPA dépend de la variation comparée du **niveau des prix** aux États-Unis d'une part, dans la zone euro d'autre part.

► **Comptabilité nationale** ► **Finance internationale** ► **Économie du développement** ► **Indicateur de développement humain**

PARITÉ DES POUVOIRS D'ACHAT (THÉORIE DE LA)

La théorie de la parité des pouvoirs d'achat (PPA) est l'une des théories explicatives de la détermination des **taux de change**.

– La version « absolue » de cette théorie a été formulée par K. G. Cassel (1866-1945). Elle considère qu'en **longue période**, la valeur d'une **monnaie** par rapport à une autre est déterminée par le rapport des pouvoirs d'achat internes de ces deux monnaies. Le **pouvoir d'achat** interne de la monnaie est mesuré par l'inverse du **niveau général des prix**.

– Selon la version « relative » de cette théorie, c'est l'évolution relative du niveau général des prix (que l'on désigne souvent sous le terme de **différentiel d'inflation**) qui détermine l'évolution du taux de change des monnaies.

► **Finances internationales** ► **Parité des taux d'intérêt**

PARITÉ DES TAUX D'INTÉRÊT

D'après la théorie de la parité des taux d'intérêt (PTI), élaborée par J. M. Keynes en 1923, les **taux de change** des monnaies sont déterminés par le différentiel de **taux d'intérêt** réel entre les **marchés financiers** considérés.

Le **différentiel de change** (exprimé en pourcentage du cours au comptant) entre le cours au comp-

tant d'une devise et son cours à terme est égal au différentiel d'intérêt pour la même échéance.

⇒ Pour Keynes, la faiblesse du **taux de change** s'accompagne de taux d'intérêt élevés (les **agents économiques** n'acceptent de détenir une monnaie faible qu'en contrepartie d'une rémunération élevée). Dans certains cas cependant, la causalité s'inverse : un taux d'intérêt réel élevé conduit à l'appréciation de la monnaie.

► *Finances internationales* ► *Parité des pouvoirs d'achat*

PARITÉ GLISSANTE (CRAWLING PEG)

Dans un **régime de change** de parité glissante, la **parité** de la monnaie nationale par rapport à une devise de référence est en principe fixe, mais cette parité est périodiquement révisée pour tenir compte de l'évolution des **fondamentaux** de l'économie considérée. La révision de la parité peut se faire selon un calendrier ou en fonction de critères annoncés à l'avance (par exemple en fonction du différentiel d'inflation) ou de façon plus discrétionnaire.

⇒ Un régime de parité glissante est donc intermédiaire entre un régime rigoureusement fixe et un régime de flottement des monnaies.

► *Finances internationales* ► *Caisse d'émission*
► *Changes fixes* ► *Changes flottants*

PART DE MARCHÉ

Sur le **marché** d'un produit donné, la part de marché d'un producteur désigne le pourcentage du total des ventes qu'il réalise sur ce marché.

Au plan international, la part de marché d'une nation est égale au rapport entre les **exportations** de cette nation et le total des **exportations** de ce produit ou groupe de produits.

► *Entreprise* ► *Marchés et prix* ► *Pouvoir de marché*

PARTENARIAT

Un **partenariat** est une association de différents intervenants qui mettent en commun des ressources en vue de réaliser un objectif commun clairement identifié, tout en maintenant leur autonomie.

Le partenariat peut se réaliser entre **entreprises** privées dans le cadre d'alliances de co-entreprises.

Il peut lier aussi une collectivité publique à une entreprise privée en lui confiant une mission de **service public** pour optimiser la réalisation des projets et en minimiser le coût (partenariat public privé).

Le partenariat entre entreprises est une modalité d'internationalisation des firmes, un moyen de distribuer des produits et de conquérir ou de fidéliser la clientèle de renforcer sa notoriété, c'est une des sources d'accès à l'**innovation** à travers des programmes de recherche développement communs à deux entreprises ou plus. Une entreprise qui ne fonctionne qu'en organisant des partenariats est une entreprise en réseau. La croissance des relations de partenariat pose la question des définitions des frontières de la firme.

► *Entreprise* ► *Système productif* ► *Politique économique* ► *Économie du développement*
► *Franchising* ► *Incertitude* ► *Opportunisme*
► *Firme réseau*

PARTICIPATION

► *Intéressement*

PARTIES PRENANTES

En économie, les parties prenantes (*stakeholder* en anglais) désignent l'ensemble des partenaires économiques et sociaux de l'**entreprise** :

– au niveau interne, les parties prenantes sont les actionnaires, les **managers**, les salariés et leurs syndicats ;

– au niveau externe, il s'agit des clients, fournisseurs, collectivités territoriales, Chambre de commerce, l'État, etc.

L'analyse en termes de parties prenantes existe depuis les années 1950 et s'est développée au cours des années 1980. Selon l'approche en termes de parties prenantes, au-delà des seuls actionnaires, il faut tenir compte de tous les acteurs qui sont concernés par le fonctionnement des **entreprises** et qui peuvent influencer sur leurs performances. Cette approche est au cœur de la réflexion sur le **gouvernement d'entreprise**. Elle contribue à la critique du **capitalisme actionnarial** qui repose sur le pouvoir exclusif des actionnaires et la création de valeur actionnariale. D'ailleurs, le terme de *stakeholders*, est un jeu de mot par rapport aux termes *stockholders* et *shareholders* qui désignent les actionnaires. À ce **capitalisme actionnarial** certains opposent un **capitalisme partenarial** qui prendrait mieux en compte les intérêts et les objectifs des différents partenaires (la stabilité de l'emploi, la valorisation du capital humain, le développement durable).

► *Entreprise* ► *Responsabilité sociale des entreprises*
► *Théorie de l'agence* ► *Variété des capitalismes*

PASSAGER CLANDESTIN (FREE RIDER)

La notion de **passager clandestin** (traduction littérale : cavalier libre) désigne le comportement d'un **agent économique** qui bénéficie de l'usage d'un bien ou d'un **service**, ou d'un avantage économique quelconque, sans participer à son financement.

Ce concept est utilisé notamment par l'école des choix publics pour analyser le comportement des individus vis-à-vis des biens collectifs. Dans ce cas, tout individu rationnel va refuser de révéler ses préférences et de payer pour un **service collectif** en considérant qu'il pourra en bénéficier malgré tout, en raison de l'existence d'**indivisibilités** (impossibilité d'exclusion par les prix).

► *Marchés et prix* ► *Défaillance du marché*
► *Libéralisme* ► *Préférences révélées* ► *Service public*

PASSIF

En comptabilité, le **passif** exprime l'origine des fonds dont dispose un **agent économique**. Par exemple, le **passif** du bilan d'une entreprise enregistre l'origine des capitaux dont dispose l'entreprise en différenciant les **capitaux propres** constitués par l'apport des actionnaires et les dettes à long, moyen ou court terme.

⇒ Dans le langage courant, le **passif** désigne les dettes d'un agent économique.

► *Entreprise* ► *Actif* ► *Bilan*

PATRIMOINE

Le patrimoine est l'ensemble des **actifs financiers** et non financiers détenus par un **agent économique** à un moment donné.

On distingue généralement le patrimoine brut, ou l'ensemble des biens et des **créances** détenues par l'agent et son patrimoine net (patrimoine brut diminué des dettes).

⇒ Ne pas confondre le patrimoine qui est un stock avec le **revenu** qui est un flux.

► **Capital et investissement** ► **Consommation et épargne** ► **Revenus** ► **Effet de patrimoine**

PAUPÉRISATION

La paupérisation est le processus par lequel les individus s'appauvrissent ou encore le processus par lequel la proportion de pauvres augmente au sein d'une population. Pour K. Marx (1818-1883) la paupérisation est une composante nécessaire de la dynamique du **capitalisme**. Il distingue :

– la paupérisation absolue qui correspond à une baisse de **revenu** réel ;

– la paupérisation relative qui résulte du creusement des inégalités et qui conduit les pauvres à être relativement plus pauvres par rapport aux riches même si leur revenu réel augmente.

► **Revenus** ► **Protection sociale** ► **Capacités** ► **Égalité** ► **Exploitation** ► **Indicateur de pauvreté humaine** ► **Pauvreté** ► **Seuil de pauvreté**

PAUVRETÉ

La notion de pauvreté fait l'objet de plusieurs définitions :

– Selon une approche monétaire, la pauvreté désigne l'état des individus ou des **ménages** dont le revenu ou les dépenses sont inférieurs à un **seuil de pauvreté**. Dans la plupart des pays du monde, ce seuil est l'équivalent monétaire d'un **panier de consommation** considéré comme le minimum nécessaire à l'existence. On parle alors de **pauvreté absolue**. Cependant, dans les pays de l'**Union européenne**, le seuil de pauvreté monétaire est relatif : il correspond à 50 % du revenu médian. Ce seuil évolue donc parallèlement à la tendance globale des **revenus**.

– Les approches en termes de pauvreté humaine ou sociale intègrent dans les besoins fondamentaux non seulement l'alimentation, le vêtement et l'habitat, mais aussi la santé, l'éducation, l'accès à l'eau, c'est-à-dire des biens et services qui sont fournis sur une base collective. L'**indicateur de pauvreté humaine (IPH)** du PNUD, a été créé dans les années quatre-vingt-dix, sur la base de la théorie des **capacités** développée par A. Sen (prix Nobel 1998).

– Les approches en termes d'exclusion ne se réfèrent pas uniquement aux diverses formes de déprivation matérielle ou de services sociaux, mais à un processus de désintégration sociale, fondé sur diverses dimensions entretenant des liens étroits les unes avec les autres. On peut noter en particulier la place accordée au **travail** non seulement comme mode d'accès à des moyens d'existence, mais aussi comme principal vecteur de lien social et d'identité sociale.

⇒ Au sein de l'Union européenne, on considère comme pauvres, « les personnes dont les ressources matérielles, culturelles et sociales sont si faibles

qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables dans l'État membre où elles vivent ».

► **Économie du développement** ► **Revenus** ► **Coûts de l'homme** ► **Développement humain** ► **Moyenne** ► **Médiane** ► **Richesse**

PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE (PECO).

Les pays d'Europe centrale et orientale désignent une partie des pays en transition vers l'**économie de marché**. On désigne ainsi les pays issus de l'ex-bloc soviétique. Certains PECO ont intégré l'**Union européenne**.

► **Intégration économique** ► **Conseil d'assistance économique mutuel (CAEM)** ► **Économie en transition** ► **Fédéralisme budgétaire** ► **Fédéralisme politique** ► **Fonds structurel** ► **Mécanisme de change européen**

PAYS ÉMERGENTS

Les pays émergents sont des **pays en développement** qui, dans le cadre d'une mutation vers une **économie ouverte**, ont amorcé une **croissance** forte du **produit intérieur brut** par tête et une dynamique d'**exportations** de produits manufacturés.

⇒ La notion de pays émergents, apparue dans les années 1980 et largement diffusée dans les années 1990, remet en cause l'idée d'une unité du tiers-monde.

⇒ Après avoir attiré les capitaux internationaux au début des années 1990 (perspectives de **croissance économique** et de **profits**), les pays émergents ont été touchés par une série de **crises financières**.

► **Commerce international** ► **Économie du développement** ► **Finances internationales** ► **Mondialisation** ► **Convergence** ► **Marchés financiers** ► **Pays moins avancés** ► **Politique d'ajustement structurel**

PAYS EN DÉVELOPPEMENT (PED)

Les pays en développement (PED) sont ceux qui n'ont pas encore accédé à un certain niveau de **développement**. Ce terme s'est substitué au terme pays sous-développés. La **Banque Mondiale** considère que les pays en développement sont ceux qui ont un **revenu par tête** en parité de pouvoir d'achat inférieur à un certain seuil fixé chaque année. Au sein des PED, elle distingue des pays à faible revenu par tête, et des pays à revenu intermédiaire.

⇒ Alors que le concept de tiers-monde mettait l'accent sur l'unité des pays pauvres, on observe depuis les années 1970, une diversification des situations au sein des PED : **pays moins avancés**, **pays émergents**, pays producteurs de pétrole, etc.

⇒ Il n'existe pas de définition des PED à l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**. Les pays annoncent eux-mêmes s'ils font partie ou non de cette catégorie, mais les autres membres peuvent contester cette décision.

► **Économie du développement** ► **Démarrage (Take off)** ► **Étapes de la croissance** ► **Périphérie** ► **Révolution industrielle**

PENSION

► **Accord de pension**

PERESTROÏKA

Perestroïka est le mot russe qui signifie « restructuration », « refonte ». Il désigne le processus de réforme de l'économie soviétique lancé par M. Gorbatchev entre 1985 et 1991. L'échec économique et politique de cette tentative de mise en place d'un socialisme de marché a conduit à la disparition de l'Union soviétique et à un processus de transition vers le capitalisme.

▷ Communisme ▷ Économie de marché
▷ Économie en transition ▷ Socialisme

PÉRIPHÉRIE

Selon la théorie néomarxiste du développement, les pays pauvres constituent la périphérie du système capitaliste mondial. Ils sont dominés et exploités par les principaux pays capitalistes qui forment le centre.

▷ Économie du développement ▷ Capitalisme
▷ Effet de domination ▷ Échange inégal
▷ Impérialisme

PERMIS D'ÉMISSION

▷ Marché de permis d'émission

PERTE SÈCHE

La perte sèche est la situation dans laquelle la somme du surplus du consommateur et du surplus du producteur est inférieure à ce qu'elle serait en situation optimale. La perte sèche peut résulter par exemple de l'existence d'un monopole, d'un droit de douane ou d'une mesure de taxation. Dans le cas du monopole la perte sèche résulte du fait que l'augmentation du surplus du producteur (rente de monopole) est inférieure à la perte de surplus du consommateur.

▷ Commerce international ▷ Politique économique
▷ Marchés et prix ▷ Triangle de Dupuit
▷ Triangle de Harberger

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME)

Les petites et moyennes entreprises sont selon l'INSEE, celles qui sont juridiquement indépendantes et dont le nombre de salariés est compris entre 10 et 500.

⇒ Les PMI sont des petites et moyennes entreprises du secteur industriel.

⇒ La Commission européenne a adopté depuis janvier 2005, une définition des micro-entreprises (moins de 10 salariés) des petites (moins de 50 salariés) et des moyennes entreprises (moins de 250 salariés).

▷ Entreprise ▷ Système productif ▷ Artisanat
▷ Autoentrepreneur ▷ Entrepreneur ▷ Entreprise artisanale ▷ Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée ▷ Groupe d'entreprises
▷ Sous-traitance

PHYSIOCRATIE

▷ École physiocratique

PIB POTENTIEL

▷ Produit intérieur brut potentiel

PLACE EXTRA-TERRITORIALE (OFFSHORE PLACE)

On appelle place extra-territoriale une zone économique dans laquelle les agents économiques, notamment les banques multinationales, bénéficient de conditions d'exercice très favorables, principalement sur le plan fiscal. Certaines opérations internationales, traitées dans d'autres pays et avec des non-résidents, y sont domiciliées (par exemple, les îles Caïman, les îles Cook, l'île Maurice, Panama, Sainte Lucie, les îles Grenadines, Samoa, les Seychelles, les Bahamas, Vanuatu, etc.).

▷ Finances internationales ▷ Mondialisation
▷ Paradis fiscal ▷ Zone franche bancaire

PLACEMENT

Un placement est une opération consistant pour un agent économique à utiliser son épargne pour acquérir des actifs financiers. L'épargne placée se distingue donc de l'épargne thésaurisée.

⇒ Ne pas confondre placement et investissement.

▷ Consommation et épargne ▷ Monnaie ▷ Action
▷ Épargne financière ▷ Investisseur ▷ Obligation
▷ Thésaurisation

PLANIFICATION CENTRALISÉE

▷ Planification économique

PLANIFICATION ÉCONOMIQUE

La planification économique est une modalité de la régulation de l'économie qui s'oppose à la régulation par le marché ou la complète. Elle suppose :

– un horizon temporel (en général les plans sont à moyen terme, 5 ans par exemple, mais des plans plus courts sont concevables de même que des plans à long terme) ;

– des objectifs (le plan n'est pas une simple projection, c'est une prévision orientée par des choix) ;
– une programmation des moyens destinés à atteindre les objectifs. Ces moyens doivent être cohérents entre eux et conduire à l'utilisation optimale des ressources disponibles.

La planification peut s'appliquer à divers niveaux :

– au niveau des entreprises (on parle alors de planification stratégique) ;

– au niveau d'une collectivité territoriale ;

– au niveau d'un domaine d'activités (plan d'équipement rural par exemple).

Au niveau macroéconomique, la planification économique concerne l'ensemble d'une économie nationale. Elle peut être centralisée ou impérative.

⇒ Les défenseurs de la planification, notamment O. Lange (1904-1965), considèrent que c'est un système beaucoup plus efficace que les mécanismes de marché pour atteindre l'optimum économique et social, ce que contestent vivement des auteurs libéraux comme F. Hayek (1899-1992) ou L. Von Mises (1881-1973).

⇒ Les dysfonctionnements de la planification dans les économies de type soviétique ont déconsidéré les systèmes centralement planifiés.

▷ État ▷ Politique économique ▷ Planification impérative ▷ Planification indicative

PLANIFICATION IMPÉRATIVE

La planification impérative est le **système économique** qui fonctionnait en URSS et dans les autres pays de l'Est. Elle consiste pour les planificateurs à fixer à chaque **unité de production** des objectifs (généralement en quantités physiques) que celles-ci doivent atteindre obligatoirement.

⇒ La planification impérative est généralement centralisée, mais des modèles de planification décentralisée ont été proposés.

► **État** ► **Politique économique** ► **Planification économique** ► **Planification indicative**

PLANIFICATION INDICATIVE

La planification indicative est un **système de planification** mis en place au sein de certaines **économies de marché** (en particulier en France mais aussi au Japon).

Ce type de planification est macroéconomique. Il fixe en général, des objectifs au niveau des **branches** ou des régions, mais il n'a pas un caractère obligatoire pour les **entreprises**. C'est une planification fondée sur la concertation entre les partenaires économiques et sociaux et sur l'action incitative des pouvoirs publics. Elle vise à pallier les insuffisances du **marché** (horizon temporel trop court, non-prise en compte de l'intérêt général, etc.), elle est souvent liée à la mise en œuvre de **politiques keynésiennes**.

Selon la formule bien connue de P. Massé (1898-1987) (*Le plan ou l'anti-hasard*, 1965) : « La planification française est la recherche d'une voie moyenne conciliant l'attachement à la liberté et à l'initiative individuelle avec une orientation commune du développement. »

⇒ La planification indicative « à la française » a beaucoup évolué depuis le premier plan élaboré par J. Monnet (1888-1979) en 1947 qui a permis d'accélérer la reconstruction de l'économie française. À partir de 1976, le champ et l'importance de la planification se sont réduits. Le Commissariat général au plan a été supprimé en 2006. Il est remplacé par le Centre d'analyse stratégique.

► **État** ► **Politiques économiques** ► **Planification économique** ► **Planification impérative**

PLEIN EMPLOI

Le plein-emploi, désigne la situation d'une zone géographique donnée (région, économie nationale ou ensemble d'économies nationales) où le **chômage** est réduit au **chômage frictionnel** et au **chômage transitoire**.

⇒ En situation de plein-emploi, le **taux de chômage** n'est donc pas nul.

⇒ Selon la définition retenue par W. Beveridge (1879-1963) le plein emploi est une situation où « le nombre des places vacantes [est] supérieur au nombre de candidats à un emploi, et [où] les places [sont] telles et localisées de telle façon que le chômage se ramène à de brefs intervalles d'attente » (*Full Employment in a Free Society*, 1944).

⇒ Le plein-emploi peut également concerner la pleine utilisation des **facteurs de production** (capital et travail).

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Politique économique** ► **Chômage d'équilibre** ► **Courbe de Beveridge** ► **Gap d'Okun** ► **Produit intérieur brut**

potentiel ► **Taux d'utilisation des capacités de production** ► **Taux de chômage naturel**

PLUS-VALUE

Dans la **théorie marxiste**, la plus-value est la différence entre la **valeur d'usage** de la **force de travail** (déterminée par le temps de travail accompli par le salarié et donc par les marchandises produites pendant ce temps de travail) et la **valeur d'échange** de la force de travail (déterminée par la **valeur travail** des marchandises nécessaires pour assurer la reproduction de la force de travail). La plus-value est donc la forme que prend le **surtravail** dans le système capitaliste. Si, par exemple, la journée de travail est de huit heures et qu'au bout de quatre heures le salarié a produit une valeur équivalente à la valeur des marchandises nécessaires à la reproduction de la force de travail, le salaire aura tendance à se fixer à un niveau correspondant à quatre heures de travail, les quatre autres heures constituant la plus-value.

Certaines traductions du *Capital* de K. Marx (1818-1883) utilisent le terme « survaleur ».

⇒ Il ne faut pas confondre la plus-value au sens de Marx et la plus-value au sens courant (plus-value immobilière par exemple si on revend un immeuble plus cher qu'on ne l'a acheté).

► **Capitalisme** ► **Exploitation** ► **Plus-value absolue** ► **Plus-value relative** ► **Taux de plus-value**

PLUS-VALUE ABSOLUE

Dans la **théorie marxiste**, la plus-value absolue est la **plus-value** qui est obtenue par l'allongement de la journée de travail au-delà du temps de travail nécessaire à la reproduction de la **force de travail**.

► **Capitalisme** ► **Exploitation** ► **Plus-value relative** ► **Taux de plus-value**

PLUS-VALUE RELATIVE

Dans la **théorie marxiste**, la plus-value relative est la **plus-value** qui est obtenue par l'augmentation de la **productivité** dans la **production** des biens de consommation ouvrière (qui permet une baisse de la valeur de la force de travail).

► **Capitalisme** ► **Exploitation** ► **Plus-value absolue** ► **Taux de plus-value**

POINTS D'OR

Le mécanisme des points d'or assure, en théorie, la stabilité des **changes** au sein du système de l'**étalon-or**. Mais il ne fonctionne que si toutes les caractéristiques de ce régime de change sont respectées.

Lorsqu'une **monnaie** se déprécie par rapport à une autre, il devient avantageux pour les résidents du pays dont la monnaie se déprécie d'effectuer leurs règlements à l'étranger en or plutôt qu'en **devises**. On atteint ainsi le « point de sortie d'or ».

Réciproquement, lorsqu'une monnaie s'apprécie, les non-résidents qui ont des règlements à effectuer dans le pays où la monnaie s'apprécie ont intérêt à effectuer leurs règlements en or. On atteint ainsi le point d'entrée d'or.

Au sein du système de l'**étalon-or**, le **cours du change** des monnaies varie donc, en théorie, à l'intérieur de **marges de fluctuations** définies par le coût du transport et d'assurance de l'or entre les places financières. C'est ainsi qu'en ce qui concerne le franc

français et la livre sterling au XIX^e siècle, les points d'entrée et de sortie de l'or étaient situés à plus ou moins 0,2 % de la parité.

Dans la pratique, le système de l'étalon-or n'a pas fonctionné de façon aussi rigoureuse. La livre sterling a joué le rôle de **monnaie internationale**, ce qui limitait le recours à l'or comme instrument de règlement.

► **Finances internationales** ► **Appréciation**
► **Change fixe** ► **Dépréciation** ► **Devisé-clé** ► **Pair du change**

POINT DE BASE

En matière de **taux d'intérêt**, un point de base correspond à un centième de point de pourcentage soit 0,01 % ou 0,0001. Par exemple un **taux d'intérêt** qui passe de 4 % à 4,5 % augmente de 50 points de base.

► **Monnaie**

POINT MORT

Le point mort ou seuil de **rentabilité** est une estimation du montant du **chiffre d'affaires** pour lequel le résultat de l'entreprise est nul. C'est le montant du **chiffre d'affaires** (ou le volume de **production**) à partir duquel l'entreprise devient rentable.

Au-dessous du point mort, du fait des **coûts fixes**, le **coût total** est supérieur au **chiffre d'affaires** et le résultat de l'entreprise est négatif.

Lorsque le volume de production atteint le point mort, le résultat est nul puisque le **chiffre d'affaires** couvre les **coûts**.

Au-dessus du point mort, l'activité est rentable.

► **Entreprise** ► **Analyse financière** ► **Économies d'échelle** ► **Profit**

PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ

Un pôle de compétitivité désigne un secteur économique, une zone géographique, une **filière**, une **branche** ou une **entreprise** qui fait preuve d'une forte **compétitivité** par rapport à la **concurrence internationale**.

Les pôles de compétitivité exercent un **effet d'entraînement** sur l'ensemble de l'économie.

En France, les pôles de compétitivité s'inscrivent depuis 2004, dans le cadre d'une **politique industrielle** visant à améliorer l'attractivité des territoires.

► **Système productif** ► **Économie du développement**
► **Mondialisation** ► **Politique économique** ► **Pôle de croissance** ► **Pôle de développement** ► **Système national d'innovation**

PÔLE DE CROISSANCE

Pour F. Perroux (1903-1987), un pôle de croissance est une combinaison de centres d'accumulation et d'agglomération de moyens humains et matériels qui exerce sur son environnement des effets d'entraînement favorables à la **croissance économique**.

► **Économie du développement** ► **Croissance déséquilibrée** ► **Effets d'agglomération**

PÔLE DE DÉVELOPPEMENT

Pour F. Perroux (1903-1987), un pôle de développement est constitué par le regroupement d'activités

caractérisées par une forte **accumulation de capital** et des **innovations technologiques**. Les pôles de développement exercent des effets d'entraînement favorables au **développement économique** d'une région, d'une **branche industrielle**, d'une nation. Ils conduisent à des **déséquilibres dynamiques**, et s'inscrivent dans une perspective de **croissance déséquilibrée**.

⇒ Selon Perroux, il ne peut y avoir de **croissance** et de **développement** sans **concentration**. Il faut aménager consciemment le milieu de propagation pour transformer « la croissance d'une industrie en croissance d'une nation et faire d'un développement anarchique un développement ordonné » (*L'économie du XX^e siècle*, 1961).

⇒ Certains disciples de Perroux précisent que ces pôles de développement ne peuvent être que des **industries industrialisantes** (G. Destanne de Bernis).

⇒ La théorie des pôles de développement cherche à se démarquer des **théories libérales** de la croissance et du **développement** sans adopter pour autant la **théorie marxiste**.

► **Économie du développement** ► **Effet d'agglomération** ► **Effet de domination** ► **Effet de propagation** ► **Politique de développement**

POLICY MIX

► **Politique mixte**

POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE (PAC)

La politique agricole commune est l'une des composantes de la **politique économique** de l'Union européenne. La PAC a trois objectifs principaux :

– assurer l'indépendance alimentaire à des **prix raisonnables** pour les consommateurs ;

– améliorer la **productivité agricole** et favoriser les transferts de main-d'œuvre vers les autres **secteurs d'activité** ;

– assurer un **niveau de vie équitable** de la population agricole.

La PAC repose sur le principe d'un **prix unique** européen et sur la **préférence communautaire** grâce à une déconnexion des **prix communautaires** par rapport aux **prix mondiaux** à travers des prélèvements sur les **importations agricoles** extra-communautaires et des restitutions à l'**exportation** (différence entre le **prix mondial** et le **prix européen**) attribuées par le **Fonds européen de garantie agricole** et le **Fonds européen d'orientation agricole**.

Depuis sa mise en place dans les années 1960, la réalisation des objectifs de la PAC n'a pas été contradictoire avec le dynamisme des échanges internationaux de produits agro-alimentaires (l'Union européenne est le premier importateur mondial de produits agroalimentaires).

Cependant, la légitimité de la PAC a été mise en doute, en raison :

– des difficultés de la **solidarité financière** entre les pays membres, puisque la **production agricole** a augmenté plus vite que la **capacité d'absorption** du **marché interne** conduisant dès le milieu des années 1970 à des excédents coûteux pour le budget communautaire ; et à la montée des réticences des pays contributeurs nets comme la Grande-Bretagne ;

– des distorsions de concurrence pour les pays non-membres. Sous la pression de certains pays exportateurs agricoles (Australie, Nouvelle-Zélande, États-Unis, Canada.), la PAC a été dénoncée comme protectionniste dans le cadre des négociations engagées dans le cadre de l'Uruguay Round, puis de l'Organisation mondiale du commerce ;

– des conséquences écologiques de l'intensification des systèmes de production. Par exemple, l'utilisation croissante d'engrais a rendu nécessaire d'engager des dépenses pour lutter contre la pollution par les nitrates ;

– les contraintes financières des nouveaux pays de l'UE à forte démographie agricole et dont l'agriculture n'est encore que faiblement productive. Les aides sont échelonnées, mais partir de 2013, ces pays devraient bénéficier, du niveau d'aides directes allouées aux agriculteurs des autres États membres.

Depuis 1984, la PAC a connu plusieurs réformes :

– un plafond financier a été instauré pour le soutien agricole en 1988 ;

– une diminution des prix d'intervention en 1992 notamment sur les céréales et la viande bovine. En conséquence, les prix agricoles européens ont baissé pour se rapprocher progressivement des cours mondiaux. La part des dépenses agricoles dans le budget communautaire a diminué (75 % au début de la décennie 1990, près de la moitié, à la fin des années 1990) ;

– un décloupage des aides directes aux agriculteurs avec le volume produit et une prise en compte du respect des normes environnementales.

Les grandes lignes budgétaires de la PAC sont maintenues jusqu'en 2013 selon l'accord de 2002 précédant l'élargissement de l'UE de 2004. L'avenir de la PAC pour la période 2014-2020 oppose les États membres favorables à un maintien du soutien au revenu agricole (ils considèrent l'agriculture comme un secteur stratégique pour le fonctionnement des autres secteurs économiques et le développement des zones rurales) à d'autres États membres qui souhaitent une réforme radicale de la politique agricole (le Danemark, Malte, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède) envisagent un soutien agricole limité à la production de biens collectifs environnementaux et une réorientation des fonds vers le soutien à la croissance économique.

► Commerce international ► Intégration économique ► Politique économique ► Productivité ► Système productif ► Développement durable ► Politique structurelle

POLITIQUE ANTI-TRUST

Les politiques antitrust sont des réglementations qui visent à contrôler ou à empêcher la constitution d'ententes ou des mouvements de concentration qui risqueraient d'aboutir à la disparition de la concurrence dans une branche. La politique anti-trust est l'une des composantes de la politique de la concurrence.

Dès la fin du XIX^e siècle, une telle législation apparaît aux États-Unis avec la loi Sherman de 1890 puis la loi Clayton de 1914. En Europe, il faut attendre la signature du traité de Rome pour que se mette en place une politique anti-trust qui est une des composantes de l'intégration économique par le marché.

► Politique économique ► Concentration ► Concurrence imparfaite ► Marché commun ► Monopole ► Oligopole ► Union européenne

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

La politique budgétaire est une des composantes de la politique économique qui vise à agir sur la situation macroéconomique par l'intermédiaire du budget de l'État.

L'action par le budget peut être réalisée par l'intermédiaire :

- des recettes fiscales ;
- des dépenses budgétaires,
- du solde budgétaire.

La politique budgétaire a généralement des objectifs conjoncturels, mais elle peut aussi viser des objectifs structurels (par exemple le financement d'infrastructures de transport ou la Recherche-développement entraînent à la fois des effets conjoncturels et structurels).

⇒ Un vif débat a opposé (au cours des années 1960 notamment) les monétaristes et les keynésiens sur les mérites comparés de la politique monétaire et de la politique budgétaire comme instrument de régulation de l'économie.

⇒ Les économistes libéraux considèrent que les politiques budgétaires sont inutiles et nuisibles (effet d'éviction).

⇒ La contrainte extérieure limite les marges de manœuvre de la politique budgétaire. L'approche keynésienne est favorable à une coopération des pays afin de relancer la croissance économique.

⇒ Les pays de la zone euro, ont signé un pacte de stabilité et de croissance par lequel ils s'engagent à limiter leurs déficits publics (dans lesquels est inclus le déficit budgétaire) à 3 % de leur PIB.

► État ► Croissance endogène ► Déficit budgétaire ► Fédéralisme budgétaire ► Monétarisme ► Multiplicateur des dépenses publiques ► Multiplicateur fiscal ► Politique keynésienne ► Politique mixte ► Théorème de Haavelmo ► Théorème d'équivalence de Ricardo-Barro

POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale désigne l'action des pouvoirs publics sur les échanges extérieurs du pays. La politique commerciale peut mettre en place des dispositifs visant à protéger le marché intérieur de la concurrence extérieure (protectionnisme) ou bien au contraire à réduire la protection du marché intérieur. Elle peut également consister à mettre en place une politique industrielle en faveur d'un secteur d'activités.

► Commerce international ► Libre-échange ► Organisation mondiale du commerce ► Politique commerciale stratégique

POLITIQUE COMMERCIALE STRATÉGIQUE

Une politique commerciale stratégique désigne un ensemble de mesures de politique économique prises par un État en faveur d'une branche ou d'un ensemble de branches pour améliorer sa compétitivité face à la concurrence internationale.

J. Brander et B. Spencer (1982) ont exposé un modèle qui montre que, en concurrence imparfaite, les défaillances du marché permettent de justifier l'intervention de l'État. La politique commerciale stratégique peut s'avérer avantageuse pour un pays même si elle va à l'encontre des principes du libre-échange. Elle constitue un argument décisif en

faveur d'un **protectionnisme éducatif** ou d'un **mercantilisme moderne**.

Une politique commerciale stratégique n'est pas exempte de critiques. P. Krugman fait remarquer que le succès d'une telle politique repose sur :

- une appréciation exacte de la situation des **entreprises** et du **marché**. Il est donc supposé que les pouvoirs publics disposent d'une information de bonne qualité qui leur permet de déterminer le montant des aides optimales à accorder ;

- l'absence de représailles de la part des pays concurrents. Or, les risques de guerre commerciale sont réels dans la mesure où une politique commerciale stratégique est en fait une politique d'enrichissement d'un pays aux dépens des autres.

En conséquence, P. Krugman refuse toute mesure protectionniste et reste favorable au **libre-échange**, comme mesure d'**optimum de second rang**.

► *Commerce international* ► *Économie politique internationale* ► *Protectionnisme* ► *Théorème Stolper-Samuelson* ► *Théorie des jeux*

POLITIQUE CONJONCTURELLE

La politique conjoncturelle est une action de l'État visant à agir à court terme sur la situation économique en fonction des déséquilibres existants. Par exemple une politique de blocage des **prix** et des **revenus** pour une durée limitée est une politique conjoncturelle qui vise à réduire l'inflation.

L'action sur la conjoncture se fait par l'intermédiaire de la **politique budgétaire**, de la **politique monétaire**, de la **politique du change** et de la **politique des revenus**.

⇒ Politique conjoncturelle et politique structurelle sont souvent étroitement imbriquées : par exemple, la lutte contre l'inflation a des aspects conjoncturels mais aussi structurels.

► *Politique économique* ► *Carré magique*
► *Politique contra-cyclique* ► *Politique mixte*

POLITIQUE CONTRA-CYCLIQUE

La politique contra-cyclique est une **politique conjoncturelle** qui vise à compenser, par des mesures de **politique économique**, les variations cycliques de l'activité économique.

Les pouvoirs publics peuvent mettre en œuvre une **politique de relance** en période de **récession** et une **politique de stabilisation** en période de **surchauffe**.

La politique contra-cyclique permet de maintenir l'économie au voisinage d'un sentier de **croissance économique** équilibrée.

⇒ Pour certains économistes, l'existence de **stabilisateurs automatiques** relativise l'importance de la politique contra-cyclique.

► *État* ► *Politique économique* ► *Croissance potentielle* ► *Cycle économique* ► *Politique keynésienne*

POLITIQUE D'AJUSTEMENT STRUCTUREL (PAS)

Les politiques d'ajustement structurel (PAS) consistent à mettre en place un ensemble de mesures à caractère économique et social menant progressivement au respect des équilibres macroéconomiques :

réduction des déficits, décélération de la hausse des **prix**, libéralisation des échanges, **privatisations**...

L'idée de base des PAS est que les **pays en développement** doivent s'attaquer aux racines des **déséquilibres structurels** en appliquant les mesures suivantes :

- suppression des **subventions** aux produits de consommation ;

- réduction des **budgets sociaux** (éducation, santé, etc.) ;

- gel des **salaires** et réduction des **emplois** dans la fonction publique ;

- **dévaluation** de la **monnaie nationale** pour exporter plus ;

- augmentation des **taux d'intérêt** pour attirer les capitaux étrangers.

Dans une perspective libérale, l'économie doit devenir plus flexible et plus compétitive de manière à pouvoir entretenir une **croissance** à long terme. Le passage à une **économie de marché** ouverte est devenu le nouveau cadre de référence : une intégration plus forte au **commerce international** et la réduction du **secteur public** en sont les conditions nécessaires.

Les PAS sont imposées par le **Fonds monétaire international** à l'occasion de l'octroi de certaines **lignes de crédit** à des pays en difficulté de **balance des paiements**. Ces lignes de crédit sont dites : « facilités d'ajustement structurel » (FAS) ou « facilités d'ajustement structurel renforcé » (FASR).

Dans les années 1980, les PAS ont été critiquées en raison du ralentissement de la croissance et de l'accroissement des inégalités qu'elles ont entraînées.

► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ► *Politique économique*
► *Consensus de Washington* ► *Dette du tiers-monde* ► *Soutenabilité de la dette* ► *Soutenabilité du développement*

POLITIQUE D'AUSTÉRITÉ

La politique d'austérité est une **politique économique** qui peut relever :

- d'une **politique keynésienne**. Il s'agit de freiner la croissance de la **demande globale** pour lutter contre l'inflation et le déficit extérieur ;

- d'une **politique de l'offre**. Il s'agit de modifier le partage de la **valeur ajoutée** entre les **revenus du travail** et les **revenus du capital** dans un sens favorable à ces derniers, afin de favoriser une reprise de l'investissement.

⇒ Le terme politique de rigueur, parfois utilisé, est une euphémisation du terme politique d'austérité.

► *État* ► *Politique budgétaire* ► *Politique contra-cyclique* ► *Politique de stabilisation* ► *Politique monétaire* ► *Politique des revenus*

POLITIQUE DE CRÉNEAUX

Une politique de créneaux est une composante de la **politique industrielle** visant à améliorer la **compétitivité** de quelques segments du **système productif**.

On considère généralement qu'une politique de créneaux obéit à une logique plutôt libérale (le choix des créneaux porteurs sur les marchés internationaux repose sur la théorie des **avantages comparatifs**) alors qu'une politique de filières relève d'une logique interventionniste.

Pour un pays en voie de développement, une stratégie de créneaux consiste à privilégier un développement extraverti par le choix de quelques produits qui seront exportés et permettront d'obtenir les devises nécessaires à la poursuite du développement.

► *Économie du développement* ► *Politique économique* ► *Créneau* ► *Filière*

POLITIQUE DE DÉSINFLATION COMPÉTITIVE

Une politique de désinflation compétitive est une politique économique visant à rétablir la compétitivité de l'économie par un ralentissement de l'inflation. L'amélioration de la compétitivité-prix des produits nationaux devrait conduire à une hausse des exportations et donc de la production nationale et de l'emploi.

► *État* ► *Politique de stabilisation*

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT

Une politique de développement est une politique économique qui vise à impulser une dynamique de propagation des gains de productivité à travers la mise en cohérence d'un territoire, des effets de synergie entre les segments du système productif, l'élévation du capital humain, l'attractivité du territoire, etc., en vue de favoriser l'amélioration du niveau de vie de la population, la réduction de la pauvreté, et l'accroissement de l'égalité dans une perspective de développement durable.

Le terme de politique de développement est surtout utilisé à propos des pays en voie de développement. En ce sens, les politiques de développement peuvent privilégier une stratégie autocentrée ou extravertie ; elles peuvent miser, prioritairement, sur un développement industriel ou agricole. Elles peuvent associer plus ou moins largement les capacités des acteurs publics et privés.

⇒ On parle aussi de politique de développement à propos des filières, des branches, des régions, voire des entreprises.

► *Économie du développement* ► *Développement autocentré* ► *Développement extraverti* ► *Économie d'échelle* ► *Industrialisation par substitution d'importation* ► *Industrialisation par promotion des exportations* ► *Politique de filière* ► *Politique industrielle* ► *Remontée de filière*

POLITIQUE DE FILIÈRE

Une politique de filière est une composante de la politique industrielle qui met l'accent sur les interdépendances au sein du système productif. Elle vise à renforcer la cohérence de celui-ci. Dans cette optique, la compétitivité d'une économie dépend des effets de synergie au sein des filières et entre filières. Par exemple, les performances de l'industrie du vêtement dépendent de la qualité des biens d'équipement destinés à l'industrie textile.

⇒ Cette conception s'oppose à celle qui sous-tend la politique de créneaux. Pour cette dernière, la compétitivité résulte des performances des entreprises.

⇒ Le succès des nouveaux pays industriels dans les années 1980 s'explique en partie par la mise en œuvre d'une politique de filières.

► *Économie du développement* ► *Politique économique* ► *Créneau* ► *Filière* ► *Remontée de filière*

POLITIQUE DE L'EMPLOI

La politique de l'emploi désigne l'ensemble des interventions des pouvoirs publics qui visent à lutter contre le chômage, à améliorer le fonctionnement du marché du travail, à accroître le niveau de l'emploi et à agir sur les structures de l'emploi. Elle comprend notamment :

- des mesures cherchant à influencer les comportements d'activité (préretraites, taux d'emploi des femmes et des jeunes, des seniors, par exemple) ;
- l'indemnisation du chômage ;
- les dispositifs spécifiques en faveur de certaines catégories d'actifs dans le but d'améliorer leur employabilité (jeunes, chômeurs de longue durée, etc.) ;
- la formation professionnelle ;
- la recherche d'une flexibilité accrue de l'emploi et des taux de salaires ;
- des dispositifs de baisse du coût salarial (par exemple, la réduction des charges sociales).

⇒ La politique de l'emploi peut s'inscrire dans une politique macroéconomique comme, par exemple, une politique de relance de la demande ou une politique libérale encourageant la flexibilité du travail et la déréglementation.

⇒ On distingue parfois les politiques actives de l'emploi qui mettent l'accent sur la formation et l'employabilité des chômeurs, des politiques passives qui se limitent à l'indemnisation et au traitement social du chômage.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Politique économique* ► *Carré magique* ► *Chômage de longue durée* ► *Emploi* ► *Flexi-sécurité* ► *Trappe à pauvreté*

POLITIQUE DE L'OFFRE

La politique de l'offre est une politique économique qui cherche à stimuler l'offre des entreprises par une réduction des prélèvements obligatoires ou par une déréglementation. Elle obéit à la logique de la loi des débouchés de J.-B. Say (1763-1832) : c'est l'offre qui importe puisqu'elle crée sa propre demande.

⇒ On oppose les politiques de l'offre aux politiques keynésiennes qui ont pour but de stimuler la demande.

► *État* ► *Système productif* ► *Courbe de Laffer* ► *Privatisation*

POLITIQUE DE LA CONCURRENCE

La politique de la concurrence vise à maintenir un niveau suffisant de concurrence au sein d'une économie. Elle porte sur l'essentiel sur :

- le contrôle des ententes entre entreprises (cartels, etc.) ;
- la lutte contre les abus de position dominante ;
- le contrôle des concentrations (loi antitrust, par exemple) ;
- les actions en faveur de la qualité de l'information des consommateurs (par exemple, la lutte contre la publicité mensongère).

Deux conceptions différentes peuvent servir de fondements à la politique de la concurrence :

Selon la **théorie néo-classique**, il faut agir sur la structure des **marchés** afin d'éviter que les firmes n'exercent un **pouvoir de marché** excessif au détriment des consommateurs.

Selon l'école **autrichienne**, ce qui importe, ce n'est pas l'**atomaticité** du marché, mais l'intensité de la compétition entre les firmes. La concentration, voire le **monopole**, se justifient s'ils manifestent la supériorité d'une entreprise ou d'un **groupe d'entreprises** capables d'innover et de fournir aux consommateurs des produits de qualité aux meilleurs **prix**.

⇒ Dans un contexte de **mondialisation** et de désengagement de l'État, la politique de la concurrence prend une importance croissante au sein de la **politique économique**. Le rôle des pouvoirs publics tend de plus en plus à se cantonner à la surveillance des **marchés**.

⇒ Si la politique de la concurrence est ancienne aux États-Unis (*Sherman Act* de 1890), elle se développe en Europe à partir des années 1950. Au sein de l'Union européenne, la politique de la concurrence joue un rôle essentiel dans l'**intégration économique**.

► **Marchés et prix** ► **Cartel** ► **Concurrence praticable** ► **Concurrence pure et parfaite** ► **Marchés contestables** ► **Oligopole** ► **Politique antitrust** ► **Politique commerciale stratégique** ► **Prix prédateurs** ► **Théorie des marchés contestables**

POLITIQUE DE RELANCE

La politique de relance est une **politique conjoncturelle** de stimulation de la **demande globale** destinée le plus souvent à lutter contre le **chômage**. C'est une politique d'inspiration **keynésienne**. Les politiques de relance Chirac/Fourcade en 1975 et Mauroy (1981-1982) ainsi que la politique de réduction d'**impôts** (*tax cut*) de Kennedy (États-Unis 1960) sont des exemples de politiques de relance.

⇒ Une politique **keynésienne** n'est pas nécessairement une politique de relance.

⇒ La **contrainte extérieure** limite les effets des politiques de relance, ce qui conduit les **keynésiens** à préconiser des relances concertées. L'**intégration économique** européenne fait que les relances sont plus efficaces au niveau européen qu'au niveau national.

► **État** ► **Politique économique** ► **Pacte de stabilité et de croissance** ► **Politique d'austérité** ► **Politique contra cyclique** ► **Politique de l'offre** ► **Politique mixte**

POLITIQUE DES REVENUS

La politique des revenus est constituée de l'ensemble des actions de l'État qui visent à agir sur la répartition des **revenus**. Ces actions peuvent porter sur la répartition des **revenus primaires** (blocage des revenus, participation de l'État à des accords contractuels...) ou sur la **redistribution** des revenus (création ou suppression de **prestations sociales**, détermination du montant des prestations...).

La politique des revenus est souvent mise en œuvre dans le cadre de politiques de lutte contre l'**inflation**. L'objectif est alors de rendre la croissance des revenus réels compatible avec les **gains de**

productivité et d'agir sur le partage de la valeur ajoutée.

► **Politique économique** ► **Revenus** ► **Politique contra-cyclique** ► **Politique d'austérité** ► **Politique de stabilisation** ► **Politique sociale**

POLITIQUE DE STABILISATION

La politique de stabilisation est une **politique conjoncturelle** visant à lutter contre les tensions inflationnistes en modérant la croissance de la **demande globale**. Par exemple, la politique mise en œuvre en 1963 par V. Giscard d'Estaing (alors ministre des Finances) est connue sous le nom de « plan de stabilisation ». Elle comportait, entre autres, des mesures de blocage des **prix**, de réduction du **déficit budgétaire** et un renforcement de l'**encadrement du crédit**.

⇒ Une politique de stabilisation peut être d'inspiration **keynésienne** (cas du plan Giscard en 1963) ou d'inspiration libérale (cas du plan de lutte contre l'inflation de R. Barre en 1976).

► **État** ► **Politique économique** ► **Désinflation** ► **Inflation** ► **Politique d'austérité** ► **Politique de relance** ► **Stop and go** ► **Politique keynésienne** ► **Taux d'inflation**

POLITIQUE DISCRÉTIONNAIRE

Une politique économique discrétionnaire est une politique dans laquelle les responsables qui la conçoivent et la mettent en œuvre décident souverainement des objectifs à atteindre et des mesures à prendre comme du rythme de leur mise en œuvre. Ce type de politique est préconisé par les économistes qui considèrent que la vie économique est fondamentalement instable et qu'il est nécessaire que la puissance publique assure une **régulation** consciente pour maintenir l'économie sur un sentier de croissance de **plein emploi**. Ces politiques discrétionnaires ont été caractéristiques de la période des Trente Glorieuses.

Depuis longtemps, M. Friedman (1912-2006), proposait en matière de **politique monétaire** la mise en application d'une règle invariable (la croissance à taux constant de la **masse monétaire**). À partir du milieu des années 1970, le débat a été généralisé par F. Kydland et E. Prescott (prix Nobel 2004) qui posent l'alternative « règle ou discrétion » en soulignant notamment que les politiques discrétionnaires conduisent à une incohérence intertemporelle des politiques économiques. En Europe, la nécessité d'une politique fondée sur des choix débattus démocratiquement plutôt que sur l'application de règles invariables a été défendue par J.-P. Fitoussi dans son livre « La règle ou le choix » (2002).

► **État** ► **Politique économique** ► **Déséquilibre économique** ► **Politique monétaire non conventionnelle**

POLITIQUE DU CHANGE

La politique du change est une composante de la **politique économique** qui vise à déterminer ou à influencer le **taux de change** de la monnaie nationale dans le but d'atteindre des objectifs déterminés du **carré magique**. Par exemple, une dévaluation ou une politique de dépréciation du **taux de change**, visent généralement à restaurer la **compétitivité prix**

des **exportations** du pays considéré. La politique du change peut aussi viser à l'**appréciation** de la monnaie ; par exemple la politique du franc fort conduite dans les années 1980 contribuait à la **politique de désinflation compétitive**.

► **Finances internationales** ► **Caisse d'émission**
► **Changes fixes** ► **Changes flottants** ► **Parité glissante** ► **Régime de change**

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La politique économique désigne l'ensemble des interventions des pouvoirs publics en vue d'orienter l'activité économique d'un pays dans un sens jugé souhaitable. La réduction ou l'accroissement du **déficit budgétaire** pour soutenir l'**emploi**, l'adoption de mesures fiscales particulières pour soutenir les **exportations**, la fixation de normes en matière de hausse

de **prix** ou des **revenus** pour limiter l'**inflation**, sont des exemples de politique économique.

Longtemps réduite à une politique de maintien de la **concurrence**, la politique économique s'est profondément transformée avec la révolution keynésienne qui démontre la nécessité d'une **régulation** de la demande. Depuis la fin des années 1970, les politiques économiques d'inspiration keynésienne font l'objet d'une remise en cause par les analyses néoclassiques, en particulier par l'école **monétariste**.

► **État** ► **Politique économique** ► **Pacte de stabilité et de croissance** ► **Politique budgétaire** ► **Politique contra-cyclique** ► **Politique d'austérité** ► **Politique de l'emploi** ► **Politique de l'offre** ► **Politique de stabilisation** ► **Politique du change** ► **Politique fiscale** ► **Politique industrielle** ► **Politique mixte** ► **Politique monétaire** ► **Politique sociale** ► **Politique structurelle**



POLITIQUE ÉCONOMIQUE

■ DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La politique économique se définit comme un ensemble de décisions cohérentes, prises par les pouvoirs publics, et visant, à l'aide de divers instruments, à atteindre des objectifs afin d'orienter l'économie dans un sens souhaitable. La poursuite de ces objectifs peut être recherchée à plus ou moins long terme, d'où la distinction entre **politique conjoncturelle** et structurelle.

Soutenir l'**emploi** par une **politique budgétaire** appropriée, limiter l'**inflation** en fixant des normes en matière de quantité de monnaie, de hausse de **prix** ou de **revenus**, soutenir les **exportations** par des mesures fiscales particulières, modifier le cadre juridique du **marché du travail**, sont des exemples de politique économique.

Les politiques économiques peuvent être mises en œuvre par les **administrations publiques** centrales mais aussi les collectivités territoriales. En France, la **décentralisation** a accru le pouvoir d'intervention économique des communes, des départements et des régions. Dans la **zone euro**, la **politique** monétaire relève de la banque Centrale Européenne et non des états membres.

La politique économique est en relation avec les trois fonctions de l'**État** définies par R. Musgrave. (1910-2007). Elle peut chercher à infléchir l'allocation des ressources productives réalisée par le marché (**fonction d'allocation**), à réguler l'activité économique à court terme (fonction de régulation) ou à modifier la répartition des **revenus primaires**, jugée trop inégalitaire (**fonction de répartition**).

La distinction habituelle entre politique conjoncturelle (qui concerne les variables économiques à court terme) et **politique structurelle** (qui vise à modifier les structures de l'économie), est simplificatrice et ne rend pas totalement compte de la complexité des interactions entre les mesures de politiques économiques. Par exemple, des mesures de soutien en faveur d'un **secteur d'activité** modifient les structures industrielles, favorisent l'attractivité d'un territoire, atténuent le **chômage**, etc. Autre exemple, la construction d'une université peut s'inscrire dans le cadre de la **politique relance** (politique conjoncturelle) mais elle a aussi des conséquences sur le niveau de formation de la main-d'œuvre et constitue un facteur d'attractivité qui s'insère dans une politique d'aménagement du territoire (politique structurelle).

Selon J.C. Prager et F. Villeroy de Galhau, « la politique économique poursuit plusieurs objectifs majeurs, qui contribuent au bien-être collectif et des personnes : le niveau de vie, la justice, la sécurité. » Les actions de l'État cherchent donc à obtenir un rythme suffisant de **croissance économique**, ce qui suppose la recherche de l'efficacité et la stabilité économiques sans négliger la **justice sociale** qui donne sa finalité à l'action politique. L'un des problèmes essentiels de la politique économique est le dilemme entre efficacité et **équité**.

Les objectifs de la politique économique ont été affectés :

- par la **mondialisation**, qui a provoqué une perte d'efficacité relative de la politique économique dans le cadre national. Les **marchés** mondiaux et leur évolution constituent une contrainte essentielle de la **régulation** de l'activité économique désormais fortement dépendante des fluctuations de ces marchés. Les stratégies des **firmes multinationales**, l'intensité concurrentielle croissante des marchés, supposent d'autres formes d'interventions publiques. La régulation des **cycles économiques**, aujourd'hui mondiaux, nécessite des stratégies coopératives entre les États. Les territoires nationaux sont de plus en plus en compétition pour attirer les **entreprises** et les **investissements directs à l'étranger** ;

- par les nouvelles technologies et l'essor de la **nouvelle économie** qui modifient les conditions de la **croissance économique**. La théorie de la **concurrence imparfaite** et de la **croissance**

endogène, mais aussi l'économie de la connaissance et l'économie géographique, justifient de nouvelles formes d'intervention en matière de politique économique.

En résumé, la politique économique est aujourd'hui confrontée aux « trois i » (selon J.C. Prager et F. Villeroy de Galhau) : les interdépendances, les **innovations** et les **inégalités**.

■ LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE CONJONCTURELLE

● Les objectifs et les règles de la politique conjoncturelle

La politique économique conjoncturelle vise à réguler l'activité économique à court terme.

Les objectifs

Les objectifs sont souvent présentés à partir du **carré magique** : la recherche d'une croissance économique soutenue permettant de se rapprocher du **plein-emploi** et compatible avec une inflation faible et un équilibre des comptes extérieurs. Le **schéma IS-LM** a souvent servi de cadre à la réflexion sur la compatibilité de ces objectifs.

La règle de Tinbergen et la règle de Mundell

Les instruments de la politique conjoncturelle doivent être cohérents entre eux et cohérents avec les objectifs de la politique économique.

Deux règles doivent être rappelées à ce propos :

- La règle de J. Tinbergen, (1903-1994, prix Nobel 1969) affirme qu'il faut choisir autant d'instruments qu'il y a d'objectifs (*On the theory of economic policy*, 1952). Les objectifs doivent être quantifiés, par exemple : un taux d'inflation de 3 %, un taux de chômage de 2,5 %, etc.

- La règle de Mundell (né en 1932, prix Nobel 1999) : chaque instrument doit être utilisé pour atteindre l'objectif à l'égard duquel il est relativement le plus efficace. Par exemple, certains auteurs considèrent qu'il faut utiliser l'instrument monétaire pour agir sur les prix et l'instrument budgétaire pour agir sur l'emploi.

● Les formes de la politique conjoncturelle

La politique économique conjoncturelle utilise traditionnellement la **politique budgétaire**, la **politique monétaire**, la **politique mixte** et la politique du change.

La politique budgétaire

La politique budgétaire utilise le **budget de l'État**. Elle peut agir :

- par des mesures relatives aux **recettes fiscales** (modification des **taux d'imposition**, création ou suppression d'**impôts**, dégrèvements fiscaux, etc.) ;
- par des mesures relatives aux **dépenses publiques** (augmentation ou diminution, modification de la structure des dépenses par fonction ou par ministère) ;
- par la détermination du **solde budgétaire**.

La politique monétaire

La **politique monétaire** peut agir sur la quantité de **monnaie** et/ou sur le **taux d'intérêt**. En rendant l'accès au **crédit** plus ou moins facile et plus ou moins coûteux, la politique monétaire agit sur l'offre et sur la demande de biens et de **services**. Les autorités monétaires peuvent agir sur le comportement de création de monnaie des **banques** en agissant sur les conditions du **refinancement** bancaire par la politique des **réserves obligatoires** et/ou par des interventions sur le **marché monétaire**. L'encadrement du crédit a été abandonné dans les pays industrialisés au cours des années 1980. La **déréglementation** financière, la **désintermédiation**, l'internationalisation des marchés de capitaux a rendu plus difficile la conduite des politiques monétaires nationales. Dans le cadre de l'**Union économique et monétaire**, les pays de la **zone euro** ont désormais une politique monétaire unique. Face aux **crises financières**, les **autorités monétaires** sont parfois conduites à mettre en œuvre une **politique monétaire non conventionnelle**.

La politique mixte

La politique mixte combine les deux instruments que sont la politique monétaire et la politique budgétaire.

1) La politique mixte en économie fermée

On peut en résumer les principes grâce au **schéma IS-LM** dans lequel la politique budgétaire (effet sur la courbe IS) et la politique monétaire (effet sur la courbe LM) permettent un réglage précis de la politique économique en fonction de la **conjoncture**.

Par exemple, une politique budgétaire expansionniste, par le jeu du **multiplicateur des dépenses publiques** ou du **multiplicateur fiscal** provoque une hausse de la **production nationale** (déplacement de la courbe IS vers la droite). Mais la **demande de monnaie** s'accroît, ce qui induit sur le **marché monétaire** une hausse du **taux d'intérêt** de nature à freiner l'**investissement**. L'effet de la relance budgétaire est donc atténué, ce qui conduit à mettre en place une politique monétaire expansionniste (augmentation de l'**offre de monnaie**) afin de faire baisser le taux d'intérêt.

⇒ Selon la conjoncture, les politiques budgétaire et monétaire sont activées dans des directions opposées. L'efficacité de la politique mixte suppose donc que la **conjoncture** soit caractérisée ou bien par du chômage, ou bien par de l'inflation, mais pas les deux.

2) La politique mixte en économie ouverte

Le modèle Mundell-Fleming a étendu le schéma IS-LM à une situation d'économie ouverte. Ce modèle prend en compte le **régime de change** (**changes fixes** ou **changes flexibles**) ainsi que le degré de mobilité internationale des capitaux.

• En changes fixes

La politique monétaire perd son efficacité et la politique budgétaire est la plus appropriée, surtout dans un contexte de forte mobilité des capitaux.

– Une relance monétaire (baisse du taux d'intérêt pour accroître l'**offre de monnaie**) provoque une hausse des **importations** et des sorties de capitaux. Il en résulte une dégradation du solde de la **balance des paiements** et du **taux de change**. La baisse des **réserves de change** due aux interventions de la **Banque centrale** sur le **marché des changes**, réduit l'offre de monnaie, ce qui est contraire à l'effet recherché.

– De façon symétrique, une politique monétaire restrictive améliore le solde de la balance des paiements et apprécie le taux change, la hausse des réserves de change qui en résulte fait augmenter la masse monétaire. Dans tous les cas, la politique monétaire est donc inefficace.

En ce qui concerne la politique budgétaire, une relance entraîne :

– une hausse de la production nationale (effet multiplicateur) ;

– une dégradation des échanges extérieurs et du taux de change (hausse des importations) ;

– une augmentation du taux d'intérêt (hausse de la demande de monnaie et contraction de l'offre de monnaie due à la baisse des réserves de change).

L'effet de relance dépend alors du degré de mobilité des capitaux. Si les capitaux sont mobiles, ils sont attirés par le taux d'intérêt élevé et viennent augmenter la **masse monétaire**, entraînant ainsi une baisse du taux d'intérêt. L'effet de relance est alors renforcé. Si la mobilité des capitaux est insuffisante, les taux d'intérêt restent élevés (effet de relance atténué).

• En changes flexibles

La politique monétaire est efficace et l'efficacité de la politique budgétaire diminue avec la mobilité des capitaux.

Une relance monétaire fait baisser le taux d'intérêt et déprécie le change (hausse des **importations** et sorties de capitaux). L'amélioration de la compétitivité-prix renforce les effets de la relance monétaire. À l'inverse, un freinage monétaire entraîne une appréciation du taux de change qui réduit les exportations et renforce ainsi les effets de la politique monétaire restrictive.

Une relance budgétaire est rendue partiellement inefficace en raison d'un phénomène d'éviction par le change. En effet, une politique budgétaire expansionniste entraîne deux effets indirects de sens opposé sur le taux de change. Elle tend, d'une part, à provoquer une hausse des taux d'intérêt et favorise des entrées de capitaux qui doivent se traduire par une **appréciation** du taux de change. D'autre part, la hausse des importations conduit à une **dépréciation** du change.

Le résultat de ces deux effets contradictoires dépend alors du degré de mobilité internationale des capitaux. Si la mobilité internationale des capitaux est forte, le change s'apprécie à la suite des entrées de capitaux) et diminue la compétitivité-prix des produits nationaux (baisse du **volume** des exportations). L'effet de la relance budgétaire est donc partiellement ou totalement neutralisé. Si la mobilité internationale des capitaux est faible (pas d'entrées de capitaux), l'accroissement des importations à la suite de la relance provoque une dépréciation du taux de change qui conduira à une hausse des exportations. La politique budgétaire est alors efficace.

	Forte mobilité des capitaux	
	Changes fixes	Changes flexibles
Politique budgétaire	Efficace	Inefficace
Politique monétaire	Inefficace	Efficace

	Faible mobilité des capitaux	
	Changes fixes	Changes flexibles
Politique budgétaire	Inefficace	Efficace
Politique monétaire	Inefficace	Efficace

La politique du change

En agissant sur la valeur internationale de la monnaie, les pouvoirs publics peuvent exercer une influence sur la compétitivité des entreprises, sur les mouvements internationaux de capitaux, sur les taux d'intérêt, etc.

– En régime de changes fixes, il est possible de procéder à des **dévaluations** ou à des **réévaluations**.

– En régime de changes flottants, les autorités monétaires peuvent, en intervenant sur le marché des changes et/ou en faisant varier les taux d'intérêt, provoquer une appréciation ou une dépréciation de leur monnaie nationale.

Une **dévaluation** ou une dépréciation, en diminuant les prix en **devises** des exportations et en augmentant les **prix** en monnaie nationale des importations, peuvent réduire le déficit commercial. ⇒ Les effets d'une variation de la valeur internationale de la monnaie n'améliorent pas mécaniquement le solde commercial (**courbe en J**, **théorème des élasticités critiques**).

● L'évolution de la politique conjoncturelle

Les « Trente glorieuses » : le primat des politiques discrétionnaires

Après la Seconde Guerre mondiale, les politiques économiques se sont appuyées sur les analyses keynésiennes qui préconisent des interventions discrétionnaires c'est-à-dire des politiques qui varient en fonction de la conjoncture.

Les keynésiens considèrent que la politique budgétaire doit être contra cyclique : soutien de la demande en cas de **sous-emploi** ou freinage de la demande en cas de surchauffe. L'équilibre budgétaire importe moins que l'équilibre macroéconomique. Rechercher un équilibre budgétaire à tout prix est une erreur et il vaut mieux laisser jouer les **stabilisateurs automatiques**.

⇒ Le **théorème de Haavelmo** a montré qu'un budget, même en équilibre, peut avoir un effet stimulant sur l'activité économique.

Quant à la politique monétaire, son principal instrument est le taux d'intérêt qui agit sur la demande de monnaie (instable pour les keynésiens). Restrictive si l'**inflation** est menaçante, la politique monétaire doit devenir accommodante lorsque le chômage progresse. La Banque centrale prend les mesures nécessaires pour orienter la politique monétaire dans le sens souhaité par le gouvernement.

Jusqu'à la fin des années 1960, les politiques économiques sont efficaces dans tous les pays. Exemple connu, la politique de diminution des impôts (*tax cut*) de l'administration Kennedy au début des années 1960 a permis une période de croissance régulière de l'économie américaine et une diminution significative du chômage. Cependant, les politiques de « réglage fin » (*fine tuning*) de la conjoncture reposant sur une approche keynésienne perdent progressivement de leur efficacité et les changements de cap montrent une difficulté des gouvernements à maîtriser la situation macroéconomique. La critique de la politique de **stop and go** pratiquée en Grande-Bretagne va servir d'argument à M. Thatcher pour justifier son tournant libéral. La France, de son côté, a connu, du choc pétrolier de 1973 jusqu'au début des années 1980, une succession de politiques conjoncturelles :

1974 : plan de « refroidissement »,

1975 : plan de relance,

1976-1981 : politique de lutte contre l'inflation,

1981-1982 : plan de relance,

1983-1986 : politique de désinflation compétitive.

La plupart des pays connaissent ainsi une alternance de **politiques de stabilisation** et de **politiques de relance** (*stop and go*) : la stabilisation de l'économie conduit à une hausse du chômage, ce qui rend nécessaire un plan de relance qui s'accompagne d'une accélération de l'inflation, etc.

Le réglage de la conjoncture s'appuie sur une analyse particulière de la relation inflation-chômage. Comme l'indique la **courbe de Philips**, on ne peut réduire le chômage sans augmenter l'inflation et inversement. Mais ce type d'analyse théorique est impuissant à expliquer la coexistence du chômage et de l'inflation (**stagflation**), situation face à laquelle aucun « réglage fin » de la conjoncture n'est possible.

La persistance d'une croissance ralentie, d'un chômage persistant, d'une détérioration des comptes publics et l'accentuation de la contrainte extérieure vont conduire les différents gouvernements à un changement radical dans l'orientation de leur politique économique.

Le tournant des années 1980 : règles contre discrétion

– Pour l'**école monétariste**, les relances budgétaires ne sont efficaces que temporairement ; à long terme le chômage revient à son taux naturel et l'inflation s'accroît (courbe de Philips verticale). Par ailleurs, les relances produisent un **effet d'éviction** défavorable à l'investissement et plus généralement au développement du secteur privé. Quant à l'école des **anticipations rationnelles**, elle tente de démontrer, en utilisant le **théorème d'équivalence de Ricardo-Barro**, que toute relance budgétaire est totalement inefficace car les agents économiques vont accroître leur **épargne** pour compenser la hausse future des **prélèvements obligatoires**. Enfin, les effets

multiplicateurs avancés par les keynésiens sont limités car selon la théorie du **revenu permanent**, les consommateurs sont peu sensibles à une hausse du revenu courant. Sans compter l'endettement cumulatif auquel conduit le déficit budgétaire lorsque le taux d'intérêt de la **dette** est supérieur au taux de croissance du PIB (**effet boule-de-neige**).

- En matière de politique monétaire, M. Friedman (1912-2006), rejette les politiques discrétionnaires keynésiennes et met au premier plan l'action sur la masse monétaire (et non les taux d'intérêt). Il préconise de faire augmenter la masse monétaire à un taux constant, taux identique au taux de croissance du **Produit intérieur brut potentiel**. Sans nécessairement reprendre cette règle d'une croissance à taux constant, la plupart des monétaristes s'accordent pour affirmer que la hausse de la masse monétaire doit permettre d'accompagner celle de la croissance potentielle. L'indépendance de la Banque centrale est nécessaire pour éviter les pressions gouvernementales en faveur d'un certain laxisme monétaire, notamment en période préélectorale. L'indépendance de la Banque centrale est par ailleurs un déterminant essentiel de la **crédibilité** de la politique monétaire.

- Les politiques discrétionnaires font également l'objet de la **critique de Lucas**. Les agents vont modifier leurs comportements à l'annonce d'une mesure de politique économique, ce qui rend inefficaces les mesures adoptées à partir de modèles macroéconomiques dont les paramètres sont devenus faux.

- Lorsque les anticipations des agents sont déterminantes, la question de la **crédibilité** de la politique économique prend une importance cruciale. Les politiques économiques doivent donc reposer sur des règles claires et transparentes, règles qui seront appliquées systématiquement par des acteurs indépendants des gouvernements.

C'est particulièrement vrai dans le domaine monétaire où est consacrée l'indépendance de la Banque centrale (obtenue en 1993 pour la Banque de France, inscrite dans les statuts de la **Banque centrale européenne**). À l'opposé des politiques discrétionnaires, l'**école autrichienne** préconise que l'action elle-même des gouvernements soit contrainte par le droit.

C'est sur la base de ces critiques que des politiques libérales ont été mises en œuvre dans les années 1980 dans tous les grands pays industrialisés. Ces politiques se caractérisent par leur orientation restrictive, aussi bien en matière budgétaire que monétaire. La France a par exemple mis en place une politique de désinflation compétitive à partir de 1983.

En matière de politique budgétaire, certains gouvernements s'engagent dans des processus de réduction du déficit public. C'est ainsi qu'en 1985, le gouvernement fédéral américain a adopté la *Balanced Budget and Deficit Reduction Act*, mieux connue sous le nom de loi *Gramm-Rudman-Hollings*. Plus tard, le gouvernement de W.J. Clinton réduira les dépenses et atteindra l'équilibre du budget de l'État en 1998. Dans la perspective de l'**Union économique et monétaire**, le souci de respecter les **critères de convergence** a conduit à des politiques budgétaires strictes pour les pays candidats à l'euro. Il en est aujourd'hui de même dans le cadre du **Pacte de stabilité et de croissance** (PSC).

- L'orientation restrictive de la politique économique est également favorisée par la **globalisation financière**. En effet, toute tension inflationniste est immédiatement intégrée dans les anticipations, ce qui amène une hausse des taux d'intérêt à long terme et freine l'activité. La politique économique doit donc obtenir l'assentiment des **marchés financiers** (H. Bourguinat évoque *La tyrannie des marchés*). Selon J.P. Fitoussi (*Le débat interdit*, 1995), un gouvernement n'a plus la liberté de mettre en œuvre la politique économique de son choix. Les politiques restrictives freinent en permanence la hausse de la demande, ce qui réduit la croissance et défavorise l'innovation. Ces politiques détériorent la cohésion sociale, or, elle est considérée par de nombreux économistes comme un facteur de compétitivité.

● La politique conjoncturelle dans le cadre européen

Les avantages de l'**intégration économique** et monétaire européenne sont importants :

- allègement de la contrainte extérieure commerciale car la plupart des pays européens réalisent une part essentielle de leurs échanges internationaux entre eux ;

- allègement de la contrainte extérieure financière puisque les banques centrales ne sont plus obligées d'intervenir sur les marchés des changes et de puiser dans leurs réserves pour stabiliser le taux de change entre monnaies européennes. Par ailleurs, un pays de la zone euro qui est déficitaire par rapport à un autre pays de la zone euro règle son déficit avec sa propre monnaie et n'est donc plus obligé de dégager un excédent de la balance des paiements. Ce dernier avantage peut s'accroître si l'euro devient une véritable monnaie internationale.

Dans le cadre de l'UEM, les pays de la zone euro ont signé un pacte de stabilité et de croissance qui interdit à un pays de la zone d'avoir un déficit public supérieur à 3 % du Produit Intérieur Brut. La politique budgétaire est donc contrainte par le pacte de stabilité et de croissance. Par ailleurs, comme il n'est plus possible de financer les déficits par la **création monétaire**, les États risquent de se trouver en concurrence pour emprunter des capitaux sur les **marchés financiers**.

Mais l'ambition de ce pacte est de garantir une convergence durable des économies et une cohérence de la politique budgétaire et monétaire qui permettra de maintenir un euro crédible. L'assainissement budgétaire est alors un moyen de dynamiser la croissance et de favoriser la

création d'emplois. Enfin, la réduction des déficits donnera une plus grande marge de manœuvre à la politique budgétaire.

La politique mixte dans la zone euro est problématique dans la mesure où elle fait coexister une politique monétaire commune avec seize politiques budgétaires nationales en 2010. Des conflits d'objectifs peuvent apparaître entre la politique monétaire décidée par la BCE qui recherche la stabilité des prix et les politiques budgétaires qui restent du ressort des États et qui sont orientées vers la croissance et l'emploi.

Au-delà de la nécessaire **coordination** des politiques économiques, le problème des **chocs asymétriques** ou de l'évolution divergente des conjonctures entre certains pays de l'UEM risque de se poser. Par exemple, les pays se trouvant en récession n'auront désormais le choix qu'entre une plus grande flexibilité du **marché du travail** ou des mécanismes de transferts budgétaires. Or les transferts entre États supposent une solidarité financière qui n'existe pas pour l'instant et le budget européen est trop faible pour corriger des déséquilibres importants. Le risque d'un ajustement par une plus grande flexibilité du marché du travail est donc important (**dumping social**). À moins que l'UEM ne débouche sur une union politique permettant des mécanismes de transferts budgétaires.

L'évolution de la situation dans la zone euro depuis le début des années 2000 illustre bien les difficultés et les contradictions du PSC et plus généralement de la conduite de la politique économique dans la zone. En 2003, la France et l'Allemagne avaient un déficit public supérieur à 3 % du PIB. Conformément au PSC, la commission a décidé d'engager une procédure pour déficit excessif pouvant conduire à des sanctions financières. Mais le Conseil des ministres s'est opposé à la commission et, en 2005, un accord est intervenu. Il maintient la norme des 3 % de déficit public et de 60 % de **dette publique**, mais il souligne que cette norme doit être appréciée avec souplesse, en référence à la situation conjoncturelle. Une des critiques majeures adressée au PSC concerne son caractère pro-cyclique. En effet, en période de ralentissement conjoncturel, les recettes publiques se réduisent les dépenses publiques se maintiennent ou augmentent. Le risque est donc grand de voir le déficit public dépasser les 3 % du PIB. Si, dans un tel contexte, les gouvernements donnent la priorité à la réduction des déficits (hausse des impôts et réduction des dépenses), ils vont aggraver le ralentissement économique et détériorer la situation de l'emploi. C'est ce type de raisonnement qui a conduit R. Prodi (alors président de la commission européenne) à considérer que le PCS était « stupide ». Cependant, cet accord se révèle très insuffisant au regard des conséquences de la crise financière de 2007-2010 ; au milieu de l'année 2010, le déficit public moyen au sein de la zone euro représente 6,3 % du PIB et la dette publique de 78,7 % du PIB. Les critères du PCS sont donc très largement dépassés. Des plans de réduction des déficits et de la dette ont été annoncés (retour aux normes du PCS en 2013) mais, compte tenu de la situation conjoncturelle, il sera difficile de les respecter. Par ailleurs, toujours à la suite de la **crise des subprimes**, une **spéculation** s'est déclenchée en 2009-2010 contre la dette publique grecque et contre l'euro. À cette occasion, on a eu la confirmation du fait que la zone euro ne bénéficiait pas d'une **gouvernance** adaptée ; Il a fallu plusieurs mois pour que se mette en place un véritable plan de soutien à la Grèce et même si, en fin de compte, un accord a été obtenu sur le principe de la mise en place d'un gouvernement économique de la zone euro, les progrès sont très lents au regard des difficultés à surmonter.

■ LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE STRUCTURELLE

● Définition, objectifs et instruments de la politique structurelle

La **politique structurelle** vise à modifier les structures mêmes de l'économie. Ses domaines traditionnels sont la politique sectorielle (aéronautique par exemple) et plus largement la **politique industrielle**, la politique territoriale (aménagement du territoire), la politique technologique (promotion de la **recherche-développement** et de l'innovation), etc.

- La politique structurelle est la résultante de préoccupations régaliennes, économiques et sociales. Historiquement, l'indépendance nationale a été au cœur de nombre d'interventions publiques : l'armement, le transport, l'agriculture, par exemple, et plus récemment les industries nucléaire et aérospatiale ainsi que les industries des technologies de l'information.

- Elle est également liée à l'exigence de croissance et de **développement** qui suppose de mettre en place des dispositifs d'**incitation** relatifs à l'environnement des entreprises ou bien des politiques plus directes comme les grands programmes ou les politiques sectorielles.

- Elle vise également à pallier les **défaillances du marché** à répondre aux exigences de long terme (exigences environnementales par exemple) ou de **justice sociale**.

- Elle peut être défensive lorsque par exemple l'État soutient financièrement des secteurs en difficultés ou bien offensive (aides à la recherche, incitations fiscales). Elle peut être verticale lorsqu'elle est centrée sur un secteur d'activités ou horizontale lorsqu'elle concerne l'environnement de toutes les entreprises. Par exemple, en matière de politique industrielle, E. Cohen et J.H. Lorenzi distinguent : « deux configurations de relations État-industrie » :

- celle de l'État régulateur où l'État agit par des règles et des politiques d'environnement de la concurrence,

– celle de l'État développeur qui promeut l'ensemble du secteur industriel par des politiques de protection offensive et de financement privilégié (cas du Japon) ou par des politiques sectorielles cibées (cas de la France).

Les instruments utilisés par la politique structurelle sont nombreux et variés. Certains instruments sont autoritaires comme les **nationalisations** ou les **privatisations**, ou bien simplement informationnels comme l'expertise ou la prospective. La politique structurelle consiste aussi à définir des normes (normes de qualité, définition de standards industriels). Les mesures juridiques concernent aussi protection de la propriété industrielle et intellectuelle (brevet européen, 2005). Bien entendu, la politique structurelle se traduit par des aides financières, directes ou indirectes (**subventions**, aides diverses, allègements fiscaux, taux d'intérêt bonifiés, par exemple). Ces avantages financiers peuvent être remplacés par l'accès garanti à certains marchés publics, des mesures de protection des marchés intérieurs, etc. Ces instruments sont regroupés dans des sous-ensembles que sont des politiques d'attractivité, des politiques de spécialisation industrielle, des politiques de déréglementation, etc.

Après une période marquée par un interventionnisme volontaire, la politique structurelle s'est infléchie dans un sens plus libéral sans pour autant disparaître.

● Les « Trente glorieuses » : des politiques structurelles volontaristes

Après la dépression des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale, (marquée en France par la collaboration d'une partie du patronat), un discrédit certain de l'économie de marché s'est installé dans les esprits des élites politiques et techniques au pouvoir. Partout le marché paraît insuffisant face à l'ampleur de la reconstruction et de la modernisation, ce qui va conduire à un volontarisme industriel.

En France, d'importantes réformes sont introduites par le mouvement de la Résistance et de la Libération. Elles concernent la constitution d'un vaste **secteur public** essentiellement par voie de nationalisations, un dispositif de contrôle du crédit et du financement des investissements et la mise en place d'une planification indicative (Commissariat général au plan créé en 1946).

La **planification indicative** va accélérer le processus de « reconstruction et modernisation », nom du 1^{er} Plan (1947-1953), élaboré sous la houlette de Jean Monnet. Six secteurs prioritaires sont définis : transports intérieurs, charbon, électricité, sidérurgie, matériel agricole, matériaux de construction. Les **entreprises publiques** nationalisées jouent un rôle premier dans ce dispositif. Dans le cadre du Plan, des centaines d'experts sont envoyées aux États-Unis pour des « missions de productivité » et s'informer des méthodes de production américaines. Les quatre plans qui se succèdent ensuite de 1954 à 1970 achèvent la reconstruction, et le redressement de l'économie française pour mieux la préparer à la concurrence européenne et mondiale.

Les années 1960 constituent l'âge d'or de la planification qui devient une « ardente obligation » (Ch. de Gaulle), un instrument essentiel de l'économie concertée et impose « l'impératif industriel ». « Réducteur d'incertitude », le plan assure la cohérence des interventions publiques et met en place des dispositifs d'incitation destinés au secteur privé.

De grands projets industriels sont mis en œuvre comme le plan calcul lancé en 1966, la création d'un complexe sidérurgique à Fos-sur-Mer (1967), les grands programmes aéronautiques (programme Caravelle à la fin des années 1960, puis Concorde et Airbus plus tard), le programme nucléaire, etc. Ce « colbertisme high-tech », selon E. Cohen, s'accompagne d'un encouragement à la **concentration** des **groupes** industriels français et des groupes bancaires afin de constituer des « champions nationaux. »

À partir du VI^e plan (1971-1975), on assiste à une inflexion libérale des politiques structurelles, inflexion liée en partie aux contraintes imposées par la concurrence internationale. Le Plan tend à devenir une simple « étude de marché généralisée ». La fin des années 1970 sont marquées par le désengagement de l'État, les **privatisations**, la **déréglementation**, etc. Les objectifs quantitatifs sont abandonnés et le Plan se contente d'indiquer des priorités (formation, recherche, etc.). Le Commissariat général au plan finit par être transformé en Centre d'analyse stratégique (mars 2006).

La France n'est pas le seul pays à se caractériser par un volontarisme industriel. En Grande-Bretagne, les entreprises nationalisées jouent un rôle déterminant dans le modèle économique anglais qui prendra fin avec M. Thatcher. Un dispositif proche de la planification indicative est mis en place aux Pays-Bas. Au Japon, le Ministère de l'industrie, le MITI (*Ministry of Economy, Trade and Industry*), organise une politique volontariste de conquête des marchés extérieurs et une politique de fermeture réglementaire, financière et commerciale du marché intérieur. Cette période est désormais révolue.

● Le tournant des années 1980 : vers une nouvelle politique structurelle ?

Dans la plupart des pays, la politique industrielle volontariste a reculé avec l'ouverture des économies et la mondialisation des stratégies des groupes industriels. La critique des interventions publiques conduite par l'**économie de l'offre** a également participé au désengagement de l'État. Réduction des impôts et des dépenses publiques, privatisations des entreprises et de certains **services publics**, déréglementation ont partout été mises en œuvre. Les nouveaux contours de la politique industrielle s'expliquent également par la nouvelle **révolution industrielle** et les

innovations qui l'accompagnent. Les avancées de la théorie économique ont servi de fondement à une nouvelle réflexion sur la politique structurelle : théorie de la **croissance endogène**, **économie de la connaissance**, théorie évolutionniste, **économie géographique**, **politique commerciale stratégique**, etc.

Les critiques des politiques d'intervention directe se sont multipliées. En France par exemple, si les domaines nucléaires, aéronautiques et ferroviaires ont connu un fort développement, ils se réfèrent à un modèle d'**innovation** basé sur la commande publique. Dans ce modèle, l'État, par ses soutiens, dispose d'un **leadership** dans la **recherche-développement** et dans la définition du produit final. Bien adapté aux objets technologiques complexes, ce dispositif l'est beaucoup moins à un environnement caractérisé par la rapidité des innovations tirées par le marché et une **obsolescence** rapide. Il faut par ailleurs ajouter la question du manque d'information dont dispose l'État.

En matière d'aménagement du territoire, les actions mises en œuvre dès les années 1960 (création de la DATAR en 1963), infrastructures et octroi de subventions ou de dégrèvements fiscaux sur un périmètre géographique précis trouvent également leurs limites. L'instabilité des choix de localisation des entreprises, les turbulences technologiques et la concurrence internationale de nouveaux territoires, réduisent l'efficacité des politiques d'agglomérations territoriales. Les politiques d'attractivité deviennent essentielles dans un monde où la mobilité des facteurs s'accroît. Les économies se différencient par ce qui reste attaché à leur territoire, infrastructures, main-d'œuvre et marché intérieur.

La **politique de la concurrence** tend désormais à devenir un axe central de la politique industrielle. Néanmoins, la politique industrielle ne se réduit pas au contrôle et à la surveillance des marchés. Dans la plupart des pays, l'État favorise la collaboration entre les acteurs publics et privés (réseaux d'entreprises) en s'appuyant sur des mesures incitatives afin de créer des **effets externes** positifs. En France, par exemple, la constitution de 67 **pôles de compétitivité** en 2005 met en œuvre un partenariat entre recherche et industrie, entre grandes et **petites et moyennes entreprises** autour de grands programmes (nucléaire quatrième génération, automobile propre, aéronautique du futur, TGV nouvelle génération, mobile G4).

⇒ Un pôle de compétitivité se définit « comme la combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants. »

La politique structurelle ne s'inscrit donc plus dans le triptyque : recherche publique/entreprise publique/commande publique. Mais sous des formes renouvelées, en concentrant les moyens autour d'un petit nombre d'acteurs pour des projets industriels circonscrits, la politique industrielle cherche à favoriser les **effets d'agglomération** et la concentration oligopolistique, en l'occurrence au niveau européen.

● La politique industrielle européenne

La politique industrielle de l'Union européenne est axée sur le maintien du processus concurrentiel, la libéralisation des marchés et la lutte contre leur segmentation. Toutefois, elle ne se réduit pas à une politique de la concurrence (surveillance des accords entre les entreprises, contrôle des concentrations et abus de position dominante). Selon M. Devoluy, la politique industrielle européenne affecte :

- la politique commerciale et le marché unique ;
- les politiques de transport et de l'énergie, de recherche, de concurrence ;
- la politique régionale (accompagnement des restructurations) ;
- la cohérence entre politiques macroéconomiques et structurelles, les politiques sociales et de l'emploi, les politiques du consommateur et de santé publique ;
- la politique environnementale, la responsabilité des entreprises ;
- la justice et les affaires intérieures.

L'**Union européenne** cherche à mettre en œuvre une politique industrielle, mieux intégrée, afin de compléter les efforts des États membres pour soutenir une base industrielle solide et dynamique, favoriser l'adaptabilité et les mutations structurelles afin d'encourager la compétitivité. Elle repose sur des initiatives transversales (énergie et environnement, **droits de propriété** intellectuelle, amélioration de la réglementation, la recherche et l'innovation industrielles, l'accès aux marchés, les compétences et la gestion des mutations structurelles) et des initiatives spécifiques pour certains secteurs (produits pharmaceutiques, défense, information et technologies de la communication).

La nouvelle donne économique, en particulier la concurrence des pays à bas salaires, l'avènement d'une économie de la connaissance et les contraintes environnementales, militent en faveur d'un renforcement de la politique industrielle au niveau européen. Selon la perspective adoptée par la **stratégie de Lisbonne**, « l'Union doit devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale » à l'horizon 2010 (Conseil européen, Lisbonne, mars 2000).

Mais, l'accroissement de la part du budget communautaire consacrée à la recherche-développement jusqu'à 3 % à l'horizon 2010, peut apparaître irréaliste en l'absence d'un réel **fédéralisme budgétaire** permettant d'engager de moyens supplémentaires.

Les problèmes financiers risquent également de freiner la politique industrielle européenne à la suite du processus d'élargissement. Pourtant, une telle politique s'avère indispensable pour les nouveaux pays membres de l'Union qui ont un niveau de vie et des structures industrielles différentes et qui amorcent un processus de rattrapage.

Enfin, la libéralisation des marchés constitue une menace pour un grand nombre d'entreprises publiques. La mise en place d'un **service universel** revient souvent à mettre en place un service public minimal dans un environnement concurrentiel, ce qui menace la cohésion sociale, la lutte contre l'exclusion et plus généralement le modèle social européen.

► **Économie et écologie** ► **État** ► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Protection sociale** ► **Revenus** ► **École des choix publics** ► **Fiscalité écologique** ► **Gouvernance mondiale** ► **Neutralité budgétaire** ► **Politique contra-cyclique** ► **Politique d'austérité** ► **Politique de l'emploi** ► **Politique de l'offre** ► **Politique du change** ► **Politique fiscale** ► **Politique monétaire** ► **Politique sociale** ► **Subsidiarité** ► **Théorie économique**

● BORDES Ch., (2007), *La politique monétaire*, La Découverte, « Repères ».

BOZIO A., GRENET J., (2010), *Économie des politiques publiques*, La Découverte, « Repères ».

COMBE E., (2008), *La politique de la concurrence*, La Découverte, « Repères ».

DANIEL J.-M., (2010), *La politique économique*, PUF, « QSJ ».

DEVOLUY M. (dir.), (2004), *Les politiques économiques européennes*, Le Seuil, « Points ».

FERRANDON B. (dir.), (2004), *La politique économique et ses instruments*, La Documentation française, « Les notices ».

LE CACHEUX J., (2008), *Les français et l'impôt*, La Documentation française

○ AGHION P., COHEN E., PISANI-FERRY J. et alii., (2006), « Politique économique et croissance en Europe », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

BENASSY-QUÉRÉ A., COEURÉ B., JACQUET P., PISANI-FERRY J., (2008), *Politique économique*, De Boeck, « Ouvertures économiques ».

BASSINO J.-P., LEROUX J.-Y., MICHELINA P., (2005), *Les politiques économiques*, Foucher.

COHEN E., LORENZI J.H., (2000), « Politiques industrielles pour l'Europe », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.

CREEL J., FARVAQUE E., (2004), *Construction européenne et politique économique*, Vuibert.

DUFRENOT G., SAND-ZANTMAN A., (2009), *Après la crise ? Les politiques économiques dans le monde*, Economica.

ENCAOUA D., GUESNERIE R. et alii., (2006), « Politiques de la concurrence », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française

PRAGER J.-C., VILLEROY de GALHAU F., (2006), *18 leçons sur la politique économique. À la recherche de la régulation*, Le Seuil.

@ Site du Conseil d'analyse économique : www.cae.gouv.fr

Site du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie : www.minefi.gouv.fr

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site du FMI : www.imf.org

Site du Centre d'analyse stratégique : <http://www.strategie.gouv.fr/>

Site d'Eurostat : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/2-28062010-BP/FR/2-28062010-BP-FR.PDF

Site de l'OFCE : <http://www.ofce.sciences-po.fr/index.htm>

Site de l'INSEE : <http://www.insee.fr/fr/default.asp>

POLITIQUE FISCALE

La politique fiscale est une composante de la **politique économique**. Elle comporte plusieurs volets :

- elle vise à procurer au **budget de l'État** ou d'instances supranationales les ressources qui leurs sont nécessaires (augmentation des **prélèvements obligatoires** par exemple) ;

- elle contribue à la **compétitivité** des entreprises nationales et à l'attractivité des territoires ;

- elle participe à l'harmonisation entre les pays pour limiter les distorsions fiscales (élimination des **droits de douane**, harmonisation fiscale au sein de l'**Union européenne**, par exemple) ;

- elle internalise certaines **externalités** (écotaxe par exemple) ;

- elle participe à la redistribution (impôts directs / impôts indirects, impôt sur le travail / impôt sur le capital, impôts progressifs et impôts négatifs sur le revenu / impôts proportionnels, par exemple) ;

- elle cherche à diminuer le coût de recouvrement des **impôts** et des **taxes** et à lutter contre la fraude et l'évasion fiscale.

► **État** ► **Politique économique** ► **Économie et écologie** ► **Revenus** ► **Courbe de Laffer** ► **Déficit public** ► **Dépenses publiques** ► **Dettes publiques** ► **Économie de la connaissance** ► **Économie de l'environnement** ► **Économie de l'innovation** ► **Économie du bien-être** ► **Fiscalité** ► **Fiscalité écologique** ► **Impôt à la production** ► **Impôt proportionnel** ► **Impôt sur la consommation** ► **IRPP** ► **Pression fiscale** ► **Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)** ► **Taux de prélèvements obligatoires** ► **Protectionnisme** ► **Protectionnisme éducateur**

POLITIQUE INDUSTRIELLE

Une politique industrielle est une composante de la politique économique structurelle qui concerne le système productif. Elle vise à accroître la compétitivité de l'économie nationale notamment en orientant la spécialisation industrielle de façon à favoriser les performances à l'exportation et l'emploi.

L'existence d'une politique industrielle implique que l'appareil productif ne peut être subordonné aux seuls mécanismes de marché qui tendent à privilégier le court terme, ce que doit corriger la politique industrielle. Celle-ci a donc un caractère plus ou moins interventionniste :

– En France, la tradition colbertiste repose sur un volontarisme des pouvoirs publics qui a pu s'appuyer sur les nationalisations et la planification pour faciliter les restructurations industrielles et le financement de l'investissement. Des fonds publics ont été investis dans des grands programmes industriels dans les transports (Concorde, TGV, Airbus), le nucléaire civil ou les moyens de communications (minitel, plans composants). Entre les années 1960 et 1990, les grands programmes ont été au cœur de la politique de filière. Pour certains économistes, ces programmes ont été porteurs d'avancées technologiques, pour d'autres, la puissance publique a financé trop longtemps des programmes dont la difficulté était manifeste (par exemple, le plan Calcul). On considère également que la politique industrielle a joué un rôle décisif dans le succès des nouveaux pays industrialisés.

– La politique industrielle peut privilégier la régulation par le marché et la collaboration entre les acteurs publics et privés en s'appuyant sur des mesures incitatives favorisant des effets externes positifs. Il s'agit d'une politique d'environnement favorable à l'innovation (éducation, infrastructures, politique de la concurrence, incitations aux investissements en recherche-développement des entreprises).

Dans la plupart des pays, la politique industrielle volontariste a reculé avec l'ouverture des économies et la mondialisation des stratégies des groupes industriels. La politique de la concurrence tend à devenir un axe central de la politique industrielle (contrôle et surveillance des marchés). Mais certains considèrent que la concurrence des pays à bas salaire, l'avènement d'une économie de la connaissance et les contraintes environnementales devraient s'accompagner d'un renforcement de la politique industrielle au niveau régional (européen par exemple). L'Union européenne s'inscrit dans cette perspective à travers la stratégie de Lisbonne. Elle affirme vouloir mettre en œuvre une nouvelle politique industrielle, mieux intégrée, afin de compléter les efforts des États membres pour soutenir une base industrielle solide et dynamique, favoriser l'adaptabilité et les mutations structurelles afin d'encourager la compétitivité du secteur manufacturier. Elle repose sur des initiatives transsectorielles (énergie et environnement, droits de la propriété intellectuelle, amélioration de la réglementation, la recherche et l'innovation industrielles, l'accès aux marchés, les compétences et la gestion des mutations structurelles) et des initiatives spécifiques pour certains secteurs (produits pharmaceutiques, défense, information et technologies de la communication). Mais, l'accroissement de la part du budget communautaire consacrée à la recherche-développement jusqu'à 3 % à l'horizon 2010, peut apparaître irréaliste en l'absence d'un réel fédéra-

lisme budgétaire permettant d'engager de moyens supplémentaires.

► État ► Politique économique ► Branche
► Créneau ► Croissance endogène ► Planification
indicative ► Pôle de compétitivité ► Politique
commerciale stratégique ► Politique de créneaux
► Protectionnisme éducatif

POLITIQUE MIXTE (POLICY MIX)

La politique mixte est une politique économique qui combine les instruments de la politique monétaire et de la politique budgétaire : par exemple, stimulation de la demande par une politique budgétaire expansive et lutte contre l'inflation par une politique monétaire restrictive. Cette politique s'inspire du schéma IS-LM.

► État ► Carré magique ► Fédéralisme budgétaire
► Pacte de stabilité et de croissance ► Politique
keynésienne

POLITIQUE MONÉTAIRE

En matière de politique économique, la politique monétaire regroupe l'ensemble des actions visant à agir sur la situation économique (croissance économique, emploi, niveau général des prix, solde extérieur), par l'intermédiaire de la quantité de monnaie en circulation et/ou du taux d'intérêt.

Les objectifs finals de la politique monétaire sont ceux de la politique économique. Les objectifs intermédiaires peuvent porter sur la quantité de monnaie (taux de croissance de tel ou tel agrégat monétaire) et/ou sur le taux d'intérêt.

Les instruments de la politique monétaire sont multiples : politique du refinancement bancaire, politique des réserves obligatoires, politique d'intervention sur le marché monétaire (*open market*), encadrement du crédit...

⇒ Ne pas confondre avec une politique monétaire.

⇒ Un vif débat a opposé (au cours des années 1960 notamment) les monétaristes et les keynésiens sur les mérites comparés de la politique monétaire et de la politique budgétaire comme instrument de régulation de l'économie.

⇒ À partir des années 1980, les banques centrales ont eu tendance à se recentrer sur l'objectif de stabilité des prix, les autres objectifs de la politique économique étant dévolus à la politique budgétaire ou à des politiques spécifiques.

► État ► Monnaie ► Carré magique ► Contrainte
extérieure ► Économie ouverte ► Équilibre externe
► Monétarisme ► Politique monétaire non
conventionnelle

POLITIQUE MONÉTAIRE NON CONVENTIONNELLE

Une politique monétaire non conventionnelle est mise en œuvre lorsque les canaux de transmission traditionnels de la politique monétaire (canal du crédit et canal du taux d'intérêt) ne fonctionnent plus (ou fonctionnent mal) du fait d'une situation de crise. C'est en particulier le cas (comme on l'a vu à l'occasion de la crise des subprimes) lorsque les taux directeurs sont très bas et lorsque la perte de confiance conduit les banques à ne plus se prêter entre elles et à ne plus prêter à leurs clients.

Trois types de mesures non conventionnelles peuvent être mises en œuvre par la **banque centrale** (souvent de façon combinée) :

- augmenter massivement la quantité de **monnaie** centrale fournie aux **banques** (*Quantitative Easing*) ;
- s'engager à maintenir durablement des taux directeurs faibles (ce qui passe souvent par l'allongement de la durée des avances consenties par la banque centrale au titre du **refinancement bancaire**) ;
- achat de **titres** (y compris de titres de mauvaise qualité) par la banque centrale afin de contribuer directement au financement de l'économie et de compenser le blocage du canal du crédit en restaurant la confiance dans les banques (qui transfèrent à la banque centrale une partie de leurs actifs risqués). On parle alors de *Credit Easing*.

► **Monnaie** ► **Canaux de transmission de la politique monétaire**

POLITIQUE MONÉTARISTE

La politique monétariste repose sur une règle unique : assurer une progression à taux constant de la **masse monétaire** correspondant au taux de croissance de long terme de la **production**. Le respect de cette règle est considéré, selon les tenants du **monétarisme**, comme la condition de la stabilité monétaire : en fournissant aux **anticipations** des **agents économiques** un environnement stable, cette politique contribue à limiter les accidents conjoncturels contrairement aux **politiques monétaires** discrétionnaires qui ne peuvent qu'avoir des effets perturbateurs.

⇒ Ne pas confondre politique monétariste et **politique monétaire**.

► **Monnaie** ► **Inflation** ► **Monétarisme** ► **Théorie quantitative de la monnaie**

POLITIQUE SOCIALE

La politique sociale correspond à l'ensemble des actions de l'État qui visent à agir sur la situation sociale des individus et des groupes. La politique sociale se fonde sur des principes relatifs à l'égalité, l'équité, la justice sociale, le bien-être, etc.

La politique sociale est fondée sur l'idée que les problèmes que rencontrent certains individus ont un caractère collectif et doivent être traités à ce niveau. Il existe donc des groupes-cibles de la politique sociale (les personnes âgées, les handicapés, etc.).

⇒ Certains problèmes peuvent être traités sous l'angle économique mais aussi sous l'angle social. On peut par exemple mettre en œuvre une politique économique de lutte contre le **chômage** et dans le même temps un traitement social du chômage.

► **Politique économique** ► **Protection sociale** ► **Aide sociale** ► **Assistance** ► **Économie du bien-être** ► **État providence** ► **Loi sur les pauvres** ► **Pauvreté** ► **Politique de l'emploi** ► **Seuil de pauvreté**

POLITIQUE STRUCTURELLE

La politique structurelle est une action de l'État visant à agir à long terme sur les caractéristiques fondamentales de l'économie.

La **planification**, les **nationalisations**, la **politique industrielle**, l'aménagement du territoire, sont des exemples de politiques structurelles.

► **État** ► **Politique économique** ► **Croissance endogène** ► **Économie de la connaissance** ► **Politique conjoncturelle**

POOL DE L'OR

Le pool de l'or est le regroupement de huit **banques centrales** (États-Unis, Grande-Bretagne, France, RFA, Italie, Belgique, Pays-Bas, Suisse) qui, d'octobre 1961 à mars 1968, intervenaient ensemble (par l'intermédiaire de la Banque d'Angleterre) sur le marché de Londres afin de maintenir le cours de l'or dans des marges très étroites autour du prix officiel de l'époque (35 \$ pour une once d'or).

⇒ Le prix officiel de l'or était le **pair du change** du dollar des États-Unis.

► **Finances internationales** ► **Bretton Woods** ► **Étalon de change or**

POPULATION ACTIVE

La population active rassemble les individus occupant un **emploi** et ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Elle comprend donc les **actifs occupés** et les **chômeurs**.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Population inactive** ► **Taux d'activité** ► **Taux d'emploi** ► **Taux de chômage**

POPULATION ACTIVE OCCUPÉE

La population active occupée rassemble l'ensemble des **actifs occupés**.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Population inactive** ► **Taux d'emploi** ► **Taux de dépendance**

POPULATION INACTIVE

La population inactive rassemble les individus qui n'occupent pas d'**emploi** et qui n'en recherchent pas (population scolaire, étudiants, retraités, hommes ou femmes au foyer...).

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Population active** ► **Population active occupée** ► **Taux de dépendance**

POPULATION SANS EMPLOI À LA RECHERCHE D'UN EMPLOI (PSERE)

La population sans emploi à la recherche d'un emploi (PSERE) est mesurée par l'INSEE sur la base des recommandations du **Bureau international du Travail (BIT)**, à l'occasion de l'**Enquête emploi**. Appartiennent à la PSERE les individus qui :

- n'ont pas exercé d'activité professionnelle durant la semaine précédant l'enquête ;
- sont disponibles pour occuper un **emploi** ;
- effectuent des démarches effectives de recherche d'un emploi.

► **Marchés du travail, emploi, chômage** ► **Chômage** ► **Taux de chômage**

POPULATION STATISTIQUE

La population statistique est un ensemble d'unités statistiques ou d'individus étudié selon un ou plusieurs critères ou **caractères statistiques**.

⇒ Cette population est parfois très vaste, et on peut alors souvent se contenter d'étudier un sous-ensemble de cette population, appelé échantillon.

POSITION DE CHANGE

La position de change se définit, pour un agent économique à un moment donné, par la somme algébrique : quantité de devises possédées plus quantité de devises à recevoir moins quantité de devises à livrer.

Quand cette somme est nulle, la position de change est dite « fermée » (une position de change fermée traduit un **risque de change nul**) ; dans le cas contraire la position est dite ouverte.

Quand cette somme est positive, la position de change est dite longue (rester en position longue sur une devise traduit l'attente d'une **appréciation** de la devise considérée).

Quand cette somme est négative, la position de change est dite courte (attente d'une **dépréciation** de la devise considérée).

⇒ Sur le **marché des changes**, un spéculateur est un agent qui reste en position de change ouverte. Les agents qui ont une **aversion pour le risque** choisissent des stratégies de **couverture** qui leur permettent de fermer leur position de change.

► *Finances internationales* ► *Anticipations*
► *Arbitragiste* ► *Couverture de change à terme*
► *Spéculation*

POSITIVISME

Le positivisme est une doctrine philosophique que l'on doit notamment à A. Comte (1798-1857) qui considère que seule la connaissance des faits est féconde. Le positivisme s'oppose donc à la métaphysique et, plus généralement, à toute proposition qui n'est pas fondée sur des faits.

⇒ Le positivisme et l'**inductivisme** sont étroitement liés, mais le positivisme relève davantage de la philosophie des sciences et l'**inductivisme** de la **méthodologie**.

► *Épistémologie économique* ► *Empirisme*
► *Positivisme logique*

POSITIVISME LOGIQUE

Le positivisme logique est une doctrine, développée dans les années 1920 par les membres du Cercle de Vienne, selon laquelle la tâche du scientifique est de collecter des « énoncés protocolaires » tirés des faits et d'organiser ces énoncés en respectant les **règles** de la logique formelle.

⇒ On parle aussi d'**empirisme logique**.

⇒ Le positivisme logique a fait l'objet de nombreuses critiques de la part de K. Popper (1902-1994), c'est donc à tort que l'on assimile parfois les positions de ce dernier à celles du Cercle de Vienne.

► *Épistémologie économique* ► *Empirisme*
► *Positivisme*

POSTE DE CONSOMMATION

Dans les enquêtes sur la **consommation**, les postes de consommation sont des ensembles de biens ou de **services** qui sont regroupés par fonctions plus ou moins homogènes. Les nomenclatures utilisées varient selon les enquêtes. Parmi les fonctions retenues, on distingue notamment l'alimentation,

l'habillement, le logement, l'équipement du logement, les soins médicaux, le transport, les communications, les loisirs, l'éducation. Les **coefficients budgétaires** mesurent la part de chaque poste de consommation dans la consommation totale.

► *Consommation et épargne* ► *Loi d'Engel*

POSTULAT

Un postulat est une proposition qui n'est ni évidente, ni démontrée, mais que l'on admet (au moins à titre provisoire) comme point de départ d'un raisonnement déductif.

⇒ Dans leur usage actuel, le terme postulat et le terme **axiome**, sont très proches. Par contre, si on utilise **axiome** dans son sens premier de proposition évidente, les deux termes doivent être soigneusement distingués. La rationalité de l'**agent économique** est un postulat dont on peut examiner la portée **heuristique**, ce n'est pas un axiome (au sens d'évidence).

► *Épistémologie économique* ► *Méthode hypothético-déductive* ► *Théorie*

POUVOIR D'ACHAT

Le pouvoir d'achat du **revenu** est la quantité de biens et de services que l'on peut acquérir avec ce revenu.

L'évolution du pouvoir d'achat dépend de l'évolution du **revenu nominal** et de l'évolution du **niveau général des prix**.

$$\frac{\text{indice de revenu nominal}}{\text{indice des prix}} \times 100$$

► *Revenus* ► *Désindexation* ► *Indexation*
► *Inflation* ► *Pouvoir d'achat de la monnaie*

POUVOIR D'ACHAT DE LA MONNAIE

Le pouvoir d'achat de la monnaie est la quantité de biens et de **services** qu'une unité monétaire permet d'acquérir. Il est égal à l'inverse du **niveau général des prix**.

Sur le plan interne, le pouvoir d'achat de la monnaie diminue lorsque le **niveau général des prix** augmente (**inflation**).

Sur le plan externe, le pouvoir d'achat de la monnaie diminue lorsque la **monnaie** est dévaluée ou lorsqu'elle se déprécie sur le **marché des changes**.

► *Monnaie* ► *Appréciation* ► *Dépréciation*
► *Dévaluation* ► *Parité des pouvoirs d'achat*
► *Pouvoir d'achat*

POUVOIR DE MARCHÉ

On parle de pouvoir de marché lorsque des **entreprises** se trouvent dans une situation qui leur permet d'influencer par leurs comportements, la détermination du **prix** ou des quantités d'un bien échangé sur le **marché**. Cette situation reflète un certain degré de **concentration**. On peut distinguer trois types de pouvoir de marché :

– un pouvoir horizontal qui caractérise la situation de **firmes** qui, sur un marché de type oligopolistique, s'entendent pour fixer un **prix** de marché proche d'un **prix de monopole** ou pour ériger des **barrières** à l'entrée. Le cartel en est un exemple ;

– un pouvoir vertical qui découle de l'intégration verticale d'une firme et lui confère un avantage par rapport à ses concurrents non intégrés verticalement (notamment en matière de prix des consommations intermédiaires) ;

– un pouvoir congloméral qui résulte de la diversification des activités d'une entreprise.

⇒ Le pouvoir de marché se manifeste par la possibilité de fixer un prix supérieur au **coût marginal**. Il se mesure par l'indice de Lerner :

$$I = \frac{\text{prix} - \text{coût marginal}}{\text{prix}}$$

⇒ Le pouvoir de marché peut disparaître avec la possibilité d'entrer et de sortir du marché (marchés contestables) ou avec le développement d'innovations. Cependant, le pouvoir de marché qui résulte d'un monopole légal ne peut être remis en cause que par une déréglementation.

⇒ En concurrence pure et parfaite, les entreprises sont **preneuses de prix**, elles ne disposent d'aucun pouvoir de marché.

► *Entreprise* ► *Marchés et prix* ► *Conglomérat* ► *Trust*

PRÉFÉRENCE COMMUNAUTAIRE

La préférence communautaire est l'un des principes fondateurs de la **politique agricole commune** (PAC). Elle vise à inciter les consommateurs européens à s'approvisionner en produits agricoles au sein de l'Union européenne tout en favorisant les exportations européennes de produits agricoles, grâce à un mécanisme de prélèvement à l'importation et de subvention à l'exportation.

La préférence communautaire a été progressive-ment remise en cause depuis 1994 :

– sous l'effet des négociations commerciales multilatérales initiées lors de l'Uruguay round et poursuivies au sein de l'Organisation mondiale du commerce ;

– en raison de la volonté de réformer la politique agricole commune.

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Politique économique* ► *Libre échange* ► *Traité de Rome* ► *Union européenne*

PRÉFÉRENCE POUR LA LIQUIDITÉ

La préférence pour la liquidité est la tendance manifestée par les **agents économiques** à conserver une partie de leurs actifs sous forme de monnaie. Elle contribue donc à déterminer la **demande monnaie**. Pour J. M. Keynes (1883-1946) la préférence pour la liquidité permet de comprendre pourquoi il n'y a pas de **neutralité de la monnaie**. Pour lui, il existe trois motifs de la préférence pour la liquidité :

- le motif de transaction ;
- le motif de précaution ;
- le motif de spéculation.

⇒ Dans la mesure où, selon Keynes, « la monnaie est un lien entre le présent et le futur », le degré de préférence pour la liquidité est d'autant plus élevé que l'incertitude sur l'avenir est plus grande.

► *Monnaie* ► *Demande de monnaie* ► *Schéma IS-LM* ► *Théorie keynésienne* ► *Thésaurisation* ► *Trappe à liquidité*

PRÉFÉRENCE POUR LE RISQUE

On dit qu'un **agent économique** a une préférence pour le risque lorsqu'il choisit une situation risquée comportant une opportunité de gains élevés à un gain certain plus modeste.

Par exemple, supposons que l'on propose à des agents de choisir entre :

– participer à une loterie qui donne les résultats suivants : un gain de 0 avec la probabilité $\frac{1}{2}$, un gain de 10 avec une probabilité de $\frac{1}{2}$ (l'espérance de gain est égale à : $0 \times \frac{1}{2} + 10 \times \frac{1}{2} = 5$) ;

– obtenir avec certitude un gain de 5.

Les agents qui choisissent la loterie ont une préférence pour le **risque**. Les autres manifestent une aversion pour le risque.

► *Contrat implicite* ► *Couverture* ► *Paradoxe d'Allais* ► *Spéculation* ► *Théorie des jeux* ► *Théorie économique*

PRÉFÉRENCES RÉVÉLÉES

La théorie des préférences révélées se propose de fournir un fondement observable à la théorie micro-économique du consommateur. En effet, la version de la **théorie du consommateur** élaborée par V. Pareto (1848-1923) repose sur la théorie de l'**utilité ordinale** à partir de laquelle on déduit les préférences du consommateur et donc son comportement de demande. Mais ni l'**utilité**, ni les préférences ne sont observables. À l'inverse, la théorie des préférences révélées prend pour point de départ le comportement de demande des agents (on observe que tel **panier de consommation** est préféré à tel autre) et on démontre que ces comportements sont compatibles avec l'**hypothèse de rationalité** du comportement du consommateur.

⇒ La théorie des préférences révélées a été formulée en 1938 par P.A. Samuelson (prix Nobel 1970) puis développée en 1950 par H. S. Houthakker (*Revealed Preference and the Utility Function*). Elle permet de construire une théorie du consommateur en s'affranchissant du concept d'utilité ordinale de Pareto.

► *Épistémologie économique* ► *Carte d'indifférence* ► *Courbe d'indifférence* ► *Fonction d'utilité*

PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

Les prélèvements obligatoires sont l'ensemble des versements exigés des **agents économiques** sans contrepartie directe et qui sont versés aux **administrations publiques**. Ils comprennent :

- les **impôts** perçus par l'État y compris ceux reversés à l'Union européenne ;
- les impôts perçus par les collectivités locales ;
- les **cotisations sociales** payées par les salariés et les employeurs.

Les impôts assurent le financement du fonctionnement des **services de l'État** (sens large) alors que les cotisations sociales financent la **protection sociale**. Mais, en France, certains prélèvements comme la **contribution sociale généralisée** et la **contribution pour le remboursement de la dette sociale** sont des impôts prélevés par l'État qui servent au financement de la **protection sociale**.

► *Politique économique* ► *Budget de l'État* ► *Courbe de Laffer* ► *Revenu disponible* ► *Sécurité sociale* ► *Taux de prélèvements obligatoires*

PRENEUR DE PRIX (PRICE-TAKER)

Un **agent économique** est dit preneur de prix pour un produit donné, s'il ne dispose pas d'un **pouvoir de marché**. Ainsi, il lui est impossible ou très difficile de fixer son **prix**.

⇒ En **concurrence pure et parfaite**, le producteur (très petit par rapport à la taille du **marché**), est preneur de prix : le **prix de marché** s'impose à lui quelle que soit la quantité qu'il produit.

⇒ Au niveau du **commerce international**, un pays sera preneur de prix si sa **compétitivité** est faible.

► **Marchés et prix** ► **Concurrence** ► **Faiseur de prix** ► **Fonction paramétrique des prix**

PRESSIION FISCALE

► **Taux de pression fiscale**

PRESTATIONS SOCIALES

Les prestations sociales sont des **revenus de transfert** versés par les institutions de **protection sociale** à un assuré social ou à un ayant droit conformément à la réglementation. Elles permettent de faire face à une baisse de **revenu** (**chômage**, maladie, handicap, vieillesse, etc.), ou un accroissement de certaines dépenses (santé, charges d'enfants, etc.).

Le versement des prestations sociales obéit à une logique de couverture des risques sociaux et a une logique de **redistribution**.

Certaines prestations sont contributives, c'est-à-dire que leur versement est subordonné au paiement de **cotisations sociales** (assurances sociales). D'autres sont non-contributives et sont versées à des individus même s'ils n'ont pas pu payer de cotisations sociales (assistance).

⇒ On distingue les transferts en espèces (pensions de **retraite** par exemple) et les transferts en nature (par exemple, remboursement des soins médicaux, des frais pharmaceutiques ou hospitaliers...).

► **État** ► **Politique économique** ► **Revenus** ► **Aide sociale**

PRÊTEUR EN DERNIER RESSORT

Le rôle de prêteur en dernier ressort est l'un des attributs de la **Banque centrale**. Prêter en dernier ressort, c'est créer de la **monnaie centrale** pour assurer la solvabilité d'un établissement financier menacé de **faillite** ou alimenter le marché en **liquidités** dans le cas, par exemple, d'une panique bancaire. L'objectif est d'éviter des faillites bancaires en cascade du type de celles qui se sont produites aux États-Unis pendant la crise de 1929.

L'existence de cette fonction met en évidence le fait que la stabilité des systèmes bancaires et financiers est un bien collectif. Les **marchés financiers** ne sont pas spontanément stables et une **régulation** consciente par une institution dont la **maximisation du profit** n'est pas l'objectif central est donc nécessaire. Le prêt en dernier ressort est une opération exorbitante du fonctionnement normal des **marchés**. Elle consiste en fait à suspendre la contrainte de liquidité pour permettre un retour à un fonctionnement normal du marché.

⇒ W. Bagehot (*Lombard Street*, 1873) a été un des premiers à formuler le rôle de prêteur en dernier ressort de la Banque d'Angleterre : selon lui, il est vain de tenter de préserver l'encaisse de la Banque centrale

face à une crise de liquidité. Il faut, au contraire, prêter largement, et, plus on intervient tôt et massivement, plus on a de chances d'empêcher la crise.

⇒ La fonction de prêteur en dernier ressort ne doit pas être confondue avec le **refinancement bancaire** qui relève du fonctionnement quotidien des banques centrales. La **liquidité** est dans ce cas fournie à des établissements de crédits solvables.

⇒ La **globalisation financière**, l'explosion des marchés financiers, la déréglementation, ont donné une importance accrue au rôle de prêteur en dernier ressort. Le **risque systémique** étant plus grand, l'intervention des banques centrales devient plus nécessaire.

⇒ Les crises financières, depuis les années 1990, ont conduit à un débat sur l'opportunité d'instaurer un prêteur international en dernier ressort.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Bretton Woods** ► **Crise des subprimes** ► **Politique monétaire non conventionnelle**

PRÉVISIONS AUTORÉALISATRICES

► **Anticipations autoréalisatrices**

PRICE-MAKER

► **Faiseur de prix**

PRICE-TAKER

► **Preneur de prix**

PRIME

Sur le marché des **options négociables**, la **prime** est la somme que doit payer l'acheteur de l'option. La prime peut donc s'interpréter comme une **assurance** que paie l'acheteur de l'option pour se prémunir contre le **risque** d'une évolution défavorable de l'**actif sous-jacent**. Dans cette opération, le risque de l'acheteur se limite au montant de la prime. Pour le vendeur de l'option, le gain maximal est égal à la prime, par contre sa perte potentielle est illimitée (puisque il doit respecter son engagement d'acheter ou de vendre quelle que soit l'évolution des cours).

► **Finances internationales** ► **Monnaie** ► **Couverture** ► **Marché des options négociables** (MONEP) ► **Produit dérivé** ► **Spéculation**

PRIME DE RISQUE

La notion de prime de risque désigne le surcroît de rémunération d'un **actif** auquel est attaché un **risque** plus élevé. En effet, un individu rationnel dont le comportement se caractérise par un certain degré d'**aversion pour le risque**, exigera une rémunération supérieure pour accepter d'acheter un **actif risqué**.

Cette notion est la plupart du temps appliquée aux **actifs financiers**. Le taux de rentabilité d'un **placement** est alors considéré comme le résultat de la somme d'un **taux de rentabilité** de base correspondant au rendement d'un **actif financier** dénué de risque et d'une prime de risque qui augmente avec le risque consenti.

Ainsi, une **obligation** émise par une **entreprise** dont la situation financière est fragile devra être proposée aux **investisseurs** financiers avec un **taux d'intérêt** plus élevé que celui des obligations émises par des entreprises financièrement plus saines. Il en est de même pour un **État** très endetté comme la Grèce en 2010 qui se

Principal-agent (modèle)

voit contraint de proposer des taux d'intérêt élevés lors de ses emprunts obligataires. Sur le **marché des changes**, les emprunts libellés en une monnaie « faible » sont assortis d'un taux d'intérêt plus élevé que les emprunts libellés en une monnaie forte, etc.

► **Finances internationales** ► **Écart d'intérêt**
► **Marchés financiers** ► **Obligation de pacoville**
(Junk Bond) ► **Parité de taux d'intérêt** ► **Théorie du portefeuille**

PRINCIPAL-AGENT (MODÈLE)

► **Théorie de l'agence**

PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Le principe de précaution est l'un des fondements des décisions en situation d'**incertitude** notamment dans le domaine de l'environnement et de la santé. Il s'agit de faire prévaloir une attitude prudente lorsque les connaissances scientifiques ne permettent pas de conclure de façon certaine sur le caractère néfaste ou non d'un produit, d'un choix technologique etc. Selon la Commission européenne, le principe de précaution ne peut pas être invoqué pour des actions protectionnistes, il permet par contre d'empêcher la distribution ou même de retirer du **marché** des produits susceptibles d'être dangereux pour la santé. En France, il a été inscrit dans la Constitution : « Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veilleront, par application du principe de précaution, et dans leurs domaines d'attribution, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage » (article 5).

Ce principe, est pour ses adversaires, un obstacle à la recherche scientifique et un **risque** de judiciarisation de la société qui peut bloquer l'initiative économique et l'**innovation** technologique. Pour d'autres, ce principe est plus à même de concourir à un **développement durable**.

► **Économie et écologie** ► **Politique économique**
► **Aversion pour le risque** ► **Normes d'emploi**
► **Normes sociales** ► **Normes environnementales**

PRINCIPE POLLUEUR-PAYEUR

Le principe pollueur-payeur signifie que tout **agent économique** qui inflige un dommage à l'environnement doit en supporter le coût. La mise en œuvre de ce principe peut passer par une politique de taxation (éco-taxe) ou par la mise en place d'un **marché des permis d'émission**. Une telle politique vise à internaliser les effets **externes** négatifs et incite donc les agents qui polluent à réduire ou à supprimer les sources de pollution.

⇒ La mise en œuvre de ce principe se heurte à de nombreuses difficultés : il n'est pas toujours facile d'identifier l'auteur d'une pollution et le coût de cette pollution.

► **Économie et écologie** ► **Marchés et prix**
► **Mondialisation** ► **Économie de l'environnement**
► **Économie des ressources naturelles** ► **Fiscalité écologique**

PRISE DE PARTICIPATION

Une prise de participation consiste, pour une société, à acheter des **titres** de propriété d'une autre société,

dans le but de faire un **placement** financier ou d'exercer un contrôle plus ou moins important sur cette société.

⇒ En France, l'INSEE considère qu'une société A possède une « participation » dans une société B si A possède entre 10 et 50 % du **capital social** de B.

► **Entreprise** ► **Investissement** ► **Capitalisme actionnarial** ► **Gouvernance d'entreprise**
► **Investissement de portefeuille** ► **Offre publique d'achat (OPA)**

PRISE EN PENSION

► **Accord de pension**

PRIVATE EQUITY

► **Capital investissement**

PRIVATISATION

Une opération de privatisation consiste à revendre à des **actionnaires** privés des **entreprises** précédemment nationalisées ou créées par l'État.

► **Politique économique** ► **Déréglementation**
► **Entreprise publique** ► **Nationalisation**
► **Politique de l'offre** ► **Politique structurelle**

PRIX

Le prix d'un **bien** ou d'un **service** est l'expression monétaire de sa valeur d'échange.

► **Marchés et prix** ► **Équilibre concurrentiel** ► **Prix administrés** ► **Prix d'équilibre** ► **Prix de monopole**

PRIX ADMINISTRÉS

La pratique de prix administrés désigne la fixation unilatérale ou conventionnelle des **prix** par les pouvoirs publics.

► **Marchés et prix** ► **Prix d'équilibre** ► **Théorie des équilibres à prix fixes** ► **Viscosité des prix**

PRIX CAF (COÛT, ASSURANCE, FRET)

Le prix CAF représente le **prix** d'un bien à la frontière du pays importateur. Il inclut le prix facturé par l'exportateur ainsi que le coût du transport et le coût d'assurance entre le pays exportateur et le pays importateur.

► **Comptabilité nationale** ► **Prix FAB**

PRIX CONSTANT

L'évaluation à prix constant désigne l'évaluation en **volume** d'une variable : on retient comme **prix** celui de l'année de référence ou année de base, et on considère ensuite qu'il ne varie plus sur la période pour pouvoir ne considérer que l'effet quantité.

► **Marchés et prix** ► **Prix courant**

PRIX COURANT

L'évaluation à prix courant désigne l'évolution en valeur d'une variable : les **prix** retenus sont alors ceux de la période d'observation.

► **Marchés et prix** ► **Prix constant**

PRIX D'ACQUISITION

Dans la **comptabilité nationale**, le prix d'acquisition représente le montant effectif payé par l'acheteur d'un bien ou d'un service. Il comprend les **impôts** (la TVA ne comptant que pour sa partie non déductible), et les **subventions** non déduites sur les produits. Contrairement au **prix de base**, le prix d'acquisition comprend aussi les frais de transport payés par l'acheteur pour prendre possession des produits au moment et au lieu voulus. Par contre, il ne prend pas en compte les **intérêts** qui viennent s'ajouter en cas d'octroi d'un **crédit**.

► *Comptabilité nationale* ► *Prix CAF*

PRIX D'ÉQUILIBRE

En **microéconomie**, sur un **marché**, le prix d'équilibre est celui qui assure l'égalité entre les quantités offertes et demandées à partir de la confrontation entre la **courbe d'offre** totale et la **courbe de demande** totale sur le marché d'un bien ou d'un service.

► *Marchés et prix* ► *Équilibre concurrentiel*

PRIX DE BASE

Dans la **comptabilité nationale**, le prix de base représente le montant que le vendeur reçoit de l'acheteur par unité de bien ou de service, diminué des **impôts** sur les produits et augmenté des **subventions** sur les produits. Le **prix de base** exclut les frais de transport qui sont facturés séparément.

► *Comptabilité nationale* ► *Prix d'acquisition*

PRIX DE MARCHÉ

Dans la **comptabilité nationale**, la production de biens et services marchands est comptabilisée aux **prix du marché**, c'est-à-dire aux **prix** réellement observés sur les **marchés** ou à un **prix de référence** (pour les produits ne s'échangeant pas réellement sur un marché).

⇒ Dans la **théorie néo-classique**, le **prix du marché** est celui qui résulte de la confrontation de l'offre et de la demande.

► *Marchés et prix* ► *Production marchande*
► *Production non marchande*

PRIX DE MONOPOLE

► *Équilibre de monopole*

PRIX DE PRODUCTION

La **théorie des prix de production** est une composante de la **théorie marxiste** de la **valeur travail**.

Pour K. Marx (1818-1883), les **prix** des marchandises ne coïncident pas avec leur **valeur travail**. En effet, le **profit** dépend de la **plus-value** (donc du **travail vivant** mis en œuvre), si les **prix** étaient déterminés directement par la **valeur travail**, les différents capitalistes bénéficieraient de **taux de profit** différents. Pour Marx, il existe au contraire une tendance à la **péréquation** des **taux de profit**, c'est-à-dire que la **concurrence** des capitaux a tendance à imposer à chaque capitaliste un **taux de profit** égal au **taux de profit moyen**. Les **prix de production** sont donc différents de la **valeur travail** dans la mesure où ils permettent cette **péréquation** des **taux**

de profit : dans les activités utilisant beaucoup de **travail vivant**, le **prix de production** sera inférieur à la **valeur travail** ; dans les activités utilisant peu de **travail vivant**, il sera supérieur.

► *Marchés et prix* ► *Capitalisme*

PRIX FAB (FRANCO À BORD)

Le **prix FAB** représente le **prix** d'un bien à la frontière du pays exportateur ou d'un **service** fourni à un **non-résident**. Il comprend la **valeur** des biens ou des services au **prix de base**, les services de transport et de distribution jusqu'à la frontière, les **impôts** moins les **subventions**.

► *Comptabilité nationale* ► *Prix CAF*

PRIX HÉDONISTE

La méthode des **prix hédonistes** est une méthode qui prend en compte le fait qu'un bien (ou un service) est un ensemble de caractéristiques dont chacune a un **prix** implicite qui contribue à la détermination du **prix de marché** du bien considéré. Par exemple, la différence de prix entre deux appartements identiques d'un point de vue technique (surface, qualité de la construction, etc.) mais qui ont des implantations différentes, permet d'évaluer le **prix** implicite de l'environnement (nuisances sonores, qualité de l'air, etc.).

La méthode des **prix hédonistes** permet donc aussi d'évaluer de manière indirecte le consentement à payer des **agents économiques** pour des caractéristiques qui n'ont pas de **prix de marché**. Par exemple, il n'existe pas de **marché** de la qualité de l'air, mais la méthode des **prix hédonistes** appliquée au **marché** de l'immobilier peut permettre d'évaluer ce que les agents sont disposés à payer pour vivre dans un environnement de meilleure qualité.

► *Économie et écologie* ► *Économie de l'environnement* ► *Économie des ressources naturelles*

PRIX PRÉDATEUR

Un **prix prédateur** est un **prix** inférieur à celui qui assurerait la maximisation du **profit** du producteur. Lorsqu'un producteur adopte une stratégie de **prix prédateur** c'est qu'il cherche à accroître sa **part de marché** et/ou à éliminer des concurrents.

⇒ Le concept de **prix prédateur** est destiné à enrichir la **théorie économique standard**, afin de prendre en compte le comportement de producteurs qui ne se contentent pas de prendre en compte le **prix** fixé par le **marché**.

► *Marchés et prix* ► *Concurrence* ► *Concurrence imparfaite* ► *Dumping* ► *Économie industrielle*
► *Marché contestable* ► *Pouvoir de marché*

PRIX RÉEL

Le **prix réel** désigne la **valeur** d'un bien ou d'un service en termes de temps de **travail** nécessaire pour l'acquérir. Il se calcule par exemple, en faisant le rapport entre le **prix nominal** d'un bien et le **salaires** horaire nominal moyen.

⇒ L'évolution du **prix réel** d'un bien dépend des **gains de productivité** : les **prix réels** des biens industriels ont par exemple fortement baissé du fait du **progrès technique** caractérisant ce secteur.

Prix relatif

⇒ Ne pas confondre le prix réel avec le **prix relatif** et le **prix constant**.

▷ **Marchés et prix**

PRIX RELATIF

Le **prix relatif** d'un bien A par rapport à un bien B désigne le rapport entre les **prix nominaux** (**prix courants**) des deux biens.

La notion de **prix relatif** est souvent étudiée en évolution. Elle désigne alors le rapport entre l'**indice élémentaire** du prix courant d'un bien et l'**indice des prix** (qui mesure le **niveau général des prix**).

⇒ Ne pas confondre le **prix relatif** avec le **prix réel** et le **prix constant**.

▷ **Marchés et prix**

PRODUCTION

En comptabilité nationale, la production désigne une activité exercée par une **unité institutionnelle** qui combine des **facteurs de production** (main-d'œuvre, **capital** et matières premières) pour fabriquer des biens et des **services**.

⇒ La production peut également désigner le résultat de cette activité.

▷ **Comptabilité nationale** ▷ **Produit intérieur brut** ▷ **Valeur ajoutée**

PRODUCTION DE MASSE

La production de masse désigne un système de **production** qui repose sur le **machinisme**, la **standardisation** et la production en grande série.

Pour les économistes de l'école de la **régulation**, la production de masse est une composante du mode de **régulation monopoliste**.

▷ **Croissance économique** ▷ **Capitalisme**
▷ **Consommation de masse** ▷ **Fordisme**
▷ **Organisation scientifique du travail (OST)**
▷ **Productivité** ▷ **Taylorisme**

PRODUCTION MARCHANDE

En comptabilité nationale, la production marchande désigne la **production** destinée à être écoulée sur un marché.

Elle comprend :

- les produits vendus à un **prix économiquement significatif** (c'est-à-dire un **prix** couvrant plus de 50 % des **coûts de production**) ;

- les produits troqués ;

- les produits utilisés pour effectuer des paiements en nature, y compris les rémunérations en nature des salariés ;

- les produits livrés par une **unité d'activité économique locale** à une autre **unité d'activité économique locale** appartenant à la même **unité institutionnelle** et destinés à être utilisés par cette dernière pour sa **consommation intermédiaire** ;

- les produits ajoutés aux **stocks** de biens finis et de travaux en cours, destinés à une ou plusieurs des utilisations précédentes.

▷ **Comptabilité nationale**

PRODUCTION NON MARCHANDE

La production non marchande comprend la **production pour usage final propre** et les autres productions non marchandes fournies à d'autres unités soit gratuitement soit à des **prix économiquement non significatifs** (moins de 50 % du **coût de production**).

▷ **Comptabilité nationale** ▷ **Production marchande**

PRODUCTION POUR USAGE FINAL PROPRE

En comptabilité nationale, la production pour usage final propre désigne les **biens** ou les **services** qu'une **unité institutionnelle** produit et conserve pour sa **consommation finale** ou sa **formation brute de capital fixe**.

▷ **Comptabilité nationale** ▷ **Production non marchande**

PRODUCTIVISME

Le terme **productivisme** a une connotation péjorative et il désigne la volonté d'accroître la **production** sans prendre en compte les conséquences écologiques et sociales. On parle par exemple d'une agriculture **productiviste** qui a connu un accroissement spectaculaire des **rendements** mais au détriment des sols (utilisation excessive d'engrais), de l'air (pesticides), de la qualité des produits, de l'emploi dans l'agriculture.

Plus généralement, la critique du **productivisme** repose sur une dénonciation de la **société de consommation** qui fait de l'accroissement de la **production** et de la **consommation** la seule fin de l'activité humaine.

▷ **Économie et écologie** ▷ **Décroissance**
▷ **Développement durable** ▷ **Économie alternative**
▷ **Nouveaux indicateurs de richesse** ▷ **Soutenabilité du développement**

PRODUCTIVITÉ

La **productivité** est un indicateur d'efficacité de la **combinaison productive**. Le calcul de la **productivité** met en rapport le volume de **production** réalisé avec la quantité de **facteurs de production** utilisée.

⇒ Ne pas confondre **productivité** et **rentabilité**.

▷ **Productivité** ▷ **Entreprise** ▷ **Capital et investissement** ▷ **Productivité globale des facteurs**
▷ **Productivité marginale** ▷ **Productivité moyenne**
▷ **Progrès technique**



PRODUCTIVITÉ

La **productivité** est le rapport entre le volume de **production** réalisé et la quantité de **facteurs de production** utilisés. C'est un indicateur d'**efficacité** de la **combinaison productive**.

■ MESURER LA PRODUCTIVITÉ

● Les difficultés de mesure

Pour des productions homogènes, la **productivité** peut être évaluée en unité physique (par exemple, la production d'automobiles par travailleur et par an). La productivité en valeur est plus adaptée à un niveau agrégé (**branche** ou ensemble de l'économie). Dans ce cas on retient en général comme mesure de la production la **valeur ajoutée à prix constants**.

⇒ Ne pas confondre productivité et **rentabilité**.

Au niveau macroéconomique, la comparaison des niveaux de productivité fait intervenir le **taux de change** permettant une conversion en une monnaie commune, on utilise en général les **parités de pouvoir d'achat**.

⇒ Ne pas confondre productivité et **compétitivité**, même si la productivité influence la **compétitivité-prix**.

● Les différents indicateurs de productivité

La productivité n'a de signification que par comparaison. On doit donc différencier le niveau de productivité à un moment donné du temps et les **gains de productivité** entre deux périodes.

Il existe deux types d'indicateurs de la productivité :

- le premier mesure l'efficacité conjointe des facteurs **travail** et **capital** pour générer de la production. C'est alors la **productivité globale des facteurs** (ou productivité multifactorielle) ;

- le second se limite à un seul facteur de production en négligeant l'action de l'autre facteur : c'est une productivité partielle (approche monofactorielle), on obtient alors la **productivité moyenne apparente du capital** et la **productivité moyenne apparente du travail**. Le recours aux productivités partielles des facteurs se justifie par la simplicité de ces indicateurs et de leur emploi aisé dans le temps et l'espace.

Il existe deux indicateurs de la productivité moyenne du travail :

- la productivité par tête : rapport de la production au nombre de personnes employées ;

- la productivité horaire : rapport de la production au nombre total d'heures travaillées.

Par exemple, pour faire des comparaisons entre pays industrialisés, on peut calculer les niveaux de productivité horaire à **durée du travail** et à **taux d'emploi** identiques à ceux des États-Unis qui servent de référence habituelle (ou productivité structurelle). Au niveau macro-économique, la productivité moyenne apparente du travail (rapport du **produit intérieur brut** sur la **population active** ou sur le nombre d'heures annuelles travaillées) est un des déterminants du **niveau de vie** d'une nation.

■ LES GAINS DE PRODUCTIVITÉ : CONSÉQUENCES ET DÉTERMINANTS

● Les conséquences des gains de productivité

Les gains de productivité sont un surplus d'efficacité qui peut être utilisé :

- pour accroître le volume produit : il est possible de produire davantage avec la même quantité de facteurs ;

- pour diminuer les prix puisqu'on peut produire autant avec une moindre quantité de facteurs. Pour l'entreprise, il est possible d'élargir le nombre de consommateurs potentiels pour bénéficier d'économies d'échelle. Au niveau d'un pays, l'amélioration de la productivité libère du **pouvoir d'achat** permettant une croissance de l'emploi dans d'autres secteurs comme en témoignent les Trente glorieuses ;

- pour accroître la rémunération des facteurs de production sans tension inflationniste. Le surplus de richesse peut être partagé entre les apporteurs de capitaux (qui reçoivent un **profit** et des **intérêts**), les salariés (apporteurs de travail) et l'**État** (qui prélève des **impôts**). Le partage des gains de productivité peut déclencher un cercle vertueux puisqu'il permet d'accroître l'**accumulation du capital** (augmentation des profits) et la demande adressée aux entreprises (augmentation des salaires) ;

- pour diminuer le temps de travail.

Ainsi, au niveau de l'entreprise, les gains de productivité permettent d'améliorer la compétitivité sur les **marchés** en réduisant les **coûts de production**.

Au niveau d'une nation, les gains de productivité du travail sont un facteur important de la croissance, ils sont notamment liés à l'**accumulation du capital**, au **progrès technique** et aux **innovations**.

● Les déterminants de long terme des gains de productivité

À long terme, la productivité du travail est liée à un usage plus intensif de capital et au **progrès technique**. Les gains de productivité sont associés à la **division du travail** qui permet, pour A. Smith, d'utiliser de façon plus efficace la main-d'œuvre et d'utiliser des **moyens de production** plus spécialisés. A. Young (1876-1929) (« *Increasing Returns and Economic Progress* », 1928) a souligné le rôle du **marché** qui impulse une dynamique vertueuse de gains de productivité à travers la demande de machines plus spécialisées : l'approfondissement de la division du travail au sein

des entreprises entraîne une dynamique de spécialisation entre entreprises où chaque activité nouvelle se développe sur un marché plus étendu et chaque industrie tire profit de l'émergence d'industries plus spécialisées et plus efficaces, sans avoir eu à investir elles-mêmes. Ce processus est créateur d'**économies d'échelle** et d'un allongement continu des **détours de production** et il s'ensuit une différenciation des branches de production.

– Les gains de productivité du travail sont étroitement associés aussi à la qualité du **management** pour développer les nouvelles méthodes de production à moindre coût (**taylorisme**, **toyotisme**) avec l'approfondissement de la division du travail.

– Les profits créent aussi l'incitation à l'efficacité et à l'**investissement de productivité**. Pour Kaldor (1908-1986) la part des profits dans le **revenu national** conditionne le **taux d'accumulation** et le rythme de l'investissement. En conséquence le taux de croissance de la productivité du travail varie avec la croissance de l'accumulation du capital par tête (**Loi de Kaldor-Verdoorn**). Comme l'indiquent les **faits stylisés** de la croissance selon Kador, la productivité du capital est constante à long terme mais elle fluctue avec le **taux de profit**.

– L'environnement institutionnel est important dans le rythme de croissance des marchés ce que mettent en avant la **théorie des droits de propriété**, les analyses relatives à la **confiance**, au **capital social**, à la **gouvernance**.

– Les **politiques publiques** peuvent influencer les gains de productivité à travers l'éducation et la formation de la main-d'œuvre, l'incitation à la mobilité vers les activités à fort gain potentiels, la qualité des équipements collectifs et l'infrastructure en général, les dépenses de recherche fondamentale, le prix de l'énergie, etc. Selon l'**Organisation de Coopération et de Développement Économique** la dynamique des gains de productivité est avant tout liée à plus de **concurrence** sur le **marché des biens** et sur le **marché du travail**, à un plus fort **taux d'ouverture** de l'économie, à une **réglementation** en faveur de la dynamique des marchés et de l'effort d'**innovation**, à une proximité entre les entreprises, la recherche et l'éducation.

■ GAINS DE PRODUCTIVITÉ DU TRAVAIL ET CONVERGENCE ÉCONOMIQUE

● Les gains de productivité horaire du travail

Depuis la **Révolution industrielle**, la productivité moyenne du travail s'est accrue dans tous les pays développés. Entre 1830 et 1990, la productivité horaire du travail a été multipliée par 25, les progrès de la productivité paraissent plus lents si l'on prend le nombre de personnes employées, en raison de la tendance à la réduction de la **durée du travail** (multiplication par 13).

Cependant, le rythme de croissance de la productivité du travail varie selon les périodes et selon les pays.

Évolution du PIB par tête et de la productivité horaire du travail (en %)

	1870-1913	1913-1929	1929-1950	1950-1973	1973-2000
Productivité Europe	1,49	1,76	1,35	4,44	2,40
Productivité États-Unis	1,90	2,40	2,48	2,68	1,37
PIB par tête Europe	1,25	0,97	0,79	3,61	1,77
PIB par tête États-Unis	1,79	1,65	1,55	2,40	1,64

Source : R. Gordon, *Interpreting the one big wave in US long term productivity growth*, 2000.

Dans l'entre-deux-guerres, l'affaiblissement du rythme de croissance de la production s'accompagne d'un rythme plus lent des gains de productivité qui se rapprochent de ceux obtenus au XIX^e siècle en Europe (1,35 %) mais qui progressent aux États-Unis (2,48 %).

Les Trente glorieuses se caractérisent par un rythme accéléré des gains de productivité en Europe (4,44 % par an) mais le ralentissement de la croissance avec le 1^{er} choc pétrolier s'accompagne d'un rythme plus modeste de croissance de la productivité (2,40 % en Europe et 1,37 % aux États-Unis).

● Niveaux de productivité horaire et niveau de productivité par emploi

L'avantage américain en matière de productivité horaire s'est renforcé à la fin du XIX^e siècle et il s'accroît entre 1913 et 1950. Selon R. Gordon (2000) le pays a pu plus largement exploiter les grandes inventions (l'électricité et le moteur à combustion) en raison de la taille de son marché, et de salaires réels relativement élevés favorisant la substitution du capital au travail. Mais, en longue

période entre 1890-2006, G. Cette et Y. Kocoglu (2009) observent une certaine convergence du niveau de productivité horaire par rapport aux États-Unis : la productivité par heure est multipliée par 20 en France, par 40 au Japon et par 9 au Royaume-Uni. La convergence des niveaux de la productivité par emploi sur la même période est moindre compte tenu de la diminution de la durée annuelle moyenne du travail plus marquée en France (elle passe d'environ 3 110 heures à 1 540 heures alors qu'aux États-Unis elle passe de 2 850 heures à 1710 heures).

Niveau de la productivité en % par rapport aux États-Unis (100)

	Niveau de productivité horaire du travail		Niveau de productivité par emploi	
	1890	2006	1890	2006
France	59,4	100,9	64,7	91,0
Japon	23,2	69,7	22,2	72,6
Royaume Uni	123,3	88,6	129,3	86,4

Source : G. Cette, Y. Kocoglu, « La productivité en France, au Japon, aux États-Unis et au Royaume-Uni au cours du xx^e siècle », *Revue de l'OFCE*, 2009.

Aussi le niveau de la productivité du travail horaire de la France comparé au niveau des États-Unis, était en 1890, environ 50 % plus bas, mais en 2006, il est similaire par heure travaillée tout en étant inférieur d'environ 10 % par emploi en raison d'une baisse plus rapide de la durée du travail entre 1890 et 2006. Cependant, le processus de rattrapage en termes de productivité n'est pas un processus homogène et depuis le milieu des années 1990, ce processus est mis en cause.

■ LES DÉBATS AUTOUR DU RALENTISSEMENT DES GAINS DE PRODUCTIVITÉ

● Les gains de productivité et la tertiarisation de l'économie

Les gains de productivité varient selon les **secteurs d'activité** :

- dans l'agriculture ils progressent avec le machinisme agricole, l'usage des engrais et des pesticides, la sélection des espèces, l'irrigation, la formation ;
- dans l'industrie, les gains de productivité sont liés au recours croissant à des équipements qui multiplient les potentialités du travail humain, puis l'introduction du travail à la chaîne. Avec la croissance de la production, le développement des transports et la baisse des **coûts de transaction**, la spécialisation de la production a été la source d'autres gains de productivité avec l'apparition de nouvelles technologies (électricité, chimie puis électronique) qui s'est combinée avec les progrès de l'éducation et de la formation de la **main-d'œuvre**.

Certains économistes comme J. Fourastié (1907-1990), opposent la rapidité du progrès technique dans l'industrie et l'agriculture aux faibles gains de productivité dans le **secteur tertiaire** (le temps mis pour une coupe de cheveux en serait un symbole : il diminue très faiblement au cours du temps), ce qui induit, compte tenu de l'évolution de la **demande**, une évolution structurelle de la **population active** selon la **loi des trois secteurs**. La migration de l'agriculture et l'industrie vers les services modifie le rythme des gains de productivité. Le ralentissement des gains de productivité selon la **loi de Baumol**, est lié à la formation des salaires dans le tertiaire où la productivité est stationnaire mais où les salaires progressent au même rythme que les autres secteurs (en raison par exemple d'un **salaire minimum**), tandis que la demande de services à faible productivité a une forte **élasticité revenu** (par exemple les spectacles de l'art vivant). Il en découle un ralentissement de la croissance.

Cependant, les gains de productivité concernent aussi les **services**. L'informatique et les automates programmables ont été un vecteur de gains de productivité dans le tertiaire (automatisation dans les transports et les banques, les supermarchés, l'usage de systèmes experts dans la réparation automobile, les examens médicaux, le commerce électronique, etc.). La décennie 1990 aux États-Unis s'accompagne du développement des services marchands aux entreprises (audit, services informatiques, logistique, etc.) qui participent à la progression de l'efficacité de l'industrie.

Beaucoup de spécialistes admettent l'hypothèse que le ralentissement des gains de productivité observés, s'explique par une évaluation inadéquate des gains de productivité dans une économie postindustrielle. En effet, on évalue beaucoup plus mal l'amélioration de la qualité des services alors que celle-ci est essentielle pour les clients (qualité d'un logiciel, services de conseils et services financiers aux entreprises, service de réparation, de restauration, soins médicaux pour les consommateurs...). Les services sont évalués par le prix payé par le client mais il faudrait tenir compte de la valeur que le client attribue au service rendu pour en évaluer la qualité. Cet aspect subjectif est d'autant plus difficile à quantifier que certains services sont des intrants intermédiaires

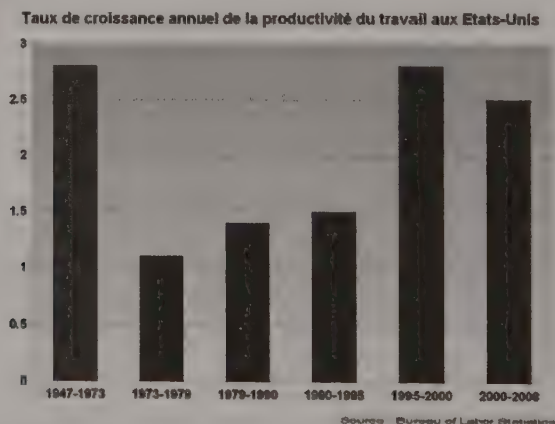
dans un autre domaine, par exemple dans le domaine des transports, mais selon R. Gordon (1996), il est possible de corriger les erreurs de mesure comme cela a été fait aux États-Unis.

● Les gains de productivité et la productivité globale des facteurs

Au niveau macroéconomique, les gains de productivité sont une condition de la soutenabilité de la croissance économique. En raison de rendements décroissants du **stock** de capital, la hausse du capital par travailleur ne suffit pas à assurer des gains de productivité du travail durables, elle doit s'accompagner aussi d'une hausse de la productivité globale des facteurs (PGF) qui représente tous les effets sur la croissance de la production qui ne sont pas reliés à l'investissement et à la croissance de la population active. C'est un résidu donnant une mesure des **innovations** et du progrès technique. R. Solow dans son article de 1958 a trouvé que l'augmentation de la production par travailleurs aux États-Unis s'expliquait à hauteur de 80 % par la PGF par rapport au demi-siècle précédent. La part de la PGF est aussi déterminante dans l'étude d'E. Denison (*Why growth rates differ ?*, 1967) qui décompose ce résidu en tenant compte de l'effet de la réduction du temps de travail, de l'accroissement du niveau d'éducation, des **effets d'apprentissage** avec l'élévation de l'âge moyen de la main-d'œuvre, des migrations professionnelles, du rajeunissement du capital, des économies de dimension. Les résultats pour la France dans l'étude de J.-J. Carré, P. Dubois ou E. Malinvaud (*La croissance française*, 1972), sur la période 1951-1969, montrent que la PGF explique 50 % de la croissance française (2,5 % sur les 5 % de croissance par an). Selon R. Gordon, la PGF totale a représenté aux États-Unis jusqu'à 1,90 point de croissance par an sur 2,75 % entre 1928 et 1950, puis 1,5 point sur 3,5 % entre 1950 et 1964 et 0,9 point sur 3,6 % entre 1964 et 1972.

Au début des années 1990 s'est engagé aux États-Unis un débat sur le **paradoxe de Solow** et donc sur la contribution des technologies de l'information et de la communication (TIC) aux gains de productivité. Mais à partir de 1995, le paradoxe semble résolu puisque, sur la période 1995-2000, les États-Unis retrouvent le rythme de croissance de la productivité qu'ils avaient connu pendant les Trente Glorieuses. Pendant cette période, situation sans précédent depuis la seconde guerre mondiale, la croissance de la productivité est plus rapide aux États-Unis qu'en Europe. Cette dernière semble résoudre le paradoxe de Solow, plus tardivement qu'aux États-Unis.

Les études empiriques confirment que le progrès technique dans les TIC a directement contribué à la croissance de la PGF mais avec des effets étalés dans le temps parce que les TIC sont des biens de réseau dont l'utilité augmente avec le nombre d'utilisateurs. La puissance des **effets de réseau** résultant de l'investissement dans les technologies de l'information conduit à terme à un rajeunissement du capital. Les études de G. Cette, J. Mairesse et Y. Kocoglu (2002 et 2005) concluent à une contribution favorable et importante des TIC sur les deux dernières décennies à travers deux canaux : les effets de substitution associés à l'accumulation du capital en TIC et l'amélioration rapide des performances productives des investissements en TIC qui se traduit par une forte baisse de leur prix relatif par rapport aux autres biens d'investissement et au travail. Par exemple, aux États-Unis, le prix des matériels informatiques connaît une baisse de 15 % par an en moyenne sur la période 1980-2005 alors que dans le même temps le prix de PIB augmente annuellement de 3 %. Il en résulte des gains de PGF dans les secteurs producteurs des TIC mais également dans les secteurs utilisateurs.



● Productivité, compétitivité et emploi

À court terme, la productivité fluctue avec le **cycle de la productivité** : elle progresse sensiblement dans la phase ascendante du cycle et régresse dans la phase descendante du cycle quand l'emploi

s'ajuste avec retard aux évolutions de la production. L'amplitude du cycle de productivité est atténuée par l'accroissement de la **flexibilité** du travail.

À plus long terme, les gains de productivité dépendent de choix institutionnels et politique : investissement en capital humain (en particulier politique éducative), politique de recherche-développement, politique industrielle, politique de l'emploi. Par exemple en Europe, et notamment en France, les gains de productivité horaire du travail ont été très importants depuis la seconde guerre mondiale, mais la productivité par travailleurs a augmenté plus faiblement en raison d'une baisse du temps de travail plus importante qu'aux États-Unis. Les taux d'emploi ont aussi une influence sur les gains de productivité. La stratégie de Lisbonne, pour rendre l'Europe plus compétitive, se propose d'augmenter à l'investissement en capital humain, les dépenses de recherche développement et les taux d'emploi.

De nombreux économistes soulignent la nécessité de nouveaux gains de productivité du travail pour faire face au **vieillessement** de la population qui touchera à terme l'ensemble de la population mondiale.

► **Entreprise** ► **Système productif** ► **Capital et Investissement** ► **Fluctuations et crises** ► **Marché du travail** ► **Mondialisation** ► **Déversement** ► **Théorie de la régulation** ► **Cycle réel**

O PARIENTY A., (2005), *Productivité, croissance, emploi. La France dans la compétition mondiale*, Armand Colin, « CIRCA ».

FOURASITE J., (2005), *Productivité et richesse des nations*, Gallimard, « Tel ».

CETTE G., (2007), *Productivité et croissance en Europe et aux États-Unis*, La Découverte, « Repères ».

ARTUS P., CETTE G., (2004), *Productivité et croissance*, La Documentation française.

CAHUC P., DEBONNEUIL M., (2004), *Productivité et emploi dans le tertiaire*, La Documentation française.

@ Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site du CEPII : <http://www.cepii.fr/>

Site du Centre d'analyse stratégique : <http://www.strategie.gouv.fr/>

Une étude du CAS et de la Fondation Robert Schuman sur la stratégie de Lisbonne : <http://www.strategie.gouv.fr/IMG/pdf/Lisbonne-CAS-FRS-27SEPT-FINAL.pdf>

Le résumé du rapport de P. Artus et G. Cette : <http://www.cae.gouv.fr/IMG/pdf/04-2004-FR.pdf>

PRODUCTIVITÉ GLOBALE DES FACTEURS

La productivité globale des facteurs est le rapport entre le volume de la production obtenue et l'ensemble des **facteurs de production** utilisés.

En pratique, ce calcul soulève des problèmes délicats. Il suppose l'utilisation d'**indices synthétiques** pour mesurer la variation en volume de la production et des facteurs : il y aura **gain de productivité** lorsque l'indice de la production progresse plus vite que l'indice des facteurs.

Deux méthodes sont utilisées, qui débouchent sur deux formules de la productivité :

– la productivité globale où l'indice de variation du volume global des facteurs est une **moyenne arithmétique** pondérée des indices de variation de chacun des facteurs ;

– la productivité totale où cet indice est une **moyenne géométrique**.

► **Productivité** ► **Croissance économique**
 ► **Fluctuations et crises** ► **Système productif**
 ► **Économie d'échelle** ► **Productivité apparente du capital** ► **Productivité apparente du travail**
 ► **Rendement d'échelle** ► **Paradoxe de Solow**
 ► **Progrès technique** ► **Rendement d'échelle**

PRODUCTIVITÉ MARGINALE

La productivité marginale (ou produit marginal) d'un **facteur de production** est l'augmentation de la production entraînée par l'augmentation d'une unité de la quantité de ce facteur.

⇒ La **théorie néoclassique** fait l'hypothèse que, passé un certain seuil de production, la productivité marginale d'un facteur décroît : c'est la loi des **rendements marginaux décroissants**.

► **Marchés et prix** ► **Productivité** ► **Système productif** ► **Productivité apparente du capital**
 ► **Productivité apparente du travail** ► **Rendements d'échelle** ► **Rendements factoriels**

PRODUCTIVITÉ MARGINALE DU CAPITAL

La productivité marginale (ou produit marginal) du capital est le supplément de production en volume obtenu grâce à l'utilisation d'une unité supplémentaire de **capital**. C'est le rapport $\Delta Y / \Delta K$.

► **Capital et investissement** ► **Productivité**
 ► **Croissance économique** ► **Fluctuations et crises**
 ► **Coefficient de capital** ► **Cycle de productivité**
 ► **Productivité moyenne apparente du capital**

PRODUCTIVITÉ MARGINALE DU TRAVAIL

La productivité marginale (ou produit marginal) du travail désigne la variation de la production en volume provoquée par l'augmentation d'une unité de la quantité de **travail**. C'est le rapport $\Delta Y / \Delta L$.

► **Productivité** ► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Productivité moyenne apparente du travail** ► **Productivité globale des facteurs**
 ► **Rendements factoriels**

PRODUCTIVITÉ MOYENNE

La productivité moyenne (ou produit moyen) d'un facteur de production se définit comme le rapport de la quantité produite sur la quantité de facteur utilisée pour réaliser la production.

► *Productivité* ► *Marchés et prix* ► *Productivité moyenne apparente du capital* ► *Productivité moyenne apparente du travail* ► *Produit total*

PRODUCTIVITÉ MOYENNE APPARENTE DU CAPITAL

La productivité moyenne apparente du capital est le rapport entre la valeur ajoutée et le capital fixe productif. C'est le rapport Y/K .

⇒ La productivité moyenne apparente du capital peut être calculée en volume ou en valeur. Elle est l'inverse du coefficient de capital et mesure l'efficacité du facteur capital.

⇒ La productivité est « apparente » parce qu'elle n'est appréhendée qu'en faisant l'hypothèse de constance de l'efficacité intrinsèque du capital, de la durée d'utilisation des équipements du degré d'utilisation et du prix des biens.

► *Productivité* ► *Capital et investissement* ► *Système productif* ► *Productivité marginale du capital* ► *Régime d'accumulation*

PRODUCTIVITÉ MOYENNE APPARENTE DU TRAVAIL

La productivité moyenne apparente du travail est le rapport entre la valeur ajoutée et la quantité de travail utilisé. Elle mesure l'efficacité productive du travail.

Elle peut être calculée en volume ou en valeur.

⇒ Le facteur de production travail peut se mesurer en nombre d'heures de travail ou en nombre de travailleurs.

⇒ Le qualificatif d'« apparente » renvoie au fait que la variation observée de la productivité d'un facteur peut provenir soit d'une amélioration de l'efficacité de ce facteur soit d'une utilisation plus intensive ou plus efficace de l'autre. Par exemple la croissance de la productivité du travail résulte souvent d'un accroissement du capital par tête.

► *Productivité* ► *Système productif* ► *Productivité moyenne apparente de capital* ► *Productivité marginale du travail* ► *Productivité globale des facteurs*

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

Dans la comptabilité nationale, le produit intérieur brut (PIB) est un agrégat représentant le résultat final de l'activité de production des unités productrices résidentes.

Selon l'INSEE, le PIB au prix de marché peut se calculer de trois façons différentes :

– par la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits ;

– par la somme des emplois finaux intérieurs de biens et services (consommation finale effective, formation brute de capital fixe, variations de stocks), plus les exportations, moins les importations ;

– par la somme des emplois des comptes d'exploitation des secteurs institutionnels : rémunération des salariés, impôts sur la production et les importations, moins les subventions, excédent brut d'exploitation et revenu mixte.

⇒ Le terme brut signifie que les montants retenus le sont avant amortissements des équipements.

► *Comptabilité nationale* ► *Équilibre emplois-ressources* ► *Nouveaux indicateurs de richesse*

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT POTENTIEL

Le produit intérieur brut potentiel est celui qui résulterait du plein-emploi des ressources productives. Lorsque le produit intérieur brut effectif (PIB) est inférieur au produit intérieur brut potentiel, la stimulation de la demande peut améliorer la croissance et l'emploi sans tensions inflationnistes.

► *Croissance économique* ► *Politique économique* ► *Croissance potentielle* ► *Gap d'Okun* ► *Loi d'Okun* ► *NAIRU* ► *Produit intérieur brut* ► *Taux de chômage naturel*

PRODUIT MARGINAL

► *Productivité marginale*

PRODUIT MOYEN

► *Productivité moyenne*

PRODUIT NET

Pour les physiocrates, le produit net est la création de richesse découlant de l'activité agricole qui est pour eux la seule activité productive.

Le produit net résulte d'un « don gratuit de la nature » : par exemple quand on sème un grain de blé, on obtient un épi de blé avec de nombreux grains. Le produit net est ensuite réparti entre les différentes classes de la société selon un processus qui est décrit par le tableau économique des physiocrates. K. Marx (1818-1883) s'est inspiré de façon critique du concept de produit net pour construire le concept de plus value.

► *Épistémologie économique* ► *Circuit économique* ► *Théorie économique*

PRODUITS DÉRIVÉS

Les produits dérivés sont des contrats dont la valeur dépend de celle d'un autre actif (dit actif sous-jacent). Par exemple la valeur d'un contrat portant sur une option de change dépend de l'évolution du cours du change de la devise considérée. Les produits dérivés peuvent être des options ou des contrats futurs, les actifs sous-jacents peuvent être des obligations, des actions, des marchandises, etc.

⇒ Les produits dérivés existent depuis très longtemps (notamment sur les marchandises), mais depuis les années 1970, la montée des risques et la volonté de certains agents de se couvrir contre ces risques ont favorisé le développement des produits dérivés.

► *Finances internationales* ► *Échanges financiers* ► *Marché dérivé* ► *Marché des options négociables de Paris* ► *Marché à terme international de France*

PRODUIT TOTAL

Le produit total d'un bien est la quantité produite de ce bien.

▷ *Fonction de production* ▷ *Productivité moyenne*
▷ *Productivité marginale* ▷ *Règle d'épuisement du produit*

PROFESSIONS ET CATÉGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES (PCS)

La nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles a été mise en place par l'INSEE en 1982. Les groupes définis par cette nomenclature présentent une certaine homogénéité sociale. Au nombre de six, les postes principaux de la nomenclature sont constitués sur la base de plusieurs critères : profession, statut (salarié ou non), activité économique, niveau de diplôme, part des femmes.

- agriculteurs exploitants ;
- artisans, commerçants, chefs d'entreprise ;
- cadres, professions intellectuelles supérieures ;
- professions intermédiaires ;
- employés (y compris personnel de service) ;
- ouvriers (y compris agricoles).

Ces groupes peuvent être désagrégés jusqu'à un niveau assez fin puisque la nomenclature professionnelle emboîte 489 postes élémentaires.

⇒ Cette nomenclature succède à celle des catégories socioprofessionnelles (CSP) utilisée à partir de 1954, dont elle reprend et affine les principes.

⇒ Une nomenclature socio-économique européenne (*European Socio-economic Classification*) est en cours d'élaboration.

► *Marché du travail, emploi, chômage*
▷ *Population active* ▷ *Population active occupée*

PROFIT

Le profit est le revenu du capital et/ou de l'entrepreneur. En comptabilité nationale comme en comptabilité privée ce concept est mesuré par l'excédent brut d'exploitation.

Les différentes théories économiques offrent des explications différentes de la nature et de l'origine du profit :

- pour les classiques, en particulier D. Ricardo (1772-1823), le profit est un résidu, c'est ce qui reste du revenu global lorsque les salaires et la rente foncière ont été payés ;

- pour K. Marx (1818-1883) le profit résulte de l'exploitation des salariés ;

- pour les néo-classiques, le profit pur est nul à l'équilibre, le profit n'a donc qu'un caractère transitoire car l'entrée de nouveaux concurrents fait baisser le prix jusqu'au minimum du coût moyen ;

- pour J. Schumpeter (1883-1950), le profit rémunère l'innovation, mais celle-ci ayant vocation à se diffuser, le profit est, là aussi, transitoire ;

- pour F. Knight (1885-1972), le profit rémunère la prise de « risque non assurable » par l'entrepreneur (incertitude).

► *Capital et investissement* ► *Revenus*
▷ *Rentabilité* ▷ *Taux de marge* ▷ *Taux de profit*
▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux de rentabilité financière*

PROFIT PUR

Dans la théorie néoclassique, le profit pur (ou profit extra, ou rente du producteur) est le revenu résiduel de l'entreprise qui s'obtient en retranchant le coût total de la recette totale.

En concurrence parfaite, le profit pur a un caractère transitoire, car il conduit à l'entrée sur le marché de nouveaux producteurs. L'augmentation de l'offre qui en découle fait baisser le prix jusqu'au minimum du coût moyen. Le profit pur est alors nul. La rémunération « normale » du capital prise en compte dans le coût total est égale au taux d'intérêt du marché.

⇒ Le concept de profit pur dans la théorie néoclassique est donc différent du profit au sens usuel et du bénéfice.

► *Marchés et prix* ▷ *Équilibre du producteur en longue période* ▷ *Maximisation du profit*
▷ *Rentabilité* ▷ *Taux de rentabilité économique*
▷ *Taux de rentabilité financière*

PROFITABILITÉ

La profitabilité est un indicateur de rentabilité qui, selon E. Malinvaud (*Réexamen de la théorie du chômage*, 1980) « mesure l'avantage qui peut être attendu de nouvelles opérations productives ». Cette capacité de l'investissement à engendrer un profit peut être appréhendée par la différence entre la rentabilité financière (rendement des capitaux propres) et le taux d'intérêt réel (rendement moyen des placements).

⇒ Pour de nombreux auteurs, cet indicateur joue un rôle déterminant dans la décision d'investissement.

► *Capital et investissement* ▷ *Effet de levier*
▷ *Efficacité marginale de l'investissement* ▷ *Q de Tobin* ▷ *Taux de rentabilité économique* ▷ *Taux de rentabilité financière* ▷ *Taux interne de rendement* ▷ *Théorème Modigliani-Miller*
▷ *Valeur actualisée nette (VAN)*

PROGRAMME D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

▷ *Politique d'ajustement structurel*

PROGRAMME DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le concept de programme de recherche scientifique a été forgé par I. Lakatos (1922-1974). Il désigne un ensemble de théories qui se consacrent au même domaine de recherche. Un programme de recherche est constitué d'un noyau dur et d'une ceinture protectrice, il fournit au chercheur à la fois une heuristique négative (dans la mesure où les propositions qui constituent le noyau dur ne doivent pas être soumises à réfutation) et une heuristique positive (en indiquant quelles sont les orientations qui permettent de développer le programme de recherche).

► *Épistémologie économique* ▷ *Heuristique*
▷ *Paradigme*

PROGRÈS ÉCONOMIQUE

Pour F. Perroux (1903-1987) : « le progrès économique est la propagation aux moindres coûts humains, à la vitesse la plus grande en première approximation (à la vitesse optimum dans une analyse plus appro-

fondie), de la nouveauté, au sein d'un réseau d'activités économiques dont le sens, la signification devient accessible à tous. » À la différence de la croissance, le progrès économique n'est pas seulement quantitatif, il suppose la prise en compte de la répartition des fruits de la croissance (elle doit bénéficier à tous), il ne se limite pas à l'économie et suppose la maîtrise collective du sens de l'activité économique et la prise en compte des coûts de l'homme.

► *Croissance économique* ► *Développement*
► *Développement durable*

PROGRÈS TECHNIQUE

On peut définir le progrès technique comme une nouvelle manière de produire qui permet d'obtenir plus de produit avec la même quantité de facteurs de production.

De façon plus détaillée, P. Ralle et D. Guellec expliquent que « le progrès technique est défini de façon générale comme un accroissement de la connaissance que les hommes ont des lois de la nature appliquées à la production. Il consiste donc en l'invention de produits et procédés nouveaux, qui augmentent le bien-être des individus soit par un accroissement soit par une transformation de la consommation. »

► *Croissance économique* ► *Économie de la connaissance* ► *Gains de productivité* ► *Innovation*
► *Productivité*

PROGRÈS TECHNIQUE AUTONOME

Dans les théories de la croissance économique, le progrès technique autonome désigne l'ensemble des éléments qui contribuent à l'augmentation de la production au-delà de ce qui est expliqué par l'accroissement du facteur capital et du facteur travail. Le progrès technique est alors considéré comme « un troisième facteur de production. »

► *Croissance économique* ► *Gains de productivité*
► *Innovation* ► *Productivité* ► *Productivité globale des facteurs*

PROGRÈS TECHNIQUE INCORPORÉ

Le progrès technique est dit incorporé lorsqu'il exerce ses effets par l'intermédiaire des facteurs de production. Par exemple, dans les modèles où la productivité du capital est fonction de l'investissement net, on suppose que le progrès technique est incorporé au capital.

► *Croissance économique*

PROGRÈS TECHNIQUE INDUIT

Le progrès technique est induit lorsqu'il apparaît comme une conséquence de la croissance de la production. Par exemple, selon la thèse des effets d'apprentissage (*learning by doing*), produire en plus grande quantité permet d'être plus efficace.

► *Croissance économique*

PROGRÈS TECHNIQUE NEUTRE

Le progrès technique est qualifié de neutre lorsqu'il laisse inchangé certains rapports de la combinaison productive :

– Le coefficient de capital $v = K/Y$ ou son inverse qui est la productivité moyenne du capital.

– Le coefficient d'utilisation de la main-d'œuvre $u = L/Y$ ou son inverse qui est la productivité moyenne du travail (ou production par tête).

– L'intensité capitalistique $k = K/L$.

► *Croissance économique* ► *Productivité moyenne apparente du travail* ► *Productivité moyenne apparente du capital* ► *Progrès technique neutre au sens de Harrod* ► *Progrès technique neutre au sens de Hicks* ► *Progrès technique neutre au sens de Solow*

PROGRÈS TECHNIQUE NEUTRE AU SENS DE HARROD

Le progrès technique est neutre au sens de Harrod si le coefficient de capital (K/Y) reste constant à taux d'intérêt inchangé. Affirmer que le progrès technique est neutre au sens de Harrod conduit à exiger qu'il élève la seule productivité du travail. Il est dit *labour augmenting* puisqu'il équivaut à une augmentation de la quantité de travail disponible.

► *Croissance économique* ► *Progrès technique neutre* ► *Progrès technique neutre au sens de Hicks* ► *Progrès technique neutre au sens de Solow*

PROGRÈS TECHNIQUE NEUTRE AU SENS DE HICKS

Le progrès technique est neutre au sens de Hicks s'il augmente à la fois et également l'efficacité du facteur travail et celle du facteur capital. Il laisse inchangé le rapport des productivités marginales des facteurs de production, c'est-à-dire le taux marginal de substitution technique. Dans ces conditions, le progrès technique n'entraîne aucune modification de la combinaison productive. Puisque le progrès technique augmente la productivité des deux facteurs dans la même proportion, il est dit à la fois *labour augmenting* et *capital augmenting*.

► *Croissance économique* ► *Progrès technique neutre* ► *Progrès technique neutre au sens de Harrod* ► *Progrès technique neutre au sens de Solow*

PROGRÈS TECHNIQUE NEUTRE AU SENS DE SOLOW

Le progrès technique est neutre au sens de Solow s'il laisse le coefficient d'utilisation de la main-d'œuvre (L/Y) constant à taux de salaire inchangé. Affirmer que le progrès technique est neutre au sens de Solow conduit à exiger qu'il élève la seule productivité du capital. On dit qu'il est *capital augmenting* puisqu'il équivaut à une augmentation de capital.

► *Croissance économique* ► *Progrès technique neutre* ► *Progrès technique neutre au sens de Harrod* ► *Progrès technique neutre au sens de Hicks*

PROMOTION DES EXPORTATIONS

► *Industrialisation par promotion des exportations*

PROPENSION À CONSOMMER

La propension à consommer mesure la part du revenu qui est affectée à la consommation. On distingue :

– la propension moyenne à consommer qui se calcule par le rapport entre la **consommation** et le **revenu** à un moment donné soit C/R ;

– la propension marginale à consommer qui se calcule par le rapport entre la variation de la consommation et la variation du revenu soit $\Delta C/\Delta R$.

⇒ La somme de la propension à consommer et de la **propension à épargner** est égale à 1.

► *Consommation et épargne* ► *Loi psychologique fondamentale*

PROPENSION À ÉPARGNER

La propension à épargner mesure la part du **revenu** qui est affectée à l'**épargne**. On distingue :

– la propension moyenne à épargner qui est le rapport entre l'épargne et le revenu : E/R ;

– la propension marginale à épargner qui est le rapport entre la variation de l'épargne consécutive à une variation du revenu : $\Delta E/\Delta R$.

⇒ La somme des propensions à épargner et à consommer est égale à 1.

► *Consommation et épargne* ► *Propension à consommer* ► *Loi psychologique fondamentale*

PROPENSION À EXPORTER

La propension à exporter est la mesure de la part des **exportations** dans le **Produit intérieur brut**. On distingue :

– la propension moyenne à exporter qui est égale au rapport : $\text{Exportations}/\text{PIB}$;

– la propension marginale à exporter qui est égale au rapport :

$\text{Variation des exportations} / \text{Variation du PIB}$.

► *Commerce international* ► *Propension à importer*

PROPENSION À IMPORTER

La propension à importer est la mesure de la part des **importations** dans le **PIB**. On distingue :

– la propension moyenne à importer qui est égale au rapport : $\text{Importations} / \text{PIB}$;

– la propension marginale à importer qui est égale au rapport :

$\text{Variation des importations} / \text{Variation du PIB}$.

► *Commerce international* ► *Propension à exporter*

PROPENSION MARGINALE À CONSOMMER

► *Propension à épargner*

PROPENSION MOYENNE À CONSOMMER

► *Propension à consommer*

PROPENSION MARGINALE À ÉPARGNER

► *Propension à épargner*

PROPENSION MOYENNE À ÉPARGNER

► *Propension à épargner*

PROPHÉTIE AUTORÉALISATRICE

► *Anticipations autoréalisatrices*

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle s'applique aux créations de l'esprit. Elle comprend :

– d'une part la propriété industrielle qui concerne les inventions donnant lieu à des brevets, marques, noms commerciaux, enseignes, noms de domaine, appellation d'origine, dessins et modèles industriels ;

– d'autre part la propriété des créations artistiques qui donnent lieu à des droits d'auteur : œuvres littéraires, musicales, graphiques et plastiques, les logiciels.

⇒ L'essor d'Internet et des nouvelles technologies de l'information et la communication rend plus difficile la protection de la propriété des créations artistiques (téléchargement illégal de musique et de films).

⇒ La protection de la propriété intellectuelle fait l'objet d'analyses théoriques qui se développent dans le cadre de l'**économie de la connaissance** et de l'**économie de l'innovation**. Une protection trop importante confère des positions de **monopole** trop longues et une protection insuffisante réduit l'incitation à innover.

⇒ Les droits de propriété intellectuelle font l'objet d'un accord spécifique au sein de l'**Organisation mondiale du commerce** (Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ou ADPIC). Les pays en développement sont réticents à une définition trop stricte des droits de propriété intellectuelle qui pourrait freiner les transferts de technologie.

► *Marchés et prix* ► *Mondialisation* ► *Droits de propriété* ► *Économie de l'innovation* ► *Gouvernance* ► *Théorie des incitations*

PROPRIÉTÉ PRIVÉE / PROPRIÉTÉ SOCIALE

La distinction « propriété privée, propriété sociale » est exposée par le sociologue R. Castel, dans un livre intitulé *Propriété privée, propriété sociale, propriété de soi* (2001).

Reprenant l'un des fondements de la pensée libérale (la propriété de soi chez J. Locke), Castel montre que la propriété privée est le socle qui permet à l'individu de s'affranchir des sujétions de la société traditionnelle. Qu'en est-il alors de la situation des individus non propriétaires dans une société qui se veut démocratique et respectueuse des droits individuels ? Pour Castel, la propriété sociale, liée à l'essor de l'**État-providence**, est le complément de la propriété privée dans la mesure où elle permet aux non-propriétaires d'accéder au statut d'individu libre et de citoyen. La propriété sociale est constituée par les droits dont disposent les individus (à accéder à des biens et des services collectifs (santé, éducation, logement, etc.).

Protection effective

Dans cette perspective l'intervention économique et sociale des pouvoirs publics est une condition du libéralisme politique.

À partir du début des années 1970, la crise de la **protection sociale**, la hausse du **chômage** et de la précarité professionnelle conduisent à une remise en cause de la propriété sociale qui prive un nombre croissant d'individus des garanties offertes par la société salariale. R. Castel parle de la « déstabilisation des stables » et de « l'effritement de la société salariale ».

► **Protection sociale** ► **État** ► **Bien collectif**
► **Pauvreté** ► **Politique sociale** ► **Prestations sociales**
► **Sécurité sociale** ► **Redistribution**

PROTECTION EFFECTIVE

La protection effective prend en considération les **droits de douane** sur un bien final ainsi que les droits de douanes sur les **consommations intermédiaires** (inputs). Plus précisément, la protection effective mesure l'augmentation de la valeur ajoutée unitaire provoquée par l'ensemble des **barrières tarifaires** mises en place sur le bien final et sur les inputs.

En effet, l'application de droits de douane ad valorem sur un bien final vise à faire augmenter le **prix** de ce bien et encourager la production domestique de ce bien. Mais cet effet peut être modifié par des droits de douane ad valorem sur les inputs qui font varier les **coûts de production** du bien.

On peut distinguer trois cas de figure :

1) Si les droits de douane sur les inputs sont identiques aux droits de douane sur le bien final, il n'y a aucun impact sur la valeur ajoutée unitaire qui garde la même importance dans le **prix** du bien (le **prix** est égal à la valeur des **consommations intermédiaires** + la valeur ajoutée).

Ainsi un bien vendu 300 euros et dont la production a nécessité des consommations intermédiaires de 200 euros donne lieu à une valeur ajoutée de 100 euros, soit 33 % du **prix** de vente. Si les droits de douane sur le bien et sur les inputs sont de 20 %, le **prix** du bien passe à 360 euros et les consommations intermédiaires s'élèvent à 240 euros. La valeur ajoutée est alors de 120 euros, elle a augmenté de 20 % également et représente toujours 33 % du **prix** du bien final.

2) Si les droits de douane sur les inputs (20 %) sont plus élevés que les droits de douane sur le bien final (10 %), le poids de la valeur ajoutée ($330 - 240 = 90$) va diminuer dans le **prix** total du bien ($90/330 = 27$ % du **prix** du bien).

3) Si les droits de douane sur les inputs sont plus faibles (10 %) que ceux sur le bien final (20 %), le poids de la valeur ajoutée ($360 - 220 = 140$) va augmenter et représenter 38,8 % du **prix** du bien final.

Le taux de protection effective (T) peut se calculer par la différence des valeurs ajoutées (VA) et peut différer du taux de protection nominal du bien final :

$T = (VA \text{ après protection} - VA \text{ avant protection}) / VA \text{ avant protection}$

– Dans le cas 1,

$T = (120 - 100) / 100 = 0,2 = 20$ % (identique au taux de protection nominal) ;

– Dans le cas 2,

$T = (90 - 100) / 100 = -10$ % (inférieur au taux de protection nominal, la protection a diminué) ;

– Dans le cas 3,

$T = (140 - 100) / 100 = 0,4 = 40$ % (supérieur au taux de protection nominal).

On voit donc que le taux de protection effective peut être différent du taux de protection nominal.

► **Commerce international** ► **Barrière tarifaires**
► **Barrières non tarifaires** ► **Discrimination non tarifaires** ► **Libre-échange** ► **Négociations commerciales multilatérales** ► **Protectionnisme**

PROTECTION SOCIALE

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux conséquences financières des « risques sociaux » c'est-à-dire de situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses.

Elle peut fonctionner selon trois logiques :

– une logique d'**assurance sociale**, dont l'objectif est de prémunir contre un **risque** de perte de **revenu** (**chômage**, maladie, vieillesse, accident du travail). Le plus souvent, les **prestations sociales** sont financées par des cotisations sur les salaires, elles sont donc réservées à ceux qui cotisent ;

– une logique d'**assistance**, qui a pour objectif d'instaurer une solidarité entre les individus pour lutter contre les formes de **pauvreté**. Elle consiste à assurer un **revenu minimum** versé sous condition de ressources, mais sans cotisations préalables (**revenu minimum d'insertion**, allocation adulte handicapé) ;

– une logique de protection universelle, qui a pour but de couvrir certaines catégories de dépenses pour tous les individus. Les prestations sont les mêmes pour tous et accordées sans conditions de cotisations ou de ressources (prestations familiales, par exemple).

En France, le système de protection sociale représente environ 500 milliards d'euros chaque année, soit plus de 30 % du **Produit intérieur brut** (PIB).

► **État** ► **Politique économique** ► **Protection sociale**
► **École classique** ► **Égalité** ► **Équité** ► **État Providence** ► **Fonction de redistribution** ► **Loi sur les pauvres** ► **Taux de pauvreté**



PROTECTION SOCIALE

La protection sociale désigne tous les mécanismes de prévoyance collective, permettant aux individus de faire face aux risques sociaux, c'est-à-dire aux situations susceptibles de compromettre la sécurité économique de l'individu ou de sa famille, en provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses.

Les dispositifs de protection sociale relèvent de trois logiques qui se combinent dans des proportions variables d'un pays à l'autre :

– une logique d'**assurance sociale** qui vise à couvrir un **risque** de perte de **revenu** (**chômage**, maladie, vieillesse, accident du travail). Seuls ceux qui ont versé des **cotisations sociales** perçoivent des **prestations sociales** ;

- une logique d'**assistance**, qui cherche à lutter contre la **pauvreté**. Les prestations sociales sont versées sous condition de ressources, mais sans cotisations préalables (**revenu minimum d'insertion**, allocation adulte handicapé) ;

- une logique de protection universelle où certaines catégories de dépenses sont couvertes pour tous les individus. Les prestations sont les mêmes pour tous et accordées sans conditions de cotisations ou de ressources.

C'est en Europe que la protection sociale est la plus développée. En France, les prestations de protection sociale représentent en 2008 un peu moins de 500 milliards d'euros, soit plus de 29,3 % du **Produit intérieur brut (PIB)**.

Le système de **redistribution** est la partie la plus visible de la protection sociale, mais les autres politiques publiques ont également des effets redistributifs, en particulier celles qui visent à fournir des services non marchands comme l'éducation.

■ NAISSANCE ET DÉVELOPPEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE

Le problème de la protection sociale prend naissance au XIX^e siècle avec les conséquences sociales de l'industrialisation. Jusqu'à cette époque, il était admis que la **pauvreté** était la sanction de l'oisiveté et du vice. En effet, selon la conception libérale, dans un **système économique** fondé sur le **marché autorégulateur**, chaque individu reçoit un revenu en fonction de sa contribution productive. Il doit donc se prémunir contre les **risques** sociaux par l'**épargne**. S'il se trouve néanmoins de « vrais » pauvres, la charité privée doit pourvoir à leurs besoins.

Ce discours va peu à peu être remis en cause et les idées d'**assistance**, de solidarité, d'**assurance sociale**, de **sécurité sociale**, vont progressivement s'imposer au sein des pays industrialisés.

● Jusqu'au XVIII^e siècle : pauvreté et assistance

Avant l'**industrialisation**, les risques comme l'interruption d'activité pour maladie ou accident et vieillesse, sont pris en charge par la famille étendue (solidarité intra-familiale) et par les organismes professionnels (par exemple les **corporations**).

L'Église et l'**État royal**, de leur côté, mettent en place les premiers dispositifs d'assistance aux pauvres. Les paroisses et les ordres religieux tissent dans toute la chrétienté, un réseau de léproseries, aumôneries, hospices et hôpitaux. L'État crée des hôpitaux, des dépôts de mendicité, des asiles d'aliénés. Mais l'intervention sociale de l'État n'est pas systématique et reste de faible ampleur, sauf en faveur des populations réquisitionnées pour les services de l'État.

L'Angleterre élisabéthaine fournit une première réponse, massive et cohérente, au problème de la pauvreté avec l'instauration des **lois sur les pauvres (Poor Laws)**. En France, le traitement de la pauvreté contient, dès le XVIII^e siècle, une dimension économique avec le recours aux travaux de secours qui commencent à être appréhendés comme un droit. Par la suite sont créés les « ateliers de charité » et l'idée resurgit naturellement pendant la révolution de 1789.

⇒ Dès le départ, les dispositifs mis en place obéissent à deux logiques : une logique d'assistance et une logique de surveillance et de contrôle social des indigents et des vagabonds.

● La naissance des assurances sociales

1) L'industrialisation du XIX^e siècle conduit à la prise de conscience de la disparition des solidarités traditionnelles. Comme l'a montré K. Polanyi (1887-1964), l'instauration du **marché autorégulateur**, en particulier dans le domaine du travail, suppose la suppression des formes anciennes de solidarité, souvent liées aux sociabilités familiale, professionnelle, religieuse, etc. De même, il faut supprimer les normes traditionnelles qui régissaient l'usage de la **force de travail**. En France, en 1791, la loi Le Chapelier supprime les corporations et en Grande-Bretagne, l'**acte de Speenhamland** (1795) est lui aussi abrogé en 1834. La disparition des formes antérieures de solidarité s'accompagne d'un exode rural et de la montée de nouveaux risques.

« L'insécurité sociale » qui en résulte va conduire progressivement à l'instauration d'un système dans lequel les garanties sociales sont associées à un système d'assurances obligatoires couvrant les principaux risques de l'existence (maladie, chômage, retraite, invalidité, etc.). Une première étape d'expérimentation des **assurances sociales** se met en place entre 1880-1914 en Europe. Les accidents du travail sont couverts les premiers et marquent ainsi la reconnaissance par la société du risque inhérent à l'activité industrielle (même si la responsabilité de l'employeur n'est pas directement engagée). Puis, viennent l'assurance vieillesse, l'aide à la famille et, enfin, l'assurance maladie. Le **chômage** n'est pas encore pris en compte et seuls les travailleurs et leurs familles accèdent à l'assurance sociale. Bien souvent leur affiliation reste volontaire. La logique de l'assurance ou de la solidarité professionnelle l'emportent sur la solidarité nationale.

L'Allemagne de Bismarck joue un rôle précurseur : l'assurance maladie est mise en place en 1883, l'assurance contre les accidents du travail en 1884, l'assurance invalidité vieillesse en 1889.

Pour O. Bismarck (1815-1888), ces réformes ont explicitement pour but de détourner les ouvriers de la propagande socialiste.

Selon M.T. Join-Lambert, (*Politiques sociales*, 1998), quatre principes fondamentaux définissent le système bismarckien :

- une protection exclusivement fondée sur le travail et, de ce fait, limitée ;

- une protection obligatoire pour les seuls salariés dont le salaire est inférieur à un certain montant, donc pour ceux qui ne peuvent recourir à la prévoyance individuelle ;
- une protection sociale fondée sur la technique de l'assurance, qui instaure une proportionnalité des cotisations par rapport aux **salaires** et une proportionnalité des prestations ;
- une protection gérée par les employeurs et les salariés eux-mêmes.

En Grande-Bretagne, il faut attendre 1911 pour que soit mis en place par l'État un système d'assurance obligatoire contre la maladie et le chômage. En France, ce n'est qu'au début du XX^e siècle qu'émerge un système d'**assurances sociales** (1910, loi sur les retraites ouvrières et paysannes ou loi ROP).

2) La période 1920-1940 apparaît comme une période où le système des assurances sociales se consolide. Les avantages obtenus par une minorité de travailleurs s'étendent aux classes moyennes, parfois à toute la population. Les incertitudes et les débats du début du siècle s'estompent et le processus devient irréversible. En France, la loi sur les assurances sociales voit le jour le 30 avril 1930 et couvre les risques de maladie, maternité, vieillesse, invalidité et décès. Elle est complétée par la loi du 11 mars 1932 sur les allocations familiales.

Aux États-Unis, jusqu'en 1930, le gouvernement fédéral, par fidélité aux principes du **libéralisme**, refuse toute intervention sociale systématique : l'aide aux nécessiteux est laissée à l'appréciation des États fédérés, des municipalités ou des organismes charitables. L'**économie de marché** est censée fournir aux individus des revenus élevés et des emplois nombreux (conception résiduelle de la protection sociale).

Avec la **crise économique** de 1929, le chômage apparaît désormais comme un risque majeur. Par ailleurs, la théorie keynésienne justifie l'intervention de l'État et la **redistribution**. Aux États-Unis, le traumatisme de la crise conduit au vote du *Social Security Act* (1935), qui complète la politique économique du **New Deal**. Il s'agit d'une loi combinant l'assurance et l'assistance, et non d'une protection sociale générale. La loi introduit une **assurance-vieillesse** coordonnée par le gouvernement fédéral (*Federal Old Age Assistance*), financée par des cotisations d'employeurs et de salariés, ainsi qu'une **assurance-chômage** (*Unemployment Compensation*), enfin une aide aux familles indigentes, aux aveugles et aux vieillards nécessiteux (confiée aux États fédérés). Ces mesures restent timides pour l'époque.

Les conditions de la mise en place de l'**État-providence** vont être réunies au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

● Des assurances sociales à la protection sociale

En Europe, à travers la crise et la guerre, un nouveau compromis social s'institutionnalise. Les rapports Beveridge en Grande-Bretagne (1942 et 1944), les travaux du Conseil National de la Résistance en France, visent à instaurer un système protégeant l'ensemble de la population contre les risques de maladie, maternité, accident du travail, vieillesse, chômage et famille. Sur le plan international, l'adoption de la **Charte de Philadelphie** en 1944 au cours d'une conférence de l'**Organisation Internationale du Travail**, est l'occasion de réaffirmer un certain nombre de principes en matière de droit du travail et de protection sociale. La protection sociale est ainsi partie prenante de la modernisation des sociétés après la Seconde Guerre.

Le rapport Beveridge

Le rapport Beveridge de novembre 1942 (*Social Insurance and Allied service*) marque l'avènement du « *Welfare State* ». Selon W. Beveridge (1879-1963), une société industrielle vivant en paix ne devrait pas souffrir du besoin ni « *des cinq génies malfaisants de l'histoire* » : la maladie, l'ignorance, la dépendance, la déchéance et le taudis. Pour lui la liberté individuelle n'est pas séparable de la sécurité sociale qui doit « *affranchir du besoin* ». Il rejette le système d'assurances sociales réservées aux seuls travailleurs ainsi que le principe d'une assistance limitée aux plus démunis et introduit l'idée d'une protection universelle de tous les citoyens financée par l'impôt.

Le régime de sécurité sociale conçu par W. Beveridge est en rupture avec la conception des « assurances sociales ». Il repose sur une nouvelle conception du risque social et du rôle de l'État. La sécurité sociale a pour but de libérer l'homme du besoin en garantissant une sécurité du revenu. Face au caractère partiel des politiques existantes, W. Beveridge propose la mise en œuvre d'un système global et cohérent.

Il préconise un système caractérisé par :

- le principe d'universalité : un système généralisé, qui couvre l'ensemble de la population quel que soit son statut d'emploi ou son revenu ;
- le principe d'unité : un système unifié et simple (une seule cotisation couvre l'ensemble des risques, donc un seul régime) ;
- le principe d'uniformité : un système où les prestations sont uniformes quel que soit le gain des intéressés ;
- la centralisation du système (service public unique).

Pour Beveridge, cette nouvelle protection sociale n'a de sens que si elle est liée à une politique de **plein emploi** (référence à J.M. Keynes). Il publie en 1944 un second rapport « *Full Employment in a Free Society* » (Du travail pour tous dans une société libre) dans lequel on peut lire : « Ce doit être

une fonction de l'État que de protéger les citoyens contre le chômage de masse, aussi définitivement que c'est maintenant la fonction de l'État que de défendre les citoyens contre les attaques du dehors et contre les vols et les violences du dedans ».

⇒ Pour J.M. Keynes (1883-1946), la redistribution permet une **croissance** plus élevée dans la mesure où elle réduit les **revenus** élevés dont la **propension à consommer** est faible et augmente les revenus faibles dont la propension à consommer est forte. La réduction des **inégalités** est ainsi favorable à la croissance. Les keynésiens considèrent également que la réduction des inégalités est nécessaire à la cohésion sociale et en fin de compte à la **compétitivité** d'un pays. La **justice sociale** peut ainsi être considérée comme un **bien public** générateur d'**effets externes** positifs.

La Grande-Bretagne

L'État-Providence qui se met en place en Grande-Bretagne entre 1945 et 1948 (loi de 1945 sur les allocations familiales, loi de 1946 sur le *National Health Service*, *National Assistance Act* en 1948 pour lutter contre l'indigence) va peu évoluer jusqu'aux années 1960. Il constitue une référence historique de l'État-Providence, financé par l'impôt, contrôlé par le Parlement et géré par un service public. Ce système sera adopté par les pays scandinaves après 1945 (Norvège, Suède, Finlande, Danemark, Irlande), par le Canada en 1970 et par les pays méditerranéens (Grèce, Italie, Espagne, Portugal) autour de 1980.

La France

Le modèle français initié par le juriste Pierre Laroque en 1945 est un modèle « hybride », intermédiaire entre les modèles bismarckien et béveridgien. Comme le modèle anglais, il adopte le principe de l'universalité de la couverture sociale mais son mode de financement et d'organisation relève plutôt du modèle allemand.

Les ordonnances du 22 février et des 4 et 19 octobre 1945 fondent la **Sécurité sociale**. Le système trouve sa source dans les travaux du Conseil National de la Résistance et le rapport demandé à P. Laroque. L'intention de départ était de créer un régime obligatoire unique couvrant l'ensemble de la population pour les quatre risques pris en compte (maladie, accidents du travail, invalidité, vieillesse et maternité), en application des principes énoncés par W. Beveridge. En même temps, on voulait mettre en place une gestion paritaire du système. Ce fut un échec, de nombreux groupes professionnels (professions indépendantes, cadres...) ont refusé de s'intégrer dans le régime général et, pour certains, ont conservé un régime spécial (marins, mineurs, cheminots, etc.). C'est ce qui explique la complexité administrative du système français.

La protection sociale est organisée selon quatre niveaux :

1. La Sécurité sociale fournit la couverture de base des risques maladie, maternité, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles, vieillesse et famille, chacun de ces risques correspond à une « branche ». Elle est composée de différents régimes :

- le régime général, pour la plupart des salariés, les étudiants ;
- les régimes spéciaux qui couvrent les salariés qui ne sont pas dans le régime général (fonctionnaires, agents de la SNCF, d'EDF-GDF...);
- les régimes des non salariés non agricoles qui concernent les entrepreneurs individuels (artisans, commerçants, professions libérales) ;
- le régime agricole pour les exploitants et des salariés agricoles.

2. Les régimes complémentaires qui peuvent fournir une couverture supplémentaire à celle de la Sécurité sociale. Certains sont obligatoires (régimes complémentaires de retraite des salariés du secteur privé) et d'autres facultatifs (mutuelles de santé, institutions de prévoyance).

3. L'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC) gère le régime d'assurance-chômage.

4. L'**aide sociale** relève de l'État et des départements, qui apportent un soutien aux plus démunis.

⇒ En France, quelques tendances peuvent être observées dans l'évolution des prestations sociales :

- la progression des prestations « vieillesse-survie » (45 % des **prestations sociales** en 2008), sous l'effet du **vieillesse démographique**, du développement des régimes complémentaires et de la montée en puissance des systèmes de retraite. Cette hausse devrait s'accélérer avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations du *baby boom* ;

- une reprise à la hausse des prestations liées à la santé (35,5 % des prestations sociales en 2008), alors que leur part dans le PIB tendait à se stabiliser depuis 1995. Les dépenses de médicaments et la montée en puissance de la **couverture maladie universelle (CMU)** contribuent à expliquer cette nouvelle augmentation ;

- une progression des prestations « pauvreté-exclusion », avec la création du revenu minimum d'insertion (RMI) en 1988, puis du **revenu de solidarité active (RSA)** en 2009 (1,5 % des prestations sociales en 2008) ;

- la poursuite de la baisse des prestations « famille-maternité » (9,2 % des prestations sociales en 2008), malgré la progression des aides au logement ;

- une augmentation des prestations « emploi ». Leur évolution reste fortement liée à celle de la conjoncture économique (6,2 % des prestations sociales en 2008).

Les États-Unis

Le système américain relève du « modèle résiduel » où le marché est censé fournir aux individus des **emplois** et des revenus suffisants en fonction de leurs mérites. Si l'individu ne peut se procurer des moyens de subsistance, les solidarités familiales ou celles des réseaux privés doivent y pourvoir. L'État n'intervient qu'en dernière instance.

La protection sociale américaine sépare clairement le domaine de la *social security* et celui du *welfare* (« bien-être ») :

- le domaine des assurances sociales est très limité : il comprend un programme d'assurance vieillesse et chômage, mais l'assurance maladie n'en fait pas partie ;

- le domaine du *welfare* fait référence aux mesures de l'État en direction des pauvres. Les plus importantes sont *Medicaid*, assistance médicale aux plus démunis, l'AFDC, aide aux familles avec des enfants dépendants (souvent des familles monoparentales) et le revenu minimum complémentaire pour les personnes âgées, les invalides et les aveugles. Chaque État a une grande liberté pour fixer le niveau des allocations et les conditions d'attribution de ces aides.

⇒ La réforme du système de santé américain qui rend obligatoire le principe d'une couverture médicale a été adoptée en mars 2010 et permettra de fournir une couverture médicale à 32 millions d'Américains qui en sont dépourvus, tout en réduisant la facture globale d'un système très coûteux. Il s'agit de l'évolution la plus importante du système de santé américain, depuis la création du programme Medicare pour les retraités en 1965. Le coût global de la réforme est évalué à 940 milliards de dollars sur dix ans.

Au-delà de l'opposition entre système bismarckien et système béveridgien, plusieurs auteurs ont tenté de dresser une typologie des systèmes de protection sociale. Le politologue danois G. Esping Andersen (1990) distingue trois modèles.

Un modèle « corporatiste-conservateur » dans lequel se trouvent la France et l'Allemagne, modèle fondé sur les assurances sociales des travailleurs.

Un modèle libéral ou résiduel où l'intervention de l'État est minimale, en secours exceptionnel de la famille et du marché. Une part importante des prestations y est servie sous conditions de ressources et destinée à assurer un simple minimum vital. Les pays correspondant le mieux à ce modèle sont les États-Unis et le Royaume-Uni.

Un modèle universaliste ou social-démocrate dans lequel l'État joue un rôle central, en garantissant à tous le droit à l'emploi, en fournissant à l'ensemble des citoyens des prestations sociales d'un niveau élevé et des services collectifs développés et en organisant (par l'impôt notamment) une forte **redistribution verticale**. La Suède et les Pays-Bas correspondent à ce modèle.

■ LA CRISE DE LA PROTECTION SOCIALE

Pendant les « Trente Glorieuses », le niveau de la protection sociale ne va pas cesser de s'améliorer, y compris aux États-Unis où, en dépit de traditions individualistes très fortes, les présidents J.F. Kennedy et L.B. Johnson mettent en place des politiques de lutte contre la pauvreté et de couverture du risque maladie. Dans tous les pays, les revenus de transferts occupent une place croissante dans le **revenu disponible** des ménages et en France le budget social de la nation (qui recense l'ensemble des dépenses de protection sociale et d'aide sociale) devient supérieur au budget de l'État.

Le ralentissement du rythme de croissance des pays industrialisés à partir de 1974 marque la fin de l'âge d'or des politiques sociales. La crise de la protection sociale relève de facteurs économiques (équilibres financiers), de facteurs démographiques et de facteurs sociaux et politiques.

● Facteurs conjoncturels et structurels

Les difficultés de la protection sociale sont d'abord financières, le ralentissement de la croissance et la montée du **chômage** réduisent les ressources des régimes sociaux alors que les dépenses continuent à s'accroître rapidement. Cet accroissement des dépenses résulte d'un double phénomène.

D'une part, certaines dépenses poursuivent leur tendance antérieure. C'est le cas des dépenses de santé dont la croissance est plus rapide que la croissance du revenu (à la fois en raison de la demande des ménages et des caractéristiques de l'offre de soins). Dans la mesure où ces dépenses sont largement socialisées, les régimes d'assurance maladie voient leurs charges s'accroître.

D'autre part, certaines dépenses comme les dépenses d'indemnisation, de prise en charge des retraites anticipées etc., augmentent avec la montée du chômage.

Ces difficultés financières conduisent les pouvoirs publics à rechercher une réduction des coûts.

La protection sociale se heurte aussi aux conséquences des évolutions démographiques. L'accroissement de la charge des deux compartiments les plus lourds des dépenses (vieillesse et santé), est principalement déterminé par des facteurs structurels qui relèvent de l'évolution du mode de vie et de facteurs démographiques, notamment le vieillissement de la population, et de facteurs techniques (**progrès technique** médical). Sous l'effet de ces facteurs, en France, les prestations sociales ont progressé sur l'ensemble de la période plus vite que la production nationale. Leur poids dans le PIB est ainsi passé de 25 % en 1981 à 29,3 % en 2008.

● Les critiques libérales

La légitimité de la protection sociale est aujourd'hui contestée par certains auteurs libéraux qui mettent en avant les effets économiques négatifs de la redistribution.

Pour ces auteurs, le développement des **politiques sociales** produit des effets pervers : loin de réduire la **pauvreté** elle l'institutionnalise. Il faut donc réduire la protection sociale obligatoire, faire appel à la responsabilité des individus qui peuvent s'assurer contre les risques de l'existence dans un cadre concurrentiel. Il faut par ailleurs laisser toute leur place aux activités caritatives volontaires des individus altruistes.

Plus récemment, certains économistes ont mis en avant l'accroissement de l'**aléa moral**, phénomène bien connu en économie de l'assurance. Plus la protection contre les **risques** est complète et étendue, moins les individus sont incités à éviter les risques auxquels ils sont exposés. Il s'agit d'une version à peine dépourvue de la condamnation de l'aide aux pauvres.

Les prestations sociales et plus particulièrement les minima sociaux sont accusés de créer des **trappes à pauvreté** : le versement des prestations sociales incite ceux qui les perçoivent à ne pas faire d'effort pour améliorer leur situation.

La protection sociale génère d'autres effets économiques négatifs. En effet, les prélèvements sociaux freinent :

- la croissance (**courbe de Laffer**) ;
- l'emploi et la compétitivité des entreprises ;
- l'**épargne**, comme le dénonçait dans les années 1970 M. Feldstein, expert des problèmes de santé et de retraite et conseiller économique de R. Reagan. Pour lui, le financement des retraites par répartition était une des causes de l'insuffisance chronique de l'**épargne** des ménages aux États-Unis.

● Une crise politique et culturelle

Certains contestent le système de protection sociale tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Ses effets sur la réduction des inégalités de revenus sont assez faibles. La **redistribution horizontale** l'emporte sur la **redistribution verticale**. Par ailleurs, de larges poches de pauvreté subsistent et les exclus sont de plus en plus nombreux à passer à travers les mailles du filet de la protection sociale.

Plus fondamentalement, P. Rosanvallon (*La crise de l'État-providence*, 1981) considère que la crise de la protection sociale a une dimension culturelle et politique. Pour lui, l'État moderne est fondamentalement un État protecteur. La protection sociale permet de substituer à l'incertitude de la providence religieuse la certitude de la providence étatique. L'État-providence est donc un produit de la culture démocratique et égalitaire moderne.

⇒ Pour R. Castel, la **propriété sociale**, constituée par les droits dont disposent les individus (à accéder à des biens et des **services collectifs** (santé, éducation, logement, etc.), est le complément de la propriété privée dans la mesure où elle permet aux plus démunis d'accéder au statut d'individu libre et de citoyen. La protection sociale est ainsi une composante essentielle des sociétés modernes. Pour lui, l'État a le devoir de protéger les individus contre les risques sociaux, au même titre qu'il a le devoir de les protéger contre les risques civils (vol, agression, etc.).

Historiquement, l'État-providence progresse par bonds, notamment à l'occasion des crises ou des guerres, car « ces périodes constituent des temps d'épreuve à la faveur desquels il y a reformulation plus ou moins explicite du contrat social ». Or, dans la période actuelle, aucun mouvement social significatif ne s'est produit pour légitimer une avancée de l'État-providence (à la différence de l'après-guerre). Le doute sur l'État-providence est ainsi lié à une « panne de l'imagination sociale ».

De plus, la dynamique égalitaire des sociétés modernes semble enrayée. Selon P. Rosanvallon, ces évolutions doivent être analysées en termes sociologiques. Le système de redistribution, et donc d'organisation de la solidarité, se substitue au face à face des individus et des groupes. De fait, il se présente pour ces derniers comme une donnée, un système autonome et indépendant d'eux, alors qu'il résulte de l'interaction des prestations et des prélèvements affectant chaque individu. L'organisation de la solidarité est ainsi coupée des rapports sociaux réels et devient plus abstraite. Dans ces conditions, les revendications d'individus et de groupes pour réduire ou limiter les contributions financières peuvent être totalement disjointes du sens social de leurs effets.

Le constat d'une crise de l'État-providence doit être nuancé. En effet, si les limites rencontrées depuis une vingtaine d'années par les différents systèmes d'État-providence démontrent la nécessité d'engager des réformes profondes, l'État et ses systèmes de régulation collective demeurent aujourd'hui les meilleurs garants de la cohésion sociale. L'**État-providence** doit certes adapter son intervention aux évolutions de son environnement économique (concurrence sociale dans une économie mondialisée, vieillissement démographique, nouveaux comportements économiques et sociaux) et répondre de manière adéquate à l'émergence de nouveaux besoins sociaux (exclusion, dépendance), mais il demeure le socle d'un véritable « modèle social européen ».

■ LES ENJEUX ACTUELS DE LA PROTECTION SOCIALE

● La question du financement

En France, des mesures ont été prises dans le but de rendre plus « visible » la protection sociale pour que les cotisants acceptent mieux les prélèvements sociaux (décentralisation, plus grande participation des usagers à la gestion des équipements sociaux par exemple).

Par ailleurs, le financement de la protection sociale, basé sur les cotisations sociales versées par les salariés et leurs employeurs ainsi que les non-salariés, a fait l'objet de critiques récurrentes. Ce système de financement pèse sur le coût salarial (**coût fiscal**), ce qui est défavorable à l'emploi, notamment l'emploi peu qualifié. Depuis les années 1980, pour remédier aux problèmes de financement, on assiste à un élargissement de l'assiette des prélèvements et une tendance à la fiscalisation des recettes de la protection sociale (**Contribution sociale généralisée, Contribution pour le remboursement de la dette sociale**). Aujourd'hui en France, selon B. Palier, seulement 30 % des recettes des régimes d'assurances sociales sont financées par l'impôt.

⇒ En France, certains proposent d'autres pistes de financement de la protection sociale : instaurer des cotisations assises sur la **valeur ajoutée**, ou une « TVA sociale », accroître les prélèvements sur les revenus de la propriété.

Depuis 1996, une loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) a été instaurée, dans le but de maîtriser les dépenses sociales et de santé. Elle détermine les conditions nécessaires à l'équilibre financier de la Sécurité sociale, et fixe les objectifs de dépenses en fonction des estimations de recettes.

La LFSS est votée par le Parlement tous les ans en même temps que la **loi de finances** déterminant le **budget de l'État**. Elle peut aussi être modifiée en cours d'année par une LFSS rectificative. Le Parlement dispose ainsi d'un droit de regard sur l'équilibre financier de la Sécurité sociale. Il peut dorénavant se prononcer sur les grandes orientations des politiques de santé et de sécurité sociale, et sur leurs modes de financement. Néanmoins, le Parlement n'a pas le pouvoir de fixer lui-même les recettes de la Sécurité sociale. En matière de dépenses, le Parlement vote des objectifs, mais ne peut pas limiter les dépenses.

⇒ Ne pas confondre la LFSS avec le Compte de la protection sociale qui est un compte de la **comptabilité nationale** retraçant les flux annuels de recettes et de dépenses des régimes de protection sociale.

● La question des retraites

Les craintes concernant la viabilité des systèmes de retraite s'appuient sur deux constats :

- le premier, d'ordre démographique, est commun à tous les pays industrialisés. Le vieillissement continu de la population, résultant de l'allongement constant de l'espérance de vie et de la baisse du taux de fécondité, contribue à l'accroissement structurel du poids des plus de 65 ans dans la population. Égal à 16,5 % de la population totale aujourd'hui, il atteindrait 29 % en 2040. Cette évolution à long terme devrait être aggravée dans les prochaines années par l'accès à la retraite des classes d'âge nombreuses de l'après-guerre entraînant une augmentation du nombre de retraités et des dépenses du système de retraite ;

- le second constat, d'ordre économique et social, est plus spécifique à l'Europe continentale et particulièrement accentué en France. Il s'agit de la diminution de la durée de la vie active. Elle s'explique à la fois par une entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail (22 ans aujourd'hui contre 18 il y a 30 ans) et par une diminution importante de l'âge moyen de cessation d'activité (58,9 ans contre 62,4 ans) qui tient à la chute du taux d'emploi des salariés âgés de 55 ans et plus. La réduction du nombre de cotisants, accentuée par les périodes de chômage et d'inactivité, se traduit par une baisse des ressources du système.

En 2008, le montant total des dépenses au titre de la vieillesse s'est établi à 261 milliards d'euros, soit 43,5 % des prestations sociales totales et 13,4 % du PIB. Selon le **Conseil d'orientation des retraites** (COR), le maintien de la réglementation actuelle entraînerait une élévation de ces dépenses à près de 14 % du PIB en 2020 et 16 % en 2040. Malgré cette hausse, le rapport entre la pension moyenne et le revenu moyen d'activité passerait de 0,78 à 0,64.

Pour répondre au vieillissement démographique et adapter les systèmes de retraites, la plupart des pays ont mis en place des mesures visant à rétablir l'équilibre financier des régimes de retraites :

- augmentation du nombre d'années de cotisations nécessaires pour obtenir une retraite à taux plein (de 37,5 à 40 ans en France pour le Régime général depuis 1993 et depuis 2003 pour les fonctionnaires) ;

- modification de la période de référence pour le calcul des pensions ;

- recul de l'âge de la retraite (en 2010, le gouvernement propose de réforme visant à le porter à 62 ans en France en 2018) ;

- augmentation du taux de cotisation (l'effort est reporté sur les actifs).

En France, la loi du 21 août 2003, entrée en vigueur au 1er janvier 2004 a réformé le système de retraite. Les principaux changements pour les assurés sont les suivants :

- l'alignement de la durée de cotisation des agents de la fonction publique sur les salariés du privé (soit 40 annuités) entre 2004 et 2008, puis le passage progressif à 41 ans pour tous les salariés en 2012, avec instauration d'une décote en cas d'anticipation ou d'une surcote en cas de retardement de son départ en retraite ;

- l'indexation des pensions sur les prix (et non plus sur les traitements des actifs) ;
- la mise en œuvre de mesures correctives : relèvement du niveau de retraite minimum garanti, possibilité de cumuler emploi et retraite, prise en compte d'une fraction des primes des fonctionnaires dans le calcul de leur pension... ;

- la création de deux nouveaux dispositifs d'épargne salariale facultatifs : un contrat individuel, le PERP (Plan d'épargne retraite populaire) et un contrat collectif, en entreprise, le PERCO (Plan d'épargne pour la retraite collectif).

⇒ En France, la réforme des retraites de 2010 propose :

- un relèvement progressif, à partir de la génération née en 1951, de l'âge légal de départ à la retraite, qui sera ainsi porté pour tout le monde à 62 ans en 2018 ;

- une homogénéisation des situations : les fonctionnaires seront logés à la même enseigne que les salariés du privé et certaines catégories (policiers, militaires, sapeurs-pompiers...), autorisés actuellement à partir à 50 ou 55 ans, verront cet âge de départ relevé progressivement de deux ans. Les salariés des régimes spéciaux ne seront concernés qu'à compter de 2017 par les mesures d'âge ;

- une augmentation de la durée de cotisation qui sera portée à 41,5 ans en 2020 ;

- l'alignement du taux de cotisation du public (7,85 %) sur le privé (10,55 %) en dix ans ;

- des dispositifs spécifiques sont prévus pour les carrières longues et pénibles dans le but de favoriser les départs à la retraite plus tôt ;

- l'accroissement des prélèvements sur les revenus de la propriété : création d'un prélèvement de 1 % sur la dernière tranche de l'impôt sur le revenu, hors **bouclier fiscal**, augmentation d'un point des prélèvements sur les plus-values de cessions mobilières et immobilières, prélèvement accru sur les **stock-options** et sur les « retraites-chapeaux » ;

- la fermeture du dispositif de départ anticipé sans condition d'âge pour les parents de trois enfants ayant 15 ans de service à compter de 2012.

Les problèmes financiers des systèmes de retraite donnent lieu à un débat parfois virulent entre partisans des **retraites par capitalisation** et défenseurs des **retraites par répartition**. Les premiers considèrent que l'équilibre démographique défavorable conduit à une hausse inéluctable et insupportable des cotisations sociales. Les seconds pensent que les systèmes de capitalisation ont des conséquences négatives sur la **justice sociale** et la solidarité intergénérationnelle. L'évolution actuelle qui se dessine est celle d'un système qui maintient la répartition et introduit la capitalisation de façon complémentaire.

⇒ Il faut remarquer que l'évolution de la situation financière des régimes de retraite par répartition ne dépend pas de la seule évolution démographique. Il faut aussi tenir compte de la **conjoncture économique** qui influence le nombre d'**actifs occupés** qui paient les cotisations sociales.

⇒ Les systèmes de retraites basés sur les « comptes notionnels » à cotisations définies constituent des innovations en matière de retraite. La Suède a mis en place un tel système en 1999, imitée par la suite par l'Italie, la Pologne et la Lettonie.

Dans ce système, chaque assuré acquiert un capital virtuel de droits à retraite en fonction des cotisations qu'il a versées mais la valeur de ce capital varie en fonction de l'espérance de vie de la génération de l'assuré et de son âge au moment du départ en retraite. Ce système permet ainsi l'intégration des variables démographiques ainsi que de l'évolution de la croissance du PIB.

Le compte individuel de chaque assuré est crédité annuellement des cotisations versées par l'employeur et l'assuré sans que les fonds correspondants y soient réellement déposés : ces comptes sont dits « fictifs », « notionnels ». Ces régimes continuent de fonctionner en répartition, les cotisations versées servant à financer les pensions de retraite de l'année en cours.

Lors de la liquidation des droits, la **valeur actualisée** de l'ensemble des pensions perçues pendant toute la période de retraite doit correspondre exactement au montant des cotisations accumulées et revalorisées durant la vie active.

Les notions d'âge légal de la retraite et de durée d'assurance n'ont donc pas de fondement dans les régimes notionnels à cotisations définies. Comme le montant de la rente est fondé sur l'âge effectif de la prise de retraite et sur l'effort de cotisation réalisé tout au long de la vie active, seul un âge minimum pour la liquidation des droits est fixé.

● La question de la maîtrise des dépenses de santé

Dans le domaine de la santé, des réformes importantes ont été introduites dans la plupart des pays européens. L'architecture générale de ces réformes se caractérise par :

- une tendance à l'accroissement de la part des dépenses laissée à la charge des individus ;

- un développement des assurances privées ;

- une réduction des remboursements ;

- ne contractualisation des rapports entre l'État et le système de soins pour maîtriser l'offre de santé (France, Allemagne) : encadrement des dépenses grâce au principe de l'enveloppe globale,

planification sanitaire, coordination des acteurs au niveau régional, renforcement des contrôles (en particulier des médecins généralistes) ;

- la mise en concurrence des offreurs de soins (Grande-Bretagne) ou entre caisse d'assurances publiques et privées (Pays-Bas).

En France, la loi du 13 août 2004 réforme le système de l'assurance maladie selon trois orientations :

1) La réorganisation de la gestion de l'assurance maladie. L'assurance maladie voit ses compétences renforcées (association à la définition de la politique hospitalière et de la politique du médicament, pouvoirs nouveaux dans le domaine des soins ambulatoires). Les principaux régimes d'assurance maladie seront regroupés dans une Union nationale des caisses maladie, qui s'appuiera sur un partenariat avec les organismes de couverture complémentaires et les professionnels de santé. Enfin, une autorité indépendante, la Haute autorité de santé, est instaurée. Elle aura pour rôle l'amélioration de la qualité des soins, par la définition de références et de recommandations pour les professionnels de santé et l'évaluation des pratiques.

2) Une nouvelle organisation des soins pour maîtriser les dépenses de santé.

La réforme prévoit la mise en place, pour chaque bénéficiaire de l'assurance-maladie âgé de plus de 16 ans, d'un dossier médical personnel unique et informatisé à la mi-2007. L'instauration de ce dossier doit permettre de mieux coordonner les soins, d'améliorer leur qualité et d'éviter des actes et des prescriptions inutiles.

3) La meilleure coordination des soins doit également être permise par le choix d'un médecin traitant, généraliste ou spécialiste, qui aura la charge de coordonner le dossier médical personnel et d'orienter le patient dans son parcours de soins.

La réforme poursuivra également le développement des médicaments génériques pour combler le retard français (13 % des boîtes vendues en officine en France contre 50 % au Royaume-Uni ou aux États Unis). Leur mise sur le marché sera autorisée plus rapidement, leur prix diminué et les pharmaciens encouragés à les distribuer.

L'instauration d'une contribution forfaitaire d'un euro à la charge des assurés pour chaque consultation vise à la fois à procurer des recettes nouvelles et à responsabiliser les patients.

Un contrôle accru sera exercé sur les prescriptions d'arrêts de travail, à l'endroit des patients et des médecins.

Enfin, une aide à l'acquisition d'une assurance complémentaire santé sera instaurée afin d'en faciliter l'accès à environ 2 millions de personnes aux revenus modestes.

Un plan d'économie et d'équilibre financier qui s'articule autour d'une hausse de la CSG, d'une participation des entreprises avec une hausse de la contribution sociale de solidarité des sociétés et des taxes sur les entreprises du pharmaceutique, d'une participation de l'État qui reversera une partie des droits du tabac à l'assurance maladie.

● La question de la pauvreté et l'exclusion

Les conséquences du désengagement social de l'État sont très coûteuses sur le plan social, politique et économique. De nouvelles formes de pauvreté ou d'exclusion apparaissent dans la plupart des pays, même ceux qui possèdent des systèmes de protection sociale perfectionnés. Une spirale de la pauvreté tend à se créer dans la mesure où la précarité de l'emploi, l'évolution des structures familiales rendent plus difficile l'accès au travail, au logement, aux soins, etc.

Des systèmes de minima sociaux au bénéfice des plus démunis sont mis en place dans de nombreux pays. L'existence même de ces minima reflète l'imperfection des systèmes de protection sociale. La France a créé en 2000 une couverture maladie universelle (CMU) afin que les plus nécessiteux puissent bénéficier gratuitement du système de soins.

L'existence des minima sociaux pose le problème des « trappes à pauvreté » et des « trappes à inactivité » pour ceux qui sont sans emploi. Toute revalorisation des minima sociaux produit des effets désincitatifs au travail. En effet, un individu sans emploi recevant par exemple une prestation sociale de 800 euros et qui accepterait un emploi rémunéré à 800 euros subirait une taxation implicite à un taux marginal de 100 %. Dès lors, certains économistes, pessimistes vis-à-vis d'un retour du plein emploi, envisagent la création d'un revenu minimum plus incitatif (en France le **revenu de solidarité active**) ou qui ne se réfère plus à une recherche d'un emploi.

⇒ En France, les minima sociaux sont notamment : le minimum vieillesse, le minimum invalidité, l'allocation adulte handicapé, l'allocation de parent isolé, l'allocation de veuve, l'allocation d'insertion, l'allocation de solidarité spécifique.

Pour G. Esping-Andersen (2008), les réformes de la protection sociale mises en œuvre en Europe continentale, réformes institutionnelles et structurelles, associées à l'introduction de nouvelles politiques de l'emploi peuvent être interprétées comme un changement paradigmatique général des États providence bismarckiens. Traditionnellement orientée vers la préservation du revenu et du statut, la protection sociale est aujourd'hui destinée à favoriser l'emploi afin de s'adapter à un nouveau contexte économique, marqué par l'accroissement de la compétition internationale et le passage à des activités postindustrielles.

Pour lui, la protection sociale doit s'adapter aux nouveaux défis : celui du travail des femmes, des divorces et des familles recomposées, de la baisse de la fécondité et la hausse de l'espérance de

vie, au déplacement de la pauvreté. Dans cette perspective, les dépenses sociales doivent être appréhendées comme un investissement qui accompagne et soutient la croissance. En particulier, les prestations sociales familiales doivent être réorientées pour accroître les services à la famille : favoriser et soutenir le travail des femmes, aides à la garde des enfants, et aux soins aux personnes âgées, ce qui favorise en fin de compte la fécondité. Mais cette nouvelle politique familiale doit aussi favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances par des aides plus importantes aux familles pauvres, la rémunération des congés parentaux.

► **État** ► **Revenus** ► **Politique économique** ► **Fluctuations et crises** ► **Courbe de Kuznets** ► **Courbe de Laffer** ► **École classique** ► **Égalité** ► **Équité** ► **État Providence** ► **Fonction de redistribution** ► **Fonds de pension** ► **Justice sociale** ► **Loi sur les pauvres** ► **Parafiscalité** ► **Politique sociale** ► **Taux de dépendance** ► **Taux de pauvreté**

● BARBIER J.-C., THIÉRET B., (2009), *Le nouveau système français de protection sociale*, La Découverte, « Repères ».

CASTEL R., (2003), *L'insécurité sociale*, Le Seuil, « La république des idées ».

MONTALEMBERT M., (2008), *La protection sociale en France*, La Documentation française, « Les notices ».

PALIER B., (2004), *La réforme des systèmes de santé*, PUF, « Que sais-je ? ».

PARIENTI A., (2006), *Protection sociale, le défi*, Gallimard.

POURCEL P., (2006), *Économie de la protection sociale*, Bréal, « Thèmes et débats ».

O ELBAUM M., (2008), *Économie politique de la protection sociale*, PUF, « Quadrige ».

ESPING ANDERSEN G., (1999), *Les trois mondes de l'État-providence*, PUF.

ESPING-ANDERSEN G., (2008), *Trois leçons sur l'État-Providence*, Le Seuil, « La république des idées ».

GUILLEMARD A.-M., (2008), *Où va la protection sociale ?*, PUF, « Le lien social ».

KERNEN A., MERRIEN F.X., PARCHET R., (2005), *L'État social. Une perspective internationale*, Dalloz-Sirey.

LIMOUSIN M., MILLS C., (2010), *La protection sociale en danger*, Le temps des cerises.

MILLS C., (2009), *Protection sociale*, Gualino.

PALIER B., (2005), *Gouverner la sécurité sociale*, PUF, « Quadrige Essais Débats ».

PARODI M., (2000), *La question sociale en France depuis 1945*, Armand Colin, « U ».

ROSANVALLON P., (1981), *La Crise de l'État-providence*, Le Seuil.

ROSANVALLON P., (1994), *La Nouvelle question sociale*, Le Seuil.

@ Sécurité sociale en France : www.securite-sociale.fr/

Institut de la protection sociale européenne : www.euroipse.net

Observatoire social européen : www.ose.be/fr

Commission européenne :

www.ec.europa.eu/employment_social/social_protection/missoc_fr.htm

Conseil d'orientation des retraites : www.cor-retraites.fr

Observatoire des inégalités : <http://www.inegalites.fr/>

Observatoire français des conjonctures économiques : <http://www.ofce.sciences-po.fr/index.htm>

PROTECTIONNISME

Le protectionnisme désigne un ensemble de mesures prises par un gouvernement visant à empêcher ou à limiter les importations de biens et services.

Selon le contexte, les objectifs du protectionnisme peuvent être :

- l'équilibre du commerce extérieur,
- le maintien de l'emploi dans certains secteurs d'activités,

- la protection des industries naissantes ou vieillissantes,

- le maintien du niveau de vie (lutte contre la concurrence déloyale).

Le protectionnisme peut être mis en place à l'aide de plusieurs instruments.

On distingue les instruments tarifaires des instruments non tarifaires.

Les instruments tarifaires sont :

- les droits de douane qui sont l'instrument le plus ancien et qui ont pour effet de désavantager les productions étrangères ;

- les subventions qui avantagent les productions nationales.

Les instruments non tarifaires peuvent être regroupés en trois catégories :

- les restrictions quantitatives qui prennent le plus souvent la forme de quotas (contingents) ou encore, dans les cas extrêmes, de prohibitions ;

- les mesures déguisées du protectionnisme contemporain. Tel est le cas des normes techniques, sanitaires ou environnementales, des réglementations des marchés publics, etc. Les accords d'auto-limitation des exportations sont également un instrument particulier du protectionnisme moderne ;

- les instruments monétaires du protectionnisme comme la dévaluation ou la sous-évaluation du taux de change.

► **Commerce international** ► **Discriminations non tarifaires** ► **Libre-échange**

PROTECTIONNISME ÉDUCATEUR

Le protectionnisme éducateur est un protectionnisme temporaire et s'appliquant à certains secteurs d'activités. Son objectif est de permettre à ces secteurs d'atteindre un niveau de développement suffisant pour pouvoir par la suite affronter la concurrence internationale.

La thèse du protectionnisme éducateur a été défendue par F. List (1798-1846), économiste

opposé à l'analyse du **commerce international** de D. Ricardo (1772-1823).

⇒ Au XIX^e siècle, l'Allemagne, les États-Unis et le Japon ont protégé leur économie de la concurrence internationale.

⇒ À partir du milieu des années 1970, certains économistes dont J. M. Jeanneney relancent le débat sur le protectionnisme pour atténuer la **contrainte extérieure**.

► **Économie du développement** ► **Protection effective**
► **Politique commerciale stratégique**

PROTOCOLE DE KYOTO

► **Accords de Kyoto**

PROTO-INDUSTRIALISATION

La proto-industrialisation correspond pour l'historien américain, F. Mendels (1972), à une phase de transformation du **système productif** qui précède l'**industrialisation** du XIX^e siècle en Europe, notamment par le développement de **manufactures** rurales. Ce système repose sur :

– un marchand **entrepreneur** qui achète la matière première, distribue le travail entre des artisans plus ou moins qualifiés, urbains et ruraux. Il peut réduire les **coûts de production** en contournant les réglementations corporatives et en faisant appel à une main-d'œuvre rurale bon marché (travail des femmes et des enfants). Il assure le contrôle du processus de transformation, son financement et enfin la vente sur le **marché** ;

– la proto-industrialisation favorise la distribution de **revenus** monétaires dans le monde rural ce qui participe à la transformation des **normes de consommation**.

► **Système productif** ► **Artisanat** ► **Capitalisme**
► **Coûts de transaction** ► **Manufacture**

PRUDENCE

La prudence est la propension à se préparer aux conséquences de l'**incertitude**. Par exemple, un individu prudent épargnera davantage pour faire face au **risque** d'une perte future de **revenu** ou travaillera davantage pour faire face au **risque** de perte d'**emploi** ou de moindre réussite future dans son travail.

La prudence est différente de l'**aversion pour le risque**. Cette dernière consiste à éviter le **risque**, alors que la prudence consiste à se préparer à la survenance du **risque**.

► **Consommation et épargne** ► **Théorie du cycle de vie**

Q DE TOBIN

Le Q de Tobin est le rapport entre la **capitalisation boursière** d'une entreprise et la valeur de ses actifs réels. Selon l'économiste américain J. Tobin (1918-2002, prix Nobel 1981), il est un instrument d'aide à la décision d'investir en comparant son **taux de rendement interne** et le **taux** auquel les capitaux nécessaires à sa mise en œuvre sont empruntés (**taux d'intérêt réel**).

Comme la capitalisation boursière est liée à la **rentabilité financière**, les **entrepreneurs** ont tendance à accroître leur **stock de capital** tant que cet accroissement entraîne un accroissement plus important de

la capitalisation boursière. Lorsque $q = 1$, il n'y a plus d'intérêt à l'investissement.

⇒ Les entreprises n'ont pas toutes le même accès au **financement externe** (taille de l'entreprise, **asymétrie d'information**), la **capacité d'autofinancement** reste un critère important de la décision d'investissement.

► **Capital et investissement** ► **Effet de levier**
► **Efficacité marginale du capital** ► **Profitabilité**
► **Rentabilité** ► **Rentabilité économique** ► **Valeur actualisée nette (VAN)** ► **Théorème Modigliani-Miller**

QUALIFICATION

Le concept de qualification recouvre plusieurs notions : la qualification de l'**emploi**, la qualification individuelle et la qualification salariale.

– La qualification de l'emploi correspond aux **qualités** requises par le poste de travail. La définition des postes de travail au sein des entreprises se fait à partir de données techniques (produit à réaliser, type d'outillage existant ou prévu, etc.) et de choix d'organisation du **travail**. Les définitions de postes sont assorties d'exigences sur les **qualités** nécessaires à l'exercice du travail demandé.

– La qualification individuelle représente l'ensemble des connaissances professionnelles d'un individu. Elle renvoie notamment à sa formation, à son expérience et à ses autres attributs (capacité d'encadrement, etc.).

– La qualification salariale traduit le classement de l'individu dans une grille de **salaires** : c'est la qualification officiellement reconnue et payée par l'entreprise.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Capital humain** ► **Politique de l'emploi**

QUARTILE

Le premier quartile (Q_1) d'une **distribution statistique** est la valeur du **caractère statistique** telle que 25 % de la population étudiée prend une valeur inférieure ou égale à Q_1 et 75 % prend une valeur supérieure ou égale à Q_1 .

On définit par le même le 2^e quartile Q_2 , avec les proportions 50 %, 50 % (le deuxième quartile est donc la **médiane**) et le troisième quartile Q_3 , avec les proportions 75 %, 25 %.

⇒ D'une manière générale, les quartiles, déciles, centiles, sont appelés des quantiles.

QUOTA

Lorsqu'un État détermine un quota (ou contingent) commercial, il fixe d'une manière unilatérale la quantité maximale d'un produit d'origine étrangère dont l'**importation** est autorisée pendant une période précise.

À la différence des **droits de douane** qui renchérisse les produits importés, la fixation de quotas établit des restrictions quantitatives. Leur effet protecteur est d'autant plus fort que le contingent sera faible.

Les quotas sont en principe interdits dans le cadre de l'**Organisation mondiale du commerce (OMC)**. Certains quotas ont ainsi été démantelés (par exemple, les accords multibfibres pour les produits textiles), mais des dérogations sont possibles (par exemple, la clause de sauvegarde).

⇒ Ne pas confondre les quotas avec les accords d'autolimitation des exportations.

► *Commerce international* ► *Barrières non tarifaires* ► *Protectionnisme*

RAPPORT DE PRODUCTION

Dans la théorie marxiste des modes de production, les rapports de production sont l'une des composantes de l'infrastructure économique. Ils désignent les rapports sociaux qui se nouent entre les hommes à l'occasion de la production. Par exemple, dans le mode de production capitaliste, le rapport de production fondamental est le salariat qui implique l'exploitation des producteurs directs par le capital.

► *Capitalisme* ► *Forces productives* ► *Formation économique et sociale* ► *Superstructure*

RAPPORT SALARIAL

Dans la théorie de la régulation, le rapport salarial est l'une des formes institutionnelles qui contribue à définir un mode de régulation. Le rapport salarial, qui a connu au cours de l'histoire diverses configurations, concerne :

– l'organisation du travail (type de moyen de production, formes de la division technique et sociale du travail...) ;

– la détermination du revenu salarial (indexation ou pas, normes collectives ou contrats individuels, rôle de la redistribution...) ;

– la norme de consommation salariale.

Par exemple, dans le mode de régulation monopoliste, le rapport salarial comporte un développement du taylorisme et du travail à la chaîne, des gains de pouvoir d'achat liés à une institutionnalisation croissante (accords salariaux, protection sociale...) et une norme de consommation permettant à une grande partie des salariés d'accéder à la consommation de masse.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

RARETÉ

La rareté est la propriété des biens économiques qui sont à la fois désirés par les agents économiques et disponibles en quantité limitée.

Pour certains économistes la rareté est inhérente à l'activité humaine et elle oblige à des choix concernant l'allocation des ressources. Pour d'autres économistes (hétérodoxes) la rareté est une construction sociale dans la mesure où les besoins et les désirs qu'éprouvent les individus pour les biens, sont socialement déterminés. Par exemple, l'anthropologue M. Sahlins (*Âge de pierre, âge d'abondance*, 1976), considère que les sociétés primitives n'étaient pas caractérisées par le dénuement et la rareté mais par l'abondance, puisque les agents n'étaient pas dans une logique de compétition pour l'accès aux biens.

⇒ La rareté d'un bien dépend du contexte. Par exemple certaines ressources naturelles, longtemps considérées comme des biens libres, peuvent être concernées par la rareté.

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix* ► *Économie de l'environnement* ► *Paradoxe de la valeur* ► *Science économique*

RATIO COOKE

Le ratio Cooke est un ratio prudentiel élaboré dans le cadre de la Banque des règlements internationaux afin de limiter le risque bancaire. À partir du 1^{er} janvier 1993, les banques devaient respecter un ratio de 8 % entre le total de leurs actifs (pondérés par le risque de non recouvrement des créances) et leurs fonds propres. Il s'agit d'un ratio de solvabilité qui contraindrait les banques à réduire leurs crédits et/ou à augmenter leurs fonds propres.

⇒ Un nouveau ratio prudentiel, le ratio Mac Donough, a remplacé le ratio Cooke.

► *Finances internationales* ► *Comité de Bâle* ► *Crise des subprimes* ► *Économie d'endettement* ► *Règles prudentielles*

RATIO MAC DONOUGH

Le ratio Mac Donough, prolonge la logique du ratio Cooke. Il s'agit toujours de prévenir le risque d'insolvabilité des banques en s'assurant qu'elles disposent de fonds propres suffisants compte tenu des risques de défaillance de leurs clients. Le ratio Mac Donough affine l'évaluation des risques et accorde une place importante aux dispositifs prudentiels internes aux banques (qui doivent renforcer leur propre capacité à évaluer les risques auxquels elles s'exposent en accordant des prêts).

De nouvelles normes prudentielles (dites Bâle 3) devraient entrer en vigueur en 2012.

► *Finances internationales* ► *Comité de Bâle* ► *Économie d'endettement* ► *Règles prudentielles* ► *Risque de système*

RATIONALISME

Le rationalisme est, en philosophie des sciences, une conception selon laquelle les connaissances découlent de l'exercice de la raison, si celle-ci est utilisée avec méthode. R. Descartes (1596-1650) considère par exemple, que la conduite logique de la pensée permet de déduire des propositions vraies à partir de connaissances *a priori* qui ont la force de l'évidence. Le rationalisme s'oppose donc à la fois à l'empirisme et à l'irrationalisme.

► *Épistémologie économique* ► *Apriorisme* ► *Axiome* ► *Méthode hypothético-déductive* ► *Rationalisme critique*

RATIONALISME CRITIQUE

Le rationalisme critique est la conception épistémologique, défendue notamment par K. Popper (1902-1994), selon laquelle il est impossible de donner un fondement certain aux connaissances scientifiques. Celles-ci sont considérées comme des conjectures dont la validité est soumise en permanence à la critique (à la réfutation). Pour Popper, le libre exercice de la raison, la formulation d'hypothèses audacieuses, le débat scientifique, permettent de faire progresser notre connaissance du monde. Cet effort de connaissance est un processus sans fin et l'on ne peut jamais atteindre une connaissance certaine et définitive.

⇒ Ce « criticisme » de Popper ne conduit pas au relativisme, ni au scepticisme. Les théories qui résistent aux épreuves de réfutation voient leur degré de verisimilitude s'élever et la connaissance scientifique progresse.

⇒ Cette conception de Popper s'oppose à l'inductivisme et au positivisme.

► *Épistémologie économique* ► *Positivisme*
► *Réputationnisme* ► *Science* ► *Scientisme*

RATIONALITÉ AXIOLOGIQUE

À la suite de M. Weber (1864-1920), on appelle rationalité axiologique un comportement rationnel au regard des valeurs adoptées par l'individu. Par exemple, un attachement à des valeurs d'égalité et de justice sociale peut conduire un individu à consentir à un prélèvement fiscal ou social destiné à financer une opération de redistribution.

► *Rationalité économique*

RATIONALITÉ ÉCONOMIQUE

Selon M. Allais (prix Nobel 1988), « un homme est réputé rationnel lorsqu'il poursuit des fins cohérentes avec elles-mêmes ; [qu'il] emploie des moyens appropriés aux fins poursuivies. »

Le consommateur et le producteur de la théorie néo-classique sont rationnels au sens ainsi défini qui correspond à la **rationalité substantielle** au sens de H. Simon (1916-2001, prix Nobel 1978).

Les avis des économistes divergent sur la signification et le statut de la rationalité.

Certains auteurs considèrent que la rationalité est inhérente à l'action humaine dans la mesure où toute action est intentionnelle et où chaque individu recherche les moyens les plus adaptés pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixés. C'est ce qui conduit L. Von Mises à considérer que : « L'agir humain est nécessairement toujours rationnel » (*L'action humaine*, 1949). La rationalité occupe donc de ce point de vue une place centrale dans les comportements économiques et dans les discours économiques qui visent à rendre compte de ces comportements.

Pour d'autres auteurs, la rationalité n'est qu'une hypothèse : « La rationalité économique constitue l'hypothèse centrale de la théorie économique » (H. Brochier). Cependant les auteurs qui adoptent ce point de vue relativisent la portée de leur choix. Ainsi, pour E. Phelps, « rares sont les économistes qui seraient prêts à défendre l'idée que l'hypothèse de rationalité est très réaliste. Tout le monde n'est pas rationnel et il est probable que personne n'est rationnel en toute circonstance et en permanence. »

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix*
► *Axiome* ► *Rationalité limitée* ► *Rationalité procédurale* ► *Rationalité substantielle*

RATIONALITÉ LIMITÉE

Le concept de rationalité limitée introduit par H. Simon (1916-2001, prix Nobel 1978), signifie que les **agents économiques** ont des informations et des capacités de calcul insuffisantes pour parvenir à maximiser leur fonction d'objectif. Les individus vont donc, parmi les divers choix possibles dont ils ont connaissance, retenir celui qui leur semble le plus favorable, sans être certains qu'il s'agit du meilleur choix possible parmi toutes les opportunités qui s'offrent à eux. « Le processus rationnel » est donc celui qui intègre progressivement l'information acquise au processus de choix et permet ainsi d'arriver à une solution qui est parmi les meilleures possibles mais n'est plus nécessairement la solution

optimale au regard de la rationalité « réelle » (H. Brochier). Par exemple, le consommateur qui renonce à faire le tour des supermarchés de la ville pour collecter l'information sur le **prix** du baril de lessive et qui se contente de choisir parmi ceux proposés dans son supermarché habituel, fait un choix rationnel (le meilleur rapport qualité/prix) sur la base d'une information imparfaite.

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix*
► *Rationalité économique* ► *Rationalité procédurale*
► *Rationalité substantielle*

RATIONALITÉ PROCÉDURALE

Le concept de rationalité procédurale, introduit par H. Simon (1916-2001, prix Nobel 1978) signifie qu'une décision est rationnelle dès lors que le processus qui a conduit à cette décision fait l'objet d'une « délibération appropriée ». La rationalité ne réside donc pas dans le contenu de la décision, mais dans la méthode utilisée pour y parvenir.

⇒ La rationalité procédurale se distingue de la **rationalité substantielle**.

⇒ Il ne faut pas confondre la **rationalité limitée** qui résulte de l'information imparfaite et la rationalité procédurale qui est la méthode employée pour parvenir à une décision en dépit de l'imperfection de l'information.

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix*
► *Rationalité économique*

RATIONALITÉ SUBSTANTIELLE

Le concept de rationalité substantielle (ou rationalité substantive), introduite par H. Simon (1916-2001, prix Nobel 1978), signifie que l'**agent économique** dispose de toute l'information nécessaire (la rationalité est illimitée) et qu'il adopte la solution unique qui est objectivement préférable à toutes les autres. Cela suppose que l'agent est capable d'examiner tous les choix possibles, de les comparer les uns aux autres et d'adopter le meilleur.

⇒ Cette forme de **rationalité économique** correspond au modèle microéconomique standard.

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix*
► *Rationalité limitée* ► *Rationalité procédurale*

RÉALISATION

Dans la **théorie marxiste**, la réalisation est la vente sur le **marché** des marchandises produites. C'est lorsque le producteur se confronte à la **contrainte monétaire** qu'il peut transformer le capital-marchandise en capital-argent et obtenir une part de la **plus-value**.
► *Capitalisme* ► *Économie marchande* ► *Prix de production* ► *Reproduction*

RÉALISME DES HYPOTHÈSES

Les économistes qui sont favorables au réalisme des **hypothèses** considèrent qu'une **théorie économique** pertinente ne peut reposer que sur des hypothèses conformes à la réalité. Par exemple, l'hypothèse de **neutralité de la monnaie** ne peut être retenue que si, dans la réalité, les grandeurs monétaires n'ont effectivement pas d'impact sur les grandeurs réelles. Les adversaires du réalisme des hypothèses considèrent qu'une **théorie** ne doit pas être jugée au réalisme de ses hypothèses, mais à la véracité des prévisions qu'elle permet de réaliser. Un scientifique est fondé

à retenir des hypothèses irréalistes si celles-ci conduisent à des prévisions justes. M. Friedman (prix Nobel, 1976) considère même que plus une hypothèse est irréaliste (contre-intuitive) plus elle a des chances d'être féconde.

► *Épistémologie économique* ► *Axiome* ► *Postulat*
► *Réalisme épistémologique*

RÉALISME ÉPISTÉMOLOGIQUE

Le réalisme épistémologique est une conception selon laquelle il est légitime de s'interroger sur la valeur de vérité d'une **théorie**, sur sa conformité avec une réalité qui existe objectivement. Les théories ne sont donc pas de simples conventions choisies pour leur commodité ou pour leur élégance formelle.

⇒ Les partisans du réalisme épistémologique se recrutent aussi bien parmi les adeptes du **réfutationnisme** que parmi les adeptes du **vérificationnisme**.

► *Épistémologie économique* ► *Conventionnalisme*
► *Réalisme des hypothèses*

RÉCESSION

La récession désigne un phénomène de ralentissement du rythme de croissance de la **production**.

⇒ Ne pas confondre avec **dépression**.

► *Croissance économique* ► *Fluctuations et crises*
► *Cycle économique* ► *Stagflation*

RECETTE MARGINALE

La recette marginale est la variation de la **recette totale** entraînée par la vente d'une unité supplémentaire d'un bien.

⇒ En concurrence pure et parfaite, le **prix** s'impose au producteur dont l'offre individuelle ne représente qu'une infime partie de l'offre totale. Chaque unité vendue le sera au **prix de marché** car le producteur ne dispose d'aucun **pouvoir de marché**. Le prix est donc égal à la recette marginale, elle-même égale à la **recette moyenne**.

► *Marchés et prix* ► *Équilibre du producteur*
► *Équilibre de monopole* ► *Faiseur de prix*
► *Fonction paramétrique des prix* ► *Monopole*
► *Preneur de prix* ► *Recette moyenne*

RECETTE MOYENNE

La recette moyenne est le rapport entre la **recette totale** et la quantité vendue.

En concurrence pure et parfaite, le **prix** est donné par le **marché**. La recette moyenne (ou recette unitaire) du producteur est égale au prix de vente du produit (toutes les unités de produit sont en effet vendues au **prix de marché**).

► *Marchés et prix* ► *Équilibre du producteur*
► *Équilibre de monopole* ► *Recette totale*

RECETTE TOTALE

Pour un producteur, et pour un bien, la recette totale (R_T) est telle que :

$$R_T(Q) = P \times Q$$

avec P , le **prix** du bien et Q la quantité vendue par le producteur.

► *Marchés et prix* ► *Chiffre d'affaires* ► *Produit total* ► *Recette marginale* ► *Recette moyenne*

RECETTES FISCALES

Les recettes fiscales désignent les sommes perçues par les **administrations publiques** provenant des **impôts** et des **taxes**. Elles n'incluent pas les **cotisations sociales**.

⇒ La structure des recettes fiscales est très différente d'un pays à l'autre. Ces différences reflètent des choix nationaux en matière de fiscalité selon les priorités économiques et sociales. Par exemple, le Danemark perçoit près de 60 % de ses recettes fiscales sous forme d'**impôt sur le revenu des personnes physiques** et d'**impôt sur les bénéfices des sociétés**, alors que la France en tire moins de 25 %.

► *État* ► *Politique budgétaire* ► *Prélèvements obligatoires*

RECHERCHE DE RENTE (RENT SEEKING)

La recherche de rente désigne l'ensemble des comportements des **entreprises** qui visent à obtenir l'établissement ou le maintien à leur profit d'une situation de **monopole** ou de restriction de la **concurrence** (protection douanière, barrières à l'entrée, etc.). Par exemple en France les trois opérateurs de téléphonie mobile ont tenté de s'opposer à l'octroi d'une licence à un quatrième opérateur. Ces comportements de recherche de rente ont un coût qui vient s'ajouter à la **perte sèche** et réduit d'autant le surplus social. La théorie de la recherche de rente a été initialement développée par G. Tullock.

► *Marchés et prix* ► *Triangle de Harberger* ► *École des choix publics*

RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT (RD)

On définit couramment la recherche-développement comme l'ensemble des activités qui visent à la mise en œuvre dans la **production** des résultats des recherches fondamentales et appliquées : création de nouveaux produits, mise en œuvre de nouvelles techniques de production, etc.

Certains auteurs donnent cependant une définition plus large et considèrent que la recherche-développement désigne tous les travaux entrepris pour développer les connaissances. Ils distinguent alors trois formes de recherche :

– la recherche fondamentale qui est menée sans but pratique explicite, le progrès de la connaissance apparaissant comme une fin en soi ;

– la recherche appliquée qui affiche des objectifs concrets ;

– le développement qui concerne essentiellement la mise au point et le perfectionnement de produits ou de processus existants (par exemple développement d'une famille d'avions en aéronautique).

⇒ La différence entre les diverses formes de recherche est, en pratique, assez difficile à déterminer.

► *Entreprise* ► *Capital et investissement*
► *Compétitivité* ► *Économie de la connaissance*
► *Innovation* ► *Nouvelle économie* ► *Politique industrielle* ► *Révolution industrielle*

REDRESSEMENT JUDICIAIRE

► *Entreprise* ► *Faillite*

REDISTRIBUTION

La redistribution est l'ensemble des opérations qui visent à modifier la répartition primaire des revenus. Le mécanisme de la redistribution peut se décomposer en deux temps :

- prélèvements obligatoires effectués par l'État sur certains agents économiques (impôts et cotisations sociales) ;

- versement à d'autres individus ou aux mêmes, par les administrations publiques, de revenus de transferts (prestations sociales, en espèces ou en nature).

La redistribution a une fonction de solidarité (entre générations, entre individus ayant un emploi et individus au chômage, entre individus bien portants et malades, etc.).

La redistribution a aussi pour objectif de réduire la disparité et la dispersion des revenus.

► *Politique économique* ► *Protection sociale*
► *Revenus* ► *Égalité* ► *Équité* ► *Redistribution horizontale* ► *Redistribution oblique*
► *Redistribution verticale* ► *Salaire indirect*

REDISTRIBUTION HORIZONTALE

La redistribution horizontale opère des transferts de revenus entre des individus (ou des ménages qui ont des situations sociales et qui peuvent appartenir à la même strate de revenu primaire. Par exemple, les transferts des actifs occupés vers les retraités relèvent de la redistribution horizontale. De même, les allocations familiales donnent lieu à des transferts entre ménages dont les revenus primaires sont comparables, mais qui diffèrent quant au nombre d'enfants.

⇒ La distinction entre redistribution horizontale et redistribution verticale est une distinction méthodologique. Dans le fonctionnement concret du système redistributif, les deux aspects sont étroitement imbriqués.

► *Politique économique* ► *Protection* ► *Revenus*
► *Protection sociale* ► *Redistribution*
► *Redistribution oblique* ► *Revenus sociaux*

REDISTRIBUTION OBLIQUE

La redistribution oblique réunit les principes de la redistribution horizontale et de la redistribution verticale.

► *Politique économique* ► *Protection sociale*
► *Revenus* ► *Redistribution*

REDISTRIBUTION VERTICALE

La redistribution verticale s'opère entre des individus (ou des ménages) qui ont des revenus primaires inégaux. Les titulaires de revenus élevés paient des impôts et des cotisations sociales pour assurer le versement de prestations aux titulaires de revenus faibles.

La redistribution verticale des revenus vise donc à réduire les inégalités de revenus.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ► *Égalité* ► *Équité*
► *Redistribution* ► *Redistribution horizontale*

► *Redistribution oblique* ► *Revenus de transfert*
► *Transfert de redistribution*

RÉÉCHELONNEMENT DE LA DETTE

Le rééchelonnement de la dette est une procédure par laquelle les créanciers accordent à un débiteur le droit d'étaler dans le temps le remboursement de sa dette. Les opérations de rééchelonnement peuvent être accompagnées de moratoires et/ou de réaménagement de la dette (par exemple, par une variation du taux d'intérêt ou par un passage à des taux d'intérêt fixes).

⇒ Cette procédure est souvent utilisée dans la gestion de la dette du tiers-monde.

► *Finances internationales* ► *Aide publique au développement* ► *Soutenabilité de la dette*

RÉESCOMPTE

Le réescompte est une technique de refinancement bancaire. Il consiste dans l'achat de titres de créance à court terme par une banque (le plus souvent la Banque centrale) à une autre banque qui les avait déjà escomptés elle-même. La banque qui cède les titres de créance se procure ainsi les liquidités qui lui sont nécessaires.

⇒ Le réescompte, qui est une technique de refinancement à taux fixe, a été pour l'essentiel abandonné dans les pays développés au profit d'un refinancement à taux variable par l'intermédiaire du marché interbancaire.

► *Monnaie* ► *Escompte* ► *Marché monétaire*
► *Opérations principales de refinancement*
► *Politique monétaire* ► *Taux d'intérêt* ► *Taux du marché au jour le jour*

RÉÉVALUATION

La réévaluation est une décision des autorités monétaires d'un pays consistant à augmenter la parité officielle de la monnaie nationale. La réévaluation n'a de sens qu'en système de changes fixes.

⇒ Ne pas confondre avec appréciation.

► *Finances internationales* ► *Réajustement monétaire* ► *Régime de change*

REFINANCEMENT BANCAIRE

Le refinancement bancaire désigne l'ensemble des opérations par lesquelles les banques de second rang se procurent la monnaie centrale qui leur est nécessaire.

⇒ Pendant longtemps, en France et dans de nombreux autres pays, le refinancement s'est opéré à taux fixe et directement auprès de la Banque centrale. Aujourd'hui il se réalise, pour l'essentiel, à taux variable sur le marché interbancaire.

► *Monnaie* ► *EONIA* ► *Opérations principales de refinancement* ► *Open Market* ► *Politique monétaire* ► *Réescompte* ► *Taux d'intérêt* ► *Taux du marché au jour le jour*

REFLATION

Le terme reflation désigne une politique économique qui vise à faire augmenter les prix. Les politiques de reflation combattent les conséquences de la défla-

tion qui se produit pendant les crises économiques au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle.

La politique conduite par F.D. Roosevelt aux États-Unis à la suite de la crise de 1929 (*New Deal*) est une politique de reflation.

► *Fluctuations et crises* ► *Monnaie* ► *Désinflation*
► *Inflation* ► *Niveau général des prix*

RÉFUTATION

Soumettre une proposition à réfutation, c'est chercher à démontrer que cette proposition est fausse. Pour K. Popper (1902-1994) seules les propositions réfutables ont un caractère scientifique. La proposition : « Demain, soit il fera beau temps, soit il fera mauvais temps » n'est pas réfutable, elle n'est donc pas scientifique, pas plus que la proposition « Dieu existe ». La première proposition est toujours vraie, elle ne nous apporte aucune information quant au temps qu'il fera demain. S'agissant de la seconde, il n'existe pas d'épreuve susceptible de la réfuter.

⇒ On utilise aussi les termes « falsification » (qui est un anglicisme) ou « infirmation ».

► *Épistémologie économique* ► *Rationalisme critique* ► *Réfutationnisme* ► *Vérification*

RÉFUTATIONNISME

Le réfutationnisme est une conception élaborée par K. Popper (1902-1994) selon laquelle l'activité scientifique consiste à formuler des conjectures et à les soumettre à réfutation.

On distingue souvent le réfutationnisme naïf (attribué à tort à K. Popper) selon lequel un seul test négatif (expérience cruciale) suffit à réfuter une proposition et le réfutationnisme sophistiqué (conception de I. Lakatos) selon lequel un grand nombre de tests négatifs sont nécessaires pour rejeter une proposition ou une théorie.

⇒ On utilise aussi le terme « falsificationnisme ».

► *Épistémologie économique* ► *Ceinture protectrice*
► *Noyau dur* ► *Programme de recherche scientifique*

RÉGIME D'ACCUMULATION

Dans la théorie de la régulation, le régime d'accumulation est « l'ensemble des régularités assurant une progression générale et relativement cohérente de l'accumulation du capital, c'est-à-dire permettant de résorber ou d'étaler dans le temps les distorsions et déséquilibres qui naissent en permanence du processus lui-même » (R. Boyer).

► *Accumulation du capital* ► *Mode de régulation*

RÉGIME D'ACCUMULATION EXTENSIVE

Dans la théorie de la régulation, le régime d'accumulation extensive se caractérise par le fait que la croissance de la production résulte principalement (mais non exclusivement) de l'augmentation de la quantité des facteurs de production.

► *Croissance économique* ► *Mode de régulation*
► *Régime d'accumulation*

RÉGIME D'ACCUMULATION INTENSIVE

Dans la théorie de la régulation, le régime d'accumulation intensive se caractérise par le fait que la croissance de la production résulte principalement (mais non exclusivement) de l'augmentation de la productivité des facteurs de production.

► *Croissance économique* ► *Mode de régulation*
► *Régime d'accumulation*

RÉGIME DE CHANGE

Un régime de change est l'ensemble de règles qui déterminent l'intervention des autorités monétaires sur le marché des changes et donc le comportement du taux de change. Il existe une très grande variété de régime de change :

- les changes flottants ;
- les changes fixes ;
- la Caisse d'émission (ou *Currency Board*) ;
- les parités glissantes.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Bretton Woods* ► *Crise de change* ► *Dette du tiers-monde* ► *Soutenabilité de la dette* ► *Système monétaire international* ► *Zone cible*
► *Régionalisation du commerce mondial*
► *Régionalisme commercial*

RÉGIONALISME COMMERCIAL

Le régionalisme commercial désigne la constitution d'accords commerciaux qui impliquent une libéralisation préférentielle des marchés des pays signataires et le maintien de droits de douane ou de barrières non tarifaires plus élevées pour les pays non membres.

Le régionalisme commercial résulte d'un processus d'intégration économique (par exemple, l'Union européenne, l'Association de libre-échange nord-américaine). Il s'articule de façon complexe avec le multilatéralisme :

- pour certains économistes, le régionalisme commercial est une composante d'un processus plus large d'intégration économique au niveau mondial ;
- pour d'autres, il constitue un obstacle au multilatéralisme et comporte un risque de protectionnisme régional.

⇒ Il ne faut pas confondre le régionalisme commercial qui est une composante de la politique commerciale des États et la régionalisation des échanges commerciaux qui résulte du comportement des agents économiques qui privilégient les relations avec les pays voisins du fait des coûts de transaction.

► *Intégration économique* ► *Politique économique*
► *Accords préférentiels* ► *Création de trafic*
► *Détournement de trafic* ► *Modèle gravitaire (ou modèle de gravitation)* ► *Préférence communautaire* ► *Unilatéralisme*

RÈGLE

Une règle est une prescription qui indique quel comportement est exigé, préconisé ou interdit dans telle ou telle circonstance. Les normes juridiques, les normes sociales, les conventions, les contrats, sont des règles.

Dans la mesure où la coordination des activités des agents économiques suppose l'existence de

Règle d'épuisement du produit

règles, celles-ci sont un objet d'étude pour les économistes.

⇒ En matière de **politique économique**, un débat oppose les économistes partisans de l'application de règles invariables (par exemple, la croissance à taux constant de la **masse monétaire** pour les monétaristes) et les partisans de politiques discrétionnaires (qui supposent que les décideurs publics adoptent les décisions qui leur semblent les plus adaptées à l'évolution de la situation économique).

► **Marchés et prix** ► **Institutionnalisation du marché** ► **Monétarisme** ► **Politique discrétionnaire** ► **Règles prudentielles**

RÈGLE D'ÉPUISEMENT DU PRODUIT

La règle de l'épuisement du produit est une des composantes de la **théorie néoclassique** de la répartition des **revenus** qui s'énonce ainsi : si $F(K, L)$ est une **fonction de production** homogène de degré k , elle vérifie alors l'identité :

$$K F'_K + L F'_L = k F(K, L)$$

Sous l'hypothèse néoclassique d'une fonction de production linéaire ($k = 1$), cette égalité s'écrit :

$$Q = F(K, L) = K F'_K + L F'_L$$

Par ailleurs, dans la théorie néoclassique de la répartition, les **facteurs de production** sont rémunérés à leur **productivité marginale** : F'_K est donc le **taux de rémunération réelle du capital** (soit le **taux d'intérêt réel**, noté i), et F'_L est le **taux de rémunération réel du travail** (soit le **taux de salaire réel**, noté w).

Par conséquent, $K F'_K$ représente la **masse des intérêts versés** et $L F'_L$ la **masse salariale réelle**. Il en résulte que la rémunération des facteurs à leur productivité marginale épuise la totalité du produit, sans surplus ni déficit. Il n'y a donc pas de « **profit pur** » (noté π), pas de rémunération des apporteurs de capital au-delà du **taux d'intérêt** (parfois qualifié de « **profit normal** »).

$$\pi = F(K, L) - iK - wL = 0.$$

Cette analyse signifie que l'**entrepreneur** reçoit un **revenu** en contrepartie de son travail de direction (inclus dans la rémunération du travail), tandis que l'**apport de capital** qu'il effectue dans l'**entreprise** est rémunéré en fonction du **taux d'intérêt**.

► **Croissance économique** ► **Facteur résiduel** ► **Théorie économique**

RÈGLE D'ORIGINE

La règle d'origine est un instrument de **politique commerciale** dans le cadre d'**accords commerciaux préférentiels** : un produit en provenance d'un pays partenaire de l'accord préférentiel ne peut bénéficier de conditions tarifaires préférentielles qu'à la condition qu'il ait été produit entièrement sur le territoire d'origine, ou que la transformation sur ce territoire y a été suffisante si certaines opérations ont été réalisées préalablement dans d'autres pays.

Pour éviter toute forme de **protectionnisme non tarifaire** qui résulterait de la règle d'origine, l'**Organisation mondiale du Commerce (OMC)** a créé l'obligation pour les pays membres d'appliquer une règle harmonisée et transparente. Mais la règle d'origine est assez souvent dénoncée comme un outil utilisé de façon discriminatoire pour protéger des

producteurs nationaux, et de ce fait, elle est contestée par les pays les plus pauvres.

► **Commerce international** ► **Intégration économique** ► **Économie du développement** ► **Mondialisation** ► **Économie et écologie** ► **Aide au développement** ► **Libre-échange** ► **Normes sociales** ► **Normes environnementales** ► **Protectionnisme**

RÈGLE DE HOTELLING

La règle de Hotelling concerne les conditions d'exploitation des **ressources naturelles** non renouvelables. Selon l'analyse de H. Hotelling (1895-1973), on ne doit extraire une unité supplémentaire de **ressources naturelles** que si le **rendement social marginal** découlant de l'utilisation de cette unité supplémentaire est supérieur ou égal à sa **valeur économique**. Cette dernière est la somme du **coût marginal d'extraction** et d'une **rente de rareté** qui croît avec l'épuisement de la ressource.

Hotelling montre qu'en **concurrence parfaite** l'utilisation est optimale (l'augmentation de la **rente de rareté** et donc du **prix** conduit à réduire l'exploitation de cette ressource). Par contre en **concurrence imparfaite**, les **firmes** ont tendance à exploiter la ressource plus rapidement que ne le justifierait l'**optimum social**.

► **Économie et écologie** ► **Croissance économique** ► **Actualisation** ► **Économie de l'environnement** ► **Fiscalité écologique** ► **Marché des permis d'émission**

RÈGLE DE TAYLOR

La règle de Taylor est une **règle de conduite** de la **politique monétaire** en vertu de laquelle le **taux d'intérêt nominal** que la **Banque centrale** détermine grâce à sa **politique monétaire** dépend à la fois du **rythme de l'inflation** et du **taux de croissance de la production**.

Plus précisément, le **taux d'intérêt** résultant de la règle de Taylor peut s'écrire ainsi :

$$i_t = r + p_t + 0,5 (p_t - p^*) + 0,5 (y_t - y^*)$$

où i_t est le **taux d'intérêt nominal** qui résulte de la **politique monétaire**, r , le **taux d'intérêt réel neutre**, p_t le **taux d'inflation** de la période t , $p_t - p^*$, la **différence** entre l'inflation observée et le **taux d'inflation** que la **Banque centrale** a retenu comme objectif, $y_t - y^*$, la **différence** entre le **taux de croissance observé** et le **taux de croissance tendanciel** de l'économie.

⇒ J. Taylor (1993) a montré que cette relation rendait compte de façon satisfaisante de l'évolution observée du **taux d'intérêt** aux États-Unis. Ce résultat a été corroboré pour d'autres pays. Les **banques centrales** ne se fondent donc pas seulement sur le **taux d'inflation** pour déterminer leur **politique monétaire**, elles prennent aussi en compte la **variable réelle** que constitue la **croissance de la production**. Toutes choses égales par ailleurs, un **taux de croissance de la production** inférieur au **taux de croissance tendanciel** pousse la **Banque centrale** à faire baisser les **taux d'intérêt**. De même toute **inflation** plus rapide que le **taux d'inflation visé** par la **Banque centrale** conduit à une **politique monétaire** plus restrictive.

► **Monnaie** ► **Gap d'Okun** ► **Pacte de stabilité et de croissance** ► **Politique mixte**

RÈGLE DES TROIS D

Selon la formule d'H. Bourguinat, la « règle des trois D » désigne les mouvements de **décloisonnement**, de **déréglementation** et de **désintermédiation** qui ont affecté les systèmes financiers depuis le début des années 1980.

► *Finances internationales* ► *Monnaie*
 ► *Globalisation financière* ► *Intermédiation financière* ► *Politique monétaire*

RÉGLEMENTATION

Au sens strict, la réglementation correspond en science économique à une action de l'État qui recourt à la contrainte réglementaire (au moyen de lois, de décrets, d'arrêtés). Ces textes interdisent certaines actions (rejets de dioxine dans l'atmosphère par exemple) ou obligent à accomplir certaines actions (par exemple obligation de porter un casque et sur les chantiers du bâtiment). Dans la logique de l'action par la réglementation, les autorités publiques exercent un pouvoir d'injonction et vérifient ensuite que les prescriptions ont été respectées (on parle en anglais de *Command and control*).

On oppose souvent à l'action réglementaire des modes d'action dits économiques qui procèdent par des mesures d'incitation (taxation, subventions, mise en place de **droits de propriété** et des **marchés** correspondants). Le choix entre réglementation et incitation relève d'un arbitrage entre les **coûts d'organisation** que suppose la réglementation et les **coûts de transaction** qui correspondent à une action économique. Cependant, cette opposition doit être relativisée. Par exemple, pour qu'un **marché de permis d'émission** fonctionne, il faut que la puissance publique contrôle le respect de leur quota d'émission par les participants au **marché** et il faut de plus des textes réglementaires pour institutionnaliser le marché.

En un sens plus large, la réglementation désigne l'intervention de l'État dans les situations de **défaillances du marché** que sont les **biens collectifs**, les **effets externes**, et les situations de **monopole naturel**. Par exemple, les décisions d'augmenter le budget de la défense, d'instaurer une **taxe carbone**, de supprimer un **monopole public** et d'ouvrir le secteur à la concurrence relèvent de la réglementation. Dans ce second sens, la réglementation concerne l'ensemble des fonctions de l'État au sens de R. Musgrave :

- **fonction d'allocation** (par exemple production de services collectifs par l'État) ;
- **fonction de répartition** (par exemple instauration d'un salaire minimum ou d'un système d'assurance chômage) ;
- **fonction de stabilisation** (par exemple mise en place d'un système fiscal assurant un effet de stabilisation automatique).

⇒ La réglementation au sens large correspond en fait à l'ensemble des activités de **régulation** de l'État. Cependant, en anglais le terme « *Régulation* » doit être traduit par « réglementation » et correspond à la réglementation au sens strict.

⇒ La réglementation est souvent opposée à la **déréglementation**. Mais cette opposition est discutable. Les mesures de déréglementation (ouverture de certains secteurs à la **concurrence** par exemple) passent par des mesures réglementaires et nécessitent en général la mise en place de nouveaux dispositifs réglementaires (autorités de régulation par exem-

ple). Dans le domaine financier, la **règle des 3 D** correspond en fait à la mise en place d'une nouvelle réglementation.

► *État* ► *Politique économique* ► *Bureaucratie*
 ► *Économie institutionnelle* ► *Politique de la concurrence*

RÈGLES BUDGÉTAIRES

Les règles budgétaires sont des principes juridiques qui concernent l'élaboration, le vote et l'exécution du **budget de l'État**. Elles sont destinées à assurer une plus grande transparence de l'intervention de l'État et un meilleur contrôle de l'exécutif par le Parlement.

Ces règles sont au nombre de quatre :

- l'annualité budgétaire. Cette règle stipule que le budget doit être voté chaque année et exécuté au cours de l'année ;

- l'unité budgétaire. L'ensemble des dépenses et des recettes de l'État doit figurer dans un document unique ;

- la spécialité budgétaire. Cette règle stipule que chaque dépense doit être affectée à un objectif précis et qu'il n'est pas possible (sauf exception ou vote d'une **Loi de finance rectificative**) d'en modifier l'affectation ;

- l'universalité. Cette règle comporte deux aspects :

- la non-contraction (ou non-compensation) des recettes et des dépenses, chaque dépense et chaque recette doit figurer au budget pour son montant intégral ;

- la non-affectation des recettes, l'ensemble des recettes doit former une masse globale, aucune recette particulière ne doit être affectée à une dépense particulière.

⇒ Ces règles souffrent de nombreuses exceptions : ainsi la **Contribution sociale généralisée** est une entorse à la règle de la non-affectation des recettes, les lois de programmation sont des entorses à la règle de l'annualité, etc.

► *État* ► *Politique économique*

RÈGLES DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

En ce qui concerne la conduite des **politiques économiques**, on insiste sur deux **règles** :

- la première formulée par J. Tinbergen (1903-1994, prix Nobel 1969), affirme que l'on doit avoir autant d'instruments de politique économique que d'objectifs ;

- la seconde, formulée par R. Mundell (prix Nobel, 1999), précise que chaque instrument doit être affecté à l'objectif pour lequel il est relativement le plus efficace.

► *État* ► *Marchés et prix* ► *Monétarisme* ► *Règles prudentielles*

RÈGLES PRUDENTIELLES

Les règles prudentielles sont des dispositions contraignantes adoptées par les **autorités monétaires** visant à prévenir les **faillites bancaires** et à assurer le bon fonctionnement des **marchés financiers**. Ces règles ont notamment pour objectif de renforcer la solvabilité des opérateurs et d'éviter les phénomènes de contagion liés aux paniques financières.

⇒ Sur le plan international comme sur le plan national, les règles prudentielles sont une composante de la **politique monétaire**.

► **Monnaie** ► **Forum sur la stabilité financière**
► **Ratio Cooke** ► **Ratio Mac Donough** ► **Risque de système** ► **Spéculation**

RÉGULATION

Selon G. Canguilhem, « la régulation, c'est l'ajustement conformément à quelque règle ou norme, d'une pluralité de mouvements ou d'actes et de leurs effets ou produits que leur diversité ou leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres. »

En **science économique**, plusieurs conceptions de la régulation existent :

— pour les libéraux, la régulation est assurée de façon spontanée par le **marché** (on parle de **marché autorégulateur**) ;

— pour les keynésiens, la contestation du caractère autorégulateur du marché conduit à mettre l'accent sur la nécessité d'une régulation consciente par l'État (on parle d'hétérorégulation) ;

— pour les marxistes, le **capitalisme** est caractérisé par l'existence de mécanismes de régulation (égalisation des **taux de profit** ; concurrence entre les capitaux...) mais il est miné par des contradictions (**baisse tendancielle du taux de profit**, crises...) qui remettent en cause à terme son existence même ;

— d'autres auteurs mettent l'accent sur le rôle des **conventions** et des **institutions** et sur la complexité de la régulation qui intègre nécessairement l'économique et le social. Pour R. Boyer (qui se réclame de la **théorie de la régulation**) la régulation est « la conjonction des mécanismes concourant à la reproduction d'ensemble, compte tenu des structures économiques et des formes sociales en vigueur. »

⇒ Il ne faut pas confondre le terme français « régulation » (défini ci-dessus) et le terme anglais *régulation* qui signifie « réglementation ».

► **Épistémologie économique** ► **Marchés et prix**
► **État** ► **Ecole classique** ► **Économie des conventions** ► **Main invisible** ► **Mode de régulation**
► **Théorie keynésienne** ► **Théorie marxiste**

RÉGULATION CONCURRENTIELLE

► **Mode de régulation concurrentielle**

RÉGULATION FORDISTE

► **Fordisme**

RÉGULATION MONOPOLISTE

► **Mode de régulation monopoliste**

REHAUSSEUR DE CRÉDITS

Un rehausseur de crédits (*Monolines*) est un organisme financier qui accorde sa garantie à des **titres** émis par d'autres opérateurs. Cette garantie permet aux titres qui en bénéficient d'être émis avec des **taux d'intérêt** plus bas. En effet, les rehausseurs de crédit bénéficient en général d'une notation élevée qui s'applique aux titres auxquels ils accordent leur garantie.

Aux États-Unis, cette activité s'est d'abord développée pour faciliter les émissions d'emprunts par les collectivités locales, progressivement les rehausseurs

de crédits ont accordé leur garantie à des **crédits structurés** (beaucoup plus risqués). Ils ont de ce fait été impliqués dans la **crise des subprimes** à l'occasion de laquelle ils ont supporté des pertes très importantes. Leur rôle a été contesté puisque leur garantie a conduit à faire bénéficier les crédits structurés de notes très favorables d'où une mauvaise évaluation des risques par les acheteurs de ces produits titrisés.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Agence de notation** ► **Titrisation**

RELANCE CONCERTÉE

Une relance concertée est la mise en œuvre coordonnée par plusieurs pays de politiques de soutien de la **demande globale**.

Le problème de la relance concertée se pose principalement du fait de l'ouverture croissante des économies et de l'interdépendance qui en résulte.

► **État** ► **Intégration économique** ► **Politique économique** ► **Contrainte extérieure** ► **Équilibre externe** ► **Multipliateur en économie ouverte**

RELANCE KEYNÉSIIENNE

► **Politique de relance**

RELATION D'AGENCE

► **Théorie de l'agence**

RELATION DE FELDSTEIN HORIOKA

La relation de Feldstein Horioka mise en avant par M. Feldstein et C. Horioka (1980) analyse la relation entre le **taux d'épargne nationale** et le **taux d'investissement domestique**.

Une corrélation faible indiquant un degré élevé de mobilité du capital sur le plan international et vice versa. Dans une économie intégrée mondialement avec une mobilité parfaite des capitaux, le financement des investissements ne devrait dépendre que des **taux de rentabilité** du capital et non pas des **taux d'épargne nationaux**. Cependant l'analyse réalisée par Feldstein et Horioka à partir d'un échantillon de 16 pays de l'**Organisation de coopération et de développement économique** sur la période 1960-1974, montre que malgré l'intégration croissante des **marchés de capitaux**, la relation entre **taux d'investissement** et **taux d'épargne nationaux** reste forte, d'où le nom de paradoxe de Feldstein Horioka.

► **Finances internationales** ► **Mondialisation**
► **Capital et investissement** ► **Règle des 3D**
► **Gouvernance mondiale** ► **Globalisation**

RÉMÉRÉ

Une opération à réméré (ou un réméré) est une opération de vente de **titres** au comptant assortie d'une **option** de rachat, dans un délai maximum de cinq ans, à un **prix** convenu à l'avance. L'opération constitue pour le vendeur un moyen de se procurer de la **monnaie Banque centrale**. Si l'option de rachat est exercée, l'opération peut être considérée comme un prêt en monnaie **Banque centrale**.

⇒ Il ne faut pas confondre l'**accord de pension** (qui comporte un engagement de rachat) et le réméré (où le rachat n'est qu'une option).

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Crédit*
 ► *Refinancement*

REMONTÉE DE FILIÈRE

Une stratégie de remontée de filière consiste à complexifier le système productif en réalisant une production de biens ou de services dans des segments de filière qui se trouvent plus en amont. Par exemple, partant de la fabrication d'un produit de consommation courante, l'économie nationale se dote d'une capacité à produire les biens d'équipement correspondants.

⇒ La remontée de filière permet de contrôler l'ensemble d'une filière et contribue à l'édification d'une économie nationale cohérente et moins dépendante du reste du monde.

► *Économie du développement* ► *Développement aut centré* ► *Développement extraverti*
 ► *Industries industrialisantes* ► *Pôle de développement* ► *Politique de filière*

RENDEMENT

Au sens strict, le rendement est la production par unité de terre. On parle par exemple d'un rendement de X quintaux de blé à l'hectare. Le rendement se mesure donc par le rapport entre la quantité de produit agricole récolté et la superficie de la terre qui a produit cette récolte. En ce sens, le rendement concerne la terre, la productivité concerne le travail et le capital. Cependant par extension on parle des rendements moyens et marginaux du travail et du capital.

De façon plus générale le mot rendement désigne ce que rapporte un placement. On parlera par exemple du rendement d'un portefeuille de valeurs mobilières ou d'un parc immobilier.

⇒ Les épargnants doivent la plupart du temps faire un arbitrage entre le rendement et le risque de leurs placements. Plus un actif est risqué, plus il est susceptible de conduire à un rendement élevé. Les agents qui ont une aversion pour le risque préféreront un rendement moindre et un placement moins risqué.

► *Consommation et épargne* ► *Loi des rendements marginaux décroissants* ► *Prime de risque*
 ► *Rendement d'échelle* ► *Rendements factoriels*
 ► *Structure par termes des taux d'intérêt* ► *Taux d'intérêt*

RENDEMENT D'ÉCHELLE

Les rendements d'échelle désignent une relation entre la quantité produite d'un bien et la quantité de facteurs de production utilisés (capital et travail). Ils permettent de mesurer l'efficacité productive des facteurs. Ils constituent un des éléments caractérisant une fonction de production.

Trois cas peuvent être envisagés :

– les rendements d'échelle sont croissants lorsque la quantité produite augmente plus vite que les quantités de facteurs mises en œuvre ;

– les rendements d'échelle sont décroissants lorsque la quantité produite augmente moins vite que les quantités de facteurs mises en œuvre ;

– les rendements d'échelle sont constants lorsque la quantité produite augmente au même rythme que les quantités de facteurs mises en œuvre.

⇒ Ne pas confondre les rendements d'échelle et les rendements factoriels.

⇒ Les rendements d'échelle affectent l'évolution de la productivité globale des facteurs. Cette dernière augmente lorsque les rendements d'échelle sont croissants, diminue lorsqu'ils sont décroissants et ne change pas lorsque les rendements sont constants.

► *Productivité* ► *Croissance économique*
 ► *Économie d'échelle* ► *Déséconomies d'échelle*
 ► *Loi des rendements marginaux décroissants*

RENDEMENTS FACTORIELS

Les rendements factoriels désignent une relation entre la quantité produite d'un bien et la quantité d'un facteur de production supposé variable (le travail en général), l'autre (le capital) restant fixe. Ils permettent de mesurer l'efficacité productive d'un des facteurs et constituent un des éléments caractérisant une fonction de production.

Trois cas peuvent être envisagés :

– les rendements factoriels sont croissants lorsque la quantité produite augmente plus vite que la quantité du facteur variable ;

– les rendements factoriels sont décroissants lorsque la quantité produite augmente moins vite que la quantité du facteur variable ;

– les rendements factoriels sont constants lorsque la quantité produite augmente au même rythme que la quantité du facteur variable.

⇒ Ne pas confondre les rendements factoriels et les rendements d'échelle.

⇒ Les rendements factoriels affectent l'évolution de la productivité marginale du facteur variable. Cette dernière augmente lorsque les rendements factoriels sont croissants, diminue lorsqu'ils sont décroissants et ne change pas lorsque les rendements sont constants.

► *Croissance économique* ► *Économie d'échelle*
 ► *Déséconomies d'échelle* ► *Loi des rendements marginaux décroissants*

RENDEMENTS MARGINAUX DÉCROISSANTS

► *Loi des rendements marginaux décroissants*

RENTABILITÉ

La rentabilité est un rapport entre les gains et les fonds engagés. Elle mesure l'aptitude d'une opération économique à produire un flux de revenus actualisés supérieur aux dépenses engagées.

Elle s'exprime par un taux de rentabilité économique ou par un taux de rentabilité financière.

⇒ Ne pas confondre la rentabilité (qui est un rapport) avec le profit qui est un revenu.

► *Entreprise* ► *Capital et investissement* ► *Effet de levier* ► *Efficacité marginale du capital*
 ► *Profitabilité* ► *Q de Tobin* ► *Rentabilité économique* ► *Rentabilité financière* ► *Taux de rendement interne (TRI)* ► *Théorème Modigliani-Miller* ► *Valeur actualisée nette*

RENTABILITÉ DU CAPITAL

La rentabilité du capital est la capacité d'un capital à produire un revenu.

► *Capital et investissement* ► *Efficacité marginale du capital* ► *Excédent brut d'exploitation* ► *Profitabilité* ► *Rentabilité* ► *Rentabilité économique* ► *Rentabilité financière* ► *Taux de marge*

RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE

La rentabilité économique est une évaluation de la rentabilité qui ne tient pas compte de l'origine des capitaux engagés dans la production (capitaux propres ou capitaux empruntés).

La rentabilité économique renvoie donc aux conditions de production et à la qualité de la gestion de l'entreprise (ou d'un autre agent économique).

► *Capital et investissement* ► *Effet de levier* ► *Efficacité marginale du capital* ► *Profitabilité* ► *Q de Tobin* ► *Rentabilité financière* ► *Taux de rentabilité économique* ► *Taux de rentabilité financière* ► *Taux de rendement interne (TRI)* ► *Théorème Modigliani-Miller* ► *Valeur actualisée nette (VAN)*

RENTABILITÉ FINANCIÈRE

La rentabilité financière est une évaluation de la rentabilité qui tient compte des seuls capitaux propres de l'entreprise.

Lorsque la rentabilité économique est supérieure aux coûts des capitaux empruntés par l'entreprise, la rentabilité financière s'élève (les recettes dégagées par les investissements sont supérieures aux frais financiers versés pour acquérir les équipements nécessaires). On est en présence d'un effet de levier sur la rentabilité financière.

► *Capital et investissement* ► *Effet de levier* ► *Efficacité marginale du capital* ► *Profitabilité* ► *Q de Tobin* ► *Rentabilité économique* ► *Taux d'intérêt* ► *Taux de rentabilité économique* ► *Taux de rendement interne (TRI)* ► *Théorème Modigliani-Miller* ► *Valeur actualisée nette (VAN)*

RENTE

Le terme rente a deux significations différentes :

— au sens courant, il désigne un **revenu de la propriété** assuré pour une **longue période**. Par extension, on a utilisé ce terme pour désigner certains emprunts d'État : la « rente Pinay » par exemple ;

— au sens de la **théorie économique**, le terme rente désigne le **revenu d'un facteur naturel** (la terre le plus souvent) qui découle des caractéristiques techniques de ce facteur. Ainsi, la **rente foncière** est pour D. Ricardo (1772-1823), liée à la fertilité inégale des différentes unités de terre. La rente minière ou la rente pétrolière sont aussi des rentes différentielles : les propriétaires des mines ou des puits de pétrole les plus facilement exploitables disposent d'une rente égale à la différence entre le **prix de marché** et leurs coûts de production (ce qui permet de rentabiliser des exploitations plus coûteuses mais nécessaires à l'approvisionnement du marché).

⇒ On parle aussi parfois de **rente de monopole** pour désigner le **surcroît de profit** du monopoleur par rapport à une situation de concurrence pure et parfaite.

► *Revenus* ► *Économie et écologie* ► *Profit pur* ► *Règle de Hotelling* ► *Ressources naturelles* ► *Surplus du producteur* ► *Théorie de la rente différentielle*

RENTE DE MONOPOLE

En situation de **monopole**, lorsque le producteur maximise son **profit**, le **prix** est supérieur au **coût marginal**, ce qui fait apparaître un **revenu** appelé **rente de monopole**.

⇒ En **concurrence pure et parfaite**, le **prix** est égal au **coût marginal**.

► *Marchés et prix* ► *Équilibre de monopole* ► *Équilibre du producteur* ► *Monopole naturel*

RENTE DE TULLOCK

► *Recherche de rente* ► *École des choix publics*

RENTE DIFFÉRENTIELLE

► *Rente foncière* ► *Théorie de la rente différentielle*

RENTE FONCIÈRE

La rente foncière est le **revenu** des propriétaires fonciers. Pour D. Ricardo (1772-1823), il s'agit d'une **rente différentielle** : le **prix** du blé a tendance à s'accroître avec la demande de blé et les propriétaires des terres les plus fertiles (où le **coût de production** du blé est plus faible) bénéficient alors d'une rente. Le propriétaire de la dernière terre mise en culture pour équilibrer l'offre et la demande sur le **marché** a une rente nulle (le **prix** du blé couvre juste ses coûts de production).

► *Revenus* ► *Épistémologie économique* ► *Économie de l'environnement* ► *État stationnaire* ► *Loi de Malthus* ► *Rente de monopole* ► *Théorie de la rente différentielle*

RÉPARTITION FONCTIONNELLE DES REVENUS

La répartition fonctionnelle (ou factorielle) des **revenus** décrit le **partage du revenu global** entre les différents facteurs de production (**travail**, **capital**, **ressources naturelles**).

L'étude du **partage de la valeur ajoutée** de la répartition fonctionnelle des **revenus**.

Les **revenus** perçus par un individu donné (ou un **ménage**) peuvent résulter de plusieurs facteurs de production. Par exemple, un même individu peut recevoir des **dividendes** et un **salaire**.

► *Revenus* ► *Répartition individuelle des revenus* ► *Répartition sociale des revenus* ► *Revenu mixte*

RÉPARTITION INDIVIDUELLE DES REVENUS

La répartition individuelle concerne le **partage de la masse totale des revenus** entre des individus (ou des **ménages**) sans les différencier autrement que par le **niveau** de leur **revenu**. Elle fait abstraction du rôle et de la place des **agents économiques** dans la société et donc de la nature des **revenus** qu'ils reçoivent. L'étude de la répartition individuelle des **revenus** permet de mesurer notamment le **revenu moyen** et le **revenu médian** d'une population et d'étudier la **dispersion** de la distribution des **revenus**.

► *Revenus* ► *Courbe de Lorenz* ► *Décile* ► *Indice de Gini* ► *Répartition fonctionnelle des revenus* ► *Répartition personnelle des revenus* ► *Répartition sociale des revenus*

RÉPARTITION PERSONNELLE DES REVENUS

▷ Répartition individuelle des revenus

RÉPARTITION PRIMAIRE

La répartition primaire est la répartition de la valeur ajoutée avant redistribution des revenus. Elle donne naissance aux revenus primaires.

► Revenus ► Comptabilité nationale ► Opérations de répartition ► Revenu d'activité ► Revenu de la propriété ► Répartition fonctionnelle des revenus ► Répartition individuelle des revenus ► Répartition sociale des revenus

RÉPARTITION SOCIALE DES REVENUS

La répartition sociale des revenus est une approche qui analyse la répartition des revenus par groupes d'agents économiques présentant une certaine homogénéité sociale : on étudie par exemple la répartition des revenus par professions et catégories socioprofessionnelles.

► Revenus ► Répartition individuelle des revenus ► Répartition fonctionnelle des revenus

REPO

Le repo, contraction de l'expression *Sales and Repurchase Agreement*, définit une technique d'emprunt avec vente de titres : l'emprunteur donne en garantie des titres au prêteur.

⇒ Pour une banque centrale, le taux repo ou taux refi est le principal taux directeur, c'est-à-dire le taux auquel elle fournit des liquidités aux banques de second rang.

► Finances internationales ► Fluctuations et crises ► Liquidité ► Politique monétaire ► Spéculation ► Swap

REPORT

Sur le marché des changes, une devise cote un report lorsque son cours à terme est supérieur à son cours au comptant.

Sur le marché des valeurs mobilières, le report est l'opération qui permet de ne pas dénouer une opération à terme arrivée à échéance et de ne la dénouer qu'ultérieurement.

► Finances internationales ► Monnaie ► Bourse des valeurs ► Déport

REPRISE

▷ Cycle économique

REPRISE DE LIQUIDITÉS EN BLANC

Les reprises de liquidités en blanc sont des opérations de réglage fin par lesquelles le Système européen de Banques Centrales (SEBC) retire des liquidités du marché. Elles consistent pour le SEBC à demander aux institutions financières monétaires d'effectuer des dépôts auprès de la Banque centrale nationale du pays où elles opèrent. Ces dépôts sont

rémunérés, ils ont une échéance et un taux d'intérêt fixes.

⇒ Ces opérations sont dites « en blanc » dans la mesure où le SEBC ne donne aucune garantie en échange des dépôts qu'il reçoit (il ne s'agit donc pas d'accords de pension).

► Monnaie ► Politique monétaire

REPRODUCTION

Dans la théorie marxiste, la reproduction du capital permet aux capitalistes, qui mettent en valeur leur capital, afin d'obtenir à l'issue des processus de production et de réalisation un capital dont le montant est au moins égal au capital avancé.

On représente souvent le processus de reproduction par le schéma suivant :

$$A - M - M' - A'$$

Le capital-argent (A) est transformé en marchandises-moyens de production (v, le capital variable et c, le capital constant) ; les moyens de production permettent de produire des marchandises (M') qui sont vendues sur le marché (réalisation) et permettent d'obtenir un nouveau capital-argent (A').

⇒ Si $A = A'$ il y a reproduction simple ; si $A' > A$ il y a reproduction élargie.

⇒ L'accroissement de la valeur qui permet le passage de M à M' résulte de la production de plus-value par le travail vivant.

► Capital et investissement ► Capitalisme ► Exploitation ► Taux de plus-value ► Taux de profit

REPRODUCTION ÉLARGIE

▷ Reproduction

REPRODUCTION SIMPLE

▷ Reproduction

RÉSERVES DE CHANGE

Les réserves de change sont les avoirs détenus en or, en droits de tirages spéciaux ou en devises convertibles qui sont détenues par les Banques centrales pour garantir la valeur internationale de leur monnaie et permettre d'éventuelles interventions sur le marché des changes.

► Finances internationales ► Politique du change ► Régime de change

RÉSERVES OBLIGATOIRES

Les réserves obligatoires sont les avoirs en monnaie centrale que les banques de second rang sont tenues de détenir sur un compte à la Banque centrale. Le montant des réserves est calculé en multipliant les dépôts et/ou les crédits gérés par chaque banque de second rang, par le taux des réserves obligatoires fixé par la Banque centrale.

Les réserves obligatoires avaient à l'origine une fonction prudentielle (garantir un certain degré de liquidité et de solvabilité des banques commerciales), elles sont aujourd'hui utilisées dans le cadre de la politique monétaire afin d'agir sur la liquidité des banques et, indirectement, sur leur comportement d'offre de monnaie.

► Monnaie ► Création monétaire ► Multiplicateur de crédit

RESPONSABILITÉ SOCIALE DE L'ENTREPRISE

La responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) est selon la Commission européenne « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ». La RSE est une notion d'origine anglo-saxonne selon laquelle l'entreprise ne se limite pas à la maximisation de ses profits mais remplit aussi une mission sociale.

La RSE repose sur la prise en compte de l'ensemble des intérêts des parties prenantes (conditions de travail des salariés, relations pérennes avec les sous-traitants, etc.). Elle implique aussi que la stratégie des entreprises repose sur une attitude responsable à l'égard de la société toute entière (contenu de la publicité, respect de l'environnement et de la santé publique, etc.).

Pour certains, la RSE est préférable à une logique de réglementation car elle repose sur une démarche volontaire avec des normes privées ou *soft laws* (certifications, labels, codes de conduite, etc.). Cependant, la RSE néglige la capacité des pouvoirs publics à créer des incitations et le fait que la réglementation peut s'avérer être une démarche efficiente pour atteindre des objectifs sociaux et écologiques.

► *Entreprise* ► *Mondialisation* ► *Économie et écologie* ► *Normes d'emploi* ► *Normes sociales* ► *Normes environnementales*

RESSOURCES

► *Équilibre emplois-ressources*

RESSOURCES NATURELLES

Les ressources naturelles sont des biens qui ne sont pas produits par l'homme mais qui lui sont utiles soit comme **facteurs de production** (minerais, ressources énergétiques, eau, etc.), soit comme **biens de consommation** (eau, gibier, etc.).

On distingue les ressources naturelles non renouvelables (pétrole) et les ressources renouvelables (énergie solaire, éolienne, etc.). Cependant, certaines ressources renouvelables (forêt, ressources halieutiques, etc.), peuvent s'épuiser si l'exploitation en est trop intensive.

⇒ La prise en compte des ressources naturelles dans l'analyse de la croissance conduit à construire des modèles à trois facteurs (nature, **travail**, **capital**) ou à quatre facteurs (en incluant le **progrès technique**).

⇒ L'école autrichienne considère que les ressources naturelles et le travail sont les deux facteurs originaires de production.

► *Économie et écologie* ► *Croissance économique* ► *Biens communs* ► *Développement durable* ► *Économie de l'environnement* ► *Règle de Hotelling* ► *Rente*

RESTE DU MONDE

Dans la comptabilité nationale, le reste du monde désigne les **unités institutionnelles** qui font partie du territoire économique (unités résidentes) et celles qui n'en font pas partie.

► *Commerce international* ► *Balance des paiements* ► *Équilibre externe* ► *Secteurs institutionnels*

RESTRICTION VOLONTAIRE D'EXPORTATION

► *Accords d'autolimitation des exportations*

RETRAITE

La retraite est la situation d'un individu qui présente les conditions d'âge et d'ancienneté lui permettant de cesser son activité professionnelle et de bénéficier d'un **revenu** de remplacement appelé pension de retraite (on dit souvent retraite pour désigner la pension). Les retraités quittent alors la population active pour devenir des inactifs sauf dans le cas d'un cumul emploi/retraite).

► *Protection sociale* ► *Revenus* ► *Fonds de pension* ► *Prestations sociales* ► *Retraite par répartition* ► *Retraite par capitalisation* ► *Sécurité sociale* ► *Taux de dépendance*

RETRAITE PAR CAPITALISATION

Un système de retraite par capitalisation est un système dans lequel les cotisations des **actifs** font l'objet de **placements** par les régimes de retraite, ces placements et leurs **revenus** servant ultérieurement à verser des prestations à partir du départ en retraite.

Dans un système par capitalisation, chaque individu épargne pour financer sa propre retraite : la logique est donc individuelle.

⇒ La retraite par capitalisation n'occupe en France qu'une part encore modeste, la **retraite par répartition** reste dominante. Certains organismes mutualistes et la plupart des compagnies d'assurance proposent des compléments de retraite par capitalisation.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ► *Fonds de pension* ► *Sécurité sociale* ► *Taux de dépendance*

RETRAITE PAR RÉPARTITION

Un système de retraite par répartition est un système dans lequel les **cotisations sociales** des **actifs** sont simultanément utilisées pour financer les **prestations sociales** versées aux retraités. Un tel système est donc fondé sur une solidarité entre générations.

► *Protection sociale* ► *Revenus* ► *Retraite* ► *Retraite par capitalisation* ► *Sécurité sociale* ► *Taux de dépendance*

REVENU

Selon J. R. Hicks, le revenu d'un individu désigne ce qu'il peut consommer au cours d'une période de temps sans entamer la valeur de son **patrimoine**.

⇒ Le revenu est un flux alors que le patrimoine est un stock.

► *Consommation* ► *Épargne* ► *Revenu de facteurs* ► *Revenu disponible* ► *Revenu permanent*

REVENU ARBITRABLE

Selon l'INSEE, le revenu arbitral des **ménages** est égal à la différence entre leur **revenu disponible brut** et les dépenses « pré-engagées ». Ces dernières sont les dépenses réalisées dans le cadre d'un **contrat** difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la Commission

« Mesure du pouvoir d'achat des ménages » remis en février 2008, elles comprennent :

- les dépenses liées au logement, y compris les loyers imputés et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisées dans les habitations ;
- les services de télécommunications ;
- les frais de cantine ;
- les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ;
- les assurances (hors assurances-vie) ;
- les services financiers.

La perception par les ménages de l'évolution de leur pouvoir d'achat est souvent lié à leur revenu arbitral plus qu'à leur revenu disponible. Par exemple, un accroissement de ce dernier qui serait intégralement absorbé par les dépenses pré-engagées a peu de chances d'être perçu comme une amélioration du pouvoir d'achat.

► Revenus ► Dépense de consommation des ménages
► Consommation effective des ménages

REVENU DE FACTEURS

Les revenus de facteurs sont des revenus perçus en contrepartie d'une contribution à la production. On distingue généralement les revenus du travail, les revenus du capital et les revenus des ressources naturelles.

► Capital et investissement ► Profit ► Rente
► Revenu du patrimoine ► Revenu primaire
► Revenu mixte ► Salaire

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

Le revenu de solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, est un revenu versé à des personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont limités. Son montant dépend à la fois de la situation familiale et des revenus du travail perçus.

Il se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI), à l'allocation de parent isolé (API) et à certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi.

Dans la même logique que le revenu minimum d'activité (RMA), le RSA constitue une incitation à l'activité professionnelle. En effet, lorsque les minima sociaux sont trop proches des salaires les plus bas, il en résulte une désincitation à la reprise de l'activité professionnelle puisque la perception d'un salaire, même très bas, conduit à la suppression de certaines prestations sociales. Le RSA vise donc à supprimer les trappes à chômage, les trappes à inactivité et les trappes à pauvreté.

► Protection sociale ► Revenus ► Capabilités
► Égalité ► Fiscalité optimale ► Indicateur de pauvreté humaine ► Paupérisation ► Prestations sociales ► Productivisme ► Redistribution ► Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)
► Théorie des incitations

REVENU DE TRANSFERT

Les revenus de transfert sont des revenus qui ne proviennent pas d'une participation directe ou indirecte à l'activité productive. Ils peuvent résulter :

- d'une redistribution organisée par les administrations publiques (prestations sociales) ;

– de mécanismes de transferts privés (par exemple, au sein de la famille) ;

– de mécanismes de transferts privés entre résidents et non résidents (transferts de revenus des travailleurs immigrés, dons des organisations non gouvernementales) ;

– de transferts internationaux publics (par exemple l'aide publique au développement).

► Revenus ► Balance des paiements
► Redistribution ► Revenu de facteurs

REVENU DISPONIBLE AJUSTÉ

Dans la comptabilité nationale, le revenu disponible ajusté est, pour le secteur institutionnel « ménages », le revenu disponible augmenté des transferts sociaux en nature (ou contrepartie des consommations individualisables incluses dans les dépenses des Administrations publiques et les Institutions sans but lucratif au service des ménages).

⇒ Pour l'ensemble de l'économie, le revenu disponible (qui résulte de la répartition de la valeur ajoutée, de la distribution des revenus de la propriété et des opérations de redistribution) et le revenu disponible ajusté sont égaux : seule leur répartition entre les secteurs institutionnels diffère.

► Consommation et épargne ► Revenus
► Consommation effective des ménages

REVENU DISPONIBLE BRUT

Le revenu disponible brut d'un secteur institutionnel est le revenu obtenu après impôts et transferts de redistribution.

Dans la comptabilité nationale, le revenu disponible brut (ou net) est le solde du compte de distribution secondaire du revenu.

► Revenus

REVENU DU PATRIMOINE

Les revenus du patrimoine sont des revenus primaires qui se composent essentiellement des revenus de la propriété : dividendes, intérêts, revenus fonciers et immobiliers (loyers, fermages, etc.).

Dans la comptabilité nationale, on y ajoute aussi le montant des loyers fictifs des ménages propriétaires du logement qu'ils occupent, puisque ces ménages sont supposés produire des services de logement qu'ils consomment.

► Revenus ► Capital et investissement ► Logement (service de) ► Patrimoine

REVENU EN NATURE

Les revenus en nature sont perçus sous la forme de biens ou de services (voiture de fonction, repas...).

⇒ Dans les économies fortement monétarisées, les revenus en nature ne constituent qu'une fraction relativement faible des revenus des ménages.

► Revenus

REVENU MINIMUM D'ACTIVITÉ (RMA)

En France, le revenu minimum d'activité (RMA), a été créé le 1^{er} janvier 2004, était un dispositif complémentaire du revenu minimum d'insertion (RMI) pour rendre plus incitatifs les revenus du travail. Il

s'agissait d'un contrat de travail à temps partiel, 20 heures minimum par semaine, d'une durée de 6 mois, renouvelable deux fois dans une limite de 18 mois. Le montant du RMA se calculait proportionnellement au nombre d'heures effectuées, au minimum sur la base du **salairé minimum interprofessionnel de croissance (SMIC)**. Dans le cas d'un foyer, chaque membre de la famille, y compris l'allocataire, garde le bénéfice de ses droits au RMI tels que la **couverture maladie universelle (CMU)**, l'exonération de la taxe d'habitation.

⇒ Le RMA était donc un type d'action d'insertion. Seuls les employeurs du secteur marchand (à l'exception des particuliers employeurs) et ceux du secteur non marchand (sauf l'État et le département) peuvent signer ce contrat. L'employeur reçoit du Conseil général une aide s'élevant au montant du RMI.

⇒ Le RMA est progressivement remplacé par le Revenu de solidarité active.

► **Revenus** ► **Incitation** ► **Pauvreté** ► **Redistribution** ► **Trappe à pauvreté**

REVENU MINIMUM D'INSERTION (RMI)

Le revenu minimum d'insertion a été instauré en France par la loi du 1er décembre 1988. Il a été remplacé par le **revenu de solidarité active** en 2009.

Ses conditions d'attribution étaient les suivantes :

– résider en France et être âgé d'au moins 25 ans, sauf si le demandeur assume la charge d'un ou de plusieurs enfants (ou femme enceinte) ;

– avoir des ressources inférieures au montant du RMI ;

– conclure un **contrat d'insertion**.

► **Revenus** ► **Pauvreté** ► **Redistribution** ► **Revenu minimum d'activité (RMA)** ► **Trappe à pauvreté**

REVENU MIXTE

Dans le système européen de comptabilité nationale, le revenu mixte désigne le solde du **compte d'exploitation** pour les **entreprises individuelles** (appartenant au secteur institutionnel des ménages).

Il contient deux éléments indissociables :

– la rémunération du **travail** effectué par le propriétaire de l'entreprise, et éventuellement les membres de sa famille ;

– son **profit** en tant qu'**entrepreneur**.

► **Comptabilité nationale** ► **Revenus** ► **Revenu primaire**

REVENU NATIONAL DISPONIBLE BRUT

En comptabilité nationale, le revenu national disponible brut (RNDB) est égal au produit national brut (PNB) plus ou moins le solde des **transferts courants**

avec le **reste du monde** (**impôts directs**, transferts d'épargne des travailleurs résidant à l'étranger, autres transferts courants).

► **Comptabilité nationale**

REVENU NOMINAL

Le revenu nominal est le **revenu** exprimé en **monnaie courante** (ou aux **prix courants**).

► **Revenus** ► **Pouvoir d'achat** ► **Revenu réel**

REVENU PERMANENT

La théorie du revenu permanent élaborée par M. Friedman (*A Theory of the Consumption Function*, 1957) et F. Modigliani (prix Nobel 1985) distingue au sein du **revenu** une composante permanente et une composante transitoire :

$$Y = Y_p + Y_t$$

Le **revenu permanent** (Y_p) est la valeur actualisée des **flux** de revenus passés et des flux de revenus futurs anticipés.

Le **revenu transitoire** (Y_t) est lié aux variations non anticipées du revenu (maladies, accidents, fluctuations cycliques de l'activité économique, etc.).

Pour M. Friedman, la consommation permanente est fonction du **revenu permanent**, ce qui permet de rendre compte de la stabilité observée sur le long terme de la **propension moyenne à consommer**.

⇒ Pour M. Friedman, la relation entre consommation permanente et **revenu permanent** rend inefficace une **politique conjoncturelle** de relance de la demande (elle n'affecte que la composante transitoire, ce qui n'a pas d'influence sur la consommation des **ménages** et donc sur la demande globale).

► **Consommation et épargne** ► **Revenus** ► **Anticipations adaptatives** ► **Effet d'encaisse réelle** ► **Loi psychologique fondamentale**

REVENU PRIMAIRE

Un **revenu primaire** est un **revenu** perçus en contrepartie d'une contribution à la **production**.

Les **ménages** participent à la production par le **travail** ou le **capital**, ils reçoivent ainsi des **salaires** ou des **revenus du patrimoine**. Lorsqu'ils utilisent eux-mêmes leur travail dans le cadre de la propriété d'une **entreprise individuelle**, leurs revenus sont constitués par les bénéfices de l'entreprise individuelle (**revenus mixtes**).

► **Revenus** ► **Excédent brut d'exploitation** ► **Revenu d'activité**

REVENU RÉEL

Le **revenu réel** est le **revenu** exprimé à **prix constants**.

► **Revenus** ► **Pouvoir d'achat** ► **Revenu nominal**



REVENUS

Un **revenu** est un **flux** qui prend naissance dans l'activité de **production**. Selon J. R. Hicks (1904-1989), le revenu d'un individu désigne ce qu'il peut consommer au cours d'une période de temps sans entamer la valeur de son **patrimoine**.

Au niveau macroéconomique dans une économie fermée, la **valeur ajoutée** donne lieu à une distribution de **revenus primaires** qui se répartissent entre :

– les **ménages** (y compris les **entreprises individuelles**) qui perçoivent l'essentiel des **revenus primaires** en contrepartie de leur participation à l'activité productive sous forme de **travail** ou de mise à disposition d'**actifs** réels ou financiers ;

– les **sociétés** qui gardent en réserve une partie de leurs **bénéfices** ;

– les administrations publiques qui perçoivent des impôts et des cotisations sociales.

⇒ Dans une **économie ouverte** il faut prendre en compte les transferts avec le **reste du monde**.

La croissance des revenus dépend des **gains de productivité**.

La **redistribution** est l'un des principaux objectifs des politiques publiques. L'ampleur des interventions sur la répartition du revenu et du **patrimoine** varie selon les époques et les pays.

■ ANALYSES THÉORIQUES DE LA RÉPARTITION DES REVENUS

● L'approche classique

La **théorie classique** développée par A. Smith (1723-1790) et D. Ricardo (1772-1823) repose sur une distinction entre trois catégories de revenu : **salaire**, **rente** et **profit** qui rémunèrent respectivement les salariés, les propriétaires fonciers, les capitalistes.

– Pour Smith, le **taux de salaire** courant fluctue autour du taux de **salaire naturel** déterminé par le coût des subsistances consommées par les travailleurs. Le profit est un prélèvement sur la valeur créée, il est proportionnel au **capital** avancé. Un **taux de profit** suffisant est nécessaire pour l'**accumulation du capital**.

– D. Ricardo formule une **théorie de la rente différentielle** qui repose sur la **loi des rendements marginaux décroissants** en agriculture. L'accroissement de la population nécessite la mise en culture de terres nouvelles dont les **rendements** sont moins élevés. En conséquence, la rente foncière et le prix des subsistances augmentent. Par ailleurs, le taux de salaire est déterminé par le coût des subsistances, comme les prix agricoles augmentent, les taux de salaire augmentent. Le profit, qui est un résidu, voit sa part se réduire dans le revenu national, ce qui conduit à un **état stationnaire**. Cette analyse de la répartition explique les prises de position de Ricardo en faveur du **libre échange** et notamment de l'abrogation de la **loi sur les blés**.

● La répartition chez Marx

Dans l'approche marxiste l'**exploitation** des salariés est une caractéristique centrale du fonctionnement du **capitalisme**. La **plus-value** est appropriée par les capitalistes. À l'instar de Ricardo, l'analyse marxiste met en lumière une **baisse tendancielle du taux de profit**. Cependant, pour Marx, c'est l'accroissement de la **composition organique du capital** qui conduit à la récurrence des **crises économiques**. K. Marx (1818-1883), distingue une **plus-value absolue** obtenue par un prolongement de la journée de travail des salariés (forcement limitée) et une **plus-value relative** obtenue par intensification du processus de production.

⇒ Ricardo et Marx analysent donc la **répartition fonctionnelle** des revenus.

● La théorie néo-classique de la répartition

La **théorie néoclassique** ne reprend pas l'opposition radicale entre capital et travail. Dans le **modèle** néo-classique de base en **concurrence pure et parfaite**, la rémunération d'un **facteur de production** est la contrepartie de sa contribution au processus de production. Les parts relatives des différents revenus sont indépendantes du volume de la production et sont fonction de la seule proportion d'utilisation des facteurs. Avec des rendements constants, la rémunération des facteurs à leur **productivité marginale** conduit à l'épuisement du produit : il n'y a pas de **profit pur** au-delà des rémunérations « normales » du capital et du travail, sauf de façon transitoire.

Le taux de salaire est un **prix d'équilibre** fixé sur le **marché du travail**. La rémunération d'un chef d'entreprise se décompose en deux éléments : les **intérêts** sur le capital qu'il a investi dans l'entreprise et la rémunération de son travail de direction (rémunération qu'il recevrait dans une entreprise où il effectuerait les mêmes tâches en tant que salarié).

● L'approche post-keynésienne de la répartition

Pour les économistes post-keynésiens, la répartition des revenus résulte d'un rapport de force entre les groupes sociaux. Dès 1933, M. Kalecki (1899-1970) s'est opposé à la vision néoclassique de la répartition. En situation de concurrence imparfaite, il existe un profit d'aubaine et les prix des produits peuvent dépasser leurs coûts de production. La part des salaires dépend beaucoup plus des structures de marché que du volume de la production et des productivités marginales du capital et du travail.

Pour J. Robinson (1905-1983), il est impossible d'expliquer le partage des revenus à partir de la productivité marginale des facteurs. En effet, le capital étant constitué de biens hétérogènes, il est impossible de calculer une productivité marginale du capital physique. On doit donc raisonner en valeur, mais dans ce cas il faut faire intervenir le prix du capital qui dépend de sa rentabilité. Le raisonnement est donc circulaire : pour expliquer la rentabilité du capital on doit au préalable la connaître. Tous les modèles néo-cambridgiens proposés entre la fin des années 1950 et le début

des années 1960 mettent en avant l'interdépendance entre le partage des revenus et la croissance économique. La politique des revenus a une place essentielle dans la politique économique.

■ TROIS APPROCHES DE LA RÉPARTITION DES REVENUS

Trois grandes présentations de la répartition des revenus sont en général proposées : l'approche fonctionnelle, l'approche sociale et l'approche individuelle.

● La répartition fonctionnelle des revenus

Elle décrit le partage du revenu entre les différents **facteurs de production** et se propose de rendre compte du partage entre **salaires** et **profit**. Ce dernier est mesuré par le **taux de marge (excédent brut d'exploitation / valeur ajoutée)** et par la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Selon le *Rapport Cotis, 2010* (« Partage de la valeur ajoutée, partage des profits et écarts de rémunérations en France »), la part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée au coût des facteurs est relativement stable, aux alentours de 70 %, de 1949 jusqu'au premier choc pétrolier. Puis elle augmente et atteint un maximum d'environ 75 % en 1982 du fait du maintien de règles antérieures de progression des salaires dans un contexte de croissance ralentie. À partir des années 1980, la part des salaires baisse (politique de désindexation, ralentissement des gains de productivité), ce qui la ramène, à la fin des années 1980, aux alentours de 67 %, valeur qui est restée stable jusqu'à aujourd'hui. L'interprétation de la baisse de la part des salaires dans la valeur ajoutée diffère selon la période choisie : elle est forte si l'on prend comme point de départ l'année « haute » de 1982 ou bien limitée si l'on opère la comparaison à la période précédant le choc pétrolier.

Au sein de la rémunération des salariés, une part croissante a servi au financement de la **protection sociale** et le salaire net a donc progressé lentement, d'autant plus que les nouvelles embauches se sont effectuées à des rémunérations faibles du fait de la hausse des emplois atypiques. Les inégalités de salaires se sont ainsi accrues entre ceux qui avaient un **emploi** et les nouveaux entrants sur le **marché du travail**. Par ailleurs, les très hauts salaires ont augmenté plus rapidement, accentuant ainsi la tendance à la hausse des inégalités : « la part des 1 % des salariés les mieux payés est passée de 5,8 % à 6,6 % de la masse salariale totale entre 1994 et 2006. En 2006, ces 1 % les mieux payés soit 130 000 personnes ont disposé d'un salaire brut supérieur à 119 940 euros, soit près de cinq fois le salaire médian et 13 000 d'entre eux (1 pour mille) ont même perçu plus de 297 600 euros » (Rapport Cotis). Ce constat n'est pas spécifique à la France et les mêmes tendances s'observent dans les autres pays développés de manière encore plus prononcée sauf en Suède.

Du côté des profits, ce sont les **dividendes** qui, sur la période récente, absorbent l'essentiel de la hausse des profits (16 % de l'excédent brut d'exploitation des sociétés non financières en 2007, contre 7 % en 1993).

● La répartition sociale des revenus

Elle analyse la répartition par groupes d'agents unis par des similitudes de rôle, de position sociale, d'intérêt et de comportements économiques. On peut par exemple étudier les inégalités de revenus entre les **professions et catégories socioprofessionnelles** de l'INSEE.

● La répartition individuelle des revenus

La répartition individuelle des revenus analyse le partage de la masse totale des revenus entre les individus en faisant abstraction de leur rôle et de la nature des revenus perçus.

Cette approche s'appuie notamment sur le **revenu disponible** des ménages. Pour tenir compte de la diversité de la taille du ménage on divise le revenu par le nombre d'**unités de consommation** selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE. Les comparaisons dans le temps sont mieux prises en compte par le **revenu disponible ajusté** qui inclut les **transferts sociaux en nature** (comme l'éducation, santé, ou les remboursements médicaux).

Une certaine prudence est nécessaire dans l'interprétation des données :

- les déclarations annuelles de données sociales (DADS) ne permettent une étude que sur les salaires et supposent de comparer dans le temps des salariés à temps complet ;

- les enquêtes sur les revenus des ménages menées par l'INSEE depuis 1996 s'appuient sur l'exploitation des revenus fiscaux d'un échantillon de ménages. Les données comportent un biais lié à la nature fiscale de la déclaration. Certains revenus sont plus mal connus (revenus du patrimoine), d'autres ne sont pas pris en compte (plus-values). Certains **transferts sociaux** non imposables, sont estimés par l'INSEE (allocations familiales, allocations logement etc.).

Selon l'INSEE, entre 1970 et 2007, le **niveau de vie** moyen des individus en France est passé de 10 990 à 17 21 080 euros constants de 2007, soit une augmentation de 92 %. Les personnes âgées en ont été les principales bénéficiaires durant les années 1970. Cependant les inégalités persistent et en 2007, 10 % de la population avaient un niveau de vie inférieur à 10 010 euros alors que les 10 % aux revenus élevés avaient un niveau de vie moyen supérieur à 33 900 euros.

■ LES INÉGALITÉS DE REVENUS ET LA REDISTRIBUTION

La hiérarchie des revenus a évolué avec l'avènement d'un État Providence, mais la répartition des revenus disponibles en France est loin d'être égalitaire.

● La mesure des inégalités de revenu

La mesure des inégalités de revenu pose de nombreux problèmes :

- de définition. Analyse-t-on les salaires (bruts /nets), l'ensemble des revenus (revenus primaires, revenus disponibles, revenus disponibles ajustés) etc. ?
- de qualité des sources statistiques. Utilise-t-on des sources fiscales ou des enquêtes directes auprès des agents économiques ? Quel type de corrections intégrer pour tenir compte de la fraude fiscale, du travail au noir, des revenus illicites etc. ?
- de la nature de l'indicateur retenu. Analyse-t-on la **disparité** ou la **dispersion** ? La **courbe de Lorenz** donne une représentation de la concentration des salaires, des revenus ou des patrimoines. Une inégalité forte éloigne de la bissectrice et la valeur du **coefficient de Gini** se rapproche de l'unité. Le coefficient de Gini se situerait pour la France autour de 0,3 alors qu'il est supérieur à 0,4 aux États-Unis.

Selon J. Fourastié (1907-1990) dans *Le grand espoir du XX^e siècle* (1949), les écarts de salaire entre le manœuvre et le conseiller d'État, qui étaient de 1 à 70 au XIX^e siècle, se sont réduits de 1 à 3 dans le dernier quart du XX^e siècle.

A partir des déclarations fiscales de revenus, Th Piketty (2004) constate l'effondrement des hauts revenus (surtout le premier **centile**) et des rentiers au XX^e siècle. Cette évolution est à mettre en relation selon lui avec les transformations structurelles de la **politique fiscale** et avec l'**inflation** qui ont modifié la distribution des patrimoines et leur composition (effritement des rentes). L'impôt sur les successions, créé en 1901, et l'**impôt progressif** sur le revenu, mis en place en 1914 en France, ont eu un impact important sur l'accumulation et la reconstitution des patrimoines, donc sur les inégalités. Au début du XX^e siècle, 1 % des foyers les mieux lotis possédaient 20 % du revenu total en France, et 7-8 % à la fin de siècle.

Selon l'INSEE, les inégalités sont stables entre 1992 et 2004, parmi les ménages propriétaires de leur résidence principale et parmi les plus de 60 ans. Par contre, les inégalités ont progressé parmi les ménages âgés de 30 à 50 ans, et parmi ceux à revenus modestes (*Données sociales*, 2006).

Au cours des deux dernières décennies, le fossé entre les riches et les pauvres s'est creusé dans trois pays sur quatre de l'OCDE (« Croissance et inégalités », Rapport de l'OCDE, 2008).

Depuis les années 1990, divers travaux d'économistes visent à rendre compte des inégalités de revenus entre groupes sociaux :

- les inégalités hommes-femmes comme entre nationaux et étrangers, jeunes et vieux sont analysées en termes de **discrimination** ;

- P. Krugman (1998) défend la thèse du **progrès technique** biaisé en faveur des plus qualifiés. Les **innovations** de la troisième **révolution industrielle** se répercutent inégalement sur les différentes catégories de travailleurs. On observe un accroissement du rendement marginal du **capital humain** (chercheurs, ingénieurs, avocats, etc.). Les revenus des « manipulateurs de symboles » (R. Reich, 1993) progressent mais cela joue en sens inverse pour les moins qualifiés. Cependant, selon Krugman, les innovations peuvent aussi être économes en travail qualifié et jouer plus favorablement pour le travail non qualifié. Au début du XIX^e siècle, l'invention de la machine à filer a accru la demande de tisserands et leurs salaires, les innovations dans le tissage ont joué en sens inverse. D. Cohen (*Richesse et pauvreté des nations*, 1997) considère que la révolution informatique et plus généralement la **tertiarisation** de l'économie renforce les **appariements sélectifs** ;

- il existe des inégalités géographiques au sein d'un pays et au niveau international. Les régions les plus dynamiques qui bénéficient de **rendements croissants** sont attractives pour les **entreprises** qui créent des **emplois** et versent de meilleures rémunérations (P. Krugman et A.J. Venables, 1995). Mais selon P.N. Giraud (1996), les nouvelles possibilités d'**externalisation** des **services** stimulent l'innovation dans les pays riches et conduisent à un ajustement rapide de l'emploi et des salaires dans les **services** et à un affaiblissement du pouvoir de négociation des travailleurs à faible **capital humain** ;

- M. Aglietta voit dans les inégalités le symptôme de la transition vers un nouvel ordre salarial. Le **rapport salarial** fordien reposait sur trois traits majeurs :

- un niveau du salaire principalement lié au poste et déterminé par des **conventions** collectives de branche ;
- une progression des salaires avec le coût de la vie et les gains de productivité des secteurs moteurs ;
- des primes principalement liées à l'ancienneté.

En France, les conventions collectives (accords Matignon, 1936), le **salaire minimum interprofessionnel garanti** (1950) et sa transformation en **salaire minimum interprofessionnel de croissance** (SMIC) en 1970, participent au maintien du **pouvoir d'achat**. Au contraire, le nouvel ordre salarial se bâtit sur des caractéristiques inverses (individualisation des salaires dans l'entreprise, flexibilisation des rémunérations). L'évolution vers un **capitalisme actionnarial**

s'accompagne d'une explosion des rémunérations et des « parachutes dorés » de certains cadres dirigeants ainsi que d'un gonflement des **dividendes**. À l'autre extrême, émerge une catégorie de salariés pauvres (« *working poor* »).

• Quelques interprétations de l'inégalité des revenus

– Pour certains auteurs comme A. Smith (*La richesse des nations*, 1776) ou K. Marx (*La critique du programme de Gotha*, 1875) les inégalités de revenus ou de salaires sont liées à des différences individuelles. Smith insiste sur l'importance des différences de **qualification**. Cette approche se retrouve dans la théorie du capital humain : pour G. Becker (Prix Nobel 1992) les inégalités de salaires (et plus largement de revenus) résultent des différences dans les **investissements** en capital humain réalisés par les individus.

– Dans une optique schumpétérienne, le processus de **destruction créatrice** et les différences interindividuelles quant à la prise de **risque** expliquent les inégalités. Il y a donc des gagnants et des perdants. Les catégories concernées par les activités en déclin supportent un coût de réorientation vers de nouveaux secteurs tant pour les non salariés que pour les salariés.

– L'évolution à long terme des inégalités de revenus liées au **développement** a fait l'objet de nombreuses controverses. Selon la **courbe de Kuznets**, si la phase de **démarrage** économique s'accompagne d'un accroissement des inégalités, le processus de développement conduit à une réduction des inégalités de revenus et de patrimoine. La **convergence** des niveaux de développement au plan mondial favoriserait cette tendance à la réduction des inégalités. D'autres auteurs au contraire mettent l'accent sur la tendance à la reproduction des inégalités ou sur le creusement des inégalités, particulièrement dans les années 1980-1990. Les discriminations sociales sont à la source de certaines inégalités : inégalités hommes/femmes, inégalités entre salariés nationaux et étrangers, etc.

• L'impact de la redistribution

La plupart des économistes considèrent que l'on ne peut s'accommoder des inégalités qui résultent du fonctionnement du marché et de la répartition des revenus primaires. Indépendamment des considérations sociales ou morales, les inégalités engendrent des **effets externes** négatifs et la réduction des inégalités peut être analysée comme un **bien collectif**.

Les théoriciens de l'**économie du bien être** justifient une **redistribution** opérée par la puissance publique. En effet, il existe une infinité de répartitions des dotations initiales conduisant à un **équilibre général** et un **optimum de Pareto** et une action redistributive est envisageable en fonction du critère de **justice sociale** choisi par la puissance publique. Par ailleurs, la redistribution se justifie aussi en raison de l'incapacité du marché à satisfaire certains **besoins économiques** (éducation, santé, etc.). Dans une optique néoclassique, l'action redistributrice doit cependant rester limitée afin d'éviter de porter atteinte à l'**efficacité** du marché. Une redistribution en espèces (et non en nature) est à privilégier afin de respecter la souveraineté individuelle.

Pour J.M. Keynes (1883-1946), le risque principal est celui de l'insuffisance de la **demande** globale adressée à l'économie. Un excès d'épargne et de **thésaurisation** au détriment de l'**investissement** conduit à une contraction de l'**offre** et à un équilibre de **sous-emploi**. Des prélèvements fiscaux et sociaux sur les titulaires de revenus élevés (à forte **propension marginale à épargner**) peuvent soutenir la demande si on les transfère à des titulaires de revenus faibles (à forte **propension marginale à consommer**).

Prolongeant cette perspective keynésienne, J.P. Fitoussi (2004), insiste sur le fait que la lutte contre les inégalités est un facteur de cohésion sociale, de **confiance** et donc de **compétitivité** et de **croissance économique**. De ce point de vue, il y a donc complémentarité (et non opposition) entre l'**efficacité** économique et une répartition moins inégalitaire des revenus et des patrimoines.

Depuis la fin du XIX^e siècle et plus encore depuis la Seconde Guerre mondiale, le développement de l'**État-providence** et de la **protection sociale** a donc accru (surtout dans les pays développés) la redistribution des revenus. L'impact des **prélèvements obligatoires** et des **revenus de transfert** réduit l'ampleur des inégalités de revenus disponibles par rapport aux inégalités de revenus primaires. Cependant, ces politiques de redistribution ne sont pas parvenues à éradiquer la **pauvreté** même au sein des pays riches. Depuis le début des années 1990, on assiste à une remise en cause partielle, dans certains pays, de la redistribution. Pour certains, cela a aggravé les phénomènes de marginalité, d'exclusion et de discrimination. Cette remise en cause repose pour l'essentiel sur deux types d'arguments :

– certains auteurs contestent la légitimité de la redistribution en raison de ses effets désincitatifs. Reprenant une argumentation développée par Th. R. Malthus (1766-1834), ils dénoncent les effets pervers d'une redistribution qui aggrave la **pauvreté**. Dans cette perspective, il faut réduire l'ampleur de la redistribution qui a généré des dépenses bureaucratiques et la limiter à ce qui est strictement nécessaire pour assurer les subsistances des plus démunis tout en laissant plus de place à l'initiative privée dans la mise en œuvre de la solidarité ;

– d'autres auteurs mettent en cause l'efficacité de la redistribution. Ils soulignent la complexité des systèmes mis en place et leurs effets limités sur la **redistribution verticale**. Par exemple, certains **impôts indirects** (la **taxe sur la valeur ajoutée** en France par exemple), de même que certaines

dépenses publiques, ont un effet anti-redistributif. Dans cette seconde perspective, une remise à plat du système redistributif et une plus grande rigueur dans la définition de ses objectifs semblent indispensables. Des travaux récents montrent que l'outil le plus efficace pour atteindre un objectif de redistribution est la combinaison d'un impôt progressif sur le revenu et le versement de **prestations sociales** sous condition de ressources.

⇒ En France, le niveau de vie moyen avant redistribution du dernier quintile (les 20 % de personnes les plus riches) est 7,5 fois plus élevé que celui du 1er quintile (les 20 % les plus modestes). Après transferts, ce même rapport est de 4,1.

■ ÉGALITÉ, LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS ET JUSTICE SOCIALE

● Idéal égalitaire et justice sociale

Les sociétés modernes, parce qu'elles sont individualistes, sont animées par un idéal égalitaire. La question est dès lors celle qui est posée par A. Sen : « *égalité de quoi ?* »

On distingue traditionnellement trois grandes conceptions de l'égalité :

- l'égalité des droits (ou égalité juridique) qui suppose une égalité devant la loi : les mêmes règles impersonnelles s'appliquent à toutes et à tous. Cela suppose le refus des discriminations ou l'existence de groupes privés de droits accordés à d'autres ;
- l'égalité des chances, qui repose sur un principe méritocratique. Elle vise à ce que tous les individus, quelle que soit leur situation initiale, aient les mêmes chances d'accéder à toutes les positions sociales (en particulier les plus favorisées) ;
- l'égalité des situations qui suppose que tous les individus disposent d'un accès égal aux biens et aux services.

Dans les sociétés contemporaines, ces trois conceptions de l'égalité sont présentes dans le débat public et sont souvent considérées comme complémentaires. Par exemple :

- on attend des tribunaux qu'ils traitent de façon identique les riches et les pauvres (égalité des droits),
- on attend de l'école qu'elle assure l'égalité des chances et que l'accès aux formations les plus prestigieuses ne repose que sur le mérite des élèves et étudiants,
- on attend du système de santé qu'il permette à chacun d'accéder à des soins identiques en fonction de sa pathologie et sans distinction de revenu et de position sociale (égalité des situations).

Il s'agit donc pour toute société de déterminer les domaines dans lesquels elle entend promouvoir l'égalité (en précisant quelle forme d'égalité) et quels sont les domaines dans lesquels elle accepte de laisser se manifester des inégalités.

L'importance de cet idéal égalitaire dans les sociétés contemporaines explique la vivacité des débats relatifs à la justice sociale. Depuis Aristote on considère en effet que la justice correspond à l'égalité. Mais il existe différentes conceptions de la justice.

– La justice commutative correspond à l'égalité arithmétique. Elle est par exemple réalisée dans l'**échange marchand**. En effet, dans un tel échange qui repose sur le consentement des individus, les biens s'échangent à l'équivalent. Le respect de cette justice commutative est compatible avec une forte inégalité dans la répartition des revenus. Comme le souligne L. von Mises (*L'Action humaine*, 1949) : « L'inégalité des revenus et des fortunes est un caractère inhérent de l'économie de marché. Son élimination détruirait complètement l'économie de marché ».

– La justice distributive, qui repose sur l'égalité proportionnelle. Elle suppose, en matière de répartition, sur l'exigence de rémunérations proportionnelles à la contribution de chacun à la production. Cette conception de la justice est, elle aussi, compatible avec une forte inégalité des revenus. En particulier en raison du fait que les dotations initiales des agents économiques en facteurs de production sont inégales.

– La justice corrective qui suppose que le pouvoir politique modifie, au moyen de la redistribution, la répartition des revenus qui résulte du fonctionnement du marché. L'objectif est, en général, de réduire l'ampleur des inégalités. Il convient dans ce cas de préciser le degré d'inégalité accepté et les moyens utilisés pour atteindre l'objectif visé.

⇒ Il n'y a pas lieu d'opposer, comme on le fait trop souvent, l'égalité et l'équité. L'équité est un jugement que l'on porte sur le critère d'égalité que l'on choisit. Il n'est donc pas possible de choisir entre une chose (l'égalité) et le jugement que l'on porte sur elle (l'équité). On peut juger équitable, par exemple, d'accorder plus de moyens aux établissements scolaires qui recrutent une population défavorisée. Cette mesure ne s'oppose pas à l'égalité, elle est au contraire au service de la recherche de l'égalité (égalité des chances par exemple).

● La diversité des principes de justice

Pour fonder une politique de lutte contre les inégalités, il convient donc de préciser le principe de justice que l'on adopte.

Dans une approche utilitariste, est juste ce qui contribue « au plus grand bonheur du plus grand nombre ». Cette approche inspirée de J. Bentham (1748-1832) a fait l'objet de nombreuses critiques car elle est compatible avec la violation des droits économiques et sociaux de certains dès lors que le bien-être de la majorité des autres (ou le bien-être moyen) est maximisé.

Dans la perspective de l'économie du bien-être, on retient l'optimum de Pareto comme critère de justice. Cette approche repose sur une conception ordinale de l'utilité et sur le principe de l'unanimité : on ne progresse vers l'optimum que si on améliore la situation d'au moins un individu sans réduire la satisfaction d'aucun autre individu. La redistribution n'est donc pas légitime (puisque'elle conduirait à réduire la satisfaction des individus qui font l'objet d'un prélèvement. Dans des versions plus développées, la redistribution peut être prise en compte à condition de prévoir un critère de compensation (il faut que les gains des bénéficiaires de la redistribution leur permette, au moins potentiellement, d'indemniser ceux qui ont supporté le prélèvement). La redistribution peut aussi être légitimée à partir d'une fonction d'utilité collective, mais la formulation de choix collectifs se heurte au **paradoxe de Condorcet** et au **théorème d'impossibilité** de J.K. Arrow.

La contribution majeure à la théorie de la justice au XX^e siècle est celle de J. Rawls (1921-2002). S'opposant à l'approche utilitariste, ce dernier propose des principes de justice qui visent à rendre compatibles le respect des libertés individuelles et la réduction des inégalités. Ces deux principes sont les suivants :

- 1) principe de liberté : il suppose que les individus disposent tous de la plus grande liberté possible compatible avec celle des autres (liberté d'expression, droit de vote et d'éligibilité, etc.) ;
- 2) principe de différence : il affirme que les inégalités économiques et sociales doivent :
 - a) être à l'avantage des individus les plus défavorisés ;
 - b) être associées à des emplois accessibles à tous dans le cadre d'une juste égalité des chances.

Ces deux principes sont hiérarchisés : le principe de liberté prime sur le principe de différence.

Précisant son analyse Rawls considère que la société doit favoriser un accès égal des individus aux « biens premiers », c'est-à-dire à ceux qui sont essentiels pour la participation à la vie sociale.

Prolongeant de façon critique la réflexion de Rawls, A. Sen (Prix Nobel 1998) considère que l'égalité dans l'accès aux biens premiers n'est pas satisfaisante, car des individus différents vont faire un usage inégal de ces biens premiers. Les politiques économiques et sociales doivent donc viser à l'égalité des **capabilités**, c'est-à-dire à l'égalité des moyens qui permettent à des individus différents de réaliser le projet de vie auquel ils adhèrent.

Pour sa part, afin de surmonter la difficulté liée aux comparaisons interindividuelles d'utilité et afin de concilier le souci de la justice et le souci de l'efficacité, J. Harsanyi (1920-2000, Prix Nobel 1994) propose le critère de la non envie : une société sera dite juste si aucun individu ne préfère la situation d'un autre individu à la sienne. Mais ce critère apparaît à beaucoup de commentateur comme trop exigeant.

Les auteurs communautariens (Ch. Taylor, M. Walzer, etc.) critiquent les approches libérales de la justice dans la mesure où elles privilégient un point de vue individualiste. Pour eux, la liberté et l'égalité sont liées à l'appartenance à des communautés au sein desquelles les individus partagent des valeurs et des conceptions du bien. Il faut donc mettre en œuvre des politiques de reconnaissance de ces communautés.

Les membres de l'École autrichienne, et en particulier F. Hayek (1899-1992), rejettent l'idée même de justice sociale. Pour ce dernier, le terme « justice sociale » est vide de sens. La justice sociale est un mirage au nom de laquelle l'État justifie des interventions qui limitent de plus les libertés individuelles. On s'engage alors, au nom de la justice, sur « route de la servitude ».

■ PAUVRETÉ ET LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

● Définitions et mesures de la pauvreté

La pauvreté est un phénomène multidimensionnel. Elle concerne à la fois les conditions de vie, la culture des individus, l'existence de discriminations, la désignation ou la stigmatisation par les organismes sociaux, etc. Les économistes concentrent leurs analyses sur la pauvreté monétaire (c'est-à-dire à partir du revenu mesuré en unités monétaires). Sont pauvres les individus dont le revenu est insuffisant (c'est-à-dire dont le revenu est inférieur à un **seuil de pauvreté**).

De ce point de vue la pauvreté peut être mesurée selon deux approches différentes :

– En termes de pauvreté absolue, on détermine un panier de biens correspondant à la consommation minimale. Sont pauvres les individus dont les revenus sont insuffisants pour acquérir ce panier de bien. C'est la pauvreté absolue qui est privilégiée aux États-Unis. Dans la mesure où le seuil de pauvreté reste constant en terme réel et où le niveau de vie moyen augmente, il devrait être possible de faire disparaître la pauvreté. Si l'on n'y parvient pas c'est que la pauvreté se reproduit par divers mécanismes sociaux et/ou que l'évolution de la situation économique crée de nouveaux pauvres (par exemple augmentation du nombre des travailleurs pauvres sous l'effet de la **déréglementation** du marché du travail).

– En termes de pauvreté relative, on fixe le seuil de pauvreté en proportion du revenu moyen ou du revenu médian. Par exemple, au sein de l'**Union Européenne**, le seuil de pauvreté est fixé à 50 % ou 60 % du revenu médian. Dans le cadre de cette définition, le seuil de pauvreté augmente en même temps que l'ensemble des revenus, pour faire reculer la pauvreté il faut donc combattre les inégalités et notamment améliorer la situation des individus qui se trouvent au-dessous du seuil de pauvreté.

● Quelques données empiriques sur la pauvreté

Si l'on se place au niveau mondial on constate, selon une étude récente de la **Banque mondiale** une estimation à la hausse du nombre de pauvres dans le monde sur la période 1981-2005. Cette étude utilise des données statistiques plus fiables sur le coût de la vie dans les **pays en développement** et les **parités de pouvoir d'achat** et aboutit à des modifications importantes des chiffres relatifs à la pauvreté.

Une estimation antérieure chiffrait à 985 millions en 2004 le nombre de ceux vivant en dessous du précédent seuil de pauvreté internationale, qui était de un dollar par jour, soit une baisse par rapport au 1,5 milliard de pauvres dénombrés en 1981. Les nouvelles estimations augmentent le chiffre de 2004 (qui était de 985) de 400 millions de personnes par rapport à un seuil de pauvreté fixé à 1,25 dollar par jour en prix 2005. Néanmoins, selon la Banque mondiale, si le nombre estimatif de pauvres a augmenté, la pauvreté dans les pays en développement continue de se résorber : « Pourtant, même à ce rythme, le monde comptera encore un milliard environ de pauvres qui disposeront de moins de 1,25 dollar par jour pour subsister en 2015 ». La pauvreté touche également les pays développés et l'OCDE reconnaît que les inégalités se sont accrues au cours des deux dernières décennies. Selon l'Observatoire de la pauvreté, sur la période allant du milieu des années 1980 au milieu des années 2000, la France est l'un des seuls pays de l'OCDE à avoir connu une baisse des inégalités (au sens du coefficient de Gini qui ont au contraire augmenté ailleurs, y compris sur la deuxième décennie, pour les pays scandinaves et l'Allemagne).

Selon L'UNICEF, au cours de la dernière décennie, la part des enfants vivant au-dessous du seuil national de pauvreté a augmenté dans 17 des 24 pays de l'OCDE.

En France, le nombre de pauvres est de 4,3 millions ou 8 millions selon que l'on mesure la pauvreté avec un seuil de 50 % du niveau de vie médian ou bien un seuil de 60 %. Le taux de pauvreté s'établit ainsi en 2007 à 7,2 % ou 13,4 % de la population. La pauvreté mesurée avec un seuil à 50 % a diminué en France entre les années 1970 (12 % population, soit 5,8 millions de pauvres) et le milieu des années 1990. Elle est ensuite restée relativement stable au cours de la décennie 2000 et atteint 7,2 % en 2007, soit 3,7 millions. Selon le rapport 2009-2010 de l'Observatoire de la pauvreté, on dénombre en France, près de 1,9 million de « travailleurs pauvres » (soit 6,7 % des emplois), ce qui a conduit les pouvoirs publics à adopter des dispositifs successifs de lutte contre la pauvreté en emploi (prime pour l'emploi et **revenu de solidarité active**). La récession devrait avoir pour effet une hausse de 240 000 du nombre de personnes pauvres au seuil de 60 % du revenu médian et une élévation du taux de pauvreté de 13,4 % à 13,7 %.

La pauvreté varie en fonction des caractéristiques socio-économiques des populations concernées. En France, selon l'INSEE, (*Les revenus et le patrimoine des ménages*, 2010), le risque d'être pauvre est 4,7 fois plus faible pour ceux qui ont un emploi que pour les chômeurs dont le taux de pauvreté est égal à 36,4 %.

Le travail protège contre la pauvreté, néanmoins avoir un emploi n'est pas toujours suffisant pour y échapper. Le taux de pauvreté est plus élevé chez les salariés précaires, surtout lorsque la précarité s'inscrit dans la durée.

Le taux de pauvreté des familles monoparentales, le plus souvent constituées d'une mère et de ses enfants, est de 30 %, soit 2,3 fois plus que l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté augmente avec le nombre d'enfants présents au sein du ménage. À l'inverse, ce sont les couples sans enfant qui sont les moins touchés par la pauvreté et seuls 6,7 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté en 2007. Enfin, le taux de pauvreté est de 36 % pour les personnes qui vivent au sein d'un ménage immigré.

La pauvreté varie selon l'âge (plus élevée chez les jeunes et les plus de 65 ans en Europe), selon les **professions et catégories sociales**. Les plus pauvres sont les 18-29 ans avec un taux de pauvreté de 7,7 % en 2003 et les moins pauvres les 60-69 ans avec un taux à 2,9 % en 2003. Même si elle ne parvient pas à éradiquer la pauvreté, la protection sociale joue indiscutablement un rôle positif. Les prestations sociales représentent plus de la moitié des ressources des foyers les plus modestes.

● La lutte contre la pauvreté

Le débat sur la lutte contre la pauvreté qui a opposé au début du XIX^e siècle, en Grande-Bretagne, les partisans et opposants à une assistance collective aux pauvres est encore d'actualité. La position prise pour la suppression des **lois sur les pauvres** par Th.R. Malthus (*Essai sur le principe de population*, 1798), D. Ricardo ou N. Senior (1790-1864), repose sur deux craintes essentielles :

- celle de voir l'effectif des pauvres prospérer par la redistribution ;
- celle d'assister à un amenuisement de la prospérité nationale par les effets désincitatifs au travail et à l'effort qu'induit l'indemnisation de la pauvreté.

Les Lois sur les pauvres furent remplacées en 1834, par une aide au sein de *workhouses*, distribuée uniquement en nature, s'accompagnant de contraintes et de privations.

Aujourd'hui, des arguments comparables sont avancés pour critiquer les politiques de lutte contre la pauvreté. Par exemple, certains auteurs insistent sur l'existence de **trappes à pauvreté** : les individus qui reçoivent des **minima sociaux** ne sont pas incités à rechercher un emploi, d'autant

que leur productivité étant faible, ils ne peuvent prétendre qu'à des salaires faiblement supérieurs aux aides sociales qu'ils perçoivent sans travailler.

Un certain nombre de réformes des régimes d'assurances chômage dans les pays industrialisés visent à inciter les chômeurs à rechercher plus activement du travail (raccourcissement de la période d'indemnisation, réduction du montant des allocations de chômage, contrôle plus strict de la recherche d'emploi par les chômeurs, etc.). De même, en matière de lutte contre la pauvreté, le « *workfare* » a tendance à se substituer au « *welfare* », c'est-à-dire que les aides aux pauvres sont de plus en plus souvent conditionnées par des contrats visant à les engager dans un processus de formation et de retour à l'emploi.

Parmi les instruments de lutte contre la pauvreté qui ont été proposés on peut signaler notamment :

- **L'impôt négatif**, défendu notamment par M. Friedman (1962), est un des moyens de lutter contre la pauvreté en préservant des **incitations** au travail. Il consiste à fixer un seuil au-dessous duquel les individus perçoivent une allocation différentielle et au-dessus duquel les individus paient l'impôt. Afin d'éviter un effet de seuil et de rendre le dispositif incitatif, une partie de l'aide est maintenue lorsque les individus parviennent, en trouvant du travail, à atteindre ou à dépasser le seuil.

- Le revenu de citoyenneté inconditionnel, défendu notamment par A. Gorz (1923-2007), doit permettre à tous les individus de disposer de moyens d'existence dans une société où le travail se fera plus rare, car de plus en plus efficace. Il doit aussi permettre aux individus d'arbitrer entre un investissement professionnel plus ou moins fort (assorti de revenus plus importants) ou une absence d'investissement professionnel lié à l'adoption d'un mode de vie plus frugal. Le revenu d'existence ou « revenu de citoyenneté » assure aux plus faibles un pouvoir de négociation dans un univers économique de plus en plus compétitif. Certains y voient une proposition impraticable sur le plan économique et discutable sur le plan éthique, d'autres un remède décisif pour le chômage et la pauvreté.

► **Capital et investissement** ► **Croissance économique** ► **Politique économique** ► **Protection sociale** ► **Économie du développement** ► **Consommation et épargne** ► **Fluctuations et crises** ► **Finances internationales** ► **Mondialisation** ► **Indicateur de développement humain** ► **Modèle de Solow** ► **Utilitarisme** ► **Théorie des appariements sélectifs**

● ARNSPERGER C., VAN PARIJS Ph., (2003), *Éthique économique et sociale*, La Découverte, « Repères ».

MUNOZ-DARDE V., (2005), *La justice sociale. Le libéralisme égalitaire de J. Rawls*, Armand Colin, « 128 ».

FITOUSSI J.-P., (2004), *La démocratie et le marché*, Grasset.

GIRAUD P.-N., (2008), *L'inégalité du monde*, Gallimard, « Folio ».

PIKETTY Th., (2008), *L'économie des inégalités*, La Découverte, « Repères ».

O ATKINSON T. et alii, (2001), « Inégalités économiques », *Rapport au Conseil d'Analyse Économique*, La Documentation française.

DUPUY J.-P., (2009), *Libéralisme et justice sociale, le sacrifice et l'envie*, Hachette.

FLEURBAEY M., (2006), *Capitalisme ou démocratie ?*, Grasset, « Nouveau collège de philosophie ».

FRAZER N., (2005), *Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution*, La Découverte.

HIRSCH M., (2005), « La nouvelle équation sociale », *Rapport de la Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté*, La Documentation française.

KYMLICKA W., (2003), *Les théories de la justice*, La Découverte.

PIKETTY Th., (2006), *Les hauts revenus en France au XX^e siècle*, Hachette, « Pluriel ».

SEN A., (2000), *Repenser l'inégalité*, Le Seuil.

SEN A., (2010), *L'idée de justice*, Flammarion, « Essais ».

SUPIOT A., (2010), *L'esprit de Philadelphie : la justice sociale face au marché total*, Le Seuil.

Portrait social 2009, INSEE.

Rapport 2009-2010, Observatoire national de pauvreté et de l'exclusion sociale, La Documentation française.

@ Site d'Eurostat : www.europa.eu.int/comm/eurostat

Site de l'INSEE : www.insee.fr

Site du ministère de l'Emploi et de la Solidarité : www.social.gouv.fr

Site du ministère de l'Économie des Finances et de l'Industrie : www.finances.gouv.fr

Site de l'OCDE : www.oecd.org

Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr

Site de l'Observatoire des inégalités : www.inegalites.fr

Site de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale :

<http://www.onpes.gouv.fr/>

Site de BIP 40 réseau d'alerte sur les inégalités : www.bip40.org/

Site du PNUD : www.undp.org/french/

REVENUS SOCIAUX

▷ Prestations sociales

RÉVOLUTION AGRICOLE

Le terme révolution agricole désigne l'ensemble des transformations sociales et techniques dans l'agriculture qui aboutissent à une augmentation de la productivité et des rendements.

Certains auteurs comme P. Bairoch (1930-1999) considèrent que la révolution agricole qui se produit au XVIII^e siècle en Europe a constitué un préalable à la révolution industrielle en fournissant à l'industrie des débouchés et de la main-d'œuvre.

▷ Croissance économique ▷ Économie du développement ▷ Droits de propriété ▷ Innovation ▷ Progrès technique

RÉVOLUTION INDUSTRIELLE

Le terme révolution industrielle désigne la période de transformations du système productif (1780-1880) qui a touché l'Europe. Selon J.-P. Rioux (*La Révolution industrielle, 1780-1880*, 1971), la révolution industrielle est considérée « comme le démarrage d'une croissance d'un type nouveau, auquel correspondent des nouveautés techniques (...) La révolution industrielle accomplit le processus de formation du mode complet de production capitaliste. Elle marque une étape décisive de transition à partir d'un stade incomplet, précapitaliste, vers un stade où les caractéristiques fondamentales du capitalisme s'imposent : progrès technique continu, capitaux mobilisés en vue d'un profit, séparation plus nette entre une bourgeoisie possédant les moyens de production et les salariés ».

L'expression révolution industrielle est caractérisée par :

- une coupure profonde (technique, économique, sociale, etc.) par rapport aux systèmes de production antérieurs mais ne signifie pas que le mouvement a été rapide ;

- un secteur d'activité prédominant, l'industrie, mais les mutations intervenues pendant cette période ont touché également l'agriculture, les moyens de communication, les transports, etc.

⇒ Le terme révolution industrielle a été utilisé la première fois par F. Engels (1820-1895), dans *Socialisme utopique et socialisme scientifique* (1880). Il sera popularisé par les historiens A. Toynbee (1852-1883) et P. Mantoux (*La Révolution industrielle au XVIII^e siècle*, 1905).

⇒ Dans une perspective différente, on peut distinguer plusieurs révolutions industrielles :

- la première commence à la fin du XVIII^e (coton, fonte, charbon, machine à vapeur) ;
- la deuxième se déroule un siècle plus tard (acier, électro-métallurgie, chimie organique, produits de consommation, pétrole et électricité) ;
- la troisième débiterait dans les années 1970-1980 (électronique, informatique, télécommunications qui conduisent aux nouvelles technologies de l'information).

▷ Croissance économique ▷ Fluctuations et crises ▷ Cycle Kondratief ▷ Innovation ▷ Nouvelle économie ▷ Progrès technique ▷ Révolution agricole

RÉVOLUTION KEYNÉSIIENNE

Le terme révolution keynésienne est utilisé pour désigner la rupture opérée par l'œuvre de J.M. Keynes (1883-1946) dans l'histoire de la pensée économique. À l'inverse des économistes classiques et néo-classiques, Keynes conduit une analyse en termes d'économie monétaire de production. Il met en évidence la possibilité d'un équilibre de sous-emploi et justifie l'intervention économique de l'État.

⇒ Le caractère « révolutionnaire » de l'œuvre de Keynes est controversé. Pour certains (les auteurs de la *synthèse néo-classique* en particulier), la contribution de Keynes s'intègre à l'édifice général du savoir économique, pour d'autres (les théoriciens de l'économie monétaire de production en particulier), les travaux de Keynes sont le fondement d'une hétérodoxie.

▷ Épistémologie économique ▷ École classique ▷ Efficacité marginale du capital ▷ Illusion monétaire ▷ Loi psychologique fondamentale ▷ Multiplicateur d'investissement ▷ Schéma IS-LM ▷ Théorie keynésienne ▷ Théorie néo-classique

RÉVOLUTION MARGINALISTE

On parle de révolution marginaliste pour désigner la rupture opérée dans l'histoire de la pensée économique par les œuvres de S. Jevons (*Théorie de l'économie politique*, 1871), de C. Menger (*Principe d'économie politique*, 1871) et de L. Walras (*Éléments d'économie politique pure*, 1874). Ces auteurs rompent avec les conceptions de l'école classique en adoptant la théorie de la valeur utilité et en utilisant le raisonnement à la marge.

▷ Épistémologie économique ▷ Coût marginal ▷ École autrichienne ▷ Marginalisme ▷ Paradoxe de la valeur ▷ Révolution scientifique ▷ Théorie néo-classique ▷ Utilité marginale

RÉVOLUTION SCIENTIFIQUE

Selon Th. Kuhn (1922-1996), une révolution scientifique est une période au cours de laquelle l'ancien paradigme caractéristique de la phase précédente de science normale est remis en question en raison de l'existence d'anomalies (faits inexplicables ou contradictions internes). Pendant la période de révolution scientifique, divers paradigmes s'affrontent pour accéder au statut de paradigme dominant autour duquel va s'organiser la future phase de science normale.

▷ Épistémologie économique ▷ Programme de recherche scientifique

RICHELLE

La richesse est l'ensemble des éléments qui ont une valeur au sein d'une société. Le sens de cette notion évolue selon le niveau de développement et varie en fonction des théories économiques :

- selon le mercantilisme la richesse est avant tout le stock de métaux précieux et de la population (« il n'y a de richesse ni de force que d'hommes » selon J. Bodin 1530-1596) à la disposition du Prince, alors que pour la physiocratie, c'est celle de tous les habitants. Mais la vraie richesse selon F. Quesnay (1694-1774), demeure dans la terre qui multiplie les biens, et donne un produit net ;

— pour A. Smith (*Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, 1776), elle réside avant tout dans la **production** industrielle, et la **division du travail**. Le périmètre de la richesse doit être restreint selon R. Malthus (*Principes d'économie politique*, 1820), aux seuls biens matériels échangeables, dont la valeur est mesurable grâce aux **prix**. La richesse est donc tangible et marchande, mais pour J.B. Say (*Traité d'économie politique*, 1803), elle est ce qui procure une **utilité** par sa « valeur échangeable », ce qui est repris par l'école marginaliste, et la **théorie néo-classique**. Pour Walras (*Éléments d'économie politique pure*, 1874), la richesse sociale est constituée de « l'ensemble des choses matérielles ou immatérielles (...) qui sont rares, c'est-à-dire qui, d'une part, nous sont utiles, et qui, d'autre part, n'existent à notre disposition qu'en quantité limitée » ;

— la **comptabilité nationale** à travers le **produit intérieur brut** (PIB) évalue chaque année le **flux** de richesse nouvelle créée. Les **services non marchands** des **administrations** sont pris en compte, seulement depuis 1976, mais d'autres aspects de la richesse ne sont pas comptabilisés, comme le **capital humain**, le **patrimoine naturel** et les **ressources naturelles**.

Certains auteurs (B. de Jouvenel, D. Méda, P. Viveret) proposent de transformer la notion de richesse en mettant l'accent sur le bien être individuel et en remettant en cause la logique productiviste.

⇒ Le terme **richesse** s'oppose au terme **pauvreté** en termes d'inégalités entre les individus, les **ménages** ou les **États** (pays riches, versus pays pauvres).

⇒ En toute rigueur le terme **richesse** désigne un **stock** (le **patrimoine**) et non un **flux** (le **revenu**) mais dans le langage courant on qualifie de riches, les individus qui disposent d'un revenu élevé).

► **Économie du développement** ► **Revenus**
► **Capabilités** ► **Décroissance** ► **Développement durable** ► **Égalité** ► **Empreinte écologique**
► **Indicateur de développement humain**
► **Indicateur de pauvreté humaine** ► **Nouveaux indicateurs de richesse** ► **Paupérisation**
► **Productivisme** ► **Redistribution**

RIGIDITÉ

Le terme **rigidité** désigne des situations économiques dans lesquelles les **prix** et ou les **quantités** ne s'ajustent pas, ou s'ajustent lentement, à des modifications du contexte économique.

Pour certains économistes, l'existence de rigidités, conduit à des dysfonctionnements des **marchés** et à des déséquilibres. Par exemple, sur le **marché du travail**, la rigidité du **taux de salaire**, explique le niveau du **chômage**.

D'autres économistes considèrent au contraire qu'un certain degré de rigidité est préférable, du point de vue de la **régulation**, à une **volatilité** excessive (salaire d'efficience, contrats implicites).

⇒ Le modèle de concurrence pure et parfaite repose sur l'hypothèse d'une parfaite flexibilité des **prix** ; à l'inverse, la **théorie du déséquilibre** prend en compte la rigidité des **prix**.

⇒ On parle parfois de **viscosité des prix** pour désigner une situation où les **prix** ne s'ajustent que lentement à des modifications de l'offre ou de la demande.

⇒ Le terme **rigidité** peut s'appliquer à de nombreux domaines. Par exemple, l'évolution des **dépenses**

publiques, l'organisation du travail au sein des entreprises, etc.

► **Marché du travail, emploi, chômage**
► **Concurrence imparfaite** ► **Flexibilité** ► **Illusion monétaire** ► **Nouvelle économie keynésienne**
► **Oligopole**

RISQUE

À la suite des analyses de F. Knight (*Risque, incertitude et profit*, 1921), on considère qu'une situation de risque est probabilisable. Par exemple on peut parler du risque de perdre à pile ou face. Knight (1885-1972), comme Keynes (1883-1946) et certains keynésiens, distinguent donc entre le **risque** et l'**incertitude**, cette dernière correspondant à une situation non probabilisable.

⇒ Cette distinction a été remise en cause par les travaux de J. Von Neumann et O. Morgenstern (1947). Pour ces auteurs, les **agents économiques** sont toujours capables d'associer une probabilité subjective aux différentes situations entre lesquelles ils doivent choisir.

► **Épistémologie économique** ► **Aléa moral**
► **Anticipation** ► **Aversion pour le risque** ► **Risque de système**

RISQUE DE CHANGE

Un **agent économique** est en situation de risque de change lorsqu'il est en **position de change** ouverte. Dans ce cas en effet, il peut subir une perte ou bénéficier d'un gain en raison d'une modification des **taux de change** (dévaluation ou réévaluation en **changes fixes**, appréciation ou dépréciation en **changes flottants**).

► **Finances internationales** ► **Couverture** ► **Marché des changes** ► **Spéculation**

RISQUE DE CONTAGION

On parle de **risque de contagion** en économie lorsqu'un événement affectant un agent ou une catégorie d'agents se répercute progressivement et par un effet en chaîne sur d'autres agents, voire tous les agents. Par exemple dans le domaine bancaire et financier, le **risque de contagion** est une composante essentielle du **risque systémique**. Les **règles prudentielles** et l'intervention d'un **prêteur en dernier ressort** sont de nature à éviter la survenance d'un risque de contagion ou à en limiter les effets dans le cas où le risque se manifeste.

On parle aussi de **risque de contagion** à propos des répercussions des chocs financiers sur l'économie réelle.

► **Monnaie** ► **Finances internationales**
► **Fluctuations et crises** ► **Effet de contagion**

RISQUE DE CONTREPARTIE

► **Risque de crédit**

RISQUE DE CRÉDIT

Le **risque de crédit** (ou **risque de contrepartie**) est le **risque** auquel s'expose un créancier dans le cas où un débiteur (sa contrepartie) se révèle incapable de respecter ses engagements, c'est-à-dire de rembourser sa dette ou de payer les intérêts de cette dette. Plus le

risque de contrepartie est élevé, plus le créancier exigera un taux d'intérêt élevé.

⇒ Les agences de notation ont pour mission d'évaluer la fiabilité des opérateurs sur les marchés financiers et donc le risque de contrepartie.

► Monnaie ► Antisélection ► Règles prudentielles
► Risque de liquidité ► Risque de marché ► Risque de règlement ► Soutenabilité de la dette

RISQUE DE DÉFAUT

Sur les marchés (et notamment sur les marchés financiers) le risque de défaut est le risque qui résulte du non paiement par un débiteur du principal et/ou de l'intérêt de sa dette. On dit que le débiteur fait défaut (ou qu'il est défaillant).

L'expression est synonyme de risque de crédit.

► Monnaie ► Fluctuations et crises ► Agence de notation ► Règles prudentielles ► Risque de liquidité ► Risque de marché ► Risque opérationnel

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Sur les marchés financiers, le risque de liquidité est le risque auquel s'expose un opérateur, dont la situation économique peut être saine, mais qui n'est pas en mesure de faire face à ses obligations en raison d'une perturbation du marché ou d'une profondeur insuffisante de ce marché. Par exemple, un opérateur qui s'est engagé à livrer une certaine quantité d'une devise à une échéance déterminée, peut être dans l'impossibilité de le faire, soit parce que cette quantité de devises n'est pas disponible sur le marché (profondeur insuffisante), soit parce que le cours de la devise a beaucoup monté et que l'opérateur n'est pas en mesure d'acheter au comptant la quantité qu'il doit livrer (perturbation du marché).

⇒ Le risque de liquidité n'existe pas que sur le marché financier, les agents économiques (en particulier les entreprises) sont exposés à ce risque lorsque leurs avoirs liquides ne leur permettent pas de faire face à leurs engagements.

► Monnaie ► Liquidité ► Risque de marché
► Risque de crédit ► Risque de règlement
► Spéculation

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque de pertes auquel s'expose un opérateur sur un marché du fait des variations des cours. Ces pertes peuvent résulter pour l'opérateur d'évolutions défavorables :

- des taux d'intérêt (risque de taux d'intérêt) ;
- des taux de change (risque de change) ;

– ou, plus généralement à des variations de cours des actifs sur les marchés financiers ou sur les marchés de produits.

⇒ Le risque de marché est donc lié à la volatilité des cours et à l'importance des positions prises par les opérateurs.

► Monnaie ► Finances internationales ► Risque de crédit ► Risque de liquidité ► Risque de règlement
► Spéculation

RISQUE DE SYSTÈME

► Risque systémique

RISQUE MORAL

► Aléa moral

RISQUE OPÉRATIONNEL

Sur les marchés (et notamment sur les marchés financiers) le risque opérationnel est celui qui résulte de la défaillance d'un agent (erreur, fraude), d'une procédure inadéquate, d'une défaillance du contrôle interne, d'un événement extérieur, etc. Par exemple les pertes de la Société générale en 2008 résultent d'un risque opérationnel (défaillance du contrôle interne).

► Monnaie ► Fluctuations et crises ► Règles prudentielles ► Risque de défaut ► Risque de liquidité ► Risque de marché

RISQUE PAYS

Le risque pays désigne, pour les exportateurs et les investisseurs, le risque lié aux spécificités économiques mais aussi sociales et politiques des pays avec lesquels ils commercent.

⇒ Par exemple, en cas d'assurance des exportations, les primes payées prennent en compte le niveau de ce risque.

► Commerce international ► Finances internationales ► Agence de notation ► Firma multinationale ► Investissement direct à l'étranger

RISQUE SYSTÉMIQUE

Selon D. Plihon, le risque systémique est la « possibilité que les difficultés rencontrées par un acteur ou un marché financier dans un pays se propagent à l'ensemble du système et entraînent son effondrement ». M. Aglietta (*La maîtrise du risque systémique international*, 1998), souligne que le risque systémique résulte de l'agrégation des réponses rationnelles des agents économiques aux risques qu'ils perçoivent. Dans certaines conditions, l'agrégation de ces réponses accroît l'insécurité financière et monétaire au lieu de la réduire : on se trouve alors en situation de crise systémique.

⇒ Le krach financier et bancaire de 1929 aux États-Unis est un exemple de crise systémique : en retirant leurs dépôts des banques et en vendant leurs actions sur le marché boursier pour se protéger du risque de faillite bancaire et de baisse des cours, les agents ont amplifiés la crise.

► Finances internationales ► Fluctuations et crises
► Monnaie ► Crise bancaire ► Crise financière
► Prêteur en dernier ressort ► Risque de contagion

RMA

► Revenu minimum d'activité

RMI

► Revenu minimum d'insertion

RSA

► Revenu de solidarité active

RÔLE PARAMÉTRIQUE DES PRIX

► Fonction paramétrique des prix

ROTATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

▷ Coût de rotation de la main-d'œuvre

ROUND

▷ Négociations commerciales multilatérales

ROUTINES

Au sens courant, les routines désignent un ensemble de comportements humains, ou spécifiques à des **organisations**, se caractérisant par la répétition, l'automatisme, etc. Ce terme, utilisé depuis longtemps par les économistes dans un sens descriptif, est devenu un concept théorique central de l'évolutionnisme.

Pour R. Nelson et S. Winter (*An Evolutionary Theory of Economic Change*, 1982), les routines se réfèrent « à un modèle d'activité répétitif pour une organisation entière, ainsi qu'à une compétence individuelle ». Le concept de « routines » permet de rendre compte des comportements des individus qui, compte tenu de leurs limites cognitives, ont recouru à une **rationalité procédurale**.

Les routines sont un ensemble de savoir-faire, individuels et collectifs et constituent un répertoire de réponses appropriées à la solution d'un problème quelconque. Elles jouent un rôle décisif dans la capacité des firmes à faire face aux changements de leur environnement et au changement technologique.

Les routines résultent en grande partie des **apprentissages** opérés au sein des firmes et incluent de larges domaines de compétences tacites. Elles sont donc difficilement codifiables et transmissibles et constituent un **actif spécifique** de l'**entreprise**.

► **Entreprise** ▷ **Dépendance du sentier**

S-T

SAINT-SIMONISME

Le saint-simonisme est la **doctrine économique** élaborée par C. H. de Saint-Simon (1760-1825). Il associe une vision centrée sur l'importance des élites et sur la primauté du **travail** et de l'**industrie**, à une critique sociale des oisifs (noblesse, haut clergé, magistrats, propriétaires). Pour Saint-Simon, il faut confier le pouvoir politique aux industriels afin d'assurer la transition vers une société rationnelle et fraternelle. C'est lui qui lance l'idée selon laquelle le progrès industriel permettra de remplacer le « gouvernement des hommes par l'administration des choses ».

Les conceptions industrialistes du saint-simonisme exerceront une grande influence sur l'évolution du **capitalisme** français. Un certain nombre de ses disciples auront un rôle important, notamment sous le Second Empire, dans la **banque** et les chemins de fer. Les conceptions saint-simoniennes ont continué à se manifester à travers l'action volontariste de l'État au service du développement industriel.

► **État** ► **Socialisme**

SALAIRE

Les salaires sont des revenus du **travail** et ils forment l'essentiel du **revenu primaire brut** des ménages.

En général, les salaires résultent d'un **contrat** de travail entre un salarié et une **entreprise**. Ils sont le plus souvent fixés dans le cadre de **conventions collectives** conclues entre organisations syndicales représentatives des salariés et organisations patronales.

Toutefois le **salairé minimum interprofessionnel de croissance** (SMIC) est fixé et révisé périodiquement par décret.

⇒ Le salaire net perçu par le salarié est à distinguer du coût salarial qui contient en outre les **cotisations**

sociales, salariales et patronales, ainsi que les **impôts** assis sur les salaires (taxe sur les salaires, taxe d'apprentissage...). Le salaire net augmenté de la part salariale des cotisations sociales constitue le salaire brut.

⇒ Ne pas confondre salaire et **taux de salaire**.

► **Revenus** ► **Marché du travail, emploi, chômage**
► **Capital humain** ► **Coin fiscal** ► **Contrat implicite** ► **Incitation** ► **Salaire d'efficience**
► **Traitement**

SALAIRE D'EFFICIENCE

Le salaire d'efficience est le **salaire** (généralement supérieur à la productivité marginale) qui incite les salariés à maximiser leur effort au travail.

Dès la fin des années 1950, certains auteurs ont mis en évidence l'influence positive du salaire sur la **productivité** dans les **pays en voie de développement**. H. Leibenstein (*Economic backwardness and economic growth*, 1957) soutient ainsi que « la productivité individuelle est une fonction croissante du salaire réel » (mesuré, par exemple, par la ration alimentaire que reçoit chaque travailleur). L'argument est alors biologique : il conduit à constater qu'un travailleur bien nourri possède une meilleure productivité, et qu'il peut donc être avantageux pour une **entreprise** d'élever ses salaires. En effet, une augmentation des salaires élève le coût direct de l'unité de travail mais également sa productivité.

L'article de J. Yellen (*Efficiency Wage Models of Unemployment*, 1984) fait entrevoir l'intérêt de l'application du principe de base du salaire d'efficience à l'économie du travail.

Une première justification de la relation salaire-productivité consiste à prendre en compte les **coûts de rotation de la main-d'œuvre**. En effet, les **entreprises** peuvent trouver un intérêt à « retenir » leurs travailleurs parce qu'elles subissent des coûts d'embauche, de licenciement ou encore de forma-

tion de leur personnel. Ces coûts de rotation de la main-d'œuvre augmentent le coût unitaire du travail. Lorsqu'elle subit des coûts de rotation, l'entreprise se trouve placée devant un arbitrage : des salaires trop faibles réduisent le coût direct en travail, mais augmentent la rotation de la main-d'œuvre, en provoquant le départ de certains travailleurs, ce qui entraîne pour la firme un coût de rotation supplémentaire.

Les deux cas polaires de l'arbitrage auquel fait face l'entreprise sont alors les suivants :

- la firme peut laisser partir tous ses travailleurs en proposant un salaire nettement inférieur au regard du salaire de marché, ce qui maximise le coût de rotation et abaisse le coût direct du travail ;

- elle peut, à l'inverse, retenir tous ses salariés, en leur offrant un salaire nettement supérieur à celui du marché : cet avantage dissuade les travailleurs de chercher un emploi ailleurs et annule les coûts de rotation. C'est donc le coût direct du travail qui se trouve cette fois très élevé.

En fonction de ces coûts de rotation, la firme choisit généralement un niveau de salaire intermédiaire entre ces deux situations extrêmes.

Le salaire d'efficience, peut alors être plus élevé que celui qui assurerait la réalisation du plein-emploi, parce que les mécanismes à l'œuvre diffèrent de ceux des marchés concurrentiels.

Un autre modèle de salaire d'efficience a été proposé par G. A. Akerlof (prix Nobel 2001) et repose sur l'idée que l'efficacité productive d'un salarié dépend en grande partie de son sentiment d'être « bien traité » par l'employeur. Dans ces conditions, offrir un salaire supérieur au salaire de marché constitue, de la part de l'employeur, une gratification susceptible d'inciter les travailleurs à fournir un niveau d'effort plus important.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

SALAIRE DE RÉSERVATION

Le salaire de réservation est le **salaire** le plus faible pour lequel un individu est disposé à accepter un type particulier d'emploi. C'est le niveau de salaire pour lequel le salarié obtient le même niveau de satisfaction qu'il soit au **chômage** ou qu'il occupe l'emploi correspondant à ce salaire. Le salarié détermine son salaire de réservation en fonction de sa **qualification**, de son expérience, de sa perception du niveau de l'ensemble des salaires sur le marché du travail, du coût de la recherche d'emploi, etc.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Asymétrie d'information* ► *Théorie de la recherche d'emploi*

SALAIRE DIFFÉRÉ

Le salaire différé est constitué par l'ensemble des **revenus sociaux** (remboursement de soins médicaux, retraite...) perçus par les salariés. Ces revenus sont versés en contrepartie des cotisations sociales (part patronale et part salariale).

► *Revenus* ► *Salaire* ► *Transferts de redistribution*

SALAIRE INDIRECT

Le terme salaire indirect a deux sens :

- il est quelquefois employé comme synonyme de **salaire différé** ;

- il désigne aussi l'ensemble des éléments de rémunération que le salarié perçoit en vertu de la

législation ou d'accords conventionnels en dehors du salaire de base et des primes (congrés payés, financement par l'entreprise de contrats de prévoyance...).

► *Revenus*

SALAIRE MÉDIAN

Le salaire médian est le **salaire** tel que 50 % des salariés reçoivent un salaire supérieur ou égal à ce salaire et 50 % des salariés touchent un salaire inférieur ou égal à ce salaire.

► *Revenus* ► *Médiane*

SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL DE CROISSANCE (SMIC)

Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été institué en 1970 en remplacement du **salaire minimum interprofessionnel garanti** (SMIG). Sa finalité est non seulement de garantir le **pouvoir d'achat** des plus bas salaires, mais aussi leur progression, de façon à « assurer aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles une participation au développement économique de la nation » (loi du 2 janvier 1970).

Trois mécanismes sont prévus à cet effet :

- le SMIC est indexé sur l'**indice des prix** à la consommation de l'INSEE, avec un seuil de déclenchement de 2 % ;

- au 1^{er} juillet de chaque année, son niveau est réajusté, après avis de la commission nationale de la négociation collective, compte tenu du « développement économique général », la hausse de son **pouvoir d'achat** devant au minimum être égal à la moitié de celle du salaire moyen ouvrier ;

- Le gouvernement peut également décider de relever le SMIC au-delà de ce minimum légal, accordant ainsi ce qu'il est convenu d'appeler un « coup de pouce » ou un « surplus ».

► *Revenus* ► *Indexation* ► *Salaire*

SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI (SMIG)

Le SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti), institué en 1950 avait pour objectif d'assurer un minimum vital dont le **pouvoir d'achat** était garanti par une procédure d'**indexation** sur l'évolution des **prix** à la consommation. Il a été remplacé en 1970 par le **salaire minimum interprofessionnel de croissance** (SMIC).

► *Revenus* ► *Salaire*

SALAIRE NATUREL

Selon D. Ricardo (1772 -1823), le **salaire naturel** est « celui qui fournit aux ouvriers les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution ». Pour lui, il s'agit du salaire qui permet d'acquérir le **panier de consommation** jugé socialement nécessaire à un moment donné et dans une société donnée : « l'ouvrier anglais regarderait son salaire comme au-dessous du taux naturel, et insuffisant pour maintenir sa famille, s'il ne lui permettait d'acquérir d'autre nourriture que des pommes de terre, et d'avoir pour demeure qu'une misérable

hutte de terre ; et néanmoins cela paraît suffisant aux habitants des contrées où «la vie est à bon marché», et où l'homme n'a que des besoins aussi modérés que faciles à satisfaire » (D. Ricardo).

Pour l'école classique, le **prix courant du travail** est déterminé par confrontation de l'offre et de la demande de travail, mais, en moyenne, il tend à se rapprocher du **taux de salaire naturel**.

⇒ Dans le vocabulaire des économistes classiques, la distinction entre **taux de salaire naturel** (prix) et **salaire naturel** (revenu), n'est pas toujours clairement établie.

► **Revenus** ► **Loi d'airain des salaires** ► **Loi de Malthus**

SALAIRE NOMINAL

Le **salaire nominal** est le **salaire** mesuré à **prix courants**.

► **Revenus** ► **Pouvoir d'achat** ► **Revenu nominal** ► **Revenu réel** ► **Salaire réel**

SALAIRE RÉEL

Le **salaire réel** est le **salaire** mesuré à **prix constants**. Il mesure le **pouvoir d'achat** du **salaire**.

► **Revenus** ► **Pouvoir d'achat** ► **Revenu réel** ► **Revenu nominal** ► **Salaire nominal**

SALARIAT

Le **salariat** est l'une des modalités des rapports de **travail**. Il se différencie de l'esclavage, du servage ou de la coopération.

– Pour les libéraux, le **salariat** est l'expression de la liberté des contractants dans une **économie de marché**. Le **contrat** de travail passé entre l'employeur et le salarié fixe les conditions de travail et le niveau de **salaire**. Cependant, le **marché du travail** suppose l'existence de **règles de droit** qui encadrent le contenu du **contrat** (interdiction du travail des enfants, durée du **travail**, **salaire minimum**, congés annuels, etc.).

– Pour les marxistes, le **salariat** constitue le rapport social fondamental du **mode de production capitaliste**. Il suppose l'existence d'individus (les prolétaires) doublement « libres » : ils ne sont plus dépendants d'autres individus (seigneurs, maîtres...) et ils sont libres de travailler ou non pour les propriétaires de moyens de **production** (les capitalistes). Sous l'apparence de rapports libres et égaux entre salariés et employeurs, la **théorie marxiste** met en évidence l'existence de l'**exploitation**.

Historiquement, le **salariat** est resté longtemps marginal dans des **économies agricoles**, même s'il était la règle dans certaines activités (manufactures, mines, fonctionnariat...).

Selon K. Polanyi (*La grande transformation*, 1944), le **salariat** n'a pu s'imposer que grâce au démantèlement des formes traditionnelles de solidarité (lois sur les pauvres).

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Libéralisme**

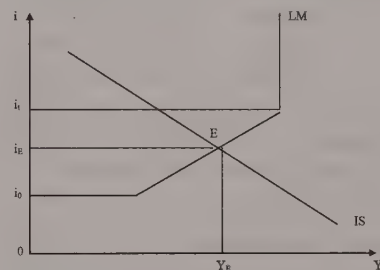
SCHÉMA IS-LM

Le schéma IS-LM a été élaboré par J. Hicks (1904-1981, prix Nobel 1972) et A. Hansen (1887-1975). Il constitue une lecture de Keynes (1883-1946) qui jette les bases de la synthèse entre l'approche keynésienne et de l'approche néo-classique (synthèse néo-classique).

Le schéma IS-LM analyse la détermination simultanée de l'équilibre sur le **marché des biens et services** (courbe IS) et sur le **marché de la monnaie** (courbe LM) en établissant des relations entre le **taux d'intérêt** (i) et la **production** (Y).

La production est une fonction décroissante du **taux d'intérêt**. En effet, plus le **taux d'intérêt** est élevé, plus l'**investissement** est faible ; or l'**investissement** (par le jeu du **multiplicateur d'investissement**) détermine la production. La relation est représentée par la courbe IS, lieu de tous les couples (Y, i) pour lesquels l'**épargne** (S) et l'**investissement** (I) sont égaux.

Le **taux d'intérêt** est une fonction croissante de la production. Plus la production est élevée et plus la **demande de monnaie** (L) pour le motif de transaction est élevée. Si l'on considère que l'**offre de monnaie** (M) est donnée, le **taux d'intérêt** augmente avec la **demande de monnaie**. La courbe LM est le lieu de tous les couples (Y, i) pour lesquels l'offre et la demande de monnaie sont égales.



Il existe :

- un **taux d'intérêt minimal** (i_0) au-dessous duquel la demande de monnaie devient illimitée en raison du motif de spéculation : c'est la **trappe à liquidité**, partie horizontale de la courbe LM ;
- un **taux d'intérêt maximal** (i_1) à partir duquel la production est inélastique au **taux d'intérêt** (partie verticale de LM).

L'équilibre dans le schéma IS-LM n'est pas nécessairement un équilibre de plein emploi, ce qui justifie, pour les keynésiens, une **politique conjoncturelle active**.

► **Monnaie** ► **Politique économique** ► **Équilibre en économie ouverte** ► **Politique mixte** ► **Préférence pour la liquidité**

SCIENCE

Au sens le plus général, une science est un ensemble de savoirs. Progressivement s'est imposée l'idée selon laquelle la science est un type particulier de savoir dont la validité découle des méthodes d'investigation utilisées (cohérence interne des énoncés) et d'une démarche de **vérification** ou de **réfutation**. La validité des énoncés scientifiques est donc liée à leur **objectivité**. On distingue les sciences logico-formelles (logique, mathématiques) et les sciences de l'empirie (physique, sociologie, science économique).

⇒ Les savoirs scientifiques se distinguent donc des savoirs ésotériques, philosophiques ou artistiques.

⇒ Aujourd'hui, on parle plus volontiers des sciences (chacune ayant sa spécificité), de la « pratique

scientifique » ou de la « visée scientifique » afin de souligner le caractère dynamique des énoncés scientifiques. Ces énoncés ont, pour l'épistémologie contemporaine, un caractère conjectural et provisoire. Ils ne sont pas considérés comme des vérités définitives.

► **Épistémologie économique** ► **Cumulativité**
► **Dualisme méthodologique** ► **Monisme méthodologique** ► **Positivisme** ► **Rationalisme critique** ► **Scientisme**

SCIENCE ÉCONOMIQUE

La science économique est la discipline scientifique qui se propose d'étudier la **coordination** des actions des **agents économiques** qui participent à la **production**, à la **répartition** et à la **consommation** des richesses.

L'étude de la coordination se rapporte à la fois aux **marchés**, aux **institutions**, aux **conventions**, aux **organisations**, aux **contrats**, etc.

Sous l'effet d'un processus de spécialisation qui se rencontre dans toutes les disciplines scientifiques, la science économique est composée de nombreuses branches : **économie du travail**, **économie du commerce international**, **économie de la santé**, **économie de l'environnement**, etc.

Elle est aussi traversée par des courants théoriques ou des paradigmes divers : école classique, école néo-classique, théorie marxiste, école autrichienne, théorie keynésienne, etc.

► **Épistémologie économique** ► **Réalisme des hypothèses** ► **Science**

SCIENCE NORMALE

Pour Th. Kuhn (1922-1996), une période de science normale est une période au cours de laquelle, dans une discipline donnée, les chercheurs conduisent leurs activités au sein d'un même **paradigme**.

⇒ On peut considérer qu'aujourd'hui la **démographie** est en période de science normale dans le cadre du paradigme de la **transition démographique**.

► **Épistémologie économique** ► **Cumulativité**
► **Programme de recherche scientifique** ► **Révolution scientifique**

SCIENTISME

Le scientisme est la conception selon laquelle la science produit des connaissances certaines qui sont susceptibles de résoudre progressivement l'ensemble des problèmes que se posent les hommes.

⇒ Le scientisme n'est pas une conception épistémologique, mais un ensemble de croyances dans le progrès scientifique et dans la possibilité « d'organiser scientifiquement l'humanité » selon la formule de E. Renan (1823-1892).

► **Épistémologie économique** ► **Positivisme**
► **Rationalisme critique**

SECOND MARCHÉ

► **Bourse des valeurs**

SECTEUR D'ACTIVITÉ

Un secteur d'activité est un ensemble d'activités productives présentant des caractéristiques communes. Les définitions actuelles distinguent :

– le secteur primaire qui regroupe l'ensemble des activités économiques productrices de matières premières, notamment l'agriculture, l'exploitation des forêts, la pêche et les mines ;

– le secteur secondaire qui comprend les activités économiques correspondant à la transformation des matières premières en **biens de production** ou en **biens de consommation** : l'industrie, le bâtiment et les travaux publics ;

– le secteur tertiaire qui inclut les activités productrices de **services** : commerce, **banques**, transports, administrations, assurances, hôtellerie, santé, etc.

Le secteur tertiaire est le plus hétérogène. Il comprend à la fois des activités traditionnelles comme les services aux ménages (coiffeurs, blanchisserie, petit commerce alimentaire, etc.) et des activités de pointe, produits de l'évolution technologique la plus sophistiquée (laboratoire, audit, expertise en gestion ou en d'ingénierie, etc.).

La classification des activités économiques en activités primaires, activités secondaires et activités tertiaires est due à A.B.G. Fisher (*The clash of progress and security*, 1934). Cet auteur considère « comme primaires les activités agricoles, minières, forestières et maritimes, comme secondaires les activités manufacturières et la construction » et regroupe dans « le tertiaire les autres activités » (P. Petit, *La croissance tertiaire*, 1988). Par la suite, C. Clark (1905-1989) rassemble tout un ensemble de données à l'appui des thèses de Fisher et publie en 1941 *Les conditions du progrès économique*.

J. Fourastié (1907-1990) (*Le grand espoir du vingtième siècle*, 1963) qui reprend le découpage de Fisher et Clark, ajoute un autre élément pour caractériser chaque secteur : l'intensité du **progrès technique**. Selon lui, le progrès technique est « moyen » dans le secteur primaire, « fort » dans le secteur secondaire, et « faible » dans le secteur tertiaire.

⇒ Certains auteurs ont proposé d'ajouter à la classification un quatrième secteur (le secteur quaternaire) qui comprendrait les activités de services de pointe.

⇒ Selon la **loi des trois secteurs**, la part respective de chaque secteur dans l'activité économique varie avec le niveau de **développement économique**.

⇒ Ne pas confondre avec **secteur d'entreprise** ni avec **secteur institutionnel**.

► **Système productif** ► **Désindustrialisation**
► **Tertiarisation**

SECTEUR D'ENTREPRISE

Pour l'INSEE, un secteur d'entreprise est un ensemble d'**entreprises** exerçant la même activité principale mais pouvant avoir des activités secondaires différentes.

⇒ Alors qu'une **entreprise** peut appartenir à plusieurs **branches**, elle n'appartient qu'à un seul secteur : l'entreprise Renault par exemple appartient au secteur automobile.

⇒ Ne pas confondre avec **secteur d'activité** ni avec **secteur institutionnel**.

► **Comptabilité nationale** ► **Système productif**

SECTEUR INFORMEL

Le secteur informel est un secteur qui réunit des activités dont les caractéristiques sont les suivantes :

– petite taille des unités de production (micro-entreprises) ;

- faible intensité capitalistique et faible niveau technologique ;
- gestion des unités de production sans utilisation de la comptabilité ;
- faible niveau de formation de la main-d'œuvre ;
- l'absence de barrières à l'entrée.

► *Économie du développement* ► *Système productif*
 ► *Comptabilité nationale* ► *Économie sociale*
 ► *Économie solidaire* ► *Économie souterraine*

ayant des comportements économiques similaires, caractérisés par leur fonction principale et la nature de leur activité. Ces secteurs sont au nombre de six : cinq secteurs résidents (Sociétés non financières, Sociétés financières, Administrations publiques, Ménages (y compris entrepreneurs individuels), Institutions sans but lucratif au service des ménages) et un secteur non résident (Reste du monde).

La nomenclature des secteurs institutionnels est la suivante dans le système européen de comptabilité (SEC 95) :

SECTEUR INSTITUTIONNEL

Dans la comptabilité nationale, les secteurs institutionnels regroupent les unités institutionnelles

S1	Total des secteurs résidents
S11	Sociétés non financières (SNF)
SNFEI	Sociétés non financières et entrepreneurs individuels
S12	Sociétés financières (SF)
S12A	Institutions financières
S121	Banque centrale
S122	Autres institutions de dépôt
S123	Autres intermédiaires financiers
S124	Auxiliaires financiers et d'assurance
S125	Sociétés d'assurance et fonds de pension
S13	Administrations publiques (APU)
S1311	Administration centrale (APUC)
S13111	État
S13112	Organismes divers d'administration centrale (ODAC)
S13113	Administrations locales (APUL)
S1314	Administrations de sécurité sociale (ASSO)
	S13141 Régimes d'assurance sociale
	S13142 Organismes dépendant des assurances sociales (ODASS)
S14	Ménages (y compris entrepreneurs individuels)
S14A	Entrepreneurs individuels (EI)
S14B	Ménages hors entrepreneurs individuels
S15	Institutions sans but lucratif au service des ménages
S2	Reste du monde
S21	Union européenne y compris institutions de l'Union Européenne
S22	Pays tiers y compris territoires d'Outre-Mer

► *Comptabilité nationale*

SECTEUR PRIMAIRE

► *Secteur d'activité* ► *Loi des trois secteurs*

SECTEUR PUBLIC

Le terme secteur public a deux sens :

- au sens large, il désigne l'ensemble des activités publiques (de l'État, des collectivités territoriales, des administrations de sécurité sociale, des entreprises publiques et semi-publiques) ;

- au sens restreint, il désigne les activités du secteur marchand qui sont sous le contrôle de l'État (entreprises publiques et semi-publiques). On parle parfois en ce sens de secteur public industriel et commercial.

► *État* ► *Administrations publiques*
 ► *Nationalisation* ► *Privatisation*

SECTEUR SECONDAIRE

▷ Secteur d'activité ▷ Loi des trois secteurs

SECTEUR TERTIAIRE

▷ Secteur d'activité ▷ Loi des trois secteurs

SÉCURITÉ SOCIALE

La sécurité sociale est l'une des institutions chargées de la **protection sociale**. Elle est organisée par un ensemble de textes législatifs et réglementaires (par exemple le *Social Security act* de 1935 aux États-Unis, ou les ordonnances de 1945 en France).

En France, selon l'exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945, la sécurité sociale a pour objectif de garantir « à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère ».

Par extension, on parle de Sécurité sociale pour désigner l'ensemble des organismes chargés de mettre en œuvre cette législation, c'est-à-dire de prélever des cotisations sociales et de verser des prestations sociales.

La sécurité sociale en France comprend plusieurs régimes :

- régime général des travailleurs salariés (RGTS) du commerce et de l'industrie ;
- régime agricole pour les salariés et exploitants (MSA : mutualité sociale agricole) ;
- régimes spéciaux : Salariés de la SNCF, RATP, Militaires, Banque de France, Mines, Marins ;
- régimes particuliers : fonctionnaires, EDF-GDF, étudiants, etc. ;
- régimes autonomes : artisans, commerçants, professions libérales.

Chacun de ces régimes se décompose en diverses branches selon les risques couverts : pour le régime général, la caisse nationale de l'assurance-vieillesse (CNAVTS), la caisse nationale de l'assurance-maladie (CNAVTS) et la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), enfin la caisse des accidents du travail et des maladies professionnelles.

▷ Protection sociale ▷ Assistance ▷ Assurance maladie ▷ Assurances sociales ▷ Assurance vieillesse ▷ État providence ▷ État social ▷ Pôle emploi ▷ Redistribution ▷ Retraite

SÉCURITÉ PROFESSIONNELLE

La sécurité sociale professionnelle (ou sécurisation des parcours professionnels) est une orientation de la politique de l'emploi qui vise à concilier trois objectifs

- la flexibilité du travail ;
- la formation tout au long de la vie ;
- la continuité du statut de salarié avec les droits qui s'y attachent.

Il s'agit de dépasser l'opposition entre deux approches :

– une approche qui défend les droits des salariés mais qui fait obstacle aux adaptations de l'emploi qui résultent de la croissance économique et du progrès technique ;

– une approche qui met l'accent sur la flexibilité mais qui conduit à accepter la précarisation de l'emploi.

La sécurité sociale professionnelle conduirait à garantir au salarié qu'en cas de perte d'emploi, il conserve des droits sociaux (salaire, protection sociale, etc.), il bénéficie d'une politique active de retour à l'emploi, il bénéficie d'une formation lui permettant de s'adapter aux exigences des emplois créés.

▷ Marché du travail, emploi chômage
▷ Flexisécurité ▷ Forme particulière d'emploi
▷ Normes sociales ▷ Travail décent

SEGMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

La théorie de la segmentation du marché du travail (ou du dualisme) introduit une distinction entre un **marché primaire** et un **marché secondaire**. Il y aurait donc une coupure radicale entre deux univers : le marché primaire et le marché secondaire ne correspondent ni aux mêmes emplois, ni aux mêmes agents économiques, ils diffèrent quant à leurs mécanismes de fonctionnement.

▷ Marché du travail, emploi, chômage

SÉLECTION ADVERSE

▷ Antisélection

SENTIER DE CROISSANCE ÉQUILIBRÉ

Un sentier de croissance équilibré est une dynamique d'augmentation de la production qui assure à la fois l'égalité de l'épargne et l'investissement et le plein-emploi des ressources productives.

Dans le **modèle néoclassique** de croissance (modèle de Solow), les mécanismes de marché maintiennent spontanément l'économie sur un sentier de croissance équilibrée grâce à la flexibilité des prix et des salaires et à la substituabilité des facteurs de production.

▷ Croissance économique ▷ Convergence ▷ Théorie néoclassique

SÉRIE CHRONOLOGIQUE

On appelle série chronologique une série statistique à deux variables dans laquelle l'une des deux variables est le temps.

On peut repérer quatre mouvements dans une série chronologique :

- la **tendance** (*trend*) qui donne l'allure générale du phénomène ;
- le mouvement saisonnier (par exemple la vente de fraises est différente au mois de mai et au mois de décembre...) ;
- le mouvement cyclique (fluctuations autour de la tendance) ;
- le mouvement accidentel (par exemple, chute du chiffre d'affaires suite à de mauvaises récoltes pour raisons climatiques).

▷ Fluctuations et crises

SERPENT MONÉTAIRE EUROPÉEN

Le serpent monétaire européen est un système mis en place par les pays de la Communauté économique européenne (CEE) en avril 1972 afin de limiter l'instabilité des **taux de change** au sein de la Communauté dans un contexte d'instabilité croissante du dollar. Il s'agissait d'organiser un flottement concerté des **monnaies** des pays membres de la CEE par rapport au dollar en limitant à 2,25 % du cours central l'écart maximal instantané entre deux monnaies.

Le flottement général des monnaies à partir de 1973 a soumis le serpent monétaire à des tensions de plus en plus fortes, de sorte qu'il s'est peu à peu réduit à une « zone mark ». C'est cette situation qui a conduit à la mise en place du **système monétaire européen**.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Accords du Smithsonian Institute* ► *Bretton Woods* ► *Changes fixes* ► *Changes flottants* ► *Étalon dollar* ► *Système monétaire international*

SERVICE

Un service est un produit immatériel résultant de l'activité de **production**, par exemple une consultation médicale, un transport en métro, etc.

⇒ Un service se distingue d'un bien : il ne peut pas être stocké et il y a donc simultanéité entre la production et la **consommation** (par exemple, l'exécution d'une symphonie par un orchestre et son audition, par le spectateur).

Un service peut être marchand ou non marchand.
⇒ L'évolution technologique conduit à rendre plus opaque la distinction entre bien et services (ordinateur et logiciels par exemple).

► *Consommation et épargne* ► *Économie domestique* ► *Économie solidaire* ► *Gratuité (économie de la)* ► *Service collectifs* ► *Service marchand* ► *Service non marchand* ► *Service public* ► *Tertiatisation*

SERVICE DE LA DETTE

Le service de la dette est l'ensemble des ressources qu'un **agent économique** consacre annuellement au remboursement d'un emprunt qu'il a contracté. C'est donc le paiement des **intérêts** et l'annuité de remboursements du principal de la **dette**.

⇒ Pour le **budget de l'État**, le service de la dette est l'ensemble des dépenses de l'État consacrées au remboursement des intérêts de sa dette.

⇒ Le service de la dette doit être apprécié en fonction du revenu dont dispose un agent, c'est donc le critère de la **soutenabilité de la dette** qui importe.

⇒ Pour un pays endetté auprès du **Reste du monde**, le service de la dette est en général, rapporté aux **exportations**. Il s'exprime par le rapport :

$$\left[\frac{(\text{intérêts} + \text{remboursement du capital}) \times 100}{\text{Exportations}} \right]$$

► *Économie du développement* ► *Finances internationales* ► *Besoin de financement* ► *Dette du tiers-monde* ► *Dette souveraine* ► *Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)*

SERVICE UNIVERSEL

Le service universel est une notion d'origine anglo-saxonne, reprise par la Commission européenne

pour désigner un service minimum « dont la qualité est spécifiée, pour tout utilisateur, à un prix accessible » : par exemple pour les transports ferroviaires, le service postal, le service bancaire, etc. Il existe une liste précise de services de base qui sont assurés à un prix relativement contrôlé pour en permettre l'accès à tous les citoyens.

Le service universel peut être fourni par une **entreprise privée** ou une **entreprise publique**, ou une **administration publique**. Il n'est pas toujours gratuit et peut s'accompagner d'une ouverture à la **concurrence**. Il implique l'existence d'autorités de **régulation** chargées d'édicter et de contrôler les règles s'imposant aux producteurs.

Certains considèrent qu'il remet en cause la notion de **services publics** à la française, considérés comme essentiels pour l'égalité et la cohésion sociale.

► *État* ► *Marchés et prix* ► *Revenus* ► *Gratuité (Économie de la)* ► *Justice sociale*

SERVICES COLLECTIFS

► *Services publics*

SERVICES D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE INDIRECTEMENT MESURÉS (SIFIM)

Les comptes nationaux dans la base 2000, intègrent des dépenses en services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) qui correspondent aux marges d'intérêt des **institutions financières** sur les **crédits** à la consommation et sur les dépôts. Ces marges sont intégrées à la **consommation des ménages**. En valeur, elles varient beaucoup d'une année sur l'autre, en fonction des **taux d'intérêt**.

► *Comptabilité nationale* ► *Consommation et épargne*

SERVICES D'INVESTISSEMENT

En vertu de la loi du 2 juillet 1996, les services d'investissement sont :

- la réception et la transmission d'ordres relatifs à des instruments financiers pour le compte de tiers ;
- l'exécution d'ordres pour le compte de tiers ;
- la négociation d'instruments financiers pour compte propre ;
- la gestion de portefeuille pour le compte de tiers ;
- la prise ferme et le **placement**.

Les services d'investissement sont assurés par les banques, les sociétés financières, les institutions financières spécialisées et les entreprises d'investissement.

► *Monnaie* ► *Marché des capitaux*

SERVICES PUBLICS

Les services publics sont des activités d'intérêt général, considérées comme indispensables à la cohésion sociale, dont les pouvoirs publics assurent la mise en œuvre. Ils répondent à des **besoins sociaux** non satisfaits par le **marché**.

En France, les services publics obéissent à plusieurs principes :

- le principe de continuité ;

Seuil de pauvreté

– le principe d'égalité (égale admissibilité aux emplois publics et égalité des usagers dans l'accès au service public) ;

– le principe de neutralité (satisfaction de l'intérêt général et non des intérêts particuliers) ;

– le principe de mutabilité (adaptation des services publics aux évolutions des besoins sociaux tels qu'ils sont définis par les autorités publiques).

Le service public peut être assuré par une **administration publique** (l'Éducation nationale par exemple), une **entreprise publique** (SNCF) ou encore par une **entreprise privée** agissant par délégation et répondant à un cahier des charges précis (concession de la distribution de l'eau).

Les services publics sont aujourd'hui concernés par le mouvement de **déréglementation** et de **privatisations**. La place des administrations publiques dans la prise en charge des services publics recule au profit du secteur privé. La pression pour l'ouverture des services publics à la **concurrence** s'accroît dans le cadre de l'**Union européenne** et dans le cadre des négociations conduites au sein de l'**Organisation mondiale du commerce**. C'est le cas de la poste, des télécommunications, de l'électricité et du transport ferroviaire, secteurs dans lesquels les **monopoles naturels** sont remis en question, mais aussi de certains services publics comme l'éducation, traditionnellement pris en charge par l'État.

⇒ En Europe, la suppression de certains monopoles publics et l'ouverture à la concurrence (dans les télécommunications par exemple) s'accompagnent de l'obligation de maintenir un **service universel** qui garantit que chaque habitant du pays pourra bénéficier du service fourni (télécommunications), quel que soit le lieu où se trouve son domicile. L'objectif est de remédier à certaines conséquences négatives de la logique concurrentielle qui conduit les **entreprises** à abandonner les segments les moins rentables du **marché** et de respecter ainsi le principe fondamental de l'égalité d'accès au service public pour tous.

⇒ L'approche française du service public se caractérise par une certaine méfiance à l'égard du marché et considère que dès lors que l'intérêt général est en jeu, l'État doit intervenir et se substituer au marché (ou le contrôler). L'approche anglo-saxonne au contraire considère que le marché joue un rôle de premier plan et ce n'est que dans les situations où le marché révèle son incapacité que les administrations publiques prennent à leur charge les services concernés.

► **État** ► **Politique économique** ► **Bien collectif**

SEUIL DE PAUVRETÉ

Le seuil de pauvreté est le seuil au dessous duquel un individu est considéré comme **pauvre**. Il peut être défini :

– en termes absolus, c'est-à-dire par la non couverture d'un certain nombre de **besoins** jugés « fondamentaux » et universellement partagés ;

– en termes relatifs, par référence aux **revenus** médians. Dans les pays développés, le seuil de pauvreté est en général déterminé à 50 % ou 60 % du revenu médian. Il évolue donc parallèlement à la tendance globale des revenus.

► **Économie du développement** ► **Protection sociale** ► **Capabilités** ► **Coûts de l'homme** ► **Indicateur de pauvreté humaine** ► **Intensité de la pauvreté** ► **Loi sur les pauvres** ► **Médiane** ► **Pauvreté** ► **Taux de pauvreté** ► **Trappe à pauvreté**

SHAREHOLDER

► **Parties prenantes**

SOCIALISME

Le socialisme est un **système économique** qui repose sur la socialisation (propriété collective) des moyens de production. Les systèmes socialistes qui ont effectivement fonctionné reposaient sur l'étatisation de l'économie et la **planification** centralisée. La Yougoslavie a mis en place un socialisme autogestionnaire et diverses expériences de **socialisme de marché** ont été tentées (en Hongrie notamment).

En tant que **doctrine économique** le socialisme désigne un courant de pensée qui conteste la propriété privée des moyens de production, la logique du **profit** et la **régulation** par le **marché**. Ce courant est composite et il a évolué au cours de l'histoire. On distingue notamment le socialisme utopique (qui regroupe des auteurs qui imaginent des cités idéales), la social-démocratie (qui recherche une troisième voie entre le **capitalisme** et le communisme), le socialisme marxiste (qui s'appuie sur le matérialisme historique et considère que le socialisme n'est qu'une étape vers le **communisme**).

► **Autogestion**

SOCIALISME DE LA CHAIRE

Le terme socialisme de la chaire a été utilisé pour désigner ceux des membres de l'**école historique allemande** (généralement des professeurs d'université) qui se prononcent pour une intervention économique active de l'État. On peut citer notamment G. Schmoller (1838-1917) et A. Wagner (1835-1917).

⇒ Ce courant réformiste s'oppose au **socialisme révolutionnaire** inspiré de la **théorie marxiste**. K. Marx (1818-1883) a, par exemple, vivement critiqué le manuel d'économie politique d'A. Wagner.

► **Loi de Wagner**

SOCIALISME DE MARCHÉ

Le socialisme de marché est un **système économique** qui repose sur la socialisation des moyens de production, mais dont la **régulation** est assurée par une combinaison de mécanismes de **marché** et de **planification**.

⇒ Historiquement, le socialisme de marché a joué un rôle important dans certaines ex-démocraties populaires comme dans l'expérience tchécoslovaque du printemps 1968 et dans le processus de réforme hongrois des années 1980. Pendant la **Perestroïka**, les autorités soviétiques ont tenté d'instaurer une économie socialiste de marché, leur échec a conduit à la transition vers le **capitalisme**.

⇒ Ne pas confondre avec économie sociale de marché.

► **Économie de marché** ► **Interventionnisme**

► **Socialisme**

SOCIÉTÉ

Une société est une **entreprise** qui appartient à plusieurs propriétaires. Selon le code civil, une société se définit comme « un contrat par lequel deux ou plusieurs personnes conviennent de mettre en commun des biens ou leur industrie, en vue de partager le bénéfice ou de profiter de l'économie qui pourra

en résulter ». On pourrait opposer les entreprises sociétaires aux **entreprises individuelles**, mais le statut de l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée est intermédiaire entre les deux.

Parmi les sociétés commerciales, on distingue généralement, les **sociétés de personnes** et les **sociétés de capitaux** à partir de la responsabilité des actionnaires vis-à-vis des tiers.

► *Entreprise* ► *Droits de propriété* ► *Société anonyme* ► *Société à responsabilité limitée*

SOCIÉTÉ ANONYME (SA)

Une société anonyme est une **société de capitaux** dont les propriétaires (au moins sept) sont des **actionnaires**. Les actions sont librement cessibles et représentent, avec les apports en nature, le **capital social** qui ne doit pas être inférieur à 37 000 euros.

La responsabilité de chaque actionnaire est limitée à son apport.

L'assemblée générale des **actionnaires** désigne les représentants des actionnaires et les dirigeants des salariés chargés de la gestion. Deux régimes juridiques principaux caractérisent le **gouvernement d'entreprise** des sociétés anonymes :

– l'un composé d'un **conseil d'administration** qui choisit et révoque son président-directeur général (PDG) ;

– l'autre composé d'un **Directoire** qui choisit un président-directeur général (PDG) et d'un organe de contrôle, le **conseil de surveillance**.

⇒ Les actions des plus grandes entreprises sont en général cotées en **Bourse**.

⇒ Dans le cadre européen, une société européenne (SE) a été créée (législation entrée en vigueur en 2004). Quatre modes de constitution d'une SE sont prévus : la constitution par **fusion**, la constitution par création d'une société **holding**, la constitution sous forme de **filiale** commune et la transformation d'une société anonyme de droit national. La SE a un capital minimal de 120 000 euros.

► *Entreprise* ► *Capitalisme actionnarial*
► *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée*

SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE (SARL)

La société à responsabilité limitée est une **société** appartenant à un nombre d'associés compris entre 2 et 100. Il s'agit d'une forme juridique de société, intermédiaire entre la **société de capitaux** et la **société de personnes**. Elle a été créée en France par la loi du 7 mars 1925, à partir du modèle allemand (loi de 1852). Le montant du **capital social** est librement fixé par les associés en fonction de la taille, de l'activité, et des besoins en capitaux de la société. Les associés s'engagent personnellement mais ne sont responsables qu'à concurrence de leur apport et ne peuvent pas céder librement leur part.

► *Entreprise* ► *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* ► *Société anonyme*

SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE MIXTE

Une société d'économie mixte est une **entreprise** dont la propriété est partagée entre l'État ou une collectivité publique et des personnes privées.

► *Entreprise* ► *Économie publique*
► *Nationalisation*

SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT À CAPITAL VARIABLE (SICAV)

Une société d'investissement à capital variable est un **organisme de placement collectif en valeurs mobilières** qui a la forme juridique d'une **société anonyme**. La SICAV collecte l'épargne et effectue des **placements** qui constituent son portefeuille. Les titres des SICAV sont des **actions**. Il existe une grande variété de SICAV spécialisées sur certains types de produits financiers (**actions**, **obligations**, **titres de créance négociables**, etc.).

► *Monnaie* ► *Bourse des valeurs* ► *Financement de l'économie* ► *Fonds commun de placement*
► *Marché des capitaux*

SOCIÉTÉ DE BOURSE

► *Bourse des valeurs*

SOCIÉTÉ DE CAPITAUX

Les sociétés de capitaux sont des sociétés dans laquelle la responsabilité des propriétaires vis-à-vis des tiers est limitée à leur apport. À la différence des **sociétés de personnes**, la personnalité des apports est secondaire.

La **société anonyme** est aujourd'hui la plus répandue des sociétés de capitaux. Les deux autres formes de sociétés de capitaux sont les **sociétés en commandite par action** et les **sociétés à responsabilité limitée**.

► *Entreprise* ► *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée*

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

L'expression société de consommation, apparue dans les années 1950-1960, désigne une société au sein de laquelle les consommateurs sont incités à consommer des biens et des services de manière abondante. Elle correspond, dans l'analyse de W. Rostow (1916-2003), à la dernière étape de la **croissance économique** : la **consommation de masse**.

Dans les ouvrages de l'économiste américain J.K. Galbraith (1908-2006), la référence à « L'ère de l'opulence » (*The Affluent Society*, 1956) est liée à la thèse de la **filière inversée**. Le sociologue français J. Baudrillard (1929-2007) (*La Société de consommation*, 1970) considère que dans les sociétés occidentales, la **consommation** a une « fonction signe », mais elle est un moyen de se différencier et elle devient un élément structurant des relations sociales.

⇒ La thèse de la **décroissance** remet en cause la société de consommation.

► *Consommation et épargne* ► *Effet de démonstration* ► *Effet de distinction* ► *Effet de signe* ► *Effet Veblen*

SOCIÉTÉ DE PERSONNES

Une société de personnes est une **société** formée par plusieurs associés qui s'accordent une confiance réciproque. Ces personnes participent le plus souvent à la gestion de l'**entreprise** et sont pour la plupart, responsables solidairement du **passif** de la société sur leurs **patrimoines personnels**. L'unanimité est exigée pour les décisions importantes et les

parts ne sont pas cessibles sans l'accord de tous les autres associés.

► *Entreprise* ► *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* ► *Société en commandite* ► *Société en nom collectif* ► *Société à responsabilité limitée*

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

La société en commandite est une forme juridique associant les principes des sociétés de personnes et des sociétés de capitaux. Dans la société en commandite, les associés forment deux sous ensembles :

- les commandités gèrent la société et assument une responsabilité sur leurs biens ;

- les commanditaires ne participent pas à la gestion. Ils sont de simples investisseurs qui ne sont responsables que sur leurs apports.

On distingue la commandite simple (SCS) et la commandite par actions (SCA) avec la mise en place d'un Conseil de Surveillance.

► *Entreprise* ► *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* ► *Société anonyme* ► *Société en nom collectif* ► *Société à responsabilité limitée*.

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

Une société en nom collectif est une société de personnes dont les associés sont responsables du passif de la société sur leur patrimoine personnel. La personnalité des sociétaires étant un élément décisif de la formation de la société, le décès de l'un des partenaires entraîne normalement la dissolution de la société, mais des dispositions contractuelles peuvent assurer la pérennité de la société.

► *Entreprise* ► *Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée* ► *Société anonyme* ► *Société en commandite* ► *Société à responsabilité limitée*

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES (SF)

Les sociétés financières sont des établissements de crédit qui ne sont agréés que pour réaliser certaines opérations de banque. En particulier les sociétés financières ne peuvent pas recevoir du public des dépôts à vue à moins de deux ans. Elles peuvent par contre collecter des fonds, notamment sous la forme de titres de créance négociables.

Les sociétés financières se consacrent notamment au financement des ventes à crédit aux particuliers, au crédit au logement, au crédit-bail, au crédit à moyen et long terme aux entreprises, à la gestion des chèques de voyage etc.

Dans la comptabilité nationale, les sociétés financières constituent un secteur institutionnel qui regroupe l'ensemble des sociétés ou quasi sociétés dont la fonction principale est de fournir des services d'intermédiation financière (intermédiaires financiers) et/ou à exercer des activités financières auxiliaires (auxiliaires financiers).

⇒ La nomenclature des institutions financières n'est pas la même dans la comptabilité nationale et dans les statistiques financières.

► *Monnaie* ► *Banques* ► *Institutions financières spécialisées* ► *Sociétés non financières*

SOCIÉTÉ MÈRE

Une société-mère est une société qui détient une part majoritaire du capital social d'une autre société qui est ainsi sa filiale.

► *Entreprise* ► *Groupe* ► *Holding* ► *Firme multinationale* ► *Internationalisation de la production* ► *Société transnationale* ► *Firme multinationale*

SOCIÉTÉS NON FINANCIÈRES (SNF)

Les sociétés non financières constituent un secteur institutionnel de la comptabilité nationale.

Elles regroupent l'ensemble des unités institutionnelles qui sont des producteurs marchands dont la fonction principale consiste à produire des biens et des services marchands non financiers.

► *Système productif* ► *Entrepreneur individuel* ► *Société* ► *Sociétés financières* ► *Unité institutionnelle*

SOCIÉTÉ MULTINATIONALE

► *Firme multinationale*

SOCIÉTÉ TRANSNATIONALES (STN)

► *Firme multinationale*

SOCIO-ÉCONOMIE

La socio-économie est un courant d'analyse assez composite qui regroupe des auteurs opposés à la théorie économique standard. Ces auteurs considèrent que les problèmes économiques ne doivent pas être analysés sous le seul angle de l'analyse économique, mais qu'il faut faire appel à d'autres sciences sociales. Ils considèrent aussi qu'en science économique on ne saurait faire abstraction des jugements de valeur et des enjeux politiques. Ils pensent enfin que le comportement humain est trop complexe pour être réduit au modèle de l'*homo oeconomicus*.

► *Épistémologie économique*

SOLDE BUDGÉTAIRE

Le solde budgétaire est l'écart absolu (positif ou négatif) entre les recettes et les dépenses du budget d'un agent économique. D'agissant du budget de l'État, il apparaît dans la Loi de finances.

Lorsque le solde est :

- nul, le budget est en équilibre ;
- positif, le budget est en excédent (recettes supérieures aux dépenses) ;
- négatif, le budget est en déficit (dépenses supérieures aux recettes).

⇒ Ne pas confondre solde budgétaire avec le solde extérieur ni avec la dette publique.

► *État* ► *Politique économique* ► *Déficit budgétaire* ► *Dette publique* ► *Dette souveraine* ► *Effet « boule de neige »* ► *Politique budgétaire*

SOLDE COMMERCIAL

Le solde commercial désigne, pour un pays, la différence entre les exportations et les importations de marchandises.

⇒ Cette expression renvoie à la notion de balance commerciale qui était une des balances incluses dans la **balance des paiements** avant que la présentation ne soit modifiée en 1995. Depuis cette date, la balance commerciale n'existe plus en tant que telle, mais, par habitude, l'expression solde commercial reste encore utilisée.

► *Commerce international* ► *Compétitivité*
 ► *Politique du change* ► *Politique industrielle*

SOLVABILITÉ

La solvabilité est la capacité financière d'un **agent économique** à acquérir des **biens économiques** et **services** sur un **marché**, à rembourser ses créanciers, ou à se porter caution auprès d'eux pour un autre agent grâce à ses **revenus** et son **patrimoine**.

Pour les **entreprises** la solvabilité est leur capacité à autofinancer leur **croissance économique** grâce à leurs **fonds propres** ou leur capacité à faire appel à des **financements externes**.

Pour évaluer la solvabilité l'analyse financière calcule deux ratios à partir du bilan :

– **actif réel / dettes exigibles** ou capacité à honorer ses dettes en liquidant tous les actifs susceptibles d'être vendus ;

– **capitaux propres/dettes exigibles** ou ampleur de l'engagement et de la responsabilité des propriétaires.

⇒ Ne pas confondre solvabilité et liquidité.

► *Entreprise* ► *Consommation et épargne*
 ► *Monnaie* ► *Crise financière* ► *Endettement*
 ► *Financement interne* ► *Fonds propres* ► *Ratio Mc Donough* ► *Règles prudentielles*

SOMMET DE COPENHAGUE

Le Sommet de Copenhague s'est déroulé en décembre 2009 dans la capitale danoise. Il avait pour objectif la conclusion d'un accord succédant au Protocole de Kyoto de 1997 qui expire en 2012. En dépit d'intenses activités diplomatiques et d'une mobilisation importante de la société civile internationale, le Sommet de Copenhague n'a pas pu se conclure par un accord contraignant concernant la diminution des émissions de gaz à effet de serre.

► *Économie et écologie* ► *Mondialisation*
 ► *Externalités* ► *Fiscalité écologique* ► *Taxe carbone*

SOUS-DÉVELOPPEMENT

Selon une définition inspirée par F. Perroux (1903-1987), le sous-développement est la situation dans laquelle les **besoins fondamentaux** (les **coûts de l'homme**) ne sont pas satisfaits.

⇒ Cette définition a l'inconvénient d'être normative : quels sont les besoins fondamentaux et ceux qui ne le sont pas ?

⇒ Le terme de pays sous-développés, (considéré comme péjoratif par les dirigeants des pays concernés), n'est plus utilisé dans les organisations internationales (ONU...). On parle désormais de **pays en développement** (PED) ou de **pays émergents** ou de **pays moins avancés** (PMA).

► *Économie du développement*

SOUS-EMPLOI

Selon le **Bureau International du Travail** (BIT), le « sous-emploi existe lorsque l'emploi d'une personne est insuffisant par rapport à des normes déterminées ou à un autre emploi possible, compte tenu de la **qualification** professionnelle (formation ou expérience de travail) de l'intéressé ».

Le BIT distingue :

– le sous-emploi visible, seul susceptible d'être mesuré par des enquêtes ;

– le sous-emploi invisible, dont les symptômes caractéristiques sont le faible **revenu**, la sous-utilisation des compétences ou la faible **productivité**. Les personnes en état de sous-emploi visible travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et sont à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail, durant la période de référence.

⇒ La notion de sous-emploi est utilisée dans un sens différent par la **théorie keynésienne** : on parle d'**équilibre de sous-emploi**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Normes d'emploi*

SOUS-TRAITANCE

La sous-traitance est une opération par laquelle une **entreprise** (le donneur d'ordre), confie à une autre (le preneur d'ordre), l'exécution pour son compte de tâches qui ressortent de son activité normale. On distingue :

– la sous-traitance de spécialité qui concerne les opérations particulières (nettoyage, surveillance, services juridiques, etc.) ;

– la sous-traitance de capacité dans laquelle les opérations portent sur une partie de la fabrication du produit complet (ou d'un sous-ensemble du produit).

⇒ La sous-traitance s'est considérablement développée dans les années 1980, les entreprises ayant tendance à externaliser certaines tâches au niveau national et international, en supprimant des services internes au profit de sous-traitants considérés comme plus flexibles et plus rentables.

⇒ Ne pas confondre un sous-traitant et un fournisseur.

► *Entreprise* ► *Mondialisation* ► *Coûts de transaction* ► *Délocalisation* ► *Entreprise-réseau*
 ► *Externalisation* ► *Hiérarchie* ► *Internalisation*
 ► *Frontières de la firme* ► *Parties prenantes*
 ► *Théorie de l'agence*

SOUTENABILITÉ DE LA CROISSANCE

► *Développement durable*

SOUTENABILITÉ DE LA DETTE

La soutenabilité de la dette exprime le fait qu'un **agent économique** peut faire face aux charges de remboursement de ses **dettes** et donc au service de la dette qu'il a contractée.

⇒ Il n'y a pas de seuil unique pour déterminer la soutenabilité de la dette. Pour une **entreprise** son risque de défaillance s'accroît inversement avec sa taille. Pour la dette de l'État, le critère de soutenabilité repose généralement sur le rapport de l'encours total de la dette souveraine par rapport au **Produit intérieur brut**.

⇒ Pour certains économistes, la continuité de l'État lui permet contrairement aux autres agents, d'être perpétuellement endetté.

⇒ Les **agences de notation** considèrent que la soutenabilité de l'endettement est faible si le ratio du service de la dette aux exportations est inférieur à 15 % dans un **pays en développement**. Les antécédents d'**inflation**, de défauts de paiement, etc., conduisent à une appréciation négative de la soutenabilité de la dette et à une hausse de l'écart (*spread*) entre le **taux d'intérêt** sur les titres de la dette du pays et les bons du Trésor américain.

► **Économie du développement** ► **Mondialisation**
► **Altermondialisme** ► **Besoin de financement**
► **Dette du tiers-monde** ► **Dollarisation**
► **Moratoire** ► **Écart de crédit** ► **Effet boule de neige**
► **Moratoire** ► **Solde budgétaire** ► **Solvabilité**
► **Pacte de stabilité et de croissance** ► **Risque de crédit**

SOUTENABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT

Le terme soutenabilité est un néologisme dérivé de l'anglais « *Sustainable Development* » (le plus souvent traduit en français par **Développement durable**). Il existe deux conceptions de la soutenabilité au sein de l'analyse économique :

– la soutenabilité faible considère que les trois types de capitaux qui déterminent la **croissance économique** et le développement (capital matériel, **capital humain** et capital naturel) sont substituables. Dès lors, sous l'effet du mécanisme des prix, éventuellement modifié par l'intervention publique (**fiscalité écologique**, **réglementation**), la soutenabilité du développement peut être assurée grâce au **progrès technique** et à l'accroissement des **qualifications**. Par exemple, le progrès technique peut pallier l'épuisement de certaines **ressources naturelles**, permettre une élimination plus efficace des déchets ou favoriser l'accroissement de l'**efficacité** énergétique. On peut, dans cette approche, se montrer relativement optimiste quant à la possibilité de mettre en place un développement durable ;

– la soutenabilité forte considère au contraire que les trois espèces de capitaux sont complémentaires plutôt que substituables. Dès lors, l'épuisement des ressources naturelles, le réchauffement climatique, la remise en cause de la biodiversité, etc., sont des contraintes très lourdes que l'on ne pourra pas surmonter grâce à la technologie et aux incitations économiques. Dans cette perspective une révision fondamentale du développement s'impose si l'on veut qu'il soit durable. Il faut en particulier réduire l'**empreinte écologique** de l'activité humaine. Certains partisans de la soutenabilité forte préconisent l'arrêt de la croissance, voire la **décroissance**.

► **Économie et écologie** ► **Capital et investissement**
► **Économie du développement** ► **Capital humain**
► **Décroissance** ► **Décroissance soutenable**
► **Sommet de Copenhague** ► **Taxe carbone**

SOUVERAINETÉ DU CONSOMMATEUR

L'expression souveraineté du consommateur désigne le fait que dans ses décisions, le consommateur n'est influencé ni par le producteur ni par les autres consommateurs. Par conséquent, dans une société fon-

dée sur le **marché** et la liberté économique, ce sont les décisions des consommateurs qui orientent la **production**.

Le concept de souveraineté du consommateur a été introduit par L. von Mises (1881-1973), théoricien de l'école autrichienne : selon lui, chaque unité monétaire dépensée par un consommateur doit être comparée à un bulletin de vote auquel en dernier ressort, le producteur est contraint de se soumettre s'il veut continuer à réaliser des **profits**. C'est aussi le consommateur qui joue le rôle déterminant dans la fixation du **prix** : c'est la forte demande d'un bien qui rend plus coûteux les facteurs nécessaires à sa production : « Ce n'est pas la société productrice de films de Hollywood qui paie les cachets de la star ; ce sont les gens qui prennent des billets pour voir le film » (L. von Mises, *L'action humaine*, 1949).

► **Consommation et épargne** ► **Équilibre du consommateur** ► **Filière inversée** ► **Microéconomie**
► **Nouvelle microéconomie**

SPÉCIALISATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

La spécialisation économique internationale désigne le fait que chaque entité économique internationale (État, groupes d'États, etc.) tend à se spécialiser dans une ou plusieurs **productions** et en exporte une partie.

⇒ L'explication de la spécialisation économique internationale est au cœur des théories du commerce international.

⇒ Les **firmes multinationales** participent à la spécialisation économique internationale à travers la **division internationale des processus productifs**.

⇒ Les économistes néoclassiques utilisent l'expression « spécialisation internationale » alors que les auteurs radicaux et hétérodoxes lui préfèrent celle de « **division internationale du travail** » qui insiste sur les effets de domination que provoque le développement du **capitalisme** à l'échelle mondiale.

► **Commerce international** ► **Avantage absolu**
► **Avantages comparatifs** ► **Commerce intrabranche**
► **Compétitivité** ► **Firme globale** ► **Théorème HOS**

SPÉCIFICITÉ DES ACTIFS

► **Actifs spécifiques**

SPÉCULATION

Selon N. Kaldor (1908-1986) « la spéculation peut se définir comme l'achat (ou la vente) de marchandises en vue d'une revente (ou d'un rachat) à une date ultérieure, là où le mobile d'une telle action est l'anticipation d'un changement des prix en vigueur, et non un avantage résultant de leur emploi, ou une transformation ou un transfert d'un marché à un autre » (Spéculation et stabilité économique, 1939).

⇒ Cette définition, qui porte sur les marchandises, s'applique aussi aux actifs monétaires, aux actifs financiers, aux actifs réels.

⇒ La spéculation n'est pas nécessairement nocive. Elle joue un rôle positif dans la mesure où les spéculateurs acceptent de supporter un **risque** que d'autres **agents économiques** n'acceptent pas. Mais quand la part relative des comportements spéculatifs dans

l'ensemble des opérations économiques devient trop importante, on entre dans une « économie de casino » (selon la formule de J. M. Keynes) et la spéculation devient déstabilisatrice.

► **Monnaie** ► **Finances internationales**
 ► **Fluctuations et crises** ► **Anticipations**
 ► **autoréalisatrices** ► **Bulle spéculative** ► **Changes**
 ► **flottants** ► **Crise financière** ► **Risque de système**
 ► **Volatilité**

SPREAD DE CRÉDIT

► **Écart de crédit**

STABEX

► **Accords de Lomé**

STABILISATEURS AUTOMATIQUES

Les stabilisateurs automatiques désignent les mécanismes par lesquels la conjoncture se stabilise automatiquement grâce à la modification spontanée du solde budgétaire. Si une récession se produit, les recettes diminuent plus rapidement que les dépenses publiques, ce qui provoque un déficit budgétaire. Ce dernier atténue la récession. Inversement, en cas de surchauffe économique, les recettes progressent plus rapidement que les dépenses. Le solde budgétaire positif qui en résulte freine la demande globale et atténue les tensions inflationnistes.

⇒ Pour les économistes libéraux, il faut s'en remettre au jeu des stabilisateurs automatiques pour gérer l'instabilité de l'économie. Pour les keynésiens, les stabilisateurs automatiques sont généralement insuffisants et ils sont favorables à la mise en œuvre de politiques discrétionnaires.

► **État** ► **Politique économique** ► **Inflation**
 ► **Politique budgétaire** ► **Politique d'austérité**
 ► **Politique de stabilisation** ► **Politique de relance**

STABILITÉ HÉGÉMONIQUE (THÉORIE DE LA)

La théorie de la stabilité hégémonique énonce que la stabilité de l'économie mondiale (et plus largement la stabilité géopolitique) est conditionnée par l'existence d'une puissance mondiale en mesure d'imposer ses choix et investie, en fait mais non en droit, de responsabilités particulières dans le fonctionnement de l'économie mondiale. Cette approche a été développée dans le cadre de l'économie politique internationale à partir du début des années 1970 en s'appuyant notamment sur les travaux de Ch. Kindleberger (1910-2003) dans le domaine monétaire et financier. Dans cette perspective, au XIX^e siècle, l'étalon-or était en fait un étalon sterling, c'est la Grande-Bretagne qui assurait la stabilité hégémonique. À partir de 1945 ce sont les États-Unis qui assurent ce rôle. Les périodes de l'histoire où la stabilité hégémonique n'est pas assurée sont des périodes de crise (crise des années 1930, crise du dollar à partir de la fin des années 1960).

► **Finances internationales** ► **Mondialisation**
 ► **Fluctuations et crises**

STAGFLATION

Le terme stagflation désigne une augmentation du taux d'inflation, et à un ralentissement de la croissance économique. C'est la contraction des notions de stagnation et d'inflation.

► **Fluctuations et crises** ► **Courbe de Phillips**

STAGNATION

La stagnation désigne une situation où le taux de croissance de l'économie est nul.

⇒ Ne pas confondre la stagnation avec la **dépression** (baisse de la production) ou la **récession** (ralentissement de la croissance).

► **Croissance économique** ► **Fluctuations et crises**

STAKEHOLDER

► **Parties prenantes**

STANDARDISATION

La standardisation consiste à fixer des normes de dimension et de qualité rigoureusement définies pour les produits ou les composantes des produits.

Elle facilite aussi la division du travail et la production en grandes séries, c'est pourquoi elle apparaît liée à la production de masse.

⇒ Le terme standardisation est un anglicisme. En anglais *standard* signifie « norme ».

► **Entreprise** ► **Consommation de masse**

START-UP (JEUNES POUSSÉS)

Une *start-up* est une entreprise innovante dont l'activité relève souvent de la nouvelle économie. Les *start-up* sont susceptibles de connaître une croissance et une rentabilité élevées, mais elles sont exposées à des risques importants.

► **Système productif** ► **Capital risque**
 ► **Entrepreneur** ► **Innovation**

STOCK

Un stock est le résultat d'une accumulation de flux : par exemple, le patrimoine est un stock généré par un flux d'épargne et par des flux de transmissions de patrimoine : (héritages, dons, etc.). De même le capital est alimenté par des flux d'investissement.

⇒ La valeur d'un stock se mesure à un moment donné du temps alors qu'un flux correspond à une opération économique au cours d'une période donnée.

► **Comptabilité nationale** ► **Accumulation du capital** ► **Comptes satellites**

STOCK OPTION

Une *stock option* correspond à l'attribution aux salariés (le plus souvent des cadres dirigeants) d'une option d'achat d'un certain nombre d'actions de l'entreprise à un prix fixé à l'avance, souvent avec une décote par rapport au cours boursier du moment de l'attribution. La *stock option* peut offrir de plus des avantages fiscaux.

⇒ Les stock options constituent un mécanisme d'incitation qui doit conduire les dirigeants de l'entreprise à agir de telle façon qu'ils favorisent la

hausse du cours de l'action en bourse dans l'intérêt des actionnaires.

► **Entreprise** ► **Bourse des valeurs** ► **Capitalisation boursière** ► **Capitalisme actionnarial** ► **Gouvernance d'entreprise** ► **Marché financier** ► **Offre publique d'achat (OPA)** ► **Théorie de l'agence**

STOP AND GO

L'expression *stop and go*, utilisée initialement en Grande-Bretagne dans les années 1950, désigne l'alternance de **politiques de stabilisation** (motivées par la volonté de réduire l'inflation et le déficit extérieur) et de **politiques de relance** (motivées par la volonté de réduire le chômage en stimulant la croissance économique).

► **Politique économique** ► **Politique d'austérité** ► **Politique keynésienne** ► **Politique contra-cyclique**

STRATÉGIE DE LISBONNE

La stratégie de Lisbonne est une **politique structurelle** définie en mars 2000, au Conseil européen de Lisbonne qui a pour objectif de faire de l'**Union européenne** (UE) « l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde à l'horizon 2010 ». Elle constitue la réponse européenne à la **mondialisation** face à la **concurrence** accrue des autres pays développés et des pays émergents. Cette stratégie repose sur trois piliers :

- un pilier économique qui met l'accent sur l'importance des nouvelles technologies ce qui implique un effort accru en matière de **recherche et de développement** (les dépenses de recherche développement devraient atteindre 3 % du produit intérieur brut) ;

- un pilier social qui implique l'augmentation des taux de scolarisation (50 % d'une classe d'âge au niveau bac+3) ;

- un pilier environnemental ajouté en juin 2001, lors du Conseil européen de Göteborg, qui vise à une **croissance économique** plus économe dans l'utilisation des ressources naturelles.

Ces objectifs ne sont pas atteints en 2010. Le Conseil européen de mars 2008 a ouvert une réflexion sur l'avenir de la Stratégie de Lisbonne après 2010, sous l'appellation « Lisbonne Plus ».

⇒ Ne pas confondre la stratégie de Lisbonne avec le Traité de Lisbonne.

► **Intégration économique** ► **Mondialisation** ► **Économie de la connaissance** ► **Eurosystème** ► **Gouvernance** ► **Pacte de stabilité et de croissance** ► **Subsidiarité**

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

Une stratégie de développement est un ensemble de mesures cohérentes qui vise à assurer à une **économie** (souvent d'un pays en voie de développement) un **développement** rapide et harmonieux.

Une stratégie de développement comporte des objectifs, des **politiques de développement**, des moyens de financement et une évaluation des résultats.

- Les objectifs peuvent viser une insertion dans l'économie mondiale ou un **développement auto-centré**. En fait, le processus actuel de **mondialisation** ne laisse le choix qu'entre une plus ou moins grande ouverture au marché mondial.

- Les politiques mises en œuvre ouvrent plus ou moins largement l'économie nationale aux échanges internationaux par une **déréglementation**. Dans la plupart des cas, les expériences réussies de développement ont associé une intégration progressive à l'économie mondiale et une intervention de l'État.

- Les moyens de financement du développement reposent à la fois sur une mobilisation de l'épargne interne ou par un recours à des financements internationaux (**aide publique au développement**, **investissements directs à l'étranger**, **investissements de portefeuille**, **crédits bancaires**).

Le choix des critères d'évaluation des stratégies de développement est important, par exemple doit-on se limiter à la **croissance économique** ou doit-on prendre en compte le **développement durable** ?

► **Économie du développement** ► **Consensus de Washington** ► **Développement extraverti** ► **Développement inégal**

STRUCTURE

Une structure est un ensemble d'éléments interdépendants tels que, si l'on modifie un élément ou une relation, l'ensemble est modifié.

On peut parler de la structure par âge d'une population, de la structure par **secteurs d'activité** d'une économie, de la structure d'une **entreprise**, etc.

Un phénomène est dit **structurel** (opposé à **conjoncturel**) si :

- il est inhérent au mode d'organisation d'une **entreprise**, d'un système, d'une société ;
- il est durable et non conjoncturel.

► **Système productif** ► **Conjoncture** ► **Courte période** ► **Longue période** ► **Politique conjoncturelle** ► **Politique structurelle** ► **Structure par terme des taux d'intérêt**

STRUCTURE PAR TERMES DES TAUX D'INTÉRÊT

La structure par termes des taux d'intérêt désigne le niveau relatif des taux d'intérêt à court terme et à long terme. La configuration normale implique que les taux d'intérêt à court terme sont inférieurs aux taux d'intérêt à long terme du fait d'une plus grande préférence pour le présent et/ou d'une prise de **risque** plus élevée sur le long terme.

Une structure des taux inversée (les taux courts sont plus élevés que les taux longs) témoigne d'une forte tension sur le marché de l'argent à court terme.

Un certain nombre de théories ont tenté d'expliquer les relations entre les taux courts et les taux longs : notamment, la théorie de la **prime de risque** et la théorie de l'**habitat préféré**.

► **Capital et investissement** ► **Consommation et épargne** ► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Aversion pour le risque** ► **Préférence pour la liquidité**

SUBSIDIARITÉ

Le principe de subsidiarité (originaire de la théologie médiévale) est une règle relative à l'intervention des pouvoirs publics qui stipule qu'une décision ne doit pas être traitée au niveau d'une instance supérieure (État par exemple) si elle peut l'être par les acteurs directement concernés à un rang inférieur (région, commune, famille, etc.).

Depuis le traité de Maastricht (1992), le principe de subsidiarité est reconnu par l'Union européenne. Ce qui implique que :

– l'Union européenne n'a pas à trancher des questions qui peuvent se régler au niveau des États nations ou des régions ;

– l'Union ne doit pas empêcher les personnes physiques ou morales et les groupes sociaux de conduire les actions qu'elles souhaitent mener au profit de l'intérêt général ;

L'Union doit intervenir pour développer les politiques économiques et sociales jugées nécessaires mais qui ne peuvent pas être réalisées de façon plus efficace à un niveau de compétence inférieur.

► *Intégration économique* ► *Gouvernance*
► *Politique sociale*

SUBSTITUABILITÉ DES FACTEURS

Les facteurs de production sont substituables lorsqu'un même niveau de production peut être obtenu par des combinaisons productives différentes : les unes intensives en capital, les autres intensives en travail.

Dans la théorie néoclassique, la substituabilité des facteurs conduit à ce que le choix d'une combinaison productive dépend essentiellement des prix relatifs des facteurs (le budget du producteur est donné). Par exemple, si le prix relatif du travail augmente, il y a substitution du capital au travail, dans ce cas, l'utilisation du capital remplace celle du travail dans la combinaison productive.

⇒ Les facteurs de production peuvent ne pas être substituables, ils sont alors complémentaires et doivent être combinés dans des proportions fixes imposées par la technique.

► *Marchés et prix* ► *Croissance économique*
► *Fonction de production* ► *Isoquant* ► *Modèle Solow* ► *Sentier de croissance équilibrée* ► *Stratégie de croissance équilibrée* ► *Taux marginal de substitution technique*

SUBSTITUTION CAPITAL/TRAVAIL

► *Substituabilité des facteurs*

SUBSTITUTION D'IMPORTATIONS

► *Industrialisation par substitution d'importations*

SUBVENTION

Une subvention est une somme versée par les autorités publiques afin de venir en aide à une unité économique (entreprise, ménage, collectivité territoriale, etc.) pour la réalisation d'un objectif jugé économiquement et/ou socialement souhaitable (création d'emplois, maintien d'activités agricoles, création culturelle, etc.). Les subventions peuvent être perçues par certaines firmes pour stimuler les exportations.

⇒ Les subventions distribuées aux secteurs concurrentiels sont accusées de fausser le jeu de la concurrence et font l'objet de contestations. La Commission européenne vérifie que les subventions versées par les États ne faussent pas la concurrence. À l'occasion des négociations commerciales multi-

latérales qui se déroulent dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, les pays en développement remettent en question le principe des subventions européennes et américaines accordées à l'agriculture.

► *Politique économique* ► *Concurrence* ► *Dépenses fiscales* ► *Libre-échange* ► *Politique agricole commune* ► *Politique commerciale stratégique*
► *Politique de la concurrence*, ► *Politique industrielle* ► *Préférence communautaire*

SUBVENTION À L'EXPORTATION

► *Subvention*

SURACCUMULATION

Dans la théorie marxiste, la suraccumulation désigne l'augmentation excessive de la composition organique du capital.

Pendant une phase croissance économique, le développement rapide des forces productives, fortement stimulé par le niveau élevé des profits, conduit à terme à un excès de capital technique par rapport à la plus value produite.

► *Fluctuations et crises* ► *Baisse tendancielle du taux de profit*

SURCAPITALISATION

Dans la théorie des économistes autrichiens, et notamment de F. Hayek (1899-1992), la surcapitalisation désigne l'allongement excessif du détour de production. En effet, dans une économie de troc, la formation de capital additionnel n'est possible que grâce à une épargne préalable des agents. Comme le montant de l'épargne dépend de l'arbitrage intertemporel des agents, le stock de capital (longueur du détour de production) est donc le reflet exact de l'arbitrage des agents entre satisfaction immédiate et satisfaction future. Par contre, dans une économie fondée sur la monnaie de crédit, l'offre de monnaie des banques peut rompre l'équilibre monétaire. Le taux d'intérêt monétaire est alors inférieur au taux d'intérêt naturel ce qui conduit les entrepreneurs à allonger le détour de production au delà de ce que justifierait l'arbitrage intertemporel des agents. Ce processus est à l'origine de l'effet d'accordéon.

► *Épistémologie économique* ► *Fluctuations et crises* ► *Monnaie* ► *Capital et investissement*
► *Mécanisme cumulatif wicksellien*

SURINVESTISSEMENT

Une situation de surinvestissement est une situation où les entrepreneurs ont constitué des capacités de production supérieures à la demande qui leur est adressée. Le surinvestissement trouve sa source dans des anticipations erronées des entrepreneurs. Il peut résulter aussi d'un partage de la valeur ajoutée favorable aux entreprises au point de compromettre les débouchés de la production. Dans son interprétation keynésienne de la rupture de croissance des années 1974-1979, A. Barrère considère qu'une économie se trouve en situation de surinvestissement lorsque « les entrepreneurs estiment à tort ou à raison que la rentabilité qu'ils peuvent attendre de l'équipement nouveau n'est pas susceptible de couvrir son coût anticipé de remplacement ».

Surplus du consommateur

⇒ Le terme **surinvestissement** est surtout utilisé par les économistes keynésiens. Les économistes marxistes parlent de **suraccumulation** et les économistes autrichiens de **surcapitalisation**.

► **Fluctuations et crises** ► **Capital et investissement**
► **Cycle** ► **Effet cumulatif wicksellien** ► **Effet d'accordéon** ► **Modèle Harrod-Domar**

SURPLUS DU CONSOMMATEUR

En **microéconomie**, le **surplus du consommateur** est égal à la différence entre le **prix effectivement payé** par le consommateur et le **prix qu'il aurait été prêt à payer**.

Prenons l'exemple d'un bien X dont le **prix de marché** s'établit à 4 euros.

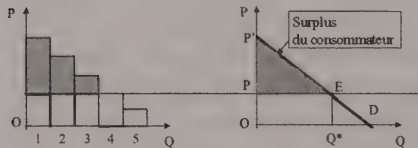
■ **Cas d'un bien indivisible**

Supposons une **courbe de demande** en « escalier » : le **prix de réserve** d'un consommateur, le **prix maximal** qu'il est prêt à payer, est de 10 euros pour obtenir la première unité du bien, 8 euros pour la deuxième, 6 euros pour la troisième et 4 euros pour la quatrième (principe de l'**utilité marginale décroissante**).

Au total, ce consommateur est prêt à payer 28 euros (10 + 8 + 6 + 4) pour obtenir 4 unités du bien X. Or, chaque unité du bien X est payée 4 euros, soit une dépense totale de 16 euros. Le **surplus du consommateur** est alors égal à 12 euros (28 - 16).

■ **Cas d'un bien divisible.**

Si le bien est divisible, la **demande du consommateur** est représentée par la droite D, P^* étant le **prix de marché**. Conformément au raisonnement précédent, le **montant maximal** que le consommateur est prêt à dépenser pour obtenir une quantité Q^* du bien X est représentée par la surface OQ^*E . Mais sa **dépense effective** est représentée par la surface OQ^*EP^* . Le **surplus du consommateur** (surface grisée) est donc la surface du triangle P^*E .



⇒ Le **concept** de surplus peut s'appliquer aussi à l'ensemble à des consommateurs. Il désigne alors le **gain collectif** des consommateurs.

⇒ La **concurrence pure et parfaite** maximise le surplus des consommateurs.

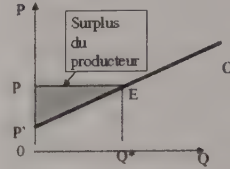
► **Marchés et prix** ► **Équilibre concurrentiel**
► **Équilibre partiel** ► **Perte sèche** ► **Surplus du producteur** ► **Surplus total**

SURPLUS DU PRODUCTEUR

En **microéconomie**, le **surplus du producteur** mesure le **montant des gains** qu'un producteur retire de ses ventes en faisant la différence entre le **prix** auquel il vend effectivement les biens offerts et le **prix** auquel il aurait été prêt à offrir compte tenu de ses **coûts de production**.

Si O représente la **courbe d'offre** et P^* le **prix de marché**, le **surplus du producteur** est représenté par le triangle P^*E (surface grisée). En effet, le producteur est disposé à vendre les quantités de 0 à Q^* , à un **prix inférieur** au **prix d'équilibre** (compte tenu

du **coût marginal**). Or ces quantités seront vendues au **prix du marché** et procurent un **gain**, le **surplus du producteur**.



⇒ Le **concept** de surplus peut s'appliquer aussi à l'ensemble à des producteurs. Le **surplus des producteurs** désigne alors le **gain collectif** des producteurs.

⇒ La **concurrence pure et parfaite** maximise le surplus des producteurs.

► **Marchés et prix** ► **Équilibre concurrentiel**
► **Équilibre partiel** ► **Perte sèche** ► **Surplus du consommateur** ► **Surplus total**

SURPLUS TOTAL

En **microéconomie**, sur le **marché** d'un bien, le **surplus total** (ou **surplus collectif**) est la somme du **surplus du consommateur** et du **surplus du producteur**.

Dans la **théorie néoclassique**, la **concurrence pure et parfaite** conduit à la **maximisation** du **surplus total** du fait de l'**efficience** des marchés.

► **Marchés et prix** ► **Optimum de Pareto**
► **Optimum de second rang (second best)** ► **Pouvoir de marché** ► **Perte sèche** ► **Triangle de Harberger**
► **Triangle de Dupuit**

SUR-RÉACTION (OVERSHOOTING)

On parle de **sur-réaction** lorsque, à la suite d'une **modification** du **contexte économique**, les **variations de prix** ont une **plus grande amplitude** que ce qui serait nécessaire pour rétablir l'**équilibre** (on utilise aussi le terme « **surajustement** »).

Ce type d'analyse, développé notamment par R. Dornbusch en 1976 à propos du **marché des changes**, repose sur le fait que les **ajustements de prix** sur les **marchés d'actifs monétaires** ou **financiers** sont **plus rapides** que sur les **marchés des biens**. Par conséquent, si à **long terme** tous les **prix s'ajustent** et tous les **marchés s'équilibrent**, à **court terme**, il peut y avoir des **écarts déstabilisateurs** par exemple, sur les **taux de change** ou les **taux d'intérêt**.

► **Finances internationales** ► **Marchés et prix**
► **Changes flexibles**

SURVALEUR

► **Plus-value**

SWAP

► **Échange financier**

SYNDICAT

Un **syndicat** est la **libre réunion** d'individus dont l'**objectif** est de **défendre** des **intérêts communs**. Le terme de **syndicat** peut avoir **plusieurs acceptions** :

– un syndicat peut se créer temporairement pour une action ponctuelle : on parlera ainsi d'un syndicat de banques constitué pour mener une opération de financement de grande envergure ;

– un syndicat peut réunir (parfois de manière obligatoire) les individus concernés par un même problème (syndicat de copropriété, syndicat de gestion des eaux d'un bassin, etc.) ;

– un syndicat peut rassembler des membres d'une même profession (syndicat de métier) en vue de la défense de leurs intérêts (par exemple, les syndicats des commerçants d'un quartier) ;

– au sens le plus courant, le syndicat professionnel regroupe des salariés ou des employeurs.

Les syndicats professionnels sont le plus souvent regroupés en fédérations de syndicats, elles-mêmes regroupées en confédérations dont les principales en France dans le secteur privé sont : la CGT (Confédération générale du travail), la CFTC (Confédération française des travailleurs chrétiens), la CFDT (Confédération générale démocratique du travail), FO (Force ouvrière), la CFE-CGC (Confédération française de l'encadrement de la Confédération générale des cadres) pour les salariés, et le MEDEF (Mouvement des entreprises de France) pour les employeurs.

Les syndicats de salariés jouent un rôle fondamental en matière d'évolution des conditions de travail, de conventions collectives et de conflits collectifs. Ils participent à de nombreux organismes (le Conseil économique et social notamment).

⇒ La liberté syndicale est reconnue en France depuis 1884 (loi Waldeck-Rousseau). Elle est affirmée par la Constitution de 1958 : « tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix ». La loi du 27 décembre 1968 reconnaît la section syndicale d'entreprise.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Conflit du travail* ► *Charte de Philadelphie*
► *Réglementation* ► *Syndication* ► *Travail décent*

SYNDICATION

La syndication est la constitution d'un syndicat (regroupement) bancaire pour le montage d'une opération financière internationale (octroi d'un eurocrédit par exemple).

► *Finances internationales* ► *Globalisation financière*

SYNTHÈSE NÉO-CLASSIQUE

L'expression synthèse néo-classique désigne un courant d'analyse qui s'est efforcé d'intégrer les apports de la tradition néoclassique et l'apport de J. M. Keynes (1883-1946). Ce courant été très influent de la fin de la Deuxième Guerre mondiale au milieu des années 1970 et s'est illustré par les travaux de P. A. Samuelson (prix Nobel 1970), de J. R. Hicks (prix Nobel 1972) et de R. Solow (prix Nobel 1987).

► *Schéma IS/LM* ► *Théorie économique* ► *Théorie keynésienne* ► *Théorie néo-classique*

SYSTÈME

Un système est un ensemble d'éléments interdépendants tels que, si on modifie l'un des éléments ou l'une des relations, on affecte le fonctionnement du système lui-même. Un système est généralement

doté d'une procédure ou d'un mécanisme de régulation qui assure sa reproduction, c'est-à-dire à la fois sa stabilité et son dynamisme. Un système est aussi doté d'une capacité d'adaptation à son environnement.

► *Système productif* ► *Institution* ► *Organisation*
► *Structure* ► *Système économique*

SYSTÈME BANCAIRE

Un système bancaire est composé des banques de second rang, d'une Banque Centrale, d'une réglementation encadrant les activités bancaires avec des instances de contrôle du respect des règles. Il a un pouvoir de création de monnaie à travers le crédit. Tout système bancaire évolue avec le niveau de développement de l'économie, l'accroissement de la concurrence (interne et internationale), les nouvelles technologies (par exemple l'Internet crée de nouveaux canaux bancaires), les règles prudentielles, la déréglementation, l'orientation de la politique monétaire, etc.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Autorités monétaires* ► *Commission bancaire* ► *Confiance*
► *Crédibilité* ► *Diviseur de crédit* ► *Eurosystème*
► *Marché monétaire* ► *Monnaie scripturale*
► *Multiplicateur de crédit* ► *Prêteur en dernier ressort* ► *Règle des 3 D* ► *Risque de système*
► *Système européen de banques centrales* ► *Système monétaire international* ► *Taux d'intermédiation*
► *Titrisation*

SYSTÈME BANCAIRE DE L'OMBRE (SHADOW BANKING SYSTEM)

Le système bancaire de l'ombre est constitué par l'ensemble des institutions financières non bancaires qui se sont développées notamment en liaison avec la titrisation, le développement des *Hedge Funds*, etc. Au cours des années 2000, ce *Shadow Banking* s'est beaucoup développé, les crédits subprimes ne constituant qu'une partie de ses activités aux côtés de l'émission de crédits structurés. À la différence du système bancaire traditionnel qui fait l'objet d'une réglementation plus ou moins stricte, ce système était peu contrôlé jusqu'à la crise des subprimes. Dans une certaine mesure on peut même considérer que son développement est lié à la volonté de contourner la réglementation : les banques transférant une partie des créances qu'elles détenaient (et les risques correspondant) vers des institutions du *Shadow Banking* ce qui leur permettait de respecter plus facilement les exigences des ratios prudentiels.

► *Monnaie* ► *Accords de Bâle* ► *Comité de Bâle*
► *Économie d'endettement* ► *Ration Cooke* ► *Ratio Mac Donough* ► *Règles prudentielles* ► *Risque de système* ► *Système monétaire international*

SYSTÈME COMPLET DE MARCHÉS

Un système complet de marchés est une situation dans laquelle il existe un marché et donc un prix pour tous les biens économiques qu'ils soient présents ou futurs. Les agents économiques ne sont donc pas soumis à l'incertitude car ils disposent de toute l'information nécessaire pour prendre leurs décisions et notamment pour procéder à leurs arbitrages intertemporels.

Le modèle de base de la concurrence pure et parfaite suppose implicitement l'existence d'un système complet de marchés.

⇒ Dès lors qu'il existe des effets externes, il n'y a pas de système complet de marchés.

► *Marchés et prix* ► *Marchés contingents*

SYSTÈME ÉCONOMIQUE

Un système économique est constitué de l'ensemble des agents économiques et des institutions qui contribuent à la production, à la répartition et à la consommation des richesses. On parle par exemple de système économique capitaliste, de système économique socialiste, etc.

⇒ Il existe diverses typologies des systèmes économiques. Par exemple, B. Hildebrand (1812-1878) distingue l'« économie de troc », l'« économie monétaire » et l'« économie de crédit ». K. Marx (1818-1883), pour sa part distingue des modes de production.

⇒ R. Heilbroner (1919-2005) distingue trois grands principes de fonctionnement des systèmes économiques : la tradition, l'autorité et le marché.

► *Capitalisme* ► *Communisme* ► *Économie de troc* ► *Économie monétaire* ► *Économie sociale* ► *Socialisme*

SYSTÈME EUROPÉEN DE BANQUE CENTRALE (SEBC)

Le SEBC regroupe la Banque centrale européenne et les banques centrales nationales des États membres de l'Union européenne. Il comprend donc les membres de l'eurosystème et les pays qui n'ont pas adopté l'euro mais qui participent au mécanisme de change européen.

⇒ Ne pas confondre avec eurosystème.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Monnaie* ► *Traité de Maastricht*

SYSTÈME FINANCIER

Un système financier est un ensemble de règles, de pratiques et d'institutions qui permettent de mettre en relation des agents à capacité de financement et des agents à besoins de financement.

► *Monnaie* ► *Finances internationales* ► *Désintermédiation financière* ► *Financement de l'économie* ► *Intermédiation financière* ► *Marché financier* ► *Règle des trois D* ► *Risque de système* ► *Système bancaire* ► *Taux d'intermédiation* ► *Titrisation*

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN

Le système monétaire européen (SME) est un système de taux de change fixes institué par le Conseil européen de Bruxelles du 5 décembre 1978 et entré en vigueur le 13 mars 1979. La monnaie de chaque pays adhérant au SME était définie en ECU. Un mécanisme de coopération entre pays membres permettait une défense concertée de la stabilité des cours du change à l'intérieur de marges de plus ou moins 2,25 % autour du « cours pivot bilatéral » (nom donné à la parité au sein du SME).

En dépit des crises qui l'ont affecté, le SME a constitué une zone de stabilité relative au sein du système monétaire international.

⇒ Le passage à la monnaie unique a conduit à la disparition du SME, cependant c'est un mécanisme comparable qui relie l'euro aux monnaies des pays membres de l'Union européenne qui ont conservé leur monnaie nationale il s'agit du Mécanisme de change européen II).

⇒ Ne pas confondre avec serpent monétaire.

► *Monnaie* ► *Intégration économique* ► *Changes fixes* ► *Changes flexibles* ► *Communauté économique européenne* ► *Intégration monétaire*

SYSTÈME MONÉTAIRE INTERNATIONAL

Un système monétaire international est un ensemble de règles, d'institutions, d'accords et de pratiques qui organisent les modalités de règlement des opérations internationales portant sur les marchandises, les services ou les capitaux.

► *Finances internationales* ► *Bretton Woods* ► *Étalon de change or* ► *Étalon dollar* ► *Étalon-or* ► *Système monétaire européen (SME)*

SYSTÈME NATIONAL D'INNOVATION

Un système national d'innovation désigne, au sein d'une économie nationale, un ensemble de relations et d'interactions entre des réseaux d'institutions à la fois publiques (les universités, les centres de recherche, les politiques publiques scientifique, industrielle, etc.) et privées (les entreprises, mais aussi leurs relations avec les consommateurs) qui permet de rendre compte du développement technologique et donc de ses conséquences sur la croissance économique des nations.

Le concept de système national d'innovation incorpore ainsi des « éléments institutionnels dans l'analyse économique du changement technique, l'architecture des systèmes scientifiques, la genèse de l'innovation technologique » (B. Amable).

Les analyses centrées sur les systèmes nationaux d'innovation concluent en général à la diversité des configurations institutionnelles possibles et donc à l'impossibilité de faire émerger un modèle unique, clé de l'innovation et de la croissance pour une économie.

► *Système productif* ► *District industriel* ► *Effets d'agglomération* ► *Évolutionnisme* ► *Pôle de compétitivité* ► *Théorie de la régulation* ► *Variété des capitalismes*

SYSTÈME PRODUCTIF

Un système productif peut se définir selon la formule d'Y. Morvan comme un « ensemble structuré de tous les agents économiques, simples ou complexes, qui créent des biens et/ou des services propres à satisfaire des consommations individuelles et collectives et qui participent ainsi à l'accroissement de la production ».

L'approche systémique, en mettant l'accent sur les notions d'interactivité et d'interdépendance, privilégie les stratégies d'acteurs et leur articulation. Cette approche, qualifiée de mésoéconomique, centre son analyse sur des agents et des catégories intermédiaires (branches, filières et secteurs d'entreprise, etc.).

► *Croissance économique* ► *Entreprise* ► *Fluctuations et crises* ► *Capital et investissement* ► *Marchés et prix* ► *Mondialisation* ► *Capitalisme*

▷ Concentration des entreprises ▷ Concurrence
 ▷ Division du travail ▷ Économie d'échelle
 ▷ Économie de la connaissance ▷ Économie géographique
 ▷ Effet d'agglomération ▷ Firma

multinationale ▷ Industrialisation ▷ Innovation
 ▷ Monopole ▷ Pôle de croissance ▷ Pouvoir de marché
 ▷ Taux de rentabilité ▷ Tertiarisation
 ▷ Transfert de technologie



SYSTÈME PRODUCTIF

Un **système productif** peut se définir selon la formule d'Y. Morvan (1991) comme un « ensemble structuré de tous les agents économiques, simples ou complexes, qui créent des biens et/ou des services propres à satisfaire des consommations individuelles et collectives et qui participent ainsi à l'accroissement de la production. »

La notion de système met l'accent sur les interactions et les interdépendances de l'**économie** et privilégie les stratégies d'acteurs. Cette approche, qualifiée de mésocroissance (notamment les entreprises et les groupes) objets habituels de l'analyse microéconomique et les catégories de la **macroéconomie**. Elle accorde un grand intérêt :

- aux découpages en branches, secteurs d'activités, filières ;
- aux structures dans lesquelles se situent les agents et aux stratégies qu'ils mettent en œuvre pour les modifier ou les conforter ;
- aux rapports qui s'établissent entre l'**État** et les acteurs du système (**politique industrielle**) ;
- à l'ensemble des relations dans lesquelles s'insère le système productif (modèles culturels, dynamique des rapports sociaux, évolution technologique, etc.).

Les transformations du système productif se manifestent par une évolution différenciée des secteurs d'activité avec une tendance à l'accroissement de la taille de certaines **entreprises**. Ils peuvent être appréhendés par :

- l'évolution des **marchés** (évolution de la **demande**, de la **rentabilité**, du degré d'internationalisation, etc.) ;
- l'évolution technologique (**progrès technique** et succession de **révolutions industrielles**) ;
- l'évolution du rôle des pouvoirs publics et en particulier de la politique industrielle (**réglementation**, commande publique, **subventions**, **nationalisations**, etc.). Les formes de **coopération** entre le **secteur public** et le **secteur privé** se sont renouvelées.

L'efficacité des politiques industrielles pour transformer le système productif ne s'évalue pas simplement par la croissance de la **compétitivité** de certains secteurs d'activité jugés les plus dynamiques et les plus porteurs. Comme le soulignait P. Krugman (*La mondialisation n'est pas coupable*, 1998), au niveau macroéconomique, la compétition entre États n'est pas de la même nature que celle qui oppose les entreprises. Pour une entreprise, la compétitivité résulte de choix établis en matière de technologie, de formation de la main-d'œuvre, de gestion et traduit la capacité à conserver ou augmenter les **parts de marché** face à la **concurrence**. Une entreprise non compétitive risque la **faillite**, ce qui n'est pas le cas d'un État. Une nation peu compétitive peut posséder des entreprises très performantes ; elle peut dégager des excédents commerciaux, mais ces derniers ne sont pas nécessairement un signe de bonne santé économique. D'autres critères d'efficacité peuvent être élaborés selon l'horizon temporel retenu et selon la nature du compromis social et institutionnel. Selon M. Debonneuil, L. Fontagné (Rapport du CAE, 2003), la compétitivité d'une nation se définit par « la capacité à améliorer et accroître durablement le niveau de vie de ses habitants. » C'est aussi, selon la **Stratégie de Lisbonne** (2000), « des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et une plus grande cohésion sociale. »

L'**économie industrielle** qui étudie « la structure des entreprises et des marchés ainsi que leurs interactions » (D. Carlton et J. Perloff, *Économie industrielle*, 1998), est un champ de l'analyse économique particulièrement utile à l'étude du système productif. Elle est un outil d'aide à la décision privée et publique (**politique de la concurrence**, politique industrielle, politique d'aménagement du territoire, etc.).

Plusieurs courants traversent l'économie industrielle :

- A. Marshall (1846-1924) a impulsé la réflexion théorique dans ce domaine en s'appuyant sur l'existence d'**économies d'échelle externes** pour expliquer la décroissance continue des **coûts de production** ;
- l'**institutionnalisme** et l'**école autrichienne** ont apporté une réflexion sur la réglementation, le droit et les **contrats** ;
- les travaux de l'école de Harvard notamment E.H. Chamberlin (1899-1967), J. Bain (1912-1991), E.S. Mason (1899-1992) qui ont orienté la recherche de façon plus empirique (modèle structure-comportement-performance) ;
- les travaux de l'École de Chicago et notamment ceux de G. Stigler (1911-1991) sur la demande de réglementation et la capture de **rente** par les groupes de pression ;
- la nouvelle économie industrielle (J. Tirole) est aujourd'hui marquée par la **théorie des jeux** et vise à rendre compte des comportements stratégiques des **organisations**.

■ LE DÉCOUPAGE DU SYSTÈME PRODUCTIF EN BRANCHES, SECTEURS, ET FILIÈRES

Plusieurs découpages du système productif existent comme celui qui distingue les entreprises selon leur taille (grandes, **petites et moyennes entreprises, groupes**). Les analyses théoriques se sont plutôt orientées vers un découpage en secteurs et en branches.

● Les secteurs d'activité

La classification des secteurs d'activités économiques d'A.B.G. Fisher (*The Clash of Progress and Security*, 1934) et de C. Clark (1905-1989) considère « comme primaires les activités agricoles, minières, forestières et maritimes, comme secondaires les activités manufacturières et la construction » et regroupe dans « le tertiaire les autres activités ». J. Fourastié (1907-1990) (*Le grand espoir du vingtième siècle*, 1963) ajoute l'intensité du progrès technique dans chaque secteur. Fourastié fait l'**hypothèse** d'un progrès technique « moyen » dans le secteur primaire, « fort » dans le secteur secondaire, et « faible » dans le secteur tertiaire. Cette classification en trois secteurs, **secteur primaire**, secondaire, tertiaire demeure une des plus connues malgré des aspects fortement critiquables :

- les frontières entre les secteurs apparaissent souvent formelles et le **secteur tertiaire** est un secteur résiduel ;

- les stratégies d'internalisation ou d'**externalisation** des firmes modifient la part relative du secteur primaire et du secteur secondaire. Par exemple, si une entreprise industrielle externalise sa comptabilité et la fait réaliser par un cabinet d'experts-comptables les emplois dans le secteur secondaire diminuent et les emplois du secteur tertiaire augmentent ;

- il n'apparaît pas possible de fonder la classification, comme le pensait J. Fourastié, sur des différences de **gains de productivité**, élevés dans le secteur secondaire et faibles dans le secteur tertiaire. Les nouvelles technologies de l'information et la communication (NTIC) permettent une progression étonnante de la productivité dans le grand commerce ou les **banques** (monétique), pour ne citer que ces deux exemples.

● Les branches et secteurs d'entreprises

La classification par **secteur d'entreprises** et par branches reste fondamentale dans les travaux de la **comptabilité nationale**. Elle repose sur une **nomenclature d'activités et de produits** qui peut être utilisée à des niveaux d'aggrégation différents selon les besoins. Elle est à la base d'instruments comme le **tableau d'entrées-sorties** (TES), dérivés des travaux de W. Léontief (1906-1999), qui permet d'étudier les phénomènes de **production** notamment les conditions de formation de la **valeur ajoutée** et les interdépendances entre les branches au niveau des **consommations intermédiaires**. De nombreuses simulations sont effectuées en **politique économique** à l'aide de cet instrument.

● Les filières

Certaines orientations de la politique économique ont conduit à l'élaboration du concept de filière pour appréhender la cohérence du système productif. En faisant apparaître les points forts et les points faibles d'une chaîne d'activités, il permet de préciser les objectifs d'une politique industrielle et d'en apprécier les effets.

■ CONCENTRATION DES ENTREPRISES ET MUTATIONS DES SYSTÈMES PRODUCTIFS

Les analyses des systèmes productifs accordent une grande importance à l'évolution de la taille des entreprises et de la structure des marchés.

● Concentration et concurrence : aspects théoriques

La tendance à la **concentration** dans le **capitalisme** a été mise en évidence au XIX^e siècle par K. Marx (1818-1883). Pour lui cette concentration du **capital** aigüise les contradictions du capitalisme. Lénine (1870-1924) et R. Luxembourg (1870-1919) ont montré une tendance à l'internationalisation dans le stade de l'**impérialisme** avec l'**exportation** des capitaux et l'interpénétration du capital bancaire et industriel.

Partant d'une vision des grandes entreprises, J.K. Galbraith (1908-2006) considérait qu'elles étaient au cœur d'un *Nouvel état industriel* (1967). La grande entreprise peut neutraliser la concurrence, et fausser le jeu du marché.

La représentation du système productif à travers le **modèle de concurrence pure et parfaite** a été complexifiée dès les années 1930, par des modèles de **concurrence monopolistique** de E.H. Chamberlin (1899-1967) et de **concurrence imparfaite** de J. Robinson (1903-1983). Ces modèles mettent en évidence le **pouvoir de marché** des **oligopoles**.

J. Schumpeter (1883-1950) souligne que l'entreprise en développant une organisation bureaucratique, conduit au « crépuscule de la fonction d'entrepreneur ». La tendance au **monopole** existe au sein du capitalisme sans pour autant entraver la concurrence. Pour Schumpeter, le monopole est essentiellement lié à l'**innovation**. Sous la pression de la concurrence, les

restructurations peuvent conduire à une concentration de certaines branches mais des **innovations** permettent aussi l'entrée de nouveaux concurrents sur le marché.

À sa suite, de nombreux auteurs ont montré que la formation de marchés comportant un nombre réduit de grandes entreprises ne se traduisait pas nécessairement par une diminution de la compétition ou une perte d'**efficacité**. La grande entreprise, grâce aux **économies d'échelle** qu'elle peut réaliser, permet une allocation des ressources efficace et un meilleur service de la clientèle. Le concept de **concurrence praticable** sur lequel s'appuie l'école de Harvard se situe dans cette ligne tout en reconnaissant que les firmes peuvent créer des **barrières à l'entrée** artificielles (différenciation des produits, publicité).

Pour G. Stigler (prix Nobel 1982), une concentration inefficace n'est possible qu'avec la complicité des pouvoirs publics qui instaurent des monopoles publics ou provoquent des concentrations artificielles par la protection et les subventions publiques. Le fonctionnement de l'intervention publique devient le fruit d'un marché électoral (capture de la régulation des marchés). De même, pour la **théorie des marchés contestables**, la concurrence est liée à la liberté d'entrée et de sortie du marché et non au nombre d'entreprises. Une **économie ouverte** favorise la contestabilité des marchés au sein desquels les entreprises privées doivent pouvoir agir librement.

● Mesure et interprétation de la concentration

La mesure de la concentration implique d'abord d'identifier le périmètre à l'intérieur duquel s'exerce la concurrence entre entreprises (délimitation des marchés pertinents sur lesquels sont présentes les entreprises concernées). Le degré de concentration, variable selon les branches, se mesure en général par la part occupée sur le marché par les X entreprises les plus importantes. Ainsi par exemple, la part de marché des quatre principales entreprises permet d'apprécier leur pouvoir de marché. Les mesures de la concentration peuvent être établies en fonction du **chiffre d'affaires**, de la valeur ajoutée, de l'emploi, etc. On utilise également des coefficients statistiques comme l'**indice de Gini** qui mesure le degré d'inégalité de taille existant entre les firmes à l'intérieur d'une branche ou d'une industrie.

La concentration peut également recenser le nombre d'opérations de **croissance externe** (**fusions**) au cours d'une période donnée. Mais le rythme des fusions-acquisitions fluctue fortement d'une année sur l'autre.

L'interprétation de ces différents indicateurs s'avère délicate.

La concentration financière donne en général, une autre mesure que celle livrée par la concentration économique. Elle s'est considérablement accrue sous l'effet de la **globalisation financière**. Mais, la multiplication des opérations de concentrations ne se traduit pas par une baisse de la part des petites et moyennes entreprises dans l'emploi. La vitalité des PME est un indice du caractère limité de la concentration dans la plupart des secteurs.

Cependant, le renforcement du poids et de l'influence des groupes se mesure aussi à l'accroissement des réseaux de **sous-traitance**. Les nouvelles technologies, la nécessité de diversifier les produits et les nouvelles formes d'organisation limitent la fabrication en grande série et favorisent la constitution de réseaux d'unités de taille moyenne (**entreprise-réseau**) avec le passage de l'ère industrielle à une société de services. L'écheveau des liaisons financières et la nature des réseaux d'entreprises doivent être démêlés pour dresser la composition des groupes d'entreprises et apprécier la concentration.

L'INSEE distingue des micro-groupes (moins de 500 salariés), des petits-groupes (entre 500 et 999 salariés), des groupes moyens (entre 1000 et 9999 salariés), et des grands groupes (10 000 salariés et plus). En France, entre 1980 et 1995 le nombre d'entreprises appartenant à un groupe est passé d'environ 9000 à plus de 45 000. Le poids des groupes dans l'économie a progressé :

- en matière d'emploi. Ils emploient 58 % de l'effectif salarié début 2004 (hors éducation, santé et action sociale) contre 51 % en 1993. 14 % des salariés travaillaient, en France dans une société appartenant à un groupe étranger début 2004 contre 9,5 % en 1993 ;
- en matière d'**investissement**. Les groupes réalisent 65 % des investissements hors apports dus aux restructurations en 2003.

La présence relative des groupes est la plus forte dans les secteurs de l'énergie et de l'industrie automobile. Dans le commerce, la répartition entre les filiales et les entreprises indépendantes est équilibrée. Rapportées à l'ensemble des entreprises exerçant leur activité en France, les **filiales** des groupes étrangers pèsent 17 % de la valeur ajoutée.

● L'évolution des stratégies de concentration des entreprises

Les différentes formes de concentration (**concentration horizontale, verticale, conglomérale**) répondent à des stratégies d'entreprises (ou de groupes) qui se sont modifiées au cours des cinquante dernières années.

- Dans le contexte de croissance des Trente Glorieuses, la **diversification** et les effets de taille ont été fortement recherchés et les concentrations de type congloméral ont souvent dominé.
- Le premier choc pétrolier a favorisé les opérations de recentrage pour renforcer les effets de synergie. La concentration en filière autour des métiers les mieux maîtrisés est devenue le modèle dominant.

– Depuis la fin des années 1980, des politiques d'alliance et d'accords, la constitution de **co-entreprises** (*joint-venture*), se sont multipliées pour maîtriser des programmes de **recherche-développement** extrêmement coûteux. On a donc vu se développer des concentrations de type organisationnel où la maîtrise d'une technologie, d'une gamme de produits ou d'un marché remplace la liaison financière traditionnelle dans les rapports de pouvoir qu'entretient la **société mère**, tête de groupe, avec les entreprises de son groupe.

Les explications habituelles de la concentration semblent donc toujours valables pour caractériser le mouvement actuel de fusions-acquisitions : recherche d'économies d'échelle, recherche de la taille critique, recherche d'une plus grande sécurité et de **coûts de transaction** plus faibles. Mais, l'accélération du mouvement de concentration s'explique aussi par l'accroissement de la taille des marchés, la révolution technologique (**nouvelle économie**), l'essor des marchés financiers. Néanmoins, il faut garder à l'esprit les limites de l'essor actuel de la concentration : limites techniques et humaines, résistance des petites et moyennes entreprises et régulation à travers la **politique de la concurrence**.

■ LES MUTATIONS DES SYSTÈMES PRODUCTIFS

● Diversification des systèmes productifs

La diversification des systèmes productifs est liée aux conditions d'offre et de demande sur chaque marché.

Les facteurs de la diversification des systèmes productifs

L'évolution de la demande dépend en grande partie de celle des structures de la **consommation**. Par exemple, la **loi d'Engel** explique en grande partie le déclin relatif de l'agriculture à travers un **effet revenu**.

A. Young (1876-1929) a mis en relation dans les années 1920, la diversification des activités avec l'approfondissement de la **division du travail**. La dynamique de la demande favorise une spécialisation selon une logique smithienne de division du travail. La spécialisation est à l'origine de **rendements** croissants et s'accompagne donc d'une diversification des branches. Les interactions entre les activités sont particulièrement visibles au cours des Trente glorieuses. Selon P. Petit (*La croissance tertiaire*, 1988), on constate des dynamiques internes des **biens d'équipements** et des **biens de consommation** durables se traduisant par des gains de productivité élevés, des **effets de propagation** importants, une redistribution d'une partie des surplus vers les autres activités, mais aussi des rythmes soutenus de transformations structurelles de l'ensemble du système productif. Ce régime de productivité illustre la liaison cumulative productivité-**croissance économique** énoncée par la **loi de Kaldor-Verdoorn**.

Du côté de l'offre, le progrès technique et la croissance de la productivité qui en résulte conduisent à une hausse des **revenus** distribués, une baisse des **prix relatifs** et la création de nouveaux biens. Dans une perspective schumpétérienne, le processus de **destruction créatrice** transforme le système productif « en détruisant continuellement ses éléments vieillissants et en créant continuellement des éléments neufs ». Les innovations sont ainsi au cœur de l'évolution économique. Les effets de diffusion se propagent à tous les secteurs d'activité économique. L'introduction de gains de productivité dans les services informationnels est un des traits marquants d'une « troisième révolution industrielle ».

Déversement et tertiarisation des systèmes productifs

Quels que soient les indicateurs utilisés (structure de l'emploi, structure de la production), l'évolution des systèmes productifs se caractérise par la montée des activités tertiaires. La prépondérance des services (sociétés post-industrielles) succède à celle de l'**industrie** (sociétés industrielles) qui a elle-même suivi la domination de l'agriculture. Selon la théorie du **déversement**, si la productivité augmente plus rapidement que la production dans un secteur, l'emploi diminue. C'est le cas du secteur primaire et, depuis les années 1970, du secteur secondaire. En revanche, dans le secteur tertiaire, la croissance de la production est supérieure à celle de la productivité, d'où une hausse de l'emploi d'autant plus forte que le différentiel de croissance entre la production et la productivité est important.

La **loi des trois secteurs** semble validée par la **tertiarisation** mais doit être considérée avec prudence. Certaines activités auparavant intégrées dans les entreprises industrielles apparaissent statistiquement dans le tertiaire en raison des stratégies d'**externalisation** des entreprises dans le cadre d'opérations de sous-traitance. La main-d'œuvre intérimaire, classée dans les services, augmente artificiellement la part des services dans l'emploi sans que cela ne corresponde à une réalité tangible dans le fonctionnement des unités de production. Par ailleurs, l'analyse basée sur un découpage en secteurs ne rend pas compte de la diversification observée de l'appareil productif. Certains auteurs ont parlé d'un quatrième secteur (ou secteur quaternaire) qui comprendrait les activités de services de pointe du secteur tertiaire.

La tendance à la tertiarisation est contestée par J. Gershuny : pour lui, le consommateur a le choix entre l'achat de **biens économiques** et celui de services pour obtenir un type de satisfaction donné. Le problème consiste donc à savoir si l'on achètera plutôt des biens ou plutôt des services

pour obtenir un ensemble donné de satisfactions, sous une double contrainte de revenu et de temps personnel disponible. Par exemple, le fait que la fonction « culture, spectacles » prenne de plus en plus d'importance vis-à-vis de la fonction « alimentation » ne conduit pas nécessairement à une tertiarisation. Cette évolution peut très bien s'accompagner d'une progression de l'achat de biens (alimentaires, culturels, équipements), et non de services (restaurants, cinémas, spectacles). C'est d'ailleurs, selon l'auteur, ce qui tend à se produire compte tenu des innovations technologiques majeures qui ont pénétré la sphère domestique et de l'écart de productivité entre l'industrie (productrice de ces biens d'équipement) et les services qui provoque une baisse des prix relatifs des produits industriels.

● La dimension spatiale des systèmes productifs

La localisation sélective des firmes pèse sur les inégalités à l'intérieur d'un pays et entre les pays. Trois mécanismes sont à l'œuvre dans la concentration spatiale des activités et la création de **districts industriels** selon A. Marshall (1920) :

- le développement d'un marché du travail spécialisé ;
- l'extension d'un marché des biens intermédiaires spécialisés ;
- des effets de retombées technologiques (effets externes).

Différents facteurs peuvent renforcer la concentration spatiale des activités :

- la densité des infrastructures. P. Veltz (2008) souligne que l'éloignement géographique traduit des coûts de communication qui peuvent rendre l'échange plus difficile. L'amélioration des infrastructures routières, ferroviaires, etc. affectent les coûts de transaction et jouent de façon cumulative entre le centre et la **périphérie** ;

- la taille des marchés. C'est un déterminant essentiel de l'**investissement direct** des entreprises ;

- la densité des réseaux de R.D. Certains théoriciens de la **croissance endogène** (P. Romer, 1986) soulignent que la production de connaissances est à l'origine d'externalités positives. La proximité spatiale technologique et culturelle des territoires renforce les liens entre les entreprises d'un même territoire et l'efficience de la RD (effets de *spill-over* ou utilisation de la recherche par d'autres branches d'activité) ;

- la qualité de la formation. Les différences de **qualification**, la politique d'aménagement du territoire en s'adossant à l'innovation et aux **pôles de compétitivité** impulsent une qualité de l'environnement industriel. Les dispositifs de formation et de recherche constituent des facteurs d'attractivité des entreprises.

Pour F. Perroux (1903-1987), les **pôles de développement** exercent des effets d'entraînement favorables au développement d'une région, d'une branche, d'une nation. L'**économie géographique** insiste aussi sur la puissance des **effets d'agglomération**. Les coûts ne jouent pas de rôle significatif dans de nombreux cas et les **économies d'échelles externes** dominent. Pour certains auteurs de l'économie géographique (P. Krugman, A. Venables), les firmes réalisent des arbitrages entre le potentiel marchand le plus élevé et les coûts de production les plus faibles. Il existe donc des **effets de seuil** en matière de volume d'investissements en recherche-développement ou en **capital humain** qui freinent un rattrapage régional en matière de technologie. Les **effets d'apprentissage** s'avèrent alors plus improbables. Néanmoins, la baisse des coûts de transport peut favoriser des **effets de contagion** régionaux. Les États, par leurs aides et par les politiques d'aménagement du territoire, peuvent modifier l'attractivité des territoires et la localisation des entreprises.

La nouvelle économie et les mutations du système productif

L'expression **nouvelle économie** désigne l'ensemble des activités économiques liées aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Le secteur des NTIC est la partie visible d'une transformation profonde des économies industrielles, amorcée dès les années 1960 et 1970. Au sens large, la nouvelle économie désigne la croissance économique tirée par les nouvelles technologies et qui se caractérise par une absence d'**inflation**, le **plein-emploi** et une accélération de la **mondialisation**. En effet, les nouvelles technologies se caractérisent par :

- des rendements d'échelle croissants ;
- des **effets de réseaux**. L'augmentation du nombre d'utilisateurs accroît la rentabilité des investissements individuels.

Cependant, l'accroissement attendu des gains de productivité peut s'étaler dans le temps (**paradoxe de Solow**) car les innovations techniques s'articulent à des innovations sociales (réorganisation des méthodes de production et de distribution, ainsi que des modèles de gestion et d'organisation du travail).

Les politiques économiques conduites sont plus ou moins favorables à son dynamisme.

Pour certains économistes, la libéralisation de l'économie et la **déréglementation** qui a ouvert les secteurs des NTIC à la concurrence en a favorisé sa croissance. La mutation financière et l'essor du **capital-risque** ont pu jouer plus favorablement.

Pour d'autres économistes, la rapidité de la réorientation de la politique industrielle est décisive pour tenir compte des nouvelles modalités de production (importance du capital humain, nouvelle division du travail) et des effets de la nouvelle économie sur les relations qu'entretiennent les acteurs du monde économique et social (notamment les **partenariats** entre les entreprises et les

Universités, mais aussi les entreprises, les administrations centrales et locales qui soutiennent l'activité sectorielle et régionale).

● La désindustrialisation

Le phénomène de désindustrialisation touche l'ensemble des économies développées. Il peut être caractérisé par trois transformations :

- un recul de l'emploi industriel dans l'économie. En France, de 1980 à 2007, l'industrie a perdu 36 % de des effectifs (elle est passée de 5 327 400 emplois à 3 414 000). La majorité de ces pertes d'emplois a eu lieu dans l'industrie manufacturière (96 %). Les phases de plus forte croissance économique (au milieu des années 1980 et au milieu des années 1990) correspondent à des phases de ralentissement dans la destruction d'emplois industriels ;

- un recul de la part de la valeur ajoutée de l'industrie dans le PIB. Évaluée aux prix courants, elle est passée en France de 24 % à 14 % du PIB entre 1980 et 2007 ;

- une forte croissance du secteur des services marchands (en France, entre 1980-2007, leur poids en valeur dans le PIB est passé de 45 % à 56 % et l'emploi a augmenté de 53 %). Celle évolution résulte d'une part d'un effet revenu dans les économies développées (la hausse du revenu réel associée aux gains de productivité dans l'économie se traduit par une évolution de la structure de la demande défavorable à l'industrie au cours du temps), d'autre part le recours accru à l'externalisation de certaines tâches de l'industrie vers le secteur des services (le recours à l'externalisation représente 25 % de l'emploi dans l'industrie en 2007 contre 9 % en 1980.).

Le recul de l'emploi industriel apparaît ainsi plus limité lorsqu'il est corrigé de l'externalisation des activités industrielles. Ainsi, en France, l'emploi industriel est passé entre 1980 et 2007 de 22 % de la population active à 12 % mais si l'on tient compte de l'externalisation dans le secteur des services aux entreprises ces chiffres sont à réviser (ce serait alors 25 % en 1980 à 15 % en 2007).

Selon P. Artus (2010) « aux États-Unis et dans la zone euro, l'évolution la plus importante et la plus inquiétante est la baisse du poids de l'industrie dans l'économie. Elle implique en effet :

- la baisse de la qualification moyenne des emplois et des salaires ;
- le freinage des gains de productivité et de la croissance de long terme, donc, de plus, une difficulté accrue à réduire les taux d'endettement publics ou privés ;
- une difficulté plus grande pour équilibrer les balances commerciales et une dépendance plus grande vis-à-vis des émergents ».

● L'internationalisation des systèmes productifs et la désindustrialisation des PDEM

La tendance à l'internationalisation s'observe pour un nombre croissant de branches. L'internationalisation dépasse le cadre de la production de marchandises pour s'étendre rapidement au domaine des services (notamment la sphère financière, l'audit, les transports et communications, etc.). Dans certains cas, le processus productif se segmente et ne peut se comprendre qu'en intégrant une vision planétaire que seules peuvent mettre en œuvre les plus puissantes entreprises (**firmes multinationales**). Par exemple, la plupart des firmes automobiles fabriquent des éléments de véhicules dans divers pays puis les centralisent pour le montage.

L'internationalisation des systèmes productifs s'articule à deux mécanismes :

- la compétition entre **territoires**. La localisation de la production est en perpétuel mouvement ; elle est soumise aux variations des coûts de production (produits primaires, travail, capital, transports...), mais aussi aux aléas des marchés mondiaux et aux stratégies des groupes multinationaux et des politiques économiques. Jusqu'aux années 1970 et 1980, les pays riches étaient essentiellement en compétition entre eux. À cette époque ont surgi de nouveaux concurrents sur les marchés de biens manufacturés (Taiwan, Corée du Sud, Hong-Kong, Singapour). La montée en puissance des pays à bas salaires et à capacité technologique élevée (Chine, Inde, certains pays d'Amérique latine tels que le Brésil ou le Mexique ; les ex-pays socialistes d'Europe de l'Est) amplifie la compétition entre les territoires sans commune mesure avec les premiers **nouveaux pays industrialisés** ;

- la compétition entre les firmes. Les grands groupes internationaux spécialisent leurs implantations géographiques dans des produits ou des segments de produits. Mais la maîtrise d'une part croissante du marché mondial est un enjeu pour avoir la capacité de jouer des différences entre les territoires.

L'effet de la concurrence étrangère notamment en provenance des pays à bas salaire se traduirait pour certains par une baisse de la production des entreprises françaises (baisse des parts de marché, faillites, **délocalisations**...), réduisant ainsi l'emploi industriel en France. Ils s'appuient sur le poids des importations de biens industriels qui a augmenté (il est passé de 11 % du PIB en 1980 à 18 % en 2006). Le **taux d'ouverture** plus marqué de l'industrie française (11,5 % en 1980 à 18 % en 2006) s'est accompagné d'une dégradation du solde extérieur de ce secteur (le déficit en valeur est passé de 15 milliards d'euros en 1980 à 54 milliards en 2007) avec une nette dégradation du solde commercial avec les pays émergents. Néanmoins d'autres économistes (travaux de Fontagné et Boulohl, 2006), mettent davantage l'accent sur l'évolution de la transformation de la demande intérieure (effet revenu) et des prix des biens industriels (effets substitution) entre 1980 et 2007. C'est la capacité des industriels à proposer de nouveaux produits qui est déterminante pour

l'emploi puisque le dynamisme de la demande de biens industriels dépend de leur qualité et de leur contenu technologique.

■ ÉTAT ET SYSTÈME PRODUCTIF

● Nationalisations, privatisations et mutation des systèmes productifs

Les transformations du système productif sont marquées par les orientations des pouvoirs publics. De nombreux points forts de l'industrie française sont le résultat du volontarisme passé. La notion de grands programmes a longtemps été au cœur de la politique industrielle française, par exemple dans l'aéronautique, l'industrie spatiale, le nucléaire civil ou les composants électroniques. Les **nationalisations** entre 1946 et 1982 ont favorisé l'extension du secteur public dans les secteurs jugés stratégiques. En 1981 les nationalisations touchent la sidérurgie, certains groupes industriels (Compagnie générale, Saint-Gobain, Pechiney, Rhône-Poulenc Thomson.) et financiers (Paribas et Suez).

Cette approche fondée sur le triptyque recherche publique/ entreprise publique/ commande publique (par exemple dans le nucléaire, l'aéronautique et le domaine ferroviaire en France) a été remise en cause avec l'ouverture de l'économie. Dans la plupart des pays, la politique industrielle volontariste a reculé avec la mondialisation des stratégies des groupes industriels. La critique des interventions publiques conduite par l'**économie de l'offre** a participé au désengagement de l'État (réduction des **impôts** et des dépenses publiques, déréglementation, **privatisations**). Les règles de la construction européenne ont aussi impulsé l'inflexion plus libérale de la politique industrielle.

En France, le processus de privatisation engagé entre 1986 et 1988 a cherché à fournir aux **entreprises publiques** exportatrices les moyens de se procurer des ressources financières longues afin qu'elles puissent mener des stratégies plus offensives sur le marché intérieur unique. En outre, chaque privatisation participe au développement d'un actionnariat populaire propice à la restauration des fonds propres des entreprises. Les privatisations renforcent la concurrence et la transition d'une **économie d'endettement** à une économie de **marchés financiers**. De plus, les privatisations sont sensées assainir les finances publiques en diminuant les dépenses inhérentes à la propriété du capital tout en réduisant la **dette publique** et avec elle, le **service de la dette** de l'État. Le mouvement de privatisation suspendu entre 1988 et 1993 reprend à cette date et se poursuit en fonction de considérations économiques et politiques (par exemple, Gaz de France a été privatisé en 2008). Fin 2008, en France, l'État contrôle majoritairement, directement ou indirectement, 867 sociétés qui emploient 793 200 salariés. Les sociétés publiques emploient près de 3,5 % de l'effectif salarié total. Les effectifs des entreprises publiques restent fortement concentrés. Les dix premières entreprises, en termes d'effectifs, rassemblent, à elles seules, plus de 75 % de l'ensemble des salariés. Au 31 décembre 2008, les trois plus importantes, La Poste, la SNCF et EDF, et leurs 467 filiales, totalisent 578 400 emplois, soit près des trois quarts de l'ensemble des entreprises publiques.

● Délocalisation compétitivité et politique industrielle

La chute du Mur de Berlin, l'ouverture des pays de l'Est et le développement industriel de la Chine et de l'Inde ont ravivé la question des **délocalisations**. En France dès 1993, le sénateur J. Arthuis préconisait une réaction des pouvoirs publics pour donner aux entreprises les moyens de lutter contre la concurrence dans les secteurs de l'habillement, du cuir et du textile. Mais la réorganisation des économies d'ancienne industrialisation est d'une autre nature avec la montée en puissance de la Chine et de l'Inde qui ont de fortes réserves de main-d'œuvre qualifiée ou potentiellement qualifiée et à bas coût, et par la révolution des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

— Certains économistes comme P. N. Giraud (*L'inégalité du monde*, 1996) considèrent que les menaces de désindustrialisation sont sérieuses pour les pays industrialisés. La part de l'emploi dans l'industrie au sens large (industries manufacturières, agroalimentaires, énergie) dans l'emploi total diminue fortement en France (17 % en 2003 contre 26 % en 1981). Le même phénomène s'observe si on limite l'analyse à la seule industrie manufacturière. Les délocalisations s'accompagnent d'une réorganisation des entreprises qui exploitent plus globalement les avantages constatés (coûts, fiscalité, proximité des marchés, compétences spécifiques, etc.). Dans les pays industrialisés, les gains de productivité sont obtenus par une **substitution capital-travail** défavorable à l'emploi industriel peu qualifié qui y est ainsi menacé. L'évolution de la spécialisation s'oriente vers les segments de la chaîne de valeur les plus intensifs en main-d'œuvre qualifiée. Cependant les analyses des économistes divergent quant à cette dynamique.

— La question de la spécialisation de l'économie sur le haut de gamme est centrale pour pouvoir résister à la concurrence par les prix. C'est donc surtout le déclin de la position relative dans les produits de qualité et de haute technologie qui est le réel enjeu de la désindustrialisation. Les études disponibles font apparaître tout à la fois un positionnement correct de la France sur le passé mais une perte de terrain dans les années récentes. Le décrochage vis-à-vis de la **zone euro** est avéré dans les années 1999-2000. Selon J.-L. Gaffard (2005), si l'on se tourne vers les produits de haute technologie, le diagnostic d'une évolution relative défavorable de la France se confirme

depuis une dizaine d'années. Ce retard est manifeste à la lecture de plusieurs indicateurs. La position française reste forte dans les industries de haute technologie (produits pharmaceutiques, équipements de bureau, télécommunications et équipements liés, aérospatial) en termes de pourcentage de la valeur ajoutée (18,3 % en 2004), mais elle est très en retrait par rapport aux États-Unis (23 %) et subit une dégradation sensible de son taux de croissance dans ces mêmes industries (0,3 % entre 2000 et 2004 contre 7 % aux États-Unis), particulièrement dans le domaine des dépenses en TIC (machines de bureau, équipements de traitement de données, équipements de communication de données, équipements de télécommunication, logiciels et services de télécommunication).

- La **politique de la concurrence** devrait intégrer une vision stratégique des restructurations industrielles alors que les autorités de la concurrence se limitent à déterminer si, postérieurement à la concentration, émergera un équilibre de collusion tacite (théorie des jeux répétés).

- Les politiques d'attractivité deviennent essentielles dans un monde où la mobilité des facteurs et les turbulences technologiques s'accroissent. Les politiques d'aménagement du territoire mises en œuvre dès les années 1960 (création de la DATAR en 1963) à travers le développement des infrastructures et l'octroi de subventions ou de dégrèvements fiscaux sur un périmètre géographique précis doivent être repensées en fonction des nouvelles formes d'attractivité des territoires (infrastructures, main-d'œuvre marché intérieur, **services publics**...). La prise en compte des mécanismes internes et externes de création d'entreprise devrait être davantage prise en compte. Mais selon l'OFCE, alors que les instituts placent la France entre la 12^e et la 50^e place selon les indicateurs d'attractivité, les flux entrants d'IDE donnent une lecture positive de l'attractivité du territoire. Alors que la France figurait en 5^e position en tant que pays d'accueil des IDE en 1990 elle a atteint la 2^e position en 2002 puis le 3^e rang en termes d'IDE entrants en 2003, derrière le Luxembourg et la Chine.

● Ouverture économique, politique industrielle : quelle permanence du colbertisme ?

Le rapport de O. Pastré et J.-H. Lorenzi (2005) souligne qu'un **avantage comparatif** reste toujours fragile. Le Royaume-Uni a dominé toute une génération d'innovations (vers 1790-1840), mais n'a pas su perpétuer cette dynamique durablement. L'exemple de l'édition de logiciels aux États-Unis illustre bien la capacité de maîtrise d'une technologie. Les dépenses privées et publiques en R&D en pourcentage du PIB, sont particulièrement plus faibles en Europe qu'aux États-Unis. La hausse des dépenses publiques en R&D a pu jouer un rôle contra-cyclique, sans commune mesure avec ce qui s'est produit en France et en Europe.

Les politiques visant à faire évoluer les spécialisations industrielles vers des secteurs de haute technologie sont au cœur des **politiques structurelles**. Le Conseil européen de Lisbonne (mars 2000) a formulé l'objectif de combler le retard de l'Europe en matière d'innovation et de faire de l'Europe un leader de l'**économie de la connaissance**. Il a incité les pays à prendre des mesures en faveur des innovations pour développer un espace européen de la recherche et de l'innovation, et élaborer un brevet communautaire.

Cependant J.-L. Gaffard (2005) et l'OFCE proposent deux formes de révision de la politique industrielle :

- l'une tournée vers une révision de la politique industrielle traditionnelle en faveur de **pôles de compétitivité** pour tenir compte d'innovations tirées par le marché (modèle ascendant ou *bottom up*). L'État n'est plus qu'un acheteur parmi d'autres et a de moins en moins l'expertise technique et le pouvoir de marché lui permettant de dicter ses prescriptions. Les grandes structures de recherche (CEA, CNRS), les grands corps de l'État (Mines, Ponts...), les grandes directions de l'administration ont perdu de leur pouvoir. En conséquence, une réorientation vers des pôles de compétitivité et une agence de l'innovation industrielle (2005) peut favoriser l'effort d'investissement en R&D (objectif de 3 % du PIB). L'innovation de variété peut s'appuyer davantage sur les PME par exemple pour le nucléaire de quatrième génération, l'automobile propre, l'aéronautique du futur, le TGV nouvelle génération, le mobile G4, etc.) ;

- la seconde modalité de réorientation de la politique industrielle repose sur une redéfinition des modes d'intervention économique à l'échelle de l'Union européenne. Cette voie est celle privilégiée par l'OFCE. En effet, selon cet institut, la réalisation d'investissements importants favorise la diffusion des nouvelles technologies et rend possible un approfondissement des spécialisations intra-services ou intra-industrielles. Au contraire, un contexte de croissance faible est défavorable aux investissements en R&D et à la diminution du chômage. Les pôles de compétitivité peuvent n'être alors que des îlots d'innovation amplifiant le dualisme de l'appareil productif entre des activités innovantes et des activités de service qui ne peuvent pas être délocalisées. Or en France, le seul nouveau programme ambitieux concerne aujourd'hui la nanotechnologie (80 % des aides de la DIGITIP). Cette nouvelle politique industrielle devrait s'appuyer sur un partenariat plus étroit entre les acteurs publics et privés dans la liaison recherche et industrie, entre grandes et petites et moyennes entreprises, or contrairement aux États-Unis, le lien formation supérieure-recherche y est plus difficile. En conséquence, la mise en œuvre d'une nouvelle politique de la recherche et de l'enseignement supérieur est nécessaire pour créer les coopérations nécessaires à l'irrigation de l'ensemble du tissu économique.

► Commerce international ► Comptabilité nationale ► Croissance économique ► Entreprise ► État
 ► Intégration économique ► Mondialisation ► Politique économique ► Productivité
 ► Internationalisation de la production

- ARTUS P., (2004), *Nouvelle économie*, La Découverte, « Repères ».
- BAUDRY B., (2005), *Économie des relations inter-entreprises*, La Découverte, « Repères ».
- CHAPPELLE K., (2009), *Économie industrielle*, Vuibert.
- CROZET M. et LAFOURCADE M., (2010), *La nouvelle économie géographique*, La Découverte, « Repères ».
- COMBE E., (2008), *La politique de la concurrence*, La Découverte, « Repères ».
- GABSZEWICZ J., (2003), *La concurrence imparfaite*, La Découverte, « Repères ».
- GADREY J., (2003), *Socio-économie des services*, La Découverte, « Repères ».
- Guellec D., (2010), *Économie de l'innovation*, La Découverte, « Repères ».
- MARTI F., TROSA S., VOISIN A., (2006), *Les partenariats public-privé*, La Découverte, « Repères ».
- PARIENTY A., (2005), *Productivité, croissance, emploi. La France dans la compétition mondiale*, Armand Colin, « Circa ».
- VELTZ P., (2007), *Mondialisation, villes et territoires*, PUF.
- ARENA R., de BANDT J. (dir.), (1988), *Traité d'économie industrielle*, Economica.
- BEFFA J.-L., (2005) *Pour une nouvelle politique industrielle. Rapport au président de la République*, La Documentation française
- BETBEZE J-P, SAINT-ÉTIENNE C., (2006), « Une stratégie PME pour la France », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.
- CARLTON D. et PERLOFF J., (2008), *Économie Industrielle*, De Boeck.
- COMBE E., (2005), *Économie et politique de la concurrence*, Dalloz
- ENCAOUA D. GUESNERIE R., (2006), « Politique de la concurrence », *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation française.
- LEVET J.-L., (2004), *L'économie industrielle en évolution. Les faits face aux théories*, Economica.
- FONTAGNÉ L., Lorenzi J.H., (2005), « Désindustrialisation, Délocalisations », *Rapport du Conseil d'analyse économique n° 55*, La Documentation française.
- GAFFARD J.-L., (1997), *Économie industrielle et de l'innovation*, Dalloz, « Précis ».
- MORVAN Y., (1991), *Fondements de l'économie industrielle*, Economica.
- VELTZ P., (2008), *Le nouveau monde industriel*, Gallimard.
- VILLEMEUR A., (2007), *La croissance américaine ou la main de l'État*, Le Seuil.
- @ Site du Centre Cournot pour la Recherche en économie : www.centrecournot.org
- Site du Conseil d'Analyse économique : www.cae.gouv.fr
- Site de la Datar : www.datar.gouv.fr/
- Site de l'OCDE : www.oecd.org
- Site de l'OFCE : www.ofce.sciences-po.fr
- Site du Centre d'études prospectives et d'informations internationales : www.cepii.fr
- Site du ministère de l'Économie et des Finances : www.minefi.gouv.fr
- Site de la Direction générale du Trésor et de la politique économique, Document de DEMMOU A., (2010), « La désindustrialisation de la France » : http://www.informetiers.info/upload_actu/pdf/12671951561267195156.pdf
- Site du SESSI : www.industrie.gouv.fr/sessi
- Site du Conseil de la concurrence : www.conseil-concurrence.fr
- Site Europa : http://europa.eu.int/comm/competition/index_fr.html
- Une étude de P. Artus (2010) sur le déclin de l'industriel en Europe et aux États-Unis : <http://cib.natixis.com/flushdoc.aspx?id=53848>
- Une étude de GAFFARD J.L. (2005), « Vers une nouvelle politique industrielle », <http://www.ofce.sciences-po.fr/pdf/lettres/269.pdf>

SYSTÈME TECHNIQUE

Un système technique désigne un ensemble d'interrelations entre les techniques au cours d'une période de l'histoire. Selon B. Gilles (*Histoire des techniques*, Gallimard, 1978), une technique isolée n'acquiert son efficacité qu'en relation avec des techniques « affluantes ». Pour cet auteur, un système technique est un ensemble de cohérences qui se tissent à une époque donnée entre les différentes technologies et qui permettent à l'évolution technique de se stabiliser pour une durée plus ou moins longue. Ceci suppose des convergences entre les domaines scientifiques et techniques d'une part et leur diffusion dans le tissu industriel d'autre part.

Un système technique façonne les structures économiques (production, consommation, organisation du travail, intervention de l'État, etc.) mais aussi les structures sociales (division du travail, emplois, système juridique, politique etc.).

► Fluctuations et crises ► Crise du fordisme ► Cycle Kondratieff ► Fordisme ► Innovation ► Grappe d'innovation ► Nouvelle économie ► Révolution industrielle ► Système national d'innovation ► Toyotisme

TABLEAU DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (TOF)

Dans la comptabilité nationale, le tableau des opérations financières (TOF) retrace les flux et les

Tableau économique d'ensemble

stocks d'avoirs monétaires et financiers pour chaque secteur institutionnel.

► *Financement de l'économie*

TABLEAU ÉCONOMIQUE D'ENSEMBLE

Dans la **comptabilité nationale**, le tableau économique d'ensemble (TEE) est le tableau de synthèse, retraçant les emplois et les ressources de chaque **secteur institutionnel**, classés par nature d'opération (**production, revenu, capital**), en retraçant les comptes de tous les secteurs institutionnels. Par exemple, grâce au TEE, on peut connaître :

- l'apport de chaque secteur institutionnel (ménages, sociétés non financières, sociétés financières, administrations, reste du monde) au **produit intérieur brut (PIB)** ;

- les revenus qui en découlent pour chacun de ces secteurs (puisque l'apport productif de chacun engendre des salaires, des impôts, des intérêts, etc., versés à certains autres agents) ;

- la façon dont ces revenus sont utilisés (**consommation, épargne, investissements**).

Le TEE donne une vision synthétique du fonctionnement d'une économie par rapport à ceux du reste du monde.

⇒ Dans le système européen de comptabilité (SEC 95), ce tableau est appelé « **comptes économiques intégrés** ». Les comptables nationaux français ont préféré conserver l'ancienne dénomination de tableau économique d'ensemble.

► *Comptabilité nationale* ► *Tableau entrées-sorties*

TABLEAU ÉCONOMIQUE DES PHYSIOCRATES

Le tableau économique des physiocrates a été élaboré par F. Quesnay (1694-1774) afin de représenter les relations économiques (**flux de revenus**) entre les trois classes de la société (propriétaires fonciers, agriculteurs et « classe stérile » composée des artisans). Pour les physiocrates, seuls les agriculteurs produisent de la richesse (**produit net**). Cette richesse est ensuite en partie utilisée pour payer la **rente** aux propriétaires fonciers et pour financer les achats aux artisans. Ces derniers sont considérés comme une classe stérile dans la mesure où ils ne créent pas de richesse nette mais se contentent de transformer la richesse déjà existante (par exemple le blé en farine et en pain).

L'analyse du tableau économique relève d'une approche en termes de **circuit** et constitue l'ancêtre lointain de la **comptabilité nationale**.

► *Épistémologie économique* ► *Circuit économique*
► *École physiocratique* ► *Théorie économique*

TABLEAU ENTRÉES-SORTIES (TES)

Dans la **comptabilité nationale**, le tableau d'entrées-sorties (TES) résume les comptes de **biens et services**. Ce tableau découle directement du tableau input-output dressé par W. Leontief (1906-1999, prix Nobel en 1973).

Pour chaque produit, le TES établit l'équilibre emplois/ressources avec (en lignes) les achats de chaque **branche** à chacune des autres branches et (en colonnes) la destination des **productions** de chaque

branche (**consommation finale totale, exportations, investissements**).

Le TES permet de :

- calculer les coefficients techniques pour chaque branche ;

- établir la **valeur ajoutée (brute)** ;

- chiffrer l'intensité des liens commerciaux entre chaque branche (liens interbranches) ou au sein de chaque branche (liens intra-branches).

⇒ Le TES permet, par exemple, d'estimer l'impact d'une **politique de relance** ciblée de l'activité d'une branche (le bâtiment par exemple) sur l'ensemble de l'économie. Plus les liens sont forts, plus l'impact de la modification de production de cette branche sera important sur les autres branches auxquelles elle est liée.

► *Comptabilité nationale* ► *Tableau économique d'ensemble*

TARIFICATION AU COÛT MARGINAL

Le principe de la tarification au coût marginal (énoncé notamment par M. Allais et M. Boiteux dans les années 1950) précise que les **monopoles publics** doivent fixer leurs prix selon la règle de l'égalité entre le **prix** et le **coût marginal**. Ils contribuent ainsi à la réalisation de l'**équilibre général** et l'**optimum de Pareto**. Mais ils sont alors en déficit (**coût marginal inférieur au coût moyen**) ce qui justifie le versement d'une **subvention d'équilibre**.

⇒ Ce principe a inspiré certaines politiques tarifaires (tarif majoré aux heures de pointe à EDF et à la SNCF par exemple).

► *État* ► *Politique économique* ► *Coûts de production* ► *Défaillances du marché* ► *Tarification au coût moyen*

TARIFICATION AU COÛT MOYEN

La tarification au coût moyen consiste à fixer les prix des **monopoles publics** au **coût moyen de production**. Cette politique tarifaire assure l'**équilibre budgétaire** (**recette totale égale au coût total**), mais dans une situation de rendements croissants elle fait obstacle à la réalisation de l'**optimum de Pareto**.

► *État* ► *Politique économique* ► *Tarification au coût marginal*

TÂTONNEMENT WALRASSIEN

On appelle tâtonnement walrasien le processus par lequel, sur un **marché de concurrence pure et parfaite**, la centralisation des offres et des demandes par un **commissaire-priseur** conduit à la définition d'un **prix d'équilibre**. Le commissaire-priseur est un « crieur de prix ». Si le **prix** qu'il annonce n'assure pas l'égalité des quantités offertes et demandées, il propose un prix plus élevé si la demande est supérieure à l'offre et un prix plus faible l'offre est supérieure à la demande. Le prix converge ainsi vers l'**équilibre** par essais et erreurs.

⇒ Les demandes et les offres formulées par les **agents économiques** pour chaque prix lancé ne sont que des intentions d'achat et de vente. On parle d'**offre notionnelle** ou de **demande notionnelle**.

► *Marchés et prix* ► *Épistémologie économique*
► *Fonction paramétrique des prix* ► *Théorie néo-classique* ► *Viscosité des prix*

TAUX D'ACCUMULATION

Le taux d'accumulation est le taux de croissance du capital soit le rapport entre l'investissement net et le stock de capital ($\Delta K/K$).

⇒ Ne pas confondre avec **taux d'investissement**.

► *Capital et investissement* ► *Fluctuations et crises*
 ► *Croissance économique* ► *Accumulation du capital* ► *Accumulation primitive du capital*
 ► *État stationnaire* ► *Investissement brut*
 ► *Investissement net* ► *Obsolescence*

TAUX D'ACTIVITÉ

Le taux d'activité mesure le rapport entre la population active et la population totale correspondante.

On peut par exemple calculer un taux d'activité par sexe (féminin ou masculin) ou des taux d'activité pour chaque tranche d'âge.

⇒ Ne pas confondre avec **taux d'emploi**.

► *Marché du travail, emploi, chômage*

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation est le **taux d'intérêt** retenu pour le calcul d'actualisation. Il permet de calculer la valeur actuelle d'un revenu ou d'un actif disponible plus tard (au temps n).

Le taux d'actualisation diffère du **taux d'intérêt** en vigueur en fonction de la préférence pour le présent et du risque (les flux de revenus sont incertains, les taux d'intérêt peuvent fluctuer ainsi que la valeur des actifs, etc.). Il exprime donc la préférence pour le présent (ou la dépréciation du futur) d'une entreprise (ou de tout autre agent économique).

⇒ Plus le taux d'actualisation est élevé plus la valeur actuelle décroît.

► *Capital et investissement* ► *Économie et écologie*
 ► *Arbitrage intertemporel* ► *Effet de levier*
 ► *Efficacité marginale du capital* ► *Profitabilité*
 ► *Q de Tobin* ► *Rentabilité économique* ► *Taux de rentabilité économique* ► *Taux de rendement interne (TRI)* ► *Théorème Modigliani-Miller*
 ► *Valeur actualisée nette (VAN)*

TAUX D'AUTOFINANCEMENT

Le taux d'autofinancement mesure la part de ses investissements qu'un agent économique finance avec sa propre épargne.

En comptabilité nationale, le taux d'autofinancement est le rapport entre l'épargne brute et la formation brute de capital fixe (FBCF).

⇒ Ne pas confondre le taux d'autofinancement et le **taux d'investissement**.

► *Capital et investissement* ► *Autofinancement*
 ► *Besoin de financement* ► *Capacité de financement* ► *Financement de l'économie*

TAUX D'EMPLOI

Le taux d'emploi est le rapport entre l'ensemble de la population active occupée et l'ensemble de la population âgée de 15 à 65 ans.

⇒ On peut également calculer des taux d'emploi par sexe et par âge.

⇒ Ne pas confondre avec **taux d'activité**

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Sous-emploi* ► *Taux de chômage*

TAUX D'ENDETTEMENT

Le taux d'endettement est le rapport entre l'encours de la dette contractée par un agent économique et ses revenus et/ou son patrimoine propre au cours d'une année. C'est un indicateur de sa solvabilité et de la soutenabilité de la dette :

– Pour les ménages, le taux d'endettement est le rapport entre la charge de remboursement des dettes et le total des revenus. L'octroi de crédits à un ménage est en principe subordonné à un taux d'endettement inférieur à 33 %.

– Pour les entreprises, le taux d'endettement est généralement mesuré par ratio Dettes/ Capitaux propres.

– Pour l'État, le taux d'endettement est l'encours de la dette publique rapporté au **Produit intérieur brut (PIB)**. Dans le cadre du Pacte de stabilité et de croissance le taux d'endettement maximal d'endettement est limité à 60 % du produit intérieur brut (PIB).

► *Monnaie* ► *Fluctuations et crises* ► *Revenus*
 ► *Consommation et épargne* ► *Capital et investissement* ► *Intégration économique*
 ► *Autofinancement* ► *Besoin de financement*
 ► *Capacité de financement* ► *Crise de surendettement* ► *Dette du tiers-monde* ► *Dette souveraine* ► *Financement de l'économie*
 ► *Mécanisme cumulatif wicksellien* ► *Profitabilité*
 ► *Service de la dette* ► *Taux d'épargne*

TAUX D'ÉPARGNE

Le taux d'épargne est égal au rapport entre l'épargne brute et le revenu disponible brut. Dans la comptabilité nationale, il est calculé pour chaque secteur institutionnel et représente la part des ressources courantes qui reste disponible pour accumuler des actifs physiques et financiers.

► *Consommation et épargne* ► *Revenus* ► *Taux d'autofinancement* ► *Taux d'épargne non financière*

TAUX D'ÉPARGNE FINANCIÈRE

Le taux d'épargne financière est le rapport entre la capacité de financement des ménages et le revenu disponible brut (non ajusté).

► *Consommation et épargne* ► *Taux d'autofinancement* ► *Taux d'épargne non financière*

TAUX D'ÉQUIPEMENT DES MÉNAGES

Le taux d'équipement en biens durables est le rapport entre le nombre de ménages disposant d'un bien durable et le nombre total de ménages.

► *Consommation et épargne* ► *Consommation de masse* ► *Fordisme* ► *Normes de consommation*

TAUX D'EXPLOITATION

► *Taux de plus-value*

TAUX D'EXPORTATION

► *Commerce international* ► *Taux d'ouverture*

TAUX D'IMPORTATION

Le taux d'importation est mesuré par le rapport :

$$\frac{\text{Importations}}{\text{PIB}} \times 100$$

Ce taux se calcule en valeur ou en volume.

► Commerce international ► Taux d'ouverture
► Taux de pénétration

TAUX D'IMPOSITION

Le taux d'imposition est le rapport entre le montant de l'impôt et le montant de l'assiette auquel il s'applique. Il est exprimé en pourcentage.

⇒ Ne pas confondre avec le **taux de prélèvements obligatoires** ou avec la **pression fiscale**.

► État ► Politique économique ► Fiscalité optimale
► Taux de pression fiscale

TAUX D'INFLATION

Le taux d'inflation correspond à l'augmentation en pourcentage du **niveau général des prix** au cours d'une année. On utilise en général les variations de l'**indice des prix** à la consommation durant les douze derniers mois. Ainsi, si cet **indice** atteint la valeur de 102 aujourd'hui alors qu'il s'établissait à 100 il y a un an, cela signifie que le **taux d'inflation** actuel est de 2 %.

Le **taux d'inflation** sous-jacente reflète les tendances structurelles des variations de l'indice des prix : il exclut les **prix** soumis à l'intervention de l'État (tabac, tarifs publics) et les produits à **prix** volatils du fait de facteurs climatiques (produits frais) ou de tensions sur les marchés mondiaux (énergie). On observe une convergence du **taux d'inflation** totale vers le **taux d'inflation** sous-jacente à un horizon de 12 à 24 mois.

⇒ Au **niveau européen**, il existe un **taux d'inflation** harmonisé (IPCH) destiné aux comparaisons internationales au sein de l'**Union européenne**. Ce **taux** ne se substitue pas aux **taux d'inflation** nationaux, mais c'est un indicateur majeur dans le cadre de l'objectif de stabilité des **prix** de la **Banque Centrale européenne**.

► Marchés et prix ► Politique économique
► Banque centrale ► Courbe de Phillips ► Déflation
► Effet Boskin ► Inflation ► Inflation sous-jacente
► Politique monétaire ► Règle de Taylor
► Stagflation ► Taux d'intérêt ► Traité d'Amsterdam

TAUX D'INTÉRÊT

Le **taux d'intérêt** est le **prix** que doivent payer les **agents économiques** qui bénéficient d'un **crédit** (taux d'intérêt débiteur), et c'est aussi le **prix** que perçoivent les **agents économiques** qui ont octroyé un **crédit** (taux d'intérêt créditeur). Le **taux d'intérêt** s'exprime généralement en pourcentage. Un **agent** qui se voit accorder un **découvert** ou un **crédit** immobilier par son banquier doit payer un **intérêt égal** (pour chaque période de temps) au produit du **taux d'intérêt** par la somme empruntée.

Il n'existe pas un seul **taux d'intérêt** mais plusieurs. On distingue notamment divers **taux d'intérêt** en fonction de la durée du **crédit** consenti. Les **taux d'intérêt** à court terme sont généralement plus faibles que les **taux d'intérêt** à long terme. On distingue

aussi divers **taux d'intérêt** en fonction des opérations concernées et de la **solvabilité** des emprunteurs. Par exemple, les **taux des crédits** à la consommation sont généralement plus élevés que les **taux des crédits immobiliers**. Les **taux appliqués** aux **agents** les plus solvables sont plus faibles que ceux appliqués aux **débiteurs** qui présentent des **risques** plus importants de défaillance.

⇒ Le **taux d'intérêt nominal** est celui qui repose sur un raisonnement aux **prix courants**. Le **taux d'intérêt réel** est égal au **taux d'intérêt nominal** moins le **taux d'inflation**.

⇒ Il ne faut pas confondre le **taux d'intérêt** qui est un **prix** et l'**intérêt** qui est un **revenu**.

Il existe deux grandes conceptions du **taux d'intérêt** et de l'**intérêt** :

– Pour les **économistes néo-classiques** ou **autrichiens**, le **taux d'intérêt** est le **prix du temps**. L'**agent** qui prête une partie de son **épargne** renonce à consommer dans l'**immédiat**. Comme les **agents** ont une préférence (plus ou moins forte) pour le présent, l'**intérêt** compense le renoncement à la satisfaction immédiate. Dans cette perspective, le **taux d'intérêt** se détermine sur le **marché des fonds prêtables** par confrontation entre l'**offre** qui émane des **épargnants** et la **demande** qui émane des **emprunteurs** (investisseurs). Le **taux d'intérêt** est donc le **prix** qui égalise l'**épargne** et l'**investissement**.

– Pour les **économistes keynésiens**, le **taux d'intérêt** est le **prix de la liquidité**. L'**agent** qui prête des **fonds** renonce à un **avoir liquide** (la **monnaie**) en contrepartie de **créances** moins liquides. Plus la **préférence pour la liquidité** de l'**agent** est forte, plus il exigera un **taux d'intérêt** élevé. Le **taux d'intérêt** se détermine donc sur le **marché** de la **monnaie** par confrontation de l'**offre** et de la **demande** de liquidités.

► Monnaie ► Effet de levier ► Efficacité marginale du capital ► EONIA ► Marché interbancaire
► Profitabilité ► Structure par termes des taux d'intérêt ► Taux de rentabilité financière ► Taux directeur ► Taux du marché au jour le jour

TAUX D'INTÉRÊT MONÉTAIRE

Selon K. Wicksell (1851-1926) le **taux d'intérêt monétaire** (ou **taux d'intérêt courant**) est le **taux d'intérêt** qui se fixe sur le **marché** de la **monnaie** et qui égalise l'**offre** et la **demande** de **monnaie**. Lorsque le **taux d'intérêt naturel** est égal au **taux d'intérêt monétaire**, on est, selon K. Wicksell et G. Myrdal (1898-1987) en situation d'**équilibre monétaire**. Dans le cas contraire un **mécanisme cumulatif wicksellien** se déclenche.

► Monnaie ► Chômage wicksellien ► Effet de levier

TAUX D'INTÉRÊT NATUREL

Selon K. Wicksell (1851-1926), le **taux d'intérêt naturel** est celui qui égalise l'**offre** et la **demande** de **fonds prêtables** (donc l'**épargne** et l'**investissement**) dans une situation hypothétique où le **marché** des **fonds prêtables** ne serait pas affecté par les **variables monétaires** (par exemple si le **capital** était prêté en **nature** ou si la **création monétaire** n'alimente pas le **marché** des **fonds prêtables**). Le **taux d'intérêt naturel** correspond à la **rentabilité du capital**.

Lorsque le **taux d'intérêt naturel** est égal au **taux d'intérêt monétaire**, on est, selon K. Wicksell et G. Myrdal (1899-1992) en situation d'**équilibre moné-**

taire. Dans le cas contraire un **mécanisme cumulatif wicksellien** se déclenche.

► **Monnaie** ► **Chômage wicksellien** ► **Effet de levier**

TAUX D'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Le taux d'intermédiation financière est le rapport entre les **financements intermédiés** obtenus par les **entreprises** et le total des financements obtenus (intermédiés et directs).

On distingue :

– le taux d'intermédiation au sens étroit, qui ne prend en compte au numérateur du rapport que les **crédits** accordés par les **institutions financières** ;

– le taux d'intermédiation au sens large, qui prend en compte au numérateur l'ensemble des financements octroyés par les institutions financières aux entreprises (qu'il s'agisse des crédits ou des achats de titres de créance et des titres de propriété).

► **Monnaie** ► **Désintermédiation financière**
► **Intermédiation financière** ► **Règle des trois D**

TAUX D'INVESTISSEMENT

Le taux d'investissement est le rapport entre la **formation brute de capital fixe (FBCF)** et le **produit intérieur brut (PIB)**. Il mesure l'effort d'investissement de la nation.

⇒ Un taux d'investissement élevé est souvent perçu comme un effort de modernisation et donc de **compétitivité** structurelle.

⇒ Ne pas confondre avec taux d'accumulation et taux d'autofinancement.

► **Capital et investissement**

TAUX D'OUVERTURE

Le taux d'ouverture se définit par l'un des deux rapports suivants :

$$1) \quad \frac{\text{Volume des exportations}}{\text{Volume du produit intérieur brut}} \times 100$$

⇒ Ce rapport est également appelé « **taux d'exportation** »

$$2) \quad \frac{\frac{V. \text{ des export.} + V. \text{ des import.}}{2}}{\text{Volume du PIB}} \times 100$$

Ces taux peuvent être calculés en **valeur** ou en **volume**.

⇒ Le taux d'ouverture est l'indicateur habituellement utilisé pour mesurer le degré d'internationalisation des **économies**. L'augmentation du taux d'ouverture d'un pays est synonyme d'une plus grande sensibilité aux variations de **conjoncture économique** des autres pays.

► **Commerce international** ► **Autarcie**
► **Compétitivité** ► **Exportation** ► **Importation**
► **Taux de pénétration**

TAUX D'UTILISATION DES CAPACITÉS DE PRODUCTION

Le taux d'utilisation des capacités de production est le rapport entre les capacités disponibles (travail et

capital) d'une **entreprise** ou d'une **économie nationale** et ses capacités utilisées.

Au niveau macroéconomique, c'est un indicateur de la **conjoncture économique**, un taux d'utilisation inférieur à 100 % correspond à un rythme de **croissance** inférieur à la **croissance potentielle**. Lorsque le taux d'utilisation s'approche de 100 %, l'économie est exposée soit à des goulots d'étranglement soit à des tensions inflationnistes.

► **Fluctuations et crises** ► **Conjoncture économique**
► **Déflation** ► **Inflation** ► **Politique monétaire**
► **Gap d'Okun**

TAUX DE CHANGE

Le taux de change (ou cours du change) est le prix d'une **monnaie** exprimée en unités de monnaie étrangère. Le taux de change résulte de la confrontation de l'offre et de la demande de cette monnaie contre devises sur le **marché des changes**. Le fonctionnement du marché des changes et l'intervention éventuelle des **autorités monétaires** pour réguler les cours du change dépendent du **système monétaire international** en vigueur.

⇒ Le taux de change entre deux **monnaies** se nomme **taux de change bilatéral**, on peut calculer aussi un **taux de change effectif**.

► **Finances internationales** ► **Changes fixes**
► **Changes flottants** ► **Cotation** ► **Régime de change**

TAUX DE CHANGE D'ÉQUILIBRE FONDAMENTAL

Le taux de change d'équilibre fondamental d'une économie est le **taux de change** qui assure à la fois l'**équilibre interne** et l'**équilibre externe** de cette économie.

– Par équilibre interne on entend la **croissance économique** la plus élevée possible l'**inflation** étant maîtrisée. Le **taux de chômage** correspond alors au **taux de chômage naturel**.

– Par équilibre externe on entend un solde de la balance des transactions courantes égal au **flux** structurel de capitaux avec le **reste du monde**.

⇒ Le concept de taux de change d'équilibre fondamental a été proposé par J. Williamson (*The Exchange Rate System*, 1985) dans le cadre de sa théorie des **zones cibles**.

► **Finances internationales** ► **Changes flottants**

TAUX DE CHANGE EFFECTIF

Le taux de change effectif de la **monnaie** d'un pays est un **indice synthétique** qui permet de retracer l'évolution de la valeur internationale de cette monnaie par rapport à un ensemble de monnaies (et non par rapport à une seule comme dans le **taux de change bilatéral**).

L'évolution du taux de change effectif est la moyenne pondérée des indices d'évolution des taux de change bilatéraux. En général les coefficients de pondération dépendent de la structure du **commerce international** de ce pays.

► **Finances internationales** ► **Devise** ► **Taux de change**

TAUX DE CHANGE NOMINAL

Le taux de change nominal est celui qui se détermine sur le **marché des changes**. C'est le **prix relatif** de deux monnaies que l'on constate à un moment donné sur le marché des changes. Il ne prend pas nécessairement en compte les différences de pouvoir d'achat de ces deux monnaies.

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Parité des pouvoirs d'achat* ► *Taux de change*
► *Taux de change réel*

TAUX DE CHANGE RÉEL

Le taux de change réel se calcule en prenant en compte le rapport de **pouvoir d'achat** de deux monnaies. Le taux de change réel est une mesure de la **compétitivité** prix d'un pays. On le calcule par la formule suivante :

$$[(\text{Prix nationaux}) \times (\text{Taux de change nominal})] / (\text{Prix étrangers})$$

► *Finances internationales* ► *Mondialisation*
► *Parité des pouvoirs d'achat* ► *Taux de change*
► *Taux de change nominal*

TAUX DE CHARGE

► *Taux de dépendance*

TAUX DE CHÔMAGE

Le taux de chômage est le rapport entre le nombre de **chômeurs** et la **population active** totale. On peut calculer des taux de chômage par âge (ou par sexe) en rapportant le nombre de chômeurs d'une tranche d'âge donnée (d'un sexe donné) à la population active totale du même âge (sexe).

⇒ Ne pas confondre le taux de chômage et le **chômage**.

⇒ Ne pas confondre le taux de chômage d'une catégorie sociale avec la part des chômeurs de cette catégorie dans le total des chômeurs.

⇒ Ne pas confondre avec **taux d'emploi**

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage*

TAUX DE CHÔMAGE D'ÉQUILIBRE

Le taux de chômage d'équilibre est celui qui s'établirait à long terme dans une **économie** en l'absence de chocs macroéconomiques. Le niveau de ce **taux de chômage** dépend de plusieurs facteurs :

– les conditions d'appariements entre offre de travail et demande de travail ;

– les institutions du **marché du travail** (modalités de négociations salariales, rôle des **syndicats**, existence de minima sociaux, modalités d'indemnisation du chômage, etc.).

⇒ Alors que le concept de **taux de chômage naturel** a un contenu normatif (il se réfère à l'idéal d'une concurrence pure et parfaite sur le marché du travail), le concept de taux de chômage d'équilibre relève d'une analyse positive. Il s'agit de déterminer, compte tenu du contexte institutionnel d'une **économie** à un moment donné, quelle est la part du chômage qui dépend de ses caractéristiques structurelles et friclionnelles et celle qui découle d'une insuffisance de la **demande globale**. Il s'agit aussi de s'inter-

roger sur le caractère optimal ou non du niveau du taux de chômage d'équilibre.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage*

TAUX DE CHÔMAGE NATUREL

Le taux de chômage naturel, est, selon M. Friedman (1912-2006, prix Nobel 1976), le **taux de chômage** compatible avec une **inflation** nulle. Le terme de naturel se justifie parce qu'il correspond, selon Friedman, à la position spontanée de l'**économie** en l'absence d'interventionnisme public. Il s'agit donc d'un taux de chômage incompressible dû aux comportements individuels de recherche d'**emploi** dans un contexte institutionnel donné.

⇒ Pour les économistes de l'offre, le taux de chômage naturel est identique au **taux de chômage non inflationniste** ou **NAIRU**.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage*
► *Monétarisme* ► *Taux de chômage d'équilibre*

TAUX DE CHÔMAGE NON INFLATIONNISTE (NON ACCELERATING INFLATION RATE OF UNEMPLOYMENT OU NAIRU)

Le taux de chômage non inflationniste ou **NAIRU** est le **taux de chômage** qui n'accélère pas l'**inflation**. Cela suppose d'estimer statistiquement la courbe de Phillips pour en déduire la valeur du **NAIRU**.

Pour E. Phelps (prix Nobel, 2006), le **NAIRU** n'est rien d'autre que le **taux de chômage naturel** compte tenu des structures du **marché du travail** et le degré de **flexibilité** de l'emploi. Mais les keynésiens considèrent que le taux de chômage dépend aussi de la norme d'inflation fixée : des politiques économiques de lutte contre le chômage sont nécessaires aussi longtemps qu'elles ne mettent pas en cause cette norme.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Chômage*
► *Modèle WS/PS* ► *Taux de chômage d'équilibre*

TAUX DE COUVERTURE

Le taux de couverture se définit par le rapport :

$$\frac{\text{Valeur des exportations}}{\text{Valeur des importations}} \times 100$$

⇒ Un commerce extérieur équilibré correspond à un taux de couverture de 100 % si les **importations** et les **exportations** sont toutes les deux évaluées selon les mêmes modalités, c'est-à-dire soit **coût assurance-frêt**, soit **franco à bord**. Si le taux est inférieur à 100 le commerce extérieur est déficitaire, s'il est supérieur, le commerce extérieur est excédentaire.

► *Commerce international* ► *Balance des paiements*

TAUX DE CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE

Le taux de croissance d'une **économie nationale** est mesuré par la variation en volume du **Produit intérieur brut** (PIB).

► *Croissance économique*

TAUX DE CROISSANCE EFFECTIF

Le taux de croissance effectif est l'un des **taux de croissance de l'économie** définis par R. Harrod (1900 -1978). Il distingue en effet :

– le **taux de croissance effectif**, g , qui est le **taux de croissance observé dans l'économie** à un moment donné. L'**épargne** étant une fonction constante du **revenu** Y ($S = sY$, avec s , la **propension marginale à épargner**), le **taux de croissance** g est tel que

$$g = \frac{\Delta K}{K} = \frac{\Delta Y}{Y} = \frac{s}{v}, \text{ avec un coefficient de capital } v, \text{ constant ;}$$

– le **taux de croissance garanti ou justifié**, g_w . C'est le **taux qui assure la pleine utilisation du capital** ou plus exactement la **pleine utilisation souhaitée du capital** par les investisseurs. Il doit donc correspondre à leurs **anticipations**.

La fonction d'investissement désiré retenue par Harrod est une relation de type **accélérateur** $I^* = \beta \Delta Y$ (I^* représentant l'investissement désiré et β le coefficient d'accélération). Il suppose en effet que l'investissement est induit par une variation de **revenus**. Cette fonction d'investissement exprime implicitement la recherche d'un certain **taux de profit** par les entrepreneurs. Le coefficient β apparaît non seulement comme un coefficient traduisant le rapport entre accroissement de la demande (ΔY) et investissement (I), mais il exprime aussi le **taux de profit désiré**.

Le **taux de croissance justifié** est donc celui qui satisfait les entrepreneurs en garantissant que l'investissement effectif soit égal à l'investissement désiré : $I = I^*$

$$I = sY = I^* = \beta \Delta Y$$

$$\text{d'où } g = \frac{\Delta Y}{Y} = \frac{s}{\beta}$$

– le **taux de croissance naturel** g_n . C'est le **taux potentiel de croissance de la production** qui résulte du **plein-emploi de la population active** disponible. Il est fonction du **taux de croissance de la population active disponible** (n) soit : $g_n = n$

► **Croissance économique**

TAUX DE CROISSANCE GARANTI

► **Croissance économique** ► **Taux de croissance effectif**

TAUX DE CROISSANCE JUSTIFIÉ

► **Croissance économique** ► **Taux de croissance effectif**

TAUX DE CROISSANCE NATUREL

► **Croissance économique** ► **Taux de croissance effectif**

TAUX DE DÉPENDANCE

Le **taux de dépendance** ou **taux de charge** est le **rapport exprimé en pourcentage** entre le **nombre d'inactifs** et le **nombre des actifs**. Il permet donc de

mesurer le « poids » des **inactifs** (retraités et jeunes, etc.) par rapport aux **actifs**.

⇒ L'augmentation du **taux de dépendance** est souvent évoqué pour justifier des **problèmes financiers** des régimes de **retraite par répartition** et préconiser l'introduction (partielle ou totale) d'un système de **retraite par capitalisation**.

Il faut remarquer que l'évolution de la situation financière des régimes de retraite par répartition ne dépend pas de la seule évolution démographique.

Il faut aussi tenir compte de la **conjoncture économique** qui influence le **nombre d'actifs occupés** qui paient les **cotisations sociales**. Il est alors plus judicieux de calculer le rapport (**inactifs + chômeurs**)/**nombre d'actifs**. Ce dernier rapport a l'avantage de montrer que les **problèmes de financement** des régimes de retraite par répartition sont **démographiques** mais aussi **économiques**.

► **Protection sociale** ► **Retraite** ► **Taux d'activité**

TAUX DE MARGE

Le **taux de marge** est le **rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée** (ou, au niveau macroéconomique, le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et le **produit intérieur brut**).

⇒ Le **taux de marge** est l'un des **indicateurs de rentabilité**.

► **Comptabilité nationale** ► **Entreprise** ► **Marchés et prix** ► **Profit** ► **Taux de rentabilité économique** ► **Taux de rentabilité financière** ► **Taux de rentabilité interne (TRI)**

TAUX DE PAUVRETÉ

Le **taux de pauvreté** est le **rapport entre les personnes en situation de pauvreté**, et la **population totale** considérée.

► **Revenu** ► **Intensité de la pauvreté** ► **Médiane** ► **Seuil de pauvreté**

TAUX DE PÉNÉTRATION

Le **taux de pénétration** se définit par le rapport :

$$\frac{\text{Volume des importations}}{\text{Volume de la demande intérieure}} \times 100$$

⇒ La **demande intérieure** est donnée par la **somme algébrique** suivante : **PIB + Importation-Exportations**

⇒ Le **taux de pénétration** indique la **part de la demande intérieure** qui est satisfaite par des **importations**.

⇒ Ne pas confondre avec « **taux d'importation** ».

► **Commerce international**

TAUX DE PLUS-VALUE

Dans la **théorie marxiste**, le **taux de plus-value** est le **rapport entre la plus-value et le capital variable**. Ce **taux**, appelé aussi **taux d'exploitation**, est le **rapport entre la survaleur créée par la force de travail et la valeur d'échange de cette force de travail**.

⇒ On dit parfois, mais la formulation est contestable, que le **taux de plus-value** est le **rapport entre le travail non payé et le travail payé**.

► **Baisse tendancielle du taux de profit** ► **Exploitation**

TAUX DE PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES

Le taux de prélèvements obligatoires se définit par le rapport :

$$\frac{\text{Prélèvements obligatoires}}{\text{Produit Intérieur Brut}} \times 100$$

Il est l'indicateur le plus utilisé dans les comparaisons internationales pour mesurer le degré d'intervention de l'État. Il doit cependant être interprété avec prudence car sa valeur est sensible au degré de socialisation de certaines consommations (par exemple la santé et l'éducation) et à l'importance du système de redistribution qui varient d'un pays à l'autre.

► **État** ► **Politique économique** ► **Consommation socialisée** ► **Taux d'imposition** ► **Taux de pression fiscale**

TAUX DE PRESSION FISCALE

Le taux de pression fiscale se définit par le rapport entre le total des impôts et des taxes et le produit intérieur brut. Il s'agit d'un indicateur utilisé en général au niveau macroéconomique.

⇒ Ne pas confondre avec le taux de prélèvements obligatoires.

► **État** ► **Budget** ► **Taux d'imposition**

TAUX DE PROFIT

Le taux de profit est un rapport entre le profit et le stock de capital. C'est une mesure de la rentabilité du capital.

Dans la théorie marxiste, le taux de profit est le rapport entre la plus-value et la somme du capital constant et du capital variable.

► **Revenus** ► **Baisse tendancielle du taux de profit** ► **Taux de marge** ► **Taux de rentabilité économique** ► **Taux de rentabilité financière**

TAUX DE RENDEMENT INTERNE (TRI)

Le Taux de rendement interne (TRI) est le taux d'actualisation qui égalise la valeur actuelle du flux attendu de recettes consécutives à un investissement et la dépense que celui-ci nécessite.

Par exemple, pour un investissement de 14 009 euros qui génère un flux de recettes de 5 000 euros pendant 3 ans, le TRI est la solution de l'équation : $5\,000 \times \frac{1}{(1+i)} + \frac{5\,000}{(1+i)^2} + \frac{5\,000}{(1+i)^3} = 14\,009$ euros soit $i = 3,5\%$

Un investissement n'est rentable que si le coût du capital est moins élevé que le taux de rendement interne (3,5 % dans l'exemple).

⇒ Le TRI est une méthode d'évaluation de la rentabilité de l'investissement. Contrairement à la valeur actualisée nette (VAN), il n'est pas nécessaire de définir un taux préalable d'actualisation.

⇒ L'évaluation des recettes futures pose le problème de leurs prévisions et donc des anticipations des entrepreneurs. Dans la théorie keynésienne le TRI est l'efficacité marginale du capital.

► **Capital et investissement** ► **Effet de levier** ► **Profitabilité** ► **Q de Tobin** ► **Rentabilité économique** ► **Rentabilité financière** ► **Taux de rentabilité économique** ► **Taux de rentabilité**

financière ► **Taux d'intérêt** ► **Théorème Modigliani-Miller**

TAUX DE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE

Le taux de rentabilité économique est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le capital de l'entreprise.

La comptabilité nationale calcule ce taux pour les sociétés, c'est alors le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (EBE) et le capital productif (K), soit :

$$\frac{\text{EBE}}{\text{K}} = \frac{\text{EBE}}{\text{VA}} \times \frac{\text{VA}}{\text{K}}$$

La rentabilité économique est donc égale au produit du taux de marge par la productivité apparente du capital.

⇒ Il existe d'autres indicateurs de la rentabilité du capital.

► **Capital et investissement** ► **Effet de levier** ► **Efficacité marginale du capital** ► **Profitabilité** ► **Q de Tobin** ► **Rentabilité économique** ► **Rentabilité financière** ► **Taux de rentabilité financière** ► **Taux de rendement interne (TIR)** ► **Théorème Modigliani Miller** ► **Valeur actualisée nette (VAN)**

TAUX DE RENTABILITÉ FINANCIÈRE

Le taux de rentabilité financière est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation (après déduction des charges financières et des impôts) et les fonds propres.

Le taux de rentabilité financière est une évaluation du résultat de l'entreprise (ou de tout autre agent). Il tient compte :

- de la rentabilité économique (Re),
- du taux d'intérêt versé ou coût de financement

(i),

- du niveau d'endettement (Ne).

Il est égal à : $\text{Re} + [\text{Ne} \times (\text{Re}-i)]$.

⇒ L'effet de levier peut améliorer ou détériorer la rentabilité financière.

► **Capital et investissement** ► **Efficacité marginale du capital** ► **Profitabilité** ► **Q de Tobin** ► **Rentabilité** ► **Taux de rentabilité économique** ► **Taux interne de rendement (TIR)** ► **Théorème Modigliani-Miller** ► **Valeur actualisée nette (VAN)**

TAUX DE SALAIRE

Le taux de salaire est la rémunération unitaire du travail. Par exemple, le revenu obtenu pour une heure de travail est le taux de salaire horaire.

⇒ Il ne faut pas confondre le taux de salaire, qui est un prix, et le salaire qui est un revenu. Le salaire est égal au taux de salaire multiplié par le temps de travail.

► **Marché du travail, emploi chômage** ► **Revenus**

TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES

Le taux de survie des entreprises à n années est la proportion d'entreprises, créées ou reprises une

année donnée, qui ont atteint leur nième anniversaire.

C'est un indicateur de la **conjoncture économique**.

► **Fluctuations et crises** ► **Marchés et prix**
 ► **Concurrence** ► **Entrepreneur** ► **Faillite** ► **Startup**

TAUX DE SYNDICALISATION

Le taux de syndicalisation est le rapport entre le nombre de syndiqués et le nombre de salariés multiplié par 100. Le taux de syndicalisation diffère selon les secteurs d'activité (par exemple il est plus élevé dans le secteur public que dans le secteur privé) et selon les pays (les pays scandinaves ont un taux de syndicalisation supérieur à 70 % alors qu'en France, il est inférieur à 10 %).

⇒ La comparaison des taux de syndicalisation entre pays doit être interprétée avec prudence (pour certains pays l'adhésion est quasi-obligatoire).

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **École de la régulation** ► **Fordisme** ► **Syndicat**

TAUX DIRECTEUR

Un taux directeur est un **taux d'intérêt** pratiqué par la **banque centrale** dans le cadre de sa politique de gestion de la liquidité du système bancaire. En agissant sur ce taux, la Banque centrale influence le coût du **refinancement** et, surtout, elle transmet au **marché** des informations sur les orientations de sa **politique monétaire**.

⇒ Au sein de la **zone euro**, les principaux taux directeurs sont : le taux des opérations principales de refinancement, le taux de la facilité de dépôt et le taux de la facilité de prêt marginal. Le **taux du marché au jour le jour** (EONIA) fluctue normalement autour du taux des opérations principales de refinancement.

► **Monnaie** ► **Repo**

TAUX DU MARCHÉ AU JOUR LE JOUR

Le **taux du marché au jour le jour** est le **taux d'intérêt** qui se fixe sur le **marché** de la liquidité banque centrale à 24 heures. Ce taux est, pour les **banques**, la principale indication du coût du **refinancement** bancaire. Dans le cadre de la **politique monétaire**, la **banque centrale** intervient pour influencer le **taux du marché au jour le jour** (open market).

⇒ Au sein de la **zone euro**, le **taux du marché au jour le jour** est l'EONIA.

► **Monnaie** ► **Marché interbancaire** ► **Banque centrale**

TAUX MARGINAL DE SUBSTITUTION

En **microéconomie**, le **taux marginal de substitution** (TMS) entre deux biens Y et X le long d'une **courbe d'indifférence**, mesure la variation infinitésimale (Y) de la quantité consommée du bien Y qui est nécessaire pour compenser une variation infinitésimale de la quantité consommée du bien (X).

Lorsqu'on se déplace sur une courbe d'indifférence, l'un des biens se substitue à l'autre. Si la

quantité de l'un des biens diminue, la quantité de l'autre augmente et les variations sont de signe opposé. Le TMS est donc de signe négatif.

$$TMS = - \Delta Y / \Delta X$$

Le TMS est donc le **taux** auquel le consommateur substitue un bien à l'autre tout en gardant le même niveau d'utilité.

⇒ Le TMS est égal à la pente de la courbe d'indifférence en un point.

► **Consommation et épargne** ► **Marchés et prix**
 ► **Taux marginal de substitution technique**
 ► **Théorie néoclassique**

TAUX MARGINAL DE SUBSTITUTION TECHNIQUE

En **microéconomie**, le **taux marginal de substitution technique** (TMST) entre deux **facteurs de production** K (capital) et L (travail) le long d'un **isoquant**, mesure la variation infinitésimale (K) de la quantité d'un facteur qui est nécessaire pour compenser la variation infinitésimale de l'autre facteur (L).

Lorsqu'on se déplace sur un isoquant, l'un des facteurs se substitue à l'autre. Si la quantité de l'un des facteurs diminue, la quantité de l'autre augmente et les variations sont de signe opposé. Le TMST est donc de signe négatif.

$$TMST = - \Delta K / \Delta L$$

Le TMST est donc le **taux** auquel le producteur substitue un facteur à l'autre tout en gardant le même niveau de **production**.

⇒ Le TMST est égal à la pente de l'isoquant en un point.

► **Consommation et épargne** ► **Marchés et prix**
 ► **Substituabilité des facteurs** ► **Théorie néoclassique**

TAXE

Une **taxe** est une prestation pécuniaire perçue par voie d'autorité et à titre définitif par les pouvoirs publics. Ses caractéristiques sont identiques à celles de l'**impôt**. Mais une **taxe** vise à couvrir les charges liées à un **service public** particulier (exemple : **taxe de ramassage des ordures ménagères**). C'est donc une **recette** « affectée », ce qui n'est pas le cas de l'**impôt**.

⇒ En pratique, la distinction entre **taxe** et **impôt** n'est pas toujours claire. Ainsi, la **taxe sur la valeur ajoutée** (TVA) est en fait un **impôt** et non une **taxe**.

► **État** ► **Politique économique** ► **Budget**
 ► **Fiscalité** ► **Impôt** ► **Pression fiscale** ► **Taux d'imposition**

TAXE CARBONE

La **taxe carbone** est une **taxe** qui frappe les produits (carburants notamment) dont l'utilisation conduit à l'émission du principal gaz à effet de serre (le CO₂). La mise en place de cette **taxe** vise à donner un « signal prix » aux consommateurs et à les inciter à utiliser moins de produits qui génèrent des gaz à effet de serre. Il s'agit donc de l'une des procédures qui permet d'internaliser les **externalités** négatives liées à l'utilisation des **énergies fossiles**.

Un projet de **taxe carbone** a été discuté en France en 2009 et abandonné en 2010.

► Économie et écologie ► Politique économique
► Fiscalité écologique ► Incitation ► Sommet de Copenhague

TAXE GLOBALE

Les taxes globales sont des prélèvements fiscaux dont la mise en place est périodiquement proposée afin de financer des biens collectifs ou des biens communs mondiaux (environnement, santé, stabilité financière, etc.). La mise en place de taxes globales suppose un renforcement de la **gouvernance mondiale**.

► Mondialisation ► Biens publics mondiaux
► Fiscalité écologique ► Gouvernance ► Taxe Tobin

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (TVA)

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), créée en France en 1954, est un **impôt** sur la consommation finale perçu sur les achats de biens et services.

Chaque participant au processus de production et de distribution des biens et services ne paie qu'à proportion de la **valeur ajoutée** qu'il crée. En effet, chacun applique à ses ventes le taux de TVA correspondant à la nature des produits et déduit de ce montant la TVA acquittée sur ses achats (**consommations intermédiaires** et **biens d'équipement**).

⇒ La TVA est un **impôt indirect** puisque les **agents économiques** qui l'acquittent au fisc (industriels, artisans, commerçants) en répercutent le montant sur le consommateur final qui supporte effectivement l'impôt.

► État ► Fiscalité ► Impôt direct ► Neutralité fiscale

TAXE TOBIN

L'économiste J. Tobin (1918-2002, prix Nobel 1981) a proposé en 1978 de mettre en place une **taxe** sur les mouvements internationaux de capitaux afin de limiter la **spéculation**. Cette taxe, caractérisée par un taux modeste (0,5 % ou 1 %), permettrait de rendre les **taux de change** moins volatils et les **ressources** qu'elle permettrait de dégager pourraient financer une **aide publique au développement**.

⇒ Les défenseurs de la taxe Tobin insistent sur la nécessité de « mettre du sable dans les rouages de la finance internationale » et de réguler la **globalisation financière**. A l'occasion de la crise des subprimes, un certain nombre de responsables politiques se sont prononcés en faveur de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières internationales.

⇒ Les détracteurs de la taxe Tobin soulignent la difficulté de mise en place d'un tel dispositif (qui suppose l'accord de l'ensemble des pays pour éviter les fuites de capitaux) et contestent l'efficacité du dispositif quant à la lutte contre la spéculation.

⇒ La taxe Tobin est restée à l'état de projet. J. Tobin s'est toujours montré réticent à l'égard de l'**altermondialisme**.

► Finances internationales ► Gouvernance mondiale ► Volatilité

TAYLORISME

Le **taylorisme** est un mode d'organisation du travail qui repose sur la parcellisation des tâches et l'accélération du **rythme de travail** pour accroître les **gains**

de **productivité** et minimiser les **coûts de production**. Ses principes sont :

- la simplification des tâches d'exécution à partir d'une **organisation scientifique du travail**. Le travail d'exécution est divisé en tâches élémentaires, la façon de les accomplir, le temps alloué pour les accomplir sont systématiquement définis (*one best way*). Les mouvements inutiles et les déplacements sont éliminés ;

- l'adaptation des outils et des équipements à un travail à exécuter rapidement ;

- un mode de rémunération stimulant les gains de productivité (**salaires** aux pièces ou primes de **rendement** évoluant avec la **productivité** qui est jugée « normale ») ;

- la division verticale du travail avec la séparation entre les tâches de conception et d'exécution ;

- la séparation entre la ligne hiérarchique et la ligne fonctionnelle (analyse des méthodes) au sein de l'**entreprise**.

⇒ Le **taylorisme** est une réponse à la pénurie de travailleurs qualifiés aux États-Unis, à la fin du XIX^e siècle. F.W. Taylor (1856-1915) qui a mis au point et expérimenté cette organisation du travail, considérait que le pouvoir des ouvriers professionnels dans les ateliers du début du XX^e siècle était un frein à la modernisation technique. H. Ford (1863-1947) qui avait du mal à recruter et à stabiliser sa main-d'œuvre, a eu recours à cette organisation du travail et l'a adaptée au **travail à la chaîne**.

⇒ Le taylorisme s'est progressivement étendu au **secteur tertiaire** et aux pays émergents.

► Crise du fordisme ► Fordisme ► Organisation scientifique du travail ► Toyotisme

TECHNOSTRUCTURE

Selon J.K. Galbraith (1908-2006) (*Le nouvel état industriel*, 1967), la **technostructure** désigne l'équipe de **managers** disposant du véritable pouvoir dans la grande **entreprise**. Le pouvoir de la technostructure provient de l'évolution du **progrès technique** et de la complexité croissante des opérations de **production** (des « impératifs de la technologies »). Il prend également sa source dans les exigences de la « planification » des grandes **firms**.

⇒ Selon J.K. Galbraith, la technostructure ne recherche pas la **maximisation du profit**, mais plutôt celle du **chiffre d'affaires**.

⇒ La **théorie de l'agence** conduit à critiquer cette approche et met l'accent sur la nécessité d'inciter les **managers** à agir conformément aux intérêts des **actionnaires**.

► Entreprise ► Capitalisme managérial
► Concentration ► Gouvernance d'entreprise
► Pouvoir de marché

TENDANCE (TREND)

Une **tendance** (trend) peut concerner :

- une série chronologique ;
- le rythme moyen de **croissance** en longue période.

► Croissance ► Fluctuations et crises

TERMAILLAGE (LEADS AND LAGS)

Le **termaillage** consiste à accélérer ou retarder les **règlements en devise** afin de profiter de leur évolution favorable. Par exemple si un importateur anti-

cipe une appréciation de la devise de règlement, il tentera d'avancer le paiement de sa dette en devises.
 ⇒ Ces opérations peuvent avoir un effet déstabilisateur sur les **cours du change**.

► **Commerce international** ► **Finances internationales** ► **Spéculation**

TERMES DE L'ÉCHANGE

En matière de commerce international les termes de l'échange nets qui se calculent par le rapport :

$$\frac{\text{Indice synthétique des prix à l'exportation}}{\text{Indice synthétique des prix à l'importation}} \times 100$$

Il existe plusieurs mesures des termes de l'échange :

– les termes de l'échange bruts :

$$\frac{\text{Indice synthétique des prix à l'exportation}}{\text{Indice synthétique des prix à l'importation}} \times 100$$

Ils indiquent la quantité de biens importés que permet d'obtenir une unité de travail, soit :

$$\frac{\text{Quantité de facteurs incorporés dans les exportations}}{\text{Quantité de facteurs incorporés dans les importations}} \times 100$$

– les termes de l'échange revenu :

Ils permettent de passer des termes de l'échange pour une unité de bien ou un facteur à l'évolution de la valeur globale des exportations (ensemble de recettes) par rapport à la valeur des importations, soit :

$$\frac{\text{Indice synthétique des recettes d'exportation}}{\text{Indice synthétique des recettes à l'importation}} \times 100$$

Les progrès technologiques conduisant à des gains de productivité peuvent se traduire par une baisse des prix qui dégrade les termes de l'échange nets mais qui peut provoquer une amélioration des termes de l'échange bruts d'un pays (amélioration de la capacité d'importation).

⇒ De façon plus générale les termes de l'échange peuvent se calculer à propos des rapports de prix entre produits ou familles de produits. Par exemple, le rapport des prix entre les produits agricoles et les produits industriels, est un indicateur de l'évolution du **pouvoir d'achat** des producteurs de ces biens. C'est une information utile dans l'étude de la **révolution industrielle** ou des stratégies de développement.

⇒ Le débat sur la dégradation des termes de l'échange est récurrent en économie du développement.

► **Commerce international** ► **Économie du développement** ► **Marchés et prix** ► **Compétitivité prix** ► **Compétitivité** ► **Courbe en J** ► **Dévaluation** ► **Taux de couverture**

TERRITOIRE ÉCONOMIQUE

Selon la **comptabilité nationale**, le territoire économique de la France comprend :

– le territoire géographique métropolitain y compris les départements d'outre-mer (DOM) ;

– l'espace aérien national, les eaux territoriales, la partie du plateau continental située dans les eaux internationales sur laquelle la France dispose de droits exclusifs ;

– les enclaves territoriales situées dans d'autres pays et utilisés par des **administrations publiques** françaises ;

– les **zones franches**, entrepôts industriels et usines sous contrôle douanier français ;

– les gisements situés dans les eaux internationales exploités par des unités résidentes.

⇒ Les territoires d'outre-mer (TOM) ne sont pas inclus dans le territoire économique et font donc partie du **reste du monde**. Il en est de même, pour les enclaves extra-territoriales utilisées par les administrations publiques d'autres pays ou par les organisations européennes ou internationales en vertu de traités internationaux ou d'accords entre États.

► **Balance des paiements**

TERTIARISATION

La tertiarisation désigne la montée des activités de services dans les économies contemporaines au détriment de l'**agriculture** et de l'**industrie**. Le **secteur tertiaire** représente plus de 70 % de l'emploi total et de la **valeur ajoutée** dans les pays de l'**Organisation de coopération et de développement économique** (OCDE).

Cette situation prévue par la **loi des trois secteurs** doit cependant être nuancée car elle résulte d'un double phénomène :

– d'une part, on assiste à une forte expansion des services aux **entreprises** (processus de gestion plus complexes, effort croissant de recherche, ...);

– d'autre part, les entreprises industrielles peuvent confier certaines opérations qu'elles effectuaient auparavant à des entreprises de services. Il y a donc développement des interactions des activités industrielles et tertiaires.

⇒ La tertiarisation se développe aussi dans les **pays en développement** avec une urbanisation très rapide de ces économies et avec la **délocalisation** de certaines activités de services.

► **Système productif** ► **Branche** ► **Décomposition internationale des processus productifs** ► **Économie de la connaissance** ► **Firmes réseau** ► **Frontière de la firme** ► **Industrialisation** ► **Loi de Baumol** ► **Secteur d'activité** ► **Société postindustrielle**

THÉORÈME

Un théorème est une proposition qui est logiquement déduite à partir des axiomes d'une **théorie** et/ou des théorèmes précédemment démontrés.

► **Épistémologie économique** ► **Déduction** ► **Théorème d'Haavelmo** ► **Théorème d'impossibilité** ► **Théorème de Coase**

THÉORÈME D'ARROW

Selon le théorème de K. Arrow (prix Nobel 1972) ou encore théorème d'impossibilité, énoncé en 1951, rien n'assure que l'agrégation des choix individuels rationnels conduit à un choix collectif rationnel.

Ce théorème démontre l'impossibilité d'établir un choix démocratique des préférences collectives compte tenu du grand nombre de votants, de la multiplicité des options et du libre-arbitre des électeurs.

Selon K. Arrow, si l'on rejette la possibilité de comparaisons interpersonnelles d'utilité, la seule

modalité de passage des préférences individuelles aux préférences collectives est dictatorial.

⇒ Sur la base de cette analyse, K. Arrow s'efforce de définir des conditions de choix collectif qui ne soient pas dictatoriales. Il montre que seule la recherche du consensus permet de définir des choix collectifs dans ces conditions. K. Arrow ajoute dans *Choix collectif et préférences individuelles* : « Tout point de vue qui dépend du consensus exclut le mécanisme du marché de l'ensemble des fonctions de bien-être collectif, puisque ce mécanisme ne peut tenir compte des motivations altruistes nécessaires à l'établissement du consensus. »

⇒ Certains économistes libéraux actuels utilisent ce théorème pour critiquer l'intervention de l'État telle qu'elle est justifiée par l'économie du bien-être. En effet cette dernière préconise une intervention publique respectant les choix individuels, mais le théorème démontre que cela est impossible.

► *État* ► *Marchés et prix* ► *École des Choix publics* ► *Optimum de Pareto* ► *Paradoxe de Condorcet*

THÉORÈME D'ÉQUIVALENCE DE RICARDO-BARRO

Le théorème d'équivalence de D. Ricardo (1772-1823), amendé par R. Barro dans un article de 1974, montre que le financement des **dépenses publiques** a les mêmes effets économiques qu'il soit assuré par l'impôt ou qu'il soit assuré par l'emprunt. Les effets macroéconomiques des dépenses publiques sont donc indifférents à leur mode de financement.

Le théorème d'équivalence s'est imposé comme une référence dans la critique du keynésianisme : l'endettement de l'État pour financer une hausse des dépenses publiques ne provoque pas d'effets positifs. En effet, selon R. Barro, les **agents économiques** vont réduire leur consommation et accroître leur épargne pour plusieurs raisons :

- en prévision des impôts à payer dans le cas où les dépenses publiques sont financées par l'impôt ;
- pour léguer aux générations suivantes des sommes nécessaires au paiement des impôts supplémentaires (hypothèse d'altruisme intergénérationnel) dans le cas où les dépenses publiques sont financées par l'emprunt.

Les effets stimulants de la **politique budgétaire** sont alors totalement neutralisés.

► *État* ► *Politique économique* ► *Déficit budgétaire* ► *Dette publique* ► *Effet d'éviction* ► *Politique budgétaire* ► *Politique discrétionnaire* ► *Théories économiques*

THÉORÈME D'HAAVELMÖ

Le théorème d'Haavelmö du nom de l'économiste norvégien T. Haavelmö (1911-1999, prix Nobel d'économie en 1989) montre qu'un budget en équilibre mais en **expansion** (l'augmentation des dépenses est compensée par une hausse des recettes) a un effet stimulant sur la **production**. Ainsi, accroître les recettes et les **dépenses publiques** simultanément et dans les mêmes proportions ne conduit pas à une neutralisation de la **politique budgétaire**. Pour cela, il faudrait que le montant du budget en soit inchangé en valeur absolue par rapport à la période précédente.

Ce résultat s'explique par le fait que l'effet positif du **multiplicateur des dépenses publiques** est plus fort que l'effet négatif du **multiplicateur fiscal**.

En effet :

$\Delta G = \Delta T$ avec G les dépenses publiques et T les prélèvements

$\Delta Y = k \Delta G + k' \Delta T$ avec k, multiplicateur de dépenses publiques, et k', multiplicateur fiscal

On a donc :

$$\Delta Y = [1 / (1 - c)] \Delta G + [-c / (1 - c)] \Delta G$$

$$\Delta Y = \Delta G [1 / (1 - c)] + [-c / (1 - c)] \Delta G$$

$$\Delta Y = \Delta G [1 - c] / [1 - c]$$

$$\Delta Y = \Delta G$$

La production augmente du montant de la variation des dépenses publiques.

► *État* ► *Politique économique* ► *Neutralité budgétaire*

THÉORÈME D'IMPOSSIBILITÉ

► *Théorème d'Arrow*

THÉORÈME DE COASE

Le théorème de Coase, formulé en 1960 (*The Problem of Social Cost*) par R. Coase (prix Nobel 1991), affirme que l'existence d'**externalités** ne justifie pas l'intervention réglementaire de l'État. Coase montre que, quelle que soit la répartition initiale des **droits de propriété** entre des individus concernés par des phénomènes d'externalités, il est possible de trouver un accord sans l'intervention de l'État. Cette approche conduit à considérer que la responsabilité de l'État est de créer des droits de propriété et d'organiser des **marchés** grâce auxquels les **agents économiques** vont révéler leurs préférences et déterminer un **prix**.

⇒ L'analyse de Coase s'oppose à la justification de l'intervention économique de l'État par l'**économie du bien-être** telle qu'elle a été formulée par Pigou (1877-1959).

⇒ La mise en place de **marchés des permis d'émission** pour lutter contre la pollution est une application de cette analyse de R. Coase.

► *Économie et écologie* ► *Marchés et prix* ► *Politique économique* ► *Économie de l'environnement* ► *Réglementation* ► *Théorème*

THÉORÈME DE RYBCZINSKI

Le théorème de Rybczinski indique dans le cadre de la théorie néoclassique du **commerce international**, qu'une augmentation de la quantité relative du **facteur de production** abondant dans un pays entraînera une augmentation de la production exportable du **bien** utilisant intensivement ce facteur. La relation est inverse pour le facteur relativement le moins abondant.

⇒ Ce théorème est une approche dynamique du **théorème HOS** pour des **prix relatifs de biens** et de facteurs donnés.

► *Commerce international* ► *Avantages comparatifs* ► *Croissance appauvrissante* ► *Dotations factorielles* ► *Paradoxe de Leontief* ► *Théorème Stolper-Samuelson*

THÉORÈME DE SONNENSCHNEIN

Le théorème de H. Sonnenschein (formulé entre 1972 et 1974), établit que les **courbes d'offre** et les **courbes de demande** du modèle de concurrence pure et parfaite ont une forme quelconque : en conséquence, si l'on raisonne en terme d'**équilibre général**

ral, on ne peut pas déduire, comme on le fait en **équilibre partiel**, que la demande d'un bien décroît lorsque son **prix** augmente ou que son offre varie dans le même sens que son prix.

► **Marchés et prix** ► **Équilibre concurrentiel**
 ► **Modèle Arrow-Debreu**

THÉORÈME DES ÉLASTICITÉS CRITIQUES

Le théorème des élasticités critiques énoncé par J. Robinson (1903-1983) permet de définir certaines conditions nécessaires au succès d'une **dévaluation**. Il a été énoncé ainsi :

« Si la balance commerciale doit être équilibrée et si les élasticités d'offre sont infinies, la condition nécessaire à l'apparition d'un effet normal (excédent commercial additionnel), à la suite d'une faible dévaluation de la monnaie nationale en très courte période, est que la somme des élasticités à l'égard des prix relatifs des demandes nationales d'importations et étrangères d'exportation nationales soit supérieure à l'unité. »

► **Commerce international** ► **Finances internationale** ► **Compétitivité** ► **Comportement de marge** ► **Courbe en J** ► **Dévaluation** ► **Termes de l'échange**

THÉORÈME HOS

Le théorème HOS reformule, dans le cadre de la **théorie néoclassique**, la théorie de l'**avantage comparatif** initiée par D. Ricardo (1772-1823). Il montre notamment que la **spécialisation économique internationale** résulte de la **dotation factorielle** des pays qui participent à l'échange et qu'il existe une tendance à l'égalisation internationale du **prix** des facteurs. Les lettres HOS renvoient aux noms de trois économistes ayant apporté leur contribution : E. Heckscher (1879-1952) en 1919, B. Ohlin (1899-1979, prix Nobel en 1977) en 1933 et P. Samuelson dans plusieurs articles parus en 1941 (écrit avec W. Stolper), 1948, 1949 et 1953.

Le théorème concerne à la fois la **spécialisation internationale** et l'**égalisation internationale** des prix de facteurs.

■ **Dotation factorielle et spécialisation internationale**

Le théorème HOS rejette la théorie de la **valeur travail** et raisonne sur des prix monétaires. Le raisonnement s'effectue sur un modèle à deux pays ; chaque pays fabrique deux produits identiques en utilisant deux **facteurs de production** dont les qualités sont identiques dans les deux pays.

Les hypothèses théoriques sont :

- **concurrence pure et parfaite** et mobilité internationale des produits ;
- **immobilité internationale** des facteurs de production et par conséquent, une dotation fixe de facteurs de production dans chaque pays ;
- la fonction de production est la même dans les deux pays : chaque produit est fabriqué avec des techniques de production identiques (même **productivité**) ;
- les **rendements d'échelle** sont constants.

L'**avantage comparatif** d'un pays s'explique par l'**abondance relative** d'un facteur de production et l'**intensité factorielle** (intensité en capital par rapport au travail) requise par la production des biens.

Supposons que le pays A soit relativement bien doté en capital et que le travail soit relativement abondant dans pays B. Selon la théorie HOS, chacun des pays doit se spécialiser dans la production qui utilise le plus intensivement le facteur de production dont il est relativement le mieux pourvu. En effet, l'abondance d'un facteur dans un pays implique un prix plus bas et donc un avantage en termes de **coût de production**. La rareté relative d'un facteur conduit au contraire à un prix plus élevé et donc un désavantage. Par conséquent, le pays A se spécialise et exporte le produit qui utilise de manière intensive le capital ; le pays B fait de même pour le produit qui utilise de manière intensive le travail.

Les différences de dotations factorielles d'un pays à l'autre expliquent ainsi les différences de coût de production et ceci, bien que les techniques de production soient identiques. L'échange international équivaut à un échange de facteurs abondants contre des facteurs rares.

■ La tendance à l'égalisation internationale de la rémunération des facteurs

Dans chaque pays, le facteur abondant (et relativement moins cher) va être utilisé plus intensivement. L'accroissement de la demande du facteur abondant conduit à une hausse de son **prix**. Inversement, le prix du facteur relativement rare (et relativement cher) va diminuer car moins demandé puisqu'il est importé. Dans le pays où le capital est bon marché parce qu'abondant, son prix (sa rémunération) augmente. Dans le pays où le capital est cher parce que rare, son prix diminue. Il en résulte une tendance à l'égalisation internationale du prix du capital. Un processus identique est à l'œuvre en ce qui concerne le travail. Il y a donc une égalisation internationale (E. Heckscher, P. Samuelson) ou une tendance à l'égalisation (B. Ohlin) du prix des facteurs de production. Le **pouvoir d'achat des salaires** et les **niveaux de vie** s'égalisent dans tous les pays ; les **taux de profit** tendent également à devenir égaux dans le monde. La répartition des **revenus** entre salaires et profits est donc modifiée par le jeu du **libre-échange**.

⇒ Selon le théorème HOS, la spécialisation internationale repose sur les différences dans les dotations factorielles. Dans cette logique, les courants d'échanges devraient être clairement différenciés et le commerce international devrait être avant tout un commerce interbranches. Or, des flux importants d'échanges concernent des échanges croisés de produits similaires ou du **commerce intra branches** et restent donc inexpliqués par la théorie HOS.

► **Commerce international** ► **Avantages absolus**
 ► **Nouvelle théorie du commerce international**
 ► **Paradoxe de Leontieff** ► **Théorème Stolper-Samuelson**

THÉORÈME MODIGLIANI-MILLER

Le théorème Modigliani-Miller démontre que, pour une société, il est indifférent de se financer par **emprunt** ou par **fonds propres** puisque chaque **actionnaire** peut vendre ses **actions** en réaction aux décisions financières de cette société (s'il y a trop d'endettement ou trop peu de **dividendes** versés). La **flexibilité du prix des actifs** neutralise les changements de la structure financière des entreprises (cela conduit à un équilibre entre le rendement et le **risque** pour tous les portefeuilles individuels).

Ce raisonnement repose sur deux hypothèses centrales :

- les actionnaires sont parfaitement informés de la structure financière des firmes ;
- les marchés financiers sont parfaits.

F. Modigliani et M. Miller (*The cost of capital, corporation finance and the theory of investment*, 1958) en déduisent que la structure financière n'a aucune influence sur les variables réelles de l'économie, et en particulier sur l'investissement. Cela va donc à l'encontre de l'effet de levier.

⇒ L'existence de déductions fiscales peut pousser vers un mode de financement ou vers un autre.

⇒ La remise en cause de l'information parfaite des actionnaires remet en cause ce théorème.

► **Capital et investissement** ► **Monnaie**

► **Gouvernement d'entreprise** ► **Théorie de l'agence**

THÉORÈME STOLPER-SAMUELSON

Le théorème Stolper-Samuelson affirme que lorsque le **prix** d'un bien s'élève à la suite de l'ouverture d'une **économie** au commerce international, le **revenu** réel du facteur utilisé intensivement dans la **production** de ce bien s'accroît et le **revenu** réel de l'autre facteur diminue.

Ce théorème permet d'interpréter l'impact d'un **droit de douane** sur la répartition des revenus au sein d'une économie. Par exemple, si un pays dans lequel la terre est rare établit des droits de douane sur les productions agricoles et si les prix des produits agricoles augmentent, les propriétaires fonciers verront leur **revenu** (**rente foncière**) s'accroître. La rémunération du facteur rare augmente du fait de la protection ce qui avantage certaines catégories sociales (ici les propriétaires fonciers) au détriment d'autres catégories (les consommateurs par exemple). Le **libre-échange** peut donc être une source de conflits relatifs à la répartition des revenus.

► **Commerce international** ► **Théorème HOS**

THÉORIE

Une théorie est un ensemble d'énoncés logiquement articulés entre eux qui vise à rendre compte d'une partie du réel. On parlera donc de théorie de l'**entreprise**, de théorie de la **croissance économique**, de théorie des **prix**, etc. Une théorie fournit des explications causales, des interprétations et/ou des prévisions. Elle doit obéir à une double exigence de cohérence interne et de corroboration empirique. Une théorie se caractérise par sa portée heuristique, elle sert de cadre à la formulation d'hypothèses ou de conjectures, elle est révisable et provisoire.

⇒ En science économique on utilise souvent le mot théorie au sens de **paradigme** (théorie marxiste, théorie néo-classique, etc.).

► **Épistémologie économique** ► **Empirisme**
► **Hypothèses** ► **Réfutationnisme** ► **Science**

THÉORIE CLASSIQUE

► **École classique**

THÉORIE DE L'AGENCE

La théorie de l'agence analyse les **contrats** par lesquels une ou plusieurs personnes (le principal) fait

appel à une autre personne (l'agent) pour exécuter en son nom une tâche quelconque qui implique une délégation d'un certain pouvoir de décision à l'agent (relation d'agence). Elle trouve son origine dans un article publié en 1976 (*Theories of the firm : managerial behaviour, agency costs and ownership structures*) par M.C. Jensen et W.H. Meckling.

La relation d'agence se caractérise par l'**incertitude** et l'**asymétrie d'information** entre le principal et l'agent : l'agent dispose en général d'une plus grande information que le principal sur la tâche qu'il doit accomplir et peut exploiter cet avantage à son profit. Le contrat entre le principal et l'agent est nécessairement incomplet et le contrôle de l'agent par le principal implique des coûts d'agence (coûts de surveillance essentiellement).

Selon B. Coriat et O. Weinstein, (*Les nouvelles théories de l'entreprise*, 1995), la théorie de l'agence se focalise sur les questions suivantes :

– Comment construire un système d'incitations et de surveillance qui empêche l'agent d'avoir un comportement susceptible de léser les intérêts du principal, ou pour être plus précis, qui conduise l'agent à se comporter comme s'il cherchait à maximiser la fonction d'utilité du principal ?

– Comment concevoir, en information imparfaite, un système d'agence qui se rapproche le plus de l'efficacité obtenue en information parfaite par les mécanismes de marché décrits par la microéconomie standard ?

⇒ Dans la théorie de l'agence, la firme est conçue comme un nœud de contrats écrits et non écrits entre les **parties prenantes**.

⇒ La théorie de l'agence suppose que les relations entre individus dans une **organisation** sont des rapports contractuels libres (absence de relation d'autorité).

⇒ La théorie de l'agence, appliquée à la firme, aboutit à des conclusions opposées à celles de A. Berle et G. Means (*L'entreprise moderne et la propriété privée*, 1932) et de J.K. Galbraith (*Le nouvel état industriel*, 1967) pour qui la grande société par actions conduit à une séparation entre la propriété (actionnaires) et le contrôle (managers) de l'entreprise. Selon la théorie de l'agence, la thèse managériale n'est qu'un cas particulier de la relation d'agence.

► **Entreprise** ► **Aléa moral** ► **Capitalisme actionnarial** ► **Capitalisme managérial** ► **Contrat incomplet** ► **Coûts de transaction** ► **Droits de propriété** ► **Hiérarchie** ► **Incitation** ► **Néo-institutionnalisme** ► **Opportunisme** ► **Sélection adverse** ► **Sous-traitance** ► **Stock option** ► **Technostructure**

THÉORIE DE L'HABITAT PRÉFÉRÉ

► **Habitat préféré**

THÉORIE DE L'OFFRE

► **Économie de l'offre**

THÉORIE DE LA RECHERCHE D'EMPLOI (JOB SEARCH)

La théorie de la recherche d'emploi, (ou théorie du *Job Search*) développée par G. Stigler (1911-1991, prix Nobel 1982) explique l'existence d'un **chômage** frictonnel sur le **marché du travail** en introduisant

dans l'analyse les conséquences de l'imperfection de l'information.

En effet, compte tenu de cette imperfection de l'information, les salariés ont intérêt à effectuer des démarches de prospection pour connaître les emplois disponibles et les rémunérations proposées. Ils doivent donc arbitrer entre le coût de cette recherche d'emploi et les gains qu'elle leur permettra d'obtenir. Ce comportement optimisateur implique donc un certain niveau de chômage, d'autant plus élevé que le temps de prospection est long. Ce dernier est d'autant plus long que son coût est faible (allocations de chômage).

⇒ Cette théorie a fait l'objet de nombreuses critiques, notamment parce qu'elle privilégie le chômage volontaire, elle néglige l'analyse des licenciements, elle ne prend pas en compte la discrimination sur le marché du travail, etc.

► **Marché du travail, emploi, chômage**
 ▷ **Qualification** ▷ **Salaire de réservation** ▷ **Théorie du filtre**

THÉORIE DE LA RÉGULATION

La théorie de la régulation est une approche développée principalement par des économistes français (M. Aglietta, G. de Bernis, R. Boyer, A. Lipietz etc.) depuis le milieu des années 1970.

Cette approche puise son inspiration aussi bien dans la **théorie marxiste** que dans la **théorie keynésienne** ou dans l'**institutionnalisme**.

Au-delà de leur diversité, ces auteurs ont en commun la volonté d'analyser la dynamique de l'**accumulation du capital** en liaison avec l'ensemble des **formes institutionnelles** qui servent de cadre aux comportements économiques qui sont considérés comme le produit de normes sociales. Le concept de **mode de régulation** est au centre d'une réflexion visant à rendre compte de la diversité du fonctionnement des **économies capitalistes** et de la diversité des **crises économiques**. La mise en évidence de cette diversité repose sur l'articulation de la **théorie** et de l'**histoire économiques**. En particulier, les auteurs régulationnistes considèrent que la crise des années 1930 marque le passage d'un **mode de régulation concurrentiel** à un **mode de régulation monopoliste** (ou **fordiste**). La rupture du rythme de croissance de 1974 marquerait, de ce point de vue, l'épuisement de la régulation **fordiste** et la recherche d'un nouveau mode de régulation.

► **Épistémologie économique** ▷ **Capitalisme**
 ▷ **Fordisme** ▷ **Rapport salarial** ▷ **Régime d'accumulation** ▷ **Régulation** ▷ **Variété des capitalismes**

THÉORIE DE LA RENTE DIFFÉRENTIELLE

La théorie de la rente différentielle a été énoncée par D. Ricardo (1772-1823). Pour cet auteur en effet, la société est composée de trois classes sociales : les propriétaires fonciers, qui perçoivent la **rente**, les **entrepreneurs**, qui perçoivent le **profit**, et les travailleurs (salariés), qui perçoivent le **salaire**. Le produit global est partagé entre les trois classes. Le salaire est un **salaire naturel** ; La rente est la fraction du produit qui est payée au propriétaire foncier : elle naît de la différence de rendement des terres exploitées. Le profit est un résidu : c'est la part du

produit global qui reste après le paiement du salaire et de la rente.

Le mécanisme de la rente différentielle est le suivant : soit un **marché** avec une offre et une demande de blé, de leur confrontation émergent un **prix** et une quantité d'équilibre. La production d'équilibre nécessite la mise en œuvre d'un certain nombre d'unités de terres, qui ont des **rendements** différents. Sur la terre la plus fertile les **coûts de production** sont plus faibles, mais tous les producteurs vendent au même prix, le **prix d'équilibre** : le propriétaire de la terre la plus rentable dégage ainsi une rente égale à la différence entre le prix et ses coûts de production. Si la demande de produits alimentaires augmente, cela nécessite la mise en culture de nouvelles terres moins fertiles, en conséquence le prix du blé augmente ainsi que la rente des propriétaires des terres les plus fertiles. Comme le **taux de salaire** s'accroît avec le prix des subsistances, il en résulte, toutes choses égales par ailleurs, une diminution de la part relative du profit dans le revenu national. Cette évolution conduit à un état **stationnaire** qui peut temporairement être repoussé par le libre-échange

► **Croissance économique** ► **Commerce international** ▷ **Répartition des revenus**
 ▷ **Avantages comparatifs** ▷ **Baisse tendancielle des taux de profit**

THÉORIE DES APPARIEMENTS SÉLECTIFS

La théorie des appariements sélectifs a été initialement développée par G. Becker (prix Nobel 1992) pour rendre compte de l'endogamie sociale : les individus riches et beaux se marient entre eux. D. Cohen (*Richesse du monde et pauvreté des nations*, 1997), utilise cette approche pour expliquer la naissance de nouvelles **inégalités** au sein des économies industrialisées. Avec l'élévation générale du niveau de formation et la tertiarisation on assiste au fait que les qualifiés se regroupent avec les qualifiés selon le modèle de la *Silicon Valley* et développent des activités à haut niveau de **productivité** et à haut niveau de **revenu**. Les travailleurs non qualifiés ont plus de difficultés à trouver un **emploi** et se retrouvent cantonnés dans des activités à faible revenu.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Revenus**
 ▷ **Capital humain** ▷ **Discrimination** ▷ **Justice sociale** ▷ **Théorie du filtre**

THÉORIE DES CHOIX RATIONNELS

La théorie des choix rationnels (TCR) considère que l'on peut expliquer les phénomènes économiques (mais aussi plus largement l'ensemble des comportements sociaux) à partir de l'agrégation de choix individuels rationnels. Par exemple une **bulle spéculative** résulte de comportements acheteurs sur un marché dont les cours montent : dès lors que les opérateurs anticipent une poursuite de la hausse des cours, il est rationnel d'acheter, ce qui fait monter le cours. Les auteurs qui se réclament de cette **théorie** font appel à une conception plus ou moins large de la **rationalité**. Certains, par exemple, prennent en compte la **rationalité axiologique** et pas seulement la **rationalité instrumentale**. De ce fait, il est rationnel de faire un **don** aux pauvres (ou de voter

en faveur d'une politique de redistribution) dès lors que l'on adhère à des valeurs de solidarité.

► *Épistémologie économique* ► *Altruisme*
► *Anticipations autoréalisatrices* ► *Rationalité limitée* ► *Théorie économique*

THÉORIE DES CONTRATS

La théorie des contrats est un développement de la théorie néo-classique qui étudie les organisations et les institutions comme des ensembles de contrats. Par exemple, l'entreprise peut-être analysée comme un « nœud de contrats » avec les fournisseurs, les salariés, les clients, etc. L'objectif de la théorie des contrats est de définir des contrats optimaux, c'est-à-dire qui produisent les incitations nécessaires au bon fonctionnement de l'économie. La théorie des contrats conduit à considérer les organisations comme des formes particulières de marché puisque le marché est un lieu de négociation et de mise en œuvre des contrats. Cette approche s'oppose donc aux approches institutionnalistes qui considèrent au contraire qu'il existe deux modes alternatifs de coordination, le marché et la hiérarchie.

► *Entreprise* ► *Marchés et prix* ► *Néo-institutionnalisme* ► *Théorie de l'agence* ► *Théorie des incitations* ► *Théorie économique*

THÉORIE DES CONVENTIONS

► *Économie des conventions*

THÉORIE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

La théorie des droits de propriété est une théorie qui analyse les droits de propriété et la façon dont ils affectent le fonctionnement de l'économie.

► *Entreprise* ► *Actif* ► *Coût de transaction*
► *Contrat* ► *Économie de l'environnement*
► *Économie du bien-être* ► *Hiérarchie* ► *Incitation*
► *Marché des permis d'émission* ► *Théorème de Coase* ► *Théorie de l'agence* ► *Théorie des contrats*

THÉORIE DES ÉLASTICITÉS CRITIQUES

► *Théorème des élasticités critiques*

THÉORIE DES ÉQUILIBRES À PRIX FIXES

La théorie des équilibres à prix fixes considère que le postulat de parfaite flexibilité des prix du modèle d'équilibre général est un cas particulier. Il convient donc d'élaborer une approche plus globale qui prenne en compte aussi bien la flexibilité que la rigidité des prix. Pour les théoriciens des équilibres à prix fixes, les ajustements de marché peuvent donc se faire par les prix ou par les quantités, mais à court terme, les prix sont rigides et ces derniers mettent du temps à s'ajuster (viscosité des prix). Cette approche a notamment permis à E. Malinvaud (*Réexamen de la théorie du chômage*, 1980) de distinguer le chômage classique et le chômage keynésien.

⇒ La théorie des équilibres à prix fixes est souvent dénommée théorie du déséquilibre. Cette formulation est discutable car, dans l'optique des auteurs qui

défendent cette approche, un marché où l'ajustement se réalise par les quantités aboutit à un équilibre, même si les quantités offertes et demandées ne sont pas égales (équilibre avec rationnement). Au demeurant, dans un équilibre walrassien, lorsque le prix d'équilibre est atteint, une partie des offreurs et une partie des demandeurs potentiels sont exclus du marché ; dans le cas d'un équilibre non walrassien, cette exclusion se traduit par des pénuries et/ou des stocks invendus.

⇒ La théorie des équilibres à prix fixes se fonde sur les travaux de R. Clower et A. Leijonhufvud qui ont posé les jalons d'une réinterprétation micro-économique de la théorie keynésienne.

► *Marché du travail, emploi, chômage* ► *Marchés et prix* ► *Demande effective* ► *Demande notionnelle*
► *Exclusion par les prix* ► *Offre effective* ► *Offre notionnelle* ► *Théorie néo-classique* ► *Théorie keynésienne*

THÉORIE DES INCITATIONS

La théorie des incitations est une composante de la nouvelle microéconomie qui se consacre à l'étude des dispositifs qui peuvent conduire les individus à adopter tel ou tel comportement dans un contexte marqué par des conflits d'intérêt et une asymétrie d'information. La théorie des incitations englobe notamment la théorie de l'agence et la théorie des contrats. Elle est utilisée dans l'étude de nombreux domaines : marché du travail, politiques publiques, firme, assurance, etc.

► *Épistémologie économique* ► *Politique économique* ► *Aléa moral* ► *Fiscalité écologique*
► *Incitation* ► *Opportunisme* ► *Sélection adverse*

THÉORIE DES JEUX

La théorie des jeux vise à rendre compte de situations dans lesquelles des individus rationnels (les « joueurs ») prennent des décisions en interaction et sont conscients de ces interactions. Elle a été mise au point par J. von Neumann et O. Morgenstern (*Theory of Games and Economic Behaviour*, 1944). Cette théorie vise à rendre compte de situations dans lesquelles des individus rationnels (les « joueurs ») prennent des décisions en interaction et sont conscients de ces interactions.

Un « jeu » est défini par un certain nombre de règles et par les stratégies adoptées par les joueurs. Les jeux peuvent être non coopératifs ou coopératifs. Un jeu peut être à information complète ou à information incomplète.

Le recours à la théorie des jeux a permis d'intégrer dans un cadre plus général le modèle de la concurrence pure et parfaite et de développer des approches nouvelles en microéconomie (étude du comportement en oligopole, étude des situations d'asymétrie d'information, etc.). L'un des grands intérêts de la théorie des jeux est de montrer que la poursuite de leurs intérêts par les joueurs dans un cadre non coopératif conduit le plus souvent à une situation sous-optimale. La théorie des jeux a aussi montré que lorsque le jeu ne se joue qu'une seule fois, les individus ont intérêt à se montrer opportunistes, par contre, en cas de jeux répétés, des comportements coopératifs vont émerger du fait même de la rationalité des agents.

Après avoir récompensé la théorie des jeux en 1994 (J. Harsanyi, J. Nash, R. Selten), le prix Nobel

d'économie a été attribué en 2002 à D. Kahneman et V. Smith et en 2005 à deux autres théoriciens des jeux R. Aumann et Th. Schelling.

► *Épistémologie économique* ► *Marchés et prix*
 ► *Concurrence imparfaite* ► *Dilemme du prisonnier* ► *Équilibre de Nash* ► *Opportunisme*
 ► *Optimum de Pareto* ► *Rationalité économique*
 ► *Théorie des jeux coopératifs* ► *Théorie des jeux non coopératifs*

THÉORIE DES JEUX COOPÉRATIFS

La théorie des jeux coopératifs concerne des jeux dans lesquels les joueurs communiquent librement entre eux et peuvent de ce fait négocier des **contrats** qui ont force de loi.

► *Épistémologie économique* ► *Équilibre de Nash*
 ► *Oligopole* ► *Théorie des jeux* ► *Théorie des jeux non coopératifs*

THÉORIE DES JEUX NON COOPÉRATIFS

La théorie des jeux non coopératifs considère que les **contrats** n'ont pas force de loi. Elle analyse les comportements stratégiques des joueurs et étudie les conditions dans lesquelles ils ont de bonnes raisons de respecter les contrats.

► *Épistémologie économique* ► *Équilibre de Nash*
 ► *Oligopole* ► *Théorie des jeux* ► *Théorie des jeux coopératifs*

THÉORIE DES MARCHÉS CONTESTABLES

La théorie des marchés contestables (ou marchés disputables), exposée par W.J. Baumol, J. Panzar et B. Willig (*Contestable markets and the theory of industry structure*, 1982), a pour ambition de montrer que les situations de **marchés** se caractérisant par un petit nombre d'**entreprises** peuvent conduire à un **équilibre** optimal, similaire à celui de **concurrence pure et parfaite**, à condition que le marché soit contestable.

Dans le cas d'un **marché contestable**, la **concurrence** potentielle des producteurs (qui ne sont pas sur le marché mais qui peuvent y rentrer) produit les mêmes effets que la concurrence parfaite. En effet, les producteurs en place craignent les entrées sur le marché et pratiquent des **prix** aussi bas qu'en concurrence pure et parfaite. Néanmoins, ce résultat est obtenu indépendamment du nombre de producteurs : un **monopole** ou un **oligopole** peuvent se justifier si le marché est contestable.

⇒ Cette analyse a servi de fondement théorique au mouvement de **déréglementation** dans le secteur privé (transport aérien par exemple) et dans le secteur public (télécommunications en France par exemple). Dans ce dernier cas, l'**État** prend à sa charge les infrastructures de réseau, ce qui donne la possibilité à des entreprises d'entrer (avec paiement d'un droit d'entrée) plus facilement car elles n'ont pas à supporter les investissements coûteux d'infrastructures.

► *Concurrence pure et parfaite* ► *Concurrence imparfaite* ► *Concurrence praticable*

THÉORIE DU CAPITAL HUMAIN

► *Capital humain*

THÉORIE DU CYCLE DE VIE

La théorie du cycle de vie décrit le comportement de **consommation** et d'**épargne** d'un individu qui cherche à maintenir une consommation constante au cours de sa vie. Pour cela, il s'endette quand il est jeune, épargne à l'âge adulte pour rembourser ses **dettes** et constituer un **patrimoine** qu'il consomme quand il est vieux.

F. Modigliani (1918-2003, prix Nobel 1985) et R. Brumberg ont formulé en 1954, une première approche de cette théorie en considérant que la proportion du **revenu** non consommé s'explique par des choix effectués pour faire face aux situations prévisibles (retraite) ou non, qui marquent les différentes phases du cycle de vie. L'**hypothèse** du cycle de vie formulée par A. Ando et F. Modigliani, dans leur article de 1963, a ouvert la voie à la remise en cause de la **fonction de consommation** keynésienne.

En effet, l'approche microéconomique de la théorie du cycle de vie conduit au niveau macroéconomique, à faire de la consommation courante une fonction du revenu courant mais aussi des revenus anticipés sur le cycle de vie et du taux de dépréciation du futur (soit un **taux d'actualisation** subjectif à l'aide duquel l'**agent économique** escompte ses satisfactions à venir. Plus ce taux est élevé plus le niveau de l'épargne sera faible).

⇒ La théorie du cycle de vie se distingue d'une approche qui prend en compte l'**altruisme** intergénérationnel. Le degré d'**altruisme** indique le poids relatif accordé par l'individu au bien-être de ses enfants (ou à celui des générations futures).

► *Consommation et épargne* ► *Revenus* ► *Effet d'imitation* ► *Effet de cliquet* ► *Effet Veblen* ► *Loi psychologique fondamentale* ► *Revenu permanent* ► *Théorème d'équivalence Ricardo-Barro*

THÉORIE DU DÉSÉQUILIBRE

► *Théorie des équilibres à prix fixes*

THÉORIE DU DÉVERSEMENT

► *Déversement*

THÉORIE DU FILTRE

La théorie du filtre considère que le système éducatif a pour fonction principale de sélectionner les individus en fonction de leurs performances (intellectuelles, relationnelles, etc.). Les employeurs utilisent les diplômes obtenus et la formation reçue comme des signaux qui réduisent l'**asymétrie d'information** au moment du recrutement.

La théorie du filtre s'oppose à la **théorie du capital humain** dans la mesure où elle ne considère pas que le système éducatif a pour fonction essentielle de transmettre des connaissances ou des compétences mais qu'il sélectionne les individus en fonction de qualités innées ou acquises pour l'essentiel à l'extérieur de l'école.

⇒ La théorie du filtre est utilisée à la fois par des économistes radicaux et des économistes libéraux. Ces derniers considèrent que l'**État** pourrait réduire

ses dépenses d'éducation en centrant l'activité de l'école sur sa fonction de sélection.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Économie de la connaissance**

THÉORIE DU MARCHÉ POLITIQUE

► **École des choix publics**

THÉORIE DU PORTEFEUILLE

La théorie du portefeuille est une théorie financière développée en 1952 par H. Markowitz (prix Nobel 1990), pour déterminer une diversification efficiente des actifs réels et des actifs financiers.

La théorie du portefeuille part du principe que la meilleure rentabilité espérée pour un niveau de risque donné consiste à détenir (en plaçant ou en s'endettant), une fraction du portefeuille de marché sans risque (frontière d'efficience) puis à choisir le niveau de risque souhaité. Le portefeuille efficient est celui qui permet de jouer pleinement des avantages de la diversification. Compte tenu d'une aversion pour le risque donnée, il offre le meilleur rendement. Réciproquement, pour un objectif de rendement donné cette théorie permet de déterminer le portefeuille correspondant au plus faible risque.

► **Finances internationales** ► **Consommation et épargne** ► **Efficience** ► **Habitat préféré** ► **Placement** ► **Spéculation**

THÉORIE ÉCONOMIQUE

En science économique, le terme théorie peut être utilisé dans deux sens différents :

– dans certains cas le mot théorie est synonyme de **paradigme** (théorie classique, théorie marxiste, etc.),

– dans d'autres cas il concerne un domaine particulier (théorie du capital humain, théories du développement, etc.).

La pluralité des théories ou des paradigmes, qui n'est pas propre à la science économique et que l'on retrouve aussi dans les sciences de la nature, est un facteur de dynamisme de la recherche. Par exemple, ce sont les critiques adressées par F. Hayek au *Traité de la monnaie* (1930) qui ont conduit J.M. Keynes à écrire la *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie* (1936).

Les théories permettent de construire des modèles qui sont des outils d'investigations empiriques. Ces dernières peuvent à leur tour conduire à remettre en cause ou à modifier les théories.

⇒ Par opposition aux **doctrines économiques**, les théories économiques se veulent positives et non pas normatives.

► **Épistémologie économique** ► **Hypothèses** ► **Loi économique** ► **Méthode expérimentale** ► **Méthode expérimentale** ► **Paradigme** ► **Rationalisme critique** ► **Réalisme des hypothèses** ► **Programme de recherche scientifique** ► **Vérificationnisme**

THÉORIE ÉCONOMIQUE STANDARD

On appelle théorie économique standard, le programme de recherche dominant en science économique. Ce programme de recherche repose pour

l'essentiel sur la **théorie néo-classique**, mais aussi sur la **synthèse néo-classique**.

► **Marchés et prix** ► **Microéconomie** ► **Théorie économique standard étendue**

THÉORIE ÉCONOMIQUE STANDARD ÉTENDUE

L'analyse économique contemporaine ne se limite plus au modèle de base de la **théorie économique standard** fondée sur la concurrence pure et parfaite. L'analyse économique standard étendue prend en compte l'imperfection des marchés, les asymétries d'information, l'incomplétude des contrats, l'existence de conventions etc.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Marchés et prix** ► **Aléa moral** ► **Asymétrie d'information** ► **Concurrence imparfaite** ► **Incertitude** ► **Microéconomie** ► **Nouvelle microéconomie** ► **Sélection adverse**

THÉORIE ÉVOLUTIONNISTE

► **Évolutionnisme**

THÉORIE KEYNÉSIIENNE

La théorie keynésienne repose sur les travaux de J.M. Keynes (1883-1946). C'est une approche macroéconomique qui marque une rupture (**révolution keynésienne**) par rapport aux approches classique et néo-classique. Keynes montre la possibilité d'existence d'un **équilibre de sous emploi** et donc d'un **chômage involontaire**. Il rejette la loi des débouchés de J.-B. Say et la conception dichotomiste de la monnaie. Pour Keynes, c'est la demande effective qui détermine le niveau de la production et de l'emploi. L'investissement joue un rôle essentiel à travers le mécanisme du multiplicateur d'investissement. Keynes n'adhère pas à l'idée de **marché autorégulateur** et il est favorable à l'intervention de l'État dans l'économie.

Plusieurs interprétations de l'œuvre de Keynes ont été développées :

– la **synthèse néo-classique** réintègre l'analyse keynésienne dans une problématique plus orthodoxe. Le schéma IS-LM de J.R. Hicks (1904-1989, prix Nobel 1972) et A.H. Hansen (1887-1975) constitue la présentation habituelle de ce que l'on a parfois appelé la vulgate keynésienne.

– L'approche en terme d'**économie monétaire de production** met l'accent au contraire sur l'hétérodoxie de Keynes (conception endogène de la monnaie, dynamique du circuit, importance des anticipations et de l'incertitude).

– La **théorie des équilibres à prix fixes** avec rationnement (ou théorie du déséquilibre) est une nouvelle tentative de rapprochement entre la théorie keynésienne et la théorie néo-classique.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Fluctuations et crises** ► **Monnaie** ► **Dichotomie** ► **Libéralisme** ► **Macroéconomie** ► **Révolution scientifique**

THÉORIE MARXISTE

La théorie marxiste repose sur les travaux de K. Marx (1818-1883). Elle met l'accent sur le caractère contradictoire du mode de production capitaliste qui

repose sur l'exploitation de la force de travail et qui est menacé par la baisse tendancielle du taux de profit

Sur le plan économique l'œuvre principale de Marx est *Le Capital* (1867).

► *Fluctuations et crises* ► *Capitalisme* ► *Forces productives* ► *Plus-value* ► *Rapport de production* ► *Valeur travail*

THÉORIE NÉO-CLASSIQUE

La théorie néo-classique a pris naissance presque simultanément grâce aux travaux de S. Jevons (*Théorie de l'économie politique*, 1871), de C. Menger (*Principe d'économie politique*, 1871) et de L. Walras (*Éléments d'économie politique pure*, 1874). La théorie néo-classique est un prolongement de l'école classique dans la mesure où elle est fondée sur le caractère autorégulateur du marché. Mais elle se distingue de l'approche classique par la rupture qu'elle opère avec la théorie de la valeur travail et par son adoption de la valeur utilité.

Par ailleurs, l'approche néo-classique est strictement individualiste, alors que l'on trouve chez les classiques (à côté de raisonnements individualistes) des approches macroéconomiques prenant en compte les groupes sociaux (dans la théorie de la répartition de D. Ricardo par exemple).

⇒ C'est la présentation de L. Walras en termes d'équilibre général qui sert de base à la présentation axiomatique contemporaine de la théorie néo-classique ; modèle de K. Arrow (prix Nobel 1972) et G. Debreu (prix Nobel 1983).

► *Marchés et prix* ► *Commissaire priseur* ► *Équilibre du consommateur* ► *Équilibre du producteur* ► *Individualisme méthodologique* ► *Microéconomie* ► *Rationalité économique* ► *Tâtonnement walrasien* ► *Valeur utilité*

THÉORIE QUANTITATIVE DE LA MONNAIE

Selon la théorie quantitative de la monnaie, l'inflation résulte d'une augmentation excessive de la quantité de monnaie en circulation. On doit à J. Bodin (1530-1596) la première formulation de cette théorie qui est reprise ensuite par divers auteurs (D. Hume, D. Ricardo, etc.). Au début du XX^e siècle, I. Fisher (1867-1947) présente l'équation quantitative de la monnaie :

$$M \cdot V + M' \cdot V' = P \cdot T$$

Où M représente la quantité de monnaie fiduciaire, V la vitesse de circulation de cette monnaie, M' la quantité de monnaie scripturale, V' la vitesse de circulation de la monnaie, P le niveau général des prix et T le volume des transactions.

En vertu de la dichotomie, le volume des transactions n'est pas affecté par les variables monétaires. De plus, les vitesses de circulation des deux formes de monnaies sont supposées stables. Dans ces conditions, les variations du niveau général des prix ne dépendent que de la quantité de monnaie.

Cette approche est reprise et enrichie par M. Friedman (prix Nobel 1976) dans le cadre du monétarisme. Pour lui, « l'inflation est toujours et partout un phénomène monétaire ».

La théorie quantitative de la monnaie est combattue par les auteurs qui refusent la dichotomie pour diverses raisons (K. Marx, L. von Mises, F.

Hayek, K. Wicksell, J.M. Keynes). Cette théorie est notamment critiquée pour des raisons méthodologiques par les économistes autrichiens qui contestent toute pertinence au concept de niveau général des prix. Les keynésiens mettent en avant l'existence possible d'une thésaurisation et refusent donc la neutralité de la monnaie.

► *Monnaie* ► *École autrichienne* ► *Effet Cantillon* ► *Effet de levier* ► *Mécanisme cumulatif wicksellien*

THÉSAURISATION

La thésaurisation est un comportement économique qui consiste à conserver l'épargne sous forme monétaire, ce qui revient à la stériliser économiquement puisqu'elle ne peut être ni placée ni investie. L'épargne thésaurisée ne rapporte donc pas d'intérêt.

► *Consommation et épargne* ► *Monnaie et financement* ► *Effet d'encaisses réelles* ► *Placement* ► *Préférence pour la liquidité* ► *Trappe à liquidité*

TIERS-MONDE

L'expression tiers-monde a été proposée par A. Sauvy en 1952 pour caractériser un groupe de pays qui cherchaient à se développer en refusant la dépendance aussi bien du capitalisme américain que du socialisme soviétique. Ces pays cherchaient une troisième voie fondée sur le non-alignement. Ce dernier se concrétisera à l'occasion de la conférence de Bandung (1955) et de la première conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (Genève, 1964) où les pays pauvres formeront le groupe des 77.

⇒ Depuis la chute du Mur de Berlin en 1989, le terme tiers-monde a perdu de sa pertinence. Les modalités d'intégration à l'économie mondiale ont conduit à une forte divergence entre les pays moins avancés (PMA) et les pays émergents. Ainsi, les problèmes de la dette du tiers-monde et les négociations du cycle de Doha au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ont révélé des clivages entre le groupe des 22 pays émergents et le groupe des 90 économies les plus pauvres.

► *Économie du développement*

TIERS SECTEUR

► *Économie solidaire*

TITRE

Un titre est un actif financier qui correspond soit à un droit de propriété (action par exemple), soit à une créance (obligation par exemple).

► *Monnaie* ► *Actifs financiers* ► *Titre de créance négociable* ► *Titrisation* ► *Valeurs mobilières*

TITRE DE CRÉANCE

Un titre de créance est un actif financier qui résulte d'une opération de crédit.

Le titre de créance est à la fois :

- une créance pour celui qui le possède ;
- une reconnaissance de dette pour le bénéficiaire de l'opération de crédit.

Une lettre de change ou une obligation sont des titres de créance.

⇒ Ne pas confondre avec les titres de propriété comme les actions.

► **Monnaie** ► **Intérêt** ► **Taux d'intérêt** ► **Titre de créance négociable** ► **Titrisation** ► **Valeurs mobilières**

TITRE DE CRÉANCE NÉGOCIABLE

Un titre de créance négociable est un **actif financier** à court ou moyen terme qui fait l'objet de transactions sur le **marché monétaire**. Il s'agit principalement des **bons du Trésor**, des **billets de trésorerie**, des **certificats de dépôts** et des **bons à moyen terme négociables**.

⇒ Les titres de créance négociables permettent aux emprunteurs de se procurer des fonds sur le **marché monétaire** plutôt que par l'intermédiaire du **crédit bancaire**.

► **Monnaie** ► **Désintermédiation** ► **Marché des capitaux** ► **Titrisation**

TITRISATION

La titrisation est une technique qui substitue à des **crédits bancaires** des **titres de créance négociables** (par exemple, émission de **billets de trésorerie**, transformation d'un **crédit en emprunt obligataire**). La titrisation permet aux emprunteurs de bénéficier des conditions du **marché des capitaux** et elle assure aux prêteurs une plus grande **liquidité** de leurs actifs.

La titrisation est aussi utilisée par certaines grandes entreprises pour assurer la **liquidité** de leur **bilan** (titrisation de leurs **actifs réels**, de leurs **stocks**, des **créances** qu'elles détiennent).

⇒ Au cours des années 1980, la titrisation a été notamment utilisée dans le cadre de la gestion de la **dette du tiers-monde**. On a transformé en titres une partie des **crédits bancaires** ce qui a conduit au développement d'un **marché secondaire** de la **dette** et ce qui a permis aux **banques** d'assainir leur **bilan** en se débarrassant de **créances douteuses**.

⇒ À l'occasion de la **crise des subprimes** les effets pervers d'un excès de la titrisation ont été mis en cause.

► **Monnaie** ► **Crédits structurés** ► **Originate and distribute** ► **Véhicule de titrisation** ► **Risque**

TONTINE

La tontine est instrument d'épargne et de **crédit** entre des personnes unies par des liens de **confiance** (solidarité familiale, professionnelle, religieuse, ...), qui mettent en commun des **actifs** en vue de gérer des problèmes collectifs (solidarité collective) ou des besoins individuels (**crédit**). Les tontines sont une forme d'**économie solidaire**.

Certains considèrent qu'elles sont l'embryon d'un système de **prévoyance** par répartition, d'autres y voient une entrave à l'instauration d'une **solidarité** au niveau national.

Dans certains cas, les tontines constituent une **pression communautaire** qui fait obstacle à la **liberté individuelle**. Elles peuvent aussi servir de cadre à des activités illégales.

► **Économie du développement** ► **Consommation et épargne** ► **Commerce équitable** ► **Économie alternative** ► **Finance solidaire** ► **Finance éthique** ► **Microcrédits** ► **Secteur informel**

TOYOTISME (OU OHNISME)

Le toyotisme est un mode d'organisation du travail testé dès les années 1950 au Japon dans les usines Toyota à partir des idées de K. Toyoda (président directeur général de Toyota en 1950) et de T. Ohno. Il repose sur deux principes organisationnels :

– la **production juste à temps** (JAT) ou flux tendu sur la ligne de fabrication entre les segments de production pour *produire ce qu'on a déjà vendu*. La **standardisation** de ce procédé se matérialise en 1953 par des **fiches (kanban)** indiquant le nombre de pièces à produire ou à livrer ;

– l'**autonomisation** des équipements à travers la **maintenance préventive** qui prend appui sur l'**initiative** des salariés (un ouvrier peut surveiller et conduire simultanément plusieurs machines tout en assurant la **qualité** des produits).

Les éléments constitutifs de ce système ont pris forme vers 1970 dans un environnement où la demande est plus segmentée. Pour réduire les **coûts** et accroître les **marges bénéficiaires** dans la production de séries plus petites et plus diversifiées, il devient nécessaire de supprimer tout gaspillage de ressources matérielles et humaines (la norme des cinq zéros à réaliser : zéro stock, zéro délai, zéro défaut, zéro panne, zéro papier). Dans les années 1980, selon l'analyse de l'économiste M. Aoki (*Économie japonaise. Informations, motivation et marchandage*, 1991), l'**efficacité** de la firme J (japonaise) opérant dans un univers caractérisé par l'**incertitude** est opposé à la firme H (américaine) adaptée à la production **aylorienne** dans un univers stabilisé et **standardisé**.

► **Crise du fordisme** ► **Enrichissement des tâches** ► **Organisation scientifique du travail (OST)** ► **Taylorisme**

TRADER

Un trader est un opérateur sur les **marchés financiers** qui cherche à maximiser les **revenus** de l'**entreprise** pour laquelle il travaille en développant des activités spéculatives. Il gère le **risque** lié à la **volatilité** sur les **marchés financiers**. Certains ont une activité centrée sur l'achat à **bas prix** d'une devise, d'une **obligation**, d'une **action** voire d'une **option** dont ils anticipent la hausse afin de les vendre lorsqu'ils anticipent leur baisse.

► **Finances internationales** ► **Anticipation** ► **Finance comportementale** ► **Hedge funds** ► **Risque de taux** ► **Risque de change** ► **Spéculation**

TRAITÉ D'AMSTERDAM

Le traité d'Amsterdam, signé en 1997, apporte des modifications au **traité de Maastricht**. Il engage :

– de nouvelles mesures favorables à l'**achèvement** du **marché unique européen** (pilier communautaire) avec la **libéralisation** de certains secteurs (télécommunications, cabotage routier, marché de l'électricité etc.) ;

– un effort de **cohésion** qui se traduit par le **pacte européen** pour l'emploi (protocole pour élaborer une stratégie coordonnée sur l'emploi) ;

– un recours élargi à la procédure de décision à la majorité qualifiée ;

– une **institutionnalisation** de la collaboration policière (europol).

► *Intégration économique* ► *Pacte de stabilité et de croissance* ► *Traité de Rome* ► *Traité de Lisbonne*

TRAITÉ DE LISBONNE

Le traité de Lisbonne, signé en décembre 2007, est entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009. Il modifie les institutions de l'Union européenne (UE) élargie à 27 membres :

- en la dotant de la personnalité juridique lui permettant de conclure un accord international dans ses domaines de compétence ;

- en élargissant les prérogatives du Parlement européen en matière de budget ;

- en créant une majorité qualifiée au Conseil à partir du 1^{er} novembre 2014 pour simplifier le processus de décision (55 % des membres du Conseil, comprenant au moins 15 d'entre eux et 65 % de la population de l'Union) ;

- un élisant une présidence permanente au Conseil européen pour deux ans et demi, renouvelable une fois et un haut représentant de la politique étrangère européenne présidant le Conseil des affaires étrangères ;

- en rendant plus lisible la répartition des compétences entre l'Union et les États membres (liste des domaines de compétences exclusives et partagées) et en accordant à la **Banque centrale européenne** un statut officiel au même titre que la Commission européenne, le Conseil, le Parlement européen, la Cour de justice et la Cour des comptes européenne ;

- en instituant la possibilité d'une initiative citoyenne si elle provient d'un million de signataires, d'au moins un tiers des États membres de l'Union ;

- en accordant une force juridique contraignante à la Charte des droits fondamentaux pour 25 États membres (le Royaume-Uni et la Pologne bénéficiant d'une dérogation) ;

- en donnant un statut prioritaire à lutte contre le changement climatique.

⇒ Ce traité a fait l'objet d'un certain nombre de critiques de la part de souverainistes qui dénoncent les abandons de souveraineté nationale, de la part de fédéralistes qui observent que l'intégration politique est insuffisante, et de la part des altermondialistes qui considèrent que le Traité institutionnalise des conceptions économiques libérales.

⇒ Ne pas confondre le traité de Lisbonne avec la stratégie de Libonne.

► *Intégration économique* ► *Traité d'Amsterdam* ► *Traité de Rome* ► *Traité de Maastricht* ► *Traité de Nice* ► *Principe de subsidiarité*

TRAITÉ DE MAASTRICHT

Le traité de Maastricht ou traité de l'Union européenne, signé en 1992 et entré en vigueur au 1^{er} novembre 1993, consacre les trois piliers de la construction européenne :

- le renforcement du pilier communautaire (1^{er} pilier) avec l'achèvement de l'Union économique et monétaire en 1999 ;

- le 2^e pilier de la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) ;

- le 3^e pilier institutionnalisant la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.

Le traité de Maastricht contient également :

- des innovations institutionnelles (procédure de codécision) ;

- le principe de subsidiarité pour la répartition des compétences entre la Communauté européenne et les États membres ;

- l'instauration d'une citoyenneté de l'Union.

► *Intégration économique* ► *Traité de Rome* ► *Traité d'Amsterdam* ► *Traité de Lisbonne*

TRAITÉ DE NICE

Le traité de Nice, signé le 26 février 2001 par les ministres des Affaires Étrangères des États membres de l'Union européenne encadre l'élargissement de l'UE.

Il s'inscrit donc essentiellement dans l'optique d'une réforme institutionnelle orientée autour de 3 axes principaux :

- la composition et le fonctionnement des institutions européennes ;

- la procédure décisionnelle au sein du Conseil ;

- les coopérations renforcées.

Ces deux derniers axes touchent les trois piliers de l'UE.

Après sa signature, les États l'ont ratifié, soit par le vote des parlements nationaux, soit par référendum. Le traité est entré en vigueur le 1^{er} février 2003.

Depuis le rejet du traité établissant une Constitution pour l'Europe par la France et les Pays-Bas (mai-juin 2005), le traité de Nice a été la base du fonctionnement institutionnel de l'Union européenne. Le **Traité de Lisbonne** adopté au 1^{er} décembre 2009, conserve le Traité de Nice tout en faisant évoluer le fonctionnement institutionnel.

► *Intégration économique* ► *Traité d'Amsterdam* ► *Traité de Rome* ► *Traité de Maastricht*

TRAITÉ DE ROME

Le traité de Rome a institué la Communauté européenne (CE) et l'Euratom pour les États membres de la CECA (la Belgique, la France, le Luxembourg, l'Italie, les Pays-Bas, la RFA). Signé en mars 1957, il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1958. Il est à la base de la dynamique de l'intégration européenne.

► *Intégration économique* ► *Traité de Maastricht* ► *Traité d'Amsterdam* ► *Traité de Lisbonne*

TRAITEMENT

En France le traitement désigne la rémunération des fonctionnaires, civils ou militaires, de l'État. Le traitement de chaque fonctionnaire dépend de sa position dans l'échelle hiérarchique.

► *Revenus* ► *Salaire*

TRANSFERT DE REDISTRIBUTION

Les transferts de redistribution sont de deux sortes : les **prélèvements**, et les **revenus sociaux**.

- Les prélèvements sont des **transferts obligatoires** des **ménages** ou des **entreprises** essentiellement, vers le « système redistributif », c'est-à-dire les **administrations publiques** au premier rang desquelles sont l'État et les organismes de **sécurité sociale**. Les prélèvements se répartissent en **impôts** et en **cotisations sociales**.

- Les **revenus sociaux**, versés aux ménages, sont destinés à couvrir un certain nombre de « **risques** »

quand ils se réalisent : vieillesse, maladie, chômage, charges familiales...

Les revenus sociaux se répartissent en prestations en espèces et en prestations en nature, ils proviennent surtout des organismes de sécurité sociale.

⇒ Le solde (positif ou négatif) des transferts de redistribution est ajouté aux **revenus primaires** pour obtenir le revenu disponible brut des ménages.

► **Revenus**

TRANSFERT EN CAPITAL

Un transfert en capital est une opération entre deux parties qui implique l'acquisition ou la cession d'un actif par l'une d'elle au moins avec pour conséquence une variation de son **patrimoine**.

Le transfert en capital peut être en espèces (l'annulation d'une dette) ou en nature (vente d'un brevet).

Le concept de transfert en capital est utilisé dans le compte de patrimoine de la **Comptabilité nationale** et dans le compte de capital de la **balance des paiements**.

► **Comptabilité nationale** ► **Entreprise**
► **Consommation et épargne** ► **Revenus** ► **Économie du développement** ► **Économie et écologie** ► **Compte courant** ► **Compte des acquisitions d'actifs non financiers** ► **Compte financier** ► **Dette du tiers-monde** ► **Transferts de technologie**

TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE

Un transfert de technologie consiste pour un agent à mettre à la disposition d'un autre agent une technique de production et/ou des savoir-faire. Cette opération peut être réalisée à titre onéreux (vente d'un brevet, **franchisage**) ou à titre gratuit (dans le cadre de l'aide publique au développement par exemple).

► **Politiques économiques** ► **Système productif**
► **Compétitivité** ► **Convergence économique**
► **Dépendance** ► **Économie de l'innovation** ► **Pôle de développement** ► **Propriété intellectuelle** ► **Sous-traitance**

TRANSFERTS SOCIAUX

Les transferts sociaux sont des opérations de répartition se traduisant par des versements en espèces ou en nature sans contrepartie apparente ou directe.

► **Comptabilité nationale** ► **Revenus** ► **Transferts de redistribution**

TRANSFORMATION BANCAIRE

La transformation bancaire (ou transformation financière) consiste à accorder des prêts à moyen ou long terme à partir de ressources à court terme ou à vue. Cette activité de transformation assurée par le système bancaire et financier permet de rendre compatibles les comportements des déposants et des épargnants (qui préfèrent détenir des **actifs liquides** ou à court terme) et celui des emprunteurs qui recherchent des crédits à une échéance plus longue (financement des **investissements** des entreprises ou des achats de logements et de biens durables par les ménages).

► **Monnaie** ► **Finances internationales**
► **Financement de l'économie** ► **Liquidité**
► **Épargne liquide**

TRANSPARENCE

► **Concurrence pure et parfaite**

TRAPPE À LIQUIDITÉ

Dans la **théorie keynésienne**, on parle de **trappe à liquidité** lorsque le **taux d'intérêt** tombe à un niveau si bas, que la **demande de monnaie** devient infinie : « il se peut que, une fois le taux d'intérêt tombé à un certain niveau, la préférence pour la liquidité devienne virtuellement absolue, en ce sens que presque tout le monde préfère l'argent liquide à la détention d'une créance qui rapporte un taux d'intérêt aussi faible » (J.M. Keynes).

⇒ Dans le **schéma IS-LM**, la **trappe à liquidité** correspond à la partie horizontale de la courbe LM.

⇒ Pendant les années 1990 le Japon a connu une longue période de **trappe à liquidité** qui s'est accompagnée d'une stagnation de son économie.

► **Monnaie** ► **Préférence pour la liquidité** ► **Théorie économique**

TRAPPE À PAUVRETÉ

On appelle **trappe à pauvreté** une situation liée à des dispositifs d'assistance mal conçus qui cantonnent certaines populations dans une situation de **pauvreté**.

Par exemple, l'**arbitrage** entre le cumul des **aides sociales** (nationales, régionales, locales) et les coûts liés à l'activité professionnelle (transport, nourriture, etc.) peut se traduire par le choix rationnel de rester au **chômage** plutôt que de travailler pour un salaire voisin du **salaire minimum interprofessionnel de croissance** (SMIC). L'existence de **trappes à pauvreté** conduit à des réformes de la politique sociale visant à faire baisser le **taux de chômage**.

► **Protection sociale** ► **Incitation** ► **Revenu de solidarité active** ► **Revenu minimum d'activité**
► **Revenu minimum d'insertion** ► **Seuil de pauvreté**
► **Taux de pauvreté**

TRAVAIL

Le travail est une activité humaine conduisant à la **production** ou à l'entretien de biens et de services. J. Freyssinet a dressé une typologie des formes de travail :

		Modes des « mises au travail »		
		Travail libre	Travail salarié	Travail forcé
Types	Activités non marchandes	Travail domestique Travail militant	Salariés des administrations et des ménages	Esclavage, Corvées
	d'activités	Activités marchandes	Travail indépendant	Salariés des entreprises
			Peines de travail obligatoire	
		Travail rémunéré =	Emploi	

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Économie du travail**

TRAVAIL À LA CHAÎNE

On parle de travail à la chaîne lorsque le salarié exécute une tâche répétitive selon une cadence imposée, sans liberté de ses temps de pause ou de ses déplacements.

► **Crise du fordisme** ► **Élargissement des tâches**
 ► **Fordisme** ► **Organisation scientifique du travail (OST)** ► **Taylorisme** ► **Toyotisme**

TRAVAIL ABSTRAIT

Dans la **théorie marxiste**, le travail abstrait désigne ce que le travail a de commun au-delà de la diversité concrète. En effet, la valeur des marchandises trouve son origine dans le temps de travail socialement nécessaire à leur production, mais le travail apparaît sous une grande diversité de formes concrètes en fonction du type de marchandise produite, de la qualification du travailleur, etc. (il s'agit là du travail concret). Selon K. Marx (1818-1883), le travail abstrait rend possible la mesure et la comparaison des produits du travail et de leur valeur.

► **Capitalisme** ► **Valeur travail**

TRAVAIL COMPLEXE

Dans la **théorie marxiste**, le travail n'étant pas homogène, il diffère en particulier selon la qualification du travailleur, et une heure de travail complexe produit ainsi une valeur qui est un multiple de la valeur produite par une heure de travail simple.

► **Valeur travail**

TRAVAIL CONCRET

► **Travail abstrait** ► **Valeur travail**

TRAVAIL DÉCENT

Le travail décent est un concept et un programme promus par l'**Organisation internationale du travail (OIT)** en 1999. Il désigne la possibilité pour chaque individu « d'accéder à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine ». Il regroupe divers éléments :

- la possibilité d'exercer un travail productif et convenablement rémunéré ;
- la sécurité au travail et la protection sociale pour les travailleurs et leur famille ;
- l'amélioration des perspectives de développement personnel et d'intégration sociale ;
- la liberté pour les êtres humains d'exprimer leurs préoccupations, de s'organiser et de participer à la prise de décisions qui influent sur leur vie ;
- l'égalité de chances et de traitement pour l'ensemble des femmes et des hommes.

► **Marché du travail, emploi, chômage** ► **Bureau international du travail** ► **Charte de Philadelphie**
 ► **Normes d'emploi** ► **Normes sociales**

TRAVAIL MORT

Dans la **théorie marxiste**, le travail mort est le travail cristallisé sous forme de machines ou d'outillage (le

capital fixe) et de biens intermédiaires (le capital circulant). Le travail mort contribue à la formation de la valeur des marchandises pour un montant égal à la valeur qu'il a cristallisée, mais il ne crée pas de valeur additionnelle et ne contribue pas à la formation de la plus-value.

► **Épistémologie économique** ► **Valeur travail**

TRAVAIL POSTÉ

Le travail posté est une organisation de la production qui se caractérise par la succession d'équipes de salariés sur un même poste de travail au cours d'un cycle de vingt-quatre heures.

⇒ Ce type d'organisation permet de rationaliser l'utilisation du capital fixe et faire face à une obsolescence rapide.

► **Crise du fordisme** ► **Fordisme** ► **Taylorisme**

TRAVAIL SIMPLE

Dans la **théorie marxiste**, le travail simple est celui qui est fourni par un travailleur disposant de la qualification de base dans une société donnée.

► **Épistémologie économique** ► **Valeur travail**
 ► **Travail complexe**

TRAVAIL SOCIAL

La notion de travail social désigne les activités des personnes ou des institutions qui sont chargées de la gestion des problèmes sociaux, par exemple dans le cadre de l'aide sociale ou de la protection judiciaire de la jeunesse. Les assistantes sociales, les éducateurs sociaux, les animateurs socioculturels, etc. sont des travailleurs sociaux.

► **Protection sociale** ► **État** ► **Politique sociale**

TRAVAIL VIVANT

Pour K. Marx (1818-1883), le travail vivant est celui qui est accompli par les salariés qui vendent leur force de travail sur le marché. Seul ce travail est créateur de valeur et producteur de plus value.

► **Épistémologie économique** ► **Exploitation**
 ► **Théorie marxiste** ► **Travail mort** ► **Valeur travail**

TREND

► **Tendance**

TRÉSOR PUBLIC

Le Trésor public est, en France, l'administration qui est chargée de la gestion des finances de l'État. Le Trésor recouvre les créances de l'État (notamment les impôts et taxes) et assure le paiement des sommes dues par l'État (traitement des fonctionnaires, achats de biens et services...).

Le Trésor assure aussi la gestion de la dette publique (émission des valeurs du Trésor, remboursement des titres arrivés à échéance, paiement des intérêts...).

► **État** ► **Bon du trésor** ► **Taux de pression fiscale**

TRIANGLE DE DUPUIT

Le triangle de Dupuit est la représentation graphique de la **perte sèche** (diminution du **surplus total**) résultant de l'instauration d'une **taxe**. Cette approche a été élaborée par l'ingénieur économiste français J. Dupuit (1804-1866).

► **Marchés et prix** ► **Politique économique**
▷ **Triangle de Harberger**

TRIANGLE DE HARBERGER

Le triangle de Harberger est la représentation graphique de la **perte sèche** (diminution du **surplus total**) qui résulte de l'existence d'un **monopole** ou, plus généralement, d'une mesure (**fiscalité**, **droit de douane**) qui conduit à la détermination d'un niveau de **production** non efficient.

► **Commerce international** ► **Marchés et prix**
Politique économique ▷ **Protectionnisme** ▷ **Rente de monopole** ▷ **Triangle de Dupuit**

TRIANGLE DES INCOMPATIBILITÉS

L'expression triangle des incompatibilités, forgée par R. Mundell (prix Nobel 1999) au début des années 1960, désigne le fait qu'un espace économique ne peut pas bénéficier à la fois de la libre circulation des capitaux, de **taux de changes fixes** et de **politiques monétaires** nationales autonomes.

⇒ Ce concept a été utilisé pour expliquer la mise en place de l'euro. Dans la mesure où l'Union européenne reposait sur la libre circulation des cap-

itaux et sur des **changes fixes**, elle devait avoir une politique monétaire unique, ce qui a conduit à l'adoption d'une **monnaie unique**.

► **Finances internationales** ► **Intégration économique** ▷ **Zone monétaire** ▷ **Zone monétaire optimale**

TROC

▷ **Économie de troc**

TRUST

Un **trust** désigne aujourd'hui une grande **entreprise** possédant un **pouvoir de marché** important qui lui confère une position dominante sur un **marché**.

L'origine du mot trust vient d'une technique juridique dans laquelle des **actionnaires** accordent leur confiance (*trust* en anglais) à un individu ou à une **société**, le *trustee*, pour la gestion de leurs intérêts. Elle a été appliquée à la **concentration** de l'**industrie** aux États-Unis en 1881 lors de la création du *Standard Oil Trust*, créant alors une administration unitaire de l'industrie du pétrole, tout en maintenant les entreprises apparemment indépendantes. Les **actions** des entreprises adhérentes ont été confiées à un comité (*Board of Trustees*), à la tête duquel se trouvait J.D. Rockefeller (1839-1937).

Cette modalité de concentration a été abandonnée au profit de la **fusion** ou du **holding** mais l'usage du terme trust a été conservé.

► **Système productif** ► **Entreprise** ▷ **Loi anti-trust**
▷ **Opportunisme** ▷ **Théorie de l'agence**

U-V-X-Z

UNILATÉRALISME

En matière de **commerce international**, l'unilatéralisme consiste, pour un pays, à décider seul des mesures relatives au **protectionnisme** et au **libre-échange**.

⇒ L'unilatéralisme s'oppose donc au **multilatéralisme**, au **bilatéralisme** et au **régionalisme commercial**.

⇒ Le recours généralisé à l'unilatéralisme peut déboucher sur une guerre commerciale

► *Intégration économique* ► *Mondialisation*
► *Gouvernance mondiale* ► *Organisation mondiale du commerce (OMC)*

UNION DOUANIÈRE

Une union douanière correspond à un niveau d'intégration économique plus élevé qu'une **zone de libre-échange**. En effet, elle suppose, outre la libre circulation des biens et services, l'instauration d'un tarif extérieur commun. Elle implique l'établissement de règles de partage des recettes douanières.

La théorie des unions douanières appréhende les conséquences de cette union à travers deux effets opposés sur le **commerce international** :

- une création de trafic : augmentation des échanges au sein de l'union douanière et avec le **reste du monde** ;

- un détournement de trafic : développement d'une **production** à coût élevé dans la zone au détriment d'une importation à coût plus faible en provenance de l'extérieur de la zone.

Soit par exemple une union douanière dont les **droits de douane** sont de 20 % face au reste du monde et deux pays non membres de cette union, le pays A qui vend un produit à 110 unités monétaires (soit 132, droit de douane inclus) et le pays B

qui le vend à 95 (soit 114, droit de douane inclus).

Les pays de l'union douanière s'approvisionnent donc auprès du pays B. Si le pays A rentre dans l'union mais pas le pays B, les **prix** à l'intérieur de l'union douanière vont se modifier. En effet, le droit de douane s'applique encore sur le produit du pays B (114) mais plus sur celui du pays A (qui ne coûte plus que 110). Il y a donc détournement de trafic, puisque les consommateurs de l'union douanière vont alors s'approvisionner auprès du pays le moins efficient.

La théorie des unions douanières peut aussi être abordée de façon dynamique. Dans ce cas, les effets positifs (création de trafic) ont tendance à l'emporter sous l'effet de changements structurels : baisse des coûts de transaction, économies d'échelle, stimulation de la concurrence et des investissements, etc.

⇒ Une union douanière constitue un **optimum de second rang** par rapport au **libre échange**.

► *Intégration économique* ► *Marché Commun Sud Américain* ► *Pacte andin* ► *Union européenne*
► *Zollverein*

UNION ÉCONOMIQUE

Dans la classification de B. Balassa (1961), une union économique est un espace dans lequel les pays membres constituent une union douanière et harmonisent leurs **politiques économiques**, sociales et démographiques : par exemple, les **politiques commerciales**, les **politiques budgétaires**, les **politiques monétaires**, les **politiques sociales** ou les **politiques migratoires**.

► *Intégration économique* ► *Intégration monétaire*
► *Marché commun* ► *Union européenne*
► *Zollverein* ► *Zone de libre-échange*

UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE (UEM)

L'union économique et monétaire (UEM) est, dans la classification de B. Balassa (1961), la cinquième et dernière étape du processus d'intégration économique, après la zone de libre échange, l'union douanière, le marché commun, l'union économique. Elle se caractérise par la création d'une monnaie commune ou d'une monnaie unique.

La zone euro au sein de l'Union européenne a franchi cette étape en 1999. Pour certains, l'union économique et monétaire peut apparaître comme l'étape précédant l'union politique.

► *Intégration économique* ► *Finances internationales* ► *Banque centrale européenne* ► *Intégration monétaire* ► *Pacte de stabilité et de croissance* ► *Triangle des incompatibilités* ► *Zone monétaire optimale*

UNION EUROPÉENNE (UE)

L'Union européenne est une union économique qui a succédé à la Communauté européenne (CE) avec l'adoption en février 1992 du traité de Maastricht et son entrée en vigueur le 1^{er} novembre 1993.

Beaucoup d'observateurs considèrent que les institutions conçues à six dans le cadre d'accords intergouvernementaux (*traité de Rome*) sont inadaptées pour fonctionner avec un nombre beaucoup plus élevé de pays : 12 pays membres lors de la signature du Traité de Maastricht ; élargissement à 15 membres, le 1^{er} janvier 1995 avec l'adhésion de l'Autriche, de la Suède, de la Finlande ; nouvel élargissement à 25 membres le 1^{er} mai 2004 (Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), 27 membres en 2007 ; d'autres élargissements devraient suivre (Croatie, Macédoine, etc.).

Une possibilité de coopération renforcée entre certains membres a été introduite dans le traité d'Amsterdam (2 octobre 1997) et une évolution des institutions a été introduite depuis le Traité de Nice (26 février 2001) et le Traité de Lisbonne (1^{er} décembre 2009). Mais le débat autour des institutions de l'UE tend à opposer les partisans d'une simple intégration commerciale aux partisans d'une intégration fédérale et politique des États membres.

► *Intégration économique* ► *Acte unique européen* ► *Fédéralisme budgétaire* ► *Fédéralisme politique* ► *Gouvernance* ► *Intégration monétaire* ► *Pacte de stabilité et de croissance* ► *Zollverein*

UNION LATINE

L'Union latine (ou Union monétaire latine) est instituée en 1865 pour défendre le bimétallisme or/argent entre les pays signataires (France, Italie, Belgique, Grèce, Suisse). Les pays concernés défendent un rapport officiel entre le prix de l'or et le prix de l'argent après les perturbations liées aux découvertes de mines d'or de Californie en 1847 et d'Australie en 1851. Les membres de l'Union latine frappent des pièces d'or et d'argent de poids identique, ce qui facilite les échanges au sein de la zone monétaire.

À partir de 1870 le cours de l'argent connaît une chute sensible par rapport à l'or. Le monométallisme or s'impose et tend à isoler les pays signataires de la convention de 1865. En 1874, l'Union latine

renonce à la frappe libre de l'argent, ce qui constitue (de fait) la fin de l'Union latine qui ne disparaîtra officiellement qu'en 1925.

► *Finances internationales* ► *Étalon-or*

UNITÉ DE COMPTE EUROPÉENNE (ECU)

L'Ecu (*European Currency Unit*) était l'unité de compte du système monétaire européen. La valeur de l'Ecu était la moyenne pondérée des valeurs des monnaies des pays membres de la Communauté économique européenne.

⇒ L'Ecu n'était pas une monnaie, mais une simple unité de compte. Le passage à la monnaie unique a laissé place à l'euro.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Intégration monétaire* ► *Monnaie commune*

UNITÉ DE CONSOMMATION

L'unité de consommation est une procédure d'évaluation de la taille d'un ménage tenant compte du nombre de ses membres et des économies d'échelle liées à la taille du ménage. L'échelle actuellement la plus utilisée est celle de l'OCDE qui compte 0,5 unité par personne de plus de 14 ans et 0,3 unité par enfant de moins de 14 ans.

► *Consommation et épargne* ► *Niveau de vie*

UNITÉ DE PRODUCTION

Le terme unité de production est utilisé pour désigner un centre de décision au sein duquel s'organise la production de biens et de services. En fonction du type d'analyse mis en œuvre, un établissement, une entreprise, une administration sont des unités de production.

► *Entreprise* ► *Branche* ► *Groupe* ► *Production marchande* ► *Production non marchande* ► *Secteur d'entreprise* ► *Secteur institutionnel*

UNITÉ INSTITUTIONNELLE

Une unité institutionnelle est considérée dans la comptabilité nationale comme le centre élémentaire de décision économique, caractérisé par une unicité de comportement et une autonomie de décision dans l'exercice de sa fonction principale. Les unités institutionnelles sont regroupées par la comptabilité nationale en secteurs institutionnels.

► *Comptabilité nationale*

UNITÉ RÉSIDENTE

Dans la comptabilité nationale, une unité est considérée comme résidente sur le territoire économique du pays si elle y exerce des activités économiques pendant une période d'un an ou plus.

► *Commerce international* ► *Balance des paiements* ► *Reste du monde*

URUGUAY ROUND

On appelle Uruguay round le cycle de négociations commerciales multilatérales qui se sont déroulés dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs et le

commerce entre 1984 et 1994. L'une des conclusions essentielles de ces négociations a été la mise en place de l'Organisation mondiale du commerce.

► *Commerce international* ► *Libre-échange*
► *Multilatéralisme*

UTILITÉ

Selon la théorie néoclassique, l'utilité U , d'un panier de consommation quelconque (combinaison de quantités de deux biens x et y consommées par un individu), mesure la satisfaction globale qu'un individu retire de la consommation de ce panier de biens. Le niveau de l'utilité dépend de la quantité consommée (Q) et peut être formalisé à l'aide d'une fonction d'utilité :

$$U = f(Q)$$

⇒ Ne pas confondre avec ophélimité.

► *Marchés et prix* ► *Utilité cardinale* ► *Utilité ordinale* ► *Utilité marginale* ► *Théorie économique*

UTILITÉ CARDINALE

Selon la conception cardinale de l'utilité, le consommateur est capable d'exprimer par un nombre la satisfaction retirée de la consommation d'une quantité déterminée de biens. Le consommateur doit être ainsi capable de donner une « note » pour chaque quantité de bien consommée.

Si un bien X reçoit la note 10 et un bien Y la note 5, cela signifie donc que le bien X procure deux fois plus d'utilité que le bien Y .

⇒ Cette hypothèse a été retenue par les premiers théoriciens marginalistes, L. Walras (1834-1910), S. Jevons (1835-1882), C. Menger (1840-1921). Mais la construction d'une fonction d'utilité dans le cadre de la mesure cardinale de l'utilité s'avère impossible.

Cette impossibilité sera contournée par V. Pareto (1848-1923) au début du XX^e siècle, qui propose de parler d'utilité ordinale.

► *Marchés et prix* ► *Ophélimité*

UTILITÉ MARGINALE

L'utilité marginale représente la variation de l'utilité procurée par la dernière unité de bien consommée. C'est la dérivée de la fonction d'utilité (U) par rapport à la quantité consommée (Q_x).

$$U_m(Q_x) = f'(Q_x)$$

► *Marchés et prix*

UTILITÉ ORDINALE

Selon la conception ordinale de l'utilité, le consommateur peut établir un ordre de préférence entre différents paniers de consommation sans pour autant attribuer à chacun d'eux une « note » précise.

⇒ V. Pareto (1848-1923) a proposé de parler d'utilité ordinale. Pour lui, les individus sont capables de classer les choix offerts selon un ordre de préférence mais sans attribuer à chacun un indice quantitatif précis est à la fois plus réaliste et surtout suffisant pour construire une analyse microéconomique du comportement du consommateur.

► *Marchés et prix* ► *Ophélimité* ► *Utilité* ► *Utilité cardinale*

UTILITARISME

L'utilitarisme est une doctrine philosophique selon laquelle une action est bonne ou juste si elle est utile, plus précisément si elle maximise la satisfaction du plus grand nombre d'individus. Les fondateurs de cette approche sont notamment J. Bentham (1742-1832), J.-S. Mill (1806 – 1873), H. Sidgwick (1838-1900).

⇒ L'utilitarisme est une doctrine conséquentialiste : les actions sont jugées en fonction de leurs conséquences effectives ou attendues. Cela s'oppose à une approche déontologique où les actions sont jugées en fonction du respect de certaines règles de comportement.

⇒ La théorie de la justice sociale de J. Rawls (1921-2002) est explicitement fondée sur une critique de l'utilitarisme.

► *Épistémologie économique* ► *Doctrine économique* ► *Économie du bien-être* ► *Utilité*

VALEUR

La valeur d'un bien économique est ce qui détermine le rapport d'échange de ce bien avec un autre bien. Pour les économistes de l'école classique, ainsi que pour K. Marx (1818-1883), il convient de distinguer la valeur d'usage et la valeur d'échange. Seule cette dernière détermine les rapports d'échange et elle trouve son origine dans le travail (on parle de *valeur travail*). Les économistes classiques et la théorie marxiste partagent donc une théorie objective de la valeur. Pour l'école autrichienne et pour la théorie néo-classique au contraire, la valeur des marchandises trouve son origine dans l'utilité ou la satisfaction qu'elles procurent au consommateur (*valeur utilité*). Il s'agit donc d'une théorie subjective de la valeur.

⇒ L'analyse économique contemporaine n'accorde pas une place importante au concept de valeur. Elle se concentre sur les prix relatifs observables (sans rechercher de fondements inobservables à ces rapports de prix). S'agissant des choix du consommateur, elle met l'accent sur les préférences révélées.

► *Marchés et prix* ► *Rareté* ► *Utilité marginale*

VALEUR ACTIONNARIALE (SHAREHOLDER VALUE)

La valeur actionnariale est la différence entre le prix de vente et le prix d'achat d'une action augmenté des dividendes reçus au cours d'une période donnée.

⇒ L'accent mis sur la maximisation de la valeur actionnariale (création de valeur pour l'actionnaire) s'inscrit dans une logique de contrôle du comportement des dirigeants de l'entreprise par les actionnaires (capitalisme actionnarial).

► *Monnaie* ► *Bourse des valeurs* ► *Capitalisation boursière* ► *Capitalisme managérial* ► *Incitation* ► *Investisseurs institutionnels* ► *Marché financier* ► *Offre publique d'achat (OPA)* ► *Théorie de l'agence* ► *Stock options*

VALEUR ACTUALISÉE NETTE (VAN)

La valeur actualisée nette représente la différence estimée entre les flux annuels de **revenu** actualisés générés par un **investissement** (recettes futures après calcul d'actualisation) et le **coût** de cet investissement (dépense courante). Soit un investissement de 14000 euros qui génère un flux de recettes de 5 000 euros pendant 3 ans, le calcul de la VAN est le suivant :

$$\frac{5\,000}{(1+i)} + \frac{5\,000}{(1+i)} + \frac{5\,000}{(1+i)^3} - 14\,000 \text{ euros}$$

L'entreprise (ou un autre agent économique) choisit un **taux d'actualisation** (en général le **taux d'intérêt** auquel elle peut emprunter) pour ramener les flux de revenus futurs à leur équivalent présent. Dans l'exemple l'investissement n'est pas rentable si le **taux d'actualisation** est supérieur à 3,5 % puisque la VAN serait négative.

La VAN est donc un outil d'aide à la décision qui permet de choisir entre deux projets d'investissement (ou un entre un investissement et un **placement**).

► **Capital et investissement** ► **Efficacité marginale de l'investissement** ► **Taux de rendement interne (TRI)**

VALEUR (ÉVALUATION EN)

L'évaluation d'une grandeur économique en valeur s'exprime aux **prix** de l'année en cours. Par exemple, la valeur du **produit intérieur brut** de l'année t , renvoie aux quantités produites et aux prix de l'année t (valeur = quantité $\times$ prix).

On parle également d'évaluation à prix courants ou en **monnaie** courante (en **euro** courant par exemple).

► **Inflation** ► **Prix courant** ► **Salaire nominal** ► **Volume (évaluation en)**

VALEUR AJOUTÉE

La valeur ajoutée d'une unité économique est égale à la valeur de la **production** de cette unité moins la valeur des **consommations intermédiaires**. La valeur ajoutée, qui mesure la production effectivement créée par l'unité de **production**, s'est imposée comme instrument de mesure dans les **comptabilités nationales**. En effet, en déduisant les consommations intermédiaires on évite les doubles comptabilisations lorsqu'on évalue la production d'un ensemble d'unités de production.

⇒ Le **produit intérieur brut** est égal à la somme des valeurs ajoutées à laquelle on ajoute la **taxe sur la valeur ajoutée** et les droits de douane.

► **Entreprise**

VALEUR À RISQUE (VAR)

La valeur à risque (traduction de *Value at Risk*) est un indicateur synthétique d'exposition au **risque** calculé par les **banques** et les **institutions financières**. La VAR indique le niveau de perte qui ne peut être franchi sur un horizon donné qu'avec une faible probabilité (par exemple pour une banque, une perte quotidienne de 1 million d'euros avec une probabilité de 1 %).

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Incertitude** ► **Ratio Cooke** ► **Ratio Mac Donough** ► **Règles prudentielles**

VALEUR D'ÉCHANGE

La valeur d'échange détermine les conditions dans lesquelles une certaine quantité d'une marchandise peut être échangée contre une quantité déterminée d'une autre marchandise. La valeur d'échange est donc ce qui détermine le **prix relatif** de deux marchandises. Pour A. Smith (1723-1790), D. Ricardo (1772-1823) ou K. Marx (1818-1883), la valeur d'échange trouve son origine dans le **travail** (ou la **force de travail** pour Marx). Ces auteurs ont donc une conception objective de la valeur.

⇒ Le **prix courant** (ou **prix de marché**) peut varier en fonction de l'offre et de la demande, mais en tendance il correspond au **prix naturel** déterminé par la valeur d'échange.

⇒ Dans la **théorie néo-classique**, la distinction valeur d'échange/valeur d'usage n'a pas de sens puisque les prix relatifs sont déterminés à partir d'une conception subjective de la valeur (**valeur utilité**).

► **Épistémologie économique** ► **École classique** ► **Théorie marxiste** ► **Théorie néo-classique**

VALEUR D'USAGE

Chez les classiques (A. Smith, D. Ricardo) et chez K. Marx (1818-1883) la valeur d'usage d'une marchandise est liée à la satisfaction qu'elle procure au consommateur. La valeur d'usage est subjective et elle est spécifique à chaque bien, elle ne peut donc pas servir à déterminer le niveau de la **valeur d'échange**.

⇒ L'existence d'une valeur d'usage est la condition d'existence de la valeur d'échange d'une marchandise.

► **Épistémologie économique** ► **École classique** ► **Paradoxe de la valeur** ► **Théorie marxiste** ► **Théorie néo-classique**

VALEUR MOBILIÈRE

Une valeur mobilière est un **titre** financier négociable, interchangeable et fongible qui peut être coté en **bourse** : **actions**, **obligations**, **titres de créances négociables**, parts d'**Organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM)**, **bons de souscription**, **certificats d'investissement**, **warrants**, **options** et **stocks options**.

Selon la Société Interprofessionnelle pour la Compensation de Valeurs Mobilières (SICOVAM), « le terme de valeurs mobilières s'entend d'un ensemble de titres de même nature, cotés ou susceptibles de l'être, issus du même émetteur et conférant par eux-mêmes, des droits identiques à leurs détenteurs ; tous droits détachés d'une valeur mobilière, négociables ou susceptibles de l'être, sont assimilés à une valeur mobilière ».

Les **billets à ordre** émis par les **banques** et les **bons de capitalisation** émis par une société ne sont pas considérés comme des valeurs mobilières, parce qu'ils ne sont pas offerts au public par fractions égales, par contre les **bons de trésorerie** émis en série sont des valeurs mobilières.

► **Monnaie** ► **Financement de l'économie** ► **Fonds commun de placement** ► **Société d'investissement à capital variable (SICAV)**

VALEUR TRAVAIL

La théorie de la valeur travail est une conception objective de la **valeur d'échange** utilisée par l'école classique et la **théorie marxiste**. On distingue :

- la valeur travail commandée (A. Smith) dans laquelle la valeur d'échange d'une marchandise est mesurée par la quantité de **travail** que cette marchandise peut acheter sur le **marché** ;

- la valeur travail incorporée (D. Ricardo, K. Marx) dans laquelle la valeur d'échange d'une marchandise est déterminée par le temps de travail qui est nécessaire en moyenne pour la produire.

► **Épistémologie économique** ► **École classique**
 ► **Paradoxe de la valeur** ► **Théorie marxiste**
 ► **Théorie néo-classique** ► **Valeur d'usage** ► **Valeur utilité**

VALEUR UTILITÉ

La théorie de la valeur utilité est une conception subjective de la **valeur** utilisée dans la **théorie néo-classique** selon laquelle la valeur des marchandises trouve son origine dans la satisfaction qu'elles procurent aux consommateurs.

► **Épistémologie économique** ► **Marginalisme**
 ► **Ophélimité** ► **Paradoxe de la valeur** ► **Utilité cardinale** ► **Utilité marginale** ► **Valeur d'échange**
 ► **Valeur d'usage** ► **Valeur travail**

VARIATION DE STOCKS

Dans la **comptabilité nationale**, la variation de stocks représente la valeur des entrées en **stocks** diminuée de la valeur des sorties de stocks et des pertes courantes sur stocks au cours d'une période donnée.

► **Comptabilité nationale** ► **Équilibre emplois/ressources** ► **Flux** ► **Formation brute de capital fixe**

VARIÉTÉ DES CAPITALISMES

La variété des capitalismes désigne un courant de l'analyse économique qui montre que le **capitalisme** est compatible avec une grande variété de configurations institutionnelles, susceptibles d'atteindre des performances similaires à un moment donné du temps et qui se transforment avec le temps.

K. Marx (1818-1883) prenait en compte la pluralité des **formations économiques et sociales** qui résultaient de combinaisons spécifiques de plusieurs **modes de production**.

Dans les années 1980, M. Albert (*Capitalisme contre capitalisme*) différenciait, un capitalisme anglo-saxon (caractérisé par une forte influence des **marchés financiers**) et un capitalisme rhénan (caractérisé par une forte influence de l'État, des banques et des syndicats).

Dans les années 1990, P.A. Hall et D.W. Soskice (*Varieties of Capitalism : The institutional foundations of comparative advantage*, 2001) opposent les **économies de marché libérales** et les **économies de marché coordonnées**.

B. Amable (*Les cinq capitalismes*, 2005) propose une typologie élargie des formes institutionnelles selon cinq critères :

- la **concurrence** sur le marché des biens ;
- le **rapport salarial** ;
- le **secteur financier** ;

- la **protection sociale** ;
- l'**éducation**.

En conséquence, il différencie un modèle de libre **marché** et un modèle d'Europe continentale auxquels viennent s'ajouter les capitalismes social-démocrate, asiatique et méditerranéen, avec un équilibre institutionnel spécifique où s'imbriquent les caractéristiques du **marché du travail** (plus ou moins réglementé) et un système de financement (par les marchés financiers ou par le **système bancaire**). Par exemple, dans les économies d'Europe continentale, le financement bancaire suppose l'établissement de relations de long terme entre les établissements financiers et les **entreprises**, des pertes momentanées ne se traduisent pas nécessairement par une compression des effectifs, ce qui est compatible avec un **marché du travail** rigide et avec une durée accrue du **chômage**. Le capitalisme social-démocrate des pays scandinaves présente plus **flexibilité** du marché du travail mais les salariés bénéficient d'une forte protection sociale et d'un accès à la formation permanente. Le capitalisme méditerranéen partage avec le modèle continental un rôle prépondérant des banques et une forte protection de l'emploi, mais s'en distingue par la faiblesse de son système éducatif. Le capitalisme asiatique combine un système bancaire concentré avec des liens forts avec de grandes entreprises et une formation du personnel pour l'essentiel au sein de la firme, ce qui compense en partie un système de protection sociale limité.

Un « équilibre institutionnel » peut être appréhendé dans une approche de l'**économie politique internationale** comme le résultat de compromis politiques dont il est coûteux de s'en écarter.

⇒ La thèse de la variété des capitalismes s'oppose à la thèse de la convergence des capitalismes vers le modèle anglosaxon.

► **Système productif** ► **Structure** ► **Système économique**

VÉHICULES DE TITRISATION

Les véhicules de titrisation (ou conduits) qui émettent des **obligations** pour collecter des fonds et qui achètent des **créances** aux banques. En général les véhicules de titrisation sont des organismes financiers créés par les banques afin de sortir de leurs **bilans** un certain nombre de créances. Les véhicules font largement appel à l'**effet de levier** : ils s'endettent à court terme pour financer une partie de leurs activités. Ils ont une rentabilité élevée lorsque la situation financière est bonne, mais ils ont des activités risquées et contribuent de ce fait à l'augmentation du risque systémique.

► **Monnaie** ► **Finances internationales** ► **Crédit structuré** ► **Crise de surendettement** ► **Crise des subprimes** ► **Financement de l'économie**

VÉRIFICATION

La vérification est une démarche scientifique qui consiste à établir la vérité d'un énoncé en le confrontant aux faits par l'observation ou l'expérimentation. Une proposition sera considérée comme vraie si elle est confirmée par la procédure de vérification.

► **Épistémologie économique** ► **Conjecture**
 ► **Empirisme** ► **Positivismes** ► **Réfutation**
 ► **Réfutationnisme** ► **Vérificationnisme**

VÉRIFICATIONNISME

Le vérificationnisme est une conception épistémologique selon laquelle, l'activité scientifique consiste à vérifier la conformité aux faits des **hypothèses** ou des propositions empiriques déduites d'une théorie.

► **Épistémologie économique** ► **Empirisme**
► **Positivism** ► **Réfutation** ► **Réfutationnisme**

VIELLISSEMENT DÉMOGRAPHIQUE

Le vieillissement démographique est l'augmentation de la proportion des personnes âgées au sein d'une population. Le vieillissement démographique dépend à la fois du niveau de la fécondité (vieillessement par le bas) et de l'espérance de vie (vieillessement par le haut). Toutes choses égales par ailleurs, une population dont la fécondité décline connaît un vieillissement démographique. Il en va de même lorsque l'espérance de vie augmente. Cependant les deux variables ne jouent pas forcément dans le même sens. Par exemple, en France, après la Seconde Guerre mondiale, le niveau élevé de la fécondité a conduit à un rajeunissement de la population alors que l'espérance de vie augmentait.

⇒ Ne pas confondre avec l'accroissement de la longévité.

► **État** ► **Cycle de vie** ► **Protection sociale** ► **Retraite par capitalisation** ► **Retraite par répartition**

VIGILANCE ÉPISTÉMOLOGIQUE

La vigilance épistémologique est une attitude du chercheur préconisée notamment par G. Bachelard (1884-1962). Elle consiste à exercer une surveillance sur les démarches utilisées et sur le vocabulaire employé, à prendre ses distances à l'égard de l'expérience première et de l'intuition, à concevoir l'histoire des sciences comme une longue suite d'erreurs rectifiées. Afin de permettre à la communauté scientifique d'exercer cette vigilance épistémologique, il importe que chaque chercheur explicite les théories qu'il utilise et les expériences qu'il conduit.

⇒ Selon P. Bourdieu (*Le métier de sociologue*, 1968), la vigilance épistémologique s'impose particulièrement en sciences sociales car les chercheurs y sont plus exposés à l'illusion de la transparence.

► **Épistémologie économique**

VISCOSITÉ DES PRIX

La viscosité des prix désigne en économie une situation intermédiaire entre la situation de parfaite flexibilité des **prix** du modèle néo-classique de base et la situation de **rigidité** des prix qui caractérise certains modèles keynésiens et les modèles d'équilibre à prix fixes.

Dans une situation de viscosité des prix, ces derniers s'adaptent aux changements de l'offre et/ou de la demande, mais ils s'adaptent lentement ce qui conduit à des phénomènes de rationnement de l'offre ou de la demande. C'est ainsi qu'une partie du **chômage** peut s'expliquer par la viscosité du **taux de salaire**. La lenteur dans l'ajustement des prix s'explique notamment par le temps de **production** et de gestion de l'information, par le caractère coûteux du changement de prix (il faut réimprimer les catalogues ou les cartes des restaurants), par l'existence de **contrats** qui fixent les prix pour une certaine période, etc.

► **Marchés et prix** ► **Équilibre avec rationnement**
► **Nouvelle microéconomie** ► **Théorie des équilibres à prix fixes**

VITESSE DE CIRCULATION DE LA MONNAIE

La vitesse de circulation de la monnaie exprime le nombre de paiements qu'effectue la **monnaie** dans un temps donné.

À partir d'une version simplifiée de l'équation de Fisher, la vitesse de circulation de la monnaie (V) est donnée par la formule suivante :

$$V = \frac{PT}{M}$$

P est le **niveau général des prix**, T, le volume des transactions et M, la **masse monétaire**.

⇒ La vitesse de circulation de la monnaie est au cœur des controverses entre monétaristes et keynésiens. Pour les premiers elle est stable et les **autorités monétaires** peuvent contrôler l'évolution des prix en contrôlant la quantité de monnaie. Pour les seconds, la vitesse de circulation de la monnaie est instable et l'impact macroéconomique d'une variation de la quantité de monnaie est donc indéterminé. De ce fait, la **politique budgétaire** doit être préférée à la **politique monétaire**.

⇒ Les innovations financières favorisent une meilleure gestion des encaisses de la part des **agents économiques**, ce qui se traduit, le plus souvent, par une accélération de la vitesse de circulation de la monnaie.

► **Monnaie** ► **Agrégat monétaire** ► **Inflation**
► **Monétarisme** ► **Théorie keynésienne** ► **Théorie quantitative de la monnaie** ► **Thésaurisation**

VOL VERS LA QUALITÉ (FLIGHT TO QUALITY)

Le vol vers la qualité désigne le comportement des opérateurs sur les **marchés financiers** qui, face à une crise de **confiance**, vendent les actifs les plus risqués et se réfugient dans des placements moins rémunérateurs mais aussi moins risqués. Ce comportement est rationnel au niveau individuel mais, par un effet d'agrégation, il a pour effet d'amplifier les **crises financières**, puisque la vente des actifs risqués précipite la chute des cours (cours du **change** et cours des titres), aggrave la crise de confiance, met en difficulté les **banques** et les autres **institutions financières**.

Les mesures que doivent prendre les États pour répondre au vol vers la qualité conduit généralement à des **effets de contagion** vers l'économie réelle (baisse de l'activité économique, hausse du **chômage**, etc.).

► **Finances internationales** ► **Fluctuations et crises**
► **Anticipation** ► **Bulle spéculative** ► **Risque de système**

VOLATILITÉ

La volatilité est la mesure de l'amplitude des variations du **prix** d'un **actif**. Elle se mesure par l'écart type de la série statistique considérée (cours d'une action, rendement d'un **actif**, **taux d'intérêt** etc.). Par exemple, le flottement des **monnaies** a conduit à une volatilité plus grande des **cours du change**.

⇒ La volatilité est une source de **risque** pour les opérateurs : plus la volatilité est forte, plus le risque

est élevé et plus l'agent économique qui effectue un placement dans cet actif volatil exigera un **rendement** élevé. Certains opérateurs vont jouer avec ce risque dans le cadre de stratégies de spéculation, d'autres, au contraire, vont chercher à se protéger par des stratégies de couverture.

► *Finances internationales* ► *Changes flottants*
► *Crise de change*

VOLUME (ÉVALUATION EN)

L'évaluation en volume d'une grandeur économique s'exprime en **prix constants** ou en **monnaie** constante, c'est-à-dire en éliminant l'effet des variations de prix.

⇒ Le calcul de la variation en volume (ou en quantité) consiste à éliminer de la variation en valeur ce qui est dû à la variation des prix.

► *Valeur (évaluation en)* ► *Indice des prix*
► *Inflation* ► *Pouvoir d'achat*

WARRANT

Un warrant est un **titre** négociable qui donne le droit et non l'obligation d'acheter un **actif sous-jacent** à un **prix** déterminé et avant une date donnée. À la différence des **options**, les warrants sont émis par les **banques**. Sur la place de Paris, ils sont négociés sur un compartiment spécifique d'**Euro-next**.

► *Finances internationales* ► *Monnaie* ► *Produits dérivés* ► *Risque*

XÉNO-DEVISE

► *Eurodevise*

ZINZIN

Le terme Zinzin est une formulation usuelle pour désigner les investisseurs institutionnels.

► *Monnaie*

ZOLLVEREIN

Le Zollverein est un traité d'**union douanière** signé en 1833 par la Prusse et 25 autres États germaniques et entré en vigueur le 1^{er} janvier 1834. Des ralliements successifs ont conduit la quasi-totalité de l'Allemagne à y participer à l'exception des villes hanséatiques de Hambourg et de Brême. Les pays contractants s'obligeaient aussi à mettre en discussion la **monnaie commune**. Lors du renouvellement de l'accord en 1841, le problème de la définition du tarif extérieur commun devient primordial lorsque la Grande-Bretagne tente d'écouler sur ce **marché** les excédents de production stockés en raison du blocus continental. F. List (1789-1846) prend position en faveur d'une protection face à la Grande-Bretagne. En 1853, un traité de commerce fut signé entre la Prusse et l'Autriche. Il comprenait une clause de rapprochement monétaire. La défaite de l'Autriche dans la guerre de 1866 (bataille de Sadowa) conduisit à sa sortie de l'Union en 1867, laissant la place à une autre intégration autour de la Prusse.

⇒ Dans cet exemple, la dynamique de l'intégration a donc consisté à passer d'une union douanière à une **monnaie commune**, puis à une **monnaie unique**, enfin à une union politique par la constitution d'un empire allemand autour de la Prusse.

► *Finances internationales* ► *Intégration économique* ► *Intégration monétaire* ► *Marché commun* ► *Protectionnisme éducatif* ► *Zone de libre échange*

ZONE CIBLE (TARGET ZONE)

Une zone cible est une bande de fluctuations située de part et d'autre d'un **taux de change** d'équilibre. La mise en place de zones cibles a été proposée par J. Williamson en 1983 comme modalité d'une réforme du **système monétaire international** qui aurait pour objectif de réduire la volatilité des **cours du change**. Il s'agirait pour les **autorités monétaires** de calculer le **taux de change d'équilibre** fondamental de leur **monnaie** et d'intervenir sur le **marché des changes** pour faire en sorte que le **taux de change** du marché se situe à l'intérieur de la zone cible.

⇒ Deux techniques sont envisageables :

- les **autorités monétaires** peuvent annoncer publiquement les zones cibles et leur intention d'intervenir pour défendre des **marges de fluctuations** connues des cambistes ;

- les **autorités monétaires** peuvent faire savoir qu'elles se sont mises d'accord sur des **taux de change d'équilibre** et des **marges de fluctuations** sans en révéler les valeurs. Dans ce dernier cas, il existe pour les spéculateurs une incertitude qui peut les conduire à adopter un comportement moins déstabilisateur.

⇒ On considère généralement que, si les **autorités monétaires** des différents pays adoptent une politique coopérative crédible, l'annonce de la mise en place de zones cibles aura pour effet de dissuader (au moins en partie) la **spéculation**.

► *Finances internationales* ► *Accord du Louvre*
► *Accord du Plaza* ► *Bulle spéculative* ► *Changes flottants* ► *Crédibilité*

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE

Une zone de libre-échange résulte d'un accord de réciprocité entre des Nations voisines ou non qui décident d'éliminer les **droits de douane** et les restrictions au commerce entre elles tout en conservant les barrières nationales particulières dans les échanges avec le monde extérieur à la zone. L'**Association européenne de libre-échange** dans les années 1960, l'**Association de libre-échange de l'Atlantique nord** ou l'**Association des Nations d'Asie du Sud-Est** en sont de bons exemples. La suppression des tarifs douaniers à l'intérieur de la zone peut être progressive, elle peut exclure certains produits (agricoles, services, etc.) et ne concerne pas les **facteurs de production**, ce qui permet souvent de conserver les **barrières non tarifaires**.

⇒ Une zone de libre échange peut-être une première étape d'une intégration régionale plus poussée (**union douanière**, **marché commun**, **union économique**).

► *Commerce international* ► *Intégration économique* ► *Régionalisme commercial*

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE ASIATIQUE

▷ Association des Nations de l'Asie du Sud-Est

ZONE EURO

La zone euro rassemble l'ensemble des États membres de l'Union européenne qui ont adopté l'euro en tant que monnaie unique conformément au traité de Maastricht. Au 1^{er} janvier 2010, seize des vingt-sept États de l'Union européenne sont membres de la zone euro.

⇒ Il faut éviter d'utiliser l'expression médiatique « eurland ».

► Monnaie ► Intégration économique

► Eurosystème ► Intégration monétaire ► Système européen de Banques centrales

ZONE FRANC

La zone franc était une zone monétaire constituée par la France et un certain nombre de pays d'Afrique francophone. La monnaie en usage dans ces pays (le « franc CFA ») était rattachée par une parité fixe au franc français. La Banque de France gérait les réserves de change de ces pays et assurait en contrepartie la libre convertibilité de leurs monnaies en devises.

⇒ Le franc CFA a été ancré au franc français jusqu'au 1^{er} janvier 1999. Depuis le passage à l'euro, tous les engagements pris par la France ont été transférés à l'Eurosystème et les monnaies des pays de l'ex-zone franc sont désormais rattachées à l'euro.

► Finances internationales ► Accords de Lomé

► Eurosystème ► Intégration monétaire

ZONE FRANCHE

Une zone franche est un territoire au sein duquel les entreprises sont soumises à des charges sociales et fiscales plus faibles. En France, la création des zones franches urbaines (ZFU) est destinée à répondre à des problèmes d'emplois et de reconversion industrielle. Les ZFU sont des quartiers de plus de 10 000 habitants, définis en fonction du taux de chômage, de la proportion des jeunes de moins de 25 ans, du taux de non diplômés et du potentiel fiscal de la commune. Les ZFU permettent aux entrepreneurs de bénéficier d'un régime attractif d'exonérations fiscales et sociales durant cinq ans. Ils sont exemptés de l'impôt sur les bénéfices (dans la limite de 61 000 euros), de la taxe professionnelle, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et des charges sociales patronales. Seule condition : ne pas employer plus de 50 salariés dont un tiers doivent résider dans la ZFU, et les recruter avec un contrat de travail d'au moins 12 mois. Au-delà de cinq ans, les entreprises bénéficient d'une sortie progressive des exonérations. Il s'agit ainsi d'une politique d'incitation à une localisation des entreprises dans des quartiers défavorisés pour en accroître la mixité sociale et lutter contre les discriminations.

► Marché du travail, emploi, chômage ► Économie géographique

ZONE FRANCHE BANCAIRE (INTERNATIONAL BANKING FACILITIES)

Une zone franche bancaire est un espace au sein duquel des banques de toutes origines exercent librement leurs activités avec des non-résidents sur des eurodevises.

⇒ Il existe par exemple une zone franche bancaire à New York. Les banques qui y sont implantées échappent à la réglementation bancaire américaine. La création des zones franches bancaires vise à lutter contre la concurrence des places extra-territoriales.

► Finances internationales ► Monnaie

ZONE MONÉTAIRE

Une zone monétaire est constituée par un ensemble de pays dont la monnaie est rattachée à la monnaie d'un pays « centre » ou qui ont adopté une monnaie unique.

► Finances internationales ► Intégration monétaire

► Monnaie commune ► Zone euro ► Zone franc

► Zone monétaire optimale

ZONE MONÉTAIRE OPTIMALE

Une zone monétaire optimale (ZMO) est un espace économique au sein duquel des taux de change fixes (ou une monnaie unique) constituent le cadre optimal des ajustements macroéconomiques alors qu'avec les pays extérieurs à la zone le cadre optimal des ajustements est un régime de changes flottants.

⇒ R. Mundell (prix Nobel 1999) a proposé le concept de zone monétaire optimale en 1961 : selon lui, un groupe de pays forme une telle zone si la mobilité des facteurs de production y est forte. En cas de choc asymétrique sur l'un des pays (hausse du taux de chômage), l'ajustement se réalise par déplacement de la main-d'œuvre ou du capital vers d'autres pays de la zone. R. McKinnon (1963) met l'accent pour sa part sur le degré d'ouverture des économies : plus les économies sont ouvertes, plus elles ont intérêt à opter pour des changes fixes ou une monnaie unique. R. Kenen (1969), insiste sur le degré de diversification du système productif. Ch. Kindleberger (1986) souligne l'importance de l'homogénéité des préférences concernant la production des biens publics et les choix de politique économique.

⇒ La question de savoir si la zone euro est une zone monétaire optimale a fait l'objet de vifs débats parmi les économistes.

► Finances internationales ► Intégration économique ► Intégration monétaire ► Pacte de stabilité et de croissance ► Triangle des incompatibilités ► Zone euro

LISTE DES PRIX DE SCIENCES ÉCONOMIQUES EN MÉMOIRE D'ALFRED NOBEL

1969	Ragnar FRISCH (1895-1973) et Jan TINBERGEN (né en 1903)
1970	Paul Anthony SAMUELSON (1915-2009)
1971	Simon Smith KUZNETS (1901-1985)
1972	Kenneth ARROW (né en 1921) et John Richard HICKS (1904-1989)
1973	Wassily LEONTIEF (1906-1999)
1974	Friedrich August HAYEK (1899-1992) et Gunnar MYRDAL (1898-1987)
1975	Leonid Vitalievich KANTOROVICH (1912-1986) et Tjalling Charles KOOPMANS (1910-1985)
1976	Milton FRIEDMAN (1912-2006)
1977	James MEADE (1907-1995) et Bertil OHLIN (1899-1979)
1978	Herbert Alexander SIMON (1916-2001)
1979	William Arthur LEWIS (1915-1991) et Théodore W. SCHULTZ (1902-1998)
1980	Lawrence Robert KLEIN (né en 1920)
1981	James TOBIN (1918-2002)
1982	George J. STIGLER (1911-1991)
1983	Gérard DEBREU (1921-2004)
1984	John Richard Nicolas STONE (1913-1991)
1985	Franco MODIGLIANI (1918-2003)
1986	James McGill BUCHANAN (né en 1919)
1987	Robert M. SOLOW (né en 1924)
1988	Maurice ALLAIS (né en 1911)
1989	Trygve HAAVELMO (1911-1999)
1990	Harry MARKOWITZ (né en 1927), William SHARPE (né en 1934) et Marton MILLER (1923-2000)
1991	Ronald COASE (né en 1910)
1992	Gary BECKER (né en 1930)
1993	Robert WILLIAM FOGEL (né en 1926) et Douglass C. NORTH (né en 1920)
1994	John F. NASH (né en 1928), John C. HARSANY (1920-2000) et Reinhard SELTEN (né en 1930)
1995	Robert E. LUCAS (né en 1937)
1996	James A. MIRLEES (né en 1936) et William VICKREY (1914 - 1996)
1997	Robert C. MERTON (né en 1944) et Myron S. SCHOLES (né en 1941)
1998	Amartya SEN (né en 1933)
1999	Robert A. MUNDELL (né en 1932)
2000	James J. HECKMAN (né en 1944) et Daniel L. MCFADDEN (né en 1937)
2001	George AKERLOF (né en 1940), Michael SPENCE (né en 1943) et Joseph STIGLITZ (né en 1943)
2002	Daniel KAHNEMAN (né en 1934) et Vernon L. SMITH (né en 1927)
2003	Robert F. ENGLE (né en 1942) et Clive W.J. GRANGER (1934-2009)
2004	Finn E. KYDLAND (né en 1943) et Edward C. PRESCOTT (né en 1940)
2005	Robert J. AUMANN (né en 1930) et Thomas SCHELLING (né en 1921)
2006	Edmund PHELPS (né en 1933)
2007	Leonid HURWICZ (1917-2008), Eric MASKIN (né en 1950) et Roger MYERSON (né en 1951)
2008	Paul KRUGMAN (né en 1953)
2009	Elinor OSTRUM (née en 1933) et Oliver WILLIAMSON (né en 1932)

LEXIQUE ANGLAIS/FRANÇAIS

A

<i>Adjustable rate</i>	Taux variable
<i>Adverse selection</i>	Anti-sélection
<i>Asset Backed Securities (ABS)</i>	Crédits structurés adossés à des prêts hypothécaires
<i>Association of South Eastasian Nations</i>	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
<i>Asset management</i>	Gestion d'actifs
<i>Agency costs</i>	Coûts d'agence
<i>Autoeconomy</i>	Économie de marchés financiers

B

<i>Bad debt ou defaulted loan, ou doubtful loan</i>	Créance douteuse
<i>Badwill</i>	Sous-valeur
<i>Balance sheet</i>	Compte de patrimoine (Comptabilité nationale)
<i>Banking school</i>	École de la banque
<i>Basic prices</i>	Prix de base
<i>Benchmarking</i>	Acte de se comparer afin d'améliorer sa performance
<i>Benign neglect</i>	Douce négligence
<i>Bill of exchange</i>	Lettre de change
<i>BIS (Bank for International Settlements)</i>	Banque des règlements internationaux (BRI)
<i>Blue chip</i>	Valeur vedette (valeurs sûres)
<i>Bond issue</i>	Emission obligataire
<i>Book value</i>	Valeur comptable
<i>Borrowing requirement</i>	Besoin de financement
<i>Business angel</i>	Apporteur de capitaux pour une jeune entreprise
<i>Business as usual</i>	Les « affaires continuent » (malgré la crise ou la recession)
<i>Business cycles</i>	Cycle des affaires
<i>Business operator</i>	Entrepreneur
<i>Business plan</i>	Plan de développement
<i>Business strategy</i>	Stratégie d'entreprise
<i>Business fixed investment</i>	Formation brute de capital fixe (FBCF)

C

<i>Call</i>	Option d'achat
<i>Capabilities</i>	Capabilités (Aptitudes)
<i>Capital Account</i>	Compte de capital
<i>Capital asset ou asset fixed ou asset</i>	Immobilisation, Actif immobilisé

<i>Capital goods</i>	Biens d'équipement
<i>Capital market</i>	Marché des capitaux et/ou marché financier
<i>Capital requirements</i>	Besoin en capital
<i>Carry trade</i>	Opération de portage
<i>Cash deficit</i>	Déficit de trésorerie
<i>Cash flow</i>	Marge brute d'autofinancement
<i>Category management</i>	Management de produits
<i>Certificate of deposit (CD)</i>	Certificat de dépôt
<i>Chairman</i>	Président d'une entreprise (non en charge de l'exécutif)
<i>Change in working capital ou working capital requirement</i>	Besoin en fonds de roulement
<i>Checking account ou Current account.</i>	Compte courant, compte à vue
<i>Chit fund ou Merry-go-round</i>	Tontine
<i>Class action</i>	Action contentieuse menée par un groupe d'actionnaires
<i>Clearing House</i>	Chambre de compensation
<i>Clearing union</i>	Union de compensation
<i>Closed shop</i>	Embauche réservée (organisée par les syndicats)
<i>Clustering</i>	Développement en grappes
<i>Cobweb model</i>	Modèle de la toile d'araignée
<i>Collateral ou Security, guarantee</i>	Garantie
<i>Collateralized Debt Obligations (CDO)</i>	Crédit structurés adossés à un portefeuille d'obligations
<i>Commercial paper</i>	Effet de commerce
<i>Commercial terms ou market rate</i>	Conditions du marché
<i>Compensation of employees</i>	Rémunération des salariés
<i>Compound rate of growth</i>	Taux de croissance cumulé
<i>Contestable market</i>	Marché disputable (ou contestable)
<i>Contingency savings ou precautionary savings</i>	Épargne de précaution
<i>Consumer price</i>	Index des prix à la consommation/IPC
<i>Core expenditure</i>	Dépenses incompressibles
<i>Corn laws</i>	Loi sur les blés
<i>Corporate Culture</i>	Culture d'entreprise
<i>Corporate finance</i>	Finance d'entreprise ou financement d'entreprise
<i>Corporate governance</i>	Gouvernance d'entreprise
<i>Corporate Strategy</i>	Stratégie de groupe
<i>Corporate takeover bid</i>	Offre publique d'achat
<i>Cost accounting</i>	Comptabilité analytique
<i>Coverage rate on ou coverage ratio</i>	Taux de couverture
<i>Crawling peg</i>	Parité glissante

<i>Credit crunch</i>	Contraction brutale de l'offre de crédit
<i>Credit Default Swap (CDS)</i>	Contrat d'échange sur le risque de défaut
<i>Credit easing</i>	Octroi plus facile de crédit
<i>Credit enhancement</i>	Rehaussement de crédit
<i>Credit facilities</i>	Facilités de crédit
<i>Credit rating</i>	Degré de solvabilité
<i>Credit spread</i>	Écart de crédit
<i>Credit rating ou Rating</i>	Cote de solvabilité ou notation de crédit
<i>Credit rating agency</i>	Agence de notation
<i>Credit worthiness ou Solvency</i>	Solvabilité
<i>Cross-currency swap</i>	Swap de devise
<i>Crowding out effect</i>	Effet d'éviction
<i>Currency</i>	Liquidité
<i>Currency board</i>	Caisse d'émission
<i>Currency gap</i>	Position de change
<i>Currency market</i>	Changes
<i>Currency principle</i>	Principe de la liquidité
<i>Currency School</i>	École de la liquidité

D

<i>Deal</i>	Accord, négociation
<i>Debt capacity ou Borrowing capacity</i>	Capacité d'endettement
<i>Debt-to-equity ratio</i>	Ratio dettes/fonds propres
<i>Demand deposit ou Sight deposit</i>	Dépôt à vue
<i>Disposable income</i>	Revenu disponible
<i>Dirty floating</i>	Flottement impur
<i>Discount rate</i>	Taux d'escompte, taux d'actualisation
<i>Dividends</i>	Dividendes
<i>Downsizing</i>	Réduction de la taille d'une firme (souvent par soustraction)

E

<i>Earning before interest and taxes (EBIT)</i>	Résultat d'exploitation
<i>Earning before interest, taxes and depreciation allowance (EBITDA)</i>	Excédent brut d'exploitation
<i>Earned income</i>	Revenu d'une activité économique
<i>Ecomarketing</i>	Mercatique écologique
<i>Economies of scale</i>	Économies d'échelle
<i>Economies of scope</i>	Économies de gamme
<i>Economic value added (EVA)</i>	Valeur ajoutée économique (en données financières)

Efficiency

Employers' social contributions

Enclosure Acts

Equity account

Equity capital

Equity financing ou Equity investment

Equity fund

Equity grant ou donated capital

Equity investment

Exchange rate differential

Efficiencie

Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs

Loi de clôture des terres (remembrement)

Fonds propres (compte de)

Capital social

Participation au capital, prise de participation

Fonds de placement

Dotation en capital

Participation au capital, prise de participation

Différentiel de change

F

Fair trade

Fair value

Flight to quality

Flight to safety

Financial futures markets

Financial savings rate

Fixed-capital consumption

Fixing

Flat tax

Floating rate

Flow of funds table

Foreign exchange risk

Forward contract

Free Banking

Free on board

Free rider

French classification of activities

Fresh money

Full size

Futures

Commerce équitable

Valeur au prix du marché (et non au coût historique)

Fuite vers la qualité

Fuite vers la sécurité

Marchés à termes d'instruments financiers

Taux d'épargne financière

Consommation de capital fixe

Fixage

Impôt à taux unique

Taux d'intérêt à taux variable

Tableau d'opérations financières (TOF)

Risque de change

Contrat à terme de gré à gré

Banque libre

Franco à bord

Passager clandestin (profiteur)

Nomenclature d'activités française (NAF)

Crédit additionnel

Haut de gamme

Contrat future ou contrat à terme standardisé

G

General government

Giffen good

Gold bullion standard

Gold exchange standard

Gold points

Administrations publiques

Biens de Giffen

Étalon de change lingot

Étalon de change or

Points d'or

<i>Gold standard</i>	Étalon-or
<i>Golden parachutes</i>	Parachutes dorés (clause d'indemnisation pour les dirigeants licenciés)
<i>Goodwill</i>	Survaleur
<i>Gross cash flow (cash flow statement)</i>	Marge brute d'autofinancement (trésorerie)
<i>Gross domestic product at market prices</i>	Produit intérieur brut aux prix du marché (PIB)
<i>Gross fixed capital formation</i>	Formation brute de capital fixe (FBCF)
<i>Gross operating surplus</i>	Excédent brut d'exploitation (EBE)
<i>Guaranteed minimum wage</i>	Salaire minimum garanti

H

<i>Hard landing</i>	Aterrissage brutal
<i>Hedging</i>	Couverture
<i>Hedge fund</i>	Fonds d'arbitrage
<i>Hiring and firing</i>	Débauche-embauche
<i>Historically valued assets</i>	Valorisation des actifs au coût historique (coût d'acquisition)
<i>Hoarding</i>	Thésaurisation
<i>Hot money</i>	Capitaux fébriles, capitaux flottants
<i>Household</i>	Ménage
<i>Household final consumption</i>	Consommation finale des ménages

I

<i>IAS (International Accounting Standards)</i>	Normes comptables internationales établies par le Comité des normes comptables internationales (IASC)
<i>Incentive scheme</i>	Système d'intéressement ou d'incitations pécuniaires
<i>Income statement ou Profit-and-loss (PL) account</i>	Compte de résultat
<i>Inflation Targeting</i>	Ciblage d'inflation
<i>International accounting standard international (IASC)</i>	Organisation en charge des normes comptables
<i>International Clearing Union</i>	Union internationale de compensation
<i>International Financial Reporting Standards</i>	Normes internationales d'informations financières
<i>Input</i>	Intrant
<i>Input-output table</i>	Tableau d'entrées-sorties (TES)
<i>Insider</i>	Personne travaillant à l'intérieur de la firme
<i>Insolvency</i>	Insolvabilité
<i>Institutional sectors</i>	Secteurs institutionnels
<i>Institutional unit</i>	Unité institutionnelle (comptabilité nationale)
<i>Interbank offered rate</i>	Taux d'intérêt interbancaire
<i>Interest spread</i>	Écart de taux d'intérêt
<i>Interest Swap</i>	Échange financier portant sur les taux d'intérêt
<i>Intermediate consumption</i>	Consommation intermédiaire

<i>International banking facilities</i>	Facilités bancaires internationales
<i>International Financial Reporting Standards (IFRS)</i>	Normes internationales d'information financière, nouvelle dénomination des IAS
<i>International Monetary Fund</i>	Fonds monétaire international (FMI)
<i>Invested capital ou Investment capital ou Equity plus Investment funds</i>	Capitaux permanents, ressources stables
<i>Investment return ou Investment yield ou Return on investment (ROI)</i>	Fonds d'investissement
<i>Investment socially responsible (ISR)</i>	Taux de rendement du capital investi, ou retour sur investissement ou rendement de l'investissement
<i>IRR (Internal Rate of Return)</i>	Investissement socialement responsable
<i>ISA (International Standard on Auditing)</i>	Taux de rentabilité interne, taux de rendement interne
<i>Issue Share</i>	Norme d'audit internationale
	Emettre des actions

J

<i>Job search</i>	Recherche d'emploi
<i>Joint venture</i>	Co-entreprise (entreprise commune à risques partagés)
<i>Junk bonds</i>	Obligations « pourries » (à haut risque et hauts rendements)

K

<i>Key interest rate</i>	Taux d'intérêt directeur
--------------------------	--------------------------

L

<i>Labor</i>	Travail
<i>Lay off</i>	Chômage temporaire ou conjoncturel
<i>Leads and lags</i>	Termaillage
<i>Learning by doing</i>	Effet d'apprentissage
<i>Lender of last resort</i>	Prêteur en dernier ressort
<i>Leverage effect</i>	Effet de levier (en finance : rapport dettes sur fondspropres)
<i>Leverage buy-out</i>	Rachat d'entreprise par endettement
<i>Loan forgiveness ou debt forgiveness ou debt pardoning</i>	Annulation de la dette, remise de dette

M

<i>Market Failures</i>	Défaillances du marché
<i>Market maker</i>	Faiseur de marché (position dominante sur le marché)
<i>Market to market</i>	Comptabilisation à la valeur de marché
<i>Market resarch</i>	Étude de marché
<i>Market value</i>	Valeur de marché
<i>Marketing</i>	Mercatique
<i>Mark-up-pricing</i>	Tarification coût-plus-marge

<i>Merchant bank ou Invest bank</i>	Banque d'affaires
<i>Merry-go-round ou Rotaring savings and credit association (ROSCA)</i>	Tontine
<i>Mixed income</i>	Revenu mixte
<i>Monetary policy</i>	Politique monétaire
<i>Monitoring</i>	Suivi, surveillance
<i>Mortgage Backed Security (MBS)</i>	Crédit immobilier titrisé
<i>Mutual Fund</i>	Société d'investissement à capital variable (SICAV)

N

<i>Net earnings</i>	Bénéfice net
<i>Net Lending</i>	Capacité de financement
<i>New Deal</i>	Nouvelle donne (politique économique du Président Roosevelt)
<i>New Economic Policy (NEP)</i>	Nouvelle politique économique (en URSS)
<i>New money</i>	Crédit de restructuration
<i>No bridge</i>	Absence de pont (entre la micro et la macroéconomie)
<i>Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment</i>	Taux de chômage non-inflationniste (NAIRU)
<i>Non-profit institutions serving households</i>	Institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)
<i>Northatlantic Fair Trade Association</i>	Association de libre-échange de l'Atlantique Nord

O

<i>Offshore place</i>	Place extra-territoriale (zone franche)
<i>Offshore outsourcing</i>	Sous-traitance internationale
<i>Originate and distribute</i>	Initier et répartir l'octroi de crédit et le risque bancaire
<i>Output</i>	Extrant
<i>Outsourcing</i>	Externalisation, Sous-traitance
<i>Overdraft economy</i>	Économie d'endettement
<i>Over The Counter</i>	De gré à gré
<i>Overshooting</i>	Surréaction
<i>Overnight</i>	Au jour le jour
<i>Owner equity, Shareholder capital, Stockholder equity</i>	Fonds propres, capitaux propres

P

<i>Par value</i>	Pair (valeur au pair)
<i>Parent company</i>	Société mère
<i>Pension funds</i>	Fonds de pension (fonds de retraite par capitalisation)
<i>Peer-lending guarantee</i>	Garantie solidaire, caution solidaire
<i>Poison pill</i>	« Pilule empoisonnée » ou dispositif anti OPA

<i>Policy mix</i>	Dosage de politique économique
<i>Political economy</i>	Économie politique
<i>Poor Laws</i>	Lois sur les pauvres
<i>Positional Goods</i>	Bien ostentatoire conférant un statut social
<i>Post-industrial society</i>	Société post-industrielle
<i>Poverty line</i>	Seuil de pauvreté
<i>Price earning ratio (PER)</i>	Coefficient de capitalisation des résultats (CCR)
<i>Price maker</i>	Faiseur de prix (teneur de marché)
<i>Price taker</i>	Preneur de prix
<i>Private equity</i>	Capital investissement
<i>Procedural rationality</i>	Rationalité procédurale
<i>Property income</i>	Revenu de la propriété
<i>Prudential standard</i>	Norme prudentielle
<i>Purchaser's prices</i>	Prix d'acquisition

Q

<i>Quantitative easing</i>	Politique d'abondance de monnaie centrale
<i>Quoted company</i>	Société cotée en bourse

R

<i>Raider</i>	Groupe financier lançant une OPA hostile
<i>Rating</i>	Notation de la situation de l'emprunteur ou notation de crédit
<i>Rating agency</i>	Agence de notation
<i>Rational expectation</i>	Anticipation rationnelle
<i>Reengineering</i>	Restructuration (réorganisation)
<i>Rent seeking</i>	Recherche de rente par les entreprises
<i>Replacement cost ou Current cost</i>	Coût de renouvellement, coût de remplacement
<i>Rescheduling of a loan</i>	Rééchelonnement d'un prêt
<i>Rest of world</i>	Reste du monde
<i>Return on Equity</i>	Rentabilité des fonds propres
<i>Return on assets (ROA)</i>	Rendement des actifs, rentabilité des actifs
<i>Return on investment (ROI) ou Investment yield</i>	Taux de rendement du capital investi, retour sur investissement, rendement de l'investissement
<i>Risk aversion</i>	Aversion au risque

S

<i>Savings rate</i>	Taux d'épargne
<i>Saving up</i>	Thésaurisation
<i>Seasonally adjusted</i>	Correction des variations saisonnières (CVS)

<i>Second best</i>	Optimum de second rang
<i>Securitization</i>	Titrisation
<i>Self-financing rate</i>	Taux d'autofinancement au sens de la comptabilité nationale
<i>Self-fulfilling prophecies</i>	Anticipations auto-réalisatrices
<i>Shadow Banking System</i>	Système bancaire de l'ombre (ou officieux)
<i>Shareholder ou stockholder</i>	Actionnaire
<i>Shareholder value</i>	Valeur actionnariale
<i>Shareholder capital ou Shareholder equity</i>	Fonds propres, capitaux propres
<i>Shortfall</i>	Déficit
<i>Sight deposit ou Demand deposit</i>	Dépôt à vue
<i>Slump</i>	Récession
<i>Small and medium-sized enterprises</i>	Petites et moyennes entreprises (PME)
<i>Socially responsible investor</i>	Investisseur socialement responsable
<i>Soft landing</i>	Atterrissage en douceur
<i>Soft selling</i>	Vente personnalisée
<i>Sovereign debt restructuring</i>	Restructuration de la dette souveraine
<i>Special drawing right (SDR)</i>	Droits de tirages spéciaux (DTS)
<i>Special Purpose vehicles</i>	Structure de titrisation (véhicules de titrisation)
<i>Spillovers effects</i>	Effets de transfert (effet d'apprentissage)
<i>Spread</i>	Écart de crédit
<i>Stakeholder</i>	Parties prenantes de l'entreprise
<i>Startup business</i>	Entreprise naissante (création d'entreprise plutôt innovatrice)
<i>Stokeholder ou shareholder</i>	Actionnaire
<i>Stock option</i>	Option sur titres (option d'achat d'action distribuée aux dirigeants ou aux salariés)
<i>Structural adjustment policy</i>	Politique d'ajustement structurel
<i>Subprimes (loan)</i>	Crédits risqués
<i>Substantive rationality</i>	Rationalité réelle (fondamentale ou substantive)
<i>Supply-side economics</i>	Économie de l'offre
<i>Sustainable development</i>	Développement durable
<i>Swap</i>	Échange financier (crédits croisés)

T

<i>Take-off</i>	Démarrage
<i>Tax cut</i>	Détente fiscale
<i>Tax expenditures</i>	Dépenses fiscales
<i>Tax haven</i>	Paradis fiscal
<i>Tax incentive</i>	Avantage fiscal, incitation fiscale
<i>Take off</i>	Décollage

<i>Taxable income</i>	Revenu imposable
<i>Target zone</i>	Zone cible
<i>Terms of trade</i>	Termes de l'échange
<i>Time deposit</i>	Dépôt à terme
<i>Title ou legal title</i>	Droit de propriété (sur la terre)
<i>Too big to fail</i>	Trop important pour faire faillite
<i>Transaction cost</i>	Coût de transaction
<i>Transformation ou Institutional transformation</i>	Transformation (institutionnelle), institutionnalisation
<i>Trend</i>	Tendance à long terme
<i>Trickle Down Effect</i>	Effet de retombée ou de propagation
<i>Treasury bill ou Treasury note</i>	Bon du Trésor
<i>Turn-over</i>	Roulement (du personnel)

U

<i>Underlying asset</i>	Actif sous-jacent
<i>Utilities</i>	Eau/gaz/électricité

V

<i>Value added</i>	Valeur ajoutée
<i>Value at risk (VAR)</i>	Risque de marché d'un portefeuille
<i>Venture capital</i>	Capital risque

W

<i>Wage bill</i>	Masse salariale
<i>Wages and salaries</i>	Salaire
<i>Welfare economics</i>	Économie du bien-être
<i>Welfare state</i>	État providence
<i>Workable competition</i>	Concurrence praticable
<i>Workhouse</i>	Maison pour les pauvres
<i>Working Poor</i>	Travailleur pauvre
<i>Working-capital loan</i>	Crédit de trésorerie
<i>Written-off loan</i>	Crédit passé en perte

INDEX

A

ABRAHAM-FROIS Gilbert 166
 AFTALION Albert 1, 230
 AGLIETTA Michel 311, 312, 409, 451
 AKERLOF Georges 12, 412
 ALCHIAN Armen Albert 244
 ALLAIS Maurice 19, 101, 194, 226, 386, 438
 ALTHUSIUS Johannes 215
 AMIN Samir 17, 126, 135
 ANDO Albert 453
 AOKI Masahiko 456
 ARISTOTE 268, 269
 ARROW Kenneth 169, 198, 337, 447, 448, 455
 ASSIDON Elsa 151
 asymétrie d'information 315
 AZARIADIS Costas 97

B

BACHELARD Gaston 188, 466
 BACON Francis 176
 BAGEHOT Walter 361
 BAILY Martin Neil 97
 BAIROCH Paul 57, 154, 407
 BALASSA Béla 256, 277
 BALDWIN Richard 263
 Banque centrale 315
 BARRE Raymond 347
 BARRO Robert 10, 37, 38, 119, 351, 448
 BASTIAT Frédéric 145, 191
 BAUER Otto 61
 BAUMOL William 279, 307, 453
 BEAN Charles 50
 BECKER Gary 37, 42, 43, 145, 190
 BENASSY Jean-Pascal 283
 BENTHAM Jeremy 463
 BERGER Suzanne 305
 BERLE Adolphe 45, 450
 BERTRAND Joseph 142
 BEVERIDGE William 13, 102, 103, 209, 342
 BHAGWATI Jagdish 112
 BLANCHARD Olivier 245
 BLOCH Marc 177
 BODIN Jean 300, 455
 BÖHM-BAWERK Eugen (Von) 36, 132, 144
 BOITEUX Marcel 438
 BOLTANSKI Luc 266
 BOURDIEU Pierre 35, 466
 BOURGUINAT Henri 96, 218, 221, 316, 352, 391
 BOWLEY Arthur L. 141, 142
 BOYER Robert 226, 240, 301, 389, 392, 451

BRANDER James 344
 BRASSEUL Jacques 306
 BRAUDEL Fernand 44, 151, 165
 BROCHIER Hubert 386
 BRUMBERG Richard 453
 BUCHANAN James 96, 145
 BURNHAM James 45
 BURNS Arthur F. 121, 227

C

CAHUC Pierre 328
 CAIRNES John Elliot 190
 canal du crédit 315
 canal du taux d'intérêt 315
 canal du taux de change 315
 CANGUILHEM Georges 392
 CANTILLON Richard 136, 168
 CARO Jean-Yves 194
 CARRE Jean-Jacques 214
 CASSEL Gustav 123, 338
 CECCHINI (rapport), 262
 CHAMBERLIN Edward H. 80, 429, 430
 CHANDLER Alfred D. 45
 CHAVAGNEUX Christian 166
 CLARK Colin G. 274
 CLARK John Bates 36
 CLARK John Maurice 1, 230
 CLOWER Robert 194, 452
 COASE Ronald 106, 148, 324, 448
 COBB Charles 37
 COBDEN Richard 258, 275
 COHEN Daniel 451
 COHEN Elie 353, 354
 COLBERT Jean-Baptiste 277, 300
 COLEMAN James 35
 COMMONS John Rogers 255
 COMTE Auguste 359
 CONDORCET Jean-Antoine-Nicolas 337
 consommation 315
 CORIAT Benjamin 450
 COURNOT Augustin 142, 194
 CROMWELL Oliver 300
 CROZIER Michel 32

D

DEBREU Gérard 198, 455
 DELORS Jacques 224, 239
 DEMSETZ Harold 244
 DENISON Edward 37, 214
 DESCARTES René 385

DEVOLUY Michel 355
 DILTHEY Wilhelm 141
 DOMAR Evsey D. 37, 40, 303, 304
 DORNBUSCH Rudiger 426
 DOUGLAS Paul 37
 DUBOIS Paul 37, 214
 DUESENBERY James Stemple 170, 236
 DUHEM Pierre 98
 DUPRIEZ Léon 228
 DUPUIT Jules 194

E

effet de substitution 315
 EHRARD Ludwig 167
 EMMANUEL Arghiri 61, 143, 154
 ENGEL Ernst 29, 271, 274, 359, 432
 ENGELS Friedrich 407
 épargne 315
 étranger 315

F

FAVEREAU Olivier 266
 FEYERABEND Paul 11
 FISHER Allan G. B. 274
 FISHER David Hackett 228
 FISHER Irving 36, 42, 195, 455
 FITOUSSI Jean-Paul 155, 174, 199, 352
 FORAY Dominique 148
 FORD Henry 239, 333, 334, 446
 FOURASTIÉ Jean 241, 274, 414, 430
 FRANK ANDRÉ Gunder 135, 154, 178
 FREEMAN Christopher 122, 234
 FREYSSINET Jacques 50, 51, 52, 176, 458
 FRIEDMAN Milton 11, 50, 127, 136, 145, 193,
 229, 231, 236, 245, 254, 311, 313, 352, 387,
 398, 442, 455
 FULLARTON John 23
 FURTADO Celso 154

G

GAFFARD Jean-Luc 435, 436
 GALBRAITH John Kenneth 45, 47, 153, 178, 197,
 216, 242, 430, 446, 450
 GAMBIER Dominique 176, 280
 GERSCHENKRON Alexander 173
 GIFFEN Robert (Lord) 28, 29, 110, 173, 175
 GIRARD René 312
 GIRAUD Pierre Noël 435
 GISCARD D'ESTAING Valérie 83, 95, 347
 GOODWIN Richard 230
 GORBACHEV Mikhail 341
 GORDON D.F. Robert J 97
 GOSSEN Hermann Heinrich 275

GOURNAY (de) Vincent 80
 GRANGER Gilles-Gaston 190
 GRESHAM Thomas 25, 31, 272, 274
 GUELLEC Dominique 372
 GUILLAUMONT Patrick 151
 GUNDER-FRANK André 17

H

HAAVELMÖ Trygve 211, 324, 351, 448
 HAHN Franck 193, 198
 HANSEN Alvin 228, 413, 454
 HARROD Roy 37, 40, 195, 303, 304, 372, 426,
 443
 HAWTREY Ralph George 231
 HAYEK Friedrich 25, 109, 132, 144, 145, 150, 165,
 168, 178, 187, 269, 311, 324, 341, 454
 HECKSCHER Eli 62, 449
 HEILBRONER Robert 428
 HICKS John Richard 28, 149, 230, 372, 396, 413,
 427, 454
 HILDEBRAND Bruno 192, 428
 HILFERDING Rudolph 42, 61
 HIRSCHMAN Albert 152, 154
 HOBSON John A. 61, 247
 HOTELLING Harold 390
 HOUTHAKKER H.S. 360
 HOWITT Peter 194
 HUME David 176, 188, 252, 455

J

JACKMAN Richard 304
 JACQUET Pierre 308, 310
 JEANNENEY Jean-Marcel 384
 JENSEN Michael 450
 JEVONS Stanley 145, 150, 166, 231, 297, 407,
 455, 463
 JUGLAR Clément 121, 122, 123, 228, 229, 230,
 243, 268

K

KAHN Richard 321
 KALDOR Nicholas 46, 145, 167, 215, 422, 432
 KALECKI Michal 230
 KANT Emmanuel 13
 KENEN Peter B. 468
 KENNEDY John Fitzgerald 323, 347, 351
 KEYNES John Maynard 23, 32, 39, 51, 53, 70, 110,
 127, 144, 145, 165, 167, 174, 194, 230, 248,
 269, 275, 300, 327, 338, 360, 407, 423, 427
 KEYNES John Neville 190
 KING Gregory 173, 228
 KITCHIN Joseph 121, 122, 123, 228, 230, 243
 KNIES Karl 192

KNIGHT Franck 145, 178, 248, 371, 408
KONDRATIEF Nicolas 122
KRUEGER Anne O 134
KRUGMAN Paul 59, 63, 64, 69, 120, 263, 345,
429, 433
KUHN Thomas 189, 193, 297, 336, 407, 414
KUZNETS Simon 41, 228
KYDLAND Finn 123

L

LAFFER Arthur 104, 209, 356, 360
LAÏDI Zaïki 308
LAKATOS Imre 47, 189, 328, 371, 389
LALANDE André 188
LAMY Pascal 242, 308
LANCASTER Kevin J. 59, 63
LANGE Oscar 10, 166, 341
LASSALLE Ferdinand 271
LAYARD Richard 50, 304
LE PLAY Frederic 271
LEIBENSTEIN Harvey 174, 411
LEIJONHUFVUD Axel 452
LEONTIEV Wassily 189
LERNER Abba 360
LEROY-BEAULIEU Paul 145, 194
LEWIS Arthur 141, 153
LINDBECK Assar 255, 283
LINDER Stephen B. 59, 63
LIPIETZ Alain 451
LIST Fridrich 61, 64, 146, 192, 257, 261, 383, 467
LOCKE John 300
LONG John B. 37, 123
LORENZI Jean-Hervé 353, 436
LUCAS Robert 12, 37, 112, 119, 145, 352
LUXEMBOURG Rosa 61, 68, 111, 258, 430, 436,
457

M

MAC NAMARA Robert 156
MADDISON Angus 307
MALINVAUD Edmond 37, 39, 40, 50, 52, 192,
194, 214, 253, 283, 371, 452
MALTHUS Thomas Robert 110, 145, 191, 209,
231, 232, 273, 274
MANTOUX Paul 407
MARCHAL André 192
MARSHALL Alfred 25, 36, 105, 145, 147, 166,
169, 192, 199, 258, 274, 429, 433
MARX Karl 5, 14, 21, 35, 36, 44, 53, 61, 80, 110,
139, 143, 144, 145, 165, 166, 178, 191, 212,
232, 237, 239, 240, 245, 271, 273, 274, 277,
281, 312, 342, 363, 371, 418, 428, 430, 454,
459, 463, 464, 465
MASON Edouard S., 429

MAURICE Marc 341
MAUSS Marcel 139
MEADE James 261
MEANS Gardiner 45, 242, 450
MECKLING William 450
MEDA Dominique 279
MÉLINE Jules 229
MENDELS Franklin 384
MENGER Carl 144, 166, 192, 297, 407, 455, 463
MENSCH Gerhard 122, 234
MERTON Robert King 12, 32
MICHALET Charles-Albert 305
MILL John Stuart 190, 313, 463
MILLER Merton 39, 449, 450
MINSKY Hyman 231
MISES (Von) Ludwig 13, 144, 166, 178, 192, 193,
311, 325, 341, 386, 422
MITCHELL Wesslay. Clair 121, 227, 255
MODIGLIANI Franco 39, 398, 449, 450, 453
MONNET Jean 69, 342, 354
MONTESQUIEU 271
MORGENSTERN Oskar 248, 408, 452
MORVAN Yves 428, 429
MUCCHIELLI Jean-Louis 62, 225
MUN Thomas 300
MUNDELL Robert 221, 224, 261, 349, 350, 391,
460, 468
MUSGRAVE Richard 235, 236, 348
MUTH John F. 12
MYRDAL Gunnar 112, 212, 313

N

NASH John 136, 195, 196, 452
NICKELL Stephen 32, 145
NISKANEN William 304
NIXON Richard 2, 220
NORDHAUS William. S. 231
NURKSE Ragnar 47, 120, 153

O

OBSTFELD Maurice 66
OHLIN Bertil 62, 449
OHNO Taychi 456
OKUN Arthur 120, 241, 271

P

PADOA-CHIOPPA Tomaso 262
PANZAR John 279, 453
PARETO Vilfredo 10, 136, 145, 191, 196, 197,
331, 332, 360, 438, 463
PARGUEZ Alain 144, 311, 312
patrimoine 315
PEREZ Roland 242

PERROUX François 27, 107, 112, 130, 134, 141,
153, 154, 171, 253, 277, 343, 371, 421, 433
PETIT Pascal 414, 432
PHELPS Edmund 50, 166, 245, 386
PIGOU Arthur Cecil 145, 151, 169, 172, 195, 448
PIORE Michael 283
PISANI-FERRY Jean 308, 310
PLATON 69
PLIHON Dominique 45, 218, 409
PLOSSER Charles 123
POINCARE Henri 98, 220
POLANYI Karl 275, 305, 413
politique monétaire 315
POPPER Karl 82, 188, 189, 252, 328, 359, 385,
386, 389
POSNER Michael Vivian 62
POULON Frederic 144, 311, 312
PRAGER Jean-Claude 348, 349
PREBISCH Raul 154
PRESCOTT Edouard C. 123
PROU Charles 194
PROUDHON Pierre-Joseph 191

Q

QUESNAY François 35, 144, 146

R

RACHLINE François 312
RAINELLI Michel 57
RALLE Pierre 372
RAWLS John 269, 463
RENAN Ernest 414
RICARDO David 10, 18, 19, 21, 36, 60, 61, 62,
121, 136, 145, 166, 190, 191, 209, 231, 273,
297, 351, 371, 384, 394, 412, 448, 449, 451,
455, 464, 465
RIOUX Jean-Pierre 407
ROBBINS Lionel 166, 193
ROBINSON Joan 37, 80, 123, 145, 167, 430, 449
RODRIK Dani 221
ROMER Paul M. 37, 119, 433
ROOSEVELT Franklin Delano 324, 389
RÖPKE Wilhem 167
ROSCHER Wilhelm 192
ROSENSTEIN RODAN Paul 120, 153
ROSENSTEIN-RODAN Paul 120, 153
ROSTOW Walt Whitman 94, 129, 153, 200
RUEFF Jacques 51, 81, 141, 311, 313

S

SAHLINS Marshall 385
SAINT-SIMON (de) Charles Henry 411
SALAIS Robert 281

SAMUELSON Paul Anthony 62, 64, 193, 230, 334,
360, 427, 449
SARGENT Thomas 12
SAUVY Alfred 135, 455
SAY Jean-Baptiste 40, 136, 144, 145, 148, 166, 190,
191, 231, 232, 253, 273, 327, 346, 454
SCHMITT Bernard 144, 311, 312
SCHMOLLER Gustav s. 418
SCHULTZ Theodore 42, 145
SCHUMAN Robert 69
SCHUMPETER Joseph A. 62, 80, 119, 121, 122,
132, 138, 148, 178, 228, 230, 243, 254, 312,
371, 430
SCITOVSKY Tibor 261
SELTEN Reinhard 452
SEN Amartya 27, 34, 134, 135, 153, 155, 174, 199,
249, 269, 340
SENIOR Nassau William 190
SIDGWICK Henri 190, 463
SIMIAND François 123
SIMON Herbert 324, 386, 411
SINGER Hans 126
SIROËN Jean-Marc 257
SISMONDI (de) Sismonde 110, 191, 231, 232
SLUTSKY Eugen 28
SMITH Adam 18, 35, 60, 138, 190, 199, 237
SMITH Adam 277, 337, 464, 465
SMITH Vernon L. 277, 337, 464, 465
SNOWER Denis 255, 283
SOLOW Robert 36, 37, 99, 119, 214, 303, 327,
338, 369, 372, 416, 427, 433
SONNENSCHNEIN Hugo 46, 102, 448
SPENCER Barbara 344
SRAFFA Piero 145, 167
STACKELBERG Heinrich (Von) 142
STIGLER Georges 53, 283, 429, 431, 450
STIGLITZ Joseph 155
STOLPER Wolfgang 64, 449
STREETEN Paul 153
SUMMERS Lawrence 245

T

taux d'intérêt 315
taux directeur 315
TAYLOR Charles 333, 334, 390, 440, 446
TAYLOR Frederic Winslow 333, 334, 390, 440,
446
TAYLOR J. 333, 334, 390, 440, 446
THATCHER Margaret 148, 351, 354
TINBERGEN Jan 261, 349, 391
TOBIN James 10, 16, 39, 223, 384, 446
TOOKE Thomas 23
TOYNBEE Arnold 407
TOYODA Kichiro 456
TRIFFIN Robert 136, 200, 220, 338

TUCKER A. W. 136
TULLOCK Gordon 145
TURGOT Anne Robert 80, 100

V

valeur 315
VEBLEN Thorstein 27, 95, 172, 173, 218, 255
VELTZ Pierre 433
VENABLES Anthony 433
VERNON Raymond 62, 63, 121
VILLEROY de GALHAU François 348, 349
VINER Jacob 261

W

WAGNER Adolphe 192, 273, 274, 418
WALLERSTEIN Immanuel 165
WALLISER Bernard 194
WALRAS Léon 36, 144, 145, 146, 166, 167, 191,
194, 198, 273, 297, 407, 455, 463

WEBER Henri 386
WEBER Max 32, 44, 386
WEINSTEIN Olivier 450
WHITE Harry 2, 32
WICKSELL Knut 313
WILLIAMSON John 96, 106, 324, 331, 441, 467
WILLIAMSON Oliver 96, 106, 324, 331, 441,
467
WILLIG Robert D. 279, 453
WRIGHT Carol 271

Y

YELLEN Janet 411
YOUNG Allyn 138, 432

Z

ZOUBOULAKIS Michel 191

IMPRESSION, RELIURE



42540 ST-JUST-LA-PENDUE

SEPTEMBRE 2010

DÉPÔT LÉGAL 2010

N° 201009.0115

11008861 - (I) - (4) - OSB 80° - Arc - CCS



IMPRIMÉ EN FRANCE

DICTIONNAIRE de science économique

ALAIN BEITONE, ANTOINE CAZORLA, CHRISTINE DOLLO et ANNE-MARY DRAI sont agrégés de sciences économiques et sociales. Ils enseignent en classes préparatoires ou à l'université.

Le fait que l'économie et ses « lois » soient constamment invoquées pour rendre compte de la mondialisation, des inégalités, du chômage, etc., a pour revers le risque d'un emploi imprécis, ou idéologiquement biaisé, des notions et références d'usage dans les sciences économiques.

D'où le succès confirmé de ce dictionnaire, qui permet notamment à l'étudiant d'acquérir d'emblée cette maîtrise panoramique du domaine et de son vocabulaire sans laquelle il est très difficile de progresser.

Soigneusement mise à jour et augmentée, en tenant compte des conséquences de l'actuelle crise financière, cette nouvelle édition présente :

- 1 800 définitions pour éclairer les principaux concepts, mécanismes et institutions économiques ;
- 22 articles thématiques sur les grands domaines des sciences économiques et qui exposent la pluralité des théories pour susciter une véritable réflexion critique ;
- des bibliographies permettant de prolonger la réflexion et d'engager de nouvelles recherches à partir des ouvrages essentiels ;
- un système très complet de corrélats et de renvois ;
- des annexes très utiles : lexique des expressions anglaises les plus utilisées, index des auteurs cités...

Tel quel, cet outil de travail répond aux besoins spécifiques de l'étudiant (CPGE, grandes écoles, universités, IEP et IUFM), des candidats préparant les concours de la fonction publique (CAPES, Agrégation) et offre à tous (enseignants, professionnels, public averti) les clés de la compréhension et de la maîtrise du discours économique.

